

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEE
900000074936
Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

*Par le R. P.* D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

## LES LIVRES DES MACCABE'ES.

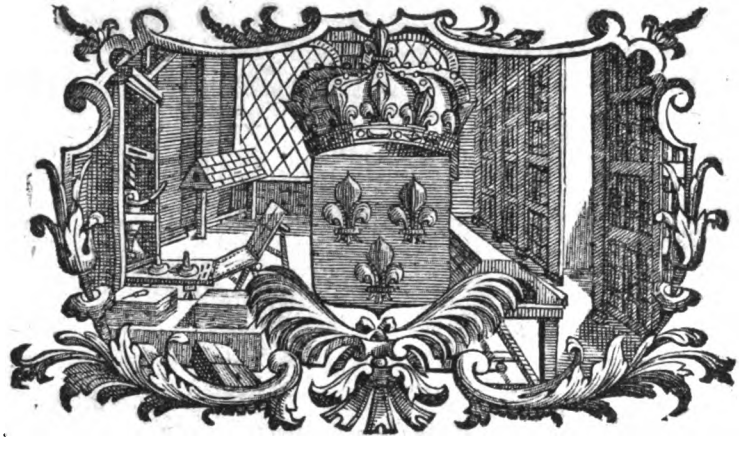

A PARIS,

Chez
EMERY, Pere.
EMERY, Fils, ruë ſaint Jacques, à ſaint Benoiſt.
SAUGRAIN, l'aîné, Quai des Auguſtins, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, Quai des Auguſtins, à l'Ecu de France.

M. DCCXXII.

*Avec Approbation, & Privilége du Roy.*

Digitized by Google

Digitized by Google

## *PERMISSION DE LA DIE'TE de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

NOUS Préſident, Viſiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoiſt, aſſemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de Saint Mihiel; avons permis, & permettons à D. Auguſtin Calmet, Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permiſſions ordinaires, un Livre qui a pour titre : *Commentaire littéral ſur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.* Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Sécrétaire de la Diéte.

## *APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL, Docteur, & ancien Profeſſeur de Sorbonne.*

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Commentaire littéral ſur les Livres des Maccabées*; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi, & aux bonnes mœurs : & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de ſçavantes Diſſertations; les différentes leçons du Texte, & des anciennes Verſions; avec des Explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprétes; leſquelles contribuënt beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obſcur dans ces divins Livres. Fait à Paris ce 20. Juin 1712. PASTEL.



Digitized by Google

# *PRIVILEGE DU ROY.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut. Nôtre bien-amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant trés-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilége que nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du Sieur Abbé Fleury, nôtre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages ; ayant encore compoſé ceux intitulez, le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abregé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & les Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilége pour tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit néanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres deſdits Livres dans noſdites Lettres du deuxiéme Février dernier, ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilége, qu'il nous a trés-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A ces cauſes, Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante volumes, tant *in folio*, qu'*in quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccés qu'il avoit eſperé : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé Fleury, intitulez : *Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catéchiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes Langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & ſon Traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Littéral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolégoménes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Littéral de la*

Digitized by Google

*Bible du même Auteur* : en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de *Trente années* consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de nôtre obéïssance, à peine de trente livres pour chaque volume desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en général ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangére ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprés & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; & ce dans trois mois de la datte d'icelles: Que l'impression desdits Livres ci-dessus spécifiez sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caractéres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, és mains de nôtre trés-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenson, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothéque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit trés-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy Marquis d'Argenson: le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un



Digitized by Google

de nos amez & feaux Conſeillers & Sécrétaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil ſept cens dix-neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monſieur Mariette de la moitié du préſent Privilége, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du préſent Privilége, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous, à Paris le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

*Regiſtré le préſent Privilége, enſemble les ceſſions ci-deſſus, ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 480. *Numero* 525. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1709. *A Paris le* 16. *Juin* 1719.

*Signé*, DELAULNE, *Syndic.*

PRE'FACE.

Digitized by Google

# PRÉFACE

## SUR

# LES DEUX LIVRES CANONIQUES DES MACCABÉES.

DEPUIS le retour de la captivité de Babylone, le gouvernement des Juifs fut fort différent de ce qu'il avoit été auparavant. Ils demeurérent soûmis, & tributaires aux Rois de Perse, de qui ils avoient reçu la liberté, & furent gouvernez par des Officiers envoyez de leur part. Cyrus leur donna d'abord *Sassabasar*, qui apparemment étoit Perse, & fort différent de Zorobabel. (*a*) Il tint le gouvernement jusqu'à ce qu'Assuérus, autrement *Smerdis*, Mage, défendit aux Juifs de continuer le bâtiment du Temple, & les soûmit aux Gouverneurs de Syrie. (*b*) Esdras vint ensuite avec la permission d'*Artaxercès à la longue main*, en qualité de Gouverneur de Judée; (*c*) mais soit qu'il ait été traversé par les ennemis des Juifs, soit qu'il ait été mal soutenu de la part de la Cour de Perse, occupée alors à la guerre contre l'Egypte, soit enfin qu'il n'ait pû se donner toute l'autorité nécessaire pour son emploi, la petite République des Juifs fut assez agitée sous son gouvernement.

---

(*a*) Voyez 1. Esdr. 1. 8. 11. & le Comment. sur cet endroit.
(*b*) *Vide* 1. *Esdr.* XIV. 6. 7. *& seqq. &* 27. 18. 22. 23. *&* v. 3. *& seqq. &* VI. 13.
(*c*) Voyez 1. *Esdr.* VII. 25.

Digitized by Google

Néhémie informé de la mauvaise situation où étoit sa patrie, obtint du même Artaxercés Roi de Perse, la permission d'aller en Judée avec la qualité de Gouverneur, (*a*) & de rétablir les murs, & les portes de Jérusalem. Il s'acquitta de cette commission avec autant de fermeté, que de sagesse; il gouverna avec beaucoup d'autorité, sans toutefois être à charge au peuple, comme l'avoient été ceux des Perses qui l'avoient précédé dans cet emploi, & qui tiroient par jour quarante sicles pour leur subsistance. (*b*) Il exerçoit son pouvoir même sur les Prêtres, les chassoit, & les châtioit lorsqu'ils s'étoient oubliez de leur devoir. (*c*) Ce qui prouve évidemment que le Gouvernement politique de la nation, n'étoit point alors entre leurs mains, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains. Il n'y fut pas même absolument dans la suite. Zacharie VI. 11. 12. 13. distingue fort bien le pouvoir du grand-Prêtre, d'avec celui de Zorobabel. L'autorité du premier étoit bornée au gouvernement du peuple, quant à la Loi; & celle du chef de la Nation étoit limitée aux affaires du dedans du pays, sous la dépendance du Roi, & des Gouverneurs de la Province. Voyez nôtre Comm. sur Zac. III. 7.

Depuis Néhémie, il y eut encore quelques Gouverneurs payens dans la Judée, qui y commandoient au nom du Roi de Perse; *Bagosés* envoyé par Artaxercés, ne se contenta pas des tributs ordinaires que les Juifs payoient à son Maître, il leur imposa cinquante dragmes par chaque anneau qu'on offroit au Temple, & prétendit même disposer de la souveraine Sacrificature; il la promit à Jésus frere du grand-Prêtre Jean, ou Jonathan. Celui-ci s'étant pris de querelle avec son frere & son Compétiteur, le tua dans le Temple même: (*d*) ce qui servit de prétexte à *Bagosés* de faire de nouvelles entrepriſes contre ce saint lieu, & contre la liberté du peuple. Il entra dans la maison du Seigneur, & tint les Juifs dans une espéce de servitude pendant les sept années de son gouvernement, qui s'écoulérent depuis la mort de Jésus.

Artaxercés, surnommé Ochus, aprés avoir dompté la Phénicie, & l'Egypte, emmena un grand nombre de Juifs captifs dans l'Hircanie, sur la mer Caspienne, & même dans Babylone: plusieurs Anciens ont crû que ces Juifs y étoient encore long-tems aprés J. C. & qu'ils en devoient quelque jour revenir. (*e*)

Il semble que pendant ce tems les Hébreux étoient laissez sous la

(*a*) 2. *Esdr.* I. 10. III. 7. 8. VI. 2.
(*b*) 2. *Esdr.* V. 15.
(*c*) 2. *Esdr.* XIII. 4. 8. 9. & 28.
(*d*) *Joseph. l.* XI. *c.* 7. *Antiq.*
(*e*) *Georg. Syncell. ex Jul. Africano. Oros. l.* 31. *c.* 7. *Vide & Usser. ad an.* 3654.

Digitized by Google

conduite de leur grand-Prêtre, puiſqu'Aléxandre le Grand étant venu en Syrie, & ayant ſommé le grand Sacrificateur Jaddus de ſe ſoûmettre à lui, aux mêmes conditions, & ſous les mêmes charges qu'il avoit juſqu'alors obéï à Darius, Jaddus s'en excuſa ſur le ſerment de fidélité qu'il avoit fait au Roi de Perſe. (*a*) Cependant il obéït enſuite, n'étant point ſecouru du côté de la Perſe, & étant hors d'état de ſoûtenir avec ſon peuple, l'effort de l'armée d'Aléxandre. Il fut donc ſujet, & tributaire du Macédonien, comme il l'avoit été du Roi de Perſe.

Aprés la mort d'Aléxandre, la Judée ſuivit le ſort de la Syrie, dont elle faiſoit partie; & comme elle ſe trouva ſituée entre la Syrie, & l'Egypte, elle ſe vit par néceſſité expoſée à toutes les révolutions que cauſérent l'ambition, & les entrepriſes des Rois de ces deux grands Etats. Perdicas, & Antipater en donnérent d'abord le gouvernement à Laomedon de Mytiléne; Ptolémée fils de Lagus Roi d'Egypte, eſſaya en vain de le gagner par argent; n'y ayant pû réüſſir, il envoya contre lui Nicanor un de ſes amis, qui fit la conquête de la Syrie, & de la Phénicie. Ptolémée entra lui-même dans la Judée, prit Jéruſalem par artifice, en abattit les murailles, & emmena en Egypte prés de cent mille Juifs; dont il choiſit environ trente mille, qu'il mit dans ſes armées, & à qui il confia la garde de ſes principales forteresſes. (*b*) Antigone cinq ou ſix ans aprés ſe rendit maître de ces Provinces; mais en ayant laiſſé la garde à Démétrius ſon fils, celui-ci fut vaincu par Ptolémée. (*c*) Bien-tôt Antigone reprit le deſſus, & chaſſa Ptolémée de la Syrie, & de la Paleſtine. (*d*) *Séleucus Nicator* ſe ſaiſit enſuite de la même Province; dont il laiſſa le gouvernement aux grands-Prêtres des Juifs ſous la charge d'un tribut de trois cens talens. (*e*) Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, combla de faveurs la nation Juive. (*f*) Et l'Hiſtoire des Septante inſinuë qu'il en étoit Souverain. S. Jérôme le dit poſitivement ſur Ezéch. ch. xxv. Ptolémée Evergétes ſon fils, conſerva les mêmes ſentimens de bonté pour les Juifs, que ſon pere; il fut à Jéruſalem, & y conſacra divers préſens. (*g*) Antiochus le Grand prit la Syrie, la Phénicie, & la Paleſtine ſur Ptolémée Philopator; celui-ci les reprit bien-tôt aprés, ayant gagné une grande victoire ſur Antiochus prés de Raphia, ſur les frontiéres de l'Egypte. (*h*) Enſuite de cette victoire, Philopator alla à Jéruſalem,

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* XI. *c.* 8.

(*b*) *Vide Uſſer. ad an. M.* 3684. *Diodor cum Appiano in Syriac. pag.* 119. 121. *Pauſan. in attic. pag.* 5. *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 1. *Ariſteas de* 70. *Interpret.*

(*c*) *Vide Diodor. Sicul. Olymp.* 117. *an M.* 3692. & 1691.

(*d*) *Vide ſi placet. Uſſer ad an M.* 3721.

(*e*) *Sever. Sulpit. hiſt. ſacr. l.* 2.

(*f*) *Idem lib.* XII. *c.* 2.

(*g*) *Joſeph. l.* 2. *contra Appion.*

(*h*) 3. *Macc.* 1. *Polybius l.* 5. *pag.* 422. & *ſeqq.*

& y fit offrir des ſacrifices ; mais ayant voulu entrer dans l'intérieur du Temple, & en ayant été empêché par les Prêtres, il revint en Egypte, & fit éclatter ſa colére contre les Juifs de ce pays, ainſi que le troiſiéme des Maccabées le raconte. Dieu ſe déclara pour ſes ſerviteurs, & le Roi changea de réſolution, & de ſentiment à leur égard.

Antiochus demeura en repos tandis que Philopator vêcut ; mais aprés ſa mort, il envahit de nouveau les Provinces que les Rois d'Egypte poſſedoient en Aſie. Ayant enſuite porté ſes armes ailleurs, Ptolémée Epiphanes envoya *Scopas* à la tête de ſon armée, qui aſſujettit de nouveau la Judée, la Phénicie, & la Céléſyrie, pendant qu'Antiochus le Grand étoit occupé à la guerre contre Attalus Roi de Pergame. (*a*) Le Roi de Syrie regagna bien-tôt ce que Scopas lui avoit pris, & le grand-Prêtre des Juifs ayant été des premiers à ſe ranger à l'obéiſſance d'Antiochus, & l'ayant reçû dans Jéruſalem, ce Prince récompenſa ce ſervice par diverſes marques de ſa reconnoiſſance.

Il donna ſa fille Cléopatre en mariage à Ptolémée Epiphanes Roi d'Egypte, & pour ſa dot, il céda à ſon gendre la Phénicie, la Judée, la Céléſyrie, & la Samarie, à condition néanmoins que les tributs de ces Provinces ſe partageroient également entre les Rois de Syrie, & d'Egypte. (*b*)

Cette diſpoſition s'obſerva quelque tems, & les Juifs vêcurent en paix, ſous Antiochus le Grand, & ſous *Séleucus Philopator* ſon ſucceſſeur. Seulement ſous le regne de ce dernier, Héliodore étant venu à Jéruſalem dans le deſſein de tirer du Temple de grandes ſommes d'argent qui y étoient, en fut ſi violemment puni par un Ange, que non-ſeulement il s'en retourna ſans rien faire, mais le Roi lui ayant demandé qui il pourroit renvoyer à Jéruſalem, pour tenter de nouveau cette entrepriſe ; *Renvoyez-y vôtre plus grand ennemi*, lui dit Héliodore. (*c*)

Antiochus Epiphanes, ſous lequel arriva la plus grande partie de ce que nous liſons dans les deux livres Canoniques des Maccabées, ſuccéda à Séleucus Eupator. Il avoit été envoyé en ôtage à Rome par ſon pere Antiochus le Grand ; mais Séleucus ſon frere Roi de Syrie, ayant conçu le deſſein de reprendre ce que leur pere avoit cédé au Roi d'Egypte, obtint du Sénat Romain le retour d'Epiphanes, en envoyant à Rome en ſa place, ſon propre fils Démétrius. Séleucus

---

(*a*) *Vide Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 3. *& Vaillant pag.* 109.

(*b*) Voyez *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 5, 2, *Macc.* III. *Iſron. in Dan.* XI.

(*c*) 2. *Macc.* III. 1. 40.

mourut comme Epiphanes étoit encore en chemin ; & celui-ci arriva assez à tems en Syrie pour se mettre en possession du Royaume, & pour arrêter les entrepriſes des Officiers du Roi d'Egypte, qui vouloient s'en rendre les maîtres. Il les mit bien-tôt dans la néceſſité de défendre leur propre pays, au lieu d'attaquer celui d'un autre. Cependant Jaſon frere du grand-Prêtre Onias troiſiéme, acheta le gouvernement de ſa Nation, & la Sacrificature, par une grande ſomme d'argent qu'il donna à Antiochus Epiphanes. Il bâtit à Jéruſalem un gymnaſe, pour les exercices des Grecs, & inſpira à ſa Nation le mépris de leurs loix, & de leurs uſages, avec l'amour de la Religion, & des pratiques des étrangers. Antiochus s'affermit dans la réſolution qu'il avoit priſe de ſe ſaiſir de l'Egypte, voyant le Royaume entre les mains d'un enfant, & gouverné par des Eunuques : il prétendit qu'en qualité d'oncle du pupile, il devoit avoir la tutelle, & le gouvernement de ſes Etats, juſqu'à ce qu'il fût en âge de regner par lui-même. Ceux qui avoient la régence d'Egypte, de leur côté entreprirent de tirer des mains d'Antiochus la Céléſyrie, qui avoit été cédée à Ptolémée Epiphanes pere du jeune Roi. Ainſi la guerre s'alluma entre la Syrie, & l'Egypte. Antiochus vint en Phénicie, & s'avança juſqu'à Jéruſalem avec ſon armée, il y fut reçû par Jaſon avec des honneurs extraordinaires. L'année ſuivante, il alla attaquer l'armée de Ptolémée juſques dans l'Egypte, & la mit en fuite entre le mont Caſſius, & Péluſe ; il y retourna un an aprés avec des forces bien plus grandes, & il fit la conquête de ce pays.

Pendant qu'il étoit en Egypte, le bruit ſe répandit qu'il avoit été tué ; on lui rapporta que ceux de Jéruſalem en avoient témoigné beaucoup de joye ; cela lui fournit le prétexte de les attaquer avec ſon armée, & de piller leur Temple ; il en emporta dix-huit cens talens. Peu de tems aprés, il y envoya Apollonius, avec ordre de détruire la ville, de faire périr ſes habitans, d'obliger la nation de quitter les Loix de Moyſe, de ſoüiller le Temple, & de le conſacrer enſuite à Jupiter Olympien. Apollonius n'éxécuta ces ordres que trop ponctuellement, les Juifs ſouffrirent toutes les violences qu'on peut s'imaginer. Ce fut dans cette occaſion que parmi un grand nombre de lâches, & d'impies, qui apoſtaſiérent, & qui quittérent les Loix du Seigneur, on en vit d'autres qui firent paroître des prodiges de fermeté, de conſtance, & de zéle. Tels furent le vieillard Eléazar, & les ſept freres Maccabées, avec leur mere, qui ſouffrirent ſi courageuſement à Antioche toutes ſortes de ſupplices, pour la défenſe de leur Religion. Mathathias, avec ſes fils, & quelques autres, ſe retiré-



Digitized by Google

rent dans les montagnes, & y vêcurent quelque tems comme les bêtes, sans oser se montrer.

Mathathias en mourant recommanda à Judas Maccabée son fils de prendre la conduite, & la défense de sa Nation. Judas trouva bien-tôt occasion de signaler son zéle, & sa valeur. Il parcourut tout le pays, affermissant ceux qui avoient eu le bonheur de conserver le dépôt de la foi, & mettant à mort les apostats. Son nom, & la terreur de ses armes volérent jusqu'à Antioche, & troublérent Antiochus Epiphanes. Ce Prince ayant épuisé ses trésors, & ses finances par sa profusion, va dans la Perse, & envoye Ptolémée Nicanor, & Gorgias en Judée, avec ordre d'exterminer toute la nation des Juifs: mais ils sont vaincus, ou dissipez par Maccabée. Timothée, & Bacchides ont le même sort: la victoire suit Judas en tout lieu; par-tout il fait paroître une piété, & une sagesse égales à son extraordinaire valeur.

Aprés ces victoires, Judas se rend maître de Jérusalem, & purifie le Temple. Cela arriva précisément trois ans aprés qu'il eut été profané par les payens. Epiphanes ayant appris en Perse tant de fâcheuses nouvelles, entre en fureur, & jure d'exterminer les Juifs, & de faire de leurs pays un amas de corps morts; mais Dieu permit qu'aprés avoir inutilement reconnu, & pleuré son crime, il mourut misérablement. Eupator son fils lui succéda, & fut animé contre les Juifs par Lysias Régent du Royaume. Lysias vint en Judée avec des troupes; mais aprés avoir éprouvé la valeur de Judas, il fut contraint de s'en retourner. Quelque tems aprés, étonné des progrés de Judas, il revint dans ce pays: le Roi s'y trouva en personne, avec une formidable armée; mais aprés avoir été quelque tems au siége de Jérusalem, ils firent la paix avec les Juifs, & tournérent leurs armes contre Philippe qui prétendoit à la Régence du Royaume de Syrie.

En ce même-tems, Lysias ayant fait connoître au Roi que le grand-Prêtre Ménélaüs étoit la principale cause de tous les troubles de la Judée, le Roi fit mourir Ménélaüs, & mit en sa place Alcime; celui-ci sollicita Démétrius successeur d'Eupator, avec tant d'instances, qu'il obtint de lui des troupes, qui le ramenérent dans son pays; mais Judas met en fuite, & Bacchides, & Alcime; défait ensuite entiérement Nicanor, qui avoit été envoyé depuis avec de plus grandes forces, là finit le deuxiéme livre des Maccabées. Enfin Judas aprés avoir fait alliance avec les Romains, se vit attaqué par toutes les meilleures troupes de Syrie, commandées par Bacchides; il n'avoit alors avec lui que huit cens hommes; cependant avec ce peu de monde, il reçoit l'ennemi, le pousse, le rompt, le poursuit, jusqu'à ce qu'enfin accablé par la foule, qui l'avoit pris par der-

Digitized by Google

riére, il meurt en héros, au milieu d'un tas de corps morts, qu'il avoit tuez de sa main.

Aprés sa mort, Jonathas son frere fut choisi Chef, & grand-Prêtre de la Nation. Il se retira au-delà du Jourdain avec ses troupes. Bacchides l'y suivit; Jonathas lui livra bataille sur le bord du Jourdain, aprés lui avoir tué mille hommes, il repasse ce fleuve à la nage, à la vûë de l'armée de Bacchides, sans qu'elle osât le poursuivre. Le pays joüit de la paix pendant deux ans, aprés la mort d'Alcime qui arriva vers ce même tems. Mais les ennemis des Maccabées rappellérent Bacchides dans le pays, lui faisant espérer qu'il prendroit Jonathas au dépourvû. Jonathas, & Simon se mirent en campagne, & aprés avoir déconcerté tous les projets de Bacchides, & lui avoir tué bien du monde, ils lui firent des propositions de paix, qu'il accepta.

Cependant la guerre s'alluma en Syrie entre les divers prétendans au Royaume. D'un côté Démétrius Soter; de l'autre Alexandre Ballés; puis Démétrius Nicator, & Antiochus le Dieu, & enfin Tryphon, causérent dans cet Etat des troubles infinis, qui ne furent funestes qu'à la Syrie, car pendant cet intervalle, les Juifs profitant de l'occasion, se fortifiérent par l'affoiblissement de leurs ennemis, & se rangérent du côté de celui de ces Princes, qui donnoit à leur nation de plus grands priviléges, & dont ils espéroient de plus réels avantages; enfin ils se mirent entiérement en liberté sous le grand-Prêtre Simon. Ce grand-Prêtre fut mis à mort par Ptolémée son gendre, en l'an du monde 3869. C'est par sa mort que finit le premier volume des Maccabées.

Jean Hircan lui succeda; il attaqua d'abord Ptolémée, qui avoit fait mourir Simon Maccabée son pere, & ses deux freres. La compassion qu'il eut de sa mere, que Ptolémée faisoit amener sur les murailles du Château de *Doc*, lorsque Hircan vouloit en approcher, l'empêcha d'y forcer ce perfide. Antiochus Sidétés vint en Judée, & assiégea Hircan dans Jérusalem. La fête des Tabernacles étant arrivée pendant cet intervalle, Hircan demanda à Antiochus une suspension d'armes pour huit jours, afin de pouvoir célébrer la solemnité dans une plus grande tranquillité. Le Roi non-seulement l'accorda, mais fournit même les victimes, & les aromates avec une magnificence Royale. Cela charma les Juifs; ils firent des propositions de paix, qui furent agréées. Antiochus fit alliance avec Hircan, & celui-ci l'accompagna avec ses troupes dans la guerre contre le Roi de Perse. Antiochus y périt avec son armée; & Hircan profitant de cette conjoncture, se mit en pleine liberté, & ne voulut plus reconnoître les Rois de Syrie, ni dépendre d'eux. Il fit la guerre

Digitized by Google

avec beaucoup de bonheur contre les plus grands ennemis de ſa nation, qui étoient les Samaritains, & les Iduméens; il traita les premiers dans la derniere rigueur, & détruiſit de fond en comble leur ville, & leur Temple; il aſſujettit les Iduméens, & les obligea même à recevoir la circonciſion; enfin il mourut aprés un regne de trente-un an. (*a*) Voilà en abregé ce que contient le quatriéme livre des Maccabées.

Des quatre Livres que nous avons ſous le nom des Maccabées, il n'y en a que les deux premiers de canoniques: le troiſiéme, & le quatriéme ſont apocryphes. Suivant l'ordre des tems, & des événemens, le troiſiéme devroit être le premier de tous. Le ſecond devroit être placé avant le premier, & le quatriéme immédiatement aprés le premier. Ainſi pour les mettre dans leur ordre naturel, il ne faudroit que placer le premier en la place du troiſiéme, & le troiſiéme en la place du premier. Il faut examiner à préſent qui ſont les Auteurs des deux livres Canoniques des Maccabées. L'Ecrivain du premier étoit Hébreu, ſon ſtile en eſt une preuve; Origéne nous rapporte le titre Hébreu qu'on liſoit à la tête de cet ouvrage: (*b*) *Sarbet Sarbane el.* C'eſt à-dire, *Sceptre du Prince des enfans de Dieu*; ou, *Sceptre des rebelles du Seigneur*; comme ſi l'on vouloit marquer le gouvernement, la force, ou le regne des Maccabées, déſignez par le nom de Prince des enfans de Dieu; S. Jérôme avoit encore vû cet ouvrage en Hébreu, (*c*) c'eſt-à-dire en Syriaque, qui eſt la langue qu'on parloit en Judée du tems des Maccabées. (*d*) Les Juifs ne l'ont plus aujourd'hui en cette langue; il ſemble que Joſeph fils de Gorion, a cité ces Livres ſous le nom de *Livres des Aſſamonéens.* (*e*) Il n'eſt pas impoſſible que cet Auteur qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, l'ait vû en Hébreu. Le Grec eſt à préſent conſideré comme l'original; & c'eſt ſur lui qu'a été faite l'ancienne Verſion Latine qui nous en reſte. Cette Verſion eſt d'une antiquité trés vénérable, ayant été en uſage dans l'Egliſe dés avant S. Jérôme. Ce Pere n'a point travaillé à traduire ces Livres, comme il a fait les autres volumes de l'Ecriture.

Nous ſommes perſuadez que cet ouvrage fut compoſé ſur les Regiſtres publics, qu'on dreſſoit de ce qui arrivoit de plus mémorable dans la République des Hébreux. L'Ecriture rend témoignage à la

---

(*a*) *Joſeph & 4. Macc.* Mais Uſſer. Euſeb S. Jérôme ne lui donnent que vingt-neuf ans

(*b*) *Origen apud Euſeb. l. 6. c. ult hiſt. Eccleſ.* Σαρβὴθ σαρβανὶ ἔλ. שרבית סרבני אל ou bien שר בי ששר בני אל

(*c*) *Ieron. Prolog. Galeato. Machabaeorum primum librum, Hebraicum reperi.*

(*d*) *Ita Druſ. Præfat. in Libb. Veter. T. Huet. demonſtrat. Evang. propoſ 4.*

(*e*) השמנים *Vide Druſ. Præfat. in hos Lib.*

diligence

diligence de Judas Maccabée, (a) qui ramassa les monumens de sa Nation, qui avoient été dissipez durant la guerre; & l'Auteur de cet Ecrit cite à la fin de son Livre, (b) les Mémoires du Pontificat de Jean Hircan, comme la source où l'on peut s'instruire plus à fond de ce qu'il avance. Il y a quelques Auteurs qui ont crû que Jean Hircan lui-même étoit l'Ecrivain de ce premier Livre; mais cette opinion n'a pour fondement que d'assez foibles conjectures. Celui qui a écrit ce premier volume, suivoit dans ses supputations chronologiques l'Ere des Grecs, selon la maniére de compter des Hébreux; il la commençoit au mois de Nisan, six mois plûtôt que les Grecs, qui en mettoient le commencement vers le mois d'Octobre.

Ce Livre contient l'histoire de quarante ans, depuis Antiochus Epiphanes, jusqu'à la mort du grand-Prêtre Simon; l'Auteur a pû être témoin de presque tout ce qu'il écrit, quoiqu'il ait vêcu aprés le gouvernement de Jean Hircan; (c) puisque depuis le commencement de la persécution d'Epiphanes, jusqu'à la mort de Jean Hircan, il n'y a pas plus de soixante-quatre ans.

Le second Livre des Maccabées est un abrégé de l'histoire des persécutions d'Epiphanes, & d'Eupator contre les Juifs, (d) composée en cinq Livres par un nommé Jason. L'Auteur de l'abrégé, est inconnu, & l'ouvrage entier de Jason est perdu. L'un & l'autre étoit Grec, & suivoit la maniére de compter les années des Séleucides, suivant l'usage des Syriens. L'Abréviateur ne s'est pas tellement contraint à suivre Jason, qu'il n'ait rien ajoûté à son ouvrage, Il ne promet que (e) l'histoire de Judas Maccabée, & de ses freres, de la purification du Temple, de la dédicace de l'autel, des combats qu'Antiochus Epiphanes, & son fils Eupator livrérent aux Juifs, & des signes qui parurent en ce tems-là dans l'air au-dessus de Jérusalem; & cependant au Ch. trois, & au commencement du quatriéme, on trouve l'histoire de la punition d'Héliodore, qui arriva sous Séleucus prédécesseur d'Epiphanes. Les deux derniers Chapitres comprennent aussi des choses arrivées sous Démétrius Soter, successeur d'Eupator. Mais comme elles regardent le tems de Judas Maccabée, on ne peut pas dire en rigueur qu'elles soient hors du dessein de Jason, & de son Abbréviateur; cependant on remarque dans le stile de ces deux derniers Chapitres, des variétez pour la narration, & des diversitez pour le

(a) 2. *Macc.* 11. 14.
(b) 1. *Macc.* XVI. *ult.*
(c) 1. *Macc.* XVI. *ult.*
(d) S. Clément. d'Alexandrie strom. l. 5. p. 595. l'appelle τῶν Μακκαβαϊκῶν ἐπιτομήν.
(e) 2. *Macc.* 11. 20. 21. 22. 23. 24.



Digitized by Google

ſtile, qui font juger, qu'ils ſont d'un autre Auteur que de Jaſon. (a)

Quoique le ſecond des Maccabées raconte preſque par tout les mêmes choſes, que le premier, il ne paroît pourtant pas qu'il ſe ſoient vûs, ni copiez l'un l'autre. Ils ſe reſſemblent de telle maniére, qu'on ne peut pas dire qu'ils ayent cherché à ſe ſuivre, ni à s'imiter.

Le Compilateur a mis à la tête de ſon Ouvrage une Préface, (b) dans laquelle il nous avertit qu'ayant conſidéré le grand nombre de Livres qu'on avoit compoſé ſur cette matiére, & la difficulté de s'inſtruire en les conſultant tous ſéparément, il s'eſt chargé du travail d'en donner le précis pour diminuer le travail des lecteurs. Il donne d'abord une lettre écrite aux Juifs d'Aléxandrie par ceux de Jéruſalem, (c) pour les avertir de célébrer la fête de la purification du Temple par Judas Maccabée. On en trouve enſuite une ſeconde, (d) du Sénat de Jéruſalem, & de Judas, à Ariſtobule, précepteur du Roi Ptolémée, qui tend à la même fin. Cette derniére lettre n'a été écrite qu'en l'an du monde 3880. ſous le gouvernement de Jean Hircan, & on croit que le Compilateur ne vivoit pas loin de ce temps-là. Ce ſecond Livre contient l'hiſtoire d'environ quinze ans, depuis l'entrepriſe d'Héliodore ſur le Temple, juſqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicanor.

La beauté du ſtile de cet écrit, l'a fait attribuer par quelques-uns (e) à Philon le Juif, ou à Joſeph; on attribuë à Joſeph un petit ouvrage intitulé, *des Maccabées*, (f) ou de *l'empire de la raiſon.* Mais cet écrit eſt tout différent de celui que nous examinons. Quant à Philon, la reſſemblance de ſon ſtile avec celui de cet ouvrage, eſt ſi peu ſenſible, & d'ailleurs il paroît ſi peu avoir connu ce qui regarde les Maccabées, qu'on ne peut ſans quelque témérité aſſurer qu'il en ſoit l'Auteur. Enfin ni Euſébe, ni S. Jérôme ne parlent pas de cet ouvrage parmi ceux de Philon. Sérarius (g) a prétendu que c'étoit l'ouvrage de Judas l'Eſſénien, connu dans Joſeph par ſes prédictions. Il prétend que c'eſt ce Judas, dont il eſt parlé au ſecond Chapitre en ces termes: (h) *Judas a recueilli tout ce qui avoit été diſſipé pendant la guerre qui nous eſt arrivée, & tout cela eſt entre nos mains.* Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ces paroles regardent Judas Maccabée; car il eſt certain qu'elles ne prouvent pas, ni que Judas l'Eſ-

(a) *Vide Grot ad* 2. *Macc Prafat & Comment. ad* XII. 2 XII. 1 19. 21. 22. 23. 26. XIV. 22. *Vide & Huet. demonſtrat. Evang. propoſ.* 4.

(b) 2. *Macc.* II. 25. *& ſequ.*

(c) 2. *Macc.* 1. 1. *& ſequ. ad* ℣. 10.

(d) 2. *Macc.* 1. ℣. 10. *ad* ℣. 19.

(e) *Honor Auguſtod de ſcriptor. Eccl. in Philone.*

(f) Εἰς Μακκαβαίους; ἢ περὶ αὐτοκρατορίας λογισμοῦ.

(g) 2. *Serar. prolog.* 2. *in Macc. & in cap.* 1. *&* 2. *lib.* 2. *Macc. Vide & Rupert. de victor. verbi.*

(h) 2. *Macc.* II.

Digitized by Google

sénien ait écrit cette histoire, ni que Judas Maccabée en soit l'Auteur. Léon Allatius (a) a conjecturé que le grand-Prêtre Simon Maccabée l'avoit écrit, mais ses conjectures n'ont aucun fondement certain.

Quelques-uns (b) ont cru que tout ce Livre n'étoit qu'une lettre écrite par le Sénat de Jérusalem aux Juifs d'Egypte, & Monsieur Cotelier cite un ancien précis de ce Livre, où il est dit qu'il a la forme d'une lettre; mais il est aisé de distinguer ce qui fut écrit par le Sénat de Jérusalem, d'avec ce qui est de l'Historien. Celui-ci se fait assez distinguer par sa Préface, & par toute la suite de sa narration.

Ceux qui se sont séparez de l'Eglise Romaine, contestent aux Livres des Maccabées, la qualité de Canoniques. Ils montrent que les anciens Auteurs Ecclésiastiques les ont rangez parmi les apocryphes, & ils prétendent que comme l'Eglise ne peut pas faire qu'un Auteur inspiré ne le soit pas, aussi ne peut-elle pas donner l'inspiration à ceux qui dés le commencement n'ont point eu cet avantage: en un mot, que sa déclaration ne faisant rien au fond de la chose, mais supposant la vérité de ce qu'elle décide, ou de ce qu'elle déclare, ses décisions postérieures ne peuvent donner à un ouvrage, une autorité divine, qu'il n'avoit pas auparavant.

Ce dernier principe est reconnu de presque tous les Théologiens: il ne s'agit que de distinguer l'équivoque de ces paroles, que les anciens Auteurs Ecclésiastiques ont rangé les Maccabées parmi les livres apocryphes. On avouë que si l'antiquité s'étoit expliquée d'une maniére uniforme, & constante sur ce sujet; si les premiéres, les plus grandes, & les plus nombreuses Eglises avoient déclaré dans leurs assemblées, que ces Livres n'étoient point Canoniques, on ne pourroit aujourd'hui les donner pour tels: on doit suivre dans ces matiéres, dit saint Augustin, (c) l'autorité du plus grand nombre d'Eglises, ou des Eglises apostoliques, & de celles qui ont reçû des lettres des Apôtres. Les Ecritures qui sont reçûës de toutes les Eglises Catholiques, doivent être préférées à celles, qui sont rejettées par quelques-unes; & parmi ces derniéres, on doit préférer celles qui sont reçûës par le plus grand nombre, & par les plus considérables,

(a) *Allat. Desimeonib. p. 200.*

(b) *Vide Raban. Genebrard Chronolog Medina l. 6. de fide c. 13. Cotel. not ad Can. Apostol. pag. 338.* ἡ δευτέρα δὲ βιβλος ἐν εἴδει ἐπιστολῆς ἦν.

(c) *Aug de doctr. Christ. l 2. c. 8. In Canonicis scripturis Ecclesiarum Catholicarum quam plurium autoritatem sequatur; inter quas sanè illa sunt, quæ apostolicas sedes tenere, & epistolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in scripturis Canonicis ut eas quæ ab omnibus accipiuntur Ecclesiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt; in eis verò quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioresque recipiunt, eis quas pauciores, minorisque autoritatis Ecclesiæ tenent.*

à celles qui n'ont pas ce privilége. Or quoique les Livres des Maccabées ne soient pas mis dans le Catalogue des Livres Canoniques, par Méliton, par le Concile de Laodicée, par saint Athanase dans la Synopse publiée sous son nom, par saint Cyrille de Jérusalem, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Grégoire le Grand, (*a*) par saint Jean de Damas, (*b*) on peut leur opposer un bien plus grand nombre d'Auteurs anciens, & quelques Conciles, qui les ont reconnus pour Canoniques. L'Auteur de l'Epître aux Hébreux, (*c*) fait une allusion visible au supplice du saint Vieillard Eléazar, lorsque parlant des Martyrs de l'ancien Testament, qui ont signalé leur zéle dans la défense de la foi, il dit qu'il y en a qui ont souffert la peine du *tympanum*; supplice que souffrit le saint Vieillard dont nous venons de parler. (*d*) L'Auteur des Canons Apostoliques, (*e*) Tertullien, (*f*) saint Cyprien, (*g*) Lucifer de Cagliari, (*h*) saint Hilaire, (*i*) saint Ambroise, (*k*) saint Augustin, (*l*) Cassiodore, Raban Maur, le Prêtre Bellator, saint Isidore de Séville, & divers autres les ont citez comme Ecritures Canoniques; le Concile de Cartage, (*m*) & enfin celui de Trente, (*n*) les ont reconnus pour Livres inspirez, & les ont reçûs dans leur Canon. Le Pape Gélase dans les imprimez, ne marque qu'un Livre des Maccabées Canonique; mais on assure qu'il y a de bons manuscrits qui en marquent deux.

Nous avons omis exprés les autoritez d'Origénes, & de Saint Jérôme, parce qu'elles ne sont pas tout-à-fait uniformes, & qu'il paroît quelque espéce de contradiction dans leurs propres sentimens, comparez entr'eux. Origénes dans sa Préface sur les Pseaumes, exclud les deux Livres des Maccabées du nombre des divines Ecritures; mais dans le second Livre des Principes Ch. 1. & dans son Comment. sur le Chap. 5. de l'Epitre aux Romains, il en parle comme d'ouvrages inspirez, & d'une autorité égale aux autres Livres canoniques. S. Jérôme dans sa Préface sur les Livres de Salomon, dit que l'Eglise lit à la verité les volumes des Maccabées, mais qu'elle

---

(*a*) *Greg. Moral lib.* 19. *c.* 21. *n.* 34. *nov. Edit. Vide Præfat. general p.* XI. *art.* 16.

(*b*) *Damascen. lib.* 4 *de fide orthodoxa. c.* 18. Mais le même Pere dans le discours sur les fidéles trépassez, cite le second des Maccabées comme Ecriture divine.

(*c*) *Heb.* XII. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν.

(*d*) 2. *Macc.* VI. 19. Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆγε

(*e*) *Can. Apostol.* 84. *seu* 85.

(*f*) *Advers. Jud. c* 4.

(*g*) *Cyprian. lib. de exhort. ad martyr. c.* 11. *& lib.* 3. *Testimon. ad Quiric. c.* 15. *& ep.* 55. *ad Cornel. Pap.*

(*h*) *Lucifer. Calarit. lib. de non parcende in Deum delinquentibus.*

(*i*) *Hilar in Psal.* 134. *& lib. contra Constantium Imper.*

(*k*) *Ambros. l.* 2. *de Jacob. & vita beata c.* 10. 11. 12. *& lib.* 1. *de Offic. c.* 40. 41. *& lib.* 3. *c.* 29.

(*l*) *Aug. lib. de cura gerenda pro mortuis c.* 1. *& lib.* 2. *de Doctr. Christ. & lib.* 18. *de civitat. c.* 36. *& lib.* 1. *contra Gaudent. Donatist. c.* 31.

(*m*) *Concil Cartag.* 3. *Can.* 47.

(*n*) *Innocent.* 1. *ad Exuper.*

Digitized by Google

ne les reçoit point parmi les ouvrages canoniques. *Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed eos inter canonicas scripturas non recipit.* Mais ailleurs, (*a*) le même Pere cite ces ouvrages comme Ecriture divine.

Enfin on doit faire attention que la plûpart des Peres qui ont exclus ces Livres du Canon, n'ont parlé que dans le sentiment des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui : d'autres ont été assez peu exacts, & assez peu constans dans ce qu'ils en ont dit, les uns ayant cité comme divins, les mêmes ouvrages qu'ils excluoient du Canon, comme nous le venons de voir de S. Jérôme, & d'Origénes ; les autres ayant admis dans le Canon, des ouvrages qui en sont exclus depuis trés-long-tems d'un consentement unanime de toute l'Eglise, comme S. Jean de Damas y reçoit les Canons des Apôtres composez par S. Clément. Quelques-uns ont omis dans leurs Catalogues des Livres reconnus sans contradiction & des Juifs, & des Chrêtiens, comme le Livre d'*Ester*, qui est omis par Méliton, par S. Athanase, ou par l'Auteur de la Synopse, par S. Gregoire de Nazianze, par Léontius, & par Nicéphore de Constantinople.

On ne peut donc pas raisonnablement contester à ces deux Livres leur qualité de Canonique, sur ces diversitez de sentimens, puisque le poids des preuves, & des autoritez qui la leur assurent, est sans doute plus grand, que celui des raisons contraires. On forme aussi diverses difficultez sur ces Livres, par rapport à la Chronologie, dans laquelle on prétend remarquer de la contradiction dans le recit de quelques faits, & de quelques circonstances de l'histoire qui paroissent contraires à d'autres histoires véritables. Mais comme nous avons tâché de satisfaire à ces objections dans le corps du Commentaire, nous ne nous étendrons pas davantage ici sur cela.

---

(*a*) *Lib. 5. Comment. ad Isai. c. 23. Item Comment. in cap.* VII. *&* IX. *Ecc. & in cap.* VIII. *Daniel.*



Digitized by Google

# TABLE CHRONOLOGIQUE, DES QUATRE LIVRES DES MACCABÉES.

| Ans du M. | |
|---|---|
| 3668. | Commencement du regne d'Alexandre Roi de Macédoine. |
| 3681. | Mort d'Alexandre le Grand. |
| 3682. | Commencement de Ptolémée fils de Lagus en Egypte. |
| 3684. | Ptolémée fils de Lagus, s'empare de Jérusalem. Joseph. Antiq. XII. 1. |
| 3692. | Commencement de l'Ere des Séleucides, ou des Grecs. Elle commence au Printems de cette année, selon le premier des Maccabées ; ou à l'Automne, selon les Arabes, les Edesseniens, les Syriens & l'Auteur du second des Maccabées. Ptolémée les commence au printems de l'an 3693. & les Caldéens à l'automne de la même année. |
| 3700. | Mort d'Onias. Simon le juste lui succéde dans le Sacerdoce. |
| 3712. | Mort de Simon le juste. Eleazar son frere lui succéde. Joseph. Antiq. XII. 2. |
| 3720. | Séleucus Nicator réünit les Royaumes de Syrie, & d'Asie. Les Juifs lui payoient 300. talens de tribut. Sulpit. Sever. L. 2. Hist. Sacr. Il semble qu'en même tems ils étoient soumis au Roi d'Egypte, & lui payoient un tribut de vingt talens. Antiq. l. XII. c. 3. |
| 3721. | Mort de Ptolémée fils de Lagus Roi d'Egypte. Philadelphe lui succéde. |
| 3724. | Mort de Séleucus Nicator. Antiochus Soter lui succéde, & regne 19. ans. |

Digitized by Google

| | Ans du M. |
|---|---|
| Ptolémée Philadelphe fait une bibliotéque à Alexandrie, & procure la traduction des Livres sacrez des Juifs, d'Hébreu en Grec. Aristée, & Joseph. Antiq. XII. 2. | 3727. |
| Mort d'Antiochus Soter; Antiochus second, surnommé le Dieu, lui succéde. | 3743. |
| Mort du grand-Prêrre Eléazar. Manassé fils de Judas, lui succéde. Joseph. Antiq. XII. 3. | 3745. |
| Séleucus second, surnommé Callinicus, regne en Syrie. | 3754. |
| Mort de Ptolémée Philadelphe. Ptolémée Evergetés lui succéde. | 3758. |
| Evergetés vient à Jérusalem, dont il étoit maître, comme de toute la Syrie. Joseph. l. 2. contre Appion. | |
| Mort du grand-Prêtre Manassé. Onias second, fils d'Onias premier, lui succéde. Joseph Antiq. XII. 3. Les Juifs payoient alors vingt talens de tribut aux Rois d'Egypte, Joseph. Antiq. XII. 3. 4. | 3771. |
| Mort de Séleucus second Roi de Syrie. Antiochus troisiéme, surnommé le Grand, lui succéde. | 3781. |
| Mort d'Onias second. Simon second son fils lui succéde. Joseph. Antiq. XII. 4. | 3785. |
| Guerre entre Antiochus le Grand, & Ptolémée Philopator Roi d'Egypte; Antiochus qui s'étoit rendu maître de la Célésyrie & de la Phénicie, est battu prés de Raphia. 3. Maccab, 1. & 2. | 3787. |
| Philopator veut entrer dans le Sanctuaire du Temple de Jérusalem; mais il en est empêché par les Prêtres, & par une force divine. Il retourne en Egypte, persécute les Juifs, comme il est marqué au troisiéme des Maccabées. | |
| Mort de Ptolémée Philopator. Ptolémée Epiphanes lui succéde: il n'avoit alors que quatre ans. | 3800. |
| Antiochus le Grand se saisit de la Célésyrie, de la Phénicie, & de la Judée. Polyb. l. 3. Joseph. Antiq. l. X. c. 3. | |
| Mort du grand-Prêtre Simon second. Onias troisiéme lui succéde. Antiq. XII. c. 4. | 3805. |
| Scopas Général du Roi d'Egypte, fait la conquête de la Célésyrie, & de la Judée, pendant qu'Antiochus est occupé à la guerre contre Attalus. Antiq. XII. 3. *Ieron. in Dan.* XI. Polib. hist. l. 16. | 3806. |
| Antiochus reprend ce que Scopas lui avoit pris. T. Liv. lib. 33. Ce Prince est reçû dans Jérusalem. Antiq. XII. 3. | 3806. |

Digitized by Google

| Ans du M. | |
|---|---|
| 3812. | Antiochus donna sa fille Cléopatre en mariage à Ptolémée Roi d'Egypte, & lui assigne pour dot, la Célésyrie, la Phénicie, & la Judée. Joseph. Antiq. XII. 3. |
| 3815. | Combat entre Antiochus & les Romains. Antiochus est vaincu & contraint de céder tout ce qu'il avoit au-delà du mont-Taurus, & de donner des ôtages, entre lesquels, fut Antiochus Epiphanes son fils. |
| 3817. | Mort d'Antiochus le Grand. Séleucus troisiéme, surnommé Philopator, lui succéde. |
| 3821. | Lettres d'Aréus, Roi de Lacédémone, au grand-Prêtre Onias troisiéme. Joseph. Antiq. XII. 4. & 1. Macc. XII. |
| 3828. | Héliodore est envoyé par Séleucus, pour piller les tresors du Temple. 2. Macc. III. |
| 3828. | Mort de Séleucus. |
| 3829. | Antiochus Epiphanes échangé contre Démétrius, fils de son frere Séleucus, qui fut envoyé en ôtage à Rome en sa place, revient en Syrie, & usurpe le Royaume. |
| 3829. | Jason se fait établir grand-Prêtre par Epiphanes, en la place de son frere Onias troisiéme. |
| 3830. | Etablissement d'un Gymnase à Jérusalem. 1. Macc. I. II. 15. & 2. Macc. IV. 7. |
| 3831. | Antiochus est reçû dans Jérusalem par Jason. 2. Macc. IV. 21. |
| 3832. | Ménélaüs dépoüille Jason de la dignité de grand-Prêtre, & s'en fait pourvoir par Epiphanes. 2. Macc. IV. 23. 24. 25. |
| 3833. | Guerre entre Epiphanes Roi de Syrie, & Philométor Roi d'Egypte. Les Généraux d'Epiphanes remportent la victoire prés du mont-Casius, frontiére d'Egypte; Epiphanes entre en Egypte, & la soumet à son obéissance. |
| 3834. | Ménélaüs est mandé à Antioche; il laisse en sa place Lysimaque à Jérusalem. Celui-ci dépoüille le Temple de plusieurs de ses plus riches ornemens. Le grand-Prêtre Onias troisiéme, dépose depuis quelques années, accuse Ménélaüs de ces sacriléges. Onias est tué par Andronique. 2. Macc. IV. 30.... 34. Lysimaque est aussi mis à mort par le peuple, à Jérusalem, prés le trésor du Temple, 2. Macc. IV. 37. 42. |
| 3834. | Seconde expedition d'Antiochus Epiphanes en Egypte. 2. Macc. V. 1. 4. Le bruit s'étant répandu qu'Epiphanes étoit mort, Jason vint attaquer Jérusalem; mais il en |

Digitized by Google

il en fut repouſſé ; 2. Macc. v. 10. & quelques-uns de ceux de Jéruſalem ayant témoigné de la joye de cette nouvelle, Antiochus en conçut tant d'indignation, qu'à ſon retour il aſſiégea la ville, la prit, la pilla, fit périr plus de quatre-vingt millehommes, & enleva tout l'or, & les vaſes les plus prétieux du Temple. 2. Macc. v. | Ans du M.

Troiſiéme expédition d'Antiochus en Egypte. Il l'aſſujettit entiérement. *Polib. Legat. Diodor. Sicul. In exerpt.* | 3835.

Apollonius eſt envoyé en Judée ; il démolit les maiſons & les murs de Jéruſalem, & fait main baſſe ſur le peuple. 1. Macc. 1. 30. & 2. Macc. v. 24. Il bâtit la citadelle ſur la montagne, où étoit ſituée la cité de David. | 3836.

Judas Maccabée ſe retire dans le deſert, avec neuf des ſiens. 2. Macc. v. 27.

Edit d'Antiochus Epiphanes, pour contraindre tous les peuples de ſes Etats, de ſuivre la religion des Grecs. 1. Macc. 1. 43. . . . 52. 53. | 3837.

Les ſacrifices interrompus dans le Temple. La ſtatuë de Jupiter Olympien placée ſur l'autel. L'abomination de la déſolation. 1. Macc. 1. 62.

Martyre du vieillard Eléazar, & des ſept freres Maccabées, & de leur mere à Antioche. 2. Macc. VII.

Mathathias & ſes ſept fils, ſe retirent dans les montagnes. 1. Macc. II. 15. & ſuiv. Les Aſſidéens ſe joignent à eux.

Mort de Mathathias. Judas Maccabée lui ſuccéde. 1. Macc. II. 49. . . . 70. | 3838.

Judas défait l'armée d'Apollonius. 1. Macc. III. 10. *& ſeq.* Il bat enſuite Seron, Gouverneur de la Céléſyrie. *ibid.*

Voyage d'Antiochus en Perſe. 1. Macc. III. 27. . . 31. | 3839.

Nicanor & Gorgias, ſont envoyez en Judée, & enſuite Ptolémée, fils de Doriménes.

Judas aſſemble ſon armée à Maſpha, & aprés avoir imploré l'aſſiſtance du Ciel par le jeûne & par l'oraiſon, il marche contre Nicanor, & le met en fuite. Gorgias n'oſe en venir aux mains avec l'armée des Juifs.

Lyſias vient en Judée avec une armée ; il eſt battu, & obligé de s'en retourner à Antioche. 1. Macc. IV. 28. . . 35. | 3840.

Judas purifia le Temple, trois ans aprés qu'il eut été ſoüillé par les Nations. 1. Macc. IV. 36. & ſuiv.



Digitized by Google

Ans du M.

Timothée & Bacchide ſont battus par Judas. 2. Macc. VIII.

Mort d'Antiochus Epiphanes dans la Perſe. 1. Macc. VI. 1. & ſuiv. & 2. Macc. IX. Antiochus Eupator lui ſuccéde âgé de neuf ans, ſous le gouvernement de Lyſias.

Guerre de Judas dans l'Idumée, & au-delà du Jourdain. 1. Macc. V. & 2. Macc. X.

Timothée eſt vaincu une ſeconde fois par Judas.

3841. Conſpiration des peuples de delà le Jourdain, & des peuples de la Galilée contre les Juifs : ils ſont reprimez par Judas & ſes freres. 1. Macc. V.

Lyſias vient en Judée une ſeconde fois, à la tête d'une puiſſante armée ; mais il eſt contraint de faire ſa paix avec Judas, & de s'en retourner à Antioche. 2. Macc. XI. Lettres d'Eupator, & des Ambaſſadeurs des Romains aux Juifs. 2. Macc. XI. 27. & ſuiv.

Perfidie de ceux de Joppé, & de ceux de Jamnia, contre les Juifs de leurs villes, châtiée par Judas. 2. Macc. XII. 2. 3. 4.

Guerres du même, au-delà du Jourdain. 2. Macc. XII. 13. & ſuiv.

Victoire de Judas, contre Timothée, différent du premier Général du même nom. 2. Macc. XII. 20.

Combat contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée, où quelques ſoldats Hébreux furent tuez, parce qu'ils avoient caché ſous leurs habits, de l'or pris dans un Temple de Jamnia. 2. Macc. XII. 32. 33. & ſuiv.

Eupator vient en Judée, avec une trés-puiſſante armée. Judas va l'attendre à Modin, entre la nuit dans le camp du Roi, & lui tuë quatre mille hommes. L'armée d'Eupator vient aſſiéger Bethſura ; il ſe donna diverſes eſcarmouches. Eléazar frere de Judas tuë les plus beaux des éléphans du Roi. 1. Macc. VI. 2. Macc. XIII.

Priſe de Bethſura. Le Roi vient aſſiéger Jéruſalem. La ville eſt fort preſſée par la faim ; mais Philippe qui avoit été nommé par Antiochus Epiphanes, pour régent du Royaume, pendant la minorité du jeune Eupator, étant venu à Antioche, Lyſias fit traiter de paix avec les Juifs, & s'en retourna avec le Roi & l'armée en Syrie. Mais avant ſon retour, Eupator contre la parole donnée, fit abattre le mur, qui mettoit le Temple à couvert des inſultes de ceux de la citadelle. 1. Macc. VI. & 2. Macc. XIII.

Digitized by Google

Mort du grand-Prêtre Ménélaüs ; Alcime lui ſuccéde. 2. Macc. XIII. | Ans du M. 3842.

Onias fils d'Onias troiſiéme, ſe retire en Egypte, où il bâtit quelque tems aprés un Temple, ſur le modele de celui de Jéruſalem. Joſeph Antiq. XII. 15.

Retour de Démétrius fils de Séleucus, qui avoit été en ôtage à Rome. Polyb. Legat. 1. Macc. VII. 1. 4. & 2. Macc. XIV. 1. 2. Il met à mort Eupator & Lyſias, & eſt reconnu Roi de Syrie.

Alcime demande à Démétrius la confirmation de la dignité de grand-Prêtre, qu'il avoit reçûë d'Eupator. 2. Macc. XIV. Il revient en Judée avec Bacchide, & entre dans Jéruſalem. 1. Macc. VII. Mais bien-tôt il eſt obligé de recourir de nouveau à Démétrius. Ce Prince lui donne Nicanor avec des troupes, qui le raménent en Judée ; Nicanor s'accommode avec Judas, & vit pendant quelque tems bon ami avec lui ; Alcime en conçoit de la jalouſie, & accuſe Nicanor de trahir les intérêts du Roi. Démétrius écrit à Nicanor de lui amener Judas. Celui-ci s'apperçoit qu'on le veut ſaiſir, ſe retire, & ſe met à la tête d'une troupe, avec laquelle il attaque Nicanor, prés de *Caphar-ſalama*, & lui tuë environ cinq mille hommes. 1. Macc. VII. 27. 32. | 3843.

Mort de Rhazis, célébre vieillard, qui ſe tuë lui-même, pour ne pas tomber entre les mains de Nicanor, 2. Macc. XIV.

Second combat de Judas, contre ce Général, dans lequel il remporte une victoire complette ; Nicanor ayant été tué au commencement de la bataille. 1. Macc. VII. 2. Macc. XV.

Bacchide & Alcime ſont envoyez de nouveau en Judée. Judas abandonné des ſiens, & ayant ſeulement huit cens hommes, livre la bataille, met en fuite l'aîle droite de l'armée ennemie, & les pourſuit fort loin. Mais enfin, enveloppé de toute part par les ennemis, il ſuccombe à leur grand nombre, & finit ſa glorieuſe vie. 1. Macc. IX. 3. 22.

Retour des envoyez que Judas avoit députez à Rome, pour faire alliance avec les Romains. 1. Macc. VIII.

Jonathas Maccabée eſt choiſi pour chef de la nation, & pour grand-Prêtre, en la place de Judas. 1. Macc. IX. 28.



Digitized by Google

| Ans du M. | |
|---|---|
| | Bacchide pourſuivit Jonathas. Celui-ci aprés un leger combat, paſſe le Jourdain à la nage, à la vûë de l'ennemi. |
| 3844. | Mort d'Alcime. 1. Macc. IX. 54. |
| 3846. | Bacchide aſſiége Jonathas, & Simon dans Bethaſis. *ibid.* Paix entre Bacchide & Jonathas. Celui-ci fixe ſa demeure à Machmas, & juge le peuple. |
| 3851. | Aléxandre Ballés vient en Syrie, pour ſe faire reconnoître Roi. |
| | Démétrius Soter écrit à Jonathas, & lui demande des troupes contre Aléxandre Ballés. 1. Macc. X. |
| 3852. | Lettres d'Aléxandre Ballés à Jonathas. *ibid.* |
| | Jonathas fait pour la premiere fois, les fonctions de grand-Prêtre, & demeure à Jéruſalem. 1. Macc. X. 21. |
| | Seconde lettre de Démétrius Soter à Jonathas. Ce grand-Prêtre s'attache au parti d'Aléxandre Ballés. *ibid.* |
| 3854. | Mort de Démétrius Soter. Aléxandre Ballés eſt reconnu pour Roi de Syrie. |
| | Onias fils d'Onias troiſiéme, bâtit un Temple en Egypte, ſur le modéle de celui de Jéruſalem. Joſeph Antiq. XIII. 6. |
| 3856. | Démétrius fils aîné de Démétrius Soter, vient en Cilicie, pour recouvrer le Royaume de ſes freres. |
| | Apollonius attaque Jonathas; mais il eſt repouſſé avec beaucoup de perte. 1. Macc. X. 72. & ſuiv. |
| 3859. | Mort d'Aléxandre Balles; Démétrius, fils de Démétrius Soter, demeure paiſible poſſeſſeur du Royaume de Syrie. 1. Macc. XI. 19. |
| | Jonathas attaque la citadelle de Jéruſalem. |
| 3860. | Il envoye du ſecours à Démétrius Nicator, qui ne paya ſes ſervices que d'ingratitude; ce qui obligea Jonathas à ſe ranger du côté du jeune Antiochus, que Tryphon avoit ramené d'Arabie, pour lui faire prendre le Royaume de Syrie. 1. Macc. X. XI. |
| | Divers combats entre les Généraux de Démétrius & de Jonathas, où celui-ci eut toûjours l'avantage. 1. Macc. XI. XII. |
| | Il renouvelle l'alliance avec les Romains, & les Lacédémoniens. 1. Macc. XII. |
| | Il eſt pris en trahiſon par Tryphon, dans Ptolemaïde. 1. Macc. XII. 39.... 52. |
| 3861. | Mort de Jonathas. Simon ſon frere lui ſuccéde. 1. Macc. XIII. 20. & ſuiv. |

Digitized by Google

| | Ans du M. |
|---|---|
| Tryphon met à mort Antiochus le Dieu, Roi de Syrie & ſe rend maître de ſon Royaume. 1. Macc. XIII. 54. | |
| Simon reconnoît Démétrius Nicator, contre Tryphon. Démétrius accorde à Simon l'exemption de toute ſorte de tributs & de charges, pour la Judée. C'eſt le commencement du parfait affranchiſſement des Juifs, du joug des Syriens. 1. Macc. XIII. 3. XIV. 32. & ſuiv. | |
| Priſe de la citadelle de Jéruſalem par Simon. 1. Macc. XIII. 49. 53. & XIV. 7. 36. 37. | 3862. |
| Démétrius Nicator va en Perſe avec une armée. Il eſt pris par le Roi des Parthes. 1. Macc. XIV. 1. 2. 3. &c. | 3863. |
| Aſſemblée générale du peuple, où Simon eſt confirmé dans la dignité de Prince du peuple, & de ſouverain Pontife. 1. Macc. XIV. 26. . . . 44. | |
| Antiochus Sidetés, frere de Démétrius Nicator, devient Roi de Syrie. 1. Macc. XV. 1. 2. Il donne à Simon le droit de battre monnoye à ſon coin, & confirme tous les privileges accordez aux Juifs par les Rois ſes prédéceſſeurs. 1. Macc. XV. 3. 9. | 3864. |
| Arrivée des Ambaſſadeurs des Juifs à Rome, pour renouveller l'alliance avec les Romains. 1. Macc. XIV. & XV. | 3865. |
| Antiochus Sidetés manque de parole à Simon, & envoye contre lui Cendébée. 1. Macc. XV. | |
| Cendébée eſt battu, par Jean & Judas fils de Simon 1. Macc. XVI. | 3866. |
| Simon eſt tué avec ſes deux fils, par Ptolémée ſon gendre. 1. Macc. XVI. 11. | |
| Hircan ſuccéde à Simon. Fin du ſecond Livre des Maccabées. | 3869. |
| Antiochus Sidetés aſſiége Hircan dans Jéruſalem. 4. Maccab. 11. & Joſeph XIII. 16. | 3869. |
| Hircan obtient une tréve de huit jours, pour célébrer la fête de la Scénopégie; il fait la paix avec Antiochus, à des conditions aſſez onéreuſes. Joſeph Antiq. XIII. 16. & 4. Macc. 11. | 3870. |
| Hircan tire de l'argent du tombeau de David, ou plûtôt des tréſors cachez des Rois de Juda. 4. Macc. 11. & Joſeph Antiq. XIII. 16. & lib. III. 12. & de Bell. l. 1. c. 2. | |
| Joſeph fils d'Oziel, traduit d'Hébreu en Grec le livre de l'Eccléſiaſtique, compoſé par Jeſus fils de Sirach. | 3872. |



Digitized by Google

| Ans du M. | |
|---|---|
| 3873. | Hircan accompagne Antiochus Sidetés en Perſe. 4. Macc. 11. Joſeph. Antiq. xiii. 16. Nicol. Damaſcen. Antiochus eſt vaincu & mis à mort. |
| 3874. | Aprés la mort d'Antiochus, Hircan ſecouë abſolument le joug des Macédoniens, & ne reconnoît plus de maître Juſtin. lib. 36. Strab. 16. Il prend diverſes villes. Joſeph. Antiq. l. xiii. 17. 4. Macc. 11. |
| 3875. | Hircan ſubjugue les Iduméens, & les oblige à recevoir la circonciſion 4. Macc. 11. Joſeph. Antiq. xiii. 17. |
| 3877. | Ambaſſade des Juifs à Rome, pour renouveller l'alliance avec les Romains. Joſeph. Antiq. xiii. 17. 4. Macc. 111. |
| 3880. | Lettre des Juifs de Jéruſalem à ceux d'Alexandrie, pour les exhorter à la célébration de la nouvelle dedicace du Temple, par Judas Maccabée. 2. Macc. 1. 10. & ſuiv. |
| 3894. | Siége de Samarie entrepris par Hircan, & conduit par Antigone & Ariſtobule ſes fils. Antiq. l. xiii. 18. 4. Macc. iv. |
| 3895. | Victoire d'Ariſtobule, contre Antiochus de Cizique. Joſeph. ibid. |
| | Priſe de Samarie. Hircan fait raſer cette ville. La même. |
| 3898. | Mort de Hircan, aprés un regne de vingt-neuf ans. Euſeb. 8. démonſtr. c. 2. Hieron. in Dan. ix. |

Digitized by Google

# DISSERTATION,

## SUR

# LA PARENTE' DES JUIFS, ET DES LACE'DE'MONIENS.

JAmais peuple n'eut une origine plus illuſtre, ni plus ancienne, ni mieux ſuivie, ni plus aſſurée, que la Nation des Juifs. Ils font remonter leurs Ayeux juſqu'aux premiers hommes; les plus anciens Patriarches, & les plus célébres fondateurs des Nations, ſont ou les peres, ou les freres des Auteurs de leur race. Leur hiſtoire, & leurs titres ne ſont ni obſcurs, ni récens, ni fabuleux; leur poſſeſſion n'eſt ni interrompuë, ni frauduleuſe. Ils font voir la verité de leur origine, dans des écritures les plus anciennes, & les plus autentiques qui ſoient au monde; ce ſont leurs Livres ſacrez, qui contiennent leur Loi, & leur Religion. Ces Livres ont par-deſſus ceux des autres Nations, qui peuvent ſe vanter d'une antiquité ſemblable, ou plus grande encore, qu'ils ſont parmi les Juifs d'une autorité inviolable, & regardez comme l'ouvrage du Saint-Eſprit même; les autres peuples qui ont reçû la vraye Religion, ont auſſi pour ces Livres un ſouverain reſpect; enfin les Etrangers, qui n'ont aucun engagement de Religion envers ces Ecrits, n'ont pû juſqu'ici y montrer ni fauſſeté, ni erreur. Tandis que ces divins Ouvrages ſont demeurez cachez dans la langue, & dans le pays des Juifs, & inconnus aux autres peuples, toutes les Nations du monde ont été dans une ignorance groſſiére de leur propre origine; ils n'ont eu ſur cela que des opinions chimériques, & monſtrueuſes. Mais depuis que ces ſacrez monumens ſont venus à la connoiſſance des étrangers, chacun a voulu y chercher ſon commencement, & y trouver la ſouche de ſes ancêtres.

Les écritures des Hébreux ne commencérent à ſe répandre parmi les Grecs, que depuis le regne de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte. Ce Prince curieux les fit traduire de l'Hébreu, & les mit dans ſa

Digitized by Google

magnifique Bibliothéque d'Alexandrie. C'eſt de-là qu'elles ſe ſont fait connoître dans tout le monde. Les Grecs toûjours curieux, virent avec étonnement des hiſtoires juſqu'alors inconnuës; ils commencérent à avoir pour les Juifs, une eſtime qu'ils n'avoient pas euë auparavant; & cette Nation d'ailleurs peu connuë, & peu conſidérable à leur égard, fut regardée comme un peuple ancien, & d'une origine fort illuſtre, & fort differente de celle qu'on lui avoit donnée juſqu'alors. C'eſt au moins le jugement que les plus ſenſez, & les plus judicieux en portérent; car il étoit impoſſible d'arracher entierement les anciennes préventions, que l'on avoit conçûës contre eux.

Les Lacédémoniens, un des plus ſerieux, des plus ſages & des plus vaillans peuples de la Gréce, ayant trouvé dans leur tradition, ou dans quelque hiſtoire, qu'ils étoient freres des Juifs, & qu'ils avoient pour pere commun Abraham; cette origine les flatta, & malgré la fierté qui eſt propre aux Spartiates, encore plus qu'aux autres Grecs, ils comprirent qu'une parenté ſi ancienne & ſi belle, ne pouvoit que leur faire honneur; ils réſolurent de cultiver cette liaiſon, & ils en firent la premiere démarche; Aréus leur Roi écrivit au grand-Prêtre Onias, qui étoit alors à la tête de la Nation des Juifs, (*a*) qu'ayant appris que les Lacédémoniens étoient freres des Juifs, & de la race d'Abraham, il le prioit de leur mander l'état de leurs affaires; que pour eux, ils leur envoyoient cette lettre, pour les aſſurer de leur parfaite union, & qu'ils pouvoient diſpoſer en maîtres, de tout ce qui appartenoit aux Lacédémoniens.

Nous ne ſçavons pas quelle fut la réponſe d'Onias; mais nous voyons par la ſuite de l'hiſtoire, que ces deux peuples entretinrent de bonne foi cette nouvelle alliance, & qu'ils ſe conſidérérent ſérieuſement dans la ſuite comme freres. Nous liſons que le grand-Prêtre Jaſon étant obligé de quitter la Judée ſa patrie, & l'Arabie, où il s'étoit retiré, ſe refugia chez les Lacédémoniens. (*b*) Et pluſieurs années aprés la lettre d'Aréus à Onias, le grand-Prêtre Jonathas, frere de Judas Maccabée, écrivit au Sénat, & au Peuple de Lacédémone, pour renouveller l'ancienne alliance qui étoit entre

(*a*) 1. *Macc.* XII. 20. Le texte Latin porte que les Juifs avoient écrit les premiers aux Lacédémoniens, & que ceux-ci leur rendoient réponſe: *Benefactis ſcribentes nobis de pace veſtra; ſed & nos reſcripſimus vobis, &c.* Mais le texte Grec porte au contraire, que ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers, & qui priérent les Juifs de leur rendre réponſe. Καλῶς ποιήσατε γεγράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν, καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγεγράφαμεν ὑμῖν Joſeph eſt aſſez different de la Vulgate. On peut voir le Commentaire 1. Macc. XII. 20.

(*b*) 2. *Macc.* V. 9.

eux,

eux. (*a*) Ainſi cette parenté étoit un article dont on convenoit ; les Juifs, auſſi-bien que les Lacédémoniens, s'étoient agréablement laiſſez perſuader qu'ils deſcendoient les uns, & les autres d'Abraham.

Mais ni les monumens qui nous reſtent aujourd'hui dans les Ecritures ſaintes des Juifs, ni les Ecrits des Auteurs Grecs, ou étrangers, ne nous fourniſſent aucunes preuves aſſez claires, ni aſſez ſolides, pour faire ſur nous la même impreſſion, ni pour nous convaincre que ces deux peuples ſoient des branches ſorties d'une même ſouche, & qu'Abraham ſoit le pere des uns & des autres. Quelques Sçavans croyent cette parenté toute chimérique, & ſans fondement réel. (*b*) D'autres la croyent véritable ; & d'autres la mettent au rang des choſes douteuſes, & incertaines. Mais quelque parti que l'on prenne parmi ces ſentimens divers, il eſt certain au moins que les Hébreux, & les Lacédémoniens l'ont cruë ſérieuſement, & par conſéquent qu'ils avoient de part & d'autre des raiſons au moins plauſibles, pour s'en perſuader.

Nous ne pouvons embraſſer ſans reſtriction le ſentiment qui met cette parenté au rang des choſes indubitables. Si les Juifs, & les Lacédémoniens n'avoient point d'autres motifs pour ſe croire également deſcendus d'Abraham, que ce que nous en voyons dans leurs lettres, & ce qui nous en reſte dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes, on peut aſſûrer hardiment que leur créance étoit aſſez mal fondée ; mais comme ils pouvoient ſçavoir ſur cela bien des choſes que nous ignorons aujourd'hui, nous ne pouvons auſſi admettre abſolument l'opinion qui traite cette origine de fabuleuſe, & de chimérique. Il n'eſt pas permis de porter ſes jugemens au-delà de ſes connoiſſances, il eſt même de l'équité de préſumer que ces peuples n'ont point agi en cela ſans de bonnes raiſons. Ce que nous pouvons dire de plus juſte, c'eſt qu'elles nous ſont inconnuës.

Reſte donc à examiner les diverſes conjectures que l'on propoſe, ſur ce qui a donné lieu aux Lacédémoniens de ſe croire deſcendus d'Abraham. Quelques-uns (*c*) ont prétendu que ces peuples ayant lû dans Moyſe, (*d*) qu'*Ebal* étoit un des fils de *Jectan*, fils de Phaleg, & petit-fils d'Heber, s'étoient imaginez que cet Ebal étoit le même qu'*Æbalus*, pere de Tyndare, & ayeul de Caſtor, & de Pollux, & d'Héléne. Mais cette opinion paroît inſoutenable par pluſieurs rai-

(*a*) 2. *Macc.* XII. 6.

(*b*) *Joſeph Scalig Can Iſagog. l.* 3 *p.* 332. *Reineccius de Regno Spartan. p* 335. *Rainold. de Libb. Apocryph. p.* 104. *Bochart. Canaan. l.* 1. *c.* 22.

(*c*) *Quid. apud Joſeph. Scal. Can. Iſagog. l.* 3. *p.* 332 *& apud Salian. ad an.* 3821.

(*d*) *Geneſ.* X. 28.

ſons. Car 1°. Ebal eſt fils immédiat de Jectan fils d'Héber ; & Abraham fils de Tharé, eſt éloigné d'Héber de ſix générations. (*a*) Ainſi il eſt impoſſible en ce ſens, qu'*Æbalus* deſcende d'Abraham, puiſqu'Æbalus dans cette ſuppoſition, étoit petit-fils d'Héber, dont Abraham étoit éloigné de ſix degrez. 2°. Hébal, & Abraham étoient de deux branches différentes de la famille d'Héber. Ce Patriarche eut Phaleg, & Jectan ; Ebal ſortoit de Jectan, & Abraham venoit de la ſouche de Phaleg. 3°. Enfin *Ebal* fils de Jectan, vivoit pluſieurs ſiécles avant Æbalus pere de Tyndare, comme il ſeroit aiſé de le montrer, ſi la choſe pouvoit être conteſtée.

L'Auteur du Commentaire ſur les Maccabées, attribué à ſaint Thomas, a crû que cette opinion n'étoit fondée que ſur le préjugé où l'on étoit que les Spartiates, ou Lacédémoniens, venoient des deſcendans d'Agar, ou de Céthura, qui avoient été toutes deux femmes d'Abraham, & meres de divers peuples d'Arabie. Ce ſentiment eſt devenu fort commun ; mais on ne nous apprend pas de quel peuple en particulier les Lacédémoniens ſont iſſus. Le nom de *Lacédémoniens*, peut dériver de l'Hébreu, (*b*) *Leummim Kodmonim*, peuples d'Orient ; on a pû ſuivre de part & d'autre, ſans beaucoup d'examen, une conjecture populaire, & favorable, qui n'étoit d'aucune conſéquence pour le fond. Il y a dans les traditions des peuples, & de pluſieurs anciennes familles, cent choſes de cette nature, que l'on croit de pere en fils, ſans autre preuve, ſinon qu'on les a ainſi appris de ſes ancêtres, & qu'on a intérêt de les ſoûtenir, & de les faire croire ; c'eſt ainſi que les Romains ſe diſoient deſcendus des Troyens, & que nos anciens Rois de France prétendoient à la même gloire.

Grotius (*c*) veut que la parenté des Spartiates, & des Juifs, ne ſoit fondée que ſur ce que les Lacédémoniens deſcendoient des Doriens, & les Doriens des Pelaſges ; & comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie, ou de l'Arabie, on a avancé au hazard que les Lacédémoniens, & les Juifs, étoient d'une même race, parce que les uns & les autres venoient d'un même pays. Cet Auteur remarque qu'il demeura toûjours dans la Dialecte Dorienne, quantité de termes, dont la racine eſt dans l'Hébreu, & qui montrent ſa premiere origine.

Mais Monſieur Morin (*d*) remarque contre Grotius, 1°. Que les Pélaſges, qui vinrent de l'Arabie dans la Gréce, y paſſérent avant

---

(*a*) *Geneſ.* XI. 16. 17. & *ſeq. Phaleg. Reü, Sarug. Nachor, Thare, Abraham.*

(*b*) לאמים קדמנים

(*c*) *Grot. in* 1. *Macc.* XII. 20.

(*d*) Voyez le tom. 1. de la Rép. des Lettres.

Digitized by Google

le mariage d'Abraham avec Céthura, & qu'ainsi ils ne peuvent être descendus de ce Patriarche. 2°. Il soutient que c'est plûtôt des *Edones*, ou Edoniens, peuples de Thrace, qu'est venuë la consanguinité entre les Iduméens, & les Juifs. Ces Edoniens sont, à ce qu'il prétend, une branche des Iduméens, comme leur nom semble le prouver. 3°. Enfin il dit que si l'on veut absolument que les Lacédémoniens tirent leur origine des Pélasges, son sentiment n'en sera pas moins vrai-semblable, puisque les Pélasges ayant passé quelque tems dans la Thrace, avant que d'entrer dans le Péloponése, ils ont pû aisément se joindre aux Edoniens, & ne faire dans la suite qu'un seul peuple avec eux. Ainsi les Lacédémoniens seront en même-tems descendus d'Esaü par les Edoniens, & des Pélasges joints aux Edoniens. Eutychius Patriarche d'Aléxandrie, (*a*) prétend de même que la parenté des Juifs, & des Lacédémoniens, vient du côté d'Esaü; mais il la prend autrement. Il dit qu'Edom épousa une femme Cananéenne, & quelques autres de Gréce, & que de-là vient l'alliance entre la race d'Abraham, & la nation Grecque.

Mais tout cela est tiré de bien loin. Quelle preuve a-t-on que les Edoniens soient sortis d'Edom ou d'Esaü? Quelle preuve, que les Lacédémoniens descendent des Edoniens, ou des Pélasges, & que les uns & les autres soient mêlez ensemble? On peut voir ce que nous avons dit des Pélasges sur la Genése. (*b*) Enfin quelle apparence qu'Esaü ait été chercher une femme dans la Gréce, comme le voudroit Eutychius?

Il y en a qui prétendent que les Lacédémoniens se sont dit parens des Juifs, & fils d'Abraham, parce que Cadmus, qui étoit Phénicien, & qui avoit des Arabes en sa compagnie, (*c*) venoit d'un pays occupé presque tout entier par la race d'Abraham. Les Grecs, sans examiner la chose de plus prés, auront pû s'imaginer que Cadmus, & ses gens, étoient Juifs d'origine. On attribuoit à ce Héros la fondation de la ville de Sparte, ou Lacédémone. On tiroit même l'étymologie du nom de *Sparte*, (*d*) de ce que Cadmus y sema, aussi-bien, qu'à Thébes, des dents de dragon, d'où l'on vit naître des hommes. Eustathe débite cette opinion dans son Commentaire sur le premier Livre de l'Odyssée.

Apollodore raconte la chose autrement; (*e*) il dit que Cadmus aprés avoir semé les Spartes, & voyant que des hommes tout armez

(*a*) *Eutych Alex Annal.*

(*b*) *Genes* x. *pag.* 154 255.

(*c*) *Ita Strabo. lib.* x. *Vide si lubet Dikinson, Delphi Phenicizant c.* 12.

(*d*) Σπάρτη, ἀπὸ τῶν μυθευομένων μετὰ τοῦ Κάδμου Σπαρτῶν ἀνδρῶν, οἱ κατὰ τὴν παλαιὰν ἱστορίαν ἐκεῖ ἐσπεσόντες σπάρτην ἀφ' ἑαυτοῦ τὴν πόλιν ὠνόμασαν. *Eustat. in* 1. *Odyss.*

(*e*) *Apollodor. ex Pherecide, lib.* 3. *Bibl. c.* 4.

ſortoient de la terre, effrayé de ce prodige, il jetta des pierres contr'eux ; mais ces hommes ramaſſant ces pierres, commencérent à ſe les jetter l'un contre l'autre, & à ſe battre, juſqu'à ſe faire tous périr, excepté *Udæus*, & cinq autres. On aura pû prendre cet *Udæus*, pour le pere des Juifs, *Judæus* ; & les Spartes pour les fondateurs de Lacédémone.

Diodore de Sicile (*a*) fournit encore une autre ouverture pour l'explication de cette prétenduë parenté des Spartiates, & des Hébreux. Une foule d'étrangers, dit-il, s'étoit jettée dans l'Egypte, & commençoit à en altérer les loix, & les coûtumes par de nouveaux cultes, & des cérémonies étrangéres. Les naturels du pays craignant les ſuites de ce changement, chaſſérent ces peuples venus d'ailleurs ; une partie de ceux-ci, je veux dire ceux qui étoient les plus diſtinguez, & les plus vaillans, ayant à leur tête Danaüs, & Cadmus, ſe retirérent dens la Gréce ; & l'autre partie ſous la conduite de Moyſe, s'arrêta dans la Judée, qui étoit alors entiérement déſerte. Voilà ce que dit Diodore de Sicile, ſuivant le bruit qui couroit de l'origine des Juifs ; on voit par-là que les Grecs conſidéroient les peuples venus en Gréce ſous la conduite de Cadmus, & de Danaüs, comme étant ſortis d'un même pays, & d'une même origine que les Hébreux. Tout cela eſt fabuleux, on en convient ; mais nous ne cherchons ici que des conjectures vraiſemblables, qui ayent pû donner lieu à une opinion populaire, avancée d'abord par les Spartiates, & adoptée enſuite par les Juifs. Voyez Bochart, Can. p. 458.

La fondation de Sparte eſt attribuée par les uns à un Juif nommé *Sparton*, qui fut compagnon de Bacchus dans ſes guerres, & dans ſes voyages ; & par les autres à *Spartus*, fils de Phoronée, ou d'Inachus, ſelon quelques-uns, ou d'Amyclas, ſelon d'autres. Il y en a qui prétendent que le nom de Sparte lui vient d'une fille du Roi Eurotas, qui épouſa le Roi Lacédemon. L'examen de tout cela ne regarde point nôtre ſujet ; ſeulement, on veut que Sparton compagnon de Bacchus, ſoit Juif, (*b*) & en même tems fondateur de Lacédémone. Si cela étoit bien prouvé, il ne ſeroit pas étrange que le Roi de Lacédémone eût crû que les Juifs, & les Spartiates fuſſent ſortis de la même ſouche. Mais on peut aſſurer que ce Sparton n'a eu aucune liaiſon avec les Juifs, & il eſt trés-incertain qu'il ait eu part à la fondation de Lacédémone. Les Lacédémoniens eux-mêmes ne le connoiſſoient pas, comme l'écrit Pauſanias. (*c*)

---

(*a*) *Diodor. Eclog. ex lib.* 40.

(*b*) *Vide Claud. Iolaum apud Steph. Bizant. verbo Udula.* Il lui donne pour fils *Juda*, & *Idumea.*

(*c*) *Pauſan. Corinthiac. p.* 58.

Digitized by Google

Monſieur Huet (*a*) ancien Evêque d'Avranches, a conjecturé que les Rois de Lacédémone prétendant être deſcendus des Héraclides, ont pû croire auſſi par la même raiſon, qu'ils venoient originairement des Juifs. Hercules Phénicien étoit trés-célébre ; on le confondoit trés-ſouvent avec l'Hercules de Thébes ; on ne diſtinguoit guéres les Phéniciens d'avec les Juifs, parce que ces deux peuples habitoient la même Province. Pourquoi dans une choſe arbitraire, & qui faiſoit honneur aux Princes de Lacédémone, n'aura-t-on pas donné dans une opinion peu certaine à la vérité, mais qui n'avoit rien d'impoſſible, ni de contradictoire ? Il y a certaines choſes où l'on veut bien ſe tromper agréablement, & en ſa faveur.

Le même Prélat propoſe ailleurs (*b*) une conjecture qui nous paroît mieux appuyée. Les anciens ont crû que les Juifs venoient originairement de l'Iſle de Créte. Ce ſentiment étoit encore commun du tems de Tacite : (*c*) *Judæos Cretâ inſulâ profugos, noviſſima Lybiæ inſediſſe : argumentum è nomine peti ; inclytum in Creta Idam montem ; accolas Idæos, aucto in barbarum cognomento, Judæos vocitari.* Le mont *Ida*, peu différent du nom de *Juda* ; les peuples *Idæi*, peu différens de *Judæi* ; le fleuve *Jarden*, aſſez ſemblable au *Jourdain* de la Paleſtine ; ces choſes pouvoient appuyer la tradition : outre cela les Crétois, & les Juifs étoient gouvernez par des Loix particuliéres, qu'on regardoit comme les premieres Loix du monde ; Minos en Créte, Moyſe en Judée : en matiére de bruits populaires, ſouvent de legéres convenances ſuffiſent pour arrêter les eſprits des peuples.

Ce Prélat auroit pû ajoûter, que les ſeptante Interprétes ont crû que les Philiſtins étoient originaires de Créte. Dans Sophonie, (*d*) où nous liſons dans la Vulgate Philiſtins, *peuples d'hommes perdus ;* les Septante portent, *peuples venus de Créte* ; & l'Hébreu, *Goi Cherethim.* La plûpart des villes, des montagnes, & des riviéres de cette Iſle, portoient des noms d'origine Hébraïque, ou Phénicienne ; & nous avons eſſayé de faire voir ailleurs, (*e*) que l'Iſle de *Caphtor*, d'où Amos (*f*) fait venir les Philiſtins, eſt la même que celle de Créte. Les étrangers ne diſtinguoient guéres les peuples de la Paleſtine, d'avec les Juifs. On a ſouvent attribué ce qui n'étoit propre qu'aux Hébreux, aux Phéniciens, & aux Philiſtins ; & du tems des Macca-

(*a*) *Huet. Demonſtr. Evangel propoſit. 4. de lib. Joſue art.* XIV.

(*b*) *Demonſtr. Evang. propoſ. 4. cap. 4. art. 30.*

(*c*) *Hiſtoriar. l. 5. initio. Vide ſi lubet Conon. narrat. 36. & 47.*

(*d*) *Sophon.* II. 5. *Gens perditorum Hebr.* גוי כרתים 70. Ἔθνος Κρητῶν. Ils ont lû, גרי כרתים

(*e*) Diſſertation ſur l'origine des Philiſtins, & ſur leurs divinitez, dans le tome des Rois.

(*f*) *Amos* IX. 7.



Digitized by Google

bées, les Philiſtins faiſoient ſi peu de figure dans ce pays, qu'il n'eſt nullement étrange que les Lacedémoniens, qui avoient été en Egypte, (*a*) où ils avoient pû apprendre l'origine des Philiſtins, ayent confondu ces peuples avec les Hébreux, dont le nom étoit devenu célébre depuis les victoires de Judas Maccabée. Il y avoit autrefois différend entre les Crétois, & les Lacédémoniens, lequel des deux peuples avoit imité les loix de l'autre; car la reſſemblance étoit grande entre elles. (*b*) Les Lacédémoniens vouloient s'attribuer l'honneur d'avoir les premiers formé leurs Loix, & de les avoir communiquées aux Crétois; (*c*) mais leur prétention étoit trés-mal fondée; on convient qu'ils les avoient priſes de Créte; Lycurge leur Légiſlateur avoit demeuré long-tems dans ce pays, & il en avoit tiré les loix, & la maniére de gouverner. (*d*) Il eſt vrai que quelques villes de Créte étoient des colonies de Lacédémone; mais il ne s'enſuit pas que toute cette Iſle ait reçu des loix, & des habitans de Lacédémone, puiſqu'on ſçait que Lycurge eſt beaucoup plus jeune, que les Légiſlateurs des Crétois.

Il nous ſuffit que les Lacédémoniens ayent été dans cette prétention. C'en étoit aſſez pour être fondez à dire, ſuivant leur préjugé, que les Philiſtins, qui étoient Crétois d'origine, & qu'ils confondoient mal-à-propos avec les Juifs, avoient un pere commun avec eux, & qu'eux tous étoient deſcendus d'Abraham. Les loix, les coûtumes, & les mœurs des deux peuples, avoient aſſez de convenance; il n'eſt donc pas étrange qu'Aréus Roi de Lacédémone, ſe ſoit laiſſé aller à ce ſentiment, & qu'ayant oüi dire en Créte, où il avoit été, (*e*) que les Juifs, & les Spartiates, venoient des Crétois, il en ait écrit aux Juifs, ou pour en être mieux informé par leur réponſe, ou ſimplement pour entretenir cette opinion entre les deux nations. On ne voudroit pas aſſurer que ce Prince lui-même crût fermement ce qu'on en publioit; mais comme dans ces ſortes de choſes l'on ſuit toûjours ce qui plaît davantage, & ce qui eſt le plus favorable, il l'avance ſans en apporter d'autre preuve, qu'un certain Ecrit, dont il ne donne ni le titre, ni l'Auteur. (*f*) Et les Juifs dans les lettres qu'ils écrivirent aux Lacédémoniens, pluſieurs années aprés ſous le gouvernement de Jonathas, (*g*) diſent ſimplement que le grand-Prê-

---

(*a*) 2. *Macc* v 9.
(*b*) *Vide Strabon. l.* x. *p.* 329. 330. 331.
(*c*) *Vide Ephorum apud Strabon. lib* x *p.* 331.
(*d*) *Plato lib.* 1. *de Legib. Ariſtot. l.* 2. *pol. tic.*
(*e*) *Vide Plutarch. in Pyrrho.*
(*f*) 1. *Macc.* xii. 21. *Inventum eſt in ſcriptura de Spartiatis, & Judais, quoniam ſunt fratres, &c. Joſeph. Antiq. l.* xii. *c.* 5. Ἐυρέθη γὰρ ἐν τοῖς γράμμασι.
(*g*) 1. *Macc.* xii. 9. *Cum nullo honorum indigeremus, habentes ſolatio ſanctos libros, qui ſunt in manibus noſtris.*

Digitized by Google

tre Onias reçut honorablement l'Envoyé des Lacédémoniens, avec les lettres qui marquoient la parenté, & l'union des deux peuples; les Juifs ajoûtent qu'à leur égard, quoiqu'ils n'ayent aucun besoin de secours étrangers, ayant en main les Livres sacrez pour leur consolation, ils ne laissent pas de leur envoyer des députez, pour renouveller avec eux l'ancienne amitié. Hérodote (*a*) assure que les habitans de l'Isle de Cythere étoient originaires du même pays, où étoit situé Ascalon, qui, comme on sçait, étoit une ville des Philistins. Cythére appartenoit aux Lacédémoniens, ils la gouvernoient par leurs Magistrats, ils la conservoient comme leur héritage. (*b*) Les Cytheriens & les Lacédémoniens ne faisoient qu'un même peuple. Il se peut donc faire que les Lacédémoniens se soient crû originaires de la Palestine, comme l'étoient les Cytheriens leurs compatriotes.

Joseph (*c*) a pris ce passage de la lettre de Jonathas, dans un sens fort divers; il lui fait dire, que pour les Juifs, ils n'ont aucun besoin du témoignage des étrangers, pour se persuader que les Juifs, & les Spartiates sont freres, ayant en main les Livres sacrez, qui leur en fournissent les preuves. Cette explication de Joseph est suivie par de fort habiles Interprétes, comme on le montre dans le Commentaire, & il ne doit pas paroître étrange que les Juifs ayent cru remarquer dans les Livres saints, qu'Abraham étoit leur pere, & celui des Spartiates; il ne falloit pour cela que supposer, comme ont fait plusieurs sçavans Commentateurs, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens, ou des Arabes; il s'ensuivoit de là, selon les saintes Ecritures, que les uns & les autres étoient de la race d'Abraham.

Mais en quelque maniére que Jonathas, & les autres Juifs de leur tems ayent entendu cette parenté des deux peuples, il est certain que les saintes Ecritures qui sont entre nos mains, comme elles étoient alors entre les leurs, ne nous apprennent rien d'exprés, ni de positif sur cela. Pour les Lacédémoniens, nous n'en pouvons pas dire autant, parce que nous n'avons plus un grand nombre d'écrits qu'ils avoient alors; ils devoient sçavoir leur origine, mieux que personne du monde; dans ces sortes de matiéres, il est juste de s'en rapporter à chaque peuple, à chaque ville, à chaque famille sur ses propres affaires; cela est de droit commun: il faut avoir des preuves constantes, & incontestables, pour attaquer la possession, & pour contester les prétentions des autres, & sur ce qui regarde leur origine, leur parenté, leurs ancêtres. Ils sont les dépositaires, & les témoins nez de leur histoire, & de leur antiquité.

---

(*a*) *Herodot. l. 1. c. 105.*
(*b*) *Thucidid. l. 4.*
(*c*) *Antiq.* XII. 5. οὐ δεόμενοι τῆς τοιαύτης ἀποδείξεως, διὰ τὸ ἐκ τῶν πεπιστεῦσθαι γραμμάτων.

D'ailleurs on voyoit entre les Lacédémoniens, & les Juifs, tant de ressemblance, qu'il n'étoit pas mal-aisé de faire croire qu'ils étoient freres, & d'en persuader ceux qui ne s'intéressoient pas autrement à examiner cette affaire à fond ; chez l'un, & chez l'autre peuple les terres étoient tellement partagées, que chacun avoit sa portion à peu prés égale, & que personne n'en pouvoit acquérir beaucoup au-delà de ce qui lui en étoit échû, ou du moins qu'il ne pouvoit l'acquérir pour long-tems, sans retour. L'esclavage étoit en quelque sorte banni de chez les Hébreux, puisque personne n'étoit esclave pour toûjours ; les Lacédémoniens, & les Juifs étoient trés-jaloux de leur liberté ; les filles ne donnoient point de dot à Sparte, non plus que dans la Judée. La Nation Juive ne s'appliquoit point au commerce, non plus que les peuples de Lacédémone. La vie frugale, le respect pour les vieillards, le fréquent usage du bain, & des onctions, la constance, & la fermeté des uns, & des autres, leur attachement inviolable à leurs loix, & à leurs pratiques ; tout cela ensemble formoit un puissant préjugé pour faire croire, que des peuples si conformes dans leurs loix, dans leurs coûtumes, & dans leurs mœurs, ne devoient avoir qu'une même origine. Les Juifs sont nommez, (*a*) les Philosophes de la Syrie ; les Lacédémoniens passoient pour les plus sages, & les plus religieux observateurs des loix, qui fussent dans la Gréce. Pour peu que ces peuples eussent d'envie de se croire parens, & de le persuader aux autres, rien n'étoit plus aisé que d'en venir à bout, avec tant de marques extérieures de ressemblance ; ce n'a jamais été apparemment leur intention qu'on approfondît beaucoup cette affaire, & qu'on la prît dans toute la rigueur. Elle ne souffre point un examen profond, & littéral.

Honoré d'Autun, (*b*) a crû que *Cecrops* avoit fondé Lacédémone. Monsieur Huet Evêque d'Avranches, a prétendu que Cécrops étoit souvent confondu dans l'histoire avec Moyse, & qu'on avoit attribué au premier, ce qui ne convenoit qu'au second : mais tout cela est si incertain, qu'il n'est pas capable d'ajoûter le moindre degré de certitude, ni même de probabilité à tout ce que l'on vient de dire : ainsi nous nous en tenons à la déclaration que nous avons faite, qu'il est trés-incertain que les Juifs, & les Spartiates soient parens, & qu'il ne paroît pas même qu'entr'eux ils en ayent été persuadez, comme d'une vérité fondée en preuves, & d'un conviction qui excluë le doute, & la crainte de se tromper.

---

(*a*) *Clearchus Philosoph Aristot. Discipul. apud Joseph. contra Appion. l.* 1 Καλοῦνται, ὡς φῆσι, οἱ φιλόσοφοι παρὰ μὲν Ἰνδοῖς Κάλλανοι, παρὰ δὲ σύροις ἰουδαῖοι.

(*b*) *Honor. Augustod. l.* 3. *de imagine mundi.*

DISSERTATION

# DISSERTATION,

## *OU L'ON EXAMINE SI L'ARCHE d'Alliance fut remiſe dans le Temple, aprés la captivité de Babylone.*

DEpuis que le Seigneur eut fait alliance avec Iſraël, & qu'il lui eut donné ſes Loix écrites ſur la pierre, la Religion des Hébreux n'eut rien de plus ſaint, ni de plus inviolable, que l'Arche, où ſe conſervoient les Tables ſacrées, qui renfermoient ces divines ordonnances. C'étoit la preuve la plus ſenſible de la préſence de Dieu parmi ſon peuple, le gage le plus aſſuré de ſa protection, l'inſtrument le plus ordinaire de ſes merveilles : on regardoit l'Arche de l'Alliance, comme le Symbole de la Divinité même, comme le ſiége de ſa Majeſté. On la plaçoit dans le fond du Sanctuaire, dans le lieu le plus ſacré, le plus inacceſſible du Temple. On ne la voyoit jamais à nud ; le grand-Prêtre ſeul entroit une fois l'année, dans le lieu où elle étoit. C'eſt en ſa préſence que l'on renouvelloit les alliances avec le Seigneur ; c'eſt auprés d'elle qu'on alloit recevoir les Oracles de la Divinité ; avec elle les peuples ſe croyoient invincibles. Enfin le reſpect des Iſraëlites pour l'Arche du Seigneur, ne pouvoit aller plus loin, ſans aller juſqu'à l'adoration, & au culte ſouverain. Dieu irrité des crimes de ſes Prêtres, permit ſous le gouvernement d'Heli, qu'elle tombât entre les mains des Philiſtins ; mais elle ne parut jamais plus ce qu'elle étoit, qu'en ce tems-là ; les Philiſtins effrayez des prodiges qu'ils avoient vûs, & ſentant la main de Dieu appeſantie ſur eux, la renvoyérent aux Iſraëlites ; elle fut long-tems à Cariatiarim ; David la transféra enſuite dans ſon Palais à Sion. De là on la tranſporta dans le Temple bâti par Salomon.

Ce Prince qui avoit beaucoup enchéri ſur la magnificence & ſur la grandeur des inſtrumens du Tabernacle de Moyſe, dans ceux qu'il fit faire pour le Temple du Seigneur, n'oſa toucher à l'Arche ; il la laiſſa dans ſon état premier, comme une choſe ſacrée, où il n'étoit pas permis de rien innover. Elle fut conſervée dans le Temple, avec la décence & le reſpect convenable, juſqu'au regne des derniers Rois



Digitized by Google

de Juda, (*a*) qui s'abandonnant à la plus horrible impiété, oſérent placer des idoles juſques dans le lieu ſacré. Alors les Prêtres ne pouvant ſouffrir la profanation, prirent l'Arche du Seigneur, & la portérent de lieu en lieu, pour la dérober à l'avidité de ces Princes avares & impies. Joſias ordonna aux Prêtres de la remettre dans le Sanctuaire, & leur fit défenſe de l'en tirer, pour la porter par le païs, comme ils avoient fait auparavant. (*b*)

Enfin, quelque tems avant la captivité de Babylone, le Prophéte Jérémie (*c*) reçut ordre du Seigneur de tranſporter le Tabernacle & l'Arche d'Alliance, & de la cacher dans une caverne de la montagne, où Moyſe avoit monté un peu avant ſa mort, & d'où il vit l'héritage du Seigneur. (*d*) Jérémie arriva à cette montagne, & y mit en dépôt l'Arche, & le Tabernacle, & l'Autel du parfum, dans ce lieu qui lui avoit été révelé, & en ferma exactement l'entrée. Les Prêtres qui l'accompagnoient, ayant voulu remarquer l'endroit, pour s'en ſouvenir, ne purent jamais le retrouver: le Prophéte les reprit de leur curioſité, & leur déclara que le lieu demeureroit inconnu, juſqu'à ce que le Seigneur raſſemblât ſon peuple diſperſé, & ſe reconciliât avec lui.

Les Talmudiſtes, (*e*) qui ne reçoivent point l'hiſtoire dont nous venons de parler, racontent que Salomon ayant appris de quelques Prophétes, qu'un jour les Aſſyriens brûleroient le Temple qu'il avoit bâti, fit faire ſous terre une cache trés-ſecrette, pour y mettre en cas de beſoin, les choſes les plus prétieuſes & les plus ſacrées du Temple. Ce fut là que le Roi Joſias cacha l'Arche d'Alliance, la verge d'Aaron, le vaſe de la manne, le Pectoral du grand-Prêtre, & l'huile ſainte, qui ne ſe trouvérent plus dans le ſecond Temple. D'autres aſſurent que Nabuchodonoſor emporta l'Arche à Babylone, & qu'elle étoit compriſe parmi les autres vaſes prétieux qu'il enleva du Temple. S. Cyrille de Jéruſalem Catecheſe 2. & S. Iſidore de Damiette l... Ep... diſent que Nabuchodonoſor briſa l'Arche & les Chérubims; & S. Cyrille d'Alex.... dit quelque choſe de pareil. Voyez D. Aug. Il y en a qui croyent que Manaſſés ayant placé des idoles dans le Temple, en ôta l'Arche, qui n'y fut plus placée depuis ce tems. La Gemarre de Jéruſalem, (*f*) dit que les cinq choſes qui manquoient au

(*a*) Juſqu'au regne d'Achaz, ou de Manaſſé.

(*b*) 2. *Par.* xxxv. 3. *Ponite arcam in ſanctuario Templi, nequaquam ultra eam ultra portabitis.*

(*c*) 2. *Macc.* ii. 4... 9.

(*d*) *Deut.* xxxiv. 1.

(*e*) *Vide Galatin. l. 4. de arcanis c. 9. Genebrard. Chronol. l 2. &c. Rab. Juda & Abarban. in Daniel. Maimon. alios.*

(*f*) *Gemar. Jeroſol. tit. Maccot.* On peut voir une Diſſertation de Friſchmut, *de non ſperanda arca fœderis reſtitut. c. 3.*

Digitized by Google

second Temple, sont l'Arche, le feu céleste, l'Urim & Tummim, le Saint-Esprit, & l'huile sainte. Et dans la Gémarre de Babylone, (a) on veut que l'Arche, l'Urim, le feu celeste, la Majesté Divine, & le Saint-Esprit, soient les choses qui n'étoient plus dans le second Temple. Ils se flattent qu'elle paroîtra de nouveau avec le Messie, qu'ils attendent. Voyez le Commentaire d'Abarbanel sur le 9. chap. de Daniel. Parmi cette varieté d'opinions, on voit toûjours que suivant les Rabbins, l'Arche d'Alliance ne s'étoit pas retrouvée depuis la captivité de Babylone.

L'Auteur du quatriéme Livre d'Esdras, (b) fait dire aux Juifs de la captivité, que l'Arche du Testament a été prise par les Caldéens, dans le pillage du Temple; en quoi il ne s'accorde, ni avec les Rabbins, ni avec le second des Maccabées. Mais son témoignage n'est nullement pondératif, & nous n'avons pas dessein de nous en rapporter à un tel Auteur, pour décider la question dont il s'agit ici. Nous nous fixons à l'autorité de l'Ecrivain du second des Maccabées, qui nous apprend que l'Arche fut cachée par Jérémie. Nous admettons la prédiction de ce Prophéte, qui dit qu'elle ne sera découverte qu'au tems de la délivrance de la captivité d'Israël, & de la réconciliation de Dieu avec son peuple. Il s'agit de sçavoir si cette prophétie a été accomplie, & si véritablement on a vû l'Arche dans le second Temple.

Il y a sur cela trois sentimens divers. Les uns croyent que l'Arche d'Alliance cachée par Jérémie, fut retrouvée sous Néhémie, & conservée parmi les Juifs, jusqu'à la ruine du Temple par les Romains. Les autres veulent que cette ancienne Arche n'ait jamais été découverte, & qu'encore aujourd'hui elle soit inconnuë; mais qu'on en fit une nouvelle, pour etre mise dans le Temple. D'autres soutiennent qu'il n'y eut point d'Arche, ni ancienne, ni nouvelle dans le second Temple Enfin, il y en a qui ajoûtent que la prophétie que fit Jérémie, de la découverte future de l'Arche, s'est accomplie d'une maniére mystique & relevée, dans la prédication de l'Evangile, & dans la manifestation de J. C. incarné. Il faut éxaminer chacun de ces sentimens en particulier.

Ceux qui croyent que l'Arche du Testament fut découverte au retour de la captivité, (c) prétendent que l'Auteur du second des Mac-

(a) *Gemar. Babylon. tit Joma c. 2. & Kimchi in Psal. 85.*

(b) 4. *Esdr.* x. 22

(c) *Salian. ad an. M. 3609. n. 85. Torniel ad an. 3610. Menoch hic Canus lib. 2. de locis c. 11. Ribera in Aggai 1. n. 14.* Ces deux derniers parlent avec doute, & ne sont pas opposez à l'opinion contraire.



Digitized by Google

cabées insinuë ce sentiment, lorsqu'aprés avoir parlé de la découverte du feu sacré, il rapporte aussi-tôt l'histoire de l'Arche, qui fut cachée par Jérémie. Pourquoi rapporter cet événement en cet endroit, si ce n'est pour montrer que la découverte de l'Arche, & celle du feu sacré, se firent en même tems? Dans quelle autre circonstance peut-on rapporter l'éxécution de la promesse de Jérémie? *Tout cela demeurera caché*, dit le Prophéte, *jusqu'au retour du peuple dispersé & captif, & jusqu'à ce que le Seigneur se reconcilie & pardonne à son peuple.* Cela ne désigne-t-il pas évidemment le retour de la captivité de Babylone? L'Arche d'Alliance ayant toûjours été considérée, comme la chose la plus sacrée du Temple, & de la Religion des Juifs, & en quelque maniére essentielle à leul culte; est-il croyable que ce peuple si attaché à la lettre & aux cérémonies, ait négligé de rechercher l'Arche cachée par Jérémie, ou que Dieu ne la leur ait pas revélée, dans le même tems qu'il faisoit des miracles si sensibles, pour le renouvellement du feu sacré? Quelle auroit été la gloire & la prérogative du second Temple, comparé au premier? & comment celui-là l'auroit-il emporté sur celui de Salomon, suivant la prophétie d'Aggée, (*a*) si l'Arche du Testament, qui étoit ce qu'il pouvoit y avoir de plus auguste, y eût manqué? Quand le Prophéte Jérémie (*b*) parle du tems du Messie, & de la vocation des Gentils à la foi, il dit, qu'*alors on ne parlera plus de l'Arche du Seigneur, qu'on n'y pensera plus, qu'on ne s'en souviendra plus.* Et pourquoi nous désigner ce tems par un signe si équivoque, puisque six cens ans avant la venuë du Messie, l'Arche de l'Alliance étoit déja inconnuë, & comme oubliée parmi les Juifs?

Les captifs de Babylone à leur retour, (*c*) se consolent dans l'espérance du rétablissement du Temple; ils employent les mêmes paroles, que l'on employa lorsque Salomon introduisit l'Arche dans le Temple: (*d*) *Levez-vous, Seigneur, allez dans le lieu de vôtre repos, vous & l'Arche de vôtre Sainteté.* L'Auteur du second Livre des Paralipoménes, (*e*) qui vivoit constamment aprés la captivité de Babylone, assure que l'Arche de l'Alliance étoit dans le Temple encore de son tems: *Fuit Arca ibi usque in præsentem diem.* Enfin sous Antiochus Epiphanes, l'autel du parfum, le chandelier d'or, la table des pains de proposition, étoient dans le Temple, comme le témoigne le premier des Maccabées. (*f*) L'Arche d'Alliance y étoit-elle

(*a*) *Agg.* II. 4.
(*b*) *Jer.m.* III. 16.
(*c*) *Psal.* CXXXI. 8. Ce Pseaume est un des Graduels, qu'on croit composez au retour de la captivité.
(*d*) 2. *Par.* VI. 41.
(*e*) 2. *Par.* V. 9.
(*f*) 1. *Macc.* I. 23.

Digitized by Google

moins néceſſaire ? & les Juifs auroient-ils marquer tant de négligence envers ce ſacré dépôt, tandis qu'ils avoient un ſi grand ſoin de conſerver des choſes de moindre importance ? Si donc Epiphanes n'enleva pas l'Arche, c'eſt apparemment que les Prêtres l'avoient déja cachée, pour empêcher que ce Prince ne la profanât ; & lorſque Judas s'aſſembla avec le peuple à Maſpha, & qu'il étendit les Livres de la Loi, devant le Seigneur, le Syriaque dit qu'il les étendit devant le Sanctuaire. Voilà les principales raiſons qu'on apporte, pour montrer que l'Arche d'Alliance ſe voyoit dans le ſecond Temple.

Le paſſage qu'on a rapporté du ſecond des Paralipoménes, ſeroit déciſif, s'il étoit certain qu'il fût d'Eſdras ; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il eſt d'un Auteur, qui vivoit avant la captivité, & avant la deſtruction du Temple. Eſdras n'eſt pas tellement Auteur des Paralipoménes, que tout ce qu'on y lit, ſoit de lui ; il ſuit, & il tranſcrit les Auteurs anciens & contemporains, autant qu'il peut.

On peut rapporter à l'opinion qui vient d'être expoſée, celle qui veut que les Juifs ayent fait une Arche nouvelle, ſur le modéle de l'ancienne, pour la placer dans le Temple. Génébrard (*a*) a crû pouvoir concilier par là l'opinion des Juifs, qui ſoutiennent que l'Arche de Moyſe manquoit au ſecond Temple, avec l'opinion de pluſieurs Catholiques, qui ſoutiennent qu'il y avoit une Arche dans le ſecond Temple, comme dans le premier.

Le ſentiment qui eſt le plus répandu, & le plus commun aujourd'hui, & qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, eſt que l'Arche ne fut jamais retrouvée, & ne parut pas dans le ſecond Temple. Le paſſage de Jérémie Chap. III. ℣. 16. que l'on a cité, & où ce Prophéte aſſure, *qu'on ne parlera plus de l'Arche du Teſtament, & que l'on ne s'en ſouviendra plus* ; ce paſſage s'explique fort naturellement par les Hébreux, par Théodoret, par ſaint Thomas, par le Cardinal Hugues, & par Sanctius, du tems qui ſuivit la captivité de Babylone. Il ne fut plus parlé alors de l'Arche du Teſtament. C'eſt l'opinion qu'ont ſuivie le faux Epiphanes, (*b*) Dorothée, (*c*) le fils de Gorion, (*d*) quelques Peres, & pluſieurs nouveaux Théologiens, (*e*) & voici les preuves dont ils l'appuyent. Le ſilence d'Eſdras, de Néhémie, des Maccabées, de Joſeph, eſt d'un grand poids dans cette ma-

(*a*) *Genebrard. Chronol. l. 2. ad an. 3730 Vide & Hegeſi. p. l. 1. c. 17. ubi dicit Arcam, & Cherubinos prioribus ſimiles, à Pompeio viſos in Templo.*

(*b*) *Epiphan. de vita Prophet. vita Jerem.*

(*c*) *Doroth. in opuſc. vita Prophet.*

(*d*) *Gorionid. l. 1. c. 17.*

(*e*) *Serar. in 2. Macc. 11. qu. 17. 18. Villalp. tom. 2. p. 2. l. 5. c. 70. à Caſtro in Jerem. III. n. 20. Porchet. 1. parte victoria contra Heb. c. 7. Galat. l. 7. c. 4. Toſt. in Exod. q. 2. & 14. & in Deut. x. q. 2. & alibi. Lyr. Richard. à ſancto Vict. Rupert. Carthuſian. Mariana, Tirin. & alii non pauci.*

tiere. Ils ne parlent jamais de l'Arche, quoi qu'ils ayent eu vingt occasions d'en parler : ni dans la dédicace du Temple, sous Néhémie ; ni dans sa purification sous Judas Maccabée ; ni dans le rétablissement des sacrifices, au retour de la captivité ; ni dans la profanation & le pillage des vases sacrez, sous Antiochus Epiphanes ; ni dans l'incendie du Temple sous Tite : en un mot, on n'en dit rien dans le dénombrement de ce que Epiphanes, Pompée, Crassus, & Tite enlevérent du Temple de Jérusalem ; quoique ce fût la chose qui auroit mérité le plus d'attention, si elle s'y fût trouvée. Joseph dit même expressément, qu'à la prise de Jérusalem, il n'y avoit rien du tout dans le Sanctuaire. (*a*) Dans la description du triomphe de Vespasien & de Tite, l'Arche ne parut point, quoiqu'on y eût porté la table d'or, & le chandelier à sept branches, *& la loi des Juifs, qui étoit*, dit Joseph, *la derniere des dépoüilles qui parurent dans cette pompeuse cérémonie.* (*b*) Il veut dire apparemment le rouleau où les Livres saints étoient écrits.

Onsçait que quelques Ecrivains (*c*) ont prétendu que Pompée avoit vû dans le Temple, une Arche & des Chérubins, semblables à ceux que Moyse avoit fait ; & que l'on avoit porté l'Arche du Testament au triomphe de Vespasien, (*d*) & qu'on la remarquoit encore aujourd'hui dans l'arc de Triomphe de Tite, à Rome. (*e*) Mais d'autres Auteurs (*f*) fort exacts, & fort éclairez, & qui ont examiné la chose de leurs yeux, soutiennent qu'on ne voit rien de pareil dans l'Arc de Triomphe en question. Que ce qu'on prend pour l'Arche d'Alliance, n'est autre chose que la table des pains de proposition ; qu'il est aisé de s'en persuader par la lecture de Joseph, qui dit que la Loi des Juifs fut portée la derniere. Or ce qu'on prend pour l'Arche, ressemble à la verité assez à un coffre ; mais il y a toute sorte d'apparence, que c'est la table des pains de proposition, ou l'autel du parfum, parce qu'il est placé dans la marche, avant le chandelier d'or. On ne s'arrête point à ce que rapportent quelques Auteurs, que l'on conserve encore aujourd'hui à Rome l'Arche d'Alliance, comme une prétieuse relique. On a pour les sacrées reliques tout le respect que la Religion demande ; mais il est permis de ne pas recevoir sans examen, ce qu'on avance sans preuves.

---

(*a*) *Joseph. de bello l. 5. c. 14. in Graeco, lib. 6. c. 6 in Latino.* Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐτῷ.

(*b*) *Joseph de bello l 7. c. 17. in Graeco.* χρυσῆτε τράπεζα, τὴν ὁλκὴν πολυτάλαντος, καὶ λυχνία χρυσοῦ μὲν ὁμοίως πεποιημένη, .... ὅτε νόμος τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τούτοις ἐφέρετο τῶν λαφύρων τελευταῖος.

(*c*) *Hegesipp. l. 1. c. 17.*

(*d*) *Petr. Comestor. histor Judith. c. 3.*

(*e*) *Marlian de arca Titi, l. 3. c. 6. Vide Bartholocci-Bibl. Rabin. t. 3. p. 157. Torniel. annal. ad an. 3885.*

(*f*) *Ribera in Aggai 1, Villalpand. alii plures.*

Digitized by Google

A ces raisons, on peut ajoûter l'autorité des anciens, qui enseinent, que l'Arche d'Alliance ne fut point dans le second Temple. S. Epiphane (*a*) raconte que Jérémie prévoyant la destruction prochaine du Temple, porta, comme on l'a déja dit, l'Arche du Testament dans une caverne, & obtint par ses priéres, que l'Arche fût absorbée, & enfoncée dans le rocher, en sorte qu'elle ne parût plus. Alors Jérémie dit aux Prêtres & aux anciens, qui étoient présens : Le Seigneur est monté de Sion dans les Cieux, d'où il doit descendre un jour avec son armée Celeste, & le signe de sa venuë sera, quand toutes les nations adoreront le bois. Il ajoûta : Personne ne pourra découvrir cette Arche, que Moyse le Prophéte du Seigneur ; & nul Prêtre, ni nul Prophéte n'ouvrira les Tables qui y sont renfermées, si ce n'est Aaron l'élu de Dieu. Et dans la premiere resurrection, cette Arche s'élevera, & sortira du rocher, & sera mise sur la montagne de Sina, & tous les Saints s'assembleront autour d'elle, en attendant le retour du Seigneur, & pour se mettre à couvert de l'ennemi, qui la voudra prendre. Et ce Prophéte scêlla la pierre, en écrivant avec ses doigts, sur la place, le nom de Dieu, qui demeura gravé sur la pierre ; de même que si l'on l'eût taillé avec le fer. Dés ce moment, une nuée ténébreuse parut sur le nom de Dieu, & l'a tenu caché jusqu'ici : de maniére que personne n'a pû ni découvrir l'endroit, ni lire ce Nom divin ; on voit encore toutes les nuits, cette nuée toute lumineuse sur cette caverne, comme pour montrer que la gloire du Seigneur ne quitte point sa Loi. Le rocher est entre les deux montagnes, où moururent Moyse & Aaron.

Dorothée qui a écrit l'abregé de la vie des Prophétes, a copié saint Epiphane, & fait dire à Jérémie les mêmes choses que l'on vient de rapporter. L'Auteur du Commentaire sur les Maccabées, publié sous le nom de S. Thomas, & Richard de S. Victor, (*b*) sont aussi entrez dans les mêmes sentimens.

On reconnoît de bonne foi, que tout ce recit n'est point d'une fort grande autorité, & que divers Auteurs ont fait voir qu'il étoit malaisé de le soutenir dans un examen rigoureux ; mais on ne peut guéres refuser de le reconnoître comme une opinion assez ancienne, & comme une tradition des Juifs convertis au Christianisme. Joseph fils de Gorion auteur Juif, (*c*) qui avoit lû l'histoire des Maccabées, rap-

(*a*) *Vita Jerem. Proph.* οὗτος ὁ Προφήτης πρὸ τῆς ἀλώσεως τοῦ ναοῦ ἥρπασε τὴν κιβωτὸν τοῦ νόμου, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα, καὶ ἐποίησε αὐτὰ κατασποθῆναι ἐν πέτρᾳ, καὶ εἶπεν τοῖς ἱερεῦσι τοῦ λαοῦ, καὶ τοῖς πρεσβυτέροις παρεστῶσι. Ἀπεδήμησε κύριος, &c. καὶ ἐσφράγισε τὴν πέτραν ἐν τῷ δακτύλῳ τὸ ὄνομα κυρίου, καὶ γέγονεν ὁ τύπος ὡς γλυφὴ σιδήρου, &c.

(*b*) *Richard. l. 4. except. c. 11.*

(*c*) *Ben Gorion. lib. 1. c. 17.*

porte que Jérémie ayant caché l'Arche & les rideaux du Tabernacle de Moyſe, dit aux Prêtres qui l'avoient ſuivi, & qui vouloient ſçavoir l'endroit de la cache: *Le Seigneur a juré qu'aucun homme ne connoîtroit ce lieu, & ne le découvriroit, juſqu'à ce que le Prophéte Iſaïe & moi, revenions au monde; alors nous replacerons l'Arche dans le Sanctuaire, & ſous les aîles des Chérubins.* Enfin quoique la tradition des Hébreux ne ſoit pas tout-à-fait uniforme ſur cet article, comme on l'a pû remarquer ci devant, où nous avons parlé des cinq choſes qui manquoient dans le ſecond Temple. Il faut avoüer pourtant, qu'ils s'accordent à dire, que l'Arche d'Alliance ne parut plus depuis la captivité de Babylone: ils veulent qu'on ait mis en ſa place, dans le Sanctuaire, *la pierre du fondement*, qu'on croyoit être le milieu de la montagne ſainte.

Saint Ambroiſe (*a*) aprés avoir expoſé l'hiſtoire de l'Arche cachée par Jérémie, & la prophétie qu'il prononça alors, ajoûte ces paroles, qui font voir qu'il croyoit que l'éxécution s'en étoit vûë au tems de la venuë du Meſſie. *Nous voyons*, dit-il, *le peuple qui étoit auparavant diſperſé, raſſemblé aujourd'hui dans l'Egliſe, nous reſſentons la miſericorde du Seigneur nôtre Dieu, & le pardon que le Sauveur nous a procuré dans ſa paſſion; enfin nous ne pouvons plus ignorer le feu ſacré, depuis que nous avons lû que le Seigneur baptiſe par le feu, & par le Saint-Eſprit.* L'Abbé Rupert (*b*) ſuit l'explication de ſaint Ambroiſe; il dit que les Juifs charnels attendent en vain l'accompliſſement de la promeſſe de Jérémie, par le retour d'une captivité, qui ſe doit faire dans un certain tems, & par le rétabliſſement d'un Temple matériel dans la ville de Jéruſalem. Pour nous, nous expérimentons la vérité de la prédiction de Jérémie, en ce que nous apprenons de S. Jean, (*c*) que le Fils de Dieu eſt mort *pour raſſembler tous les enfans de Dieu, qui étoient diſperſez*; nous avons vû la gloire du Sauveur reſſuſcité. Juſqu'alors, dit Jérémie, le Tabernacle, l'Arche & l'Autel demeureront cachez, & inconnus.

Saint Jean dans l'Apocalypſe, (*d*) dit qu'il a vû dans le Temple de Dieu, qui eſt dans le Ciel, l'Arche du Teſtament; & qu'auſſitôt que ce Temple fut ouvert, on vit des foudres, des tonnerres, de la grêle, & un grand tremblement de terre. Cet Arche du Teſtament, qui paroît dans le Temple du Ciel, marque apparemment JESUS-CHRIST, qui eſt le Médiateur, & le Garant de l'ancienne, comme de la nouvelle Alliance, & qui renferme toute la juſtice,

(*a*) *Ambroſ. l. 3. Offic. c. 17. 18. nov. edit.*
(*b*) *Rupert. l. x de victoria Verbi Dei c. 21.*
(*c*) *Joan. XI. 51. 52.*
(*d*) *Apocalyp. XI. 19.*

toute

Digitized by Google

toute la vérité, & toute la perfection de la Loi, & de l'Evangile. Les Juifs attendoient la découverte d'une Arche matérielle, qui renfermât les tables de pierre données autrefois à Moyſe ; c'eſt ainſi qu'ils avoient pris la promeſſe qui leur avoit été faite par Jérémie, que l'Arche ne ſeroit découverte, que lorſque le Seigneur ſeroit appaiſé, & que le peuple ſeroit réüni, & raſſemblé. Ceux qui revinrent de la captivité, ſe flattoient de cette eſpérance ; mais ce n'étoit point-là le ſens du Prophéte. Ni Aggée, ni Zacharie, ni Malachie, ne leur découvrirent point l'Arche de Moyſe, qui avoit été miſe dans le rocher par Jérémie : mais ils leur annoncérent la venuë prochaine de *l'Ange de l'Alliance, & du Dominateur qu'ils attendoient.* (*a*) J. C. vint au tems préordonné ; il tira la Loi du fond du rocher, & de l'obſcurité qui la couvroit ; il en développa les ſens cachez, il en découvrit les myſtéres, il en accomplit les figures ; au lieu d'une Loi de pierre enfermée dans du bois, il leur publia une Loi d'amour, qu'il venoit graver dans les cœurs ; c'eſt ce que les Juifs ne comprirent pas. Toûjours attachez aux figures, & à la lettre, ils ne pûrent s'imaginer que ce fût-là la véritable découverte de l'Arche prédite par Jérémie ; la réalité, & la choſe ſignifiée ne les contentérent pas, ils auroient voulu voir la figure, & le ſigne.

Si l'on pouvoit faire quelque fond ſur des relations modernes, qui nous aſſurent qu'on a découvert le tombeau de Moyſe, on pourroit ſe flatter de voir auſſi quelque jour l'Arche de l'Alliance, qui fut cachée dans la même caverne du mont Nébo. Hornius (*b*) raconte qu'en 1655. quelques chévres, qui s'étoient ſéparées du troupeau, allérent paître dans un endroit de cette montagne, & en revinrent ſi odoriférantes, que les bergers ſoupçonnant qu'il y avoit du prodige, en avertirent *Mataxat* Patriarche des Maronites, lequel y envoya deux Religieux du mont Liban. Ils découvrirent un tombeau ſur lequel on liſoit ces mots : *Moyſe ſerviteur du Seigneur.* Le bruit s'en étant répandu, les Juifs prétendirent que ce Tombeau leur appartenoit ; les Mahométans voulurent s'en rendre les maîtres, & les Chrétiens aprés bien des démarches pour l'obtenir, l'ouvrirent enfin, & le trouvérent vuide.

Mais ceux qui ont examiné l'hiſtoire de plus prés, y remarquent diverſes circonſtances, qui la rendent abſolument ſuſpecte de fauſſeté. Bartolocci (*c*) fait voir que le Patriarche des Maronites, qui vivoit en

(*a*) *Malach.* III. 1. *Statim veniet ad Templum ſanctum ſuum dominator quem vos quaritis, & Angelus teſtamenti, quem vos vultis.*

(*b*) *Hornii hiſt. Eccleſ.* Voyez Baſnage hiſt. des Juifs l. 3. l. 4. c. 17. art. 13.

(*c*) *Bibl. Rabinic. t.* 3. *p.* 930.



Digitized by Google

1655. ne s'appelloit pas *Mataxat*, mais Jean ; auquel succéda George Betbéhel, élu le premier de Janvier 1657. & qui agit dans cette découverte. Si le corps de Moyſe eût été dans un tombeau ſi aiſé à découvrir, par l'inſcription qui le déſignoit, & par l'odeur qui en exhaloit, ſeroit-il demeuré inconnu juſqu'aujourd'hui, & les Juifs, qui ont toûjours eu une vénération ſi profonde pour ce Légiſlateur, auroient-ils tellement négligé ſon ſépulchre, qu'il eût fallu que des Chrétiens le leur euſſent découvert, plus de trois mille ans aprés ſa mort ? Mais revenons à nôtre ſujet.

On peut conclure aprés tout ce qui a été dit juſqu'ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que jamais l'Arche d'Alliance ne fut découverte depuis la captivité de Babylone ; ni les Prophétes qui ont vêcu depuis cette captivité, ni Eſdras, ni Néhémie, ni les Maccabées, ni Joſeph n'en ayant rien dit. La tradition des Juifs conſpire en ce point avec celle des Chrétiens. Au fond la préſence de l'Arche d'Alliance n'étoit pas néceſſaire au Temple, ni pour fixer le culte des Juifs, ni pour les inſtruire de leurs obligations. L'eſſentiel conſiſtoit à connoître, & à pratiquer les Loix du Seigneur ; c'eſt ce qui ſe pouvoit aiſément ſans les tables de pierres. Comme ils étoient d'un ſcrupule qui alloit juſqu'à la ſuperſtition, il n'eſt pas fort croyable que ſans une révélation particuliére, ils ayent oſé fabriquer une nouvelle Arche, ni de nouvelles tables de pierres. Dieu vouloit petit-à-petit accoûtumer ce peuple groſſier à ſe paſſer de figures, & le diſpoſer à deſirer avec plus d'ardeur celui qui devoit apporter la Loi d'amour, & de feu, & établir une alliance nouvelle, qui ſans détruire l'ancienne, lui devoit donner ſon accompliſſement, & ſa perfection. Zorobabel ſemble inſinuer que dans le ſecond Temple, & au retour de la captivité, le grand-Prêtre ne portoit plus l'Urim & Thummim, qui étoient cependant regardez comme les plus eſſentiels, & les plus précieux ornemens de ſa dignité ; il ne permit pas à ceux qui ſe prétendoient ſortis de la race des Prêtres, mais qui ne purent produire des regiſtres autentiques de leur généalogie ; il ne leur permit pas de goûter des viandes ſanctifiées (*a*) *juſqu'à ce qu'il s'élevât un Prêtre, qui portât l'Urim & Thummim.* Jéſus, ou Joſué étoit alors grand-Prêtre ; il y a donc toute apparence qu'il ne portoit point l'Urim & Thummim ; & ſi l'on a pû ſe paſſer de ces ornemens dans le ſecond Temple, pourquoi n'auroit-on pû s'y paſſer auſſi de l'Arche d'Alliance ?

(*a*) 1. *Eſdr.* 11. 63. *Vide ſi lubet, Spencer. de Urim, & Thummim. c.* 7.

Digitized by Google

# COMMENTAIRE
## LITTERAL
## SUR
## LES DEUX LIVRES CANONIQUES
## DES MACCABÉES.



Digitized by Google

COMMENTAIRE

Digitized by Google



# COMMENTAIRE LITTERAL
## SUR LE PREMIER LIVRE
# DES MACCABÉES.

## CHAPITRE PREMIER.

*Victoires d'Aléxandre le Grand. Sa mort. Partage de ſes Etats. Antiochus Epiphanes vient à Jéruſalem, & y commet pluſieurs actions impies, & cruelles.*

℣. 1. *ET factum eſt, poſtquam percuſſit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia, egreſſus de terra Cethim, Darium Regem Perſarum & Medorum:*

℣. 1. APrés qu'Aléxandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Gréce, * fut ſorti du pays de Céthim, & qu'il eut vaincu Darius Roi des Perſes, & des Médes,* * An du M. 3668. * An du M. 3674.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. ET FACTUM EST POSTQUAM PERCUSSIT ALEXANDER PHILIPPI MACEDO, QUI PRIMUS REGNAVIT IN GRÆCIA. *Et aprés qu'Aléxandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Gréce, &c.* La conjonction *Et*, ſe met ſouvent au commencement des Livres hiſtoriques des Hébreux, comme on l'a remarqué pluſieurs fois;



Digitized by Google

2. *Constituit prælia multa, & obtinuit omnium munitiones, & interfecit Reges terræ.*

2. Il donna plusieurs batailles; il prit les villes les plus fortes de toutes les nations; il tua les Rois de la terre.

## COMMENTAIRE.

(*a*) c'est une des propriétez de leur langue. Aléxandre, dont il est parlé ici, est Aléxandre le Grand, fils de Philippe Roi de Macédoine, connu & renommé dans toutes les Histoires. *Il régna premiérement dans la Gréce*, il succéda au Royaume de son pere Philippe, & l'augmenta par ses conquêtes dans la Gréce. Le texte semble dire qu'Aléxandre est le premier Roi qu'on ait vû dans la Gréce: (*b*) *Qui primus regnavit in Græcia*; mais tout le monde sçait qu'avant Aléxandre il y avoit eu plusieurs Rois, non seulement dans la Macédoine, mais aussi dans Athénes, à Thébes, à Argos, à Lacédémone, & ailleurs. Grotius sous le nom de Gréce, entend ici *la Syrie, & l'Egypte*, qu'on appelloit du nom (*c*) *de Royaume de Javan*, ou des Grecs, lorsque l'Auteur de cet Ouvrage écrivoit. Mais l'Historien sacré a voulu marquer sans doute le lieu d'où Aléxandre étoit sorti, & où il avoit regné, avant qu'il eût vaincu Darius; & par conséquent on ne peut l'entendre que de la Gréce proprement dite.

EGRESSUS DE TERRA CETHIM. *Etant sorti de la terre de Céthim.* De la Macédoine. Voyez ce qu'on a dit sur la Génése, x. 4. & ci-aprés ℣. 5. Ch. 8.

PERCUSSIT DARIUM REGEM PERSARUM. *Et qu'il eût vaincu Darius Roi des Perses.* C'est *Darius Condomanus* dernier Roi des Perses, vaincu dans plusieurs combats par Aléxandre, & enfin mis à mort par Bessus, à qui il avoit donné l'Intendance de la Bactriane.

℣. 2. CONSTITUIT PRÆLIA MULTA. *Il donna plusieurs batailles.* Sans compter les combats qu'il livra dans la Gréce, & où il fut toûjours heureux, il eut si souvent à combattre contre les Généraux de Darius, & contre ce Prince lui-même contre d'autres Princes, & contre les Rois des Indes, qu'il seroit assez mal-aisé de faire le dénombrement de ses combats. Toutes ces conquêtes se firent avec une rapidité surprenante, & il fut toûjours accompagné d'un bonheur si constant, qu'on ne peut pas dire qu'il ait perdu aucune bataille considérable. Daniel (*d*) le dépeint comme un bouc, qui vient avec tant

(*a*) Voyez les Commencemens de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué, de Judith, de Baruc, &c.

(*b*) Ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ πρότερος ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα. *Ms. Alex.* Πρότερον. *Ita & Syr.*

(*c*) מלכות יון

(*d*) *Dan.* VIII. 5. & 21. *Hircus caprarum, Rex Græcorum est.*

Digitized by Google

3. *Et pertransiit usque ad fines terræ: & accepit spolia multitudinis Gentium: & siluit terra in conspectu ejus.*

4. *Et congregavit virtutem, & exercitum fortem nimis: & exaltatum est, & elevatum cor ejus:*

5. *Et obtinuit regiones gentium, & tyrannos: & facti sunt illi in tributum.*

6. *Et post hæc decidit in lectum, & cognovit quia moreretur.*

3. Il passa jusques à l'extrémité du monde; il s'enrichit des dépoüilles des nations, & *toute* la terre se tut devant lui.

4. Il assembla de grandes troupes, & fit une armée trés-forte: son cœur s'éleva, & s'enfla.

5. Il se rendit maître des peuples, & des Rois, & il se les rendit tributaires.

6. Aprés cela il tomba malade, & il reconnut qu'il devoit bien-tôt mourir. An du M. 3681.

## COMMENTAIRE.

de promptitude, qu'il semble ne pas toucher la terre.

OBTINUIT OMNIUM MUNITIONES. *Il prit les places les plus fortes de toutes les nations.* Il n'attaqua aucun ennemi, qu'il ne l'ait vaincu; il n'assiégea aucune ville, qu'il ne l'ait prise; il ne combattit aucune nation, qu'il ne l'ait terrassée. (*a*) *Cum nullo hostium unquam congressus est, quem non vicerit; nullam urbem obsedit, quam non expugnaverit; nullam gentem adiit, quam non calcaverit.*

℣. 3. USQUE AD FINES TERRÆ. *Jusques à l'extrémité du monde.* Jusqu'aux Indes. Les Anciens ne connoissoient rien au delà; (*b*) & encore aujourd'hui nous parlons des Indes, comme de l'extrémité de la terre.

SILUIT TERRA IN CONSPECTU EJUS. *Toute la terre se tut devant lui.* Tout lui obéit, tout céda, tout plia sous son autorité, & sous la force de ses armes. Cette expression marque dans Isaïe, un pays désolé, abandonné, vaincu. (*c*) Habacuc: (*d*) *Que la terre se taise en présence du Seigneur.*

℣. 4. EXALTATUM EST, ET ELEVATUM COR EJUS. *Son cœur s'éleva, & s'enfla.* Les prospéritez gâtérent Alexandre; il voulut se faire passer pour un Dieu, il voulut qu'on le qualifiât Roi de tous les pays, & de tout le monde. (*e*) *Regem se terrarum omnium ac mundi appellari jussit.*

℣. 6. DECIDIT IN LECTUM, ET COGNOVIT QUIA MORERETUR. *Il tomba malade, & il reconnut qu'il devoit bien-tôt mourir.* Les uns croyent que ce fut le poison; (*f*) d'autres

(*a*) *Justin. lib.* XII. *ad finem.*
(*b*) *Virg. ultra Garamantas & Indos.*
(*c*) *Isai.* XIV. 7. *Conquievit & siluit omnis terra.*
(*d*) *Habac.* II. 20. *Sileat à facie ejus omnis terra.*
(*e*) *Justin. l.* 12.
(*f*) *Diodor. l.* 17. *p.* 625. *& Justin. l.* XII. *ad finem. Victus ad postremum, non virtute hostili, sed insidiis suorum & fraude civili. Ieronym. & ad Latam. Oros. l.* 3. *c.* 20.



Digitized by Google

7. *Et vocavit pueros suos nobiles, qui secum erant nutriti à juventute : & divisit illis regnum suum, dum adhuc viveret.*

7 Et il appella les Grands de sa Cour, qui avoient été nourris avec lui dés leur jeunesse, & il leur partagea son Royaume, lorsqu'il vivoit encore.

## COMMENTAIRE.

veulent que ce fut l'excez du vin, qui lui causérent sa derniére maladie.

Un ancien Auteur, qui a écrit un Livre exprés de la mort, & de la sépulture d'Alexandre, & d'Ephestion, (*a*) raconte que ce Prince, aprés avoir soupé avec ses amis, & aprés avoir demeuré à table jusques bien avant dans la nuit, comme il se retiroit, un de ses amis nommé *Médius*, Thessalien, l'invita à boire, & ceux qui étoient avec lui. Ils se remirent à table au nombre de vingt conviez ; & aprés avoir bien bû, Alexandre demanda la coupe d'Hercules : c'est ainsi qu'ils appelloient un grand vase à boire, qui tenoit deux conges (c'est-à-dire douze sétiers Romains, ou environ deux pots.) Il la but, & porta la santé à Protée Macédonien ; celui-ci fit raison au Roi, & peu de tems aprés ayant demandé de nouveau la même coupe, il la but encore, & la présenta au Roi ; Alexandre prit la coupe, & la vuida, mais il ne la put porter ; il laissa aller de ses mains sur la table le vase, & se jetta sur son coussin ; alors comme s'il eût été frappé d'un coup mortel, il poussa un grand soupir, & se plaignit à haute voix. Ses amis le prirent donc, & l'emmenérent hors de la sale. Tel fut le commencement de la maladie, qui l'enleva dans peu de jours ; & telle fut la fin du Vainqueur de l'Asie, de cet homme, qui ne se contentant pas des honneurs ordinaires des mortels, affecta les honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu seul ; de ce Conquérant, à qui un monde seul ne suffisoit pas.

℣. 7. VOCAVIT PUEROS SUOS NOBILES, QUI SECUM ERANT NUTRITI A JUVENTUTE. *Il appella les Grands de sa Cour, qui avoient été nourris avec lui dés leur jeunesse.* L'Histoire (*b*) nous apprend que le neuviéme jour de sa maladie, & celui qui précéda sa mort, les soldats d'Alexandre contraignirent par leurs cris, & par leurs menaces les amis de ce Prince, de les laisser entrer, pour le voir, & pour le saluër. Ils entroient par une porte de sa chambre, & sortoient par l'autre ; Alexandre tout accablé qu'il

(*a*) *Ephipp. Olynth. apud Athen. l. x. c. 11. Vide & Diodor. Sicul l. 17 p. 625.*

(*b*) Voyez les Journaux de la derniére maladie d'Alexandre dans Plutarque. Voyez aussi *Lucian. Pseudomant. Valer. Max. l. 5. c. 1, & Curt. lib. x, c. 7.*

Digitized by Google

étoit par la fiévre, se tint assis sur son lit, & présenta sa main à quiconque voulut la baiser, jusqu'à ce que toute l'armée, depuis le premier, jusqu'au dernier soldat, fût passé prés de son lit. (*a*) Aprés qu'ils furent sortis, le Roi demanda à ses amis, s'il leur sembloit qu'ils dûssent trouver aprés sa mort un semblable Roi. Comme tout le monde demeuroit dans le silence: je sçai bien au moins, ajoûta-t'il, je prédis, & je vois, pour ainsi dire, de mes yeux, combien de sang on répandra pour cette cause, & par combien de morts, & de carnages on expiera mes manes. Il ordonna ensuite qu'on l'enterrât dans le Temple d'Ammon; & ses amis lui ayant demandé à qui il laissoit le Royaume: *Au plus digne*, répondit-il, ou *au plus vaillant*. Il tira ensuite l'anneau de son doigt, & le donna à Perdiccas; ce qu'on interpréta, comme s'il lui eût voulu confier la garde, & la régence du Royaume, jusqu'à ce que ses véritables héritiers en prissent eux-mêmes le gouvernement. Perdiccas lui ayant demandé quand il souhaitoit qu'on lui rendît les honneurs divins, il répondit: *Quand vous serez heureux*. Ce fut la derniére parole d'Alexandre; (*b*) ainsi il abandonna ses Etats à l'ambition de ses Généraux. Lucain.

. . . . . *Nullóque herede relicto*,
*Totius fati lacerandas præbuit urbes.*

Ce qu'on vient de dire paroît assez contraire à l'Auteur sacré, qui enseigne qu'Alexandre partagea son Empire entre les Grands de sa Cour, avant sa mort. Il y en a qui veulent, (*c*) que cet Ecrivain ait parlé en cela plûtôt, suivant l'opinion vulgaire, que selon l'exacte vérité. D'autres (*d*) disent qu'Alexandre partagea ses Etats, c'est-à-dire, qu'il les laissa à partager à ses Officiers; il les leur laissa, comme un pere qui laisse son héritage à ses enfans, sans se déclarer en faveur d'aucun d'entr'eux, & sans avantager l'un au-dessus de l'autre; alors il est censé leur donner à tous, & en quelque sorte leur partager une égale portion. Mais ne peut-on pas dire dans l'exacte vérité, qu'il en fit lui-même le partage pendant sa vie, puisqu'il leur avoit donné les Gouvernemens des Provinces avant sa mort, & qu'on con-

(*a*) *Justin. l.* 12. *Dimissis militibus, amicos circumstantes percunctatur, videantur ne similem sibi reperturi Regem. Tacentibus cunctis, tunc ipse, ut hoc nesciat, ita, illud scire, vaticinarique se, ac penè oculis videre dixit, quantum sit in hoc certamine sanguinis fusura Macedonia, quantis cadibus, quo cruore, mortuo sibi parentatura.... Cum deficere eum amici viderent, quærunt quem Imperii faciat heredem; respondit, dignissimum. Diodor. l.* 17. *Histor.* Τίνι τὴν Βασιλείαν ἀπολείπεις; εἶπε, τῷ κρατίστῳ. *Et initio lib.* 18. Τῷ ἀξίῳ.

(*b*) *Quint Curt. lib.* x. *cap.* 7.

(*c*) *Vide Druf. hic. & Usser. ad an.* 3681 *& alios.*

(*d*) *Raban. D. Thom. alii Vide Alberic. Gentil. disput. in* 1. *Macc. cap.* 2.



Digitized by Google

ſerva preſque par tout la diſpoſition dont il étoit auteur, par déférence à ſon choix, & à ſa volonté ? Ce ne fut qu'aprés ſa mort que les Gouverneurs qu'il avoit établis voulurent ſe rendre abſolus dans les Provinces.

Mais quand la contradiction entre l'Hiſtoire ſacrée, & la profane, ſeroit entiére, l'autorité de l'Ecriture étant infiniment au-deſſus de celle de tous les Hiſtoriens profanes enſemble, nous ne balancerions point à reconnoître qu'Aléxandre a partagé ſes Etats entre ſes Généraux avant ſa mort. Quinte-Curce avouë que ce ſentiment avoit été ſuivi par quelques anciens Hiſtoriens : (a) *Credidêre quidam teſtamento Alexandri diſtributas eſſe Provincias : ſed famam ejus rei, quamquam ab autoribus tradita eſt, vanam fuiſſe comperimus.* Diodore de Sicile nous apprend auſſi, que ce Prince avoit fait un teſtament pour le partage de tous ſes Etats, & qu'il l'avoit déposé dans la ville de Rhodes, par préference à toutes les autres villes. (b) Aléxandre ayant déſigné Perdiccas pour ſon ſucceſſeur, en lui donnant ſon anneau; il eſt cenſé avoir auſſi par avance ratifié, & approuvé tout ce qui ſe fit aprés ſa mort au ſujet de ſa ſucceſſion, en conſéquence de cette déclaration tacite qu'il avoit faite de ſa derniere volonté, en faveur de ce Capitaine. Enfin la Chronique d'Alexandrie porte expreſſément, qu'Aléxandre ordonna par ſon teſtament, que l'on partageât les Provinces de ſon Empire entre ſes Généraux, de la maniére que l'exécuta Perdiccas.

Aprés la mort d'Aléxandre, l'armée, & les Généraux déférérent l'Empire à Aridée frere de ce Prince, & comme Roxane épouſe d'Aléxandre, étoit groſſe de ſix, ou de huit mois, on devoit auſſi donner pour aſſocié à Aridée, le Prince qui en devoit naître. Perdiccas à qui Aléxandre avoit remis ſon anneau un peu avant ſa mort, fut reconnu Regent du Royaume, ou plûtôt il fut véritablement revêtu de la Royauté, puiſqu'Aridée, dont on a parlé, étoit imbécile, & incapable de gouverner. Le reſte des Charges de l'Empire fut enſuite diſtribué de cette ſorte. Méléagre eut le ſoin du camp, & de l'armée; Séleucus fut déclaré Général de toute la cavalerie; Cratérus fut fait Tréſorier général. Tout cela ſous la dépendance de Perdiccas. (c) Mais cette diſpoſition ne dura pas long-tems, comme nous le verrons ſur le ℣. 10.

---

(a) *Quint. Curt. lib. x.*

(b) *Diodor. l. xx. p. 774. Ἀλέξανδρον πρότιμήσαντα αὐτὴν μάλιστα τῶν πόλεων, καὶ τὴν ὑπὲρ ὅλης τῆς. Βασιλέως διαθήκην ἐν ταύτῃ θέσθαι.*

(c) Voyez *Q. Curc. l. x. Diodor. l. 18. Juſtin. l. 13. Plutarch. in Alex. Uſſer. ad an. mundi 3681.*

Digitized by Google

8. *Et regnavit Alexander annis duodecim, & mortuus est.*

9. *Et obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo:*

10. *Et imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, & filii eorum post eos annis multis, & multiplicata sunt mala in terra.*

8. Aléxandre regna donc douze ans, & il mourut.

9. Et les Grands de sa Cour se firent Rois, chacun dans son gouvernement.

10. Ils prirent tous le diadême aprés sa mort, & leurs enfans aprés eux pendant plusieurs années; & les maux se multipliérent sur la terre.

## COMMENTAIRE.

℣. 8. REGNAVIT ALEXANDER ANNIS DUODECIM. *Aléxandre regna douze ans.* Les Historiens ne conviennent pas précisément de la durée de son regne, mais ils ne s'éloignent pas beaucoup de ce nombre de douze ans. Jules Africain, & Eusébe (*a*) lui donnent douze ans & demi de regne; Diodore de Sicile, (*b*) douze ans & sept mois; Aulu Gelle (*c*) onze ans; Tite-Live, (*d*) & Emilius Probus (*e*) treize; Arian (*f*) douze ans & huit mois. Mais Eratosthénes cité dans Clément d'Alexandrie, (*g*) Tertullien, (*h*) l'Empereur Julien, (*i*) Porphyre, (*k*) Joseph, (*l*) Orose, (*m*) S. Jérôme, Théodoret, (*n*) & d'autres ne lui en donnent que douze juste. Le Pere Hardouïn (*o*) veut que ces douze ans se prennent du seul tems qu'il a regné en Asie, depuis la victoire d'Arbéle remportée sur Darius; il en avoit déja regné douze, à ce qu'il prétend, dans la Gréce, en sorte qu'en tout il auroit regné vingt-quatre ans entiers; & au lieu que la plûpart des Chronologistes mettent un intervalle d'environ douze ans entre la mort d'Aléxandre, & le regne fixe & déterminé des Princes ses successeurs; cet Auteur croit que Seleucus, que Ptolomée, & les autres, prirent le Diadême aussi-tôt aprés la mort de ce Prince.

Quand à l'âge naturel d'Aléxandre, on n'est pas moins partagé sur cet article, que sur le précédent. Justin (*p*) lui donne trente-trois ans & un mois; Cicéron (*q*) trente-trois juste; Philostrate, (*r*) Eusébe, (*s*) S. Jérôme, (*t*) & quelques autres, trente-deux; Arrian, (*u*) trente-deux & huit mois.

---

(*a*) *Euseb. in Chronic. ex Jul. African.*
(*b*) *Diodor. l. 17. ad fin.*
(*c*) *A. Gell. l. 17. c. 21.*
(*d*) *Tit Liv l. IX. & XLV.*
(*e*) *Æmil Prob. in Eumene.*
(*f*) *Arian. lib. 7.*
(*g*) *Clem. Alex l. 1. strom.*
(*h*) *Tertull. contra Jud. c. 8.*
(*i*) *Julian. in Cæsar.*
(*k*) *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig. p. 124.*
(*l*) *Joseph. Antiq. l. 12. c. 2.*
(*m*) *Oros. l. 3. c. 23.*
(*n*) *Ieron. & Theodoret in Dan. XI.*
(*o*) *Harduin Chron. V. T. pag. 162. 164.*
(*p*) *Justin. l. XII. in fine.*
(*q*) *Tull. Philippic. 5.*
(*r*) *De vitis Sophist. l. 2.*
(*s*) *Euseb. Chron.*
(*t*) *Ieron. in Dan. VIII. & IX.*
(*u*) *Arian. l. 7. p. 167.*

Digitized by Google

11. *Et exiit ex eis radix peccatrix, Antiochus illustris, filius Antiochi Regis, qui fuerat Romæ obses: & regnavit in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum.*

11. C'est de-là que sortit cette racine de péché, Antiochus, surnommé l'Illustre, fils du Roi Antiochus; il avoit été envoyé en ôtage à Rome, & il regna la cent trente-septiéme année du regne des Grecs.

## COMMENTAIRE.

℣. 10. IMPOSUERUNT OMNES SIBI DIADEMATA POST MORTEM EIUS. *Ils prirent tous le Diadême aprés sa mort.* Perdiccas ayant été déclaré Régent, comme on l'a dit, assembla les Généraux de l'armée d'Alexandre, & leur distribua les Provinces. (*a*) Il seroit trop long d'en faire ici le dénombrement; il suffit de sçavoir que tous ces Gouverneurs aprés s'être détruit l'un l'autre pour la plûpart, par leurs guerres mutuelles, furent réduits à un petit nombre, qui prirent le Diadême en même-tems, (*b*) c'est-à-dire, vers la douziéme année aprés la mort d'Alexandre. Ptolomée fils de Lagus regna en Egypte, Séleucus Nicator en Syrie, Cassander en Macédoine, & Lysimaque dans la Thrace, & dans les Provinces voisines. Ils s'abstinrent du nom de Roi, & de la Couronne royale, tant qu'il y eut des enfans, ou d'autres légitimes héritiers d'Alexandre; mais & la mere, & les sœurs, & les deux fils de ce Prince, tant celui qui étoit né de Roxane, que celui de Barsane, ayant été tuez, ils crurent pouvoir user de leur bonne fortune. (*c*)

℣. 11. EXIIT EX EIS RADIX PECCATRIX, ANTIOCHUS ILLUSTRIS, FILIUS ANTIOCHI REGIS, QUI FUERAT ROMÆ OBSES. *C'est de-là que sortit cette racine de péché, Antiochus, surnommé l'Illustre, fils du Roi Antiochus, & qui avoit été en ôtage à Rome.* Séleucus *Nicanor*, ou plûtôt *Nicator*, c'est-à-dire, le Vainqueur, fut la souche de la race des Séleucides, qui regnérent en Syrie; c'est de sa race que sortit *Antiochus l'Illustre*, dont l'Ecriture fait ici le portrait, en l'appellant, *racine de péché*. Il est bon de donner ici un précis de ce que l'Histoire nous apprend de ce Prince. Il fut fils d'Antiochus le Grand, Roi de Syrie, qui ayant été vaincu par les Romains, (*d*) fut obligé de leur donner vingt personnes en ôtage, du nombre desquelles étoit Antiochus son second fils, qui depuis fut surnommé Epiphanes. Il demeura à Rome

(*a*) *Justin* XIII. *initio.*
(*b*) *Idem lib.* 15
(*c*) *Idem ibid. Diodor.* XX. *Olymp.* 118. *an. primo. Usser. ad an.* 3696 *Item. ad an* 3698.
(*d*) *An* 123 *Seleucid. mundi* 2815. *&* 3816. *anno* 3. *Olymp.* 147.

pendant

pendant environ quatorze ans ; ſon frere Séleucus quatriéme, ſurnommé *Philopator*, donna ſon propre fils Démétrius pour ôtage en la place de ſon frere, (*a*) & ainſi Antiochus revint en Syrie. Avant ſon arrivée dans ce pays, Séleucus mourut, & Antiochus ſe rendit maître du Royaume, à l'excluſion du jeune Démetrius ſon neveu, qui étoit demeuré en ôtage à Rome en ſa place. Le Roi d'Egypte avoit voulu ſe ſaiſir de la Syrie ; mais le retour d'Antiochus, appuyé des forces des Rois Eumenés, & Attalus, déconcerta les Egyptiens, & les obligea de ſe retirer. C'eſt ce qui fit donner à ce Roi de Syrie le nom d'*Antiochus Dieu Epiphanes*, c'eſt-à-dire, Dieu qui apparoît, qui ſe manifeſte aux hommes ; parce qu'on regarda ſon arrivée ſi à propos, comme l'apparition d'une divinité favorable au bonheur de la Syrie. On lui donne pour l'ordinaire le ſimple nom d'*Epiphanes*, qu'on traduit par *Illuſtre* ; mais les Antiquaires (*b*) remarquent, qu'on ne trouve jamais ſur ſes médailles, qui ſont fort communes, le nom d'*Epiphanes*, ſans celui de Dieu, qui lui eſt toûjours joint. Il prit ce nom principalement depuis que les Samaritains le lui eurent déféré dans une députation flatteuſe, & impie, qu'ils lui firent, pour ſe rédimer de la perſécution que ce Prince faiſoit aux Juifs. (*c*)

Pour ſe faire une idée du mauvais caractére de l'eſprit, & du cœur de ce Prince, il ſuffit de lire ce que les Profanes en ont écrit. (*d*) Souvent il ſortoit ſecrétement la nuit du Palais, & s'écartant dans les ruës éloignées, accompagné d'un ou de deux ſerviteurs, il alloit ainſi par la ville. Quelquefois il marchoit ſeul dans les ruës, portant une couronne de roſes ſur ſa tête, & vêtu d'une robbe brochée d'or, ayant ſous ſon bras des pierres, qu'il jettoit à ſes gens ; on l'a vû dans quelques occaſions jetter ce qu'il avoit d'or, d'argent ſur lui dans le chemin, en criant : Attrape qui pourra. Il ſe faiſoit une eſpéce d'honneur de converſer, & de boire avec des perſonnes de la plus vile condition, avec des inconnus, & des étrangers. Il aimoit le vin avec excés, s'enyvroit ſouvent, & ne traitoit guéres des affaires les plus ſérieuſes, qu'aprés avoir bû ; il donnoit au ſommeil le jour qui ſuivoit ſes débauches, & s'éveillant le ſoir, il recommençoit à boire de nouveau. S'il ſçavoit quelque lieu où il y eût des jeunes gens qui ſe divertiſſent, il y alloit avec des bouteilles, menant auſſi la ſymphonie, & troubloit ſouvent la fête par ſa préſence. On l'a vû dans

---

(*a*) *Polyb. l.* 35. *Appian. Syriac.*

(*b*) *Vaillant Hiſt. Reg. Syr. p.* 194. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ.

(*c*) *Joſeph. l.* XII. *an.* 145. *Seleucid. Vaillant ibid. & p.* 196.

(*d*) *Vide Athen. l.* V. *c.* 4. *&* X. *c.* 12. *& Excerpta Diodori à Valeſ. Ieron. in Dan. &c.*



Digitized by Google

les boutiques des orfévres, parler de ce qui regardoit ce mêtier, avec les maîtres, & faire avec eux une vaine parade de ſon ſçavoir. Il alloit aux bains publics avec les derniers du peuple, & ſe faiſoit frotter, & parfumer devant tout le monde. Il n'avoit point de honte des ſaletez les plus honteuſes, & commettoit en public, avec des femmes débauchées, des actions que la pudeur ne permet ni de penſer, ni d'exprimer. Toute ſa conduite marquoit l'inconſtance, & la vanité de ſon eſprit; on ne ſçavoit à qui le comparer, tant il y avoit de haut, de bas, & d'inégalité dans ce qu'il faiſoit. Quelquefois il quittoit les habits royaux, & imitant la maniére pleine de baſſeſſe dont les Romains briguoient les Charges de la République, il prenoit un habit blanc, ſalüoit, & careſſoit tout le monde, & les prenant par la main, leur demandoit leurs ſuffrages; de-là il ſe faiſoit mettre une chaiſe d'yvoire, comme à un Edile, écoutoit les plaintes, prononçoit les ſentences, & entroit dans les derniers détails des petites affaires de police. Il faiſoit ſes libéralitez ſans choix, ſans jugement, ſans eſprit; tantôt il donnoit de l'or, tantôt des os de moutons, ou de chevreüils, tantôt des dattes de palmiers. Tout cela joint à la cruauté qu'il fit éclatter dans la ſuite, lui fit donner le nom d'*Epimanés*, qui ſignifie un fou, un furieux, au lieu d'*Epiphanés*. (*a*) Voilà quel étoit le Perſécuteur du peuple de Dieu, cette racine d'iniquité.

REGNAVIT IN ANNO CENTESIMO TRIGESIMO SEPTIMO REGNI GRÆCORUM. *Il commença à regner la cent trente-ſeptiéme année du regne des Grecs*; il mourut *la cent quarante-neuviéme année* du même regne des Grecs, ou des Séleucides, comme on le voit ci-aprés; (*b*) ainſi il regna onze ans & quelques mois. (*c*) L'année des Grecs, dont on parle ici, eſt l'Ere des Séleucides, qui commence en l'an du monde 3692. la premiére année de la 117. Olympiade, 312. ans avant J. C. (*d*) Mais il eſt à remarquer que Joſeph, les Juifs, & l'Auteur du premier Livre des Maccabées, commencent ces années, ou cette Ere, au mois de *Niſan*, qui eſt le premier de l'année ſainte, & qui répond à nos mois de Mars, & d'Avril; au lieu que l'Auteur du ſecond Livre des Maccabées en prend le commencement du mois de *Tizri*, qui répond à Septembre, & Octobre; ce qui eſt la maniére ordinaire dont les Grecs, & les Ara-

(*a*) *Polyb. l. 26. hiſt. apud. Athen. l* x. Καλεῖ αὐτὸν ἐπιμανῆ, ἀντὶ τοῦ ἐπιφανῆ, διὰ τὰς πράξεις.
(*b*) 1 *Macc.* VI. 16.
(*c*) *Uſſer. ad an.* 3829.
(*d*) *Uſſer. ad* 3692. *Vaillant hiſt. Reg. Syr. p.* 10 *Harduin Chronolog Vet. Teſt p.* 164. *Vide Euſeb. Chronic. & Scalig. in eund.*

Digitized by Google

12. *In diebus illis exierunt ex Israël filii iniqui, & suaserunt multis, dicentes: Eamus & disponamus testamentum cum Gentibus, quæ circa nos sunt; quia ex quo recessimus ab eis, invenerunt nos multa mala.*

12. En ce tems-là il sortit d'Israël des enfans d'iniquité, qui donnérent ce conseil à plusieurs : Allons, & faisons alliance avec les nations qui nous environnent; parce que depuis que nous nous sommes retirez d'avec elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.

13. *Et bonus visus est sermo in oculis eorum.*

13. Et ce conseil leur parut bon.

14. *Et destinaverunt aliqui de populo, & abierunt ad Regem: & dedit illis potestatem ut facerent justitiam Gentium.*

14. Quelques-uns du peuple furent donc députez pour aller trouver le Roi, & il leur donna pouvoir de vivre selon les coûtumes des Gentils.

## COMMENTAIRE.

bes ont accoûtumé de les compter : mais les Caldéens la prennent du Printems de l'année suivante 3693. & c'est cette derniére époque que Ptolomée a suivie. De cette sorte, les Juifs anticipent de six mois l'Ere des Séleucides, prise suivant l'usage des Grecs, & les Caldéens la reculent de six mois.

℣. 12. IN DIEBUS ILLIS EXIERUNT EX ISRAEL VIRI INIQUI. *En ce tems-là il sortit d'Israël des enfans d'iniquité.* Pour entrer dans la pensée de l'Historien, il est bon de remarquer ici, que sous le Pontificat d'Onias troisiéme, Jésus, ou Jason son frere, qui mouroit d'envie de lui succéder, alla trouver Antiochus Epiphanes, (*a*) lui offrit trois cens soixante talens, avec promesse de lui en donner encore quatre-vingt pour d'autres revenus, & cent cinquante autres talens dans la suite, s'il vouloit lui donner le Gouvernement de Jérusalem, & lui permettre d'établir une Académie, ou un lieu d'exercices, suivant la maniére des Grecs, & s'il vouloit accorder aux habitans de Jérusalem le droit de citoyens d'Antioche. (*b*) Epiphanes reçut volontiers cet argent, & accorda à Jason tout ce qu'il voulut ; mais le principal dessein de Jason n'étoit pas celui qu'il exprimoit dans ses demandes ; il avoit en vuë de dépoüiller son frere Onias de la souveraine Sacrificature : il commença donc par-là, & prenant le Gouvernement de la ville, il en changea les anciens usages, & y introduisit les coûtumes des Grecs, toutes contraires à celles des Juifs. Onias étant mort vers le même tems, Antiochus lui substitua Jason, moyennant une somme de trois mille six cens soi-

(*a*) *Usser. ad an mundi* 3829. *Vaillant an.* 138. *Seleucid.* 2. *Epiphan.*

(*b*) 2. *Macc.* IV. 7. 11. *& Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 6.



Digitized by Google

15. *Et ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis secundùm leges Nationum:*

15. Et ils bâtirent dans Jérusalem un lieu destiné pour les exercices, suivant la coûtume des Gentils.

## COMMENTAIRE.

xante talens, qu'il lui devoit rendre chaque année. (*a*) Ce nouveau Pontife signala son impiété par l'érection d'un gymnase, ou d'un lieu public pour les jeux, & les exercices; en sorte que les Prêtres eux-mêmes au lieu de vaquer aux fonctions de leurs charges, s'occupoient aux exercices de la lutte, & du palet, & passoient les jours dans des spectacles, auparavant inconnus aux Juifs; ils tombérent insensiblement dans le mépris des coûtumes, & des loix de leurs nations, & conçurent une estime excessive de tout ce qui étoit en honneur chez les Grecs.

Jason fut dépossédé trois ans aprés par son frere Ménélaüs, qui sçut gagner les bonnes graces d'Epiphanes, & qui lui offrit trois cens talens de plus que Jason ne lui en avoit donné; mais ne s'étant pas mis en peine de payer la somme qu'il avoit promise, il fut cité à Antioche; il laissa à Jérusalem en sa place Lysimaque, qui ne se rendit pas moins odieux que lui, par ses crimes, & ses sacriléges; il dépoüilla le Temple de Jérusalem de ses plus grandes richesses, pour les distribuer à ceux qu'il croyoit propres à l'appuyer de leur crédit; mais il reçut la juste peine de ses crimes, ayant été mis à mort dans le Temple même qu'il avoit profané. (*b*) Nous verrons toutes ces choses au long dans le second Livre des Maccabées; il suffit d'avoir mis le Lecteur au fait.

EX QUO RECESSIMUS AB EIS, INVENERUNT NOS MULTA MALA. *Depuis que nous nous sommes retirez d'avec elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.* Faux prétexte du changement de Religion. C'est ainsi que parloient les Hébreux du tems de Jérémie; (*c*) c'est ainsi qu'on parloit au commencement du Christianisme; on accusoit cette nouvelle Religion d'être la cause de tous les malheurs qui arrivoient dans l'Empire, (*d*) au lieu de les attribuer à leur véritable origine, qui sont les crimes des hommes impies, & idolâtres.

℣. 15. ÆDIFICAVERUNT GYMNASIUM. *Ils bâtirent un lieu public d'exercices*, un gymnase, une académie; ces lieux étoient

(*a*) *Vide Joseph. libel. de Macc. c.* 2.
(*b*) 2. *Macc.* IV. 42.
(*c*) *Jerem.* XLIV. 18.
(*d*) *Vide Tertull. Apolog. Aug. totis libris de civitate Dei. Item. retract. l.* 2, *c.* 43.

Digitized by Google

16. *Et fecerunt sibi præputia, & receſſerunt à teſtamento ſancto, & juncti ſunt Nationibus, & venumdati ſunt ut facerent malum.*

16. Ils ôtérent de deſſus eux les marques de la circonciſion: ils ſe ſéparérent de l'alliance ſainte, & ſe joignirent aux nations, & ils ſe vendirent pour faire le mal.

## COMMENTAIRE.

deſtinez pour les exercices des Atletes, qui s'exerçoient à la courſe, à la lutte, à ſauter, à tirer de l'arc, au palet; exercice pour leſquels les Grecs étoient paſſionnez, & dont ils inſpirérent l'eſtime, & l'amour au peuple de leur Empire. Quelques-uns (*a*) ont crû qu'on enſeignoit dans ce Gymnaſe les Loix, & les Lettres profanes des Payens.

℣. 16. FECERUNT SIBI PRÆPUTIA. *Ils ôtérent de deſſus eux les marques de la circonciſion.* A la lettre: (*b*) *Ils ſe firent de nouveaux prépuces.* Joſeph: (*c*) *Ils couvrirent* les marques *de leur circonciſion, afin qu'ils ne fuſſent pas différens des Grecs, lorſqu'ils paroiſſoient nuds dans leur Gymnaſe.* Voilà juſqu'où les porta l'envie d'imiter les peuples Gentils en toutes choſes. Ils effacent, autant qu'il eſt en eux, la marque de l'alliance d'Abraham avec le Seigneur; ils renoncent en quelque ſorte par-là, à leurs plus glorieux priviléges, bien éloignez de la piété, & du zéle de leurs Ancêtres, qui ne croyoient pas pouvoir déſigner leurs ennemis d'une maniére plus inſultante, & plus pleine de mépris, qu'en les appellant, *Incirconcis.* La maniére dont ils déguiſoient leur circonciſion, n'étoit pas inconnuë aux anciens; les Rabbins prétendent qu'elle doit ſon origine à Eſaü, (*d*) qui la mit, diſent-ils, le premier en pratique, pour abandonner la Religion d'Abraham, & de Jacob. Quelques-uns d'entre eux ſoutiennent, que les Iſraëlites dans le déſert avoient auſſi caché la marque de leur circonciſion; ce qui obligea Joſué à les circoncire une ſeconde fois; (*e*) *Circumcide ſecundò.* Les Juifs attachez à Tobie, & à Ménélaüs, les imitérent dans leur Gymnaſe de Jéruſalem, dont il eſt parlé ici; enfin pluſieurs Iſraëlites eurent la même foibleſſe aprés la ruine du Temple par Tite. Pour ſe mettre à couvert de la perſécution, & des maux qui les ſuivoient par tout, ils s'aviſérent de faire revenir le prépuce, afin qu'on ne pût plus les reconnoître pour Juifs; mais Barco-

(*a*) *Autor Comment. in* 1. *Macc. ſub nomine D. Them. Liran. Geneb.*

(*b*) ἐποίησαν ἑαυτοῖς ἀκροβυστίας.

(*c*) *Joſeph. l.* XII. *c.* 6, *Antiq.* τὴν τῶν ἀδάλων περιτομὴν ἐπικάλυψαν, ὡς ἂν εἶεν κ᾽ ἐν τῷ μὴ γυμνοῖς ἀπέδυσιν ἴδιοι.

(*d*) *Epiph. de Ponderib. n.* 16.

(*e*) *Joſue* V, 2, *Vide Maſ. in hunc locum.*

sib les fit tous circoncire de nouveau. Les Samaritains ne recevoient aucun Prosélyte de cette nation dans leur société, qu'il n'eût non seulement abjuré le Judaïsme, mais encore aboli autant qu'il se pouvoit, sa premiére circoncision, pour se disposer à en recevoir une nouvelle de leurs mains. Les Juifs en usoient de même envers les Samaritains; ce qu'on auroit de la peine à croire, si S. Epiphane (*a* ne nous en assuroit expressément, & s'il ne citoit l'exemple du célébre Symmaque, traducteur des saintes Ecritures, qui fut obligé de subir cette loi, étant retourné chez les Samaritains, dont il étoit sorti auparavant pour se faire Juif. Il semble que S. Paul craignoit quelque semblable abus dans le Christianisme, lorsqu'il veut que ceux qui se convertissent du Judaïsme à la Religion Chrétienne, ne couvrent pas les marques de leur circoncision. (*b*)

S. Jérôme, (*c*) & quelques autres aprés lui, ont crû la circoncision une marque permanente, & tellement ineffaçable, que ni l'étude, ni l'addresse des Médecins n'étoit pas capable de supprimer ce signe, imprimé sur la chair des Circoncis. *Neque enim potestatis nostræ est præputium adducere post circumcisionem, juxta eos qui in Macchabæorum libro dicuntur sibi fecisse præputia.* Ils soûtiennent que le passage des Maccabées ne signifie que la malice, ou la négligence des peres, qui ne donnérent pas la circoncision à leurs enfans aprés leur naissance. *Quod de nascentibus filiis, non de patribus dicitur.* Origéne (*d*) soûtient de même qu'il est impossible de faire renaître la pellicule, qui est une fois coupée dans la circoncision; mais ailleurs (*e*) il reconnoît que plusieurs, pour cacher la difformité qu'ils trouvoient dans la marque de la circoncision, se mettoient entre les mains des Médecins, pour retirer la peau. S. Epiphane (*f*) parle de l'instrument qu'on employoit à cette opération, & des moyens dont on se servoit pour faire reprendre la pellicule qui avoit été rompuë. Théophylacte insinuë la même chose. (*g*) Cornélius Celsus a fait un Chapitre touchant cette opération. (*h*) Enfin les Hébreux, (*i*) & les plus habiles Commen-

---

(*a*) *Epiphan. lib. de Mensur. & Ponderib. n.* 16. ὅσοι γὰρ ἀπὸ Ἰουδαίων Σαμαρείταις προσφεύγουσι, ἀντιπεριτέμνονται ὁσαύτως καὶ οἱ ἀπὸ σαμαρείτων πρὸς Ἰουδαίους ἐρχόμενοι, τὸ δὲ ἔτι τούτων χαλεπότερον, ὅτι καὶ ἀπὸ περιτομῆς ἀκροβυστοι γίνονται.

(*b*) 1. *Cor* VII. 18. περιτετμημένος τὶς ἐκλήθη; μὴ ἐπισπάσθω.

(*c*) *Ieron. in Isai.* LII. & *in Iovinian. l.* 1. & *Liran. hic*, & *Rupert. l.* 9. *de victoria c.* 18. & *Haimo in* 1. *Cor.* VII. 18.

(*d*) *Lib.* 4. περὶ ἀρχῶν, c. 2.

(*e*) *Philocalia c.* 1. τίς ἐρεῖ ἀδικεῖν τὸν εἰ δυνατὸν διὰ τὴν παρὰ τοῖς πολλοῖς νομιζομένην ἀσχημοσύνην ἐπὶ τῷ περιτετμῆσθαι, ἐπιδιδόναι ἑαυτὸν τὸ ἐπισπάσασθαι.

(*f*) *Epiphan. de Ponderib & Mensur.* τέχνῃ τινὶ ἰατρικῇ διὰ τοῦ καλουμένου σπασθῆρος τὴν τῶν μελῶν ὑποδερματίδα ὑποσπασθισθέντες ῥαφέντες, καὶ κολλητικοῖς πορισθεὶς ἀκροβυστίαν αὖτις αὐτὴν ἀποτελοῦσι.

(*g*) *Theophilact. in* 1. *Cor.* VII. 18.

(*h*) *Cornel Cels. l* 7 *c.* 25

(*i*) *Lexic. Aruch. Vide Job. Buxtorf. ep. ad Barthol. art.* 26. *de morb. Bibl.*

Digitized by Google

17. *Et paratum est regnum in conspectu Antiochi, & cœpit regnare in terra Ægypti, ut regnaret super duo Regna.*

17. Et Antiochus s'étant établi dans son Royaume de Syrie, commença à vouloir regner aussi dans l'Egypte, pour se rendre Roi de ces deux Royaumes. An du M. 3854.

## COMMENTAIRE.

tateurs, (*a*) ne doutent pas que ce ne soit la véritable explication de cet endroit des Maccabées. Bartolin dans son Ouvrage des maladies de la Bible, art. 26. cite Ægineta, & Fallopius, qui ont enseigné le secret de couvrir les marques de la circoncision. Galien en parle à peu prés de même que Celse. Buxtorf le fils dans une lettre à Bartholin, citée dans l'Ouvrage dont nous venons de parler, cite un grand nombre de témoignages des Hébreux, qui parlent de cette pratique comme usitée parmi les apostats de leur Religion.

RECESSERUNT A TESTAMENTO SANCTO. *Ils se séparérent de l'alliance sainte*, en supprimant la circoncision, qui en étoit le sceau; ils quittérent entiérement la Religion Juive, & apostasiérent hautement; ce qui paroît clairement dans Joseph, (*b*) & dans le second Livre des Maccabées. (*c*)

VENUNDATI UT FACERENT MALUM. *Ils se vendirent pour faire le mal.* Ils devinrent comme les esclaves du péche, & les instrumens du Démon pour détruire la Religion de leurs peres. Cette expression est familiére aux Hébreux. (*d*)

℣. 17. PARATUM EST REGNUM IN CONSPECTU ANTIOCHI. *Antiochus s'étant établi dans son Royaume de Syrie*, voulut aussi se rendre maître de l'Egypte. C'étoit le premier dessein d'Antiochus le Grand, pere d'Epiphanes, en donnant sa fille Cléopatre en mariage à Ptolomée Roi d'Egypte; & de Séleucus quatriéme, en rappellant Antiochus Epiphanes son frere, de Rome. (*e*) Quoiqu'Antiochus Epiphanes, tel que nous l'avons représenté ci-devant, ne fût nullement propre pour conduire une entreprise de cette conséquence, il ne laissa pas de la tenter, & d'y réüssir. Ptolomée Philopator, & sa femme Cléopatre, sœur d'Antiochus Epiphanes, par leur mort, avoient laissé le Royaume à Ptolomée Philometor, qui n'étoit qu'un enfant; Eulæus, & Lénæus, qui gouvernoient en son nom, répétérent la Célésyrie, qui avoit été donnée en mariage à la

(*a*) *Vide Sixt. sen. l. 4. Bibl. Serar. Fuller. Grot Drus hic & in* 1. *Cor* VII. 18. *Menoch Tir. Vershorst. Capell in* 1. *Cor.* VII 18. *& alii.*

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 6. *& lib. de Macc. c.* 4.

(*c*) 2. *Macc* IV 19. V. 15.

(*d*) *Vide* 3. *Reg.* XXI. 25. *Rom.* VII. 14. *Judith* VII 14 *&c.*

(*e*) *Vaillant. hist. Reg. Syr. p* 157. *&* 165.

Digitized by Google

18. *Et intravit in Egyptum in multitudine gravi, in curribus, & elephantis, & equitibus, & copiosa navium multitudine:*

19. *Et constituit bellum adversùs Ptolomæum Regem Ægypti, & veritus est Ptolomæus à facie ejus, & fugit, & ceciderunt vulnerati multi.*

20. *Et comprehendit civitates munitas in terra Ægypti: & accepit spolia terræ Ægypti.*

An du M. 3834. 21. *Et convertit Antiochus, postquam percussit Ægyptum in centesimo & quadragesimo tertio anno: & ascendit ad Israël.*

18. C'est pourquoi il entra dans l'Egypte avec une puissante armée, avec des chariots, des éléphans, de la cavalerie, & un grand nombre de vaisseaux.

19. Il fit la guerre à Ptolomée Roi d'Egypte, & Ptolomée eut peur devant lui; & il s'enfuit avec perte de beaucoup des siens.

20. Et Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, & s'enrichit de ses dépoüilles.

21. Et aprés avoir ravagé l'Egypte en la cent quarante-troisiéme année, il revint, & marcha contre Israël.

## COMMENTAIRE.

mere du pupile, & qu'Antiochus le Grand avoit repriſe. Antiochus Epiphanes n'avoit nulle envie de la rendre, & il prétendoit de plus, que le gouvernement du Royaume d'Egypte lui étoit dû, comme étant oncle, & tuteur du jeune Roi. Il s'avança juſqu'à Tyr, vint à Joppé, & de là à Jéruſalem, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. (*a*) Cela arriva la quatriéme année de ſon regne; mais il n'alla pas pour cette fois plus avant vers l'Egypte; il s'en retourna avec ſon armée en Phénicie. Cependant les Gouverneurs de l'Egypte ſe préparoient à la guerre, pour l'obliger à rendre la Céléſyrie. Antiochus voyant la lenteur des Officiers du Roi d'Egypte, alla lui-même les attaquer. Le combat ſe donna entre Péluſe, & le mont Caſius, & Epiphanes remporta la victoire. (*b*)

Comme cette bataille fut plûtôt une déroute qu'une véritable défaite, Antiochus ne tira pas de grands avantages de ſa victoire; mais étant retourné en Egypte l'année ſuivante, & l'ayant attaquée par mer, & par terre, il en fit aiſément la conquête, & ſe rendit maître de tout le pays, ſans preſque trouver de réſiſtance. (*c*) Pendant qu'il étoit occupé au ſiége d'Alexandrie, il ſe répandit un faux bruit de ſa mort; ce qui cauſa une joie univerſelle dans Jéruſalem. Ce Prince en ayant été informé, en fut horriblement irrité; il vint mettre le ſiége devant la ville, & l'ayant emportée, il fit main-baſſe ſur tous les habitans, (*d*) il en fut tué quatre mille, & il y en eut autant de vendus.

(*a*) 2. *Macc.* IV. 21. 22.
(*b*) *Vſſer. ad an.* 3833. *Polyb. l.* 71. *Valeſii excerpta Diodori, &c.*
(*c*) *Ieron. in Dan.* XI. *Excerpta Diodor. p.* 310.
(*d*) 2. *Macc.* V. 10. *Joſeph. lib. de Maccab. & lib.* 1. *de Bello Iud. vide Vſſer. ad an.* 3814.

Digitized by Google

22. *Et ascendit Jerosolymam in multitudine gravi.*

23. *Et intravit in sanctificationem cum superbia, & accepit altare aurum, & candelabrum luminis, & universa vasa ejus, & mensam propositionis, & libatoria, & phialas, & mortariola aurea, & velum, & coronas, & ornamentum aureum, quod in facie templi erat: & comminuit omnia.*

22. Et s'avança vers Jérusalem avec une puissante armée.

23. Il entra plein d'orgüeil dans le lieu saint : il prit l'autel d'or, le chandelier où étoient les lampes avec tous ses vases, la table où les pains étoient exposez, les bassins, les coupes, les encensoirs d'or, le voile, les couronnes, & l'ornement d'or qui étoit devant le temple, & il brisa tout.

## COMMENTAIRE.

vendus. C'est de la deuxiéme expédition contre l'Egypte, dont il est parlé aux ℣. 17. 18. 19. & 20. de ce Chap. & dans le Ch. v. du deuxiéme des Maccabées. Son entreprise contre Jerusalem est marquée ici depuis le ℣. 21. jusqu'au 30. Nous avons rapporté ces événemens tout de suite, pour éviter les redites.

COEPIT REGNARE IN TERRA ÆGYPTI. *Commença à vouloir regner dans l'Egypte.* Le Grec à la lettre : (*a*) *Il conçut le dessein de regner en Egypte.*

℣. 22. IN MULTITUDINE GRAVI. *Il vint à Jérusalem avec une puissante armée.* Il amena contre cette ville son armée victorieuse, avec laquelle il avoit assujetti l'Egypte. Joseph dit ici, qu'Antiochus prit la ville sans résistance, (*b*) ceux de son parti lui en ayant ouvert les portes. Mais ailleurs, (*c*) il est tout conforme à ce que l'Ecriture nous en dit dans le deuxiéme des Maccabées : (*d*) *Civitatem armis cepit.*

℣. 23. INTRAVIT IN SANCTIFICATIONEM CUM SUPERBIA. *Il entra plein d'orgueil dans le lieu saint : il y fut conduit par Ménélaus, traître à son Dieu, & à sa patrie : Menelao ductore, qui legum & patriæ fuit proditor*, comme dit le deuxiéme des Maccabées. (*e*) Les Auteurs profanes (*f*) parlent de cette entreprise injuste, & sacrilége d'Antiochus, qui sans aucun sujet légitime, prit de force une ville alliée, & soumise, y exerça d'horribles cruautez, & pilla le Temple, qu'il trouva rempli de richesses. On lit dans Diodore de Sicile, (*g*) « que ce Prince étant entré dans le lieu le plus sacré du Tem-

---

(*a*) Ὑπέλαβε Βασιλεῦσαι τῆς Αἰγύπτου.

(*b*) *Antiq. l.* XII. *c.* 7. Ἁρμοχτι λαμβάνει τὴν πόλιν, ἀνοιξάντων αὐτῷ τῶν πύλας, ὅσοι τῆς ἐκείνου προαιρέσεως ἦσαν.

(*c*) *Joseph. de Bello Jud. l.* 1. *c.* 1. & *l.* 6.

(*d*) 2. *Macc.* v. 11.

(*e*) *Ibid.* ℣. 15.

(*f*) *Vide Polyb. Strab. Nicol. Damasc. Timagen. Castor, Apollodor. apud Joseph. lib.* 2. *contra Appion.*

(*g*) *Diodor. l.* 34. & *Photii Bibl. cod.* 244.



Digitized by Google

» ple, où il n'y avoit que le grand-Prêtre qui pût entrer, y trouva une » ſtatuë de pierre d'un homme avec une barbe, tenant un livre en » main, & monté ſur un âne; il crut que c'étoit Moyſe, auteur des » Loix, & fondateur de la nation des Juifs, & de la ville de Jéruſalem. » Antiochus voulant ôter la cauſe de la haine univerſelle que toutes » les nations ont contre les Juifs, entreprit de détruire leurs Loix; c'eſt » pourquoi il ſacrifia à la ſtatuë du Légiſlateur une grande truye, ſur » l'autel qui eſt à découvert. Il y fit répandre du ſang, & fit ſoüiller » & effacer leurs Livres ſacrez avec du jus où l'on avoit fait cuire de » la chair de cette victime; il fit manger de cette viande au grand- » Prêtre, & aux autres Juifs, & éteignit la lampe perpétuelle qu'ils » tenoient toûjours ardente dans le Temple. Mais ni l'Ecriture, ni les autres Hiſtoriens, ne diſent rien de cette circonſtance; on la doit mettre au rang des fables publiées par les Payens, pour colorer leur haine contre les Juifs. On ſçait ſeulement qu'il pilla le Temple, qu'il ſacrifia des pourceaux ſur l'autel, qu'il répandit de leur ſang dans le Temple, (*a*) & qu'il entreprit de changer les Loix des Hébreux. Tout le reſte n'eſt que fable. Joſeph dit en quelque endroit, (*b*) que les Rois de Syrie, ſucceſſeurs d'Antiochus, rendirent aux Juifs d'Antioche les vaſes d'airain, qu'Epiphanes avoit emportez du Temple, & qu'ils furent mis en dépôt dans la Synagogue de cette ville, où ils étoient encore du tems de Tite. Et dans le 5. Livre de la guerre des Juifs, (*c*) il dit que ce Prince mit le ſiége devant la ville; que les Juifs étant ſortis, lui avoient livré la bataille, & l'avoient perduë; qu'Antiochus aprés cela étoit entré dans la ville, l'avoit pillée, & profané le Temple.

CORONAS ET ORNAMENTUM AUREUM, QUOD IN FACIE TEMPLI ERAT. *Il prit les couronnes, & l'ornement d'or, qui étoit devant le Temple.* On ornoit les façades du Temple de couronnes d'or, de boucliers, & d'autres ornemens précieux, que les Princes, ou d'autres perſonnes riches & pieuſes, y offroient pour monument de leur piété, & de leur libéralité. (*d*)

COMMINUIT OMNIA. *Il briſa tout.* Le texte: (*e*) *Il d'poüilla tout.* Il enleva les lames d'or & d'argent qui couvroient les lambris, & les portes. En un mot, il prit non-ſeulement les vaſes qui étoient d'or maſſif; mais auſſi il arracha les lames précieuſes qui couvroient les différens ouvrages du Temple.

---

(*a*) *Joſeph. l.* XII. 7. & XIII. 16.
(*b*) *Joſeph. de Bello, l.* 7. *c.* 21.
(*c*) *De bello, l.* 5. *c.* 27, *in Græc. ſeu l.* 6, *c.* 11. *in Lat. p.* 929. *f. g.*
(*d*) Voyez ci-aprés Ch. IV. 57.
(*e*) Ἐλέπισε πάντα.

Digitized by Google

24. *Et accepit argentum, & aurum, & vasa concupiscibilia: & accepit thesauros occultos, quos invenit: & sublatis omnibus abiit in terram suam.*

25. *Et fecit cædem hominum, & locutus est in superbia magna.*

26. *Et factus est planctus magnus in Israël, & in omni loco eorum.*

27. *Et ingemuerunt Principes, & seniores: virgines, & juvenes infirmati sunt: & speciositas mulierum immutata est.*

28. *Omnis maritus sumpsit lamentum: & quæ sedebant in toro maritali, lugebant:*

29. *Et commota est terra super habitantes in ea, & universa domus Jacob induit confusionem.*

30. *Et post duos annos dierum, misit Rex Principem tributorum in civitates Juda, & venit Jerusalem cum turba magna.*

31. *Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo: & crediderunt ei.*

32. *Et irruit super civitatem repentè, & percussit eam plagâ magnâ, & perdidit populum multum ex Israël.*

24. Il prit l'argent, l'or, & tous les vaisseaux précieux, & les trésors cachez qu'il trouva; & ayant tout enlevé, il retourna en son pays.

25. Il fit un grand carnage d'hommes, & il parla avec grand orgüeil.

26. Alors il y eut un grand deüil parmi le peuple d'Israël, & dans tout leur pays.

27. Les Princes, & les anciens furent dans les gémissemens: les vierges, & les jeunes hommes dans l'abattement; & la beauté des femmes fut toute changée.

28. Tous les maris s'abandonnérent aux pleurs, & les femmes assises sur leur lit nuptial, fondoient en larmes.

29. La terre fut toute émûë de la désolation de ses habitans, & toute la maison de Jacob fut couverte de confusion.

30. Deux ans aprés, le Roi envoya dans les villes de Juda un Surintendant des tributs, qui vint à Jérusalem avec une grande suite. An du M. 3836.

31. Il leur parla d'abord avec une douceur feinte, comme s'il fût venu dans un esprit de paix: & ils le crurent.

32. Mais il se jetta tout d'un coup sur la ville, y fit un grand carnage, & tua un fort grand nombre du peuple d'Israël.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. THESAUROS OCCULTOS QUOS INVENIT. *Les trésors cachez qu'il trouva.* Les dépôts, les richesses qui étoient dans les lieux les plus secrets, distinguez des vases qui étoient en vûe, & dans l'usage ordinaire du Temple.

℣. 28. OMNIS MARITUS SUMPSIT LAMENTUM. *Tous les maris s'abandonnérent aux pleurs.* Le Grec: (a) *Les nouveaux mariez se mirent à faire le deüil*, à chanter des chants lugubres.

℣. 30. MISIT PRINCIPEM TRIBUTORUM. *Il envoya un Surintendant des tributs.* C'est apparemment Apollonius, qui fut envoyé par Antiochus à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes, avec ordre de passer au fil de l'épée tous les hommes d'un âge parfait, & de vendre pour esclaves les femmes, & les enfans. (b) Etant

(a) πᾶς νυμιρίος ἀνέλαβε θρῆνον.
(b) *Vide* 2. *Macc.* v. 24. 25. 26. & *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7. & 1. *Macc.* III. 10.

33. *Et accepit spolia civitatis : & succendit eam igni, & destruxit domos ejus, & muros ejus in circuitu :*

34. *Et captivas duxerunt mulieres : & natos & pecora possederunt.*

35. *Et ædificaverunt civitatem David muro magno & firmo, & turribus firmis, & facta est illis in arcem :*

36. *Et posuerunt illic gentem peccatricem, viros iniquos, & convaluerunt in ea, & posuerunt arma, & escas, & congregaverunt spolia Jerusalem :*

37. *Et reposuerunt illic : & facti sunt in laqueum magnum.*

33. Il prit les dépoüilles de la ville, & la brûla : il en détruisit les maisons, & les murs qui l'environnoient.

34. Ils emmenérent les femmes captives, & ils se rendirent maîtres de leurs enfans, & de leurs troupeaux.

35. Et ils fortifiérent la ville de David avec une muraille grande & forte, & de bonnes tours, & ils en firent leur forteresse.

An du M. 3836.

36. Ils y mirent une race de péché, des hommes corrompus, qui s'y établirent puissamment : ils y apportérent des armes, & des vivres ; ils assemblérent, & y mirent en réserve les dépoüilles de Jérusalem.

37. Et ils devinrent un filet très-dangereux *pour prendre les hommes.*

## COMMENTAIRE.

venu à Jérusalem, il feignit de vouloir demeurer en paix, & attendit sans rien dire jusqu'au jour du Sabbat. Alors la ville étant remplie de personnes qui y étoient venuës par dévotion, & le peuple ne pensant à rien moins qu'à se défendre, Apollonius donna le signal à ses troupes, & leur commanda de faire main-basse par tout ; la ville fut brûlée, & pillée, & aprés avoir fait un carnage horrible des habitans, il prit dix mille personnes qu'il emmena. C'est ce que nous apprenons du second Livre des Maccabées.

℣. 33. SUCCENDIT EAM. *Il la brûla.* Il en brûla la plus belle partie, (*a*) & démolit tout ce qu'il n'enferma pas dans l'enceinte de la muraille, qu'il y fit bâtir pour servir de forteresse.

℣. 35. ÆDIFICAVERUNT CIVITATEM DAVID MURO MAGNO. *Ils fortifiérent la ville de David avec une muraille grande & forte.* Ils bâtirent la citadelle de Jérusalem, dont il sera souvent parlé dans la suite, ou plûtôt ils en augmentérent les fortifications, & lui donnérent une plus grande étenduë ; car il est certain par le second des Maccabées, que dés avant la premiére expédition d'Antiochus contre l'Egypte, il y avoit déja une citadelle dans Jérusalem entre les mains des Syriens. Voyez 2. Macc. IV. 27. & V. 5.

(*a*) *Joseph. ibid.* Ἐνέπρησεν αὐτῆς τὰ πλείστα.

Digitized by Google

38. *Et factum est hoc ad insidias sanctificationi, & diabolum malum in Israël:*

39. *Et effuderunt sanguinem innocentem per circuitum sanctificationis, & contaminaverunt sanctificationem.*

40. *Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos, & facta est habitatio exteriorum, & facta est extera semini suo, & nati ejus reliquerunt eam.*

41. *Sanctificatio ejus desolata est sicut solitudo, dies festi ejus conversi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.*

42. *Secundùm gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus: & sublimitas ejus conversa est in luctum.*

38. Ce fut un piége pour le lieu saint, & ils furent comme le mauvais démon d'Israël.

39. Ils répandirent le sang innocent devant le lieu saint, & ils soüillérent le Sanctuaire.

40. Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent à cause d'eux : elle devint la demeure des étrangers, & étrangere à ses citoyens; & ses propres enfans l'abandonnérent.

41. Son temple saint fut tout désolé, & devint une solitude ; ses jours de fêtes se changérent en des jours de pleurs, ses jours de sabbat furent en opprobre, & tous ses honneurs furent anéantis. An du M. 3836.

42. Le comble de son ignominie a égalé celui de sa gloire, & sa haute élévation a été changée en deüil, & en larmes.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. FACTUM EST HOC AD INSIDIAS SANCTIFICATIONI, ET IN DIABOLUM MALUM IN ISRAEL. *Ce fut un piége pour le Temple, & ils furent comme le mauvais Démon d'Israël.* Les troupes qui étoient en garnison dans la Cité de David, étoient comme une embûscade contre tous ceux qui vouloient aller au Temple ; quiconque entreprenoit d'y monter, s'exposoit nécessairement à être volé, ou tué par ces soldats. *Sanctificatio*, dans ce livre, signifie ordinairement le Temple, le lieu Saint. *Diabolus malus*, signifie un calomniateur, ou un ennemi, ou le Diable, l'ennemi du genre humain, *qui rode autour de nous comme un lion rugissant, pour nous dévorer.*

℣. 40. FUGERUNT HABITATORES JERUSALEM. *Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent.* Le peu de Juifs qui étoient restez dans la ville, furent obligez de l'abandonner : & ceux qui s'étoient sauvez auparavant, n'osérent y revenir ; de ce nombre furent Judas Maccabée, & les autres dont on parlera ci-aprés. (*a*) Joseph (*b*) nous apprend que les Samaritains voyant la persécution qu'Antiochus faisoit aux Juifs, & craignant de se voir enveloppez dans leur disgrace, publiérent qu'ils étoient Sidoniens d'origine, &

(*a*) *Vide* 2. *Macc.* v. *ult.*

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII, *c.* 7.

43. *Et scripsit Rex Antiochus omni regno suo : ut esset omnis populus unus : & relinqueret unusquisque legem suam.*

43. Alors le Roi Antiochus écrivit des lettres à tout son Royaume, afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un, & que chaque *peuple* abandonnât sa loi particuliére.

44. *Et consenserunt omnes Gentes secundùm verbum Regis Antiochi :*

44. Toutes les nations consentirent à cette ordonnance du Roi Antiochus.

45. *Et multi ex Israël consenserunt servituti ejus, & sacrificaverunt idolis, & coinquinaverunt sabbatum.*

45. Et plusieurs des Israëlites embrassérent cette servitude qu'il leur imposoit ; ils sacrifiérent aux idoles, & ils violérent le sabbat.

An du M. 3837. 46. *Et misit Rex libros per manus nuntiorum in Jerusalem, & in omnes civitates Juda, ut sequerentur leges Gentium terræ.*

46. Et le Roi envoya des lettres par des messagers à Jérusalem, & à toutes les villes de Juda, afin qu'ils eussent à suivre les loix des nations de la terre ;

An du M. 3837. 47. *Et prohiberent holocausta, & sacrificia, & placationes fieri in templo Dei.*

47. Qu'ils empêchassent qu'on n'offrît dans le temple de Dieu des holocaustes, des sacrifices, & des oblations pour l'expiation du péché.

48. *Et prohiberent celebrari sabbatum & dies sollemnes :*

48. Et qu'on ne célébrât le sabbat, & les fêtes solemnelles ;

## COMMENTAIRE.

écrivirent à Antiochus, qu'ils qualifient *Dieu manifesté*, ou qui apparoît aux hommes ; ils lui exposérent que leurs ancêtres ayant bâti un Temple sur le Garizim, sans le dédier à aucune Divinité particuliére, ils souhaitoient de le dédier à Jupiter le Grec, & le prioient d'ordonner à Apollonius, & à Nicanor ses Gouverneurs, de ne les point troubler, & de ne les confondre pas avec les Juifs.

℣. 43. UT ESSET OMNIS POPULUS UNUS. *Afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un.* Qu'ils suivissent les mêmes loix, & les mêmes usages. *Demere superstitionem, & mores Græcorum dare adnixus*, dit Tacite. (*a*) Il envoya en Judée un Vieillard, ou un Sénateur d'Antioche, (*b*) pour souïller le Temple de Jérusalem, pour y faire cesser les sacrifices, & pour ensuite le dédier à Jupiter Olympien. On publia les ordres du Roi à Jérusalem, & dans les autres villes de la Province.

℣. 45. MULTI EX ISRAEL CONSENSERUNT SERVITUTI EJUS. *Plusieurs d'entre les Israëlites embrassérent cette servitude.* J'aimerois mieux traduire, (*c*) *embrassérent ce culte*, ou adhérérent à sa fausse religion.

---

(*a*) *Tacit. hist. lib. 5.*

(*b*) *2. Macc. VI. 1. & seqq.*

(*c*) Εὐδοκήσουν τῇ λατρείᾳ αὐτῶν עבודה signifie souvent le culte du Seigneur, son service.

Digitized by Google

49. *Et jussit coinquinari sancta, & sanctum populum Israël.*

50. *Et jussit ædificari aras, & templa, & idola, & immolari carnes suillas, & pecora communia.*

51. *Et relinquere filios suos incircumcisos, & coinquinari animas eorum in omnibus immundis, & abominationibus, ita ut oblivisceretur legem, & immutarent omnes justificationes Dei.*

52. *Et quicumque non fecisset secundum verbum Regis Antiochi, morerentur.*

53. *Secundum omnia verba hæc scripsit omni regno suo: & præposuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.*

54. *Et jusserunt civitatibus Juda sacrificare.*

55. *Et congregati sunt multi de populo, ad eos qui dereliquerant legem Domini: & fecerunt mala super terram:*

56. *Et effugaverunt populum Israël in abditis, & in absconditis fugitivorum locis.*

57. *Die quinta decima mensis Casleu: quinto, & quadragesimo & centesimo anno, ædificavit Rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei, & per universas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras:*

49. Et il commanda qu'on soüillât les lieux saints, & le saint peuple d'Israël;

50. Qu'on bâtît des autels, & des temples; qu'on dressât des idoles; qu'on sacrifiât de la chair de pourceau, & d'autres bêtes immondes;

51. Qu'on laissât les enfans mâles incirconcis, & qu'ils soüillassent leurs ames par toutes sortes de viandes impures, & d'abominations, en sorte qu'ils oubliassent la loi de Dieu, & qu'ils renversassent toutes ses ordonnances;

52. Et que si quelqu'un n'obéissoit pas à cet ordre du Roi Antiochus, il fût aussitôt puni de mort.

53. Il écrivit de cette sorte dans tout son Royaume, il établit des officiers pour contraindre le peuple d'obéïr à cet édit.

54. Ils commandérent donc aux villes de Juda de sacrifier:

55. Et plusieurs du peuple vinrent se joindre à ceux qui avoient abandonné la loi du Seigneur, & ils firent beaucoup de maux dans le pays.

56. Ils contraignirent le peuple d'Israël de s'enfuir dans des lieux écartez, & de chercher des retraites, où ils pussent se cacher dans leur fuite.

57. Le quinziéme jour du mois de Casleu, en la cent quarante cinquiéme année, le Roi Antiochus dressa l'abominable idole de la désolation sur l'autel de Dieu: on bâtit des autels de tous côtez dans toutes les villes de Juda, An du M. 3837.

## COMMENTAIRE.

℣. 49. JUSSIT COINQUINARI SANCTA, ET SANCTUM POPULUM ISRAEL. *Il commanda qu'on soüillât les lieux saints, & le saint peuple d'Israël.* Qu'on offrît des sacrifices d'animaux impurs dans le Temple; qu'on répandît du sang soüillé dans le lieu saint, & qu'on contraignît ceux des Israëlites qui résistoient encore, & les Prêtres, à manger des viandes défenduës.

℣. 50. ARAS ET TEMPLA, ET IDOLA. *Qu'on bâtît des autels, & des temples, & qu'on dressât des Idoles.* Le texte porte:

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 58. *Et ante januas domorum, & in plateis incendebant thura, & sacrificabant :* | 58. Et ils offroient de l'encens, & sacrifioient devant les portes des maisons, & dans les places. |

## COMMENTAIRE.

(a) *Qu'on bâtît des autels*, qu'on plantât *des bois sacrez, & qu'on fist des temples aux Idoles.*

℣. 57. DIE DECIMA QUINTA MENSIS CASLEU. *Le quinziéme jour du mois de Casleu*, qui répond à nos mois de Novembre, & Decembre, la cent quarante-cinquiéme année de l'Ere des Séleucides, du monde 3837. Dans toute la suite de ces livres, on lit le vingt-cinquiéme jour de Casleu, (b) comme celui de la profanation du Temple ; ce qui pourroit faire conjecturer qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il y faudroit lire le vingt-cinquiéme, au lieu du quinziéme.

ÆDIFICAVIT REX ANTIOCHUS ABOMINANDUM IDOLUM DESOLATIONIS, SUPER ALTARE DEI. *Le Roi Antiochus dressa l'abominable Idole de la désolation sur l'autel de Dieu.* On attribuë avec raison à ce Prince tout ce que firent ses Officiers en suivant ses ordres. L'Idole abominable qui fut placée dans le Temple désolé, & soüillé, n'est autre que la statuë du Jupiter Olympien, (c) qu'Antiochus y fit mettre. Daniel (d) avoit prédit cette profanation long-tems auparavant qu'elle arrivât, & Nôtre Seigneur dans l'Evangile, (e) prédit une pareille abomination, qui arriva aprés que les Romains eurent pris la ville, & brûlé le Temple ; abomination qui n'étoit pourtant que la figure d'une autre plus grande, qu'on doit voir dans l'Eglise avant la fin du monde sous les persécutions de l'Ante-Christ.

℣. 58. ANTE JANUAS DOMORUM, ET IN PLATEIS INCENDEBANT THURA. *Ils offroient de l'encens devant les portes des maisons, & dans les places.* On portoit apparemment des autels portatifs, ou des trépieds, ou des encensoirs, & des réchaux devant chaque maison, afin d'obliger chaque famille d'offrir de l'encens aux fausses divinitez ; ou si l'on veut, l'on érigea devant chaque maison un autel avec piedestal à *Trivia*, qui étoit la Déesse qui présidoit aux portes. Le culte de cette fausse divinité n'étoit pas inconnu

---

(a) Οἰκοδομήσαι βωμὸς, καὶ τεμένη, καὶ εἰδωλεῖα.
(b) *Vide* 1. *Macc.* 1. 52. IV. 52. & 59. & 2. *Macc.* x. 18. & x 5.
(c) 2. *Macc.* VI. 2. *Contaminare quod in Jerosolymis erat templum, & cognominare Jovis Olympii.*
(d) *Dan.* XI. 31.
(e) *Matt.* XXIV. 15. *Marc* XIII. 14.

aux,

59. *Et libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos :*

60. *Et apud quemcumque inveniebantur libri testamenti Domini, & quicumque observabat legem Domini, secundum edictum Regis trucidabant eum.*

61. *In virtute sua faciebant hæc populo Israël, qui inveniebatur in omni mense & mense in civitatibus.*

59. Ils déchirérent les livres de la loi de Dieu, & les jetterent au feu.

60. Et si l'on trouvoit chez quelqu'un les livres de l'alliance du Seigneur, & s'il observoit la loi du Seigneur, il étoit tué aussi tôt selon l'Edit du Roi.

61. C'est ainsi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Israël, qui se trouvoit chaque mois dans toutes les villes.

## COMMENTAIRE.

aux Hébreux. Isaïe le leur reprochoit long-tems avant la captivité. (*a*) Les Grecs avoient des niches & des statuës d'Hecatés, presque à toutes leurs portes. (*b*) Il les appelloient *Hecataeum*. (*c*) Ils avoient aussi leurs Jupiter, Apollon, Mercure, qui présidoient aux ruës. (*d*)

℣. 59. LIBROS LEGIS COMBUSSERUNT IGNI. *Ils jettérent au feu les livres de la Loi de Dieu.* Joseph dit qu'on brûla & qu'on déchira & la Loi, & tout ce qu'on trouva de livres sacrés ; (*e*) & Sulpice Severe (*f*) assûre qu'on brûla les livres saints de la Loi, & des Prophétes. Les Juifs eurent grand soin de sauver tout ce qu'ils pûrent de leurs sacrez monumens. Et nous verrons ci aprés, (*g*) que Judas en avoit conservé des Exemplaires, & qu'il travailla à ramasser tout ce qui étoit échappé à la fureur des persecuteurs. (*h*)

℣. 61. QUI INVENIEBANTUR IN OMNI MENSE IN CIVITATIBUS. *Qui se trouvoient tous les mois dans toutes les villes.* L'on est partagé sur ce passage. Les uns veulent que chaque mois on renouvellât la dédicace de la statuë de Jupiter Olympien. D'autres, (*i*) qu'à chaque mois, on représentoit aux Officiers du Roi le catalogue de ceux qui avoient été mis à mort. Mais nous croyons que chaque mois on celebroit la fête de la naissance du Roi, ainsi qu'il est dit dans le second des Maccabées, (*k*) & que ce jour-là, on obli-

(*a*) *Vide ad Isai.* LVII. 8. *& Macrob. l.* I. *Saturnal. c.* 9.

(*b*) *Vide Aristophan in Vespis. Æschil. Castellan. de festis Græc. in* Ἑκατήσια.

(*c*) *Hesych.* Ἑκαταῖα, τὰ πρὸ θυραν ἑκαστῆς ἀγάλματα.

(*d*) ζεὺς καὶ ἑρμῆς ἀγυρτῖοι, Ἀπολλὼν ἀγυιευς ζεὺς ἑρκεῖος.

(*e*) *Antiq. l.* XII. *c.* 7. ἠφανίζετο εἰπὸν βίβλος εὑρεθείη ἱέρα, καὶ νόμος.

(*f*) *Sulpit. Sever. hist. sacr. l.* 2.

(*g*) 1. *Macc.* III. 48.

(*h*) 2. *Macc.* I. 14.

(*i*) *Grot. hic.*

(*k*) 2. *Macc.* VI, 7.

An du M. 3837.

62. *Et quinta & vigesima die mensis sacrificabant super aram, quæ erat contra altare.*

63. *Et mulieres, quæ circumcidebant filios suos, trucidabantur, secundùm jussum regis Antiochi.*

64. *Et suspendebant pueros à cervicibus per universas domos eorum: & eos, qui circumciderant illos, trucidabant.*

62. Et le vingt-cinquiéme du mois ils sacrifioient sur l'autel, qui étoit vis-à-vis l'autel de Dieu.

63. Les femmes qui avoient circoncis leurs enfans, étoient tuées, selon le commandement du Roi Antiochus.

64. Ils pendoient les enfans au cou de leurs meres, dans toutes les maisons où ils les avoient trouvez, & ils tuoient ceux qui les avoient circoncis.

## COMMENTAIRE.

geoit tous ceux qui étoient dans toutes les villes, à participer aux sacrifices qui s'y faisoient, pour la santé du Prince.

℣. 62. QUINTA ET VIGESIMA DIE MENSIS, SACRIFICABANT SUPER ARAM. *Le vingt-cinquiéme du mois, ils sacrifioient sur l'autel.* Il semble qu'à chaque mois, on avoit accoutumé de sacrifier à Jupiter Olympien le 25. jour du mois; mais pourquoi ce jour-là plûtôt qu'un autre? C'est que l'on avoit commencé à sacrifier sur l'autel le 25. jour de Casleu, comme on le voit par le Chapitre IV. ℣. 52. 54. de ce livre, (*a*) où il est dit que Judas Maccabée, & les siens sanctifiérent l'autel le 25. de Casleu, au même jour & au même tems que les Gentils l'avoient profané. C'est ce qui est aussi remarqué au second des Maccabées, chap. x. ℣ 5. *Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis.* L'idole avoit été placée sur l'autel dés le dix huitiéme jour du mois; (*b*) mais on ne lui offrit des sacrifices que sept jours aprés, & on continua de le faire dans la suite, au même jour de chaque mois.

SUPER ARAM QUÆ ERAT CONTRA ALTARE. *Sur l'autel qui étoit vis-à-vis l'autel du Seigneur;* ou plûtôt selon le Grec; (*c*) sur l'autel qu'on avoit dressé dessus l'autel du Seigneur. L'autel du Seigneur étoit fort vaste, & en cela fort différent des autels des Gentils, qui n'étoient pas à beaucoup prés, si grands, ni si larges. On bâtit donc sur le grand autel des holocaustes, un moindre autel pour les sacrifices de Jupiter Olympien.

℣. 64. SUSPENDEBANT PUEROS A CERVICIBUS. *Ils pendoient les enfans au col de leurs meres.* On pendoit les meres avec

(*a*) 1. Macc. IV. 52. *Quintâ & vigesimâ die mensis noni* (53.) *obtulerunt sacrificium secundum legem.* ... 54. *secundum tempus & secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes.*

(*b*) Ci-devant ℣ 57.

(*c*) Ἐπὶ τὸν βωμὸν ὃς ἦν ἐπὶ τῷ Θυσιαστηρίῳ.

Digitized by Google

*65. Et multi de populo Iſraël definierunt apud ſe, ut non manducarent immunda: & elegerunt magis mori, quàm cibis coinquinari immundis.*

*66. Et noluerunt infringere legem Dei ſanctam, & trucidati ſunt:*

*67. Et facta eſt ira magna ſuper populum valdè.*

65. Alors pluſieurs du peuple d'Iſraël réſolurent en eux-mêmes de ne rien manger de ce qui ſeroit impur, & ils aimérent mieux mourir, que de ſe ſoüiller par des viandes impures.

66. Ils ne voulurent point violer la loi ſainte de Dieu, & ils furent tuez;

67. Et une grande colére tomba alors ſur le peuple.

## COMMENTAIRE.

leurs enfans au col. (*a*) Dans le ſecond des Maccabées, (*b*) il eſt remarqué qu'on prit deux femmes, qui avoient circoncis leurs enfans, qu'on les mena publiquement par toute la ville, ayant leurs enfans à leurs mammelles, & qu'enſuite on les précipita du haut des murailles.

℣. 65. MULTI DE POPULO DEFINIERUNT APUD SE, UT NON MANDUCARENT IMMUNDA. *Pluſieurs du peuple réſolurent alors de ne rien manger de ce qui ſeroit impur.* Tels furent les ſaints vieillards Eleazar, (*c*) & les ſept freres, avec leurs meres, dont on lit l'hiſtoire, & le martyre dans le ſecond livre des Maccabées, & dans Joſeph. (*d*)

℣. 67. FACTA EST IRA MAGNA SUPER POPULUM. *Une grande colére tomba ſur le peuple.* Le peuple reſſentit alors les plus terribles effets de la colére de Dieu; ou il ſe vit expoſé aux plus grands maux. Souvent on appelle les châtimens du Seigneur, *ſa colére*; (*e*) la cauſe eſt miſe pour l'effet; ou bien la colére de Dieu eſt priſe pour les inſtrumens de ſa colére, pour les perſécuteurs.

---

(*a*) *Vide Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 7.
(*b*) 2. *Macc.* VI. 10.
(*c*) 2. *Macc.* VI. 18. *& ſequ.*
(*d*) 2. *Macc.* VII. *Joſeph. lib. de Maccabæis.*
(*e*) *Grot. hic. Vide Eccli.* XXV. 28. *Iſai.* XXXVII. 3. 1. *Theſſal. c.* 10.



Digitized by Google

# CHAPITRE II.

*Mathathias & les siens résistent aux ordres d'Antiochus ; ils se retirent dans les montagnes. Mort de Mathathias ; il laisse son fils Judas à la tête du peuple demeuré fidelle.*

An du M. 3837.

℣. 1. *IN diebus illis surrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis, Sacerdos ex filiis Joarib ab Jerusalem, & consedit in monte Modin.*

℣. 1. EN ce tems-là Mathathias fils de Jean, fils de Simon, Prêtre d'entre les enfans de Joarib, sortit de Jérusalem, & se retira sur la montagne de Modin.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. SURREXIT MATHATHIAS SACERDOS EX FILIIS JOARIB AB JERUSALEM, ET CONSEDIT IN MONTE MODIN. *Mathathias Prêtre d'entre les enfans de Joarib, sortit de Jérusalem, & se retira sur la montagne de Modin.* Nous croyons avec la plûpart des Interprétes, que Mathathias étoit de la race d'Eleazar, (*a*) & de Phinée, (*b*) & d'une des premiéres familles Sacerdotales. S'étant trouvé à Jérusalem, où apparemment il étoit de service, lors qu'Apollonius y arriva, avec les ordres cruels & impies d'Antiochus, il se retira à Modin sa patrie, où étoient les sepulcres de ses ancêtres, & sa famille, & y demeura, en attendant que cette tempête fût passée, ou que Dieu lui offrit quelque occasion de signaler le zéle, dont il brûloit pour son service. Le bourg de *Modin* étoit prés de Diospolis, si l'on en croit Eusebe, & S. Jérôme ; on n'en trouve rien dans les autres livres de l'Ecriture, écrits avant les Maccabées. Grotius veut que le nom de Modin, vienne d'une fausse Divinité appellée Mozin, ou Maozin, (*c*) le Dieu de la force, ou de la guerre, qu'il suppose y avoir été adorée autrefois. Mais c'est beaucoup donner à une conjecture assez peu vrai-semblable.

Plusieurs (*d*) ont prétendu que Mathathias avoit été choisi grand-

(*a*) *Vide* 1. *Par.* XXIV. 7.
(*b*) *Vide infra* ℣. 54.
(*c*) אלהי מעוזים *Deus Belli. Syriacè,* מערין *Modin. Vide si placet Dan.* XI. 38.
(*d*) *Abulens. Torniel. Salian. Serar. Fullon. Geneb. Verhost. Tirin. Mar. Drus. & Rabb. Kimch. Abenezra, Joseph Gerion. Rituale & Chronic. Hebr.*

Digitized by Google

Prêtre de sa nation, & Prince du peuple, depuis qu'il s'étoit retiré de Modin dans les montagnes. On appuie ce sentiment, sur ce qu'il décide sur une matiére qui sembloit n'être que du ressort du grand-Prêtre, c'est-à-dire, sur l'observation du Sabbat; & qu'il est permis de deffendre sa vie ce jour-là. Mais nous avons de la peine à nous rendre à l'autorité, & aux preuves de ces Auteurs. On ne peut montrer en aucun endroit, que Mathathias ait jamais exercé la souveraine Sacrificature. S'il eût été reconnu pour grand-Prêtre, sa dignité seroit passée à ses successeurs par le droit de la naissance, & le peuple ne l'auroit pas déférée à Judas Maccabée. Joseph dit expressément que l'assemblée de la nation l'offrit à ce dernier : & ailleurs, que Jonathas en fit les fonctions, aprés sept ans de vacance, (*a*) qui se comptent depuis la mort d'Alcime, dernier grand-Prêtre de la race de Josué fils de Josedech. Quant à la déclaration, ou à la dispense d'observer le Sabbat, lorsqu'on est attaqué, & en danger de sa vie, c'est un cas extraordinaire, que tout autre que Mathathias auroit pû décider comme lui, quand même il n'auroit pas été de la race Sacerdotale, s'il se fût vû dans les mêmes circonstances, & à la tête du peuple, comme il y étoit alors.

D'autres (*b*) ont avancé, que les Maccabées étoient de la race de Juda par leurs meres, comme ils étoient de celle d'Aaron par leurs peres; ils ont crû cela necessaire, pour montrer l'accompliſſement de la prophétie de Jacob, qui prédit à Juda, que le sceptre, & la souveraine puissance ne sortiront point de sa race jusqu'à la venuë de *Silo*, ou du Messie : (*c*) mais cette opinion n'étant appuyée d'aucune preuve directe, & positive, & d'ailleurs la prophétie pouvant aisément s'expliquer sans recourir à ce dénouëment, nous ne croyons pas devoir y adhérer; sans toutefois manquer au respect qui est dû aux Peres, qui s'en sont déclarez les défenseurs.

On donne communément le nom d'*Asmonéens*, ou *Assamonéens*, aux descendans de Mathathias. Kimchi soutient que ce nom lui fut donné par honneur, & qu'il passa à ses successeurs. *Chaschamanim* en Hébreu, signifie, *des Princes*, (*d*) des grands Seigneurs. Mais Joseph nous apprend que Mathathias étoit fils de Jean, & petit-fils de Simon, & arriére petit-fils d'*Assamonée*. (*e*) Quelques-uns (*f*) font venir Ma-

(*a*) *Antiq. l.* XX. *c.* 8. Voyez nôtre Dissert. sur les grands-Prêtres Hébreux.

(*b*) *Ieron. in cap.* 3. *Oſée, & in cap.* 1. *Sophon. Aug. l.* 1. *contra Fauſt. c.* 72. *Liran. Abul. Serar. Fullon. alii.*

(*c*) *Genes.* XLIX 10.

(*d*) *Vide Kimchi ad Pſal.* LXVII. 32. יאתיו חשמנים מני מצרים *Venient magni Principes* (*Chaſchamanim*) *ex Ægypto. Vulg. Venient legati ex Ægypto.* 70. πρεσβεῖς.

(*e*) *Antiq.* XII. *c.* 8. υἱὸς ἰωάνου, τοῦ συμεῶνος, τοῦ Ἀσσαμωναίου.

(*f*) *Joſeph. de Bello, l.* 1. *c.* 1. *Euſeb. Chronic. minor ſeder olam Hebr.*



Digitized by Google

An du M. 3837.

| | |
|---|---|
| 2. *Et habebat filios quinque, Joannem, qui cognominabatur Gaddis:* | 2. Il avoit cinq fils; Jean, surnommé Gaddis; |
| 3. *Et Simonem, qui cognominabatur Thasi:* | 3. Simon, surnommé Thasi; |
| 4. *Et Judam, qui vocabatur Machabæus:* | 4. Judas, appellé Machabée; |

## COMMENTAIRE.

thathias immediatement d'*Assamonée*; d'autres le font *fils de Jean, & petit-fils de Hesmaï.* (*a*) Le nom d'Asmonéen peut venir de quelque Prêtre célébre, prédéceſſeur de Mathathias, ou du Bourg d'Asamon, (*b*) dont cette famille pourroit être originaire. Le nom d'Asmonéen eſt devenu illuſtre depuis Judas Maccabée, & la République des Juifs doit à cette famille, aprés Dieu, la conſervation de ſa Religion, & de ſes loix, & le rétabliſſement de ſa liberté. Elle poſséda la ſouveraine autorité dans ſa nation depuis Mathathias, juſqu'au regne du grand Hérode, pendant l'eſpace d'environ cent vingt-huit ans.

℣. 2. JOANNEM, QUI COGNOMINABATUR GADDIS. *Jean, ſurnommé Gaddis.* Quelques Exemplaires Grecs liſent *Kaddis*; d'autres *Jaddis*; Joſeph lit, *Gaddes.* Ce dernier ſignifie, ou *la bonne fortune*, (*c*) de même que le nom de Gad; ou *un monceau de froment*, ou *un chevreau*, ou même *une troupe.*

℣. 3. SIMON-THASI. *Simon, ſurnommé Thaſi.* En Syriaque ce nom (*d*) ſignifie *ardent*, ou *foible.* (*e*) C'eſt peut-être le même que *thais*, un bouc.

℣. 4. JUDAS QUI VOCABATUR MACCHABÆUS. *Judas, appellé Maccabée.* Les uns dérivent ce nom d'une racine Hébraïque, qui ſignifie *éteindre*; (*f*) comme qui diroit, le deſtructeur, ou le vainqueur des ennemis de Dieu. D'autres interprétent le mot de Maccabées, par, *la playe de Dieu eſt en moi*, (*g*) Dieu m'a frappé, & humilié; ou dans un ſens oppoſé, *la playe eſt causée par moi*; j'ai battu, j'ai vaincu; jai terraſsé les ennemis de mon peuple; on pourroit, en ſuivant la même ouverture, le traduire par, (*h*) *le vainqueur dans le Seigneur*, ou par le Seigneur. C'eſt un nom qui convient

---

(*a*) *Ita verſ. Arab. lib. 2. Macc. in cap. 6.*

(*b*) *Joſue* XV. 27. *Vide Druſ Præf. in hos l.b.*

(*c*) גד *Turma*, ou *fortuna*, גדי *Hœdus*, γάδδης. *Frugum congerie*, *Cald. Arab. Heb. Grot. hic.*

(*d*) תס Ebullicns. תיש *Hircus*,

(*e*) תשי *Debilis Druſ.*

(*f*) מככני de כבה *extinguo Druſ.*

(*g*) מכה בי *plaga*, ou *percuſſio in me*, ou *per me.*

(*h*) מכה ביה *Makke-Baiah. Percutiens*, ou *vincens in Domino.*

Digitized by Google

5. *Et Eleazarum, qui cognominabatur Abaron, & Jonathan, qui cognominabatur Apphus.*

5. Eléazar, surnommé Abaron; & Jonathas, surnommé Apphus.

## COMMENTAIRE.

fort bien à Juda; il est équivalent à *Nicator*, ou *Nicanor*, que l'on donna au premier Séleucus, qui regna en Syrie; le double *c* qui se lit dans *Maccabée*, favorise encore cette explication. Judas portoit ce nom, avant qu'il parvînt au gouvernement de son peuple; son pere dit de lui ci-aprés ℣ 66. *Judas Maccabée a été fort vaillant dés sa jeunesse.* Cette étymologie nous paroît la plus naturelle de toutes celles qu'on propose.

D'autres tirent ce nom d'une racine qui signifie *caché.* (*a*) On donna peut-être d'abord ce nom par mocquerie à Mathathias, & à ses fils, qui se cachérent dans les montagnes; mais ensuite ils s'en firent honneur, & donnérent ce titre à leur plus illustre Général. Dans cette supposition, il est aisé de rendre raison pourquoi le nom de Maccabée, n'est pas particulier à Judas, mais qu'il se donne à tous ses freres, & aux Martyrs qui souffrirent alors pour la défense de la Loi.

L'opinion la plus commune, & la plus universelle, (*b*) est que Judas fit mettre sur ses étendards les cinq lettres Hébraïques équivalentes à celles-ci: (*c*) M. C. B. E. I. qui marquent en racourci cette Sentence de l'Exode: (*d*) *Qui est semblable à vous parmi les Dieux?* Les Hébreux ont depuis long-tems cet usage de certains termes abrégez, dont chaque lettre signifie un mot: par exemple, *Ralbag*, désigne le *Rabbin Lévi Ben Gerson. Rambam* se met pour le *Rabbin Moyse fils de Maimom*, & ainsi des autres. C'est par une semblable abréviation que les Romains portoient dans leurs enseignes S. P. Q. R. *Senatus Populusque Romanus*; mais ce qui peut faire contre cette derniére exposition, c'est que Judas portoit le surnom de Maccabée, avant qu'il eût des troupes, & avant qu'il eût fait paroître des étendards.

Sérarius veut que les quatre lettres M. C. B. I. signifient, (*e*) *la force de la guerre est en Juda.* Il suppose avec ceux dont on vient de parler, que les anciens Hébreux avoient accoûtumé d'user d'abrégé

(*a*) מחכח *Absconditus. Vide* 1. *Reg.* XIV. 22.
(*b*) *Rab Isaac. Ben. Sebola, Sixt. Sen. Geneb. Jun. Grot. alii passim.*
(*c*) מכבאי
(*d*) יהוה כמוך באלים *Exod.* XII. 11. *mi camoca Béélim Ichovah.*
(*e*) מ כ בי יפלחמה כיח ביהודה

6. *Hi viderunt mala, quæ fiebant in populo Juda, & in Jerusalem.*

6. Ils considérérent les maux que l'on faisoit au peuple de Juda, & dans Jérusalem :

7. *Et dixit Mathathias : Væ mihi, ut quid natus sum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis sanctæ, & sedere illic, cùm datur in manibus inimicorum?*

7. Et Mathathias dit ces paroles : Malheur à moi ! faut-il que je sois né pour voir l'affliction de mon peuple, & le renversement de la ville sainte, & pour y demeurer pendant qu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis ?

8. *Sancta in manu extraneorum facta sunt : templum ejus sicut homo ignobilis.*

8. Son Sanctuaire est entre les mains des étrangers, son temple est traité comme un homme infâme.

9. *Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt : trucidati sunt senes ejus in plateis, & juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.*

9. Les vases les plus beaux, & les plus précieux ont été enlevez, & emportez dans une terre étrangere ; ses vieillards ont été assassinez dans les ruës, & ses jeunes hommes sont tombez morts sous l'épée de leurs ennemis.

10. *Quæ gens non hæreditavit regnum ejus, & non obtinuit spolia ejus ?*

10. Quelle nation n'a point partagé son Royaume, & ne s'est point enrichie de ses dépoüilles ?

## COMMENTAIRE.

dans leurs écritures, & dans leurs inscriptions ; ce dont on n'a point de preuves. Les anciens Peres ne paroissent pas avoir connu ces subtilitez sur le nom de *Maccabée*.

℣. 5. ELEAZARUM QUI COGNOMINABATUR ABARON. *Eléazar, surnommé Abaron.* Le terme d'Avaron, ou Abaron, peut signifier, (*a*) celui qui passe, qui s'expose au danger avec intrépidité, qui passe par tout. Ci-aprés au Chap. VI. ℣. 43. Eléazar est nommé, *fils de Saura* ; c'est apparemment une faute qui est venuë des Grecs, (*b*) qui ont lû *Avara*, ou *Savara*, au lieu d'*Abaron* ; ils portent à la lettre en cet endroit, *Eléazar Savara* ; c'est le même *qu'Eléazar Abaron.*

JONATHAN... APPHUS. *Jonathas, surnommé Apphus.* Ce dernier terme (*c*) peut signifier celui qui succombe, qui finit, qui tombe en défaillance. On peut aussi le dériver d'un verbe qui signifie, (*d*) *abonder*, ou d'un autre qui marque, (*e*) *dissiper.*

℣. 8. TEMPLUM EIUS SICUT HOMO IGNOBILIS. *Son*

(*a*) עברון *Transiens. Grot. hic.* Αὐαρὰν. *Joseph* αὐραν.

(*b*) *Græc.* Ἐλεάζαρ ὁ Σαυάραν, *Ita Rom. edit. sed Basilei* ἀβρὰν.

(*c*) אפוס *Deficient.*

(*d*) פוש *Abundare.*

(*e*) פוז *Spargere.*

*Temple*

11. *Omnis compositio ejus ablata est. Quæ erat libera, est ancilla.*

12. *Et ecce sancta nostra, & pulchritudo nostra, & claritas nostra desolata est, & coinquinaverunt ea Gentes.*

13. *Quò ergo nobis adhuc vivere?*

14. *Et scidit vestimenta sua Mathathias, & filii ejus: & operuerunt se ciliciis, & planxerunt valdè.*

15. *Et venerunt illuc qui missi erant à Rege Antiocho, ut cogerent eos, qui confugerant in civitatem Modin, immolare, & accendere thura, & à lege Dei discedere.*

16. *Et multi de populo Israël consentientes accesserunt ad eos: sed Mathathias, & filii ejus constanter steterunt.*

17. *Et respondentes qui missi erant ab Antiocho, dixerunt Mathatiæ: Princeps & clarissimus & magnus es in hac civitate, & ornatus filiis & fratribus.*

18. *Ergo accede prior, & fac jussum Regis, sicut fecerunt omnes Gentes, & viri Juda, & qui remanserunt in Jerusalem: & eris tu, & filii tui, inter amicos Regis, & amplificatus auro & argento, & muneribus multis.*

11. Toute sa magnificence lui a été enlevée : de libre qu'elle étoit, elle est devenuë esclave. An du M. 3837.

12. Tout ce que nous avions de saint, de beau, & d'éclatant, a été désolé, & profané par les nations.

13. Pourquoi donc vivons-nous encore ?

14. Alors Mathathias, & ses fils déchirérent leurs vêtemens ; ils se couvrirent de cilices, & ils firent un grand deüil.

15. En même-tems ceux que le Roi Antiochus avoit envoyez, vinrent pour contraindre ceux qui s'étoient retirez dans la ville de Modin, de sacrifier, & de brûler de l'encens, & d'abandonner la loi de Dieu.

16. Plusieurs du peuple d'Israël y consentirent, & se joignirent à eux : mais Mathathias, & ses fils demeurérent fermes.

17. Et ceux qu'Antiochus avoit envoyez, dirent à Mathathias : Vous êtes le premier, le plus grand, & le plus considéré de cette ville ; & vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils, & de vos freres.

18. Venez donc le premier exécuter le commandement du Roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, & ceux qui sont demeurez dans Jérusalem : & vous serez vous, & vos fils au rang des amis du Roi, comblez d'or, & d'argent, & de grands présens.

## COMMENTAIRE.

*Temple est traité comme un homme infâme.* Il est réduit à la confusion, comme un homme autrefois riche, illustre, & glorieux, & ensuite accablé sous sa mauvaise fortune. Si on lisoit : (a) *Son peuple est comme un homme dans l'ignominie ;* le sens paroîtroit meilleur.

℣. 15. VENERUNT ILLUC QUI MISSI ERANT A REGE ANTIOCHO. *Ceux que le Roi Antiochus avoit envoyés, vinrent.*

(a) Ὁ λαος αὐτῆς, ὡς ἀνὴρ ἄδοξος. *Au lieu de* ὁ Naos αὐτῆς, ὡς ἀνὴρ ἄδοξος. Drus.



Digitized by Google

An du M. 3837.

19. *Et respondit Mathathias, & dixit magna voce: Et si omnes Gentes Regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque à servitute legis patrum suorum, & consentiat mandatis ejus:*

19. Mathathias lui répondit en haussant la voix: Quand toutes les nations obéïroient au Roi Antiochus, & que tous ceux d'Israël abandonneroient la loi de leurs peres, pour se soumettre à ses ordonnances;

20. *Ego, & filii mei, & fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum.*

20. Nous obéïrons *toûjours* néanmoins mes enfans, mes freres, & moi à la loi de nos peres.

21. *Propitius sit nobis Deus: non est nobis utile relinquere legem, & justitias Dei.*

21. A Dieu ne plaise que nous en usions autrement! Il ne nous est pas utile d'abandonner la loi, & les ordonnances de Dieu qui sont pleines de justice.

22. *Non audiemus verba Regis Antiochi, nec sacrificabimus transgredientes legis nostra mandata, ut eamus alterâ viâ.*

22. Nous n'obéïrons point au commandement du Roi Antiochus, ni ne nous écarterons point de nos anciennes voies, pour sacrifier, en violant les ordonnances de nôtre loi.

23. *Et ut cessavit loqui verba hæc, accessit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis super aram in civitate Modin, secundùm jussum Regis.*

23. Comme il cessoit de parler, un certain Juif s'avança pour sacrifier aux idoles devant tout le monde, sur l'autel qu'on avoit dressé dans la ville de Modin, selon le commandement du Roi.

24. *Et vidit Mathathias, & doluit: & contremuerunt renes ejus, & accensus est furor ejus secundùm judicium legis, & insiliens trucidavit eum super aram:*

24. Mathathias le vit, & fut saisi de douleur; ses entrailles en furent émuës, & troublées; & sa fureur s'étant allumée selon l'esprit de la loi, il se jetta sur cet homme, & le tua sur l'autel.

25. *Sed & virum, quem rex Antiochus miserat, qui cogebat immolare, occidit in ipso tempore, & aram destruxit,*

25. Il tua aussi en même-tems, l'Officier que le Roi Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs de sacrifier: & il renversa l'autel.

26. *Et zelatus est legem, sicut fecit Phinées Zamri filio Salomi.*

26. Etant transporté du zele de la loi, comme le fut Phinée lorsqu'il tua Zamri fils de Salomi.

## COMMENTAIRE.

Joseph (*a*) nomme *Apellés* celui qui fut envoyé à Modin; Rufin lui donne le nom d'Apollonius, & les Hébreux (*b*) celui de Philippe.

℣. 24. ACCENSUS EST FUROR EJUS SECUNDUM JUDICIUM LEGIS. *Sa fureur s'étant allumée selon l'esprit de la Loi.*

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 8.*

(*b*) *In Chronico apud Druf.*

Digitized by Google

27. *Et exclamavit Mathathias voce magna in civitate, dicens : Omnis, qui zelum habet legis statuens testamentum, exeat post me.*

28. *Et fugit ipse, & filii ejus in montes, & reliquerunt quæcumque habebant in civitate.*

29. *Tunc descenderunt multi quærentes judicium, & justitiam, in desertum.*

30. *Et sederunt ibi ipsi, & filii eorum, & mulieres eorum, & pecora eorum : quoniam inundaverunt super eos mala.*

31. *Et renuntiatum est viris Regis, & exercitui, qui erat in Jerusalem civitate David, quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum Regis, in loca occulta in deserto, & abiissent post illos multi.*

32. *Et statim perrexerunt ad eos, & constituerunt adversùs eos prælium in die sabbatorum.*

33. *Et dixerunt ad eos : Resistitis & nunc adhuc ? Exite, & facite secundùm verbum Regis Antiochi, & vivetis.*

34. *Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum Regis, ut polluamus diem sabbatorum.*

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville : Quiconque est zelé pour la loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive. An du M 3837.

28. Et il s'enfuit avec ses fils sur les montagnes ; & ils abandonnérent tout ce qu'ils avoient dans la ville.

29. Alors plusieurs qui cherchoient à vivre selon la loi & la justice, s'en allérent dans le desert,

30. Et ils y demeurerent avec leurs fils, & leurs femmes, & leurs troupeaux ; parce qu'ils se voyoient accablés de maux de tous côtez.

31. Les Officiers du Roi, & l'armée qui étoient à Jerusalem dans la ville de David, furent avertis que quelques gens qui avoient foulé aux pieds l'édit du Roi, s'étoient retirez dans les lieux deserts, & que plusieurs les avoient suivis.

32. Ils marchérent aussi-tôt à eux, & se préparérent à les attaquer le jour du sabbat.

33. Et ils leur dirent : Résisterez vous encore à present ? Sortez, & obéïssez à l'édit Roi Antiochus, afin que vous viviez.

34. Ils leur répondirent : Nous ne sortirons point, & nous ne violerons point le jour du sabbat, pour obéïr au Roi Antiochus.

## COMMENTAIRE.

Moyse ordonnoit (*a*) qu'on mît à mort aussi-tôt, & sans forme de procés, celui qui étoit convaincu de vouloir séduire le peuple, & l'induire à abandonner le Seigneur, & à suivre les Dieux étrangers.

℣. 29. QUÆRENTES JUDICIUM ET JUSTITIAM. *Ceux qui cherchoient à vivre selon la loi, & la justice ;* ou selon les cérémonies de la loi, & les préceptes moraux. *Judicium*, marque les coûtumes, ou la loi cérémonielle ; *Justitia*, la loi morale.

℣. 31. IN JERUSALEM CIVITATE DAVID. *A Jérusalem*

(*a*) Deut. XIII. 9.



Digitized by Google

An du M. 3837.

35. *Et concitæverunt adversùs eos prælium.*

36. *Et non respondérunt eis, nec lapidem miserunt in eos, nec oppilæverunt loca occulta.*

37. *Dicentes: Moriamur omnes in simplicitate nostra: & testes erunt super nos cœlum & terra, quòd injustè perditis nos.*

38. *Et intulerunt illis bellum sabbatis: & mortui sunt ipsi, & uxores eorum, & filii eorum, & pecora eorum, usque ad mille animas hominum.*

39. *Et cognovit Mathathias, & amici ejus, & luctum habuerunt super eos valde.*

40. *Et dixit vir proximo suo: Si omnes fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, & non pugnaverimus adversùs gentes pro animabus nostris, & justificationibus nostris, nunc citiùs disperdent nos à terra.*

35. Ces gens les attaquerent donc.

36. Les Juifs ne leur répondirent rien : ils ne jettérent pas une seule pierre contr'eux, & ils ne boucherent point les cavernes où ils étoient,

37. Mais ils dirent : Mourons tous dans la simplicité de nôtre cœur, & le ciel & la terre seront témoins que vous nous faites mourir injustement.

38. Les ennemis les attaquérent donc le jour du sabbat, & ils furent tuez, eux, leurs femmes & leurs enfans avec leurs bestiaux : & il périt jusqu'à mille personnes.

39. Mathathias & ses amis en reçûrent la nouvelle, & ils firent un grand deüil de leur perte.

40. Alors ils se dirent les uns aux autres : Si nous faisons tous comme nos freres ont fait, & que nous ne combattions point contre les nations pour nôtre vie & pour nôtre Loi, ils nous extermineront en peu de tems de dessus la terre.

## COMMENTAIRE.

*dans la ville de David.* Dans la partie supérieure de la ville, où ils s'étoient fortifiez ; (*a*) car tout le reste étoit abattu, & abandonné.

℣. 36. LOCA OCCULTA. *Les trous des cavernes.* A la lettre : (*b*) *Les lieux cachez.* Joseph : Ils ne fermérent point les issuës des lieux où ils s'étoient retirez.

℣. 37. MORIAMUR OMNES IN SIMPLICITATE NOSTRA *Mourons tous dans la simplicité de nôtre cœur.* La simplicité est mise ici pour l'innocence, l'intégrité, la piété, la perfection, & pour l'attachement fidele à la loi de Dieu. Le zéle & la fermeté de ces Juifs, qui ne veulent pas se défendre le jour du Sabbat, sont sans doute fort loüables ; mais il faut avoüer que leur conduite n'a pas été tout à fait éclairée, ni réglée selon la science. Les loix cérémonielles sont faites pour l'homme, & non pas contre lui. La conservation de la vie est d'une obligation plus indispensable, que l'observation de

(*a*) Voyez Chap. 1. ℣. 35.

(*b*) Οὐδὲ ἐπέφραξαν τὰς κρύφους. Joseph. Οὐδὲ τὰς ἐπιόδους ἐπέφραξαν.

Digitized by Google

41. *Et cogitaverunt in die illa, dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversùs eum : & non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.*

41. Ils prirent donc ce jour-là cette résolution : Qui que ce soit, dirent-ils, qui nous attaque le jour du sabbat, ne faisons point de difficulté de combattre contre lui ; & ainsi nous ne mourrons point tous, comme nos freres sont morts dans les lieux cachez *du désert.* An du M. 3837.

## COMMENTAIRE.

ces sortes de loix, qui ne sont que de droit positif, & sujet au changement ; à moins que d'autres circonstances n'en rendent l'observation indispensable, comme si le Tyran en vouloit à toute la loi, ou si le scandale, & la chûte des foibles étoient inévitables.

℣. 41. QUICUMQUE VENERIT AD NOS IN BELLO DIE SABBATORUM, PUGNEMUS ADVERSUS EUM. *Qui que ce soit qui nous attaque le jour du Sabbat, ne faisons point de difficulté de combattre contre lui.* La Loi de Moyse qui ordonne le repos au jour du Sabbat, a toûjours été sujette aux limitations légitimes, & aux explications, de même que toutes les autres loix cérémonielles ; on en a quelquefois porté l'observance à un point de rigueur qui paroissoit excessif, & d'autres fois on s'en est beaucoup relâché ; les Samaritains, par exemple, se sont crû obligez à demeurer ce jour-là dans une inaction bien plus grande, (*a*) que les Juifs ; ceux-ci peuvent fuir la persécution, & faire une certaine quantité de chemin ; les Samaritains ne se remuënt pas de leur place, suivant cette expression littérale de la Loi : (*b*) *Nullus egrediatur de loco suo.* Du tems de J. C. les Juifs se permettoient de retirer un animal d'une fosse, ou d'un puits ; (*c*) mais les Talmudistes ont revoqué cette permission. Ils reprochoient à J. C. qu'il violoit le Sabbat, en guérissant les malades le jour du Sabbat ; & aujourd'hui ils appliquent des remédes, & guérissent leurs malades ce jour-là.

Les Maccabées étoient instruits par plusieurs expériences, que l'observation trop scrupuleuse du Sabbat, avoit souvent exposé leur nation à de trés-grands maux. Ptolomée fils de Lagus, le premier des Rois d'Egypte de ce nom, ayant remarqué que les Juifs ne faisoient aucune œuvre profane le jour du Sabbat, profita de la circonstance de ce jour pour attaquer Jérusalem, & pour s'en rendre maître. (*d*) Ils voyoient de leurs yeux la mort toute récente de leurs freres,

(*a*) Ep. 2. *Samarit. ad Scalig.*
(*b*) *Exod.* XVI. 29.
(*c*) *Luc.* XIV. 5.
(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 1. *& Agatharcid. apud eund. ibid. & lib.* 1. *contra Appion.*



Digitized by Google

An du M. 3837.

42. *Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum fortis viribus ex Israel: omnis voluntarius in lege,*

42. Alors les Assidéens qui étoient des plus vaillans d'Israël s'assemblérent tous, & se joignirent à eux: tous ceux qui s'étoient attachez volontairement à la Loi;

## COMMENTAIRE.

pour n'avoir osé se défendre au jour du Sabbat. Il résolurent donc de se défendre, au cas qu'on les attaquât, quelque jour que ce fût.

Mais ils ne décidérent point s'il étoit permis d'attaquer: & l'on a des exemples qui prouvent qu'ils se contentoient de repousser la force par la force. Pompée assiégeant Jérusalem, remarqua que les Juifs se contentoient ce jour-là de se défendre, si on les attaquoit, mais que de leur part ils ne faisoient aucune entrepriſe; il les laissa donc en repos pendant le Sabbat, profitant de ce tems pour avancer, & perfectionner ses ouvrages, ses terrasses, & ses machines, bien assuré de le faire sans trouble de la part des assiégez. (*a*) Antiochus le pieux ayant formé le siége de Jérusalem, Hyrcan, & les autres Juifs le priérent de leur accorder une tréve de sept jours, afin qu'ils pussent célébrer la fête des Tabernacles, qui se rencontra pendant ce tems-là. Le Prince non-seulement accorda ce qu'on lui demandoit, il envoya même libéralement des victimes, des aromates, & des vases précieux au Temple; ce qui lui gagna l'estime, & l'affection du peuple, qui le reçut dans la ville. (*b*)

Du tems de Joseph, la superstition du Sabbat avoit repris le dessus; ils ne croyoient pas pouvoir prendre les armes ce jour-là, pour quelque cause que ce fût. Il dit dans le livre de sa vie, qu'il ne voulut pas assembler des troupes le jour du Sabbat, qui est, dit-il, (*c*) un jour auquel les Loix des Juifs ne permettent pas de combattre, même dans les occasions les plus pressantes. Frontin assure que Vespasien défit les Juifs un jour de Sabbat: (*d*) *Judæos Saturni die, quo eis nefas est quidquam feriæ rei agere, adortus superavit.* (*e*) Synesius raconte qu'étant un jour avec plusieurs autres dans un vaisseau, battu d'une furieuse tempête, un Juif qui tenoit le gouvernail le quitta tout d'un coup au milieu du danger, lorsque le vendredy au soir il vit que le Soleil alloit se coucher. Il se prosterna par terre, & se mit à lire dans un livre, sans se mettre en peine des menaces qu'on lui faisoit l'épée nuë

(*a*) *Antiq. l.* XIV. *c.* 8. *& de Bello, l.* 1. *c.* 5.
(*b*) *Antiq. l.* XIII. *c.* 16.
(*c*) *Joseph. l. de vita sua.*
(*d*) *Frontin. Stratagem.*
(*e*) *Synes. Ep.* 4. *Eupatio fratri.*

Digitized by Google

43. *Et omnes qui fugiebant à malis additi sunt ad eos, & facti sunt illis ad firmamentum.*

43. Et tous les autres qui fuyoient les maux dont ils étoient menacez, vinrent s'unir à eux, & fortifierent leurs troupes.

An du M. 3837.

## COMMENTAIRE.

de le tuer, & sans se défendre contre ceux qui le fouloient aux pieds. Enfin vers le milieu de la nuit il reprit de lui-même le gouvernail, disant que sa Loi le lui permettoit alors, parce qu'ils étoient dans un danger évident du naufrage.

℣. 42. TUNC CONGREGATA EST AD EOS SYNAGOGA ASSIDÆORUM. *Alors les Assidéens s'assemblérent tous, & se joignirent à eux.* Le nom d'Assidéens semble venir de l'Hébreu, (a) *Chasidim*, pieux, saints, pleins de compassion, & de miséricorde: leur nom se trouve encore ci-aprés au Ch. 7. ℣. 13. & au Ch. XIV. 7. du second des Maccabées, & enfin au Pseaume 78. ℣. 2. L'Auteur de l'Ecclésiastique CXLIV. 10. faisant l'éloge des plus grands hommes de la nation Juive, depuis Moyse, jusqu'au grand-Prêtre Simon fils d'Onias, leur donne le nom d'*hommes de miséricorde*, qui est équivalent à celui d'Assidéens: *Isti viri misericordiæ sunt, quorum pietates non defuerunt.* Plusieurs sçavans Commentateurs, (b) soûtiennent que ces Assidéens sont les mêmes que les Esséniens, si celébres dans les Ecrits de Joseph, & de Philon, par leur belle maniére de vie, qui a été admirée même des Payens, & dont quelques-uns ont voulu faire honneur au Christianisme. D'autres se sont imaginez que les *Assidéens* furent dans la suite nommez *Zadikim*, ou Saducéens, c'est-à-dire, Justes; & *Phariziens*, c'est-à-dire, séparez, & distinguez des autres. (c) D'autres veulent que les Cinéens descendus de Jétro, & les Récabites, prirent enfin le nom d'Assidéens, ou d'Esséniens: que ces trois sectes n'en composoient qu'une. Ces trois noms sont pris de *Cinéus* leur fondateur, de *Réchab* leur reformateur, & enfin de leur forme de vie toute occupée à la piété. Ils étoient comme les Religieux de l'ancienne Loi. (d) Scaliger a prétendu que les Assidéens étoient une espéce de confrérie de gens qui s'étoient associez principalement pour honorer le Temple, & pour entretenir ses bâtimens; c'étoit-là le principal objet de leur dévotion; c'est par-là qu'ils se distinguoient du

(a) חסידים *De* חסד *Pietas, misericordia.*
(b) *Serar. ad cap* VII. ℣ 13. *huj. libri. Menoch. Tir. Mar. Gerionid. Munst. Verhorst. Grot. alii.*
(c) *Vide Grot. hic & Drus. quæst.*
(d) Voyez Simon Diction. de la Bible.

Digitized by Google

An du M. 3837.

44. *Et collegerunt exercitum, & percusserunt peccatores in ira sua, & viros iniquos in indignatione sua: & cæteri fugerunt ad nationes, ut evaderent.*

44. Ils firent donc un corps d'armée; & ils se jettérent sur les prévaricateurs dans leur colére, & sur les méchans dans leur indignation, & les tuérent. Et tout le reste s'enfuit vers les nations, pour y trouver leur sûreté.

45. *Et circuivit Mathathias, & amici ejus, & destruxerunt aras:*

45. Et Mathathias alla par tout avec ses amis: & ils détruisirent les autels,

46. *Et circumciderunt pueros incircumcisos, quotquot invenerunt in finibus Israël: & in fortitudine.*

46. Ils circoncirent tous les enfans incirconcis, qu'ils trouvérent dans tout le païs d'Israël; & *ils agirent* avec grand courage.

47. *Et persecuti sunt filios superbiæ, & prosperatum est opus in manibus eorum.*

47. Ils poursuivirent les enfans d'orgueil, & ils réüssirent dans toutes leurs entrepriſes.

## COMMENTAIRE.

reste du peuple. Ils ne se contentoient pas de payer le tribut ordinaire destiné aux réparations de ce somptueux Edifice, ils s'en imposoient volontairement d'autres. *Ils juroient par le Temple, & par le don qui étoit sur l'autel;* (*a*) & ce serment ayant passé d'eux aux Pharisiens, leur attira la censure de J. C. (*b*) Ils offroient tous les jours, hors le onziéme du mois de Tizri, un agneau en sacrifice, qui étoit appellé l'oblation des Assidéens pour le péché. C'est de cette secte que sortirent les Pharisiens, qui produisirent les Esséniens. Voilà ce que pense Scaliger des Assidéens. L'Ecriture les représente toûjours comme les plus forts, & les plus vaillans d'Israël, & les plus zélez pour la Loi: *Fortis viribus ex Israël, omnis voluntarius in lege.* Tout cela nous donne l'idée d'une secte nombreuse, & puissante dans Israël. Quelques anciens Exemplaires Latins portent, *Synagoga Judæorum*, au lieu de *Synagoga Assidæorum;* mais les meilleurs Livres sont semblables au Grec, qui porte *Asidæorum*. Nous croyons que les *Hasdanim* marquez dans le quatriéme des Maccabées, (*c*) sont les mêmes que les Assidéens de cet endroit.

℣. 44. PERCUSSERUNT PECCATORES. *Ils se jettérent sur les prévaricateurs*, sur ceux des Juifs qui avoient abandonné la Loi du Seigneur. La suite demande ce sens.

℣. 46. ET IN FORTITUDINE. *Et ils agirent avec grand cou-*

(*a*) *Scalig. Elench. Trihæres. c.* 22.
(*b*) *Matt.* XXIII. 6.
(*c*) 4. *Macc.* VI.

*rage.*

48. *Et obtinuerunt legem de manibus gentium, & de manibus Regum: & non dederunt cornu peccatori.*

48. Ils délivrérent la loi de l'asservissement des nations, & de la puissance des Rois; & ils ne permirent point au pécheur d'abuser impunément de son pouvoir. An du M. 3837.

49. *Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, & dixit filiis suis: Nunc confortata est superbia, castigatio, & tempus eversionis, & ira indignationis.*

49. Aprés cela le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ses fils, Le regne de l'orgueil s'est affermi: voici un tems de châtiment, & de ruine, d'indignation, & de colére.

50. *Nunc ergo, ô filii, emulatores estote legis, & date animas vestras pro testamento patrum vestrorum.*

50. Soyez donc maintenant, mes enfans, de vrais zelateurs de la Loi, & donnez vos vies pour l'alliance de vos peres.

51. *Et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis: & accipietis gloriam magnam, & nomen æternum.*

51. Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur tems; & vous recevrez une grande gloire & un nom éternel.

52. *Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis: & reputatum est ei ad justitiam?*

52. Abraham n'a-t'il pas été trouvé fidelle dans la tentation; & ne lui a-t'il pas été imputé à justice?

53. *Joseph in tempore angustiæ suæ custodivit mandatum, & factus est Dominus Ægypti.*

53. Joseph a gardé les commandemens de Dieu pendant le tems de son affliction, & il est devenu le Seigneur de toute l'Egypte.

54. *Phinees pater noster, Zelando zelum Dei, accepit testamentum Sacerdotii æterni.*

54. Phinée nôtre pere en brûlant de zele pour la loi de Dieu, a reçû la promesse d'un sacerdoce éternel.

## COMMENTAIRE.

*rage.* Il n'y a point de conjonction dans le Grec; il porte: (*a*) *Ils circoncirent généreusement*, (sans rien craindre de la part des Officiers du Roi,) *tout ce qu'ils trouvérent d'enfans qui n'étoient pas circoncis dans l'étenduë de la terre d'Israël.*

℣. 53. FACTUS EST DOMINUS ÆGYPTI. *Il est devenu le Seigneur de toute l'Egypte.* Il en est devenu comme le pere, & le maître, le gouverneur, le Sauveur. Aprés le Roi, Joseph étoit le premier, & le plus puissant de l'Egypte. (*b*)

℣. 54. TESTAMENTUM SACERDOTII ÆTERNI. *La promesse d'un Sacerdoce éternel*, ou l'alliance d'un Sacerdoce perpétuel dans sa famille. Voyez Nombres, XXV. 12. Ce Sacerdoce a été éter-

(*a*) Περιέτεμον τὰ παιδάρια . . . ὅσα ἔνεγε ἐν τ[illegible] ἐκτὸς ἐν ἰχνί.

(*b*) *Genes.* XLI. 40. 41. 42.



Digitized by Google

An du M. 3837.

55. *Jesus dum implevit verbum, factus est dux in Israël.*

56. *Caleb, dum testificaretur in Ecclesia, accepit hereditatem.*

57. *David in sua misericordia, consecutus est sedem regni in sæcula.*

58. *Elias dum zelat zelum legis, receptus est in cœlum.*

59. *Ananias & Azarias & Misaël credentes, liberati sunt de flamma.*

60. *Daniel in simplicitate liberatus est de ore leonum.*

61. *Et ita cogitate per generationem & generationem: quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur.*

62. *Et à verbis viri peccatoris ne timueritis: quia gloria ejus, stercus & vermis est.*

63. *Hodie extollitur, & cras non invenietur: quia conversus est in terram suam, & cogitatio ejus periit.*

55. Josué accomplissant la parole du Seigneur, est devenu le chef d'Israël.

56. Caleb en rendant témoignage dans l'assemblée de son peuple, a reçû un héritage dans la terre promise.

57. David par sa douceur s'est acquis pour jamais le Trône Royal.

58. Elie étant embrasé de zele pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

59. Ananias, Azarias & Misaël croyant fermement *en Dieu*, ont été sauvez des flammes.

60. Daniel dans la simplicité de son cœur a été délivré de la gueule des lions.

61. Ainsi considerez tout ce qui s'est passé de race en race; & vous trouverez que tous ceux qui esperent en Dieu ne s'affoiblissent point.

62. Ne craignez donc point les paroles de l'homme pécheur; parce que toute sa gloire n'est que de l'ordure, & que la pâture des vers.

63. Il s'éleve aujourd'hui, & il disparoîtra demain, parce qu'il sera retourné dans la terre d'où il est venu, & que toutes ses pensées se seront évanoüies.

## COMMENTAIRE.

nel dans le sens de ce terme, pour les promesses qui se bornoient à l'ancien Testament: elles ne s'étendoient qu'au tems de la Loi.

℣. 56. CALEB DUM TESTIFICATUR IN ECCLESIA. *Caleb rendant témoignage dans l'assemblée.* Lors qu'aprés le retour des envoyez qui avoient considéré la terre promise, il rendit témoignage à la vérité, & soûtint contre le rapport de ses associez, que le peuple pourroit aisément, avec le secours de Dieu, faire la conquête de cet excellent pays. (*a*)

℣. 57. DAVID IN SUA MISERICORDIA. *David par sa douceur*, par sa bonté, par sa clémence. Il semble que c'étoit le véritable caractére de ce Prince que la miséricorde & la clémence; il en a donné des marques en vingt occasions envers Saül, envers Absalon, envers Semeï, envers Nabal, envers Joab, &c.

℣. 60. DANIEL IN SUA SIMPLICITATE. *Daniel dans la*

(*a*) *Num.* XIV. 7. 8.

64. *Vos ergo, filii, confortamini, & viriliter agite in lege : quia in ipsa glorioſi eritis.*

65. *Et ecce Simon frater veſter, ſcio quòd vir conſilii eſt : ipſum audite ſemper, & ipſe erit vobis pater.*

66. *Et Judas Machabæus fortis viribus à juventute ſua, ſit vobis Princeps militiæ, & ipſe aget bellum populi.*

67. *Et adducetis ad vos omnes factores legis : & vindicate vindictam populi veſtri.*

68. *Retribuite retributionem Gentibus, & intendite in præceptum legis.*

69. *Et benedixit eos, & appoſitus eſt ad patres ſuos.*

70. *Et defunctus eſt anno centeſimo & quadrageſimo ſexto : & ſepultus eſt à filiis ſuis in ſepulchris patrum ſuorum in Modin, & planxerunt eum omnis Iſraël planctu magno.*

64. Vous donc, mes enfans, armez-vous de courage, & agiſſez vaillamment pour la défenſe de la loi, parce que c'eſt elle qui vous comblera de gloire. An du M. 3838.

65. Vous voyez ici Simon vôtre frere : je ſçai qu'il eſt homme de conſeil ; écoutez le toûjours, & il vous tiendra lieu de pere.

66. Judas Maccabée a été fort & vaillant dés ſa jeuneſſe. Qu'il ſoit le General de vos troupes ; & il conduira vôtre peuple dans la guerre.

67. Joignez à vous tous les obſervateurs de la loi, & vangez vôtre peuple de ſes ennemis.

68. Rendez aux nations le mal qu'elles vous ont fait, & ſoyez toûjours attentifs aux préceptes de la loi.

69. Aprés cela il les benit, & il fut réüni à ſes peres.

70. Il mourut en la cent quarante-ſixiéme année, & fut enſeveli à Modin par ſes enfans dans le ſepulchre de ſes peres : & tout Iſraël le pleura & fit un grand deüil à ſa mort.

## COMMENTAIRE.

*ſimplicité de ſon cœur.* Ce Prophéte aima mieux s'expoſer aux dernieres extrémitez, que de violer la Loi de ſon Dieu. Le terme Hébreu (*a*) que les Grecs ont ſouvent rendu par ſimplicité, ſignifie auſſi la perfection, l'intégrité, la pureté de mœurs, l'exemption de défauts, d'imperfections, de ſoüillures.

℣ 67. VINDICATE VINDICTAM POPULI VESTRI. *Vengez vôtre Peuple de ſes ennemis*, défendez-le contre ceux qui l'oppriment injuſtement, & qui veulent l'obliger à quitter la Loi du Seigneur. Vengez l'injure faite à Dieu, & rétabliſſez par la force la pratique de ſes Loix. *Mathathias* parle en Prince & en Chef de ſa nation à ſes fils, qui devoient lui ſuccéder dans le même employ.

℣. 70. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO SEXTO. *La cent quarante-ſixiéme année* de l'Ere des Séleucides, ou de l'année des Grecs ; du monde 3838. aprés avoir été un an à la tête du Peuple déſolé & diſperſé.

(*a*) תמים Tamim. *Vide Geneſ.* VI. 9. *Pſal.* XVII. *Job.* I. *Geneſ.* XX. 5. 6. *Pſal.* CXVIII. 1.



Digitized by Google

# CHAPITRE III.

## *Victoires de Judas Maccabée sur Appollonius, sur Seron, sur Lysias. Antiochus passe l'Euphrate, & va dans l'Arménie.*

An du M. 3838.

¥. 1. *ET surrexit Judas, qui vocabatur Maccabæus, filius ejus pro eo:*

2. *Et adjuvabant eum omnes fratres ejus, & universi qui se conjunxerant patri ejus, & præliabantur prælium Israël cum lætitia.*

3. *Et dilatavit gloriam populo suo, & induit se loricam sicut gigas, & succinxit se arma bellica sua in præliis, & protegebat castra gladio suo.*

4. *Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut catulus leonis rugiens in venatione.*

5. *Et persecutus est iniquos perscrutans eos: & qui conturbabant populum suum, eos succidit flammis.*

6. *Et repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus, & omnes operarii iniquitatis conturbati sunt: & directa est salus in manu ejus.*

¥. 1. ALors Judas son fils, surnommé Maccabée, prit sa place.

2. Il étoit assisté par tous ses freres, & par tous ceux qui s'étoient joints à son pere: & ils combattoient avec joye pour la défense d'Israël.

3. Ce fut lui qui accrut la gloire de son peuple: il se revêtit de la cuirasse comme un géant; il se couvroit de ses armes dans les combats, & son épée étoit la protection de tout le camp.

4. Il devint semblable a un lion dans ses grandes actions, & à un lionceau qui rugit en voyant sa proye.

5. Il poursuivit les méchans en les cherchant de tous côtez, & il brûla ceux qui troubloient son peuple.

6. La terreur de son nom fit fuir ses ennemis devant lui; tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble, & son bras procura le salut du peuple.

## COMMENTAIRE.

¥. 1. SURREXIT JUDAS PRO EO. *Judas prit sa place.* Il succéda à Mathathias dans le gouvernement du peuple. La disposition des affaires de la Nation demandoit un homme sage, intrépide, zélé; Judas étoit l'aîné des enfans de Mathathias, comme le remarque Joseph: (*a*) mais sans cela, il méritoit d'être choisi, & préféré aux autres, à cause de son insigne valeur.

¥. 3. PROTEGEBAT CASTRA GLADIO SUO. *Son épée étoit*

(*a*) *Joseph. de Bello, l. 1. c. 1.*

Digitized by Google

7. *Et exacerbabat Reges multos, & lætificabat Jacob in operibus suis, & in sæculum memoria ejus in benedictione.*

8. *Et perambulavit civitates Juda, & perdidit impios ex eis, & avertit iram Israël.*

9. *Et nominatus est usque ad novissimum terræ, & congregavit pereuntes.*

10. *Et congregavit Apollonius Gentes, & à Samaria virtutem multam & magnam, ad bellandum contra Israël.*

7. Ses grandes actions irritérent plusieurs Rois, & furent en même-tems la joye de Jacob; & sa mémoire sera éternellement en bénédiction. An du M. 3838.

8. Il parcourut les Villes de Juda; il en chassa les impies, & il détourna la colére de dessus Israël.

9. Son nom devint célébre jusqu'aux extrémitez du monde, & il rassembla ceux qui étoient prêts de périr.

10. Alors Apollonius assembla les nations, & leva de Samarie une grande & puissante armée, pour combattre contre Israël.

## COMMENTAIRE.

*la protection de tout le camp*, ou plûtôt de toute l'armée. L'Auteur de ce Livre, & en général les Hébreux, mettent souvent *le camp* pour les troupes qui composent l'armée. (*a*)

℣. 7. EXACERBABAT REGES MULTOS. *Ses grandes actions irritérent plusieurs Rois.* Judas Maccabée gouverna sous trois Rois de Syrie, sçavoir Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, & Démétrius. Il remporta sur eux, & sur leurs Généraux, de trés-grands avantages; & ils eurent la mortification de le voir rétablir les affaires de sa nation, sans pouvoir l'en empêcher. Le nom des Rois se prend quelquefois pour des Princes, & des Gouverneurs de villes, & de Provinces; on peut encore l'entendre ici en ce sens, si l'on veut.

℣. 8. AVERTIT IRAM AB ISRAEL. *Il détourna la colére de dessus Israël.* Il fit cesser la persécution, en mettant les ennemis dans la nécessité de songer à leur propre défense; il détourna ainsi les effets de la colére de Dieu, & en arrêta la cause, empêchant le cours du désordre, & de l'exercice de l'idolâtrie dans le Temple, & dans le pays.

℣. 9. CONGREGAVIT PEREUNTES. *Il rassembla ceux qui étoient prêts de périr.* Les peuples persécutez, dispersez, & malheureux. Les Hébreux appellent un homme dans la disgrace, & dans la captivité, *un périssant.* (*b*)

℣. 10. CONGREGAVIT APOLLONIUS GENTES. *Apollo-*

---

(*a*) Voyez ci-aprés ℣. 15. & 57. *Genes.* XLIX. 9. *Num.* XXIII. 24. *Deut.* XXXIII. 22.

(*b*) אבד *Deut.* XXVI. 4. 5. ארמי אובד אבי *Syrus periens pater meus. Vulg. Syrus persequebatur patrem meum. Prov.* XXXI. *Job.* XIX. 13. XXXI. 19.

An du M. 3838.

11. *Et cognovit Judas, & exiit obviam illi: & percussit, & occidit illum: & ceciderunt vulnerati multi, & reliqui fugerunt.*

12. *Et accepit spolia eorum: & gladium Apollonii abstulit Judas, & erat pugnans in eo omnibus diebus.*

13. *Et audivit Seron Princeps exercitûs Syriæ, quòd congregavit Judas congregationem fidelium & Ecclesiam secum:*

14. *Et ait: Faciam mihi nomen, & glorificabor in regno, & debellabo Judam, & eos qui cum ipso sunt, qui spernebant verbum Regis.*

15. *Et præparavit se: & ascenderunt cum eo castra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Israël.*

11. Et Judas en ayant été averti, marcha contre lui, le défit & le tua; & un grand nombre des ennemis fut taillé en piéces, & le reste mis en fuite.

12. Il en rapporta les dépoüilles, & il prit l'épée d'Apollonius, & s'en servit dans les combats toute sa vie.

13. Seron Général de l'armée de Syrie ayant appris que Judas avoit rassemblé auprés de lui une grande troupe de ceux qui étoient fidelles à sa Loi,

14. Dit en lui-même: Je m'acquerrai de la réputation & de la gloire dans tout le Royaume, par la défaite de Judas & de tous ceux qui sont avec lui, qui méprisent les ordres du Roi.

15. Il se prépara donc pour le combattre; & l'armée des impies le suivit avec un puissant secours, pour se vanger des enfans d'Israël.

## COMMENTAIRE.

*nius assembla les nations.* Apollonius est le Gouverneur envoyé auparavant par Antiochus, (*a*) pour piller Jérusalem, & quelque tems aprés pour y placer la statuë de Jupiter Olympien, & contraindre les Juifs à quitter leurs loix. C'est aussi apparemment le même qui fut envoyé en Egypte au commencement du regne de ce Prince, (*b*) pour tâcher d'obtenir le gouvernement de ce Royaume, & la tutelle du jeune Roi Ptolomée Philométor. Apollonius se trouvoit à Samarie, lorsqu'il eut nouvelle que Judas paroissoit à la tête d'une armée de six mille hommes; (*c*) car ce Chef du peuple de Dieu profitant de l'absence d'Apollonius, étoit sorti des montagnes, & parcourant les bourgades, & les villages, avoit ramassé tout ce qu'il avoit trouvé de Juifs zélez pour la Loi, & qui n'avoient point renoncé à leur Religion. Avec sa troupe, il faisoit le ravage dans les campagnes, & portoit la désolation par tout, brûlant les villes, & les villages, & taillant en piéces tous les ennemis qui tomboient entre ses mains.

℣ 13. SERON PRINCEPS EXERCITUS SYRIÆ. *Seron Général de l'armée de Syrie.* C'est-à-dire, de *la Célésyrie*, dit Joseph.

(*a*) 2. Macc. v. 24. 25. 26.
(*b*) 2. Macc. IV.
(*c*) 2. Macc. VIII. & Joseph. Antiq. l. XII. c. 9.

Digitized by Google

16. *Et appropinquaverunt usque ad Bethoron: & exivit Judas obviam illi cum paucis.*

17. *Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ: Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, & tam fortem, & nos fatigati sumus jejunio hodie?*

18. *Et ait Judas: Facile est concludi multos in manus paucorum: & non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis, & in paucis:*

19. *Quoniam non in multitudine exercitûs victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.*

20. *Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci & superbia, ut disperdant nos, & uxores nostras, & filios nostros, & ut spolient nos.*

21. *Nos verò pugnabimus pro animabus nostris, & legibus nostris:*

22. *Et ipse Dominus conteret eos ante faciem nostram: vos autem ne timueritis eos.*

23. *Ut cessavit autem loqui, insiluit in eos subitò: & contritus est Seron, & exercitus ejus in conspectu ipsius:*

24. *Et persecutus est eum in descensu Bethoron usque in campum, & ceciderunt ex eis octinginti viri, reliqui autem fugerunt in terram Philistiim.*

16. Ils s'avancérent jusqu'à Béthoron & Judas vint au-devant d'eux avec peu de gens. An du M 3838.

17. Mais ceux-ci ayant vû marcher contre eux l'armée ennemie, ils lui dirent: Comment pourrons-nous combattre contre une armée si grande & si forte, nous qui sommes en si petit nombre, & fatiguez du jeûne d'aujourd'hui?

18. Judas leur dit: Il est aisé que peu de gens en battent beaucoup; & quand le Dieu du Ciel veut sauver, il n'y a point de différence à son égard, entre un grand, & un petit nombre.

19. Car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées; mais c'est du ciel que nous vient toute la force.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens superbes & insolens, pour nous perdre tous, avec nos femmes & nos enfans, & pour s'enrichir de nos dépoüilles.

21. Mais pour nous, nous combattrons pour nôtre vie & pour nôtre Loi.

22. Et le Seigneur briſera lui-même tous leurs efforts devant nous: c'est pourquoi ne les craignez point.

23. Quand il eut cessé de parler, il se jetta aussi-tôt sur eux; & Seron fut renversé devant lui avec toute son armée.

24. Judas le poursuivit à la descente de Béthoron jusqu'à la plaine; & huit cens hommes des ennemis furent tuez: mais le resté s'enfuit au païs des Philistins.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. CASTRA IMPIORUM. *L'armée des impies.* Ceux des Juifs qui avoient apostasié.

℣. 16. USQUE AD BETHORON. *Jusqu'à Béthoron.* Cette ville étoit environ à sept lieuës au septentrion de Jérusalem.

℣. 17. FATIGATI SUMUS JEJUNIO HODIE. *Fatiguez du jeûne d'aujourd'hui.* Judas s'étoit préparé au combat par la priére, & par le jeûne. C'étoit sa loüable coûtume. (*a*)

(*a*) Voyez cy-aprés les ℣. 46. 47.

Digitized by Google

An du M. 3838.

25. *Et cecidit timor Judæ, ac fratrum ejus, & formido super omnes gentes in circuitu eorum.*

26. *Et pervenit ad Regem nomen ejus, & de prœliis Judæ narrabant omnes gentes.*

27. *Ut audivit autem Rex Antiochus sermones istos, iratus est animo: & misit, & congregavit exercitum universi regni sui castra fortia valdè:*

28. *Et aperuit erarium suum, & dedit stipendia exercitui in annum: & mandavit illis ut essent parati ad omnia.*

29. *Et vidit quòd defecit pecunia de thesauris suis, & tributa regionis modica propter dissensionem, & plagam, quam fecit in terra ut tolleret legitima, quæ erant à primis diebus.*

25. Alors la terreur de Judas & de ſes freres ſe répandit de tous côtez parmi les nations voiſines.

26. Son nom fut connu du Roi même, & tous les peuples parloient des combats & des victoires de Judas.

27. Lors donc que le Roi Antiochus eut reçû ces nouvelles, il entra dans une grande colére; & il envoya dans tout ſon Royaume lever des troupes, dont il fit une puiſſante armée.

28. Il ouvrit ſon tréſor, il paya ſes gens pour un an, & il leur commanda d'être prêts à tout.

29. Mais ayant vû que l'argent de ſes tréſors avoit manqué, & qu'il retiroit peu de tributs du pays *de Judée*, à cauſe des troubles qu'il y avoit excitez, & des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la Loi qu'ils avoient gardée de tout temps;

## COMMENTAIRE.

℣. 25. CECIDIT TIMOR JUDÆ... SUPER OMNES GENTES IN CIRCUITU. *La terreur de Judas ſe répandit de tous côtez.* Nous liſons dans le ſecond des Maccabées, (*a*) que Philippe, qui avoit été établi par Antiochus à Jéruſalem pour maltraiter les Juifs, (*b*) voyant qu'Apollonius, & Seron avoient été défaits par Judas, écrivit à Ptolomée, qui commandoit dans la Céléſyrie, d'envoyer du ſecours dans la Judée pour fortifier le parti du Roi. Ptolomée y envoya auſſi-tôt Nicanor, & Gorgias, avec vingt mille hommes de bonnes troupes. Nicanor avec de ſi grandes forces doutoit ſi peu d'exterminer toute la nation des Juifs, qu'il fit venir des marchands de la Céléſyrie, pour acheter les eſclaves qu'il prétendoit faire, & avec leſquels il ſe flattoit de pouvoir payer les deux mille talens de tribut, qu'Antiochus devoit aux Romains. Mais il en arriva tout autrement, comme on le verra en ſon lieu. (*c*)

℣. 29. TRIBUTA REGIONIS MODICA. *Qu'il tiroit peu de tributs de la Judée.* Sulpice Sévére dit qu'avant la perſécution, il en tiroit trois cens talens. (*d*) Mais depuis qu'il eut déclaré la guerre à

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 8. *Joſeph. Ant. l.* XII. (*b*) 2. *Macc.* V. 22.

(*c*) 2. *Macc.* VIII. (*d*) *Sulpit. Sever. l.* 2. *hiſt. ſacr.*

Dieu,

Digitized by Google

30. *Et timuit ne non haberet ut semel & bis, in sumptus & donaria, quæ dederat antè larga manu: & abundaverat super Reges, qui ante eum fuerant.*

30. Il eut peur de n'avoir pas de quoi fournir, comme auparavant, aux frais de la guerre, & aux grandes liberalitez qu'il avoit accoûtumé de faire avec une largesse extraordinaire, ayant été magnifique plus que tous les Rois qui l'avoient précedé. An du M. 3839.

31. *Et consternatus erat animo valdè, & cogitavit ire in Persidem, & accipere tributa regionum, & congregare argentum multum.*

31. Dans cette grande consternation où il se trouvoit, il résolut d'aller en Perse pour y lever les tributs des peuples, & y amasser beaucoup d'argent.

## COMMENTAIRE.

Dieu, & à son peuple, non seulement il n'en tiroit plus rien; mais même il étoit obligé de faire de grandes dépenses pour y entretenir des troupes.

℣. 30. TIMUIT NE NON HABERET UT SEMEL ET BIS, IN SUMPTUS ET DONARIA. *Il eut peur de n'avoir pas comme auparavant, de quoi fournir aux frais de la guerre, & aux grandes libéralitez qu'il avoit faites.* Antiochus étoit l'homme du monde le plus bizarre, & le plus inégal à lui-même dans les divers projets qu'il formoit, & dans les entrepriſes auſquelles il s'engageoit. Ses deſſeins étoient tantôt les plus grands, & les plus beaux, & tantôt les plus bas, & les plus extravagans qu'un homme pût former. L'Ecriture nous parle ici en général de ſes profuſions, & de ſes dépenſes inconſidérées, & indiſcrétes, qui le réduiſirent à la néceſſité d'aller, pour ainſi dire, faire le bandit, & piller lui-même les Provinces, & les Temples de ſes propres Etats; mais l'hiſtoire profane nous dépeint ſes folles dépenſes d'une maniére qui mérite d'être remarquée, pour donner une juſte idée du perſonnage.

Antiochus ayant appris que Paul Emile avoit fait repréſenter des Jeux magnifiques à Amphipolis en Macédoine, il lui prit envie de l'imiter, & de le ſurpaſſer même en magnificence, & en ſomptuoſité. (a) Il fit publier ces Jeux, & y invita toute la Gréce; le Faubourg de Daphné prés d'Antioche, fut choiſi pour les y repréſenter, & il s'y trouva une trés-grande quantité de ſpectateurs de toutes les parties du monde. La pompe fut des plus belles. On vit d'abord marcher mille hommes bien faits, & à la fleur de leur âge, armez à la Romaine; aprés cela mille autres hommes de Myſie, puis trois mille Cili-

(a) *Vide Diodor. Sicul. in Excerpt. Valeſ. p. 322. & Polyb. apud Athen. l. 5. c. 4. & lib. x. c. 12.*

An du M. 1839. ciens, armez à la legére, avec des couronnes d'or; puis un pareil nombre de Thraciens, & cinq mille Galates, ou Gaulois, & quelques autres avec des boucliers d'argent. Deux cens quarante paires de Gladiateurs ſuivoient, & mille Cavaliers montez ſur des plus beaux chevaux des campagnes Niſées; & trois mille montez ſur des chevaux ordinaires; la plûpart avec des couronnes d'or, & le harnois de même. Les autres avec des couronnes d'argent, & les ornemens des chevaux de même; aprés ceux-là, on voyoit encore trois Eſcadrons de mille chevaux richement ornez; la marche de la cavalerie étoit fermée par quinze cens chevaux caparaçonnez, avec leurs cavaliers armez de toutes piéces.

Les Chariots paroiſſoient enſuite: il y en avoit cent à ſix chevaux, quarante à quatre chevaux, puis un Chariot tiré par quatre éléphans, & un autre de deux éléphans; enſuite on voyoit trente-ſix de ces animaux qui étoient conduits ſéparément par huit cens jeunes hommes avec des couronnes d'or; environ mille bœufs gras, trois cens tables d'argent pour les ſacrifices, huit cens dents d'éléphans: & les figures de tous les Dieux, & de tout ce qu'on connoît de Divinitez, & de Démons, ſuivoient ce long cortége. Aprés cela étoient mille jeunes hommes, qui portoient chacun un vaſe d'argent qui peſoit au moins mille dragmes; puis ſix cens autres qui portoient des vaſes d'or; & aprés eux des femmes au nombre de deux cens, qui répandoient du parfum qu'elles portoient dans des vaſes d'or, ſur les ſpectateurs: ces femmes étoient ſuivies de quatre-vingt autres femmes, que l'on portoit dans des chaiſes, dont les pieds étoient d'or; puis cinq cens autres dans des chaiſes à pieds d'argent. Les jeux, & les ſpectacles durérent un mois entier, & l'on n'y épargna ni les parfums, ni les huiles de ſenteur les plus précieuſes. Il donna à manger pendant ce tems, quelquefois à mille, & quelquefois à quinze cens tables, toûjours avec une ſomptuoſité, & une magnificence royale.

Ce qui ſe faiſoit le plus remarquer dans cette ſuperbe cérémonie, & ce qui en rendoit le ſpectacle plus divertiſſant, étoit la fonction que le Roi y avoit choiſie; il paroiſſoit à cheval courant par les rangs, faiſant hâter, avancer, ou arrêter chacun, ſelon que l'ordre de la marche lui ſembloit le demander; & cela avec ſi peu de décence, & de majeſté, que ſi on lui eût ôté le diadême, il n'y eût perſonne qui ne l'eût pris pour le dernier des Officiers. Dans les feſtins qui accompagnérent cette fête, Antiochus étoit à la porte des ſales, faiſant le métier d'introducteur, laiſſant entrer, & plaçant ſur les lits, ou rebutant ceux qu'il jugeoit à propos. Pendant le repas, il conduiſoit les Officiers qui apportoient les ſervices; tantôt il s'aſſéoit à table, tan-

Digitized by Google

32: *Et reliquit Lysiam hominem nobilem de genere regali, super negotia regia, à flumine Euphrate usque ad flumen Ægypti:*

32. Il laissa donc Lysias, Prince de la maison royale, pour avoir soin des affaires du Royaume, & commander depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'au Fleuve de l'Egypte; An du M. 3839.

## COMMENTAIRE.

tôt il se mettoit à terre; puis tout à coup laissant ce qu'il mangeoit, ou posant sa coupe sur la table, il se levoit, & couroit par les rangs, prenant les coupes qu'on lui présentoit, recevant les santez qu'on lui portoit, & bûvant ainsi à la hâte, & tout droit; il se mêloit aux farceurs, & aux joüeurs qui divertissoient la cõmpagnie, dansant, & faisant mille singeries, qui causérent tant d'étonnement, & de honte aux assistans, que la plûpart sortirent confus de cette indigne conduite.

Il laissa des marques de sa profusion, & de sa magnificence dans plusieurs des villes de la Gréce. Il consacra dans les unes des statuës, dans d'autres des boucliers, & des vases d'or; il fournit à la plus grande partie des frais pour enfermer de murailles la ville de Mégalopolis en Arcadie: il fit à Tégée un théatre de marbre trés-magnifique, il combla de biens la ville de Rhodes, il augmenta de la quatriéme partie la ville d'Antioche de Syrie, & embellit la ville d'Emath, à qui il donna le nom d'Epiphanie. (*a*) Il bâtit à Antioche un Temple somptueux à Jupiter Olympien, dont tout le dedans, tant les plafonds, que les murs, étoient couverts de lames d'or. (*b*) On convient qu'il fut le plus libéral, & le plus magnifique de tous les Rois de Syrie, comme l'Ecriture lui en rend témoignage en cet endroit. Tant de frais, & de dépenses mal réglées, le réduisirent en l'état que l'Ecriture nous décrit ici. Les Jeux dont on a parlé furent représentez à Antioche l'année même qu'Apollonius fut défait par Judas Maccabée. (*c*) L'Arabe (*d*) nous apprend une circonstance, qui seroit fort considérable si elle étoit mieux appuyée; c'est que le Roi de Perse ayant appris les beaux faits de Judas, voulut suivre son exemple, & se soûleva contre Antiochus Epiphanes. Ce fut pour le réduire à son devoir, qu'Antiochus passa l'Euphrate, comme nous l'allons voir.

℣. 32. RELIQUIT LYSIAM, HOMINEM NOBILEM,

(*a*) Voyez Vaillant, *hist. Reg. Syr. ad finem*, Antiochi 4.

(*b*) *Liv. lib.* 41.

(*c*) *Usser. ad an.* 3838. *Vaillant. hist. Reg. Syr.*

(*d*) *Arab. in Polygl. Paris. 2. Macc. c.* 7.



Digitized by Google

An du M. 3839.

33. *Et ut nutriret Antiochum filium suum, donec rediret :*

34. *Et tradidit ei medium exercitum, & elephantos, & mandavit ei de omnibus quæ volebat, & de inhabitantibus Judæam & Jerusalem.*

35. *Et ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam & extirpandam virtutem Israël, & reliquias Jerusalem, & auferendam memoriam eorum de loco.*

36. *Et ut constitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, & sorte distribueret terram eorum :*

37. *Et Rex assumpsit partem exercitûs residui, & exivit ab Antiochia civitate regni sui, anno centesimo & quadragesimo septimo : & transfretavit Euphraten flumen, & perambulabat superiores regiones.*

38. *Et elegit Lysias Ptolomæum filium Dorymini, & Nicanorem, & Gorgiam, viros potentes ex amicis Regis :*

33. Et pour avoir soin de l'éducation de son fils Antiochus, jusqu'à ce qu'il fût de retour.

34. Il lui laissa la moitié de l'armée, & des élephans, & il lui donna ses ordres pour tout ce qu'il vouloit faire ; & pour ce qui regardoit aussi les peuples de la Judée, & les habitans de Jérusalem ;

35. Lui commandant d'y envoyer une armée, pour perdre & exterminer entiérement toutes les troupes d'Israël, & les restes de Jérusalem, & pour effacer de ce lieu tout ce qui en pourroit renouveller la mémoire ;

36. D'établir des étrangers dans tout leur pays pour l'habiter, & de distribuer au sort toutes les terres.

37. Le Roi prit la moitié de l'armée qui lui restoit, partit d'Antioche capitale de son Royaume, en la cent quarante-septiéme année, passa l'Euphrate, & traversa les Provinces superieures.

38. Et Lysias choisit Ptolomée fils de Dorymini, Nicanor, & Gorgias, qui étoient des hommes puissans entre les amis du Roi ;

## COMMENTAIRE.

DE GENERE REGALI. *Il laissa Lysias, qui étoit Prince de la maison Royale.* Lysias étoit un des premiers de la Cour, & des Etats d'Antiochus. Ce Prince lui confia l'éducation de son fils Antiochus Eupator, & lui donna le Gouvernement de la Syrie, de la Phénicie, de la Samarie, de la Palestine, & de la Judée ; en un mot, de toutes les Provinces qui sont entre l'Euphrate, & le Nil.

℣. 37. PERAMBULABAT SUPERIORES REGIONES. *Il parcourut les Provinces supérieures.* Il entra dans l'Arménie, & défit Artaxias Roi du pays, il le prit, & mit son armée en fuite. (*a*)

℣. 38. PTOLOMÆUM FILIUM DORYMINI. *Ptolomée fils de Dorymini*, fort connu dans l'histoire de ce regne. Il avoit d'abord eu le gouvernement de l'Isle de Chypre de la part de Ptolomée Philo-

(*a*) *Appian. Syriac. Porphyr. apud Ieron. in Dan.* xi.

Digitized by Google

39. *Et misit cum eis quadraginta millia virorum, & septem millia equitum, ut venirent in terram Juda, & disperderent eam secundùm verbum Regis.*

40. *Et processerunt cum universa virtute sua, & venerunt, & applicuerunt Emmaüm in terra campestri.*

41. *Et audierunt mercatores regionum nomen eorum: & acceperunt argentum & aurum multum valdè, & pueros: & venerunt in castra, ut acciperunt filios Israël in servos: & additi sunt ad eos exercitus Syriæ, & terræ alienigenarum.*

42. *Et vidit Judas, & fratres ejus, quia multiplicata sunt mala, & exercitus applicabant ad fines eorum: & cognoverunt verba Regis, quæ mandavit populo facere in interitum & consummationem:*

43. *Et dixerunt unusquisque ad proximum suum: Erigamus dejectionem populi nostri, & pugnemus pro populo nostro, & sanctis nostris.*

39. Et envoya avec eux quarante mille hommes de pied & sept mille chevaux: il leur donna ordre d'aller dans le pays de Juda, & de ruiner tout, selon que le Roi l'avoit commandé. An du M. 3839.

40. Ils s'avancérent donc avec toutes leurs troupes, & vinrent camper prés d'Emmaüs dans la plaine.

41. Les marchands des pays voisins ayant sçû leur arrivée, prirent beaucoup d'or & d'argent, & des serviteurs, & vinrent au camp; afin d'acheter les enfans d'Israël que l'on devoit faire esclaves: & l'armée de Syrie se joignit à eux, avec celle du pays des étrangers.

42. Judas & ses freres reconnurent alors que leurs maux s'étoient multipliez, & que l'armée ennemie s'approchoit de leur pays. Il sçut l'ordre que le Roi avoit donné de perdre leur peuple, & de le détruire entierement.

43. Et ils se dirent les uns aux autres: Relevons les ruines de nôtre nation, & combattons pour nôtre peuple & pour les choses saintes de nôtre Religion.

## COMMENTAIRE.

métor Roi d'Egypte. Pendant la minorité de ce Prince, il n'envoya aucun subside des revenus de son Gouvernement aux Régens du Royaume; mais aussi-tôt que le Roi eut commencé à gouverner pa lui-même, il lui rendit compte de tout ce qu'il avoit tiré de l'Isle qu'i gouvernoit. (*a*) Ayant dans la suite reçu quelque mécontentement de la part de la Cour d'Egypte, il livra l'Isle de Chypre au Roi Antiochus Épiphanes. (*b*)

℣. 40. APPLICUERUNT EMMAUM IN TERRA CAMPESTRI. *Ils vinrent camper prés d'Emmaüs, dans la plaine.* Emmaüs est environ à deux lieuës de Jérusalem vers l'occident, dans une plaine.

℣. 41. AUDIERUNT MERCATORES REGIONUM. *Les marchands des pays voisins ayant sçû leur arrivée.* Joseph dit (*c*) que

(*a*) *Polyb. l. 27. in Excerptis Vales.*
(*b*) *Vide 2. Macc.* VIII. 8. X. 12.
(*c*) *Antiq. l.* XII. *c.* 11. Πέδας μὲν κομίζοντες αἷς δήσουσι τοὺς ληφθησόμενος, ἀργυρὸν δὲ καὶ χρύσον τιμὴν αὐτῶν καταθησόμενοι. *Ita & Syr.*

An du M. 3839.

44. *Et congregatus est conventus ut essent parati in prælium; & ut orarent, & poterent misericordiam & miserationes.*

44. Ils s'assemblérent donc pour se préparer à combattre, & pour prier le Seigneur, & implorer sa bonté & ses miséricordes.

45. *Et Jerusalem non habitabatur, sed erat sicut desertum: non erat qui ingrederetur, & egrederetur de natis ejus: & sanctum conculcabatur: & filii alienigenarum erant in arce: ibi erat habitatio Gentium, & ablata est voluptas à Jacob, & defecit ibi tibia & cithara.*

45. Jérusalem n'étoit point alors habitée, mais paroissoit comme un désert: on ne voyoit plus aucun de ses enfans y entrer ou en sortir: son Sanctuaire étoit foulé aux pieds: les étrangers demeuroient dans la forteresse, qui étoit devenuë la retraite des nations: toute la joye de Jacob en étoit bannie, & on n'y entendoit plus le son de la flute ni de la harpe.

46. *Et congregati sunt, & venerunt in Maspha contra Jerusalem: quia locus orationis erat in Maspha ante in Israël.*

46. Ils s'assemblérent donc, & vinrent à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'il y avoit eu autrefois à Maspha un lieu de priére dans Israël.

47. *Et jejunaverunt illa die, & induerunt se ciliciis, & cinerem imposuerunt capiti suo, & discidérunt vestimenta sua:*

47. Ils jeûnérent ce jour-là, ils se revêtirent de cilices, ils se mirent de la cendre sur la tête, ils déchirérent leurs vêtemens.

48. *Et expanderunt libros legis, de quibus scrutabantur Gentes similitudinem simulachrorum suorum:*

48. Ils étendirent les Livres de la Loi, où les Gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport avec leurs idoles.

## COMMENTAIRE.

les marchands dans l'espérance d'acheter un grand nombre de captifs Juifs, qu'on devoit leur donner à vil prix, avoient déja fait provision de liens pour les mener enchaînez dans leur pays, & de l'or, & de l'argent pour les payer; tout cela servit contre eux-mêmes: ils furent surpris par les troupes de Juda, & liez de leurs propres liens. Nicanor avoit promis à ces marchands de leur donner quatre-vingt-dix Juifs pour un talent. (*a*)

℣. 46. LOCUS ORATIONIS ERAT IN MASPHA ANTE IN ISRAEL. *Il y avoit eu autrefois à Maspha un lieu de priéres, avant que le Temple fût bâti.* C'est à Maspha que les Tribus s'assemblérent pour résoudre la guerre contre Benjamin, à l'occasion de l'outrage fait à la femme du Lévite. (*b*) On s'y assembla aussi sous Samuël, (*c*) & pour l'élection de Saül pour Roi. (*d*) Les

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 10. 11. *& seq.*
(*b*) *Judic.* XX. 1. XXI. 5. 8.
(*c*) 1. *Reg.* VII. 5.
(*d*) *Ibid.* X. 17.

Digitized by Google

*49. Et attulerunt ornamenta sacerdotalia, & primitias, & decimas: & suscitaverunt Nazaræos, qui implevérunt dies:*

*50. Et clamaverunt voce magna in cœlum, dicentes: Quid faciemus istis, & quò eos ducemus?*

49. Ils apportérent les ornemens Sacerdotaux, les prémices, & les decimes; & ils firent venir les Nazaréens qui avoient accompli leurs jours. An du M. 3859.

50. Et élevant leurs voix, ils poussérent leurs cris jusqu'au ciel, en disant: Que ferons-nous à ceux ci, & où les menerons-nous?

## COMMENTAIRE.

Juifs sous Judas Maccabée ne pouvant aller au Temple, qui étoit profané, & soüillé par les nations, se rendoient à Maspha pour y prier le Seigneur, & pour y faire comme ils pouvoient les exercices de leur Religion.

℣. 48 EXPANDERUNT LIBROS LEGIS, DE QUIBUS SCRUTABANTUR GENTES SIMILITUDINEM SIMULACHRORUM SUORUM. *Ils étendirent les livres de la Loi, où les Gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport à leurs Idoles.* (*a*) Ce texte est assez obscur. Il y en a (*b*) qui croyent que les Gentils ayant en main les Livres de Moyse, y cherchoient de quoi appuyer leur superstition, en prenant dans un sens contraire quelque point de la Loi; & quelque histoire de l'Ecriture; voulant par exemple, prouver l'adoration des statuës par l'exemple des Chérubins, ou l'histoire de Bacchus par celle de Noé. D'autres lisent ainsi le texte Grec: (*c*) *Ils étendirent les livres de la Loi, sur lesquels les Gentils cherchoient à peindre des figures de leurs Dieux.* C'est-à-dire, les Gentils profanoient les Livres saints qui tomboient entre leurs mains en y dépeignant les figures des faux Dieux, en y écrivant les noms de ces vaines Déitez. (*d*) Le Syriaque: *Ils entendirent le livre de la Loi devant le Sanctuaire, à cause des Gentils, qui les vouloient obliger d'imiter leur idolâtrie.* J'ai peine à croire que le texte Grec soit exempt de faute; la construction est visiblement fautive. *Ils étendirent le livre de la Loi, sur lesquels, &c.* Il faudroit dire, *sur lequel;* ou lire, *les Livres sur lesquels &c.* Voici donc comme je le voudrois traduire: *Ils étendirent le livre de la Loi, dans le même tems que les Gentils consultoient les simulacres de leurs Idoles.* Ce sens est assez clair, & ne demande que peu, ou point de changement dans le texte.

---

(*a*) Ἐξεπέτασαν τὸ βιβλίον τῦ νόμυ, περὶ ὧν ἐξεζήτουν τὰ ἔθνη τὰ ὁμοιώματα τῶν εἰδώλων αὐτῶν. Je voudrois lire: περὶ οὗ καιρὸν ἐξεζήτουν.

(*b*) *Lyran. Serar. Salian. Fab. Tirin alii.*

(*c*) *Edit. Complut.* Περὶ ὧν ἐξεζήτουν τὰ ἔθνη τῦ ἐπιγράφειν ἐπ' αὐτῶν τὰ ὁμοιώματα τῶν εἰδώλων αὐτῶν.

(*d*) *Ita Grot. Sa. Mar. & Badwel.*

An du M. 3839.

51. *Et sancta tua conculcata sunt, & contaminata sunt, & Sacerdotes tui facti sunt in luctum; & in humilitatem.*

52. *Et ecce nationes convenerunt adversùm nos, ut nos disperdant: tu scis quæ cogitant in nos.*

53. *Quomodo poterimus subsistere ante faciem eorum, nisi tu Deus adjuves nos?*

54. *Et tubis exclamaverunt voce magna.*

55. *Et post hæc, constituit Judas Duces populi, Tribunos, & Centuriones, & Pentacontarchos, & Decuriones.*

51. Vôtre Sanctuaire a été soüillé & foulé aux pieds : vos Prêtres sont dans les larmes, & dans l'humiliation.

52. Vous voyez que ces nations se sont assemblées pour nous perdre : vous sçavez les desseins qu'elles ont formé contre nous.

53. Comment pourrons-nous subsister devant eux, si vous-même, ô Dieu, ne nous assistez ?

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit.

55. Aprés cela, Judas établit des Officiers pour commander l'armée, des Tribuns, des Capitaines de cent hommes, & des Officiers de cinquante, & de dix.

## COMMENTAIRE.

℣. 49. ATTULERUNT ORNAMENTA SACERDOTALIA. *Ils apportérent les ornemens Sacerdotaux*, qu'ils avoient sauvez du Temple, lorsqu'Antiochus, & ensuite Apollonius, le profanérent. Il semble même qu'ils y avoient dressé un Tabernacle, & qu'ils avoient avec eux quelque ornement du Saint, ou du Sanctuaire, puisqu'ils étendirent les Livres sacrez *devant le Sanctuaire*, suivant le Syriaque, ou devant le Seigneur.

SUSCITAVERUNT NAZARÆOS, QUI IMPLEVERANT DIES. *Ils firent venir les Nazaréens, qui avoient accompli leurs jours.* On peut voir Nombres VI. 1. & suivans, les réglemens des Nazaréens. Aprés le tems de leurs vœux, ils devoient se présenter au Temple, & offrir des hosties : mais dans l'état où étoient réduits les Juifs, tout ce qu'ils pouvoient faire, étoit de se présenter aux Prêtres, & de prier le Seigneur de les mettre en état d'éxécuter plus parfaitement ses cérémonies, en leur rendant l'usage de son Temple ; c'est la priére qu'ils lui font ici en commun : *Quid faciemus istis, & quò eos ducemus ?* Que ferons-nous à ceux-ci, & où les menerons-nous ?

℣ 54. TUBIS EXCLAMAVERUNT VOCE MAGNA. *Ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit.* Les Prêtres étoient chargez de sonner les trompettes dans la guerre, & Dieu avoit comme attaché la promesse de son secours, & de sa protection, au son de cet instrument. (a) *Si exieritis ab bellum . . . clangetis ululantibus*

(a) *Num.* x. 9.

*tubis,*

56. *Et dixit his qui ædificabant domos, & sponsabant uxores, & plantabant vineas, & formidolosis, ut redirent unusquisque in domum suam secundùm legem.*

57. *Et moverunt castra, & collocaverunt ad Austrum Emmaum.*

58. *Et ait Judas: Accingimini, & estote filii potentes, & estote parati in mane, ut pugnetis adversùs nationes has, quæ convenerunt adversùs nos, dispersere nos & sancta nostra:*

59. *Quoniam melius est nos mori in bello, quàm videre mala gentis nostræ, & sanctorum:*

60. *Sicut autem fuerit voluntas in cœlo, sic fiat.*

56. Et il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, d'épouser des femmes, & de planter des vignes, & à tous ceux qui étoient timides, de retourner chacun en leur maison, selon la loi. An du M. 3839.

57. Alors l'armée marcha, & vint camper prés d'Emmaüs, du côté du midi.

58. Et Judas leur dit: Prenez vos armes & remplissez-vous de courage: tenez-vous prêts pour demain au matin, afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous pour nous perdre, & pour renverser nôtre sainte Religion.

59. Car il nous est meilleur de mourir dans le combat, que de voir les maux de nôtre peuple, & la destruction de toutes les choses saintes.

60. Mais que ce qui est ordonné par la volonté de Dieu dans le Ciel, s'accomplisse.

## COMMENTAIRE.

*tubis, & erit recordatio vestri coram Domino... ut eruamini de manibus inimicorum vestrorum.*

℣. 56. DIXIT HIS QUI ÆDIFICABANT DOMOS. *Il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, &c.* Il exécuta ce qui est porté par la Loi du Deutéronome, Ch. xx. ℣. 5. & suiv.

℣. 57. ET COLLOCAVERUNT AD AUSTRUM EMMAUM. *Et vint camper prés d'Emmaüs du côté du midi.* Remarquez qu'Emmaüs n'est pas ici la même qu'Emmaüs marquée dans S. Luc. Voyez Reland. Palest. lib. 2. c. 6. p. 426. 427.



Digitized by Google

# CHAPITRE IV.

*Judas Maccabée attaque séparément Nicanor, & Gorgias, & les met en déroute; il combat ensuite l'armée envoyée par Lysias, & remporte encore la victoire. Il va à Jérusalem, & fait la dédicace du Temple.*

An du M. 3839.

℣. 1. *ET assumpsit Gorgias quinque millia virorum, & mille equites electos, & moverunt castra nocte,*

2. *Ut applicarent ad castra Judæorum, & percuterent eos subitò: & filii, qui erant ex arce, erant illis Duces.*

3. *Et audivit Judas, & surrexit ipse, & potentes, percutere virtutem exercituum Regis, qui erant in Emmaüm.*

4. *Adhuc enim dispersus erat exercitus à castris.*

℣. 1. ALors Gorgias prit cinq mille hommes de pied, & mille chevaux choisis, & décampa la nuit,

2. Pour venir attaquer le camp des Juifs, & les accabler tout-d'un-coup sans qu'ils y pensassent: & ceux de la forteresse leur servoient de guide.

3. Mais Judas en fut averti, & il marcha aussi-tôt avec les plus vaillans de ses troupes, pour aller attaquer le gros de l'armée du Roi qui étoit à Emmaüs;

4. Car une partie de cette armée étoit encore dispersée hors du camp.

## COMMENTAIRE.

℣. 2. FILII QUI ERANT EX ARCE, ERANT ILLIS DUCES. *Ceux de la forteresse leur servoient de guides.* Il y avoit parmi eux plusieurs Juifs apostats, (*a*) qui sçavoient mieux le pays que les Grecs, & qui conduisirent l'ennemi au camp où étoit Judas; il paroît par le Chapitre précédent, (*b*) que Judas, & ses troupes, étoient à Maspha, ou près de là.

℣. 4. ADHUC ENIM DISPERSUS ERAT EXERCITUS A CASTRIS. *Une partie de cette armée étoit encore dispersée hors du camp.* Gorgias en avoit pris un détachement de cinq mille hommes de pied, & de mille chevaux; il y avoit outre cela un grand nombre de troupes débandées, & répanduës dans le pays pour fourager, n'ayant aucune défiance des Juifs, dont ils mépriſoient

(*a*) 1. *Macc.* VI. 18. (*b*) *Sup. c.* III. ℣. 46.

Digitized by Google

5. *Et venit Gorgias in castra Judæ nocte, & neminem invenit, & quærebat eos in montibus : quoniam dixit : Fugiunt hi à nobis.*

6. *Et cum dies factus esset, apparuit Judas in campo cum tribus millibus virorum tantùm, qui tegumenta & gladios non habebant.*

7. *Et viderunt castra Gentium valida, & loricatos : & equitatus in circuitu eorum, & hi docti ad prælium.*

8. *Et ait Judas viris, qui secum erant : Ne timueritis multitudinem eorum, & impetum eorum ne formidetis.*

9. *Mementote qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari rubro, cum sequeretur eos Pharao cum exercitu multo.*

10. *Et nunc clamemus in cœlum, & miserebitur nostri Dominus, & memor erit testamenti patrum nostrorum, & conteret exercitum istum ante faciem nostram hodie :*

5. Gorgias étant donc venu pendant la nuit au camp de Judas, n'y trouva personne ; & il les cherchoit sur les montagnes, en disant : Ces gens-ci fuyent devant nous. An du M. 3839.

6. Lorsque le jour fut venu, Judas parut dans la plaine accompagné seulement de trois mille hommes, qui n'avoient ni boucliers, ni épées :

7. Et ils reconnurent que l'armée des nations étoit forte, & environnée de cuirassiers & de cavalerie, qui étoient tous gens aguerris & exercez au combat.

8. Alors Judas dit à ceux qui étoient avec lui : Ne craignez point cette grande multitude, & n'apprehendez point leur choc.

9. Souvenez-vous de quelle manière nos peres furent sauvez dans la mer rouge, lorsque Pharaon les poursuivoit avec une grande armée.

10. Crions donc maintenant au ciel, & le Seigneur nous fera miséricorde ; il se souviendra de l'alliance qu'il a faite avec nos peres, & il brisera aujourd'hui toute la force de cette armée devant nos yeux :

## COMMENTAIRE.

le petit nombre, & qu'ils croyoient dans leur camp, ou aux mains avec Gorgias.

℣. 6. APPARUIT JUDAS IN CAMPO CUM TRIBUS MILLIBUS VIRORUM TANTUM, QUI TEGUMENTA ET GLADIOS NON HABEBANT. *Judas parut dans la plaine accompagné seulement de trois mille hommes, qui n'avoient ni boucliers, ni épées.* Judas avoit renvoyé tous ceux qui avoient quelque timidité, & les autres que la Loi exemptoit de la milice. (*a*) On lit dans le second des Maccabées, que son armée étoit de sept mille hommes. (*b*) Il en donna trois corps de chacun quinze cens hommes à chacun de ses freres Simon, Joseph, & Jonathan, & se mit lui-même à la tête de trois mille hommes ; cela fait sept mille cinq cens hommes ; c'étoit une poignée de monde contre une armée au moins de quarante mille hommes.

(*a*) *Sup. c.* III. 56. (*b*) 2. *Macc.* VIII. 16. 21. & 22.



Digitized by Google

An du M. 3839.

11. *Et scient omnes gentes, quia est qui redimat & liberet Israël.*

12. *Et elevaverunt alienigenæ oculos suos, & viderunt eos venientes ex adverso.*

13. *Et exierunt de castris in prælium, & tubâ cecinerunt hi qui erant cum Juda.*

14. *Et congressi sunt: & contrita sunt Gentes, & fugerunt in campum.*

11. Et toutes les nations reconnoîtront qu'il y a un redempteur & un libérateur d'Israël.

12. Alors les étrangers levant les yeux, apperçûrent les gens de Judas qui marchoient contr'eux.

13. En même-tems ils sortirent de leur camp pour les combattre, & ceux qui étoient avec Judas sonnérent de la trompette,

14. Et les chargérent; & les troupes des nations furent battuës, & s'enfuirent dans la plaine.

## COMMENTAIRE.

Quand on dit qu'ils n'avoient ni boucliers, ni lances, cela est exagéré; le texte Grec, & quelques Exemplaires Latins y joignent une restriction: (*a*) *Ils n'en avoient point, comme ils en auroient bien voulu.* En effet, il est assez mal-aisé de comprendre qu'ayant déja gagné deux batailles, & ayant profité des dépoüilles, & des armes des troupes d'Apollonius, & de Séron, ils fussent alors absolument sans armes; & n'est-il pas dit expressément ci-aprés au ℣. 15. qu'ils passérent au fil de l'épée tous ceux de l'armée de Nicanor, qui ne purent pas se sauver par la fuite? *Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio.* On pourroit même expliquer le texte dans un sens tout différent de celui qu'on lui donne, en disant, *que Judas parut dans la plaine avec trois mille hommes,* (*b*) *n'ayant pas pris ceux qui n'avoient ni épées, ni boucliers, comme ils auroient voulu.* Joseph (*c*) dit qu'ils étoient mal armez, à cause de leur pauvreté; & le Syriaque, qu'ils n'avoient que leurs boucliers, & leurs épées, comme ils l'avoient voulu. Ils n'avoient voulu que leur épée, & leurs armes défensives, sans se charger d'aucune autre chose; ni provision, ni or, ni argent. (*d*) Zacharie semble dire qu'ils n'avoient que des frondes, Zach. IX. 15. Quelques Manuscrits Latins: (*e*) *Quia non habebant tegumenta, &c.* au lieu de, *qui non habebant.* Il ne prit que trois mille hommes, n'ayant pas de quoi en armer un plus grand nombre.

---

(*a*) Πλὴν καλύμματα καὶ μαχαίρας οὐκ εἶχον, καθὼς ἐβούλοντο.

(*b*) Comme s'il y avoit πλὴν ὧν, οἱ καλύμματα, καὶ μαχαίρας οὐκ εἶχον. comme s'il y avoit en Hebreu מלבד אשר מגנים לא להם

(*c*) *Joseph. Antiq.* XII. φάλαγξ ὡπλισμένη διὰ πενίαν.

(*d*) *Syr. & quad. Græca.* πλὴν καλυμμάτων καὶ μαχαιρῶν.

(*e*) *Bibl. Mss. Sancti Albini Andegav. & S. Martini Sagiens. & S. Petri Carnut. Mss.* &c.

Digitized by Google

15. *Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio, & persecuti sunt eos usque Gezeron, & usque in campos Idumææ, & Azoti, & Jamniæ, & ceciderunt ex illis usque ad tria millia virorum.*

15. Les derniers furent tous taillez en pièces; & Judas avec ses gens les poursuivit jusqu'à Gézeron, & jusqu'aux campagnes de l'Idumée, d'Azot, & de Jamnias; & il en demeura sur la place jusqu'à trois mille. An du M. 3839.

16. *Et reversus est Judas, & exercitus ejus sequens eum.*

16. Judas retourna avec son armée qui le suivoit.

17. *Dixitque ad populum: Non concupiscatis spolia: quia bellum contra nos est,*

17. Et il dit à ses gens: Ne vous laissez point emporter au désir du butin, parce que nous avons encore des ennemis à combattre,

18. *Et Gorgias & exercitus ejus prope nos in monte: sed state nunc contra inimicos nostros, & expugnate eos, & sumetis postea spolia securi.*

18. Et que Gorgias avec son armée est prés de nous sur la montagne: mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, & achevez de les défaire; & aprés cela vous emporterez leurs dépoüilles en sûreté.

19. *Et adhuc loquente Juda hæc, ecce apparuit pars quædam prospiciens de monte.*

19. Lorsque Judas parloit encore, on vit paroître quelques troupes qui regardoient de dessus la montagne.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. CECINERUNT TUBA HI QUI ERANT CUM JUDA. *Ceux qui étoient avec Judas sonnérent de la trompette.* Cet office étoit réservé aux Prêtres. (*a*) Il y en avoit grand nombre dans l'armée de Judas; lui-même étoit de leur ordre.

℣. 15. PERSECUTI SUNT EOS USQUE GEZERON, ET USQUE IN CAMPOS IDUMÆÆ. *Il les poursuivit jusqu'à Gezeron, & jusqu'aux campagnes d'Idumée.* On ne connoît point de ville de Gezeron dans l'ancienne Géographie de la Terre sainte; mais on trouve *Gazera*, ou Gazer dans la tribu d'Ephraïm: il étoit naturel que les fuyards se jettassent du côté de Samarie, qui étoit à eux. D'autres se sauvérent du côté de l'Idumée, voulant apparemment aller joindre Gorgias, ou ceux de Jérusalem; mais ayant été vivement poursuivis, ils ne trouvérent de salut que dans les montagnes d'Idumée, dans la partie méridionale de la tribu de Juda; enfin d'autres fuyards prirent la route de Jamnia, & d'Azot vers le pays des Philistins. Chacun alla où il put, comme il arrive dans les déroutes.

Joseph au lieu de *Gezeron*, lit *Gadara*; quelques Exemplaires Grecs

(*a*) *Num.* x. 9.

An du M. 3839.

20. *Et vidit Gorgias quod in fugam conversi sunt sui, & succenderunt castra: fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum est.*

21. *Quibus illis conspectis timuerunt valdè, aspicientes simul & Judam, & exercitum in campo paratum ad prælium.*

22. *Et fugerunt omnes in campum alienigenarum.*

23. *Et Judas reversus est ad spolia castrorum, & acceperunt aurum multum, & argentum, & hyacinthum, & purpuram marinam, & opes magnas.*

20. Et Gorgias vit que ses gens avoient été mis en fuite, & son camp brûlé; car la fumée qui paroissoit, lui faisoit voir ce qui étoit arrivé:

21. Ce qu'ayant apperçû, & voyant Judas avec son armée dans la plaine tout prêt à combattre, ils eurent grande frayeur,

22. Et ils s'enfuirent tous dans la plaine des Philistins.

23. Ainsi Judas retourna pour enlever le butin du camp; & ils emportérent beaucoup d'or & d'argent, de l'hyacinthe, de la pourpre marine, & de grandes richesses.

## COMMENTAIRE.

(*a*) lisent *Gazeron*, & d'autres, (*b*) *Azaramoth*; ce dernier se pourroit traduire par, *le parvis de la mort*, ou le parvis d'*Emath*, ou d'*Amath*, suivant les diverses maniéres de lire. Si on l'entend de Gadara au-delà du Jourdain, & d'Emat dans le passage du Liban, ces lieux sont bien éloignez d'Emmaüs. Je ne doute pas que *Gezeron* ne soit la même que Gezer. 2. *Reg.* v. 25. nommée *Gazera* 1. *Par.* XIV. 16. & Gazer Josué XVI. 3. de même que ci-aprés 1. *Macc.* v. 8. Elle n'étoit pas loin d'Emmaüs. Quant à *Asaramoth*, il paroît par Jérémie (*c*) que c'étoit un lieu au voisinage de Jérusalem. Au lieu des campagnes d'Idumée, le Manuscrit Alexandrin lit, *de Judée*; ce qui semble plus probable, & nous éloigne moins d'Emmaüs.

Le texte dit ici qu'il fut tué trois mille hommes des ennemis: mais dans le second des Maccabées, on en lit neuf mille de mis à mort; ce qu'on peut concilier, en disant qu'il y en eut trois mille de tuez sur la place, & six mille dans la fuite.

℣. 22. FUGERUNT IN CAMPUM ALIENIGENARUM. *Ils s'enfuirent dans la plaine des Etrangers.* Dans ces livres, *Alienigena* se prend ordinairement pour les Philistins, ou en général pour les peuples étrangers aux Juifs; ainsi l'armée de Gorgias put se retirer ou dans la Phénicie, ou dans la Samarie, ou dans le pays des Philistins.

℣. 23. ACCEPERUNT AURUM MULTUM... ET PURPU-

(*a*) *Edit. Rom. & Mss. Alex.*
(*b*) *Edit. Complut.* Azaramoth.
(*c*) *Jerem.* XXXI. 40.

Digitized by Google

24. *Et conversi, hymnum canebant, & benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus est, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

25. *Et facta est salus magna in Israël in die illa.*

26. *Quicumque autem alienigenarum evaserunt, venerunt, & nunciaverunt Lysiæ universa quæ acciderant.*

27. *Quibus illi auditis, consternatus animo deficiebat : quod non qualia voluit, talia contigerunt in Israël, & quæ a mandavit Rex.*

24. Et en revenant ils chantoient des hymnes, & beniſſoient Dieu hautement, *en diſant :* Qu'il eſt bon, & que ſa miſericorde s'étend dans tous les ſiécles. An du M. 3839.

25. Et en ce jour-là, Iſraël remporta une grande victoire, qui fut ſon ſalut.

26. Ceux des étrangers qui échappérent, en vinrent porter la nouvelle à Lyſias, & dirent tout ce qui étoit arrivé.

27. Ce qu'ayant appris, il en fut tout conſterné, & penſa mourir de douleur, à cauſe qu'il n'avoit pû réüſſir dans ſes deſſeins contre Iſraël, ni dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçûs du Roi.

## COMMENTAIRE.

RAM MARINAM, ET OPES MULTAS. *Ils emportérent beaucoup d'or, & d'argent . . . de la pourpre marine, & de grandes richeſſes.* Ils profitérent non-ſeulement des dépoüilles des Généraux, & des ſoldats, mais auſſi de celles des marchands qui étoient venus pour acheter des eſclaves Juifs. C'eſt ce que nous apprend l'Auteur du ſecond des Maccabées ; (*a*) il remarque auſſi qu'ils ne pûrent achever de les pourſuivre, & de piller leur camp, parce que le combat ſe donna la veille du Sabbat. Enfin nous liſons au même Livre, (*b*) que les Juifs tuérent dans diverſes rencontres plus de vingt mille hommes à Timothée, & à Bacchide ; qu'ils ſe rendirent maîtres de diverſes places fortes, amaſsérent quantité d'armes, & de butin, qu'ils mirent en réſerve dans des lieux sûrs, & d'une aſſiette avantageuſe ; Philarque, & Callisthénes furent mis à mort, & Nicanor obligé de ſe ſauver déguiſé à Antioche, par des chemins écartez.

L'Auteur ſacré diſtingue ici *la pourpre marine*, c'eſt-à-dire, celle qui eſt teinte avec le ſang du poiſſon nommé *purpura*, d'avec l'autre eſpéce de pourpre qui ſe teignoit avec des herbes ; la premiére étoit infiniment plus eſtimée que la ſeconde ; nous n'avons plus le ſecret de la pourpre marine, mais on a conſervé, & perfectionné la pourpre de l'autre eſpéce.

℣. 24. QUONIAM IN SÆCULUM MISERICORDIA EJUS. *Sa miſéricorde s'étend dans tous les ſiécles.* C'eſt le refrein d'un Cantique de victoire, qu'ils chantérent en cette occaſion. Ils prirent ap-

(*a*) 2. Macc. VIII. 25. *Pecuniis eorum qui ad emptionem ipſorum venerant, ſublatis, &c.*

(*b*) *Ibid.* ℣. 30. *& ſequent.*

An du M. 3839.

28. *Et sequenti anno congregavit Lysias virorum electorum sexaginta millia, & equitum quinque millia, ut debellaret eos.*

29. *Et venerunt in Judæam, & castra posuerunt in Bethoron, & occurrit illis Judas cum decim millibus virís.*

30. *Et viderunt exercitum fortem, & oravit, & dixit: Benedictus es, Salvator Israël, qui contrivisti impetum potentis in manu servi tui David, & tradidisti castra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saül, & armigeri ejus.*

31. *Conclude exercitum istum in manu populi tui Isr. ël, & confundantur in exercitu suo & equitibus.*

32. *Da illis formidinem, & tabefac audaciam virtutis eorum, & commoveantur contritione sua.*

28. L'année suivante, Lysias leva une armée de soixante mille hommes choisis, & de cinq mille chevaux, pour exterminer les Juifs.

29. Cette armée marcha en Judée, & campa prés de Béthoron: & Judas vint audevant d'eux avec dix mille hommes.

30. Ils reconnurent que l'armée ennemie étoit forte, & Judas fit sa priére, & dit: Soyez beni, Sauveur d'Israël, vous qui brisâtes la force d'un géant par la main de vôtre serviteur David, & qui livrâtes le camp des étrangers entre les mains de Jonathas fils de Saül, & de son écuyer.

31. Livrez *de même* maintenant cette armée de nos ennemis entre les mains de vôtre peuple d'Israël, & qu'ils soient couverts de confusion avec toutes leurs troupes, & leur cavalerie.

32. Frappez-les de crainte; faites les sécher de frayeur, en abattant cette audace que leur inspirent leurs forces; qu'ils soient brisez par eux-mêmes en vôtre présence.

## COMMENTAIRE.

paremment le Pseaume 135. où ces paroles se lisent en chaque ℣.

℣. 26. NUNCIAVERUNT LYSIÆ UNIVERSA QUÆ ACCIDERANT. *Ils dirent à Lysias tout ce qui étoit arrivé.* Ils lui rapportérent les défaites de Nicanor, de Gorgias, de Timothée, & de Bacchides, & tout ce que Judas, & les siens, faisoient dans le pays.

℣. 29. VENERUNT IN JUDÆAM. *Cette armée marcha en Judée.* Le Grec lit: *Dans l'Idumée*, mais c'est une faute; Joseph porte comme la Vulgate.

CASTRA POSUERUNT IN BETHORON. *Elle campa prés de Béthoron.* Le Grec, & Joseph lisent *Betsure*, au lieu de *Béthoron.* Je pense que c'est une suite du nom d'Idumée qu'on a vû plus haut ℣. 29. au lieu de Judée. Si on lit *l'Idumée*, il faut conserver *Betsur*; mais si l'on reçoit *la Judée*, il vaut mieux mettre Béthoron. Celle-ci étoit au septentrion, & assez prés de Jérusalem; *Betsur* étoit au midi de la même ville, & frontiére de ce qu'on appelloit alors *l'Idumée*, comme on le voit ci-aprés ℣. 67.

℣. 32. COMMOVEANTUR CONTRITIONE SUA. *Qu'ils soient*

Digitized by Google

33. *Dejice illos gladio diligentium te: & collaudent te omnes, qui noverunt nomen tuum, in hymnis.*

34. *Et commiserunt prælium, & ceciderunt de exercitu Lysiæ quinque millia virorum.*

35. *Videns autem Lysias fugam suorum, & Judæorum audaciam, & quòd parati sunt aut vivere, aut mori fortiter, abiit Antiochiam, & elegit milites, ut multiplicati rursùs venirent in Judæam.*

36. *Dixit autem Judas, & fratres ejus: Ecce contriti sunt inimici nostri: ascendamus nunc mandare sancta, & renovare.*

37. *Et congregatus est omnis exercitus, & ascenderunt in montem Sion.*

38. *Et viderunt sanctificationem desertam, & altare profanatum, & portas exustas, & in atriis virgulata nata sicut in saltu, vel in montibus, & pastophoria diruta.*

39. *Et sciderunt vestimenta sua, & planxerunt planctu magno, & imposuerunt cinerem super caput suum.*

33. Détruisez-les par l'épée de ceux qui vous aiment; afin que tous ceux qui connoissent vôtre nom, publient vos loüanges dans leurs cantiques. An du M. 3839.

34. Le combat fut donné en même-tems, & cinq mille hommes de l'armée de Lysias furent taillez en piéces.

35. Lysias voyant la fuite des siens, & le courage des Juifs, & cette disposition où ils étoient de vivre *avec honneur*, ou de mourir généreusement, s'en alla à Antioche, & y leva de nouveaux soldats, pour revenir en Judée avec plus de troupes qu'auparavant.

36. Alors Judas, & ses freres, dirent: Voilà nos ennemis défaits; allons maintenant purifier, & renouveller le temple.

37. Aussi-tôt toute l'armée s'assembla, & ils montérent à la montagne de Sion. An du M. 3840.

38. Ils virent les lieux saints tout déserts, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli d'épines, & d'arbrisseaux, comme on en voit dans un bois, & sur les montagnes; & les chambres joignant le temple toutes détruites.

39. Ils déchirérent leurs vêtemens, firent un grand deüil, & se mirent la cendre sur la tête.

## COMMENTAIRE.

*soient brisez par eux-mêmes.* Qu'ils tournent leurs armes contre eux-mêmes; que le mal qu'ils méditent contre nous, retombe sur eux-mêmes; ou enfin, qu'ils périssent d'une perte entiére, qu'ils soient exterminez sans resource. (*a*)

℣. 38. VIDERUNT PORTAS EXUSTAS. *Ils virent les portes brûlées.* Elles avoient été brûlées par l'impie Callisthénes, qui fut lui-même brûlé par les Juifs dans une maison où il s'étoit sauvé. (*b*)

PASTOPHORIA DIRUTA. *Les chambres joignant le Temple toutes détruites.* Les septante Interprétes ont souvent employé le nom

(*a*) συλιωθήτωσαν τῇ σωλείᾳ αὐτῶν. (*b*) 2. *Macc.* VIII, 33.



Digitized by Google

An du M. 3840.

40. *Et ceciderunt in faciem super terram, & exclamaverunt tubis signorum & clamaverunt in cœlum.*

41. *Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversùs eos qui erant in arce, donec emundarent sancta.*

40. Ils se prosternérent le visage contre terre, firent retentir les trompettes dont on donnoit le signal, & poussérent leurs cris jusqu'au ciel.

41. Alors Judas commanda des gens, pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse, jusqu'à ce qu'ils eussent purifié les lieux saints.

## COMMENTAIRE.

de *pastophoria* dans leurs Versions. (*a*) S. Jérôme se sert plus volontiers de *Gazophilacium*, qui est pris d'*Aquila*; ou de *Thalami*, à l'imitation de Symmaque. Tous ces termes ne signifient autre chose que les chambres, ou les appartemens qui étoient joignant les Temples. Les Payens, les Juifs, & les Chrétiens, ont eu leurs *pastophoria*. Rufin parle de ceux du Temple de Sérapis. (*b*) L'Ecriture décrit en plusieurs endroits ceux du Temple de Jérusalem, & les Constitutions Apostoliques font mention de ceux de nos anciennes Eglises. (*c*) Le nom de *Pastophorion*, vient à ce qu'on croit des *Pastophores*, qui étoient d'anciens Officiers des Temples des faux Dieux. On appelloit ainsi en Egypte ceux qui étoient à la porte des Temples, & qui étoient les gardiens des voiles qui les fermoient; car pour l'ordinaire le Temple intérieur n'étoit fermé que d'un voile précieux, & de diverses couleurs. S. Clément d'Alexandrie (*d*) décrivant les Temples des Egyptiens, dit qu'aprés avoir passé des cours magnifiques, on vous conduit au Temple, & qu'un Pastophore léve gravement le voile de la porte pour vous faire voir la divinité, qui n'est qu'un chien, un chat, ou un autre animal. On donnoit le même nom de *Pastophore*, à ceux qui portoient les divinitez payennes dans des niches, ou sous des tentes; tels étoient ceux qui portoient la Déesse de Syrie, (*e*) & le Dieu Moloc, dont parle Amos, (*f*) & aprés lui S. Etienne. (*g*) *Pastophoria* dans la rigueur semble n'avoir signifié d'abord que les chambres de ces Prêtres, ou de ces portiers du Temple; mais ensuite on l'étendit à tous les appartemens, & à toutes les demeures de ces Officiers.

℣. 41. PUGNARENT ADVERSUS EOS QUI ERANT IN ARCE. *Pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse*; ou plûtôt

(*a*) *Vide* Ezech. XL. 17. & 38. 1. Par. IX. 2. & XXXIII. 23.
(*b*) *Rufin. l. 2. c. 23. hist. Eccles.*
(*c*) *Constit. Apost. l. 2. c. 57.*
(*d*) *Clem. Alex. Padagog. l. 3. c. 2.*
(*e*) *Vide Apuleium lib. X. c. 11. asini aurei.*
(*f*) *Amos.* V. 25.
(*g*) *Act.* VII. 43.

Digitized by Google

42. *Et elegit Sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei:*

43. *Et mundaverunt sancta, & tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.*

44. *Et cogitavit de altari holocaustorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.*

45. *Et incidit illis consilium bonum, ut destruerent illud: ne forte illis esset in opprobrium, quia contaminaverunt illud Gentes, & demoliti sunt illud.*

42. Et il choisit des Prêtres sans tache, religieux observateurs de la Loi de Dieu. An du M. 3840.

43. Ils purifiérent les lieux saints, & ils emportérent en un lieu impur les pierres profanes.

44. Et Judas délibéra de ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes, qui avoit été profané.

45. Et ils prirent un bon conseil; qui fut de le détruire, de peur qu'il ne leur devînt un sujet d'opprobre, ayant été souillé par les nations. Ainsi ils le démolirent,

## COMMENTAIRE.

pour leur tenir tête, au cas qu'ils fortifiassent pour troubler la cérémonie. Ces troupes étoient logées dans la citadelle de la ville haute de Jérusalem, tout prés du Temple. (*a*)

℣. 42. SACERDOTES SINE MACULA. *Des Prêtres sans tache.* Exempts non seulement des défauts de corps, & de naissance, qui excluoient du Sacerdoce; (*b*) mais aussi qui fussent d'une vie, & d'une conduite sans reproche, & qui n'ait donné aucun soupçon de sa fidélité dans la derniére persécution.

℣. 43. LAPIDES CONTAMINATIONIS. *Les pierres profanes*, qui avoient servi de base à l'idole de Jupiter Olympien, ou de matiére à l'autel sacrilége, qui avoit été dressé sur l'autel des holocaustes. (*c*) On jetta ces pierres *dans un lieu souillé*, c'est-à-dire, dans la vallée de Tophet, ou dans la voirie, sur le torrent de Cédron. (*d*) On démolit en même-tems les autres autels, qui avoient été dressez dans les places publiques, & aux portes des maisons. (*e*)

℣. 44. COGITAVIT DE ALTARI HOLOCAUSTORUM, QUOD PROFANATUM ERAT, QUID DE EO FACERET. *Judas délibéra de ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes, qui avoit été profané.* Antiochus avoit fait immoler sur cet autel des porcs, qui sont des animaux impurs, & défendus par la Loi; il avoit aussi fait ériger au-dessus un autel profane à son Idole; enfin ses Officiers avoient affecté de souiller tout le Temple, en y répandant du jus impur, où

(*a*) 1. *Macc.* 1. 35.
(*b*) *Levit.* XXI. 7. 17. & *sequ.*
(*c*) 1. *Macc.* 1. 57.
(*d*) *Vide* 2. *Par.* XXIX. 16. & 4. *Reg.* XXIII. 6. 10.
(*e*) 2. *Macc.* X. 1.



Digitized by Google

An du M. 3840.

46. *Et reposuerunt lapides in monte domûs in loco apto, quoadúsque veniret Propheta, & responderet de eis.*

47. *Et accèperunt lapides integros secundùm legem: & ædificaverunt altare novum, secundùm illud quod fuit priùs:*

48. *Et ædificaverunt sancta, & quæ intra domum erant intrinsecus: & ædem, & atria sanctificaverunt.*

46. Et ils en mirent les pierres sur la montagne du temple, dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un Prophéte qui déclarât ce qu'on en feroit.

47. Et ils prirent des pierres entiéres, selon l'ordonnance de la Loi; & en bâtirent un autel nouveau semblable au premier.

48. Ils rebâtirent le Sanctuaire, & ce qui étoit au-dedans du Temple, & sanctifiérent le Temple, & le parvis.

## COMMENTAIRE.

l'on avoit fait cuire des viandes impures. Voyez ce que nous avons rapporté sur le Chap. premier de ce Livre ℣. 23.

℣. 46. REPOSUERUNT LAPIDES IN MONTE DOMUS IN LOCO APTO, DONEC VENIRET PROPHETA. *Ils en mirent les pierres sur la montagne du Temple, dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un Prophéte.* L'autel des holocaustes étoit de cuivre par dehors, mais le dedans étoit de pierres brutes. Voyez nôtre Commentaire sur l'Exode Ch. xx. ℣. 25. Je ne sçai pas même si l'autel que l'on bâtit depuis la captivité, étoit revétu de cuivre; mais il est incontestable qu'il étoit de pierres brutes, & que celui que Salomon érigea, étoit de bronze. (*a*) On mit les pierres de cet autel dans un lieu propre, sur la montagne où le Temple étoit bâti, en attendant que Dieu suscitât un Prophéte, qui déclarât ce qu'on en devoit faire. Depuis Zacharie, & Malachie, les Hébreux n'avoient point vû de Prophétes reconnus, & autorisez. Dieu par ce silence les disposoit à entendre la voix de celui qui avoit été désigné par tous les Prophétes, & dont la venuë n'étoit pas bien éloignée.

℣. 47. LAPIDES INTEGROS SECUNDUM LEGEM. *Des pierres entiéres, selon l'ordonnance de la Loi;* ou des pierres brutes, des pierres non taillées. La Loi n'ordonnoit rien expressément touchant la matiére, ni la forme de l'autel du Temple. L'autel dont on se servoit dans le désert, étoit de bois, revétu de lames de bronze. Celui, ou ceux que Moyse érigea au pied du mont Sinaï, pour la cérémonie de la ratification de l'alliance, étoient de pierres brutes, ou de gazon. (*b*) L'autel qu'on devoit ériger sur le mont Hébal, devoit aussi être de pierres brutes. (*c*) Les Juifs ont conclu de ces en-

(*a*) 3. *Reg.* VIII. 64. 2. *Par.* IV, 1.
(*b*) *Exod.* XX. 24. 25.
(*c*) *Deut.* XXVII. 5.

Digitized by Google

49. *Et fecerunt vasa sancta nova, & intulerunt candelabrum, & altare incensorum, & mensam in Templum.*

50. *Et incensum posuerunt super altare, & accenderunt lucernas, quæ super candelabrum erant, & lucebant in Templo.*

51. *Et posuerunt super mensam panes, & appenderunt vela, & consummaverunt omnia opera quæ fecerant.*

52. *Et ante matutinum surrexerunt quintâ & vigesimâ die mensis noni, (hic est mensis Casleu,) centesimi quadragesimi octavi anni.*

53. *Et obtulerunt sacrificium secundùm legem, super altare holocaustorum novum quod fecerunt.*

49. Ils firent de nouveaux vases sacrez, & placérent dans le Temple le chandelier, l'autel des parfums, & la table. An du M. 3840.

50. Ils mirent l'encens sur l'autel, allumérent les lampes qui étoient sur le chandelier, & qui éclairoient dans le Temple.

51. Ils posérent les pains sur la table, suspendirent les voiles, & enfin achevérent tout ce qu'ils avoient commencé.

52. Le vingt-cinquiéme du neuviéme mois nommé Casleu, la cent quarante-huitiéme année, ils se levérent avant le point du jour:

53. Et ils offrirent le sacrifice selon la Loi, sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avoient bâti.

## COMMENTAIRE.

droits, qu'il n'étoit pas parmis d'en faire de pierres taillées.

℣. 48. ÆDIFICAVERUNT SANCTA. *Ils rebâtirent le Sanctuaire*, ou plutôt ils réparérent ce qu'il y avoit de démoli du Temple, dans le Saint, dans le Sanctuaire, & dans les chambres joignantes.

℣. 51. APPENDERUNT VELA. *Ils suspendirent les voiles*, qui étoient à l'entrée du Saint, & du Sanctuaire.

℣. 52. QUINTA ET VIGESIMA DIE MENSIS NONI... CENTESIMI QUADRAGESIMI OCTAVI ANNI. *La vingt-cinquiéme du neuviéme mois... la cent quarante-huitiéme année* du regne des Séleucides, du monde 3840. Ils rétablirent les sacrifices interrompus depuis trois ans, & dédiérent le Temple, que les Officiers d'Antiochus avoient soüillé. Dieu permit qu'il fut consacré, & dédié de nouveau au même jour, & au même mois, trois ans aprés qu'il avoit été profané, *secundum tempus & secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes.*

Il y a quelque difficulté sur l'année de cette dédicace. Car dans le second des Maccabées, il est remarqué positivement, qu'elle se fit *post biennium*, deux ans aprés. (*a*) Et ici (*b*) l'on exprime la cent quarante-huitiéme année de l'Ere des Grecs pour le tems de la dédicace, & la cent quarante-cinquiéme pour la profanation, & par conséquent trois ans complets. Quelques-uns (*c*) reconnoissent deux dé-

(*a*) 2. *Macc.* x. 3.
(*b*) 1. *Macc.* 1. 57. & 62. & IV. 52.
(*c*) *Sixt. Sen. l.* 8. *Bibl.*



Digitized by Google

An du M. 3840.

54. *Secundùm tempus & secundùm diem, in qua contaminaverunt illud Gentes, in ipsa renovatum est in canticis, & citharis, & cinyris, & in cymbalis.*

55. *Et cecidit omnis populus in faciem, & adoraverunt, & benedixerunt in cœlum eum, qui prosperavit eis.*

56. *Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, & obtulerunt holocausta cum lætitia, & sacrificium salutaris & laudis.*

57. *Et ornaverunt faciem templi coronis aureis, & scutulis: & dedicaverunt portas, & pastophoria, & imposuerunt eis januas.*

54. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres, & des tymbales, dans le même temps, & le même jour qu'il avoit été soüillé par les nations.

55. Tout le peuple se prosterna le visage contre terre, ils adorérent Dieu, & pousérent jusques au ciel les bénédictions qu'ils donnoient à celui qui les avoit fait réüssir si heureusement dans leur entrepriſe.

56. Ils célébrérent la dédicace de l'autel pendant huit jours; ils offrirent des holocaustes avec joye, & un sacrifice d'actions de graces, & de loüanges.

57. Ils parérent le devant du Temple avec des couronnes d'or, & de petits écussons; ils renouvellérent les entrées du Temple, & les chambres des côtez, & y mirent des portes.

## COMMENTAIRE.

dicaces faites en deux années consécutives; mais la maniére la plus simple, & la plus aisée, est de dire qu'il se passa trois ans entre la profanation, (*a*) & la dédicace, & seulement deux ans depuis que Judas Maccabée fut établi Prince, & Chef de la nation, jusqu'à cet événement.

℣. 54. IN CYTHARIS, ET CINYRIS, CYMBALIS. *Des harpes, des lyres, & des cymbales.* On peut consulter nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux. Le second des Maccabées (*b*) ajoûte, que dans cette cérémonie les Juifs en mémoire de ce qu'ils avoient passé les trois années précédentes dans les montagnes, & dans les lieux déserts, imitérent ce qui se pratiquoit dans la fête des Tabernacles; ils vinrent au Temple portant des branches d'arbres touffus, & des palmes, pour reconnoître le secours qu'ils avoient reçu du Seigneur; & afin de perpétuer le souvenir d'un si grand bienfait, ils ordonnérent qu'on célébreroit tous les ans cette dédicace, qu'ils appellent dans leur lettre à ceux d'Egypte, (*c*) *la fête des Tabernacles du mois de Caſleu.*

℣. 57. ORNAVERUNT FACIEM TEMPLI CORONIS AU-

(*a*) *Ita D. Thom seu alius in Maccab. Usser. ad an.* 3840. *Menoc. Tir. alii passim.*

(*b*) 2. *Macc.* x. 6. 7.

(*c*) 2. *Macc.* 1. 9. 18.

Digitized by Google

58. *Et facta est lætitia in populo magna valdè, & aversum est opprobrium Gentium.*

59. *Et statuit Judas, & fratres ejus, & universa Ecclesia Israël, ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus suis, ab anno in annum, per dies octo, à quinta & vigesima die mensis Casleu, cum lætitia & gaudio.*

58. Tout le peuple fut comblé de joye, & l'opprobre des nations fut banni du milieu d'eux. An du M. 3840.

59. Alors Judas avec ses freres, & toute l'assemblée d'Israël, ordonna que dans la suite des tems, on célébreroit ce jour-là la dédicace de l'autel, chaque année, pendant huit jours, à commencer le vingt-cinquiéme du mois de Casleu, avec beaucoup de réjoüissance, & d'allégresse.

## COMMENTAIRE.

REIS, ET SCUTULIS. *Ils parérent le devant du Temple, avec des couronnes d'or, & des petits écussons.* Ils rétablirent autant qu'ils purent la façade du Temple, & y remirent des ornemens pareils à ceux qu'Antiochus en avoit enlevez. (*a*) Les riches dépoüilles qu'ils avoient prises sur leurs ennemis dans les diverses victoires qu'ils avoient remportées contre eux, leur en fourniſſoit les moyens. Les Anciens ornoient souvent l'entrée de leurs temples de couronnes de fleurs, & de verdure; (*b*) mais les couronnes dont on parle ici, étoient d'or; c'étoit des monumens des victoires des Hébreux, & des marques de leur reconnoissance envers le Dieu des armées. Les boucliers étoient de même matiére: c'étoit comme des trophées consacrez à la gloire du Seigneur. Démosthéne parle de l'ancienne coûtume des payens de conserver des couronnes dans leurs Temples, avec des inscriptions; (*c*) Et Plutarque raconte que Cléoménes Roi de Lacédémone, fut chassé d'Argos par les femmes de cette ville, qui prirent des Temples les armes qui y étoient consacrées. (*d*) Nous verrons ci-aprés, (*e*) que dans le Temple d'Elymaïs il y avoit des cuirasses, & des boucliers d'or qu'Aléxandre y avoit laissez. On remarque au même endroit, (*f*) qu'il y avoit des soldats de l'armée d'Antiochus, qui portoient des boucliers d'or. C'est de ces boucliers pris sur l'ennemi, dont on orna la façade du Temple.

℣. 59. UT AGATUR DIES DEDICATIONIS ALTARIS IN TEMPORIBUS SUIS. *Ordonna que dans la suite des tems on célébreroit ce jour-là, la dédicace de l'autel.* Cette fête est connuë dans

---

(*a*) 1. *Macc.* 1. 23.

(*b*) *Virgil. Æneïd.* IV... *Fuit in tectis de marmore Templum,*
*Vellcribus niveis & festa fronde revinctum.*

(*c*) *Demosth. orat. contra Andestion. ad fin.*

(*d*) *Plutar Apophteg. Laconica.*

(*e*) 1 *Macc.* VI. 2.

(*f*) *Ibid.* ℣. 39.

Digitized by Google

An du M. 3840.

60. *Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion : & per circuitum muros altos, & turres firmas, ne quando venirent Gentes, & conculcarent eam sicut anteà fecerunt.*

60. En ce même tems ils fortifiérent la montagne de Sion, & l'environnérent de hauts murs, & de fortes tours, de peur que les nations ne vinſſent la profaner de nouveau, comme ils avoient fait auparavant.

## COMMENTAIRE.

l'Evangile ſous le nom d'*Encænia*. (*a*) JESUS-CHRIST ſe trouva au Temple ce jour-là, & c'étoit l'hyver. Quelques Anciens (*b*) ont crû qu'elle regardoit la dédicace du Temple de Zorobabel, ou même de Salomon ; (*c*) mais celle du Temple de Salomon ſe fit au mois de Tizri, en Automne ; (*d*) celle de Zorobabel, au quinziéme d'Adar, (*e*) qui répond à Février, & à Mars. Mais celle-ci arriva au vingt-cinquiéme de Caſleu, qui répond à Novembre, & Décembre. Les Juifs la célébrent à la lueur des lampes allumées ; ce qui lui a fait quelquefois donner le nom de fête des lumiéres. L'uſage de ces illuminations eſt trés-ancien, puiſque Joſeph en parle, & qu'il en rend la raiſon, en diſant que ces lampes ſont un ſymbole de la joye dont furent remplis les Hébreux, lorſqu'ils furent délivrez de la perſécution d'Antiochus. Alors une nouvelle lumiére parut à leurs yeux, & les remplit de conſolation. (*f*) Cette explication a paru trop ſimple aux Rabbins ; il a fallu y chercher du merveilleux, & y ſuppoſer des prodiges. Antiochus ayant profané tout ce qui ſe trouva d'huile dans le Temple, on n'en put conſerver de pure qu'une petite phiole, qui avoit heureuſement été ſcéellée par le grand-Prêtre. A peine cette huile auroit pû ſuffire pour un jour aux lampes du Saint ; mais Dieu la multiplia, & permit qu'elle durât pendant toute l'octave. Pour conſerver la mémoire de ce prodige, les Juifs allumoient des lampes ſur leurs fenêtres, & y en mettoient d'abord un nombre égal à celui des perſonnes qui étoient dans la maiſon ; le ſecond jour de la fête, ils doubloient ce nombre, & tous les jours de l'octave de même ; en ſorte qu'au huitiéme jour, il y avoit huit lampes pour chaque perſonne. (*g*) Encore aujourd'hui les Hébreux allument certain nombre de luminaires dans la célébration de cette ſolemnité.

---

(*a*) *Joan.* x. 22.

(*b*) *Chryſoſt. homil.* 61. *in Joan. Theophylact. Euthym Nonnus Panopol.*

(*c*) *Theodor. Mopſueſt.*

(*d*) 3. *Reg.* VIII. 2.

(*e*) 1. *Eſdr.* VI. 15.

(*f*) *Antiq. l.* XII. 11. τὴν ἑορτὴν ἄγομεν καλοῦντες αὐτὴν φῶτα, ἐκ τῆς παρ' ἐλπίδος, οἶμαι, ταύτην ἡμῖν φανεῖσαν τὴν ἐξουσίαν.

(*g*) *Vide ſi placet Selden de Syned. l.* 3. *c.* 13. *art.* 9.

℣. 61.

Digitized by Google

61. *Et collocavit illic exercitum, ut servarent eum, & munivit eum ad custodiendam Bethsuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumæa.*

61. Il mit des gens de guerre pour la garder, & la fortifia pour asſûrer encore Bethesura, afin que le peuple eût une forteresſe contre l'Idumée. An du M. 3840.

## COMMENTAIRE.

℣. 61. MUNIVIT EUM AD CUSTODIENDAM BETHSURAM, UT HABERET POPULUS MUNITIONEM CONTRA FACIEM IDUMÆÆ. *Il fortifia le mont de Sion, pour asſurer Bethsura, afin que le peuple eût une forteresſe contre l'Idumée.* On doit remarquer que pendant la captivité de Babylone, les Iduméens s'étoient avancez dans la Judée, & en avoient occupé toute la partie méridionale, (*a*) qui se trouva à leur bienséance, & alors sans habitans, & sans posſeſſeurs. Aprés le retour de la captivité, ils s'étoient maintenus dans la posſeſſion d'une grande partie de ces quartiers-là; & depuis la persécution d'Antiochus, ils avoient continué d'empiéter sur les terres des Hébreux; en sorte que Judas pour arrêter leurs progrés, & pour se mettre à couvert de leurs courses, jugea à propos de fortifier *Bethsura*, dont il s'étoit rendu maître auparavant; il fortifia encore le Mont Sion, afin que ces deux forteresſes puſſent se soutenir l'une l'autre. Le Grec peut se prendre dans un sens assez différent de celui de la Vulgate. (*b*) *Il fit fortifier Bethsura, afin d'avoir une forteresſe contre l'Idumée.* Ce sens paroît plus naturel; (*c*) *Bethsura* mettoit à couvert Sion du côté de l'Idumée, parce qu'elle étoit entre deux: mais Sion ne pouvoit tout au plus que soûtenir, & secourir Bethsura attaquée par l'Idumée, parce qu'elle étoit derriére, & au nord de Bethsura.

---

(*a*) *Vide infrà*, c. v. 65. & XIV. 33.

(*b*) Καὶ ὠχύρωσεν αὐτὸ τηρεῖν τὴν Βαιθσοῦραν, τοῦ ἔχειν τὸν λαὸν ὀχύρωμα κατὰ πρόσωπον τῆς Ἰδουμαίας

(*c*) *Druſ. Grot Vat.* comme s'il y avoit, τοῦ ὠχύρωσαν τὴν Βαιθσοῦραν τηρεῖν αὐτὸ, (ἄλλως ζῶν)



Digitized by Google

# CHAPITRE V.

*Guerres de Judas Maccabée contre l'Idumée, & le pays de Galaad; Simon son frere va dans la Galilée. Joseph, & Azarias ayant combattu contre les ordres de Judas, sont vaincus. Autres expeditions de Judas contre l'Idumée, la Samarie, & Azot.*

An du M. 3840.

℣. 1. *ET factum est, ut audierunt Gentes in circuitu, quia ædificatum est altare & Sanctuarium sicut priùs, iratæ sunt valdè.*

2. *Et cogitabant tollere genus Jacob, qui erant inter eos: & cœperunt occidere de populo, & persequi.*

℣. 1. AUssi tôt que les nations d'alentour eurent appris que l'autel, & le Sanctuaire avoient été rebâtis comme auparavant, elles entrérent dans une grande colere.

2. Elles résolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui étoient parmi eux, & commencérent à tuer quelques-uns du peuple, & à poursuivre les autres.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. UT AUDIERUNT GENTES IN CIRCUITU. *Aussitôt que les peuples des environs eurent appris* le rétablissement du Temple, & les avantages que les Juifs avoient remportez sur leurs ennemis. Ces peuples sont les Iduméens, les Samaritains, les Ammonites, les Moabites, les Philistins, les Phéniciens. On verra dans la suite de ce Chapitre, (*a*) la maniére dont ces nations se mirent à persécuter les Juifs, chacun dans leur pays. On remarque par toute l'histoire, que la nation des Hébreux a toûjours été trés-odieuse aux peuples voisins, & que ceux-ci n'ont jamais manqué d'insulter à leurs malheurs, & de se joindre à leurs ennemis lorsqu'ils en ont trouvé l'occasion, & qu'ils ont crû le pouvoir faire impunément. On en a de fréquens exemples dés le tems des Juges, & sous les Rois, mais principalement dans la guerre de Nabuchodonosor contre les

(*a*) Voyez les ℣ 9. & 26. touchant ceux de Galaad, & les ℣. 14. 15. touchant les persecutions que ceux de la Galilée, de Tyr, & de Sidon, firent aux Juifs de leurs contrées.

Digitized by Google

3. *Et debellabat Judas filios Esaü in Idumæa, & eos qui erant in Acrabathane, quia circumsedebant Israëlitas, & percussit eos plagâ magnâ.*

3. Cependant Judas étoit occupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, & ceux qui étoient dans l'Acrabaténe, parce qu'ils tenoient toûjours les Israëlites comme investis; & il en fit un grand carnage. An du M. 3840.

4. *Et recordatus est malitiam filiorum Bean, qui erant populo in laqueum, & in scandalum, insidiantes ei in via.*

4. Il se souvint aussi de la malice des enfans de Béan, qui étoient comme un piége, & un filet pour prendre le peuple, en lui dressant des embûches dans le chemin.

## COMMENTAIRE.

Juifs; & aprés le retour de la captivité, durant la persécution d'Antiochus, & pendant la derniére guerre des Romains contre eux. Dieu se servoit ainsi de la mauvaise volonté des Nations payennes, ou pour exercer sa vengeance contre son peuple, ou pour mettre sa vertu, & sa force dans une plus grande évidence par la persécution.

℣. 3. DEBELLABAT FILIOS ESAU IN IDUMÆA, ET EOS QUI ERANT IN ACRABATHANE. *Judas étoit occupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, & ceux qui étoient dans l'Acrabaténe.* Le Grec (*a*) & le Syriaque lisent: Il combattoit, ou *il faisoit la guerre aux fils d'Esaü dans l'Idumée en l'Acrabaténe*; ou selon le Manuscrit Alexandrin: *Dans la Judée, vers l'Acrabaténe.* L'un & l'autre est vrai. La Judée, ou le partage du Juda, comprenoit au moins en partie l'Acrabaténe, & l'Idumée lui étoit limitrophe. De plus, les Iduméens s'étant jettez dans les montagnes de Juda, ou s'en étant mis en possession, (*b*) l'Acrabaténe qui en faisoit partie, étoit aussi en ce sens dans l'Idumée. On place l'Acrabaténe vers l'extrémité méridionale de la mer Morte, frontiére d'Idumée; c'est ce défilé qui est nommé dans Moyse, (*c*) *la Montée des Scorpions. Akrabim*, en Hébreux, signifie des scorpions, qui étoient apparemment communs en ces quartiers. (*d*)

QUIA CIRCUMSEDEBANT ISRAELITAS. *Parce qu'ils tenoient les Israëlites comme investis.* Ils les enveloppoient en quelque sorte, (*e*) & les tenoient comme assigez dans leur propre pays, les

(*a*) Καὶ ἐπολέμει Ἰούδας πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἡσαῦ ἐν τῇ Ἰδουμαίᾳ τὴν Ἀκραβατίνην. *Mss. Alex.* Ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ τὴν Ἀκραβατίνην. *Joseph. l.* XII. *c.* 11. Τοῖς Ἰδουμαίοις κατ' Ἀκραβατίνην

(*b*) Voyez le Chap précédent ℣. 61. & ci-aprés ℣. 65. & le Ch. VI. 48.

(*c*) *Num.* XXXIV. 4. *Vide & Josue* XV. 3 *Judic.* I. 36.

(*d*) *Deut.* VIII. 15.

(*e*) Περιεκάθηντο τοὺς Ἰσραηλ. *Syr. Cum Israëlitis degebant.*



Digitized by Google

An du M. 3840.

5. *Et concluſi ſunt ab eo in turribus, & applicuit ad eos, & anathematizavit eos, & incendit turres eorum igni, cum omnibus qui in eis erant.*

6. *Et tranſivit ad filios Ammon, & invenit manum fortem, & populum copioſum, & Timotheum ducem ipſorum.*

7. *Et commiſit cum eis prælia multa, & contriti ſunt in conſpectu eorum, & percuſſit eos.*

5. Il les contraignit de ſe renfermer dans des tours, où il les tint inveſtis; & il les dévoüa à l'anathême, & brûla leurs tours avec tous ceux qui étoient dedans.

6. Il paſſa de-là aux enfans d'Ammon, où il trouva de fortes troupes, & un peuple fort nombreux, & Timothée qui en étoit le chef.

7. Il donna contr'eux divers combats, & il les défit, & les tailla en piéces.

## COMMENTAIRE.

empêchant de s'établir, & de s'étendre dans les quartiers méridionaux de Juda.

℣. 4. RECORDATUS EST MALITIAM FILIORUM BEAN. *Il ſe ſouvint de la malice des enfans de Béan.* On ne ſçait pas qui étoient les enfans de Béan; les uns croyent que *Béan* étoit un ancien Roi, ou un Patriarche, dont les deſcendans tendoient des piéges aux Iſraëlites, & en faiſoient périr pluſieurs dans leurs embuſcades. D'autres veulent que *Béan* ſoit le nom d'un ville de ce pays. On connoît dans les environs de la mer Morte la ville de *Béon*, (*a*) qui pourroit bien être celle dont il s'agit ici. D'autres (*b*) prennent *Béan* pour la *Bathanée*, Province de delà le Jourdain.

℣. 5. ANATHEMATIZAVIT EOS. *Il les dévoüa à l'anathême.* Il réſolut de les exterminer entiérement, & de n'en rien réſerver. Il y avoit plus d'une maniére d'anathême. Voyez nôtre Commentaire ſur le Lévit. XXVII. 28. Quelquefois on dévoüoit généralement tout ce qui ſe rencontroit dans le pays ennemi, depuis les hommes juſqu'aux animaux: d'autres fois on mettoit quelque limitation à ce dévouëment; on le reſtraignoit aux champs, aux maiſons, aux biens meubles, & aux animaux. (*c*) Ce qui étoit exprimé dans le vœu, étoit dévoüé, & rien autre choſe. Il y a quelques circonſtances de cette guerre qu'on ne lit pas ici, & qu'on trouvera 2. Macc. x. 16... 23.

℣. 6. TRANSIVIT AD FILIOS AMMON, ET INVENIT TIMOTHEUM DUCEM IPSORUM. *Il paſſa de-là aux enfans d'Ammon, & il trouva Timothée qui étoit leur Chef*, qui étoit à la tête de leurs troupes. Ce Timothée eſt fort différent d'un autre de même

(*a*) *Num.* XXXII. 3. *Ita Tirin. & alii.*
(*b*) *Vide Seray. & Fullon.*
(*c*) *Num.* XXI. 1. *Deut.* VII. 26. XIII. 17. *Joſue* VI. 17.

Digitized by Google

8. *Et cepit Gazer civitatem & filias ejus, & reversus est in Judæam.*

8. Et il prit la ville de Gazer avec les villes qui en dépendoient, aprés quoi il revint en Judée. An du M. 3841.

9. *Et congregatæ sunt gentes quæ sunt in Galaad, adversùs Israëlitas, qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos: & fugerunt in Datheman munitionem.*

9. Et les nations qui étoient en Galaad, s'assemblérent pour exterminer les Israëlites, qui étoient dans leur pays : mais ils s'enfuirent dans la forteresse de Datheman.

10. *Et miserunt litteras ad Judam & fratres ejus, dicentes: Congregatæ sunt adversum nos gentes per circuitum, ut nos auferant.*

10. Et ils envoyérent des lettres à Judas, & à ses freres, pour leur dire : Les nations se sont assemblées de tous côtez pour nous perdre.

## COMMENTAIRE.

nom, dont on parlera ci-aprés au ℣. 11. Judas attaqua les Ammonites avec tant de vigueur, qu'il les défit, & les dissipa entiérement.

℣. 8. ET CEPIT GAZER... ET REVERSUS EST IN JUDÆAM. *Il prit la ville de Gazer, & revint aprés en Judée.* Le Grec dans les meilleures exemplaires, (*a*) lit *Jazer*. Cette ville est célébre au-delà du Jourdain. (*b*) Elle est à la source d'une petite riviére nommée Jazer, qui tombe dans le Jourdain. Aprés le retour de Judas dans la Judée, arriva la guerre dont il est parlé 2. Macc. x. 24... 38. où Timothée fut mis à mort. Voyez cet endroit.

℣. 9. CONGREGATÆ SUNT GENTES QUÆ ERANT IN GALAAD ADVERSUS ISRAELITAS. *Les nations qui étoient en Galaad s'assemblérent pour exterminer les Israëlites.* Dés avant la captivité de Babylone, & sur le déclin de la Monarchie des Royaumes de Juda, & d'Israël, les Ammonites, & les Moabites s'étoient emparez de presque toutes les terres des Israëlites de de-là le Jourdain. Cela paroît par divers passages des Prophétes. (*c*) Depuis le retour de la captivité, il est fort croyable que plusieurs Israëlites des dix Tribus profitérent de la liberté accordée à Juda, & se rétablirent dans leur ancien pays, & dans l'héritage de leurs ancêtres ; ils y vécurent en paix tandis que les Rois du pays leur accordérent quelque protection ; mais depuis l'Edit d'Antiochus, qui les obligeoit à quitter leur Religion, tous les peuples leurs voisins, & leurs ennemis, se crurent permis de les opprimer, & de les persécuter ; ils se joignirent avec plaisir aux troupes d'Antiochus pour leur faire la guerre.

---

(*a*) Γαζήρ. Ita Edit. Rom. Aldi, Basil, & Mss. Alex. Sola Edit. Complut Γαζής.

(*b*) Num. XXI. 32. Josue XIII. 25.

(*c*) Jerem. XLIX. 1, Ezech. XXV. 2. Amos. I. 13 &c.



Digitized by Google

An du M. 3841.

11. *Et parant venire, & occupare munitionem, in quam confugimus: & Timotheus est dux exercitûs eorum.*

12. *Nunc ergo veni, & eripe nos de manibus eorum, quia cecidit multitudo de nobis.*

13. *Et omnes fratres nostri, qui erant in locis Tubin, interfecti sunt: & captivas duxerunt uxores eorum, & natos, & spolia, & peremerunt illic ferè mille viros.*

14. *Et adhuc epistola legebantur, & ecce alii nuntii venerunt de Galilæa conscissis tunicis, nuntiantes secundùm verba hæc;*

15. *Dicentes convenisse adversùm se à Ptolemaïda, & Tyro, & Sidone: & repleta est omnis Galilæa alienigenis, ut nos consumant.*

11. Elles se préparent pour venir prendre la forteresse où nous nous sommes retirez: & Timothée est le Général de leur armée.

12. Venez donc maintenant pour nous délivrer de leurs mains; parce que nous avons déja perdu plusieurs des nôtres.

13. Ils ont fait mourir tous nos freres qui étoient aux environs de Tubin: ils ont emmené leurs femmes captives avec leurs enfans, ils ont enlevé leurs dépoüilles, & ont tué en ce lieu-là prés de mille hommes.

14. On lisoit encore leurs lettres, lorsqu'il vint d'autres gens envoyez de Galilée, qui avoient leurs habits déchirez, & qui apportoient des nouvelles semblables aux autres;

15. En disant, que ceux de Ptolemaïde, de Tyr, & de Sidon s'étoient assemblez contre eux, & que toute la Galilée étoit pleine d'étrangers qui les vouloient perdre.

## COMMENTAIRE.

FUGERUNT IN DATHEMAN MUNITIONEM. *Ils se sauvérent dans la forteresse de Datheman.* On ignore la situation de cette forteresse. Quelques uns la confondent avec *Rathma*, dont il est parlé dans les Nombres. (*a*) Ne seroit-ce point la ville de *Pétra*, située dans ce pays-là, & qui est quelquefois nommée *Botzmanis?* (*b*)

℣. 11. TIMOTHEUS EST DUX EXERCITUS EORUM. *Timothée est Général de leur armée.* Ce n'est pas celui dont il est parlé au ℣. 6. il avoit été tué avec son frere Chereas à Gazara, (*c*) l'année précédente, 3840.

℣. 13. IN LOCIS TUBIN. *Aux environs de Tubin.* C'est la terre de Tob au-delà du Jourdain, au midi de la tribu de Gad. (*d*)

℣. 15. CONVENISSE ADVERSUM SE A PTOLEMAIDA. ET REPLETA EST OMNIS GALILÆA ALIENIGENIS. *Que ceux de Ptolémaïde s'étoient assemblez contre eux, & que toute*

(*a*) *Num.* XXXIII. 18. 19. *Drus.* רתמה *Rathma* דתמה *Dathma.* Les lettres sont fort semblables.

(*b*) *Strapion. cap de Bdellio apud Ortel.*

(*c*) 2 *Macc.* X. 37.

(*d*) *Vide Judic.* XI. 3. & 5.

Digitized by Google

16. *Ut audivit autem Judas, & populus sermones istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, & expugnabantur ab eis.*

16. Judas, & tout le peuple, ayant appris ces nouvelles, tinrent une grande assemblée, afin de délibérer de ce qu'ils feroient pour secourir leurs freres, qui étoient dans la derniere affliction, & prêts de périr par la violence de leurs ennemis. An du M. 3841.

17. *Dixitque Judas Simoni fratri suo: Elige tibi viros, & vade, & libera fratres tuos in Galilæa: ego autem & frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.*

17. Alors Judas dit à son frere Simon: Prenez des gens avec vous, & allez délivrer vos freres qui sont dans la Galilée: pour moi, & mon frere Jonathas, nous irons en Galaad.

18. *Et reliquit Josephum filium Zachariæ, & Azariam, duces populi, cum reliquo exercitu in Judæa ad custodiam.*

18. Il laissa Joseph fils de Zacharie, & Azarias, pour être les chefs du peuple, & pour garder la Judée avec le reste des troupes.

19. *Et præcepit illis, dicens: Præestote populo huic, & nolite bellum committere adversùm gentes, donec revertamur.*

19. Et il leur donna cet ordre: Gouvernez ce peuple, & ne combattez point contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

20. *Et partiti sunt Simoni viri tria millia ut iret in Galilæam: Judæ autem octo millia in Galaaditim.*

20. On donna à Simon trois mille hommes pour aller en Galilée, & Judas en prit huit mille pour aller en Galaad.

21. *Et abiit Simon in Galilæam, & commisit prælia multa cum gentibus: & contrita sunt gentes à facie ejus, & persecutus est eos usque ad portam Ptolemaïdis.*

21. Simon étant donc allé dans la Galilée, livra plusieurs combats aux nations, qui furent défaites, & s'enfuirent devant lui; & il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolemaïde.

## COMMENTAIRE.

*La Galilée étoit pleine d'étrangers qui les vouloient perdre.* Le Grec: (*a*) *Et que toute la Galilée des Etrangers étoit assemblée contre eux.* Cette Galilée des Etrangers, est la même que la *Galilée des Gentils*, connuë dans l'ancien, & dans le nouveau Testament. (*b*) Elle portoit ce nom, parce qu'elle étoit occupée par les peuples payens, au lieu que le reste du pays appartenoit aux Israëlites. Voyez sur cette persécution ce qui est dit 2. Macc. VI. 8. Elle fut excitée par un Edit du Roi à la sollicitation de ceux de Ptolemaïde.

℣. 18. RELIQUIT JOSEPHUM, ET AZARIAM DUCES POPULI. *Il laissa Joseph, & Azarias pour être les Chefs du peuple.* On ne connoît ces deux personnages, que par la mauvaise maniere dont

(*a*) Ἐπισυνῆχθω ἐπ' αὐτὰς... πᾶσα Γαλιλαία ἀλλοφύλων. *Ms. Alex.* Πᾶσαν Γαλιλαίαν,

(*b*) *Isai.* IX. 1. *Matt.* IV. 15.

Digitized by Google

An du M. 3841.

22. *Et cecidérunt de gentibus fere tria millia virorum, & accepit spolia eorum.*

23. *Et assumpsit eos, qui erant in Galilæa, & in Arbatis, cum uxoribus, & natis, & omnibus quæ erant illis, & adduxit in Judæam cum lætitia magna.*

24. *Et Judas Machabæus, & Jonathas frater ejus transiérunt Jordanem, & abiérunt viam trium dierum per desértum.*

22. Il y en eut prés de trois mille de tuez, & il emporta leurs dépoüilles.

23. Il prit avec lui les Juifs qui étoient dans la Galilée, & dans Arbates, avec leurs femmes, & leurs enfans, & tout ce qui leur appartenoit, & il les emmena en Judée, dans une grande réjoüissance.

24. Cependant Judas Maccabée, & Jonathas son frere, ayant passé le Jourdain, marchérent durant trois jours dans le désert.

## COMMENTAIRE.

ils s'acquittérent de l'emploi qui leur avoit été confié. Voyez ci-aprés ℣. 57. & suivans.

℣. 23. EOS QUI ERANT IN GALILÆA, ET IN ARBATIS ADDUXIT IN JUDÆAM. *Il amena en Judée ceux qui étoient en Galilée, & à Arbates;* je pense que c'est la Galilée tant de deça que de-là le Jourdain. Il y avoit beaucoup d'*Arboth* ou de désert au de-là du Jourdain; afin de les soustraire à la violence, & à la fureur de leurs ennemis; c'étoit aussi une excellente politique de réünir ainsi leurs forces, & de fortifier leur parti, en ramassant dans la Judée, alors fort déserte, par la fuite, & la desertion des habitans, tout ce qu'il y avoit d'Israëlites aux environs. Judas en usa de même envers ceux qu'il trouva dans le pays de Galaad. (*a*)

On ne connoît en Galilée aucune ville du nom *d'Arbates*. Il y en a qui croyent avec assez de vraisemblance que ce terme est pris de l'Hebreu, *Arboth*, (*b*) qui signifie des lieux incultes, & des plaines, comme les plaines, ou *les Araboths de Moab*, dont il est parlé dans Moyse. (*c*) Il faut aussi mettre le nom d'*Arbates*, au lieu d'*Arbéles*, ci-aprés Ch 9. ℣. 2. Ces *Arbates* sont, je pense, *le grand champ*, ou la vallée de Jezraël.

℣ 24. ABIERUNT VIAM TRIUM DIERUM PER DESERTUM. *Ils marchérent durant trois jours dans le déser.* Il y a quelque apparence que Judas passa le Jourdain à Bethsan, au même endroit où il le repassa à son retour. De-là à Bosor, & aux autres villes dont on va parler, il ne faut gueres moins de trois jours de marche, sur tout à des gens qui veulent surprendre leurs ennemis, & cacher leur marche; d'où vient qu'ils ne marchent que dans le

(*a*) Ci-aprés ℣. 45.
(*b*) עַרְבוֹת *Grot. hic.*
(*c*) *Num.* XXII. 1. XXVI. 63. XXXIII. 48. *Deut.* 1. 1. & 5.

déser,

25. *Et occurrerunt eis Nabuthæi, & ſuſceperunt eos pacificè, & narraverunt eis omnia, quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide.*

25. Et les Nabuthéens vinrent au-devant d'eux, & ils les reçûrent avec amitié, & dans un eſprit de paix. Ils leur racontérent tout ce qui étoit arrivé à leurs freres en Galaad; An du M. 3841.

26. *Et quia multi ex eis comprehenſi ſunt in Baraſa, & Boſor, & in Alimis; & in Caſphor, & Mageth, & Carnaïm: hæ omnes civitates munitæ, & magnæ.*

26. Et comment pluſieurs d'entre eux avoient été renfermez dans Baraſa, dans Boſor, dans Alimas, dans Caſphor, dans Mageth, & dans Carnaïm, qui étoient toutes de grandes, & de fortes villes.

## COMMENTAIRE.

déſert; conduits apparemment par ceux qui les étoient venus avertir du danger de leurs freres.

℣. 25. NABUTHÆI. *Les Nabuthéens* deſcendus de Nabajoth, (*a*) fils aîné d'Iſmaël, étoient les principaux peuples de l'Arabie déſerte; leur Capitale étoit Pétra; la maniére dont ils parlent à Judas, & aux ſiens, fait voir qu'ils étoient amis, & alliez des Iſraëlites, que les Ammonites, & les Moabites perſécutoient. L'Auteur de ce Livre les appelle *Nabuthæi*, ici & au Ch. IX. 35.

℣. 26. MULTI COMPREHENSI SUNT IN BARASA. *Pluſieurs avoient été enfermez dans Baraſa.* On les tenoit enfermez dans les villes où ils ſe trouvoient, & on étoit réſolu de les y exterminer, ſans les en laiſſer ſortir. *Baraſa*, ou Boſorra ſelon le Grec, & Joſeph, eſt apparemment la même que *Bozra*, ville de Moab, dont parle Jérémie, (*b*) qu'on croit mal-à-propos différente d'une autre *Bozra* dans l'Idumée. (*c*)

ET BOSOR, ET IN ALIMIS. *Dans Boſor, dans Alimas.* Boſor vient d'une racine Hébraïque, (*d*) qui ſignifie fortifier, défendre, munir contre les voleries; ainſi il ne doit pas paroître étonnant que dans l'Arabie on trouve plus d'une ville de ce nom. *Alimas* eſt apparemment la même qu'*Elim* dans le pays de Moab, dont parle Iſaïe; (*e*) ou peut-être Almon Deblataïm. Le Grec ſe peut prendre en cet autre ſens: (*f*) *Dans Bozor qui eſt prés d'Alem*; ſi ce n'eſt qu'il faille lire, *à Béer près d'Alem.*

CASPHOR. On croit avec raiſon qu'il faut lire ici comme au ℣. 36. *Casbon*, au lieu de *Caſphor*; on ne connoît aucune ville du nom

(*a*) *Geneſ.* XXV. 13.
(*b*) *Jerem.* XLVIII. 24.
(*c*) *Geneſ.* XXXVI. 33. 1. *Par.* I. 44.
(*d*) בצר de בצור *Bizer.*
(*e*) *Iſai.* XV 8. *uſque ad puteum Elim clamor ejus*, ou *uſque ad Beer Elim clamor ejus.*
(*f*) ἕως βοσὸρ ἐν ἀλίμοις.



Digitized by Google

An. du M. 3841.

27. *Sed & in cæteris civitatibus Galaaditidis tenentur comprehensi, & in crastinum constituerunt admovere exercitum civitatibus his, & comprehendere, & tollere eos in una die.*

27. Ils ajoûtérent, qu'on les tenoit encore renfermez dans les autres villes de Galaad ; & que leurs ennemis avoient résolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes, afin de les prendre, & de les perdre tous en un même jour.

28. *Et convertit Judas, & exercitus ejus, viam in desertum Bosor repentè, & occupavit civitatem ; & occidit omnem masculum in ore gladii, & accepit omnia spolia eorum, & succendit eam igni.*

28. Judas marcha aussi tôt avec son armée vers le désert de Bosor, & surprit la ville tout d'un coup : il fit passer tous les mâles au fil de l'épée, & enleva tout le butin qu'il trouva, & brûla la ville.

29. *Et surrexerunt indè nocte, & ibant usque ad munitionem.*

29. Ils en sortirent pendant la nuit, & marchérent jusqu'à la forteresse.

30. *Et factum est diluculò, cùm elevassent oculos suos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes scalas & machinas, ut comprehenderent munitionem, & expugnarent eos.*

30. Et au point du jour levant les yeux, ils apperçûrent une troupe innombrable de gens qui portoient des échelles, & des machines pour se saisir de cette forteresse, & prendre ceux de dedans.

31. *Et vidit Judas quia cœpit bellum, & clamor belli ascendit ad cœlum sicut tuba, & clamor magnus de civitate.*

31. Judas vit donc que l'attaque étoit déja commencée, & que le bruit des combattans montoit jusqu'au ciel, comme le son *éclattant* d'une trompette ; & qu'il s'élevoit aussi un grand cri de la ville.

## COMMENTAIRE.

de cette derniere, mais Casbon, ou *Chesbon*, ou plûtôt *Hésébon*, est fort connuë dans l'Ecriture ; elle étoit autrefois au Roi Séhon ; (*a*) elle fut ensuite donnée à la tribu de Ruben, (*b*) & enfin elle retourna aux Moabites, qui en avoient été les premiers possesseurs. (*c*)

MAGETH, ou comme porte le Grec, *Maked* ; peut-être la même que *Machati*, dont il est parlé dans Moyse, (*d*) & dans Josué. (*e*) C'est la pensée de Grotius, & je ne vois rien de contraire à cette conjecture, que l'éloignement de Machati, qui étoit vers l'extrémité du partage de Manassé au-delà du Jourdain.

CARNAIM, ou *Astaroth-Carnaïm*, (*f*) elle est nommée *Carnion* dans le second des Maccabées. (*g*) Les profanes l'ont connuë sous le nom de *Carna*. (*h*) Elle est située au pays de Galaad, & on croit

---

(*a*) *Num.* XXI. 26. *& suiv. Deut.* I. 4. II. 24. *&c.*
(*b*) *Num* XXXII. 37.
(*c*) Voyez *Isai.* XV. 4. XVI. 8. *Jerem.* XLVII. 2. *&c.*
(*d*) *Deut.* III. 14.
(*e*) *Josue* XII. 15.
(*f*) *Genes.* XIV. 5.
(*g*) 2. *Macc.* XII. 26.
(*h*) *Ptolom. Strabo.*

Digitized by Google

32. *Et dixit exercitui suo : Pugnate hodie pro fratribus vestris.*

33. *Et venit tribus ordinibus post eos, & exclamaverunt tubis, & clamaverunt in oratione.*

34. *Et cognoverunt castra Timothei quia Macchabæus est, & refugerunt à facie ejus : & percussirunt eos plagâ magnâ, & ceciderunt ex eis in die illa fere octo millia virorum.*

35. *Et divertit Judas in Maspha, & expugnavit, & cepit eam : & occidit omnem masculum ejus, & sumpsit spolia ejus, & succendit eam igni.*

36. *Inde perrexit, & cepit Casbon, & Mageth, & Bosor, & reliquas civitates Galaaditidis.*

37. *Post hæc autem verba congregavit Timotheus exercitum alium, & castra posuit contra Raphon trans torrentem.*

32. Alors il dit à son armée : Combattez aujourd'hui pour vos freres. An du M. 3841.

33. Et il marcha en trois corps derriére les ennemis : ils firent en même-tems retentir les trompettes, & poussérent des cris vers Dieu dans leur priére.

34. Les gens de Timothée reconnurent aussi-tôt que c'étoit Maccabée, & ils fuirent devant lui. Judas en fit un fort grand carnage, & il en demeura ce jour-là prés de huit mille sur la place.

35. Judas alla de là à Maspha ; il la força, & la prit, tua tous les mâles, & remporta les dépoüilles, & brûla la ville.

36. Il se rendit maître ensuite de Casbon, de Mageth, de Bosor, & des autres villes de Galaad.

37. Aprés cela, Timothée assembla une autre armée, & se campa vis-à vis de Raphon au-delà du torrent.

## COMMENTAIRE.

qu'elle tire son nom d'Astarte, ou de la Lune, qui étoit adorée avec des cornes ; c'est ce que signifie *Carnaïm*.

℣. 29. IBANT USQUE AD MUNITIONEM. *Ils marcherent jusqu'à la forteresse* de Datheman, où la plûpart des Juifs s'étoient retirez. (*a*)

℣. 35. IN MASPHA. *A Maspha*, ville située vers le milieu de la longueur du septentrion au midi des montagnes de Galaad. (*b*)

℣. 36. BOSOR. Il l'avoit déja prise au ℣. 28. Ceci est donc mis par récapitulation ; ou plûtôt *Bosor*, est mise ici pour *Bosra*, ou *Barasa* du ℣. 26.

℣. 37. POST HÆC VERBA CONGREGAVIT TIMOTHEUS EXERCITUM ALIUM. *Aprés cela Timothée assembla une autre armée.* Entre la premiere bataille contre Timothée, dont il est parlé aux ℣. précédens, & la seconde guerre qu'il fit aux Juifs, & dont il est parlé ici, il se passa plusieurs affaires importantes dans la Judée ; Lysias y vint avec une armée de quatre-vingt mille hommes de pied, & de toute la cavalerie du Roi, & de quatre-vingt éléphans ; il ne laissa pas d'être mis en déroute par Maccabée, qui en tua un

(*a*) Ci-devant ℣. 9.

(*b*) *Vide ad Judic.* XI. 29. *&c.*



Digitized by Google

An du M. 3841.

38. *Et misit Judas speculari exercitum; & renuntiaverunt ei, dicentes: Quia convenerunt ad eum omnes gentes, quæ in circuitu nostro sunt, exercitus multus nimis.*

38. Judas envoya reconnoître cette armée; & ses gens revinrent lui dire: Toutes les nations qui nous environnent se sont assemblées prés de Timothée; & l'armée qu'elles composent est extraordinairement grande.

39. *Et Arabas conduxerunt in auxilium sibi, & castra posuerunt trans torrentem, parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.*

39. Ils ont fait venir les Arabes à leur secours; ils sont campez au-delà du torrent, & ils se préparent pour vous venir attaquer. Judas marcha aussi-tôt contre eux.

40. *Et ait Timotheus principibus exercitûs sui: Cùm appropinquaverit Judas, & exercitus ejus ad torrentem aquæ, si transierit ad nos prior, non poterimus sustinere eum; quia potens potcrit adversùm nos.*

40. Alors Timothée dit aux principaux officiers de son armée: Lorsque Judas sera venu avec ses gens prés du torrent, s'il passe vers nous le premier, nous n'en pourrons soûtenir le choc; parce qu'il aura tout l'avantage sur nous.

41. *Si verò timuerit transire, & posuerit castra extra flumen, transfretemus ad eos, & poterimus adversùs illum.*

41. Mais s'il craint de passer, & qu'il se campe au-delà du fleuve, passons à eux, & nous le battrons.

## COMMENTAIRE.

trés-grand nombre; mais il faut voir ce détail 2. Macc. XI. 1. & suivans.

CASTRA POSUIT CONTRA RAPHON. *Il se campa vis-à-vis de Raphon.* Cette ville n'est connuë dans l'Ecriture que par cet endroit. Elle étoit apparemment sur la rive occidentale du torrent de Jabok, puisque Timothée devoit être campé sur le bord oriental du même fleuve. Grotius croit que Raphon est la même que *Raphana*, (*a*) ou *Raphanéïa*, ville de Syrie tirant vers l'Arabie; mais elle étoit trop éloignée. Je croirois plûtôt que c'est Saphon qui étoit dans ces quartiers-là. Voyez *Num.* XXXII. 35. & Josué XIII. 27. Saint Jérôme met *Saphon* dans la tribu de Gad au-delà du Jourdain.

℣. 40. SI TRANSIERIT AD NOS PRIOR, NON POTERIMUS SUSTINERE EUM. *S'il passe vers nous le premier, nous n'en pourrons soûtenir le choc.* Remarque superstitieuse à peu prés semblable à celle dont il est parlé au premier des Rois: (*b*) avec cette différence néanmoins, que Jonathas demandoit à Dieu qu'il lui fist connoître le succés de son entrepriſe, par un moyen qu'il sembloit lui prescrire, au lieu que Timothée ne parle ici que par son esprit, & veut simplement tirer un présage de sa victoire, ou de sa défaite future,

(*a*) *Plin. l.* v. 18. *Ptolom. Steph Ortel.* (*b*) 1. *Reg.* XIV. 9.

Digitized by Google

42. *Ut autem appropinquavit Judas ad torrentem aquæ, statuit Scribas populi secus torrentem, & mandavit eis dicens: Neminem hominum relinqueritis: sed veniant omnes in prælium.*

43. *Et transfretavit ad illos prior, & omnis populus post eum, & contritæ sunt omnes gentes à facie eorum, & projecerunt arma sua, & fugerunt ad fanum, quod erat in Carnaïm.*

44. *Et occupavit ipsam civitatem, & fanum succendit igni, cum omnibus qui erant in ipso: & oppressa est Carnaïm, & non potuit sustinere contra faciem Judæ.*

42. Judas étant arrivé au bord du torrent, mit le long de l'eau les Scribes du peuple, & leur dit: Ne laissez demeurer ici aucun homme: mais que tous viennent combattre. An du M. 3841.

43. En même-tems il passa l'eau le premier, & toute l'armée le suivit. Et les ennemis furent tous défaits par eux; ils jettérent leurs armes, & s'enfuirent dans le temple de Carnaïm.

44. Judas prit la ville, & brula le temple, avec tous ceux qui étoient dedans. Et Carnaïm fut réduite à la derniére humiliation; & elle ne put soûtenir devant Judas.

## COMMENTAIRE.

par un mouvement libre de ses ennemis; ce qui est la chose du monde la plus incertaine, & la plus superstitieuse. Il faut pourtant reconnoître qu'il demande pour préface de sa victoire, une chose, qui devoit marquer une espéce de timidité dans les troupes de Juda. *S'il passe le torrent*, dit-il, *nous serons battus; mais s'il craint de le passer, nous le battrons.*

℣. 42. STATUIT SCRIBAS POPULI TRANS TORRENTEM, ET MANDAVIT EIS DICENS: NEMINEM HOMINUM RELIQUERITIS. *Il mit les Scribes du peuple le long de l'eau, & leur dit: Ne laissez demeurer ici aucun homme.* Ces Scribes, ou Ecrivains de l'armée, étoient chargez de faire la revûë des troupes, d'en tenir les regîstres, de les assembler, de les ranger; ils avoient plus d'autorité que nos Maréchaux de Camp. Voyez la Dissert. sur les Officiers des Rois des Juifs.

℣. 43. PROJECERUNT ARMA, ET FUGERUNT AD FANUM QUOD ERAT IN CARNAIM. *Ils jettérent leurs armes, & s'enfuirent dans le temple de Carnaïm.* Dans le second des Maccabées, (a) il est remarqué que Judas en tua trente mille, & qu'ensuite il prit Carnaïm, où il tua encore vingt-cinq mille hommes. Il ajoûte que Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée, & de Sosipatre, les conjura de lui donner la vie; ce qui lui fut accordé, parce qu'il avoit pris plusieurs Juifs, à qui il rendit la liberté, à condition qu'on le laisseroit aller.

(a) 2. Macc. XII. 20. & seqq.



Digitized by Google

An du M. 3841.

45. *Et congregavit Judas universos Israëlitas, qui erant in Galaaditide à minimo usque ad maximum, & uxores eorum, & natos, & exercitum magnum valdè, ut venirent in terram Juda.*

46. *Et venerunt usque Ephron: & hæc civitas magna in egressu posita, munita valdè, & non erat declinare ab ea dexterâ vel sinistrâ, sed per medium iter erat.*

47. *Et inclusérunt se qui erant in civitate, & obstruxerunt portas lapidibus: & misit ad eos Judas verbis pacificis.*

48. *Dicens: Transeamus per terram vestram, ut eamus in terram nostram: & nemo vobis nocebit: tantùm pedibus transibimus. Et nolebant eis aperire.*

49. *Et præcepit Judas prædicare in castris, ut applicarent unusquisque in quo erat loco.*

50. *Et applicuérunt se viri virtutis: & oppugnavit civitatem illam tota die, & tota nocte, & tradita est civitas in manu ejus.*

45. Alors Judas assembla tous les Israëlites, qui étoient en Galaad, depuis le plus grand, jusqu'au plus petit, avec leurs femmes, & leurs enfans, & il composa une fort grande armée, pour les emmener dans le pays de Juda.

46. Etant arrivez à Ephron, ils trouvérent que cette ville, qui est située à l'entrée du pays, étoit grande, & extrémement forte; & qu'on ne pouvoit se détourner ni à droit, ni à gauche; mais qu'il falloit nécessairement passer par le milieu.

47. Ceux qui étoient dans la ville s'y renfermérent, & en bouchérent les portes avec des pierres. Judas leur envoya porter d'abord des paroles de paix,

48. Et leur fit dire: Trouvez bon que nous passions par vôtre pays pour aller au nôtre. Nul ne vous fera aucun tort. Nous passerons sans nous arrêter. Mais ils ne voulurent point lui ouvrir.

49. Alors Judas fit publier dans le camp, que chacun attaquât la ville par l'endroit où il étoit.

50. Les plus vaillans hommes s'attachérent donc aux murailles. Il donna l'assaut à la ville pendant tout le jour, & toute la nuit; & elle fut livrée entre ses mains.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. FANUM SUCCENDIT. *Il brûla le Temple*, dédié à Atergata, ou Astarte. (*a*)

℣. 45. CONGREGAVIT UNIVERSOS ISRAELITAS, QUI ERANT IN GALAADITIDE... UT VENIRENT IN TERRAM JUDA. *Il assembla tous les Israëlites qui étoient en Galaad pour les amener dans le pays de Juda.* Il fit à l'égard des peuples de Galaad, ce que Simon son frere avoit fait envers ceux de Galilée. (*b*)

℣. 46. VENERUNT USQUE EPHRON. *Etant arrivez à Ephron.* L'Ecriture ne parle de cette ville d'Ephron, située au-delà du Jourdain, qu'en ce seul endroit. On n'en sçait pas précisément la situa-

(*a*) 2. *Macc.* XII. 26.

(*b*) Ci-devant. ℣. 23.

Digitized by Google

51. *Et peremerunt omnem masculum in ore gladii, & eradicavit eam, & accepit spolia ejus, & transivit per totam civitatem super interfectos.*

51. Ils firent passer tous les mâles au fil de l'épée; il détruisit la ville jusqu'aux fondemens, en emporta tout le butin qui s'y trouva, & passa tout au travers sur les corps morts. An du M. 3841.

52. *Et transgressi sunt Jordanem in campo magno, contra faciem Bethsan.*

52. Ils passérent ensuite le Jourdain dans la grande plaine, qui est vis-à-vis de Bethsan.

53. *Et erat Judas congregans extremos, & exhortabatur populum, per totam viam, donec venirent in terram Juda.*

53. Et Judas étoit à l'arriére-garde, ralliant les derniers, & encourageant le peuple dans tout le chemin, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez au pays de Juda.

54. *Et ascenderunt in montem Sion cum lætitia & gaudio, & obtulerunt holocausta, quòd nemo ex eis cecidisset, donec reverterentur in pace.*

54. Ils montérent sur la montagne de Sion dans une grande réjoüissance, & ils offrirent des holocaustes en action de graces de ce qu'ils étoient revenus en paix, sans qu'aucun d'eux eût été tué.

55. *Et in diebus quibus erat Judas, & Jonathas in terra Galaad, & Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaïdis,*

55. Pendant que Judas avec Jonathas étoit au pays de Galaad, & Simon son frere dans la Galilée devant Ptolémaïde,

56. *Audivit Josephus Zachariæ filius, & Azarias Princeps virtutis, res benè gestas, & prælia quæ facta sunt:*

56. Joseph fils de Zacharie, & Azarias Général des Juifs, apprirent les heureux succés *des autres*, & les combats qu'ils avoient donnez.

## COMMENTAIRE.

tion. Quant à la question de droit, sçavoir si Judas a pû traiter ainsi cette ville pour lui avoir seulement refusé le passage, on peut voir ce que nous avons dit sur les Nombres xx. 18. & sur les Juges, VIII. 5. & suivans.

℣. 52. IN CAMPO MAGNO CONTRA FACIEM BETHSAN. *Dans la grande plaine, qui est vis-à-vis de Bethsan.* Cette grande plaine s'étend d'orient en occident, depuis Bethsan en *Scythopolis*, jusqu'au-dessous de Jezraël; on lui donne aussi le nom de vallée de Jezraël.

℣. 53. ERAT JUDAS CONGREGANS EXTREMOS. *Judas étoit à l'arriére-garde*, qui est la place la plus périlleuse dans les retraites.

℣. 56. JOSEPHUS, ET AZARIAS PRINCIPES VIRTUTIS. *Joseph, & Azarias Généraux des Juifs, &c.* Voyez ci-devant ℣. 18. 19. Leur désobéïssance, & leur témérité furent justement punies; le succés des guerres saintes ne dépend ni de la valeur, ni

Digitized by Google

An du M. 3841.

57. *Et dixit : Faciamus & ipsi nobis nomen, & eamus pugnare adversùs gentes, quæ in circuitu nostro sunt.*

58. *Et præcepit his qui erant in exercitu suo, & abierunt Jamniam.*

59. *Et exivit Gorgias de civitate, & viri ejus obviam illis in pugnam.*

60. *Et fugati sunt Josephus, & Azarias usque in fines Judææ : & ceciderunt illo die de populo Israël ad duo millia viri, & facta est fuga magna in populo.*

61. *Quia non audierunt Judam, & fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.*

62. *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israël.*

63. *Et viri Juda magnificati sunt valdè in conspectu omnis Israël, & gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.*

64. *Et convenerunt ad eos fausta acclamantes.*

57. Et ils dirent : Rendons aussi nous-mêmes nôtre nom célébre, & allons combattre contre les nations qui nous environnent.

58. Il donna donc ses ordres à ses troupes ; & elles marchérent contre Jamnia.

59. Gorgias sortit de la ville avec ses gens, & marcha contre eux pour les combattre.

60 Et Joseph, & Azarias furent battus, & s'enfuirent jusqu'à la frontiére de Judée. Il demeura sur la place environ deux mille hommes des Israëlites ; & la déroute du peuple fut grande ;

61. Parce qu'ils n'avoient pas suivi les ordres de Judas, & de ses freres, s'imaginant qu'ils signaleroient leur courage.

62. Mais ils n'étoient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a sauvé Israël.

63. Or les troupes de Judas furent en grand honneur dans tout Israël, & parmi tous les peuples où l'on entendit parler de leur nom.

64. Et tout le monde vint au-devant d'eux avec de grandes acclamations de joye.

## COMMENTAIRE.

du nombre des soldats ; Dieu seul en est l'Auteur ; il ne peut approuver les dispositions criminelles de ceux qui se portent même aux choses de Religion, par des motifs de vanité. Voyez les ℣. 60. 61.

℣. 58. ABIERUNT JAMNIAM. *Ils marchérent contre Jamnia*, ville maritime du pays des Philistins, entre Joppé, & Accaron.

℣. 59. EXIVIT GORGIAS DE CIVITATE. *Gorgias sortit de la ville.* Le même Gorgias qui avoit manqué son coup, lorsqu'il voulut aller surprendre Judas dans son camp. (*a*) Ce Général étoit un grand Capitaine, & d'une longue expérience dans les choses de la guerre *Adjurato ei Gorgia, viro militari, & in bellicis rebus experientissimo*, dit le second des Maccabées. (*b*)

℣. 63. VIRI JUDA MAGNIFICATI SUNT VALDE. *Or les Troupes de Judas furent en grand honneur dans tout Israël.* Le

(*a*) Ci-devant Chap. IV. I. 5.

(*b*) 2. Macc. VIII. 9.

Grec

Digitized by Google

65. *Et exivit Judas, & fratres ejus, & expugnabant filios Esaü, in terra quæ ad austrum est, & percussit Chebron & filias ejus: & muros ejus & turres succendit igni in circuitu.*

65. Judas marcha ensuite avec ses freres, & alla réduire les enfans d'Esaü, dans le pays qui est vers le midi. Il prit par force Chébron, avec les villes qui en dépendent, & brûla les murs, & les tours qui l'environnoient. An du M. 3841.

66. *Et movit castra ut iret in terram alienigenarum, & perambulabat Samariam.*

66. Aprés cela il décampa pour aller au païs des Etrangers; & il parcourut toute la Samarie.

## COMMENTAIRE.

Grec lit: (*a*) *Et Judas, & ses freres furent extrémement glorieux devant tout Israël, &c.* Voyez une expression pareille dans l'Exode, (*b*) touchant Moyse: *Vir Moses magnus in terra Ægypti.* Ou selon la Vulgate: *Fuitque Moses vir magnus valdè in terra Ægypti.*

℣. 65. EXPUGNABAT FILIOS ESAU, IN TERRA QUÆ AD AUSTRUM EST, ET PERCUSSIT CHEBRON. *Judas alla réduire les enfans d'Esaü dans le pays du midi, & il prit par force Chébron*, ou *Hébron*, ville célébre, dans la partie méridionale de Juda. Les Iduméens s'étoient emparez de tout ce pays pendant les derniers troubles de la Province. On doit mettre avant cette expédition de Judas, la guerre qu'il entreprit contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée, & dont on verra le détail dans le second des Maccabées. (*c*)

℣. 66. UT IRENT IN TERRAM ALIENIGENARUM. *Pour aller au pays des Etrangers.* Sous ce terme en cet endroit, il faut entendre les Philistins, à qui ce nom est souvent donné dans l'Ecriture; le ℣. 68. prouve ce sentiment.

PERAMBULABAT SAMARIAM. *Il parcourut toute la Samarie.* La Samarie paroît trop éloignée des lieux où Judas étoit alors. Il y en a qui lisent *Saraïam*, au lieu de *Samariam*. Le premier nom se lit dans Josué, (*d*) comme une ville de la tribu de Juda. D'autres lisent *Maréſa*, ville sur la frontiére de l'Idumée, & prés d'Hébron. (*e*) Cette correction est appuyée sur le second des Maccabées, où il est dit que Gorgias ayant été mis en fuite par Judas, se retira à *Maréſa*; (*f*) Joseph porte aussi *Mariſſa* en cet endroit, (*g*) au lieu de

---

(*a*) Καὶ ὁ ἀνὴρ Ἰούδας καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ ἐδοξάσθησαν σφόδρα ἐναντίον παντὸς ἔθνους Ἰσραήλ.

(*b*) *Exod.* XI. 3. גם האיש משה גדול מאוד בארץ מצרים

(*c*) 2. *Macc.* XII. 32. 33. & *suiv.*

(*d*) *Josue* XV. 35.

(*e*) 1. *Par.* II. 42. & 2. *Par.* XI. 8. & XIV. 9. *Ita Grot. hic.*

(*f*) 2. *Macc.* XII. 35.

(*g*) *Joseph. Antiq. l.* XII *c* 12. *ad fin.*



Digitized by Google

An du M. 3841.

67. *In die illa ceciderunt Sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.*

68. *Et declinavit Judas in Azotum, in terram alienigenarum, & diruit aras eorum, & sculptilia deorum ipsorum succendit igni: & cepit spolia civitatum, & reversus est in terram Juda.*

67. En ce tems-là des Prêtres furent tuez à la guerre, en voulant signaler leur courage, & s'engageant sans ordre dans le combat.

68. Et Judas se détourna pour marcher vers Azot, au païs des Etrangers: il renversa leurs autels, & brûla les statuës de leurs Dieux. Il prit le butin qui se trouva dans leurs villes, & revint dans le pays de Juda.

## COMMENTAIRE.

Samarie. Je pense que c'est la même que *Ressa*, dont il est parlé dans les Nombres, (*a*) & qui est connuë dans les Auteurs profanes.

℣. 67. IN DIE ILLA CECIDERUNT SACERDOTES IN BELLO. *En ce tems-là des Prêtres furent tuez à la guerre*, en voulant signaler leur courage, &c. Le sens de la Vulgate est fort bon, & tout semblable à l'Edition Romaine: (*b*) mais dans d'autres Editions Grecques, on lit, que les Prêtres furent tuez, comme Judas vouloit signaler son courage, & attaquer l'ennemi sans conseil; ou que *les Prêtres des villes furent tuez comme elles vouloient*, ou comme *ils vouloient signaler leur courage.* Le Sacerdoce n'étoit point incompatible avec la profession des armes parmi les Hébreux, & l'Ecriture ne leur reproche ici que trop de bravoure, & de hardiesse. Judas lui-même, & ses freres, étoient de l'ordre des Prêtres, & de la famille d'Aaron.

---

(*a*) *Num.* XXXIII. 21.

(*b*) Ἔπεσον ἱερεῖς ἐν πολέμῳ βυλόμενοι, ἀνδρα-γαθῆσαι, &c. *Edit. Complut.* βυλόμενοι αὐτῶν ἀνδραγαθῆσαι. *Ita Mss. Alex. Alia Edit.* οἱ ἱερεῖς τῶν πόλεων βυλομένων αὐτῶν ἀνδραγαθῆσαι.

# CHAPITRE VI.

*Mort d'Antiochus Epiphanes. Eupator son fils lui succéde. Eupator vient en Judée avec une trés-puissante armée. Prise de Bethsura. Les Juifs sont assiégez dans le Temple. Paix entre Eupator, & les Juifs.*

℣. 1. *ET Rex Antiochus perambulabat superiores regiones, & audivit esse civitatem Elymaïdem in Perside nobilissimam, & copiosam in argento, & auro.*

2. *Templúmque in ea loclupes valdè, & illic velamina aurea, & lorica, & scuta que reliquit Alexander Philippi Rex Macedo, qui regnavit primus in Gracia.*

℣. 1. CEpendant Antiochus parcourant les hautes Provinces, apprit qu'Elymaïde étoit une des plus célébres villes de Perse; qu'il y avoit une grande quantité d'or, & d'argent; An du M. 3840.

2. Et un Temple trés-riche où étoient les voiles d'or, les cuirasses, & les boucliers qu'y avoit laissez Alexandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Grece.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTIOCHUS PERAMBULABAT SUPERIORES REGIONES. *Antiochus parcourant les hautes Provinces.* C'est ainsi que les Grecs appelloient les Provinces de delà l'Euphrate. On a vû ci-devant (*a*) les motifs qui obligérent Antiochus d'entreprendre ce voyage des Provinces qui lui obéissoient au-delà de l'Euphrate.

AUDIVIT ESSE CIVITATEM ELYMAIDEM IN PERSIDE NOBILISSIMAM, (2) TEMPLUMQUE IN EA LOCUPLES VALDE. *Il apprit qu'Elymaïs étoit une des plus célébres villes de Perse, & qu'il y avoit un Temple trés-riche.* Comme l'envie d'amasser de l'argent pour continuer ses profusions, étoit ce qui l'avoit engagé à venir en Perse, il ne manqua pas de s'informer des lieux où il en pourroit trouver. La ville d'Elymaïs étoit capitale de l'ancien pays d'Elam; depuis la domination des Perses, cette Province passoit pour partie de la Perse; le Temple d'Elymaïs est célébre par

(*a*) 1. *Macc.* III. 30. 37.



Digitized by Google

An du M. 3840.

3. *Et venit, & quærebat capere civitatem, & depradari eam: & non potuit, quoniam innotuit sermo his qui erant in civitate.*

3. Il marcha donc vers cette ville, & il s'efforça de la prendre, & de la piller. Mais il ne le put, parce que les citoyens furent informez de son dessein.

## COMMENTAIRE.

ses immenses richesses, non seulement dans l'Ecriture, mais aussi parmi les Profanes, qui conviennent qu'Antiochus Epiphanes entreprit de le piller. S. Jérôme (*a*) cite Polybe, & Diodore de Sicile, qui parlent de cette tentative du Roi de Syrie. Appian dit même qu'il le pilla; (*b*) mais il veut apparemment marquer qu'il se mit en devoir de le faire, sans toutefois y réüssir. On ne voit pas pourquoi l'Auteur du second Livre des Maccabées, (*c*) a mis Persépolis, au lieu d'Elymaïs, puisque ces deux villes sont si éloignées l'une de l'autre; Elymaïs étant sur l'Eulée, & Persépolis sur l'Araxe: d'ailleurs Persépolis étoit tellement ruinée du tems d'Antiochus Epiphanes, qu'elle ne pouvoit gueres contribuer à satisfaire son avidité d'amasser de l'argent. Alexandre le Grand l'avoit brûlée, (*d*) & depuis ce tems elle ne put se relever. Le Grec de Tobie veut qu'*Elymaïs* soit la même que *Ragés* de Médie. (*e*) Quelques Exemplaires Grecs des Maccabées, lisent ainsi ce passage: (*f*) *Il apprit qu'il y avoit une ville dans le pays d'Elam, dans la Perse.* Ils ne marquent pas ici le nom de cette ville; mais l'Edition Romaine, Joseph, le Syriaque, & les Profanes, donnent le nom d'Elymaïs à la ville où se trouvoit le fameux Temple dont nous parlons.

La Divinité qu'on adoroit dans ce Temple, étoit *Nannée*, comme nous l'apprend l'Auteur du second des Maccabées. (*g*) Strabon (*h*) parle souvent de la Déesse *Anaïs*, ou *Anaïtis*, qui est apparemment la même que *Nannea*. Plusieurs ont crû que c'étoit la même que Diane, ou la Lune. Polybe, Diodore, Joseph, S. Jérôme lui donnent ce nom. Mais Appien soûtient que c'est Venus; Strabon en fournit la preuve, en disant que les filles des meilleures familles se prostituoient en l'honneur de cette Divinité. Pausanias l'appelle *Venus Elymæene*; mais Plutarque (*i*) marque assez qu'Anaïs étoit une Déïté

---

(*a*) *Ieron in Dan.* XI.

(*b*) *Appian. Syriac.* Τὸ τῆς ἐλυμαίας ἀφροδίτης ἱερὸν ἐσύλησε.

(*c*) 2. *Macc.* IX. 2. *Intraverat in eam, quæ dicitur Persepolis, & tentavit expoliare templum.*

(*d*) *Diodor. Arian. Plut. Curt. l. 5. c. 15.*

(*e*) *Tob.* II. 11.

(*f*) Ἤκουσεν ὅτι ἐν ἐλύμαις ἐν τῇ περσίδι πόλει, &c. *Mss. Alex & alia Editiones, præter Roman.*

(*g*) 2. *Macc.* I. 13. 15.

(*h*) *Strabo. l.* II. 12. & 15.

(*i*) *Plut. in Artaxerce.*

Digitized by Google

4. *Et insurrexerunt in prælium, & fugit inde, & abiit cum tristitia magna, & reversus est in Babyloniam.*

4. Ils se soulevérent contre lui, & l'obligérent de s'enfuir, & de se retirer avec une grande tristesse dans la Babylonie. An du M. 3840.

## COMMENTAIRE.

chaste, puisqu'Artaxercés pour ôter à Darius son fils Aspasie qu'il aimoit, la consacra à une virginité perpetuelle au service d'Anaïs d'Ecbatanes, ou comme il l'appelle, *Diane Anis adorée à Ecbatanes.* De plus Antiochus Epiphanes feignit de vouloir épouser la Déesse Nannée, (*a*) la regardant sans doute comme une vierge à marier. Pline assure que la premiere statuë qu'on connoisse d'or massif par dedans, (*b*) est celle du Temple d'*Anaïtis*. Tacite (*c*) dit que Diane de Perse étoit adorée dans la Lydie, en un Temple consacré par Cyrus ; & Pausanias parlant des Temples de cette Déesse dans la Lydie, dit qu'il y en avoit deux, où l'on voyoit des autels chargez de cendres, sur lesquels le Prêtre ayant appliqué du bois, en récitant certains mots barbares, le bois s'allumoit incontinent. Cet Auteur assure avoir été témoin de ce prétendu miracle. (*d*) On dit que Marc-Antoine exécuta long-tems aprés, ce qu'Antiochus n'avoit pû faire, & qu'il pilla le Temple de Nannée, ou de Diane d'Elymaïs. Le nom de Nannée en Persan, signifie, dit-on, (*e*) *la mere ;* ce qui a fait croire à quelques-uns que cette Déesse étoit Cibéle, ou la mere des Dieux, ou la terre.

VELAMINA AUREA. *Les voiles d'or*, apparemment pour suspendre devant la niche, ou le lieu le plus sacré du Temple où étoit la statuë. On a vû ci-devant, (*f*) que telle étoit la pratique des Egyptiens. Antiochus Epiphanes consacra un voile précieux de pourpre, & d'un ouvrage d'Assyrie, dans le Temple de Jupiter Olympien. (*g*) Ce Prince impie enleva les voiles précieux du Temple de Jérusalem. (*h*)

LORICÆ, ET SCUTA QUÆ RELIQUIT ALEXANDER. *Les cuirasses, & les boucliers qu'avoit laissez Alexandre.* Voyez ci-devant Chap. IV. ℣. 57. l'ancienne coûtume de consacrer des armes dans les Temples.

℣. 4. INSURREXERUNT IN PRÆLIUM. *Ils se soulevérent*

(*a*) 2. *Macc.* 1. 4.
(*b*) *Plin. l.* XXXII. *c.* 4.
(*c*) *Tacit. Annal. l.* 3.
(*d*) *Pausan. in Eliac.* 1.
(*e*) *Grot. hic. ex Aruk & Scoliast. ad Sotam. & Ialkut.*
(*f*) 1. *Macc.* IV. 38.
(*g*) *Pausan. l.* 5.
(*h*) 1. *Macc.* 1. 23.



Digitized by Google

An du M. 3840.

*5. Et venit qui nuntiaret ei in Persida, quia fugata sunt castra, quæ erant in terra Juda.*

*6. Et quia abiit Lysias cum virtute forti in primis, & fugatus est à facie Judæorum, & invaluerunt armis, & viribus, & spoliis multis, & quæ ceperunt de castris, quæ exciderunt.*

*7. Et quia diruerunt abominationem quam ædificaverat super altare quod erat in Jerusalem, & sanctificationem, sicut prius: circumdederunt muris excelsis, sed & Bethsuram civitatem suam.*

5. Lorsqu'il étoit encore en Perse, il reçut la nouvelle que son armée avoit été défaite dans le pays de Juda;

6. Et que Lysias ayant marché contre les Juifs avec une armée trés-forte, avoit été mis en fuite; que les armes, & les dépoüilles qu'ils avoient prises dans son camp aprés la déroute de ses troupes, les avoient rendus encore plus forts.

7. Qu'ils avoient renversé l'idole abominable qu'il avoit fait élever sur l'autel de Jérusalem, & environné leur temple de hautes murailles, comme auparavant, aussi-bien que leur ville de Bethsura.

## COMMENTAIRE.

*contre lui*. On ne sçait si la ville d'Elymaïs obéissoit à Antiochus, mais nous voyons ici qu'ayant reçû ce Prince dans son enceinte comme ami, elle s'éleva contre lui aussi-tôt qu'il voulut piller le Temple de Nannéa; elle prit les armes, & l'obligea de sortir de la ville. Strabon nous dépeint cette place comme fort jalouse de sa liberté: (*a*) elle sçut la conserver contre les Rois des Perses, & ensuite contre ceux de Syrie successeurs d'Alexandre.

REVERSUS EST IN BABYLONIAM. *Il retourna dans la Babylonie*. Nous ne lisons pas qu'il ait été auparavant à Babylone, ni qu'il y soit retourné depuis; il se mit en chemin pour y aller. On peut paraphraser ainsi cet endroit: *Il s'en retourna*, il se retira d'Elymaïs, pour s'en retourner à Antioche, & il voulut passer *par la Babylonie*, ou même par Babylone, avant que de repasser l'Euphrate. Il mourut dans les montagnes qui séparent la Perse de la Babylonie, comme il étoit en chemin pour y aller.

℣. 5. ET VENIT QUI NUNTIARET EI IN PERSIDE. *Lorsqu'il étoit encore en Perse, il reçut* la nouvelle que son armée avoit été défaite. Il étoit alors à Ecbatanes, suivant l'Auteur du second des Maccabées. (*b*)

℣. 7. BETHSURAM CIVITATEM SUAM. *Leur ville de*

---

(*a*) *Strabo l.* 16. Ὁ βασιλεὺς αὐτῶν δέδεται πεντήκοντος μυριάδων ἀνὴρ ἄξιος τῷ τὸν παρθυαῖον βασιλεῖ παραπλήσιος τοῖς ἄλλοις ἅπασιν ἴσην, ἐμοὶ δὲ καὶ πρὸς τὰς μανιώδεις ὑπερῆφθαι τὰς τῆς ἀνελεύθερον ἄρχοντας διάνοιαν.

(*b*) 2. *Macc.* IX. 3.

8. *Et factum est ut audivit Rex sermones istos, expavit, & commotus est valdè : & decidit in lectum, & incidit in languorem præ tristitia, quia non factum est ei sicut cogitabat.*

9. *Et erat illic per dies multos : quia renovata est in eo tristitia magna, & arbitratus est se mori.*

10. *Et vocavit omnes amicos suos, & dixit illis : Recessit somnus ab oculis meis, & concidi, & corrui corde præ solicitudine.*

11. *Et dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, & in quos fluctus tristitiæ, in qua nunc sum : qui jucundus eram, & dilectus in potestate mea !*

8. Le Roi ayant appris ces nouvelles, en fut saisi d'étonnement, & tout troublé. Il fut obligé de se mettre au lit, & tomba dans la langueur par l'excés de sa tristesse, voyant qu'il étoit arrivé tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. An du M. 3840.

9. Il demeura là pendant plusieurs jours, parce que sa tristesse se renouvelloit, & croissoit de plus en plus : & il crut qu'il alloit mourir.

10. Il appella donc tous ses amis, & leur dit : Le sommeil s'est éloigné de mes yeux ; mon cœur est tout abattu, & je me sens défaillir, à cause du grand chagrin dont je suis saisi.

11. J'ai dit au fond de mon cœur : A quelle affliction suis-je réduit, & en quel abîme de tristesse me vois-je plongé maintenant, moi qui étois auparavant si content, & si chéri au milieu de la puissance qui m'environnoit !

## COMMENTAIRE.

*Bethsura.* Le Grec lit : (*a*) *Sa ville de Bethsura*, la ville d'Antiochus, que Judas avoit prise sur lui.

℣. 8. DECIDIT IN LECTUM. *Il fut obligé de se mettre au lit.* Le genre, & les circonstances de sa maladie nous sont marquées plus particuliérement dans le second des Maccabées. (*b*) On y dit que ce Prince ayant appris la perte de ses armées, & de ses places, fut comme transporté de fureur, & menaça de faire de la Judée un tombeau de corps morts ; il n'eut pas plûtôt proféré ces paroles de menaces, qu'il se sentit frappé d'une douleur intérieure des intestins, & ayant ordonné à son cocher de faire diligence, il tomba de son chariot, qui couroit avec impétuosité, & se froissa tous les membres. Cela ne fut pas capable de l'arrêter ; il continua son voyage dans une litiere : mais son corps se corrompit, & tombant en pourriture, rendoit une puanteur insupportable à toute son armée. Il fut enfin obligé de rester à Tabis, ville de Perse, où il mourut, aprés avoir reconnu sa faute, & fait une pénitence inutile ; c'est ce qu'on verra ailleurs plus au long.

℣. 9. ERAT ILLIC PER DIES MULTOS. *Il demeura là pendant plusieurs jours.* Non pas au même lieu, où il avoit reçû la

(*a*) Τὴν Βαιθσέρων τὴν πόλιν αὐτῶν. (*b*) 2. Macc. IX.

An du M. 3840.

12. *Nunc verò reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem, unde & abstuli omnia spolia aurea, & argentea, quæ erant in ea, & misi auferre habitantes Judæam sine causa.*

13. *Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala ista: & ecce pereo tristitiâ magnâ in terra aliena.*

14. *Et vocavit Philippum, unum de amicis suis, & præposuit eum super universum regnum suum:*

15. *Et dedit ei diadema, & stolam suam, & annulum, ut adduceret Antiochum filium suum, & nutriret eum, & regnaret.*

16. *Et mortuus est illic Antiochus Rex, anno centesimo quadragesimo nono.*

17. *Et cognovit Lysias, quoniam mortuus est Rex, & constituit regnare Antiochum filium ejus, quem nutrivit adolescentem: & vocavit nomen ejus Eupator.*

18. *Et hi qui erant in arce, concluserant Israël in circuitu sanctorum: & quærebant eis mala semper, & firmamentum Gentium.*

12. Je me souviens à présent des maux que j'ai faits dans Jérusalem, ayant emporté toutes ses dépoüilles en or, & en argent, & envoyé exterminer sans sujet ceux qui habitoient dans la Judée.

13. Je reconnois donc que c'est pour cela que je suis tombé dans tous ces maux: & l'excés de ma tristesse me fait périr maintenant dans une terre étrangére.

14. Alors il appella Philippe l'un de ses amis, & il l'établit Régent sur tout son Royaume.

15. Il lui mit entre les mains son diadême, sa robbe royale, & son anneau, afin qu'il allât querir son fils Antiochus, qu'il prît le soin de son éducation, & le fît regner.

16. Le Roi Antiochus mourut là en l'année cent quarante-neuf.

17. Lysias ayant appris la mort du Roi, établit Roi en sa place Antiochus son fils qu'il avoit nourri tout jeune; & il l'appella Eupator.

18. Or ceux qui étoient dans la forteresse tenoient investies, & fermoient à Israël toutes les avenuës autour du temple; & ils ne cherchoient qu'à leur faire du mal, & à fortifier le parti des nations.

## COMMENTAIRE.

mauvaise nouvelle qui causa sa maladie, mais à Tabis, ville de Perse, (*a*) où la violence du mal ne lui permettant plus de souffrir la fatigue du voyage, il fut obligé de s'arrêter.

℣. 14. VOCAVIT PHILIPPUM UNUM DE AMICIS SUIS. *Il appella Philippe l'un de ses amis*, ou de ceux qui avoient été nourris avec lui dés la jeunesse, (*b*) & il lui remit son Diadême, son Manteau royal, ou plûtôt sa Robbe de pourpre, & son Anneau, & lui dit de faire venir le jeune Antiochus son fils, qui n'avoit alors que neuf

(*a*) *Diodor. Excerpta Valef. p.* 144. *& Ieron. in Dan.* XI.

(*b*) 2. *Macc.* IX. 29. ὁ σύντροφος αὐτοῦ.

ans,

19. *Et cogitavit Judas disperdere eos: & convocavit universum populum, ut obsiderent eos.*

20. *Et convenerunt simul, & obsederunt eos, anno centesimo quinquagesimo, & fecerunt balistas & machinas.*

21. *Et exierunt quidam exeis qui obsidebantur, & adjunxerunt se illis aliqui impii ex Israël.*

22. *Et abierunt ad Regem, & dixerunt: Quousque non facis judicium, & vindicas fratres nostros?*

19. Judas résolut de les perdre; & il fit assembler tout le peuple pour les assiéger. An du M. 3840.

20. Ainsi s'y étant rendus tous ensemble, ils les assiégérent en la cent cinquantiéme année; & ils firent des instrumens pour jetter des pierres, & d'autres machines de guerre. An du M. 3841.

21. Alors quelques-uns des assiegez sortirent; & quelques impies des enfans d'Israël s'étant joints à eux,

22. Ils allérent trouver le Roi, & lui dirent: Jusqu'à quand différerez-vous à nous faire justice, & à vanger nos freres?

## COMMENTAIRE.

ans, comme le remarque Appien, (*a*) afin de le faire reconnoître par l'armée. Par-là ce Prince révoquoit tout le pouvoir qu'il avoit donné à Lysias en partant de Syrie, transportoit à Philippe la qualité de Régent, & de Tuteur du jeune Roi.

Antiochus fils d'Epiphanes, fut surnommé *Eupator* par les Syriens; comme qui diroit, fils d'un bon pere, (*b*) pour marquer qu'étant sorti d'un Prince si glorieux, & si bon, il ne pouvoit manquer d'être lui-même heureux, & grand Prince. Tout cela par flatterie.

℣. 20. FECERUNT BALISTAS ET MACHINAS. *Ils firent des instrumens pour jetter des pierres.* Grotius croit que le Grec (*c*) signifie des machines de bois assez élevées, & à divers étages, où l'on plaçoit les machines à lancer les pierres, & les traits; le Syriaque semble vouloir marquer la même chose en le traduisant par des tours. Joseph l'entend *des terrasses*, (*d*) qui servoient au même usage. Ceci arriva, dit l'Ecriture, la cent cinquantiéme année des Grecs; mais comment accorder cela avec ce qui est dit dans le second des Maccabées, (*e*) que la cent quarante-huitiéme année des Séleucides, Antiochus Eupator fils d'Epiphanes, & Lysias Régent du Royaume, firent la paix avec Judas Maccabée, quoiqu'Antiochus Epiphanes ne soit mort que la cent quarante-neuviéme année? (*f*)

Pour résoudre cette difficulté, Usérius (*g*) suppose que dans les lettres, & les traitez qui se passoient à la Cour des Rois de Syrie, on

(*a*) *Appian. Syriac.*
(*b*) *Idem. Syr. p.* 117.
(*c*) Βελοστάσεις καὶ μηχανάς.
(*d*) *Antiq. l.* XII. *c.* 14. μηχανήματα καὶ χώματα ἐγειρας.
(*e*) 2. *Macc.* XI. 21.
(*f*) 1. *Macc.* VI. 16.
(*g*) *Ad an.* 3841.



Digitized by Google

An du M. 3841.

23. *Nos decrevimus servire patri tuo, & ambulare in præceptis ejus, & obsequi edictis ejus.*

24. *Et filii populi nostri propter hoc alienabant se à nobis, & quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, & hereditates nostræ diripiebantur.*

25. *Et non ad nos tantùm extenderunt manum, sed & in omnes fines nostros.*

26. *Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jerusalem occupare eam, & munitionem Bethsuram munierunt.*

27. *Et nisi præveneris eos velociùs, majora quàm hæc facient, & non poteris obtinere eos.*

28. *Et iratus est Rex, ut hæc audivit: & convocavit omnes amicos suos, & principes exercitûs sui, & eos qui super equites erant.*

23. Nous nous sommes engagez à servir vôtre pere, à nous conduire selon ses ordres, & à obéïr à ses Edits.

24. Ceux de nôtre peuple nous ont pris en aversion pour ce sujet. Ils ont tué tous ceux d'entre nous qu'ils ont trouvez, & ils ont pillé nos héritages.

25. Ils ont étendu leurs violences, non seulement sur nous, mais sur tout nôtre pays,

26. Et maintenant ils sont venus attaquer la forteresse de Jérusalem, pour s'en rendre maîtres; & ils ont fortifié Bethsura.

27. Que si vous ne vous hâtez de les prévenir, ils feront encore plus de mal qu'ils n'en ont fait jusqu'à présent, & vous ne pourrez plus les assujettir.

28. Le Roi ayant entendu tout cela, en fut irrité. Il fit venir tous ses amis, les principaux Officiers de son armée, & ceux qui commandoient la cavalerie.

## COMMENTAIRE.

ne suivoit pas l'Ere ordinaire des Séleucides, qui commençoit au mois de Septembre; mais celle des Caldéens, qui commençoit six mois plus tard. (*a*) Ainsi Antiochus Epiphanes étant mort au Printems de l'an du monde 3841. on peut dire qu'il est décédé la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, suivant les Juifs, & la cent quarante-huitiéme, selon les Grecs, les Syriens, & les Caldéens; & que l'Automne de l'an du monde 3841. qui est le commencement de la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, selon les Grecs, n'est encore que la cent quarante-huitiéme des Caldéens. De cette sorte, le Roi Antiochus Eupator a commencé de regner la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, qui est celle de la mort de son pere, & en même-tems écrire à Judas, pour lui donner la paix, la cent quarante-huitiéme année, suivant la datte des Caldéens.

Mais cette réponse n'est point exempte de difficulté; il semble qu'on suppose sans preuve ce qui est en question, que dans les rescrits de la Cour de Syrie, on suivoit l'Ere des Caldéens. Quelle apparence que les Rois de Syrie, qui étoient si jaloux de cette Ere des Grecs, qu'ils

(*a*) Voyez 1. *Macc.* 1. 11.

Digitized by Google

29. *Sed & de regnis aliis, & de insulis maritimis, venerunt ad eum exercitus conductitii.*

30. *Et erat numerus exercitûs ejus, centum millia peditum, & viginti millia equitum, & elephanti triginta duo, docti ad prælium.*

31. *Et venerunt per Idumæam, & applicuerunt ad Bethsuram, & pugnaverunt dies multos, & fecerunt machinas; & exierunt, & succenderunt eas igni, & pugnaverunt viriliter.*

32. *Et recessit Judas ab arce, & movit castra ad Bethzacharam contra castra Regis.*

29. Des troupes auxiliaires des Royaumes étrangers, & des Isles qu'il entretenoit à ses dépens, vinrent encore se joindre aux siennes. An du M. 3841.

30. Ainsi son armée étoit composée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, & de trente-deux éléphans dressez au combat.

31. Ils vinrent par l'Idumée, & assiégérent Bethsura. Ils l'attaquérent durant plusieurs jours, & ils firent pour cela des machines. Mais les assiegez étant sortis, les brûlérent, & combattirent avec grand courage.

32. Judas qui étoit parti de devant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzachara, vis-à-vis du camp du Roi.

## COMMENTAIRE.

l'avoient fait recevoir dans tous leurs Etats, fussent les premiers à s'en départir, pour prendre une datte de l'Ere des Caldéens. D'autres (*a*) aiment mieux dire que l'Auteur du second des Maccabées a rapporté la Lettre d'Antiochus hors de son rang, & l'a mise aprés la guerre entre Lysias, & Judas, au lieu qu'elle devoit être rapportée tout au commencement de son regne, & avant cette guerre. Cette lettre d'Antiochus n'a point de datte. Mais celle du même Roi Antiochus aux Juifs, & celle de Lysias aux mêmes Juifs, celle même des Légats Romains, ont toutes la même datte, comme étant du même tems. Voyez 2. Macc. x.

℣. 30. CENTUM MILLIA PEDITUM. *Cent mille hommes de pied.* Le second des Maccabées, (*b*) & Ben Gorion, (*c*) n'en mettent que *quatre-vingt mille, & toute la cavalerie.* Mais nous croyons avec Usserius, (*d*) que l'expédition dont il est parlé dans le second des Maccabées, est différente de celle dont nous parle ici l'Ecriture, & qu'elle arriva quelque tems aprés.

℣. 31. VENERUNT PER IDUMÆAM, ET APPLICUERUNT AD BETHSURAM. *Ils vinrent par l'Idumée, & assiégérent Bethsura.* Ils ne purent venir directement assiéger Jérusalem, apparemment à cause que les défilez qui y conduisoient du côté du nord, ou de l'occident, étoient occupez par les Juifs; ils furent donc obli-

(*a*) Basnage hist. des Juifs, tom. 1. livre 2. c. 1. art. 21. 22.

(*b*) 2. *Macc.* XI. 2.

(*c*) *Ben Gorion. hist. F. 39. col. 1. apud Drus.*

(*d*) *Usser. ad an.* 3841.

An du M. 3841.

33. *Et surrexit Rex ante lucem, & concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam : & comparaverunt se exercitus in prælium, & tubis cecinerunt.*

34. *Et elephantis ostenderunt sanguinem uvæ & mori, ad acuendos eos in prælium.*

33. Et le Roi s'étant levé avant le jour, fit marcher impétueusement toutes ses troupes sur le chemin de Bethzachara. Les armées se préparérent au combat, & ils sonnérent des trompettes.

34. Ils montrérent aux éléphans du jus de raisin, & de mûres, afin de les animer au combat.

## COMMENTAIRE.

gez de tourner par la partie méridionale du pays, qui étoit alors occupée par les Iduméens, ennemis des Juifs. Bethsura étoit au midi de Jérusalem.

℣. 32. RECESSIT JUDAS AB ARCE, ET MOVIT CASTRA AD BETHZACHARAM. *Judas qui étoit alors parti de devant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzachara.* Il quitta le siége de la forteresse de Sion, où étoient les troupes d'Antiochus, & vint se poster à Bethzachara, entre Jérusalem, & Bethsure. Joseph dit que ce poste de *Bethzachara*, étoit un défilé fort étroitt. (*a*)

℣. 34. ELEPHANTIS OSTENDERUNT SANGUINEM UVÆ ET MORI. *Ils montrerent aux éléphans du jus de raisin, & de mûres.* C'étoit apparemment pour les accoûtumer à voir le sang ; car on sçait que ce n'est pas la couleur rouge, mais la blanche, qui irrite ces animaux. C'est ce que remarque Plutarque, (*b*) lorsqu'il dit que ceux qui sont vétus de rouge, évitent de se montrer devant les taureaux, comme ceux qui ont des habits blancs, devant les éléphans ; parce que ces animaux s'irritent, & s'effarouchent par la vûë de ces couleurs. On enyvre aussi quelquefois les éléphans, comme on le voit dans le troisiéme des Maccabées, (*c*) pour leur ôter le sentiment, pour les mettre en fureur, & pour les rendre insensibles ; car autrement cet animal n'est nullement cruel. Pline (*d*) raconte que le Roi Bocchus ayant voulu irriter trente éléphans contre des criminels qu'il avoit attachez à des poteaux, on ne put jamais les obliger à déchirer ces malheureux, comme si par un sentiment de compassion ils eussent épargné leur sang. Il est même dangereux de les enyvrer avec du

(*a*) *Antiq. l.* XII. *c.* 4. Βάλλεται στρατόπεδον ἐπὶ τῶν στενῶν ἐν τίνι τόπῳ βεθζακαρία λεγομένῳ.

(*b*) *Plut. de fortuna Alex.* φυλάττονται ταύροις ὀφθῆναι φοινικίδας ἔχοντες, ἐλέφασι δὲ λευκὰς χιτῶνας, ἐρεθίζεται γὰρ ὑπὸ τῶν χρωμάτων τὰ ζῶα τούτων, καὶ διαθηριοῦται. *Vide eundem conjugial. præcept. & Bochart. de animal. sacr. prima parte, l.* 7. *c.* 27.

(*c*) 3. *Macc.* V. 30.

(*d*) *Plin. l.* 8. *c.* 5.

Digitized by Google

35. *Et divisérunt bestias per legiones: & astiterunt singulis elephantis mille viri in loricis concatenatis, galea aerea in capitibus eorum: & quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant.*

35. Ils partagérent les bêtes par légions, & mille hommes armez de cottes-de-mailles, & de casques d'airain accompagnoient chaque éléphant; & cinq cens chevaux choisis avoient ordre de se tenir toûjours prés de chaque bête. An du M 3841.

36. *Hi ante tempus ubicumque erat bestia, ibi erant: & quocumque ibat, ibant, & non discedebant ab ea.*

36. Ces gens se hâtoient de prévenir en tous lieux les éléphans. Ils alloient par tout où chaque éléphant alloit; & ils ne l'abandonnoient jamais.

## COMMENTAIRE.

vin, (*a*) puisque cette liqueur leur ôte la force. Elien (*b*) remarque que lorsqu'on veut les exposer au combat, on leur donne à boire, non pas du vin de la vigne, mais quelque autre vin tiré des grains, ou des roseaux. C'est donc apparemment pour éviter d'un côté l'inconvénient de l'yvresse des éléphans, & de l'autre pour échauffer leur sang, & remuer leurs esprits, qu'on leur montroit du vin, ou du jus de mûres, sans le leur faire boire, avant que d'entrer au combat. Mais lorsqu'il ne s'agissoit que de les effaroucher, & de leur inspirer de la cruauté contre des malheureux, qu'on exposoit à être écrasez sous le poids de leur masse, ou à être froissez, & jettez avec roideur contre terre par la force de leur trompe, alors non seulement on ne feignoit pas de les enyvrer de vin pur, on y ajoûtoit même des drogues pour les étourdir, & leur ôter le sentiment; on faisoit passer le vin sur des paquets de myrrhe, ou d'encens, afin que l'odeur de la myrrhe leur troublât les sens, pendant que la chaleur du vin les mettroit en fureur. C'est ainsi qu'on en usa envers les éléphans, ausquels Ptolomée Philopator Roi d'Egypte, voulut exposer les Hébreux de ses Etats. (*c*)

℣. 36. HI ANTE TEMPUS UBICUMQUE BESTIA, IBI ERANT. *Ces gens se hâtoient en tous lieux de prévenir les éléphans.* Ou plûtôt: (*d*) Ces gens se trouvoient par tout où alloit l'éléphant, même avant qu'il fût absolument necessaire qu'ils s'y trouvassent. (*e*)

---

(*a*) Ælian. Var. hist. l. 2. c. 40. Πίθηκος τῷ ἐλέφαντι τὸν οἶνον πίνοντι, ὁ μὲν τῆς ἀλκῆς ἐπιλανθάνεται, ὁ δὲ τῆς παιμνίας.

(*b*) Idem. l. 13. c. 8. ἐλέφασι μὲν πόλεμον ἀναλαμβάνουσι, οἶνος μὲν, οὐ μὴν ὁ τῶν ἀμπέλων, ἐπὶ τὸν μὲν ἐξ ὀρύζης κατεργάζεται, τὸν δὲ ἐκ καλάμου.

(*c*) 3. Macc. v. Δακτύλοις δεσμοῖς λυομένους, τῷ ὄντι πολέμοις ἀκροβόλοις, ἁρπαγὰς τῶν ἐλεφάντων ποιούμενοι . . . τῷ ἀγελαδὸν ἐλᾶν τῷ πάμπαν ἀφθόνῳ χορηγίᾳ εἰσαγαγεῖν πρὸς συναθροισιν τῷ μέρει τῶν Ἰουδαίων.

(*d*) Οὗτοι πρὸ καιροῦ ἦν ἐν ᾗ τὸ θηρίον, ἦσαν,

(*e*) Vide Lyr. Grot. Men.



Digitized by Google

An du M. 3841.

37. *Sed & turres ligneæ super eos firma protegentes, super singulas bestias: & super eas machinæ: & super singulas viri virtutis triginta duo, qui pugnabant desuper, & Indus magister bestiæ.*

37. Il y avoit auſſi ſur chaque bête une forte tour de bois, deſtinée pour la mettre à couvert, & des machines deſſus; & dans chaque tour, trente-deux des plus vaillans hommes, qui combattoient d'enhaut, avec un Indien qui conduiſoit la bête.

## COMMENTAIRE.

Le Syriaque : Ces gens avoient été choiſis avant le combat, & accompagnoient l'éléphant par tout où il alloit.

℣. 37. SED ET TURRES LIGNEÆ SUPER EOS... ET SUPER EAS MACHINÆ, ET SUPER SINGULAS VIRI VIRTUTIS TRIGINTA DUO. *Il y avoit ſur chaque bête une forte tour de bois, & des machines deſſus, & dans chaque tour trente-deux des plus vaillans hommes.* On dreſſoit ſur les éléphans de bataille des eſpéces de tours de bois, arrêtées par deux fortes chaînes, qui paſſoient en forme de ſangles ſous le ventre de l'animal; & on plaçoit ſur ces tours des combattans, qui lançoient des dards, ou des fléches contre l'ennemi. C'eſt ce que Juvenal exprime par ces vers.

. . . . . *Dorſo ferre cohortes*
*Partem aliquam belli, & euntem in prælia turrem.* (*a*)

Quant au nombre de trente-deux combattans montez ſur chacune de ces bêtes, Bochart le traite de paradoxe incroyable. (*b*) D'autres ne ſont pas ſi incrédules; (*c*) ils aſſurent qu'on a vû ſur un éléphant juſqu'à trente & quarante archers; mais il faut avoüer qu'il eſt rare d'y en voir un ſi grand nombre. Pline (*d*) avance en quelque endroit, qu'on y en a compté juſqu'à ſoixante. Nos Commentateurs croyent avec raiſon, que les éléphans d'Antiochus étoient Indiens, & par conſéquent beaucoup plus gros, & plus forts que ceux d'Afrique. Ceux-ci, ſelon Marmole, (*e*) peuvent porter une tour avec douze hommes; mais ceux des Indes en portoient juſqu'à quinze, ſelon Philoſtrate. (*f*) Marc Paul Vénitien, (*g*) en met juſqu'à quinze ou vingt ſur des éléphans de l'Iſle de Zinzibar en Ethiopie. Et qui empêche que ſur des éléphans choiſis, & d'une grandeur extraordinaire, on n'en mette juſqu'à trente-deux? Mais Bochart regarde tout ce

(*a*) *Juvenal. Sat* 12.
(*b*) *Vide Boch. de animal. ſacr. parte* 1. *l.* 2. *c.* 27.
(*c*) *Albert. Mag. Autor de nat. rerum Druſ. Grot. Serar. Tyr. Verhorſt, Vide Geſner.*
(*d*) *Plin. l.* 8. *c.* 7.
(*e*) *Marmol. de Africa, l.* 1. *c.*
(*f*) *Philoſtrat. Apollon. l.* 2. *c.* 6.
(*g*) *M. Paul. Venit. l.* 3. *c.* 42.

Digitized by Google

qu'on vient de rapporter, comme autant d'exagérations, & comme des exemples rares, & singuliers, qui ne peuvent faire de régles. Les meilleurs Auteurs ne parlent que de trois, ou quatre, ou six combattans au plus sur chaque éléphant. Elien (*a*) dit qu'il porte trois combattans; un de chaque côté, un troisiéme qui combat, & le quatriéme tient la trompe de l'animal, & le conduit par les coups d'une baguette de fer, ou de bois. Héliodore (*b*) y met six archers, & pas davantage. Vertomanus (*c*) en compte sept, trois de chaque côté, dans des espéces de tours, ou de paniers, & l'Indien qui conduit l'animal, assis au milieu, & entre les deux tours. Joseph n'a pas exprimé le nombre des combattans; il dit simplement qu'il y avoit sur ces animaux des tours, & des archers. (*d*) M. de Grand-Menil (*e*) corrige le texte Grec, & lui fait dire, qu'il y avoit deux ou trois vaillans hommes sur l'éléphant, qui lançoient des traits. Bochart ne se fixe à aucun nombre de combattans; mais il reconnoît qu'il devoit y en avoir plus de deux ou trois, puisque l'Ecriture parlant de la chûte de l'éléphant tué par Eléazar, dit qu'il tomba, avec la troupe qui étoit dessus. (*f*) Il est sûr qu'un éléphant peut porter jusqu'à cinq, ou six mille pesant; & trente-deux hommes armez à la legére, comme étoient les archers, ne pésent pas cinq mille livres. En prenant chaque homme sur le pied de cent cinquante livres pesant, les trente-deux ne font que quatre mille huit cens livres. Or nous lisons qu'on a vû un éléphant, porter avec ses dents deux canons de fonte liez ensemble par des cables, l'espace de cinq cens pas. Ces canons étoient du poids chacun de trois milliers. Et qui doute que ces animaux ne puissent porter sur leur dos un bien plus grand poids? Aussi voyons-nous qu'on s'en sert à la guerre, & qu'ils portent sur leur dos une piéce de fer d'artillerie de six pieds de long, avec son affut, qui porte un boulet d'une livre.

An du M. 3841.

ET INDUS MAGISTER BESTIÆ. *Avec un Indien qui conduisoit la bête.* Le Grec plus simplement: *Et son Indien.* L'usage a voulu qu'on nommât *Indien*, celui qui conduisoit les éléphans, de quelque nation qu'il fût. On le trouve en ce sens dans les meilleurs Auteurs de l'antiquité. Comme les meilleurs éléphans venoient des Indes, on leur laissoit pour conducteur un homme de cette nation, comme plus expert que les autres.

---

(*a*) *Elian. l.* 13. *c.* 1 *Var. hist.*

(*b*) *Heliodor. Æthiop. l.* 9.

(*c*) *Vertoman Navig. l.* 4. *c.* 10.

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 14. Ἔφερον δὲ οἱ ἐλέφαντες πυργούστε ὑψηλοὺς, καὶ τοξότας.

(*e*) Ἄνδρας δυνάμεως δύο ἢ τρεῖς, ἀκοντίοις πολεμοῦντες ἐπ' αὐτοῖς, au lieu de, ἄνδρας δυνάμεως δύο καὶ τριάκοντα οἱ πολεμοῦντες ἐπ' αὐτοῖς

(*f*) 2. *Macc.* XII. 15. πρωτεύοντα τῶν ἐλεφάντων, σὺν τῷ κατ' οἰκείαν ὄχλῳ.

An du M. 3841.

38. *Et residuum equitatum hinc, & inde statuit in duas partes, tubis exercitum commovere, & perurgere constipatos in legionibus ejus.*

38. Il rangea le reste de la cavalerie sur les deux aîles, pour exciter son armée par le son des trompettes, & pour animer son infanterie serrée dans ses bataillons.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. EQUITATUM HINC ET INDE STATUIT IN DUAS PARTES, TUBIS EXERCITUM COMMOVERE, ET PERURGERE CONSTIPATOS IN LEGIONIBUS EJUS. *Il rangea la cavalerie sur les deux aîles, pour exciter son armée par le son des trompettes, & pour animer son infanterie serrée dans les bataillons.* Le Grec n'est pas uniforme dans tous les Exemplaires : (*a*) quelques-uns portent, que les Généraux d'Antiochus rangérent *leur cavalerie aux deux côtez de l'infanterie, pour l'encourager, & la tenir serrée dans les défilez.* (*b*) D'autres, *pour l'animer, & pour la serrer dans ses bataillons.* Ce dernier sens nous paroît le plus juste. Il est naturel de placer la cavalerie à côté & autour de l'infanterie, pour la soûtenir, & pour la tenir serrée ; mais quelle nécessité, & quel moyen de couvrir & de serrer l'infanterie par le moyen de la cavalerie *dans des défilez ?* La Vulgate qui lit, *qu'on rangea la cavalerie à côté de l'infanterie, pour l'exciter par le son des trompettes*, avoit sans doute un texte Grec différent du nôtre en cet endroit : sa maniére de lire ne forme pas un sens fort heureux, à moins qu'on ne dise que les Grecs n'avoient point de trompettes pour l'infanterie, mais seulement pour la cavalerie, & que pour animer l'infanterie au combat, il falloit faire approcher la cavalerie avec ses trompettes. Lipse dans le Chap. 10. du quatriéme Livre de la Milice des Romains, montre fort bien que tant la cavalerie, que l'infanterie de ces peuples, avoient l'usage des trompettes ; mais pour les Grecs, la chose n'est pas si claire. Il fait pourtant voir que parmi les Grecs, il y avoit toûjours dans chaque compagnie de cent hommes, cinq de surnuméraires, du nombre desquels étoit le trompette ; & il est certain que les Juifs, & leurs voisins, qui mettoient rarement de la cavalerie en campagne, avoient toûjours des trompettes. Ainsi je croirois que dans l'armée d'Antiochus, l'infanterie comme la cavalerie avoient également de ces instrumens ; & que

(*a*) *Edit. Rom. & alia communiter.* Καὶ τὴν ἐπίλοιπον ἵππον ἔνθεν καὶ ἔνθεν ἔστησαν ἐπὶ τὰ δύο μερὴ τῆς παρεμβολῆς, κατασείοντες καὶ καταφρασσόμενοι ἐν ταῖς φάραγξιν. *Ms. Alex.* ἐν ταῖς φάλαγξιν.

(*b*) *Ita Grot.*

par

39. *Et ut refulsit sol in clypeos aureos, & areos, resplenduerunt montes ab eis, & resplenduerunt sicut lampades ignis.*

39. Lorsque le soleil eut frappé de ses rayons les boucliers d'or, & d'airain, il en rejaillit un éclat sur les montagnes d'alentour, qui brillérent comme des lampes ardentes. An du M. 3841.

40. *Et distincta est pas exercitûs Regis per montes excelsos, & alia, per loca humilia : & ibant cautè & ordinatè.*

40. Une partie de l'armée du Roi alloit le long des hautes montagnes, & l'autre marchoit dans la plaine : & ils marchoient avec précaution, & avec ordre.

41. *Et commovebantur omnes inhabitantes terram, à voce multitudinis, & incessu tubæ, & collisione armorum : erat enim exercitus magnus valdè, & fortis.*

41. Tous les habitans des environs étoient épouvantez des cris de cette multitude de soldats, du bruit de leur marche, & du fracas de leurs armes, qui se touchoient, parce que l'armée étoit trés-grande & trés-forte.

42. *Et appropiavit Judas, & exercitus ejus in prælium : & ceciderunt de exercitu Regis sexcenti viri.*

42. Et Judas s'avança avec son armée pour combattre les ennemis ; & six cens hommes de l'armée du Roi furent taillez en piéces.

43. *Et vidit Eleazar filius Saura unam de bestiis loricatam loricis Regis, & erat eminens super cæteras bestias, & visum est ei quòd in ea esset Rex.*

43. Alors Eléazar fils de Saura, voyant un des éléphans caparaçonné, comme s'il eût porté le Roi, & qui étoit plus grand que tous les autres, crut que le Roi même étoit dessus.

## COMMENTAIRE.

par conséquent dans le passage que nous expliquons, on peut s'en tenir au texte Grec ordinaire.

℣. 39. IN CLYPEOS AUREOS, ET ÆREOS. *Les boucliers d'or, & d'airain.* Le Grec de l'Edition Royale ne lit pas *boucliers d'airain* ; mais l'Edition Romaine le porte comme la Vulgate. Les soldats portoient ordinairement des boucliers d'airain ; mais les principaux Officiers en pouvoient porter d'or. Dans l'armée d'Aléxandre, les *Argyraspides* étoient ainsi nommez, à cause de leurs boucliers d'argent ; les Rois de Syrie purent imiter, ou même surpasser en cela la magnificence d'Aléxandre.

℣. 42. SEXCENTI VIRI. *Six cens hommes.* Joseph : (a) *Mille hommes.* Le second des Maccabées : (b) *Onze mille hommes de pied, & six cens chevaux.* Les six cens hommes marquez ici, ne sont que

(a) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 4. τῶν προδρομῶν περὶ ἑξακοσίους ἀναιρεῖ.

(b) 2. *Macc.* XI. 11.

An du M. 3841.

44. *Et dedit se ut liberaret populum suum, & acquireret sibi nomen æternum.*

44. Et il exposa sa vie pour délivrer son peuple, & pour s'acquérir un nom immortel.

## COMMENTAIRE.

ceux qui tombérent du premier choc, & avant la mort d'Eléazar; Joseph dit que ce ne fut que *des avant-coureurs*, dont il y en eut mille de tuez.

℣. 43. ELEAZAR FILIUS SAURA. *Eléazar fils de Saura.* C'est le même qui est nommé ci-devant, (*a*) *Eléazar Abaron*; il étoit frere du Judas Maccabée. On attribuë ailleurs à Judas, ce qui se lit ici d'Eléazar; (*b*) mais c'est l'ordinaire d'attribuer au Général, ce qui s'est fait de plus remarquable dans le combat; d'ailleurs l'histoire de Ben Gorion (*c*) porte, que ce fut à la solicitation de Judas, qu'Eléazar s'exposa à cette périlleuse action. L'Arabe dit qu'Eléazar étoit un des domestiques de Judas. Le Grec porte *Eléazar* surnommé *Avaron*. On ne sçait d'où lui vient le nom de Saura; Caton dit qu'on donna le surnom de *Surus*, à celui des éléphans qui se signala le plus dans la bataille contre les Carthaginois. (*d*)

VIDIT UNAM DE BESTIIS LORICATAM LORICIS REGIS. *Il vit un de ces éléphans caparaçonné comme s'il eût porté le Roi.* L'éléphant a le cuir fort dur par tout, excepté sous le ventre: cependant pour plus grande sûreté, on les armoit, & on les couvroit d'une espéce de cuirasse de fer. (*e*) Quinte-Curce dit que lorsque les Rois des Indes vont en campagne, ils se font traîner par des éléphans, qui sont tout couverts d'or. (*f*) Et Florus nous dépeint des éléphants qui sont conduits au combat, couverts d'or, d'argent, de pourpre & d'yvoire. (*g*) *Elephantis immensæ magnitudinis auro, argento, purpurâ, & suo ebore fulgentibus aciem utrimque vallaverat.* On leur donnoit des espéces de cuirasses de fer, de même qu'aux chevaux de bataille. (*h*)

*Spumantemque agitabat equum, quem pellis ahenis*
*In plumam squamis auro conserta tegebat.*

℣. 44. DEDIT SE UT LIBERARET POPULUM SUUM. *Il exposa sa vie pour délivrer son peuple, & pour s'acquerir un nom immortel.* L'action heroïque d'Eleazar, qui sacrifie sa vie pour le salut

---

(*a*) 1. *Macc.* II. 5.
(*b*) 2. *Macc.* XIII. 15.
(*c*) *Joseph. Ben Gorion. l.* 3. *c.* 20. *Ita & Arab.* 2. *Macc. c.* 15.
(*d*) *Vide Plin. l.* 8. *c.* 5.
(*e*) *Heliodor. l.* 9. *Vide Boch. de anim. P.* 1. *l.* 2. *c.* 27.
(*f*) *Q. Curt. l.* 8.
(*g*) *Flor. l.* 2. *c.* 8.
(*h*) *Virgil. Æneid.* XI.

Digitized by Google

45. *Et cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens à dextris & à sinistris, & cadebant ab eo hinc atque illuc.*

45. Car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droit & à gauche, & faisant tomber tout ce qui se présentoit devant lui. An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

de sa nation, a trouvé des censeurs, même parmi les Peres. Ce qui a fait le plus de tort à cet homme, dont le Paganisme auroit fait un Heros, & dont le Christianisme a peine de justifier la conduite, c'est que l'Ecriture lui donne pour motif de son action, l'envie de s'acquerir une gloire immortelle. *Ut acquireret sibi nomen æternum.* Saint Gregoire le Grand, (*a*) dit qu'Eléazar écrasé sous l'éléphant qu'il fait mourir, est la figure de ceux qui semblent surmonter les vices, mais qui y succombent en effet par leur orgueil, en même-tems qu'ils paroissent remporter la victoire. *Qui vitia superant, sed sub ista quæ subjiciunt, superbiendo succumbunt.* Raban Maur paroît aussi désapprouver l'action, & l'intention d'Eléazar. (*b*) Il le regarde comme la figure des arrogans & des hypocrites, qui n'ont que l'apparence de la vertu, sans en avoir la réalité, & qui corrompent par les mauvaises dispositions de leur cœur, ce qui paroît de plus loüable aux yeux des hommes; on dit de plus, que le motif de sauver son peuple, & de procurer le bien public, n'est pas capable de le justifier. Il n'est pas permis de se donner la mort, ou de s'exposer au danger certain de mourir, pour procurer la délivrance des autres. Que l'exemple de Samson, qui fut écrasé sous les ruines du Temple qu'il avoit abbatu, ne fait rien pour la cause d'Eléazar; Samson pria, avant que d'entreprendre cette action: il n'agit que par l'inspiration de l'Esprit Saint. (*c*) Mais nous ne lisons rien de pareil dans l'action d'Eléazar.

La plûpart néanmoins justifient Eléazar, & parlent de son entreprise, comme de l'action la plus belle & la plus glorieuse. Saint Ambroise (*d*) relève sa valeur, son intrépidité, son mépris de la mort. Les Commentateurs distinguent deux choses dans ce dessein si hardi; la premiere intention d'Eléazar, qui étoit de sauver son peuple, de mettre à couvert la liberté & la religion d'Israël, d'empêcher la profanation du Temple & des choses saintes, la désolation & la dispersion du peuple; & la seconde intention, qui étoit de s'acquerir de la réputation. Il est permis, sans doute, dans une juste guerre, de s'exposer

(*a*) *Greg. Mag. Moral. l. 19. c. 13.*
(*b*) *Raban. Maur. in hunc loc.*
(*c*) *Aug. l. 2. contra Epist. Gaudent c 23.*
(*d*) *Ambros. l. 1. Offic. c. 40.* Voyez aussi *Sérar. in 1. Macc. Est. Tir. Menoch &c.* On peut voir aussi Grot. *de jure Belli & Pac. l. 3. c. 4. art. 18. Navarr. Francisc. à victoria.*



Digitized by Google

An du M. 3841.

*46. Et ivit sub pedes elephantis, & suppositi se ei, & occidit eum, & cecidit in terram super ipsum, & mortuus est illic.*

46. Et étant allé se mettre sous le ventre de l'éléphant, il le tua, & le fit tomber par terre, & Eléazar fut écrasé sous le poids de cette bête.

## COMMENTAIRE.

au péril, pour la conservation de sa patrie & de sa religion, sur tout lors qu'on agit avec les ordres, ou au moins avec la permission du Général. Il est permis encore de regarder sa réputation, comme un bien naturel, dont tout le monde doit avoir un soin réglé & légitime, subordonné à celui qu'on a de son salut, & des autres biens d'un ordre plus relevé. Or l'Ecriture donne à Eléazar ces deux intentions, & la charité ne nous permet pas de croire, sans en avoir de bonnes raisons; qu'elles ayent été soüillées par des considérations, ou par des excés qui auroient pû en altérer le mérite. Nous ne pouvons donc pas sans témerité condamner Eléazar, ni lui refuser une justice, que nous devons à tous ceux dont les actions sont loüables au dehors, qui est de les croire véritablement bonnes, tandis que nous n'avons point de preuve du contraire. Les Peres qui ont regardé son entrepriſe comme une figure des superbes, qui trouvent leur mort dans leurs meilleures actions, n'ont pas pour cela condamné Eléazar. Il pouvoit representer les méchans & les superbes, sans l'être lui-même. De plus, il n'est nullement croyable qu'Eléazar ait crû certainement que cet animal tomberoit si vîte & si directement sur lui, qu'il n'auroit pas moyen de se sauver; l'éléphant pouvoit survivre quelque tems à sa blessure, ou tomber à côté, sans écraser celui qui l'avoit blessé. Enfin, comme nous n'avons aucune preuve positive qu'Eléazar ait été inspiré pour cette action, aussi n'en avons-nous aucune du contraire; ainsi nous devons au moins suspendre nôtre jugement sur sa bonté ou sur sa malice.

℣. 46. IVIT SUB PEDES ELEPHANTIS. *Il alla sous le ventre*, (à la lettre,) *sous les pieds de l'éléphant.* Un éléphant caparaçonné, & couvert de la maniere dont l'auteur nous dépeint celui-ci, ne pouvoit guéres être blessé que par dessous le ventre, c'est l'endroit où il a la peau la plus tendre; & lors que le rinoceros attaque cet animal, c'est ordinairement au ventre qu'il le prend, comme à l'endroit le plus aisé à percer. (*a*)

(*a*) *Plin. l.* VIII. *c.* 20.

Digitized by Google

47. *Et videntes virtutem Regis, & impetum exercitûs ejus, diverterunt se ab eis.*

48. *Castra autem Regis ascenderunt contra eos in Jerusalem, & applicuerunt castra Regis ad Judæam & montem Sion.*

49. *Et fecit pacem cum his qui erant in Bethsura: & exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta conclusis, quia sabbata erant terræ.*

50. *Et comprehendit Rex Bethsuram: & constituit illic custodiam, servare eam.*

47. Mais les Juifs voyant les grandes troupes du Roi, & l'impétuosité de son armée, se retirérent du combat. An du M. 3841.

48. En même-tems l'armée du Roi marcha contre eux vers Jérusalem, & elle vint en Judée, & campa prés du mont de Sion.

49. Le Roi écouta les propositions de paix, que lui firent faire ceux qui étoient dans Bethsura; & ils sortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'étoit l'année du sabbat, & du repos de la terre.

50. Ainsi le Roi prit Bethsura, & y mit garnison pour la garder.

## COMMENTAIRE.

℣. 48. APPLICUERUNT CASTRA REGIS AD JUDÆAM, ET MONTEM SION. *L'armée du Roi vint en Judée, & campa prés du mont de Sion.* Judas ayant vû qu'il ne pouvoit résister à toute l'armée du Roi, s'étoit retiré à Jérusalem, & dans le Temple; le Roi l'y suivit, & campa prés du mont de Sion; la ville de Jérusalem n'étoit pas en état de défense, elle étoit démolie, & ouverte de tous côtez, il n'y avoit de fortifié que le Temple occupé par Judas, & la citadelle de Sion qui tenoit pour le Roi. Il est à remarquer que l'Ecriture donne ici (*a*) le nom d'Idumée à tout ce qui est au midi de *Bethsure*, & le nom de *Judée* à ce qui est au septentrion de cette ville, & de Jérusalem; cela fait voir combien la Judée étoit reserrée dans ce tems-là. Le Roi laissa une partie de son armée devant Bethsura, pour en continuer le siége. (*b*) Il paroît même par la suite, qu'il ne s'attacha qu'à cette derniére place, se contentant de tenir le Temple bloqué. ℣. 51.

℣. 49. FECIT PACEM CUM HIS QUI ERANT IN BETHSURA. *Le Roi écouta les propositions de paix que lui firent ceux de Bethsura.* Ce siége de Bethsura est raconté plus en détail dans le second des Maccabées; (*c*) le Roi, & son armée y souffrirent beaucoup; les Juifs ne se rendirent que faute de vivres, parce que c'étoit l'année Sabbatique, dans laquelle on n'avoit rien recüeilli de la terre.

---

(*a*) Plus haut ℣. 31. Ch. IV. 61. v. 3. & 65. (*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. 14. *Grot. hic. Vide & confer.* 2. *Macc.* XIII. 18. 19. *& seq.* (*c*) 2. *Macc.* XII. 19. *&c.*



Digitized by Google

An du M. 3841.

51. *Et convertit castra ad locum sanctificationis dies multos: & statuit illic balistas, & machinas, & ignis jacula, & tormenta ad lapides jactandos, & spicula, & scorpios ad mittendas sagittas, & fundibula,*

51. Il fit ensuite marcher ses troupes vers le lieu saint, où il demeura long-tems : il y dressa divers instrumens de guerre, & plusieurs machines pour lancer des feux, pour jetter des pierres, & des dards ; des arbalêtes, pour lancer des fléches ; & des frondes.

52. *Fecerunt autem & ipsi machinas adversùs machinas eorum, & pugnaverunt dies multos.*

52. Les assiégez firent aussi des machines contre leurs machines, & ils combattirent durant plusieurs jours.

53. *Esca autem non erant in civitate, eò quòd septimus annus esset, & qui remanserant in Judæa de Gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ reposita fuerant.*

53. Mais il n'y avoit point de vivres dans la ville, parce que c'étoit la septiéme année, & que ceux d'entre les nations qui étoient demeurez dans la Judée, avoient consumé les restes de ce qu'on avoit mis en réserve.

## COMMENTAIRE.

℣. 51. CONVERTIT CASTRA AD LOCUM SANCTIFICATIONIS. *Il fit marcher ses troupes vers le lieu saint*, vers le Temple, où Judas s'étoit retiré, & qu'il avoit fait environner de bonnes murailles. (*a*)

BALISTAS. *Des instrumens de guerre*, des machines à jetter des pierres, à lancer des dards ; ou selon le Grec, (*b*) des terrasses, ou des tours, pour y placer des machines. Voyez cy-devant le ℣. 20.

IGNIS JACULA. *Des machines pour lancer des feux.* (*c*) Les anciens lançoient du feu dans les villes assiegées, ou sur leurs ennemis, en diverses maniéres. Quelquefois c'étoit de simples bois allumez, dont on frappoit l'ennemi. (*d*)

*Hi pinu flagrante cient, hi pondere pili.*

Quelquefois c'étoit des dards chargez de matiéres enflammées. (*e*)

*Spiculaque & multâ crinitum missile flammâ.*

D'autres fois c'étoit des fagots de genest enduits de poix, qu'on jettoit sur les ennemis, ou sur leurs machines. (*f*) Tite-Live parle d'une sorte de javelot assez long, qu'on armoit de fer & de feu, & qu'on lançoit par des machines. Ils appelloient ce javelot *falarica*. (*g*) Silius en parle en ces termes : (*h*)

---

(*a*) *Vide* 1. Macc. IV. 60. & *seq.* & VI. 62.
(*b*) Βελοστάσεις
(*c*) Πυροβόλα.
(*d*) *Silius de pugna Cannensi.*
(*e*) *Statius l.* 5.
(*f*) *Nonnus Marcell. Malleoli. Vide Lips. Poliorcetic. l.* 5. *c.* 5.
(*g*) *Livius lib.* XXI.
(*h*) *Sil. Sagunt. hist.*

Digitized by Google

54. *Et remanserunt in Sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames: & dispersi sunt unusquisque in locum suum.*

55. *Et audivit Lysias quòd Philippus, quem constituerat Rex Antiochus, cùm adhuc viveret, ut nutriret Antiochum filium suum, & regnaret,*

56. *Reversus esset à Persida, & Media, & exercitus qui abierat cum ipso, & quia quærebat suscipere regni negotia;*

57. *Festinavit ire, & dicere ad Regem, & Duces exercitûs: Deficimus quotidie, & esca nobis modica est, & locus quem obsidemus est munitus, & incumbit nobis ordinare de regno.*

54. Il ne demeura donc que peu de gens pour la défense des lieux saints, parce qu'étant pressez par la famine, chacun s'en étoit retourné chez soi. An du M. 3841.

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avoit été choisi par le Roi Antiochus, lorsqu'il vivoit encore, pour élever Antiochus son fils, & pour le faire regner en sa place,

56. Etoit revenu de Perse, & de la Médie avec l'armée qui l'y avoit accompagné, & qu'il se préparoit à prendre le gouvernement des affaires du Royaume;

57. Il se hâta de s'en retourner, & dit au Roi, & aux Généraux de l'armée: Nous nous consumons ici tous les jours; nous avons trés-peu de vivres; la place que nous assiégeons est bien fortifiée; & nous sommes pressez de mettre ordre aux affaires du Royaume.

## COMMENTAIRE.

*Fulminis hæc ritu summis & manibus arcis*
*Incita sulcatum tremulâ secat aëra flammâ.*

L'Ecriture veut marquer apparemment ici les machines dont on tiroit ces *falariques*, sous le nom de *machines à lancer des feux.*

SCORPIOS AD MITTENDAS SAGITTAS. *Des arbalêtes pour lancer des flêches.* Le latin *scorpius*, signifie une sorte de dard qu'on lançoit avec une machine, & dont la pointe étoit fort mince, & ne laissoit pas de tuer, à peu prés de même que la piqueure du scorpion. Tertullien semble dire qu'elle étoit creuse. (a) *Id spiculum & fistula est, patulâ tenuitate in vulnus, & virus, quâ figit, effundit.* On donnoit aussi le nom de scorpion à la machine qui lançoit ce dard; & c'est en ce sens qu'il se prend ici.

℣. 55. ET AUDIVIT LYSIAS QUOD PHILIPPUS QUEM CONSTITUERAT REX ANTIOCHUS, &c. *Lysias apprit que Philippe qui avoit été choisi par le Roi Antiochus*, pour élever son fils, & pour gouverner son Royaume, pendant sa minorité, étoit arrivé en Syrie. On doit rappeller en cet endroit ce qui a été dit cy-devant, (b) de la mort d'Antiochus Epiphanes, qui déclara Philippe Gou-

(a) *Tertull. initio scorpiac. Vide Lipsi. Poliorcet. l. 3. dialog. 4.*

(b) Voyez 1. *Macc.* VI. 14. & *seq.*

An du M. 3841.

58. *Nunc itaque demus dextras hominibus istis, & faciamus cum illis pacem, & cum omni genere eorum.*

59. *Et constituamus illis ut ambulent in legitimis suis sicut prius; propter legitima enim ipsorum, quæ despeximus, irati sunt, & fecerunt omnia hæc.*

60. *Et placuit sermo in conspectu Regis & Principum: & misit ad eos pacem facere, & receperunt illam.*

61. *Et juravit illis Rex, & Principes: & exierunt de munitione.*

62. *Et intravit Rex montem Sion, & vidit munitionem loci: & rupit citius juramentum quod juravit: & mandavit destruere murum in gyro.*

58. Composons donc avec ces gens-ci; faisons la paix avec eux, & avec toute leur nation.

59. Et permettons-leur de vivre selon leurs loix comme auparavant: car ç'a été le mépris que nous avons fait de leurs loix, qui les a si fort animez, & qui leur a fait faire tout ce qu'ils ont fait jusques à présent.

60. Cette proposition plut au Roi, & à ses principaux Officiers: il envoya aussitôt traiter de paix avec les Juifs, qui l'acceptérent.

61. Et le Roi, & ses Officiers l'ayant confirmée avec serment, ceux qui défendoient la forteresse se retirérent.

62. Alors le Roi entra sur la montagne de Sion, & en vit les fortifications; & il viola aussi-tôt le serment qu'il avoit fait; car il commanda qu'on abattît tous les murs qui l'environnoient.

## COMMENTAIRE.

verneur du jeune Antiochus Eupator, & Régent du Royaume, en la place de Lysias.

℣. 58. DEMUS DEXTRAS HOMINIBUS ISTIS. *Composons avec ces gens-cy*, à la lettre, *donnons-leur la main droite*: expressions qui se rencontrent souvent dans ces Livres. (*a*) Les Perses & la plûpart des Orientaux n'avoient point de marque plus assurée de leurs promesses, que de donner la main droite; cela se voit par plusieurs endroits de Xénophon. (*b*)

℣. 59. UT AMBULENT IN LEGITIMIS SUIS, SICUT PRIUS. *De vivre selon leur Loi, comme auparavant.* Ils avoient joüi de ce privilége depuis Cyrus, jusqu'à Antiochus Epiphanes; ce privilége leur fut confirmé par Artaxercés, Darius fils d'Hystaspe, Alexandre & autres.

QUÆ DESPEXIMUS. *Le mépris que nous avons fait de leurs Loix.* Le Grec, (*c*) *nous avons dissipé leurs Loix.* Nous avons voulu les abolir.

---

(*a*) 1. *Macc.* XI. 50. 62. 66. XIII. 45 50. 2. *Macc.* IV 34. XI. 30. XII. 11.

(*b*) *Xenoph. de Expedit. Cyri. Jun. Vide & Brisson de Reg. Pers. l.* 1. *p.* 141. *& seq. Joseph. Antiq. l.* XVII. *c. ult. de Parthis.* Ὁ δὲ τὴν δεξιὰν ἐδ[illegible] ὅπερ μέγιστον παρὰ πᾶσι τοῖς ἐκεῖσε βαρβάροις παρέδωκεν τῷ Δαρείῳ γίνεται τοῖς ἐμπλῆσαι.

(*c*) Διεσκεδάσαμεν.

℣. 63.

Digitized by Google

*63. Et discessit festinanter, & reversus est Antiochiam, & invenit Philippum dominantem civitati: & pugnavit adversùs eum, & occupavit civitatem.*

63. Il partit ensuite en grande diligence, & retourna à Antioche, où il trouva que Philippe s'étoit rendu maître de la ville: & aprés avoir combattu contre lui, il la reprit. An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

¥. 63. OCCUPAVIT CIVITATEM. *Il reprit Antioche*, & fit mourir Philippe, qui fut pris dans la ville. (*a*)

# CHAPITRE VII.

*Démétrius Soter arrive en Syrie, & fait tuer Antiochus Eupator, & Lysias. Alcime est établi grand-Prêtre des Juifs. Il vient en Judée avec Bacchides, & y commet plusieurs cruautez. Judas s'oppose à lui, & l'oblige à retourner à Antioche. Nicanor est envoyé contre Judas; il est vaincu, & sa tête suspenduë aux murs de Jérusalem.*

¥. 1. *ANno centesimo quinquagesimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Roma, & ascendit cum paucis viris in civitatem maritimam, & regnavit illic.*

¥. 1. EN la cent cinquante-uniéme année, Démétrius fils de Séleucus, étant sorti de la ville de Rome, vint avec peu de gens dans une ville sur la côte de la mer, & commença à y regner. An du M. 3842.

## COMMENTAIRE.

¥. 1. EXIIT DEMETRIUS SELEUCI FILIUS AB URBE ROMA. *Démétrius fils de Seleucus, sortit de la ville de Rome.* On a vû cy-devant (*b*) que Séleucus quatriéme fils du Grand Antiochus, avoit envoyé à Rome son fils Démétrius, en la place d'Antiochus Epiphanes son frere, qui y étoit en ôtage depuis quelques années. Antiochus Epiphanes sans se mettre en peine des droits de son neveu Démétrius, s'étoit mis en possession du Royaume, aprés la mort de Séleucus, & avoit laissé en mourant la Couronne à son fils

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 15.*

(*b*) Voyez le Ch. 1. ¥. 11.



Digitized by Google

An du M. 3842. Antiochus Eupator, dont on a parlé au chapitre précédent. Le Senat Romain avoit envoyé en Syrie trois Legats pour administrer le Royaume, pendant la minorité du Roi, & pour réduire ses vaisseaux & les éléphans, au nombre prescrit par les articles de la paix concluë avec Antiochus le Grand; mais il arriva qu'Octavius le chef de cette légation fut mis à mort à Laodicée, par un particulier nommé Leptines. Eupator & Lysias firent ce qu'ils purent pour éloigner d'eux le soupçon d'avoir contribué à cette mort; ils envoyerent des Ambassadeurs à Rome pour se justifier; mais le Sénat aprés avoir entendu leurs raisons, les renvoya sans leur donner de réponse fixe.

Cependant Démétrius fils de Séleucus, crut que cette affaire lui ouvroit un chemin pour rentrer en possession des Etats de son pere: il consulta là-dessus Polybe l'Historien, qui étoit alors à Rome, & qui nous apprend tout ce détail, (*a*) & lui demanda s'il devoit traiter avec le Senat de son retour en Syrie. Polybe n'en fut pas d'avis; mais il lui conseilla, sans toutefois s'expliquer trop clairement, de s'en retourner à petit bruit en Syrie, & d'entreprendre quelque chose digne de son rang. Démétrius ne suivit pas cet avis; il pria le Senat de le décharger de la nécessité de demeurer à Rome, puisqu'ils avoient confirmé le Royaume à Eupator, à son exclusion. On n'eut point d'égard à ses remontrances, & il s'apperçut bien-tôt de la faute qu'il avoit faite; il la répara promptement par la résolution qu'il prit de s'enfuir; ses amis lui facilitérent le moyen de s'embarquer: il partit avec peu de monde, & il y avoit quatre jours qu'il étoit sorti de Rome, avant qu'on s'en apperçût. Etant arrivé dans la Syrie, il écrivit au Senat qu'il alloit en Syrie, non pas pour faire la guerre à Eupator son cousin germain, que le Senat avoit reconnu; mais qu'il marchoit contre Lysias, & pour venger la mort du Legat Octavius. Il se rendit bientôt maître de Tripoli, ville maritime de Syrie, & de là il fut reçû à Apamée; Antiochus Eupator & Lysias n'avoient osé prendre les armes contre lui, parce qu'il se disoit envoyé par les Romains; ils vinrent même au devant de lui avec l'armée; mais les soldats d'Eupator s'étant saisis de ce jeune Prince & de Lysias, & Démétrius ayant déclaré qu'il ne vouloit pas qu'on les lui presentât, on comprit bien qu'il vouloit qu'on les fist mourir; ce qui fut exécuté aussi-tôt.

ASCENDIT CUM PAUCIS VIRIS IN CIVITATEM MARITIMAM. *Il vint avec peu de gens dans une ville sur la côte de la mer.* Cette ville est *Tripoli*, comme nous l'apprennent le second des

(*a*) *Polyb. Legat.* 114. 122.

Digitized by Google

2. *Et factum est, ut ingressus est domum regni patrum suorum, comprehendit exercitus Amiochum, & Lysiam, ut adducerent eos ad eum.*

3. *Et res ei innotuit, & ait: Nolite mihi ostendere faciem eorum.*

4. *Et occidit eos exercitus: Et sedit Demetrius super sedem regni sui.*

5. *Et venerunt ad eum viri iniqui, & impii ex Israël: & Alcimus dux eorum, qui volebat fieri Sacerdos.*

2. Et lorsqu'il fut rentré dans son païs, & dans le siége du Royaume de ses peres, l'armée se saisit d'Antiochus, & de Lysias, pour les amener à Démétrius. An du M. 3842.

3. Lorsqu'il en fut averti, il leur dit: Ne me faites point voir leur visage.

4. Ils furent donc tuez par l'armée, & Démétrius s'assit sur le trône de son Royaume.

5. Alors des hommes d'Israël méchans, & impies, le vinrent trouver, ayant à leur tête Alcime, qui aspiroit à être établi *Grand*-Prêtre;

## COMMENTAIRE.

Maccabées, (*a*) & Joseph. (*b*) Démétrius n'avoit à sa suite, lorsqu'il se sauva de Rome, & qu'il s'embarqua pour venir en Syrie, que huit compagnons, cinq serviteurs, & trois de ses gens. (*c*)

℣. 2. UT INGRESSUS EST DOMUM REGNI PATRUM SUORUM. *Lorsqu'il fut rentré dans son païs, & dans le siége de ses peres.* Il vint de Tripoli à Apamée, & ayant assemblé des troupes, il marcha droit à Antioche, capitale du Royaume de ses peres; comme il s'avançoit vers la ville, Antiochus Eupator, & Lysias voulurent venir au devant de lui; mais il leur arriva ce que nous avons raconté, & ce qu'on lit dans les ℣. 2. 3. & 4. de ce chapitre.

℣. 5. ALCIMUS QUI VOLEBAT FIERI SACERDOS, *Alcime qui aspiroit à être établi grand-Prêtre.* Antiochus Eupator ayant fait la paix avec les Juifs, marcha contre Philippe qui s'étoit emparé d'Antioche, comme gouverneur du Royaume. Il mena avec lui Ménélaus grand-Prêtre des Juifs, qui pour contenter son ambition, avoit jetté son païs dans les extrémitez qu'on a vû dans ce Livre. Lysias qui avoit expérimenté combien cet esprit étoit dangereux, & combien la guerre contre les Juifs avoit coûté de sang; inspira à Eupator le dessein de se défaire de Ménélaus, comme de celui qui avoit causé tous les troubles de la Judée. On fit donc mourir ce grand-Prêtre, en le précipitant dans un enclos plein de cendres, dans la ville de Bérée en Syrie. (*d*) Onias qui étoit fils du grand-Prêtre Onias troisiéme, & à qui le Sacerdoce auroit dû appartenir, si l'on eût suivi l'ordre de la succession, effrayé de la mort de son oncle Ménélaus, & craignant

(*a*) 2. *Macc.* XIV. 1.
(*b*) *Joseph.* XII. 16.
(*c*) *Polyb. loco citato.*
(*d*) 2. *Macc.* XIII. 4. 8.



Digitized by Google

An du M. 3842.

6. *Et accusaverunt populum apud Regem, dicentes: Perdidit Judas, & fratres ejus, omnes amicos tuos, & nos dispersit de terra nostra.*

7. *Nunc ergo mitte virum, cui credis, ut eat, & videat exterminium omne quod fecit nobis, & regionibus Regis: & puniat omnes amicos ejus, & adjutores eorum.*

8. *Et elegit Rex ex amicis suis Bacchidem, qui dominabatur trans flumen magnum in regno, & fidelem Regi: & misit eum;*

6. Et ils accusérent le peuple devant le Roi, en lui disant: Judas & ses freres ont fait périr tous vos amis, & il nous a nous-mêmes chassez de nôtre pays.

7. Envoyez donc maintenant un homme dont vous soyiez assûré, afin qu'il reconnoisse tous les maux qu'il nous a fait souffrir, & aux Provinces qui appartiennent au Roi; & qu'il punisse tous ses amis, & tous ceux qui le soûtiennent.

8. Et le Roi choisit d'entre ses amis, Bacchide, qui commandoit dans son Royaume au-delà du grand fleuve, & qui lui étoit fidelle.

## COMMENTAIRE.

pour sa vie, se retira en Egypte, où il bâtit dans la suite un Temple, sur le modele de celui de Jérusalem. (*a*)

Lysias s'étant donc défait de Ménélaus, conseilla au Roy de transporter le Sacerdoce de la famille qui l'avoit possédé jusqu'alors, dans une autre moins puissante, & qui devînt par là plus attachée à son service, en reconnoissance d'un tel bienfait. (*b*) Ainsi Eupator établit dans cette dignité Alcim ou Jacim, qui étoit Prêtre de la race d'Aaron; (*c*) mais non pas de la famille Sacerdotale, qui jusqu'alors avoit possédé le Sacerdoce. (*d*) Comme Alcime s'étoit soüillé sous la persécution d'Epiphanes, en sacrifiant ou en mangeant des viandes impures, (*e*) il ne put se faire reconnoître par les Juifs, & se voyant exclus des fonctions de sa dignité, recourut au Roi Démétrius, & accusa Judas & ceux qui lui étoient attachez.

℣. 6. PERDIDIT JUDAS OMNES AMICOS TUOS. *Judas a fait périr tous vos amis.* Tous ceux des Juifs qui étoient attachez à vôtre service, & qui avoient obéï aux ordres d'Antiochus vôtre oncle, en abandonnant leur religion. Rien n'étoit plus vrai que cette accusation; (*f*) elle fait infiniment d'honneur à Judas. On peut voir dans le second des Maccabées, (*g*) la maniére dont s'y prit Alcime, pour venir à bout de son dessein.

---

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 6. *& de Bello l.* 1. *c.* 1.

(*b*) *Idem lib.* XII. *c.* 5. ὑπὸ Λυσίου πεισθεὶς μεταθῆναι τὴν τιμὴν ἀπὸ ταύτης τῆς οἰκίας εἰς ἕτερον οἶκον.

(*c*) Ci-aprés ℣. 14. *Homo Sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.*

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII *c.* 5. *& l.* XX. *c.* 8. Καθιστᾶσιν ἐάκιμον ἀρχιερέα, γένους μὲν Ἀαρῶνος οὐκ ὄντα δὲ τῆς οἰκίας ταύτης.

(*e*) 2. *Macc.* XIV. 3.

(*f*) 1. *Macc.* III. 5. 6. 8.

(*g*) 2. *Macc.* XIV. 1. 2. *& sequ.*

Digitized by Google

9. *Ut videret exterminium, quod fecit Judas: sed & Alcimum impium constituit in sacerdotium, & mandavit ei facere ultionem in filios Israël.*

10. *Et surrexerunt, & venerunt cum exercitu magno in terram Juda, & miserunt nuntios, & locuti sunt ad Judam, & ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.*

11. *Et non intenderunt sermonibus eorum: viderunt enim quia venerunt cum exercitu magno.*

12. *Et convenerunt ad Alcimum, & Bacchidem congregatio Scribarum, requirere quæ justa sunt.*

9. Il l'envoya reconnoître tous les maux qu'avoit faits Judas; & il établit *Grand-*Prêtre l'impie Alcime, & lui ordonna de punir les enfans d'Israël. An du M. 3842.

10. Ils vinrent donc en diligence avec une grande armée dans le pays de Juda, & ils députérent vers Judas, & vers ses freres, pour leur faire des propositions de paix, dans le dessein de les surprendre.

11. Mais ils n'eurent aucun égard à leurs paroles, voyant qu'ils étoient venus avec une puissante armée.

12. Cependant la compagnie des Scribes vint trouver Alcime, & Bacchides, pour leur faire des propositions très-justes.

## COMMENTAIRE.

℣. 8. ELEGIT REX EX AMICIS SUIS BACCHIDEM, QUI DOMINABATUR TRANS FLUMEN. *Le Roi choisit d'entre ses amis Bacchides, qui commandoit au-delà du grand fleuve*, au-delà de l'Euphrate, qui est ordinairement nommé *le fleuve*, ou *le grand fleuve* par excellence. Le Roi Démétrius ayant confirmé Alcime dans la sacrificature, il l'envoya en Judée avec Bacchides, gouverneur de la Mésopotamie, (*a*) qui avoit apparemment succédé à Heraclides, qu'Antiochus Epiphanes avoit établi Trésorier de la Babylonie, & à Timarque son frere, qui avoit été établi Gouverneur de la même Province. Ces deux hommes ayant abusé de leur autorité, Démétrius les fit mourir, ce qui lui mérita le surnom de *Soter*; c'est-à-dire, sauveur, que les Babiloniens lui donnérent, & qu'il porta toûjours depuis. (*b*)

℣. 12. VENERUNT CONGREGATIO SCRIBARUM REQUIRERE QUÆ JUSTA SUNT. *La compagnie des Scribes vint trouver Alcime.* Cette compagnie des Scribes, étoit une des principales de la nation; c'étoit le corps des premiers Officiers d'entre les Juifs, tant pour la guerre, que pour la paix. (*c*) Le gouvernement du peuple étoit alors assez dérangé; ces Scribes viennent ici pour traiter avec Alcime, & avec Bacchides, au nom de tout le peuple; on conçoit aisément pourquoi Judas ne s'y trouva pas.

(*a*) *Ita Grot. Usser. Joseph. alii.*
(*b*) *Appian, Syriac. p.* 118.
(*c*) Voyez la Dissertation sur les Officiers des Rois des Juifs.



Digitized by Google

An du M. 3842.

13. *Et primi, Assidæi qui erant in filiis Israël, & exquirebant ab eis pacem.*

14. *Dixerunt enim : Homo Sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.*

15. *Et locutus est cum eis verba pacifica : & juravit illis, dicens : Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris.*

16. *Et crediderunt ei : & comprehendit ex eis sexaginta viros, & occidit eos in una die, secundùm verbum quod scriptum est :*

17. *Carnes sanctorum tuorum, & sanguinem ipsorum effuderunt in circuitu Jerusalem, & non erat qui sepeliret.*

18. *Et incubuit timor & tremor in omnem populum, quia dixerunt : Non est veritas, & judicium in eis : transgressi sunt enim constitutum, & jusjurandum quod juraverunt.*

13. Ceux d'entre les enfans d'Israël appellez Assidéens, étoient les premiers de cette compagnie, & ils leur vouloient demander la paix.

14. Car ils disoient : C'est un Prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous, il ne nous trompera pas.

15. Alcime leur répondit comme un homme qui n'auroit eu que des pensées de paix, & leur dit avec serment : Nous ne vous ferons aucun mal ; ni à vos amis.

16. Ils le crurent ; mais il en fit arrêter soixante d'entre eux, qu'il fit mourir tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture :

17. Ils ont fait mourir les corps de vos Saints, & ils ont répandu leur sang autour de Jérusalem ; & il ne s'est trouvé personne qui les ensevelît.

18. Et tout le peuple fut saisi de crainte, & de frayeur, & ils se disoient les uns aux autres : Il n'y a ni vérité, ni justice parmi eux ; car ils ont violé la parole qu'ils avoient donnée, & le serment qu'ils avoient fait.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. PRIMI ASSIDÆI ... EXQUIREBANT AB EIS PACEM. *Les Assidéens étoient les premiers de cette compagnie, & ils leur vouloient demander la paix* ; ou bien, *les Assidéens vinrent les premiers vers Bacchides, &c.* Il ne paroît pas qu'ils ayent eu aucune charge dans Israël ; (a) ils n'y étoient distinguez que par leur sainteté, & par leur zele pour le bien public.

℣. 16. OCCIDIT EOS IN UNA DIE, SECUNDUM VERBUM QUOD SCRIPTUM EST. *Il les tua tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture.* Il semble que Bacchides fit tuer non-seulement les Assidéens, mais encore les Scribes qui l'étoient venus trouver. L'Auteur cite à cette occasion le Pseaume soixante & dix-huit, comme ayant été composé alors, ou comme ayant prédit la mort de ces saints personnages. Les termes du Cantique font une allu-

(a) Voyez ci-devant Ch. 11. 42.

Digitized by Google

19. *Et movit Bacchides castra Jerusalem, & applicuit in Bethzecha : & misit, & comprehendit multos ex eis qui à se effugerant, & quosdam de populo mactavit, & in puteum magnum projecit.*

20. *Et commisit regionem Alcimo, & reliquit cum eo auxilium in adjutorium ipsi. Et abiit Bacchides ad Regem.*

21. *Et satis agebat Alcimus pro Principatu sacerdotii sui.*

22. *Et convenerunt ad eum omnes, qui perturbabant populum suum, & obtinuerunt terram Juda, & fecerunt plagam magnam in Israël.*

23. *Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, & qui cum eo erant, filiis Israël, multò plus quàm Gentes.*

19. Bacchides étant parti de Jérusalem, alla camper prés de Bethzécha, & il envoya prendre plusieurs de ceux qui avoient quitté son parti, & quelques-uns du peuple ; & les ayant tuez, il les fit jetter dans un grand puits. An du M. 3842.

20. Aprés cela il remit toute la Province entre les mains d'Alcime, à qui il laissa des troupes pour le soutenir ; & il retourna trouver le Roi.

21. Cependant Alcime faisoit tous ses efforts pour s'affermir dans la grande Sacrificature.

22. Et tous ceux qui troubloient le peuple s'étant assemblez prés de lui, se rendirent maîtres du pays de Juda, & firent un grand carnage dans Israël.

23. Judas considérant que tous les maux qu'Alcime, & ceux qui étoient avec lui, avoient fait aux enfans d'Israël, étoient beaucoup plus grands, que tout ce que les nations leur avoient fait ;

## COMMENTAIRE.

sion visible au nom d'*Assidéens ;* (*a*) & plusieurs Interpretes, tant anciens que nouveaux, (*b*) l'ont expliqué à la lettre, du meurtre commis contr'eux, par Alcime & Bacchides.

℣. 19. MOVIT BACCHIDES CASTRA AB JERUSALEM, ET APPLICUIT IN BETHSECHA. *Bacchides étant parti de Jérusalem, alla camper prés de Bethsecha*, ou plûtôt, *Bethseta*, ou *Beseth*, selon le Grec ; on connoît une ville de Bethsetta dans la Palestine vers le grand-Champ ; Bacchides conduisit l'armée jusques-là, dans le dessein de s'en retourner en Syrie. (*c*)

IN PUTEUM MAGNUM PROJECIT. *Il les fit jetter dans un grand puits.* Le texte Grec (*d*) semble indiquer un certain grand puits qui étoit en cet endroit : *Il les tua dans le grand puits ;* ou *il les tua prés du grand puits.*

℣. 22. IN ISRAEL. *Dans Israël.* L'édition Grecque de Complute lit, *dans Jérusalem ;* mais l'édition Romaine, & le manuscrit Alex. lisent, *dans Israël.*

---

(*b*) *Psal.* LXXVIII. *in Vulg.* LXXIX. *in Heb.* ℣. בשר חסידיך לחיתו ארץ

(*b*) *Ita Basil. Euthym. Beda.*

(*c*) *Judic.* VII. 22.

(*d*) Καὶ ἔθετο αὐτοὺς εἰς τὸ φρέαρ τὸ μέγα.

Digitized by Google

An du M. 3842.

24. *Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, & fecit vindictam in viros desertores, & cessaverunt ultrà exire in regionem.*

25. *Vidit autem Alcimus quòd prævaluit Judas, & qui cum eo erant: & cognovit quia non potest sustinere eos, & regressus est ad Regem, & accusavit eos multis criminibus.*

26. *Et misit Rex Nicanorem, unum ex Principibus suis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Israël: & mandavit ei evertere populum.*

27. *Et venit Nicanor in Jerusalem cum exercitu magno, & misit ad Judam, & ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,*

24. Alla de tous côtez dans la Judée, & punit les déserteurs de son parti : & depuis ce tems-là, ils ne firent plus de courses dans le pays.

25. Mais lorsqu'Alcime eut reconnu que Judas, & ses gens étoient les plus forts, & qu'il eut senti qu'il ne pouvoit leur résister, il retourna vers le Roi, & les accusa de plusieurs crimes.

26. Alors le Roi envoya Nicanor, l'un des principaux Seigneurs de sa Cour, qui étoit un des plus grands ennemis d'Israël, & lui commanda de perdre ce peuple.

27. Nicanor vint donc à Jérusalem avec une grande armée, & il députa vers Judas, & ses freres, pour les surprendre, sous prétexte de traiter de paix avec eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 25. ALCIMUS REVERSUS EST AD REGEM. *Alcime retourna vers le Roy* Démétrius à Antioche, & lui porta une couronne, une palme & des branches d'or, qu'il avoit apparemment prises au Temple de Jérusalem. (*a*) Il attendit quelque tems sans rien dire; mais ayant ensuite trouvé l'occasion favorable, il se mit à solliciter de nouveau du secours contre ses freres, accusant Judas & les autres Juifs de rebellion.

℣. 26. ET MISIT REX NICANOREM. *Le Roy envoya Nicanor.* Nous lisons dans le second des Maccabées, (*b*) que Nicanor étant arrivé en Judée, Judas lui envoya Simon son frere au bourg de Dessaü, pour conferer avec lui. Nicanor voyant la constance des Juifs, & leur ferme résolution de défendre leur liberté, ne jugea pas à propos de les attaquer ; il envoya trois députez à Judas, pour traiter de la paix ; elle fut concluë, & Judas, & Nicanor se virent, & vécurent quelque tems ensemble, avec assez de familiarité, & de confiance mutuelle. Mais Alcime à qui cet accommodement ne plaisoit pas, retourna en diligence à Antioche, & accusa Nicanor auprés de Démétrius, comme ayant trahi ses intérests dans la Judée. Le Roy envoya des ordres à son Général, de lui envoyer Judas prisonnier. Nicanor, quelque répugnance qu'il eût a éxécuter ce commandement,

(*a*) 2. *Macc.* XIV. 3. 4.

(*b*) 2. *Macc.* XIV. 15. 25. *Vide Usser. ad an.* 3842.

ne

Digitized by Google

28. *Dicens: Non sit pugna inter me & vos: veniam cum viris paucis, ut videam facies vestras cum pace.*

29. *Et venit ad Judam, & salutaverunt se invicem pacificè: & hostes parati erant rapere Judam.*

30. *Et innotuit sermo Judæ, quoniam cum dolo venerant ad eum: & conterritus est ab eo, & amplius noluit videre faciem ejus.*

31. *Et cognovit Nicanor quoniam denudatum est consilium ejus: & exivit obviam Judæ in pugnam juxta Caphar-salama.*

28. Il leur fit dire : Qu'il n'y ait point de guerre entre vous & moi. Je viendrai avec peu de gens pour vous voir, & pour vous parler de paix. An du M. 3842.

29. Il vint ensuite trouver Judas ; & ils se saluërent comme amis : & les ennemis se préparoient à se saisir de Judas.

30. Mais Judas reconnut qu'il étoit venu à lui pour le surprendre : & il craignit de tomber entre ses mains, & ne voulut plus le voir.

31. Nicanor voyant que son dessein étoit découvert, marcha contre Judas pour le combattre prés de Caphar-salama.

## COMMENTAIRE.

ne laissoit pas de chercher l'occasion de surprendre Judas, pour l'envoyer au Roy ; mais Judas s'en étant apperçu, se retira, & Nicanor étant venu à Jérusalem, on vit arriver ce que nous lisons ici dans les ℣. 26. 27. 28. & suiv.

Au reste, Joseph (*a*) assure que Nicanor étoit un des plus familiers amis du Roi, & un des principaux de sa Cour, étant du nombre de ceux qui l'avoient accompagné, lorsqu'il s'enfuit de Rome. L'Auteur du second des Maccabées dit, (*b*) *qu'il étoit maître des Eléphans.*

℣. 29. SALUTAVERUNT SE INVICEM PACIFICE. *Ils se saluërent comme amis ;* Ils se virent à l'ordinaire, quoique Judas eût déja de la défiance de Nicanor ; mais celui-ci l'ayant voulu saisir, & ayant manqué son coup, Judas ne voulut plus rien risquer, il se sauva, & amassa des troupes. Nicanor ayant ensuite appris qu'il étoit à *Caphar-Salama*, marcha à lui pour l'attaquer ; on ignore la situation de *Caphar-Salama.* Ce nom signifie *le champ de la paix.* Quelques-uns (*c*) ont crû que c'étoit *Antipatride*, nommée *Capharsabe*, avant qu'Hérodes lui eût donné le nom d'Antipatride. (*d*) Mais cette opinion n'est pas soutenable. *Caphar-Salama* devoit être prés de Jérusalem, puisque Judas s'y retira aprés le premier combat contre Nicanor.

---

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 17. Νικάνορα τὸν ἐυνέτατον αὐτῷ καὶ πιστότατον τῶν φίλων, ἄλλος γάρ ἐστι καὶ ὁ ἀπὸ τῆς Ῥώμης πόλεως αὐτῷ συμφυγών.

(*b*) ἐλεφαντάρχην. 2. *Macc.* XIV. 12.

(*c*) *Fullon. Tirin.*

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* 16. *c.* 9.



Digitized by Google

An du M. 3842.

32. *Et ceciderunt de Nicanoris exercitu ferè quinque millia viri, & fugerunt in civitatem David.*

32. Et il y eut prés de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor, qui demeurérent sur la place; & le reste s'enfuit dans la ville de David.

33. *Et post hæc verba ascendit Nicanor in montem Sion: & exierunt de Sacerdotibus populi salutare eum in pace, & demonstrare ei holocautomata, quæ offerebantur pro Rege.*

33. Aprés cela Nicanor monta sur la montagne de Sion, & quelques-uns des Prêtres le vinrent saluër avec un esprit de paix, & lui montrérent les holocaustes qui s'offroient pour le Roi.

## COMMENTAIRE.

℣. 32. FUGERUNT IN CIVITATEM DAVID. *Il se retirérent dans la ville de David.* C'est-à-dire, Judas & ses gens ayant tué cinq mille hommes de l'armée de Nicanor, & voyant qu'ils n'étoient point en état de soutenir long-tems l'effort de toutes les forces des Syriens, se retirérent dans la ville de David, & dans le Temple, de même qu'ils avoient fait auparavant, aprés la bataille de Bethsura. (*a*) La plûpart croyent que ce fut Nicanor qui s'y retira; mais la suite n'est pas favorable à cette opinion. Quelques Exemplaires Grecs lisent cinq cens hommes, au lieu de cinq mille. Et Grotius voudroit qu'on traduisît ainsi la premiere partie du ℣. 32. *Il en fut tué cinq mille* (des Juifs) *par l'armée de Nicanor*, parce que, dit-il, & Joseph, & le second des Maccabées, donnent la victoire à Nicanor; comme si ce n'étoit pas toûjours gagner la victoire, d'obliger les ennemis à se retirer, & à abandonner le champ de bataille, comme Judas fut obligé de céder à Nicanor, aprés lui avoir tué cinq mille hommes. Judas ne demeura pas long-tems à Jérusalem, il en sortit avec ses troupes, & se retira dans les terres de Samarie; en sorte que Nicanor étant venu pour le prendre, les Prêtres l'assurérent avec serment, qu'ils ne sçavoient où il étoit. (*b*)

℣. 33. DEMONSTRARE EI HOLOCAUTOMATA, QUÆ OFFEREBANTUR PRO REGE. *Lui montrérent les holocaustes qui s'offroient pour le Roi.* Les Hébreux avoient cette loüable coutume, d'offrir des sacrifices pour le salut & la prospérité des justes entreprises des Princes, sous lesquels la Providence les avoit mis. Les Juifs captifs à Babylone envoyérent à Jérusalem une somme d'argent, qu'ils avoient recuëillie entr'eux, pour être offerte sur l'autel, en expiation de leur péché, & pour la conservation du Roi Nabuchodonosor, & de son fils Balthasar. (*c*) Le Roi Darius veut que les Juifs de Jérusa-

(*a*) 1. *Macc.* v. 47.
(*b*) 2. *Macc.* XIV. 31. 32.
(*c*) *Baruc.* I, 10.



Digitized by Google

34. *Et irridens sprevit eos, & polluit: & locutus est superbè.*

35. *Et juravit cum ira, dicens: Nisi traditus fuerit Judas, & exercitus ejus in manus meas, continuò cùm regressus fuero in pace, succendam domum istam. Et exiit cum ira magna.*

36. *Et intraverunt Sacerdotes, & steterunt ante faciem altaris & templi; & flentes dixerunt:*

37. *Tu Domine, elegisti domum istam ad invocandum nomen tuum in ea, ut esset domus orationis, & obsecrationis populo tuo.*

34. Mais il les méprisa en les raillant; il les traita comme des personnes profanes, & leur parla avec grand orgueil. An du M. 3842.

35. Il leur dit en colére, & en jurant: Si on ne me livre entre les mains Judas avec son armée, aussi-tôt que je serai revenu victorieux, je brûlerai ce Temple. Et il s'en alla plein de fureur.

36. Alors les Prêtres étant entrez se présentérent devant l'autel, & devant le temple; & ils dirent en pleurant:

37. Seigneur, vous avez choisi cette maison, afin que vôtre nom y fût invoqué, & qu'elle fût une maison d'oraison, & de priére pour vôtre peuple.

## COMMENTAIRE.

lem offrent des holocaustes pour lui & ses enfans. (*a*) Dans les lettres que l'on écrivit aux Spartiates, (*b*) il est dit que l'on offroit tous les jours solemnels des Hosties en leur mémoire. Le grand-Prêtre Onias en offrit aussi pour la guérison d'Heliodore, qui avoit été envoyé par Seleucus, pour piller le Temple. (*c*) Enfin nous voyons par Philon & par Joseph, que jusqu'aux derniers tems de la nation Juive, on continua d'offrir des sacrifices pour les Empereurs Romains. L'Eglise Chrétienne hérita ces pratiques de la Sinagogue; S. Paul (*d*) veut qu'on fasse des priéres, des oraisons, des demandes, des actions de graces pour les Princes, & pour tous ceux qui sont élevez en dignité. *Nous sacrifions pour le salut de l'Empereur*, dit Tertullien; (*e*) *mais à son Dieu & au nôtre.*

℣. 34. IRRIDENS SPREVIT EOS ET POLLUIT. *Il les méprisa en les raillant, & les traita comme des personnes profanes.* A la lettre: (*f*) *il les soüilla.* Joseph semble dire qu'il soüilla leurs oreilles par ses blasphêmes, (*g*) ou qu'il les outragea par des paroles injurieuses & blasphématoires. Les Juifs se bouchoient les oreilles, en entendant proferer quelques paroles injurieuses à la Divinité, (*h*) comme si elles eussent soüillé ceux qui les entendoient.

(*a*) 1. *Esdr.* VI. 10.
(*b*) 1. *Macc.* XII. 11.
(*c*) 2. *Macc.* III. 32.
(*d*) 1. *Timot.* II. 1.
(*e*) *Tertull. ad Scapul. c.* 2. *Sacrificamus pro salute Imperatoris, sed Deo nostro & ipsius.*
(*f*) Ἐμυκτέρισεν αὐτοὺς καὶ κατεγέλασεν αὐτῶν, καὶ ἐμίανε αὐτούς.
(*g*) Ὁ δὲ βλασφημήσας αὐτούς. *Antiq. l.* XII. *c.* 17.
(*g*) *Act.* VII. 56.

An du M. 3842.

38. *Fac vindictam in homine isto, & & exercitu ejus, & cadant in gladio: memento blasphemias eorum, & ne dederis eis ut permaneant.*

38. Faites éclater vôtre vengeance contre cet homme, & contre ses troupes; & qu'ils tombent sous le tranchant de l'épée. Souvenez-vous de leurs blasphêmes, & ne permettez pas qu'ils subsistent longtems sur la terre.

39. *Et exiit Nicanor ab Jerusalem, & castra applicuit ad Bethoron: & occurrit illi exercitus Syriæ.*

39. Nicanor étant parti de Jérusalem, vint camper prés de Béthoron, où l'armée de Syrie le vint joindre.

40. *Et Judas applicuit in Adarsa cum tribus millibus viris: & oravit Judas, & dixit:*

40. Et Judas alla camper prés d'Adarsa avec trois mille hommes, & fit sa priére, en disant:

41. *Qui missi erant à Rege Sennacherib, Domine, quia blasphemaverunt te, exiit Angelus, & percussit ex eis centum octoginta quinque millia.*

41. Seigneur, lorsque ceux qui avoient été envoyez par le Roi Sennachérib, vous blasphémérent, un Ange vint, qui leur tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

42. *Sic contere exercitum istum in conspectu nostro hodie: & sciant cæteri quia malè locutus est super sancta tua: & judica illum secundùm malitiam illius.*

42. Exterminez de même aujourd'hui cette armée devant nous; afin que tous les autres sçachent que Nicanor a deshonoré par ses blasphêmes vôtre maison sainte; & jugez-le selon sa malice.

43. *Et commiserunt exercitus prælium tertia decima die mensis Adar: & contrita sunt castra Nicanoris, & cecidit ipse primus in prælio.*

43. La bataille fut donc donnée le treiziéme jour du mois d'Adar: & l'armée de Nicanor fut défaite; & lui tué le premier dans le combat.

## COMMENTAIRE.

℣. 39. APPLICUIT AD BETHORON, ET OCCURRIT ILLI EXERCITUS SYRIÆ. *Nicanor vint camper prés de Béthoron, où l'armée de Syrie le vint joindre.* Nicanor sortit de Jérusalem, pour aller chercher Judas, & pour lui livrer la bataille. Il se campa à Béthoron, où il reçut un renfort de troupes de Syrie. Béthoron la basse est environ à quatre lieuës de Jérusalem.

℣. 40. JUDAS APPLICUIT IN ADARSA. *Judas alla camper prés d'Adarsa*, à trente stades de Béthoron, (*a*) c'est-à-dire, environ à quatre milles de cette ville; *Adarsa*, ou *Adasa* selon le Grec, est apparemment la même qu'*Adazer*, cy-aprés ℣. 45. Elle étoit dans la Tribu d'Ephraïm. (*b*)

℣. 41. QUI MISSI ERANT A REGE SENNACHERIB. *Ceux qui avoient été envoyez par le Roi Sennacherib.* Quelques Exem-

(*a*) *Joseph. Antiq. XII. c. 17.* (*b*) *Euseb. in locis Hebr.*

Digitized by Google

*44. Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidisset Nicanor, projecerunt arma sua, & fugerunt.*

*45. Et persecuti sunt eos viam unius diei, ab Adazer usquequò veniatur in Gazara, & tubis cecinerunt post eos cum significationibus.*

*46. Et exierunt de omnibus castellis Judææ in circuitu, & ventilabant eos cornibus, & convertebantur iterùm ad eos, & ceciderunt omnes gladio, & non est relictus ex eis nec unus.*

*47. Et acceperunt spolia eorum in prædam: & caput Nicanoris amputaverunt, & dexteram ejus, quam extenderat superbè, & attulerunt & suspenderunt contra Jerusalem.*

44. Ses troupes voyant que leur Général étoit mort, jettérent leurs armes, & prirent la fuite. An du M. 3842.

45. Et les gens de Judas les poursuivirent une journée de chemin, depuis Adazer jusqu'à Gazara; & ils sonnérent des trompettes derriére eux, pour avertir tout le monde *de leur victoire.*

46. Et les peuples de tous les villages de la Judée, qui étoient aux environs, les chargérent avec une grande vigueur; & revenant attaquer de front ceux qui étoient demeurez derriére, ils les taillérent tous en piéces, en sorte qu'il n'en échappa pas un seul.

47. Ils s'enrichirent ensuite de leurs dépoüilles; ils coupérent la tête de Nicanor, & sa main droite, qu'il avoit étenduë insolemment contre le Temple, & les ayant apportées, ils les suspendirent à la vûë de Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

plaires omettent le nom de Sennacherib, & portent simplement, *envoyez par le Roi*, ou *par le Roi des Assyriens.*

℣. 45. AB ADAZER, USQUEQUO VENIATUR IN GAZARA. *Depuis Adazer jusqu'à Gazara.* Ces deux lieux étoient éloignez d'une journée de chemin. On vient de parler d'*Adazer*, ou *Adasa*, ℣. 40. & on a dit quelque chose de Gazer ou Gazara, cy-devant chap. v. ℣. 8.

TUBIS CECINERUNT POST EOS CUM SIGNIFICATIONIBUS. *Ils sonnerent des trompettes derriere eux, pour avertir tout le monde.* Le Grec à la lettre: (*a*) *Ils sonnérent aprés eux avec les trompettes, dont on donne le signal*; ou avec les trompettes, dont les Prêtres se servoient dans l'armée, pour donner les divers signaux, de camper, de décamper, de donner la bataille, de se retirer.

℣. 46. VENTILABANT EOS CORNIBUS. *Ils les chargeoient avec grande vigueur.* A la lettre, (*b*) ils les attaquoient à coups de cornes, ou ils les jettoient au vent avec leurs cornes, comme des taureaux irritez, qui jettent au vent tout ce qui se rencontre devant eux.

(*a*) Ἐσαλπίσαν ὀπίσω αὐτῶν ταῖς σαλπίγξι τῶν σημασιῶν.

(*b*) Ὑπερίκιρων αὐτούς.



Digitized by Google

An du M. 3842.

48. *Et lætatus est populus valdè, & egerunt diem illam in lætitia magna.*

49. *Et constituit agi omnibus annis diem istam, tertiâ decimâ die mensis Adar.*

50. *Et siluit terra Juda dies paucos.*

48. Le peuple ressentit une grande joye; & ils passérent ce jour dans une réjoüissance publique.

49. On ordonna que ce même jour seroit célébré tous les ans comme une fête, au treiziéme du mois d'Adar.

50 Et le pays de Juda demeura en repos pendant peu de jours.

## COMMENTAIRE.

Ou selon Grotius, ils enveloppoient l'ennemi de tous côtez, ils l'enfermoient comme une armée, qui étend ses cornes ou ses aîles, & qui enveloppe celle des ennemis. (*a*)

℣. 47. SUSPENDERUNT CONTRA JERUSALEM. *Ils les suspendirent à la vûë de Jérusalem*, hors la ville, & vis-à-vis le Temple. (*b*) Le second des Maccabées ajoûte que Judas fit hacher la langue de cet impie, & qu'il la donna à manger aux oiseaux.

℣. 49. CONSTITUIT AGI DIEM ISTAM OMNIBUS ANNIS. Il ordonna que ce jour seroit célébré *tous les ans, comme un jour de fête*; elle se célébra assez long-tems: & du tems de Joseph, elle étoit encore en pratique parmi les Juifs. On l'a négligée, & enfin abandonnée dans la suite. Elle tomboit le jour d'avant la fête des Sorts. (*c*)

---

(*a*) *Vide Judith.* xv 6.

(*b*) 2. *Macc.* xv. 33. *Manum autem dementis jussit contra templum suspendi.*

(*c*) *Ib.d.* ℣. 37.

Digitized by Google

# CHAPITRE VIII.

## *Alliance des Juifs avec les Romains.*

℣. 1. *ET audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, & acquiescunt ad omnia quæ postulantur ab eis: & quicúmque accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias, & quia sunt potentes viribus.*

℣. 1. EN ce tems-là la réputation des Romains vint aux oreilles de Judas. Il apprit qu'ils étoient puissans, qu'ils étoient toûjours prêts d'accorder toutes les demandes qu'on leur faisoit, qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui s'étoient venus joindre à eux, & que leur puissance étoit fort grande. An du M. 3842.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. QUIA ACQUIESCUNT AD OMNIA QUÆ POSTULANTUR AB EIS. *Que les Romains étoient toûjours prêts d'accorder ce qu'on leur demandoit.* L'Ecriture nous donne ici la peinture de la République Romaine, telle qu'elle étoit dans les plus beaux tems, je veux dire avant la troisiéme guerre Punique. La Providence a permis que les vertus des Romains, toutes inutiles qu'elles étoient pour l'éternité, à cause du défaut de la charité, fussent couchées dans les saintes Ecritures, leur donnant ainsi une récompense temporelle, & proportionnée à leur mérite, qui étoit presque toûjours borné à l'estime des hommes, & au siécle présent. On nous dépeint les Romains, tels que la renommée, qui flatte toûjours un peu dans les choses favorables, comme elle outre dans les odieuses, les publioit. La République étoit alors dans sa plus grande beauté, dit Florus, (a) elle cultivoit la pieté envers les Dieux, la fidélité envers les hommes; elle faisoit paroître de la grandeur & de la magnificence dans elle-même, & envers les étrangers. Ils étoient comme les protecteurs universels de tous les opprimez, & leur Empire étoit moins une domination, qu'une protection; leur attention & leur soin ne s'étendoient pas moins à secourir leurs alliez, qu'à défendre leur pro-

(a) *Flor. Hactenus populus Romanus pulcher, egregius, pius, sanctus atque magnificus. Vide & Salust. & Cicer. &c.*

Digitized by Google

An du M. 3816.

2. *Et audierunt prælia eorum, & virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos, & duxerunt sub tributum.*

2. Il avoit aussi oüi parler des combats qu'ils avoient donnez, & des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie, * & comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, & les avoient rendus tributaires.

## COMMENTAIRE.

pre païs ; c'est par ces moyens que leur République est parvenuë à ce point de puissance, que l'Histoire nous fait admirer encore aujourd'hui.

Les Juifs aprés avoir passé successivement sous la domination des Perses & des Grecs, pendant tout le tems qui s'écoula depuis Cyrus jusqu'à Démétrius Soter, commencérent enfin à penser à leur liberté. Ce furent les premiers peuples d'Orient, dit Trogus, (*a*) qui profitérent de la protection des Romains, pour se délivrer du joug de l'oppression ; les Romains étant alors fort libéraux de ce qui ne leur coûtoit rien. *A Demetrio cùm defeciviſſent, amicitiâ Romanorum petitâ, primi omnium ex Orientalibus libertatem receperunt ; facilè tunc Romanis de alieno largientibus.*

℣. 2. In Galatia. *Dans la Galatie.* Le nom de *Galatia* en Grec, se prend également pour la Galatie, & pour la Gaule. On est partagé ici, sçavoir de laquelle des deux on doit l'expliquer. On convient que du tems de Judas Maccabée, la Galatie entiére n'étoit pas encore assujettie aux Romains ; mais Antiochus le Grand ayant déclaré la guerre aux Romains, obligea les Galates à se joindre à lui. (*b*) Aprés la victoire remportée sur ce Prince par Lucius Cornelius Scipion, le Consul Cneius Manlius Volso, qu'on avoit envoyé l'année suivante en Asie, pour en regler les affaires, attaqua & battit les Galates (*c*) en deux combats. Il triompha d'eux à son retour à Rome, malgré le plus grand nombre des dix Légats qui avoient été envoyés en Asie, & qui ne pouvoient approuver la raison qui lui avoit fait déclarer la guerre à ces peuples. Les Historiens ne marquent point expressément qu'alors on ait imposé tribut aux Galates ; mais la chose paroît tout-à-fait probable. Grotius explique cet endroit d'une partie de la Galatie, qui fut soumise aux Romains ; le Pere Harduin l'entend des Gaulois de la Gaule Narbonnoise, qui étoit alors tributaire à ce même peuple.

---

(*a*) *Iuſtin. l.* xxxvi.
(*b*) *Appian. pag.* 39.
(*c*) *Livius l.* 38. *Flor. l.* 2. *Polyb. l.* 3.

℣. 3.

Digitized by Google

3. *Et quanta fecerunt in regione Hispaniæ: & quod in potestatem redegerunt metalla argenti & auri, quæ illic sunt, & possederunt omnem locum consilio suo, & patientiâ.*

3. Il avoit encore appris tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne; de qu'elle maniére ils avoient réduit en leur puissance les mines d'or, & d'argent qui sont en ce pays-là, & avoient conquis toutes ces Provinces par leur conseil, & leur patience; An du M. 3816.

4. *Locáque quæ longè erant valdè ab eis, & Reges qui supervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, & percussérunt eos plagâ magnâ: cæteri autem dant eis tributum omnibus annis.*

4. Qu'ils s'étoient assujettis des pays trés-éloignez d'eux; qu'ils avoient vaincu des Rois qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde, & avoient fait un grand carnage de leurs armées; & que les autres leur payoient tribut tous les ans; 3807.

5. *Et Philippum, & Persen Cetheorum Regem, & cæteros qui adversùm eos arma tulerant, contriverunt in bello, & obtinuerunt eos.*

5. Qu'ils avoient vaincu Philippe, & Persés Roi des Céthéens, * & les autres qui avoient pris les armes contre eux; & qu'ils s'étoient rendus maîtres de leur pays. * 3836.

## COMMENTAIRE.

℣. 3. QUANTA FECERUNT IN REGIONE HISPANIÆ. *Tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne.* Les peuples d'Arragon, & de Castille, *Celtiberi*, avoient été soumis par Marcus Porcius Caton, par Fulvius Flaccus, & par Tiberius Sempronius Gracchus. Ceux de Leon, *Vaccæi*, par Lucius Posthumus.

IN POTESTATEM REDEGERUNT METALLA ARGENTI ET AURI. *Ils avoient réduit sous leur puissance, les mines d'or & d'argent*, dont l'Espagne étoit remplie autrefois. *Metallis plumbi, ferri, æris, argenti, auri, tota ferme Hispania scatet*, dit Pline. (*a*) Strabon (*b*) convient qu'on ne connoissoit alors aucun endroit du monde, où il y eût de si bons métaux, & en si grande quantité. On peut voir Bochart dans ce qu'il dit des Espagnes. (*c*)

℣. 4. REGES QUI SUPERVENERANT EIS AB EXTREMIS TERRÆ, CONTRIVERUNT. *Qu'ils avoient vaincu des Rois, qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde.* Les Romains dés-lors avoient vaincu Pyrrhus Roi d'Epire, Scyphax Roi de Numidie, Visidomarus Roi des Gaulois: Ils avoient dompté les Carthaginois, les Rois d'Asie, de Macédoine, &c. (*d*) On sçait que les

(*a*) *Plin. lib. 3. c. 3.*
(*b*) *Strabo. l. 3. & 4.*
(*c*) *Boch. Canaan. l. 1. c. 35.*
(*d*) *Vide Drus. & Grot. & alios Interpp. passim.*



Digitized by Google

An du M. 3815.

6. *Et Antiochum magnum Regem Asiæ, qui eis pugnam intulerat habens centum viginti elephantos, & equitatum, & currus, & exercitum magnum valdè, contritum ab eis.*

7. *Et quia ceperunt eum vivum, & statuerunt ei ut daret ipse, & qui regnarent post ipsum, tributum magnum, & daret obsides, & constitutum:*

6. Qu'Antiochus le Grand, Roi d'Asie, les ayant attaquez avec une puissante armée, avec six vingt éléphans, & beaucoup de cavalerie, & de chariots, ils l'avoient défait entiérement. *

7. Qu'ils l'avoient pris vif, & l'avoient obligé lui, & les Rois ses successeurs, de payer un grand tribut, & de leur donner des ôtages, & tout ce dont ils étoient convenus.

## COMMENTAIRE.

Hébreux donnoient le nom *d'extrémité de la terre*, ou du bout du monde, aux païs éloignez ; sur tout ceux qui leur étoient les plus inconnus, comme l'Afrique, & ceux où l'on ne pouvoit aller que par mer.

℣. 5. PHILIPPUM, ET PERSEN CETHEORUM REGEM. *Philippe, & Persés Roi des Céthéens*, ou des Macédoniens. (*a*) Titus Quintus Flaminius vainquit Philippe Roi de Macédoine, (*b*) un des successeurs d'Alexandre, qui vouloit opprimer la liberté d'Athénes. Le Prince étoit appuyé du secours d'Attale Roi de Pergame & des Rhodiens ; il fut battu deux fois, deux fois mis en fuite, & chassé de son camp. La guerre contre Persés fut conduite par Paul Emile ; Persés n'y fit rien qui fût digne de la Majesté Royale, & de la haute réputation de ses Ancêtres. (*c*)

℣. 6. ANTIOCHUM MAGNUM, REGEM ASIÆ, HABENS CENTUM VIGINTI ELEPHANTOS. *Antiochus le Grand, Roy d'Asie, qui les attaqua ayant cent & vingt éléphants.* Antiochus le Grand, Roi de Syrie, ou Roi d'Asie ; car il avoit une grande partie de ses Etats dans l'Asie mineure, & dans la grande Asie, & étoit le plus puissant Monarque de l'Orient, fit la guerre aux Romains avec des préparatifs extraordinaires, & disposez depuis long-tems ; cependant il fut vaincu par Lucius Scipion l'Asiatique, & obligé de subir des conditions trés-dures & trés-humiliantes. (*d*) Les Auteurs profanes ne conviennent pas du nombre de cent vingt éléphants. Tite-Live n'en met que cinquante-quatre. Florus dit qu'il en avoit bordé toute son armée, *Elephantis aciem utrimque vallaverat* ; Mais ils ne conviennent pas même entre eux du nombre des troupes d'An-

(*a*) Voyez ci-devant Ch. 1. 1. & *Genes.* x.
(*b*) *Flor. l.* 2. *c.* 7. *Liv. l.* 33. *Polyb. leg.* 6.
(*c*) *Flor. & Polyb. ibidem. c.* 10.
(*d*) *Vide Polyb. l.* 23. *T. Liv. l.* 37. *Appian. Cyriac. Flor. l.* 2. *c.* 8.

Digitized by Google

tiochus. Florus lui donne trois cens mille hommes de pied, & Appien ne fait son armée forte que de soixante & dix mille hommes. An du M. 3815.

℣. 7. CEPERUNT EUM VIVUM. *Ils l'avoient pris vif.* Antiochus aprés la perte de la bataille, qui se donna prés du fleuve Phrygius, prit la fuite, & se sauva, sans s'arrêter, jusqu'à Sardes, où il arriva au milieu de la nuit, accompagné d'un petit nombre de ses gens. De là il se rendit à Apamée, où il avoit appris que Séleucus, & quelques-uns de ses amis s'étoient retirez; & ensuite il passa en Syrie, d'où il envoya des Ambassadeurs à Scipion, pour recevoir telles conditions de paix qu'il plairoit aux Romains de lui imposer. Voilà ce que nous rapportent les Historiens, qui ne disent point précisément que le Roi soit tombé entre les mains du vainqueur; mais Polybe (*a*) raconte qu'Antiochus se trouva avec les Legats à Lysimachie aprés la guerre, pour regler l'éxécution des articles du traité de paix conclu auparavant. Et certes ce Prince se soumit au vainqueur, ni plus ni moins que s'il eût été réellement son captif.

STATUERUNT EI TRIBUTUM MAGNUM, ET DARET OBSIDES ET CONSTITUTUM. *Il fut obligé de payer un grand tribut, & de donner des ôtages, & tout ce dont ils étoient convenus.* Le Grec, (*b*) *un grand tribut, des ôtages, & le partage.* Voici les conditions de la paix qui fut arrêtée entre Antiochus le Grand, & les Romains. (*c*) Il lui fallut premierement payer tous les frais de la guerre, c'est-à-dire, quinze mille talens d'Eubée, cinq cens comptant, deux mille cinq cens aprés la ratification de la paix, & les douze mille restans à payer dans l'espace de douze ans, à divers payemens, mille talens par an; outre cela trois cens cinquante talens au Roi Eumenés, à payer durant le tems de cinq ans, & cent vingt-sept talens pour le froment qu'il étoit obligé de fournir. De plus, il devoit donner vingt ôtages, & les échanger tous les trois ans; les ôtages ne devoient pas avoir moins de dix-huit, ni plus de quarante-cinq ans. On l'obligea d'abandonner tout le pays qu'il avoit en Europe, & tout ce qui étoit au-delà du mont Taurus, jusqu'au fleuve Halys; c'est ce qui est appellé ici *le partage*, ou la distraction, la séparation. Outre cela, de livrer tous les éléphans qu'il avoit à Apamée, sans avoir la liberté d'en acheter de nouveaux; de donner tous les vaisseaux de guerre & leurs équipages, de n'en conserver que dix de transport, sans pouvoir en équipper aucun, qui eût plus de trente rames.

---

(*a*) Polyb. l. 17. *Vide Grot. hic. & si placet Alberic. Gentil. Disput. ad* 1. *Macc. c.* 4.

(*b*) Φόρον μέγαν, καὶ διδόναι ὅμηρα, καὶ διαλύσιν.

(*c*) Liv. l. 38.



Digitized by Google

An du M. 3815.

8. *Et regionem Indorum, & Medos, & Lydos, de optimis regionibus eorum: & acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni Regi.*

9. *Et quia qui erant apud Helladam, voluerunt ire, & tollere eos: & innotuit sermo his;*

8. Sçavoir, le pays des Indiens, des Médes, & des Lydiens, les plus belles de leurs Provinces; qu'ils avoient ensuite données au Roi Euméne;

9. Que ceux de la Gréce ayant voulu marcher contre eux pour les perdre, ils en furent avertis;

## COMMENTAIRE.

REGIONEM INDORUM, ET MEDOS ET LYDOS. *Le pays des Indiens, des Médes & des Lydiens.* Tout le monde convient que du tems de Judas Maccabée, les Romains n'avoient pas porté leurs armes ni dans les Indes, ni dans la Médie. Il ne paroît pas même par l'Hiſtoire, qu'ils ſoient jamais allez juſqu'aux Indes. Quelques Interprétes (*a*) conjecturent, qu'au lieu des *Indiens*, il faudroit lire, *les Ioniens*, & au lieu *des Medes*, *les Myſiens*. Nous liſons dans Tite-Live, (*b*) qu'aprés la paix concluë avec le grand Antiochus, on céda la Myſie, & l'Ionie au Roi Eumenés, à l'exception des villes qui avoient joüi auparavant de la liberté. D'autres (*c*) diſent que quand il ne ſeroit pas vrai dans la rigueur, que les Romains euſſent aſſujetti les Indes, il ſuffiroit pour la verité de ce récit, que Judas l'eût ainſi appris, & que la renommée l'eût publié. On ſçait que le nom d'Inde étoit aſſez vague chez les anciens, comme il l'eſt encore aujourd'hui parmi nous. On nommoit Indiens, non-ſeulement les peuples de delà le Gange & l'Indus, mais encore les Ethiopiens, tant au couchant qu'à l'orient de la mer Rouge, les peuples qui ſont au delà de la Méditerranée, ceux qui habitent la Lybie, l'Egypte, l'Arabie, la Paleſtine, parce qu'on croyoit que ces peuples étoient originaires des Indes. Il n'eſt donc nullement extraordinaire que les Hébreux ayent donné le nom d'Indiens aux peuples de l'Aſie mineure, cédée par Antiochus, ou à ceux que Manlius Volſo avoit battus vers la Galatie. Enfin, un Sçavant (*d*) ſoutient que les Ioniens & les Cariens, ont pu trés-proprement être appellez Indiens, à cauſe du fleuve *Indus*, ou *Kalbit*, qui coule dans leur pays. (*e*) On trouve vers les mêmes régions dans la Phrygie *les Midai*, (*f*) apparemment les mêmes que ceux qui ſont nommez Medes en cet endroit, à moins qu'on ne l'entende des Medes d'Europe dans la Thrace, & dans la Macédoine. (*g*)

---

(*a*) *Grot. Druſ.*
(*b*) *Liv. l. 38.*
(*c*) *Menoc. Serar. alii.*
(*d*) *Harduin. Chronolog. vet. teſt.*
(*e*) *Plin. l. 5. c. 29.*
(*f*) *Plin. l. 5. p. 195. Edit. Hardui. & nummus Antonii Severi F. Midaeus.*
(*g*) Voyez nôtre Comment. ſur Geneſe. x. 24

Digitized by Google

10. *Et miſerunt ad eos Ducem unum, & pugnaverunt contra illos, & ceciderunt ex eis multi, & captivas duxerunt uxores eorum, & filios, & diripuerunt eos, & terram eorum poſſederunt, & deſtruxerunt muros eorum, & in ſervitutem illos redegerunt uſque in hunc diem.*

10. Et qu'ils avoient envoyé contr'eux un de leurs Généraux; qu'ils les combattirent, & en tuérent un grand nombre; qu'ils emmenérent leurs femmes captives avec leurs enfans, pillérent & aſſujettirent leur pays, détruiſirent les murailles de leurs villes, & les réduiſirent en ſervitude, comme ils ſont encore aujourd'hui. An du M. 3843.

11. *Et reſidua regna, & inſulas, qua aliquando reſtiterant illis, exterminaverunt, & in poteſtatem redegerunt.*

11. Qu'ils avoient ruiné, & ſoumis à leur empire les autres Royaumes, & toutes les Iſles qui leur avoient réſiſté;

12. *Cum amicis autem ſuis, & qui in ipſis requiem habebant, conſervaverunt amicitiam, & obtinuerunt regna, quæ erant proxima, & quæ erant longè: quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos.*

12. Mais qu'ils conſervoient religieuſement les alliances qu'ils avoient faites avec leurs amis, & avec ceux qui s'étoient donnez à eux; que les Royaumes, ſoit voiſins ou éloignez, leur avoient été aſſujettis, parce qu'ils étoient redoutez de tous ceux qui entendoient ſeulement prononcer leur nom;

13. *Quibus verò vellent auxilio eſſe ut regnarent, regnabant: quos autem vellent, regno deturbabant: & exaltati ſunt valdè.*

13. Qu'ils faiſoient regner tous ceux à qui ils vouloient aſſûrer le Royaume; & qu'au contraire ils le faiſoient perdre à ceux qu'ils vouloient: & qu'ainſi ils s'étoient élevez à une trés-grande puiſſance:

## COMMENTAIRE.

¶. 9. QUI ERANT APUD HELLADAM, VOLUERUNT IRE ET TOLLERE EOS. *Ceux de la Grece ayant voulu marcher contre les Romains*, ceux-ci envoyérent un de leurs Généraux dans ce pays qui les aſſujettit, comme ils le ſont encore aujourd'hui. Les uns (*a*) l'expliquent de la guerre des Romains contre les Etoliens. Ceux-ci s'étant départis de l'alliance des Romains, appellérent à leur ſecours Antiochus le Grand, & ſollicitérent Philippe Roi de Macédoine, & Nabides Roi de Lacédémone, à entrer dans leur parti, & dans leurs deſſeins. Quintus Flaminius s'efforça par ſes remontrances, de les rappeller à des ſentimens plus ſages. Démocrite qui étoit l'auteur de cette entrepriſe, lui dit qu'il lui rendroit réponſe, quand il ſeroit ſur les bords du Tibre. On envoya donc contre eux Marcus Acilius Glabrio, qui les ſubjugua. (*b*) Grotius entend ce paſſage des peuples de la Grece, qui avoient favoriſé le parti d'Antiochus, dans la guerre contre les Romains.

(*a*) *Salian. Fullon. Verhorſt. Menoc.*

(*b*) *Vide Liv. l. 38.*



Digitized by Google

An du M. 3843.

14. *Et in omnibus istis nemo portabat diadema, nec induebatur purpurâ, ut magnificaretur in ea.*

15. *Et quia curiam fecerunt sibi, & quotidie consulebant trecentos viginti, consilium agentes semper de multitudine, ut quæ digna sunt gerant.*

14. Que néanmoins nul d'entr'eux ne portoit le diadême, & ne se revêtoit de la pourpre, pour paroître plus grand que les autres;

15. Mais qu'ils avoient établi un sénat parmi eux, & qu'ils consultoient tous les jours les trois cens vingt sénateurs, tenant toûjours conseil touchant les affaires de la République, afin qu'ils agissent d'une maniére qui fût digne d'eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. QUIBUS VELLENT AUXILIO ESSE UT REGNARET, REGNABANT. *Qu'ils faisoient regner tous ceux à qui ils assûroient le Royaume.* Ils avoient conservé dans la Royauté les Rois Masinissa, Eumenés, Prusias; ils avoient confirmé le titre de Roi à Antiochus Eupator, contre Démétrius Soter; ils avoient protégé Ptolomée Philométor, contre Antiochus Epiphanes.

℣. 14. NEMO PORTABAT DIADEMA, NEC INDUEBATUR PURPURA. *Nul d'entr'eux ne portoit le Diadême, & ne se révêtoit de la pourpre.* L'Etat des Romains étoit Aristocratique; ils s'étoient délivrez du joug des Rois, par l'expulsion des Tarquins; l'amour qu'ils avoient pour leur liberté, leur donnoit de l'horreur même pour les marques de la Royauté.

℣. 15. QUOTIDIE CONSULEBANT TRECENTOS VIGINTI. *Ils consultoient tous les jours les trois cens & vingt Sénateurs.* Du tems de l'Ecrivain de cette Histoire, le nombre ordinaire des Sénateurs étoit apparemment de trois cens & vingt, ou du moins on le disoit ainsi. Sous Romulus, le nombre n'en étoit que de cent; il y en ajoûta ensuite cent autres. Depuis Tarquin l'ancien jusqu'au tems de Sylla, ils furent trois cens: & de là en avant, le nombre s'augmenta; en sorte qu'on en a compté jusqu'à mille. (*a*) Ainsi du tems de Judas Maccabée, le nombre ordinaire devoit être de trois cens Senateurs. Il n'y a que *les vingt* que l'on ajoûte ici, qui causent de la difficulté. Quelques Auteurs (*b*) ont crû que ce n'étoit point de simples Sénateurs; mais d'autres personnes, à qui leur emploi donnoit droit d'entrer au Sénat, & qui y avoient un rang particulier; par exemple, les deux Consuls, deux Préteurs, deux Questeurs, quatre Ediles, & dix

(*a*) *Vide Alex. ab Alex. Genial. dier. l. 4. c. 11. & Not. Tiraquel.*

(*b*) *Vide Manutium lib. de Senatu. Albert. Gentil. disput. in 1. Macc. c. 6.*

Digitized by Google

16. *Et committunt uni homini magistratum suum per singules annos, dominari universæ terræ suæ, & omnes obediunt uni, & non est invidia, neque zelus inter eos.*

16. Et qu'ils confioient chaque année leur souveraine magistrature à un seul homme, pour commander dans tous leurs Etats; & qu'ainsi tous obéïssoient à un seul; sans qu'il y eût d'envie, ni de jalousie parmi eux. Ad du M. 3843.

17. *Et elegit Judas Eupolemum, filium Joannis, filii Jacob, & Jasonem, filium Eleazari, & misit eos Romam constituere cum illis amicitiam, & societatem.*

17. Judas choisit *donc* Eupolémus fils de Jean, qui étoit fils de Jacob, & Jason fils d'Eléazar; & il les envoya à Rome, pour faire amitié, & alliance avec eux.

## COMMENTAIRE.

Tribuns du peuple, qui sont en tout vingt personnes.

℣. 16. COMMITTUNT UNI HOMINI MAGISTRATUM. *Ils confient chaque année leur souveraine Magistrature à un homme.* Tout le monde sçait que les Romains créoient chaque année deux Consuls, dont l'un avoit soin des affaires de la guerre au dehors, & l'autre demeuroit dans la ville, à la tête du Sénat. L'Auteur avoit peut-être ouï dire, qu'ils créoient tous les ans un Dictateur; mais c'étoit un faux bruit; on n'élisoit de Dictateurs que dans des occasions extraordinaires; ou bien il a parlé du Consul à qui le sort avoit donné le soin de la guerre, comme du seul Consul connu parmi les étrangers, & seul maître du gouvernement de dehors & des armées de la République. Il y en a qui ont prétendu qu'on ne fait ici mention que d'un Consul, parce que leur pouvoir étoit partagé de telle sorte, que l'un commandoit un jour, & l'autre un autre, ou l'un un mois, & l'autre le suivant. On vit un exemple de cette autorité partagée & journaliére des Consuls, dans la fatale bataille de Cannes, où le Consul qui étoit de jour, s'opiniâtra à vouloir donner le combat, malgré son Collégue. Tite Live, (*a*) parlant des Consuls, dit qu'il n'y avoit que le premier qui en portât les marques: *Omnia jura, omnia insignia primi Consules tenuêre.*

NON EST INVIDIA, NEC ZELUS INTER EOS. *Sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie parmi eux.* Cela s'entend pour la plûpart, & pour l'ordinaire: il n'y avoit point de jalousies publiques, qui éclatassent chez les étrangers. Chacun contribuoit au bien de l'Etat, avec un concert & une ardeur merveilleuse. *Romani domi militiæque intenti, festinare, parare, alius alium hortari, hostibus obviam ire, libertatem, patriam, parentesque armis tegere,* (*b*) *&c.* Mais cette union fut bien

(*a*) *Liv. lib. 2.*

(*b*) *Sallust. in hist. Conjur. Catilinæ.*

Digitized by Google

An du M. 3843.

18. *Et ut auferrent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quòd in servitutem premerent regnum Israel.*

19. *Et abierunt Romam viam multam valdè, & introierunt curiam, & dixerunt:*

20. *Judas Maccabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum miserunt nos ad vos, statuere vobiscum societatem & pacem, & conscribere nos socios, & amicos vestros.*

21. *Et placuit sermo in conspectu eorum.*

22. *Et hoc rescriptum est, quod rescripserunt in tabulis æreis, & miserunt in Jerusalem, ut esset apud eos ibi memoriale pacis & societatis.*

23. *Bene sit Romanis, & genti Judæorum, in mari, & in terra in æternum: gladiúsque & hostis procul sit ab eis.*

24. *Quòd si institerit bellum Romanis priùs, aut omnibus sociis eorum in omni dominatione eorum,*

25. *Auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno.*

18. Et afin qu'ils les délivrassent du joug des Grecs; parce qu'il vit qu'ils réduisoient en servitude le Royaume d'Israël.

19. Ils partirent donc, & aprés un trés-long chemin, ils arrivérent à Rome; où étant entrez dans le Sénat, ils dirent:

20. Judas Maccabée, & ses freres, & le peuple des Juifs nous ont envoyez pour faire alliance avec vous, & pour établir la paix entre nous, afin que vous nous mettiez au nombre de vos alliez, & de vos amis.

21. Cette proposition leur plut.

22. Et voici le rescrit qu'ils firent graver sur des tables d'airain, & qu'ils envoyérent à Jérusalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix, & de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Juifs.

23. Que les Romains, & le peuple Juif soient comblez de biens à jamais sur mer, & sur terre; & que l'épée, & l'ennemi s'écarte loin d'eux.

24. S'il survient une guerre aux Romains, ou à leurs alliez dans toute l'étenduë de leur domination,

25. Les Juifs les assisteront avec une pleine volonté, selon que le tems le leur permettra.

## COMMENTAIRE.

altérée dans la suite, par la jalousie & l'ambition des premiers de la République, qui éclatérent dans les guerres civiles.

℣. 17. JACOB. Le Grec, *Accos.*

℣. 21. PLACUIT SERMO IN CONSPECTU EORUM. *Cette proposition leur plut.* La politique des Romains trouvoit son compte à ce que les Juifs se séparassent de Démétrius Soter; ce Prince regnoit dans la Syrie, sans leur participation; ils ne doutoient pas qu'ils ne dûssent bien-tôt entrer en guerre avec lui, aprés le meurtre du Légat Octavius. Il étoit de leur interêt de susciter des ennemis à Démétrius, & de diminuer autant qu'ils le pouvoient sa puissance. La valeur de Judas, & le bruit de ses victoires, ne pouvoit être inconnu à Rome.

℣. 26.

Digitized by Google

26. *Et præliantibus non dabunt, neque subministrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, sicut placuit Romanis: & custodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.*

26. Sans que les Romains donnent & fourniſſent aux gens de guerre ni bled, ni armes, ni argent, ni vaiſſeaux: car c'eſt ainſi qu'il a plû aux Romains; & *ces ſoldats Juifs* leur obéïront ſans rien recevoir d'eux. An du M. 3843.

27. *Similiter autem, & ſi genti Judæorum prius acciderit bellum, adjuvabunt Romani ex animo, prout eis tempus permiſerit.*

27. Et de même s'il ſurvient une guerre au peuple Juif, les Romains les aſſiſteront de bonne foi, ſelon que le tems le leur permettra.

28. *Et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, ſicut placuit Romanis; & cuſtodient mandata eorum abſque dolo.*

28. Et les Juifs ne fourniront point à ceux que l'on envoyera à leur ſecours, ni bled, ni armes, ni argent, ni vaiſſeaux: car c'eſt ainſi qu'il a plû aux Romains; & i's leur obéïront ſincérement.

29. *Secundùm hæc verba, conſtituerunt Romani populo Judæorum.*

29 C'eſt-là l'accord que les Romains font avec les Juifs.

30. *Quòd ſi poſt hæc verba, hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex propoſito ſuo: & quæcumque addiderint, vel dempſerint, rata erunt.*

30. Que ſi à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter, ou ajoûter quelque choſe à ce qui eſt écrit ici, ils le pourront faire de concert: & tout ce qui en ſera ôté, ou ajoûté, demeurera ferme & ſtable.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. PRÆLIANTIBUS NON DABUNT TRITICUM, ARMA, &c. *Sans que les Romains fourniſſent aux gens de guerre, qu'ils leur envoyeront, le bled, les armes & l'argent.* En un mot les Juifs aideront de tout leur pouvoir les Romains, dans les guerres qui leur ſurviendront, & les troupes qui ſeront fournies, ſeront armées, nourries, ſoudoyées aux frais des Juifs. (*a*) Grotius l'entend autrement. *Les Juifs ne donneront aucun ſecours d'hommes, d'armes, ou d'argent aux ennemis des Romains.* Si on le prend en ce dernier ſens en cet endroit, il faudra expliquer le ℣. 28. de cette ſorte: *Et que les Romains ne fourniront aux ennemis des Juifs, ni hommes, ni armes, ni argent*; ce qui paroît contraire au texte Grec, (*b*) qui marque à la lettre des amis & des alliez qui nous aident, & non pas des ennemis qui nous attaquent. Mais le Syriaque & l'Arabe (*c*) l'expliquent comme Grotius, & c'eſt le ſens le plus juſte & le plus naturel.

---

(*a*) *Ita Menoch. Tir. alii plerique.*

(*b*) ℣. 26. τοῖς πολεμοῦσι οὐ δώσουσι σῖτον, &c. ℣. 28. τοῖς συμμαχοῦσι οὐ δοθήσεται σῖτος, ὅπλα, &c. Grot. veut qu'on liſe en ce dernier ℣. τοῖς πολεμίοις, τοῖς συμμαχοῦσι.

(*c*) *Vide 2. Macc. Arabicè c. 13. in Polyglotta Pariſ. & Londinenſ.*



Digitized by Google

An du M. 3843.

31. *Sed & de malis, quæ Demetrius Rex fecit in eos, scripsimus ei dicentes : Quare gravasti jugum tuum super amicos nostros & socios Judæos ?*

31. Et pour ce qui eſt des maux que le Roi Démétrius a fait au peuple Juif, nous lui en avons écrit en ces termes : Pourquoi avez-vous accablé d'un joug ſi peſant les Juifs, qui ſont nos amis & nos alliez ?

32. *Si ergo iterùm adierint nos, adversùm te faciemus illis judicium, & pugnabimus tecum mari, terráque.*

32. *Sçachez donc, que* s'ils reviennent ſe plaindre à nous de nouveau, nous leur ferons toute ſorte de juſtice, & nous vous attaquerons par mer & par terre.

## COMMENTAIRE.

℣. 31. QUARE GRAVASTI JUGUM TUUM SUPER AMICOS NOSTROS ? *Pourquoi avez-vous accablé d'un joug ſi peſant les Juifs, qui ſont nos amis & nos alliez ?* Antiochus Epiphanes, & ſon fils Eupator, & enfin Démétrius Soter, avoient ſans doute porté les choſes à une extrémité outrée à l'égard des Juifs. Ils abuſoient viſiblement du pouvoir que Dieu leur avoit donné, en voulant contraindre leurs ſujets à renoncer à une Religion, qui n'a rien de contraire, ni aux bonnes mœurs, ni à la paix de l'Etat, ni à la ſoumiſſion que les peuples doivent à leurs Souverains. Les Hébreux juſqu'alors avoient vécu en liberté, dans la pratique de leur culte, à l'abri des Loix & des Priviléges des Princes prédéceſſeurs d'Antiochus. Ils ne s'étoient jamais rendus indignes de ces privileges, par aucune action de révolte, ou de déſobéïſſance ; cependant on les avoit traitez en ennemis, on avoit employé contr'eux les plus rigoureux ſupplices ; on les avoit forcez malgré leur conſcience, & contre leurs Loix, d'offrir de l'encens aux Idoles, & on en avoit fait mourir un trés-grand nombre. Tout cela ſembloit devoir les autoriſer à prendre les armes contre leurs perſécuteurs, pour la défenſe de leurs Loix, de leur Religion, & de leur liberté.

Il eſt pourtant vrai, que s'ils n'avoient point eu d'autre motif que celui-là, nous ne pourrions abſolument les juſtifier. (*a*) C'eſt une obligation indiſpenſable, fondée ſur la juſtice naturelle, de ſouffrir la perſécution même la plus injuſte, de la part de ſon Souverain, plûtôt que de prendre les armes contre lui. Ce devoir étoit pour l'an-

(*a*) L'Abbé Rupert, *lib.* x. *de victoria verbi Dei c. ult.* & Pierre de Blois, *Canon Epiſcop. Ep.* 146. condamne expreſſément la conduite des Maccabées, d'avoir eu recours à la protection des Romains.

Digitized by Google

cien comme pour le nouveau Teſtament. Le malheur des guerres civiles eſt encore plus grand que celui de la persécution ; ils pouvoient mettre leur Religion à couvert, au moins par la fuite. C'étoit pour eux un trés-grand bonheur, de donner leur vie pour la foi, & pour la Religion de leurs peres. Il n'y a donc que l'inſpiration ſurnaturelle de Dieu, procurée & manifeſtée par des miracles évidens, qui ait pu rendre l'action des Maccabées permiſe & loüable ; le Seigneur fit paroître en plus d'une rencontre, en faveur de Judas, des Anges ſous la figure d'hommes armez, qui marchoient à la tête de ſon armée, & qui le couvroient de leurs armes. (*a*) Le Prophéte Jérémie lui apparut plein de gloire & de majeſté, & lui mit en main une épée d'or, en lui diſant : (*b*) *Recevez comme un préſent de la part de Dieu cette épée, avec laquelle vous renverſerez les ennemis de mon peuple d'Iſraël.* Enfin les éloges que le Saint Eſprit donne aux Maccabées, & le ſuccez tout miraculeux ; & toûjours certain de leurs armes, prouvent viſiblement que leur entrepriſe étoit de Dieu, & non de leur propre eſprit. An du M. 3843.

(*a*) 2. *Macc.* x. 29. 30. & xi. 8. (*b*) 2. *Macc.* xv. 12. 14. 15. 16.



Digitized by Google

# CHAPITRE IX.

*Bacchide & Alcime reviennent en Judée. Judas eſt tué dans le combat. Jonathas ſon frere lui ſuccede. Bacchide retourne encore en Judée, & aprés quelques batailles, fait la paix avec Jonathas.*

An du M. 3843.

℣. 1. *INterèà ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, & exercitus ejus in prælio, appoſuit Bacchidem, & Alcimum rurſùm mittere in Judæam, & dextrum cornu cum illis.*

℣. 1. CEpendant Demetrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat, & ſon armée défaite, envoya de nouveau en Judée Bacchide, & Alcime, avec l'aîle droite de ſes troupes.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. DEMETRIUS APPOSUIT BACCHIDEM, ET ALCIMUM RURSUM MITTERE IN JUDÆAM, ET DEXTRUM CORNU CUM ILLIS. *Démétrius envoya de nouveau en Judée Bacchide, & Alcime, avec l'aîle droite de ſes troupes.* Joſeph dans toute l'Hiſtoire que nous allons voir, ſe trompe viſiblement, en ce qu'il ſuppoſe qu'Alcime étoit mort, & que Judas lui avoit ſuccédé dans la ſouveraine Sacrificature, (*a*) pendant que Simon ſon frere gouvernoit la nation, & commandoit l'armée. Il eſt démenti par ſon propre témoignage, puiſqu'ailleurs (*b*) il reconnoît qu'entre Alcime, & Jonathas, il n'y eut point de grand-Prêtre; & par l'Ecriture, qui dit ici clairement, qu'aprés la mort de Judas, Alcime a vécu, & a même exercé les fonctions Sacerdotales dans le Temple. (*c*)

On a déja parlé de Bacchide ci-devant; (*d*) il fut d'abord envoyé avec Alcime, & aprés lui avoir remis la conduite de la Province, il s'en retourna en Syrie. Le Roi l'envoya cette ſeconde fois, pour tenir tête à Judas, qui s'étoit rendu redoutable par la victoire qu'il avoit

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 17. Ἐγεγόφη τὸ δόγμα... ἐπὶ ἀρχιερέως μὲν τῦ ἴδιος ἰάδα, στρατηγῦ δὲ σίμωνος τῦ ἀδελφῦ αὐλῦ.

(*b*) *Idem Antiq. l.* XX. *c.* 8. Ὁ δὲ Ἀλκιμος ἔτη τρία τὴν ἀρχιερωσύνην κατειχὼν ἐτελεύτησε. Διεδέξατο δὲ ὑδὶς αὐλὸν, ἀλλὰ διετέλεσεν ἡ πόλις ἐπ' αὐτῦς ἐπτὰ χρόνες ἀρχιερέως ὄσα, &c.

(*c*) Voyez le ℣. 54. & ſuiv.

(*d*) Voyez le Chap. VII. 8.

Digitized by Google

2. *Et abierunt viam, quæ ducit in Galgala, & castra posuerunt in Masaloth, quæ est in Arbellis, & occupaverunt eam, & peremerunt animas hominum multas.*

3. *In mense primo anni centesimi & quinquagesimi secundi, applicuerunt exercitum ad Jerusalem.*

4. *Et surrexerunt, & abierunt in Beream viginti millia virorum, & duo millia equitum.*

2. Ils marchérent par le chemin qui méne à Galgala, & campérent à Mazaloth, qui eſt en Arbelles; & ils prirent cette ville, & y tuérent un grand nombre d'hommes. An du M. 3843.

3. Au premier mois de l'année cent cinquante-deux, ils ſe rendirent avec toute l'armée prés de Jéruſalem.

4. Et de là ils allérent à Bérée, au nombre de vingt-deux mille hommes, & de deux mille chevaux.

## COMMENTAIRE.

remportée ſur Nicanor. Le Roi lui donna *l'aîle droite de ſon armée*, c'eſt-à-dire, l'élite de ſes troupes; car comme le Prince commandoit ordinairement l'aîle droite en perſonne, il prenoit toûjours ce qu'il y avoit de plus vaillant & de meilleur parmi ſes ſoldats. L'armée étoit de vingt mille hommes de pied, & de deux mille chevaux. (*a*) Joſeph fils de Gorion, la fait forte de trente mille hommes.

℣. 2. ABIERUNT VIAM QUÆ DUCIT IN GALGALA, ET CASTRA POSUERUNT IN MASALOTH QUÆ EST IN ARBELLIS. *Ils marchérent par le chemin qui méne à Galgala, & campérent à Maſaloth, qui eſt en Arbéles.* Il y a beaucoup d'apparence que *Galgala* eſt mis ici pour la Galilée, (*b*) & *Arbeles*, pour *Arabot*, qui ſignifie les plaines, ou le plat pays. Ce terme ſe rencontre encore au chap. v. 23. *Maſaloth*, eſt une ville de la Tribu d'Aſer, marquée dans les Paralipomenes, (*c*) & dans Joſué, (*d*) ſous le nom de *Maſal*, ou *Meſal*. Bacchide conduiſit ſon armée de la Syrie dans la Galilée; elle campa & demeura quelque tems dans les plaines de Meſal, ville de cette Province, pour en faire le ſiége, parce qu'elle étoit occupée par des Juifs du parti de Judas. Saint Jérôme parle d'une ville d'Arbéle à neuf milles de Légion. On trouve encore le nom d'Arbéle dans Oſée; (*e*) on peut voir ce que nous avons dit ſur ce Prophéte.

℣. 3. APPLICUERUNT EXERCITUM AD JERUSALEM, (4) ET SURREXERUNT, ET ABIERUNT IN BEREAM. *Ils ſe rendirent avec toute leur armée prés de Jéruſalem, & de là ils allérent à Bérée.* Ils vinrent d'abord à Jéruſalem, croyant y rencontrer

(*a*) Ci-aprés ℣. 4.
(*b*) *Vide Druſ. hic, & Joſeph. Antiq.* XII. 6. 18.
(*c*) 1. *Par.* VI. 74.
(*d*) *Joſue* XVI. 30. & XIX. 26.
(*e*) *Oſée* X. 14.



Digitized by Google

An du M. 3843.

5. *Et Judas posuerat castra in Laïsa, & tria millia viri electi cum eo.*

6. *Et viderunt multitudinem exercitus quia multi sunt, & timuerunt valdè: & multi subtraxerunt se de castris, & non remanserunt ex eis, nisi octingenti viri.*

7. *Et vidit Judas quòd defluxit exercitus suus, & bellum perurgebat eum, & confractus est corde, quia non habebat tempus congregandi eos, & dissolutus est.*

8. *Et dixit his qui residui erant: Surgamus, & eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversùs eos.*

9. *Et avertebant eum, dicentes: Non poterimus: sed liberemus animas nostras modò, & revertamur ad fratres nostros, & tunc pugnabimus adversùs eos: nos autem pauci sumus.*

10. *Et ait Judas: Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis: & si appropiavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, & non inferamus crimen gloriæ nostræ.*

5. Or Judas s'étoit campé à Laïse avec trois mille homme choisis.

6. Et ses gens voyant une si grande armée, furent saisis de frayeur. Et plusieurs se retirerent du camp, ensorte qu'il n'en demeura que huit cens.

7. Lorsque Judas vit son armée réduite à ce petit nombre, & la nécessité où il étoit de combattre, il en eut le cœur abattu, parce qu'il n'avoit pas le tems de les rassembler, & il se sentit comme défaillir.

8. Il dit à ceux qui étoient restez: Allons, & marchons à nos ennemis pour les combattre, si nous pouvons.

9. Mais ses gens l'en détournoient, en lui disant: Nous ne le pourrons jamais; mais pensons presentement à assûrer nôtre vie, & retournons à nos freres; & aprés cela nous reviendrons combattre contre eux: car nous sommes trop peu de gens.

10. Judas leur dit: Dieu nous garde d'en user ainsi, & de fuïr devant eux; si nôtre heure est arrivée, mourons courageusement pour nos freres, & ne soüillons point nôtre gloire par aucune tache.

## COMMENTAIRE.

Judas, mais ayant appris qu'il étoit aux environs de Laïsa, ou Lesen, ils y allérent, & se campérent à *Bérée*, ou plûtôt *Béroth*, ville de la tribu de Benjamin, (*a*) qui ne devoit pas être éloignée de *Laïsa*. (*b*) Joseph nomme *Berzeth*, le lieu où Judas étoit campé, mais il ne dit pas le nom du lieu où alla Bacchide.

℣. 5. TRIA MILLIA VIRI ELECTI. *Trois mille hommes choisis.* Joseph n'en met que mille; Rufin son traducteur deux mille; le fils de Gorion, environ trois mille.

℣ 10. NON INFERAMUS CRIMEN GLORIÆ NOSTRÆ. *Ne soüillons point nôtre gloire par aucune tache*, par une action si honteuse, & si criminelle; car il semble par son expression, qu'il auroit

(*a*) *Josue* XVIII. 25.

(*b*) *Isai.* X. 30.

Digitized by Google

11. *Et movit exercitus de castris, & steterunt illis obviam: & divisi sunt equites in duas partes, & fundibularii & sagittarii præibant exercitum, & primi certaminis omnes potentes.*

11. L'armée ennemie étant sortie de son camp, vint au-devant d'eux, & la cavalerie fut divisée en deux corps; les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée; & le premier rang étoit composé de tout ce qu'il y avoit de plus ferme & de plus vaillant. An du M. 3843.

12. *Bacchides autem erat in dextro cornu, & proximavit legio ex duabus partibus, & clamabant tubis.*

12. Bacchide étoit à l'aîle droite; & les bataillons marchérent des deux côtez, & firent retentir le bruit des trompettes.

13. *Exclamaverunt autem & hi, qui erant ex parte Juda, etiam ipsi, & commota est terra à voce exercituum: & commissum est prælium à manè usque ad vesperam.*

13. Les gens de Judas sonnérent aussi des trompettes de leur côté; la terre retentit du bruit des armes, & le combat dura depuis le matin, jusqu'au soir.

## COMMENTAIRE.

crû commettre un crime de se retirer. (*a*) *Ne inferamus crimen gloriæ nostræ.* Il jugea apparemment que Dieu ayant disposé les circonstances de maniére, qu'il ne pouvoit plus se retirer que honteusement, c'étoit une espéce de déclaration de sa volonté, à laquelle il ne devoit pas résister. *Si c'est nôtre heure*, disoit-il à ses gens, *mourons courageusement pour nos freres*; sinon, Dieu sçaura bien nous donner la victoire, & nous conserver; combien de fois avons nous éprouvé les effets de sa toute-puissance? La victoire n'est-elle pas toûjours entre ses mains? Il n'y a point de difference à son égard entre un grand, & un petit nombre. Voilà apparemment les raisons qui déterminérent Judas à vouloir soûtenir avec huit cens hommes, les efforts d'une armé de vingt-deux mille hommes. C'est ce qui met son action à couvert du reproche de témérité, & d'avoir voulu tenter Dieu. Saint Ambroise (*b*) reléve son action par les expressions les plus brillantes, & l'Eglise emprunte ses paroles dans son Office. (*c*) Ce Pere représente Judas, & ses freres, comme le modéle du véritable héroïsme: *Habes fortitudinem bellicam, in qua non mediocris honesti ac decori forma est, quod mortem servituti præferat, ac turpitudini.* (*d*)

℣. 12. PROXIMAVIT LEGIO EX DUABUS PARTIBUS. *Les bataillons marchérent des deux côtez.* L'Auteur de la Vulgate traduit ordinairement par *Legio*, le Grec, *Phalanx*, qui est un nom

(*a*) Μὴ καταλίπωμεν δόξαν τῇ δεξῇ ἡμῶν.
(*b*) *Ambros. l. 1. Offic. c. 41.*
(*c*) *Officium Matutinorum Domin. 3. Octob.*
(*d*) Voyez ce que nous avons dit-ci dessus de la mort d'Eléazar; voyez aussi *Serar. Trim. Est, Verborst. &c.*

An du M. 3843.

14. *Et vidit Judas, quòd firmior est pars exercitûs Bacchidis in dextris, & convenerunt cum ipso omnes constantes corde.*

15. *Et contrita est dextera pars ab eis, & persecutus est eos usque ad montem Azoti.*

16. *Et qui in sinistro cornu erant, viderunt quòd contritum est dextrum cornu, & secuti sunt post Judam, & eos qui cum ipso erant, à tergo.*

17. *Et ingravatum est prælium, & ceciderunt vulnerati multi ex his, & ex illis.*

18. *Et Judas cecidit, & cæteri fugerunt.*

14. Judas ayant reconnu que l'aîle droite de Bacchide étoit la plus forte, fit un effort avec les plus vaillans de ſes troupes.

15. Ils rompirent cette aîle droite, & les pourſuivirent juſqu'à la montagne d'Azot.

16. Mais ceux qui étoient à l'aîle gauche, voyant que l'aîle droite avoit été défaite, ſuivirent par derriére Judas, & ſes gens.

17. Et le combat fut long-tems opiniâtré. Pluſieurs de part & d'autre furent bleſſez, & tuez.

18. Judas lui-même tomba mort, & tous les autres s'enfuirent.

## COMMENTAIRE.

de milice Macédonienne, & qui ſignifie un bataillon de troupes ſerrées: (a) *Macedones Phalangem vocant, peditum stabile agmen, quando vir viro, arma armis conserta sunt.* Végece dit que la Phalange eſt ordinairement de huit mille hommes. La Légion n'étoit que de ſix mille ſept cens vingt-ſix, ſelon le même Végece, ou de ſix mille ſix cens ſoixante-ſix, ſelon d'autres. Les bataillons ſerrez, & ſoûtenus de la cavalerie rangée aux deux aîles, s'avancérent donc contre Judas, pour l'envelopper.

℣. 15. USQUE AD MONTEM AZOTI. *Juſqu'à la montagne d'Azot.* On ne peut pas l'entendre d'Azot ville des Philiſtins; elle étoit trop éloignée des lieux où nous avons dit que la bataille ſe donna. Joſeph lit la montagne d'*Aſa*. On n'en ſçait pas la ſituation.

℣. 18. ET JUDAS CECIDIT. *Et Judas tomba mort.* Ben-Gorion dit que Judas s'étant avancé juſques prés de Bacchide, l'épée à la main, & tout enſanglanté, ce Général ne put ſoutenir la vûë de Judas, dont le viſage étoit comme celui d'un lion qui tient ſa proïe. Il inſpiroit, à le voir, la frayeur, & la crainte; Bacchide prit la fuite vers Azot; Judas le pourſuivit, & tua tout ce qu'il rencontra; il mit par terre quinze mille hommes. Le reſte de l'armée de Bacchide ſuivit Judas, & l'ayant trouvé abattu de travail, & de laſſitude, avec ſes gens, auſſi las & fatiguez, ils l'attaquérent d'un côté, tandis que Bacchide, qui étoit revenu au devant de ſes troupes, l'aſſaillit de l'au-

(a) Q. Curt.

tre.

tre. Le combat fut grand, Judas au milieu de ces deux armées fit des prodiges de valeur, mais enfin accablé par la foule, il fut bleſſé, & tomba ſur un tas de morts qui étoit autour de lui. An du M. 3843.

Ainſi mourut ce grand Homme, que la Providence avoit ſuſcité dans les derniers tems de la République des Hébreux, pour en faire le ſoutien & la colonne de la foi, & de la Réligion d'Iſraël, pour mettre ſa nation en liberté, & pour ſauver le peuple d'Iſraël: (a) *Qui ſalvum faciebat populum Iſraël.* Il ſoûtint juſqu'au dernier ſoupir le caractére de ſauveur, ayant préféré la mort, pour le ſalut de ſes freres, à une fuite lâche, & à une retraite honteuſe; ainſi ſa mort lui eſt devenuë plus glorieuſe, que les triomphes les plus magnifiques: *Glorioſiorem triumphis mortem invenit.* (b) A peine dans tout l'ancien Teſtament trouvera-t-on un Héros, où l'on remarque plus de ces excellentes qualitez, qui font les ſaints, & les grands hommes. On voit peu de Guerriers modérez, religieux, maîtres de leurs paſſions, exempts d'ambition, & de vanité, éloignez du plaiſir, & au-deſſus de la vaine gloire. Judas avoit toutes les qualitez d'un Héros; le courage, l'intrépidité, la force, le conſeil, la ſageſſe; tout cela ſans emportement, ſans violence, ſans faſte. Il avoit outre cela tout ce qui doit diſtinguer un Prêtre du Seigneur, & un Prince religieux; le zéle pour la Religion, la pureté des mœurs, l'amour de ſon peuple; pieux, ſans ſuperſtition; attaché à ſes devoirs, ſans baſſeſſe; zélé pour l'obſervation des Loix, mais d'un zéle réglé par la ſcience, & ſoûtenu par la charité. Quelle idée ne nous donnent pas de ſa profonde connoiſſance des Loix de Dieu, & des principes de la vraye morale, les diſcours qu'il tient à ſes troupes pour les animer aux combats, pour les ſoûtenir dans les diſgraces, pour les diſpoſer à mépriſer les plus grands périls! Quelle eſt l'ardeur, & la pureté de ſes priéres! Avec quelle humilité, & dans quels ſentimens de pénitence ſe proſterne-t-il devant le Tout-puiſſant, lorſqu'il ſe prépare au combat! Avec quelle fermeté monte-t-il au Temple tout environné d'ennemis, pour le nettoyer des ſoüillures des Gentils! Avec quelle vigueur s'oppoſe-t-il aux impies, & venge-t-il les injures du Seigneur! Enfin quelle eſt ſon attention à ménager les intérêts de ſon peuple, & à procurer ſa gloire & ſes avantages, tant pour le ſpirituel, que pour le temporel! *Dilatavit gloriam populo ſuo.* (c)

Si l'on veut comparer ce grand Homme, avec celui qui a été le modéle, & l'original de tous les Saints, avec JESUS-CHRIST le Sau-

(a) Ci-aprés ℣. 21.
(b) *Ambroſ. Offic. l. 1. c. 41.*
(c) 1. *Macc.* III. 3.

An du M. 3843.

19. *Et Jonathas, & Simon tulerunt Judam fratrem suum, & sepelierunt eum in sepulchro patrum suorum, in civitate Modin.*

20. *Et fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno, & lugebant dies multos.*

19. Jonathas, & Simon emportérent le corps de Judas leur frere, & le mirent dans le sépulchre de leurs peres, dans la ville de Modin.

20. Tout le peuple d'Israël fit un grand deüil à sa mort, & le pleurérent plusieurs jours.

## COMMENTAIRE.

veur du Monde, combien de rapports admirables n'y remarque-t-on pas ? Judas choisi entre ses freres pour sauver son peuple, & pour être leur Chef, & leur Prince, dans le tems le plus triste de la République des Hébreux, & où il sembloit que la Religion devoit faire naufrage, n'est-il pas une image de JESUS-CHRIST, qui est venu dans les derniers tems, pour tirer le monde des profondes ténébres où il étoit plongé, pour dissiper la superstition, & l'idolâtrie par l'éclat de sa doctrine, & pour réformer la corruption des mœurs, par la pureté de sa morale toute divine. Quand on envisage Judas aux prises avec tous les ennemis d'Israël, remporter contr'eux des victoires signalées, quoique presque seul, & sans secours humain ; quand on le voit presque toûjours persécuté, & errant, & au milieu de la désertion de la plus grande partie d'Israël, contraint de rechercher l'alliance des Etrangers, & des Gentils ; quand on le considére occupé à nettoyer le Temple de ses abominations, ériger un autel nouveau, & rétablir l'usage des sacrifices ; enfin quand on se le représente dans le dernier combat, qui succombe à la force, & au grand nombre de ses ennemis, qui donne généreusement sa vie pour ses freres dans la vigueur de son âge ; peut-on ne pas voir en même-tems comme dans un miroir J. C. persécuté dans sa personne, & dans ses membres, non-seulement par les étrangers, mais encore plus par les Juifs ses propres freres, disposé à étendre ses mains vers un peuple infidéle, & à recevoir dans son Eglise les Gentils, qui naturellement n'avoient aucun droit à l'héritage des enfans ? J. C. dans le Temple, & sur la Croix, dans l'un chassant ceux qui profanoient la sainteté de la Maison de son Pere ; & sur l'autre se livrant pour le salut de son peuple, n'est-il pas encore le parfait Original, dont Maccabée avoit été la vive Copie ? Enfin les qualitez de grand-Prêtre, & de Prince des Juifs, qui se rencontrent dans Judas, désignoient encore parfaitement les mêmes prérogatives que J. C. a si divinement réünies dans sa Personne.

℣. 19. SEPELIERUNT EUM IN SEPULCHRO PATRUM SUORUM IN CIVITATE MODIN. *Ils l'enterrérent dans le sépulchre de leurs peres dans la ville de Modin.* On y a vû fort long-

Digitized by Google

21. *Et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël !*

22. *Et cætera verba bellorum Judæ, & virtutum quas fecit, & magnitudinis ejus, non sunt descripta : multa enim erant valdè.*

23. *Et factum est, post obitum Judæ emerserunt iniqui, in omnibus finibus Israël : & exorti sunt omnes qui operabantur iniquitatem.*

24. *In diebus illis facta est fames magna valdè, & tradidit se Bacchidi omnis regio eorum cum ipsis.*

25. *Et elegit Bacchides viros impios, constituit eos dominos regionis.*

26. *Et exquirebant, & perscrutabantur amicos Judæ, & adducebant eos ad Bacchidem, & vindicabat in illos, & illudebat.*

21. Et ils disoient : Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvoit le peuple d'Israël ! An du M. 3843.

22. Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, & la grandeur de son courage, ne sont pas ici décrites, parce qu'elles sont en trop grand nombre.

23. Aprés la mort de Judas, tout ce qu'il y avoit de méchans parurent de tous côtez dans Israël, & tous les hommes d'iniquité s'élevérent de toutes parts.

24. En ce même tems il survint une fort grande famine ; & tout le pays avec ses habitans, se rendit à Bacchide.

25. Bacchide choisit des hommes impies, & leur donna le gouvernement de tout le pays.

26. Ils faisoient une trés-exacte recherche des amis de Judas, & les amenoient à Bacchide, qui exerçoit sa vengeance sur eux, & les traitoit avec insulte.

## COMMENTAIRE.

tems leurs tombeaux. Eusébe (*a*) dit qu'on les y voyoit encore de son tems. S. Jérôme (*b*) s'étonne qu'on montre leurs reliques à Antioche. Mais ce n'étoit point les reliques des fils de Mathathias, mais des sept freres Maccabées, qui souffrirent sous Antiochus Epiphanes. (*c*)

℣. 24. TRADIDIT SE BACCHIDI OMNIS REGIO EORUM. *Tout le pays avec ses habitans, se rendit à Bacchide.* Joseph (*d*) limite cette expression, en disant que la plus grande partie du pays se soumit à Bacchide ; en effet nous allons voir Jonathas à la tête du peuple, s'opposer à Bacchide, & lui faire même la guerre avec succés. On peut donc croire que d'abord aprés la mort de Judas personne ne parut pour conduire le peuple, & que tout le pays sembla soumis ; mais bien-tôt Jonathas, & Simon rassemblérent des troupes.

℣. 26. VINDICABAT IN ILLOS, ET ILLUDEBAT. *Il*

(*a*) *Euseb in locis.*
(*b*) *Ieron. in locis Heb.*
(*c*) Voyez 2. *Macc.* VII. 1.
(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 1. ὡς πολλοὺς αὐτομολῆσαι πρὸς τοὺς μακεδόνας.

An du M. 3843.

27. *Et facta est tribulatio magna in Israël, qualis non fuit ex die, qua non est visus Propheta in Israël.*

28. *Et congregati sunt omnes amici Judæ, & dixerunt Jonathæ.*

29. *Ex quo frater tuus Judas defunctus est, vir similis ei non est, qui exeat contra inimicos nostros, Bacchidem, & eos qui inimici sunt gentis nostræ.*

30. *Nunc itáque te hodie elegimus esse pro eo nobis in Principem, & Ducem ad bellandum bellum nostrum.*

31. *Et suscepit Jonathas tempore illo principatum, & surrexit loco Judæ fratris sui.*

32. *Et cognovit Bacchides, & quærebat eum occidere.*

33. *Et cognovit Jonathas, & Simon frater ejus, & omnes qui cum eo erant: & fugerunt in desertum Thecuæ, & consederunt ad aquam lacûs Asphar.*

27. Et Israël fut accablé d'une si grande affliction, qu'on n'en avoit point vû de semblable, depuis le tems qu'il ne paroissoit plus de Prophéte dans Israël.

28. Alors tous les amis de Judas s'assemblérent, & dirent à Jonathas :

29. Depuis que vôtre frere Judas est mort, il ne se trouve point d'homme semblable à lui, pour marcher contre Bacchide, & les autres ennemis de nôtre nation.

30. C'est pourquoi nous vous avons aujourd'hui choisi pour être nôtre Prince, & nôtre Chef en sa place, & pour nous conduire dans tous nos guerres.

31. Jonathas reçut donc alors le commandement, & prit la place de Judas son frere.

32. Bacchide en fut averti, & il cherchoit les moyens de le tuer.

33. Mais Jonathas, & Simon son frere, & tous ceux qui les accompagnoient, l'ayant sçû, ils s'enfuïrent dans le desert de Thécua, & s'arrêtérent prés des eaux du lac d'Asphar.

## COMMENTAIRE.

*exerçoit sa vengeance sur eux, & les traitoit avec insulte.* Il leur faisoit souffrir divers tourmens, & les mettoit à mort aprés les avoir traité avec insulte, dit Joseph. (*a*)

℣. 27. EX DIE QUA NON EST VISUS PROPHETA IN ISRAEL. *Depuis le tems qu'il ne paroissoit plus de Prophéte dans Israël.* Depuis le retour de la captivité, selon Joseph, (*b*) & quelques autres ; (*c*) ou depuis la mort d'Aggée, de Zacharie, & de Malachie, qui parurent immédiatement aprés la captivité de Babylone.

℣. 33. IN DESERTUM THECUÆ. *Dans le désert de Thécua.* Cette ville étoit prés de Jérusalem, dans la tribu de Juda. Elle n'étoit pas loin du Château d'Hérodion ; (*d*) on la met à sept mille de Bethléem, vers le midi. (*e*)

---

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XIII. c. 1.* ὁ δὲ βασανίζων πρῶτον αὐτὸς, καὶ πρὸς ἡδονὴν αἰκιζόμενος ἔπειθε τοῦτο διαφθεῖραι.

(*b*) *Joseph. ibid.*

(*c*) *Grot. Menoch.*

(*d*) *Joseph. de bello. l. 7.*

(*e*) *Ieron. Præf. in Amos.*

Digitized by Google

34. *Et cognovit Bacchides, & die ſabbatorum venit ipſe, & omnis exercitus ejus, trans Jordanem.*

35. *Et Jonathas miſit fratrem ſuum ducem populi, & rogavit Nabuthæos amicos ſuos, ut commodarent illis apparatum ſuum, qui erat copioſus.*

36. *Et exierunt filii Jambri ex Madaba, & comprehenderunt Joannem, & omnia quæ habebat, & abierunt habentes ea.*

37. *Poſt hæc verba, renuntiatum eſt Jonathæ, & Simoni fratri ejus, quia filii Jambri faciunt nuptias magnas, & ducunt ſponſam ex Madaba, filiam unius de magnis Principibus Chanaan, cum ambitione magna.*

34. Bacchide le ſçut, & vint lui-même avec toute ſon armée le jour du ſabbat au-delà du Jourdain. An du M. 3843.

35. Alors Jonathas envoya ſon frere qui commandoit le peuple, & pria les Nabuthéens, qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage qui étoit fort grand.

36. Mais les fils de Jambri étant ſortis de Madaba, prirent Jean avec tout ce qu'il avoit, & l'enlevérent avec eux.

37. Aprés cela on vint dire à Jonathas, & à ſon frere Simon, que les fils de Jambri faiſoient un mariage célébre, & qu'ils menoient de Madaba en grande pompe une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers Princes de Chanaan.

## COMMENTAIRE.

AD AQUAM LACUS ASPHAR. *Prés des eaux du lac d'Aſphar.* Il y a aſſez d'apparence que c'eſt le *lac Aſphaltites*, (*a*) nommé par les Hébreux, la mer de Sodôme; les Grecs lui donnérent le nom de Lac Aſphaltites, à cauſe de l'aſphalte, ou du bitume qu'on en tire. La ſuite de l'hiſtoire n'eſt pas contraire à cette conjecture; on y voit que Jonathas paſſa le Jourdain, & que Bacchide l'y ſuivit; d'ailleurs on ne connoît aucun autre Lac *d'Aſphar* dans la Judée; on peut même aſſûrer qu'il n'y en a aucun aux environs de Thécua, & du Jourdain, ſinon le Lac Aſphaltites.

℣. 35. ROGAVIT NABUTHÆOS AMICOS SUOS, UT COMMODARENT ILLIS APPARATUM SUUM. *Il pria les Nabuthéens, qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage.* Le Grec & le Syriaque, Vatable, Joſeph, & quelques anciens exemplaires Latins, tant imprimez que manuſcrits, liſent: *Il pria les Nabuthéens de recevoir chez eux leurs effets*, ou leurs bagages. Jonathas ne jugea pas à propos de garder auprés de ſoi cet attirail de bagage, qui ne pouvoit que l'embarraſſer, & exciter l'avidité de ſes ennemis. Il les confia aux Nabathéens, qui étoient ſes anciens amis; (*b*) il les mit en dépôt chez eux.

---

(*a*) *Gorionid. Liran. Menoch.*

(*b*) *Grac.* Παρεκάλεσε τοὺς Ναβαταίους φίλους αὐτῶν παραθέσθαι παρ' αὐτοῖς τὴν ἀποσκευὴν αὐτῶν τὴν πολλὴν. *Plurima MSS. legunt, ut commendarent ipſis, &c. Druſ. Menoch. Grot. Badvell. Ita legit Liran. &c. Sixt. V. ut commendarent illi.*



Digitized by Google

An du M. 3843.

38. *Et recordati sunt sanguinis Joannis fratris sui: & ascenderunt, & absconderunt se sub tegumento montis.*

38. Ils se souvinrent alors du sang de Jean leur frere; & ils s'allérent poster derriére une montagne qui les mettoit à couvert.

39. *Et elevaverunt oculos suos, & viderunt: & ecce tumultus, & apparatus multus, & sponsus processit, & amici ejus, & fratres ejus, obviam illis cum tympanis, & musicis & armis multis.*

39. Ayant levé les yeux, ils virent un grand tumulte, & un appareil magnifique. Le nouveau marié parut avec ses amis, & ses parens, & vint au-devant de la fiancée; au son des tambours, & des instrumens de musique, accompagné de beaucoup de gens armez.

40. *Et surrexerunt ad eos ex insidiis, & occiderunt eos, & ceciderunt vulnerati multi, & residui fugerunt in montes: & acceperunt omnia spolia eorum.*

40. En même-tems ils sortirent de leur embuscade, & fondant sur eux, ils en tuérent un grand nombre: le reste s'enfuit sur les montagnes, & ils emportérent toutes leurs dépoüilles.

41. *Et conversa sunt nuptiæ in luctum, & vox musicorum ipsorum in lamentum.*

41. Ainsi les nôces se changérent en deüil, & les concerts de musique en cris lamentables.

42. *Et vindicaverunt vindictam sanguinis fratris sui: & reversi sunt ad ripam Jordanis,*

42. Ils vangérent de cette sorte le sang de leur frere, & ils retournerent sur le rivage du Jourdain.

43. *Et audivit Bacchides, & venit die sabbatorum usque ad oram Jordanis in virtute magna.*

43. Bacchide en fut averti, & il vint avec une puissante armée le jour du sabbat sur le bord du Jourdain.

44. *Et dixit ad suos Jonathas: Surgamus, & pugnemus contra inimicos nostros: non est enim hodie sicut heri, & nudiustertius.*

44. Alors Jonathas dit à ses gens: Allons combattre nos ennemis; car il n'en est pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant.

## COMMENTAIRE.

℣. 36. COMPREHENDERUNT JOANNEM ET OMNIA QUÆ HABEBAT. *Ils prirent Jean & tout ce qu'il avoit.* Jean étoit chargé de conduire tout le bagage de l'armée chez les Nabathéens; mais il fut pris en chemin, avec tout ce qu'il conduisoit.

℣. 37. Médaba étoit une ville célébre au-delà du Jourdain, dans la terre de Moab. Joseph lit, *Gabatha*, & le Grec *Nabatha*. Et en effet, si les fils de Jambri étoient de Médaba, comme il est dit au ℣. 36. il n'est pas vraisemblable qu'on leur menât une épouse de la même ville; il faudroit dire qu'on la leur amenoit à Médaba, ou suivant le Grec, qu'on la conduisoit de *Nédabat*, au lieu de leur demeure, qui étoit Médaba. La ressemblance de ces deux termes a fait naître la confusion qui s'est glissée dans la Vulgate.

DE MAGNIS PRINCIPIBUS CHANAAN. *Un des premiers*

Digitized by Google

45. *Ecce enim bellum ex adverso, aqua verò Jordanis hinc & inde, & ripæ, & paludes, & saltus: & non est locus divertendi.*

46. *Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum vestrorum. Et commissum est bellum.*

47. *Et extendit Jonathas manum suam percutere Bacchidem, & divertit ab eo retrò:*

48. *Et dissiliit Jonathas, & qui cum eo erant in Jordanem, & transnataverunt ad eos Jordanem.*

45. Nous avons les ennemis en tête, & derriere nous l'eau du Jourdain, avec les marais, & le bois à droit, & à gauche; & il ne nous reste aucun moyen d'échapper. An du M. 3843.

46. C'est pourquoi criez au ciel, afin que vous soyez délivrez des mains de vos ennemis. En même-tems il livra la bataille.

47. Et Jonathas étendit la main pour frapper Bacchide: mais Bacchide évita le coup en se retirant en arriére.

48. Enfin Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, se jettérent dans le Jourdain, & le passérent à nage devant eux.

## COMMENTAIRE.

*Princes de Chanaan.* Joseph s'explique avec plus d'exactitude, (*a*) lorsqu'il dit, que c'étoit un riche Arabe. *Chanaan* est mis ici pour étranger infidéle.

℣. 44. NON EST ENIM HODIE SICUT HERI, ET NUDIUS TERTIUS. *Il n'en est pas de ce jour, comme d'hier & avant hier.* Il faut combattre de nécessité; il ne nous est plus libre de reculer comme nous avons fait jusqu'ici; la situation des lieux, & la circonstance des tems ne nous laissent point d'autre parti à prendre, que celui de vaincre ou de mourir; voyez le ℣. suivant. On peut aussi l'entendre de cette maniére: Malgré la rencontre du jour du Sabbat, (℣. 34. & 43.) il faut se préparer au combat; la chose n'est plus en nôtre pouvoir comme auparavant; l'ennemi presse, & ne permet pas de différer. On peut voir ci-devant chapitre II. 41. la résolution qui fut prise dés le tems de Mathathias, de combattre les jours de Sabbath, si on les attaquoit.

℣. 48. DISSILIIT JONATHAS... IN JORDANEM, ET TRANSNATAVERUNT AD EOS JORDANEM. *Jonathas & ceux qui étoient avec lui, se jetterent dans le Jourdain, & le passérent à la nage devant eux.* Le Grec fait un sens tout different: (*b*) *Jonathas & les siens se jettérent dans le Jourdain, & le passérent à la nage;* & Bacchide & ses gens *ne le passérent pas aprés eux.* Joseph a lû de même; ce texte paroît plus plein, & plus conforme à la suite du dis-

(*a*) Voyez ci-devant Ch. v. 25.

(*b*) Καὶ ἐνεπέδησεν Ἰωνάθαν, καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ εἰς τὸν Ἰορδάνην, καὶ διεκολύμβησαν εἰς τὸ πέραν, καὶ οὐ διέβησαν ἐπ' αὐτοὺς τὸν Ἰορδάνην.

An du M. 3843.

49. *Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri. Et reversi sunt in Jerusalem.*

50. *Et edificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem, quæ erat in Jericho, & in Ammaum, & in Bethoron, & in Bethel, & Thamnata, & Phara, & Thopo, muris excelsis, & portis, & seris.*

51. *Et posuit custodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Israël.*

52. *Et munivit civitatem Bethsuram, & Gazaram, & arcem, & posuit in eis auxilia, & apparatum escarum:*

53. *Et accepit filios principum regionis obsides, & posuit eos in arce in Jerusalem in custodiam.*

54. *Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo, præcepit Alcimus destrui muros domûs sanctæ interioris, & destrui opera Prophetarum: & cœpit destruere.*

49. Mille hommes de l'armée de Bacchide demeurerent en ce jour-là sur la place; & il retourna avec ses gens à Jérusalem.

50. Ils bâtirent des villes fortes dans la Judée, & fortifiérent de hautes murailles, de portes, & de serrures, les citadelles qui étoient à Jéricho, à Ammaüs, à Béthoron, à Béthel, à Thamnata, à Phara, & à Thopo.

51. Bacchide y mit des garnisons pour faire des courses contre Israël.

52. Il fortifia aussi Bethsura, & Gazara, & la forteresse: & il y mit des gens pour les garder, avec une grande provision de vivres.

53. Il prit pour ôtages les enfans des premiéres personnes du pays, & il les tint prisonniers dans la forteresse de Jerusalem.

54. En la cent cinquante-troisiéme année, au second mois, Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du temple, & qu'on détruisist les ouvrages des Prophétes; & il commença à les faire abattre.

## COMMENTAIRE.

cours que le latin. Il ne paroît pas que l'armée de Bacchide se soit hazardée de passer ce fleuve à la nage.

℣. 49. THAMNATA. Dans la Tribu de Dan, frontiére des Philistins.

PHARA. Le Grec la nomme *Pharatoni*; & Joseph *Pharaïe*. Elle étoit de la Tribu d'Ephraïm. (*a*)

THOPO. La même que *Taphua* dans la même Tribu.

℣. 52. BETHSURA, entre Jérusalem, & Hebron, sur les frontiéres de l'Idumée.

GAZARA. Voyez ci-devant I. Macc. VII. 45.

ARCEM. *La forteresse*, située dans la plus haute partie de la ville de Jérusalem. (*b*)

℣. 53. POSUIT EOS IN CUSTODIAM. *Il les tint prisonniers*;

(*a*) *Judic.* XII. *ult.*

(*b*) Ci-devant I. *Macc.* I. 35.

ou

55. *In tempore illo percussus est Alcimus : & impedita sunt opera illius, & occlusum est os ejus, & dissolutus est paralysi, nec ultrà potuit loqui verbum, & mandare de domo sua.*

55. Mais il fut frappé de Dieu en ce même tems, & il ne put achever ce qu'il avoit commencé : sa bouche fut fermée ; il devint perclus par une paralysie, & il ne put plus dire une seule parole, ni mettre aucun ordre à sa maison. An du M. 3844.

56. *Et mortuus est Alcimus in tempore illo cum tormento magno.*

56. Alcime mourut de la sorte, étant tourmenté de grandes douleurs.

57. *Et vidit Bacchides quoniam mortuus est Alcimus : & reversus est ad Regem, & siluit terra annis duobus.*

57. Bacchide voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le Roi : & le pays demeura en repos pendant deux ans.

58. *Et cogitaverunt omnes iniqui dicentes : Ecce Jonathas, & qui cum eo sunt, in silentio habitant confidenter : nunc ergo adducamus Bacchidem, & comprehendet eos omnes una nocte.*

58. Au bout de ce tems, tous les méchans formérent entr'eux ce dessein : Jonathas, dirent ils, & ceux qui sont avec lui, vivent maintenant en paix, & en assurance. Faisons donc venir Bacchide, & il les surprendra tous en une nuit. 3846.

59. *Et abierunt, & consilium ei dederunt.*

59. Ainsi ils allérent le trouver, & lui donnérent ce conseil.

60. *Et surrexit ut veniret cum exercitu multo : & misit occultè epistolas sociis suis, qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathan, & eos qui cum eo erant : sed non potuerunt, quia innotuit eis consilium eorum.*

60. Bacchide se hâta donc de venir avec une grande armée, & il envoya en secret des lettres à ceux qui étoient de son parti dans la Judée, pour les avertir de se saisir de Jonathas, & de ceux qui étoient avec lui : mais ils ne le pûrent, parce que leur entreprise fut découverte.

## COMMENTAIRE.

ou plûtôt : *Il les fit garder* dans la citadelle. Il les y retint en qualité d'ôtages, sans leur faire d'autre mal.

℣. 54. PRÆCEPIT ALCIMUS DESTRUI MUROS DOMUS SANCTÆ INTERIORIS. *Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du Temple.* (*a*) On n'est pas d'accord sur cette muraille qu'Alcime fit démolir. Les uns (*b*) croyent que c'est celle qui sépare le Saint d'avec le Sanctuaire ; les autres, (*c*) celle qui séparoit le parvis des Lévites, d'avec celui du peuple. Dautres (*d*) enfin, celle qui séparoit les Gentils d'avec les Juifs, comme s'il eût voulu ôter la distinction du sacré, & du profane, & donner entrée aux Gentils dans le Temple. Il y a assez d'apparence qu'Alci-

(*a*) *Græc.* τὸ τεῖχος τῆς αὐλῆς τῶν ἁγίων τῆς ἐσωτέρας.

(*b*) *Joseph.* XII. 17. τὸ τεῖχος τοῦ ἁγίου τὸ παλαιόν. *Drus. Lir.*

(*c*) *Menoch. Salian. Verhorst. &c.*

(*d*) *Grot.*

An du M. 3846.

61. *Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant militiæ, quinquaginta viros, & occidit eos:*

62. *Et secessit Jonathas, & Simon, & qui cum eo erant, in Beth-bessen, quæ est in deserto: & extruxit diruta ejus, & firmaverunt eam.*

63. *Et cognovit Bacchides, & congregavit universam multitudinem suam: & his qui de Judæa erant, denuntiavit.*

64. *Et venit, & castra posuit desuper Beth-bessen: & oppugnavit eam dies multos, & fecit machinas.*

65. *Et reliquit Jonathas Simonem fratrem suum in civitate, & exiit in regionem, & venit cum numero.*

66. *Et percussit Odaren, & fratres ejus, & filios Phaseron in tabernaculis ipsorum: & cœpit cadere, & crescere in virtutibus.*

67. *Simon verò, & qui cum ipso erant, exierunt de civitate, & succenderunt machinas.*

61. Et Jonathas ayant pris cinquante hommes du pays, qui étoient les chefs d'un dessein si malicieux, il les fit mourir.

62. Il se retira ensuite avec son frere Simon, & ceux qui l'accompagnoient, à Beth-bessen, qui est au désert; il en répara les ruines, & en fit une place forte.

63. Bacchide le sçut; & ayant assemblé toutes ses troupes, & fait avertir ceux qui étoient en Judée;

64. Il vint camper au-dessus de Beth-bessen; il la tint long-tems assiégée, & fit dresser des machines de guerre.

65. Mais Jonathas ayant laissé dans la ville son frere Simon, sortit à la campagne, marcha avec un assez grand nombre de gens;

66. Défit Odaren, & ses freres, & les enfans de Phaseron dans leurs tentes: & il commença à tailler en piéces *ses ennemis*, & à devenir célébre par ses grandes actions.

67. Cependant Simon sortit de la ville avec ses gens, & ils brûlérent les machines *des ennemis*.

## COMMENTAIRE.

me fit abattre ce mur qui séparoit les Prêtres du peuple, ce mur qui regnoit tout autour du Temple intérieur, & de l'autel des Holocaustes. (*a*) Il semble qu'il ne fut restabli que par le Roi, & le grand-Prêtre Alexandre Jannée. (*b*) Les murailles dont on vient de parler, étoient l'ouvrage des Prophétes, puisqu'Aggée & Zacharie avoient été comme les Directeurs, & les Architectes du second Temple, & que rien ne s'y étoit fait sans leur avis.

℣. 62. BETH-BESSEN. Le Grec *Bethasi*. Joseph: *Bethalaga*: c'est *Bethagla*, (*c*) dans le désert de Jéricho.

℣. 66. PERCUSSIT ODAREN. *Il défit Odaren.* Celui-ci & les autres dénommez au même ℣. étoient des habitans du pays, alliez de Bacchides, & attachez à son parti. Joseph n'exprime point cette circonstance.

---

(*a*) Ezech. XLI. 9. 10 *Joseph. lib. 8. c. 2. Antiq. pag. 262.*

(*b*) *Joseph. Antiq. lib. 13. c. 21. d.*

(*c*) בית עילת

68. *Et pugnaverunt contra Bacchidem, & contritus est ab eis: & afflixerunt eum valdè, quoniam consilium ejus & congressus ejus erat inanis.*

69. *Et iratus contra viros iniquos, qui ei consilium dederant ut veniret in regionem ipsorum, multos ex eis occidit: ipse autem cogitavit cum reliquis abire in regionem suam.*

70. *Et cognovit Jonathas, & misit ad eum legatos componere pacem cum ipso, & reddere ei captivitatem.*

71. *Et libenter accepit, & fecit secundùm verba ejus, & juravit se nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus.*

72. *Et reddidit ei captivitatem, quam priùs erat prædatus de terra Juda: & conversus abiit in terram suam, & non apposuit ampliùs venire in fines ejus.*

73. *Et cessavit gladius ex Israël: & habitavit Jonathas in Machmas, & cœpit Jonathas ibi judicare populum, & exterminavit impios ex Israël.*

68. Ils attaquerent l'armée de Bacchide, & la défirent: & ils lui causérent une extrême douleur, parce qu'il vit que ses desseins, & toute son entrepriſe étoient sans effet. An du M. 3846.

69. C'eſt pourquoi il entra dans une grande colére contre ces hommes d'iniquité, qui lui avoient conseillé de venir en leur pays; & il en fit mourir plusieurs, & résolut de s'en retourner en son pays avec le reſte de son armée.

70. Jonathas en ayant été averti, lui envoya des Ambaſſadeurs pour faire la paix avec lui, & lui offrir de lui rendre les priſonniers.

71. Bacchide reçut favorablement cette ouverture. Il consentit à ce qu'il vouloit; & il jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal.

72. Il lui rendit les priſonniers qu'il avoit pris dans le pays de Juda, & étant retourné en son pays, il ne revint plus depuis en Judée.

73. Ainsi la guerre ceſſa dans Iſraël; & Jonathas demeura à Machmas, où il commença à juger le peuple: & il extermina les impies du milieu d'Iſraël.

## COMMENTAIRE.

COEPIT CÆDERE, ET CRESCERE IN VIRTUTIBUS. *Il commença à tailler en pieces ſes ennemis, & à devenir célébre par ſes grandes actions.* On peut traduire ainsi le Grec: (*a*) *Il commença à battre l'ennemi, & à pénétrer dans l'armée de Bacchide.* C'eſt ainsi que le Syriaque, Joseph, (*b*) Grotius l'entendent. D'autres: *Il commença à battre l'ennemi & à ſe montrer*, à paroître en campagne *avec des troupes.*

℣. 73. HABITAVIT JONATHAS IN MACHMAS, ET COEPIT IBI JUDICARE POPULUM. *Jonathas demeura à Machmas, où il commença à juger le peuple*, & à le conduire avec indépendance, comme avoient fait autrefois les Juges, qui succéderent à Josué. La nation Juive ſe ſervit dans la ſuite avec beaucoup d'avantage,

(*a*) Ἐξήρξατο τύπτειν, καὶ ἀπελαύνειν τὴν δύναμιν. (*b*) *Joseph. l.* XIII. *c.* 1.



Digitized by Google

de l'alliance qu'elle avoit faite avec les Romains, & jetta les fondemens de sa liberté, dont elle joüit enfin sous le gouvernement de Simon Maccabée. Machmas est située sur les limites des Tribus d'Ephraïm, & de Benjamin, dans les montagnes de Béthel. (*a*) Il ne fit pas d'abord sa résidence à Jérusalem, parce que les troupes de Démétrius en occupoient encore la citadelle.

## CHAPITRE X.

*Alexandre Balés, & Démétrius Soter recherchent l'amitié de Jonathas. Il se déclare pour Alexandre, qui le comble d'honneurs. Victoire de Jonathas contre Apollonius. Alexandre lui donne Accaron, & le pays voisin.*

An du M. 3851

℣. 1. *ET anno centesimo sexagesimo ascendit Alexander Antiochi filius, qui cognominatus est Nobilis, & occupavit Ptolemaïdam: & receperunt eum, & regnavit illic.*

℣. 1. EN la cent soixantiéme année, Aléxandre fils d'Antiochus surnommé l'Illustre, s'empara de Ptolémaïde, où il fut reçû par les habitans; & il commença à y regner.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. ALEXANDER ANTIOCHI FILIUS, QUI COGNOMINATUS EST NOBILIS, OCCUPAVIT PTOLEMAIDAM, ET REGNAVIT ILLIC. *Aléxandre fils d'Antiochus surnommé l'Illustre, s'empara de Ptolemaïde, & commença à y regner.* Antiochus Epiphanes, ou *l'Illustre*, comme l'appelle nôtre Vulgate, laissa deux fils; l'un légitime, qui fut Antiochus Eupator, & qui regna aprés lui; & l'autre, Aléxandre, fils naturel, surnommé *Ballés*, ou Balas, du nom de sa mere *Bala*, concubine d'Epiphanes. C'est cet Aléxandre dont il est parlé ici. Son origine est tout-à-fait obscure, & les Historiens lui contestent la qualité de fils, même naturel, d'Epiphanes. (*b*) Florus l'appelle *un homme inconnu, & d'une*

(*a*) 1. *Reg.* XIII. 2.

(*b*) *Epitome Livii lib.* 52. *Homo ignotus, & incerta stirpis.*

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 2. *Et audivit Demetrius Rex, & congregavit exercitum copiosum valdè, & exivit obviam illi in prælium.* | 2. Le Roi Démétrius en ayant été averti, leva une puissante armée, & marcha à lui pour le combattre. | An du M. 3851. |

## COMMENTAIRE.

*origine incertaine* ; Justin (*a*) dit que les ennemis de Démétrius subornérent un jeune homme de la lie du peuple, *extremæ sortis hominem*, qui se déclara fils, & héritier d'Antiochus, & qui ayant fait la guerre au Roi de Syrie, s'empara de son Royaume. Appien (*b*) dit nettement, qu'il s'ingera sans titre dans la famille des Séleucides ; & Athenée, (*c*) qu'il étoit *fils supposé* d'Antiochus Epiphanes. Enfin, Sulpice Sévére (*d*) assûre que c'étoit un jeune homme élevé à Rhodes, qui se vanta faussement d'être de la famille des Rois de Syrie, & fils d'Antiochus. Mais quoi qu'il en soit, le Sénat Romain & les Juifs, aussi-bien que les Egyptiens, & les Syriens, le reconnurent pour fils d'Antiochus Epiphanes. Les uns & les autres avoient interest, que la chose fût ainsi, & ils furent ravis d'avoir trouvé cet homme, pour l'opposer à Démétrius Soter, qui s'étoit rendu suspect aux Romains, odieux aux Juifs, mépriſable aux Syriens, & redoutable aux Egyptiens. (*e*)

Aléxandre est surnommé *Balas*, dans Strabon, (*f*) & *Ballés* dans Joseph ; (*g*) ce dernier terme peut signifier en Syrien, un homme de néant ; les médailles lui donnent toûjours le surnom de *Deopator Evergetes*, fils d'un Pere Dieu, bien-faisant. Par le premier, il marquoit Epiphanes, mis au rang des Dieux, & éloignoit l'idée honteuse de son origine ; & par le surnom de *Bien-faisant*, il cherchoit à s'attirer l'amitié, & la faveur des peuples. Voici le commencement de la fortune de ce Prince.

Héraclides de Bizance, (*h*) que Démétrius avoit dépoüillé de la charge de Trésorier des finances de Babylone, conduisit à Rome Aléxandre, dont nous parlons, & *Laodicé* fille d'Antiochus Epiphanes. Il eut l'addresse de s'insinuer, & de gagner plusieurs Sénateurs. Et enfin Aléxandre, & Laodicé, étant un jour venus au Sénat, de-

(*a*) *Justin. l. 35. Subornant Propalum quemdam sortis extremæ juvenem, qui Syriæ Regnum velut paternum armis repeteret. Et ne quid contumeliæ deesset, nomen ei Alexandri induitur, genitusque ab Antiocho Rege dicitur.*

(*b*) *Appian. Syriac. p. 31.* Ψευδόμενος εἶναι τῆς βασιλικῆς γένους.

(*c*) *Athen. l. 5. c. 10.* Ἀντιόχου τοῦ Ἐπιφανοῦς υἱὸς ὑποβληθείς.

(*d*) *Sever. l. 2. hist. sacr. Adolescens Rhodi educatus, Antiochi se esse filium falsò dicitans*

(*e*) *Vide si placet Usser. & Vaillant. hist. Reg. Syriæ.*

(*f*) *Strab. l. 16.*

(*g*) *Joseph. l. XII. c. 3.*

(*h*) *Polyb. Legat. 118.*



Digitized by Google

An du M. 3851.

3. *Et misit Demetrius epistolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.*

4. *Dixit enim: Anticipemus facere pacem cum eo, priùsquam faciat cum Alexandro adversùm nos.*

5. *Recordabitur enim omnium malorum quæ fecimus in eum, & in fratrem ejus, & in gentem ejus.*

3. Il envoya en même-tems à Jonathas une lettre qui ne respiroit que la paix, & où il relevoit beaucoup son mérite.

4. Car il disoit *à ses gens:* Hâtons-nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Aléxandre contre nous.

5. Car il se souviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, à son frere, & à toute sa nation.

## COMMENTAIRE.

manderent qu'on voulût bien les aider à rentrer dans le Royaume de leur pere, usurpé par Démétrius, ou du moins qu'on leur permît de s'en retourner en Syrie, pour y faire valoir leur droit, avec le secours de ceux qui s'offroient de les y aider. Heraclides appuya leur demande, par un long discours, & quoi-que les plus sensez regardassent tout cela comme une fable, & un jeu fait à plaisir; les Sénateurs gagnez par Héraclides, qui étoient en plus grand nombre, l'emportérent, & il fut arrêté sur le champ, qu'Aléxandre & Laodicé fils & fille du Roi Antiochus, pourroient rentrer dans les Etats de leur pere, & que le peuple Romain les appuyroit & leur donneroit son secours pour cela. Aussi-tôt Héraclides se mit à lever des troupes, & ayant ramené Aléxandre & Laodicé à Epheſe, il se prépara tout de bon à faire la guerre à Démétrius. Aléxandre passa en Syrie, & d'abord Ptolemaïde qui étoit gardée par des troupes mécontentes de Démétrius, se rendit à lui; c'est-là où il commença à regner, & il écrivit à Jonathas, comme nous l'allons voir. Au reste, rien ne contribua tant au bonheur & à la liberté des Juifs, que les troubles de Syrie, & la division entre Démétrius, & Aléxandre.

℣. 3. UT MAGNIFICARET EUM. *Où il relevoit beaucoup son mérite.* Démétrius Soter ayant appris qu'Aléxandre son compétiteur s'étoit rendu maître de Ptolémaide, qui étoit une bonne place de Phénicie avec un port de mer, crut devoir se ménager l'amitié des Juifs, & prévenir Aléxandre en écrivant à Jonathas; persuadé que tandis que les Juifs tiendroient pour lui dans la Palestine, Aléxandre ne pourroit y faire beaucoup de progrés, ni tirer qu'avec difficulté du secours du Roi d'Egypte, dont Démétrius avoit raison d'appréhender la puissance. Il écrivit à Jonathas, & lui relâcha tout ce qui lui restoit dans la Judée, & feignit de relever beaucoup son mérite, ou plûtôt de vouloir l'élever en pouvoir & en dignité, beaucoup plus qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, *ut magnificaret eum*; le Grec à la

Digitized by Google

*6. Et dedit ei poteſtatem congregandi exercitum, & fabricare arma, & eſſe ipſum ſocium ejus: & obſides, qui erant in arce, juſſit tradi ei.*

6. Il lui donna donc pouvoir de lever une armée, & de faire faire des armes. Il le déclara ſon allié, & commanda qu'on lui remît les ôtages qui étoient dans la forteresſe. An du M. 3851.

*7. Et venit Jonathas in Jeruſalem, & legit epiſtolas in auditu omnis populi, & eorum cui in arce erant.*

7. Jonathas étant venu à Jéruſalem, lut ſes lettres devant tout le peuple, & devant ceux qui étoient dans la forteresſe.

*8. Et timuerunt timore magno, quoniam audierunt quòd dedit ei Rex poteſtatem congregandi exercitum.*

8. Et ils furent ſaiſis d'une grande crainte, lorſqu'ils apprirent que le Roi lui avoit donné le pouvoir de mettre une armée ſur pied.

*9. Et traditi ſunt Jonathæ obſides, & reddidit eos parentibus ſuis.*

9. Les ôtages furent remis entre les mains de Jonathas; & il les rendit à leurs parens.

*10. Et habitavit Jonathas in Jeruſalem, & cœpit ædificare, & innovare civitatem.*

10. Il demeura dans Jéruſalem; & il commença à bâtir, & à renouveller la ville.

*11. Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros & montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem: & ita fecerunt.*

11. Il commanda à ceux qui y travailloient, de bâtir tout autour de la montagne de Sion des murs de pierre de taille pour la fortifier: & ils le firent comme il leur avoit dit.

*12. Et fugerunt alienigenæ, qui erant in munitionibus, quas Bacchides ædificaverat.*

12. Alors les Etrangers qui étoient dans les forteresſes que Bacchide avoit bâties, s'enfuirent.

*13. Et reliquit unuſquiſque locum ſuum, & abiit in terram ſuam.*

13. Ils quittérent tous le lieu où ils étoient, & s'en retournérent en leur pays.

## COMMENTAIRE.

lettre, (*a*) *en ſorte qu'il le relevoit beaucoup*, qu'il le combloit de loüanges, & qu'il l'élevoit en dignité, en lui permettant de lever des troupes.

℣. 6. OBSIDES QUI ERANT IN ARCE. *Les ôtages qui étoient dans la forteresſe.* Voyez ci-devant chap. IX. 53.

℣. 11. UT EXTRUERENT MUROS, ET MONTEM SION. *De bâtir autour de la montagne de Sion, des murailles de pierre de taille.* Judas Maccabée avoit bâti des murailles autour de la ville haute, ou du mont de Sion; (*b*) mais les Macédoniens les avoient démolies. (*c*) Jonathas les fit rétablir.

(*a*) ὥστε μεγαλύνειν αὐτόν.
(*b*) 1. *Mac.* IV. 60.
(*c*) *Ibid.* c. VI. 62.

Digitized by Google

An du M. 3851.

14. *Tantùm in Bethſura remanſerunt aliqui ex his qui reliquerant legem, & præcepta Dei; erat enim hæc eis ad refugium.*

14. Il reſta ſeulement dans Bethſura quelques-uns de ceux qui avoient abandonné la Loi, & les ordonnances de Dieu, parce que cette fortereſſe leur ſervoit de retraite.

15. *Et audivit Alexander Rex promiſſa, quæ promiſit Demetrius Jonathæ: & narraverunt ei prælia, & virtutes, quas ipſe fecit, & fratres ejus, & labores quos laboraverunt.*

15. Cependant le Roi Aléxandre apprit les promeſſes, que Démétrius avoit faites à Jonathas. On lui raconta auſſi les combats que lui, & ſes freres avoient donnez, les victoires qu'ils avoient gagnées, & les grands travaux qu'ils avoient ſoufferts;

16. *Et ait: Numquid inveniemus aliquem virum talem? & nunc faciemus eum amicum, & ſocium noſtrum.*

16. Et il dit: Pourrons-nous trouver un autre homme tel que celui-ci? Songeons donc à le faire auſſi nôtre ami, & nôtre allié.

17. *Et ſcripſit epiſtolam, & miſit ei ſecundùm hæc verba, dicens:*

17. Ainſi il lui écrivit, & lui envoya une lettre conçûë en ces termes:

18. *Rex Alexander fratri Jonathæ ſalutem.*

18. Le Roi Aléxandre, à ſon frere Jonathas, Salut.

3852. 19. *Audivimus de te, quòd vir potens ſis viribus, & aptus es ut ſis amicus noſter.*

19. Nous avons appris que vous êtes un homme puiſſant, & digne de devenir nôtre ami.

20. *Et nunc conſtituimus te hodie ſummum Sacerdotem gentis tuæ, & ut amicus voceris Regis, (& miſit ei purpuram, & coronam auream,) & qua noſtra ſunt ſentias nobiſcum, & conſerves amicitias ad nos.*

20. C'eſt pourquoi nous vous établiſſons aujourd'hui grand-Prêtre de vôtre nation; nous voulons que vous portiez la qualité d'ami du Roi, & que vous ſoyez toûjours attaché à nos interêts, & que vous conſerviez l'amitié avec nous. Il lui envoya en même-tems une robbe de pourpre, & une couronne d'or.

## COMMENTAIRE.

℣. 18. REX ALEXANDER FRATRI JONATHÆ. *Le Roi Aléxandre à ſon frere Jonathas.* Le nom de frere peut marquer ici ſimplement ami & allié; comme les Eduéens ſont appellez freres des Romains. Ou bien Aléxandre reconnoît Jonathas comme Souverain & indépendant, fondé ſur ce que les Romains avoient fait alliance avec les Juifs, comme avec un peuple libre. La coutume entre les Souverains de s'appeller freres, eſt trés-ancienne; (*a*) enfin le nom de frere ſe donnoit alors aſſez ſouvent aux Gouverneurs des Provinces. (*b*)

℣. 20. MISIT EI PURPURAM ET CORONAM AUREAM.

(*a*) Voyez 3. *Reg.* IX. 13. & XX. 33.

(*b*) 2. *Macc.* XI. 1. & 22.



Digitized by Google

21. *Et induit se Jonathas stolâ sanctâ septimo mense, anno centesimo sexagesimo, in die solemni scenopegiæ: & congregavit exercitum, & fecit arma copiosa.*

22. *Et audivit Demetrius verba ista, & contristatus est nimis, & ait:*

23. *Quid hoc fecimus quod præoccupavit nos Alexander apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen sui?*

24. *Scribam & ego illis verba deprecatoria, & dignitates, & dona: ut sint mecum in adjutorium.*

25. *Et scripsit eis in hac verba: Rex Demetrius genti Judæorum salutem:*

26. *Quoniam servastis ad nos pactum, & mansistis in amicitia nostra, & non accessistis ad inimicos nostros, audivimus & gavisi sumus.*

21. En l'année cent soixante, au septiéme mois, Jonathas se revêtit de la robbe sainte en la fête solemnelle des Tabernacles. Il leva une armée, & fit faire une grande quantité d'armes. An du M. 3852.

22. Démétrius l'ayant sçu, en fut extrémement affligé, & il dit:

23. Comment avons-nous permis qu'Aléxandre nous ait prévenus, & que pour fortifier son parti, il ait gagné l'amitié des Juifs?

24. Je veux leur écrire, & leur offrir des dignitez, & des dons, afin de les engager à se joindre à moi pour me secourir.

25. Il leur écrivit donc en ces termes: Le Roi Démétrius, au peuple Juif, Salut.

26. Nous avons appris avec joye que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous; que vous êtes demeurez dans nôtre amitié, & que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis.

## COMMENTAIRE.

REAM. *Il lui envoya une robbe de pourpre, & une couronne d'or.* L'usage de la pourpre étoit réservé aux Rois, & à ceux à qui ils vouloient bien l'accorder. (*a*) La couronne d'or de même.

℣. 21. INDUIT SE JONATHAS STOLA SANCTA. *Jonathas se revêtit de la robbe sainte*, en la fête solemnelle des Tabernacles, de l'an 3852. neuf ans aprés la mort de Judas Maccabée, & sept ans aprés celle d'Alcime, dernier grand-Prêtre. (*b*) Joseph (*c*) ne dit pas bien clairement, si ce fut par le choix du peuple, ou par la concession du Roi Aléxandre *Ballés*, que Jonathas prit la charge, & exerça les fonctions de grand-Prêtre; il y a toute sorte d'apparence que ces deux choses y concoururent, & que le peuple pria Jonathas d'accepter la dignité que le Roi lui offroit. Joseph semble dire au livre 20. des Antiquitez c. 7. que les Asſamonéens établirent Jonathas grand-Prêtre.

℣. 26. QUONIAM SERVASTIS AD NOS PACTUM. *Que*

(*a*) Voyez ci-aprés ℣. 62. Ch. XI. 58. XIV. 44. *Esth.* VIII. 15. *Dan.* V. 29. *Isai.* XXII. 22. *in Græco.* 2. *Macc.* IV. 38.

(*b*) *Joseph. Antiq.* XX. *c.* 7. & *Usser. ad an* 3852.

(*c*) *Vide lib.* XX. *c* 7. & *lib.* XIII. *c.* 5.

An du M. 3852.

27. *Et nunc perſeverate adhuc conſervare ad nos fidem, & retribuemus vobis bona pro his quæ feciſtis nobiſcum :*

28. *Et remittemus vobis præſtationes multas, & dabimus vobis donationes.*

29. *Et nunc abſolvo vos, & omnes Judæos à tributis, & pretia ſalis indulgeo, & coronas remitto, & tertias ſeminis.*

30. *Et dimidiam partem fructûs ligni, quod eſt portionis meæ, relinquo vobis ex hodierno die, & deinceps, ne accipiatur à terra Juda, & à tribus civitatibus, quæ additæ ſunt illi ex Samaria, & Galilæa, ex hodierna die & in totum tempus.*

27. Continuez donc maintenant à nous conſerver toûjours la même fidelité ; & nous vous rendrons avantageuſement ce que vous aurez fait pour nous.

28. Nous vous remettrons beaucoup de choſes qui vous avoient été impoſées, & nous vous ferons de grands dons.

29. Et dés à preſent je vous remets, & à tous les Juifs, les tributs que vous aviez accoûtumé de payer, les impôts du ſel, les couronnes, la troiſiéme partie de la ſemence ;

30. Et ce que j'avois droit de prendre pour la moitié des fruits des arbres. Je vous quitte toutes ces choſes dés-à-preſent, & pour l'avenir, ne voulant plus qu'on les léve ſur le pays de Juda, ni ſur les trois villes qui lui ont été ajoûtées de la Samarie, & de la Galilée ; à commencer depuis ce jour, & dans toute la ſuite.

## COMMENTAIRE.

*vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous.* Démétrius ſçavoit fort bien le contraire : mais il diſſimula, pour ne pas aigrir les Juifs. Il ne parle point de pardon ; aimant mieux, dit un habile homme, (*a*) faire ſemblant de les avoir trouvez innocens, que de les avoir fait tels, en leur pardonnant ; il veut les engager à lui demeurer fideles, en leur témoignant lui-même beaucoup de confiance.

℣. 29. PRETIA SALIS INDULGEO. *Je vous remets les impôts du ſel ;* ou je vous remets ce que vous donniez à mon épargne pour le ſel : j'abandonne la proprieté des ſalines de Judée, & je permets à chacun de ſe fournir du ſel où il pourra, & comme il voudra. Il y avoit des ſalines dans ce pays, comme on le voit ci-aprés Chap. XI. ℣. 35. Il eſt parlé en quelques endroits de l'Ecriture, de *la vallée des ſalines ;* (*b*) mais on ne convient pas que ç'ait été de veritables ſalines ; c'étoit plûtôt un vallon ſitué ſur la mer morte, appellée en Hébreu, la Mer du ſel, ou du bitume.

CORONAS REMITTO. *Je vous remets les couronnes*, que vous deviez nous donner tous les ans. Le Grand Antiochus avoit déja fait

(*a*) Grot hic. Prudenter maluit videri innocentes inveniſſe, quàm feciſſe.

(*b*) 2. Reg. VIII. 13. & 1. Par. XVIII. 12. & titul. Pſal. LIX.

Digitized by Google

31. *Et Jerusalem sit sancta, & libera cum finibus suis: & decimæ & tributa ipsius sint.*

31. Je veux aussi que Jerusalem soit sainte, & libre avec tout son territoire, & que les dixmes, & les tributs lui appartiennent. An du M. 3852.

## COMMENTAIRE.

une pareille remise, long-tems auparavant, (*a*) aux anciens, aux Prêtres, ou Scribes, & aux Chantres du Temple; mais l'obligation étoit demeurée sur le reste du peuple. Les Juifs aprés la destruction du Temple, avoient accoutumé de faire ce present à leurs Patriarches; mais les Empereurs Romains se l'attirérent, comme on le voit par leurs Loix, (*b*) où il est nommé *aurum coronarium*.

℣. 30. DIMIDIAM PARTEM FRUCTUS LIGNI. *La moitié des fruits des arbres.* Grotius l'entend du profit que le Roi tiroit de la moitié des forests. Il prétend que Joseph le favorise; (*c*) mais le passage parallele du Chap. XI. 34. détermine au sens que nous avons exprimé dans la traduction. (*d*)

ET A TRIBUS CIVITATIBUS QUÆ ADDITÆ SUNT ILLI. *Qu'on ne les léve, ni sur le pays de Juda, ni sur les trois villes qui lui ont été ajoûtées.* Le nom de *civitas* en cet endroit ne signifie pas une simple ville: il se prend pour un canton, une petite Province. Le Grec se sert ici du nom de *Nomé*, (*e*) qui est pris des *Nomes*, ou des cantons de l'Egypte. Joseph se sert du terme de *Toparchie*; (*f*) il dit que Démétrius accorde l'éxemption de tribut à tous les Juifs qui habitent la Judée, & les trois Toparchies de la Samarie, de la Galilée, & de la Perée, ou du pays de delà le Jourdain; on avoit démembré trois cantons de ces trois Provinces, pour les joindre à la Judée; & les principales villes des trois cantons réünis, étoient Lidda, Ramatha, & Apherima. (*g*)

℣. 31. JERUSALEM SIT SANCTA ET LIBERA CUM FINIBUS SUIS. *Que Jérusalem soit sainte & libre, avec tout son territoire.* Il accorde à cette ville le droit d'azyle, dit Joseph; (*h*) ou plûtôt, selon le Grec, (*i*) il la déclare ville sainte & privilegiée, qui se gardera elle-même sans garnison étrangere, comme la ville de Del-

---

(*a*) *Vide Joseph. lib. XII. c. 3.* Ἀπολυέσω δὲ ἡ γερουσία, καὶ ἱερεῖς, καὶ γραμματεῖς τοῦ ἱεροῦ, καὶ ἱεροψάλται, τοῦ φόρου τοῦ στεφανίτου.

(*b*) *Grot hic Vide L. penult. c. de Judæis.*

(*c*) Τῶν ἡμίσεως τοῦ καρποῦ τοῦ ξυλίνου.

(*d*) *Joseph. XIII. 5.* Τῶν ἡμισείας τοῦ ξυλίνου καρποῦ, τὸ γινόμενον ἐπὶ μίσθωσιν ὑμῖν ἀφίημι.

(*e*) Τῶν νομῶν.

(*f*) Καὶ τῶν τριῶν τοπαρχιῶν *Joseph. loco cit.*

(*g*) *Vide infrà C. XI. ℣. 34.*

(*h*) *Joseph* ἱερὸν καὶ ἄσυλον εἶναι βούλομαι.

(*i*) *Grot. hic sic enterpretatur Græc.* ἁγίαν καὶ ἀφεμένην. *Ne ullo præsidio externo onerctur, ad exemplum Delphorum in Græcia.*



Digitized by Google

An du M. 3852.

32. *Remitto etiam poteſtatem arcis, quæ eſt in Jeruſalem: & do eam ſummo Sacerdoti, ut conſtituat in ea viros quoſcúmque ipſe elegerit qui cuſtodiant eam.*

33. *Et omnem animam Judæorum, quæ captiva eſt à terra Juda in omni Regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes à tributis ſolvantur, etiam pecorum ſuorum.*

32. Je remets auſſi entre vos mains la forteresſe qui eſt dans Jéruſalem; & je la donne au grand-Prêtre, afin qu'il y établiſſe pour la garder, les gens que lui-même aura choiſis.

33. Je donne encore la liberté, ſans aucune rançon, à tous les Juifs qui ont été emmenez captifs du pays de Juda, qui ſe trouveront en tout mon Royaume; & je les affranchis tous des tributs, & des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs beſtiaux.

## COMMENTAIRE.

phes en Grece. On a divers exemples de ces villes qui paſſoient pour ſaintes, & qui joüiſſoient du droit d'azyle; elles avoient grand ſoin de marquer ce privilége ſur leurs médailles, de l'acquerir & de le conſerver comme une marque de diſtinction trés-particuliére. La ville de Tyr eſt quelquefois qualifiée de ſainte, & de ville d'azyle, dans les médailles, depuis la 174. année des Séleucides. (*a*)

DECIMÆ ET TRIBUTA IPSIUS SINT. *Que les dixmes & les tributs lui appartiennent.* Que les dixmes & les tributs que le Roi tiroit de ſon territoire, lui appartiennent: qu'elle en ſoit exempte, ou qu'elle les convertiſſe à ſon uſage, à ſon entretien.

℣. 32. REMITTO POTESTATEM ARCIS QUÆ EST IN JERUSALEM. *Je remets la forteresſe qui eſt dans Jéruſalem.* Il la donne à Jonathas en propre. On a vû ci-devant, (*b*) que déja les troupes qui tenoient les forteresſes de la campagne, s'étoient ſauvées, à l'exception de celles de Bethſura; mais la citadelle de Jéruſalem étoit toûjours occupée par les Syriens. Jonathas ne profita point de l'offre que le Roi lui fait; nous verrons ci-aprés, (*c*) qu'il fut obligé de faire le ſiége de cette forteresſe, & de la réduire par force.

℣. 33. UT OMNES A TRIBUTIS SOLVANTUR, ETIAM PECORUM SUORUM. *Je les affranchis tous des tributs, & des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs beſtiaux.* C'eſt-à-dire, des corvées, & des charges publiques, auſquelles on les obligeoit de fournir leurs animaux de charge & de ſervice. (*d*) Joſeph l'explique de cette ſorte. (*e*)

---

(*a*) *Vaillant. hiſt Reg. Syr. pag.* 304. 305. ΤΥΓΟΙ ΙΕΡΑΣ ΑΣΥΛΟΥ.

(*b*) *Verſ.* 12. 13.

(*c*) Ch. XI, 20.

(*d*) Πάντες ἀφίεσαν τὰς φόρους, καὶ τῶν κτηνῶν αὐτῶν.

(*e*) *Joſeph.* XIII. 5. Μηδὲ ἀγγαρεύεσθαι τὰ ἴσα δοῦλοι ὑποζύγια. *Ita & Grot.*

Digitized by Google

34. *Et omnes dies solemnes, & sabbata & neomenia, & dies decreti, & tres dies ante diem sollemnem, & tres dies post diem sollemnem, sint omnes immunitatis & remissionis omnibus Judæis qui sunt in Regno meo :*

35. *Et nemo habebit potestatem agere aliquid, & movere negotia adversùs aliquem illorum, in omni causa.*

36. *Et ascribantur ex Judæis in exercitu Regis ad triginta millia virorum, & dabuntur illis copiæ ut oportet omnibus exercitibus Regis, & ex eis ordinabuntur qui sint in munitionibus Regis magni :*

37. *Et ex his constituentur super negotia regni, quæ aguntur ex fide, & principes sint ex eis, & ambulent in legibus suis, sicut præcepit Rex in terra Juda.*

34. Je veux aussi que toutes les fêtes solemnelles, les jours de sabbat, les nouvelles lunes, les fêtes instituées, les trois jours de devant la fête solemnelle, & les trois jours d'aprés, soient des jours d'immunité, & de franchise pour tous les Juifs qui sont en mon Royaume. An du M. 3852.

35. Et qu'il ne soit permis *alors* à personne d'agir en justice contr'eux, ni de leur faire aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être.

36. J'ordonne de plus, qu'on fera entrer dans les troupes du Roi jusqu'à trente mille Juifs, qui seront entretenus comme le doivent être toutes les troupes des armées du Roi, & qu'on en choisira d'entr'eux pour les mettre dans les forteresses du grand Roi.

37. Que l'on commettra aussi à quelques-uns d'eux les affaires importantes du Royaume, qui demandent le plus de fidélité, & que leurs chefs soient pris d'entr'eux, en vivant toûjours selon leurs loix, comme le Roi l'a ordonné pour le pays de Juda :

## COMMENTAIRE.

℣. 34. TRES DIES ANTE DIEM SOLEMNEM, ET TRES DIES POST DIEM SOLEMNEM. *Que les trois jours d'avant une fête solemnelle, & les trois jours d'aprés, soient des jours d'immunitez*, afin que le peuple puisse en toute sûreté, & en toute liberté, venir au Temple, & s'en retourner. Qu'on n'éxige aucun tribut de tout ce qu'ils pourront porter à Jérusalem, ni pour tout ce qu'ils en pourront rapporter ; qu'on ne puisse point les saisir, & les arrêter pendant ces jours-là. Voyez le ℣. suivant. Le texte exprime ici les jours de sabbat, & les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année, & les fêtes ordonnées, *Dies decreti*, comme sont la fête de Judith, la fête des Sorts, la Fête de la dédicace du Temple, &c. Tous ces jours étoient privilegiez.

℣. 36. ASCRIBANTUR EX JUDÆIS IN EXERCITU REGIS AD TRIGINTA MILLIA. *On fera entrer dans les troupes du Roi, jusqu'à trente mille Juifs.* Il ne les oblige pas à s'enrôler dans ses troupes ; il le leur permet seulement, pour preuve de sa confiance en eux.



Digitized by Google

An du M. 3852.

38. *Et tres civitates, quæ additæ sunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa reputentur: ut sint sub uno, & non obediant alii potestati, nisi summi Sacerdotis.*

38. Et que les trois villes du pays de Samarie, qui ont été annéxées à la Judée, soient censées être de la Judée, afin qu'elles ne dépendent que d'un chef, sans obéïr à aucune autre puissance, qu'à celle du souverain Prêtre.

39. *Ptolemaïda, & confines ejus, quas dedi domum sanctis, qui sunt in Jerusalem, ad necessarios sumptus sanctorum.*

39. Je donne aussi Ptolemaïde, & son territoire, en don au Temple de Jerusalem, pour fournir toute la dépense nécessaire à l'entretenement des choses saintes.

40. *Et ego do singulis annis quindecim millia siclorum argenti de rationibus Regis, quæ me contingunt:*

40. Je donnerai outre cela tous les ans quinze mille sicles d'argent à prendre sur les droits du Roi, & sur les revenus qui m'appartiennent.

## COMMENTAIRE.

℣. 37. CONSTITUENTUR SUPER NEGOTIA REGNI, QUÆ AGUNTUR EX FIDE. *On commettra à quelques uns d'eux les affaires importantes du Royaume, qui demandent le plus de fidélité.* Joseph, (*a*) l'explique de la garde de la personne du Roi. D'autres l'entendent des affaires de l'Etat, ou des finances. (*b*)

PRINCIPES SINT EX EIS. *Que leurs chefs soient pris d'entr'eux.* Que leurs Officiers ne soient point étrangers; qu'ils ne répondent aprés le Roi, qu'à des gens de leur nation. C'étoit la derniére marque de distinction & de confiance.

AMBULENT IN LEGIBUS SUIS. *Qu'ils vivent selon leurs Loix.* Il confirme les anciens privileges de la nation, (*c*) & révoque les ordres injustes d'Antiochus Epiphanes. (*d*)

℣. 38. TRES CIVITATES, &c. *Les trois villes.* Voyez ci-devant le ℣. 30.

℣. 39. PTOLEMAIDA ... DEDI DONUM SANCTIS. *Je donne Ptolemaïde au Temple de Jérusalem.* Démétrius ne fait pas un grand present en donnant Ptolemaïde, puisque cette ville étoit alors entre les mains d'Alexandre son competiteur; mais il tâche d'engager les Juifs à entrer dans son parti, pour lui aider à chasser Alexandre de cette ville, en vûë de leurs propres interêts.

℣. 40. QUINDECIM MILLIA SICLORUM. *Quinze mille*

---

(*a*) *Antiq.* XIII. 5. τὰς δὲ κατὰ τὴν φυλακὴν τοῦ σώματος. *Ita & Grot.*

(*b*) *Vide Badvel. Tir.*

(*c*) *Esth* XIV. 19 *Joseph Antiq.* XI. *ult.*

(*d*) 1. *Macc.* 1. 46. *& seq.*

Digitized by Google

41. *Et omne quod reliquum fuerit, quod non reddiderant qui super negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domûs.*

41. J'ordonne aussi que ceux qui gouvernoient mes finances les années passées, payeront pour les ouvrages de la maison *du Seigneur*, tout ce qui reste de ces années qu'ils n'ont point encore payé. An du M. 3852.

42. *Et super hæc quinque millia siclorum argenti, quæ accipiebant de sanctorum ratione per singulos annos: & hæc ad Sacerdotes pertineant, qui ministerio funguntur.*

42. Pour ce qui est des cinq mille sicles d'argent qui se prenoient sur le compte du Temple chaque année, ils seront remis aux Prêtres, comme appartenant à ceux qui font les fonctions du saint ministére.

43. *Et quicúmque confugerint in templum, quod est Jerosolymis, & in omnibus finibus ejus, obnoxii Regi in omni negotio, dimittantur, & universa quæ sunt eis in Regno meo, libera habeant.*

43. Je veux encore que tous ceux qui étant redevables au Roi pour quelque affaire que ce puisse être, se réfugieront dans le Temple de Jérusalem, & dans tout son territoire, soient en sûreté, & qu'on leur laisse la joüissance libre de tout ce qu'ils ont dans mon Royaume.

## COMMENTAIRE.

*sicles*. Joseph met *cent cinquante milles dragmes*. (*a*) Les quinze mille sicles d'argent, font vingt-quatre mille trois cens trente-cinq livres, dix-huit sols, neuf deniers.

℣. 41. OMNE QUOD RELIQUUM FUERIT, &c. *Tout ce qui reste à payer* au Domaine, est abandonné au Temple. Démétrius n'étoit guére alors en état de contraindre à payer les reliquataires des dettes de son Domaine, puisqu'Aléxandre occupoit une bonne partie du pays. Il est libéral de ce qu'il ne possede point.

℣. 42 QUINQUE MILLIA SICLORUM ARGENTI, QUÆ ACCIPIEBANT DE SANCTORUM RATIONE. *Les cinq mille sicles d'argent que l'on prenoit chaque année, sur les comptes du Temple*, sur les revenus des Prêtres, sur leurs dixmes, leurs prémices, leur offrande. Le Grec à la lettre : (*b*) *Les cinq mille sicles qu'ils prenoient des dettes du Saint, du compte de chaque année*. On lit dans Joseph, (*c*) que Bagoses Gouverneur de Judée, au nom d'Artaxercés Roi de Perse, éxigeoit cinquante dragmes pour chaque agneau,

(*a*) *Antiq.* XIII. 5. Κατ' ἔτος μυριάδας ιέ.

(*b*) οὓς ἐλάμβανον ἀπὸ τῶν χρειῶν τοῦ ἁγίου, ἀπὸ τοῦ λόγου κατ' ἐνιαυτόν. *Grot legit* τῶν χρεῶν *debitorum, pro* τῶν χρειῶν. *Negotiorum Ms. Alex. & editiones Complut. Aldina, Basil. addunt* ὡς ἐν τοῖς πρώτοις ἔτεσι. *ut in prioribus annis. Joseph. Antiq.* XIII. 5. τὰς δὲ μυρίας δραχμὰς ἃς ἐλαμβανον ἐκ τοῦ ἱεροῦ οἱ βασιλεῖς, ὑμῖν ἀφίημι.

(*c*) *Idem Antiq. l.* XI. *c.* 7. περὶ ἡ τὰς καθημερινὰς ἐπεφέρειν θυσίας, ὑπὲρ ἀρνοῦ ἑκάστου τελεῖν αὐτοὺς δημόσια δραχμὰς ύ. Voyez 2. *Macc.* XI. 3.

An du M. 3852.

44. *Et ad ædificanda vel reſtauranda opera ſanctorum, ſumptus dabuntur de ratione Regis.*

45. *Et ad extruendos muros Jeruſalem, & communiendos in circuitu, ſumptus dabuntur de ratione Regis, & ad conſtruendos muros in Judæa.*

46. *Ut audivit autem Jonathas & populus ſermones iſtos, non crediderunt eis, nec receperunt eos: quia recordati ſunt malitiæ magnæ, quam fecerat in Iſraël, & tribulaverat eos valdè.*

47. *Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipſe fuerat eis princeps ſermonum pacis, & ipſi auxilium ferebant omnibus diebus.*

44. On donnera auſſi de l'épargne du Roi de quoi fournir aux bâtimens, ou aux réparations des lieux ſaints.

45. Et on prendra encore des mêmes deniers dequoi bâtir, & fortifier les murailles de Jéruſalem, & des autres villes qui ſont en Judée.

46. Jonathas & le peuple ayant entendu ces propoſitions de Démétrius, ne les crurent point ſincéres, & ne les reçûrent point: parce qu'ils ſe reſſouvinrent des grands maux qu'il avoit faits à Iſraël, & de quelle maniere il les avoit accablés.

47. Ils ſe portérent donc à favoriſer plûtôt Aléxandre, parce qu'il leur avoit parlé le premier de paix; & ils l'aſſiſtérent toûjours dans la ſuite.

## COMMENTAIRE.

avant qu'on pût offrir le ſacrifice de chaque jour.

℣. 43. QUICUMQUE CONFUGERINT IN TEMPLUM. *Tous ceux qui étant redevables au Roi, ſe réfugieront dans le Temple, & dans tout ſon territoire, ſeront en ſûreté.* Voilà un droit d'azile le plus ample qu'on puiſſe ſouhaiter; non ſeulement l'intérieur du Temple, mais auſſi ſon contour, tout le terrain des environs, joüit du droit de protection; & non-ſeulement les perſonnes des débiteurs y ſont en ſûreté; mais auſſi leurs biens & leurs effets ſont privilegiez. Les débiteurs des deniers royaux ne ſont point exclus de cette grace; elle eſt générale pour tous.

℣. 47. COMPLACUIT EIS IN ALEXANDRUM. *Ils ſe portérent à favoriſer plûtôt Aléxandre*, pour pluſieurs raiſons. 1°. Parce qu'il avoit parlé le premier, & qu'on avoit déja pris des engagemens avec lui. 2°. Parce qu'on ne ſe fioit point à Démétrius, & qu'on avoit l'expérience de la haine que ſes peres & lui, avoient fait éclater contre les Juifs. 3°. Parce qu'Aléxandre étoit allié & ami des Romains, dont les Juifs devoient beaucoup ménager les bonnes graces. Ils n'entrérent point dans l'éxamen du droit de prétendans. Cela ne les regardoit pas directement. Il ſuffiſoit qu'Aléxandre ſe portât pour fils d'Epiphanes, & qu'il fût reconnu pour tel par les Romains, & par pluſieurs des Syriens.

℣. 49.

Digitized by Google

48. *Et congregavit Rex Alexander exercitum magnum, & admovit castra contra Demetrium.*

48. Aprés cela le Roi Aléxandre leva une grande armée, & marcha contre Démétrius.

49. *Et commiserunt prælium duo Reges, & fugit exercitus Demetrii, & insecutus est eum Alexander, & incubuit super eos.*

49. Les deux Rois donnérent bataille, & l'armée de Démétrius s'enfuit; Aléxandre les poursuivit, & fondit sur eux. An du M. 3853.

50. *Et invaluit prælium nimis donec occidit sol: & cecidit Demetrius die illa.*

50. Le combat fut rude, & opiniâtré, & dura jusqu'au coucher du soleil; & Démétrius y fut tué.

51. *Et misit Alexander ad Ptolemæum Regem Ægypti legatos secundùm hæc verba, dicens:*

51. Aléxandre envoya ensuite des Ambassadeurs à Ptolemée Roi d'Egypte, & lui écrivit en ces termes:

52. *Quoniam regressus sum in R gnum meum, & sedi in sede patrum meorum, & obtinui principatum, & contrivi Demetrium, & possedi regionem nostram;*

52. Comme je suis rentré dans mon Royaume; que je suis assis sur le trône de mes peres; que j'ai recouvré mon empire, & tous les pays qui m'appartenoient, par la défaite de Démétrius,

53. *Et commisi pugnam cum eo, & contritus est ipse, & castra ejus à nobis; & sedimus in sede Regni ejus:*

53. A qui j'ai donné bataille, & que j'ai défait avec toute son armée, étant ainsi remonté sur le siége du Royaume qu'il occupoit;

54. *Et nunc statuamus ad invicem amicitiam: & da mihi filiam tuam uxorem, & ego ero gener tuus, dabo tibi dona, & ipsi, digna te.*

54. Faisons maintenant amitié ensemble. Donnez-moi vôtre fille en mariage, & je serai vôtre gendre, & je vous ferai, aussi bien qu'à elle, des présens dignes de vous.

55. *Et respondit Rex Ptolomæus, dicens: Felix dies in qua reversus es ad terram patrum tuorum, & sedisti in sede Regni eorum.*

55. Le Roi Ptolemée lui répondit: Heureux le jour où vous êtes rentré en possession du pays de vos peres, & où vous vous êtes assis sur le trône de leur Royaume!

## COMMENTAIRE.

℣. 49. COMMISERUNT PRÆLIUM DUO REGES. *Les deux Rois donnérent bataille.* Aléxandre Ballés ayant amassé une grande armée, tant des troupes Syriennes, qui désertoient à Démétrius, que de celles qui lui furent fournies par les Rois Attalus, Ariarathes, & Ptolemée Philometor, & par Jonathas Prince des Juifs; livra la bataille à Démétrius l'an du monde 3853. L'aîle gauche de Démétrius mit en fuite les troupes d'Aléxandre, qui lui étoient opposées: mais l'aîle droite où ce Prince combattoit en personne, fut obligée de reculer. Démétrius résista seul, & tint ferme contre les ennemis, poussant les uns, tuant les autres: mais s'étant jetté malheureusement dans



Digitized by Google

An du M. 3854.

56. *Et nunc faciam tibi quod scripsisti: sed occurre mihi Ptolemaïdam, ut videamus invicem nos, & spondeam tibi sicut dixisti.*

57. *Et exivit Ptolemæus de Ægypto, ipse, & Cleopatra filia ejus, & venit Ptolemaïdam, anno centesimo sexagesimo secundo.*

58. *Et occurrit ei Alexander Rex, & dedit Cleopatram filiam suam: & fecit nuptias ejus Ptolemaïdæ, sicut Reges, in magna gloria.*

59. *Et scripsit Rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam sibi.*

60. *Et abiit cum gloria Ptolemaïdam, & occurrit ibi duobus Regibus, & dedit illis argentum multum, & aurum, & dona: & invenit gratiam in conspectu eorum.*

61. *Et convenerunt adversùs eum viri pestilentes ex Israël, viri iniqui interpellantes adversùs eum: & non intendit ad eos Rex.*

56. Je suis prêt de vous accorder ce que vous m'avez demandé: mais venez jusqu'à Ptolémaïde, afin que nous nous voyions, & que je vous donne ma fille comme vous le desirez.

57. Ptolemée sortit donc d'Egypte avec sa fille Cléopatre, & vint à Ptolémaïde l'an cent soixante-deux.

58 Le Roi Aléxandre l'y vint trouver; & Ptolemée lui donna sa fille Cléopatre: & les nôces furent célébrées à Ptolémaïde, avec une grande magnificence, selon la coûtume des Rois.

59. Le Roi Aléxandre écrivit aussi à Jonathas, afin qu'il les vînt trouver à Ptolémaïde.

60. Jonathas y alla avec grand éclat, & salüa les deux Rois: il leur apporta quantité d'or & d'argent, & leur fit de grands presens; & il fut fort bien reçû de ces deux Princes.

61. Alors quelques gens d'Israël, qui étoient des hommes couverts d'iniquité, & comme des pestes publiques, s'unirent ensemble pour présenter des chefs d'accusation contre lui: mais le Roi ne voulut point les écouter.

## COMMENTAIRE.

un bourbier, il tomba de cheval, & fut percé de fléches, combattant vaillamment, jusqu'au dernier soupir. Il avoit regné douze ans, & périt par la conspiration des Rois ses voisins, avec qui il n'avoit pas sçu se conserver en bonne intelligence. (*a*)

℣. 51. AD PTOLEMEUM. *A Ptolémée*, c'est *Ptolémée Philometor*, à qui Aléxandre avoit la principale obligation de la victoire qu'il venoit de remporter.

℣. 61. VIRI PESTILENTES. *Des pestes publiques.* Les Hébreux donnent le nom de *Peste*, ou d'*hommes pestiférez*, aux méchans, aux impies; ils se servent souvent de ce terme dans leurs Livres moraux. (*b*)

---

(*a*) Voyez *Joseph. Antiq.* XIII. 5. *Justin. lib.* 35. *Appian. Syriac. p.* 131.

(*b*) *Psal.* I. 1, *Prov,* XIX. 25. XXI. 24. XXIII. 10. XXIV. 9.

Digitized by Google

62. *Et jussit spoliari Jonathan vestibus suis, & indui eum purpurâ: & ita fecerunt. Et collocavit eum Rex sedere secum.*

63. *Dixitque principibus suis: Exite cum eo in medium civitatis, & prædicate ut nemo adversùs eum interpellet de ullo negotio, nec quisquam ei molestus sit de ulla ratione.*

64. *Et factum est, ut viderunt qui interpellabant gloriam ejus, quæ prædicabantur, & opertum eum purpurâ, fugerunt omnes.*

65. *Et magnificavit eum Rex: & scripsit eum inter primos amicos & posuit eum ducem, & participem principatûs.*

66. *Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum pace & lætitia.*

67. *In anno centesimo sexagesimo quinto, venit Demetrius filius Demetrii à Creta in terram patrum suorum.*

68. *Et audivit Alexander Rex, & contristatus est valdè, & reversus est Antiochiam.*

62. Il ordonna même qu'on ôtat à Jonathas ses vêtemens, & qu'on le revêtît de pourpre: ce qui fut fait, & le Roi le fit asseoir prés de lui. An du M. 3854.

63. Et il dit aux Grands de sa Cour: Allez avec lui au milieu de la ville, & dites tout haut: Que nul n'entreprenne de former aucune plainte contre lui, & ne lui fasse aucune peine pour quelque affaire que ce puisse être.

64. Ceux donc qui étoient venus pour l'accuser, voyant ce qu'on publioit de lui, l'éclat dans lequel il paroissoit, & la pourpre dont il étoit revêtu, s'enfuirent tous.

65. Le Roi l'éleva en grand honneur, le mit au nombre de ses principaux amis, & l'établit Chef, & Prince avec lui.

66. Et Jonathas revint à Jerusalem en paix, & avec joye. An du M. 3856.

67. En la cent-soixante-cinquiéme année, Démétrius fils de Démétrius, vint de Créte au pays de ses peres.

68. Le Roi Alexandre en ayant été averti, fut extrémement affligé, & retourna à Antioche.

## COMMENTAIRE.

℣. 65. POSUIT EUM DUCEM AC PARTICIPEM PRINCIPATUS. *Il l'établit chef, & Prince aprés lui*, ou avec lui. Le Grec (*a*) peut signifier: il lui donna le commandement de l'armée, & le fit grand Ecuyer; ou grand-Maître-d'hôtel, qui préside aux services de la table du Roi. Vatable l'entend du Général de l'armée, & du Ministre qui soutient avec le Prince, le poids du gouvernement. D'autres (*b*) limitent cette autorité au seul pays de la Judée.

℣. 67. VENIT DEMETRIUS FILIUS DEMETRII A CRETA IN TERRAM PATRUM SUORUM. *Démétrius (Nicator,) fils de Démétrius (Soter) vint de Crete, au pays de ses peres.* Démétrius Soter, au commencement de la guerre, craignant l'incertitude des événemens, & la bizarerie de la fortune, envoya ses deux

(*a*) Ἔδοτο αὐλὸν σφετηγὸν καὶ μεδάρχην. Grotius remarque que μεδὸς dans Athenée, Plutarque, &c. signifie les mets, *fercula*; ainsi μεδάρχης, revient assez à *Dapifer*.

(*b*) *Menoch. Sacy.*



Digitized by Google

An du M. 3856.

69. *Et constituit Demetrius Rex Apollonium ducem, qui præerat Cœlesyriæ : & congregavit exercitum magnum, & accessit ad Jamniam : & misit ad Jonathan summum Sacerdotem,*

70. *Dicens : Tu solus resistis nobis : ego autem factus sum in derisum, & in opprobrium, propterèa quia tu potestatem adversùm nos exerces in montibus.*

71. *Nunc ergo si confidis in virtutibus tuis, descende ad nos in campum ; comparemus illic invicem : quia mecum est virtus bellorum.*

69. Le Roi Démétrius fit Général de ses troupes Apollonius Gouverneur de la Céléſyrie, lequel leva une grande armée ; & étant venu à Jamnia, il envoya dire à Jonathas grand-Prêtre

70. Ces paroles : Vous êtes le seul qui nous résistez, & je suis devenu un sujet de risée & d'opprobre, parce que vous vous prévalez contre nous de l'avantage que vous donnent vos montagnes.

71. Si vous vous fiez donc maintenant en vos troupes, descendez à nous dans la plaine & faisons-là l'essai de nos forces ; car la valeur & la victoire m'accompagnent toûjours.

## COMMENTAIRE.

fils, *Démétrius*, qui fut depuis surnommé *Nicator*, & *Antiochus Sidetés*, à Cnide chez un de ses amis, (*a*) pour les lui conserver, pendant les troubles de son Royaume. Aprés sa mort, & en l'an 3856. Démétrius Nicator, l'aîné de ses fils, ayant appris qu'Aléxandre s'étoit plongé dans la débauche, & dans la négligence, se mit à la tête de quelques troupes, qu'il avoit reçuës de Lasthenes Crétois, & passa en Cilicie. Aléxandre Ballés en ayant été informé, se sauva de la Phénicie, où il étoit alors, & vint à grande hâte à Antioche, pour mettre ordre à ses affaires, avant l'arrivée de Démétrius. (*b*)

℣. 69. CONSTITUIT DEMETRIUS REX APOLLONIUM DUCEM. *Le Roi Démétrius fit Général de ses troupes, Apollonius Gouverneur de la Céléſyrie.* Apollonius qui avoit été établi Gouverneur de la Céléſyrie pour Alexandre, quitta son parti, & se jetta du côté du jeune Démétrius. Celui-ci lui confia le commandement de ses troupes, & lui ordonna d'aller contre les Juifs, qui demeuroient fermes dans l'alliance d'Aléxandre.

℣. 70. EGO AUTEM FACTUS SUM IN DERISUM. *Je suis devenu un sujet de risée*, de m'attacher à un ennemi tel que vous, dont toute la force consiste en des montagnes inaccessibles, où vous vous tenez ; osez paroître en campagne, si vous êtes homme de cœur, & venez éprouver vos forces contre les miennes.

---

(*a*) *Liv l. 52. & Justin. l. 35.*

(*b*) *Justin. l. 35. c. 2. Diodor. Sicul. in Excerpt. Valesi. Usser. ad an. 3856. Joseph. Antiq. l. XIII. c. 8.*

Digitized by Google

72. *Interroga, & disce quis sum ego, & cæteri, qui auxilio sunt mihi, qui & dicunt quia non potest stare pes vester ante faciem nostram, quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua.*

73. *Et nunc quomodo poteris sustinere equitatum & exercitum tantum in campo, ubi non est lapis, neque saxum, neque locus fugiendi?*

74. *Ut audivit autem Jonathas sermones Apollonii, motus est animo: & elegit decem millia virorum, & exiit ab Jerusalem, & occurrit ei Simon frater ejus in adjutorium:*

75. *Et applicuerunt castra in Joppen, & exclusit eum à civitate, (quia custodia Apollonii Joppe erat), & oppugnavit eam.*

76. *Et exterriti qui erant in civitate aperuerunt ei, & obtinuit Jonathas Joppen.*

77. *Et audivit Apollonius, & admovit tria millia equitum, & exercitum multum.*

78. *Et abiit Azotum tanquam iter faciens, & statim exiit in campum, eò quod haberet multitudinem equitum, & confideret in eis. Et insecutus est eum Jonathas in Azotum, & commiserunt prælium.*

72. Informez-vous, & apprenez qui je suis, & qui sont ceux qui combattent avec moi, lesquels disent hautement que vous ne sçauriez tenir ferme devant nous, & que vos peres ont été mis en fuite par deux fois dans leur pays. An du M. 3856.

73. Comment donc pourrez-vous soûtenir présentement l'effort de ma cavalerie, & d'une si grande armée, dans une campagne où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour vous enfuïr?

74. Jonathas ayant entendu ces paroles d'Apollonius, fut ému au fond de son cœur; & il choisit aussi tôt dix mille hommes, & partit de Jérusalem, & Simon son frere vint à son secours.

75. Ils vinrent camper prés de Joppé, & ceux de la ville lui fermérent les portes, parce qu'il y avoit dedans un garnison d'Apollonius. Jonathas assiégea donc cette ville;

76. Et ceux de dedans étant épouvantez, lui ouvrirent les portes: & il se rendit ainsi maître de Joppé.

77. Apollonius l'ayant sçu, prit avec lui trois mille chevaux, & beaucoup de troupes.

78. Il marcha comme pour aller vers Azot, & il se jetta tout d'un coup dans la plaine, parce qu'il avoit beaucoup de cavalerie, en qui il se fioit principalement. Jonathas le suivit vers Azot, & *là* ils donnérent bataille.

## COMMENTAIRE.

℣. 72. BIS IN FUGAM CONVERSI SUNT PATRES TUI. *Vos peres ont été mis en fuite par deux fois*; c'est-à-dire, plusieurs fois, dit Joseph. Apollonius veut peut-être marquer la défaite de Joseph, & d'Azarias, qui avoient combattu contre Gorgias, malgré les ordres de Judas, (*a*) & la déroute de l'armée de Judas, dans le dernier combat, où ce Héros fut tué. (*b*)

℣. 77. TRIA MILLIA EQUITUM, ET EXERCITUM

(*a*) 1. *Macc.* v. 60.

(*b*) 1. *Macc.* ix. 6. 18.



Digitized by Google

An du M. 3856.

79. *Et reliquit Apollonius in castris mille equites post eos occultè.*

80. *Et cognovit Jonathas quoniam insidiæ sunt post se, & circuierunt castra ejus, & jecerunt jacula in populum à mane usque ad vesperam.*

81. *Populus autem stabat, sicut præceperat Jonathas: & laboraverunt equi eorum.*

82. *Et ejecit Simon exercitum suum, & commisit contra legionem: equites enim fatigati erant: & contriti sunt ab eo, & fugerunt.*

83. *Et qui dispersi sunt per campum, fugerunt in Azotum, & intraverunt in Bethdagon idolum suum, ut ibi se liberarent.*

79. Apollonius avoit laissé secrettement dans son camp mille chevaux derriere les ennemis.

80. Et Jonathas fut averti qu'il y avoit derrierre lui une embuscade. Les ennemis environnérent donc son camp, & lancérent beaucoup de traits contre ses gens, depuis le matin jusqu'au soir.

81. Mais les gens de Jonathas demeurérent fermes, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Cependant les chevaux des ennemis se fatiguérent beaucoup.

82. Alors Simon fit avancer ses troupes & attaqua l'infanterie, parce que la cavalerie étoit déja fatiguée; & l'ayant rompuë, elle prit la fuite.

83. Et ceux qui étoient dispersez par la campagne, se refugiérent à Azot, & entrérent dans le Temple de Dagon leur idole, pour y être en sûreté.

## COMMENTAIRE.

MULTUM. *Il prit trois mille chevaux, & beaucoup de troupes.* Joseph lui donne huit mille hommes de pied, & trois mille chevaux.

℣. 80. CIRCUIERUNT CASTRA EJUS. *Les ennemis environnérent son camp*, ou plûtôt son armée; car comme on l'a déja remarqué, l'Auteur de ce Livre donne ordinairement le nom de *Castra*, le camp, à l'armée, sur tout à l'infanterie. Joseph explique autrement le texte de cet endroit. (*a*) Il dit que Jonathas ayant apperçu les ennemis qui venoient par derriere, n'en fut pas troublé; mais qu'ayant rangé ses troupes en un bataillon quarré (à la lettre, *comme une tuile*, selon la forme de la phalange Macédonienne;) *il leur* ordonna de faire *face de tous côtez.*

℣. 82. ET EJECIT SIMON EXERCITUM SUUM, ET COMMISIT CONTRA LEGIONEM. *Simon détacha ses troupes, & attaqua l'infanterie*, ou la Phalange des ennemis. Ce ne fut que sur le soir que Simon voyant la cavalerie fatiguée, & l'infanterie épuisée, détacha le corps de troupes qu'il commandoit, & se jetta sur l'infanterie ennemie.

(*a*) Καὶ ἐκύκλωσαν αὐτοῦ τὴν παρεμβολὴν, καὶ ἠξετίναξαν τὰς σχίζας εἰς τὸν λάον, &c. *Joseph. Antiq.* XIII. 8. τάξας δὲ τὴν στρατιὰν ἐν πλινθίῳ κατ' ἀμφότερα τοὺς πολεμίους ἀμύνεσθαι παρεκελεύσατο.

84. *Et succendit Jonathas Azotum, & civitates quæ erant in circuitu ejus, & accepit spolia eorum, & templum Dagon: & omnes qui fugerunt in illud, succendit igni.*

84. Mais Jonathas brûla Azot, & les villes des environs, & il en emporta les dépoüilles; & il brûla aussi le Temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient refugiez. An du M. 3856.

85. *Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui succensi sunt, ferè octo millia virorum.*

85. Il y périt prés de huit mille hommes, tant de ceux qui furent tuez par l'épée, que de ceux qui furent brûlez.

86. *Et movit inde Jonathas castra, & applicuit ea Ascalonem: & exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.*

86. Jonathas ayant décampé de ce lieu, marcha contre Ascalon: mais ceux de la ville sortirent au-devant de lui, & le reçûrent avec de grands honneurs.

87. *Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum suis, habentibus spolia multa.*

87. Il revint ensuite à Jérusalem, avec ses gens chargez de butin.

88. *Et factum est, ut audivit Alexander Rex sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan.*

88. Le Roi Aléxandre ayant appris ces heureux succés de Jonathas, l'éleva encore en plus grande gloire.

## COMMENTAIRE.

℣. 83. ET QUI DISPERSI SUNT PER CAMPUM, FUGERUNT IN AZOTUM. *Et ceux qui étoient dispersez par la campagne, se réfugiérent à Azot.* Il y a beaucoup d'apparence que les copistes ont mis *& qui*, pour *equi*; car le texte porte: (*a*) *La cavalerie fut* dispersée dans la plaine, & se sauva à Azot.

INTRAVERUNT IN BETHDAGON IDOLUM SUUM. *Ils entrerent dans le Temple de Dagon, leur Idole.* Ou plûtôt selon le Grec: (*b*) *Ils entrerent dans le Temple de Dagon, leur lieu d'Idole.* Il porte *idolium suum*, au lieu d'*idolum suum*, qui pourroit bien être un faute du copiste dans le latin; car la construction, *intraverunt in idolum suum*, n'est pas naturelle. *Beth-dagon* en Hébreu, signifie la maison, ou le Temple de Dagon. On a parlé de cette Idole sur les Juges. (*c*)

℣. 86. MISIT EI FIBULAM AUREAM. *Il lui envoya une agrafe d'or, telle qu'on en donnoit d'ordinaire aux parens des Rois.* L'agrafe d'or étoit une marque de distinction fort singuliére parmi les Grecs, (*d*) & parmi les Perses, (*e*) de qui les Macédoniens avoient

---

(*a*) Καὶ ἡ ἱππος ἐσκορπισθη ἐν τῷ πεδίῳ, καὶ ἔφυγον εἰς Ἄζωτον. Ita & Syr. & Joseph.

(*b*) Καὶ εἰσῆλθον εἰς βηθδαγὼν τὸ εἰδωλεῖον αὐτῶν.

(*c*) *Judic.* XVI. 23. Voyez nôtre Dissert. sur les Dieux des Philistins.

(*d*) Voyez ci-aprés 1. *Macc.* XI. 58. & XIV. 44. & 2. *Macc.* XI. 35.

(*e*) *Alex. ab Alex. Genial. dier. l.* 2. *c.* 29.

Digitized by Google

An du M. 3856.

89. *Et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis Regum. Et dedit ei Accaron, & omnes fines ejus, in possessionem.*

89. Et il lui envoya une agrafe d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux parens du Roi ; il lui donna de plus Accaron avec tout son territoire, afin qu'il la possédât en propre.

## COMMENTAIRE.

apparemment pris ces marques de dignité. Les Romains furent jaloux de cet honneur. Dans Homere (*a*) Ulisse Roy d'Itaque paroît avec un manteau de pourpre, & une double agrafe d'or. On ne donnoit d'abord la boucle d'or qu'aux Tribuns militaires ; ensuite on en récompensa jusqu'aux simples soldats, pour des actions d'une valeur extraordinaire. (*b*) L'agrafe se portoit sur l'épaule, comme le dit S. Isidore, & comme on le remarque dans les médailles. Quant aux *parens du Roi*, dont il est parlé ici, c'étoient des personnes de la premiére dignité dans la Cour des Rois de Perse ; souvent ils ne touchoient nullement le Roi par le sang, ni par les alliances : on leur donnoit le nom de *parens*, par distinction & par honneur. Aman étoit nommé le pere du Roi Assuérus ; (*c*) Quinte-Curce compte jusqu'à quinze mille parens du Roi Darius, (*d*) *cognati Regis*. Xénophon parle de cette dignité avec beaucoup de distinction. (*e*) On verra au chapitre suivant (*f*) *Lasthénes*, nommé *parent du Roi*, & pere de Démétrius.

---

(*a*) *Homer. Odyss.* XIX. *v.* 225.
(*b*) *Alex. ab. Alex. Genial. dier. & not. Tiraquel.*
(*c*) *Esth.* XVI. 11.
(*d*) *Qu Curt. l.* 3.
(*e*) *Xenoph Cyropæd l.* 8.
(*f*) 1. *Macc.* XI. 31. & 32.

CHAPITRE

Digitized by Google

# CHAPITRE XI.

*Ptolémée Philométor usurpe le Royaume d'Alexandre Ballés son gendre. Combat entre ces deux Princes. Alexandre se sauve en Arabie, où il est mis à mort. Mort de Ptolémée. Démétrius Nicator monte sur le Trône. Obligations qu'il a aux Juifs; il se broüille avec Jonathas. Antiochus fils d'Alexandre Ballés, recherche l'amitié des Juifs. Guerre de Jonathas contre les troupes de Démétrius.*

℣. 1. *ET Rex Ægypti congregavit exercitum, sicut arena quæ est circa oram maris, & naves multas: & quærebat obtinere Regnum Alexandri dolo, & addere illud Regno suo.*

℣. 1. APrés cela le Roi d'Egyte assembla une armée, qui étoit comme le sable du rivage de la mer, & un grand nombre de vaisseaux. Et il cherchoit à se rendre maître par surprise du Royaume d'Aléxandre, & à l'ajoûter à son Royaume. An du M. 3848.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. REX ÆGYPTI QUÆREBAT OBTINERE REGNUM ALEXANDRI DOLO. *Le Roi d'Egypte cherchoit à se rendre maître par surprise du Royaume d'Alexandre.* Ptolémée Philométor Roi d'Egypte avoit eu ses vûës d'interêt, en se joignant à Aléxandre Ballés, pour détrôner Démétrius Soter, & en lui donnant sa fille en mariage; son dessein étoit de réünir les deux Royaumes de Syrie, & d'Egypte. Aléxandre Ballés étant monté sur le Trône d'une maniére inespérée, ne sçut s'y modérer; il s'abandonna à la débauche, & laissa le gouvernement à Ammonius; les cruautez d'Ammonius, & la lâchèté d'Aléxandre, les rendirent odieux & mépriſables. Démétrius Nicator, fils aîné de Démétrius Soter, profita de ces conjonctures, & déclara la guerre à Aléxandre, ainsi qu'on l'a vû dans le Chapitre précédent. Ptolémée Philométor, feignant d'aller au secours d'Aléxandre son gendre; mais en effet, résolu de se rendre maître de ses Etats, leve une grande armée de mer, & de terre, & s'avance vers la Syrie. Toutes les villes le reçoivent comme ami, & comme beau-pere du Roy; mais Ptolémée met par tout des garnisons de ses troupes: Enfin, il découvre son mauvais dessein; & pour colorer sa



Digitized by Google

An du M. 3858.

2. *Et exiit in Syriam verbis pacificis, & aperiebant ei civitates, & occurrebant ei: quia mandaverat Alexander Rex exire ei obviam, eò quod socer suus esset.*

3. *Cum autem introiret civitatem Ptolemæus, ponebat custodias militum in singulis civitatibus.*

4. *Et ut appropiavit Azoto, ostenderunt ei templum Dagon succensum igni, & Azotum, & cætera ejus demolita, & corpora projecta, & eorum qui cæsi erant in bello tumulos, quos fecerant secus viam.*

2. Il marcha d'abord comme ami dans la Syrie : & les habitans des villes lui ouvroient les portes, & venoient au devant de lui, selon l'ordre qu'Alexandre leur avoit donné, parce que le Roy d'Egypte étoit son beau-pere.

3. Mais aussi-tôt que Ptolemée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.

4. Lorsqu'il fut venu prés d'Azot, on lui montra le Temple de Dagon, qui avoit été brûlé, les ruines de la ville d'Azot, plusieurs corps qui étoient encore sur la terre, & tous les autres qui avoient été tuez dans la guerre, & qu'on avoit amassez en monceaux le long du chemin.

## COMMENTAIRE.

trahison, il publie qu'Alexandre l'a voulu surprendre, en lui dressant des embuches dans Ptolemaïde. Il s'avance jusqu'à Antioche, sans trouver de résistance. Ammonius est abandonné, & le Roi d'Egypte prend possession du Royaume de Syrie, & met sur sa tête deux diadêmes. Alexandre s'étoit sauvé dans la Cilicie, qui lui étoit demeurée fidelle. Il y assembla beaucoup de troupes, & de là, vint avec son armée dans la Syrie. Pendant ce tems, Ptolemée avoit donné à Démétrius Nicator, sa fille, qui avoit été épouse d'Alexandre. Ces deux Princes alliez marchérent contre Alexandre, lui livrérent la bataille, sur le fleuve *Oenoparas*, & l'obligérent à se sauver en Arabie, avec cinq cens de ses gens. Voilà le précis de l'histoire, qui est racontée ici, dans Joseph, dans Tite-Live, & dans Diodore de Sicile. (*a*)

℣. 3. CUM INTROIRET CIVITATEM PTOLEMÆUS PONEBAT CUSTODIAS MILITUM. *Aussi-tôt que Ptolemée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.* Plusieurs Exemplaires Grecs (*b*) lisent : *Aussi-tôt qu'il fut entré dans la ville de Ptolemaïde, il y mit garnison, &c.* Mais l'Edition Romaine, le Syriaque, & Joseph lisent Ptolemée; ce qui fait un bien meilleur sens.

℣. 4. EORUM QUI CÆSI ERANT IN BELLO TUMULOS. *Ceux qui avoient été tuez dans la guerre, & qu'on avoit amassez en monceaux*, pour rendre odieuse la conduite de Jonathas, & pour irriter

(*a*) *Vide Usser. ad an. 3858. Joseph. Antiq. Justin. l. 35. XIII. c. 8. Diodor. l. 32. Epitom. Liv. 52. Just.*

(*b*) *Mss. Alex. alia edit. Gr. præter Rom.*

Digitized by Google

5. *Et narraverunt Regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei : & tacuit Rex.*

6. *Et occurrit Jonathas Regi in Joppen cum gloria, & invicem se salutaverunt, & dormierunt illic.*

7. *Et abiit Jonathas cum Rege usque ad fluvium, qui vocatur Eleutherus : & reversus est in Jerusalem.*

8. *Rex autem Ptolemæus ob.inuit dominium civitatum usque Seleuciam maritimam, & cogitabat in Alexandrum consilia mala.*

9. *Et misit legatos ad Demetrium, dicens : Veni componamus inter nos pactum, & dabo tibi filiam meam, quam habet Alexander : & regnabis in Regno patris tui.*

10. *Pœnitet enim me, quòd dederim illi filiam meam, quæsivit enim me occidere.*

11. *Et vituperavit eum, propterea quòd concupierat Regnum ejus.*

5. Et ils dirent au Roi que c'étoit Jonathas qui avoit fait tous ces maux ; voulant ainsi le rendre odieux dans son esprit. Mais le Roi ne répondit rien. An du M. 3858.

6. Jonathas vint ensuite avec grand éclat trouver le Roi à Joppé. Ils se saluérent, & passérent la nuit en ce lieu.

7. Et Jonathas ayant accompagné le Roi jusqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthére, revint à Jérusalem.

8. Le Roi Ptolemée se rendit ainsi maître des villes jusqu'à Séleucie, qui est au bord de la mer; & il avoit de mauvais desseins contre Aléxandre.

9. Il envoya des Ambassadeurs à Démétrius, pour lui dire de sa part: Venez, afin que nous fassions alliance ensemble ; & je vous donnerai ma fille qu'Aléxandre a épousée, & vous rentretez dans le Royaume de vôtre pere.

10. Car je me repens de lui avoir donné ma fille en mariage, parce qu'il a cherché les moyens de me tuer.

11. Il l'accusoit de la sorte, par le desir qu'il avoit de lui enlever son Royaume.

## COMMENTAIRE.

contre lui le Roi d'Egypte. Mais ce Prince avoit alors bien autre chose dans l'esprit, il n'avoit garde d'aigrir Jonathas.

℣. 7. USQUE AD FLUVIUM QUI VOCATUR ELEUTHERUS. *Jusqu'au fleuve Eleuthere.* Les Géographes ne conviennent pas de la situation de ce fleuve. Les uns le mettent entre Tyr & Sidon, d'autres au-delà du Liban. Sa vraye situation est au-delà, & au nord de cette montagne. Cela paroît par le premier des Macc. Ch. XII. ℣. 24. 25. par Pline, & par Ptolomée. Ce fleuve passe prés de la ville d'Antarade, & tombe dans la mer, vis-à-vis l'île d'Arade ; ainsi Jonathas accompagna Ptolémée prés de 80. lieuës.

℣. 8. USQUE SELEUCIAM MARITIMAM. *Jusqu'à Séleucie qui est au bord de la mer*, sur l'embouchure de l'Oronte, ou du Belus, selon Pline, & Ptolomée. On dispute si *Belus* étoit une montagne, ou une riviére.

℣. 10. QUÆSIVIT ME OCCIDERE. *Il a cherché les moyens de me tuer.* Ptolémée feignit qu'Ammonius lui avoit dressé des embûches à Ptolémaïde, & qu'Aléxandre ne le lui avoit pas voulu livrer,



Digitized by Google

An du M. 3858.

12. *Et abstulit filiam suam, & dedit eam Demetrio, & alienavit se ab Alexandro, & manifestata sunt inimicitiæ ejus.*

13. *Et intravit Ptolemæus Antiochiam, & imposuit duo diademata capiti suo, Ægypti & Asiæ.*

14. *Alexander autem Rex erat in Cilicia illis temporibus: quia rebellabant qui erant in locis illis.*

15. *Et audivit Alexander, & venit ad eum in bellum: & produxit Ptolemæus Rex exercitum, & occurrit ei in manu valida, & fugavit eum.*

16. *Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur: Rex autem Ptolemæus exaltatus est.*

12. Et enfin lui ayant ôté sa fille, il la donna à Démétrius, & s'éloigna tout-à fait d'Aléxandre; & alors son inimitié se manifesta publiquement.

13. Ptolemée entra ensuite dans Antioche, & se mit sur la tête deux diadêmes, celui d'Egypte, & celui d'Asie.

14. Le Roi Aléxandre étoit pour lors en Cilicie, parce que ceux des Provinces *de Syrie* s'étoient révoltez contre lui.

15. Ayant donc appris ces choses, il marcha avec ses troupes pour le combattre: & le Roi Ptoleméé fit marcher aussi ses gens: & vint au-devant de lui avec une puissante armée, & le défit.

16. Aléxandre s'enfuit en Arabie pour y trouver quelque protection: & le Roi Ptolemée fut fort glorieux.

## COMMENTAIRE.

pour en faire justice. (*a*) Joseph appuye cette accusation au sérieux, & la croit véritable; mais l'Historien sacré insinuë que ce n'étoit qu'un prétexte de Ptolémée, pour rompre avec son gendre.

℣. 13. INTRAVIT PTOLEMÆUS ANTIOCHIAM. *Ptolémée entra dans Antioche.* Cette ville, & toute la Province se révoltérent contre Aléxandre, à cause d'Ammonius, dont ils avoient été maltraitez. Aléxandre fut obligé de se sauver en Cilicie, & la ville d'Antioche ouvrit ses portes à Ptolémée, & le proclama Roi. Ammonius s'étant déguisé en femme pour se sauver, fut tué; & Ptolémée qui avoit donné sa fille Cléopatre à Démétrius Nicator, pria les bourgeois d'Antioche d'oublier les injures qu'ils avoient reçuës de Démétrius Soter, & de recevoir Démétrius Nicator son gendre pour Roi; disant que pour lui il se contentoit du Royaume d'Egypte, & ne prétendoit pas garder celui de Syrie, qu'ils lui avoient déféré. C'est ce qu'on apprend de Justin, (*b*) & de Joseph. (*c*)

℣. 14. ALEXANDER AUTEM REX ERAT IN CILICIA. QUIA REBELLABANT, QUI ERANT IN LOCIS ILLIS. *Le Roi Aléxandre étoit pour lors en Cilicie, parce que ceux de la Province de Syrie, s'étoient révoltez contre lui.* Le texte semble dire qu'Aléxandre étoit allé en Cilicie, parce que cette Province s'étoit

(*a*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 8. *Ita & Vaillant hist. Reg. Syr. pag.* 250.

(*b*) *Justin. l.* 35.

(*c*) *Antiq* XIII. *c.* 8.

Digitized by Google

17. *Et abstulit Zabdiel Arabs caput Alexandri, & misit Ptolemæo.*

17. Mais Zabdiel Prince des Arabes, fit couper la tête à Aléxandre, & l'envoya à Ptolemée.

An du M. 3858.

18. *Et Rex Ptolemæus mortuus est in die tertia: & qui erant in munitionibus, perierunt ab his qui erant intra castra.*

18. Trois jours aprés, le Roi Ptolemée mourut, & ses gens qui étoient dans les forteresses, furent tuez par ceux du camp.

19. *Et regnavit Demetrius anno centesimo sexagesimo septimo.*

19. Démétrius rentra donc dans son Royaume en la cent soixante-septiéme année.

## COMMENTAIRE.

révoltée contre lui : mais il vaut mieux suivre le sens que nous avons exprimé dans la version. La Cilicie demeura fidéle à Aléxandre, jusqu'à sa mort.

℣. 17. ABSTULIT ZABDIEL ARABS CAPUT ALEXANDRI. *Zabdiel Prince des Arabes fit couper la tête à Aléxandre.* Diodore de Sicile appelle *Diocles* ce Prince des Arabes. Les Historiens (*a*) nous apprennent que les Généraux des troupes d'Aléxandre, penfant à leurs interêts, & à leur sûreté, aprés la retraite de leur maître, traitérent en particulier avec Démétrius, & tuérent par fraude Aléxandre, dont la tête fut envoyée à Ptolémée, par Zabdiel, dont on a parlé.

℣. 18. PTOLÆMEUS MORTUUS EST IN DIE TERTIA. *Trois jours aprés Ptolémée mourut.* Ce Prince avoit été renversé de cheval, dans le combat qu'il donna à Aléxandre, son cheval s'étant effarouché par le cri d'un éléphant ; les soldats d'Aléxandre s'étoient jettez sur lui, & lui avoient donné plusieurs coups fort dangereux, sur tout sur la tête ; il ne put être délivré que par ses gardes, qui y accoururent, & qui l'enlevérent. Il demeura quatre jours sans sentiment, & sans connoissance ; enfin il revint à lui, frappé par la vûë de la tête d'Aléxandre son ennemi. Mais trois jours aprés, les Médecins l'ayant voulu trépaner, il mourut dans l'opération.

QUI ERANT IN MUNITIONIBUS, PERIERUNT AB HIS QUI ERANT INTRA CASTRA. *Ceux qui étoient dans les forteresses, furent tuez par ceux du camp.* Aprés la mort de Ptolémée, les troupes qu'il avoit laissées dans les villes, & dans les forteresses de Syrie, furent tuées par celles de Démétrius Nicator son gendre. Ce jeune Prince oubliant les obligations qu'il avoit à Ptolémée, se mit à

(*a*) *Vide Usser. ad an. 3859. Polyb. Excerpt. Vales. p. 194. Diod. Sicul. l. 32. in Photii. Bibliot. &c.*

An du M. 3859.

20. *In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, ut expugnarent arcem, quæ est in Jerusalem: & fecerunt contra eam machinas multas.*

21. *Et abierunt qui iam qui oderant gentem suam, viri iniqui ad Regem Demetrium, & renuntiaverunt ei quòd Jonathas obsideret arcem.*

22. *Et ut audivit, iratus est: & statim venit ad Ptolemaïdam, & scripsit Jonatha ne obsideret arcem, sed occurreret sibi ad colloquium festinatò.*

23. *Ut audivit autem Jonathas, jussit obsidere: & elegit de senioribus Israël, & de Sacerdotibus, & dedit se periculo.*

24. *Et accepit aurum, & argentum, & vestem, & alia xenia multa, & abiit ad Regem Ptolemaïdam, & invenit gratiam in conspectu ejus.*

25. *Et interpellabant adversùs eum quidam iniqui ex gente sua.*

26. *Et fecit ei Rex, sicut fecerant ei qui ante eum fuerant: & exaltavit eum in conspectu omnium amicorum suorum.*

20. En ce même tems Jonathas assembla ceux qui étoient dans la Judée, pour prendre la forteresse de Jerusalem: & ils dressérent plusieurs machines de guerre pour la forcer.

21. Mais quelques méchans qui haïssoient leur nation, allérent trouver le Roi Démétrius, & lui rapportérent que Jonathas assiégeoit la forteresse.

22. Démétrius l'ayant sçû, entra en colére. Il vint aussi-tôt à Ptolémaïde; & il écrivit à Jonathas de ne point assiéger la forteresse, mais de le venir trouver promptement pour conférer avec lui.

23. Jonathas ayant reçû cette lettre, commanda qu'on continuât le siége, & il choisit quelques-uns des anciens du peuple, & des Prêtres; & il alla avec eux s'exposer au péril.

24. Il prit *avec lui quantité* d'or, & d'argent, de riches vêtemens, & beaucoup d'autres présens, & se rendit prés du Roi à Ptolémaïde: & il trouva grace devant lui.

25. Quelques hommes perdus de sa nation formérent encore des plaintes, & des accusations contre lui.

26. Mais le Roi le traita comme l'avoient traité les Princes ses predécesseurs, & l'éleva en grand honneur à la vûë de ses amis.

## COMMENTAIRE.

maltraiter ses troupes, qu'il avoit laissées en mourant dans la Syrie, & les obligea ainsi à se retirer en Egypte, détestant hautement l'ingratitude de Démétrius. (*a*)

℣. 20. UT EXPUGNARENT ARCEM QUÆ EST IN JERUSALEM. *Pour prendre la forteresse de Jérusalem.* Démétrius Soter pere de Nicator, avoit offert de remettre à Jonathas la forteresse de Jérusalem, & d'en retirer ses troupes; (*b*) mais les Juifs n'ayant pas jugé à propos de se ranger du parti de ce Prince, ses offres n'eurent point d'effet; la citadelle de Jérusalem demeura entre les mains des

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 18. (*b*) 1. *Macc.* X. 32.

Digitized by Google

27. *Et ſtatuit ei principatum ſacerdotii, & quæcumque alia habuit priùs pretioſa, & fecit eum principem amicorum.*

28. *Et poſtulavit Jonathas à Rege, ut immunem faceret Judeam, & tres Toparchias, & Samariam, & confines ejus: & promiſit ei talenta trecenta.*

29. *Et conſenſit Rex: & ſcripſit Jonathæ epiſtolas de his omnibus, hunc modum continentes.*

30. *Rex Demetrius, fratri Jonathæ, ſalutem, & genti Judæorum.*

31. *Exemplum epiſtolæ, quam ſcripſimus Laſtheni parenti noſtro, de vobis, miſimus ad vos, ut ſciretis.*

27. Il le confirma dans la ſouveraine ſacrificature, & dans toutes les autres marques d'honneur, qu'il avoit euës auparavant, & le fit le premier de tous ſes amis. An du M. 3859.

28. Jonathas ſupplia le Roi de donner la franchiſe, & l'immunité à la Judée, aux trois Toparchies, à la Samarie, & à tout ſon territoire, & il lui promit trois cens talens.

29. Le Roi y conſentit; & il fit expédier des lettres patentes à Jonathas, touchant ces affaires, qui étoient conçûës en ces termes:

30. Le Roi Démétrius, à ſon frere Jonathas, & à la nation des Juifs, Salut.

31. Nous vous avons envoyé une copie de la lettre que nous avons écrite à Laſthéne nôtre pere, touchant ce qui vous regarde, afin que vous en fuſſiez informez.

## COMMENTAIRE.

Syriens. Jonathas voulut donc en entreprendre le ſiége, comme nous le liſons ici, ſans beaucoup craindre Démétrius, avec qui il n'avoit d'ailleurs aucun engagement, & dont il n'entendoit point dépendre, depuis ſon alliance avec les Romains.

℣. 27. FECIT EUM PRINCIPEM AMICORUM. *Il le fit le premier de tous ſes amis.* Le Grec à la lettre: (*a*) *Il le fit chef de ſes premiers amis.* Il lui donna des marques d'une diſtinction trés-particuliére, & d'une parfaite amitié.

℣. 28. TRES TOPARCHIAS ET SAMARIAM. *De donner l'immunité à la Judée, aux trois Toparchies, à la Samarie, &c.* On a déja parlé ci-devant (*b*) des trois Toparchies ajoûtées à la Judée, deſquelles les principales villes étoient Lidda, Apherima, & Rathatha. La Samarie n'étoit pas du nombre des Toparchies ajoûtées; mais elles étoient démembrées de cette Province, & de la Galilée. Jonathas rachette les tributs & les charges que Démétrius pouvoit impoſer à ces Provinces, pour la ſomme une fois payée, de 300. talens, ou 1460156. liv. 5. ſols, en prenant le talent Hébraïque ſur le pied de 4867. liv. 3. ſols 4. den.

℣. 31. LASTHENI PARENTI NOSTRO. *A Laſthéne nôtre*

(*a*) Ἐποίησεν αὐτὸν τῶν πρώτων φίλων ἡγεῖσθαι. (*b*) 1. Macc. x. 30.

Digitized by Google

An du M. 3859.

32. *Rex Demetrius, Lastheni parenti salutem.*

33. *Genti Judæorum, amicis nostris, & conservantibus quæ justa sunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipsorum, quam erga nos habent.*

34. *Statuimus ergo illis omnes fines Judææ, & tres civitates, Lydan, & Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samariæ, & omnes confines earum, sequestrari omnibus sacrificantibus in Jerosolymis, pro his quæ ab eis priùs accipiebat Rex per singulos annos, & fructibus terræ & pomorum:*

32. Le Roi Démétrius, à Lasthéne son pere, Salut.

33. Nous avons résolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui sont nos amis, & qui nous conservent la fidelité qu'ils nous doivent à cause de la bonne volonté qu'ils ont pour nous.

34. Nous avons donc ordonné que les trois villes, Lida, & Ramatha, & *Apharema*, qui sont annexées à la Judée, du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances, soient destinées pour les Prêtres de Jérusalem; au lieu des impositions que le Roi en retiroit chaque année, & de ce qui lui revenoit des fruits de la terre, & des arbres.

## COMMENTAIRE.

*pere.* C'est ce Lasthéne Crétois, qui contribua tant à mettre Démétrius sur le Trône de ses Ancêtres, en lui fournissant les troupes, avec lesquelles il passa en Cilicie, & de là en Syrie. Démétrius l'en récompensa, en lui confiant la principale autorité, & le gouvernement du Royaume; mais comme Lasthéne abusoit visiblement de son pouvoir, il jetta bien-tôt le Roi dans de nouveaux dangers.

℣. 34. LYDAN, ET RAMATHAN. *Lida, & Ramatha.* Le Grec ajoûte *Apharema*, qui manque ici dans la Vulgate. Le Syriaque l'appelle *Aphrem.* C'est apparemment la ville d'*Ephraïm*, ou d'*Ephram*, marquée dans saint Jean, (*a*) & peut-être la même qu'*Ephra*, patrie de Gédéon. (*b*) Lida fut fort connuë dans la suite, sous le nom de Diospolis. Démétrius ordonne que ces trois villes soient destinées pour les Prêtres de Jérusalem. *Sequestrari omnibus sacrificantibus*, c'est-à-dire, qu'il abandonne les trois villes pour les frais du Temple; mais le Grec peut faire un autre sens. (*c*) *Nous fixons les limites de la Judée, & nous y comprenons les villes de Lida, de Ramatha, & d'Apherema, & tout leur territoire: & nous remettons à ceux qui sacrifient à Jérusalem, les droits Royaux, que le Roi recevoit ci-devant des fruits de la terre, & des arbres, comme aussi les décimes & les tributs qui nous appartiennent.* Grotius croit que le Roi remet l'argent, qu'il

(*a*) *Joan.* XI 54.

(*b*) *Judic.* VI. 11.

(*c*) Ἐστάκαμεν οὖν αὐτοῖς τάτε ὅρια τῆς ἰουδαίας, καὶ τοὺς τρεῖς νομοὺς . . . καὶ πάντα τὰ συγκυροῦντα αὐτοῖς. Πᾶσι τοῖς θυσιάζουσι εἰς Ἱεροσύλυμα, ἀντὶ τῶν βασιλικῶν ὧν ἐλάμβανεν ὁ βασιλεὺς παρ' αὐτῶν . . . καὶ τὰ ἄλλα τὰ ἀνήκοντα ἡμῖν, . . πάντα ἐπαρκῶς παρέμεν αὐτοῖς.

avoit

35. *Et alia quæ ad nos pertinebant decimarum & tributorum, ex hoc tempore remittimus eis: & areas salinarum, & coronas quæ nobis deferebantur.*

36. *Omnia ipsis concedimus: & nihil horum irritum erit ex hoc, & in omne tempus.*

37. *Nunc ergo curate facere horum exemplum, & detur Jonathæ, & ponatur in monte sancto, in loco celebri.*

38. *Et videns Demetrius Rex quod siluit terra in conspectu suo, & nihil ei resistit, dimisit totum exercitum suum, unumquémque in locum suum, excepto peregrino exercitu, quem contraxit ab insulis Gentium: & inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.*

35. Nous leur remettons aussi dés-à-présent les autres choses qui nous appartenoient, comme les dîmes, & les tributs; & de même les places des salines, & les couronnes qu'on nous apportoit. An du M. 3859.

36. Nous leur donnons toutes ces choses: & cette concession demeurera ferme dés maintenant & pour toûjours.

37. Ayez donc soin de faire faire une copie de cette ordonnance, & qu'elle soit donnée à Jonathas, & qu'on l'expose sur la montagne sainte, en un lieu où elle soit vûë de tout le monde.

38. Le Roi Démétrius voyant que tout son Royaume étoit paisible, & que rien ne lui résistoit, congédia toute son armée, & renvoya chacun en sa maison, excepté les troupes étrangeres, qu'il avoit levées des îles des nations: ce qui lui attira la haine de toutes les troupes, qui avoient servi ses peres.

## COMMENTAIRE.

avoit accoûtumé d'éxiger de ceux qui alloient sacrifier à Jérusalem, pour chaque sacrifice qu'ils offroient; (*a*) mais qu'il remet simplement ce qui étoit dû du passé, & ce dont ils étoient reliquataires.

℣. 35. AREAS SALINARUM. *Les places des Salines.* Le Grec: (*b*) *Les lacs des salines.* Il y avoit des lacs salez, dont on tiroit le sel; on ne sçait qui étoient ces étangs, si ce n'est la mer morte. Galien (*c*) dit que dans la Judée on se servoit de sel tiré du lac Asphaltite, & que ce sel étoit plus mordicant que l'autre sel, & qu'il digeroit davantage. Il y en a qui croyent que le texte de ce passage est corrompu, & qu'il faut lire *le prix du sel*: τὰς τῦ ἅλος τίμας, au lieu de τὰς τῦ ἅλος λίμνας, *les étangs de sel.* Voyez I. Macc. X. 29.

℣. 37. IN LOCO CELEBRI. *En un lieu où elle soit vûë de tout le monde.* A la lettre: (*d*) dans un lieu célébre, un lieu apparent, un lieu d'assemblée.

℣. 38. AB INSULIS GENTIUM. *Des isles des nations.* Particulierement de l'isle de Créte, d'où étoient la plûpart de ses troupes.

(*a*) Voyez le Ch. x. 42. & pour le reste, voyez le même Ch. ℣. 29. 30.

(*b*) Τὰς τῦ ἅλος λίμνας.

(*c*) *Galen. Lib. 4. c. 19. de simpli. medicament. Facult.*

(*d*) Ἐν τόπῳ ἐπισήμῳ.



Digitized by Google

An du M. 3860.

39. *Tryphon autem erat quidam partium Alexandri priùs: & vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, & ivit ad Elmalchuël Arabem, qui nutriebat Antiochum filium Alexandri.*

39. Alors Tryphon, qui avoit été auparavant du parti d'Aléxandre, voyant que tous les gens de guerre murmuroient contre Démétrius, alla trouver Elmalchuël Roi des Arabes, qui nourrissoit auprés de lui Antiochus fils d'Aléxandre;

40. *Et assidebat ei, ut traderet eum ipsi, ut regnaret loco patris sui, & enunciavit ei quanta fecit Demetrius, & inimicitias exercituum ejus adversus illum. Et mansit ibi diebus multis.*

40. Et il le pressa long-tems, afin qu'il lui donnât ce jeune Prince, pour le faire regner en la place de son pere: il lui rapporta tout ce que Démétrius avoit fait, & la haine que les gens de guerre avoient conçûë contre lui, & il demeura long-tems en ce lieu.

41. *Et misit Jonathas ad Demetrium Regem, ut ejiceret eos, qui in arce erant in Jerusalem, & qui in præsidiis erant: quia impugnabant Israël.*

41. Cependant Jonathas envoya vers Démétrius pour le prier de chasser ceux qui étoient en garnison dans la forteresse de Jérusalem, & dans les autres forteresses, parce qu'ils faisoient beaucoup de maux à Israël.

42. *Et misit Demetrius ad Jonathan, dicens: Non hæc tantùm faciam tibi, & genti tuæ, sed gloriâ illustrabo te, & gentem tuam, cùm fuerit opportunum.*

42. Démétrius envoya dire à Jonathas: Non-seulement je ferai pour vous, & pour vôtre nation, ce que vous me demandez; mais je vous éleverai en gloire, vous, & vôtre peuple, aussi-tôt que le tems me le permettra.

43. *Nunc ergo rectè feceris, si miseris in auxilium mihi viros: quia discessit omnis exercitus meus.*

43. Vous ferez donc maintenant une action de justice, de m'envoyer de vos gens pour me secourir, parce que toute mon armée m'a abandonné.

## COMMENTAIRE.

C'étoit apparemment Lasthéne qui donnoit ce conseil au Roi; mais il ne pouvoit rien faire, ni de plus contraire aux interêts de son Prince, ni de plus dangereux pour lui-même, comme l'événement le fit voir.

℣. 39. TRYPHON AUTEM ERAT QUIDAM PARTIUM ALEXANDRI. *Tryphon qui avoit été auparavant du parti d'Aléxandre.* Tryphon s'appelloit auparavant Diodore; il ne prit le nom de Tryphon, que lorsqu'il fut monté sur le Trône de Syrie; il étoit natif de *Secoanes*, & avoit été nourri à Apamée. S'étant apperçû du mécontentement des troupes que Démétrius Nicator avoit congédiées, il alla en Arabie, & sollicita puissamment Elmalchuël Roi des Arabes, de lui confier le jeune Prince Antiochus, fils d'Aléxandre Ballés, se faisant fort de le faire recevoir Roi de Syrie. L'Arabe ne se

Digitized by Google

*44. Et misit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam: & venerunt ad Regem, & delectatus est Rex in adventu eorum.*

*45. Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, & volebant interficere Regem.*

*46. Et fugit Rex in aulam: & occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis, & cœperunt pugnare.*

*47. Et vocavit Rex Judæos in auxilium, & convenerunt omnes simul ad eum, & dispersi sunt omnes per civitatem:*

*48. Et occiderunt in illa die centum millia hominum, & succenderunt civitatem, & ceperunt spolia multa in die illa, & liberaverunt Regem.*

*49. Et viderunt qui erant de civitate, quod obtinuissent Judæi civitatem, sicut volebant: & infirmati sunt mente sua, & clamaverunt ad Regem cum precibus, dicentes:*

*50. Da nobis dexteras, & cessent Judæi oppugnare nos & civitatem.*

*51. Et projecerunt arma sua, & fecerunt pacem, & glorificati sunt Judæi, in conspectu Regis, & in conspectu omnium qui erant in Regno ejus: & nominati sunt in Regno: & regressi sunt in Jerusalem, habentes spolia multa.*

44. Alors Jonathas envoya à Antioche trois mille hommes trés-vaillans, qui vinrent trouver le Roi; & le Roi reçut une grande joye de leur arrivée. An du M. 3860.

45. En ce même tems il s'assembla des habitans de la ville six vingt mille hommes, qui vouloient tuer le Roi.

46. Le Roi s'enfuit dans le Palais: & ceux de la ville se saisirent de toutes les ruës, & commencérent à l'attaquer.

47. Le Roi fit venir les Juifs à son secours; ils s'assemblérent tous prés de lui, & se jettérent dans la ville.

48. Et ils y tuérent en ce jour-là cent mille hommes: ils mirent aussi le feu à la ville, en remportérent un grand butin, & délivrérent le Roi.

49. Ceux de la ville voyant que les Juifs s'en étoient rendus les maîtres, pour y faire tout ce qu'ils vouloient, demeurérent tout consternez, & étant venus crier *misericorde* au Roi, ils lui firent cette priére:

50 Donnez-nous la paix, & que les Juifs cessent de nous attaquer, nous & nôtre ville.

51. Ils mirent en même-tems les armes bas, & firent la paix. Les Juifs s'acquirent une grande gloire dans l'esprit du Roi, & de ceux de son Royaume: ils devinrent célébres dans tout le Royaume, & revinrent à Jérusalem chargez de dépoüilles.

## COMMENTAIRE.

rendit à ses priéres qu'aprés un long tems; mais enfin il lui donna le jeune Prince, qui n'étoit alors qu'un enfant.

℣. 45. CONVENERUNT QUI ERANT DE CIVITATE, CENTUM VIGINTI MILLIA VIRORUM. *Il s'assembla des habitans de la ville, six-vingt mille hommes.* Démétrius Nicator ayant congedié les anciennes troupes du pays, & s'étant fortifié par les troupes étrangéres qu'il avoit amassées, entreprit d'ôter les armes aux habitans d'Antioche. Non-seulement ils n'obéïrent point à ses ordres, mais ils se soulevérent tout hautement, & allérent assiéger le Roi,



Digitized by Google

An du M. 3860.

52. *Et sedit Demetrius Rex in sede Regni sui : & siluit terra in conspectu ejus.*

53. *Et mentitus est omnia quæcúmque dixit, & abalienavit se à Jonatha, & non retribuit ei secundùm beneficia quæ sibi tribuerat, & vexabat eum valdè.*

54. *Post hæc autem reversus est Tryphon, & Antiochus cum eo puer adolescens, & regnavit, & imposuit sibi diadema.*

55. *Et congregati sunt ad eum omnes exercitus : quos dispersérat Demetrius, & pugnaverunt contra eum : & fugit, & terga vertit.*

56. *Et accepit Tryphon bestias, & obtinuit Antiochiam.*

57. *Et scripsit Antiochus adolescens Jonathæ, dicens : Constituo tibi sacerdotium, & constituo te super quatuor civitates, ut sis de amicis Regis.*

58. *Et misit illi vasa aurea in ministerium, & dedit ei potestatem bibendi in auro, & esse in purpura, & habere fibulam auream.*

52. Le Roi Démétrius fut ainsi affermi dans son trône, & dans son Royaume : & tout le pays demeura paisible.

53. Mais ce Prince ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis : il s'éloigna de Jonathas, & bien loin de lui témoigner aucune reconnoissance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il lui fit même tout le mal qu'il put.

54. Aprés cela Tryphon revint, & avec lui le jeune Antiochus, qui commença à se faire reconnoître pour Roi, & qui se mit le diadême sur la tête.

55. Toutes les troupes que Démétrius avoit congédiées, s'assemblérent aussitôt prés d'Antiochus : elles combattirent contre Démétrius, qui fut défait, & qui s'enfuit.

56. Tryphon se saisit alors des éléphans, & se rendit maître d'Antioche.

57. Le jeune Antiochus écrivit ensuite à Jonathas en ces termes : Je vous confirme dans la souveraine sacrificature, & je vous établis sur les quatre villes, & je veux que vous soyez des amis du Roi.

58. Il lui envoya des vases d'or pour son service, & lui donna le pouvoir de boire dans une coupe d'or, d'être vêtu de pourpre, & de porter une agrafe d'or.

## COMMENTAIRE.

jusques dans son Palais. (*a*) Il ne se tira de ce danger, que par le secours des Juifs, tant de la ville, que de ceux qui avoient été envoyez par Jonathas ; mais il ne sçut pas reconnoître un si grand service.

℣. 54. REVERSUS EST TRYPHON, ET ANTIOCHUS CUM EO. *Tryphon revint, & avec lui le jeune Antiochus.* Ce fut l'an 3860. que Tryphon ramena le jeune Antiochus, qui prit ensuite le surnom de *Theos Epiphanés*, c'est-à-dire, *Dieu qui se manifeste*, à l'imitation d'Antiochus Epiphanes son ayeul ; aprés la prise d'Antioche, il se fit appeller *Nicephore*, (*b*) ou victorieux.

(*a*) *Vide Diodor. Sicul. Excerpta Valesi. p. 346.* (*b*) *Vaill. hist. Reg. Syr. p. 281.*

Digitized by Google

59. *Et Simonem fratrem ejus constituit ducem à terminis Tyri, usque ad fines Ægypti.*

60. *Et exiit Jonathas, & perambulabat trans flumen civitates: & congregatus est ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium: & venit Ascalonem, & occurrerunt ei honorificè de civitate.*

61. *Et abiit inde Gazam: & concluserunt se qui erant Gazæ: & obsedit eam, & succendit quæ erant in circuitu civitatis, & prædatus est ea.*

62. *Et rogaverunt Gazenses Jonathan, & dedit illis dexteram: & accepit filios eorum obsides, & misit illos in Jerusalem: & perambulavit regionem usque Damascum.*

59. Et il établit son frere Simon gouverneur depuis la côte de Tyr, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. An du M. 3860.

60. Jonathas alla ensuite dans les villes qui sont au-delà du fleuve, & toute l'armée de Syrie vint à son secours. Il marcha vers Ascalon; & ceux de la ville vinrent au-devant de lui, en lui faisant de grands honneurs.

61. Il alla de là à Gaza, & ceux de la ville lui fermérent les portes; il y mit le siége, & il pilla, & brûla tous les environs de la ville.

62. Alors ceux de Gaza demandérent à Jonathas à capituler, & il le leur accorda: il prit leurs fils pour ôtages, & les envoya à Jérusalem; & il alla dans tout le pays jusqu'à Damas.

## COMMENTAIRE.

℣. 57. SUPER QUATUOR CIVITATES. *Sur quatre villes*, qui sont *Lidda*, *Ramatha*, *Apherema*, ou Ephrem, & apparemment *Acco*, ou Ptolémaïde. Voyez I. Macc. X. 30. 39.

℣. 58. MISIT EI VASA AUREA IN MINISTERIUM. *Il lui envoya des vases d'or pour son service*, ou de la vaisselle d'or pour son usage. *Ministerium* signifie proprement, les vases d'or & d'argent qu'on met sur le buffet. Il n'y avoit que le Roi, ou ceux à qui il en donnoit la permission, qui pussent user de vaisselle d'or.

℣. 59. SIMONEM CONSTITUIT DUCEM À TERMINIS TYRI, USQUE AD FINES ÆGYPTI. *Il établit Simon Gouverneur, depuis la côte de Tyr, jusqu'aux frontiéres d'Egypte*; Gouverneur de la Phénicie, & de la Palestine, de la part d'Antiochus le Dieu. Ainsi ce Prince donna aux deux freres, Jonathas, & Simon, toutes les marques d'estime & de confiance, qu'il pouvoit leur donner. Eupator avoit donné déja autrefois à Judas le même gouvernement, mais seulement depuis Ptolémaïde jusqu'à l'Egypte. (*a*)

℣. 60. PERAMBULABAT TRANS FLUMEN CIVITATES, ET CONGREGATUS EST AD EUM OMNIS EXERCITUS SYRIÆ. *Jonathas alla dans toutes les villes qui sont au-delà du fleuve (du Jourdain,) & toute l'armée de Syrie vint à son secours.* Jonathas s'étant déclaré pour Antiochus fils d'Aléxandre Ballés, & ayant

(*a*) 2. Macc. XIII. 24.

An du M. 3860.

63. *Et audivit Jonathas quòd prævaricati sunt Principes Demetrii in Cades, quæ est in Galilæa, cum exercitu multo, volentes eum removere à negotio Regni:*

63. Mais ayant appris que les Généraux de Démétrius étoient venus avec une armée puissante soulever ceux de la ville de Cadés, qui est en Galilée, pour l'empêcher de se mêler davantage de ce qui regardoit le Royaume *de Syrie*,

64. *Et occurrit illis: fratrem autem suum Simonem reliquit intra Provinciam.*

64. Il marcha au-devant d'eux, & laissa dans la Province son frere Simon.

65. *Et applicuit Simon ad Bethsuram, & expugnabat eam diebus multis, & concluſit eos.*

65. Simon mit le siége devant Bethsura, & il l'attaqua long-tems, & tint ceux qui étoient dedans investis.

66. *Et postulaverunt ab eo dextras accipere, & dedit illis: & ejecit eos inde, & cepit civitatem, & posuit in ea præsidium.*

66. Ils lui demandérent ensuite à faire composition, & il la leur accorda: il les fit sortir hors de la ville, s'en rendit le maître, & y mit garnison.

67. *Et Jonathas, & castra ejus applicuerunt ad aquam Geneſar, & ante lucem vigilaverunt in campo Aſor.*

67. Jonathas vint avec son armée sur le bord de l'eau de Genésar; & s'étant levez avant le jour, ils se rendirent dans la plaine d'Asor.

## COMMENTAIRE.

obtenu permission de ce Prince, de faire la guerre aux Généraux de Démétrius; (*a*) il amassa des troupes, & alla d'abord au-delà du Jourdain, où il fut joint par les troupes de Syrie; il parcourut toutes les villes de ce pays jusqu'à Damas, & les assûra au parti d'Antiochus. De là, étant venu sur les côtes de la Méditerranée, il fut reçû dans Ascalon, & fit le siége de Gaza, qui se rendit bien-tôt aprés, comme il est marqué ici.

℣. 63. PRÆVARICATI SUNT PRINCIPES DEMETRII IN CADES. *Que les Généraux de Démétrius étoient venus soulager ceux de Cadés.* Le Grec (*b*) simplement: *Que les Généraux de Démétrius étoient venus devant Cadés, avec une grande armée, pour éloigner Jonathas de la Province*, où il étoit alors, ou pour l'éloigner des affaires. Cadés étoit une ville trés considérable de la Galilée. Ces Généraux crurent, & ils ne se trompérent pas, que Jonathas ne manqueroit pas d'accourir au secours de ses freres assiégez dans Cadés; mais il eut la précaution de laisser son frere Simon dans la Province, pour continuer à réduire ce qui ne leur obéïssoit pas.

---

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9.

(*b*) Ὅτι παρῆσαν οἱ ἄρχοντες Δημητρίου εἰς Κάδες ... βυλόμενοι μετασῆσαι αὐτὸν ἐκ τῆς χωρᾶς. Ou ἐκ τῆς χρείας.

Digitized by Google

68. *Et ecce castra alienigenarum occurrebant in campo, & tendebant ei insidias in montibus: ipse autem occurrit ex adverso.*

69 *Insidiæ verò exurrexerunt de locis suis, & commiserunt prælium.*

70. *Et fugerunt qui erant ex parte Jonathæ omnes, & nemo relictus est ex eis, nisi Mathathias filius Absalomi, & Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitûs.*

71. *Et scidit Jonathas vestimenta sua, & posuit terram in capite suo, & oravit.*

72. *Et reversus est Jonathas ad eos in prælium, & convertit eos in fugam, & pugnaverunt.*

73. *Et viderunt qui fugiebant partis illius, & reversi sunt ad eum, & insequebantur cum eo omnes usque Cades ad castra sua, & pervenerunt usque illuc.*

68. Il y trouva l'armée des étrangers qui venoient au devant de lui, & qui lui dressoient des embuscades dans les montagnes. Il marcha droit à eux. An du M. 3860.

69. Et cependant ceux qui étoient cachez, sortirent de leur embuscade, & vinrent charger ses gens.

70. Tous ceux du côté de Jonathas s'enfuirent, sans qu'il en demeurât un seul, sinon Mathathias fils d'Absalon, & Judas fils de Calphi Général de son armée.

71. Alors Jonathas déchira ses vêtemens, se mit de la terre sur la tête, & fit sa priére.

72. Et Jonathas retourna au combat, chargea les ennemis, & les fit fuir devant lui; & ils furent mis en déroute.

73. Et ses gens qui avoient fui, le voyant combattre, revinrent le joindre, & poursuivirent avec lui les ennemis jusqu'à Cadés, où étoit leur camp; & ils ne passérent pas plus loin.

## COMMENTAIRE.

℣. 67. APPLICUERUNT AD AQUAM GENESAR, ET ANTE LUCEM VIGILAVERUNT IN CAMPO ASOR. *Jonathas avec son armée, vint sur le bord de l'eau de Genesar, & ils se rendirent avant le jour dans la plaine d'Asor.* Le Grec est fautif; il lit *Nasor*, au lieu *d'Asor*. Cette ville est célébre dans l'Ecriture; (*a*) elle étoit dans la haute Galilée, vers les eaux de Séméchon. Le lac de Génézar, ou de Génézaret est connu. Jonathas suivit le Jourdain, pour se rendre devant Cadés.

℣. 70. NEMO RELICTUS EST EX EIS, NISI MATHATHIAS FILIUS ABSALOMI, ET JUDAS FILIUS CALPHI. *Sans qu'il en demeurât un seul, sinon Mathathias fils d'Absalon, & Judas fils de Calphé.* Joseph (*b*) l'appelle, *Judas fils de Chasphée.* Il dit que ces deux Capitaines demeurérent avec Jonathas, accompagnez d'un petit nombre de soldats, c'est-à-dire, d'environ cinquante hommes. Ce fut avec cette petite troupe que Jonathas attaqua l'ennemi, & le fit plier; le reste de son armée se rallia ensuite,

(*a*) *Josue* XI. 1. *& sequ.*

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9.

Digitized by Google

An du M. 3860.

74. *Et ceciderunt de alienigenis in die illa, tria millia virorum: & reversus est Jonathas in Jerusalem.*

74. Il demeura sur la place en ce jour-là trois mille hommes de l'armée des Etrangers : & Jonathas retourna à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

& les Généraux de Démétrius furent absolument mis en fuite.

℣. 74. TRIA MILLIA VIRORUM. *Trois mille hommes.* Joseph n'en met que deux mille.

# CHAPITRE XII.

*Renouvellement de l'alliance des Juifs avec les Romains, & avec les Lacédémoniens. Victoire de Jonathas sur les Generaux de Démétrius. Jonathas est pris à Ptolémaïde par Tryphon.*

℣. 1. *ET vidit Jonathas quia tempus eum juvat, & elegit viros, & misit eos Romam, statuere & renovare cum eis amicitiam.*

2. *Et ad Spartiatas, & ad alia loca misit epistolas, secundùm eamdem formam.*

℣. 1. JOnathas voyant que le tems lui étoit favorable, choisit des hommes qu'il envoya à Rome, pour affermir, & renouveller l'amitié avec les Romains.

2. Il envoya aussi vers les Lacédémoniens, & en d'autres lieux, des lettres toutes semblables.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VIDIT JONATHAS QUIA TEMPUS EUM JUVAT. *Jonathas voyant que le tems lui étoit favorable ;* Que la broüillerie & les divisions qui regnoient en Syrie, lui fournissoient les moyens de s'affermir, & d'établir la liberté de sa nation, il songea à s'assurer d'une puissante protection au dehors, en faisant alliance avec les deux plus célébres Républiques du monde qui fussent alors, celle de Rome, & celle de Lacédémone.

℣. 2. AD SPARTIATAS, ET AD ALIA LOCA. *Vers les Lacédémoniens, & autres lieux.* On ignore quels sont les autres lieux, différens de Rome, & de Lacédémone, où les Juifs envoyerent renouveller l'alliance ; si ce n'est peut-être aux Juifs de de-là l'Euphrate, ou à quelques peuples d'Arabie, comme les Nabathéens leurs alliez.

℣. 4.

Digitized by Google

3. *Et abierunt Romam, & intraverunt Curiam, & dixerunt: Jonathas summus Sacerdos, & gens Judæorum miserunt nos, ut renovaremus amicitiam & societatem secundum priſtinum.*

4. *Et dederunt illis epiſtolas ad ipſos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.*

5. *Et hoc eſt exemplum epiſtolarum, quas ſcripſit Jonathas Spartiatis.*

6. *Jonathas ſummus Sacerdos, & ſeniores gentis, & Sacerdotes, & reliquus populus Judæorum, Spartiatis fratribus, ſalutem.*

7. *Jampridem miſſæ erant epiſtolæ ad Oniam ſummum Sacerdotem, ab Ario, qui regnabat apud vos, quoniam eſtis fratres noſtri, ſicut reſcriptum continet, quod ſubjectum eſt.*

3. Ses gens allérent donc à Rome; & étant entrez dans le Sénat, ils dirent: Jonathas grand-Prêtre, & le peuple Juif nous ont envoyé pour renouveller avec vous l'amitié, & l'alliance, ſelon qu'elle a été faite auparavant entre nous. An du M. 3860.

4. Et les Romains leur donnérent des lettres adreſſées à leurs Officiers dans chaque Province, pour les faire conduire en paix juſqu'au pays de Juda.

5. Voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Lacédémoniens:

6. Jonathas grand-Prêtre, les anciens de la nation, les Prêtres, & le reſte du peuple Juif, aux Lacédémoniens leurs freres, Salut. An du M. 3817.

7. Il y a déja long-tems, qu'Arius qui regnoit à Lacédémone, envoya des lettres au grand-Prêtre Onias, qui témoignoient que vous êtes nos freres, comme on le peut voir par la copie de ces lettres, que nous avons jointe à celle-ci.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. UT DEDUCERENT EOS IN TERRAM JUDA. *Pour les faire conduire juſqu'au pays de Juda.* Les Gouverneurs des Provinces les reçûrent, leur fournirent des voitures, & des eſcortes, comme à des députez d'un peuple ami, & allié de la République.

℣. 6. JONATHAS SUMMUS SACERDOS, ET SENIORES GENTIS, ET SACERDOTES, ET RELIQUUS POPULUS. *Jonathas grand-Prêtre, les anciens de la nation, les Prêtres, & le reſte du peuple Juif.* L'état des Juifs étoit alors une ariſtocratie, mêlée du gouvernement populaire, & aſſez ſemblable au gouvernement des Républiques de Rome, & de Lacédémone. Le grand-Prêtre, & le Sénat gouvernoient la nation; mais le peuple avoit part aux délibérations, & on ne faiſoit rien ſans ſa participation.

SPARTIATIS FRATRIBUS. *Aux Lacédémoniens leurs freres.* Il paroît par toute la ſuite, que le nom de *freres* en cet endroit-ci, ne ſignifie pas de ſimples alliez, mais des peuples ſortis d'une même ſouche: on peut voir nôtre Diſſertation ſur la parenté des Juifs, & des Lacédemoniens.

℣. 7. JAM PRIDEM MISSÆ ERANT EPISTOLÆ AD ONIAM SUMMUM SACERDOTEM, AB ARIO. *Il y a déja*



Digitized by Google

An du M. 3860.

8. *Et suscepit Onias virum, qui missus fuerat, cum honore: & accepit epistolas in quibus significabatur de societate & amicitia.*

9. *Nos, cùm nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros, qui sunt in manibus nostris;*

10. *Maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem, & amicitiam, ne fortè alieni efficiamur à vobis: multa enim tempora transierunt, ex quo misistis ad nos.*

8. Et Onias reçut avec grand honneur celui que le Roi avoit envoyé, & ses lettres, où il lui parloit de cette alliance, & de cette amitié que nous avons avec vous.

9. Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour nôtre consolation les saints Livres, qui sont entre nos mains;

10. Nous avons mieux aimé néanmoins envoyer vers vous, pour renouveller cette amitié, & cette union fraternelle; de peur que nous ne devenions comme étrangers à vôtre égard, parce qu'il s'est déja passé beaucoup de tems depuis que vous avez envoyé vers nous.

## COMMENTAIRE.

*long-tems qu'Arius Roi de Lacédémone, envoya des lettres au grand-Prêtre Onias.* C'est le grand-Prêtre Onias troisiéme, qui reçut les lettres des Lacédémoniens. L'année n'en est pas certaine; mais on sçait qu'Onias troisiéme ne fut fait grand-Prêtre qu'en 3805. & qu'il fut déposé en 3829. au commencement de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Les Exemplaires Grecs, & le Syriaque, lisent ici *Darius*, au lieu de *Arius*. Mais l'erreur est grossiére. On peut voir la lettre de ce Prince au grand-Prêtre Onias, dans Joseph, liv. XII. des Antiq. Chap. 5. & ici ℣. 20. & suiv.

℣. 9. CUM NULLO HORUM INDIGEREMUS, HABENTES SOLATIO SANCTOS LIBROS. *Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour nôtre consolation les saints Livres.* Si nous recherchons vôtre alliance, c'est moins par interêt, & par le besoin que nous en ayons, que par l'estime que nous faisons de vôtre amitié; (*a*) le Syriaque: Mais sans nous fier sur cela; car les Livres saints que nous avons, nous servent de consolation, nous avons voulu, &c. D'autres donnent ce sens au Grec: (*b*) *Quoique nous n'ayons aucun besoin* de ce témoignage, de la lettre d'Arius, pour nous assûrer de nôtre parenté réciproque, *puisque nous en sommes avertis* & instruits *par les Livres saints.* C'est en ce sens que Joseph,

(*a*) *Liran. Men. Tir. Huët. demonstrat. Evang. propos.* 4.

(*b*) ἡμεῖς οὖν ἀπροσδεεῖς τούτων ὄντες, παράκλησιν ἔχοντες τὰ βιβλία τὰ ἅγια.

11. *Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus, & cæteris quibus oportet, memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, & in observationibus, sicut fas est, & decet meminisse fratrum.*

11. *Sçachez* donc que nous n'avons jamais cessé depuis ce tems-là, de nous souvenir de vous dans les fêtes solemnelles, & les autres jours où cela se doit, dans les sacrifices que nous offrons *au Seigneur*, & dans toutes nos saintes cécémonies, selon qu'il est du devoir, & de la bienséance de se souvenir de ses freres. An du M. 3860.

12. *Lætamur itáque de gloria vestra.*

12. Nous nous réjoüissons de la gloire dans laquelle vous vivez.

13. *Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, & multa prælia, & impugnaverunt nos Reges, qui sunt in circuitu nostro.*

13. Mais pour nous autres, nous nous sommes vûs dans de grandes afflictions, & en diverses guerres; & les Rois qui nous environnent, nous ont souvent attaquez.

14. *Noluimus ergo vobis molesti esse, neque cæteris sociis & amicis nostris, in his præliis.*

14. Cependant nous n'avons voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliez, dans tous ces combats.

## COMMENTAIRE.

Serarius, & Grotius l'entendent; (*a*) & c'est ce qui paroît le plus naturel.

℣. 11. IN DIEBUS SOLEMNIBUS, ET CÆTERIS QUIBUS OPORTET, MEMORES SUMUS VESTRI IN SACRIFICIIS ET IN OBSERVATIONIBUS. *Nous n'avons jamais cessé de nous souvenir de vous dans les fêtes solemnelles, dans les sacrifices que nous offrons au Seigneur, & dans toutes nos saintes cérémonies.* Au lieu de *cérémonies*, le Grec lit, (*b*) *dans nos priéres*. Et il y a beaucoup d'apparence que le Traducteur avoit d'abord mis dans le latin, *obsecrationibus*, au lieu *d'observationibus*, qui s'y est glissé depuis. Les Juifs prioient & offroient des sacrifices pour les Princes leurs alliez, & pour ceux ausquels ils étoient soumis, comme nous l'avons déja vû plus d'une fois. (*c*) Ces sacrifices ne pouvoient être que pour demander à Dieu la conversion de ces peuples, ou pour leur obtenir la paix, & les autres biens temporels, que Dieu donne souvent aux bons comme aux méchans.

℣. 13. IMPUGNAVERUNT NOS REGES. *Les Rois qui nous environnent, nous ont souvent attaquez.* Depuis le Pontificat d'Onias troisiéme, & les premieres lettres envoyées aux Juifs, de la part des

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9. οὐ δεόμενοι τῆς τοιούτης ἀποδείξεως διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν ἡμῶν πεπιστεῦσθαι γράμματων. *Ita Grot.*

(*b*) Ἐν ταῖς προσευχαῖς. *Ita & Syr.*

(*c*) Voyez ci-devant Ch. VII. 33.

An du M. 3860.

15. *Habuimus enim de cœlo auxilium, & liberati ſumus nos, & humiliati ſunt inimici noſtri.*

16. *Elegimus itáque Numenium Antiochi filium, & Antipatrem Jaſonis filium, & miſimus ad Romanos, renovare cum eis amicitiam, & ſocietatem priſtinam.*

17. *Mandavimus itáque eis ut veniant etiam ad vos, & ſalutent vos: & reddant vobis epiſtolas noſtras, de innovatione fraternitatis noſtræ.*

18. *Et nunc benefacietis reſpondentes nobis ad hæc.*

19. *Et hoc eſt reſcriptum epiſtolarum, quod miſerat Oniæ.*

20. *Arius, Rex Spartiatarum, Oniæ Sacerdoti magno, ſalutem.*

21. *Inventum eſt in ſcriptura, de Spartiatis & Judæis, quoniam ſunt fratres, & quòd ſunt de genere Abraham.*

15. Car nous avons reçû du ſecours du ciel; nous avons été délivrez, & nos ennemis ſe ſont vûs humiliez.

16. Ayant donc choiſi Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jaſon, pour les envoyer vers les Romains, renouveller l'alliance, & l'amitié ancienne que nous avons avec eux;

17. Nous leur avons donné ordre d'aller auſſi vers vous, de vous ſaluer de nôtre part, & de vous rendre nos lettres, touchant le renouvellement de nôtre parenté.

18. C'eſt pourquoi vous ferez bien de répondre à ce que nous vous avons écrit.

19. Voici la copie des lettres qu'Arius avoit envoyées à Onias:

20. Arius Roi des Lacédémoniens, au grand-Prêtre Onias, Salut.

21. Il a été trouvé ici dans un écrit touchant les Lacédémoniens, & les Juifs, qu'ils ſont freres, & qu'ils ſont tous de la race d'Abraham.

## COMMENTAIRE.

Lacédémoniens, les Juifs avoient ſouffert la perſécution, & ſoutenu la guerre de la part des Rois Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, Démétrius Soter, & Démétrius Nicator.

℣. 21. INVENTUM EST IN SCRIPTURA DE SPARTIATIS ET JUDÆIS, QUONIAM SUNT FRATRES. *Il a été trouvé ici dans un écrit, touchant les Lacédémoniens, & les Juifs, qu'ils ſont freres.* Joſeph (*a*) rapporte cette lettre en ſa place naturelle, dans l'Hiſtoire du grand-Prêtre Onias. Mais il la rapporte dans des termes différens de ceux que nous liſons ici: Voici comme il la recite. *Arius Roi des Lacédémoniens, à Onias, Salut. Nous avons trouvé dans un certain écrit, que les Juifs & les Lacédémoniens, ſont d'une même origine, & ſont ſortis d'Abraham. Il eſt donc juſte qu'étant freres, comme nous le ſommes, vous nous faſſiez ſçavoir ce que vous ſouhaitez de nous, & que réciproquement nous en agiſſions de même à vôtre égard: vos interêts nous ſeront toûjours auſſi chers que les nôtres, & tout ce qui eſt à*

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. Ἐντυχόντες γεγραφῇ τινι εὑρήκειν ὡς ἐξ ἑνὸς ἔιεν γένους Ἰουδαῖοι καὶ Λακεδαιμόνιοι, ἐκ τῆς πρὸς Ἄβραμον συγγενείας. Δίκαιον οὖν ἐστὶ ἀδελφοὺς ἡμᾶς ὄντας, διαπέμπεσθαι πρὸς ἡμᾶς περὶ ὧν ἂν βούλησθε, ποιήσομεν δὲ καὶ ἡμεῖς τὸ αὐτὸ, &c.

Digitized by Google

22. *Et nunc ex quo hæc cognovimus, benefacitis ſcribentes nobis de pace veſtra.*

22. Maintenant donc que nous avons ſçû ces choſes, vous ferez bien de nous écrire ſi toutes choſes ſont en paix parmi vous. An du M. 3860.

23. *Sed & nos reſcripſimus vobis: Pecora noſtra, & poſſeſſiones noſtræ, veſtræ ſunt; & veſtræ, noſtræ: mandavimus itáque hoc nuntiari vobis.*

23. Et voici ce que nous vous avons écrit nous autres: Nos beſtiaux, & tous nos biens ſont à vous, & les vôtres ſont à nous. C'eſt ce que nous avons ordonné qu'on vous déclare de nôtre part.

24. *Et audivit Jonathas, quoniam regreſſi ſunt Principes Demetrii cum exercitu multo ſuprà quàm priùs, pugnare adversùs eum.*

24 Cependant Jonathas apprit que les Généraux de l'armée de Démétrius étoient revenus pour le combattre, avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant.

## COMMENTAIRE.

*nous, ſera toûjours en vôtre diſpoſition. Demotelés porteur des préſentes, eſt chargé de vous expliquer nos ſentimens. La lettre eſt un quarré, & le cachet eſt d'un aigle, qui tient un dragon dans ſes ſerres.* Les Lacédémoniens avoient apparemment lû dans quelques anciens monumens que les Juifs, & les Lacédémoniens étoient venus de la même origine; mais la choſe n'en étoit pas plus vraye pour cela. Il y a peu de nations dont les origines ſoient bien certaines; il y en a moins encore, qui à force de vouloir relever leur antiquité, n'ayent donné dans les fables & les viſions. On verra dans le Chap. XIV. de ce Liv. ℣. 22. & ſuivans, la lettre que les Lacédémoniens envoyérent à Simon, & au Sénat des Juifs, l'an 3861.

℣. 23. SED ET NOS RESCRIPSIMUS VOBIS. *Voici ce que nous vous avons écrit.* Ou ſuivant le texte, (*a*) *voici ce que nous vous récrivons*, comme ſi les Juifs leur avoient écrit les premiers; ce qui ne paroît nullement, ni par l'Ecriture, ni par Joſeph; ce furent les Lacédémoniens qui firent la premiere démarche, & qui recherchérent l'amitié des Hébreux; on ne ſçait pas bien à quelle occaſion; mais il y apparence que ce fut enſuite de la découverte de la parenté prétenduë des deux nations. Ils demandent que les Hébreux entretiennent de leur part, cette amitié mutuelle, en leur écrivant l'état de leurs affaires. *Benefacitis ſcribentes nobis de pace veſtra.* Le Grec (*b*) eſt au futur; vous ferez bien de nous écrire ce qui vous regarde.

℣. 24. AUDIVIT JONATHAS QUONIAM REGRESSI

(*a*) Καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγεγράφαμεν ὑμῖν.

(*b*) Καλῶς ποιήσετε γεγράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν.



Digitized by Google

An du M. 3860.

25. *Et exiit ab Jerusalem, & occurrit eis in Amathite regione: non enim dederat eis spatium ut ingrederentur regionem ejus.*

26. *Et misit speculatores in castra eorum: & reversi renuntiaverunt quod constituunt supervenire illis nocte.*

27. *Cum occidisset autem sol, præcepit Jonathas suis vigilare, & esse in armis paratos ad pugnam tota nocte, & posuit custodes per circuitum castrorum.*

28. *Et audierunt adversarii quòd paratus est Jonathas cum suis in bello, & timuerunt, & formidaverunt in corde suo: & accenderunt focos in castris suis.*

29. *Jonathas autem, & qui cum eo erant, non cognoverunt usque manè: videbant autem luminaria ardentia:*

30. *Et secutus est eos Jonathas, & non comprehendit eos: transierant enim flumen Eleutherum.*

25. Ainsi il partit de Jérusalem, & alla au devant d'eux dans le pays d'Amath, parce qu'il ne vouloit pas leur donner le tems d'entrer sur ses terres.

26. Et il envoya dans leur camp des espions, qui rapportérent, qu'ils avoient résolu de le venir surprendre pendant la nuit.

27. Aprés donc que le soleil fut couché, Jonathas commanda à ses gens de veiller, & de se tenir toute la nuit sous les armes, & prêts à combattre: & il mit des gardes autour du camp.

28. Les ennemis ayant sçû que Jonathas se tenoit avec ses gens prêt au combat, eurent peur, & leurs cœurs furent saisis de frayeur. Ainsi ayant allumé des feux dans leur camp, *ils se retirérent.*

29. Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, voyant ces feux allumez, ne s'apperçûrent point de leur retraite jusqu'au matin.

30 Et Jonathas les poursuivit: mais il ne put les atteindre, parce qu'ils avoient déja passé le fleuve Eleuthére.

## COMMENTAIRE.

SUNT PRINCIPES DEMETRII. *Jonathas apprit que les Généraux de Démétrius étoient revenus pour le combattre.* Démétrius Nicator dépoüillé d'une partie de ses Etats, par le jeune Antiochus, demeuroit à Laodicée, à faire bonne chere, & à se divertir, sans se mettre en peine du mauvais état de ses affaires. (*a*) Pendant ce tems ses Généraux résolurent de faire une irruption dans la Judée, pour tâcher de détacher Jonathas du parti d'Antiochus. Mais Jonathas ayant été informé de leur dessein, alla au devant d'eux, & les empêcha d'entrer dans sa Province. Il s'avança jusqu'au païs d'*Emath*, au delà du païs de Canaan, & dans la Syrie, & s'étant approché de l'armée ennemie, à la distance de cinquante stades, ceux-ci ne jugérent pas à propos de l'attendre, & repassérent le fleuve Eleuthére, avant que Jonathas eût rien sçu de leur fuite. La ville d'Emath, dont il est parlé ici, est apparemment la même dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture, & que nous croyons être la fameuse Emése sur l'Oronte.

(*a*) *Excerpta Vales. ex Diodor. Sicul. p. 353.*

Digitized by Google

31. *Et divertit Jonathas ad Arabas, qui vocantur Zabadæi, & percussit eos, & accepit spolia eorum.*

31. Il marcha de là vers les Arabes, qui sont appellez Zabadéens. Il les défit, & en rapporta les dépoüilles. An du M. 3860.

32. *Et junxit, & venit Damascum, & perambulabat omnem regionem illam.*

32. Il partit de là ensuite, & vint à Damas, & il faisoit des courses dans tout le pays.

33. *Simon autem exiit, & venit usque ad Ascalonem, & ad proxima præsidia, & declinavit in Joppen, & occupavit eam.*

33. Cependant Simon alla jusqu'à Ascalon, & jusqu'aux fortereſſes voisines. Il marcha de là vers Joppé, & la prit.

*( 34. Audivit enim quòd vellent præsidium tradere partibus Demetrii, ) & posuit ibi custodes ut custodirent eam.*

34. Car il avoit sçû qu'ils vouloient livrer la place à ceux du parti de Démétrius. Et il y mit garnison pour garder la ville.

35. *Et reversus est Jonathas, & convocavit seniores populi, & cogitavit cum eis ædificare præsidia in Judæa.*

35. Jonathas étant revenu, assembla les anciens du peuple, & il résolut avec eux de bâtir des fortereſſes dans la Judée;

## COMMENTAIRE.

Le fleuve Eleuthére est placé par Strabon, (*a*) entre les villes d'Orthosia & de Tripolis. Par Pline, (*b*) prés d'Orthosia, & ayant son embouchure dans la Méditerranée, vis-à-vis d'Aradus; Ptolomée le met entre Orthosia & Balanea; Joseph simplement au-delà de Sidon. (*c*) Laodicée n'étoit pas bien éloignée de cette riviere. Arad ne devoit pas être à plus de dix lieuës de Laodicée; les Géographes qui ont placé l'Eleuthére entre Tyr & Sidon, se sont lourdement trompez.

℣. 31. DIVERTIT AD ARABAS QUI DICUNTUR. ZABADÆI. *Il marcha vers les Arabes, qui sont appellez Zabadéens* La plûpart des Commentateurs adoptent la maniére de lire de Joseph, qui porte *Nabathéens*, au lieu de *Zabadéens*. En effet, on ne connoît aucuns Arabes *Zabadéens*; mais tout le monde connoît les Nabathéens. Ce qu'il y a de difficile dans ce sentiment, c'est que nous avons déja vû deux fois, (*d*) que les Nabathéens étoient anciens amis, & alliez des Juifs; au lieu que ceux ci étoient leurs ennemis; mais il se peut faire, que s'étant déclarez contre Antiochus, en faveur de Démétrius, ils se soient attirez par là la guerre de la part de Jonathas.

---

(*a*) *Strabo lib* XVI *p.* 518.
(*b*) *Plin. lib. 5. c.* 20.
(*c*) *Joseph. lib.* XIV. *c.* 7. 8.
(*d*) 1. *Macc.* V. 25. & IX. 35.

Digitized by Google

An du M. 3860.

36. *Et ædificare muros in Jerusalem, & exaltare altitudinem magnam inter medium arcis & civitatis, ut separaret eam à civitate, ut esset ipsa singulariter, & neque emant, neque vendant.*

36. De bâtir les murs de Jérusalem, & de faire aussi élever un mur d'une trés-grande hauteur entre la forteresse, & la ville, afin que la forteresse en fût séparée, & sans communication, & que ceux de dedans ne pûssent ni acheter, ni vendre.

37. *Et convenerunt, ut ædificarent civitatem: & cecidit murus, qui erat super torrentem ab ortu solis, & reparavit eum, qui vocatur Capehetetha.*

37. On s'assembla donc pour bâtir la ville: & la muraille qui étoit le long du torrent du côté de l'orient, tomba, & Jonathas répara le mur appellé Caphététha.

38. *Et Simon ædificavit Adiada in Sephela, & munivit eam, & imposuit portas & seras.*

38. Simon bâtit aussi Adiada dans la Séphala, & la fortifia, & il y mit des portes, & des ferrures.

39. *Et cùm cogitasset Tryphon regnare Asiæ, & assumere diadema, & extendere manum in Antiochum Regem:*

39 Mais Tryphon ayant résolu de se faire Roi d'Asie, de prendre le diadême, & de tuer le Roi Antiochus,

## COMMENTAIRE.

℣. 36. EXALTARE ALTITUDINEM MAGNAM INTER MEDIUM ARCIS, ET CIVITATIS. *De faire élever un mur d'une trés-grande hauteur, entre la forteresse & la ville*, afin d'ôter aux Syriens tout moyen de subsister, en leur coupant la communication avec la ville, dont ils tiroient leur nourriture.

℣. 37. ET CECIDIT MURUS QUI ERAT SUPER TORRENTEM. *Le mur qui étoit le long du torrent, étant tombé.* Le Grec porte: (*a*) *Et il approcha de la muraille du torrent, qui passe à l'orient de la ville.* L'ouvrage nouveau que Jonathas avoit commencé, approcha du torrent de Cédron, qui couloit à l'orient de Jérusalem.

REPARAVIT EUM QUI VOCATUR CAPHETETHA. *Il repara le mur appellé Capheteta*; ou selon le Grec, (*b*) *Çaphenata.* C'est un mur différent du précédent. Le Syriaque le nomme *Chespanaïsa*, qu'on peut traduire par *argenté*, ou mur d'argent.

℣. 38. ADIABA IN SEPHELA. *Il bâtit Adiaba dans Sephela. Sephela* signifie en Hébreu une plaine; (*c*) elle se prend principalement pour celle qui est aux environs d'Eleutéropolis, au couchant des montagnes de Juda, vers le païs des Philistins. Voyez ce qu'on a dit sur Josué, x. ℣. 40. Adiada ne nous est connuë que par ce passage; elle est nommée *Addus*, 1. Macc. XIII. 13.

---

(*a*) Καὶ ἤγγισε τῷ τείχει. Mais le Mſ. Aléx. lit: ἔστη τῷ τείχει, que nôtre Vulgate a suivi.

(*b*) Καὶ ἀπεσκεύασεν τὸ καλούμενον χαφεναθά.

(*c*) Πεδίον, שפלה

℣. 39.

Digitized by Google

40. *Timens ne fortè non permitteret eum Jonathas, sed pugnaret adversus eum, quærebat comprehendere eum, & occidere. Et exurgens abiit in Bethsan.*

41. *Et exivit Jonathas obviam illi cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, & venit Bethsan.*

42. *Et vidit Tryphon quia venit Jonathas cum exercitu multo, ut extenderet in eum manus, timuit.*

43. *Et excepit eum cum honore, & commendavit eum omnibus amicis suis, & dedit ei munera: & præcepit exercitibus suis ut obedirent ei, sicut sibi.*

44. *Et dixit Jonathæ: Ut quid vexasti universum populum, cùm bellum nobis non sit?*

45. *Et nunc remitte eos in domos suas: elige autem tibi viros paucos, qui tecum sint, & veni mecum Ptolemaïdam, & tradam eam tibi, & reliqua præsidia, & exercitum, & universos præpositos negotii, & conversus abibo: propterea enim veni.*

46. *Et credidit ei, & fecit sicut dixit: & dimisit exercitum, & abierunt in terram Juda.*

47. *Retinuit autem secum tria millia virorum: ex quibus remisit in Galilæam duo millia, mille autem venerunt cum eo.*

40. Et craignant que Jonathas ne l'en empêchât, & ne lui déclarât la guerre, cherchoit les moyens de se saisir de sa personne, & de le tuer. Il s'en alla donc dans cette pensée à Bethsan. An du M. 3860.

41. Jonathas marcha au-devant de lui avec quarante mille hommes de guerre choisis, & vint à Bethsan.

42. Tryphon voyant que Jonathas étoit venu avec une grande armée pour le combattre, fut saisi de crainte.

43. Il le reçut avec grand honneur, le recommanda à tous ses amis, lui fit des présens, & ordonna à toute son armée, de lui obéïr comme à lui-même.

44. Il dit ensuite à Jonathas: Pourquoi avez vous fatigué inutilement tout ce peuple, puisque nous n'avons point de guerre ensemble?

45. Renvoyez-les donc dans leurs maisons, & choisissez-en seulement quelque peu d'entr'eux pour être avec vous. Venez avec moi à Ptolémaïde; & je vous la mettrai entre les mains, avec les autres forteresses, les troupes, & tous ceux qui ont la conduite des affaires; & je m'en retournerai ensuite: car c'est pour cela que je suis venu.

46. Jonathas le crut, & fit ce qu'il lui avoit dit. Il renvoya ses gens, qui s'en retournérent au pays de Juda:

47. Et il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il en renvoya encore deux mille en Galilée; & mille l'accompagnérent.

## COMMENTAIRE.

℣. 39. CUM COGITASSET TRYPHON REGNARE ASIÆ. *Tryphon ayant résolu de se faire Roi d'Asie.* Tryphon ayant mis le jeune Antiochus sur le trône, ne se contenta pas de regner sous son nom, & d'exercer une souveraine autorité dans son Royaume; il voulut se défaire de ce jeune Prince; mais connoissant le grand pouvoir de Jonathas, & que tandis qu'il soutiendroit Antiochus, il seroit malaisé de le déposséder, il commença à l'attaquer, & à lui faire la guerre. Il vint pour cela jusqu'à Bethsan, autrement Scythopolis, au dessous du lieu où le Jourdain sort du lac de Génézareth.



Digitized by Google

An du M. 3860.

48. *Ut autem intravit Ptolemaïdam Jonathas, clauserunt portas civitatis Ptolemenſes, & comprehenderunt eum: & omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.*

49. *Et miſit Tryphon exercitum & equites in Galilæam: & in campum magnum, ut perderent omnes ſocios Jonathæ.*

50. *At illi cùm cognoviſſent quia comprehenſus eſt Jonathas, & periit, & omnes qui cum eo erant, hortati ſunt ſemetipſos, & exierunt parati in prælium.*

51. *Et videntes hi qui inſecuti fuerant, quia pro anima res eſt illis, reverſi ſunt.*

52. *Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda. Et planxerunt Jonathan, & eos qui cum ipſo fuerant, valdè: & luxit Iſraël luctu magno.*

53. *Et quæſierunt omnes gentes, quæ erant in circuitu eorum, conterere eos; dixerunt enim:*

54. *Non habent principem, & adjuvantem: nunc ergo expugnemus illos, & tollamus de hominibus memoriam eorum.*

48. Auſſi tôt que Jonathas fut entré dans Ptolémaïde, ceux de la ville fermérent les portes, & le prirent; & ils paſſérent au fil de l'épée tous ceux qui étoient venus avec lui.

49. Et Tryphon envoya ſes troupes, & ſa cavalerie en Galilée, & dans la grande plaine, pour tuer tous ceux qui avoient accompagné Jonathas.

50. Mais ceux-ci ayant appris que Jonathas avoit été arrêté, & qu'il avoit péri avec tous ceux qui l'accompagnoient, s'encouragérent les uns les autres, & ſe préſentérent pour combattre avec une grande aſſûrance.

51. Ceux qui les avoient pourſuivis, les voyant trés-réſolus à vendre bien cher leur vie, s'en retournérent.

52. Ainſi ils revinrent tous dans le pays de Juda ſans être attaquez. Ils pleurérent beaucoup Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, & tout Iſraël en fit un grand deüil.

53. Alors tous les peuples dont ils étoient environnez, firent un nouvel effort pour les perdre, en diſant:

54. Ils n'ont aucun Chef qui les commande, ni perſonne qui les aſſiſte: attaquons-les donc maintenant, exterminons-les, & effaçons leur nom de la mémoire des hommes.

## COMMENTAIRE.

℣. 49. IN CAMPUM MAGNUM. *Dans la grande plaine*, ou dans le grand Champ, appellé autrement la vallée de Jezraël; c'eſt peut-être ce qu'il appelle ailleurs *Arboth.* (*a*)

℣. 50. QUIA COMPREHENSUS EST JONATHAS ET PERIIT. *Que Jonathas avoit été arrêté, & qu'il étoit péri.* On crut d'abord que Tryphon l'avoit fait mourir; mais on ſçut le contraire dans la ſuite.

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* V. 23. IX. 2.

Digitized by Google

# CHAPITRE XIII.

*Simon ſuccéde à Jonathas dans le gouvernement du peuple. Il envoye à Tryphon cent talens, & les deux fils de Jonathas. Mort de Jonathas, & de ſes deux fils. Tryphon tuë Antiochus Roi de Syrie, & regne en ſa place. Simon recherche l'amitié de Démétrius Nicator, & obtient l'affranchiſſement de ſon pays. Il met Jean Hircan ſon fils à la tête de l'armée.*

℣. 1. *ET audivit Simon quòd congregavit Tryphon exercitum copioſum, ut veniret in terram Juda, & attereret eam.*

2. *Videns quia in tremore populus eſt, & in timore, aſcendit Jeruſalem, & congregavit populum:*

3. *Et adhortans dixit: Vos ſcitis quanta ego, & fratres mei, & domus patris mei, fecimus pro legibus, & pro ſanctis prælia, & anguſtias quales vidimus.*

4. *Horum gratiâ perierunt fratres mei omnes propter Iſraël, & relictus ſum ego ſolus.*

5. *Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ, in omni tempore tribulationis: non enim melior ſum fratribus meis.*

6. *Vindicabo itáque gentem meam, & ſanctæ, natos quoque noſtros, & uxores; quia congregatæ ſunt univerſæ gentes conterere nos inimicitiæ gratiâ.*

7. *Et accenſus eſt ſpiritus populi, ſimul ut audivit ſermones iſtos.*

8. *Et reſponderunt voce magna dicentes: Tu es dux noſter loco Juda, & Jonathæ fratris tui.*

℣. 1. CEpendant Simon fut averti que Tryphon avoit levé une grande armée, pour venir tout ravager dans le pays de Juda. An du M. 3861.

2. Et voyant le peuple ſaiſi de frayeur, il monta à Jéruſalem, & fit aſſembler tout le monde.

3. Il leur dit pour les encourager: Vous ſçavez combien nous avons combattu, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, pour nos Loix, & pour le ſaint Temple; & en quelles afflictions nous nous ſommes vûs.

4. C'eſt pour cela que tous mes freres ſont péris en voulant ſauver Iſraël; & je ſuis demeuré ſeul.

5. Mais à Dieu ne plaiſe que je veüille épargner ma vie, tant que nous ſerons dans l'affliction: car je ne ſuis pas meilleur que mes freres.

6. Je défendrai mon peuple, & le temple, nos enfans & nos femmes: parce que toutes les nations ſe ſont aſſemblées pour nous opprimer, par la ſeule haine qu'elles nous portent.

7. A ces paroles tout le peuple fut animé de courage.

8. Ils lui répondirent en hauſſant leur voix: Vous êtes nôtre Chef en la place de Judas, & de Jonathas vôtre frere.



Digitized by Google

An du M. 3861.

9. *Pugna prælium noſtrum: & omnia quæcúmque dixeris nobis faciemus.*

10. *Et congregans omnes viros bellatores, accelerávit conſummare univerſos murós Jeruſalem, & munivit eam in gyro.*

11. *Et miſit Jonathan filium Abſalomi, & cum eo exercitum novum, in Joppen: & ejectis his qui erant in ea, remanſit illic ipſe.*

12. *Et movit Tryphon à Ptolemaïda cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, & Jonathas cum eo in cuſtodia.*

13. *Simon autem applicuit in Addus, contra faciem campi.*

14. *Et ut cognovit Tryphon quia ſurrexit Simon loco fratris ſui Jonathæ, & quia commiſſurus eſſet cum eo prælium, miſit ad eum legatos.*

9. Conduiſez-nous dans nos combats; & nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez.

10. Auſſi-tôt il fit aſſembler tous les gens de guerre, & il rebâtit en diligence toutes les murailles de Jeruſalem, & la fortifia tout autour.

11. Il envoya Jonathas fils d'Abſalon à Joppé, avec une nouvelle armée: & aprés qu'il en eut chaſſé tous ceux qui étoient dedans, il y demeura avec ſes troupes.

12. Cependant Tryphon partit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans le pays de Juda: & il menoit avec lui Jonathas, qu'il avoit retenu priſonnier.

13. Simon ſe campa prés d'Addus, au devant de la plaine.

14. Et Tryphon ayant ſçû que Simon avoit été établi en la place de Jonathas ſon frere, & ſe diſpoſoit à lui donner bataille, lui envoya des Ambaſſadeurs;

## COMMENTAIRE.

℣. 10. ACCELERAVIT CONSUMMARE UNIVERSOS MUROS. *Il ſe hâta de rebâtir toutes les murailles de Jéruſalem*, qui avoient été commencées par Jonathas. (*a*)

℣. 11. JONATHAN FILIUM ABSALOMI. *Il envoya Jonathas fils d'Abſalon*; c'étoit un homme de confiance, & ami particulier de Simon, (*b*) frere de Mathatias, dont il eſt parlé ci-devant. (*c*)

℣. 12. ET JONATHAS CUM EO IN CUSTODIA. *Il menoit avec lui Jonathas priſonnier.* On attachoit ces ſortes de perſonnes par une chaîne, avec un ſoldat qui en étoit chargé, & qui en répondoit ſur ſa vie. (*d*) S. Paul demeura quelque tems à Rome de cette ſorte, lié avec le ſoldat qui le gardoit. (*e*)

℣. 13. APPLICUIT AD ADDUS, CONTRA FACIEM CAMPI. *Simon ſe campa à Addus, au devant de la plaine.* Addus eſt

(*a*) *Sup.* XII. 30.
(*b*) *Joſeph. Grot.*
(*c*) 1. *Macc.* XI. 70.
(*d*) *Grot. hic.*
(*e*) *Act.* XXVIII. 16.

Digitized by Google

15. *Dicens : Pro argento, quod debebat frater tuus Jonathas in ratione Regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.*

16. *Et nunc mitte argenti talenta centum, & duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat à nobis, & remittemus eum.*

17. *Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur secum, jussit tamen dari argentum, & pueros : ne inimicitiam magnam sumeret ad populum Israël, dicentem :*

18. *Quia non misit ei argentum, & pueros, propterea periit.*

19. *Et misit pueros, & centum talenta : & mentitus est, & non dimisit Jonathan.*

20. *Et post hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam : & gyraverunt per viam quæ ducit Ador ; & Simon, & castra ejus ambulabant in omnem locum quocúmque ibant.*

15. Et lui fit dire : Nous avons retenu Jonathas vôtre frere, parce qu'il devoit de l'argent au Roi, à cause des affaires dont il a eu la conduite. An du M. 3861.

16 Mais envoyez-moi presentement cent talens d'argent, & ses deux fils pour ôtages, & *pour assûrance* qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas *vers nos ennemis*, & nous vous le renvoyerons.

17. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainsi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec les enfans, de peur d'attirer sur lui une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui auroit dit :

18. Jonathas est péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent, & ses enfans.

19. Il envoya donc & les enfans, & les cent talens : & Tryphon manqua à sa parole, & ne renvoya point Jonathas.

20. Il entra ensuite dans le pays pour tout ravager ; & il tourna par le chemin qui méne à Ador : mais Simon le côtoyoit avec son armée par tous les lieux où il marchoit.

## COMMENTAIRE.

à ce qu'on croit, la même qu'*Adiada*, dont on a parlé plus haut ; (*a*) & *la plaine* est celle de *Sephela*, au dessus d'Eleutheropolis. Simon occupa donc le défilé d'*Adiada*, pour fermer à Tryphon l'entrée de la Judée, & l'abord à Jérusalem, qui n'étoit guere accessible à un corps d'armée que de ce côté ; d'où vient qu'on a vû ci-devant, (*b*) que c'étoit ordinairement de ce côté-là ; c'est-à-dire, du côté de l'Idumée, qu'on la venoit attaquer.

℣. 16. UT NON DIMISSUS FUGIAT À NOBIS. *Pour assurance qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas vers nos ennemis.* Qu'il ne se détachera pas du parti du jeune Antiochus, pour s'attacher à Démétrius Nicator.

℣. 20. GYRAVERUNT PER VIAM QUÆ DUCIT ADOR. *Il tourna par le chemin qui mene à Ador.* Ador est apparemment la même qu'*Adora* dans Joseph, *Antiq. lib.* 13. *c.* 17. & Adoraïm 2. *Paral.* 11. 9. vers Mariſſa & Eleuteropolis. On pourroit entendre *Eder*,

(*a*) Chap. XII. 38.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 31.



Digitized by Google

An du M. 3861.

21. *Qui autem in arce erant, miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, & mitteret illis alimonias.*

22. *Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illa nocte: erat autem nix multa valdè, & non venit in Galaaditim.*

23. *Et cùm appropinquasset Bascaman, occidit Jonathan, & filios ejus illic.*

24. *Et convertit Tryphon, & abiit in terram suam.*

21. Alors ceux qui étoient dans la forteresse, envoyérent des gens à Tryphon, pour le prier de se hâter de venir par le désert, & de leur envoyer des vivres.

22. Tryphon tint toute sa cavalerie prête pour partir cette nuit-là même. Mais comme il y avoit une grande quantité de neige, il n'alla point au pays de Galaad.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bascaman, il tua là Jonathas avec ses fils.

24. Ensuite tournant visage *tout d'un coup*, il s'en retourna en son pays.

## COMMENTAIRE.

ville de la Tribu de Juda, (*a*) des plus méridionales, & frontiére de l'Idumée. La suite du recit de l'Auteur insinuë, que Tryphon voyant qu'il ne pouvoit forcer Simon dans le poste d'Adiada, ni pénétrer jusqu'à Jérusalem par la plaine, fut obligé de faire le tour par les montagnes de Juda, qui étoient alors occupées par les Iduméens, & qu'ayant reçu de nouveau des députez de ses gens de la forteresse de Jérusalem, qui lui demandoient un promt secours, il se resolut de passer par le désert, ou plûtôt par les montagnes, & d'aller à Jérusalem; mais il en fut empêché par les neiges, qui tombérent la nuit même qu'il devoit éxécuter ce dessein.

℣. 22. ET NON VENIT IN GALAADITIM. *Il n'alla point au païs de Galaad*, où il paroissoit par ses marches, avoir dessein de se rendre; il ne passa pas même le Jourdain; mais étant arrivé à Bascaman, il y tua Jonathas & ses deux fils, & s'en retourna en Syrie, en suivant le Jourdain. Le Grec explique la chose plus pleinement: (*b*) *Il ne put pas aller* à Jérusalem, *à cause de la neige; il décampa, & alla au païs de Galaad;* ou plûtôt, il prit le chemin de ce païs; ou, il publia qu'il y alloit; mais il n'y fut pas.

℣. 23. CUM APPROPINQUASSET BASCAMAN. *Lors qu'il fut prés de Bascaman, il tua là Jonathas.* Bascaman est peut-être, la même que Besech, (*c*) ou Basehat, dans la Tribu de Juda. (*d*) Besech devoit être assez prés de *Bethsan*, & de l'endroit où l'on passoit ordinairement le Jourdain, pour aller au païs de Galaad; puisque Saül (*e*) y marque le rendez-vous général de l'armée, qui devoit aller au

(*a*) *Josue* XV. 21.

(*b*) Καὶ οὐκ ἦλθε διὰ χιόνα, καὶ ἀπῆρε, καὶ ἦλθεν εἰς τὴν Γαλααδίτιν.

(*c*) *Judic.* I. 4. 5. 6. *& seqq.*

(*d*) *Josue* XV. 39.

(*e*) 1. *Reg.* XI. 8.

Digitized by Google

25. *Et misit Simon, & accepit ossa Jonathæ fratris sui, & sepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.*

26. *Et planxerunt eum omnis Israël planctu magno, & luxerunt eum dies multos.*

27. *Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui, & fratrum suorum, ædificium altum visu, lapide polito retrò & ante:*

28. *Et statuit septem pyramidas, unam contra unam, patri & matri, & quatuor fratribus.*

29. *Et his circumposuit columnas magnas: & super columnas, arma ad memoriam æternam; & juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.*

25. Alors Simon envoya querir les os de son frere Jonathas, & les ensevelit à Modin, qui étoit la ville de ses peres. An du M. 3861.

26. Tout Israël fit un grand deüil à sa mort, & ils le pleurerent pendant plusieurs jours.

27. Et Simon fit élever sur le sépulchre de son pere, & de ses freres, un haut édifice qu'on voyoit de loin, dont toutes les pierres étoient polies devant, & derriere.

28. Il fit dresser sept pyramides, dont l'une répondoit à l'autre; une à son pere, une à sa mere, & quatre à ses freres.

29. Il fit dresser tout autour de grandes colonnes; & sur les colonnes, des armes, pour servir d'un monument éternel; & auprés des armes, des navires en sculpture, pour être vûës de loin par tous ceux qui navigeroient sur la mer.

## COMMENTAIRE.

secours de Jabés de Galaad. Cette situation s'accorde assez avec ce que nous lisons ici du dessein de Tryphon de passer le Jourdain, pour aller dans ce païs.

℣. 24. ET CONVERTIT TRYPHON, ET ABIIT IN TERRAM SUAM. *Tryphon tournant visage tout d'un coup, s'en retourna à son païs.* Au lieu de passer le Jourdain, il reprit la route de Syrie. Simon le suivit toûjours de loin, & observa ses démarches, jusqu'à ce qu'il fut hors des Etats des Juifs.

℣. 27. SEPTEM PYRAMIDAS... ET HIS CIRCUMPOSUIT COLUMNAS MAGNAS. *Il fit dresser sept pyramides, & tout autour de grandes colomnes.* Les pyramides étoient en Egypte, les tombeaux des Princes. (*a*)

*Cum Ptolemæorum manes sceriemque pudendam*
*Pyramides claudant, indignaque mausolæa.*

Simon ajoûta autour de ces pyramides, des portiques soutenus de colomnes de marbre, d'une seule piece, dit Joseph, qui dit que les pyramides se voyoient encore de son tems; on les y montroit même encore du tems d'Eusebe & de S. Jérôme. (*b*)

(*a*) *Lucan. l. 8. v. 698.*

(*b*) *Vide utrumque in locis.*

An du M. 3861.

30. *Hoc est sepulchrum quod fecit in Modin, usque in hunc diem.*

31. *Tryphon autem cùm iter faceret cum Antiocho Rege adolescente, dolo occidit eum.*

32. *Et regnavit loco ejus, & imposuit sibi diadema Asiæ, & fecit plagam magnam in terra.*

30. C'est-là le sépulchre qu'il fit à Modin, & que l'on voit encore.

31. Or Tryphon étant en voyage avec le jeune Roi Antiochus, le tua en trahison.

32. Et il regna en sa place, s'étant mis sur la tête le diadême d'Asie; & il fit de grands maux dans tout le pays.

## COMMENTAIRE.

℣. 29. SUPER COLUMNAS ARMA... ET JUXTA ARMA, NAVES SCULPTAS. *Il mit sur les colomnes des armes, & auprés des armes des navires en sculpture.* Pour marquer les victoires & les actions de valeur de son pere, & de ses freres, & pour désigner leur Empire sur la mer; (*a*) ou plûtôt leur application à procurer la liberté & la sûreté à leur nation, sur mer & sur terre. Les Maccabées avoient réparé le port de Joppé, qui fut dans la suite le port de leur nation sur la Méditerranée; (*b*) enfin Simon étoit alors Gouverneur de toutes les côtes maritimes depuis Tyr, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. (*c*) La coûtume de mettre des armes & des trophées, ou en réalité, ou en sculpture, sur les tombeaux des grands Capitaines, est commune dans l'antiquité. (*d*)

℣. 31. TRYPHON CUM ITER FACERET CUM ANTIOCHO REGE ADOLESCENTE, DOLO OCCIDIT EUM. *Tryphon étant en voyage avec le jeune Antiochus, e tua en trahison.* Tryphon n'ayant pû réüssir à se rendre maître de la Judée, se contenta de faire mourir Jonathas, & s'en retourna en Syrie. Il s'appliqua alors à se défaire du jeune Antiochus, dont jusqu'alors il avoit eu la tutelle; il corrompit des Médecins, qui publiérent parmi le peuple, que le jeune Prince étoit tourmenté de la pierre, & qui le tuerent en le taillant; c'est ce que nous apprend Florus dans l'Epitome de Tite-Live. (*e*) Antiochus n'avoit alors que dix ans; il mourut en 3861.

℣. 32. ET REGNAVIT LOCO EJUS *Tryphon regna en sa place.* Aprés la mort du jeune Antiochus, Tryphon sollicita l'armée par de grandes promesses, de lui déférer le Royaume. Les soldats se flat-

(*a*) *Grot. hic.*

(*b*) 1 *Macc.* x. 75 76. xiv. 5. *Strabo l.* 16. Καὶ δὲ καὶ ἐπινείῳ τούτῳ κέχρηνται. κατάβαντες μεχρὶ θαλάττης οἱ ἰουδαῖοι.

(*c*) 1. *Macc.* xi. 59.

(*d*) *Vide Ezech.* xxxii. 27. *Virgil. Æneid.*

(*e*) *Epitome Livii. l.* 55. *Alexandri filius Rex Syriæ, decem annos admodum habens, à Diodoto, qui Tryphon cognominabatur, tutore suo, per fraudem occisus est: corruptis quidem medicis, qui eum calculi dolore consumi ad populam mentiti, dum secant illum, occiderunt.* On peut voir aussi *Strabon. l.* 16. *Justin. l.* 36. *Appian. Syr.*

tant

*33. Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excelsis, & muris magnis, & portis, & seris; & posuit alimenta in munitionibus.*

33. Simon cependant réparoit les places de la Judée, les fortifiant de hautes tours, de grandes murailles, de portes, & de ferrures; & il faisoit mettre des vivres dans tous les lieux fortifiez. An du M. 3861.

*34. Et elegit Simon viros, & misit ad Demetrium Regem, ut faceret remissionem regioni: quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.*

34. Il choisit aussi des hommes qu'il envoya vers le Roi Démétrius, le priant de rétablir la Judée dans ses franchises; parce que toute la conduite de Tryphon n'avoit été jusqu'alors qu'une violence, & un brigandage.

*35. Et Demetrius Rex ad verba ista respondit ei, & scripsit epistolam talem.*

35. Le Roi Démétrius répondit à la demande qu'il lui avoit faite, & lui récrivit en ces termes:

*36. Rex Demetrius Simoni summo Sacerdoti, & amico Regum, & senioribus, & genti Judæorum, salutem.*

36. Le Roi Démétrius à Simon grand-Prêtre, & ami des Rois, aux anciens, & à tout le peuple des Juifs, Salut.

## COMMENTAIRE.

tant de s'enrichir sous son regne, se déclarérent aussi-tôt pour lui; (*a*) & Diodote, car c'est ainsi qu'il s'étoit appellé jusqu'alors, ayant pris le nom de *Tryphon*, ou parce qu'il alloit ordinairement le casque en tête, ou peut-être pour marquer son penchant au plaisir; il commença à se saisir d'Apamée sa patrie, puis de Larissa, de Casianes, de Megare, d'Apollonie, & des villes voisines, (*b*) & d'étendre sa domination sur les autres villes de Syrie. Ensuite il se hâta de demander au Sénat Romain la confirmation du Royaume qu'il venoit d'usurper. Il envoya à Rome une statuë de la Victoire, du poids de dix mille pieces d'or, esperant que la valeur du present lui feroit obtenir tout ce qu'il voudroit. Mais le Sénat sçut éluder ses espérances, en recevant la statuë, & en y mettant le nom du jeune Antiochus, que Tryphon venoit de faire mourir. On trouve quelques médailles de ce Tyran, où il prend le nom de Roi, & de Généralissime. (*c*) Il y est toûjours representé avec le casque.

℣. 34. MISIT AD DEMETRIUM REGEM, UT FACERET REMISSIONEM REGIONI. *Simon envoya vers le Roi Démétrius, le priant de rétablir la Judée dans ses franchises.* Démétrius Nicator s'étoit toûjours conservé dans une bonne partie de la Syrie, nonobstant qu'Antiochus le jeune fût maître d'Antioche, & de l'autre par-

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XIII. c. 12.*
(*b*) *Appian. Syr. Strabo. l. 16. Vide Vaillant hist. Reg. Syriæ, pag. 283. 284. & 295. 296.*
(*c*) ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. *Vide Vaillant ibid.*



Digitized by Google

An du M. 3861.

37. *Coronam auream, & bahem, quam misistis, suscepimus, & parati sumus facere vobiscum pacem magnam, & scribere præpositis Regis, remittere vobis quæ indulsimus.*

37. Nous avons reçû la couronne, & la palme d'or, que vous nous avez envoyées, & nous sommes disposez à faire avec vous une paix solide & durable; & d'écrire à nos Intendans qu'ils vous fassent les remises, selon les graces que nous vous avons accordées.

## COMMENTAIRE.

tie du Royaume de Syrie. Jonathas s'étoit attaché au jeune Antiochus, comme on l'a vû ci-devant, (*a*) & avoit abandonné Démétrius, qui ne lui avoit rien tenu de tout ce qu'il lui avoit promis. Depuis la mort du jeune Antiochus, & la tyrannie de Tryphon, Simon successeur de Jonathas, jugea qu'il étoit de l'interêt de sa nation de se réconcilier avec Démétrius Nicator, & de le reconnoître pour Roi de Syrie, mais sous des conditions avantageuses à son pays. Il lui demanda donc, 1°. de *rétablir la Judée dans ses franchises*, ou plûtôt de la délivrer de tout tribut; c'étoit ce que Démétrius Soter, pere de Nicator, avoit offert long-tems auparavant à Jonathas; (*b*) mais cela n'eut point de suite, parce que Jonathas préféra le parti d'Alexandre Ballés, à celui de Démétrius. (*c*)

℣. 37. CORONAM AUREAM ET BAHEM, QUAM MISISTIS SUSCEPIMUS. *Nous avons reçû la couronne d'or, & la branche de palmier d'or, que vous nous avez envoyées.* Le terme *Bahem* de la Vulgate, n'est pas bien connu. Le Grec lit *Bainan*, (*d*) que Grotius croit venir de Baïs, qui signifie une branche de palmier. L'Ecriture ne dit pas que cette branche ait été d'or; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'étoit pas de moindre valeur que la couronne. Et ce qui confirme l'opinion de Grotius, c'est qu'au second livre des Maccabées, (*e*) on lit qu'Alcime vint offrir à un autre Démétrius une couronne d'or, & une palme. On remarque chez les anciens, des palmiers, des vignes, des raisins d'or.

Le Syriaque entend *Bainan*, d'un habit; les Romains donnoient un habit orné de palmes en broderie d'or, à ceux qui triomphoient, *Tunica palmata*; ils accordoient quelquefois cet honneur aux Rois leurs amis, & leurs alliez, comme ils firent à Masinissa Roi de Nu-

(*a*) 1. *Macc.* XI. 53. 57.
(*b*) 1. *Macc.* X. 29.
(*c*) *Ibid.* ℣. 46. 47.
(*d*) τὸν στέφανον τὸν χρυσῦν, καὶ τὴν βαΐνην, ἣν ἀπεστείλατε.
(*e*) 2. *Macc.* XIV. 4. *Alcimus venit ad Regem Demetrium..., offerens ei coronam auream, & palmam.*

Digitized by Google

38. *Quæcumque enim constituimus, vobis constant: Munitiones, quas ædificastis, vobis sint.*

39. *Remittimus quoque ignorantias, & peccata usque in hodiernum diem, & coronam quam debebatis: & si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.*

38. Tout ce que nous avons ordonné en vôtre faveur, demeurera ferme & inviolable : les places que vous avez fortifiées, seront à vous. An du M. 3861.

39. Nous pardonnons aussi toutes les fautes, & tous les manquemens qui auroient pû se commettre jusqu'au jourd'hui. Nous vous déchargeons de la couronne que vous deviez. Que si l'on payoit quelqu'autre impôt dans Jérusalem, on ne le payera plus à l'avenir.

## COMMENTAIRE.

midie. (*a*) *Masiniſſam primùm Regem appellatum, eximiiſque ornatum laudibus, aureâ coronâ, aureâ paterâ, ſellâ curuli, & ſcipione Eburneo, togâ pictâ, & palmatâ tunicâ donat.* Ainſi en cet endroit *Baina* pourroit marquer cette ſorte d'habit broché d'or, & orné de palmes. Quelques-uns croyent que ce terme ſignifie un habit de pourpre, parce que la branche du palmier eſt rouge, à l'endroit qu'on l'a arrachée de ſon tronc.

D'autres veulent que *Bahem* ſignifie des perles ; ils traduiſent : *Il lui envoya une couronne d'or, ſemée de perles*, ou plûtôt, *une couronne d'or, & un collier de perles ; colloque monile bacatum*, comme parle *Silius lib. 8. Baga*, ou *Baca*, ſignifie une perle. Liran & quelques autres, ſous le nom de couronne, entendent un collier compoſé d'anneaux d'or ; (*b*) mais de tous ces ſentimens, le premier eſt le plus juſte, & le plus ſuivi. (*c*)

℣. 38. QUÆCUMQUE CONSTITUIMUS, VOBIS CONSTANT. *Tout ce que nous avons ordonné en vôtre faveur, demeurera ferme.* Démétrius Nicator accorde à Simon tout ce qu'il lui avoit demandé, & la confirmation de tout ce qu'il avoit promis auparavant, au commencement de ſon regne. (*d*)

℣. 39. REMITTIMUS QUOQUE IGNORANTIAS, ET PECCATA, USQUE IN HODIERNUM DIEM. *Nous pardonnons auſſi toutes les fautes, & les manquemens qui auroient pû ſe commettre aujourd'hui.* Les Juifs appellent péchez d'ignorance, les péchez qu'on commet par erreur, par précipitation, par emportement ; & quelquefois toute ſorte de péchez. Démétrius Nicator veut bien attribuer à

(*a*) Liv. Dec. 3. lib. 10. *Vide ſi lubet eundem* 1. Decad. l. 10. *Sueton. in Claud. c.* 17. *Servius in Æneid. l.* XI. & *Eclog.* X.

(*b*) *Vide & Iſidor. orig. in Baën.*

(*c*) *Vide Serar. Menoch. Tir. la Haie, &c.*

(*d*) 1. *Mac.* XI. 33. . . 37.



Digitized by Google

An du M. 3861.

40. *Et si qui ex vobis apti sunt conscribi inter nostros, conscribantur, & sit inter nos pax.*

41. *Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum Gentium ab Israël.*

42. *Et cœpit populus Israël scribere in tabulis & gestis publicis, anno primo sub Simone summo Sacerdote, magno Duce, & Principe Judæorum.*

43. *In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, & circumdedit eam castris, & fecit machinas, & applicuit ad civitatem, & percussit turrem unam, & comprehendit eam.*

40. S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlez dans nos troupes, ils y entreront; & nous voulons qu'il y ait entre nous une bonne paix.

41. En l'année cent soixante & dixiéme, Israël fut affranchi du joug des nations.

42. Et le peuple d'Israël commença à mettre cette inscription sur les tables, & sur les regîstres publics: La premiere année, sous Simon souverain Pontife, grand Chef, & Prince des Juifs.

43. Vers ce tems-là Simon alla mettre le siége devant Gaza, l'investit avec son armée, dressa des machines, s'approcha des murailles de la ville; & en ayant attaqué une tour, il l'emporta.

## COMMENTAIRE.

ignorance, ou à défaut d'attention, le parti qu'avoient pris les Juifs contre lui, en faveur d'Alexandre Ballés. L'excuse ordinaire de ceux qui commettent quelque faute, est l'ignorance; & il est vrai en un sens, que tout pécheur est ignorant. Nicator accorde une amnistie générale de tout le passé.

℣. 40. SI QUI EX VOBIS APTI SUNT CONSCRIBI INTER NOSTROS. *S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlez dans nos troupes, ils y entreront.* Il confirme l'offre qu'il avoit faite autrefois. 1. Macc. x. 36.

℣. 41. ANNO CENTESIMO SEPTUAGESIMO ABLATUM EST JUGUM GENTIUM AB ISRAEL. *En l'année cent soixante & dixiéme, Israël fut affranchi du joug des Nations.* Cette année 170. des Séleucides revient à l'an du monde 3861. de la période Julienne 4571. & cent cinquante-trois avant JESUS-CHRIST. (*a*)

℣. 43. APPLICUIT SIMON AD GAZAM. *Simon alla mettre le siége devant Gaza.* Gaza avoit été soumise par Jonathan, (*b*) l'an 3860. Mais ceux de la ville ayant appris sa mort, se révoltérent, & ne voulurent plus obéïr aux Juifs. Simon les réduisit de nouveau, & les chassa de la ville, pour y mettre des Juifs naturels. Voyez les ℣. 47. 48.

FECIT MACHINAS. *Il dressa des machines.* Le Grec à la let-

(*a*) Usser. ad an. 3861. (*b*) 1. Macc. xi. 61.

Digitized by Google

44. *Et eruperunt qui erant intra machinam in civitatem: & factus est motus magnus in civitate.*

44. Ceux qui étoient dans une des machines, étant entrez tout d'un coup dans la ville, il s'excita un grand tumulte parmi le peuple.

An du M. 3861.

45. *Et ascenderunt qui erant in civitate, cum uxoribus & filiis supra murum, scissis tunicis suis, & clamaverunt voce magna, postulantes à Simone dextras sibi dari:*

45. Ceux de la ville vinrent donc avec leurs femmes, & leurs enfans sur les murailles, ayant leurs habits déchirez; & ils jettérent de grands cris, en demandant à Simon qu'il les reçût à composition;

46. *Et dixerunt: Non nobis reddas secundùm malitias nostras, sed secundùm misericordias tuas.*

46. Et lui disant: Ne nous traitez pas selon nôtre malice, mais selon vos miséricordes.

## COMMENTAIRE.

tre: (*a*) *Il fit des Elepoles.* Ce nom signifie à la lettre, une machine à prendre les villes; mais il se donna en particulier à une machine, d'une grandeur monstrueuse, inventée par Démétrius fils d'Antigone, éxécutée par Epimachus, & mise en usage au siége de Rhodes; elle fit donner à ce Démétrius, le surnom de *Poliorcétes*, ou *d'Assiegeur*, & de ruineur de villes. Vitruve (*b*) dit qu'elle avoit 125. pieds de haut, & soixante de large. Elle étoit couverte de tissus de poil, & de cuirs nouvellement écorchez, de maniére qu'elle étoit à l'épreuve d'une baliste qui eût jetté une pierre de 360. liv. & la machine pesoit 360. milles. Ammien Marcellin (*c*) ajoûte, que le haut de la machine étoit couvert de mortier, afin que le feu n'y pût prendre, & que les traits ne la pussent percer. Elle étoit armée pardevant de plusieurs pointes de fer fort pesantes, & faite à peu prés, comme les Peintres nous représentent la foudre; des soldats cachez au dedans de la machine, la faisoient avancer à force de rouës, & de cordages, & l'on choisissoit l'endroit le plus foible des murs, pour les heurter de cette lourde masse; il en étoit peu qui y résistassent, & qui n'en fussent abbatus & brisez. Cette description convient assez à ce que l'Ecriture nous dit ici, de l'entreprise de Simon contre Gaza. Il appliqua son Elepole prés d'une tour, & l'abbatit, de maniére que la ville se trouvant tout d'un coup ouverte, les soldats sortirent de la machine, & se jettérent dans Gaza. ℣. 44. *Et eruperunt qui erant intra machinam in civitatem, &c.*

(*a*) Καὶ ἐποίησεν ἐλεπόλεις.

(*b*) *Vitruv. l.* x. *c.* 22. Voyez les Notes de M. Perraut sur cet endroit.

(*c*) *Amian. Marcell. l.* XXIII. *c.* 9.

An du M. 3861.

47. *Et flexus Simon, non debellavit eas, ejecit tamen eos de civitate, & mundavit ædes in quibus fuerant simulachra, & tunc intravit in eam, cum hymnis benedicens Dominum.*

48. *Et ejectâ ab ea omni immunditiâ, collocavit in ea viros qui legem facerent: & munivit eam & fecit sibi habitationem.*

49. *Qui autem erant in arce Jerusalem, prohibebantur egredi, & ingredi regionem, & emere, ac vendere, & esuriverunt valdè, & multi ex eis fame perierunt.*

50. *Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, & dedit illis: & ejecit eos indè, & mundavit arcem à contaminationibus.*

47. Simon, touché de compassion, ne voulut point les exterminer; mais il les chassa seulement hors de la ville, & il purifia les maisons où il y avoit eu des idoles: il entra ensuite dans Gaza, en chantant des hymnes, & bénissant le Seigneur.

48. Et aprés qu'il eut ôté de la ville toutes les impuretez, il y établit des hommes pour y observer la Loi, il la fortifia, & il s'y bâtit une demeure.

49. Or ceux qui étoient dans la forteresse de Jérusalem, ne pouvant ni en sortir, ni entrer dans le pays, ni rien acheter, ni rien vendre, parce qu'on les en empêchoit, se virent réduits à une grande famine; & plusieurs d'entr'eux moururent de faim.

50. Ils criérent donc vers Simon, pour lui demander composition; & il la leur accorda: il les chassa de la forteresse, & la purifia de toutes soüillures.

## COMMENTAIRE.

℣. 47. MUNDAVIT ÆDES IN QUIBUS FUERANT SIMULACRA. *Il purifia les maisons où il y avoit eu des idoles*, soit qu'on entende par ces maisons, les Temples de Gaza, ou les maisons particuliéres, où il y avoit toujours au moins des Dieux domestiques. Ayant destiné cette ville à la demeure des Juifs, il en abolit toutes les marques d'idolâtrie. Gaza étoit de l'ancien heritage d'Israël, (*a*) destinée par Josué pour la Tribu de Juda; & par conséquent la Loi qui ordonnoit la destruction des Idoles dans les villes prises sur les Cananéens, (*b*) avoit lieu à son égard.

℣. 48. FECIT SIBI HABITATIONEM. *Il s'y bâtit une demeure.* Il n'y demeura pas ordinairement en personne; mais il y alloit souvent, afin d'être à portée de contenir toute la côte dans l'obéïssance, & de mettre le pays à couvert du côté de l'Egypte, dont Gaza étoit comme la barriere de ce côté-là. Jean Hircan son fils, avoit sa demeure à Gazara, prés d'Azot, qui n'est pas bien éloignée de Gaza.

℣. 50. EJECIT EOS INDE, ET MUNDAVIT ARCEM

(*a*) Josue XV. 47. (*b*) Deut. VII. 25.

Digitized by Google

51. *Et intraverunt in eam tertia & vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude, & ramis palmarum, & cinyris, & cymbalis, & nablis, & hymnis, & canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israël.*

52. *Et constituit ut omnibus annis agerentur dies hi cum lætitia.*

51. *Simon, & ses gens y* entrérent ensuite, le vingt-troisiéme du second mois, l'année cent soixante-onziéme, ayant des branches de palmes à la main, & loüant Dieu avec des harpes, des tymbales, & des lyres, & chantant des hymnes, & des cantiques, parce qu'un grand ennemi avoit été exterminé d'Israël. An du M. 3862.

52. Et il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjoüissance.

## COMMENTAIRE.

A CONTAMINATIONIBUS. *Il les chassa de la forteresse, & la purifia de toutes soüillures.* La forteresse de Jérusalem avoit été entre les mains des Syriens, depuis l'an du monde 3836. (*a*) jusqu'en 3861. Aprés qu'ils en furent sortis, la ville se trouva absolument libre ; on eut soin avant que d'y entrer en solemnité, & d'en prendre possession dans les formes, d'en ôter toutes les marques d'idolâtrie, & tout ce qui étoit contraire aux Loix des Juifs.

℣. 51. ET CINYRIS, ET CYMBALIS, ET NABLIS. *Avec des harpes, des cymbales, des lyres.* On peut voir sur les Pseaumes, nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux.

℣. 52. CONSTITUIT UT AGERENTUR OMNIBUS ANNIS HI DIES CUM LÆTITIA. *Il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjoüissance.* C'étoit proprement la fête de l'affranchissement de Jérusalem. Simon comme grand-Prêtre, ordonna cette solemnité ; elle étoit du nombre de ces jours d'ordonnance, *dies Decreti*, dont il est parlé ailleurs. (*b*) Peut-être ne la célébra-t-on pas au-delà du Pontificat de Simon. On n'en voit aucune mention dans Joseph. Cet Historien nous apprend une circonstance particuliére, qu'on ne lit point ici ; (*c*) c'est qu'aprés l'évacuation de la citadelle, Simon assembla tout le peuple, & leur ayant représenté les maux que cette forteresse avoit causez à la ville, & le danger qu'il y avoit, que dans la suite elle ne devînt encore funeste à leur liberté, il les exhorta à la raser, & à applanir la hauteur sur laquelle elle étoit bâtie. Le peuple se laissa aisément persuader ; il y travailla pendant trois ans, sans relâche, & vint à bout de ce grand ouvrage. Mais il faut reculer cet événement de quelques années ; car

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* 1. 35.
(*b*) 1. *Macc.* x. 34.
(*c*) *Antiq. l.* XIII, *c.* 11.

Digitized by Google

An du M. 3862.

53. *Et munivit montem Templi, qui erat ſecùs arcem, & habitavit ibi ipſe, & qui cum eo erant.*

54. *Et vidit Simon Joannem filium ſuum, quòd fortis prælii vir eßet: & poſuit eum ducem virtutum univerſarum: & habitavit in Gazaris.*

53. Il fortifia auſſi la montagne du Temple, qui étoit prés de la forteresſe, & il y habita avec ſes gens.

54. Enſuite Simon voyant que Jean ſon fils étoit un homme de guerre trés-vaillant, le fit Général de toutes les troupes: & il demeura à Gazare.

## COMMENTAIRE.

nous liſons dans le Chapitre ſuivant, (*a*) que Simon ayant chaſſé les étrangers de la forteresſe de Jéruſalem, y mit des Juifs en leur place, pour la ſûreté du païs; & au Chapitre xv. ℣. 28. Antiochus *Evergetés*, autrement appellé *Sidetés*, répete la citadelle de Jéruſalem, comme ayant été uſurpée par Simon. Ce Prince ne commença à regner que l'an 174. des Séleucides, & la citadelle étoit renduë dés l'an 171. ainſi elle demeura au moins trois ans en ſon entier.

℣. 53. MUNIVIT MONTEM TEMPLI. *Il fortifia la montagne du Temple*, ou ſur laquelle le Temple étoit bâti. Joſeph aſſure qu'on fut ſix ans à cet ouvrage. (*b*)

℣. 54. VIDIT SIMON JOANNEM FILIUM SUUM. *Simon voyant que Jean ſon fils étoit un homme de guerre.* Jean fut ſurnommé *Hircan*, & ſuccéda à Simon, dans le gouvernement du peuple, & dans la ſouveraine Sacrificature.

HABITAVIT IN GAZARIS. *Il demeure à Gazare.* Gazare étoit aux environs d'Azot, (*c*) *in finibus Azoti.* C'eſt peut-être la même que *Gadera*, ou *Gaderoth*, dans la Tribu de Juda. (*d*) Strabon dit que les Juifs ſe ſaiſirent de *Gadara*, & ſe l'approprierent. (*e*)

---

(*a*) 1. *Macc* xiv. 36 37.
(*b*) *Joſeph Antiq.* xiii. *c.* 12.
(*c*) 1. *Macc.* xiv. 34.
(*d*) *Vide Bonfrer. not. in Euſeb. loca.*
(*e*) *Strabo. l.* 16. *p.* 159.

CHAPITRE

# CHAPITRE XIV.

*Guerre de Démétrius contre les Parthes. Il eſt pris priſonnier dans cette guerre. Bonheur du gouvernement de Simon Maccabée. Il renouvelle l'alliance avec les Romains, & les Lacédémoniens; confirmation ſolemnelle de ſon élection.*

¥. 1. *ANno centeſimo ſeptuageſimo ſecundo, congregavit Rex Demetrius exercitum ſuum, & abiit in Mediam, ad contrahenda ſibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.*

¥. 1. EN la cent ſoixante & douziéme année, le Roi Démétrius aſſembla ſon armée, & s'en alla en Médie, pour s'y fortifier par un nouveau ſecours, & être en état de combattre contre Tryphon. An du M. 3863.

## COMMENTAIRE.

¥. 1. ANNO SEPTUAGESIMO SECUNDO, CONGREGAVIT REX DEMETRIUS EXERCITUM SUUM. *En la ſoixante & douziéme année, le Roi Démétrius aſſembla ſon armée.* Je ne ſçai pourquoi Joſeph, (*a*) & aprés lui Grotius, mettent cette expédition de Demétrius Nicator avant la mort du jeune Antiochus, puiſque l'Ecriture marque ſi clairement que Simon n'envoya ſes Ambaſſadeurs à Démétrius qu'aprés la mort de ce jeune Prince, & en la 170. année; (*b*) & que Démétrius entreprit la guerre contre les Parthes, en la 172. année des Séleucides. Voici ce qui donna occaſion à ce voyage de Démétrius. Ce Prince voyoit ſes Etats diminuer tous les jours, par la déſertion des villes qui quittoient ſon parti; il s'étoit rendu mépriſable par ſa fainéantiſe, & par ſes débauches; il crut qu'entreprenant une guerre de conſéquence, il rétabliroit & ſa fortune, & ſa réputation. Le Royaume des Parthes s'étoit extrémement agrandi & fortifié par la ſage conduite, & par la valeur de Mitridate, ſurnommé Arſacés, du nom commun à tous les Rois des Parthes. Son Empire s'étendoit depuis l'Euphrate juſqu'au fleuve d'Inde; la Méſopotamie, la Babylonie, & les Provinces voiſines,

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9. (*b*) 1. *Macc.* XI 1. 31. . . . 41.



Digitized by Google

An du M. 3863.

2. *Et audivit Arsaces Rex Persidis, & Mediæ, quia intravit Demetrius cunctines suos, & misit unum de Principibus suis, ut comprehenderet eum vivum, & adduceret eum ad se.*

2. Et Arsacés Roi des Perses, & des Médes, ayant appris que Démétrius étoit entré sur ses Etats, envoya l'un des Généraux de ses armées, pour le prendre vif, & le lui amener.

## COMMENTAIRE.

qui jusqu'alors avoient obéï aux Rois de Syrie, furent soumises, comme les autres, par la victoire que Mitridate, autrement Arsacés, remporta sur le Gouverneur, qui commandoit dans les Provinces de la part de Démétrius.

Les Grecs & les Macédoniens devenus par-là sujets des Parthes, ne souffroient qu'avec une extrême répugnance la domination impérieuse des Parthes. Pour s'en délivrer, ils envoyérent de fréquentes ambassades à Démétrius, promettant de le reconnoître, & de s'aller ranger sous ses étendarts, aussi-tôt qu'il paroîtroit. Démétrius attiré par ces promesses, assemble une puissante armée, & marche vers la Mésopotamie, en la 172. année des Séleucides, du monde 3863. D'abord la Médie se déclara pour lui; il se vit ensuite appuyé par les Elyméens, les Bactriens, & les Perses, qui se révoltérent contre Mitridates; il gagna plusieurs batailles, & remporta divers avantages sur l'ennemi. Mais enfin, surpris par un des Officiers de Mitridates, qui le vint trouver de la part de son Maître, comme pour traiter de paix avec lui, il tomba dans des embûches qu'on lui avoit dressées; son armée fut taillée en pieces, & lui tomba vif entre les mains de son ennemi, qui le promena par les villes de ses Etats, pour intimider ceux qui avoient eu envie de remuer. (*a*)

UT EXPUGNARET TRYPHONEM. *Pour être en état de combattre contre Tryphon.* Tryphon depuis la mort du jeune Antiochus, gouvernoit souverainement la Syrie, & prenoit le titre de Roi. Démétrius fatigué d'un tel Compétiteur, qui occupoit la plus belle partie de ses Etats, résolut de passer l'Euphrate, & de rétablir ses affaires dans ces païs-là, afin de venir ensuite plus aisément à bout de Tryphon. Celui-ci n'ayant plus rien à ménager, fit paroître le fond de son mauvais naturel, qu'il avoit caché jusqu'alors; il s'abandonna à la débauche, & étant tombé insensiblement dans le mépris, ses troupes l'abandonnérent petit-à-petit, & se donnérent à Cléopatre épouse de Démétrius Nicator, qui se tenoit à Séleucie, sur l'embou-

(*a*) *Vide Usser. ad an. mundi 3863. Joseph. Antiq. l. XIII. c. 9. Justin. l. 36, & l. 41. Paul. Oros. l. 5.*

Digitized by Google

3. *Et abiit, & percussit castra Demetrii: & comprehendit eum, & duxit eum ad Arsacem, & posuit eum in custodiam.*

3. Il marcha donc contre Démétrius, défit son armée, le prit, & le mena à Arsacés, qui le fit mettre en prison. An du M. 3863.

4. *Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, & quæsivit bona genti suæ, & placuit illis potestas ejus, & gloria ejus, omnibus diebus.*

4. Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le tems de Simon. Ce Prince ne chercha qu'à faire du bien à sa nation, & les Juifs virent avec plaisir sa puissance, & sa gloire, tant qu'il vécut.

## COMMENTAIRE.

chure de l'Oronte ; pendant que le Roi son mari étoit prisonnier chez les Parthes. (*a*)

℣. 2. ARSACES. Ce nom devint commun à tous les Rois des Parthes, depuis Arsacés fondateur de leur Monarchie ; (*b*) de même que celui de César, à tous les Empereurs Romains, depuis Jules César. Le nom propre de ce Prince, à qui Démétrius fit la guerre, étoit Mitridates, comme on l'a déja dit.

MISIT UNUM DE PRINCIPIBUS SUIS. *Il envoya un de ses Généraux.* Ce ne fut qu'après quelques combats, que Démétrius tomba entre les mains de Mitridates. Oroſe dit que ce fut dans la seconde bataille ; (*c*) mais Justin assure qu'il donna plusieurs combats où il eut de l'avantage : (*d*) *Cum multis congressionibus victor fuisset, repentè insidiis circumventus, amisso exercitu capitur.* Ainsi ce ne peut-être que la deuxiême année de cette guerre ; & l'on trouve encore de ses médailles de l'an 174. des Séleucides. (*e*)

℣. 3. DUXIT EUM AD ARSACEM, ET POSUIT EUM IN CUSTODIAM. *Il le prit & le mena à Arsacés, qui le fit mettre en prison.* Arsacés après avoir tenu quelque tems Démétrius dans les liens, & l'avoir fait voir en cet état aux peuples, qui l'avoient suivi, (*f*) *Traductus per ora civitatum, populis qui desciverant, in ludibrium favoris ostenditur;* il l'envoya dans l'Hircanie, où il le traita d'une maniere proportionnée à sa premiere fortune ; non-seulement il lui rendit les marques de la Royauté, mais il lui donna sa fille en mariage, & lui promit de le rétablir dans son Royaume de Syrie. (*g*)

---

(*a*) *Vaillant hist. Reg. Syr. & Usser. Annal.*

(*b*) *Justin. lib. 41. Cujus memoria hunc honorem Parthi tribuerunt, ut omnes exinde Reges suos, Arsacis nomine nuncupent.*

(*c*) *Lib. 5. c. 4.*

(*d*) *Justin. l. 36. c. 1.*

(*e*) *Vaillant hist. Reg Syr. pag. 289.*

(*f*) *Justin. lib 36. c. 1.*

(*g*) *Justin. ibid. & l. 38.*



Digitized by Google

An du M. 3863.

5. *Et cum omni gloria ſua accepit Joppen in portum, & fecit introitum in inſulis maris.*

6. *Et dilatavit fines gentis ſuæ, & obtinuit regionem.*

7. *Et congregavit captivitatem multam, & dominatus eſt Gazaræ, & Bethſuræ, & arci: & abſtulit immunditias ex ea, & non erat qui reſiſteret ei.*

5. Outre toutes les actions glorieuſes qu'il fit, il prit Joppé pour lui ſervir de port; & il en fit un paſſage pour aller dans les îles de la mer.

6. Il étendit les limites de ſa nation, & ſe rendit maître de tout le pays.

7. Il fit un grand nombre de priſonniers; il s'empara de Gazara, de Bethſura, & de la forteresſe *de Jeruſalem*; il en ôta toutes les impuretez: & il n'y avoit perſonne qui lui réſiſtât.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. PLACUIT ILLIS POTESTAS EIUS, ET GLORIA EIUS. *Les Juifs virent avec plaiſir ſa puiſſance, & ſon élévation.* Simon ſçut uſer de ſon pouvoir avec tant de modération, & de juſtice, que perſonne n'en eut de jalouſie, ni de peine; il ſçut contenter toute la nation; ce qui eſt une des loüanges les plus rares qu'on ait peut-être jamais donnée à aucun Prince: car quel moyen de ne mécontenter perſonne dans l'exercice de la ſouveraine autorité?

℣. 5. ACCEPIT JOPPEN IN PORTUM, ET FECIT INTROITUM IN INSULIS MARIS. *Il prit Joppé pour lui ſervir de port, & il en fit un paſſage pour aller dans les iſles de la mer.* On a déja vû ci-devant, que Joppé étoit le port ordinaire des Juifs, (*a*) dans ces derniers tems de leur République. Cette ville ſervoit déja au même uſage, ſous les Rois; comme on le voit par l'hiſtoire de Salomon, (*b*) & de Jonas. (*c*) C'étoit pourtant un aſſez mauvais port, comme nous le montrerons ailleurs. *Les iſles de la mer*, dans le ſtile des Hébreux, ſignifient non-ſeulement les iſles proprement dites, mais tous les païs maritimes, & où l'on va par mer, & qui n'étoient pas du même continent que la Paleſtine.

℣. 7. CONGREGAVIT CAPTIVITATEM MULTAM. *Il fit un grand nombre de priſonniers.* A la lettre, *il fit une grande captivité.* Il fit pluſieurs captifs, pris à la guerre, ſur les ennemis de ſon peuple.

DOMINATUS EST GAZARÆ. *Il s'empara de Gazara*, ou plûtôt de *Gadara*, prés d'Azot, dont on a déja parlé ci-devant Chap. VIII. ℣. 54. C'étoit un place conſidérable, par rapport au païs maritime, & aux côtes de la Méditerranée.

---

(*a*) *Supra* XIII. 29. *Vide & 1. Eſdr.* III. 7.
(*b*) 2. *Par.* II. 16.
(*c*) *Jonas.* 1. 3.

Digitized by Google

8. *Et unusquisque colebat terram suam cum pace, & terra Juda dabat fructus suos, & ligna camporum fructum suum.*

9. *Seniores in plateis sedebant omnes, & de bonis terræ tractabant, & juvenes induebant se gloriam, & stolas belli.*

10. *Et civitatibus tribuebat alimonias; & constituebat eas, ut essent vasa munitionis, quoadúsque nominatum est nomen gloriæ ejus, usque ad extremum terræ.*

11. *Fecit pacem super terram, & lætatus est Israël lætitiâ magnâ.*

12. *Et sedit unusquisque sub vite sua, & sub ficulnea sua, & non erat qui eos terreret.*

8. Chacun cultivoit alors sa terre en paix : le pays de Juda étoit couvert de bled, & les arbres de la campagne produisoient leurs fruits. An du M. 3863.

9. Les vieillards étoient tous assis dans les places publiques, & traitoient de ce qui étoit avantageux au pays. Les jeunes hommes se paroient de vêtemens magnifiques, & d'habits de guerre :

10. Il distribuoit des vivres dans les villes ; & il en faisoit des places d'armes. Enfin son nom devint célébre jusqu'aux extrémitez de la terre.

11. Il établit la paix dans tout son pays; & tout Israël fut comblé de joye.

12. Chacun se tenoit assis sous sa vigne, & sous son figuier ; & nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. DE BONIS TERRÆ TRACTABANT. *Les vieillards traitoient de ce qui étoit avantageux au païs*, de ce qui concernoit le bien de la nation ; les Anciens, les Conseillers s'assembloient avec liberté, & traitoient entr'eux des moyens de conserver, & d'entretenir le bon état de la République. Toute cette description nous donne l'idée d'un païs heureux & fleurissant, qui joüit d'une paix profonde, & d'une parfaite liberté ; où regne l'abondance & l'union, & qui est gouverné selon les loix de l'Aristocratie, c'est-à-dire, où les principaux de la nation délibérent en commun, sur les affaires générales ; ayant à leur tête un Prince de leur choix, pour présider à leur délibération, & pour en éxécuter les résolutions.

STOLAS BELLI. *Des habits de guerre*, des armes, ou bien des habits pris à la guerre, des dépoüilles de l'ennemi.

℣. 10. UT ESSENT VASA MUNITIONIS. *Il en faisoit des places d'armes trés-fortes.* Le Grec : (a) *Il les disposa*, il les prépara à soutenir des siéges, *par les instrumens de force*, il y mit des munitions de guerre & de bouche ; ou il les munit de forteresses, de machines de guerre, & de tout ce qui pouvoit les mettre en état de défense.

℣. 12. SEDIT UNUSQUISQUE SUB VITE SUA. *Chacun se tenoit assis sous sa vigne, & sous son figuier.* Maniére de parler prover-

(a) Καὶ ἔταξεν αὐτὰς ἐν σκεύεσι ὀχυρώσεως.

An du M. 3865.

13. *Defecit impugnans eos super terram: Reges contriti sunt in diebus illis.*

13. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer ; & les Rois furent abattus dans tout ce tems-là.

14. *Et confirmavit omnes humiles populi sui, & legem exquisivit, & abstulit omnem iniquum, & malum:*

14. Il protégea tous les pauvres de son peuple ; il fut zélé pour l'observation de la Loi : & il extermina tous les injustes, & tous les méchans.

15. *Sancta glorificavit, & multiplicavit vasa Sanctorum.*

15. Il rétablit la gloire du Sanctuaire, & il multiplia les vases saints.

16. *Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, & usque in Spartiatas; & contristati sunt valdè.*

16. Or la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée jusqu'à Rome, & à Lacédémone, ils en furent fort affligez.

17. *Ut audierunt autem quòd Simon frater ejus factus esset summus Sacerdos loco ejus, & ipse obtineret omnem regionem, & civitates in ea:*

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon son frere avoit été fait grand-Prêtre en sa place, & qu'il étoit maître de tout le pays, & de toutes les villes,

18. *Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias, & societatem, quam fecerant cum Juda, & cum Jonatha fratribus ejus.*

18. Ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveller l'amitié, & l'alliance qu'ils avoient faite avec Judas, & Jonathas ses freres.

19. *Et lecta sunt in conspectu Ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum, quas Spartiatæ miserunt.*

19. Ces lettres furent lûës dans Jérusalem devant tout le peuple : & voici ce que contenoient celles que les Lacédémoniens envoyérent :

20. *Spartianorum Principes, & civitates, Simoni Sacerdoti magno, & senioribus, & Sacerdotibus, & reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.*

20. Les Princes, & les villes des Lacédémoniens, à Simon grand Prêtre, aux anciens, aux Prêtres, & à tout le peuple des Juifs leurs freres, Salut.

21. *Legati, qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria & honore, ac lætitia, & gavisi sumus in introitu eorum.*

21. Les Ambassadeurs que vous avez envoyez vers nôtre peuple, nous ayant informez de la gloire, de l'honneur, & de la joye où vous êtes présentement, nous nous sommes beaucoup réjoüis de leur arrivée.

## COMMENTAIRE.

biale, parmi les Hébreux, pour marquer un Etat, où l'on joüit d'une paix profonde, & où l'on est dans l'abondance. (*a*)

℣. 20. SPARTIANORUM PRINCIPES, ET CIVITATES, SIMONI. *Les Princes, & les Villes des Lacédémoniens, à*

(*a*) Voyez 3. *Reg.* IV. 25. *Mich.* IV. 4. *Zach.* III. 10.

Digitized by Google

22. *Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic: Numenius Antiochi, & Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.*

22. Et nous avons écrit en ces termes dans les regiſtres publics, ce qu'ils nous avoient dit de vôtre part. Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jaſon, ſont venus nous trouver, pour renouveller l'ancienne amitié qui eſt entre nous. An du M. 3864.

23. *Et placuit populo excipere viros gloriosè, & ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum. Exemplum autem horum scripsimus Simoni magno Sacerdoti.*

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces Ambaſſadeurs avec grand honneur, & d'écrire leurs paroles dans les regiſtres publics; afin qu'elles ſervent de monument au peuple de Lacédémone. Et nous avons envoyé une copie de cet écrit à Simon grand-Prêtre.

24. *Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad statuendam cum eis societatem. Cùm autem audisset populus Romanus*

24. Aprés cela, Simon envoya à Rome Numénius avec un grand bouclier d'or, du poids de mille mines, pour renouveller l'alliance avec eux. Ce que le peuple Romain ayant appris,

25. *Sermones istos, dixerunt: Quam gratiarum actionem reddemus Simoni, & filiis ejus?*

25. Il dit: Comment témoignerons-nous nôtre reconnoiſſance à Simon, & à ſes fils?

## COMMENTAIRE.

*Simon grand-Prêtre.* Le Grec: (*a*) *Les Magiſtrats, & la ville des Spartiates, au grand-Prêtre Simon.* Les Lacédémoniens n'avoient alors plus de Rois. Cléomenes, le dernier de leurs Souverains, étoit mort en Egypte l'an 3784. (*b*) & Nabis le dernier des Tyrans de Lacédémone, étoit péri long-tems avant Simon. (*c*)

℣. 22. SCRIPSIMUS QUÆ AB EIS ERANT DICTA IN CONCILIIS POPULI. *Nous avons écrit dans les regiſtres publics, ce qu'ils nous avoient dit de vôtre part.* Ou bien: *Nous avons écrit en ces termes, ce qu'ils nous ont dit de vôtre part, dans l'aſſemblée du peuple.* Le Grec & le Latin peuvent ſouffrir ces deux ſens. (*d*) L'Hiſtorien ſacré ne rapporte pas ici les propres mots, mais ſeulement la ſubſtance de ce qui fut dit par les envoyez des Juifs, & ce qui étoit porté dans les regiſtres publics. (*e*)

℣. 23. IN SEGREGATIS POPULI LIBRIS. *Dans les regiſtres publics*, ou dans des livres deſtinez à cet uſage; (*f*) ou dans des li-

(*a*) Σπαρτιατῶν ἄρχοντες, καὶ πόλις, Σίμωνι ἱερεῖ μεγάλῳ.
(*b*) *Uſſer. ad hunc annum.*
(*c*) *Vide Grot. hic.*
(*d*) Καὶ ἀπεγράψαμεν τὰ ὑπ' αὐτῶν εἰρημένα ἐν ταῖς βυβλοις τῷ δήμῳ ὧδε, &c.
(*e*) Ἐν τοῖς ἀναδεδειγμένοις τῷ δήμῳ βιβλίοις.
(*f*) *Gratium.*

Digitized by Google

An du M. 3863.

26. *Restituit enim ipse fratres suos, & expugnavit inimicos Israël ab eis; & statuerunt ei libertatem, & descripserunt in tabulis æreis, & posuerunt in titulis in monte Sion.*

27. *Et hoc est exemplum scripturæ: Octavâ decimâ die mensis Elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone Sacerdote magno in Asaramel;*

28. *In conventu magno Sacerdotum, & populi, & principum gentis, & seniorum regionis, nota facta sunt hæc: Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra.*

26. Car il a rétabli ses freres, & il a exterminé du milieu d'Israël ses ennemis : & ils lui donnérent le privilége d'une entiere liberté : & cela fut écrit sur des tables d'airain, & mis dans une inscription publique, sur la montagne de Sion.

27. Voici ce que contenoit cet Ecrit : Le dix huitiéme jour du mois d'Elul, l'an cent soixante & douze, la troisiéme année, sous Simon grand-Prêtre ;

28 Cette déclaration fut faite à Asaramel dans la grande assemblée des Prêtres, & du peuple, des premiers de la nation, & des anciens du pays. Tout le monde sçait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres,

## COMMENTAIRE.

vres publics ; (*a*) dans les Mémoires de la nation.

℣. 24. CUM AUDISSET POPULUS ROMANUS. *Ce que le peuple Romain ayant appris.* Ni le Grec, ni le Syriaque, ne lisent point *Romain* ; mais simplement : (*b*) *Le peuple ayant appris ces choses.* Et les Interprétes (*c*) conviennent qu'il est bien plus naturel & plus aisé de l'expliquer du peuple Juif, que du peuple Romain, puisque dans toute la suite du discours, ce sont les Juifs qui parlent, & qui expriment leur reconnoissance, pour les services que Simon a rendus à leur nation.

℣. 26. RESTITUIT ENIM IPSE FRATRES SUOS, ET EXPUGNAVIT INIMICOS ISRAEL. *Car il a rétabli ses freres, & il a exterminé les ennemis d'Israël.* Il a rendu la liberté à son peuple, il l'a délivré du joug des Syriens. Le Grec : (*d*) *Il a affermi lui & ses freres, & la maison de son pere, & ils ont combattu contre les ennemis d'Israël.* Le Syriaque : Ils se sont comportez avec valeur, lui & ses freres, & la maison de son pere, & ils ont fait la guerre aux ennemis d'Israël.

℣. 27. MENSIS ELUL, *du mois d'Elul.* Ce mois répond à Août, & Septembre, & est le sixiéme de l'année Sainte, & le dernier de-

(*a*) *Vatab. in patentibus, seu publicis populi libris.*

(*b*) ὡς δὲ ἤκουσεν ὁ δῆμος τῶν λογῶν τούτων.

(*c*) *Serar. Salian Menoch. Tir. Drus. alii.*

(*d*) Ἐστήσατο γὰρ αὐτὸς, καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, καὶ ὁ οἶκος τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ ἐπολέμησαν τοὺς ἐχθροὺς Ἰσραήλ. Voyez la même expression 1. Macc. XVI. 2.

l'année

29. *Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, & fratres ejus, dederunt se periculo, & restiterunt adversariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum, & lex: & gloriâ magnâ glorificaverunt gentem suam.*

30. *Et congregavit Jonathas gentem suam, & factus est illis Sacerdos magnus, & appositus est ad populum suum.*

31. *Et voluerunt inimici eorum calcare, & atterere regionem ipsorum, & extendere manus in sancta eorum.*

32. *Tunc restitit Simon, & pugnavit pro gente suâ, & erogavit pecunias multas, & armavit viros virtutis gentis suæ, & dedit illis stipendia.*

33. *Et munivit civitates Judææ, & Bethsuram, quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antè: & posuit illic præsidium viros Judæos.*

29. Simon, fils de Mathathias de la race de Jarib, & ses freres, se sont livrez au péril, & ont résisté aux ennemis de leur nation, pour soûtenir leur saint Temple, & leur Loi, & ont élevé leur peuple à une grande gloire. An du M. 3863.

30. Jonathas a rassemblé ceux de sa nation, est devenu leur grand Pontife, & a été réüni à son peuple *après sa mort.*

31. Et les ennemis des Juifs se sont efforcez ensuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays, & de profaner leur saint Temple.

32. Mais Simon leur a résisté alors: il a combattu pour son peuple: il a distribué beaucoup d'argent: il a armé les plus vaillans de sa nation, & a entretenu des troupes soudoyées.

33 Il a fortifié les villes de Judée, & la ville de Bethsura, qui étoit sur la frontiére de Judée, dont les ennemis avoient fait auparavant leur place d'armes; & il y a mis une garnison de Juifs.

## COMMENTAIRE.

l'année civile. La 172. année des Séleucides, revient à l'an du monde 3863. qui étoit la troisiéme du Pontificat de Simon, à commencer à la mort de Jonathas son frere.

℣. 28. IN ASARAMEL. *A Asaramel.* Nous croyons (*a*) que c'est la même place, qui est nommée *Mello*, dans les Livres des Rois. (*b*) *Hasarmello*, peut signifier le *parvis de Mello.* D'autres, (*c*) veulent qu'*Asaramel*, ou comme porte le Grec, *Saramel*, soit mis pour *Jérusalem*; le Syriaque lit, *Israël.* Sérarius croit que c'est un terme Hébreu, qui signifie le Prince du Seigneur, & qu'il faut traduire; *La troisiéme année du grand-Prêtre Simon, Prince du Seigneur.*

℣. 29. JARIB. Autrement *Joarib.* 1. Macc. II. &. & 1. Paralip. XXIV. 7.

℣. 33. BETHSURAM QUÆ ERAT IN FINIBUS JUDÆÆ. *Bethsura qui étoit sur la frontiére de la Judée.* Cette forteresse n'avoit été fortifiée par Judas, que pour servir de boulevard à Jérusalem, du

(*a*) *Ita Grot. hic. & alii quidam.*
(*b*) 2. *Reg.* v. 9. חצר מלא *Atrium Mello.*
(*c*) *Ita Vatab. Tirin.*



Digitized by Google

An du M. 3863.

34. *Et Joppen munivit, quæ erat ad mare; & Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antèà habitabant, & collocavit illic Judæos: & quæcúmque apta erant ad correptionem eorum, posuit in eis.*

35. *Et vidit populus actum Simonis, & gloriam quam cogitabat facere genti suæ, & posuerunt eum ducem suum, & principem Sacerdotum, eò quòd ipse fecerat hæc omnia, & justitiam, & fidem, quam conservavit genti suæ, & exquisivit omni modo exaltare populum suum.*

36. *Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, & qui in civitate David erant in Jerusalem, in arce, de qua procedebant, & contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, & inferebant plagam magnam castitati.*

34. Il a fortifié Joppé sur la côte de la mer, & Gazara qui est aux environs d'Azot, où les ennemis demeuroient auparavant. Il y a mis des Juifs pour les garder, & les a pourvûës de toutes les choses nécessaires pour leur défense.

35. Le peuple a vû la conduite de Simon, & tout ce qu'il faisoit pour relever la gloire de sa nation; & ils l'ont établi leur Chef, & Prince des Prêtres, parce qu'il avoit fait toutes ces *grandes* choses, qu'il avoit conservé toûjours la justice, & une exacte fidelité envers son peuple, & qu'il s'étoit efforcé par toutes sortes de moyens de relever l'honneur de sa nation.

36. Les affaires ont réüssi de son tems trés-heureusement sous sa conduite, ensorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Israël, & qu'il a chassé de la ville de David, & de la forteresse de Jérusalem, ceux qui y étoient en garnison, qui faisoient des sorties, profanoient tout aux environs du Sanctuaire, & faisoient une grande playe à la pureté, & *sainteté des lieux.*

## COMMENTAIRE.

côté de l'Idumée. (*a*) Les Iduméens occupoient toute la partie méridionale de ce pays. Leur Province s'étendoit jusqu'à Hébron.

℣. 34. GAZARAM QUÆ EST IN FINIBUS AZOTI. *Gazara, qui est aux environs d'Azot.* Gazara est la même que *Gadara*, comme on l'a dit ci-devant. (*b*)

QUÆCUMQUE APTA ERANT AD CORREPTIONEM EORUM. *Toutes les choses nécessaires pour leur défense.* Le Grec, (*c*) *pour leur rétablissement*, ou pour les remettre en meilleur état: *ad correctionem*, représenteroit mieux la force du Grec, que, *ad correptionem.*

℣. 36. INFEREBANT PLAGAM MAGNAM CASTITATI. *Faisoient une grande playe à la pureté, & à la sainteté des Loix.* A la lettre: (*d*) *Ils faisoient une grande playe dans la pureté*, ou dans l'in-

(*a*) 1. *Macc.* IV. 61.
(*b*) 1. *Macc.* XIII. 54. & XIV. 7.
(*c*) Ὅσα ἐπιτήδεια ἦν πρὸς τὴν τῶν ἐναντίων διαφθοράν.
(*d*) Καὶ ἐποίουν πληγὴν μεγάλην ἐν τῇ ἁγνείᾳ.

Digitized by Google

37. *Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis, civitatis, & exaltavit muros Jerusalem.*

38. *Et Rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.*

39. *Secundùm hæc fecit eum amicum suum, & glorificavit eum gloriâ magnâ.*

40. *Audivit enim quòd appellati sunt Judæi à Romanis amici, & socii, & fratres, & quia susceperunt legatos Simonis gloriosè.*

41. *Et quia Judæi, & Sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, & summum Sacerdotem in æternum, donec surgat Propheta fidelis.*

37. Et il y a établi des Juifs pour la sûreté du pays, & de la ville, & a relevé les murs de Jérusalem. An du M. 3863.

38. Le Roi Démétrius l'a confirmé dans la souveraine Sacrificature;

39. Et en même-tems il l'a déclaré son ami, & l'a élévé dans une haute gloire.

40. Car il avoit sçu que les Romains avoient appellé les Juifs, leurs amis, leurs alliez, & leurs freres; & qu'ils avoient reçû avec grand honneur les Ambassadeurs de Simon:

41. Que les Juifs, & les Prêtres avoient consenti qu'il fût leur Chef, & leur souverain Prêtre pour toûjours, jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophéte fidéle.

## COMMENTAIRE.

nocence. Le Syriaque, dans *le Sanctuaire*; Grotius, *dans le culte* de Dieu. Les Latins se servent du nom de chaste, chastement, lorsqu'ils parlent de la pureté de leurs mystéres, & de Ministres sacrez: *Quique sacerdotes casti*, dit Virgile; & *Castè Deos adeunto*, dans Ciceron.

℣. 37. CONSTITUIT IN EA VIROS JUDÆOS. *Il y établit des Juifs.* Joseph assure qu'il la démolit; mais ce ne fut pas si-tôt. Voyez ce qu'on a remarqué ci-devant sur le Chap. XIII. 52.

℣. 39. SECUNDUM HÆC FECIT EUM AMICUM SUUM. *En même-tems il l'a déclaré son ami.* Le Grec joint ceci au ℣. précédent, de cette sorte: (a) *Démétrius l'établit grand-Prêtre, suivant cela*, ou *en toutes choses*, ou pour toûjours, ou pour toute sa race, ou avec tous ses droits Voyez ci-aprés le ℣. 41.

℣. 41. SUMMUM SACERDOTEM IN ÆTERNUM. *Leur souverain Prêtre pour toûjours.* On rétablit en sa faveur, l'ordre primitif des grands Prêtres, qui se succédoient l'un à l'autre, de pere en fils, & qui possédoient cette dignité toute leur vie. On y avoit dérogé auparavant depuis Onias troisiéme.

DONEC SURGAT PROPHETA FIDELIS. *Jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophéte fidele.* Cet établissement du Sacerdoce dans la famille des Maccabées, s'étant fait simplement par le choix

(a) Δημήτριος ἐτίμησεν αὐτὸν τῇ ἀρχιερωσύνῃ κατὰ τὰ τοῦτα; ou selon d'autres Exemplaires, κατὰ πάντα.



Digitized by Google

An du M. 3863.

42. *Et ut sit super eos dux, & ut cura esset illi pro sanctis, & ut constitueret præpositos super opera eorum, & super regionem, & super arma, & super præsidia:*

43. *Et cura sit illi de sanctis: & ut audiatur ab omnibus, & scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione: & ut operiatur purpurâ, & auro:*

44. *Et ne liceat ulli ex populo, & Sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, & contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione, sine ipso, & vestiri purpurâ, & uti fibulâ aureâ.*

42. Ensorte qu'ayant sur eux l'autorité de Chef, il prît le soin des choses saintes, qu'il établît ceux qui devoient avoir l'Intendance sur les ouvrages publics, sur la Province, & sur les garnisons,

43. Qu'il veillât à la garde des lieux saints; que tous lui obéissent; que tous les actes publics fussent écrits en son nom dans le pays; & qu'il fût vêtu de pourpre, & qu'il portât de l'or.

44. Qu'il ne fût permis à aucun, ni du peuple, ni des Prêtres, de violer aucune de ces choses; ni de contredire à ce qu'il auroit ordonné; ni de convoquer aucune assemblée dans la Province sans son autorité; ni de se vêtir de pourpre, & de porter une agrafe d'or comme lui.

## COMMENTAIRE.

des hommes, en suivant les lumieres communes & naturelles; on a soin de marquer ici que cette disposition provisionnelle, ne préjudiciera point aux ordres surnaturels, & à la révélation particuliére de Dieu, s'il juge à propos de découvrir un jour plus particuliérement ses volontez, par la voye de la prophétie, en faveur de quelqu'autre famille Sacerdotale. On remarque aisément par ce passage, & par celui qu'on a vû ci-devant, (*a*) à l'occasion de la démolition de l'autel des holocaustes, profané par les Grecs, que les Juifs étoient alors dans une ferme attente de l'avénement prochain d'un *Prophéte fidele*, qui devoit les éclaircir sur tous leurs doutes, & fixer leur état, leur sacerdoce, leur culte & leur religion; les derniers Prophétes, (*b*) en avoient désigné la venuë, comme trés-prochaine; & toute la nation l'attendoit avec impatience; il semble même que par un effet de la sagesse de Dieu, la Prophétie ait manqué dans Israël pendant quelques siécles, avant la venuë de JESUS-CHRIST, afin d'augmenter leur ardeur, & de les disposer à recevoir ce Messie, ce grand Prophéte, qui est venu nous tirer de l'ombre de la mort, & nous donner un Sacerdoce nouveau, & éternel.

---

(*a*) 1. *Macc.* IV. 46.

(*b*) *Malach.* III. 1. *Statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, & Angelus testamenti quem vos vultis.* Agg. II. 7. *Adhuc unum modicum est, & ego commovebo cœlum & terram.. & veniet desideratus cunctis gentibus, &c.* & Ezech. II. 8. *Ecce enim ego adducam servum meum orientem, &c.* & V. 12. *Ecce vir oriens nomen ejus.* & IX. 9. *Ecce Rex tuus veniet tibi justus & salvator, &c.*

Digitized by Google

45. *Qui autem fecerit extra hac, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.*

46. *Et complacuit omni populo statuere Simonem, & facere secundùm verba ista.*

47. *Et suscepit Simon, & placuit ei ut summo Sacerdotio fungeretur, ut esset Dux, & Princeps gentis Judæorum, & Sacerdotum, & præesset omnibus.*

48. *Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, & ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri.*

49. *Exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon, & filii ejus.*

45. Et que quiconque agiroit contre cette ordonnance, ou en violeroit quelque chose, seroit tenu pour coupable. An du M. 3863.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, & qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

47. Simon accepta le gouvernement; & il consentit à faire les fonctions de la souveraine sacrificature, à être Chef, & Prince de la nation des Juifs, & des Prêtres, & à avoir le commandement sur toutes choses.

48. Il fut ordonné que cette déclaration seroit écrite sur des tables d'airain, que l'on la placeroit dans les galleries du Temple, en un lieu exposé à la vûë de tous;

49. Et qu'on en mettroit une copie dans le trésor *du Temple*, pour servir à Simon, & à ses enfans..

## COMMENTAIRE.

℣. 43. OPERIATUR PURPURA ET AURO. *Qu'il soit revêtu de pourpre, & qu'il porte de l'or.* Qu'il porte des habits de pourpre, & l'agrafe d'or. Voyez ci-devant Chap. x. 89. & xi. 58. & ici ℣. 44.



Digitized by Google

# CHAPITRE XV.

*Offres avantageuſes d'Antiochus Sidetés à Simon. Tryphon abandonné de ſes troupes, eſt aſſiégé dans Dora. Lettres du Sénat Romain aux Rois, & aux Républiques, en faveur des Juifs. Antiochus ſe broüille avec Simon, & envoye Cendebée avec une puiſſante armée, pour réduire les Juifs.*

An du M. 3863.

℣. 1. *ET miſit Rex Antiochus, filius Demetrii, epiſtolas ab inſulis manis Simoni Sacerdoti, & Principi gentis Judæorum, & univerſæ genti.*

2. *Et erant continentes hunc modum: Rex Antiochus, Simoni Sacerdoti magno, & genti Judæorum, ſalutem.*

℣. 1. ALors le Roi Antiochus, fils de Démétrius, écrivit des îles de la mer, des lettres à Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs, & à toute la nation.

2. Et voici ce que contenoient ces lettres: Le Roi Antiochus, à Simon grand-Prêtre, & à la nation des Juifs, Salut.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. MISIT REX ANTIOCHUS. *Le Roi Antiochus*, fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicator, écrivit à Simon. Cet Antiochus avoit été envoyé par ſon pere, avec Démétrius Nicator ſon frere à Cnide, chez un de ſes amis, où il demeura juſqu'au regne de Nicator. (*a*) Celui-ci étant allé au-delà de l'Euphrate, pendant que la plûpart des villes de Syrie ſe déclaroient pour Tryphon; Antiochus ſon frere aprés avoir erré quelque tems dans ce pays, ſans pouvoir trouver de retraite aſſurée dans aucune ville, par la crainte qu'on avoit de Tryphon, fut obligé de ſe retirer dans l'Iſle de Rhodes, (*b*) où il apprit la captivité de Nicator ſon frere, pris par Mitridates Roi des Parthes. C'eſt de cette Iſle, qu'il écrivit à Simon, & au peuple Juif, pour les engager dans ſon parti: *Miſit Epiſtolas ab inſulis manis*, dit ici l'Ecriture.

Il prend le titre de Roi dans ces lettres, parce que la Reine Cléopatre épouſe de ſon frere, laquelle s'étoit enfermée avec ſes enfans

(*a*) *Juſtin. l. 35. c. 2. & l. 36. c. 1. Syriac. pag. 132.*
(*b*) *Joſeph. Antiq. l. 23. c. 12. & Appian.*

Digitized by Google

*3. Quoniam quidam pestilentes obtinuerunt Regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare Regnum, & restituere illud sicut erat antea : & electam feci multitudinem exercitûs, & feci naves bellicas.*

3. Quelques corrupteurs de nos peuples s'étant rendus maîtres du Royaume de nos peres, j'ai entrepris d'y rentrer, & de le rétablir comme il étoit auparavant. C'est pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choisis, & j'ai fait construire des vaisseaux de guerre.

An du M. 3863.

## COMMENTAIRE.

dans Séleucie, lui avoit offert de l'épouser, & de lui remettre l'armée qu'elle avoit auprés d'elle ; quoique Nicator son époux, & frere d'Antiochus, fût encore vivant. Ce Prince ne tarda pas de passer la mer ; il fut reçû à Séleucie, ville maritime de Syrie, située vers l'embouchure de l'Oronte, épousa Cléopatre, prit le Diadême, & se mit à la tête de l'armée, pour combattre Tryphon, dont le parti s'affoiblissoit de jour en jour, par la désertion des troupes, qui n'étoient plus retenuës, ni par l'esperance des récompenses, ni par l'amour de la nouveauté ; *Exolescente favore recentis imperii*, comme dit Justin. Antiochus prit alors le nom de *Sidetés*, (*a*) soit à cause de son inclination pour la chasse ; *Zid*, en Phénicien, signifiant cet exercice ; (*b*) soit à cause qu'il partit de *Side*, ville de Pamphilie, pour aller combatre Tryphon ; (*c*) mais dans ses médailles on ne le trouve jamais sous ce nom ; peut-être parce qu'il n'est point assez relevé pour un Prince, qui peut faire de la chasse un amusement, mais non pas un exercice ordinaire, & une occupation sérieuse. Joseph lui donne encore les noms de *Pieux*, (*d*) & de *Soter*, (*e*) ou Sauveur : mais on ne les lui a point conservez dans ses monnoyes ; on n'y voit que celui d'*Evergetés*, ou bien-faisant. (*f*)

SIMONI SACERDOTI ET PRINCIPI GENTIS JUDÆORUM. *A Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs.* Le Grec : (*g*) *Prêtre, & Ethnarque des Juifs.* Ce titre d'Ethnarque se trouve souvent dans Joseph, pour marquer un Prince indépendant ; mais d'un rang au dessous de celui de Roi.

℣. 3. PESTILENTES OBTINUERUNT REGNUM. *Quelques corrupteurs de nos peuples, s'étant rendus maîtres du Royaume.* A la lettre, (*h*) *des hommes pestiferez*, des hommes corrompus, qui ré-

(*a*) *Trog. Prolog. l. 39. Eusèb Chron. c.*
(*b*) *Usser. ad an. 3864. Vaillant hist. Reg. Syr. Vide Plutarch. Problem.*
(*c*) *Syncell. Grot. hic.*
(*d*) *Antiq. lib. XIII. 16.*
(*e*) *Idem lib. 13. c. 12.*
(*f*) Εὐεργέτης dicitur *Porphyrio apud Eusèb. Vide Vaillant hist. Reg. Syr. p. 305. 306.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ.
(*g*) Σίμωνι ἱερεῖ καὶ ἐθνάρχῃ τῶν Ἰουδαίων.
(*h*) Ἄνδρες λοιμοὶ. C'est ainsi que les Grecs traduisent ordinairement l'Heb. אנשי בליעל

An du M. 3863.

4. *Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos, qui corruperunt regionem nostram, & qui desolaverunt civitates multas in Regno meo.*

4. Ainsi j'ai dessein d'entrer dans mes Etats, pour me venger de ceux qui ont ravagé mes Provinces, & qui ont désolé plusieurs villes dans mon Royaume.

5. *Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes, quas remiserunt tibi ante me omnes Reges, & quacúmque alia dona remiserunt tibi.*

5. Je vous remets donc maintenant tous les tributs, que tous les Rois mes prédécesseurs vous ont remis; & je vous confirme dans toutes les immunitez qu'ils vous ont données.

6. *Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis, in regione tua.*

6. Je vous permets de faire battre monnoye à vôtre coin dans vôtre pays.

## COMMENTAIRE.

pandent, pour ainsi dire, partout le venin de la discorde. Les Hébreux, & les Syriens se servent souvent de ce terme. (*a*) Antiochus vouloit désigner sous ce nom, Aléxandre Ballés, Antiochus son fils, & particuliérement Tryphon.

℣. 5. STATUO TIBI OMNES OBLATIONES, QUAS REMISERUNT TIBI ANTE ME OMNES REGES. *Je vous remets tous les tributs, que tous les Rois mes prédécesseurs vous ont remis.* Le Grec (*b*) qui est traduit ici par *oblationes*, offrandes, signifie proprement les prémices, les décimes, & les autres choses qu'on séparoit de l'usage commun, pour les offrir au Seigneur. On le pourroit traduire par séparation, retranchement, ou même, don, présent. (*c*) Drusius semble croire qu'il faudroit lire autrement: (*d*) Je vous confirme toutes les remises que vous ont faites les Rois mes prédécesseurs; mais cela revient au même pour le sens. Antiochus étoit fort libéral du bien d'autrui; il ne se dépoüilloit de rien en accordant à Simon, tout ce dont il étoit alors en possession; il lui étoit bien plus aisé de le lui abandonner, que de le lui contester.

℣. 6. PERMITTO TIBI FACERE PERCUSSURAM PROPRII NUMISMATIS, IN REGIONE TUA. *Je vous permets de faire battre monnoye à vôtre coin, dans vôtre pays.* C'est un droit de Souverain que celui de battre la monnoye à son coin. Antiochus comptoit apparemment que Simon y feroit mettre son empreinte, où sa tête. Mais dans les médailles qui nous restent de lui, on n'y re-

(*a*) Voyez ci-devant VIII. 29. XI. 33. XII. 6. XIII. 36. XIV. 20.

(*b*) Ἵστημί σοι πάντα τὰ ἀφειρήματα ἃ ἀφῆκαν σοι οἱ πρὸς ἐμοῦ βασιλεῖς.

(*c*) *Hesych.* Ἀφαίρημα, ἀνάθημα, δῶρον.

(*d*) Ἵστημί σοι πάντα τὰ ἀφέματα. *Vide* 1. *Macc.* X. 28. XIII. 37.

marque

*7. Jerusalem autem sanctam esse, & liberam: & omnia arma quæ fabricata sunt, & præsidia quæ construxisti, quæ tenes, maneant tibi.*

7. J'ordonne que Jérusalem soit une ville sainte, & libre; & que vous demeuriez maître de toutes les armes que vous avez fait faire, & de toutes les places fortes que vous avez rétablies, & que vous occupez. An du M. 3865.

*8. Et omne debitum Regis, & quæ futura sunt Regi, ex hoc, & in totum tempus remittuntur tibi.*

8. Toutes les dettes du Roi, tant pour le passé, que pour l'avenir, depuis ce tems, & pour toûjours, vous sont remises.

*9. Cùm autem obtinuerimus Regnum nostrum, glorificabimus te, & gentem tuam, & templum gloriâ magnâ, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.*

9. Et lorsque nous serons rentrez dans la possession de nôtre Royaume, nous vous comblerons de tant de gloire, vous, vôtre peuple, & vôtre Temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

## COMMENTAIRE.

marque aucune figure humaine, (*a*) mais seulement quelques vaisseaux du temple, ou quelques plantes, qui étoient le symbole du pays. On les voit par exemple avec un vase, ou cruche antique d'un côté, & de l'autre une feüille de vigne, ou une palme; il y en a qui représentent d'un côté, deux mesures pleines de grains ou de fruits, & au revers un palmier avec son fruit. Dans quelques-uns, on voit d'un côté deux tours, ou deux colonnes, ou la façade d'un bâtiment; & de l'autre une grappe de raisin, ou une gerbe & un épi. Dans d'autres, on voit d'un côté une coupe antique, & sur le revers une palme. Enfin il s'en trouve qui ont d'un côté la lyre ancienne, & de l'autre le raisin.

L'inscription de ces monnoyes est quelquefois SICLE, OU DEMI SICLE D'ISRAEL, & d'autres fois année 1. 2. 3. ou 4. années DE LA DELIVRANCE DE SION, OU DE JERUSALEM, OU D'ISRAEL. Dans quelques-unes, paroît le nom de SIMON, ou de SIMON PRINCE D'ISRAEL; mais dans la plûpart, ce nom ne se lit pas: cela est en caracteres Phéniciens, ou Samaritains. (*b*) On ne trouve de ces sicles, que pendant quatre années du gouvernement de Simon. Jean Hircan son successeur ne fit point frapper de monnoye, que l'on sçache. Il ne paroît pas même, que Simon ait usé de ce privilége, pendant tout son regne; soit qu'il s'en soit abstenu par un motif de religion, comme l'ont crû quelques-uns, ne croyant pas

(*a*) Voyez Bouterouë, traité des Monnoyes anciennes, p. 18.

(*b*) *Vide si placet Harduin. Chronol. vet. Test. pag.* 214.



Digitized by Google

An du M. 3865.

10. *Anno centesimo septuagesimo quarto, exiit Antiochus in terram patrum suorum, & convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut panci relicti essent cum Tryphone.*

10. En la cent soixante & quatorziéme année, Antiochus entra dans le pays de ses peres, & toutes les troupes vinrent aussi-tôt se donner à lui, de sorte qu'il n'en demeura que trés-peu avec Tryphon.

11. *Et insecutus est eum Antiochus Rex, & venit Doram fugiens per maritimam.*

11. Le Roi Antiochus le poursuivit; & Tryphon vint à Dora, en s'enfuyant le long de la côte de la mer.

12. *Sciebat enim quòd congregata sunt mala in eum, & reliquit eum exercitus.*

12. Car il vit bien qu'il alloit être accablé de malheurs, l'armée l'ayant abandonné.

13. *Et applicuit Antiochus super Doram, cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, & octo millibus equitum.*

13. Antiochus vint camper au-dessus de Dora, avec six-vingt mille hommes de guerre, & huit mille chevaux;

14. *Et circuivit civitatem, & naves à mari accessérunt, & vexabant civitatem à terra, & mari, & neminem sinebant ingredi, vel egredi.*

14. Et il investit la ville, & fit avancer les vaisseaux qui étoient sur mer; & il la pressoit par mer, & par terre, sans permettre que personne y entrât, ou en sortît.

15. *Venit autem Numenius, & qui cum eo fuerant, ab urbe Roma, habentes epistolas Regibus, & regionibus scriptas, in quibus continebantur hæc:*

15. Cependant Numénius, & ceux qui avoient été avec lui à Rome, en revinrent avec des lettres écrites aux Rois, & aux divers peuples, qui contenoient ce qui suit:

16. *Lucius Consul Romanorum, Ptolemæo Regi, salutem.*

16. Lucius Consul des Romains, au Roi Ptolémée, Salut.

## COMMENTAIRE.

ces empreintes permises par la loi; soit qu'il n'ait pas jugé à propos de continuer de fabriquer des monnoyes, qui n'apportoient aucun profit à son Etat.

℣. 10. EXIIT ANTIOCHUS IN TERRAM PATRUM SUORUM. *Antiochus entra dans le pays de ses peres*, l'an du monde 3865. la 174. année des Séleucides. Il aborda à Séleucie, où il épousa Cléopatre sa belle sœur, indignée de ce que Démétrius Nicator son époux, avoit épousé Rhodogune fille du Roi des Parthes. (a) Les troupes, qui jusqu'alors étoient demeurées attachées au parti de Tryphon, vinrent en foule se donner à Antiochus; il composa une armée de six-vingt mille hommes de pied, & de huit mille chevaux, avec lesquels il battit Tryphon, le chassa de la haute Syrie, & l'alla

(a) *Appian. Syriac. p. 132. Justin. 36.*

Digitized by Google

17. *Legati Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam & societatem, missi à Simone Principe Sacerdotum, & populo Judæorum.*

18. *Attulerunt autem & clypeum aureum minarum mille.*

19. *Placuit itáque nobis scribere Regibus, & regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, & civitates eorum, & regiones eorum: & ut ferant auxilium pugnantibus adversùs eos.*

20. *Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.*

21. *Si qui ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni Principi Sacerdotum, ut vindicet in eos secundùm legem suam.*

22. *Hæc eadem scripta sunt Demetrio Regi, & Attalo, & Ariarathi, & Arsaci.*

17. Les Ambassadeurs des Juifs, qui sont nos amis, sont venus vers nous, ayant été envoyez par Simon, Prince des Prêtres, & par le peuple des Juifs, pour renouveller l'ancienne alliance, & l'amitié qui est entre nous. An du M. 3865.

18. Ils ont aussi apporté un bouclier d'or de mille mines.

19. Nous avons donc résolu d'écrire aux Rois, & aux peuples, qu'ils ne leur fassent aucun mal, qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leurs pays, & qu'ils ne donnent aucun secours à ceux qui leur font la guerre.

20. Or nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté.

21. Si donc quelques gens corrompus sont sortis de leur pays, pour se refugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon Prince des Prêtres, afin qu'il en fasse la punition selon la Loi.

22. Ils écrivirent ces mêmes choses au Roi Démétrius, à Attale, à Ariarathes, à Arsacés.

## COMMENTAIRE.

assiéger dans Dora, ville maritime de Palestine, au midi du mont Carmel, où il s'étoit jetté.

℣. 16. LUCIUS CONSUL ROMANORUM. *Lucius Consul des Romains.* Ce Lucius étoit selon les uns, (*a*) *Lucius Metellus Calvus*, ou *Lucius Furius Philus*. Ou selon Usserius, (*b*) *Lucius Calpurnius Pisò*, qui eut pour collégue *Lucilius Popilius Lænas*, qui fut envoyé cette année en Espagne, contre la ville de Numance. *Ptolémée* à qui est addressée la lettre du Consul, est Ptolémée Evergetés second, ou Physcon.

℣. 22. HÆC EADEM SCRIPSERUNT DEMETRIO REGI. *Ils écrivirent ces mêmes choses au Roi Démétrius* Nicator, nonobstant qu'il fût alors captif en Perse; mais les lettres furent renduës à Antiochus son frere.

ATTALO. *A Attale*, surnommé Philadelphe, frere d'Eumene Roi de Pergame, qui gouverna le Royaume pendant vingt & un ans

(*a*) *Drus. Grot.*

(*b*) *Ita & Salian. Menoch. &c.*



Digitized by Google

An du M. 3865.

23. *Et in omnes regiones; & Lampſaco, & Spartiatis, & in Delum, & in Myndum, & in Sicyonem, & in Cariam, & in Samum, & in Pamphyliam, & in Lyciam, & in Alicarnaſſum, & in Coo, & in Siden, & in Aradon, & in Rhodum, & in Phaſelidem, & in Gortinam, & Gnidum, & Cyprum, & Cyrenen.*

23. Et dans tous les pays qui leur étoient alliez; à Lampſaque, aux Lacédémoniens, à Délos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, en Samos, en Pamphylie, en Lycie, à Halicarnaſſe, à Coo, à Side, à Arade, à Rhodes, à Phaſelides, à Gortyne, à Gnide, en Chypre, & à Cyréne.

## COMMENTAIRE.

en la place d'Attalus III. ſurnommé Philométor. Cecy arriva en 3865. & Philadelphe remit la conduite du Royaume à ſon neveu l'année ſuivante 3866. C'eſt ce Philométor qui laiſſa le peuple Romain, héritier de ſon Royaume, & de ſes biens.

ARIARATHI. *A Ariarathes*, Roi de Cappadoce. (*a*)

ARSACI. *A Arſace*, Roi des Parthes; c'eſt le même que Mitridates, dont on a déja parlé, qui tenoit alors priſonnier Démétrius Nicator.

℣. 23. LAMPSACO. *A Lampſaque*, célébre dans la Myſie ſur l'Elleſpont, alors ville libre. (*b*) Le Grec lit, (*c*) *Sampſamé*, ou *Sampſacé*. On connoit *Samſa* dans l'Arabie, & *Samphé* dans la Phénicie; mais il faut s'en tenir à la Vulgate.

DELOS, Iſle célébre de la mer Egée, connuë par ſon Temple d'Apollon, & par le commerce qui y devint trés-grand, aprés la ruine de Cartage.

MYNDOS. Ville de Carie, avec un bon port.

SICIONE, ville trés-ancienne dans l'Achaïe, avec un port fameux.

IN CARIAM. *En Carie*. Province maritime de l'Aſie mineure.

SAMOS, Iſle trés-puiſſante alors, & libre, prés des côtes de l'Aſie mineure.

PAMPHILIE. Il y a pluſieurs villes de ce nom. Celle-ci eſt apparemment celle de Cilicie, au-deça du mont Taurus; elle donne ſon nom à une petite Province de même nom.

LA LYCIE eſt voiſine de la Pamphilie; les Romains l'ôterent aux Rhodiens, & lui rendirent ſa liberté. (*d*)

---

(*a*) *Vide Juſtin. l. 35.*

(*b*) *Vide Liv. l. 33. & 43.* Elle avoit favoriſé les Romains contre Antiochus le Grand.

(*c*) Σαμψάμη, *vel* Σαμψάνη. *Syr. Samſane.*

(*d*) *Livius l. 44.*

Digitized by Google

24. *Exemplum autem eorum scripserunt Simoni Principi Sacerdotum, & populo Judæorum.*

25. *Antiochus autem Rex applicuit castra in Doram secundò, admovens ei semper manus, & machinas faciens: & conclusit Tryphonem, ne procederet.*

24. Les Romains envoyérent une copie de ces lettres à Simon Prince des Prêtres, & au peuple des Juifs. An du M. 3865.

25. Or Antiochus mit une seconde fois le siége devant Dora, & la serra toûjours de plus prés, ayant fait diverses machines: & il y renferma tellement Tryphon, qu'il n'en pouvoit plus sortir.

## COMMENTAIRE.

HALICARNASSE, Ville de Carie, fort celébre dans l'antiquité.

COO, Isle & ville celébre de l'Archipel, vis-à-vis la Carie.

SIDENE, Ville de Pamphile; on en a dit un mot ci-devant, à l'occasion du nom d'*Antiochus Sidetés*. Grotius conjecture qu'au lieu de *Siden*, il faudroit lire *Sidon*, capitale de la Phénicie.

ARADE, Isle prés les côtes de Syrie. (*a*)

RHODE, Ville, & Isle célébre par son Colosse du Soleil.

PHASELIDE, Ville maritime sur les confins de la Lycie, & de la Pamphilie.

GORTINE, Ville fameuse dans l'Isle de Créte. Cette Isle étoit alors indépendante, & alliée du peuple Romain.

GNIDE, Isle au voisinage de Rhodes.

CYPRE, Isle célébre, & connuë de tout le monde.

CYRENE, Province d'Egypte. Il faut que dés-lors, elle ait joüi de quelque liberté, & qu'elle ait été alliée des Romains, quoique dans la dépendance des Rois d'Egypte.

℣. 24. EXEMPLUM EORUM SCRIPSERUNT SIMONI. *Ils envoyerent une copie de ces lettres à Simon*, pour lui faire connoître les égards qu'on avoit eus pour lui, les effets qu'avoit produit la députation de ses envoyez, & qui étoient ceux dont il devoit esperer la protection.

℣. 25. APPLICUIT CASTRA IN DORAM SECUNDO. *Il mit une seconde fois le siége devant Dora.* Ce terme *secundò* (*b*) peut signifier, qu'il commença ce siége, le jour qui suivit l'arrivée des Députez; (*c*) ou dés le lendemain de leur arrivée; (*d*) ou qu'enfin il recommença le siége avec plus d'ardeur que jamais, ayant apparemment été obligé de l'interrompre, ou de le quitter, (*e*) pour des

(*a*) Voyez *Genes.* x. 18.
(*b*) Παρενέβαλεν επὶ Δωρὰ εν τῇ δευτέρᾳ.
(*c*) *Grotius.*
(*d*) *Drusius.*
(*e*) *Lyran.*



Digitized by Google

An du M. 3865.

26. *Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, & argentum, & aurum, & vasa copiosa:*

27. *Et noluit ea accipere, sed rupit omnia quæ pactus est cum eo anteà, & alienavit se ab eo.*

28. *Et misit ad eum Athenobium, unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens: Vos tenetis Joppen, & Gazaram, & arcem quæ est in Jerusalem, civitates Regni mei.*

26. Alors Simon lui envoya un secours de deux mille hommes choisis, avec de l'argent, & de l'or, & beaucoup de vases précieux:

27. Mais il ne voulut point les recevoir; & il ne garda aucun des articles du traité, qu'il avoit fait avec lui auparavant, & s'éloigna tout-à-fait de lui.

28. Antiochus envoya ensuite Athénobie, l'un de ses confidens, pour traiter avec Simon, & lui dire de sa part: Vous avez entre vos mains Joppé, Gazara, & la forteresse de Jérusalem, qui sont des villes de mon Royaume.

## COMMENTAIRE.

raisons qui ne nous sont point connuës. Enfin, il se peut faire que les termes de l'original marquent simplement, que l'on fit une seconde attaque, ou une seconde enceinte, (*a*) & qu'on serra la ville de si prés, que Tryphon ne pouvoit plus sortir. Aussi ne s'échappa-t-il qu'en se jettant dans une barque, & en se sauvant par mer. Il n'est pas extraordinaire dans l'ancienne maniére d'assiéger les villes, de les envelopper d'une double, ou même d'une triple enceinte. Joseph (*b*) assure que le même Antiochus Sidetés assiégeant Jérusalem, l'investit avec sept camps, ou sept enceintes en différens endroits.

℣. 26. MISIT AD EUM SIMON DUO MILLIA VIRORUM. *Simon lui envoya un secours de deux mille hommes choisis*, qu'il ne voulut pas recevoir. Joseph (*c*) semble dire le contraire; il raconte qu'Antiochus étant occupé au siége de Dora, envoya des Ambassadeurs à Simon, pour lui demander son amitié, & des vivres pour ses troupes. Simon accorda volontiers au Roi tout ce qu'il lui demandoit, & lui envoya abondance de vivres, & d'argent; mais Antiochus oublia bien-tôt les obligations qu'il avoit au grand Prêtre. Il envoya contre lui Cendebée avec des troupes. Cet Historien ne parle pas de la députation d'Antiochus vers Simon. Voyez le ℣. 28.

℣. 28. VOS TENETIS JOPPEN, ET GAZARAM, ET ARCEM QUÆ EST IN JERUSALEM. *Vous avez entre vos*

(*a*) Comme s'il y avoit, παρενέβαλεν ἐπὶ Δωρᾷ, τῇ δεύτερα παρέμβολῃ.

(*b*) *Joseph. l.* XIII. *c.* 16. ἣν ἐπὶ στρατόπεδοις περιλαβὼν.

(*c*) *Joseph. Antiq. l* XIII. *c.* 12. πέμπει πρὸς Σίμωνα... περὶ φιλίας καὶ συμμαχίας πρέσβεις, &c.

29. *Fines earum desolastis, & fecistis plagam magnam in terra, & dominati estis per loca multa in Regno meo.*

29. Vous en avez désolé tous les environs ; vous avez fait un grand ravage dans le pays, & vous vous êtes rendu maître de beaucoup de lieux, qui étoient de ma dépendance. An du M. 3865.

30. *Nunc ergo tradite civitates, quas occupastis: & tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judæ.*

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez prises, & les tributs des différens lieux, où vous avez dominé hors les frontiéres de la Judée ;

31. *Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti, & exterminii, quod exterminastis, & tributorum civitatum alia talenta quingenta: sin autem, veniemus, & expugnabimus vos.*

31. Ou payez par les villes que vous retenez, cinq cens talens d'argent : & pour les dégâts que vous avez faits, & les tributs des villes, cinq cens autres talens d'argent : autrement nous viendrons à vous, & vous traiterons comme ennemis.

32. *Et venit Athenobius amicus Regis in Jerusalem, & vidit gloriam Simonis, & claritatem in auro, & argento, & apparatum copiosum: & obstupuit, & retulit ei verba Regis.*

32. Athénobie favori du Roi vint donc à Jerusalem : il vit la gloire de Simon, l'or & l'argent qui brilloit chez lui de toute part, & la magnificence de sa maison ; & il en fut fort surpris. Il lui rapporta ensuite les paroles du Roi.

## COMMENTAIRE.

*mains Joppé, & Gazara, & la forteresse de Jérusalem.* Pour Joppé, & Gazara, ou plûtôt *Gadara*, comme parle l'édition de Basle. Voyez ci-devant Chap. XIV. ℣. 5. 7. La forteresse de Jérusalem avoit été cédée à Simon, par Démétrius Soter, (*a*) en l'an 160. des Séleucides, du monde 3852. Mais la cession n'eut point d'effet alors ; Simon ne s'en rendit le maître que l'an du monde 3861. (*b*) & 171. des Séleucides.

℣. 30. TTIBUTA LOCORUM, IN QUIBUS DOMINATI ESTIS EXTRA FINES JUDÆÆ. *Les Tributs des différens lieux où vous avez dominé, hors les frontiéres de la Judée ;* par exemple les trois Toparchies démembrées de la Galilée, de la Samarie, & de la Perée, les villes de Gaze, & de Gadara, & des autres lieux que Simon avoit réünis au Domaine de la Judée. Antiochus demande qu'on lui restituë ces villes, ou qu'on lui donne cinq cens talents.

℣. 31. ET EXTERMINII QUOD EXTERMINASTIS, ET TRIBUTORUM CIVITATUM, ALIA TALENTA QUINGENTA. *Et pour les dégats que vous avez faits, & pour les tributs*

(*a*) 1. Macc. x. 32. (*b*) 1. Macc. XIII. 51.

Digitized by Google

An du M. 3865.

33. *Et respondit ei Simon, & dixit ei : Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus : sed hæreditatem patrum nostrorum, quæ injustè ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.*

33. Et Simon lui répondit en ces termes : Nous n'avons point usurpé le pays d'un autre, & nous ne retenons point le bien d'autrui ; mais nous avons seulement repris l'héritage de nos peres, qui avoit été possédé injustement par nos ennemis pendant quelque tems.

34. *Nos verò tempus habentes, vindicamus hæreditatem patrum nostrorum.*

34. Ainsi le tems nous ayant été favorable, nous nous sommes remis en possession de l'héritage de nos peres.

35. *Nam de Joppe, & Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, & in regione nostra : horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.*

35. Pour ce qui est des plaintes que vous faites touchant Joppé, & Gazara, c'étoient elles-mêmes qui causoient beaucoup de maux parmi le peuple, & dans tout nôtre pays : cependant nous sommes prêts de donner pour ces villes-là cent talens. Athénobie ne lui répondit pas un seul mot.

36. *Reversus autem cum ira ad Regem, renuntiavit ei verba ista, & gloriam Simonis, & universa quæ vidit : & iratus est Rex irâ magnâ.*

36. Mais il retourna tout en colére vers le Roi : il lui rapporta cette réponse de Simon, la magnificence où il étoit, & tout ce qu'il avoit vû ; & le Roi en fut extraordinairement irrité.

37. *Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.*

37. Cependant Tryphon s'enfuit par le moyen d'un vaisseau à Orthosiade.

## COMMENTAIRE.

*des villes, cinq cens autres talens d'argent.* Quant au dégât fait dans les villes de Betsure, de Gaze, de Joppé, & autres, & au tribut que vous avez tiré par le passé de ces lieux, & des autres du Domaine du Roi, il demande cinq cent talens pour les arrérages.

℣. 32. CLARITATEM IN AURO, ET ARGENTO. *L'or & l'argent qui brilloient chez lui de toute part.* Le Grec. (*a*) *Il vit le buffet couvert de vases d'or & d'argent, & un service proportionné*, ou des serviteurs en grand nombre, ou des meubles en quantité.

℣. 37. TRYPHON FUGIT NAVI IN ORTHOSIADA. *Tryphon s'enfuit dans un vaisseau à Orthosiade.* Cette ville est dans la Phénicie, vis-à-vis l'Isle d'Arade, pas loin de Tripoli. D'Orthosiade, ou *d'Orthosie*, Tryphon se sauva à Apamée sa patrie, où il avoit beaucoup d'amis, & de correspondance. Frontin (*b*) raconte que pour arrêter les soldats d'Antiochus, qui le poursuivoient dans sa mar-

(*a*) Κυλικεῖον μὲν χρυσωμάτων, καὶ ἀργυρωμάτων, καὶ παρασκευὴν ἱκανὴν.

(*b*) *Frontin. Stratag. l. 2. c. 13.*

che,

38. *Et constituit Rex Cendebæum ducem maritimum, & exercitum peditum, & equitum dedit illi.*

39. *Et mandavit illi movere castra contra faciem Judææ: & mandavit ædificare Gedorem, & obstruere portas civitatis, & debellare populum. Rex autem persequebatur Tryphonem.*

40. *Et pervenit Cendebæus Jamniam, & cœpit irritare plebem, & conculcare Judæam, & captivare populum, & interficere, & ædificare Gedorem.*

41. *Et collocavit illic equites, & exercitum: ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei Rex.*

38. Et le Roi Antiochus donna à Cendebée, le commandement de toute la côte de la mer, avec une armée composée d'infanterie : An du M. 3865.

39. Et il lui ordonna de marcher contre la Judée, de bâtir Gédor, de boucher les portes de la ville, & de réduire le peuple par la force de ses armes. Cependant le Roi alla poursuivre Tryphon.

40. Cendebée étant arrivé à Jamnia, commença à vexer le peuple, à ravager la Judée, à faire un grand nombre de prisonniers, à en tuer d'autres, & à fortifier Gédor.

41. Il y mit de la cavalerie, & des gens de pied, pour faire des courses dans le pays de la Judée, selon que le Roi le lui avoit commandé.

## COMMENTAIRE.

che, il sema beaucoup d'argent dans le chemin. Apamée fut assiégée & prise de force, & Tryphon mis à mort la cinquiéme année de son regne, ou de son usurpation. (*a*) Strabon assure qu'il s'enferma dans un château, où il fut contraint de se donner la mort, pour se dérober à la vengeance de son ennemi. (*b*)

℣. 38. CONSTITUIT REX CENDEBÆUM DUCEM MARITIMUM. *Antiochus donna à Cendebée le commandement de toute la côte de la mer*; Gouvernement que le jeune Antiochus, fils d'Alexandre Ballés, avoit donné auparavant à Simon, (*c*) & dont il avoit été en possession jusqu'alors.

℣. 39. GEDOR; c'est une ville de la Palestine, que l'on place aux environs de Jamnia, & d'Azot. (*d*) Le Grec lit *Cedron*, & le Syriaque *Hebron*.

OBSTRUERE PORTAS CIVITATIS. *Boucher les portes de la ville.* Le Grec lit simplement : (*e*) *Fortifier les portes*, les munir de tours, & de défenses, les armer de fer, de barres, & de bonnes serrures. Quelques-uns (*f*) l'entendent, *des défilez*: garder, ou *fortifier les défilez*; l'on sçait que ce nom de portes, leur est souvent donné dans les Historiens; le manuscrit Alexandrin porte, (*g*) *fortifier des villes.*

(*a*) *Vaill. hist. Reg. Syr. p. 194. 295. Joseph. Antiq. l. XIII. c. 12.*
(*b*) *Strabo. lib. 14.*
(*c*) *1. Macc. XI. 59.*
(*d*) Voyez *Josue* XV. 58.
(*e*) Ὀχυρῶσαι τὰς πύλας *Ita Syr.*
(*f*) *Grotius.*
(*g*) Ὀχυρῶσαι τὰς πόλεις.



Digitized by Google

# CHAPITRE XVI.

*Guerre de Cendebée contre les Juifs. Il eſt mis en fuite par les fils de Simon. Simon eſt tué par Ptolémée ſon gendre. Jean Hircan lui ſuccéde dans le Gouvernement du peuple.*

An du M. 3866.

℣. 1. *ET aſcendit Joannes de Gazaris, & nuntiavit Simoni patri ſuo, quæ fecit Cendebæus in populo ipſorum.*

2. *Et vocavit Simon duos filios ſeniores, Judam, & Joannem, & ait illis: Ego & fratres mei, & domus patris mei, expugnavimus hoſtes Iſraël, ab adoleſcentia uſque in hunc diem: & proſperatum eſt in manibus noſtris, liberare Iſraël aliquoties.*

3. *Nunc autem ſenui, ſed eſtote loco meo, & fratres mei, & egreſſi pugnate pro gente noſtra: auxilium verò de cœlo vobiſcum ſit.*

℣. 1. JEan étant venu de Gazara, avertit Simon ſon pere, de tout ce que Cendebée avoit fait contre leur peuple.

2. Et Simon ayant fait venir ſes deux fils aînez, Judas, & Jean, il leur dit: Nous avons battu, & humilié, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, les ennemis d'Iſraël, depuis nôtre jeuneſſe, juſqu'à ce jour, & les affaires ayant réüſſi ſous nôtre conduite, nous avons delivré Iſraël diverſes fois.

3. Me voilà maintenant devenu vieux: mais prenez ma place; tenez-moi lieu de freres, & allez combattre pour vôtre peuple; je prie Dieu qu'il vous envoye ſon ſecours du ciel.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ASCENDIT JOANNES DE GAZARIS. *Jean étant venu de Gazara.* Jean Hircan, fils du grand-Prêtre Simon, qui avoit été envoyé par ſon pere à Gazara, ou Gadara, pour gouverner en ſon nom, & pour garder la côte de Paleſtine, (*a*) vint à Jéruſalem rapporter les dégats que Cendebée faiſoit dans ce païs. Chap. précédent ℣. 40. 41.

℣. 2. EGO ET FRATRES MEI, ET DOMUS PATRIS MEI EXPUGNAVIMUS HOSTES ISRAEL. *Nous avons battu, & humilié, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, les ennemis d'Iſraël.* Le Grec du manuſcrit Aléxandrin, & le Syriaque: (*b*)

(*a*) 1. Macc. XIII. 54.

(*b*) Ἐπολεμήσαμεν τοὺς πολέμους Ἰσραήλ.

Digitized by Google

4. *Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, & equites: & profecti sunt ad Cendebæum: & dormierunt in Modin.*

5. *Et surrexerunt manè, & abierunt in campum: & ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum, & equitum, & fluvius torrens erat inter medium ipsorum.*

6. *Et admovit castra contra faciem eorum ipse, & populus ejus, & vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, & transfretavit prius: & viderunt eum viri, & transierunt post eum.*

7. *Et divisit populum, & equites in medio peditum: erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.*

8. *Et exclamaverunt sacris tubis, & in fugam conversus est Cendebæus, & castra ejus: & ceciderunt ex eis multi vulnerati: residui autem in munitionem fugerunt.*

4. Aprés cela, il choisit de tout le pays vingt mille hommes de pied, & de la cavalerie; & ils marchérent contre Cendebée, & reposerent à Modin. An du M. 3866.

5. Et s'étant levez dés la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine. Et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied, & de cheval, qui marchoit contre eux: & un torrent séparoit les deux armées.

6. Jean fit avancer ses troupes vers eux: & voyant que ses gens craignoient de passer le torrent, il le passa le premier: ce que ses troupes ayant vû, ils le passérent aprés lui.

7. Et il divisa son infanterie en deux corps, & mit au milieu sa cavalerie: quant aux ennemis, ils avoient un trés grand nombre de gens de cheval.

8. Dans le moment que l'on eut fait retentir les sacrées trompettes, Cendebée prit la fuite avec toutes ses troupes. Plusieurs furent blessez, & tuez: & le reste s'enfuit dans la forteresse.

## COMMENTAIRE.

*Nous avons soutenu mes fréres & moi, & la maison de mon pere, les guerres d'Isaël.* Voyez ci-devant Chap. XIV. ℣. 26.

℣. 3. NUNC AUTEM SENUI, SED ESTOTE LOCO MEO, ET FRATRES MEI. *Me voilà maintenant devenu vieux; mais prenez ma place, tenez-moi lieu de freres.* Le Grec, (*a*) & le Syriaque: *Me voilà maintenant devenu vieux; pour vous, par la miséricorde* de Dieu, *vous êtes assez en âge*, pour faire la guerre, *prenez ma place, & celle de mon frere.* Il entend parler de son frere Jonathas, qui avoit été malheureusement tué, dans le tems qu'ils gouvernoient ensemble.

℣. 8. SACRIS TUBIS. *Les sacrées trompettes.* La plûpart des Exemplaires Grecs, & le Syriaque, lisent simplement: *Les trompettes.* Mais l'Edition Romaine porte: *Les sacrées trompettes;* ce sont

(*a*) Νῦν δὲ γεγήρακα, καὶ ὑμεῖς δὲ ἐν τῷ ἐλέει τοῦ θεοῦ ἀδελφῶν μου. Ἱκανοὶ ἐστε ἐν τοῖς ἔτεσι. Γίνεσθε ἀντ' ἐμοῦ, καὶ τοῦ



Digitized by Google

An du M. 3866.

9. *Tunc vulneratus est Judas frater Joannis: Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit.*

9. Judas frere de Jean, fut blessé en cette occasion, & Jean poursuivit les ennemis, jusqu'à ce qu'il arriva à Cedron, que Cendebée avoit bâtie.

10. *Et fugerunt usque ad turres, quæ erant in agris Azoti, & succendit eas igni: Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, & reversus est in Judæam in pace.*

10. Ils s'enfuirent jusqu'aux tours, qui étoient dans la campagne d'Azot: & Jean fit brûler ces tours. Et il y eut deux mille des ennemis qui furent tuez. Ensuite Jean retourna en paix en Judée.

11. *Et Ptolemæus filius Abobi, constitutus erat dux in campo Jerico, & habebat argentum, & aurum multum.*

11. Or Ptolémée fils d'Abobus, avoit été établi gouverneur de la plaine de Jéricho; & il avoit beaucoup d'or & d'argent;

12. *Erat enim gener summi Sacerdotis.*

12. Car il étoit Gendre du Grand-Prêtre.

13. *Et exaltatum est cor ejus, & volebat obtinere regionem, & cogitabat dolum adversus Simonem, & filios ejus, ut tolleret eos.*

13. Et son cœur s'éleva d'orgüeil: il vouloit se rendre maître de tout le pays; & il cherchoit quelque moyen de se défaire en trahison de Simon, & de ses fils.

## COMMENTAIRE.

celles dont les Prêtres du Seigneur sonnoient dans les armées, conformément à la Loi. (*a*)

IN MUNITIONEM FUGERUNT. *Le reste se sauva dans la forteresse* de Gédor, que Cendebée avoit fait bâtir, ci-devant Chap. XIV. ℣. 39. 40.

℣. 9. DONEC VENIT CEDRONEM. *Jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron*, ou plûtôt à *Gédron*, ou *Gédor*, dont on vient de parler; on a déja vû la même faute dans le Grec, ci-devant XV. 39.

℣. 10. FUGERUNT USQUE AD TURRES, QUÆ ERANT IN AGRIS AZOTI. *Ils s'enfuirent jusqu'aux tours, qui étoient dans la campagne d'Azot.* Une partie des fuyards se jettérent dans les redoutes, ou dans de petits forts qu'on avoit faits dans les champs, pour y placer des sentinelles, & les gardes avancées de l'armée. (*b*) Il paroît que les tours étoient de bois, puisque Jean les brûla.

℣. 12. PTOLEMÆUS...GENER SUMMI SACERDOTIS. *Ptolémée gendre du grand Prêtre*, c'est-à-dire, de Simon grand-Prêtre, & Prince de sa nation. Ce Ptolémée ne se contentant pas du gouvernement de la plaine de Jéricho, qui lui avoit été confié par Simon, prétendit parvenir au gouvernement de toute la Judée, en se défaisant de Simon, & en appellant à son secours les Syriens, qui ne deman-

(*a*) *Num.* X. 8. 9. *Deut.* XX. 2. 2. *Par.* XXIX. 26.

(*b*) *Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

14. *Simon autem perambulans civitates, quæ erant in regione Judææ, & solicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, & Mathathias filius ejus, & Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo: hic est mensis Sabath.*

15. *Et suscepit eos filius Aboli in munitiunculam, quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit: & fecit eis convivium magnum, & abscondit illic viros.*

16. *Et cùm inebriatus esset Simon, & filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, & sumpserunt arma sua, & intraverunt in convivium, & occiderunt eum, & duos filios ejus, & quosdam pueros ejus.*

14. Simon faisoit alors la visite des villes, qui étoient dans le pays de la Judée, & avoit un fort grand soin d'y régler toutes choses. Etant arrivé à Jéricho, lui & ses deux fils, Mathathias, & Judas, l'an cent soixante & dix-sept, & l'onziéme mois, appellé Sabath. An du M. 3866.

15. Le fils d'Abobus les reçut avec un mauvais dessein, dans un petit Fort qu'il avoit fait bâtir, appellé Doch; & il leur fit un grand festin, ayant caché auparavant plusieurs hommes en ce lieu.

16. Aprés donc que Simon, & ses fils eurent fait grand-chere, Ptolémée se leva avec ses gens; & ayant pris leurs armes, ils entrérent dans la sale du festin, & tuérent Simon, ses deux fils, & quelques-uns de ses serviteurs.

## COMMENTAIRE.

doient qu'une occasion, pour recouvrer la souveraineté de la Judée.

℣. 14. MENSIS SABATH. *Le mois appellé Sabath.* C'est le même que les Juifs nomment aujourd'hui *Sebeth*, & qui est l'onziéme de l'année sainte, & répond à *Janvier & Février.*

℣. 15. IN MUNITIUNCULAM QUÆ VOCATUR DOCH. *Dans un petit Fort appellé Doch.* Ce terme signifie une guerite en Syriaque. (*a*) Joseph, & la chronique du second Temple, l'appellent *Dagon*; (*b*) elle devoit être prés de Jéricho.

℣. 16. CUM INEBRIATUS ESSET SIMON. *Aprés que Simon, & ses fils eurent fait grand-chere.* A la lettre. (*c*) *Aprés que Simon se fut enyvré.* Mais les Interprétes (*d*) remarquent que dans le langage des Hébreux, & des Helleniſtes, ces termes n'ont pas la même difformité que dans nôtre langue, & ne marquent pas toûjours cette action honteuse, & mal-honnête, que nous appellons *s'enyvrer*; ils ne signifient quelquefois autre chose que faire bonne chere. (*e*)

OCCIDERUNT EUM, ET DUOS FILIOS EIUS. *Tuérent Simon, & ses deux fils.* Joseph (*f*) dit que Ptolémée ayant été assiégé dans la forteresse de Doch, au-dessus de Jéricho, par Jean Hircan,

---

(*a*) דוק *Specula. Syriacè. Grot.*
(*b*) *Joseph Antiq.* XIII. 15.
(*c*) Καὶ, ὅτι ἐμεθύσθη Σίμων.
(*d*) *Lir. Vatab. Tir. Grot. Druſ. alii passim.*
(*e*) Voyez *Geneſ.* XLIII. 34. *Agge* I. 6. *Eccli.* I. 14. *Joan.* II. 10.
(*f*) *Joseph. Antiq l.* XIII. 14. 15. *& de Bello. l.* I. *c.* 2.



Digitized by Google

An du M. 3866.

17. *Et fecit deceptionem magnam in Israel, & reddidit mala pro bonis.*

18. *Et scripsit hæc Ptolemæus, & misit Regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, & traderet ei regionem, & civitates eorum, & tributa.*

17. Il commit ainsi dans Israël une grande perfidie, & rendit le mal pour le bien.

18 Ptolémée écrivit ceci au Roi, & lui manda de lui envoyer une armée pour le secourir : promettant de lui livrer le pays avec toutes les villes, & de lui payer tribut.

## COMMENTAIRE.

fils de Simon, faisoit cruellement battre à coups de fouët sur les murailles, la mere de Jean, & ses deux freres, lorsque Jean vouloit donner l'assaut à la ville. La compassion de Jean, & l'inhumanité de Ptolémée, furent cause que le siege tira en longueur. L'année Sabbatique étant commencée, Hircan fut obligé de lever le siége, & Ptolémée se sauva chez Zenon, surnommé Cotyla, tyran de Philadelphie, aprés avoir fait mourir la mere, & les deux freres de Jean Hircan. Selon cet Historien, il faudroit dire, qu'il n'y eut que Simon de tué à Doch ; & que Ptolémée réserva Mathathias, & Judas fils de Simon, jusqu'aprés le siége du château de Doch, ou Dagon. Mais Salien, & Usserius, montrent que le recit de Joseph est fabuleux, & ne s'accorde, ni aux circonstances du tems, ni à celles des personnes. (*a*) L'Ecriture dit ici expressément que Ptolémée fit tuer en même-tems Simon, & ses deux fils, & on a de fortes raisons de le soupçonner de n'avoir commis ce parricide, qu'avec la participation d'Antiochus Roi de Syrie, & sur l'assurance d'être fait Gouverneur du païs aprés Simon. Toute la suite favorise cette conjecture. Au reste nous ne pouvons rien dire ici à la loüange de Simon, qui n'ait déja été dit ci devant au Chap. XIV. 4. & les suiv. On y voit un éloge complet de ce grand homme, auquel il n'est pas permis de rien ajouter.

℣. 17. FECIT DECEPTIONEM MAGNAM IN ISRAEL. *Il commit ainsi dans Israël une grande tromperie.* Le Grec (*b*) se prend quelquefois pour revolte, perfidie, violence. Le Syriaque : *Il fit un grand crime dans Israël.* (*c*)

℣. 18. ET TRADERET EI REGIONEM. *Promettant de lui livrer le païs*, de lui en remettre la souveraineté, & le domaine, (*d*) pourvû que lui Ptolémée en eût le gouvernement, sous la charge de

(*a*) *Salian. ad an.* 3919. §. 5. 6. 7. & 3910. §. 5. 6. *Usser. ad an.* 3869.
(*b*) Ἐποίησεν ἀδικίαν μεγάλην,
(*c*) *Ita Vatab. Badvel.*
(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. 14.

Digitized by Google

19. *Et misit alios in Gazaram tollere Joannem : & tribunis misit Epistolas, ut venirent ad se, & daret eis argentum & aurum, & dona.*

19. Il envoya en même tems d'autres gens à Gazara pour tuer Jean ; & il écrivit aux Officiers de l'armée de venir se joindre à lui, & recevoir de l'argent, & de l'or, & plusieurs présens qu'il vouloit leur faire. An du M. 3866.

20. *Et alios misit occupare Jerusalem, & montem templi.*

20. Il en envoya encore d'autres pour se rendre maîtres de Jérusalem, & pour se saisir de la montagne où étoit le Temple.

21. *Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, & fratres ejus, & quia misit te quoque interfici.*

21. Mais un homme les ayant prévenus, arriva à Gazara, & avertit Jean que son pere, & ses freres avoient été tuez par Ptolémée ; & qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer aussi lui-même.

22. *Ut audivit autem, vehementer expavit : & comprehendit viros, qui venerant perdere eum, & occidit eos : cognovit enim quia quærebant eum perdere.*

22. Cette nouvelle l'effraya extrémement. Il fit ensuite arrêter ceux qui venoient pour le perdre, & les fit mourir : car il reconnut qu'ils avoient dessein de le tuer.

23. *Et cætera sermonum Joannis, & bellorum ejus, & bonarum virtutum, quibus fortiter gessit, & ædificii murorum, quos extruxit, & rerum gestarum ejus.*

23. Le reste de la vie de Jean, ses guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le soin qu'il eut de rebâtir les murailles *de Jérusalem ;* & enfin tout ce qu'il fit pendant son gouvernement,

24. *Ecce hæc scripta sunt in libro dierum Sacerdotii ejus, ex quo factus est Princeps Sacerdotum post patrem suum.*

24. Est écrit au livre des Annales de son Sacerdoce, *à commencer* depuis qu'il fut établi Prince des Prêtres, en la place de son pere.

## COMMENTAIRE.

payer le tribut, dont il semble qu'il étoit déja convenu sous main avec le Roi.

℣. 18. ET GAZARAM TOLLERE JOANNEM. *Il envoya à Gazara pour tuer Jean*, surnommé Hircan, qui succéda à Simon son pere. Joseph raconte que Jean, aprés avoir fait arrêter, & tuer ceux que Ptolémée avoit envoyez pour le mettre à mort, alla promptement à Jérusalem, où il entra, & fut reçu du peuple, en même-tems que Ptolémée, qui se présenta à une autre porte, en fut exclus. Jean prit possession de la souveraine sacrificature, & fut reconnu Prince de la nation, en la place de Simon ; & aprés avoir offert des sacrifices, il marcha contre Ptolémée, & l'assiégea dans la forteresse de Dagon, comme on l'a dit ci-devant.

℣. 24. ECCE HÆC SCRIPTA SUNT IN LIBRO DIERUM

Digitized by Google

An du M. 3866. SACERDOTII EJUS. *Tout ce qu'il fit pendant ſon gouvernement, eſt écrit au livre des Annales de ſon Sacerdoce.* Depuis que les grands-Prêtres furent en poſſeſſion du gouvernement du peuple, on fit à leur égard, ce qu'on avoit fait avant la captivité envers les Rois de Juda & d'Iſraël; on écrivit des Journaux, & des Annales de tout ce qu'ils faiſoient de mémorable, & de tout ce qui arrivoit, concernant le corps de la nation. C'eſt dans ces ſources que Joſeph a puiſé ce qu'il nous raconte dans ſon Hiſtoire de ces derniers tems.

*Fin du premier Livre des Maccabées.*



Digitized by Google



*Accipe sanctum gladium, in quo deijcies adversarios populi mei. 2. Mac. XV. 16.*

# COMMENTAIRE LITTERAL
## SUR LE SECOND LIVRE
# DES MACCABÉES.

## CHAPITRE PREMIER.

*Lettre des Juifs de Jéruſalem à ceux d'Egypte, dans laquelle ils les prient de célébrer la fête du renouvellement du Temple. Autre lettre pour les exhorter à célébrer la Fête du recouvrement du nouveau feu.*

℣. 1. *FRatribus, qui ſunt per Ægyptum, Judæis, ſalutem dicunt fratres, qui ſunt in Jeroſolymis, Judæi, & qui in regione Judæa, & pacem bonam.*

℣. 1. LEs Juifs qui ſont dans Jéruſalem, & dans le pays de Judée, aux Juifs leurs freres qui demeurent en Egypte, Salut, & une heureuſe paix. An du M. 3860.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. FRATRIBUS QUI SUNT PER ÆGYPTUM, JUDÆIS. *Aux Juifs leurs freres, qui ſont en Egypte.* On voit par les deux lettres, qui ſont rapportées dans ce Chapitre, que les Juifs de Jéruſalem & de Judée, avoient beaucoup de correſpondance avec ceux de l'Egypte; on peut remarquer la même choſe par la con-



Digitized by Google

An du M. 3860.

2. *Benefaciat vobis Deus, & memineritteſtamenti ſui, quod locutus eſt ad Abraham, & Iſaac, & Jacob, ſervorum ſuorum fidelium.*

3. *Et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem, corde magno, & animo volenti.*

4. *Adaperiat cor veſtrum in lege ſua, & in præceptis ſuis, & faciat pacem.*

5. *Exaudiat orationes veſtras, & reconcilietur vobis, nec vos deſerat in tempore malo.*

6. *Et nunc hîc ſumus orantes pro vobis.*

7. *Regnante Demetrio, anno centeſimo ſexageſimo nono, nos Judæi ſcripſimus vobis in tribulatione, & impetu, qui ſupervenit nobis in iſtis annis, ex quo receſſit Jaſon à ſancta terra, & à Regno.*

2. Que Dieu vous comble de biens ; qu'il ſe ſouvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Iſaac, & Jacob ſes fidelles ſerviteurs :

3. Qu'il vous donne à tous un cœur, afin que vous l'adoriez, & que vous accompliſſiez ſa volonté avec grand cœur ; & avec une noble ardeur.

4. Qu'il ouvre vôtre cœur à ſa Loi, & à ſes préceptes, & qu'il vous donne la paix.

5. Qu'il exauce vos priéres, qu'il ſe réconcilie avec vous, & qu'il ne vous abandonne point dans le tems mauvais.

6. Quant à nous, nous ſommes occupez ici à prier pour vous, à preſent.

7. Sous le regne de Démétrius, l'an cent ſoixante-neuf, nous vous écrivîmes nous autres Juifs, dans l'accablement des maux qui nous étoient ſurvenus pendant ces années, depuis que Jaſon ſe fut retiré de la terre ſainte, & du Royaume.

## COMMENTAIRE.

cluſion qui ſe lit à la fin du livre d'Eſther dans le Grec. (*a*) Il ne paroît pas qu'ils ayent eû les mêmes liaiſons & les mêmes égards pour les autres Juifs des Provinces éloignées ; peut-être parce qu'ils n'étoient point en ſi grand nombre ; ni ſi à portée que ceux de l'Egypte.

℣. 4. FACIAT PACEM. *Qu'il vous donne la paix ;* ou *qu'il vous comble de biens & de proſpéritez.*

℣. 7. REGNANTE DEMETRIO, ANNO CENTESIMO SEXAGESIMO NONO. *Sous le regne de Démétrius, l'an* 169. L'Auteur du ſecond livre des Maccabées, marque les dattes des événemens, par les années des Grecs, ou des Séleucides, de même que l'Auteur du livre précédent ; mais au lieu que le premier commence ſes années au mois de Niſan, l'Auteur du ſecond les commence en Tizri, vers le mois d'Octobre, d'où vient que leurs dattes ne paroiſſent pas toûjours ſe rencontrer. *Démétrius* Roi de Syrie, dont il parle ici, eſt Démétrius Nicator. La 169. année des Séleucides, revient à l'an du monde 3860.

IN TRIBULATIONE, ET IMPETU. *Dans l'affliction, &*

(*a*) *Eſther.* XI. 1. *in Vulg.*

Digitized by Google

*dans l'accablement des maux.* Le Grec : (*a*) *Dans l'affliction, & dans la pointe qui est venuë sur nous* ; c'est-à-dire, dans le fort, dans le plus cuisant de nos afflictions ; ou dans nôtre douleur la plus vive, la plus sensible ; ou enfin dans les premieres attaques de nos maux. Cette description ne convient pas au tems de Démétrius Nicator, mais à celui de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Les Juifs de Judée font mémoire ici d'une premiere lettre, que nous n'avons plus & qui fut écrite à ceux d'Egypte, dans le fort de la persécution d'Epiphanes. Celle-ci ne fut envoyée qu'environ trente-huit ans aprés, en la 196. année des Séleucides. Je voudrois joindre cette datte à ce qui précéde de cette sorte, ℣. 6 Quant à nous, nous sommes occupez à prier pour vous, à présent qui est l'année 169. des Grecs, sous le regne de Démétrius Nicator. Il est bien certain que la datte ne peut tomber sur ce qui suit. La persécution ne duroit plus sous Démétrius, & Jason n'étoit plus en vie.

EX QUO RECESSIT JASON A SANCTA TERRA, ET A REGNO. *Depuis que Jason se fut retiré de la terre sainte, & du Royaume.* Joseph (*b*) raconte qu'aprés la mort du grand-Prêtre Onias, la souveraine Sacrificature fut déferée à Jesus, ou Jason son frere ; mais le Roi, (apparemment le Roi de Syrie, auquel la Judée obéïssoit alors,) ayant conçû quelque mécontentement contre Jesus, le dépossa, & mit en sa place Onias son cadet, qui prit le nom de Ménélaus. Jason irrité de la préférence qu'on avoit donnée à Ménélaus au dessus de lui, soûleva le peuple, & se mit à la tête d'un puissant parti, qui obligea Ménélaus & ses adhérans de se retirer auprés d'Antiochus Epiphanes, & de lui demander sa protection. Mais le même Historien parle ailleurs (*c*) d'une maniére bien différente, de la succession d'Onias troisiéme. Il dit qu'Antiochus Epiphanes le dépossa de la souveraine Sacrificature, & donna cette dignité à Jason, frere d'Onias, moyennant la somme de trois mille six cens soixante talens par an, que Jason s'engagea de lui payer. Enfin l'Auteur de ce second livre des Maccabées, parle encore de cet événement, d'une maniére assez éloignée de Joseph. Il raconte, (*d*) que Jason frere du grand-Prêtre Onias, ayant conçu le dessein d'usurper la souveraine Sacrificature, s'addressa à Antiochus Epiphanes, à qui il promit pour le prix de cette dignité trois cent soixante talens d'argent, & quatre-vingt talens pour autres revenus, & de plus cent cinquante talens, si on lui

(*a*) Ἐν τῇ θλίψει, καὶ ἐν τῇ ἀκμῇ τῇ ἐπιλαθούσῃ ἡμῖν.
(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII, *c.* 6.
(*c*) *Lib de Maccab. c* 4.
(*d*) 2. *Macc.* IV. 7. *& sequ.*

An du M. 3860.

8. *Portam succenderunt, & effuderunt sanguinem innocentem : & oravimus ad Dominum, & exauditi sumus, & obtulimus sacrificium, & similaginem, & accendimus lucernas, & proposuimus panes.*

8. Ils brûlérent la porte du Temple, & ils répandirent le sang innocent. Nous priâmes le Seigneur, & nous fûmes exaucez : nous offrîmes le sacrifice *accoûtumé*, & les offrandes de la fleur de farine : nous allumâmes les lampes, & nous exposâmes les pains *devant lui*.

## COMMENTAIRE.

donnoit pouvoir d'établir à Jérusalem, un lieu d'exercice pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem citoyens d'Antioche. Il obtint du Roi tout ce qu'il demandoit, & n'omit rien pour se rendre agréable à ce Prince. Cependant il ne put conserver long-tems une dignité, dans laquelle il étoit entré d'une façon si peu réguliére. Ménélaus son frere, sçut gagner l'esprit d'Antiochus, & obtint le souverain Pontificat, sous la promesse d'une plus grande somme d'argent. Il n'est pas aisé sans doute d'accorder ces divers recits ; mais comme Joseph ne se soutient pas avec lui-même, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'a pas été parfaitement informé de cet évenement ; ainsi l'on doit s'attacher uniquement à ce que nous en apprend l'Auteur sacré de ce livre. Ce qu'il dit dans ce ℣. *Que Jason quitta la terre sainte, & le Royaume*, marque la conduite irréguliere & séditieuse de ce grand-Prêtre, qui au lieu d'attendre la mort naturelle de son frere, pour lui succéder, selon les loix du païs, s'adresse à un Prince étranger, à Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, pour obtenir de lui le souverain Pontificat, dans le tems que les Rois d'Egypte étoient les Souverains de la Judée. Le Royaume qu'il quitte est donc *le Royaume d'Egypte*, que l'auteur de cet ouvrage appelle simplement *le Royaume*, parce qu'il écrit aux Juifs de l'Egypte. Le Syriaque porte : *Depuis que Jason, & les siens furent envoyez de la part du Royaume dans la terre sainte.*

℣. 8. OBTULIMUS SACRIFICIUM, ET SIMILAGINEM. *Nous offrîmes les sacrifices, & les offrandes de farine.* Aprés que Judas Maccabée eut purifié le Temple, on recommença à y offrir les sacrifices ordinaires du soir & du matin, (*a*) & tous les autres sacrifices, tant d'obligation que de dévotion. Les offrandes de pure farine, sont nommées en Hébreu (*b*) *Mincha*, & on comprend sous ce terme, les offrandes de grains, de gâteau, & des diverses maniéres de farine, & de gruaux.

(*a*) 1. *Macc.* IV. 56.

(*b*) מנחה

9. *Et nunc frequentate dies scenopegiæ mensis Casleu.*

10. *Anno centesimo octogesimo octavo, populus qui est Jerosolymis, & in Judæa, Senatúsque, & Judas, Aristobolo magistro Ptolemæi Regis, qui est de genere christorum Sacerdotum, & his qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem, & sanitatem.*

9. Célébrez donc maintenant la fête des Tabernacles du mois de Casleu.

10 L'an cent quatre-vingt-huit, le peuple qui est dans Jérusalem, & dans la Judée, le Sénat, & Judas, à Aristobule Précepteur du Roi Ptolémée, de la race des Prêtres sacrez, & aux Juifs qui sont en Egypte, Salut, & prospérité. An du M. 3860.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. FREQUENTATE DIES SCENOPEGIÆ MENSIS CASLEU. *Célébrez la fête des Tabernacles du mois de Casleu.* C'est la fête du renouvellement, ou de la nouvelle purification du Temple, par Judas Macabée : (*a*) elle se fit le 25. du mois de Casleu, qui répond à Novembre & Decembre, & elle dura huit jours. On l'appelle ici, *la fête des Tabernacles du mois de Casleu*, parce qu'on la célébra à peu prés avec les mêmes cérémonies, que la fête des Tabernacles, *en portant des branches de verdure, & de palmier*, comme il est marqué ci-aprés. (*b*) *Se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles, sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.* On sçait que la vraye fête des Tabernacles se célébroit au mois de Tizri, vers Septembre ou Octobre. Le Grec de l'édition de Complute, lit : (*c*) *Afin que vous célébriez aussi la fête, comme celle des Tabernacles.*

℣. 10. ANNO CENTESIMO OCTOGESIMO OCTAVO. *L'an cent quatre-vingt huit.* Quelques-uns (*d*) ont voulu que cette datte fût celle de la lettre précédente, parce qu'en l'an 188. des Séleucides, on ne connoît, disent-ils, ni Judas chef des Juifs, ni Aristobule Précepteur de Ptolémée ; mais il est aisé de faire voir la fausseté de ces raisons. La 188. année des Grecs, revient à la 3880. du monde. (*e*) Dans ce tems-là pouvoit vivre Judas Essénien, dont parle Joseph, (*f*) qui étoit célébre par ses Prophéties, & qui ne se trompoit jamais dans ses prédictions. Dix-neuf ans aprés cette année 3880. c'est-à-dire, en 3899. ce Prophéte prédit la mort du jeune Antigone, frere d'Aristobule. Dans le même tems vivoit Aristobule, autrement

(*a*) 1. *Macc.* IV. 52.
(*b*) 2. *Macc.* X. 6. 7.
(*c*) Ἵνα καὶ ὑμεῖς ἄγητε ὡς σκηνοπηγίας.
(*d*) *Serar. Salian. Menoch.* & voyez Basnage hist. des Juifs l. 3. l. 5 c. 1. §. 14. Cet Auteur avance, que l'Interprête Latin change la datte de la lettre, & qu'il l'anticipe de 80. ans. Il se trompe ; la Vulgate est conforme à toutes les Editions Grecques, & au Syriaque.
(*e*) *Usser. ad an.* 3880.
(*f*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 19. *Vide Rupert. l.* X. *c.* 15. *de victoria verbi. Serar. Marian.*

An du M. 3880.

11. *De magnis periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem Regem dimicavimus.*

12. *Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos, & sanctam civitatem.*

11. Dieu nous ayant délivrez de très-grands périls, nous lui en rendons aussi de très-grandes actions de graces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel Roi.

12. Car ce fut lui qui fit sortir de Perse cette multitude de gens qui combattirent contre nous, & contre la ville sainte.

## COMMENTAIRE.

*Judas*, fils aîné de Jean Hircan, qui succéda à son pere, l'an du monde 3898. Il pouvoit alors être à la tête du Sénat, quoique son pere fût Prince de la nation, & souverain Pontife.

Quant à Aristobule, Précepteur du Roi Ptolémée, on est fort partagé sur son sujet. Saint Clément d'Alexandrie, & Eusébe, parlent d'un Aristobule Juif, & Philosophe Péripatéticien, qui vivoit en Egypte, sous le Roi Ptolémée Philométor, & qui composa pour l'instruction de ce Prince, (*a*) un computatif allégorique sur l'Ecriture. Plusieurs ont crû, que c'étoit à cet Aristobule, que la lettre que nous lisons ici étoit adressée; (*b*) mais Philométor étant mort en 3860. il seroit mal-aisé qu'Aristobule son Précepteur, qui devoit être plus âgé que lui, eût vécu jusqu'en 3880. La chose n'est pourtant pas impossible; la plûpart veulent, (*c*) que nôtre Aristobule, ait été Précepteur de Ptolémée, surnommé le Bien-faisant, ou *Evergetés* & *Physcon*. L'Abbé Rupert croit que depuis le regne de Philadelphe, qui fit traduire la Bible en Grec, les Rois d'Egypte avoient accoutumé de prendre des Précepteurs Juifs. Il pouvoit au moins y en avoir ordinairement quelques-uns de cette nation, parmi ceux qui étoient préposez à leur éducation.

℣. 11. ADVERSUS TALEM REGEM. *Contre un tel Roi.* La plûpart des Commentateurs (*d*) l'entendent d'Antiochus *Sidetés*; ce Prince ne regnoit plus en l'an des Séleucides 188. mais il avoit assiégé Jérusalem quelques années avant sa mort. (*e*) Nous ne voyons rien qui nous empêche de l'entendre d'Antiochus Epiphanes. Ce Prince étoit mort long tems auparavant, & les Auteurs de cette lettre disent qu'ils ont eu la force de combattre contre lui, c'est-à-dire, que leurs Ancêtres avoient résisté à ce Prince.

---

(*a*) *Clem. Alex. lib. 5. Strom. & Euseb. præp 1. 13. c 7. & in Chronic. ad an.* 1841. *& hist. l. 2. c. 17.*

(*b*) *Liran. Menoch.*

(*c*) *Vide Grot. hic. Usser. ad an* 3880. *Selden not. in orig. contra Cels. p. 198 Tirin.*

(*d*) *Rupert. Medina. Sigon. Serar. Tir. Menoch.*

(*e*) *4. Macc. 11. Joseph. Antiq. l. 13. c. 16.*

Digitized by Google

13. *Nam cùm in Perside esset dux ipse, & cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Nanæ, consilio deceptus Sacerdotum Nanæ.*

14. *Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, & amici ejus, & ut acciperet pecunias multas datis nomine.*

13. Mais ce Chef de nos ennemis étant lui même en Perse avec une armée innombrable, périt dans le temple de Nanée, ayant été trompé par le conseil frauduleux des Prêtres de cette Idole. An du M. 3880.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot,

## COMMENTAIRE.

℣. 12. IPSE EBULLIRE FECIT DE PERSIDE EOS QUI PUGNAVERUNT CONTRA NOS. *Ce fut lui qui fit sortir de Perse cette multitude de gens, qui combattirent contre nous.* Le Grec : (*a*) *C'est lui qui fit fourmiller ceux qui attaquérent la sainte Cité.* L'édition Romaine, ni le Manuscrit Alexandrin, ne lisent point dans ce ℣. le nom de *Perse*. D'autres éditions portent : *C'est* le Seigneur *qui a jetté comme une fourmillière dans la Perse, ceux qui attaquoient la ville sainte.* Le Seigneur a obligé Antiochus à aller avec une puissante armée, dans ce pays, où il est mort misérablement. (*b*) D'autres entendent ainsi la Vulgate : Le même Antiochus, qui a envoyé contre nous tant de troupes de la Perse, est lui-même mort dans la Perse. (*c*) Le nom de Perse se prend ici avec étenduë, pour tout le pays sujet à Antiochus ; ou bien, l'Auteur veut marquer que ce Prince envoya de grandes armées dans la terre sainte, en même-tems qu'il partit pour la Perse. Voyez ce qu'on a dit sur le premier des Maccabées. (*d*) L'Abbé Rupert, & quelques autres aprés lui, veulent que ce Prince soit *Antiochus Sidetés*, qui étoit mort dans la Perse, environ six ans avant que cette lettre fût écrite. Nous avons déja remarqué qu'Antiochus Sidetés avoit auparavant assiegé Jérusalem ; mais cette affaire se termina à l'amiable. Voyez Joseph Antiq. XIII. 16.

℣. 13. CECIDIT IN TEMPLO NANEÆ. *Antiochus périt dans le Temple de Nanée.* Le Temple de Nanée, ou Anaïs à Ecbatanes, est célébre dans l'antiquité. Nous avons parlé de cette Déesse sur le premier livre des Maccabées. (*e*)

℣. 14. CUM EA HABITATURUS VENIT AD LOCUM ANTIOCHUS, ET AMICI EJUS, ET UT ACCIPERET PE-

---

(*a*) Αὐτὸς γὰρ ἐξέθρεψεν τὸν πολεμήσαντας ἐν τῇ ἁγίᾳ πόλει.

(*b*) *Ita Syr. Cum enim venisset in nos Rex ad bellum contra civitatem sanctam gerendum, depulit eum, & in Persidem ejecit. Ita & Vat.*

(*c*) *Ita Grot Lir Men Tyr.*

(*d*) 1. Macc. III. 26. 27. 34. 35.

(*e*) 1. Macc. VI. 1.

Digitized by Google

An du M. 3880.

15. *Cùmque proposuissent eas Sacerdotes Naneæ: & ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clauserunt templum.*

16. *Cùm intrasset Antiochus, apertóque occulto aditu templi, mittentes lapides percusserunt ducem, & eos qui cum eo erant, & diviserunt membratim, & capitibus amputatis foras projecerunt.*

17. *Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.*

15. Les Prêtres de Nanée découvrirent tout l'argent qui y étoit; & aprés qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au-dedans du temple, ils le fermérent sur lui.

16. Alors ouvrant une ouverture secrette du temple, ils l'assommérent à coups de pierres, lui & ceux qui l'accompagnoient: & mettant leurs corps en piéces, ils leur coupérent la tête, & les jettérent dehors.

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré ainsi des impies.

## COMMENTAIRE.

CUNIAS MULTAS DOTIS NOMINE. *Antiochus étant venu avec ses amis au Temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.* C'est ainsi que les Payens se joüoient de leur religion. Les Prêtres faisoient difficulté de donner les tresors de leurs Temples à Antiochus; ce Prince pour avoir un prétexte de les ravir, feignit de vouloir prendre pour femme la Déesse Nanée, qu'on disoit être Diane, afin de profiter, en qualité de son époux, des grandes richesses, qui étoient inutiles à la Déesse, & qui seroient devenuës communes entre lui & elle, par ce mariage prétendu. Les Athéniens autrefois ayant choisi Marc-Antoine pour époux à leur Minerve, (*a*) ce nouveau mari leur demanda pour la dot de son épouse, une somme de mille talens. Héliogabal épousa en cérémonie la Déesse Uranie, ou Venus la celeste, & voulut qu'on la lui amenât. (*b*) Caligula eut aussi cette folie, au rapport de Suetone. Il invitoit la Lune à s'approcher de lui.

℣ 16. APERTOQUE OCCULTO ADITU TEMPLI, MITTENTES LAPIDES PERCUSSERUNT DUCEM. *Alors ouvrant une porte secrette, qui regardoit sur le Temple, ils l'assommérent à coups de pierres.* Le Grec lit: (*c*) *Qu'ils ouvrirent une fausse porte, qui étoit au lambris du Temple, & firent tomber sur ce Prince une grêle de pierres.* Le texte ajoûte ci-aprés, qu'Antiochus & ses gens furent assommez à coups de pierres, & mis en pieces par les Prêtres; & qu'ensuite, ils leurs coupérent la tête, & les jettérent dehors; ce qui pa-

(*a*) *Senec. pater. Suasoriar. 1. & Dion. epitom. in Augusto.*

(*b*) *Xiphilin.*

(*c*) Ἀνοίξαντες τὴν τοῦ φατνώματος κρυπτὴν θύραν, βάλλοντες λίθους συνεκεραύνωσαν τὸν ἡγεμόνα.

roît

18. *Facturi igitur quinta & vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus, significare vobis: ut & vos quoque agatis diem Scenopegiæ, & diem ignis qui datus est quando Nehemias ædificato templo, & altari, obtulit sacrificia.*

18. Comme donc nous devons célébrer le vingt-cinquiéme jour du mois de Casleu la purification du Temple, nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles, & la fête du feu qui fut donné, lorsque Néhémie, aprés avoir rebâti le Temple, & l'Autel, y offrit les sacrifices. An du M. 3880.

19. *Nam cùm in Persidem ducerentur patres nostri, Sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occultè absconderunt in vallè, ubi erat puteus altus & siccus, & in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.*

19. Car lorsque nos peres furent emmenez captifs en Perse, ceux d'entre les Prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit sur l'autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond, & à sec, & le mirent là pour être gardé sûrement, comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde. An du M. 3846.

## COMMENTAIRE.

roît contraire à ce qu'on lit ailleurs, (*a*) que le Prince outré de dépit, du mauvais état de ses affaires, tomba malade, & mourut en chemin, comme il s'en alloit en Judée: & nous voyons ci-aprés, (*b*) qu'il mourut des blessures qu'il se fit en tombant de son chariot. Il ne fut donc pas assommé dans le Temple de Nanée; mais la plûpart de ceux qui l'accompagnoient y périrent, apparemment ceux qui eurent la témérité de s'avancer jusqu'aux lieux les plus sacrez, où étoit le trésor. Le Roi se sauva avec son armée, & prit le chemin de Babylone, pour repasser ensuite l'Euphrate.

℣. 18. UT ET VOS QUOQUE AGATIS DIEM SCENOPEGIÆ. *Afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles*; ou plûtôt la fête de la dédicace du Temple, du vingt-cinq de Casleu, avec des cérémonies pareilles à peu prés à celle de la fête des Tabernacles. Voyez ci-devant le ℣. 9.

ET DIEM IGNIS QUI DATUS EST QUANDO NEHEMIAS, &c. *Et la fête du feu qui fut donné, lorsque Néhémie ayant rebâti le Temple, & l'Autel, offrit des sacrifices.* La fête de la découverte du feu sacré, du tems de Néhémie, tomboit au septiéme mois, ou au mois de Tizri, en même tems que la fête des Tabernacles, plus de deux mois avant la fête du renouvellement, & de la purification du Temple par Judas Maccabée. Voyez 2. Esdr. VIII. 1. 14.

(*a*) 1. Macc. VI.

(*b*) 2. Macc. I. 9.



Digitized by Google

An du M. 3550.

20. *Cùm autem præterissent anni multi, & placuit Deo ut mitteretur Nehemias à Rege Persidis: nepotes Sacerdotum illorum, qui absconderant, missi ad requirendum ignem: & sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.*

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce tems là, lorsqu'il plût à Dieu de faire envoyer Néhémie en Judée par le Roi de Perse, il envoya les petits fils de ces Prêtres qui avoient caché ce feu, pour le chercher; & ils ne trouvérent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes; mais seulement une eau épaisse.

21. *Et jussit eos haurire, & afferre sibi, & sacrificia, quæ imposita erant, jussit Sacerdos Nehemias aspergi ipsâ aquâ, & ligna, & quæ erant superposita.*

21. Alors le Prêtre Néhémie leur commanda de puiser cette eau, & de la lui apporter; & il leùr ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, & sur ce qu'on avoit mis dessus

22. *Utque hoc factum est, & tempus affuit quo sol refulsit, qui priùs erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.*

22. Ce qui ayant été fait, & le soleil qui étoit auparavant caché d'un nuage, ayant commencé à luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

## COMMENTAIRE.

℣. 19. IN PERSIDEM. *En Perse*, ou plûtôt en Caldée. Du tems de l'Auteur de ce livre, on comprenoit sous le nom de Perse, tout le païs de delà l'Euphrate.

ACCEPTUM IGNEM AB ALTARI, OCCULTE ABSCONDERUNT. *Ayant pris le feu qui étoit sur l'Autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits profond.* On montre encore aujourd'hui ce puits, (*a*) dans la vallée de Tophet, au pied du mont des Oliviers, vers le midi. Le puits est d'une profondeur médiocre, & il y a de l'eau en assez grande quantité; il est couvert d'un petit bâtimenr fait en forme de sale. On voit ci-aprés Ch. x. 33. que le Roi Artaxercés, à la longue main, fit bâtir un Temple, c'est-à-dire, un enclos de murailles tout autour.

℣. 21. JUSSIT SACERDOS NEHEMIAS. *Le Prêtre Nehemie ordonna* qu'on répandît de cette eau boüeuse sur le bois, & sur les victimes préparées. Le Grec (*b*) porte que Néhémie commanda aux Prêtres, de faire aspersion; il n'est pas dit qu'il fût Prêtre. Salom. Jarchi, (*c*) Abarbanel (*d*) & Raymond Martin soutiennent que le feu sacré ne se trouva point dans le second Temple; ils ne reçoivent point ces livres pour canoniques. Mais Bengorion, & le quatriéme

(*a*) Voyez Doubdan Ch. xv p. 118.
(*b*) Ἐκέλευσε τοὺς ἱερεῖς Νεεμίας ἐπιῤῥᾶναι.
(*c*) *Salom. Jarchi ad Agg.* 1. 8.
(*d*) *Abarban. ad Agg.* 1. *fol.* 277. *col.* 4.

23. *Orationem autem faciebant omnes Sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.*

24. *Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum: Domine Deus omnium Creator, terribilis, & fortis, justus, & misericors, qui solus es bonus Rex.*

25. *Solus præstans, solus justus, & omnipotens, & æternus, qui liberas Israël de omni malo, qui fecisti patres electos, & sanctificasti eos.*

26. *Accipe sacrificium pro universo populo tuo Israël: & custodi partem tuam, & sanctifica.*

27 *Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt Gentibus, & contemptos, & abominatos respice: ut sciant Gentes quia tu es Deus noster.*

28. *Afflige opprimentes nos, & contumeliam facientes in superbia.*

29. *Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.*

23. Cependant tous les Prêtres faisoient la priére à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fut consumé, Jonathas commençant, & les autres lui répondant. An du M. 3550.

24. Et Néhémie prioit en ces termes : Seigneur Dieu, Créateur de toutes choses, terrible, & fort, juste, & miséricordieux, qui êtes le seul bon Roi;

25. Seul excellent, seul juste, tout-puissant, & éternel; qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos peres, & qui les avez sanctifiez.

26. Recevez ce sacrifice pour tout vôtre peuple d'Israël. Conservez, & sanctifiez ceux que vous avez rendus vôtre portion, & vôtre héritage.

27. Rassemblez tous nos freres dispersez; délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des Gentils; regardez favorablement ceux qui sont devenus un objet de mépris & d'abomination; afin que les Nations connoissent que vous êtes nôtre Dieu.

28. Humiliez ceux qui nous oppriment, & qui nous outragent avec orgueil;

29. Et établissez vôtre peuple dans vôtre saint lieu, selon que Moyse l'a prédit.

## COMMENTAIRE.

des Maccabées reconnoissent le fait qui est marqué ici.

℣. 23. ORATIONEM FACIEBANT OMNES, JONATHA INCHOANTE. *Tous les Prêtres faisoient priere à Dieu, Jonathas commençant.* Ce Jonathas n'étoit pas le grand-Prêtre, car du tems de Nehémie le grand-Prêtre se nommoit Eliasib; mais c'est peut-être le même que Joïada, fils d'Eliasib, ou quelqu'autre Prêtre d'un rang distingué, qui prononçoit les paroles de la priére, que tous les Prêtres repétoient aprés lui.

℣. 25. QUI FECISTI PATRES ELECTOS. *Qui avez choisi nos peres.* Qui les avez rendus la nation sainte & choisie, qui les avez distinguez & séparez des autres peuples.

℣. 29. SICUT DIXIT MOYSES. *Selon que Moyse l'a prédit*, en disant: (a) Le Seigneur vous tirera de vôtre captivité, & vous rassemblera du milieu des peuples, où il vous avoit dispersez. Quand

(a) *Deut.* xxx. 3. 4. 5.

An du M. 3550.

30. *Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequò consumptum esset sacrificium.*

31. *Cùm autem consumptum esset sacrificium, ex resi.ua aqua Nehemias jussit lapides majores profundi.*

32. *Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est: sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.*

33. *Ut verò manifestata est res, renuntiatum est Regi Persarum, quòd in loco, in qu.o ignem absconderant hi qui transtàti fuerant Sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias, & qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.*

34. *Considerans autem Rex, & rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.*

35. *Et cum probasset, Sacerdotibus donavit multa bona, & alia atque alia munera, & accipiens manu sua tribuebat eis.*

30. Cependant, les Prêtres chantoient des Hymnes, & des Cantiques, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémie ordonna que l'on répandît ce qui restoit de cette eau sur les grandes pierres.

32. Ce qu'on n'eut pas plûtôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme: mais elle fut consumée par la lumiére qui s'éleva de dessus l'autel.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au Roi de Perse, qu'au même lieu où les Prêtres qui avoient été emmenez captifs, avoient caché le feu *sacré*, on avoit trouvé une eau, dont Néhémie, & ceux qui étoient avec lui, avoient purifié, & *consumé* les sacrifices

34. Le Roi, aprés avoir consideré ce qu'on lui disoit, & s'être assûré par une recherche exacte de la verité des choses, fit bâtir en ce même lieu un Temple.

35 Et aprés s'en être bien assûré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers présens, qu'il leur distribuoit de sa propre main.

## COMMENTAIRE.

vous seriez écartez aux coins du monde, il sçaura vous en retirer; il vous prendra, & vous introduira dans la terre que vos peres ont possédée, &c.

℣. 32. EX EIS FLAMMA ACCENSA EST, SED EX LUMINE QUOD REFULSIT AB ALTARI, CONSUMPTA EST. *Il s'alluma* sur les pierres arrosées de cette eau, *une grande flâme; mais elle fut consumée par la flâme qui s'éleva de dessus l'Autel.* On distingue ici deux sortes de feu; l'un allumé sur les pierres de l'Autel, par le moyen de l'eau qui y fut répanduë, & l'autre descendu du Ciel, ou produit miraculeusement sur l'Autel. Celui-ci comme plus fort & plus véhément, absorba, & consuma le feu qui s'y étoit allumé, aprés l'épanchement de l'eau boüeuse, dont on a parlé au ℣. 20.

℣. 34. FECIT EI TEMPLUM. *Il fit bâtir en ce même lieu un Temple.* Le Grec à la lettre: (*a*) Le Roi s'étant informé de la cho-

(*a*) Περιεργάσας δὲ ὁ βασιλεὺς, περὶ ἑκάστου,

36. *Appellavit autem Nehemias hunc locum Nephthar, quod interpretatur, Purificatio. Vocatur autem apud plures Nephi.*

36. Néhémie appella ce lieu, Nephtar, c'eſt-à-dire, Purification : mais il y en a pluſieurs qui l'appellent, Néphi. An du M. 3550.

## COMMENTAIRE.

ſe, *fit enfermer le lieu, & le rendit ſacré*, & inviolable. Il parle du lieu où le feu avoit été trouvé. Le nom de *Templum*, ſe prend ſouvent pour un lieu découvert ; mais fermé de murailles, & ſeparé des choſes communes & profanes.

℣. 35. ET CUM PROBASSET, SACERDOTIBUS DONAVIT MULTA BONA, ET ALIA ATQUE ALIA MUNERA, ET ACCIPIENS MANU SUA TRIBUEBAT EIS. *Et aprés s'en être bien aſſuré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers préſens, qu'il leur diſtribuoit lui-même de ſes propres mains.* Le Grec eſt plus court. (*a*) *Et le Roi prenoit & diſtribuoit divers préſens à ceux qu'il gratifioit.* Le Syriaque dit que le Roi vint ſur les lieux, qu'il examina exactement la choſe, qu'il y bâtit un Temple, & qu'il fit pluſieurs preſens aux Prêtres : leſquels en faiſoient la diſtribution à ceux qui en avoient beſoin. Grotius croit qu'il faut lire : (*b*) Le Roi prit & diſtribua de ſa main, beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit ſervi, pour découvrir la verité de la choſe. On pourroit auſſi traduire. (*c*) Le Roi leur fit diſtribuer de l'argent, ſelon leurs beſoins. Les anciens Exemplaires latins, & manuſcrits, & imprimez, varient beaucoup dans ce ℣. Voyez le P. la Haye, Bib. Max. ſur cet endroit.

℣. 36. NEPHTAR. *Néhémie appella ce lieu Nephtar, c'eſt-à-dire, purification.* Il vaudroit mieux lire, (*d*) *Necphar*, ſelon Grotius.

NEPHI. Le Syriaque & l'édition Romaine *Naphtai.* Le manuſcrit Grec Alexandrin, & les autres exemplaires Grecs, *Nephtar.* Vatable *Ephtar ;* on le peut dériver du Caldéen *Phetir*, (*e*) qui ſignifie être pur, ſans mélange, ſans levain.

---

(*a*) Καὶ ὡς ἐχαρίζετο ὁ βασιλεὺς πολλὰ διάφορα ἐλαμβάνετο, καὶ μετεδίδου.

(*b*) Καὶ ὡς ἐχρήσατο ὁ βασιλεὺς, πολλὰ διάφορα ἐλάμβανε, καὶ μετεδίδου Le mot διάφορα ſignifie de l'argent, Voyez 2. *Macc.* III. 6. *Eccli.* VII. 19. & XXVII. 1.

(*c*) Καὶ ὡς ἐχρείζοντο, &c.

(*d*) כפר *de* כפר Il a expié, il a nettoyé.

(*e*) פטיר *Azymum, purum, non mixtum.*



Digitized by Google

# CHAPITRE II.

## *Suite de la lettre des Juifs de Jérusalem, à ceux d'Egypte. Préface de l'abbréviateur de Jason, Auteur de cette Histoire.*

℣. 1. *INvenitur autem in descriptionibus Jeremiæ Prophetæ, quòd jussit eos ignem accipere qui transmigrabant, ut significatum est, & ut mandavit transmigratis.*

℣. 1. OR on trouve dans les Ecrits du Prophéte Jérémie, qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger, de prendre le feu *sacré*, comme on l'a marqué auparavant, & qu'il leur donna des préceptes dans le tems de leur dispersion.

2. *Et dedit illis legem me obliviscerentur præcepta Domini, & ut non exerrarent mentibus, videntes simulachra aurea, & argentea, & ornamenta eorum.*

2. Et il leur donna la Loi, afin qu'ils n'oubliassent pas les Ordonnances du Seigneur, & ne tombassent pas dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or, & d'argent, avec tous leurs ornemens

3. *Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent à corde suo.*

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. INVENITUR IN DESCRIPTIONIBUS JEREMIÆ PROPHETÆ. *On trouve dans les écrits du Prophéte Jérémie.* Ces écrits étoient encore entre les mains des Juifs, lorsqu'ils écrivirent cette lettre, la 188. année des Séleucides, du monde 3880. & cent vingt quatre ans avant JESUS-CHRIST; mais on ne les trouve plus, depuis fort long tems, parmi les écrits de ce Prophéte.

ET UT MANDAVIT TRANSMIGRATIS. *Il leur donna des préceptes, dans le tems de leur dispersion.* Lorsqu'on les menoit en captivité, (*a*) il les exhorta à la fidélité envers le Seigneur.

℣. 2. DEDIT ILLIS LEGEM .... NE EXERRARENT MENTIBUS, VIDENTES SIMULACHRA AUREA, &c. *Il leur donna la Loi, afin qu'ils ne tombassent pas dans l'égarement d'es-*

(*a*) Ἐνετείλατο τοῖς μεταγενομένοις ὁ Προφήτης.

*4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum, & arcam jussit Propheta divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, & vidit Dei hereditatem.*

*5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum spelunce: & tabernaculum, & arcam, & altare incensi intulit illuc, & ostium obstruxit.*

*6. Et accesserunt quidam simul, qui sequebantur, ut notarent sibi locum, & non potuerunt invenire.*

4. Il étoit auſſi marqué dans le même Ecrit, que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il avoit reçû de Dieu, commanda qu'on emportât avec lui le Tabernacle, & l'Arche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne ſur laquelle Moyſe avoit monté, & d'où il avoit vû l'héritage du Seigneur.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel des encenſemens: & il en boucha l'entrée.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avoient ſuivi, s'étant approchez pour remarquer ce lieu, ils ne pûrent le trouver.

## COMMENTAIRE.

*prit, en voyant les idoles d'or & d'argent.* L'Auteur ſemble faire alluſion à la lettre que Jérémie envoya à ceux des captifs qu'on alloit mener en Babylone, & qui ſe lit dans Baruch, Chap. VI. Il leur donna auſſi le livre de la loi, afin qu'il leur ſervît durant leur éxil.

℣. 4. QUOMODO TABERNACULUM ET ARCAM JUSSIT PROPHETA DIVINO RESPONSO AD SE FACTO, COMITARI SECUM USQUE IN MONTEM. &c. *Que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il reçut de Dieu, commanda qu'on apportât avec lui le Tabernacle & l'Arche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé ſur la montagne, ſur laquelle Moyſe étoit monté, & avoit vû l'héritage du Seigneur.* Cette montagne n'eſt autre que celle de Nébo, où Moyſe monta, pour conſidérer la terre promiſe, & où il mourut; & fut enſeveli. (*a*) Le texte ne marque pas bien diſtinctement, ſi ce fut avant le dernier ſiége, ou aprés la priſe de Jéruſalem, que Jérémie ſauva l'Arche & le Tabernacle, conſtruit par Moyſe, & l'Autel du parfum, c'eſt-à-dire, les principales parties qui étoient dans le Temple, dans une caverne du mont *Nébo*. La plûpart (*b*) croyent avec aſſez de vrai-ſemblance, que Jérémie obtint de Nabuzardan Général des troupes Caldéenes, qui avoit pour lui une conſidération toute particuliere, (*c*) de pouvoir cacher les ſacrez vaſes. Eupoléme (*d*) dit

(*a*) *Deut.* XXXII. 49.

(*b*) *Ita Dorotheus & Epiphan. in vita Jerem. D. Thom. ſuadentibus Auth. Comment. in 2. Macc. Serar. Salian. Torniel. Tir. &c.*

(*c*) *Vide Jerem.* XXXIX. 11. 12.

(*d*) *Maximè Eupolem. apud Euſeb. præpar. l.* IX. *c.* 39.

Digitized by Google

7. *Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit: quòd ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, & propitius fiat.*

8. *Et tunc Dominus ostendet hæc, & apparebit majestas Domini, & nubes erit; sicut & Moysi manifestabatur, & sicut cùm Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.*

9. *Magnificè etenim sapientiam tractabat; & ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis, & consummationis templi.*

7. Et Jérémie l'ayant sçû, les blâma, & dit que ce lieu demeureroit inconnu, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, & qu'il lui eût fait miséricorde;

8. Et qu'alors le Seigneur feroit voir ces choses; que la majesté du Seigneur paroîtroit de nouveau, & qu'il y auroit une nuée, selon qu'elle avoit paru à Moyse, & qu'elle fut manifestée, lorsque Salomon demanda que le Temple fût sanctifié pour le grand Dieu.

9. Car il faisoit éclater sa sagesse d'une maniere magnifique, & il offrit le sacrifice de la dédicace, & de la consommation du Temple, comme un homme qui étoit rempli de sagesse.

## COMMENTAIRE.

que ce fut Nabuchodonosor qui donna à Jérémie l'Arche & les Tables de la Loi, aprés la prise de la ville, & le pillage du Temple. Il se passa apparemment quelques jours, entre la prise de Jérusalem, & du Temple, & l'ordre que Nabuchodonosor donna de les brûler, & de les détruire. (*a*) D'autres veulent, (*b*) que ç'ait été avant le siege sous le regne de Joachim, durant l'intervalle que Jérémie demeura en liberté à Jérusalem. Cette affaire se fit dans le dernier secret, & sans que personne en fût informé, sinon un petit nombre de Prêtres.

On demande ici si l'Arche de l'Alliance fut retrouvée du tems de Néhémie, ou si elle est encore aujourd'hui cachée & inconnuë? Les anciens, & les nouveaux, sont fort partagez sur cette question, que nous examinerons dans une Dissertation faite exprés.

℣. 7. DONEC CONGREGET DOMINUS CONGREGATIONEM POPULI. *Jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé.* Cette expression marque naturellement, que l'Arche devoit être découverte au retour de la captivité de Babylone. Voyez la Dissertation dont on vient de parler.

℣. 9. MAGNIFICE ENIM SAPIENTIAM TRACTABAT. *Il faisoit éclater sa sagesse d'une maniere magnifique*; ou bien, il traitoit noblement, magnifiquement, d'un air noble, & majestueux, tout

(*a*) *Vide 4. Reg. ult.*

(*b*) *V. de Natal. Alex. hist. veter. Test. art. de lib. Macc.*



Digitized by Google

10. *Sicut & Moyses orabat ad Dominum, & descendit ignis de cælo, & consumpsit holocaustum; sic & Salomon oravit, & descendit ignis de cœlo, & consumpsit holocaustum.*

11. *Et dixit Moyses, eo quòd non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est.*

12. *Similiter & Salomon octo diebus celebravit dedicationem.*

13. *Inferebantur autem in descriptionibus, & commentariis Nehemiæ hæc eadem: & ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, & Prophetarum, & David, & epistolas Regum, & de donariis.*

10 Comme Moyse pria le Seigneur, & que le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste; ainsi Salomon pria, & le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste.

11. Et Moyse dit: Parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché, n'a point été mangée, mais consumée *par le feu.*

12. Salomon célébra aussi pendant huit jours la dédicace *du temple.*

13. Ces mêmes choses se trouvent aussi dans les Ecrits, & dans les Mémoires de Néhémie, où l'on voit qu'il fit une Bibliothéque, ayant rassemblé de divers pays les Livres des Prophétes, ceux de David, & les Lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons *faits au Temple.*

## COMMENTAIRE.

ce dont il entreprenoit de traiter; ou enfin, il faisoit principalement briller sa sagesse dans la magnificence du Temple, de sa Cour, de ses Palais. Le Grec (*a*) est plus simple: *Il fit paroître quelle étoit sa sagesse, lorsqu'il offrit les sacrifices de la dédicace du temple.* Ce fut principalement dans la priére qu'il fit alors au Seigneur, qu'il fit éclatter sa profonde sagesse.

℣. 10. DESCENDIT IGNIS DE CÆLO. *Le feu descendit du Ciel*, à la dédicace du Tabernacle par Moyse, (*b*) & à la dédicace du Temple de Salomon. (*c*) L'une & l'autre dédicace se célébra pendant huit jours.

℣. 11. EO QUOD NON SIT COMESTUM QUOD ERAT PRO PECCATO, CONSUMPTUM EST. *Parceque l'hostie qui a été offerte pour le peché, n'a pas été mangée, mais consumée par le feu.* Il fait attention à ce qui arriva à Nadab, & Abiu, qui furent consumez par un feu surnaturel, pour avoir voulu offrir l'encens sur du feu commun. (*d*) Alors Aaron oublia de manger sa part de l'hostie pour le peché, il la laissa entiérement consumer par le feu; on apporte ici pour exemple de l'attention de Moyse, aux moindres

(*a*) Διεσαφεῖτο δὲ, καὶ ὡς σοφίαν ἔχων ἀνήνεγκε θυσίαν ἐγκαινισμοῦ.
(*b*) *Levit.* IX. 23. 24.
(*c*) 2. *Par* VII. 1.
(*d*) *Levit.* X. 16. 17.

14. *Similiter autem & Judæa, quæ deciderant per bellum, quod nobis acciderat, congregavit omnia, & sunt apud nos.*

14. Judas a encore recueïlli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons euë; & ce Recueïl eſt entre nos mains.

## COMMENTAIRE.

choſes du ſervice du Seigneur, ce qu'il dit en cette occaſion à ſon frere Aaron.

℣. 13. INFEREBANTUR COMMENTARIIS NEHEMIÆ HÆC EADEM. *Ces mêmes choſes ſe trouvoient dans les mémoires de Néhémie.* On ne les lit point dans le livre que nous avons ſous ſon nom; ainſi ces mémoires étoient autre choſe; ou bien le livre qui nous reſte de Néhémie, n'eſt qu'un abrégé de ſes mémoires; ce qui eſt plus probable.

CONSTRUENS BIBLIOTHECAM CONGREGAVIT DE REGIONIBUS LIBROS. *Il fit une bibliothéque, ayant ramaſſé de divers païs, les livres des Prophétes, &c.* Il y a beaucoup d'apparence, qu'avant Néhémie, on n'avoit aucun recüeil entier & complet des livres ſaints & canoniques; ou du moins que depuis la captivité, perſonne avant lui n'avoit eu la curioſité, ou les moyens de les amaſſer tous. Il falloit les faire venir à grands frais de divers endroits, où les Juifs étoient diſperſez; de l'Egypte, de la Babylonie, de la Perſe & d'ailleurs. En ce tems-là, les livres étoient d'un prix & d'une rareté extraordinaire, & on ne ſçauroit trop loüer le zele de Néhémie, qui s'employa à une choſe ſi utile, & ſi néceſſaire à toute ſa nation. On croit que ce fut à la ſollicitation du fameux Eſdras, que Néhémie entreprit de faire une bibliothéque ſacrée des livres de ſa nation, & que le même Eſdras les lui indiqua, & s'empreſſa à les faire venir de tous côtez. Ce fut alors que le Canon des Juifs fut reglé, c'eſt-à dire, qu'on fixa le nombre des livres qu'ils reconnurent pour canoniques & inſpirez. Cela ſe fit ſolemnellement, & d'une maniére trés-autentique dans une aſſemblée générale du Sénat de la nation, auquel Néhémie & Eſdras aſſiſtérent. (*a*)

ET EPISTOLAS REGUM, ET DE DONARIIS. *Les lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons faits au Temple.* Les lettres de Cyrus, de Darius, d'Artaxercés, d'Aſſuérus, en faveur des Juifs. C'étoient comme les titres de la nation, & les monumens de leur liberté. Le Grec lit: (*b*) *Les lettres du Roi, touchant les préſens faits*

(*a*) On peut voir ſur le Canon des Juifs, *Genebr. Chronolog. Serar. Simon. hiſt. critiq. du V. T. l. 1. c. 1.*

(*b*) Καὶ ἐπιστολὰς βασιλέως περὶ ἀναθημάτων.

15. *Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.*

15. Que si vous desirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.

16. *Acturi itaque purificationem scripsimus vobis: bene ergo facietis, si egeritis hos dies.*

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purification du *Temple*; & vous ferez bien de célébrer cette fête comme nous.

17. *Deus autem, qui liberavit populum suum, & reddidit hereditatem omnibus, & Regnum, & Sacerdotium, & sanctificationem,*

17. Or nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, & qui a rétabli le Royaume, le Sacerdoce, & le lieu saint.

## COMMENTAIRE.

*au Temple.* Les lettres dans lesquelles les Rois marquoient ce qu'ils envoyoient au Temple. On a quelques unes de ces lettres dans Esdras. (*a*) Joseph en rapporte quelques autres.

℣. 14. SIMILITER AUTEM ET JUDAS, EA QUÆ DECIDERANT PER BELLUM.... CONGREGAVIT OMNIA. *Judas a encore recüeilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre.* Judas Maccabée imita le zéle & la diligence de Néhémie, en recüeillant les livres sacrez, que la persécution d'Antiochus Epiphanes avoit dissipez. On veut qu'il se soit fait une seconde assemblée générale des Docteurs de la nation Juive, pour recevoir dans le Canon les livres qui avoient été écrits depuis Néhémie. On peut remarquer dans le premier livre des Maccabées, (*b*) qu'au milieu de la persécution, & du feu de la guerre, Judas conservoit précieusement les livres sacrez, & qu'un des premiers soins des ennemis des Juifs, fut de se saisir de leurs livres saints, & de les déchirer: (*c*) *Libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos.*

℣. 15. SI ERGO DESIDERATIS HÆC, MITTITE QUI PERFERANT VOBIS. *Si vous désirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.* Les Juifs d'Egypte avoient les anciens livres sacrez, ramassez sous Néhémie, & traduits en Grec, sous Ptolémée Philadelphe; mais ils pouvoient n'avoir pas les monumens écrits depuis ce tems-là, & ramassez par Judas Maccabée; c'est de ces derniers dont il est parlé ici.

℣. 16. ACTURI PURIFICATIONEM. *Etant sur le point de célébrer la purification*, ou la fête de la purification du Temple, par Judas Maccabée; c'est la même fête qu'il a appellée ci-devant, la fête

(*a*) 1. *Esdr.* 12. vi. 3. vii. 12. & 2. *Esdr.* 11. 8.

(*b*) 1. *Macc.* 11. 48.

(*c*) 1. *Macc.* 1. 59.



Digitized by Google

18. *Sicut promisit in lege, speramus quòd citò nostri miserebitur, & congregabit de sub cœlo in locum sanctum.*

19. *Eripuit enim nos de magnis periculis, & locum purgavit.*

20. *De Juda verò Macchabæo, & fratribus ejus, & de Templi magni purificatione, & de ara dedicatione;*

21. *Sed & de præliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, & filium ejus Eupatorem;*

22. *Et de illuminationibus quæ de cœlo facta sunt ad eos, qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cùm pauci essent, vindicarent, & barbaram multitudinem fugarent.*

18. Selon qu'il l'avoit promis dans la Loi, nous fera bien-tôt miséricorde; & nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel, dans son saint Lieu.

19. Car il nous a délivrez de grands périls, & il a purifié son Temple.

20. Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée, & ses freres, la maniére dont le grand Temple a été purifié, & dont la dédicace de l'Autel s'est faite:

21. Comme aussi les combats qui se sont donnez sous Antiochus l'Illustre, & sous son fils Eupator;

22. Des feux qui ont paru en l'air, en faveur de ceux qui ont combattu pour les Juifs avec un si grand courage, qu'étant peu de gens, ils se sont rendus maîtres de tout le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares.

## COMMENTAIRE.

des Tabernacles du 25. de Casleu. (*a*)

℣. 18. SPERAMUS QUOD CITO MISEREBITUR, ET CONGREGAVIT DE SUB CÆLO. *Nous esperons qu'il nous fera bien-tôt miséricorde, & qu'il nous rassemblera dans son lieu saint, de tous les pays qui sont sous le Ciel.* La captivité de Babylone étoit finie, les Juifs joüissoient de la liberté dans leur païs; ceux qui avoient la dévotion de retourner dans la Judée, n'en étoient point empêchez. Quelle autre délivrance pouvoient-ils donc alors souhaiter, que la liberté & l'affranchissement général, qu'ils attendoient du Messie, dont ils ne doutoient point que la venuë ne fût proche?

℣. 20. DE JUDA VERO MACCABÆO. *Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée.* Les deux piéces qui précédent, dans le Chapitre premier, & dans celui-ci, sont hors d'œuvre, & n'ont point de rapport direct à l'histoire des Maccabées, qui ne commence qu'au Chapitre troisiéme. L'Auteur de cet ouvrage est un Juif, qui réduisit en un seul volume, ce qui avoit été écrit auparavant en cinq livres, par un nommé Jason Cyrénéen. (*b*) Ici commence la Préface du Traducteur; c'est une piéce fort polie, &

(*a*) 2. *Macc.* 1. 9. & 18.

(*b*) Ci-aprés ℣. 24.

Digitized by Google

23. *Et famosissimum in toto orbe templum recuperarent, & civitatem liberarent, & leges, quæ abolitæ erant, restituerentur; Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.*

23. Ont recouvré ce Temple, le plus fameux qui soit dans le monde, ont délivré la ville de servitude, & remis en leur vigueur les Loix qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favorisez par toutes sortes de témoignages de sa bonté.

24. *Itémque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehensa, tentavimus nos uno volumine breviare.*

24. Enfin nous avons tâché de rapporter en abrégé dans un seul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen.

25. *Considerantes enim multitudinem librorum, & difficultatem, volentibus aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum,*

25. Car ayant considéré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause de ce grand nombre de choses qu'on leur représente;

26. *Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio: studiosis verò, ut facilius possint memoriæ commendare: omnibus autem legentibus utilitas conferatur.*

26. Nous avons tâché d'écrire celle-ci de telle sorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire; qu'elle se pût retenir facilement par ceux qui sont plus studieux; & qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liroient.

## COMMENTAIRE.

fort châtiée, & où l'on remarque de trés belles maximes pour l'histoire.

℣. 22. DE ILLUMINATIONIBUS QUÆ DE COELO FACTÆ SUNT AD EOS. *Des feux qui ont paru dans l'air;* comme il arriva avant la seconde expédition d'Antiochus contre l'Egypte. (*a*) On vit pendant quarante jours, des armées de cavalerie, qui parurent en l'air, comme rangées en bataille; & lors qu'Héliodore vint pour piller le Temple, il parut un homme à cheval, & deux jeunes hommes à pied, (*b*) qui faillirent à le faire mourir de frayeur & de coups.

℣. 24. ITEMQUE A JASONE CYRENÆO. *Ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen.* La particule *itemque*, qui se lit dans la Vulgate, est superfluë en cet endroit; Jason le Cyrénéen étoit un Juif, de la Province de Cyréne, voisine de l'Egyte; il y eut toûjours beaucoup de Juifs dans cette Province. (*c*)

℣. 25. CONSIDERANTES ENIM MULTITUDINEM LIBRORUM, &c. *Car ayant considéré que la multitude des livres rend*

(*a*) 2. *Macc.* v. 2. 3.
(*b*) 2. *Macc.* iii. 25. 26.
(*c*) *Act.* 11. 10. *Joseph. Antiq.* xiv. 13. xvi. 10. *De Bello. l.* 7. *c.* 38.



Digitized by Google

27. *Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causâ suscepimus, non facilem laborem, immò verò negotium plenum vigiliarum, & sudoris assumpsimus.*

28. *Sicut hi qui praparant convivium, & quarunt aliorum voluntati parêre propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.*

29. *Veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundùm datam formam brevitati studentes.*

27. Or nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui soit aisé, mais un travail qui demande une grande application, & beaucoup de peine.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joye, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, s'étudient à satisfaire les autres.

29. Nous nous reposons de la verité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris.

## COMMENTAIRE.

*l'histoire difficile.* Le Grec : (a) *Car considérant la confusion*, ou la grande quantité *des nombres, & la difficulté de renfermer tant de choses dans le recit d'une histoire, à cause de la multitude de la matiére.* Le Syriaque. *Faisant attention que le grand nombre des versets*, (ou des lignes) *cause de l'embarras à ceux qui cherchent à s'instruire de la vérité de l'histoire*, &c.

℣. 28. SICUT HI QUI PRÆPARANT CONVIVIUM, ET QUÆRUNT ALIORUM VOLUNTATI PARERE. *Comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, sont bien-aises de satisfaire les autres.* Le Grec : (b) *De même que celui qui prépare un festin, & qui cherche l'avantage des autres, ne fait point une chose aisée; ainsi nous nous exposerons volontiers au travail, pour faire plaisir à plusieurs.* L'Auteur semble faire allusion à la coûtume des anciens, qui dans les festins choisissoient ordinairement un d'entr'eux, pour avoir soin de préparer toutes choses, & de faire en sorte que chacun fût content; (c) c'étoit un emploi fort difficile, de plaire au goût de tout le monde, & de ménager leurs interêts communs.

℣. 29. VERITATEM QUIDEM DE SINGULIS AUTHORIBUS CONCEDENTES. *Nous nous reposons de la vérité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites.* Le Grec : (d) *Nous laissons à l'Hist-*

(a) Συνορῶντες γὰρ τὸ χῆμα τῶν ἀρθμῶν, καὶ τὴν ὦσαν δυσχέρειαν τοῖς θέλουσι εἰσκυκλεῖσθαι τοῖς τῆς Ἱστορίας διηγήμασι διὰ τὸ πλῆθος τῆς ὕλης.

(b) Καθάπερ τῷ παρασκευάζοντι συμπόσιον, καὶ ἀντοῦντι τὴν ἑτέρων λυσιτέλειαν, οὐκ εὐχερές μὲν.

(c) Voyez Eccli. XXXII. 1. & Esth. I. 8.

(d) Τὸ μὲν διακριβοῦν περὶ ἑκάτων τῷ συγγραφεῖ παραχωρήσαντες, τὸ δὲ ἐπιπορεύεσθαι τοῖς ὑπογραμμοῖς τῆς ἐπιτομῆς διακονοῦντες.

30. *Sicut enim novæ domûs architecto de universa structura curandum est, ei verò qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt: ita æstimandum est & in nobis.*

30. Car comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maison, doit s'appliquer à en régler toute la structure, & qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir; on doit juger de nous de la même sorte.

## COMMENTAIRE.

*torien le soin de donner une description achevée de chaque chose*; pour nous, *nous nous efforçons de suivre les traits d'un abregé*. Il fait allusion à l'art des Peintres. Jason est comme un Peintre habile, qui a travaillé à faire un excellent tableau; pour moi je me contente d'en donner un racourci, ou une copie en petit.

℣. 30. SICUT ENIM NOVÆ DOMUS ARCHITECTO DE UNIVERSA STUCTURA CURANDUM EST, EI VERO QUI PINGERE CURAT, QUÆ APTA SUNT AD ORNATUM, EXQUIRENDA SUNT. *Comme un architecte qui entreprend de bâtir une belle maison, doit s'appliquer à en regler toute la structure; & qu'un Peintre recherche seulement ce qui est propre à l'embellir*. Jason est ce sçavant architecte, qui s'est trouvé chargé de bâtir tout le vaste édifice de cette histoire; je ne suis que comme un Peintre occupé à orner quelques parties du bâtiment. Les termes Grecs, qui sont traduits par *peindre*, signifient à la lettre, (*a*) *peindre au feu, & représenter des animaux*. Pour bien entrer dans la pensée de cet Auteur, on doit faire attention, que les anciens avoient accoûtumé d'orner leurs bâtimens de peintures; mais d'une maniére assez différente de la nôtre. Ils peignoient souvent de fort grandes piéces en fresque, & chargeoient de peintures toutes les murailles d'une sale, ou d'une galerie. (*b*) Ce n'étoit pas de simples tableaux, que l'on plaçât où l'on vouloit; c'étoit de fort grandes suites de peintures, inséparables des murailles. Pour les conserver, & pour donner du lustre à la peinture, ils enduisoient le mur, avec de la cire blanche, (*c*) fonduë avec un peu de miel; & ayant étendu cette composition avec une brosse, ils l'échauffoient, & la muraille aussi, avec un réchaut, puis la polissoient, en passant dessus un linge bien net. C'est ce qu'on appelloit peindre avec le feu, ou brûler. Il y avoit encore une autre maniére de peindre avec le feu, plus recherchée & plus riche; elle consistoit

(*a*) Τῶ δὲ ἐγκαίειν καὶ ζωγραφεῖν ἐπιχειροῦντι. Voyez *Joseph Antiq l.* 17 *c.* 12. *p.* 606. *f* ce qu'il dit des dorures sur le bois avec la cire.

(*b*) Voyez Vitruve l. 7. c. 5.

(*c*) *Idem ibid. c.* 9.

31. *Etenim intellectum colligere & ordinare sermonem, & curiosiùs partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori :*

31. Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recuëillir ce qu'il sçait, de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin les circonstances particuliéres de ce qu'il raconte.

32. *Brevitatem verò dictionis sectari, & executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.*

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais, que celui qui fait un abrégé, affecte d'être court dans ce qu'il écrit, & qu'il évite de s'étendre en de longs discours.

33. *Hinc ergo narrationem incipiemus: de præfatione tantùm dixisse sufficiat; stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.*

33. Nous commencerons donc ici nôtre narration; & nous finirons nôtre Préface. Car il y auroit de la folie d'être long, avant *que de commencer* une histoire, & d'être court dans l'histoire même.

## COMMENTAIRE.

à réprésenter d'abord, en creusant avec un fer chaud, la figure que l'on vouloit pendre sur le bois, ou sur l'yvoire; on y appliquoit ensuite avec un peinceau, de la cire blanche, fonduë avec de l'huile, & aprés cela, on échauffoit cette cire, avec des charbons allumez, jusqu'à ce que le bois suât; puis on le frottoit avec de la chandelle, & enfin avec du linge net; en sorte que cette peinture devenoit luisante comme du marbre, & ne se gâtoit, ni à l'eau, ni au vent, ni au soleil; c'étoit à peu-prés, la même chose que nôtre émail. Pour revenir à l'abbréviateur de Jason, il se compare à un peintre, qui orne les sales, ou les galeries d'un bâtiment, & qui leur donne le lustre ou le vernis, par le moyen de la cire, comme nous l'avons expliqué.

℣. 31. ETENIM INTELLECTUM COLLIGERE ET ORDINARE SERMONEM, ET CURIOSIUS PARTES SINGULAS QUASQUE DISQUIRERE, HISTORIÆ CONGRUIT AUCTORI. *Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recuëillir ce qu'il sçait, & de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin toutes les circonstances.* Le Grec porte : (*a*) *Il est du devoir de celui qui écrit un corps d'histoire, de s'étendre, & de promener son discours, & d'embrasser diverses choses, entrant dans le détail des événemens.*

(*a*) Τὸ μὲν ἐμβατεύειν, καὶ περιπατὸν ποιεῖσθαι λόγον, καὶ πολυπραγμονεῖν ἐν τοῖς καταμέρεσι, τῷ τῆς ἱστορίας ἀρχηγέτῃ καθήκει.

CHAPITRE

# CHAPITRE III.

*Bonheur des Juifs sous le Pontificat d'Onias troisiéme. Simon Préfet du Temple, rapporte à Séleucus Roi de Syrie, qu'il y a de grands trésors dans le Temple. Héliodore est envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des Anges.*

℣. 1. *IGitur cùm sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optimè custodirentur, propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala;*

2. *Fiebat ut & ipsi Reges, & Principes locum summo honore dignum ducerent, & Templum maximis muneribus illustrarent.*

℣. 1. LA cité sainte joüissant donc d'une paix parfaite, & les loix y étant exactement observées, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de la haine qu'il avoit du mal; An du M. 3828.

2. Il arrivoit de là que les Rois mêmes, & les Princes honoroient ce lieu, & ornoient le Temple de riches présens.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM SANCTA CIVITAS HABITARETUR IN OMNI PACE .... PROPTER ONIÆ PONTIFICIS PIETATEM, ET ANIMOS ODIO HABENTES MALA. *La Cité sainte joüissant d'une paix parfaite, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de sa haine pour le mal.* Onias grand-Prêtre, est le troisiéme de ce nom, (*a*) fils de Simon deuxiéme. C'est à cet Onias que les Lacédémoniens addressérent la lettre qui se lit dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph. (*c*) La paix, & la religion fleurirent sous son heureux gouvernement. *Propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala.* (*d*) Ce Pontife avoit une vraye & solide pieté, une fermeté inébranlable contre les méchans, & un zele qui ne pouvoit souffrir le moindre désordre. On voit encore un trait fort glorieux à sa mémoire ci-aprés Ch. XV. 12. & au Chap. I. du quatriéme des Maccabées.

(*a*) *Joseph. Prot. Usser. alii.*
(*b*) 1. *Macc.* XII. 20. *& sequ.*
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5.
(*d*) Διὰ τὴν Ὀνίου τοῦ Ἀρχιερέως εὐσέβειαν, καὶ μισοπονηρίαν.



Digitized by Google

An du M. 3828.

3. *Ita ut Seleucus Asiæ Rex, de redditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.*

3. En sorte que Séleucus Roi d'Asie faisoit fournir de son domaine, toute la dépense qui regardoit le ministére des sacrifices.

4. *Simon autem de tribu Benjamin, præpositus Templi constitutus, contendebat, obsistente sibi Principe Sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.*

4. Mais Simon, qui étoit de la tribu de Benjamin, & qui avoit l'Intendance du Temple, s'efforçoit de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.

## COMMENTAIRE.

℣. 2. FIEBAT UT ET IPSI REGES... LOCUM SUMMO HONORE DIGNUM DUCERENT. *Il arrivoit de là que les Rois mêmes honoroient ce lieu avec grande vénération.* Sous ſon Pontificat, le Roi Antiochus le Grand combla de bienfaits la ville, & le Temple de Jéruſalem. On peut voir les Lettres que ce Prince écrivit en leur faveur à Ptolémée Gouverneur de la Province. (*a*) Sous ces termes, *honoroient ce lieu*, on peut entendre, ou la Ville, ou le Temple; cette expreſſion ſe prend indifféremment pour déſigner l'un & l'autre; (*b*) mais ce qui fait croire qu'il veut marquer la ville de Jéruſalem, c'eſt qu'immédiatement aprés, il parle du Temple : *Et templum maximis muneribus illustrarent.*

℣. 3. SELEUCUS ASIÆ REX. *Séleucus Roi d'Asie*, ſurnommé Philopator, fils aîné d'Antiochus le Grand, Roi de Syrie, imita la pieté de ſon pere envers le Temple de Jéruſalem, comme il eſt marqué ici. Mais les mauvais rapports de Simon l'engagérent à la démarche que nous allons voir, envers le tréſor du Temple de Jéruſalem, qui a un peu terni ſa mémoire.

℣. 4. SIMON DE TRIBU BENIAMIN, PRÆPOSITUS TEMPLI. *Simon de la Tribu de Benjamin, qui avoit l'Intendance du Temple.* Ce Simon n'étoit ni Prêtre, ni Lévite, puiſqu'il étoit de la Tribu de Benjamin; ſon emploi ne ſe donnoit pourtant d'ordinaire qu'à ceux de la race de Lévi, comme on le voit dans l'Hiſtoire des Rois, & dans les Paralipoménes. (*c*) Mais ce n'étoit pas une neceſſité que le Préfet des affaires du dehors du Temple, fût de cette Tribu; cet emploi n'avoit rien de ſacré, ni d'incompatible avec la qualité de ſimple laïque; il n'étoit chargé d'aucune fonction au dedans du

(*a*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XII *c.* 3.

(*b*) *Joan.* XI 48. *& infrà* ℣. 12. *locus. pro templo & forte. Psal.* LXXVIII. 7. *Jerem.* XIX. 3. *& passim pro Jerusalem.*

(*c*) Voyez 4. *Reg.* XXII. 5. 1. *Par* XXVI. 29. 30. *& sequ.* 2. *Esdr.* XI. 16. *Super omnia opera quæ erant forinsecus in domo Dei.*

Digitized by Google

*5. Sed cùm vincere Oniam non poſſet, venit ad Apollonium Tharſæa filium, qui eo tempore erat dux Cœleſyriæ, & Phœnicis.*

*6. Et nuntiavit ei, pecuniis innumerabilibus plenum eſſe erarium Jeroſolymis, & communes copias immenſas eſſe, quæ non pertinent ad rationem ſacrificiorum: eſſe autem poſſibile ſub poteſtate Regis cadere univerſa.*

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Apollonius fils de Tharſée, qui commandoit en ce tems-là dans la Céléſyrie, & dans la Phénicie. Ant du M. 3828.

6. Il lui déclara que les richeſſes du tréſor public *du Temple* étoient immenſes, que cet argent n'étoit pas de celui qui étoit deſtiné aux affaires publiques, ou à la dépenſe des ſacrifices: & qu'on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces tréſors entre les mains du Roi.

## COMMENTAIRE.

Temple; ſon office ſe bornoit aux réfections de la maiſon de Dieu, ou à acheter les proviſions, & les habits des Prêtres. Grotius croit qu'il étoit comme l'Avocat ou le défenſeur du Temple, pareil à ces *défenſeurs des Egliſes*, dont il eſt parlé dans les Conciles, & dans l'hiſtoire de l'Egliſe. D'autres (*a*) croyent qu'il commandoit les troupes employées à la garde du Temple; mais régulierement ces troupes n'étoient que des Levites, (*b*) & il n'eſt pas croyable qu'on leur donnât un étranger pour commandant. Enfin il n'y a nul inconvénient qu'un Laïque ſe mêle des réparations du Temple, & des choſes pareilles, comme on vit ſous Joſias, les principaux Officiers de la Cour, faire travailler à cet ouvrage, par les ordres du Roi, ſans que les Prêtres s'en mêlaſſent. (*c*)

CONTENDEBAT OBSISTENTE SIBI PRINCIPE SACERDOTUM, INIQUUM ALIQUID IN CIVITATE MOLIRI. *Il s'efforçoit de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.* Le Grec de l'édition Romaine: (*d*) *Il étoit en différend avec le grand-Prêtre, ſur les tranſgreſſions de la Loi, qui ſe commettoient dans la ville.* Les autres éditions portent, que ce différend regardoit la charge de Lieutenant de Police, ou de Gouverneur de la ville.

℣. 5. VENIT AD APOLLONIUM. *Il alla trouver Apollonius;* c'eſt le même dont il eſt parlé dans le premier des Maccabées, & qui attaqua Jonathas, avec ſi peu de ſuccez. (*e*)

---

(*a*) *Serar. Menoch. Tir.*

(*b*) 1. *Par.* XXVI.

(*c*) 2. *Par.* XXXIV. 8. 9. & *ſeq.* Voyez auſſi 4. *Reg.* XII. 10.

(*d*) Διηνέχθη τῷ ἀρχιερεῖ περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν παρανομίας. *Mſ. Alex.* & *Edit. Reg.* περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν ἀγορανομίας.

(*e*) 1. *Macc.* X. 69. & *ſeqq.*



Digitized by Google

An du M. 3828.

7. *Cùmque retulisset ad Regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.*

8. *Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœlesyriam, & Phœnicen civitates esset peragraturus, revera autem Regis propositum perfecturus.*

9. *Sed, cùm venisset Jerosolymam, & benignè à summo Sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum: & cujus rei gratiâ adesset, aperuit: interrogabat autem, si verè hæc ita essent.*

10. *Tunc summus Sacerdos ostendit deposita esse hæc, & victualia viduarum, & pupillorum:*

7. Apollonius ayant donné au Roi cet avis, qu'il avoit reçû touchant cette grande quantité d'argent, le Roi fit venir Héliodore, qui étoit son premier Ministre, & l'envoya avec ordre de faire transporter tout cet argent.

8. Héliodore se mit aussi-tôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célésyrie, & de Phénicie; mais véritablement dans le dessein d'éxécuter l'intention du Roi.

9. Etant arrivé à Jérusalem, & ayant été reçû dans la ville par le grand-Prêtre avec toute sorte d'honnêteté, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au Roi touchant cet argent, & le vrai sujet de son voyage, & il demanda si ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. Alors le grand-Prêtre lui représenta que cet argent étoit en dépôt dans le Temple; que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphelins;

## COMMENTAIRE.

℣. 6. COMMUNES COPIAS IMMENSAS ESSE. *Que les richesses du trésor public étoient immenses.* Simon n'ignoroit pas que Séleucus n'eût du respect pour le Temple de Jérusalem, puisqu'il fournissoit à ses frais, les victimes pour les sacrifices. (*a*) Il lui fait comprendre que les Juifs ont dans le Temple un trésor public, qui renferme d'immenses richesses. Un Prince dans le besoin, comme étoit alors Séleucus, encore chargé d'une partie du tribut que les Romains avoient imposé à son pere, ne manquoit pas de prétexte de se saisir de ces sortes de biens, des villes & des communautez; l'interêt de l'Etat n'est pas qu'elles soient si puissantes.

℣. 7. HELIODORUM QUI ERAT SUPER NEGOTIA. *Héliodore qui étoit son premier Ministre.* A la lettre, *sur les affaires.* Le Grec, (*b*) *sur son argent;* Surintendant de ses Finances. L'édition Romaine, & le Syriaque lisent comme la Vulgate: *Qui étoit sur ses affaires.* Le quatriéme des Maccabées ne parle point d'Héliodore; il porte que ce fut Apollonius qui vint au Temple, & qui y fut traité comme l'Ecriture le dit ici d'Héliodore.

---

(*a*) *Sup.* ℣. 3.

(*b*) Τὸν ἐπὶ τῶν χρημάτων. *Edit. Rom. & Mss.* | *Alex.* τὸν ἐπὶ τῶν πραγμάτων.

Digitized by Google

11. *Quædam verò esse Hircani Tobiæ, viri valdè eminentis, in his quæ detulerat impius Simon: universa autem argenti talenta esse quadringenta, & auri ducenta.*

11. Qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hircan-Tobie, qui étoit un homme de grande considération; & que toute cette somme consistoit en quatre cens talens d'argent, & en deux cens talens d'or; An du M. 3828.

12. *Decipi verò eos, qui credidissent loco, & templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione, & sanctitate omninò impossibile esse.*

12. Qu'au reste il étoit absolument impossible de tromper ceux, qui avoient crû ne pouvoir mieux assûrer leur argent, que de le mettre en dépôt dans un Temple, qui étoit en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

## COMMENTAIRE.

℣. 10. DEPOSITA ESSE HÆC, ET VICTUALIA VIDUARUM, ET PUPILLARUM. *Que cet argent étoit en dépôt, & que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphelins.* Le Grec lit simplement, que c'étoit. (*a*) *les dépôts des veuves & des orphelins*; ce qu'on peut entendre en deux manieres; la premiére, que cet argent étoit des aumônes, ou des offrandes qui se faisoient au Temple, pour l'entretien des veuves & des orphelins, conformément à la loi, (*b*) qui veut que chaque année on apporte au Temple, ou en argent, ou en espéce, une sorte de dixmes, pour y faire des festins, en faveur de la veuve & de l'orphelin. La seconde maniere d'expliquer ce passage, est de dire que les veuves & les orphelins, & en général quiconque avoit dessein de conserver plus seurement ce qu'il avoit, le mettoit en dépôt dans le Temple, comme il s'est pratiqué de tous tems parmi tous les peuples. On ne croyoit pas pouvoir placer plus seurement ce qu'on avoit de plus précieux, que dans ces lieux sacrez. (*c*)

℣. 11. QUÆDAM VERO ESSE TOBIÆ HIRCANI. *Qu'une partie de cet argent appartenoit à Hircan Tobie*, ou plûtôt, *à Hircan fils de Joseph, petit-fils de Tobie*, alors fort connu dans ce pays, (*d*) qui étoit établi de la part de Séleucus, gouverneur de tout le pays de delà le Jourdain, & qui en levoit les tributs pour le Roi.

℣. 12. DECIPI VERO EOS QUI CREDIDISSENT LOCO... IMPOSSIBILE ESSE. *Qu'il étoit absolument impossible de tromper*

(*a*) Παρθήκας εἶναι χηρῶν, καὶ ὀρφανῶν. Ita & Syr.

(*b*) *Deut.* XIV. 23. 24 & *seqq. Ita Liran. Menoch.*

(*c*) *Videsi placet Grot. hic. Serar & ex eo Tirin.*

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 4.



Digitized by Google

An du M. 3828.

13. *At ille pro his quæ habebat in mandatis à Rege, dicebat omni genere Regi ea esse deferenda.*

14. *Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus. Non modica verò per universam civitatem erat trepidatio.*

15. *Sacerdotes autem ante altare cum stolis Sacerdotalibus jactaverunt se, & invocabant de cœlo eum, qui de depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret.*

16. *Jam verò qui videbat summi Sacerdotis vultum, mente vulnerabatur: facies enim & color immutatus, declarabat internum animi dolorem.*

17. *Circumfusa enim erat mœstitia quædam viro, & horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.*

18. *Alii etiam gregatim de domibus confluebant publica supplicatione obsecrantes, pro eò quòd in contemptum locus esset venturus.*

19. *Accinctæque mulieres cilicii pectus, per plateas confluebant, sed & virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam; aliæ autem ad muros, quædam verò per fenestras aspiciebant.*

13. Mais Héliodore insistant sur les ordres qu'il avoit reçûs du Roi, répondit qu'il falloit à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au Roi.

14. Il entra donc dans le Temple le jour qu'il avoit marqué pour éxécuter cette entreprise. Cependant toute la ville étoit remplie de crainte, & d'effroi.

15. Les Prêtres se prosternoient au pied de l'autel, avec leurs robbes sacerdotales, & ils invoquoient celui qui est dans le ciel, & qui a fait la loi touchant les dépôts, *le priant* de conserver les dépôts de ceux qui les avoient mis dans son Temple.

16. Mais nul ne pouvoit regarder le visage du grand Prêtre, sans être blessé jusqu'au cœur. Car le changement de son teint, & de sa couleur, marquoit clairement la douleur intérieure de son ame.

17. Une certaine tristesse répanduë dans tout son extérieur, & l'horreur même dont son corps paroissoit comme tout saisi, découvroit à ceux qui le regardoient, quelle étoit la playe de son cœur.

18. Plusieurs accouroient aussi en troupes de leurs maisons, conjurant Dieu par des priéres publiques, de ne permettre pas qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. Les femmes ayant le sein couvert de cilices, alloient en foule par les ruës; les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles, & quelques-unes regardoient par les fenêtres.

## COMMENTAIRE.

*ceux qui avoient mis leur argent en dépôt dans le Temple*; ou: (a) *Qu'il étoit injuste*, indigne, contraire à toutes les loix, *de frauder* ceux qui avoient confié leur argent au Temple. Les Jurisconsultes

(a) Ἀδικεῖσθαι δὲ τὸν πιστευόμενον τῇ τοῦ τόπου ἁγιότητι ... πῶς ἂν ἐμέχανεν ἔτερος,

20. *Universæ autem, protendentes manus in cœlum, deprecabantur.*

21. *Erat enim misera commistæ multitudinis, & magni Sacerdotis in agone constituti, expectatio.*

22. *Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur.*

23. *Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat, eo ipso loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.*

24. *Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes, qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem, & formidinem converterentur.*

20. Toutes adreſſoient leurs priéres à Dieu, en étendant leurs mains vers le Ciel. An du M 3828.

21. Et c'étoit vrayment un ſpectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuſe de peuple, & le grand-Prêtre, accablé d'affliction, dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit.

22. Pendant que les Prêtres invoquoient le Dieu Tout-puiſſant, afin qu'il conſervât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avoient confié;

23. Héliodore ne penſoit qu'à éxécuter ſon deſſein, étant lui-même préſent avec ſes gardes à la porte du tréſor *pour le forcer*.

24. Mais l'eſprit du Dieu tout-puiſſant ſe fit voir alors par des marques bien ſenſibles, en ſorte que tous ceux qui avoient oſé obéïr à Héliodore, étant renverſez par une vertu divine, furent tout d'un coup frappez d'une frayeur, qui les mit tout hors d'eux-mêmes.

## COMMENTAIRE.

diſent qu'une choſe eſt impoſſible, lors qu'elle eſt contre la juſtice.

℣. 19. SED ET VIRGINES QUÆ CONCLUSÆ ERANT, PROCURREBANT AD ONIAM; ALIÆ AUTEM AD MUROS. *Les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles.* Dans l'Orient, les filles ne paroiſſoient preſque jamais au dehors de la maiſon; les Hébreux leur donnent le nom d'*Alamoth*, (*a*) qui ſignifie cachées, fermées. L'Auteur ne peut guere exprimer d'une maniére plus forte, la conſternation où ſe trouva Jéruſalem, qu'en diſant que les vierges mêmes ſortirent de leurs maiſons, & coururent les unes vers Onias, les autres vers les murailles, comme dans une ville priſe par l'ennemi.

℣. 21. ERAT ENIM MISERA COMMISTÆ MULTITUDINIS, ET MAGNI SACERDOTIS IN AGONE CONSTITUTI, EXPECTATIO. *C'étoit un ſpectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuſe de peuple, & le grand-Prêtre accablé d'afflictions,*

(*a*) עלמות Ἀι δὲ κεκλεισμέναι τῶν παρθένων. *Vide* 3. Macc. 1. 15. *Philo de Flacco.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

25. *Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus : isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit : qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.*

25. Car ils virent paroître un cheval, sur lequel étoit monté un homme terrible habillé magnifiquement, & qui fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant : & celui qui étoit monté dessus sembloit avoir des armes d'or.

26. *Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu : qui circumsteterunt eum, & ex utráque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.*

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même tems, pleins de force, & de beauté, brillant de gloire, & richement vêtus, qui se tenant aux deux côtez d'Héliodore, le foüettoient chacun de son côté, & le frappoient sans relâche.

27. *Subitò autem Heliodorus concidit in terram, eúmque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.*

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obscurité, & de ténébres ; & ayant été mis dans une chaise à porteur, on l'emporta de-là, & on le porta hors du Temple.

28. *Et is, qui cum multis cursoribus, & satellibus, prædictum ingressus est ærarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente, manifesta Dei cognita virtute.*

28. Ainsi celui qui étoit entré dans le trésor avec un grand nombre de coureurs, & de gardes, étoit emporté sans que personne le pût secourir, la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifestement.

## COMMENTAIRE.

*dans l'attente*, &c. Le Grec : (*a*) *C'étoit une chose digne de compassion, de voir cette multitude jettée par terre confusément, & l'attente du grand-Prêtre, qui étoit alors dans un violent combat* ; partagé entre la crainte & l'espérance. Dans de semblables occasions, on a souvent vû les Juifs se jetter par terre, & y demeurer couchez pendant un long tems, ou pour appaiser la colere du ciel, ou pour fléchir la dureté de ceux qui les persécutoient. (*b*)

℣. 24. QUI AUSI FUERANT PARERE EI. *Ceux qui avoient osé obéïr à Héliodore.* Le Grec : (*c*) *Tous ceux qui furent assez osez pour s'y trouver*, pour se trouver avec Héliodore, dans le tems qu'il voulut ouvrir le trésor, &c.

(*a*) Ἐλεεῖν δὲ ἦν τὸν τοῦς πλήθους παμμιγῆ πρόπτωσιν, τήν τε τοῦ μεγάλου διαγωνιῶντος ἀρχιερέως προσδοκίαν.

(*b*) Voyez ci-devant ℣. 15. & Joseph, en plusieurs endroits, & Judith IV. 9. & VII. 4. & 1. *Macc* XIII. 12 &c.

(*c*) ὥστε πάντας κατατολμήσαντας συνελθεῖν.

℣. 27.

29. *Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe, & salute privatus.*

30. *Hi autem Dominum benedicebant quia magnificabat locum suum: & templum, quod paulò antè timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio & lætitia impletum est.*

31. *Tunc verò ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei, qui in supremo spiritu erat constitutus.*

32. *Considerans autem summus Sacerdos, ne forte Rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis, circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.*

33. *Cúmque summus Sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt: Onia Sacerdoti gratias age: nam propter eum Dominus tibi vitam donavit.*

34. *Tu autem à Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, & potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.*

35. *Heliodorus autem, hostia Deo oblatâ, & votis magnis promissis ei, qui vivere illi concessit, & Oniæ gratias agens, recepto exercitu repedabat ad Regem.*

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix, & sans aucune espérance de vie. An du M. 3828.

30. Mais les autres benissoient le Seigneur, de ce qu'il relevoit la gloire de son lieu *saint*; & le Temple qui étoit rempli auparavant de frayeur, & de tumulte, le fut ensuite d'allégresse, & de cris de joye, le Seigneur y ayant fait paroître sa toute puissance.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtérent de supplier Onias, de vouloir invoquer le Trés-haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrémité.

32. Le grand-Prêtre considérant que le Roi pourroit peut-être soupçonner les Juifs, d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutaire.

33. Et lorsque le grand-Prêtre faisoit sa priére, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentérent à Héliodore, & lui dirent: Rendez graces au grand-Prêtre Onias; car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

34. Ayant donc été ainsi châtié de Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles, & sa puissance. Aprés avoir dit ces paroles, ils disparurent.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, & fait des vœux, & de grandes promesses à celui qui lui avoit donné la vie, rendit graces à Onias, alla rejoindre ses troupes, & retourna vers le Roi.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. CONCIDIT IN TERRAM. *Il tomba par terre.* L'Arabe dit qu'il entra à cheval dans le Temple, & qu'il fut renversé de son cheval par un Ange armé de toutes pieces, & monté sur un cheval d'une grandeur extraordinaire. (*a*)

(*a*) *Arabs 2. Macc. 3. in Bibl. Polyglott. Paris.*



Digitized by Google

An du M. 3828.

36. *Testabatur autem omnibus, ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.*

37. *Cùm autem Rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait:*

38. *Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illuc, & flagellatum eum recipies, si tamen evaserit; eò quod in loco sit verè Dei quædam virtus.*

39. *Nam ipse, qui habet in cœlis habitationem, visitator & adjutor est loci illius, & venientes ad malefaciendum percutit, ac perdit.*

40. *Igitur de Heliodoro, & erarii custodia, ita res se habet.*

36. Il rendoit témoignage à tout le monde, des œuvres *merveilleuses* du grand Dieu, qu'il avoit vûës de ses yeux.

37. Et le Roi lui demandant, qui lui paroissoit propre pour être encore envoyé à Jerusalem, il lui répondit :

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur vôtre Royaume, envoyez-le en ce lieu; & vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient; parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce Temple.

39. Car celui qui habite dans le Ciel, est lui-même present en ce lieu, il en est le protecteur, & il frappe de playes, & fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, & la maniere dont le tréson fut conservé.

## COMMENTAIRE.

℣. 32. HOSTIAM SALUTAREM. *Une hostie salutaire. Le* Grec, simplement, *une hostie*; le Traducteur a ajoûté *salutaire*, avec raison, puisqu'en effet, ce sacrifice étoit pour obtenir la guérison d'Héliodore.

℣. 39. VISITATOR ET ADJUTOR EST LOCI ILLIUS. *Est present en ce lieu, il en est le protecteur.* Ou suivant le Grec : (a) *Il est l'inspecteur*, le gardien, *Le défenseur de ce lieu.* Il y préside, il le protege.

(a) Ἐπόπτης γὰρ ἢ βοηθὸς ἐστὶν τοῦ τόπου.

# CHAPITRE IV.

*Calomnies de Simon. Jaſon eſt fait grand-Prêtre par Antiochus Epiphanes. Ce Prince eſt reçû à Jéruſalem. Ménélaus déboute Jaſon ſon frere de la Souveraine Sacrificature. Mort d'Onias. Châtiment contre Andronique ſon meurtrier. Lyſimaque eſt lapidé par le peuple; Ménélaus rachette ſa vie par une ſomme d'argent.*

℣. 1. *Simon autem, prædictus pecuniarum & patriæ delator, malè loquebatur de Onia, tanquam ipſe Heliodorum inſtigaſſet ad hæc, & ipſe fuiſſet inventor malorum:*

2. *Proviſoremque civitatis, ac defenſorem gentis ſuæ, & æmulatorem legis Dei, audebat inſidiatorem Regni dicere.*

3. *Sed, cùm inimicitiæ in tantùm procederent, ut etiam per quoſdam Simonis neceſſarios homicidia fierent;*

℣. 1. MAis Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, & qui s'étoit déclaré contre ſa patrie, décrioit Onias par ſes médiſances, comme ſi c'eût été lui qui eût inſpiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, & qui eût été la cauſe de tous ces maux. An du M. 3828.

2. Et il oſoit faire paſſer pour un traître du Royaume, le protecteur de la ville, le défenſeur de ſa nation, & l'obſervateur trés-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié paſſa juſqu'à un tel excés, qu'il ſe commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon;

## COMMENTAIRE.

℣. 1. TANQUAM IPSE HELIODORUM INSTIGASSET AD HÆC. *Comme ſi c'eût été lui qui eût inſpiré à Héliodore ce qu'il avoit fait.* Simon veut faire retomber ſur le grand-Prêtre Onias, la haine de l'entrepriſe d'Héliodore, en publiant par tout, que c'étoit lui qui avoit découvert au Roi les tréſors du Temple.

℣. 2. PROVISOREM CIVITATIS... AUDEBAT INSIDIATOREM REGNI DICERE. *Il oſoit faire paſſer pour perturba-*



Digitized by Google

An du M. 3828.

4. *Considerans Onias periculum contentionis, & Apollonium insanire, ut pote ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad Regem se contulit;*

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles, & l'emportement d'Apollonius, qui ayant l'autorité de Gouverneur dans la Célésyrie, & dans la Phénicie, secondoit, & fortifioit encore la malice de Simon, il alla trouver le Roi;

5. *Non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.*

5. Non pour accuser ses concitoyens, mais pour soûtenir l'intérêt commun de tout son peuple, qu'il se proposoit uniquement.

6. *Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare à stultitia sua.*

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impossible de pacifier les choses, autrement que par l'autorité royale, & qu'il n'y avoit que ce seul moyen, pour faire cesser les folles entrepriſes de Simon.

7. *Sed post Seleuci vitæ excessum, cùm suscepisset Regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum Sacerdotium:*

7. Mais aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succédé dans le Royaume, Jason frere d'Onias entreprit d'usurper le souverain Sacerdoce:

8. *Adito Rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, & ex redditibus aliis talenta octoginta,*

8. Etant venu pour cela trouver le Roi, & lui promettant trois cens soixante talens d'argent, & quatre-vingt talens d'autres revenus;

## COMMENTAIRE.

*teur du Royaume, le protecteur de la ville.* Le Grec: (*a*) *Il osoit appeller traître des affaires* (publiques,) *le bienfaiteur de la ville.* Il accusoit d'avoir trahi les interêts de sa patrie, celui à qui la ville a tant d'obligations.

℣. 4. AD REGEM SE CONTULIT. *Il alla trouver le Roi* Séleucus Philopator, le même qui avoit envoyé Héliodore à Jérusalem, & par conséquent bien informé qui étoit celui, qui lui avoit donné avis des richesses cachées dans le Temple de Jérusalem.

℣. 7. POST SELEUCI EXCESSUM, CUM SUSCEPISSET REGNUM ANTIOCHUS, QUI NOBILIS APPELLABATUR. *Aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succedé.* Nous avons marqué ailleurs (*b*) de quelle maniére Antiochus Epiphanes, ou l'Illustre, monta sur le Trône de Syrie. C'est à ce Prince que Jason frere d'Onias s'addressa, pour obtenir la sou-

(*a*) Τὸν ἐυεργέτην τῆς πόλεως, ἐπιβούλον τῶν πραγμάτων ἑτόλμα λέγειν.

(*b*) 2. *Macc.* 1. 11.

Digitized by Google

9. *Super hæc promittebat, & alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur Gymnasium, & Ephebiam sibi constituere, & eos, qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.*

9. Et de plus cent cinquante autres talens; si on lui donnoit pouvoir d'établir une Académie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche; An du M. 3828.

## COMMENTAIRE.

veraine Sacrificature, & pour en débouter son frere.

℣. 8. TALENTA TRECENTA SEXAGINTA. *Trois cens soixante talents.* Le quatriéme des Maccabées compte en tout, trois mille six cens soixante talents; ce qui est une somme exorbitante, pour un aussi petit pays que la Judée.

℣. 9. SI POTESTATI EJUS CONCEDERETUR GYMNASIUM, ET EPHEBIAM SIBI CONSTITUERE, ET EOS QUI IN JEROSOLYMIS ERANT, ANTIOCHENOS SCRIBERE. *Si on lui donnoit pouvoir d'établir une Academie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche.* C'étoit donc une prérogative & un privilege particulier d'avoir de ces Academies, ou lieux d'exercices pour la jeunesse, puisque Jason dont ne cent cinquante talens, pour qu'il lui soit permis d'en établir une à Jérusalem; c'étoit du moins une innovation qui pouvoit avoir des suites, & qu'il auroit été dangereux de faire sans la permission du Roi. Il achette aussi le droit de citoyens du Royaume de Syrie, pour ceux de Jérusalem; Antioche étoit alors la capitale du Royaume de Syrie; & en devenant citoyens d'Antioche, ceux de Jérusalem avoient part à la liberté & aux priviléges de cette ville; mais la premiere vûë de Jason en tout cela étoit de rapprocher insensiblement les Juifs des payens, d'ôter aux premiers cette aversion invincible qu'ils avoient des cérémonies étrangeres, de détruire le mur de séparation, qui séparoit le Grec du Juif; de s'affermir ainsi dans le Pontificat, qui étoit la premiere dignité de sa nation, & de faire oublier les Loix du Seigneur. L'Auteur du premier livre des Maccabées exprime parfaitement ses desseins, lorsqu'il lui fait dire & à ses associez: (*a*) *Allons & faisons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous sommes retirez d'elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.*

L'on distingue ici *Gymnasium*, d'avec *Ephebeion.* Le premier étoit pour les hommes faits, qui s'exerçoient aux divers éxercices de la course, du saut, du jet du palet, de la lutte, & l'épreuve de sa force.

(*a*) 1. *Macc.* 1. 3.



Digitized by Google

An du M. 3828.

10. *Quod cùm Rex annuiſſet, & obtinuiſſet principatum, ſtatim ad gentilem ritum contribules ſuos transferre cœpit.*

10. Le Roi lui accorda ce qu'il demandoit. Mais il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté, qu'il commença à faire prendre à ceux de ſon pays les mœurs, & les coûtumes des Gentils.

11. *Et amotis his, quæ humanitatis causâ, Judæis à regibus fuerant conſtituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia, & ſocietate functus eſt legatione legitima, civium jura deſtituens, prava inſtituta ſanciebat.*

11. Il abolit les priviléges que la clémence, & la bonté des Rois avoit accordez aux Juifs, par l'entremiſe de Jean pere d'Eupoléme, qui fut envoyé en Ambaſſade vers les Romains, pour renouveller l'amitié, & l'alliance des Juifs avec eux; & il renverſa les ordonnances légitimes de ſes concitoyens, pour en établir d'injuſtes, & de corrompuës.

12. *Etenim auſus eſt ſub ipſa arce gymnaſium conſtituere, & optimos quoſque epheborum in lupanaribus ponere.*

12. Car il eut la hardieſſe de bâtir un lieu d'exercice public ſous la forteresſe même, & d'expoſer les jeunes hommes les mieux faits en des lieux infames.

## COMMENTAIRE.

Le nom de *Gymnaſium* vient du Grec *Gymnos*, nud, parce qu'on s'éxerçoit tous nuds dans les Gymnaſes. *L'Ephebeum* étoit une ſale deſtinée pour les exercices des jeunes garçons au deſſus de quatorze ans; Vitruve nous décrit tout cela avec beaucoup d'éxactitude. (*a*) L'Auteur ſacré parle ici de ces lieux d'éxercices des jeunes hommes, comme d'autant de lieux de corruption, & de proſtitution. *Et optimos quoſque Epheborum in lupanaribus ponere*, à cauſe du danger continuel, que couroit la chaſteté dans ces ſortes d'éxercices, qui ſe faiſoient tous nuds, & à la vuë de tout le monde. Les Grecs, ſur tout les Lacédémoniens, avoient encore des Gymnaſes, où les jeunes filles s'éxerçoient de même, mais ſéparées des garçons.

℣. 10. CUM OBTINUISSET PRINCIPATUM. *Il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté.* La ſouveraine Sacrificature, qui lui donnoit en même tems la principale autorité, & le premier rang de dignité dans ſa nation. Voyez auſſi les ℣. 21. & 50. où cette même façon de parler ſe remarque.

℣. 11. PER JOANNEM PATREM EUPOLEMI. *Par l'entremiſe de Jean pere d'Eupoléme.* Eupoléme fut envoyé dans la ſuite en ambaſſade à Rome, par Judas Maccabée, pour faire alliance avec les Romains. (*b*)

(*a*) *Vitruv. l. 5. c. 11.*

(*b*) *1. Macc. VIII. 17.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

℣. 12. OPTIMOS QUOSQUE EPHEBORUM IN LUPANARIBUS PONERE. *D'exposer les jeunes hommes les plus accomplis, dans des lieux infames.* C'eſt ainſi qu'il appelle les lieux d'éxercices, nommez *Ephebeum*, dont on a parlé. Le Grec *Ephebeion* ſe prend quelquefois en ce ſens. (*a*) Le Grec eſt différent : (*b*) *Et Jaſon obligeoit les plus forts des jeunes gens*, (ceux qui réüſiſſoient le mieux dans les éxercices,) *de paſſer ſous le Petaſus.* Ce *Petaſus* étoit un chapeau à bord, ſemblable à celui dont on couvre la tête de Mercure. Heſychius, & Pollux, nous apprennent que les jeunes hommes, *Ephebi*, le portoient. (*c*) Il y a donc aſſez d'apparence que Jaſon donnoit le *Petaſus*, comme une marque d'honneur, & comme une eſpece de conſécration à l'idolâtrie, à ceux des jeunes gens, qui s'étoient diſtinguez dans les jeux ; ou plûtôt, qu'il contraignoit ceux qu'il croyoit propres aux éxercices, de prendre le *Petaſus*, que portoient les jeunes hommes, parmi les Grecs ; afin de les engager par là, à entrer dans le Gymnaſe, & à prendre les habits & les coûtumes de Grecs. Il y en a (*d*) qui croyent que le Gymnaſe de Jéruſalem étoit conſacré à Mercure, & que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée, de paſſer ſous le *Petaſus* de Mercure, & de ſe faire inſcrire. Junius croit que *Petaſus* en cet endroit a la même ſignification que *Petaurus* ; & en effet, ces deux termes ſe prennent quelquefois l'un pour l'autre ; (*e*) Or *Petaurus* ſignifie une roüe, au travers de laquelle les Pétauriſtes paſſoient, avec une agilité ſurprenante. L'Auteur voudroit donc dire ici que Jaſon faiſoit paſſer par ces Jeux périlleux, ceux qui avoient réüſſi dans leurs premiers exercices du Gymnaſe. D'autres enfin, expliquent *Petaſus*, du voile qui couvroit la Paleſtre, ou le lieu où l'on s'éxerçoit à nud, & à découvert. Jaſon faiſoit entrer dans cet endroit les plus vigoureux des jeunes hommes, aprés les avoir exercez quelque tems dans *l'Ephebeum.* Enfin on peut l'entendre des lieux de débauche, & de proſtitution, où l'on faiſoit entrer les jeunes hommes ; c'eſt ainſi que l'Auteur de la Vulgate, & un grand nombre d'Interprétes, l'ont entendu. (*f*)

On remarque dans pluſieurs médailles des Rois de Syrie, (*g*) le

---

(*a*) *Gloſ. Iſid. Ephebion, locus conſtuprationis puerorum pubentium.*

(*b*) Καὶ τὸν κράτιστον τῶν ἐφήβων ὑπολάσσων, ὑπὸ πέτασον ἤγαγεν.

(*c*) Πέτασος τὸ τῶν ἐφήβων φόρημα.

(*d*) *Scaligeran. p.* 294.

(*e*) *Heſych Phavorin.*

(*f*) *Vide D. Thom & Serar. hic. & alios.*

(*g*) Voyez *Vaillant hiſt. Reg. Syr. pag.* 317. 320. 363. Dans une autre Médaille p. 382. il eſt repreſenté avec une truche ; mais fort différente du Pétaſus dont on vient de parler. J'ai vû à Mets dans le Médaillier de M. l'Abbé Seron, pluſieurs Médailles, où la Déeſſe Libertas eſt repreſentée, tenant de la main droite le *Petaſus*, & de la gauche la haſte, ou le ſceptre.

Digitized by Google

An du M. 3828.

13. *Erat autem hoc non initium, ſed incrementum quoddam, & profectus gentilis, & alienigenæ converſationis, propter impii, & non Sacerdotis Jaſonis nefarium, & inauditu ſcelus.*

13. Ce qui n'étoit pas ſeulement un commencement, mais un grand progrez de la vie payenne, & étrangére, cauſé par la méchanceté déteſtable, & inoüie de l'impie Jaſon, uſurpateur du nom de grand Prêtre.

## COMMENTAIRE.

Dieu Bacchus couronné de Lierre, appuyé de la gauche ſur une Haſte entortillée du Thyrſe, & tenant de la droite une eſpece de chapeau, ou de Pétaſus, tel que celui que l'on met ſur la tête de Mercure. Les Antiquaires veulent que ce ſoit la coupe de Bacchus, nommée *Cotylus*, ou *Cantharus*. Mais j'ai ſur cela trois difficultez; la premiere que Bacchus tient toûjours ce vaſe renverſé, ce qui n'eſt nullement la maniére de tenir une coupe; la ſeconde, c'eſt que ce vaſe n'a point de pied, mais eſt tout rond à l'endroit où devroit être ſon pied; circonſtance qui ne convient pas non plus à une coupe. Enfin ce vaſe a deux oreilles, à ce que prétendent ces Antiquaires, aux deux côtez, ce qui eſt contraire à ce qu'Athenée (*a*) nous apprend du vaſe nommé Cotylus, conſacré à Bacchus, lequel n'avoit qu'une anſe. D'ailleurs, la coupe étoit conſacrée à Hercules, & non pas à Bacchus, comme le remarque Macrobe. (*b*) Et d'ailleurs ces oreilles ſont trop grandes, pour de ſimples anſes d'une coupe; ce ſeroit plûtôt deux aîles qu'on joignoit au Pétaſus.

Je ſoupçonne donc que c'eſt ce *Pétaſus* que Bacchus porte dans ſa main, & que c'eſt par deſſous ce *Pétaſus*, qu'on faiſoit paſſer ceux des jeunes gens qui réüſſiſſoient dans les exercices du Gymnaſe de Jéruſalem, lequel étoit apparemment conſacré à cette Divinité. Ce qui confirme nôtre conjecture, c'eſt que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur, en ce tems-là, à Jéruſalem, comme nous l'apprend le ſecond des Maccabées. (*c*) Ce n'étoit pas dans le Temple, qu'on faiſoit paſſer ſous le Pétaſus, puiſqu'on y avoit mis Jupiter Olympien. Ce ne pouvoit donc être que dans le Théatre, qui étoit, comme nous l'avons dit, conſacré à Bacchus. Mais pourquoi le Pétaſus dans les mains de cette Deïté? Le bonnet eſt le ſimbole de la liberté, comme tout le monde en convient, Bacchus eſt le Dieu de la liberté, comme ſon nom même de *Liber* en Latin, & *Eleutheros* en Grec, le prouve aſſez. Les aîles ajoûtées à ce bonnet, conviennent aux Rois

(*a*) *Athen. Dipnoſ. l.* XI. *c.* 7.
(*b*) *Macrob. Saturn. l.* 5. *c.* 12.
(*c*) 2. *Macc.* VI. 7. & 14. & XIV 33.

14. *Ita ut Sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, & sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palæstræ, & præbitionis ejus injustæ, & in exercitiis disci.*

15. *Et patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur:*

14. Les Prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel; méprisant le Temple, & négligeant les sacrifices, couroient aux exercices, & aux prix dont on récompensoit ceux qui y réüssissoient. An du M. 3830.

15. Ils ne faisoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays, & ne croyoient rien de plus grand, que d'exceller en tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.

## COMMENTAIRE.

de Syrie, qui en ont souvent orné leurs têtes, & leurs casques, prétendant que c'étoit un symbole de la force & de la promptitude.

℣. 13. HOC NON INITIUM, SED INCREMENTUM QUODDAM, &c. *Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un progrez de la vie payenne.* Les éxercices, dont on vient de parler, & le Pétasus qu'on donnoit aux jeunes hommes, étoit comme une consécration à la vie payenne. Le Grec: (*a*) *Ainsi l'Ellenisme* (ou les mœurs des Grecs) *se fortifioit, & les coutumes étrangeres faisoient de nouveaux progrez.*

℣. 14. PARTICIPES FIERI PALESTRÆ, ET PRÆBITIONIS EJUS INJUSTÆ. *Couroient aux exercices, & aux prix dont on recompensoit ceux qui réüssissoient.* Le Grec: (*b*) *Ils se hâtoient d'avoir part à l'injuste distribution des prix* qui se faisoient dans le lieu des éxercices. Ou selon Grotius, ils s'empressoient à fournir aux dépenses injustes de ces éxercices Ce dernier sens ne paroît pas fort probable. On aime à avoir part aux récompenses; peu de gens ont l'ambition d'y vouloir contribuër.

EXERCITIIS DISCI. *Aux éxercices du Palet*, ou *du Disque.* C'étoit un lourd palet de plomb, de fer, ou d'airain, ou une pierre ronde, que les Athlétes s'éxerçoient à jetter, à qui le plus loin, & le plus haut; pour l'ordinaire, celui qui le jettoit avoit un pied en l'air, & l'autre pied appuyé sur un tertre de figure d'une pomme de pin; la figure de ces palets étoit ronde, d'où leur vient le nom de *Discus*, qui signifie un plat. Cet exercice est trés ancien, puisqu'on le voit dans Homére. (*c*) Le Grec porte: (*d*) Ils s'empressoient d'a-

(*a*) ἦν δὲ οὕτως ἀκμήτις ἑλληνισμοῦ, καὶ πρόσβησις ἀλλοφυλισμοῦ.

(*b*) Ἔσπευδον μετέχειν τῆς ἐν παλαίστρᾳ παρανόμου χορηγίας.

(*c*) *Homer. Odyss.* Θ. Voyez aussi Ovide Métamorphos. l. 10. La description de ce Jeu.

(*d*) Μετὰ τὴν τοῦ δίσκου πρόσκλησιν.

An du M. 3830.

16. *Quarum gratiâ periculosa eos contentio habebat, & eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes, & peremptores habuerant.*

17. *In leges enim divinas impiè agere impunè non cedit: sed hoc tempus sequens declarabit.*

18. *Cùm autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, & Rex præsens esset.*

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux; ils étoient jaloux des coûtumes de ces Payens, & affectoient d'être en tout semblables à ceux, qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays.

17. Car on ne viole point impunément les loix de Dieu, & on le verra claire par la suite de cette histoire.

18. Un jour que l'on célébroit à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans, & le Roi étant présent;

## COMMENTAIRE.

voir part aux Prix, *aprés l'invitation*, (ou la provocation) *du Disque*. On exposoit les Prix au milieu de la place, afin d'exciter par cette vûë, le nombre & l'ardeur de ceux qui entroient en lice, pour cet éxercice.

℣. 15. GRÆCAS GLORIAS OPTIMAS ARBITRABANTUR. *Ils ne croyoient rien de plus grand que d'exceller dans tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.* A la lettre: *Ils regardoient les honneurs des Grecs, comme les plus excellens.* Ils estimoient les prix, les récompenses, les honneurs de ces éxercices, comme quelque chose de trés-relevé. (*a*) Ils faisoient plus de cas d'être déclarez vainqueurs dans ces Jeux, ou de porter les titres de *Gymnasiarques*, c'est-à-dire, maître du Gymnase, qui fournit l'huile pour frotter les Athletes, ou *d'Agonothétes*; c'est celui qui distribuë les prix aux victorieux, que des autres charges les plus honorables de la République des Juifs. (*b*)

℣. 16. QUORUM GRATIA PERICULOSA EOS CONTENTIO HABEBAT. *Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux.* Le Grec fait un sens assez différent: (*c*) *Tout cela leur attira un grand malheur*, & Dieu se servit pour les punir, de ceux mêmes dont ils imitoient les maniéres, avec tant d'ardeur. Les Grecs devinrent leurs plus grands ennemis, & leurs plus violens persécuteurs.

℣. 18. CUM QUINQUENNALIS AGON TYRI CELEBRARETUR. *Un jour que l'on célébroit à Tyr, les jeux que l'on fait de*

(*a*) *Tirin. Vide Serar. hic.*
(*b*) *Grotius.*
(*c*) ὧν χάριν περιέχειν αὐτοὺς χαλεπὴ περίστασις, καὶ ὧν ἐζήλουν τὰς ἀγωγὰς... τοὔτους πολεμίους, καὶ τιμωρήτας ἔσχον.

19. *Misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas, in sacrificium Herculis: quas postulaverunt hi qui asportaverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.*

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes, porter trois cens dragmes d'argent pour le sacrifice d'Hercules. Mais ceux mêmes qui les apportoient, demandérent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel usage; & qu'on s'en servît pour d'autres dépenses. An du M. 3831.

## COMMENTAIRE.

*cinq ans en cinq ans.* C'étoient les jeux Olympiques, si célébres dans toute l'antiquité; ils se célébroient de cinq ans en cinq ans, à Elée, dans le Péloponése. A leur imitation, on en institua de pareils dans diverses autres villes, comme à Aléxandrie, (*a*) à Athenes, à Gaze, (*b*) & à Tyr, comme cet endroit l'insinuë. Le Roi étoit present à ces jeux, & c'étoit apparemment en sa considération qu'on les célébroit.

℣. 19. MISIT AB JEROSOLYMIS VIROS PECCATORES, PORTANTES ARGENTI DIDRACHMAS TRECENTAS IN SACRIFICIUM HERCULIS. *Jason envoya des hommes couverts de crimes, porter trois cent didragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.* Le didragme vaut deux dragmes d'Aléxandrie, & ces deux dragmes, n'en valent qu'une Romaine, d'où vient que les Septante, & en général les Traducteurs Grecs de l'Ecriture, rendent ordinairement par *Didrachme*, le demi sicle. On est partagé sur sa valeur, mais en le prenant pour le prix du demi sicle hébraïque, les trois cens didragmes vaudront à peu prés quatre-vingt cinq écus. Cet argent fut envoyé à Tyr, pour en offrir des sacrifices à Hercules, Divinité tutelaire de cette fameuse ville: les Syriens l'appelloient *Melicarta*, (*c*) c'est-à-dire, (*d*) *le Roi de la ville*, ou selon d'autres, (*e*) *le Roi de la terre.* Le Grec porte ici: (*f*) Que *Jason envoya de Jérusalem des spectateurs*, pour assister à ces jeux, *des personnes qui étoient citoyens d'Antioche*, (qui avoient reçû cet honneur de Jason,

(*a*) *Vide Grot. hic.*
(*b*) *Vide Harduin. Chronol. Vet. Test. p.* 181.
(*c*) *Philo Bibl. apud Euseb. prap.*
(*d*) מלך קריתא
(*e*) *Grot.* מלך ארץ
(*f*) Ἀπέστειλεν Θεωρὸς ἀπὸ Ἱεροσολύμων, ἀνθρώπους ὄντας, παρανομίζοντας ἀργυρίου δραχμὰς τριακοσίας, &c. *Grot. hic.* Θεωροὶ vocantur qui aliunde mittuntur ad sacra externa. *Sic usurpant Plato, Thucid. Sophoc. Plut. At Hesych. Steph. Sacrorum procuratores. Ita Hesych.* Θεωροί, οἱ φροντίζοντες περὶ τῶν θείων. *Idem.* Θεωρικόν, ἀργύριον τὸ εἰς θεῶν τιμὴν, ἢ ἑορτὴν διδόμενον.



Digitized by Google

An du M. 3831.

20. *Sed hæ oblatæ sunt quidem ab eo, qui miserat, in sacrificium Herculis : propter præsentes autem, datæ sunt in fabricam navium triremium.*

20. Ainsi elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées ; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres.

## COMMENTAIRE.

Voyez 2. Macc. 10. 9.) *& qui portoient trois cens dragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.*

℣. 20. OBLATÆ SUNT QUIDEM AB EO QUI MISERAT IN SACRIFICIUM HERCULIS, PROPTER PRÆSENTES AUTEM, DATÆ SUNT IN FABRICAM NAVIUM TRIREMIUM. *Elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées ; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres à trois rangs de rames.* L'argent que Jason avoit destine pour un sacrifice sacrilége à Hercules, ne fut point employé à cet usage ; ceux qu'il avoit envoyez à cette fête, n'eurent aucun égard à son intention impie ; soit par politique, ou de honte de quitter ainsi leur ancienne religion, ou par quelque reste de piété & d'attachement au culte de leurs peres. Ils priérent donc qu'on employât les trois cens dragmes, pour aider à construire les vaisseaux qu'on faisoit alors à Tyr, pour le Roi ; ils crurent apparemment par là faire mieux leur cour à Antiochus Epiphanes, qu'en offrant quelques victimes à Hercules.

L'emploi qu'on fit de cet argent, à la construction des galéres a fait croire à quelques-uns, que le texte qui lit trois cens dragmes, est corrompu, & qu'il faudroit lire trois mille, au lieu de trois cens. (*a*) On trouve trois mille trois cens dans un manuscrit, de la bibliotéque du Comte d'Arundel. (*b*) Le Syriaque porte la même somme. Ménochius voudroit qu'on entendît ce passage de trois cens dragmes d'or, qui feroient une somme quatorze fois plus grande, que celle que nous avons marquée ci-devant, (*c*) Il est vrai que le texte est exprés pour de *l'argent* ; mais souvent ce terme signifie, non ce métal, mais la valeur de la chose. Le Grec lit *trois cens dragmes*, au lieu des *trois cens didragmes* de la Vulgate. Pour sauver ces contrariétez, ne pourroit-on pas dire que cet argent fut employé à appareiller les galéres, qui servirent dans les jeux à cette occasion ? Le Grec peut se me semble, souffrir ce sens ; (*d*) & les Tyriens étant aussi expéri-

(*a*) *Ita Grot. hic.*
(*b*) *Approbat. Usser. ad an. M. 3830.*
(*c*) *Menoch. hic.*
(*d*) Ἕνεκεν δὲ τῶν παρακομιζόντων, εἰς τὰς τῶν τριήρων κατασκευάς.

21. *Missò autem in Ægyptum Apollonio Mnesthi filio, propter primates Ptolemæi Philometoris Regis, cùm cognovisset Antiochus alienum se à negotiis Regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, & inde Jerosolymam.*

21. Cependant Apollonius fils de Mnesthe, ayant été envoyé en Egypte, à cause des Grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor, lorsqu'Antiochus eut reconnu qu'on l'avoit entiérement éloigné du gouvernement des affaires du Royaume, songeant à procurer ses interêts propres, il partit de là, vint à Joppé, & ensuite à Jérusalem. An du M. 3851.

## COMMENTAIRE.

mentez qu'ils l'étoient dans la navigation; & se faisant un honneur d'exceller à conduire des navires, ne manquérent pas sans doute de donner au Roi le divertissement d'un combat de vaisseaux.

℣. 21. MISSO IN ÆGYPTUM APOLLONIO, PROPTER PRIMATES PTOLEMÆI PHILOMETORIS REGIS. *Apollonius ayant été envoyé en Egypte, à cause des grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor.* Le Grec dit qu'Apollonius fut envoyé en Egypte, (a) *Pour la cérémonie de la premiere seance, du jeune Roi Ptolémée sur son Trône;* ou pour sa prise de possession du Royaume. Ce jeune Prince étoit neveu d'Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, étant fils de Cléopatre, fille d'Antiochus le Grand. Aprés la mort de cette Princesse, qui arriva en cette année 3831. Ptolémée qui avoit perdu son pere, quelques années auparavant, monta sur le Trône; mais il étoit trop jeune, pour gouverner par lui même. Eulaïus Eunuque, & nourricier du jeune *Philométor*, & Lenæus, prirent la régence du Royaume, & attirérent la guerre dans l'Egyte, ayant voulu obliger Epiphanes, à rendre au pupile la Célésyrie, qui avoit été cédée en dot à sa mere Cléopatre, par Antiochus le Grand. Epiphanes avoit plus d'une vûë, en envoyant Apollonius en Egypte; il vouloit en apparence, honorer la fête de la prise de la possession du Royaume de son neveu; mais son principal dessein étoit d'éxaminer la disposition de la Cour, & des officiers du Royaume à son égard, souhaitant qu'on lui déférât la tutelle de Philométor, & le Gouvernement de l'Egypte, en attendant que le jeune Prince fût en âge de gouverner; mais Apollonius vit bien-tôt qu'il n'y avoit rien à faire pour Antiochus par cette voïe, c'est ce qui détermina le Roi à faire la guerre à Philométor.

(a) Διὰ τὴν πρωτοκλίσιαν Πτολεμαίου. Grotius voudroit lire, πρωτοκουρίαν. La fête de la premiere Chévelure, c'est-à-dire, le jour auquel on coupoit pour la premiére fois les cheveux, que l'on consacroit à quelque Divinité; ce jour étoit fort solemnel, & on y faisoit grande fête.

An du M. 3832

22. *Et magnificè ab Jasone & civitate susceptus, cum facularum luminibus, & laudibus ingressus est: & inde in Phœnicen exercitum convertit.*

23. *Et post triennii tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias Regi, & de negotiis necessariis responsa perlaturum.*

22. Il fut reçû magnifiquement par Jason, & par toute la ville; & il y fit son entrée à la lumiére des flambeaux, & parmi les acclamations publiques, & retourna de là en Phénicie avec son armée.

23. Trois ans aprés, Jason envoya Ménélaüs frere de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au Roi, & pour sçavoir sa réponse sur des affaires importantes.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. CUM FACULARUM LIMINIBUS ET LAUDIBUS. *Il fit son entrée à la lumiére des flambeaux; & parmi les acclamations publiques.* La coûtume des feux de joïe, & des illuminations aux jours de fêtes & de réjoüissances, paroît par plus d'un endroit des anciens. (*a*) On alluma des lampes sur tous les toits d'Athénes, lorsque Marc-Antoine y fut reçu. (*b*) Jules César monta au Capitole, à la lumiére des flambeaux, qui étoient portez par quarante éléphans, rangez à droit & à gauche du chemin. (*c*) *Ascendit Capitolium ad lumina: quadraginta Elephantis, dextrâ atque sinistrâ, lychnos gestantibus.*

℣. 23. MENELAUM SUPRADICTI SIMONIS FRATREM. *Ménélaüs frere de Simon.* Il y en a qui prennent ici le nom de frere, (*d*) dans sa signification rigoureuse, & qui veulent que Ménélaüs ait été de la Tribu de Benjamin, de même que Simon; (*e*) & que comme Simon avoit usurpé la charge de Préfet du Temple, qui ne convient qu'à un Prêtre, ou à un Lévite, (*f*) Ménélaüs, par un attentat encore plus horrible, achetta la souveraine Sacrificature; mais d'autres (*g*) aprés Joseph, (*h*) croyent que Ménélaüs étoit frere de Jason, & d'Onias troisiéme, étant lui même appellé Onias, parmi les siens. S'il est nommé frere de Simon, c'est, dit-on, ou parce qu'il étoit son beau-frere, ou parce qu'il étoit son parent, ou dans son parti, & qu'il lui ressembloit en méchanceté. Au fond, ce sentiment n'a point d'autre preuve, que le témoignage de Joseph, qui est assez peu considérable dans cette matiére, parce qu'il se coupe quel-

---

(*a*) *Vide si lubet Judith.* III. 10. & *Isai.* XXV. 27. *in Hebræo.*
(*b*) *Plutarc. in Antonio.*
(*c*) *Sueton in Julio c.* 37.
(*d*) *Sulpit Sever. l.* 2.
(*e*) *Liran. Tirin. Serar. Harduin. Chronol. V. T. p.* 182. *&c.*
(*f*) 2. *Macc.* III. 4.
(*g*) *D. Thom. in Maccab Glos. ordinar. hist. Scolast. Pitav. de Doctr. Temp. l.* X. *c.* 1.
(*h*) *Joseph. Antiq.* XII. 6. *cum* XV. 3.

Digitized by Google

24. *At ille commendatus Regi, cùm magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum Sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.*

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance, il trouva moyen de faire retomber entre ses mains la souveraine Sacrificature, en donnant trois cens talens d'argent, pardessus ce que Jason en avoit donné. An du M. 3832.

25. *Acceptisque à Rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum Sacerdotio: animos verò crudelis tyranni, & feræ belluæ iram gerens.*

25. Et ayant reçû les ordres du Roi, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du Sacerdoce, & n'apportant *à cette dignité* que le cœur d'un cruel tyran, & la colére d'une bête farouche.

26. *Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipse deceptus profugus in Ammanitem expulsus est regionem.*

26. Ainsi Jason qui avoit surpris son propre frere, fut trompé lui même; & ayant été chassé, il se refugia au pays des Ammonites.

## COMMENTAIRE.

quefois, & qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui même dans l'histoire d'Onias troisiéme, comme on l'a déja vû ci-devant. (*a*) Ainsi, on ne doit pas se faire un scrupule de l'abandonner, quand il ne s'accorde pas avec l'Auteur des Maccabées.

℣. 24. AT ILLE COMMENDATUS REGI, CUM MAGNIFICASSET FACIEM POTESTATIS EJUS. *Ménélaüs s'étant aquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta, en relevant la grandeur de sa puissance.* Le Grec peut aussi s'entendre en cette maniére: (*b*) *Ménélaüs s'étant rendu agréable au Roi, & s'étant servi des moyens que lui donnoit sa légation pour s'élever, il se fit donner la souveraine Sacrificature.*

℣. 25. ACCEPTIS A REGE MANDATIS. *Ayant reçû les ordres du Roi.* Ayant reçû les lettres patentes de sa nomination à la souveraine Sacrificature.

℣. 26. JASON QUI PROPRIUM FRATREM CAPTIVAVERAT. *Jason qui avoit surpris:* A la lettre, qui avoit fait captif *son propre frere.* Le Grec; (*c*) *Qui avoit trompe*, fraudé, *son propre frere* Onias troisiéme, à qui il avoit ôté la souveraine Sacrificature. (*d*)

---

(*a*) 2. *Macc.* 1. 7.

(*b*) Ὁ δὲ συςαθεὶς τῷ βασιλεῖ, καὶ δοξάσας αὐτὸν τῷ προσώπῳ τῆς ἐξουσίας, εἰς ἑαυτὸν κατήντησε τὴν ἀρχιεροσύνην. *Cum se commendasset ac spectabilem fecisset prætextu potestatis acceptæ. Grot.*

(*c*) τὸν ἴδιον ἀδελφὸν ὑπονοθεύσας.

(*d*) *Supra* ℣. 7. 8.

An du M. 3832. 27. *Menelaüs autem principatum quidem obtinuit : de pecuniis verò Regi primissis, nihil agebat, cùm exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus.*

27. Ménélaüs entra de cette sorte dans la souveraine Sacrificature : mais il ne se mit point en peine d'envoyer au Roi l'argent qu'il lui avoit promis ; quoique Sostrate, qui commandoit dans la forteresse, le pressât d'en faire le payement,

An du M. 3834. 28. *( Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat ; ) quam ob causam utrique ad Regem sunt evocati.*

28. Comme ayant l'Intendance des tributs. C'est pourquoi ils reçûrent un ordre tous deux de se rendre auprés du Roi.

29. *Et Menelaüs amotus est à Sacerdotio, succedente Lysimacho fratre suo: Sostratus autem prælatus est Cypriis.*

29. La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda dans cette charge : & le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate.

30. *Et cum hæc agerentur, contigit, Tharsenses, & Mallotas seditionem movere, eo quòd Antiochidi Regis concubinæ dono essent dati.*

30. Pendant que ces choses se passoient, ceux de Tharse, & de Mallo excitérent une sédition, parce qu'ils avoient été donnez à Antiochide concubine du Roi.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. SOSTRATUS QUI ARCI ERAT PRÆPOSITUS. *Sostrate qui commandoit dans la forteresse*, que les Grecs avoient à Jérusalem sur le mont de Sion. Cette citadelle n'étoit pas encore dans l'état où elle fut mise dans la suite. (*a*)

℣. 29. MENELAUS AMOTUS EST A SACERDOTIO, SUCCEDENTE LYSIMACHO FRATRE SUO. *La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda.* On ne convient pas qu'il lui ait succédé en qualité de grand-Prêtre ; il ne paroît pas qu'il ait jamais été reconnu en cette qualité, ni qu'il en ait fait les fonctions ; il fut simplement son Vice-gérent, (*b*) pour faire ses affaires, & pour exercer quelques-unes de ses fonctions en son absence. Ménélaüs n'étoit pas encore dépose ; il étoit allé à Antioche pour rendre compte au Roi, du délai du payement des trois cens talens qu'il avoit promis. Joseph qui donnoit à Lysimaque la qualité de grand-Prêtre, ne le fait commencer qu'aprés la mort de Ménélaüs ; il lui donne tantôt trois ans, & tantôt quatre ans de Pontificat. (*c*)

SOSTRATUS AUTEM PRÆLATUS EST CYPRIIS. *Le*

---

(*a*) 1. *Macc.* 1. 35.

(*b*) Ἀντὶ τῆς ἀρχιερωσύνης διάδοχον. *Vide Grot. hic infra* ℣. 31. & IX. 23. XIV. 26. & *Usser. ad an. M.* 3834.

(*c*) *Vide Joseph. Antiq.* XII. 16. *cum* XX. 15.

*gouvernement*

Digitized by Google

31. *Festinanter itaque Rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.*

31. Le Roi y vint en grande hâte, pour les appaiſer, ayant laiſſé pour ſon Lieutenant, un des Grands de ſa Cour, nommé Andronique. An du M. 3834.

32. *Ratus autem Menelaüs accepisse se tempus opportunum, aurea quædam vasa è templo furatus donavit Andronico, & alia vendiderat Tyri, & per vicinas civitates.*

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occaſion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vaſes d'or, & en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, & dans les villes voiſines.

33. *Quod cùm certissimè cognovisset Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochiæ, secùs Daphnem.*

33 Onias ayant ſçû ceci trés-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, ſe tenant cependant à Antioche dans un lieu ſûr, prés de Daphné.

## COMMENTAIRE.

*gouvernement de Chypre fut donné à Soſtrate.* Le Grec : (*a*) *Et Soſtrate laiſſa en ſa place Crates, qui étoit*, ou qui avoit été *Gouverneur de Chypre*, ou commandant des troupes de cette Iſle.

℣. 30. CONTIGIT THARSENSES ET MALLOTAS SEDITIONEM MOVERE. *Ceux de Tharſe & de Mallo excitérent une ſédition.* Tharſe étoit la capitale de Cilicie ; *Mallo*, ou *Mallus*, eſt une autre ville de la même Province, ſur le fleuve *Pyramus*. (*b*) La cauſe de cette revolte, étoit qu'Antiochus avoit donné ces deux villes à une de ſes concubines nommée Antiochide. Outrées du mépris qu'elles crurent qu'on faiſoit d'elles, elles prirent les armes, & ſe ſoulevérent. Les exemples de quelques villes données par les Rois de Perſe à leurs femmes, à leurs maîtreſſes, & à leurs amis, ſont fréquens dans l'hiſtoire ; (*c*) cela ne paſſoit nullement pour honteux à ces villes. Mais il n'en étoit pas ainſi des villes Grecques ; elles étoient plus délicates ſur le point d'honneur.

℣. 32. MENELAUS AUREA QUÆDAM VASA E TEMPLO FURATUS, DONAVIT ANDRONICO. *Ménélaüs déroba au Temple quelques vaſes d'or, & en donna une partie à Andronique.* Ménélaüs n'étoit plus à Jéruſalem ; mais il y avoit Lyſimaque ſon Vice-gérent, auſſi méchant que lui, qui par ſes ordres, enleva des vaſes d'or du Temple, & les envoya à Antioche.

---

(*a*) Σόστρατος δὲ Κράτητα τὸν ἐπὶ τῶν Κυπρίων. Ita Syr. & Interpp. paſſim.

(*b*) *Plin. l. v c. 27. Strabo l. 14. Grot.*

(*c*) *Vide ſi placet Plut. in Alcibiad. Plutarc. in Themiſtocl. Athen. l. 12. Serar. Grot. Tulli. in Verrem. 5 Oxoribus attribuunt civitates hoc modo : hæc civitas mulieri in redimiculum præbeat, hæc in collum, hæc in crines. Ita populos habent universos non ſolum conſcios libidinis ſuæ, ſed etiam adminiſtros.*



Digitized by Google

An du M. 3834.

34. *Unde Menelaüs accedens ad Andronicum rogabat ut Oniam interficeret. Qui cùm venisset ad Oniam, & datis dexteris cum jurejurando, (quamvis esset ei suspectus suasisset de asylo) procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.*

34. C'eſt pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, & le pria de tuer Onias. Andronique étant donc venu où étoit Onias, & lui ayant perſuadé, par la parole qu'il lui donna avec ſerment *de ne lui point faire de mal*, quoi qu'Onias le tînt pour ſuſpect, de ſortir de l'azyle où il étoit, il le tua auſſi-tôt, ſans avoir aucune crainte de la juſtice.

35. *Ob quam causam non solùm Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, & molestè ferebant de nece tanti viri injusta.*

35. Auſſi, non ſeulement les Juifs, mais les autres nations mêmes en conçûrent de l'indignation, & ne pouvoient ſupporter l'injuſtice de la mort d'un ſi grand homme.

36. *Sed regressum Regem de Ciliciæ locis, adierunt Judæi apud Antiochiam, simul & Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.*

36. C'eſt pourquoi le Roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs, l'allérent trouver à Antioche, & lui firent leurs plaintes de ce meurtre ſi injuſte d'Onias.

## COMMENTAIRE.

℣. 33. ONIAS ARGUEBAT EUM. *Onias le reprochoit à Ménélaüs.* Le grand-Prêtre Onias troiſiéme étoit allé à Antioche, pour détruire dans l'eſprit du Roi les calomnies de Simon, qui l'accuſoit d'avoir découvert à Héliodore les tréſors du Temple. (*a*) Pendant ce tems, Jaſon ſon frere obtint d'Antiochus la ſouveraine Sacrificature, & Onias, qui aimoit la paix, demeura à Antioche. (*b*) Il eut l'honneur de gagner l'eſtime, & l'amitié du Prince, & Antiochus fut ſi touché de ſa mort, qu'il en verſa des larmes. Onias donc étant à Antioche, & informé des ſacrileges commis par Lyſimaque, ſuivant les ordres de Ménélaüs, l'en accuſa fortement auprés d'Andronique, que le Roi avoit laiſſé à Antioche, pour gouverner en ſon abſence. (*c*) Onias cependant ſe tenoit dans l'azile de *Daphné*, prés de la ville, craignant avec raiſon, la violence de Ménélaüs. Ce faubourg de Daphné eſt fort célébre dans toute l'antiquité. Strabon, (*d*) dit qu'il eſt à quarante ſtades de la ville, dans un lieu délicieux par ſes belles eaux, & par l'ombre de ſon bois de futaye au milieu duquel eſt le Temple d'Apollon, qui eſt un azyle inviolable pour tous ceux qui s'y retirent. Onias tout pieux qu'il étoit, ne feignit point dans une occaſion ſi périlleuſe, de ſe retirer dans l'azyle d'une fauſſe di-

(*a*) 2. *Macc.* IV. 4. 5. 6. *& ſeq.*
(*b*) Ci-aprés ℣. 37.
(*c*) Ci-devant ℣ 31.
(*d*) *Strabo l.* 16. *p.* 752.

Digitized by Google

37 *Contristatus itáque animo Antiochus propter Oniam, & flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem, & modestiam.*

38. *Accensísque animis, Andronicum purpurâ exutum, per totam civitatem jubet circumduci: & in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vitâ privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.*

39. *Multis autem sacrilegiis in templo à Lysimacho commissis Menelai consilio, & divulgatâ famâ, congregata est multitudo adversùm Lysimachum, multo jam auro exportato.*

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur, à cause de la mort d'Onias; il fut touché de compassion, & il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse, & de la moderation qui avoit toûjours éclatté dans sa conduite : An du M. 3854.

38. Et entrant en une grande colére contre Andronique, il commanda qu'on le dépoüillât de la pourpre; qu'on le menât par toute la ville; & que ce sacrilégue fût tué au même lieu, où il avoit commis cette impiété contre Onias: le Seigneur rendant ainsi à ce miserable, la punition qu'il avoit si justement méritée.

39. Or Lysimaque ayant commis plusieurs sacriléges dans le temple, par le conseil de Ménélaüs, & le bruit s'en étant répandu, lorsqu'il en avoit déja emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque.

## COMMENTAIRE.

vinité. Il est permis dans ces occasions, non pas de reconnoître les faux Dieux, mais de profiter des privileges que l'erreur des hommes a attachez à leurs Temples, ou aux bois qui leur sont consacrez. Joseph ne dit rien de tout ceci; il suppose qu'Onias étoit mort longtems auparavant.

℣. 37. CONTRISTATUS ANIMO ANTIOCHUS PROPTER ONIAM. *Antiochus fut saisi de tristesse au fond de son cœur, à cause d'Onias.* C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vertu d'Onias, que de dire qu'Antiochus Epiphanes lui-même son ennemi, & qui l'avoit privé de sa dignité, étoit si pénétré de son mérite, qu'il ne put retenir ses larmes à la nouvelle de sa mort. On raconte, (a) que Jules Cesar versa des larmes, en voyant la tête de Pompée; & lors qu'il apprit la mort de Caton, il dit qu'il envioit la gloire de Caton, & que Caton lui avoit dérobé celle de lui conserver la vie: *Se illius gloriæ invidere, & illum suæ invidisse dixit.* Mais quelle comparaison de Cesar, à un monstre de cruauté, comme Epiphanes?

(a) *Valer. Max. l. 1. c. 5. exemplo 10.*



Digitized by Google

An du M. 3834.

40. *Turbis autem insurgentibus, & animis irâ repletis, Lysimachus armatis ferè tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno, ætate pariter, & dementiâ provecto.*

40. Comme donc ceux de la ville se soulevoient, & qu'ils étoient animez d'une grande colére, Lysimaque arma environ trois mille hommes, & commença à user de violence, ayant pour chef un certain Tyran, également avancé en âge, & consommé en malice.

41. *Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuêre : quidam verò cinerem in Lysimachum jecêre.*

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquoit de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; & quelques-uns jettérent de la cendre contre lui.

42. *Et multi quidem vulnerati, quidam autem & prostrati, omnes verò in fugam conversi sunt : ipsum etiam sacrilegum secùs ararium interfecerunt.*

42. Il y eut beaucoup de ses gens blessez, & quelques-uns de tuez : & tous furent mis en fuite; & le sacrilégue fut aussi tué lui-même prés du trésor.

43. *De his ergo cœpit judicium adversus Menelaüm agitari.*

43. On commença donc à accuser Ménélaüs de tous ces désordres.

44. *Et cùm venisset Rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri à senioribus.*

44. Et le Roi étant venu à Tyr, trois Députez envoyez par les Anciens de la ville, lui vinrent porter leurs plaintes sur cette affaire.

45. *Et cùm superaretur Menelaüs, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum Regi.*

45. Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation, promit à Ptolémée une grande somme d'argent, pour l'engager à parler au Roi en sa faveur.

## COMMENTAIRE.

℣. 40. DUCE QUODAM TYRANNO. *Ayant pour chef un certain Tyran*, un homme du nom de *Tyran*. Le Grec lit : *Auranus*, ou *Hauranus*, pour marquer un homme du pays d'Auran, ou d'Hauran au-delà du Jourdain, vers Damas. Les Actes des Apôtres nous parlent aussi d'un particulier, appellé *Tyran*. (*a*)

℣. 41. QUIDAM CINEREM IN LYSIMACHUM JECERE. *Quelques-uns jettérent de la cendre contre lui.* Le Grec : (*b*) *Quelques-uns prenant de la cendre qui étoit là, en répandirent de toutes parts sur Lysimaque & les siens.* On lui jetta de la cendre ou de la pussiére. Tout ceci se passa dans le Temple, où il y avoit beaucoup de cendre, à cause du feu de l'Autel. Il y avoit même un endroit du parvis, destiné à y mettre la cendre. (*c*)

---

(*a*) *Act.* XIX. 9.

(*b*) Τινὲς δὲ ἐκ τῆς παρεμπιπτούσης σποδὸς ἔχοντες σύριπτον ἐπεσπάσαντο ἐπ' αὐτὸν καὶ τοὺς περὶ τὸν Λυσίμαχον.

(*c*) *Levit.* I. 16. IV. 12. &c.

46. *Itáque Ptolemæus in quodam atrio positum quasi refrigerandi gratiâ Regem adiit, & deduxit à sententia;*

47. *Et Menelaüm quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit: miseros autem, qui, etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.*

48. *Citò ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, & populo, & sacris vasis, causam prosecuti sunt.*

49. *Quamobrem Tyrii quoque indignati erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.*

50. *Menelaüs autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in potestate, crescens in malitia ad insidias civium.*

46. Ptolémée ayant donc été trouver le Roi, lorsqu'il s'étoit mis dans un vestibule comme pour se rafraîchir, il lui fit changer de résolution. An du M. 3834.

47. Et ce Prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même-tems à la mort ces pauvres Députez, qui auroient été jugez innocens par des Scythes mêmes, s'ils avoient plaidé leur cause devant eux.

48. Ainsi ceux qui avoient soûtenu les intérêts de la ville, & du peuple, & le respect dû aux vases sacrez, furent punis aussi-tôt contre toute sorte de justice.

49. C'est pourquoi les Tyriens mêmes étant touchez d'indignation, se montrérent fort généreux dans la sépulture honorable qu'ils leur rendirent.

50. Cependant Ménélaüs se maintenoit dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étoient puissans auprés du Roi; & il croissoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens.

## COMMENTAIRE.

℣. 45. CUM SUPERARETUR MENELAUS. *Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation.* Le Grec: (*a*) *Ménélaüs se voyant pris*, ou convaincu, s'adressa à *Ptolémée*, favori du Roi. C'est ce même Ptolémée, fils de Doriméne, dont il est parlé au premier des Maccabées, (*b*) & qui ayant quitté le parti de Philométor Roi d'Egypte, livra l'Isle de Chypre à Antiochus, (*c*) & reçut en récompense de sa perfidie, le gouvernement de la Célésyrie, & de la Phénicie.

℣. 46. IN QUODAM ATRIO. *Dans un vestibule, comme pour se rafraîchir.* Le Grec, (*d*) *dans un Peristyle*, une galerie, soutenuë de colonnes, pour prendre le frais.

---

(*a*) Ἤδη δὲ λελειμμένου τοῦ Μενέλαου,

(*b*) 1. Macc. XII, 38.

(*c*) 2. Macc. X, 3.

(*d*) Εἰς τὸ περίστυλον ὡς ἀναψύξοντα.



Digitized by Google

# CHAPITRE V.

*Expédition d'Antiochus Epiphanes contre l'Egypte. Prodiges qui effrayent les Juifs. Jason revient à Jérusalem, & y rentre de force. Antiochus à son retour de l'Egypte, vient à Jérusalem, & y commet diverses violences. Judas Maccabée se sauve dans le desert.*

An du M. 3834.

℣. 1. *EOdem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Ægyptum.*

2. *Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem, videri diebus quadraginta per aëra equites discurrentes, auratas stolas habentes, & hastis, quasi cohortes armatos.*

℣. 1. EN ce tems-là Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem, pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air, habillez de drap d'or, & armez de lances, comme des troupes de cavalerie;

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTIOCHUS SECUNDAM PROFECTIONEM PARAVIT IN ÆGYPTUM. *Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.* Antiochus Epiphanes avoit fait une premiere tentative contre l'Egypte, en y envoyant Apollonius, (*a*) sous prétexte d'assister à la prise de possession du Royaume, par le jeune Roi Philométor; mais Epiphanes ne passa pas pour cette fois jusques dans l'Egypte; arrêté apparemment par la crainte des Romains, il n'alla que jusqu'à Joppé, vint à Jérusalem, où il fut reçû par Jason, & s'en retourna en Phénicie. (*b*) Trois ans après, (*c*) voyant que les Regens du Royaume d'Egypte se préparoient sérieusement à lui faire la guerre, pour l'obliger à rendre à Philométor la Célésyrie, qui avoit été cédée à Cléopatre mere du jeune Roi, pour sa dot, Antiochus les prévint, & les alla attaquer dans l'Egypte. C'est

(*a*) *Usser. ad an. M.* 3831.
(*b*) 2. *Macc.* IV. 21.
(*c*) *An.* 3834.

Digitized by Google

3. *Et curſus equorum per ordines digeſtos, & congreſſiones fieri cominùs, & ſcutorum motus, & galeatorum multitudinem gladiis diſtrictis, & telorum jactus, & aureorum armorum ſplendorem, omniſque generis loricarum.*

3. Des chevaux rangez par eſcadrons, qui couroient les uns contre les autres; des combats de main à main; des boucliers agitez, une multitude de gens armez de caſques, & d'épées nuës; des dards lancez; des armes d'or toutes brillantes; & des cuiraſſes de toutes ſortes. An du M. 3834.

4. *Quapropter omnes rogabant in bonum monſtra converti.*

4. C'eſt pourquoi tous prioient Dieu que ces prodiges tournaſſent à leur avantage.

5. *Sed cùm falſus rumor exiſſet, tanquam vitâ exceſſiſſet Antiochus, aſſumptis Jaſon non minùs mille viris, repentè aggreſſus eſt civitatem: & civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehenſa civitate, Menelaüs fugit in arcem:*

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus ſe fut répandu, Jaſon ayant pris mille hommes avec lui, vint attaquer tout d'un coup la ville; & quoique les citoyens accouruſſent de tous côtez aux murailles, il ſe rendit enfin maître de la ville; & Ménélaüs s'enfuit dans la forteresſe.

## COMMENTAIRE.

de la ſeconde guerre qui ſuivit celle-la, dont parle ici l'Auteur.

℣. 2. CONTIGIT VIDERI PER AERA EQUITES DISCURRENTES. *On vit des hommes à cheval, qui couroient en l'air.* Souvent Dieu a permis qu'on vît de ſemblables Phénoménes, qui étoient des préſages des malheurs futurs. Joſeph nous décrit ceux qui parurent avant le dernier ſiége de Jéruſalem. (*a*) Suetone, & Tite-Live ſont pleins de ces ſortes de prodiges ſignificatifs. L'imagination & l'erreur des peuples, & la trop grande crédulité des Hiſtoriens, les ont ſans doute beaucoup groſſis; mais cela ne doit pas nuire aux prodiges certains & véritables. On peut aſſurer au contraire, qu'il y a de vrais prodiges, & de vrais miracles, puiſque l'on en a tant publiez de faux, dont on diſtingue aiſément la fauſſeté, lorſqu'on les examine ſérieuſement. Ceux dont on nous parle ici, n'ont rien que de très-croyable; ils ſont rapportez par un Auteur contemporain, ou preſque contemporain. Ce ne ſont point des Phénoménes, qui n'ayent fait que paſſer devant les yeux de peu de perſonnes, où diſtraites, ou d'un eſprit foible; ils ont paru pendant quarante jours, à la vûë de toute une ville, où il y avoit plus de cent mille habitans, dont une grande partie étoient trés-éclairez, & nullement ſuperſtitieux, comme pluſieurs ne le firent que trop paroître, en quittant les loix du Seigneur, & les pratiques de leur nation.

(*a*) *Joſeph. de Bello l. 7. c. 12.*

Digitized by Google

An du M. 3834.

*6. Jason verò non parcebat in cede civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversùm cognatos, malum esse maximum, arbitrans hostium, & non civium se trophæa capturum.*

6. Cependant Jason fit un grand carnage, sans songer à épargner ses concitoyens. Il ne considéroit point que c'est un trés-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; & il croyoit remporter un trophée de ses ennemis, & non de ses concitoyens.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. CUM FALSUS RUMOR EXISSET TAMQUAM VITA EXCESSISSET ANTIOCHUS. *Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu.* Cette fausse nouvelle de la mort d'Antiochus, qui étoit alors en Egypte, occupé au siége d'Alexandrie, causa bien des maux à Jérusalem. Jason qui avoit été dépossé du Pontificat par ce Prince, & qui s'étoit retiré dans le pays d'Ammon, auprés d'Aretas, Roi de cette Province, qui passoit pour Province d'Arabie, crut que l'occasion de recouvrer sa premiere dignité, étoit venuë; il se rend à Jérusalem, à la tête de mille soldats, & prend la ville par escalade; mais il ne put conserver une conquête de cette importance, n'ayant pas eu le loisir d'arrêter Ménélaüs, qui se sauva dans la forteresse, où étoient les troupes d'Antiochus: ainsi il fut obligé de se retirer de nouveau chez le Roi des Ammonites.

D'un autre côté, Antiochus informé que ceux de Jérusalem avoient témoigné de la joie, à la nouvelle de sa mort, (*a*) en conçut une indignation, dont ils ressentirent bien-tôt les violens effets. Il comprit par-là que les Juifs n'étoient nullement affectionnez à sa domination, & qu'ils conservoient du penchant pour les Rois d'Egypte, à qui ils avoient été soumis assez long-tems; il revint donc contre Jérusalem, & exerça contr'elle, tout ce que sa rage & sa vengeance purent lui inspirer de plus cruel. L'Arabe dit que les mauvais Juifs firent entendre à Antiochus, qu'on avoit pris les signes qui avoient paru dans l'air, au-dessus de Jérusalem, comme des présages de sa mort, & que le peuple en avoit témoigné de la joïe. (*b*)

℣. 6. NEC COGITABAT PROSPERITATEM ADVERSUS COGNATOS MALUM ESSE MAXIMUM. *Il ne considéroit point que c'est un trés-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches;* parce qu'on se détruit soi-même, en diminuant le nom-

(*a*) *Joseph. libello de Maccab. c. 4.* ἤκουεν ὅτι Φήμης διαδοθείσης περὶ τοῦ τεθνάναι αὐτὸν ὡς ἐπὶ μεγίστῃ χαρᾷ τοὺς Ἱεροσολυμίτας.

(*b*) *2. Macc. c. 3. Vide Arab. in Polyglott. Paris.*

bre

7. *Et principatum quidem non obtinuit, finem verò insidiarum suarum confusionem accepit, & profugus iterùm abiit in Ammaniten.*

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté ; mais tout le fruit de sa trahison, & de sa malice, fut sa propre confusion : & il se vit obligé de s'enfuir de nouveau, & de se retirer au pays des Ammonites. An du M. 3834.

8. *Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum, & execrabilis, ut patriæ, & civium hostis, in Ægyptum extrusus est :*

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas Rois des Arabes, qui le vouloit perdre : d'où s'étant sauvé, & fuyant de ville en ville, haï de tout le monde, comme un violateur de toutes les loix, comme un homme exécrable, comme un ennemi déclaré de sa patrie, & de ses citoyens, il fut chassé en Egypte.

9. *Et qui multos de patria sua expulerat, peregrè periit, Lacedemonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus ;*

9. Ainsi celui qui avoit chassé tant de personnes hors de leur pays, périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone comme pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté.

## COMMENTAIRE.

bre de ses propres sujets ; c'est là le malheur des guerres civiles, où la victoire est toûjours désavantageuse. Tacite en parlant de la guerre entre Othon & Vitellius : *Utrasque impias preces, utraque detestanda vota, inter duos, quorum bello solum id scires deteriorem fore qui vicisset.*

℣. 8. IN EXITIUM SUI CONCLUSUS AB ARETA. *Il fut mis en prison par Arétas Roi des Arabes, qui le vouloit perdre.* On ne sçait pas la raison de son emprisonnement. Le Grec porte : (*a*) *Il reçut enfin la récompense de sa mauvaise conduite, ayant été arrêté par Arétas Roi des Arabes.* Quelques-uns lisent ; *Il reçut enfin la peine de sa mauvaise vie, ayant été accusé auprés d'Arétas.* La construction du Grec s'accorde mieux avec cette derniere maniére de lire, & en gardant même la leçon ordinaire, il vaut mieux traduire : *Il fut tellement resserré, &* attaqué de toute part dans l'Ammonite, qu'il fut contraint de se sauver de ville en ville, & enfin de s'enfuir en Egypte.

℣. 9. QUASI PRO COGNATIONE REFUGIUM IBI HABITURUS. *Pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté ;* Voyez ci-devant 1. Macc. XII. 21. Le Grec lit : (*b*) *Qu'il se rendit*

(*a*) Πέρας οὖν κακῆς ἀναστροφῆς ἔτυχον ἐγκλειθεὶς πρὸς Ἀρέταν. Grotius & quelques autres voudroient lire, ἐγκληθεὶς, accusé ; au lieu de ἐγκλειθεὶς, enfermé.

(*b*) Πρὸς λακεδαιμονίους ἀναχθεὶς.

An du M. 3834.

10. *Et qui insepultos multos abjecerat, ipse & illamentatus, & insepultus abjicitur, sepulturâ neque peregrinâ usus, neque patrio sepulchro participans.*

10. Et comme il avoit fait jetter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir; le sien fut jetté de même, sans être ni pleuré, ni enseveli, & sans qu'il ait pû trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers.

11. *His itaque gestis suspicatus est Rex societatem descituros Judæos: & ab hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit:*

11. Ces choses s'étant passées de la sorte, le Roi s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui. Ainsi il partit d'Egypte plein de fureur, & ayant emporté la ville par force,

12. *Jussit autem militibus interficere: nec parcere occurrentibus, & per domos ascendentes trucidare.*

12. Il commanda à ses soldats de tuer tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreroient, & de monter même dans les maisons, pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

## COMMENTAIRE.

*auprés des Lacédémoniens.* Grotius l'entend des Lacédémoniens, qui étoient alors en Egypte, & qui servoient dans l'armée de Philométor. Il est certain que les Lacédémoniens étoient en ce tems-là, de la ligue des Achéens, avec qui le Roi d'Egypte étoit allié. (*a*)

℣. 10. SEPULTURA NEQUE PEREGRINA USUS, NEQUE PATRIO SEPULCHRO PARTICIPANS. *Sans qu'il ait pû trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers.* Le Grec: (*b*) *On ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, & il ne fut point enterré dans le tombeau de ses peres.* Ce que la Vulgate traduit ici par *sepultura peregrina*, peut marquer les devoirs que l'humanité ne permettoit pas même de refuser aux étrangers, qui mouroient hors de leur pays. On employa les trente pieces d'argent, qui furent données pour le prix de JESUS-CHRIST, à acheter un champ, pour la sépulture des étrangers. (*c*)

℣. 11. SUSPICATUS EST REX SOCIETATEM DESERTUROS JUDÆOS. *Antiochus s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui.* L'entrepriſe de Jason, & la joïe que ceux de Jérusalem avoient témoignée, à la fausse nouvelle de sa mort, lui donnérent de l'inquiétude, & lui fi-

(*a*) *Polyb. in excerpt. de Legationibus* 37. & 57.

(*b*) Καὶ κηδείας τῶν ἄλλων, ὅτι καὶ τῶν ἰδίων μετέσχε.

(*c*) *Matt.* XXVII. 7.

Digitized by Google

13. *Fiebant ergò cædes juvenum ac seniorum, & mulierum, & natorum exterminia, virginúmque, & parvulorum neces.*

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes, & des vieillards, des femmes, & des enfans; & ni les filles ni les plus petits enfans, ne pûrent éviter la mort. An du M. 3834.

14. *Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venumdati.*

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours. Quarante mille furent faits captifs: & il n'y en eut pas moins de vendus.

15. *Sed nec ista sufficiunt: ausus est etiam intrare templum universâ terrâ sanctius, Menelao ductore, qui legum, & patriæ fuit proditor.*

15. Mais comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le Temple, qui étoit le lieu le plus saint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs l'ennemi des loix, & de sa patrie.

16. *Et sceleſtis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus, & civitatibus erant posita ad ornatum loci, & gloriam, contrectabat indignè, & contaminabat.*

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrez, que les autres Rois, & les villes avoient placez en ce lieu saint, pour en être l'ornement, & la gloire, il les manioit d'une maniére indigne, & les profanoit.

17. *Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat, quòd propter peccata habitantium civitatem, modicùm Deus fuerat iratus: propter quod & accidit circa locum despectio.*

17. Ainsi Antiochus ayant perdu toute la lumiére de l'esprit, ne considéroit pas que si Dieu faisoit éclatter pour un peu de tems sa colére contre les habitans de cette ville, c'étoit à cause de leurs péchez, & que c'étoit pour cela qu'un lieu si saint avoit été exposé à cette profanation.

## COMMENTAIRE.

rent craindre qu'ils ne se rendissent à l'Egypte, & n'abandonnassent son parti.

CIVITATEM QUIDEM ARMIS CÆPIT. *Ayant emporté la ville de* Jérusalem *par force.* Joseph dit que ceux de Jérusalem sortirent en armes, contre Antiochus, (*a*) que ce Prince forma le siége de la place, & qu'il la prit de force; (*b*) mais ailleurs, il avance qu'il la prit sans combat, ceux de son parti lui en ayant ouvert les portes. (*c*) Comment accorder tant de contrarietez?

℣. 14. OCTOGINTA MILLIA INTERFECTI. *Il en fut tué quatre-vingt mille.* Il y a apparence que dans ces quatre-vingt mille,

(*a*) *Joseph. lib. 6. de Bello p. 929.*
(*b*) *Idem ibid. l. 1, c. 1.*
(*c*) *Idem lib. XII. Antiq. c. 7.*



Digitized by Google

An du M. 3834.

18. *Alióquin nisi contigissent eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est à Seleuco Rege ad expoliandum ærarium, etiam hîc statim adveniens flagellatus, & repulsus utique fuisset ab audacia.*

19. *Verùm non propter locum, gentem: sed propter gentem, locum Deus elegit.*

20. *Ideóque & ipse locus particeps factus est populi malorum: postea autem fiet socius bonorum: & qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.*

18. Car autrement, s'ils n'avoient été coupables de plusieurs crimes, ce Prince à l'exemple d'Héliodore, qui fut envoyé par le Roi Séleucus pour piller le *saint* trésor, auroit été foüetté comme lui, au moment de son arrivée, & empêché d'exécuter son entrepriſe insolente.

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple; mais le temple à cause du peuple.

20. C'est pourquoi ce lieu *saint* a eu part aux maux qui sont arrivez au peuple; comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoir. Et aprés avoir été quelque tems abandonné, à cause de la colére de Dieu tout-puissant, il sera encore élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se réconciliera avec son peuple.

## COMMENTAIRE.

sont compris les quarante mille qui furent taillez en piéces, selon le Grec, ou faits captifs selon la Vulgate; & les autres quarante mille, qui furent vendus; & que le mot de *tuer*, signifie seulement, faire périr, dissiper. Voici le Grec: (*a*) *Il y en eut quatre-vingt mille de perdus; quarante mille dans le premier feu du combat*, ou l'épée à la main, ou mis en piéces, *& autant de vendus.* La construction de l'original insinuë que la somme de quatre-vingt mille, comprend tous ceux qui furent tuez, ou faits captifs dans cette occasion.

℣. 19. NON PROPTER LOCUM, GENTEM; SED PROPTER GENTEM, LOCUM DEUS ELEGIT. *Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du Temple: mais le Temple à cause du peuple.* Dieu n'a que faire de nos Temples, ni de nos sacrifices; (*b*) c'est pour nous que nous travaillons, lorsque nous bâtissons des Temples au Très-haut; c'est pour nous procurer des aziles, contre la colére du Seigneur, & des lieux de priéres pour fléchir sa colere. Qui suis-je, disoit Salomon, pour entreprendre de bâtir un Temple au Seigneur, dont le Ciel & la terre, ne sont pas capables de contenir l'immensité?

---

(*a*) Ὀκτὼ μυριάδες κατεφθάρησαν. Τέσσαρες μὲν ἐν χειρῶν νομαῖς, ἴσον δὲ τῶν ἐσφαγμένων ἐπράθησαν.

(*b*) *Isai.* I. 11. *Jerem.* VI. 20. *Amos* V. 22.

Digitized by Google

21. *Igitur Antiochus mille & octingentis ablatis de Templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se pra superbia terram ad navigandum, pelagus verò ad iter agendum deducturum, propter mentis elationem.*

21. Antiochus ayant donc emporté du Temple dix-huit cens talens, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excés d'orgueïl, & s'élevant dans son cœur d'une maniére si extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer. An du M. 3835.

22. *Reliquit autem, & prapositos ad affligendam gentem: Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso, à quo constitutus est.*

22. Il laissa aussi des hommes qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligeassent le peuple; sçavoir dans Jérusalem, Philippe originaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avoit établi;

## COMMENTAIRE.

(*a*) Ce n'est donc que pour avoir des lieux où nous puissions lui rendre nos vœux & nos hommages: *Ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, & audias preces quas fundit famulus tuus coram te.* D'où vient que le Seigneur dans sa vengeance, ne manque guere de permettre la profanation des Temples, & des Autels, comme pour faire sentir aux peuples impies, qu'il abandonne ces lieux sacrez, qui étoient comme des gages de sa présence, & de sa protection, & qu'il ne les regarde qu'avec horreur, dés qu'ils ne servent plus que de retraite à des méchans.

℣. 21. TERRAM AD NAVIGANDUM, PELAGUS VERO AD ITER AGENDUM DEDUCTURUM. *Qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer.* Expressions hyperboliques, qui marquent l'extravagance, & la vanité du Roi Antiochus, qui aprés la conquête de l'Egypte, ne se croyoit plus rien d'impossible. L'Histoire a conservé la mémoire de l'entrepriſe de Xercés, & de Caligula, qui par un effet d'une vanité ridicule, voulurent rendre la terre navigable, & la mer ferme, & propre à y marcher à cheval. Le premier bâtit un pont pour joindre l'Asie à l'Europe; (*b*) fit aplanir les montagnes, & remplir les vallées, fit percer les terres, pour la communication des mers; enfin prétendit se faire passer pour le maître de la nature. L'autre plus ridicule, voulut à l'imitation de Xercés, faire un pont sur le Lac Lucrin, entre Baies & Pouzoles, à la longueur de trois mille six cens pas, pour

(*a*) *Vide* 3. *Reg.* VIII. 27. & 2. *Par.* II. 6. & VI. 19.

(*b*) *Justin. l.* 2. *Fiducià virium velut naturæ ipsius Dominus, & montes in planum deducebat, & convexa vallium æquabat, & quadam maria pontibus sternebat, quadam ab navigationis commodum, per compendium ducebat.*



Digitized by Google

An du M. 3836.

23. *In Garizim autem Andronicum: & Menelaüm, qui graviùs quam cæteri imminebant civibus.*

24. *Cúmque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitum viginti & duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.*

23. Et Andronique à Garizim: & Ménélaüs, qui étoit plus acharné que tous les autres à faire du mal à ses concitoyens.

24. Mais étant plein de haine contre les Juifs, il leur envoya le détestable Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit, & lui donna ordre de tuer tous ceux qui seroient dans un âge parfait, & de vendre les femmes, & les jeunes hommes.

## COMMENTAIRE.

avoir le plaisir d'y marcher à cheval, & d'y passer dans l'équipage d'un triomphe chimérique. (*a*) Antiochus avoit trouvé si peu de résistance dans l'armée du Roi d'Egypte, & dans les conquêtes qu'il avoit faites dans ce pays, qu'il ne devoit pas beaucoup se flatter de ses victoires.

℣. 23. IN GARIZIM AUTEM ANDRONICUM. *Il laissa pour Gouverneur de Garizim Andronique.* Il faut finir ici le sens; car Ménélaüs n'eut aucune autorité sur les Samaritains, qui avoient leur Temple à Gazarim. Cette montagne semble être mise ici, pour tout le pays de Samarie.

ET MENELAUM, QUI GRAVIUS IMMINEBANT CIVIBUS. *Et Ménélaüs qui étoit plus acharné que les autres, contre ses citoyens.* C'est ainsi qu'il faut lire, en suivant le Grec: (*b*) Cet acharnement, ne regarde que la personne de Ménélaüs.

℣. 24. MISIT ODIOSUM PRINCIPEM APOLLONIUM. *Ménélaüs envoya contre les Juifs, le détestable Apollonius.* La Vulgate, semble rapporter ceci à Ménélaüs; mais quelle autorité avoit ce grand-Prêtre, pour envoyer contre les Juifs Apollonius? Le Syriaque marque que ce fut Antiochus qui l'envoya, & la suite du discours, & de l'Histoire racontée ici, & dans le premier des Maccabées, (*c*) semble demander ce sens. Le Grec n'en est point éloigné, (*d*) & il y a de bons Interprétes, qui se déterminent pour cette explication, qui paroît la plus aisée, & la plus naturelle. Le Grec, (*e*) au lieu de l'épithéte d'*odieux*, ou détestable, que la Vulgate donne à Apollo-

(*a*) *Vide Sueton. in Caio Caligula.*

(*b*) Πρὸς δὲ τοῦτοις Μενέλαον, ὃς χείριστα τῶν ἄλλων ὑπήρτειν τοῖς πολίταις. *Ita Syr. &c.*

(*c*) *Vide* 1. *Macc.* 1. 30. & 111. 10.

(*d*) Ἀπεχθῆ δὲ πρὸς τοὺς πολίτας Ἰουδαίους ἔχων διάθεσιν, ἔπεμψε δὲ τὸν μυσάρχην Ἀπολλώνιον, &c.

(*e*) *Vide Serar. Tir. Grot. Usser. Vaill. alios. Vide ad* 1. *Macc.* 1. 38.

Digitized by Google

25. *Qui cùm veniſſet Jeroſolymam, pacem ſimulans quievit uſque ad diem ſanctum ſabbati: & tunc feriatis Judæis, arma capere ſuis præcepit.*

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jéruſalem, il feignit de ne chercher que la paix, & il demeura en repos juſqu'au ſaint jour du ſabbat : mais lorſque les Juifs ſe tenoient dans le repos auquel ſe ſabbat les obligeoit, il commanda à ſes gens de prendre les armes, An du M. 3836.

26. *Omnéſque qui ad ſpectaculum proceſſerant, trucidavit: & civitatem cum armatis diſcurrens, ingentem multitudinem peremit.*

26. Il tailla en piéces tous ceux qui étoient venus pour les regarder ; & courant par toute la ville avec ſes ſoldats, il tua un grand nombre de perſonnes.

27. *Judas autem Macchabæus, qui decimus fuerat, ſe ceſſerat in deſertum locum, ibíque inter feras vitam in montibus cum ſuis agebat: & fœni cibo veſcentes, demorabantur, ne participes eſſent coinquinationis.*

27. Cependant Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme en un lieu déſert, où il vivoit avec les ſiens ſur la montagnes parmi les bêtes : & ils demeuroient là, ſans manger autre choſe que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui ſoüilloit les autres.

## COMMENTAIRE.

nius, lui donne le nom de *Myſarches*, c'eſt-à-dire Prince des ſcélérats. Grotius croit qu'il étoit Prince ou *Couverneur de Myſie*.

℣. 26. OMNES QUI AD SPECTACULUM PROCESSERANT, TRUCIDAVIT. *Il tailla en pieces tous ceux qui étoient venus pour le regarder*, ou plûtôt, (a) *Tous ceux qui étoient venus pour cette fête*, qui étoient venus à Jéruſalem, & au Temple, le jour du Sabbat, pour participer aux Sacrifices, & pour ſatisfaire leur dévotion. Il faut comparer le premier de Maccabées, Chap. 1. ℣. 30. & ſuiv. pour voir la ſuite de cette Hiſtoire.

℣. 27. JUDAS MACCABÆUS QUI DECIMUS FUERAT. *Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme.* L'Auteur nomme exprés Judas Maccabée, parce que ſon nom étoit alors plus fameux que celui de Mattathias ſon pere, ni d'aucun de ſes freres. Mattathias & ſes cinq fils, du nombre deſquels étoit Judas, & quatre autres ſe retirérent d'abord enſemble ; mais il y en eut beaucoup aprés qui les ſuivirent dans les montagnes. Le texte dit qu'ils ſe *nourrirent d'herbes ſauvages*, c'eſt-à-dire, de fruits, d'herbes, de racines, & d'autres choſes qu'il trouvérent à la campagne, n'ayant pû emporter des proviſions, pour tout le tems qu'ils furent obligez de demeurer dans les ſolitudes.

(a) Τὰς ἐξιλθούσας πάσας ἐπὶ τὴν θεωρίαν συνιόντας. *Vide ſupra ad cap.* 17. 19.

Digitized by Google

# CHAPITRE VI.

## *Jupiter Olympien placé dans le Temple de Jéruſalem ; & Jupiter l'Hoſpitalier dans celui de Garizim. Martyre du vieillard Eléazar.*

An du M. 3837.

℣. 1. *Sed non poſt multum temporis, miſit Rex ſenem quendam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut ſe transferrent, à patriis & Dei legibus:*

2. *Contaminare etiam quod in Jeroſolymis erat Templum, & cognominare Jovis Olympii: & in Garizim, prout erant hi, qui locum inhabitabant, Jovis hoſpitalis.*

℣. 1. PEu de tems aprés, le Roi envoya un certain vieillard d'Antioche pour forcer les Juifs à abandonner les loix de Dieu, & celles de leur pays.

2. Pour profaner le Temple de Jéruſalem, & le conſacrer à Jupiter-Olympien ; & pour donner au temple de Garizim le nom de Jupiter-l'Etranger, parce que ceux qui habitoient en ce lieu, étoient étrangers.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. SENEM ANTIOCHENUM. *Le Roi envoya un vieillard d'Antioche*, ou un Sénateur d'Antioche. Le Grec : (*a*) *Un vieillard Athénien*, ou *un Sénateur nommé Athénée.*

℣. 2. COGNOMINARE JOVIS OLYMPII. *Pour le conſacrer à Jupiter Olympien.* Les Grecs voulant introduire leur Religion dans l'Aſie, ſe contentérent de remarquer les propriétez des Divinitez anciennes du païs, & d'en changer les noms, en les r habillant, & les faiſant ſervir à la Grecque. On trouva quelque reſſemblance entre *le Dieu du Ciel*, que les Juifs adoroient, & *le Jupiter Olympien* des Grecs; on voulut obliger les Juifs à transférer à ce Dieu des Grecs, les honneurs qu'ils rendoient au Dieu du Ciel. Les autres nations n'y firent point de façon, elles changérent aiſément le nom, & les cérémonies de leurs Dieux, croyant qu'il étoit indifférent, de les adorer de la maniére des Grecs, ou autrement. On ne leur en demandoit pas

(*a*) Ἐξαπέστειλε ὁ βασιλεὺς γέροντα Ἀθηναῖον. Ita & Syr.

davantage ;

Digitized by Google

3. *Pessima autem & universis gravis erat malorum incursio.*

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple, comme un déluge terrible de toutes sortes de maux.

An du M. 3837.

## COMMENTAIRE.

davantage ; mais les Juifs plus éclairez & plus religieux que les autres peuples, ne prirent pas le change, & sçurent toûjours mettre une différence infinie, entre le Dieu du Ciel qu'ils adoroient, & le Jupiter Olympien des Payens. Ils ne purent se résoudre de rendre à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur ; ils aimérent mieux souffrir les derniers supplices, que de faire le moindre changement à leurs cérémonies. Dans le quatriéme des Maccabées, (*a*) il est dit que le vieillard Eléazar, & les sept freres Maccabées souffrirent en la présence d'Antiochus lui-même.

ET IN GARIZIM PROUT ERANT HI, QUI LOCUM INHABITABANT, JOVIS HOSPITALIS. *Et pour donner au Temple de Garizim, le nom de Jupiter l'Hospitalier, parce que ceux qui habitoient en ce lieu étoient étrangers.* Jupiter l'Hospitalier est le protecteur des étrangers & des voyageurs. Les Samaritains ayant vû la persécution allumée contre les Juifs, recoururent à leur artifice ordinaire ; ils niérent qu'ils eussent aucun rapport avec les Juifs, ni cave leur religon ; ils écrivirent même à Antiochus Epiphanes, (*b*) une lettre pleine de flatterie, dans laquelle ils prenoient le nom *de Sidoniens, demeurant à Sichem*, & exposoient que leurs Ancêtres portez par je ne sçai quelles superstitions, avoient embrassé la coûtume des Juifs, de célébrer le jour du Sabbat, pour se mettre à couvert de la peste, qui avoit souvent ravagé leur pays, & qu'ils avoient érigé un Temple sur le mont Garizim, sans le dédier à aucune divinité, & qu'ils y offroient des sacrifices convenables. Ils ajoûtoient, que le Roi ayant ordonné qu'on fît souffrir aux Juifs la juste peine de leur méchanceté ; ses Officiers vouloient les envelopper dans leur châtiment, comme étant de la même nation, & de même religion qu'eux ; ce qui étant évidemment faux, puisqu'ils étoient Sidoniens d'origine, & qu'ils n'avoient rien de commun avec les Juifs ; ils prioient Sa Majesté d'écrire à Apollonius, & à Nicanor ses Officiers, de les laisser en paix, & de dédier leur Temple *à Jupiter le Grec.* (*c*) Le

(*a*) 4. *Macc* c. 2.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7. Βασιλεῖ Ἀντιόχῳ Θεῷ Ἐπιφανεῖ, ὑπόμνημα παρὰ τῶν ἐν Συχέμοις Σιδωνίων.

(*c*) *Idem ibid* Προσαγορευθῆναι δὲ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν, ΔΙΟΣ ΕΛΛΗΝΙΟΥ.



Digitized by Google

An du M. 3837.

4. *Nam templum luxuriâ & comessationibus Gentium erat plenum, & scortantium cum mereiricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultrò ingerebant, intrò ferentes ea, quæ non licebat.*

5. *Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.*

6. *Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies sollemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.*

7. *Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis Regis ad sacrificia, & cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hederâ coronati Libero circuire.*

4. Car le temple étoit rempli des dissolutions, & des festins de débauche des Gentils, d'hommes impudiques mêlez avec des courtisanes, & des femmes qui entroient insolemment dans ces lieux sacrez, y portant des choses qu'il étoit défendu d'y porter.

5. L'Autel étoit plein aussi de viandes impures, qui sont interdites par nos loix.

6. On ne gardoit point les jours de sabbat; on n'observoit plus les fêtes solemnelles du pays; & nul n'osoit plus avoüer simplement qu'il étoit Juif.

7. Ils étoient menez par une dure nécessité aux sacrifices *profanes*, le jour de la naissance du Roi; & lorsque l'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les ruës couronnez de lierre, à l'honneur de ce faux Dieu.

## COMMENTAIRE.

Roi écrivit à Nicanor en leur faveur, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il changea apparemment depuis d'opinion, puisque nous apprenons de l'Auteur de ce livre, que leur Temple fut consacré à Jupiter l'*Hospitalier*, ou l'étranger.

℣. 4. SCORTANTIUM CUM MERETRICIBUS. *D'hommes impudiques mêlez avec des femmes courtisanes.* Le Grec: (*a*) *Le Temple étoit plein de Gentils, qui commettoient des actions abominables, avec leurs semblables, & qui s'approchoient des courtisannes, jusques dans les sacrez portiques;* au lieu qu'il n'étoit pas même permis aux Prêtres de s'approcher de leurs femmes légitimes, durant le tems de leur service au Temple, & que les femmes les plus pures n'avoient point entrée dans l'intérieur du Temple.

℣. 6. NEQUE SIMPLICITER JUDÆUM. *Nul n'osoit avoüer simplement qu'il étoit Juif*, ou plûtôt qu'il étoit de la religion des Juifs. Le nom de Juifs étoit alors un crime, comme long-tems aprés celui de Chrétiens, sous les persécuteurs de l'Eglise.

℣. 7. IN DIE NATALIS REGIS. *Le jour de la naissance du Roi.* Le Grec: (*b*) *Ils étoient conduits par une dure nécessité, au festin*

---

(*a*) Υπὸ τῶν ἐθνῶν ἐμπιμπλάμενον μετὰ τῶν ἑταιρῶν, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς περιβόλοις γυναιξὶ πλησιαζόντων.

(*b*) Ἤγοντο δὲ μετὰ πικρᾶς ἀνάγκης ἐπὶ τὴν κατὰ μῆνα τοῦ βασιλέως γενέθλιον ἡμέραν ἐπὶ συναγωγισμόν.

Digitized by Google

8. *Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates suggerentibus Ptolemais, ut pari modo, & ipsi adversus Judaeos agerent ut sacrificarent.*

8. Ceux de Ptolémaïde suggérérent aussi, & furent cause qu'on publia un Edit dans les villes des Gentils, voisines de la Judée, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, & de les contraindre à sacrifier. An du M. 3837.

## COMMENTAIRE.

*de la naissance du Roi, qui se faisoit chaque mois.* Il y a beaucoup d'apparence que c'est de cette fête de la naissance, ou de la prise de possession du Royaume d'Antiochus, qu'on doit entendre ce qui est dit dans le premier des Maccabées, (*a*) qu'on traitoit avec violence ce jour-là tous les Israëlites qui se trouvoient dans chaque ville. Il étoit ordinaire aux Rois d'Orient de célébrer, & de faire célébrer dans leurs Etats, le jour de leur naissance, ou de leur avénement à la Couronne. (*b*) Mais c'est une cérémonie singuliére à Antiochus Epiphanes, d'avoir fait honorer cette fête tous les mois. Le Grec, pour exprimer le festin superstitieux qu'on faisoit alors, se sert d'un terme qui signifie *les entrailles*, (*c*) parce qu'aprés avoir immolé la victime, les Prêtres rendoient à ceux qui fournissoient l'hostie, une partie des entrailles pour faire un festin. (*d*)

COGEBANTUR HEDERA CORONATI LIBERO CIRCUIRE. *On les obligeoit d'aller par les ruës couronnez de lierre en l'honneur de Bacchus.* Cette fausse divinité étoit fort honorée dans ce pays. On voit son image sur plusieurs Médailles des Rois de Syrie. (*e*) Nous croyons que l'on substitua son culte à celui d'Adonis, si connu dans toutes ces Provinces; on donne quelquefois à Bacchus le nom d'*Adonis*. Nous avons proposé ailleurs (*f*) quelques conjectures, pour montrer que le Gymnase de Jérusalem étoit dédié à Bacchus. Le terme Grec que nous traduisons par, *aller par les ruës*, signifie proprement, marcher avec solemnité, à la suite d'une idole, faire une procession à l'honneur de Bacchus; à la letrre; (*g*) *on les contraignoit de suivre la marche de Dionysius*, ou de Bacchus, *ayant du lierre*, ou couronné de feüilles de lierre, ou portant des bran-

(*a*) 1. *Macc.* 1. 61. *In virtute sua faciebant hac populo qui inveniebatur in omni mense & mense in civitatibus.*

(*b*) Voyez sur S. Matthieu XIV. 6.

(*c*) Σπλαγχνισμος. *Vide infra* ℣. 8. & 21. & VII. 42.

(*d*) *Vide Grot. hic Aristophan.* σπλαγχνεύειν. *Plaut. ad extavocare.*

(*e*) *Vaillant. hist. Reg. Syr. pag.* 317. 320. 364.

(*f*) *Sup.* IV. 12.

(*g*) Ἠναγκάζοντο οἱ Ἰουδαῖοι κισσοὺς ἔχοντες πομπεύειν τῷ Διονύσῳ.

An du M. 3837.

9. *Eos autem, qui nollent transire ad instituta Gentium, interficerent: erat ergo videre miseriam.*

10. *Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse, quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publicè per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.*

11. *Alii verò, ad proximas coëuntes speluncas, & latenter sabbati diem celebrantes, cùm indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quòd verebantur, propter religionem, & observantiam, manu sibimet auxilium ferre.*

9. Ou de tuer ceux qui ne voudroient point embrasser les coûtumes des Gentils. Ainsi on ne voyoit que misére.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfans, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfans pendus à leurs mamelles; & ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblez en des cavernes voisines, & y célébrant secrettement le jour du sabbat; comme Philippe en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre, à cause du grand respect qu'ils avoient pour l'observation du sabbat.

## COMMENTAIRE.

ches de cet arbre, ou des *Thirses*, c'est-à-dire, des bâtons enveloppez de lierre; tout le monde sçait que cet arbre est consacré à Bacchus.

℣. 8. DECRETUM EXIIT IN PROXIMAS GENTILIUM CIVITATES, SUGGERENTIBUS PTOLEMÆIS. *Ceux de Ptolemaïde* (*a*) *suggérerent aussi un Edit dans les villes des Gentils, voisines des Juifs*, pour les obliger de contraindre les Israëlites, qui demeuroient dans ces lieux; de sacrifier. En effet, nous voyons dans le premier des Maccabées, (*b*) que ceux de Ptolémaïde, de Tyr, & de Sidon, s'étoient attroupez contre les Juifs, & que toute la Galilée s'étoit soulevée contr'eux; ce qui obligea Judas Maccabée d'accourir au secours de ses freres, & de les amener dans la Judée, pour les mettre à couvert de la fureur de leurs ennemis. Le Syriaque porte, que l'on envoya aux villes des Gentils, qui étoient voisines, & à Ptolémaïde, qui persécutoient les Juifs, pour leur signifier qu'ils eussent à faire quartier à ceux qui leur obéïroient, & qui sacrifieroient; mais qu'ils missent à mort ceux qui refuseroient de le faire. La plûpart des exemplaires Grecs, lisent, que cet Edit se fit *à la sollicitation de Ptolémée*; ce qu'on entend de Ptolémée fils de Dorimenes. (*c*)

(*a*) *Edit. Romana.* Πτολεμαίων ὑποτιθεμένων. *Editiones aliæ*, Πτολεμαίου ὑποθεμένου. Je pense qu'il faudroit lire, Πτολεμαειῶν. *Ptolemeenses*, Πτολεμαεῖς *Infra* XIII. 25. & 1. *Macc.* XII. 48.

(*b*) 1. *Macc.* V. 15.

(*c*) *Supra* 2. *Macc.* IV. 45.

Digitized by Google

12. *Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorreſcant propter adverſos caſus, ſed reputent ea quæ acciderunt, non ad interitum, ſed ad correptionem eſſe generis noſtri.*

13. *Etenim multo tempore non ſinere peccatoribus ex ſententia agere, ſed ſtatim ultiones adhibere, magni beneficii eſt indicium.*

14. *Non enim, ſicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cùm judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat.*

12. Je conjure ceux qui liront ce livre, de ne ſe ſcandaliſer point de tant d'horribles malheurs, mais de conſiderer que tous ces maux ſont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation. An du M. 3837.

13. Car c'eſt la marque d'une grande miſéricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne les laiſſer pas long-tems vivre ſelon leurs deſirs, mais de les châtier promptement.

14. En effet le Seigneur n'agit pas à nôtre égard, comme à l'égard des autres nations, qu'il ſouffre avec patience, ſe réſervant à les punir dans la plénitude de leurs péchez, lorſque le jour du Jugement ſera arrivé :

## COMMENTAIRE.

Mais nous préférons la leçon de l'édition Romaine, qui eſt conforme à la Vulgate.

℣. 10. DUÆ MULIERES. *Deux femmes accuſées d'avoir circoncis leurs enfans, &c.* Sur tout le détail de ces véxations, voyez 1. Macc. 1. 64. & ſuivans.

℣. 11. LATENTER SABBATI DIEM CELEBRANTES. *Célébrant ſecrettement le jour du Sabbat.* Comparez 1. Macc. II. 31. Philippe dont il eſt parlé ici, eſt celui qui étoit Gouverneur de Jéruſalem, ci devant. ℣. 22.

℣. 12. QUÆ ACCIDERUNT NON AD INTERITUM, SED AD CORREPTIONEM ESSE GENERIS NOSTRI. *Que tout ces maux ſont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation.* Voyez le diſcours de Mattathias 1. Macc. II. 51. 52. & ſuiv. Judith. VIII. 22. 23. & ſuiv. & ci-aprés ch. VII. 32. 33. 34.

℣. 13. STATIM ULTIONES ADHIBERE, MAGNI BENEFICII EST INDICIUM. *C'eſt la marque d'une grande miſéricorde de Dieu, de châtier promptement les pécheurs.* En effet s'il les laiſſe long-tems impunis, ils en deviendront plus mauvais, & tomberont enfin dans l'impénitence, & l'incorrigibilité. Dieu ne nous peut donner en cette vie une plus grande preuve de ſon extréme colere, que de nous laiſſer ſans nous punir ; c'eſt la derniere menace qu'il fait à ſon peuple infidéle. (a) *Ma colere ſe repoſera à vôtre égard,*

(a) Ezech. XVI. 42.



Digitized by Google

An du M. 3837.

15. *Ita & in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet,*

16. *Propter quod numquam quidem à nobis misericordiam suam amovet: corripiens verò in adversis, populum suum non derelinquit.*

17. *Sed hæc nobis ad commonitionem legentium dicta sint paucis. Jam autem veniendum est ad narrationem.*

18. *Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, & vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.*

15. Et il n'attend pas de même pour nous punir, que nos péchez soient montez à leur comble.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous ; & parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17 Aprés avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant ma narration.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les Docteurs de la Loi, qui étoit un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de pourceau, & on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

## COMMENTAIRE.

*mon amour de jalousie ne s'allumera plus sur vous, je demeurerai en repos, je ne me fâcherai plus.*

℣. 14. UT EAS, CUM JUDICII DIES ADVENERIT, IN PLENITUDINE PECCATORUM PUNIAT. *Se reservant de les punir dans la plénitude de leurs pechez, lorsque le jour du jugement sera arrivé.* A l'égard des Payens, Dieu les abandonne à eux-mêmes, il leur laisse remplir la mesure de leurs crimes ; il voit en quelque sorte, sans s'émouvoir, qu'ils mettent le comble à leur iniquité. Il se reserve à les punir dans l'autre vie, au jour terrible de son jugement, & souvent même dés cette vie, il exerce contr'eux un jugement sans pitié, il les extermine sans miséricorde ; comme il a fait les Cananéens, & ceux de Sodome. Il n'en est point ainsi des Juifs ; Dieu exerce contr'eux sa justice pour les corriger, pour les éprouver, pour les rendre meilleurs. Ses châtimens sont à leur égard, comme ceux d'un pere envers ses enfans, toûjours temperez de miséricorde & de clémence. Il faut avoüer, que les sages du paganisme, n'ont jamais débité des maximes si élevées, ni conçû des sentimens si épurez.

℣. 18. ELEAZAR UNUS DE PRIMORIBUS SCRIBARUM. *Eléazar un des premiers entre les Docteurs de la Loi.* Saint Grégoire de Nazianze, & saint Ambroise, assurent qu'il étoit de race Sacerdotale Joseph dans le livre qu'il a intitulé des Maccabées, (*a*) a décrit au long le martyre du vieillard Eléazar ; il prétend que tout cela se passa en présence d'Antiochus lui-même ; ce qui paroît aussi par

(*a*) *Libel. de Macc. c. 2. 3.*

Digitized by Google

19. *At ille glorioſiſſimam mortem, magis quàm odibilem vitam complectens, voluntariè præibat ad ſupplicium.*

19. Mais lui préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement, & de lui-même au ſupplice. An du M. 3837.

20. *Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter ſuſtinens, deſtinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.*

20. Conſidérant ce qu'il lui faudroit ſouffrir en cette rencontre, & demeurant ferme dans la patience, il réſolut de ne rien faire contre la Loi pour l'amour de la vie.

## COMMENTAIRE.

l'Ecriture, au Chap. ſuivant, ℣. 1. Nous croyons qu'il ſouffrit à Antioche, auſſi-bien que les ſept freres Maccabées ſes diſciples, dont on parlera au Chapitre ſeptiéme. L'Arabe veut que ce ſoit le même Eléazar, qui étoit à la tête des ſeptante Interprétes, qui furent envoyez en Egypte, pour traduire les Livres ſaints, & qu'il ſouffrit à Jéruſalem, en préſence du Gouverneur, nommé Félix. Les Peres, (*a*) ont fait de grands éloges du ſaint vieillard Eléazar; ils l'ont appellé *le pere* & le maître des ſept freres, dont nous verrons le martyre au Chapitre ſuivant; ils ont dit qu'il étoit le premier des Martyrs de l'ancien Teſtament, de même que ſaint Etienne l'eſt du nouveau. Enfin ſoit qu'on conſidére ſa généroſité dans les tourmens, ou la pureté de ſes ſentimens, & l'élévation de ſa doctrine, ou l'extréme délicateſſe de ſa conſcience bien éclairée; on avoüera qu'il y a peu de Saints dans l'ancien Teſtament, qui nous ayent donné de plus grands exemples de force & de charité.

℣. 19. PRÆIBAT AD SUPPLICIUM. *Alla de lui-même au ſupplice.* A la lettre: (*b*) *Il marcha devant* ſes bourreaux, *& alloit volontairement au Tympanum.* Le ſupplice du *Tympanum* étoit la baſtonnade, comme on l'a montré dans la Diſſertation ſur les ſupplices des Hébreux; c'eſt apparemment d'Eléazar qu'avoit en vuë l'Auteur de l'Epître aux Hébreux, lorſqu'il a parlé de ceux qui ont ſouffert ce ſupplice. (*c*)

℣. 20. INTUENS AUTEM QUEMADMODUM OPORTERET ACCEDERE, PATIENTER SUSTINENS, DESTINAVIT NON ADMITTERE ILLICITA PROPTER VITÆ AMOREM. Conſidérant ce qu'il lui *faudroit ſouffrir.* (A la lettre, *comment il faudroit qu'il s'approchât,*) *demeurant ferme dans la patien-*

---

(*a*) *Vide Ambroſ. l. 2. de Jacob. & vita beata, c. 10. Nazianz. orat. in Maccab. Cyprian. de Singul. Clericor.*

(*b*) Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προῆγε.

(*c*) *Heb.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. *Vulgat. Diſtenti ſunt.*

Digitized by Google

An du M. 3837.

21. *Hi autem qui astabant, iniquâ miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secretò rogabant afferri carnes, quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut Rex imperaverat, de sacrificii carnibus.*

21. Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, & le suppliérent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes, dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du Roi;

22. *Ut hoc facto, à morte liberaretur, & propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.*

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la mort. Ils usoient donc de cette espéce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

23. *At ille cogitare cœpit ætatis, ac senectutis suæ eminentiam dignam, & ingenitæ nobilitatis canitiem, atque à puero optimæ conversationis actus: & secundùm sanctæ, & à Deo conditæ legis constituta, respondit citò dicens, præmitti se velle in infernum.*

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandoient de lui un âge, & une vieillesse si vénérable; ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, & cette vie innocente, & sans tache qu'il avoit menée depuis son enfance; & il répondit aussi-tôt selon les ordonnances de la Loi sainte établie de Dieu; qu'il aimoit mieux descendre dans le tombeau, *que de consentir à ce qu'on lui proposoit.*

## COMMENTAIRE.

*ce; il résolut de ne rien foire contre la Loi, par l'amour de la vie.* Le texte est assez clair en ce sens: mais le Grec est un peu embarrassé; je le voudrois traduire ainsi: (*a*) *Mais crachant* ce qu'on lui avoit mis dans la bouche, *& dont il ne lui étoit pas permis de goûter, même pour conserver sa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter.* Le Syriaque. *Il se présenta au bourreau, comme un homme patient doit s'y présenter, pour ne pas se soüiller, en mangeant des choses deffenduës par amour de la vie.*

℣. 21. QUI ASTABANT INIQUA MISERATIONE COMMOTI. *Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion.* Le Grec: (*b*) *Ceux qui étoient préposez à cet injuste festin, où l'on servoit les entrailles des bêtes immolées aux idoles.* Ce grand homme, & ce généreux Martyr, aime mieux souffrir la mort, que de scandaliser les foibles, par une action permise en elle-même; mais qui seroit prise

(*a*) Προπτύσας δὲ καθ' ὃν ἔδει τρόπον προσέρχεσθαι τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνεσθαι, ὧν οὐ θέμις γεύσασθαι διὰ τὴν πρὸς τὸ ζῆν φιλοστοργίαν. Je lis προσέρχεται πρὸς τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνασθαι.

(*b*) Οἱ δὲ πρὸς τῷ παρανόμῳ σπλαγχνισμῷ τεταγμένοι.

infailliblement

24. *Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere: ne multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum, transisse ad vitam alienigenarum:*

25. *Et ipsi propter meam simulationem, & propter modicum corruptibilis vitæ tempus decipiantur; & per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.*

26. *Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar: sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.*

27. *Quamobrem fortiter vitâ excedendo, senectute quidem dignus apparebo;*

28. *Adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His dictis confestim ad supplicium trahebatur.*

29. *Hi autem, qui eum ducebant, & paulò antè fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.*

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit il, d'user de cette fiction, qui seroit cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans, auroit passé de la vie des Juifs, à celle des payens, An du M. 3837.

25. Seroient eux-mêmes trompez par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible; & ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, & l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-puissant, ni pendant ma vie, ni aprés ma mort.

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis;

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance, & avec joye une mort honorable, pour le sacré culte de nos loix trés-saintes. Aussi-tôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passérent tout d'un coup à une extrême fureur, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, qu'ils attribuoient à orgueil.

## COMMENTAIRE.

infailliblement pour une prévarication des loix. Il suivoit dés-lors dans la pratique, les belles regles de morale que JESUS-CHRIST, (*a*) que S. Paul, (*b*) que nos Martyrs, (*c*) ont depuis enseignées, & pratiquées.

℣. 26. MANUM OMNIPOTENTIS NEC VIVUS, NEC DEFUNCTUS EFFUGIAM. *Je ne pourrois fuir la main du Tout-Puis-*

(*a*) *Matth.* XVIII. 7. *& seq.*
(*b*) *Rom.* XIV. 14. 15. 20. 21. *& 1. Cor.* VIII. 4. 10. 11.
(*c*) *S. Saba, Martyrolog.* 12. *April.*

An du M. 3837.

30. *Sed, cùm plagis perimeretur, ingemuit, & dixit: Domine, qui habes sanctam scientiam, manifestè, tu scis, quia, cum à morte possem liberari, duros corporis sustineo dolores: secundùm animam verò, propter timorem tuum libenter hæc patior.*

30. Lorsqu'il étoit prêt de mourir des coups dont on l'accabloit, il jetta un grand soupir, & il dit: Seigneur, qui avez une science toute sainte, vous connoissez clairement, qu'ayant pû me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de trés-sensibles douleurs; mais que dans l'ame je sens de la joye de les souffrir pour vôtre crainte.

31. *Et iste quidem hoc modo vitâ decessit, non solum juvenibus, sed & universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis, & fortitudinis derelinquens.*

31. Il mourut ainsi, en laissant non seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation un grand exemple de vertu, & de fermeté, dans le souvenir de sa mort.

## COMMENTAIRE.

*sant, ni pendant ma vie, ni aprés ma mort.* On ne peut rien de plus exprés, pour les châtimens des méchans dans l'autre vie. Ces sentimens paroissent plus distincts, & plus exprés dans les écrits des Auteurs sacrez, depuis Ezéchiel, & Daniel, qu'auparavant. (*a*) A mesure qu'on approchoit du Messie, Dieu répandoit de plus vives lumieres sur son peuple.

---

(*a*) *Vide si lubet Grot. hic, & in Matt.* XII. 32. *& infra c.* VII. 9. 11. 14. 23. *&c. Vide & Sap.* v. 16. *& Comment. nostr. in Psal.* 1. 6.

Digitized by Google

# CHAPITRE VII.

## *Martyre des sept freres Maccabées, & de leur mere.*

℣. 1. *Contigit autem, & septem fratres unà cum matre sua apprehensos, compelli à Rege edere contra fas, carnes porcinas, flagris & taureis cruciatos.*

℣. 1. OR il arriva que l'on prit aussi sept freres avec leur mere, & le Roi voulut les contraindre à manger contre la défense de la Loi, de la chair de pourceau, en les faisant déchirer avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau. An du M. 3837.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. FLAGRIS ET TAUREIS CRUCIATOS. *Avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau.* Le Grec (*a*) lit, *avec des foüets & des nerfs.* Le latin *taurea*, signifie du cuir de taureau, ou un nerf de bœuf. (*b*) Les *sept freres*, dont il parle dans ce Chapitre, sont ordinairement appellez *Maccabées.* Joseph leur a le premier donné ce nom, dans le livre qu'il a composé de leur martyre; les Peres, & l'Eglise même ont adopté ce sentiment, & leur ont attribué le même nom, quoiqu'il ne se trouve pas dans les livres Canoniques. On est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. (*c*) Les uns (*d*) croyent qu'elle vient de leur mere, qui se trouve quelquefois appellée *Maccab a*; ou de leur frere aîné, (*e*) qui porte le nom de *Maccabæus*, dans l'ancienne édition latine du livre de Joseph, touchant le martyre de ces sept freres. Mais ce nom ne se lit pas dans le Grec, & il ne lui est pas plus propre qu'à ses freres; c'est un nom commun & générique, qui leur est donné à tous, à la mere, & aux enfans. D'autres (*f*) veulent que le nom de Maccabées ait été commun généralement à tous ceux qui se distinguérent par leur courage, dans cette persécution. Nous croyons que Judas Mac-

(*a*) Μάστιξι, καὶ νευραῖς αἰκοζομένους.
(*b*) *Gloss. Taurea scutica de veretro tauri facta.*
(*c*) *Vide Serar. in hunc locum.*
(*d*) *Author Comment. in Maccab. sub nomine D. Thomæ in Præfat.*
(*e*) *Serar. Esti. Tirin.*
(*f*) *Scalig. l. 5.*

An du M. 3837.

2. *Unus autem ex illis qui erat primus, sic ait : Quid quæris, & quid vis discere à nobis ? Parati sumus mori, magis, quàm patrias Dei leges prævaricari.*

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit : Que demandez-vous, & que voulez-vous apprendre de nous ? Nous sommes prêts de mourir, plûtôt que de violer les Loix de Dieu, & de nôtre pays.

3. *Iratus itáque Rex, jussit sartagines, & ollas æneas succendi : quibus statim succensis,*

3. Le Roi entrant en colére, commanda qu'on fît chauffer sur le feu des poëles, & des chaudiéres d'airain ; & lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. *Jussit ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : & cute capitis abstracta, summas quoque manus, & pedes ei præscindi, cæteris ejus fratribus, & matre inspicientibus.*

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, & qu'on lui coupât les extrémitez des mains, & des pieds, à la vuë de ses freres, & de sa mere.

5. *Et cùm jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, & adhuc spirantem torreri in sartagine : in qua cùm diu cruciaretur, cæteri unà cum matre invicem se hortabantur mori fortiter.*

5. Aprés qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, & qu'on le fit rôtir dans la poële pendant qu'il respiroit encore. Et dans tout le tems qu'il étoit tourmenté, ses autres freres s'encourageoient l'un l'autre avec leur mere à mourir constamment.

## COMMENTAIRE.

cabée s'étant mis à la tête de ceux qui persévérérent dans la religion de leurs freres, rendit son nom si célébre, qu'il fut communiqué, non seulement à ses freres, & à toute sa famille ; mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, soit en versant leur sang dans les supplices, comme Eléazar, & les sept freres, dont nous parlons ; soit en exposant leur vie dans les combats, contre les ennemis de leur nation, comme Judas, & les siens. D'où vient que tous les livres qui renferment l'Histoire de ces guerres, ou de ces persécutions, sont appellez les livres des Maccabées ; même ceux qui racontent ce qui est arrivé avant Judas, comme le troisiéme des Maccabées, qui parle de la persécution des Juifs en Egypte ; & le petit livre de Joseph, touchant le martyre d'Eléazar, & des sept freres, qui souffrirent avant que Judas fût chef du peuple.

L'ancienne traduction latine de l'ouvrage de Joseph, qu'on vient de citer, donne à chacun des sept freres, son nom particulier. Le premier est appellé *Maccabée*, le second *Aber*, le troisiéme *Machiri*, le quatriéme *Judas*, le cinquiéme *Achas*, le sixiéme *Areth*, & le septiéme *Jacob*. Mais ces noms ne se lisent pas dans l'original Grec,

Digitized by Google

*6. Dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, & consolabitur in nobis, quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : & in servis suis consolabitur.*

*7. Mortuo itaque illo primo, hoc modo sequentem deducebant ad illudendum, & cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret priùs, quàm toto corpore per umbra singula puniretur.*

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la verité, il sera consolé en nous, selon que Moyse le déclare dans son Cantique par ces paroles : Et il sera consolé dans ses serviteurs. An du M. 3837.

7 Le premier étant mort de cette sorte, ils menoient le second pour le faire souffrir avec insulte ; & lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui présentoit, plûtôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

## COMMENTAIRE.

Dans un ancien manuscrit de la Bibliotheque du Roi, *numero* 1875. qui contient toute la Bible, & en particulier les quatre livres des Maccabées, on lit les noms des sept Freres, de cette sorte : *Abbin, Gourias, Eusebênas, Marcella, Antoine, Isaazar, Samonas.* Leur mere s'appelloit *Solomonis*, leur pere *Archippe*, & le Prêtre Eléazar étoit leur maître, ou leur précepteur. Mais ces noms ne sont point dans le corps du livre, mais à la fin du quatriéme des Maccabées, qui est le discours de Joseph, intitulé : *de l'empire de la raison.*

Quelques-uns (*a*) ont cru qu'ils avoient souffert à Jérusalem, pendant qu'Antiochus y étoit encore, ou lors qu'il y retourna la seconde fois ; mais l'opinion la plus suivie, & la plus certaine, est qu'ils souffrirent à Antioche. (*b*) Du tems de saint Jérôme, on y montroit leurs tombeaux ; (*c*) & saint Augustin (*d*) parle de l'Eglise dédiée sous leur nom, dans cette même ville. L'ancien Traducteur Latin de Joseph assure qu'on les amena du Château, ou du bourg de Susandre à Antioche, pour être présentez à Antiochus Epiphanes ; mais ces particularitez, qui ne se lisent pas dans le Grec, sont fort suspectes. Joseph dans son Traité de l'Empire de la raison, a beaucoup amplifié & embelli cette histoire ; & Erasme a encore enchéri sur lui, dans la paraphrase qu'il en a faite.

℣. 6. CONSOLABITUR IN NOBIS. *Dieu sera consolé en nous.*

---

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7. & *Libel de Maccab.* Cedrénus, & Baillet vie des SS 4. tome. Mais dans le mois d'Août au 2. tome, il dit que ce fut à Antioche.

(*b*) *Ita Gorionid Lirin. Serar. Tir. Martyrol. Rom. & alia Martyrologia.*

(*c*) *Ieron. in locis, verbo Modin.* Il s'étonne qu'on montre les tombeaux des Maccabées à Antioche ; mais il ne pensoit qu'aux descendans de Mathathias, dont les tombeaux étoient à Modin, sans faire attention aux sept freres Maccabées martyrisez à Antioche, qui n'étoient pas de la race de Mathathias.

(*d*) *Aug. Ser.* 1. *de Mace.* 10. *Nov. Edit.*

An du M. 3837.

8. *At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod & iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit.*

8. Mais il répondit en sa langue paternelle : Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourmens que le premier.

9. *Et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem scelestissime, in præsenti vita nos perdis : sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æterna vita resurrectionem suscitabit.*

9. Et étant prêt de rendre l'esprit, il dit au Roi : Vous nous faites perdre, ô trés-méchant Prince, la vie présente ; mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, aprés que nous serons morts pour la défense de ses Loix.

10. *Post hunc tertius illudebatur, & linguam postulatus citò protulit, & manus constanter extendit.*

10. Aprés celui-ci, on insulta encore au troisiéme. On lui demanda sa langue, qu'il présenta aussi-tôt ; & il étendit ses mains constamment,

## COMMENTAIRE.

C'est ainsi que les Interprétes Grecs ont rendu ce passage du Deutéronome, (*a*) que la Vulgate traduit par, *le Seigneur aura compassion de ses serviteurs.* L'Auteur de ce livre ne sçavoit peut-être pas l'Hébreu, qui porte : (*b*) *Il se consolera sur ses serviteurs ;* ce qui peut avoir deux sens dans le stile des Hébreux. *Il vengera ses serviteurs persécutez*, il se consolera dans la vengeance qu'il tirera de leurs ennemis ; ou bien, *il se consolera sur eux ;* il les châtiera, il satisfera sur eux sa juste colere ; mais ensuite il leur rendra ses bonnes graces. (*c*) C'est dans ce dernier sens que l'Auteur l'a pris en cet endroit. Voyez le ℣. 35. de ce Chapitre.

℣. 8. PATRIA VOCE. *Il répondit en sa langue paternelle.* Il répondit en Hébreu, qui étoit la langue de ses peres. Les Juifs ont toûjours été fort jaloux de la langue Hébraïque ; ils l'ont presque toûjours conservée parmi eux, quoique pour le commerce avec les étrangers, ils soient obligez d'apprendre la langue des peuples au milieu desquels ils vivent. Ce jeune homme sçavoit sans doute le Grec, puisqu'il avoit été élevé à Antioche ; & il y a toute apparence que son frere aîné n'avoit répondu qu'en cette langue : celui-ci répond en Hébreu, ou en Syriaque, qui étoit en ce tems-là la langue vulgaire de la Judée. On voit ci-aprés aux ℣℣. 21. & 27. que la mere de ces sept freres leur parloit en Hébreu, en les encourageant au martyre.

---

(*a*) *Deut.* XXXII. 36. *In servis suis miserebitur.* 70. Παρακληθήσεται.

(*b*) עַל עֲבָדָיו יִתְנֶחָם.

(*c*) *Ezech.* V. 13. *Jonæ* III. *&c. Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

11. *Et cum fiducia ait : E cælo ista possideo ; sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero.*

12. *Ita ut Rex, & qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quòd tanquam nihilum duceret cruciatus.*

13. *Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.*

14. *Et cùm jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus mortis datæ spem expectare à Deo, iterùm ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.*

15. *Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :*

16. *Potestatem inter homines habens cum sis corruptibilis, facis quod vis ; noli autem putare genus nostrum à Deo esse derelictum.*

17. *Tu autem patienter sustine, & videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te & semen tuum torquebit.*

11. Et dit avec confiance : J'ai reçû ces membres du Ciel ; mais je les mépris- An du M. 3837.
se maintenant pour la défense des Loix de Dieu ; parce que j'espere qu'il me les rendra un jour.

12. De sorte que le Roi, & ceux qui l'accompagnoient, admirérent le courage de ce jeune homme, qui considéroit comme rien les plus grands tourmens.

13. Celui-ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentérent de même le quatriéme.

14. Et lorsqu'il étoit prêt de rendre l'esprit, il dit : Il est plus avantageux d'être tué par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant ; car pour vous, vôtre résurrection ne sera point pour la vie.

15. Ayant pris le cinquiéme, ils le tourmentérent comme les autres. Alors regardant le Roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel : mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné nôtre nation.

17. Attendez seulement un peu, & vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, & de quelle maniére il vous tourmentera, vous & vôtre race.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. IN ÆTERNÆ VITÆ RESURRECTIONEM SUSCITABIT. *Le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle.* Ce sentiment de la résurrection, paroît si clairement dans toutes les réponses de ces saints Martyrs, (a) qu'on peut dire, qu'ils étoient déja Chrétiens par leur foi, aussi-bien que par leur constance : *Christiani fuerunt*, dit saint Augustin, (b) *sed nomen Christianorum postea divulgatum, factis antecesserunt.* Les véritez de la religion, la résurrection des corps, les récompenses de l'autre vie, se développoient de plus en plus, à proportion qu'on approchoit du Libérateur.

(a) Voyez ci-aprés les ℣. 11. 14 23. 29. | (b) *Aug. Ser. 1. de Macrob. c. 2.*

An du M. 3837.

18 *Post hunc ducebant sextum, & is mori incipiens, sic ait: Noli frustrà errare: nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, & digna admiratione facta sunt in nobis:*

18. Aprés celui-ci, ils menérent au supplice le sixiéme: & lorsqu'il étoit prêt de mourir, il dit: Ne vous trompez pas vainement vous-même. Car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre nôtre Dieu: & ainsi nous nous sommes attiré ces fleaux si épouvantables.

19. *Tu autem ne existimes tibi impunè futurum, quòd contra Deum pugnare tentaveris.*

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeuriez impuni, aprés avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. *Supra modum autem mater mirabilis, & bonorum memoriâ digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat:*

20. Cependant leur mere, plus admirable qu'on ne peut dire, & digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfans, souffroit constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avoit en Dieu.

21. *Singulos illorum hortubatur voce patria fortiter, repleta sapientiâ: & femineæ cogitationi masculinum animum inserens.*

21. Elle exhortoit fortement chacun d'eux en particulier, dans sa langue naturelle; étant toute remplie de sagesse, & alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

22. *Dixit ad eos: Nescio qualiter in utero meo apparuistis, neque enim ego spiritum, & animam donavi vobis, & vitam, & singulorum membra non ego ipsa compegi.*

22. Elle leur disoit: Je ne sçai comment vous avez été formez dans mon sein: car ce n'est point moi qui vous ai donné l'ame, l'esprit, & la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps.

## COMMENTAIRE.

℣. 16. POTESTATEM INTER HOMINES HABENS... FACIS QUOD VIS. *Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puissance parmi les hommes.* On ne peut rien de plus libre que cette réponse, qui a beaucoup de rapport à celle de JESUS-CHRIST: (a) *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous eût été donné d'enhaut.*

℣. 21. VOCE PATRIA. *Parlant en sa langue naturelle.* Elle leur parloit Hébreu, qui n'étoit point entendu, ni du Roi, ni des assistans.

℣. 22. NESCIO QUALITER IN UTERO MEO APPARUISTIS. *Je ne sçai comment vous avez été formez dans mon sein.* La formation de l'homme dans le sein de la mere, d'une maniére in-

(a) *Joan.* XIX. 11.

connuë

23. *Sed enim mundi creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, & spiritum vobis iterùm cum misericordia reddet, & vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.*

23. Mais le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, & qui a donné l'origine à toutes choses, vous rendra encore l'esprit, & la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous mépriſez maintenant vous-même. An du M. 3837.

24. *Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul & exprobrantis voce despecta, cùm adhuc adolescentior superesset, non solum vobis hortabatur, sed & cum juramento affirmabat, se divitem & beatum facturum, & transfugam à patriis legibus amicum habiturum, & res necessarias ei præbiturum.*

24. Or Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & qu'on lui reprochoit ſa foibleſſe; comme le plus jeune de tous étoit reſté, il commença non ſeulement à l'exhorter par ſes paroles, mais à l'aſſûrer avec ſerment, qu'il le rendroit riche, & heureux, qu'il le mettroit au rang de ſes favoris, & lui donneroit toutes les choſes néceſſaires, s'il vouloit abandonner les loix de ſes peres.

25. *Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit Rex matrem, & suadebat ei, ut adolescenti fieret in salutem.*

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promeſſes, le Roi appella ſa mere, & l'exhorta à inſpirer à ſon fils des ſentimens plus ſalutaires.

26. *Cùm autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.*

26. Aprés donc qu'il lui eut dit beaucoup de choſes pour la perſuader, elle lui promit d'exhorter ſon fils.

## COMMENTAIRE.

connuë à la mere, & ſouvent malgré elle, a toûjours été le ſujet de l'étonnement des plus éclairez. L'Ecriture en plus d'un endroit, (*a*) relève la puiſſance de Dieu, dans la production naturelle de l'homme.

℣. 24. ANTIOCHUS CONTEMNI SE ARBITRATUS, SIMUL ET EXPROBRANTIS VOCE DESPECTA. *Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & qu'on lui reprochoit ſa foibleſſe.* Le Grec: (*b*) *Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & ſoupçonnant qu'elle lui inſultoit par ſes diſcours.* Ce Prince n'entendoit pas la langue Hébraïque, que cette femme parloit à ſes enfans; mais les voyant ſi fermes, il ſe douta que la mere les encourageoit, & rendoit inutiles, & ſes remontrances, & ſes ſupplices, & ſes menaces. Le Syriaque: *Antiochus ſe voyant mépriſé, ſe détourna pour ne pas entendre ſes reproches, faiſant ſemblant de ne les pas oüir.*

---

(*a*) *Tob.* X. 10. *Sap.* VII. 2. Voyez *S. Aug. de anima & ejus origine lib.* 1. *c.* 25.

(*b*) Ἀντίοχος οἰόμενος καταφρονεῖσθαι, καὶ τὴν ὑπεξίζουσαν ὑφορώμενος φωνήν. *Heſych.* ὑφορᾶσθαι, ὑποβλέπεσθαι, φοβεῖσθαι, ὑποτοπεῖν.



Digitized by Google

An du M. 3837.

27. *Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce: Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, & lac triennio dedi & alui, & in ætatem istam perduxi.*

28. *Peto, nate, ut aspicias ad cœlum, & terram, & ad omnia quæ in eis sunt: & intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, & hominum genus.*

29. *Ita fiet, ut non timeas carnificem istum, sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.*

27. Elle se baissa en même-tems pour lui parler; & se mocquant de ce cruel tyran, elle lui dit en Hébreu: Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, & qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel & la terre, & toutes les choses qui y sont renfermées, & de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi-bien que tous les hommes.

29. Ainsi vous ne craindrez point ce cruel bourreau; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos freres, vous recevrez de bon cœur la mort; afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette miséricorde *que nous attendons.*

## COMMENTAIRE.

℣. 27. LAC TRIENNIO DEDI. *Je vous ai nourri de mon lait pendant trois ans.* Les enfans tettoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'une nourriture solide. Les anciens Médecins ont fort approuvé cette methode. (*a*) Voyez nôtre Commentaire sur la Genése, XXI. 8. Chrisippe qui avoit écrit un livre touchant la maniére d'élever les enfans, les laissoit pendant trois ans entre les mains des nourrices. *Quintil. l.* I. *c.* I. *Institut. orator. Chrisippus quamvis nutricibus triennium dederit &c.*

℣. 28. EX NIHILO FECIT ILLA DEUS. *Dieu les a créées de rien.* Il les a tirées du néant. Le Grec: (*b*) Il les a faites de ce qui n'étoit pas. Voilà l'éternité prétenduë, & la préexistance de la matiére premiére, & du chaos, clairement renversées. *Tout ce que Dieu n'a pas produit de sa substance*, dit S. Augustin, (*c*) *mais qu'il a créé au dehors par son Verbe, il ne l'a pas fait de ce qui étoit déja, mais de ce qui n'étoit pas, c'est-à-dire, du néant. D'où vient que l'Apôtre dit,* (*d*) *que Dieu appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui*

(*a*) *Valesc. de sacra Philosoph. c.* 83.

(*b*) Ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν αὐτὰ ὁ θεός.

(*c*) *Aug. lib. de Nat. Boni, c* 26. *Deus omnia quæ de se non genuit, sed per verbum suum fecit, non de his rebus quæ jam erant, sed de his quæ omninò non erant, hoc est de nihilo fecit: ita dicit Apostolus. Qui vocat quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.*

(*d*) *Rom.* IV. 17.

Digitized by Google

30. *Cùm hæc illa adhuc diceret, ait adolescens: Quem sustinetis? Non obedio præcepto Regis, sed præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.*

31. *Tu verò, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.*

32. *Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.*

33. *Et si nobis propter increpationem, & correptionem, Dominus Deus noster modicùm iratus est: sed iterùm reconciliabitur servis suis.*

34. *Tu autem, ô scelestè, & omnium hominum flagitiosissime, noli frustrà extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus.*

35. *Nondum enim omnipotentis Dei, & omnia inspicientis, judicium effugisti.*

36. *Nam fratres mei modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt: tu verò judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exolves.*

30. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier : Qu'attendez-vous de moi ? Je n'obéïs point au commandement du Roi ; mais au précepte de la loi, qui nous a été donnée par Moïse. An du M. 3837.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux, dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos pechez que nous souffrons toutes ces choses.

33. Et si le Seigneur nôtre Dieu s'est mis un peu en colére contre nous, pour nous châtier & nous corriger, il se reconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais pour vous, qui êtes le plus scélérat & le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu.

35. Car vous n'avez pas encore échappé le jugement de Dieu, qui peut tout, & qui voit tout.

36. Et quant à mes freres, aprés avoir supporté une douleur passagére, ils sont entrez maintenant dans l'alliance de la vie éternelle : mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu, la peine que vôtre orgüeil a justement meritée.

## COMMENTAIRE.

*sont.* Judas Maccabée reconnoît ci-aprés, le pouvoir infini de Dieu, qui peut d'un clin d'œil, réduire toutes choses au néant. *Universum mundum uno nutu delere.* 2. Macc. VIII. 18.

℣. 29. UT IN ILLA MISERATIONE CUM FRATRIBUS TUIS TE RECIPIAM. *Afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette miséricorde, que nous attendons ;* afin que je vous reçoive dans le Ciel, dans l'autre vie, dans la résurrection. C'est le vrai sens du texte. (*a*)

(*a*) Ἵνα ἐν τῷ ἐλέει σὺν τοῖς ἀδελφοῖς σου παραλημφθείς. Comparez ce ℣. avec le 23. & le Syr.



Digitized by Google

An du M. 3837.

37. *Ego autem, ſicut & fratres mei, animam & corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturiùs genti noſtræ propitium fieri, teque cum tormentis, & verberibus confiteri, quòd ipſe eſt Deus ſolus.*

37. Pour ce qui eſt de moi, j'abandonne volontiers, comme mes freres, mon corps & mon ame, pour la défenſe des loix de mes peres, en conjurant Dieu de ſe rendre bien-tôt favorable à nôtre nation, & de vous contraindre par les tourmens, & par pluſieurs playes, à confeſſer qu'il eſt le ſeul Dieu.

38. *In me verò & in fratribus meis deſinet omnipotentis ira, quæ ſuper omne genus noſtrum juſtè ſuperducta eſt.*

38. Mais la colére du Tout-puiſſant, qui eſt tombée juſtement ſur tout nôtre peuple, finira à ma mort, & à celle de mes freres.

39. *Tunc Rex accenſus irâ, in hunc ſuper omnes crudeliùs deſævit, indignè ferens ſe deriſum.*

39. Alors le Roi tout enflammé de colére, fit éprouver ſa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant ſouffrir que l'on ſe moquât ainſi de lui.

40. *Et hic itáque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.*

40. Il mourut comme les autres, ſans s'être ſoüillé, avec une parfaite confiance en Dieu.

## COMMENTAIRE.

℣. 36. SUB TESTAMENTO ÆTERNÆ VITÆ EFFECTI SUNT. *Ils ſont entrez dans l'alliance de la vie éternelle*; ou plûtôt, dans la joüiſſance de la vie éternelle, qui leur eſt promiſe par l'alliance de leurs peres avec Dieu. Le Grec: (*a*) *Leur ſort ſera la vie éternelle, promiſe par l'alliance que Dieu* a faite avec leurs peres.

℣. 37. TEQUE CUM TORMENTIS ET VERBERIBUS CONFITERI, QUOD IPSE EST DEUS SOLUS. *De vous contraindre par les tourmens à confeſſer qu'il eſt le ſeul Dieu.* On vit l'accompliſſement de ces menaces, ou de ces prédictions, lorſqu'Antiochus accablé de maux, & prêt à expirer, crioit vers le Ciel, reconnoiſſoit la main vengereſſe du Seigneur, & promettoit de ſe faire Juif. (*b*) Voyez ci-devant le ℣. 17. & le Chap IX. 15 16. 17.

℣. 38. IN ME ET IN FRATRIBUS MEIS DESINET OMNIPOTENTIS IRA. *La colére du Tout-puiſſant finira à ma mort, & à celle de mes freres.* Nous ſommes comme les victimes d'expiation de nôtre peuple. Dieu content de nôtre ſacrifice, ſe reconciliera à nôtre nation. En effet, ſi la perſécution d'Antiochus fut violente,

(*a*) Ἔσται ζωὴ ὑπὸ διαθήκην Θεῦ αἰωνίου. *Cecidêrunt, id eſt ſors illorum cecidit, ſub teſtamentum Dei æterna vita.*

(*b*) 2. *Macc.* IX. 12. *& ſeq.* 1. *Macc.* VI. 3. *Joſeph. Antiq. l.* XII. 13.

Digitized by Google

41. *Novissimè autem post filios, & mater consumpta est.*

42. *Igitur de sacrificiis, & de nimiis crudelitatibus, satis dictum est.*

41. Enfin, la mere souffrit aussi la mort aprés ses enfans.

42. Mais nous avons assez parlé, & de sacrifices *profanes*, & des excessives cruautez *d'Antiochus*.

An du M. 3837.

COMMENTAIRE.

elle ne fut pas longue. Dieu commença bien-tôt à faire briller les rayons de sa miséricorde sur ses fideles. (*a*)

℣. 40. MUNDUS OBIIT. *Il mourut sans s'être soüillé* par les viandes immolées aux idoles, ni par le culte impie des faux Dieux. Le quatriéme des Maccabées, porte qu'il se jetta dans une chaudiére boüillante, où il mourut.

℣. 41. NOVISSIME ET MATER CONSUMPTA EST. *Enfin la mere souffrit la mort aprés ses enfans.* Cette sainte mere, est nommée *Salomona* dans le latin du livre de Joseph, sur les Maccabées. Les Grecs, dans leur calendrier, l'appelloient *Salomé*. Gorionidés, *Anne*, S. Thomas, *Maccabea*. L'original Grec de Joseph, ne lui donne point de nom particulier; il nous apprend seulement, que pour éviter qu'aucun homme ne la touchât, elle se jetta dans un bucher allumé, qui étoit là. (*b*) Joseph, fils de Gorion, & l'Arabe, assurent qu'aprés le martyre de ses fils, elle se mit au milieu de leurs corps, & élevant ses mains au Ciel, elle demanda à Dieu, qu'il la tirât du monde; elle fut exaucée, & elle tomba morte sur ses enfans. D'autres (*c*) ont avancé qu'elle étoit morte de joye, d'avoir vû souffrir constamment ses sept fils, sans qu'aucun d'eux ait manqué de générosité & de courage. Mais la plûpart ont cru, aprés le Traducteur latin du livre de Joseph, touchant les sept freres Maccabées, que cette Héroïne souffrit un glorieux martyre, immédiatement aprés ses fils; qu'on la traîna, qu'on la dépoüilla, qu'on lui déchira les mammelles; & qu'aprés lui avoir fait souffrir le supplice du foüet, elle fut jettée dans une chaudiére boüillante, où elle expira.

L'Eglise n'a pû marquer d'une maniére plus éclatante, son estime, & sa vénération pour les Maccabées, qu'en instituant une fête en leur honneur, & en leur érigeant des Temples, dés les premiers siécles de l'Eglise, & avant qu'elle eût fait cet honneur à aucun autre saint Martyr de l'ancien Testament. On a divers Sermons, que les Peres

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 5. & 27.

(*b*) *Joseph. libel. de Macc. c.* ἵνα μὴ ψαύσειε τοῦ σώματος αὐτῆς, ἑαυτὴν ἔρριψε κατὰ τῆς πύρας.

(*c*) *Vide Sext. Sen. Bibl. l.* 5. *Victorin. Carm. de Maccab. apud Serar. hic.*

ont prononcez le jour de leur fête. Saint Grégoire de Nazianze, (*a*) saint Chryſoſtome, (*b*) saint Ambroiſe, (*c*) saint Léon, saint Auguſtin, (*d*) saint Gaudence de Breſſe, (*e*) saint Maxime de Turin, leur ont conſacré des éloges, & ont relevé leur mérite, comme des Saints apartenans déja à JESUS-CHRIST, & à la nouvelle Alliance. Il n'y a qu'à lire le Chapitre que nous venons d'expliquer, & l'hiſtoire de leur martyre, écrite par Joſeph, pour concevoir une trés-haute idée de la pureté de leur foi, de la nobleſſe de leurs ſentimens, de leur généroſité, & de la ferme eſpérance des biens éternels, & de la réſurrection, dans laquelle ils ſont morts. On peut à juſte titre, les appeller, *Martyrs de la réſurrection des corps*, perſonne dans l'ancien Teſtament, n'en ayant parlé d'une maniére ſi diſtincte & ſi formelle.

---

(*a*) *Gregor Nazianz. Orat.* 22.
(*b*) *Chryſoſt. tom.* 1. *Homil. de Maccab.*
(*c*) *Ambroſ. lib.* 1. *Offic. c.* 14. & *Ep.* 17. & *lib.* 2. *de Jacob.* 11. 12.
(*d*) *Aug. Serm* 300 & 301. *de Maccab. in nov edit. aliàs* 109 & 110.
(*e*) *Gaudent. Serm. de Maccab. &c.*



Digitized by Google

# CHAPITRE VIII.

## *Victoires de Judas Maccabée contre Nicanor, Bacchides, & Timothée. Fuite de Nicanor en Syrie.*

¥. 1. *Udas verò Machabæus, & qui cum illo erant, introibant latenter in castella; & convocantes cognatos & amicos, & eos, qui permanserunt in Judaïsmo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.*

2. *Et invocabant Dominum, ut respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur: & misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis;*

3. *Misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illicò complananda: & vocem sanguinis ad se clamantis audiret;*

4. *Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, & blasphemias nomini suo illatas, & indignaretur super his.*

¥. 1. CEpendant Judas Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, entroient secretement dans les bourgades, & faisoient venir leurs parens & leurs amis, & ceux qui étoient demeurez fermes dans la religion Judaïque, & les prenant avec eux, ils assemblérent jusqu'à six mille hommes. An du M. 3838.

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple que tout le monde fouloit aux pieds; qu'il fût touché de compassion pour son Temple, qui étoit profané par les impies;

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être détruite & rasée, & qu'il écoutât la voix du sang qui crioit jusqu'à lui;

4. Qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des petits innocens, & des blasphêmes que l'on avoit proférez contre son nom, & qu'il conçût de l'indignation contre ces excez.

## COMMENTAIRE.

¥. 1. IN CASTELLA. *Dans les bourgades.* Le Grec: (a) *Dans les villages.* Voyez sur tout ceci le Chapitre premier Macc. III. où l'on remarque plusieurs particularitez qu'on ne lit pas ici.

¥. 3. VOCEM SANGUINIS AD SE CLAMANTIS AUDIRET. *Qu'il écoutât la voye du sang, qui crioit jusqu'à lui.* Le sang

(a) Εἰς κώμας.

Digitized by Google

An du M. 3838.

5. *At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur: ira enim Domini in misericordiam conversa est.*

6. *Et superveniens castellis & civitatibus improvisus, succendebat eas: & opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.*

7. *Maximè autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, & fama virtutis ejus ubique diffundebatur.*

8. *Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prosperè, ad Ptolemæum ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret Regis negotiis.*

5. Maccabée ayant donc rassemblé prés de soi beaucoup de gens, devenoit formidable aux nations. Car la colére du Seigneur se changea alors en miséricorde.

6. Il surprenoit tout d'un coup les villages & les villes, & les brûloit. Et se saisissant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pieces un grand nombre d'ennemis.

7. Il faisoit principalement ces courses pendant la nuit; & le bruit de sa valeur se répandoit de toutes parts.

8. Alors Philippe voyant le progrez que ce grand homme faisoit de jour en jour, & le bonheur de ses entrepriſes, qui réüssissoient presque toûjours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Céléſyrie, & dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du Roi.

## COMMENTAIRE.

de tant d'Israëlites mis à mort, d'une maniére si cruelle; la voix du sang d'Abel, qui cria vers le Ciel, est connuë dans la Genése, (*a*) de même que celle du sang de JESUS-CHRIST en nôtre faveur. (*b*)

℣. 8. VIDENS AUTEM PHILIPPUS, AD PTOLEMÆUM DUCEM CÆLESYRIÆ SCRIPSIT. *Philippe voyant le progrez que faisoit Judas, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Céléſyrie.* Ce Philippe est celui qui avoit été laissé pour Gouverneur à Jérusalem, deux ans auparavant. (*c*) Lorsqu'il vit que Judas avoit mis en déroute les armées d'Apollonius, Gouverneur de la Samarie, (*d*) & de Sérote Gouverneur de la Céléſyrie; (*e*) il envoya vers Ptolémée, fils de Doryménes, (*f*) pour le prier d'envoyer promptement dans la Judée, des forces capables d'arrêter les progrez de Judas Maccabée, qui commençoit à devenir trés rédoutable.

---

(*a*) *Genes.* IV. 10.
(*b*) *Heb.* XII. 24.
(*c*) 2. *Macc.* V. 22.
(*d*) 1. *Macc.* III. 10. 11, 12. *Joseph. Antiq.* XII. *c.* 10.
(*e*) *Ibid.* 1. *Macc.* III. 13... 24. *Vide Usser. ad an.* 3838.
(*f*) *Vide* 2. *Macc.* IV. 45.

℣. 9.

Digitized by Google

9. *At ille velociter misit Nicanorem Patrocli, de primoribus amicum, dans ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret: adjuncto ei & Gorgia viro militari, & in bellicis rebus experientissimo.*

10. *Constituit autem Nicanor, ut Regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret.*

11. *Statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coëmptionem Judaicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.*

9. Ptolémée lui envoya aussi-tôt Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la Cour, & son ami, à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre, de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple Juif: & il joignit avec lui Gorgias, grand Capitaine, & homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre. An du M. 3838.

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves Juifs.

11. Et il envoya en même tems vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves Juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent; sans faire reflexion sur la vengeance du Tout-puissant, qui devoit bien-tôt tomber sur lui.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. NICANOREM PATROCLI. *Nicanor fils de Patrocle.* Comparez à ceci, ce qui est dit 1. Macc. III. 38. 39. On lui donne ici vingt mille hommes, qui faisoient partie des quarante mille, dont étoit composée l'armée du Roi, qui fut envoyée contre la Judée. Ces troupes étoient commandées par Ptolémée, par Nicanor, & par Gorgias.

℣. 10. CONSTITUIT NICANOR UT REGI TRIBUTUM, QUOD ROMANIS ERAT, &c. *Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit de la vente des Juifs pris à la guerre.* Antiochus le grand-pere d'Antiochus Epiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la somme de quinze mille talens, pour les frais de la guerre; cinq cens comptant, deux mille cinq cens aprés la signature de la paix, & les douze mille restans dans l'espace de douze ans, mille talens chaque année. (a) Epiphanes étoit chargé du reste de cette dette, comme héritier d'Antiochus le grand: ses prodigalitez l'avoient mis en retard; il devoit encore deux mille talens aux Romains; il étoit parti lui-même de Syrie, pour aller amas-

(a) *Vide Liv. l. 37.*

Ab du M. 3838.

12. *Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.*

13. *Ex quibus quidam formidantes, & non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur:*

14. *Alii verò, si quid ei supererat, vendebant, simúlque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos, ab impio Nicanore, qui eos prius quam cominùs veniret, vendiderat:*

15. *Et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, & propter invocationem sancti, & magnifici nominis ejus super ipsos.*

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, & n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite.

14. Les autres vendoient tout ce qui pouvoit leur être resté; & en même-tems ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui avant même que de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

15. Et *de vouloir bien le faire*, sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, & de l'honneur qu'ils avoient de porter le nom si saint, & si glorieux du peuple du Seigneur.

## COMMENTAIRE.

ser de l'argent dans les Provinces de son obéïssance, au-delà de l'Euphrate. (*a*) Nicanor se flatta de bien faire sa cour, en fournissant au Roi deux mille talens, de la vente des Juifs qu'il prendroit à la guerre; mais il vendoit la peau de l'ours qu'il ne tenoit pas.

℣. 11. AD MARITIMAS CIVITATES MISIT. *Il envoya dans les villes maritimes*, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves Juifs; il leur promit de les leur donner à bon marché, sçavoir quatre-vingt-dix, pour un talent: le talent Hébreu vaut quatre mille huit cens soixante-sept livres trois sols neuf den. de nôtre monnoye. Le talent Syrien valoit quelque chose moins. Le talent Egyptien valoit deux mille six cens quatre-vingt-huit livres; celui d'Athénes, ou le talent commun en valoit deux mille quatre cens livres, à ce prix on devoit vendre chaque esclave vingt-six livres, & un soixantiéme. On achetoit quelquefois un esclave un talent; & Joseph (*b*) assure que le jeune Hircan fils de Joseph, en achetta deux cens pour les presenter au Roi & à la Reine d'Egypte; cent jeunes garçons, & autant de jeunes filles, du prix d'un talent chacun. On peut juger par-là du mépris que Nicanor faisoit des Israëlites, en offrant quatre-vingt-dix hommes, pour un talent. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. III. 41.

℣. 13. NON CREDENTES DEI JUSTITIÆ. *N'ayant point*

(*a*) 1. Macc. III. 32... 37.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII, *c.* 4.

Digitized by Google

16. *Convocatis autem Macchabæus septem millibus, qui cum ipso erant, rogabat, ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent iniquè venientium adversùm se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent.*

17. *Ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto ab his injustè essет illata, itémque & ludibrio habita civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.*

18. *Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul & audaciâ: nos autem in omnipotente Domino, qui potest & venientes adversùm nos, & universum mundum uno nutu delere, confidimus.*

19. *Admonuit autem eos, & de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes: & quòd sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt.*

16. Maccabée ayant fait assembler les sept mille hommes qui étoient avec lui, les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis, & de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venoient les attaquer injustement; mais de combattre avec grand courage; An du M. 3838.

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne, dont ils avoient deshonoré le lieu saint; les insultes & les outrages qu'on avoit faits à la ville, & le violement des ordonnances des anciens.

18. Car pour eux, ajoûtoit-il, ils se fient sur leurs armes, & sur leur audace; mais pour nous, nous mettons nôtre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, & tous ceux qui nous attaquent, & le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avoit autrefois donnez à leurs peres; & des cent quatre-vingt-cinq mille hommes, qui furent tuez du tems de Sennachérib;

## COMMENTAIRE.

*assez de confiance en la justice de Dieu.* Le Grec: (a) *En la vengeance de Dieu*; ne croyant pas que Dieu prendroit leur défense, & les vengeroit de leurs ennemis.

℣. 16. SEPTEM MILLIBUS. *Sept mille.* Le Grec n'en met que six mille: si l'armée étoit partagée en quatre corps de chacun quinze cens hommes, elle n'étoit que de six mille hommes. Mais si outre les quatre mille cinq cens hommes que commandoient les trois freres de Judas, il y en avoit encore trois mille commandez par Judas lui-même 1. Macc. 1v. 6. il faudra dire que l'armée étoit de sept mille cinq cens hommes.

ROGABAT NE HOSTIBUS RECONCILIARENTUR. *Il les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis*, de n'entrer en aucune composition avec eux, persuadez qu'ils ne feroient jamais de bonne foi aucun traité à leur avantage. Le Grec: (b) *Il les pria de ne se point effrayer* à cause du grand nombre *de leurs ennemis*.

(a) Ἀπιστῆσις τὴν τοῦ Θεοῦ δίκην.

(b) Παρεκάλει μὴ καταπλαγῆναι τὰς πολλὰς



Digitized by Google

An du M. 3838.

20. *Et de prælio, quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cœlo, & beneficia pro his plurima consecuti sunt.*

20. Et de la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone, dans laquelle les Macédoniens, leurs alliez, étant ébranlez, six mille d'entr'eux seulement avoient tué six vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avoient reçû du ciel; & avoient ensuite obtenu pour recompense de grandes faveurs.

## COMMENTAIRE.

¥. 20. ET DE PRÆLIO QUOD EIS ADVERSUS GALATAS FUIT IN BABYLONIA. *De la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone.* Le Grec est plus circonstancié; il porte que les Galates les étant venus attaquer dans la Babylonie, l'armée des Juifs qui n'étoit que de huit mille hommes, (*a*) soutenus de quatre mille Macédoniens; ces derniers hésitant & n'osant en venir aux mains, les huit mille Juifs seuls défirent cent vingt mille Galates. Le Syriaque lit, que l'armée des Galates étoit de quatre-vingt mille hommes, outre quarante mille Macédoniens, qui étoient venus avec eux comme alliez; que les Juifs avec une poignée de monde, défirent toute cette grande armée. L'Ecriture ne nous dit point, ni quand, ni à quelle occasion ceci arriva; & les Interprétes jusqu'ici, n'ont encore pû découvrir à quoi l'on doit rapporter cette guerre.

On sçait seulement que sous le regne du grand Antiochus, les Galates étoient trés-puissans en Asie; ces peuples, au moins une partie d'entr'eux s'étoient joints à ce Prince, contre les Romains; & leurs forces étoient alors si grandes, qu'aprés la victoire remportée sur ce Prince, le Consul Cneius Manlius ne crut pas pouvoir assurer la paix dans l'Asie, tandis qu'une nation si guerriere & si remuante ne seroit pas domtée. Ils avoient alors trois Rois qui les gouvernoient, & la nation étoit composée de trois peuples différens; les Tolistoboiens, les Tectosages, & les Trocmiens. Ils furent vaincus, & obligez de demeurer dans leurs terres, sans en sortir pour faire des courses sur les pays voisins. (*b*) Mais ils observérent mal ces conditions; ils ne purent se contenir dans les bornes qu'on leur avoit prescrites. Dans le tems même qu'Antiochus persécutoit les Juifs, ils attaquérent le Roi Eumenés jusques dans son Royaume. (*c*) Il est assez croyable que l'affaire dont on nous parle ici, fut quelque entrepriſe de ces Gala-

(*a*) Ὀκτακισχίλιοι *Mſ. Alex.* Ἑξακισχίλιοι. Six mille, comme la Vulgate.

(*b*) *Usser. ad an. M.* 3815. & 3817.

(*c*) *Usser. ad an.* 3837.

Digitized by Google

21. *His verbis constantes effecti sunt, & pro legibus, & patria mori parati.*

22. *Constituit itáque fratres suos duces utrique ordini, Simonem, & Josephum, & Jonatham, subjectis unicuique millenis & quingentenis.*

21. Ces paroles les remplirent de courage, en sorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs loix, & pour leur patrie. An du M. 3838.

22. Il divisa son armée en plusieurs corps, & en donna le commandement à ses freres, Simon, Joseph, & Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cens hommes.

## COMMENTAIRE.

tes sur la Babylonie, qui n'ayant point eu de suite, a été négligée par les Historiens, qui ne s'appliquent guéres à rapporter les incursions des ennemis, lorsqu'elles ne sont pas liées à d'autres évenemens dignes de l'histoire. L'on sçait que les Juifs depuis Alexandre le Grand, servirent ordinairement dans les armées des Rois de Syrie. *Les Macédoniens* exprimez ici, sont les soldats Grecs, ou Syriens, des Princes dont on vient de parler, à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie, avec d'autres troupes Juives.

La plûpart, (*a*) sous le nom de *Galates*, entendent les Gaulois, qui avoient rempli l'Asie, & la Grece, de la terreur de leur nom, & qui aprés avoir ravagé diverses Provinces, s'étoient enfin fixez dans la Galatie, & dans les pays voisins, qu'ils occupérent depuis, & d'où ils se rendirent redoutables à leurs voisins. Les Historiens ne conviennent pas du tems de cette expédition des Gaulois en Asie; Pausanias la met sous le regne de Séleucus Nicator en Syrie; Eutrope sous le regne de Ptolémée Epiphanes en Egypte; Justin, (*b*) sous Antigone Roi de Macédoine. Serarius, & Tirinus la rapportent au tems d'Antiochus premier, surnommé Soter.

℣. 22. CONSTITUIT FRATRES SUOS DUCES UTRIQUE ORDINI. *Il donna le commandement de son armée à ses freres.* Il la partagea en trois corps, composez chacun de quinze cens hommes; trois de ses freres, Simon, Joseph & Jonathas commandoient chacun à l'un de ces trois corps. Pour lui il se réserva trois mille hommes 1. Macc. IV. 6. Le nom de *Joseph* ne se trouve point ailleurs au nombre des freres de Judas. Les uns (*c*) croyent que c'est le même que *Jean Gaddis*; (*d*) d'autres que c'est *Eléazar*, surnommé Abaron,

(*a*) *Grot. Serarius, Tirin.*

(*b*) *Justin l. 25. Gallorum ea tempestate tanta fecunditatis juventus fuit, ut Asiam omnem velut examine aliquo implerent, denique neque Reges Orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gesserint, neque pulsi regno ad alios quàm ad Gallos confugerint. Tantus terror Gallici nominis, sive armorum invicta felicitas erat.*

(*c*) *Serar. & ex eo Tirin.*

(*d*) 1. *Macc.* II. 2.



Digitized by Google

An du M. 3838.

23. *Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, & dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.*

23. Esdras leur ayant lû aussi le Livre saint, le Général aprés leur avoir donné pour signal, le secours de Dieu, se mit lui-même à la tête de l'armée, & marcha contre Nicanor.

## COMMENTAIRE.

(*a*) qui fut dans la suite écrasé sous un éléphant qu'il tua. (*b*) D'autres aiment mieux dire que Joseph étoit simplement parent, ou beau-frere de Judas. Si Eléazar, dont il est parlé dans le Grec au ℣. suivant, est le frere de Judas, il est visible que ce ne peut être lui, qui est marqué ici sous le nom de Joseph. On ne marque pas dans la même période la même personne sous deux noms divers.

℣. 23. AB ESDRA LECTO ILLIS SANCTO LIBRO. *Esdras leur ayant lû le Livre saint.* On ne voit pas dans l'Ecriture, que ç'ait été la coûtume dans Israël, de lire l'Ecriture avant le combat; mais comme Judas avoit assemblé son armée à Maspha, comme il auroit fait dans le Temple, & qu'il l'avoit prémunie par le jeûne & par la priére, il y a beaucoup d'apparence que pour les encourager, il leur fit lire quelque endroit choisi des Livres saints. Peut-être aussi qu'on ne lut dans le sacré Volume, que l'endroit du Deutéromone, (*c*) où il est dit que les nouveaux mariez, ceux qui ont bâti une nouvelle maison, qu'ils n'ont point encore habitée, &c. peuvent se retirer dans leurs maisons. En effet, dans le premier des Maccabées, (*d*) il est marqué expressément que Judas fit publier cela à la tête de son armée, avant le combat. Le Grec, & le Syriaque, lisent *Eléasar*, au lieu d'*Esdras*, & il y en a qui croyent avec assez de fondement, que c'étoit Eléazar, frere de Judas. Il étoit Prêtre, & cette fonction lui convenoit en cette qualité.

Il y en a qui joignent le Grec à ce qui précéde, de cette sorte: (*e*) *Il établit sur chaque corps de ses troupes, Simon, Joseph, Jonathan & Eléazar; & aprés avoir lû le saint Livre, & avoir donné le signal.* Mais nous preférons la leçon de la Vulgate, qui est semblable au Syriaque, & à laquelle l'on peut rappeller l'expression Grecque. Grotius (*f*) veut que Judas lui-même, ait lû le récit de la mort d'Eléazar, apparemment le saint Vieillard de ce nom, car l'autre Eléazar

---

(*a*) *Ibid.* ℣. 5.
(*b*) 1 *Macc.* VI. 43.
(*c*) *Deut.* XX. 6. 7. 8.
(*d*) 1. *Macc.* III. 56.
(*e*) Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρος παραγαγὼν τὴν ἱερὰν βίβλον. Je crois qu'il a mis παραγαγὼν, au lieu de ἐπιλεξάμενος παραγενόμενος. Comme s'il y avoit en Hébreu וַיִּקְרָא
(*f*) *Grot. legit:* Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρος παραγενὼν τὴν ἱερὰν βίβλον.

Digitized by Google

*24. Et facto sibi adjutore Omnipotente interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitûs Nicanoris vulneribus debilem factam, fugere compulerunt.*

14. Et le Seigneur Tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuérent plus de neuf mille hommes; & la plus grande partie de l'armé de Nicanor s'étant trouvée affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçûës, ils la forcérent de prendre la fuite. An du M. 3838.

*25. Pecuniis verò eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequáque persecuti sunt.*

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, & les poursuivirent bien loin.

*26. Sed reversi sunt horâ conclusi: nam erat ante sabbatum: quam ob causam non persecuti sunt insequentes.*

26. Mais ils revinrent, se voyant pressez de l'heure; parce que c'étoit la veille du Sabbat; ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

*27. Arma autem ipsorum, & spolia congregantes, sabbatum agebant: benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos.*

27. Ayant ensuite ramassé les armes & les dépoüilles des ennemis, ils célébrérent le Sabbat, en béniſſant le Seigneur, qui les avoit délivrez en ce jour-là, & qui avoit répandu sur eux, comme les premieres goutes *de la rosée* de sa miséricorde.

*28. Post sabbatum verò, debilibus, & orphanis, & viduis divisérunt spolia: & residua ipsi cum suis habuêre.*

28. Aprés le Sabbat, ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins & aux veuves & ils retinrent le reste pour eux, & pour leurs parens.

## COMMENTAIRE.

n'étoit pas encore mort en ce tems-là, & ne mourut que sous le regne du jeune Eupator, successeur d'Epiphanes. (*a*)

DATO SIGNO ADIUTORII DEI. *Ayant donné le signal du secours de Dieu.* C'étoit comme le mot du guet, & le signal auquel ses troupes se devoient distinguer. Nous lisons ci-aprés, (*b*) que dans une autre occasion, Judas leur donna pour signal, *la victoire de Dieu.*

℣. 24. SUPER NOVEM MILLIA HOMINUM. *Plus de neuf mille hommes.* Il en demeura sur la place trois mille: (*c*) le reste fut tué dans la déroute.

℣. 26. REVERSI SUNT HORA CONCLUSI. *Ils revinrent, se voyant pressez de l'heure.* Le Sabbat commençoit au soir, ils voulurent être au camp avant que la fête commençât: il paroît même, que leur dessein étoit de recüeillir les dépoüilles avant la nuit, ℣. 27.

(*a*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841. *Vide & 1. Macc.* VI. 31. 32.

(*b*) 2. *Macc.* XIII. 15.

(*c*) 1. *Macc.* IV. 15.

Digitized by Google

An du M. 3838.

29. *His itáque gestis, & communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.*

30. *Et ex his, qui cum Timotheo, & Bacchide erant, contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt, & munitiones excelsas obtinuerunt: & plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, & viduis, sed & senioribus facientes.*

31. *Et cùm arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua verò spolia Jerosolymam detulerunt:*

29. Ils firent ensuite la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux, de se reconcilier pour toûjours avec ses serviteurs.

30. Ils tuérent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée & de Bacchide, qui combattoient contr'eux. Ils se rendirent maîtres de diverses places fortes, & ils firent un grand butin, qu'ils partagérent également entre les malades, les orphelins, les veuves, & même les vieillards.

31. Ils ramassérent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en reserve dans des lieux avantageux; & ils portérent le reste des dépoüilles à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

℣. 28. DEBILIBUS, ET ORPHANIS, ET VIDUIS DIVISERUNT SPOLIA. *Ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins, & aux veuves.* Cela n'étoit point ordonné par la Loi : elle (*a*) vouloit seulement qu'on partageât également à ceux qui avoient assisté au combat, & à ceux qui étoient demeurez pour garder le bagage. Judas fait un acte de surérogation, suivant plûtôt l'esprit, (*b*) que la lettre de la Loi.

℣. 30. EX HIS QUI CUM TIMOTHEO ET BACCHIDE ERANT, SUPER VIGINTI MILLIA INTERFECERUNT. *Ils tuérent plus de vingt mille hommes des gens de Timothée & de Bacchide.* On ne sçait pas les particularitez de cette guerre, contre Timothée & Bacchide ; l'Ecriture en fait encore mention en passant, cy-aprés Chapitre x. ℣. 24. (*c*) Il y a apparence que ceci n'arriva qu'aprés la prise de Jérusalem, & la purification du Temple, puisqu'on porta dans cette ville les dépoüilles prises sur Timothée & Bacchide. (*d*) Il faut bien distinguer cette premiere guerre contre Timothée & Bacchide, d'avec d'autres combats livrez au même Timothée, quelque tems aprés, & rapportez au premier des Maccabées Chap. v. ℣. 5. 6. 7. 8. & au second livre Chap. x. 24. jusqu'au ℣. 37.

---

(*a*) *Vide Num.* XXXI. 27. & 1. *Reg.* XXX. 24. 25.

(*b*) *Deut.* XIV. 29.

(*c*) *Timotheus qui priùs fuerat à Judæis superatus.*

(*d*) Ici ℣. 31.

Ce

Digitized by Google

32. *Et Philarchem, qui cum Timotheo erat interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos afflixerat.*

32. Ils tuérent aussi Philarque, qui étoit un homme trés-méchant, & l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, & qui avoit fait aux Juifs beaucoup de maux. An du M. 3838.

33. *Et cùm epicinia agerent Jerosolymis, eum, qui sacras januas incenderat, id est, Calisthenem, cùm in quoddam domicilium refugisset, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.*

33. Et lorsqu'ils rendoient à Dieu dans Jérusalem, des actions de graces pour cette victoire, ils découvrirent que Calisthéne, qui avoit brûlé les portes sacrées, s'étoit sauvé dans une certaine maison, & ils l'y brûlérent; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense, pour toutes les impietez qu'il avoit commises.

34. *Facinorosissimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,*

34. Mais Nicanor, cet homme couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands, pour leur vendre les esclaves Juifs;

35. *Humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloria, per mediterranea fugiens solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitûs consecutus.*

35. Ayant été humilié avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardez comme des gens de néant, il s'enfuit au travers du pays, aprés s'être dépoüillé des riches habits, qui le distinguoient, & arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.

## COMMENTAIRE.

Ce Timothée est différent d'un autre Général de même nom, avec qui Judas & ses freres, firent la guerre au-delà du Jourdain. (*a*)

℣. 31. RESIDUA SPOLIA JEROSOLYMAM DETULERUNT. *Ils portérent le reste des dépoüilles à Jérusalem.* Ils avoient pris cette ville, à l'exception de la citadelle, & avoient nettoyé le Temple, aussi-tôt aprés la victoire contre Nicanor. (*b*)

℣. 35. DEPOSITA VESTE GLORIÆ, PER MEDITERRANEA FUGIENS. *Il s'enfuit au travers du pays, aprés avoir quitté les riches habits qui le distinguoient.* Il quitta les marques de Général, & se sauva par des chemins détournez, & peu connus, seul & déguisé, comme un fugitif. (*c*)

(*a*) Voyez 1. *Macc.* v. 11... 34. 37. & 2. *Macc.* XII. 20. & *sequ.*

(*b*) Voyez 1. *Macc.* IV. 36. & 2. *Macc.* X. 1. 2. 3.

(*c*) Τὴν δοξικὴν ἀποθέμενος, ἐσθῆτα διὰ τῆς μεσογείου, δραπέτου τρόπον, ἑαυτὸν ἔρημον ποιήσας, ἧκεν εἰς Ἀντιόχειαν.

An du M. 3838.

36. *Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, pradicabat nunc protectorem Deum habere Judaos, & ob ipsum invulnerabiles esse, eò quòd sequerentur leges ab ipso constitutas.*

36. Et celui qui avoit promis de payer le tribut aux Romains, du prix de la vente des habitans de Jérusalem, qu'il feroit esclaves, publioit alors, que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, & qu'ils étoient invulnérables, à cause qu'ils s'attachoient à suivre les loix qu'il leur avoit données.

## COMMENTAIRE.

SUMMAM INFELICITATEM DE INTERITU EXERCITUS SUI CONSECUTUS. *Ayant trouvé le comble de ses malheurs, dans la perte de son armée.* Le Grec : (*a*) *Trop heureux d'avoir échappé aprés la perte de son armée.* L'édition Romaine, (*b*) & le Syriaque sont conformes à la Vulgate.

---

(*a*) Ὑπερ ἅπαν ἐυημερηκὼς ἐπὶ τῇ τοῦ στρατοῦ διαφθορᾷ.

(*b*) Ὑπεράγαν δυσημερήσας, &c.



Digitized by Google

# CHAPITRE IX.

## *Mort malheureuſe d'Antiochus Epiphanes à ſon retour de Perſe.*

℣. 1. *EOdem tempore Antiochus inhoneſtè revertebatur de Perſide.*

2. *Intraverat enim in eam, quæ dicitur Perſepolis, & tentavit expoliare templum, & civitatem opprimere: ſed multitudine ad arma concurrente, in fugam verſi ſunt: & ita contigit ut Antiochus poſt fugam turpiter rediret.*

℣. 1. EN ce tems-là Antiochus revint de Perſe honteuſement. An du M. 3840.

2. Car étant entré dans la ville de Perſépolis, & ſe diſpoſant à piller le temple, & à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, & le mit en fuite avec ſes gens. Ainſi Antiochus fut obligé, aprés cette fuite honteuſe, de s'en retourner *en ſon Royaume.*

## COMMENTAIRE.

℣. 1. INHONESTE REVERTEBATUR EX PERSIDE. *Antiochus Epiphanes revenoit de Perſe honteuſement.* On a vû ſur le premier des Maccabées, le motif qui engagea Antiochus à ce voyage, & le mauvais ſuccés qu'il y eut. (*a*)

℣. 2. INTRAVERAT ENIM IN EAM, QUÆ DICITUR PERSEPOLIS. *Il entra dans la ville de Perſépolis.* Cette ville étoit ſituée ſur l'Araxe. Cyrus en avoit fait une des plus belles villes de ſes Etats; le Palais qu'il y bâtit, ſe comptoit parmi les merveilles du monde. On en voit encore aujourd'hui des reſtes, qui font juger aux plus habiles voyageurs, (*b*) que cet édifice, pour ſa matiére, pour ſon architecture, pour ſa beauté, pour ſes ornemens, & pour ſa grandeur, eſt un des plus beaux reſtes de l'antiquité, & que la Perſe & la Babylonie n'eurent jamais rien qui en approchât. Quinte-Curce dit qu'Aléxandre, par le conſeil d'une courtiſane, brûla & la ville, & le palais, aprés avoir bû. (*c*) Depuis cet embraſement, Perſépolis ne ſe remit plus; & l'on croit que l'Auteur de ce livre a mis ici le

(*a*) 1. *Macc.* III. 31. 37. & VI. 1. & *ſeq.*

(*b*) Voyez Thévenot, Herbert, Figueroa, Maneſſon Mallet, Deſcription de l'Univers, tom. 2. pag. 172. 173 Chevreau hiſt. du Monde, tom. 4. c. 1.

(*c*) *Curt. lib. 5. c. 15.*



Digitized by Google

An du M. 3840.

3. *Et cùm venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem, & Timotheum gesta sunt.*

4. *Elatus autem in iram, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere: idcóque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cælesti eum judicio perurgente, eò quòd ita superbè locutus est se venturum Jerosolymam, & congeriem sepulchri Judæorum eam facturum.*

5. *Sed qui universa conspicit Dominus Deus Israël, percussit eum insanabili, & invisibili plagâ. Ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor diutinus viscerum, & amara internorum tormenta:*

6. *Et quidem satis justè, quippe qui multis, & novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo à sua malitia cessaret.*

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatanes, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor, & de Timothée.

4. Et étant transporté de colere, il s'imaginoit qu'il pourroit se venger sur les Juifs, de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisoit son chariot, de presser les chevaux, & de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avoit dite: Qu'il iroit à Jérusalem, & qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, frappa ce Prince d'une playe incurable, & invisible. Car dans le moment qu'il eut proferé cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, & d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de nouveaux tourmens, & qu'il n'avoit point depuis renoncé à sa malice.

## COMMENTAIRE.

nom de *Persépolis*, au lieu de celui d'*Elymaïs*, qui est bien marqué dans le premier des Maccabées, (*a*) & où arriva ce qui est dit ici de Persépolis.

℣. 3. CUM VENISSET CIRCA ECBATANAM. *Lorsqu'il fut venu vers Ecbatanes, &c.* Ce fut aprés avoir été chassé d'Elymaïs, que s'en retournant vers Babylone, il apprit le malheur qui étoit arrivé à ses troupes, commandées par Nicanor & Timothée. Ecbatanes est la capitale de Médie.

℣. 4. CÆLESTI EUM JUDICIO PERURGENTE. *Etant lui-même poursuivi par la vengeance du Ciel.* Il se sentit d'abord attaqué d'une violente colique. Voyez le ℣. suivant, & 1. Macc. VI. 8. & suiv.

(*a*) 1. Macc. VI. 1.

Digitized by Google

*7. Super hoc autem superbâ repletus, ignem spirans animo in Judæos, & præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, & gravi corporis collisione membra vexari.*

7. Au contraire se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu, & flammes contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage. Mais lorsque ses chevaux couroient avec impétuosité, il tomba de son chariot, & eut tout le corps froissé, & les membres tout meurtris de cette chûte. An du M. 3840.

*8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbiâ repletus, & montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gesta orio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans:*

8. Ainsi celui qui s'élevant par son orgueil au dessus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, & peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, & étoit porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu, qui éclatoit sur sa personne.

*9. Ita ut de corpore impii, vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius, & fœtore exercitus gravaretur.*

9. Car il sortoit des vers du corps de cet impie, comme d'une source; & vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par pieces, avec une odeur si effroyable, que son armée n'en pouvoit souffrir la puanteur.

*10. Et qui paulò antè sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fœtoris, portare.*

10. Celui qui s'imaginoit auparavant qu'il pourroit atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortoit de lui.

*11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad animationem sui venire, divinâ admonitus plagâ, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.*

11. Il commença donc à rabattre de ce grand orgueil dont il étoit possédé, & à entrer dans la connoissance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la playe dont il se sentoit frappé, & ses douleurs se redoublant à chaque moment.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. CONTIGIT ILLUM IMPETU EUNTEM DE CURRU CADERE. *Il tomba de son chariot.* L'Arabe enseigne, que l'un de ses éléphans s'étant échappé, & ayant rugi d'une maniére qui effraya les chevaux, qui portoient la litiére d'Antiochus, ce Prince fut jetté par terre, & tout froissé de sa chute.

℣. 8. QUI SIBI VIDEBATUR ETIAM FLUCTIBUS MARIS IMPERARE. *Qui s'étoit même flatté de commander aux flots*



Digitized by Google

An du M. 3840.

12. *Et cùm nec ipſe jam fœtorem ſuum ferre poſſet, ita ait : Juſtum eſt ſubditum eſſe Deo, & mortalem non paria Deo ſentire.*

12. Ainſi ne pouvant plus lui-même ſouffrir la puanteur qui exhaloit de ſon corps, il dit : Il eſt juſte que l'homme ſoit ſoumis à Dieu, & que celui qui eſt mortel, ne s'égale pas au Dieu ſouverain.

13. *Orabat autem hic ſceleſtus Dominum, à quo non eſſet miſericordiam conſecuturus.*

13. Or ce ſcélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir miſéricorde.

14. *Et civitatem, ad quam feſtinans veniebat, ut eam ad ſolum deduceret, ac ſepulchrum congeſtorum faceret, nunc optat liberam reddere.*

14. Lui qui ſe hâtoit auparavant d'aller à Jéruſalem pour la raſer juſqu'en terre, & pour n'en faire qu'un ſépulchre de corps morts entaſſez les uns ſur les autres, ſouhaite maintenant de la rendre libre.

## COMMENTAIRE.

*de la mer.* Voyez ci-devant Chap. v. 21. où il eſt que ce Prince s'imaginoit pouvoir naviger ſur la terre, & faire marcher ſes troupes ſur la mer.

℣. 12. JUSTUM EST MORTALEM NON PARIA DEO SENTIRE. *Il eſt juſte que l'homme ne s'égale pas au Dieu ſouverain.* Antiochus avoit pris le nom ſuperbe, de *Dieu manifeſté aux hommes.* L'Arabe (*a*) aſſure même, qu'il s'étoit voulu faire adorer comme un Dieu, & qu'il avoit fait mettre ſa ſtatuë, comme celle d'une Divinité, dans le Temple. Le Chap. IX. ℣. 8. inſinuë quelque choſe de pareil : *Supra humanum modum ſuperbiâ repletus.* Voyez auſſi Daniel XI. 36. 37.

℣. 13. ORABAT DOMINUM A QUO NON ESSET MISERICORDIAM CONSECUTURUS. *Il prioit le Seigneur de qui il ne devoit point recevoir de miſéricorde*, ſuivant la menace, ou la prédiction qui lui en avoient faite les Martyrs Maccabées, qu'il fit ſi cruellement tourmenter. (*b*) Antiochus avoit abandonné le Seigneur, & le Seigneur à ſon tour l'abandonne, & lui tourne le dos : (*c*) *Ego autem in interitu veſtro ridebo, & ſubſannabo, cùm vobis id quod timebatis, advenerit.* Ce Prince eſt le modéle des pécheurs endurcis, & des faux pénitens, qui n'ont point d'autre motif de leur retour à Dieu, qu'une crainte purement ſervile, naturelle, intéreſſée.

℣. 14. OPTAT LIBERAM REDDERE. *Il ſouhaite de rendre*

(*a*) *Vide* 2. *Macc.* c. 3. *Arabicè in Poglyglott. Pariſ. & Londin.*

(*b*) 2. *Macc.* VII. 14. 17. 19. 31. 34. 35. 36.

(*c*) *Proverb.* I. 26.

Digitized by Google

15. *Et Judæos, quos nec sepulturâ quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, & cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Athenienſibus facturum pollicetur:*

15. Et il promet d'égaler aux Athéniens ces mêmes Juifs, qu'il avoit jugez indignes de la ſépulture, & de qui il avoit dit : Qu'il expoſeroit en proye leurs corps morts aux oiſeaux du ciel, & aux bêtes farouches, & qu'il extermineroit juſqu'aux plus petits enfans. An du M. 3840.

16. *Templum etiam ſanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, & ſancta vaſa multiplicaturum, & pertinentes ad ſacrificia ſumptus de redditibus ſuis præſtaturum.*

16. Il s'engage auſſi à orner de dons précieux le ſaint Temple, qu'il avoit pillé auparavant; à y augmenter le nombre des vaſes ſacrez, & à fournir de ſes revenus, les dépenſes néceſſaires pour les ſacrifices;

17. *Super hæc, & Judæum ſe futurum, & omnem locum terræ perambulaturum, & prædicaturum Dei poteſtatem.*

17. Et même à ſe faire Juif, & à parcourir toute la terre pour publier la toute-puiſſance de Dieu.

## COMMENTAIRE.

*libre Jéruſalem*, de lui donner le privilége de ſe gouverner par ſes loix, par ſes Magiſtrats, de ſe garder elle-même, d'être ville libre & indépendante. Telles étoient Antioche & Séleucie, ſous les Rois de Syrie. (*a*)

℣. 15. ÆQUALES ATHENIENSIBUS. *Il promet d'égaler les Juifs aux Athéniens.* Le Grec, & le Syriaque liſent conſtamment *Athéniens*. Il y a pourtant apparence qu'il faut lire *Antiochenis*; (*b*) & qu'il vouloit donner aux habitans de Jéruſalem, le droit de bourgeoiſie d'Antioche. Athénes n'obéïſſoit point à Antiochus; Jaſon avoit obtenu quelques années auparavant de ce Prince, le droit de bourgeoiſie, pour la ville de Jéruſalem, moyennant la ſomme de cent cinquante talens. (*c*) Mais ce privilége avoit été revoqué, ou du moins n'avoit point eu ſon éxécution, depuis les derniers troubles. On a déja remarqué ci devant, (*d*) le nom d'*Athénien* gliſſé dans le Grec, pour celui d'*Antiochien*. On a quelques exemples des villes de Syrie, qui ont joüi des droits de citoyens d'Antioche; il y a quelques médailles, qui donnent ce titre à celles de Ptolémaïde, & de Calliroë. (*e*)

℣. 16. PERTINENTES AD SACRIFICIA SUMPTUS, &c. *De fournir de ſes revenus les dépenſes neceſſaires pour les ſacrifices.* Com-

(*a*) *Plin. lib. 5. c. 21. & VI. 26.*
(*b*) *Vide Græc. hic.*
(*c*) *2. Macc. IV. 9.*
(*d*) *2. Macc. VI. 1.*
(*e*) *Apud Harduin. Chronol. Vet. Teſt. p. 151.* ANTIOXEΩN ΤΩΝ ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ. *Item* ANTIOXEΩN ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ.

Digitized by Google

An du M. 3840.

18. *Sed non ceſſantibus doloribus (ſupervenerat enim in eum juſtum Dei judicium,) deſperans ſcripſit ad Judæos in modum deprecationis, epiſtolam hæc continentem :*

18. Mais comme il vit que ſes douleurs ne ceſſoient point, parce que le juſte jugement de Dieu étoit enfin tombé ſur lui, commençant à perdre l'eſpérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de ſupplication, qui contenoit ce qui ſuit :

19. *Optimis civibus Judæis, plurimam ſalutem, & benè valere, & eſſe felices, Rex & Princeps Antiochus.*

19. Le Roi, & Prince Antiochus ſouhaitte le ſalut, la ſanté, & toute ſorte de proſpéritez aux Juifs ſes bons citoyens.

20. *Si benè valetis, & filii veſtri, & ex ſententia vobis cuncta ſunt, maximas agimus gratias.*

20. Si vous êtes en ſanté, vous, & vos enfans, & ſi tout vous réüſſit comme vous le ſouhaitez, nous en rendons de grandes graces *à Dieu.*

21. *Et ego in infirmitate conſtitutus, veſtr autem memor benignè, reverſus de Perſidis locis, & infirmitate gravi apprehenſus neceſſarium duxi pro communi utilitate curam habere :*

21. Etant maintenant dans la langueur, & n'ayant pour vous que des ſentimens de bonté, dans cette grande maladie, dont je me ſuis trouvé ſurpris lorſque je revenois de Perſe, j'ai crû néceſſaire de prendre le ſoin des intérêts communs de mon Etat.

22. *Non deſperans memetipſum, ſed ſpem multam habens effugiendi infirmitatem.*

22. Ce n'eſt pas que je déſeſpére de ma ſanté ; mais j'ai au contraire une grande confiance, que je reviendrai de ma maladie.

23. *Reſpiciens autem quòd & pater meus, quibus temporibus in locis ſuperioribus ducebat exercitum, oſtendit qui poſt ſe ſuſciperet principatum :*

23. Ayant donc conſidéré que mon pere lui-même, lorſqu'il marchoit avec ſon armée dans les hautes Provinces, déclara celui qui devoit regner aprés lui ;

## COMMENTAIRE.

me avoient fait avant lui Darius, (*a*) & Ptolémée Philometor, (*b*) & comme fit depuis Démétrius Nicator. (*c*)

℣. 20. SI BENE VALETIS, ET FILII VESTRI. *Si vous êtes en ſanté, vous & vos enfans, &c.* Cette maniere de commencer les lettres, ſe remarque dans celles des Empereurs au Sénat & au peuple Romain : (*d*) *Si vos liberique veſtri valetis, benè eſt.* Ils en ont auſſi quelquefois uſé de même envers les peuples amis & alliez, comme Jules Céſar en écrivant aux Sidoniens, (*e*) & Marc-Antoine aux Juifs. (*f*)

(*a*) 1. Eſdr. VI. 9
(*b*) *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 2,
(*c*) 1. *Macc.* X. 39. 40.
(*d*) *Vide Grot. hic. & Tull. Epiſtolas.*
(*e*) *Joſeph. Antiq. l.* XIV. 17.
(*d*) *Ibid. c.* 22.

℣. 23.

Digitized by Google

24. *Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.*

24. Afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étoient dans les Provinces de son Royaume, n'en pûssent être troublez, sçachant qui étoit celui qu'il avoit laissé héritier de sa couronne : An du M. 3840.

25. *Ad hæc considerans de proximo potentes quosque, & vicinos, temporibus insidiantes, & eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum Regem, quem sæpè recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam : & scripsi ad eum quæ subjecta sunt.*

25. Et sçachant de plus, que ceux qui sont proches de nous, & les plus puissans de nos voisins, observent les tems favorables à leurs desseins, & se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus pour regner aprés moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'ai été obligé de me transporter dans les hautes Provinces de mes Etats. Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. RESPICIENS QUOD ET PATER MEUS, QUIBUS TEMPORIBUS IN LOCIS SUPERIORIBUS DUCEBAT EXERCITUM. *Ayant considéré que mon pere lui-même, lorsqu'il marcha avec son armée dans les hautes Provinces*, déclara qui devoit regner aprés lui ; suivant la coûtume des Perses, qui en usoient ainsi lorsqu'ils devoient entreprendre quelque voyage, ou quelque guerre, au dehors de leurs Etats. Quant au voyage du grand Antiochus, dans les Provinces de delà l'Euphrate, que l'Ecriture, aussi-bien que les Historiens profanes, appelle *les Provinces supérieures*, Diodore de Sicile, & d'autres (*a*) nous apprennent que ce Prince se voyant chargé d'un gros tribut par les Romains ; soit qu'en effet il manquât d'argent, ou qu'il voulût colorer son avarice, sous le prétexte de ce tribut, qui lui avoit été imposé, prit la résolution de dépoüiller le Temple de Jupiter Bélus à Elymaïs, des richesses immenses qui y étoient. Il y vint avec son armée, entra la nuit dans le Temple, enleva une grande quantité d'argent qu'il y trouva ; mais les peuples voisins en ayant été informez, y accoururent, & le taillérent en piéces, avec toute son armée. Il eut pour successeur Séleucus Philopator, qu'il

(*a*) *Vide Diodor. in excerptis Valesi. pag.* 292. 298. *Strabo l.* 16. *Justin. l.* 32. *& Usser. ad an. M.* 3817. *Ieron. in Dan.* XI.

An du M. 3840.

26. *Oro itaque vos & peto, memores beneficiorum publicè, & privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me, & ad filium meum.*

27. *Confido enim, eum modestè & humanè acturum, & sequentem propositum meum, & communem vobis fore.*

28. *Igitur homicida, & blasphemus pessimè percussus, & ut ipse alios tractaverat, peregrè in montibus miserabili obitu vitâ functus est.*

26. Je vous prie donc, & je vous conjure, que vous souvenant des graces que vous avez reçûës de moi en public, & en particulier, vous gardiez la fidelité que vous devez, & à moi, & à mon fils.

27. Car j'espére qu'il se conduira avec modération, & avec douceur, selon mes intentions, & qu'il vous donnera des marques de sa bonté.

28. Enfin ce meurtrier, & ce blasphémateur, frappé d'une horrible playe, & traité de même qu'il avoit traité les autres, étant sur les montagnes, & loin de son pays, finit sa vie par une miserable mort.

## COMMENTAIRE.

avoit désigné avant son départ, & à qui il avoit donné la régence du Royaume.

℣. 25. DESIGNAVI FILIUM MEUM ANTIOCHUM REGEM. *J'ai désigné mon fils Antiochus, pour regner aprés moi.* C'est Antiochus Eupator, qui n'avoit alors que neuf ans. (*a*) Lysias gouvernoit en son nom, malgré la derniere disposition du Roi, qui avoit nommé Philippe Régent du Royaume, pendant la minorité d'Eupator. (*b*)

SCRIPSI AD EUM QUÆ SUBIECTA SUNT. *Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.* La lettre qu'il écrivit à son fils, en faveur des Juifs, est perduë.

℣. 26. MEMORES BENEFICIORUM. *Vous ressouvenant des graces que vous avez reçûës de moi.* Tout ce discours d'Antiochus se ressent du dérangement de son esprit; pouvoit-il dire avec vérité, qu'il eût fait des graces aux Juifs, aprés avoir exercé contr'eux toutes les cruautez qu'on a vûës dans ces livres. Il n'y a guére plus d'apparence de vérité dans ce qu'il dit au ℣. 25. que souvent il a recommandé son fils à plusieurs d'entre les Juifs: *Quem sæpe multis vestrum commendabam.*

℣. 27. COMMUNEM VOBIS FORE. *Qu'il vous donnera des marques de sa bonté.* A la lettre: *Qu'il vous sera commun*, qu'il sera

(*a*) *Appian. Syriac.* (*b*) 1. *Macc.* VI. 14.

29. *Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.*

29. Philippe, son frere de lait, prit le soin de transporter son corps : & craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolemée Philométor. An du M. 3840.

## COMMENTAIRE.

tout à vous. Le Grec : (*a*) *Qu'il s'accommodera*, qu'il s'accordera *avec vous*, qu'il vivra bien avec vous.

℣. 28. PEREGRE IN MONTIBUS VITA FUNCTUS EST. *Il mourut sur les montagnes, & loin de son pays.* Polybe, (*b*) & après lui saint Jérôme, (*c*) assurent qu'il mourut dans *Tabes*, ville de Perse, située dans la Parætacéne, selon Quinte-Curce. (*d*) Les Historiens remarquent que ce malheureux Prince tomba dans la folie, quelque tems avant sa mort, (*e*) étant continuellement agité par les remords de sa conscience, & par des terreurs causées, à ce qu'ils croyoient, par l'apparition de la Déesse, dont il avoit voulu piller le Temple à Elymaïs ; mais il est bien plus croyable que cette derniere disgrace, fut principalement la peine des sacriléges commis dans le Temple de Jérusalem, & des maux qu'il avoit faits aux Juifs ; (*f*) quoique les sacriléges commis dans le Temple de Nannée, fussent à son égard, un trés-grand crime, puisqu'il croyoit en cette fausse Divinité, & qu'il l'adoroit comme véritable.

℣. 29. TRANSFEREBAT CORPUS PHILIPPUS COLLACTANEUS EJUS. *Philippe son frere de lait, prit soin de transporter son corps.* Le Grec : (*g*) *Philippe qui avoit été nourri avec lui.* Le Syriaque : Philippe fils de sa nourrice ; c'étoit son confident, & son plus grand ami. Il lui remit son diadême, son anneau, & son manteau Royal, pour les donner à son fils ; il le chargea de son éducation & de la régence du Royaume, pendant son bas âge ; (*h*) car le jeune Prince n'avoit que neuf ans.

---

(*a*) Συμπεριφέρεσθαι ἀλλήλοις. *Vide Grot. hic.* Συμπεριφέρεσθαι se dit des amis qui se donnent réciproquement des marques d'amitié par leurs bons services, par leurs complaisances : & du mari, & de la femme, qui sont bien unis, &c.

(*b*) *Polyb. in excerpt. Valesi. p.* 144.

(*c*) *Ieron. in Dan.* XI.

(*d*) *Quint. Curt. lib.* 5. *Vide Grot. & Usser. ad an. M.* 3840.

(*e*) *Polyb. loco cit.* ἐν Τάβαις τῆς περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον, δαιμονήσας, ὡς ἔνιοι φασι, διὰ τὸ χεῖρόν τινας ἐπιτεθειακέναι τὴν Δαμονίου, κατὰ τὸν τόπον τὸ περιφημέιον Ἀρτεμιδος) ἱερὸν πλουσιώτατον *Ita & Ieron in Dan.* XI.

(*f*) *Vide* I. *Macc.* VI. 12. 13.

(*g*) Ὁ σύντροφος αὐτῦ.

(*h*) *Vide* I. *Macc.* VI. 14. 15. 16.



Digitized by Google

An du M. 3840. QUI METUENS FILIUM ANTIOCHI, AD PTOLEMÆUM PHILOMETOREM IN ÆGYPTUM ABIIT. *Craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolémée Philometor.* Lysias, qu'Antiochus Epiphanes avoit déclaré Gouverneur du Royaume, & de son fils Antiochus Eupator, avant son départ pour la Perse, n'eut pas plûtôt appris la mort d'Epiphanes, qu'il fit reconnoître le jeune Roi, & se fit nommer Régent du Royaume, & Gouverneur de la Célésyrie, & de la Phénicie, (*a*) sans se mettre en peine des dernieres volontez d'Antiochus Epiphanes; en sorte que Philippe jugeant bien qu'il ne seroit pas sûr pour lui, d'aller en Syrie, prit le parti de se retirer en Egypte, & de demander la protection de Philométor, pour l'éxécution du testament d'Epiphanes.

---

(*a*) 2. *Macc.* XI. 11. *Vide Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 11.

Digitized by Google

# CHAPITRE X.

*Purification du Temple, par Judas Maccabée. Lysias Regent du Royaume de Syrie, sous Antiochus Eupator. Ptolémée Macron est contraint de finir sa vie par le poison. Victoires de Judas sur les Iduméens, & sur Timothée.*

℣. 1. *Macchabæus autem, & qui cum eo erant, Domino se protegente, Templum quidem, & civitatem recepit:*

2. *Aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxerant, itémque delubra demolitus est.*

℣. 1. CEpendant Maccabée, & ceux qu'il avoit avec lui, soûtenus de la protection du Seigneur, reprirent le Temple, & la ville. An du M. 3840.

2. Ils détruisirent les autels que les infidéles avoient dressez dans les places publiques, & les Temples des Idoles.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. MACCABÆUS TEMPLUM ET CIVITATEM RECEPIT. *Maccabée reprit le Temple & la ville.* Il avoit repris l'un & l'autre, dés avant la mort d'Antiochus Epiphanes. (*a*) L'Auteur retourne ici à son sujet, & à l'ordre des évenemens, qu'il avoit interrompu, pour mettre tout de suite le voyage d'Antiochus en Perse, & sa mort.

℣. 2. ARAS QUAS ALIENIGENÆ PER PLATEAS EXTRUXERANT, ITEMQUE DELUBRA DEMOLITUS EST. *Ils détruisirent les autels que les infidelles avoient dressez dans les places publiques, & les Temples des idoles.* On a vû dans le premier livre des Maccabées, (*b*) que l'on avoit dressé des autels devant les portes des maisons, & au milieu des ruës, ou des places publiques; qu'on avoit bâti des Temples, & consacré des bois (*c*) en l'honneur des faux Dieux. Les villes payennes étoient pleines de statuës profa-

(*a*) Voyez 1. *Macc* IV. 36... 41. *Usser. ad an.* 3840

(*b*) 1. *Macc.* 1. 50. & 58.

(*c*) τεμένη. 1. *Macc.* 1. 50. C'est le même terme qui est traduit ici pour *Delubra*.



Digitized by Google

An du M. 3840.

3. *Et purgato templo aliud altare fecerunt : & de ignitis lapidibus igne concepto sacrificia obtulerunt post biennium, & incensum, & lucernas, & panes propositionis posuerunt.*

3. Et aprés avoir purifié le Temple, ils y élevérent un autre autel ; & ayant fait sortir quelques éteincelles des pierres à feu, ils offrirent des sacrifices deux ans aprés, & ils y mirent l'encens, les lampes, & les pains qu'on exposoit devant le Seigneur.

4. *Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent : sed & si quando peccassent, ut ab ipso mitiùs corriperentur, & non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.*

4. Cela étant fait, prosternez en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux ; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchassent contre lui, & de ne les plus livrer à des barbares, & à des blasphémateurs de son nom.

## COMMENTAIRE.

nes : on en voyoit presque à chaque porte, & dans chaque ruë. Jérémie reprochoit autrefois aux Juifs de Jérusalem, d'avoir érigé autant d'autels à Baal, qu'il y avoit de ruës dans leurs villes : (*a*) *Secundum numerum viarum Jerusalem, posuisti aras confusionis, aras ad libandum Baalim.*

℣. 3. ALIUD ALTARE FECERUNT. *Ils élevérent un autre autel.* Voyez 1. Maccab. IV. 47. & Joseph Antiq. l. XII. c. XI. les circonstances de ce qui se fit alors.

DE IGNITIS LAPIDIBUS IGNE CONCEPTO. *Ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu*, en battant deux cailloux l'un contre l'autre, ou avec de l'acier, (*b*) & recevant les étincelles dans du linge sec, ou dans quelque autre matiére inflammable. Ce feu passoit pour plus pur & plus saint, que le feu ordinaire, qui a déja servi à divers usages communs. L'Eglise Chrétienne imite cette cérémonie respectueuse des Juifs, en faisant le jour du Samedi saint, du feu nouveau, qu'elle tire d'un caillou, ou d'une pierre à fusil. Quelques Interprétes (*c*) ont cru que Judas ayant fait chauffer au feu des pierres, jusqu'à les rendre toutes brulantes, leur avoit appliqué une matiére combustible, qui servit à mettre le feu au bois de l'autel. Le Grec, & le Syriaque sont trés-favorables à cette opinion. D'autres (*d*) veulent que les Juifs, aprés avoir mis le bois sur l'autel, se

(*a*) *Jerem.* XI. 13.

(*b*) *Liran. Menoc. Marian. Sacy. Usser. ad an M.* 3840.

(*c*) *Serar. & Syr. & Grac.* Καὶ πυρώσαντες λίθους, καὶ πῦρ ἐκ τούτων λαβόντες, ἀνήνεγκαν θυσίαν.

(*d*) *Gorion. d. l.* 1 3. *Et ut videtur Tirin nec alienus est Serar. Ita & Arabs in Polyglott. Paris.* 2. *Macc.* c. 9.

5. *Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesimâ quintâ mensis, qui fuit Casleu.*

5. Il est remarquable que le temple fut purifié le même jour qu'il avoit été profané par les Etrangers ; c'est-à-dire, le vingt-cinq du mois de Casleu. An du M. 3840.

## COMMENTAIRE.

soient addressez à Dieu, & ayent obtenu du Ciel, un feu miraculeux, qui sortit de la pierre.

Les Payens, qui avoient comme les Hébreux, la coutume de conserver un feu perpétuel dans leurs Temples, (*a*) auroient crû manquer au respect dû à la Divinité, s'ils se fussent servi d'un feu commun & ordinaire, pour rallumer celui qu'ils regardoient comme sacré, lorsque par hasard il étoit éteint. C'étoit déja une chose à expier, que cette extinction ; on punissoit sévérement ceux qui par leur faute, ou autrement, avoient contribué à ce malheur : & on avoit inventé diverses maniéres, pour réparer cette flamme sacrée. A Delphes, on en tiroit d'un miroir ardent ; à Rome, on en usoit de même, selon quelques-uns ; on avoit un vase d'airain battu & fort luisant, à trois faces, dont les rayons venant se réünir au centre, ou au foyer, qui étoit rond, allumoient la matiére qu'on lui exposoit ; comme nous le voyons dans nos miroirs ardens. Sextus (*b*) assure que lorsque le feu sacré de Vesta étoit éteint, la Vestale, par la négligence de qui cela étoit arrivé, étoit foüettée par le Pontife ; & pour rallumer le feu, on perçoit avec la tériére, un ais d'un arbre fruitier, jusqu'à ce que le bois s'enflammât ; alors la Vestale portoit ce feu dans le Temple, dans un crible d'airain ; on renouvelloit ce feu tous les ans, vers les calendes de Mars, (*c*) quoiqu'il ne fût pas éteint.

*Adde quod arcanâ fieri novus ignis in Æde*
*Dicitur, & vires flamma refecta capit.*

Les Prêtres de la Déesse Persienne, tirent du feu de la cendre, qui est toûjours sur son Autel, par le moyen de certaines paroles magiques. (*d*) Les Perses sacrifient au feu, ils lui offrent du bois sans écorces, couvert de graisse, & huilé ; ils le mettent sur les charbons,

---

(*a*) Tels étoient les Athéniens, qui entretenoient une lampe perpetuelle à Minerve, *Plut. in vita Numa* Ceux de Delphes, les Perses, les Médes, les Caldéens, les Assyriens, les Romains, les Bretons, avoient aussi la coûtume d'entretenir dans leurs Temples un feu éternel, *Alex. ab Alex. l. 5. c. 12. Genial. dier.*

(*b*) *Sext. Pompeius, voce ignis. Ignis Vestæ si quando interstinctus esset, virgines verberibus afficiebantur à Pontifice, quibus mos erat tabulam felicis materiæ tandiu terebrare, quousque excerptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret.*

(*c*) *Ovid. Fast. l. 3.*

(*d*) *Pausan. Eliac. l. 1.*

Digitized by Google

An du M. 3840.

*6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum Tabernaculorum, recordantes quòd ante modicum temporis, diem solemnem Tabernaculorum in montibus, & in speluncis, more bestiarum egerant.*

6. Ils célébrérent cette fête avec grande joye pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.

## COMMENTAIRE.

& l'allument, non pas en soufflant de la bouche; il y va de la vie, contre quiconque auroit soufflé avec son haleine, ou qui auroit jetté sur le feu, quelque chose de mort, ou de sale; ou fait du vent avec quelque chose, comme avec un soufflet, ou un éventail. (*a*) On n'éteint ce feu qu'à la mort des Rois. Aléxandre le Grand ordonna dans toute la Perse, qu'on l'éteignît aux obséques d'Ephestion son ami. (*b*)

Ces pratiques étoient superstition chez les Payens: chez les Hébreux, elles étoient fondées sur diverses déclarations assez sensibles, de la volonté de Dieu. On sçait avec quelle séverité Dieu punit Nadab & Abiu, fils d'Aaron, pour avoir osé présenter l'encens sur l'autel, avec un feu étranger. (*c*) Jérémie, un peu avant la captivité, eut la précaution de cacher le feu sacré, (*d*) & au retour de Babylone, à la dédicace du second Temple, Dieu fit un miracle éclatant, pour renouveller le feu sacré; on vit la flamme s'élever du bois, qui avoit été arrosé de l'eau du puits, où le feu avoit été caché si long-tems auparavant. (*e*)

POST BIENNIUM. *Deux ans aprés* que Judas eut pris le Gouvernement du peuple, (*f*) & trois ans aprés la profanation du Temple. (*g*)

℣. 6. IN MODUM TABERNACULORUM. *Comme la fête des Tabernacles.* Non seulement ils la célébroient, avec la même solemnité que celle des Tabernacles; mais même avec les mêmes cérémonies, ou fort approchantes; puisqu'ils alloient au Temple, avec des branches vertes, ou des bâtons environnez de feüillages, & des palmes. On ne doit pas s'étonner de voir dans la Judée, des arbres avec des feüilles, au mois de Casleu, c'est-à-dire, en Novembre & Décem-

(*a*) *Vide Strabon. lib. 15. vers. finem Quint. Curt. lib 4. Procop. l. 2. Belli Persici.*
(*b*) *Diodor. Sicul. l. 17.*
(*c*) *Levit. x. 1. & 2.*
(*d*) *2. Macc. 1. 18. 19. & sequ. & 11. 2.*
(*e*) *Ibid. & 1. Macc. 1. 20. 21. &c.*
(*f*) *Usser. ad an. 3840.*
(*g*) *1. Macc. IV. 52. 54. Joseph. Antiq. XII. 11.*

bre

Digitized by Google

7. *Propter quod thyrsos, & ramos virides, & palmas præferebant ei, qui prosperavit mundari locum suum.*

7. C'eſt pourquoi ils portoient des bâtons couverts de feüillages, des rameaux verds, & des palmes, à l'honneur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier ſon Temple. An du M. 3840.

8. *Et decreverunt communi præcepto, & decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.*

8 Et ils enjoignirent, par une déclaration, & une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. *Et Antiochi quidem, qui appellatus est nobilis, vitæ excessus ita se habuit.*

9. Quant à Antiochus ſurnommé l'Illuſtre, il finit ſa vie de la maniére que nous l'avons dit.

10. *Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala, quæ in bellis gesta sunt.*

10. Nous repréſenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, & nous abrégerons le recit des maux qui ſont arrivez pendant ſes guerres.

11. *Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam Phœnicis, & Syriæ milit æ Principem.*

11. Ce Prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de ſon Royaume un certain Lyſias, Général des armées de Phénicie, & de Syrie.

## COMMENTAIRE.

bre. Les Voyageurs, (*a*) aſſurent que dans la Paleſtine, ces mois ſont auſſi beaux, que le plus agréable printems dans nos Provinces.

℣. 7. THYRSOS ET RAMOS VIRIDES, ET PALMAS. *Ils portoient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts, & des palmes.* Le Grec: (*b*) *Des Thyrſes, de belles branches, & des palmes.* Le Thyrſe ſignifie proprement, un bâton orné de feüillages, ou de branches de lierre, ou de vigne, que les Payens donnoient à Bacchus, & aux Bacchantes. Il ſe prend auſſi quelquefois, pour un ſimple rameau de verdure. (*c*) Ce que le texte appelle *de belles branches*, eſt tiré du livre du Lévitique, où il eſt ordonné de prendre *des branches des plus beaux arbres, avec leurs fruits*, pour célébrer la fête des Tabernacles. (*d*)

℣. 8. DECREVERUNT COMMUNI PRÆCEPTO. *Ils enjoignirent par une ordonnanee unanime.* Voyez I. Macc. IV. 59. Joſeph Antiq. lib. XII. Chap. II. & 2. Macc. I. 9.

---

(*a*) Voyez le voyage du P. Eugéne Roger, & celui de Pierre Martyr au grand Caire.

(*b*) Θύρσους, καὶ κλάδους ὡραίους, ἴτι δὲ καὶ φοινικίνας ἔχοντες.

(*c*) *Autor Comment. in Horat. Epod. 16. Thyrſi, & arborum rami sunt, & velamenta puellarum.*

(*d*) *Levit.* XXIII. 40.



Digitized by Google

An du M. 3840.

12. *Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justi tenax erga Judæos esse constituit, & præcipuè propter iniquitatem quæ facta erat in eos, & pacificè agere cum eis.*

13. *Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem: cùm frequenter proditor audiret, eo quòd Cyprum creditam sibi à Philometore deseruisset, & ad Antiochum Nobilem transiatus, etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.*

12. Car Ptolémée surnommé Macer, résolut d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avoit fait; & d'agir toûjours avec un esprit de paix à leur égard.

13. C'est pourquoi étant accusé auprés d'Eupator par ses favoris, qui le traitoient souvent de traître, parce qu'il avoit abandonné Chypre, que le Roi Philométor lui avoit confiée, & qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui, il s'empoisonna & se fit mourir.

## COMMENTAIRE.

℣. 11. CONSTITUIT SUPER NEGOTIA REGNI LYSIAM QUEMDAM, PHENICIS ET SYRIÆ MILITIÆ PRINCIPEM. *Eupator établit pour la conduite des affaires de son Royaume, un certain Lysias Général des armées de Phénicie & de Syrie.* C'est ainsi que Lysias le publioit, & vouloit qu'on le crût; mais au fond, c'étoit lui-même qui s'étoit donné cet emploi, & qui usurpoit la régence du Royaume, sous un jeune Prince, qui n'avoit que neuf ans. Voyez ci-devant Chap. IX. 29.

Lysias étoit non seulement Gouverneur de la Phénicie, & de la Syrie, mais généralement de toutes les Provinces qui obéissoient à Eupator, depuis l'Euphrate jusqu'aux frontiéres de l'Egypte, & cela, dés avant la mort d'Epiphanes. (*a*)

℣. 12. PTOLEMÆUS QUI DICEBATUR MACER. *Ptolémée surnommé Macer*, ou plûtôt *Macron*, comme porte le Grec: (*b*) ce dernier nom signifie, le *long*, haut de taille: & *Macer*, en latin, signifie *maigre*. Ce Ptolémée est celui dont on a parlé ci-devant; (*c*) il fut long-tems en honneur, & en crédit, dans la Cour d'Epiphanes; mais ayant témoigné d'une maniére trop sincére, qu'il n'approuvoit pas la conduite qu'on tenoit envers les Juifs, & souhaittant qu'on leur rendît la paix, il devint suspect à Lysias; on voulut le faire passer pour un traître, & on disoit à la Cour, que comme il avoit trahi le Roi d'Egypte, en livrant l'isle de Chypre à Epiphanes, il vouloit aussi

(*a*) 1. *Macc.* III. 32.
(*b*) Πτολεμαῖος ὁ καλούμενος μάκρων. Le Syriaque, *Macedo*.
(*c*) 2. *Macc.* IV. 45. VIII. 8.

Digitized by Google

14. *Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judaeos debellabat.*

15. *Judaei verò, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, & bella e tentabant.*

14. Or Gorgias, qui commandoit vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangéres, combattoit souvent, & maltraitoit fort les Juifs.

15. Mais les Juifs qui tenoient des places fortes, & d'une situation avantageuse, recevoient ceux qui avoient été chassez de Jérusalem, & cherchoient les occasions de faire la guerre.

An du M. 3840.

## COMMENTAIRE.

trahir celui-ci, en favorisant les Juifs. Ptolémée ne pouvant souffrir ces reproches, résolut de finir sa vie par le poison. Polybe dit à sa loüange, qu'il ne tenoit rien des mauvaises qualitez des Egyptiens, mais qu'il étoit homme prudent & d'éxécution. (*a*)

℣. 13. ET AD ANTIOCHUM NOBILEM TRANSLATUS, ETIAM AB EO RECESSISSET. *Et qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui.* Qu'il trahissoit ses interêts, en favorisant les Juifs; on le soupçonna peut-être d'avoir reçû d'eux de l'argent. Le Grec est un peu différent. (*b*) Ptolémée se voyant accusé par ses amis, auprés d'Antiochus Eupator, & voyant que par fois on lui reprochoit sa trahison, parce qu'il avoit livré l'Isle de Chypre, qui lui avoit été confiée par Philométor; *& qu'aprés avoir embrassé le parti d'Antiochus Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi proportionné à sa dignité.* A la lettre, *qu'on ne lui donnoit pas une puissance noble*; il prit du poison & se fit mourir.

℣. 14. GORGIAS CUM ESSET DUX LOCORUM *Gorgias qui commandoit vers la Palestine.* Gorgias étoit un ancien Capitaine fort expérimenté, (*c*) qui commandoit dans l'Idumée, & les places de la Palestine, qui sont sur la côte de la Méditerranée, au midi du mont-Carmel; comme il manquoit de monde, ou d'argent, il ne pouvoit tenir la campagne; mais *il tiroit la guerre en longueur*, (*d*) attendant l'occasion de battre les Juifs, & profitant de tous les avantages que le tems lui fournissoit.

℣. 15. JUDÆI VERÒ QUI TENEBANT OPPORTUNAS MUNITIONES. *Mais les Juifs qui tenoient les places fortes.* On peut l'entendre des Juifs renégats, qui tenoient pour Antiochus, & qui

(*a*) *Polyb. in excerpt. Vales p.* 126. Πτολεμαῖος ὁ στρατηγὸς ὁ κατὰ Κύπρον, οὐδαμῶς αἰγυπτιακὸς γέγονεν, ἀλλὰ νουνεχὴς καὶ πρακτικός.

(*b*) Καὶ πρὸς Ἀντίοχον τὸν ἐπιφανῆ ἀναχωρῆσαι μήτ' εὐγενῆ τὴν ἐξουσίαν ἔχων.

(*c*) *Sup.* VIII. 9. *& infra* XII. 32.

(*d*) *Frequenter Judaos debellabat. Grac.* παρέκαστα πρὸς τοὺς ἰουδαίους ἐπολεμοτρόφει. *Bellum ducebat, vel trahebat. Grot.*

An du M. 3849.

16. *Hi verò qui erant cum Macchabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum.*

17. *Multâque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, & omnes simul non minùs viginti millibus trucidaverunt.*

18. *Quidam autem, cùm confugissent in duas turres valdè munitas, omnem apparatum ad repugnandum habentes.*

19. *Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, & Josepho, item Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis; ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.*

20. *Hi verò qui cum Simone erant cupiditate ducti, à quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecuniâ: & septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.*

16. Cependant ceux qui étoient avec Maccabée, ayant conjuré par leurs priéres le Seigneur de venir à leur secours, attaquérent avec une grande vigueur les fortereſſes des Iduméens.

17. Et aprés un rude combat, ils s'en rendirent les maîtres, taillérent en piéces tout ce qu'ils rencontrérent, & tous enſemble ne tuérent pas moins de vingt mille hommes.

18. Quelques-uns s'étant retirez en deux tours extrémement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe bien défendre,

19. Maccabée laiſſa pour les forcer, Simon, Joſeph, & Zachée, & des troupes aſſez nombreuſes qu'ils avoient avec eux: & pour lui, il marcha avec ſes gens pour des expéditions plus preſſantes.

20. Mais les gens de Simon, pouſſez d'un mouvement d'avarice, ſe laiſſant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, & ayant reçû ſoixante & dix mille dragmes, en laiſſérent échapper quelques-uns.

## COMMENTAIRE.

retiroient dans leurs fortereſſes, ceux que Judas chaſſoit de Jéruſalem. Le Grec, (*a*) & le Syriaque portent que les Iduméens qui tenoient les fortereſſes, donnoient beaucoup d'exercice aux Juifs, & recevant dans leurs places les fuyards de Jéruſalem, *s'efforçoient de tirer la guerre*, de la ſoutenir avec Gorgias, de laſſer les Juifs, de les tenir en bride. La ſuite fait voir en effet que c'étoit les Iduméens qui tenoient les fortereſſes, & non pas les Juifs.

℣. 16. IMPETUM FECERUNT IN MUNITIONES IDUMÆORUM. *Ils attaquérent les fortereſſes des Iduméens*; ces fortereſſes dont on vient de parler, qui étoient dans le païs méridional de Juda, occupé alors par les Iduméens. Voyez les particularitez de cette guerre, 1. Macc. v. 3. 4. Joſeph Antiq. XII. c. 11.

℣. 18. CUM CONFUGISSENT IN DUAS TURRES. *S'étant*

(*a*) Οἱ μὲ δὲ τῶλο κὴ ἰδυμαῖοι ἐγκρατεῖς ἐπιτειχίσματων ἐχυρωμάτων ὄντες, ἐγύμναζον τὸς ἰουδαίους, κὴ τὸς φυγαδευθέντας ἀπὸ ἱεροσολύμων προσλαβόμενοι πολεμοτροφεῖν ἐπεχείρουν.

21. *Cùm autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quòd pecuniâ fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.*

22. *Hos igitur proditores factos interfecit, & confestim duas turres occupavit.*

23. *Armis autem ac manibus omnia prosperè agendo, in duabus munitionibus plus quàm viginti millia peremit.*

24. *At Timotheus, qui priùs à Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrina multitudinis, & congregato equitatu Asiano, advenit quasi armis Judæam capturus.*

25. *Machabæus autem, & qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terrâ aspergentes, lumbósque ciliciis præcincti,*

26. *Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, & adversariis adversaretur, sicut lex dicit.*

21. Ce qui étant rapporté à Maccabée, il assembla les premiers du peuple, & accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs freres pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis. An du M. 3840.

22. Et aprés avoir fait mourir ces traîtres, il força aussi-tôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux tours plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangéres, & assemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

25. Dans le tems même qu'il approchoit, Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, conjurérent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

26. Et prosternez au pied de l'autel, de leur être favorable, & de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, & l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi.

## COMMENTAIRE.

*retirez en deux tours extrémement fortes.* Ce furent apparemment *les fils de Béan*, qui se retirérent dans ces tours. L'histoire en est plus circonstanciée ici, que dans le premier des Maccabées. (*a*)

℣. 23. PLUS QUAM VIGINTI MILLIA PEREMIT. *Il tua dans ces deux tours plus de vingt mille hommes.* Quand on parle de tours, il ne faut pas entendre une seule tour; c'étoient des fortereſſes d'une assiéte trés-forte, défenduës par quelques tours d'une force & d'une grandeur extraordinaires. On lit ailleurs que Judas y mit le feu & les brûla, avec tous ceux qui étoient dedans. (*b*)

℣. 24. TIMOTHEUS, QUI PRIUS A JUDÆIS FUERAT SUPERATUS. *Timothée qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs.* Il fut battu avec Bacchide, par Maccabée, peu de tems aprés la célébre victoire remportée sur Nicanor. (*c*)

(*a*) 1. *Macc.* v. 4. 5.
(*b*) *Ibid.* ℣. 5.
(*c*) 2. *Macc.* VIII. 30.



Digitized by Google

An du M. 3840.

27. *Et ita postquam oratione, sumptis armis, longiùs de civitate procedentes, & proximi hostibus effecti, resederunt.*

28. *Primo autem solis ortu, utrique commiserunt; isti quidem victoriæ, & prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes: illi autem ducem belli animum habebant.*

29. *Sed, cùm vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cœlo viri quinque in equis, frænis aureis decori, ducatum Judæis præstantes:*

30. *Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum in columen conservabant: in adversarios autem tela, & fulmina jaciebant, ex quo & cæcitate confusi, & repleti perturbatione cadebant.*

27. Ainsi ayant pris les armes aprés la priere, & s'étant avancez à une distance assez grande de la ville, ils s'arrêtérent lorsqu'ils furent prés des ennemis.

28. Aussi-tôt que le soleil commença à paroître, les deux armées marchérent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire, & du succés de leurs armes; & les autres n'ayant pour guide dans le combat, que leur courage.

29. Mais lorsque la bataille étoit opiniâtrée de part & d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ornez de freins d'or, & servant de guides aux Juifs.

30. Deux d'entr'eux marchant aux deux côtez de Maccabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé; *les autres* lançoient des traits, & des foudres contre les ennemis, qui frappez d'aveuglement, & mis en désordre, tomboient morts devant eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. AD ALTARIS CREPIDINEM PROVOLUTI. *Se prosternant au pied de l'autel.* Le Grec: (*a*) *Ils se prosternérent sur le pavé, qui est vis-à-vis l'autel du parfum*, c'est-à-dire, devant le Saint, entre l'autel des holocaustes, & le vestibule du Temple. *Inter vestibulum & altare*, comme parle Joël. (*b*) C'est l'endroit ordinaire où les Prêtres se prosternoient pour prier dans les calamitez publiques.

UT ADVERSARIIS ADVERSARETUR, SICUT LEX DICIT. *De se déclarer l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi*, qui porte: (*c*) *Si feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te.*

℣. 27. LONGIUS DE CIVITATE PROCEDENTES. *S'étant avancez jusqu'assez loin de la ville de Jérusalem.* Ils attaquérent Timothée, & le défirent, avec le secours de cinq Anges, qui paru-

(*a*) Εἰς τὸν ἀνάπλεω τῦ θυσιασηρίυ χρυσῦν ἱσαμένυς. (*b*) *Joël.* II. 17. (*c*) *Exod.* XXIII. 22. Voyez *Levit.* XXVI. 7, 8. *& sequ. Deut.* VII. 15. 16.

Digitized by Google

31. *Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, & equites sexcenti.*

32. *Timotheus verò confugit in Gazaram, præsidium munitum, cui præerat Chereas.*

33. *Machabæus autem, & qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.*

34. *At hi qui intùs erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, & sermones nefandos jactabant.*

35. *Sed cùm dies quinta illuxisset, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accessirunt ad murum, & feroci animo incedentes ascendebant.*

36. *Sed & alii similiter ascendentes, turres portásque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.*

31. Il y en eut vingt mille cinq cens de tuez, & six cens chevaux. An du M. 3840.

32. Timothée s'enfuit à Gazara, qui étoit une place forte, où commandoit Chéréas.

33. Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, tout remplis de joye, assiégérent cette forteresse pendant quatre jours.

34. Ceux qui étoient dedans, se confiant sur la force de la place, les outrageoient extraordinairement par leurs injures, & proféroient des paroles abominables.

35. Mais dés le matin du cinquiéme jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Maccabée irritez par ces blasphêmes, s'approchérent courageusement de la muraille, & y montérent avec une résolution incroyable;

36. Et d'autres y étant montez ensuite, commencérent à mettre le feu aux tours, & aux portes, & brûlérent tout vifs ces blasphémateurs.

## COMMENTAIRE.

rent comme des cavaliers, trois en l'air, & deux aux côtez de Juda, pour le protéger, & pour le mettre à couvert avec leurs armes.

℣. 32. GAZARA. C'est la même que Gader, ou Gadara, dont on a souvent parlé dans le livre précédent. (*a*) Les Juifs s'étant rendus maîtres de cette place, en firent une des meilleures forteresses du pays, & un rempart qui mettoit leur pays à couvert des entrepriſes des ennemis, du côté de la Palestine.

CHÆREAS. C'étoit le frere de Timothée Général des Syriens.

℣. 36. SED ET ALII SIMILITER ASCENDENTES. *D'autres y étant montez ensuite.* Voici le Grec de tout le ℣. (*b*) *Les autres montant de même par des détours*, ou par des endroits écartez & mal défendus, (*c*) *mirent le feu aux tours, & dressant des buchers, brûlérent ces blasphémateurs.* Le Syriaque: *Les autres se guindant & sautant sur les murailles, brûloient ceux qui étoient dans les tours, &c.*

(*a*) *Vide* 1. Macc. VII. 45. IX. 52. XIII. 14. XIV. 7 XV. 28.

(*b*) Ἕτεροι δὲ ὁμοίως προσαναβάντες ἐν τῷ μεταξὺ καιρῷ πρὸς τὰς πύλας, ἐπιλαμβανον τὰς πύργους, καὶ πυρὶς ἀνάψαντες, ζῶντας τοὺς βλασφήμους κατέκαιον.

(*c*) *Grot. hic*: ubi non erant propugnatores.

Digitized by Google

An du M. 3840.

37. *Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco, peremerunt : & fratrem illius Chæream, & Apollophanem occiderunt.*

38. *Quibus gestis, in hymnis, & confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israël, & victoriam dedit illis.*

37. Ils pillérent, & ravagérent tout dans la place pendant l'espace de deux jours entiers ; & ayant trouvé Timothée en un cerrain lieu où il se cachoit, ils le tuérent, avec son frere Chéréas, & Apollophanes.

38. Aprés cela ils béniſſoient, en chantant des hymnes, & des cantiques, le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choſes en Iſraël, & qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

## COMMENTAIRE.

Le terme Grec (*a*) ſignifie proprement le tour de converſion d'une armée, pour retourner en arriere, & pour prendre l'ennemi en queuë.

℣. 37. PER CONTINUUM BIDUUM PRÆSIDIO VASTATO. *Ils pillérent tout dans la place, pendant l'eſpace de deux jours entiers.* Cela ne ſe lit, ni dans le Grec, ni dans le Syriaque ; voici ce qui s'y trouve en la place. (*b*) *Ils briſérent les portes, & ayant fait entrer dans la forteresſe le reſte de l'armée, ils ſe rendirent les maîtres de la place.*

IN QUODAM REPERTUM LOCO. *Ayant trouvé Timothée en un certain lieu.* Le Grec, (*c*) & le Syriaque, *dans un certain creux ;* dans une citerne.

---

(*a*) Περιστασμὸς ἡ ἐκ δυεῖν ἐπιστροφῶν τῦ τάγματος κίνησις, ὥστε μεταλαμβάνειν τὸν ἐπίσω τόπον. *Ælian Suid. alii.*

(*b*) Οἱ δὲ ἀπὸ πύλας διέκοψαν, εἰσδεξάμενοι δὲ τὴν λοιπὴν τάξιν, περιεκατελάβοντο τὴν πόλιν.

(*c*) Ἐν τινι λάκκῳ. Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien Interpréte Latin avoit mis, *in quodam lacu*, dans une citerne, ou dans une foſſe où l'on ſerre le vin qui coule du preſſoir : & que les Copiſtes ont corrompu le texte en voulant le corriger, & en mettant, *in quodam loco.*

CHAPITRE

# CHAPITRE XI.

## *L'Armée de Lysias en Judée. Paix entre Antiochus Eupator, & les Juifs. Lettre d'Antiochus à Lysias, & aux Juifs. Lettre des Romains aux mêmes.*

*℣. 1. SED parvo post tempore, Lysias procurator Regis, & propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,*

*2. Congregatis octoginta millibus, & equitatu universo, veniebat adversùs Judæos, existimans se civitatem quidem captam Gentibus habitaculum facturum.*

*3. Templum verò in pecuniæ quæstum, sicut cætera delubra Gentium, habiturum, & per singulos annos venale sacerdotium:*

℣. 1. PEu de tems aprés, Lysias Gouverneur du Roi, & son parent, qui avoit la conduite de toutes les affaires du Royaume, étant sensiblement touché de ce qui étoit arrivé, An du M. 3841.

2. Assembla quatre-vingt mille hommes de pied, avec toute la cavalerie, & marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville, & qu'il la donneroit à habiter aux nations.

3. Qu'il tireroit de l'argent du Temple de Dieu, comme des autres Temples des payens; & qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-Prêtre.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. LYSIAS PROCURATOR REGIS, ET PROPINQUUS. *Lysias Gouverneur du Roi, & son parent.* C'est le même Lysias, dont il a été parlé ci-devant: (*a*) il étoit gouverneur du Roi, son tuteur, & régent du Royaume; il avoit prévenu Philippe, & l'avoit exclus de cet emploi, auquel Epiphanes l'avoit nommé avant sa mort. (*b*) Il est nommé ici *parent du Roi*, & ci-aprés, *frere du Roi*; (*c*) il étoit en effet du sang royal; (*d*) mais ce nom de frere, ne lui convient en rigueur, qu'à cause de sa dignité. Les Empereurs Romains donnoient souvent cette qualité aux Gouverneurs des Provinces. (*e*)

---

(*a*) 1. *Macc.* III. 32. IV. 25. 34 35. VI. 6. 17. VII. 2. & 2. *Macc.* X. 11.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 14. 15. 2. *Macc.* IX. 29.

(*c*) *Vers.* 22. *Lysias fratri salutem.*

(*d*) 1. *Macc.* III. 32. *Lysiam hominem nobilem, de genere regali.*

(*e*) *Vide Grot. ad* ℣. 22. & *si lubet*, 1. *Macc.* XI. 18.



Digitized by Google

An du M. 3841.

4. *Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus in multitudine peditum, & in millibus equitum, & in octoginta elephantis confidebat.*

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgüeil, il mettoit toute sa confiance dans la multitude de son Infanterie, dans le grand nombre de sa Cavalerie, & dans quatre-vingt éléphans.

5. *Ingressus autem Judæam, & appropians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.*

5. Etant entré en Judée, & s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit à cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette place.

6. *Ut autem Machabæus, & qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu & lacrymis rogabant Dominum, & omnis turba simul, ut bonum Angelum mitteret ad salutem Israël.*

6. Lorsque Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, eurent sçû que les ennemis commençoient à attaquer les forteresses, ils conjurérent le Seigneur avec tout le peuple par leurs priéres, & par leurs larmes, d'envoyer un bon Ange pour le salut d'Israël.

7. *Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, cæteros adhortatus est simul secum periculum subire, & ferre auxilium fratribus suis.*

7. Et Maccabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril, pour secourir leurs freres.

## COMMENTAIRE.

℣. 3. TEMPLUM IN PECUNIÆ QUÆSTUM. *Qu'il tireroit de l'argent du Temple*, comme d'une ferme; (*a*) soit en vendant les charges & les dignitez de ce Temple, soit en éxigeant de l'argent de ceux qui y venoient offrir des victimes. On peut voir ce que nous avons remarqué ci-devant, sur le premier Macc. x. 42.

℣. 5. APPROPIANS BETHSURÆ. *Ayant approché de Bethsure.* On doit bien distinguer cette guerre, de celle qui est racontée dans le premier livre des Maccabées. (*b*)

BETHSURÆ AB JEROSOLYMA INTERVALLO QUINQUE STADIORUM. *Bethsure, qui étoit éloignée de cinq stades de Jérusalem.* Les cinq stades ne font qu'environ six cens vingt-cinq pas; nous croyons que ce nombre est peu correct, & que Bethsure étoit beaucoup plus éloignée de Jérusalem. Eusébe, & saint Jérôme, (*c*) la mettent à vingt milles de cette ville, en tirant vers Hébron; ce qui nous paroît beaucoup plus juste. Bethsure étoit un château fort

(*a*) Τὸ δὲ Ἱερὸν ἀργυρολόγητον, καθὼς τὰ λοιπὰ τῶν ἐθνῶν τεμένη.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 28. *& sequ.*

(*c*) *Euseb. in Bethsur.*

Digitized by Google

8. *Cumque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.*

9. *Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, & convaluerunt animis: non solùm homines, sed & bestias ferocissimas, & muros ferreos parati penetrare.*

10. *Ibant igitur prompti, de cœlo habentes adjutorem, & miserantem super eos Dominum.*

11. *Leonum autem more, impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, & equitum mille sexcentos:*

12. *Universos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt. Sed & ipse Lysias turpiter fugiens evasit.*

13. *Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, & intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos.*

14. *Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, & Regem compulsurum amicum fieri.*

8. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble avec un courage assûré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, & une lance qu'il tenoit à la main *comme prêt à en frapper.* An du M. 3841.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de misericorde, & ils s'animérent d'un grand courage, étant prêts de combattre, non seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, & de passer au travers des murailles de fer.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur, qui du ciel se déclaroit leur protecteur, & faisoit éclater sur eux ses misericordes.

11. En même-tems ils se jettérent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions, & ils tuérent onze mille hommes de leur Infanterie, & seize cens chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plûpart ne se sauvérent qu'étant blessez, & sans armes. Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquoit pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, & reconnoissant que les Hébreux étoient invincibles, lorsqu'ils s'appuyoient sur le secours du Dieu Tout-puissant, il leur fit parler.

14. Et il leur promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seroient justes, & de persuader au Roi de faire alliance, & amitié avec eux.

## COMMENTAIRE.

d'assiéte, situé sur le chemin de l'Idumée à Jérusalem, environ à six lieuës de cette ville. Voyez nôtre Commentaire sur Josué, Chap. xv. ℣. 58. pag. 226.

℣. 8. APPARUIT PRÆCEDENS EOS EQUES IN VESTE CANDIDA *Il parut un homme à cheval, qui marchoit devant eux.* C'étoit un Ange sous la forme d'un cavalier. Voyez ce qu'on a dit



Digitized by Google

An du M. 3841.

15. *Annuit autem Machabæus precibus Lysiæ, in omnibus utilitati consulens: & quæcúmque Machábæus scripsit Lysiæ de Judæis, ea Rex concessit.*

16. *Nam erant scriptæ Judæis epistolæ à Lysia quidem hunc modum continentes: Lysias populo Judæorum salutem.*

17. *Joannes, & Abesalom, qui missi fuerant à vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.*

18. *Quæcumque igitur Regi potuerunt perferri, exposui: & quæ res permittebat, concessit.*

19. *Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, & deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.*

20. *De cæteris autem per singula verbo mandavi, & istis, & his qui à me missi sunt, colloqui vobiscum.*

15. Maccabée se rendit aux priéres de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses, que l'intérêt public: & le Roi accorda tout ce que Judas avoit demandé pour les Juifs, dans ses lettres à Lysias.

16. Or la lettre que Lysias écrivit aux Juifs sur cela, étoit conçûë en ces termes: Lysias au peuple Juif, Salut.

17. Jean, & Abesalom, que vous m'avez envoyez, m'ayant rendu vos lettres, m'ont prié de ratifier les choses qu'elles contenoient.

18. Ainsi ayant exposé au Roi tout ce qui pouvoit lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires lui ont pû permettre.

19. Si donc vous demeurez fidelles au Roi dans vos traitez, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez députez, & ceux que je vous envoye, d'en conférer avec vous.

## COMMENTAIRE.

ailleurs des cinq cavaliers, qui parurent à la tête de l'armée de Judas. (*a*)

℣. 17. JOANNES ET ABESALOM, QUI MISSI FUERANT A VOBIS. *Jean & Abesalom, que vous m'avez envoyez.* Ils furent députez de la part des Juifs, pour proposer au Roi les conditions ausquelles ils souhaitoient la paix. Le Grec porte: (*b*) Que ces députez rendirent *l'Oracle souscrit, & demandérent l'éxécution de ce qui y étoit contenu.* Cet Oracle peut marquer, ou la resolution de Judas & du Sénat des Juifs, ou les lettres qu'Epiphanes avoit écrites aux Juifs, un peu avant sa mort. (*c*) Ou selon Grotius, la lettre que le Roi avoit envoyée à Lysias, par laquelle il lui donnoit pouvoir de traiter avec les Juifs. Cet Auteur remarque que les Orientaux avoient accoûtumé d'appeller *Oracle*, les lettres des Princes.

---

(*a*) 2. Macc. x. 29.

(*b*) Ἐπιδόντες τὸν ὑπογεγραμμένον χρηματισμὸν, ἠξίουν περὶ τῶν δι' αὐτῶν σημαινομένων, La Vulgate & le Syriaque ont lû, Ἐπιδόντες.

(*c*) 2. Macc. IX. 19. & seqq.

Digitized by Google

21. *Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis Dioscori die vigesima & quarta.*

22. *Regis autem epistola ista continebat: Rex Antiochus, Lysiæ fratri, salutem.*

23. *Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in Regno nostro, sine tumultu agere, & rebus suis adhibere diligentiam;*

21. Adieu. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatriéme du mois de Dioscore. An du M. 3841.

22. La lettre du Roi contenoit ce qui suit : Le Roi Antiochus, à Lysias son frere, Salut.

23. Le Roi nôtre pere ayant été transféré entre les Dieux, & nous désirant que ceux qui sont dans nôtre Royaume, vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer à leurs affaires :

## COMMENTAIRE.

℣. 21. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO OCTAVO [MENSIS DIOSCORI. L'an cent quarante-huit, le 24. du *mois de Dioscore.* On ne connoît point parmi les Grecs de mois *Dioscore;* le texte Grec lit ici, (*a*) *Diòs Corinthiou*, c'est-à-dire, *de Jupiter de Corinthe* : ce qui est encore plus inconnu. Le Syriaque, *du dernier Tizri.* Grotius entend par-là, le mois *Dius*, fort connu parmi les Macédoniens. Scaliger, Ussérius, & quelques autres, (*b*) veulent que ce soit un mois intercalaire, placé entre les mois *Distrus*, & *Xantique*, & appellé pour cette raison, *Distre-Xantique;* d'un nom composé de ces deux mois. (*c*) Fallonius, & aprés lui le Pere Harduin, croyent que c'est le mois Xantique, qui répond à Avril & Mai. Enfin Sérarius & Tirin sont pour le mois *Distrus*, qui tient lieu de Février & de Mars. (*d*) Nous n'entreprenons point de concilier ces Sçavans entr'eux.

*Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Une autre difficulté trés-considérable, est de sçavoir comment Eupator datte sa lettre de l'an 148. des Séleucides, aprés la mort d'Antiochus Epiphanes son pere, *Patre nostro inter Deos translato*, quoiqu'Antiochus ne soit mort que l'année suivante 149. comme il est expressément marqué dans le premier des Maccabées. (*e*) Mais nous avons tâché de satisfaire ailleurs (*f*) à cette difficulté, qui n'est fondée que sur la diverse maniére de commencer l'Ere des Séleucides, usitée parmi les Juifs, les Grecs, & les Caldéens.

℣. 22. LYSIÆ FRATRI. *A Lysias son frere.* Voyez ci-devant le ℣. 1. de ce Chapitre.

---

(*a*) Διος κορινθιου.
(*b*) *Ita Mss. Salian. Menoc.*
(*c*) *Usser. ad an. M. 3841.*
(*d*) *Virgil. Eclog. 3. ad fin.*
(*e*) 1. *Macc.* VI. 16.
(*f*) Voyez le Commentaire sur cet endroit du premier des Maccabées.



Digitized by Google

An du M. 3841.

24. *Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare à nobis concedi sibi legitima sua.*

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pû consentir au desir qu'avoit mon pere, de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toûjours leurs coûtumes; & que pour cette raison ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs loix.

25. *Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, Templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.*

25. C'est pourquoi voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté, & ordonné, que leur Temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coûtumes de leurs ancêtres.

26. *Benè igitur feceris, si miseris ad eos, & dexteram dederis: ut cognita nostra voluntate bono animo sint, & utilitatibus propriis deserviant.*

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, & de faire alliance avec eux: afin qu'ayant connu nôtre volonté, ils reprennent courage, & qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. *Ad Judæos verò Regis epistola talis erat: Rex Antiochus Senatui Judæorum, & cæteris Judæis, salutem.*

27. La lettre du Roi aux Juifs, contenoit ce qui suit: Le Roi Antiochus au Sénat des Juifs, & à tous les autres Juifs, Salut.

28 *Si valetis, sic estis ut volumus: sed & ipsi benè valemus.*

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons: & nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. PATRE NOSTRO INTER DEOS TRANSLATO. *Le Roi nôtre pere, ayant été transféré entre les Dieux.* La coûtume impie de donner aux hommes, le nom de Dieux, & de leur rendre pendant leur vie, & aprés leur mort, les honneurs divins, commença dans l'Orient: elle infecta ensuite les Grecs, & passa aux Romains. Le Christianisme en a enfin aboli l'usage.

℣. 24. CONCEDI SIBI LEGITIMA SUA. *Qu'il leur soit permis de vivre selon leurs Loix*, (*a*) conformément aux priviléges accordez par Alexandre le Grand, & par les Rois ses Successeurs.

℣. 25. TEMPLUM RESTITUI ILLIS. *Leur Temple leur sera rendu.* Ils le possédoient déja alors; mais on leur en confirme la joüissance, on leur accorde la liberté d'y exercer leur religion, sans trouble de la part des troupes qui étoient dans la citadelle voisine du Temple, & qui jusqu'alors avoient fort molesté ceux qui alloient en ce saint lieu.

(*a*) Συγχωρηθῆναι αὐτοῖς τὰ νόμιμα αὐτῶν.

Digitized by Google

29. *Adiit nos Menelaüs, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.*

30. *His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis Xanthici, damus dextras securitatis.*

31. *Ut Judæi utantur cibis, & legibus suis, sicut & priùs: & nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his, quæ per ignorantiam gesta sunt.*

32. *Misimus autem & Menelaüm, qui vos alloquatur.*

29. Ménélaüs s'eſt adreſſé à nous, & nous a dit que vous déſiriez venir trouver vos gens qui ſont auprés de nous. An du M. 3841.

30. Nous donnons donc un paſſeport pour ceux qui voudront venir, juſqu'au trentiéme du mois Xantique;

31. Et nous permettons aux Juifs d'uſer de leurs viandes, & de vivre ſelon leurs loix comme auparavant; ſans qu'on puiſſe faire la moindre peine à aucun d'eux, pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Nous avons auſſi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confére avec vous.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. SENATUI JUDÆORUM. *Au Sénat des Juifs.* L'état des Juifs d'alors étoit ariſtocratique; ils avoient un chef pour la guerre, lequel préſidoit auſſi au Sénat; mais toutes les réſolutions ſe prenoient dans une aſſemblée des Notables de la nation. (*a*)

℣. 29. ADIIT NOS MENELAUS, DICENS VELLE VOS DESCENDERE AD VESTROS, QUI SUNT APUD NOS. *Ménélaüs s'eſt adreſſé à nous, & nous a dit que vous déſiriez venir trouver vos gens, qui ſont auprés de nous.* Ménélaüs qui étoit alors auprés du Roi, à Antioche, s'employa pour obtenir de ce Prince un paſſeport, afin que les aſſiégez puſſent conférer avec leurs freres, qui étoient priſonniers dans le camp, & qui avoient apparemment été pris dans Bethſura, afin de ne rien faire dans cette affaire, au nom de toute la nation, que d'un conſentement unanime. Ou plûtôt, ils demandoient paſſeport pour aller à Antioche traiter d'affaires, & faire une paix, où Ménélaüs pût entrer pour ſes prétentions. Ménélaüs paſſoit encore pour grand-Prêtre des Juifs, ayant été établi par Epiphanes, (*b*) quoiqu'il ne fût pas reçû dans Jéruſalem, & qu'il ne fiſt pas les fonctions du Sacerdoce dans le Temple. Les Juifs avoient déferé la dignité de grand-Prêtre à Judas, pendant l'abſence de Ménélaüs.

℣. 31. QUÆ PER IGNORANTIAM GESTA SUNT. *Pour les fautes qui ont été faites par ignorance.* C'eſt ainſi qu'il excuſe tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'alors; il en donne une amniſtie générale. On

(*a*) 1. *Macc.* XII. 6. & 2. *Macc.* I, 10. & IV. 44

(*b*) 2. *Macc.* IV. 27. 59.

Digitized by Google

An du M. 3841.

33. *Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, Xanthici mensis quintadecima die.*

34. *Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem: Quintus Memmius, & Titus Manilius, Legati Romanorum, populo Judaeorum salutem.*

35. *De his, quæ Lysias cognatus Regis concessit vobis, & nos concessimus.*

36. *De quibus autem ad Regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite diligentiùs inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis: nos enim Antiochiam accedimus.*

37. *Ideòque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.*

33. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique.

34. Les Romains envoyérent aussi une lettre conçûë en ces termes: Quintus Memmius, & Titus Manilius, Légats des Romains, au peuple des Juifs, Salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias parent du Roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a crû devoir être représentées au Roi, envoyez quelqu'un au plûtôt, aprés en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux. Car nous allons à Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informez de ce que vous souhaitez.

## COMMENTAIRE.

a déja vû de pareilles expressions dans un cas semblable. (*a*)

℣. 34. MISERUNT ETIAM ROMANI EPISTOLAM. *Les Romains envoyérent aussi une lettre.* Les Légats envoyez par les Romains en Syrie, s'interessérent aussi aux affaires des Juifs, comme étant alliez des Romains. Ils écrivirent donc à Judas, & au Sénat, d'envoyer vers le Roi, pour lui représenter leurs raisons, & pour soûtenir leurs intérêts. On ne sçait pas bien le sujet du voyage de ces Légats. Il en vint d'autres bien-tôt aprés, (*b*) pour brûler les vaisseaux, & pour couper les jarêts aux éléphans d'Eupator, qui étoient au-delà du nombre prescrit, par les articles de la paix avec Antiochus le grand.

℣. 36. UT DECERNAMUS SICUT CONGRUIT VOBIS. *Afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux.* Le Grec: (*c*) *Afin que nous exposions selon qu'il vous sera le plus avantageux.* Afin que nous apprenions vos prétentions & vos demandes.

(*a*) 1. *Macc.* XIII. 39.
(*b*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841.
(*c*) ἵνα ἐκθάμεν ὡς καθήκει ὑμῖν.

Nos

38. *Benè valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quintadecima die mensis Xanthici.*

38. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique. An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

NOS ENIM ANTIOCHIAM ACCEDIMUS. *Car nous allons à Antioche.* Il paroît par tout ce qui précéde, que le Roi n'étoit point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche; & par conséquent que cette guerre est toute différente de celle qui est rapportée dans le Chapitre sixiéme du premier des Maccabées, où le Roi étoit en personne. Les Légats Romains devoient se rendre incessamment auprés d'Eupator, où l'on devoit arrêter tous les articles de la paix avec les Juifs; mais cette paix ne fut pas de durée, comme on le verra au Chapitre suivant. Il n'est pas même bien certain, si elle fut arrêtée; il semble qu'il n'y eut qu'une tréve.



Digitized by Google

# CHAPITRE XII.

*Vengeance exercée par Judas Maccabée, sur ceux de Joppé, & sur ceux de Jamnia ; il bat une troupe d'Arabes ; il défait l'armée de Timothée ; & ensuite celle de Gorgias. Offrandes pour le repos des Juifs qui étoient morts dans le combat.*

An du M. 3841.

℣. 1. *His factis pactionibus, Lysias pergebat ad Regem : Judæi autem agriculturæ operam dabant.*

2. *Sed hi qui resederant, Timotheus, & Apollonius Gennæi filius, & sed Hieronymus, & Demophon ; super hos & Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, & quiete.*

℣. 1. CE traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le Roi : & les Juifs s'occupoient à cultiver leurs champs.

2. Mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, Timothée, & Apollonius fils de Gennéus, & de plus Jérôme, Démophon, & Nicanor Gouverneur de Chypre, ne les laissoient point vivre en paix, ni en repos.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. HIS FACTIS PACTIONIBUS. *Ce traité ayant été fait*, Lysias s'en retourna vers le Roi à Antioche. Il n'est pas bien clair par le texte, si la paix entre les Juifs & Antiochus, fut consommée. Je ne sçai si Lysias attendit la réponse du Roi, ou s'il n'alla pas à Antioche, pour y terminer lui-même cette affaire ; car il est constant que le jeune Eupator n'étoit point encore en âge de gouverner par lui-même ; mais quoiqu'il en soit, les Israëlites se tenant assurez de la parole donnée par Lysias, & de la tréve dont on étoit convenu, pendant qu'on devoit négotier à Antioche, se mirent à cultiver leurs terres, comme en pleine paix.

℣. 2. SED HI QUI RESEDERANT, TIMOTHEUS, &c. *Mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, Timothée* & les autres, ne les laissérent pas en paix. Ce Timothée est différent de celui qui fut tué à Gazara, avec son frere Chæréas ; (*a*) c'est le même qui est

(*a*) 1. *Macc.* x. 31. 37.

Digitized by Google

3. *Joppita verò tale quoddam flagitium perpetrarunt : rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus & filiis, quasi nullis inimicitiis inter eos subjacentibus.*

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie. Ils priérent les Juifs avec lesquels ils habitoient, de monter avec leurs femmes, & leurs enfans sur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entr'eux ; An du M. 3841.

4. *Secundùm commune itáque decretum civitatis, & ipsis acquiescentibus, pacísque causâ nihil suspectum habentibus : cùm in altum processissent, submersérunt non minùs ducentos.*

4 Et se reposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux, les Juifs n'avoient pas la moindre défiance, à cause de l'union dans laquelle ils vivoient ensemble. Mais lorsqu'ils furent avancez en pleine mer, ceux de Joppé en noyérent environ deux cens.

5. *Quam crudelitatem Judas in sua gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris, qui erant cum ipso : & invocato justo Judice Deo,*

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commise contre les gens de sa nation, il commanda à ceux qui étoient avec lui *de prendre les armes* ; & aprés avoir invoqué Dieu, qui est le juste Juge,

6. *Venit adversùs interfectores fratrum, & portum quidem noctu succendit, scaphas exussit, eos autem, qui ab igne refugerant, gladio peremit.*

6. Il marcha contre ces meurtriers de leurs freres ; il brûla leur port pendant la nuit ; il mit le feu à leurs barques, & fit passer par le fil de l'épée ceux qui s'étoient échappez des flammes.

## COMMENTAIRE.

marqué au premier des Macc. Chap. v. ℣. 9. 11. & suivans. Son gouvernement étoit au-delà du Jourdain ; c'est-là où Judas lui fit la guerre. (*a*)

APOLLONIUS GENNÆI FILIUS. *Apollonius fils de Gennée*, différent d'un autre Apollonius, fils de Tharsée, dont il est parlé ailleurs. (*b*) On ne sçait pas où il commandoit, non plus que *Jérôme*, & *Demophon* ; mais *Nicanor* étoit Gouverneur de Chypre. Cette Isle avoit été livrée à Epiphanes, par Ptolémée, fils de Doriménes. (*c*)

℣. 4. SECUNDUM COMMUNE DECRETUM CIVITATIS, ET IPSIS ACQUIESCENTIBUS. *Et se reposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux.* Le Grec : (*d*) Les Juifs étant montez dans les barques, *comme n'ayant aucuns différends avec eux ; mais* vivant *selon l'accord arrêté par la ville ; & ceux de* Joppé *les*

(*b*) 1. *Macc.* v. 9. & suivans ; & ici ℣. 13 & suivans.
(*b*) 2. *Macc.* III. 5 & 1. *Macc.* X. 69.
(*c*) *Supra* 2. *Macc.* X. 12. 13.

(*d*) ὡς μηδεμιᾶς ἐπιφόρης πρὸς αὐτὸς δυσμενείας, κατὰ δὲ τὸ κοινὸν τῆς πόλεως ψήφισμα, καὶ τοῦτον ἐπιδεξαμένων ὡς ἂν εἰρηνεύειν θελόντων, καὶ μηδὲν ὕποπτον ἔχόντων, ἐπιχειρήσαντες ἀνῆκαν ἐπὶ θάλασσαν,



Digitized by Google

An du M. 3841.

7. *Et cùm hæc ita egisset, discessit quasi iterùm reversurus, & universos Joppitas eradicaturus.*

8. *Sed cùm cognovisset, & eos, qui erant Jamniæ velle pari modo facere habitantibus secum Judæis.*

9. *Jamnitis quoque nocte supervenit, & portum cum navibus succendit: ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis à stadiis ducentis quadraginta.*

10. *Inde cùm jam abiissent novem stadiis, & iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, & equites quingenti.*

11. *Cúmque pugna valida fieret, & auxilio Dei pro parte cessisset, residui Arabes victi petebant à Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturos, & in cæteris profuturos.*

7. Aprés cette action, il partit dans le dessein d'y revenir, pour exterminer tous ceux de Joppé.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient user d'une semblable perfidie, à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

9. Il les surprit de même la nuit, & brûla leur port avec leurs vaisseaux: de sorte que la lumiére de ce feu parut jusqu'à Jérusalem, quoiqu'éloignée de deux cens quarante stades.

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déja fait neuf stades, & marchant contre Timothée, il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie, & cinq cens chevaux.

11. Et aprés un rude combat, Judas ayant réüssi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes qui étoient restez se voyant vaincus, lui demandérent qu'il composât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages, & de l'assister en tout.

## COMMENTAIRE.

*ayant reçûs dans leurs barques, comme amis, & n'ayant aucune mauvaise volonté contr'eux, ils les noyérent, &c.*

℣. 6. PORTUM NOCTU SUCCENDIT. *Il brûla leur port pendant la nuit.* Il brûla les édifices bâtis sur le port; & les ouvrages de bois, comme les éperons, & les levées faites pour rompre les flots.

℣. 9. STADIIS DUCENTIS QUADRAGINTA. *Jusqu'à Jérusalem, éloignée de deux cens quarante stades*, c'est-à-dire, trente mille pas, ou dix lieuës, à trois mille pas l'une. La situation de Jérusalem sur une hauteur, facilita la vûë de ce feu, dans une si grande distance.

℣. 10. COMMISERUNT CUM EO ARABES. *Il fut attaqué par des Arabes.* C'étoit de ces Arabes vagabonds, & qui n'ont point d'autres demeures que leurs tentes; les Grecs les appellent *Scénites*, & *Nomades*; & le texte Grec leur donne ici ce dernier nom au ℣. 11. *Residui Arabes victi.* Le Grec: (a) *Les Arabes Nomades qui avoient*

(a) Ἐλασταδέντες οἱ Νομάδες Ἄραβες.

Digitized by Google

12. *Judas autem arbitratus verè in multis eos utiles promisit pacem : dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.*

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix ; & la composition étant faite, ils se rétirérent en leurs tentes.

An du M. 3841.

13. *Aggressus est autem & civitatem quandam firmam, pontibus murisque circumseptam, quæ à turbis habitabatur Gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.*

13. Il attaqua aussi une bonne place nommée Casphin, forte par ses ponts, & par de hautes murailles, où habitoit un mélange de diverses nations.

14. *Hi verò qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, & apparatu alimoniarum, remissiùs agebant maledictis lacessentes Judam, & blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.*

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, & en l'abondance des vivres dont ils avoient provision, se défendoient négligemment, & disoient à Judas des injures mêlées de blasphémes, & de paroles détestables.

## COMMENTAIRE.

*été vaincus.* Ce peuple ne vit que de rapines, & de ce que ses troupeaux lui peuvent fournir ; toûjours prêt à se battre & à piller. (*a*) C'étoit l'horoscope de leur pere Ismaël. *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.* (*b*)

℣. 13. CIVITATEM QUANDAM FIRMAM, PONTIBUS MURISQUE CIRCUMSEPTAM, CUI NOMEN CASPHIN. *Une bonne place nommée Casphin, environnée, & fortifiée par des ponts, & de hautes murailles.* La ville de *Casphin*, n'est autre qu'*Hésebon*, (*c*) ou *Chasbon*, (*d*) ou *Esbus*, fameuse dés avant le tems de Moïse, & connuë par ses belles eaux. (*e*) Nous voyons au ℣. 16. qu'il y avoit prés de là, un étang de deux stades, ou de deux cens cinquante pas de largeur, & que la ville étoit *forte par ses ponts*, qui en rendoient l'approche difficile & dangereuse, soit qu'on démontât les ponts, soit qu'on les fermât, ou qu'on voulût les défendre. On lit dans le premier des Maccabées, que les Juifs qui se trouvérent dans cette ville, & dans quelqu'autres, y avoient été enfermez, & que leurs ennemis étoient résolus de les y exterminer. (*f*)

℣. 14. LOQUENTES QUÆ FAS NON EST. *Proférant des paroles détestables.* Les ennemis des Juifs les attaquoient pour l'ordinaire,

(*a*) *Strabo lib.* 16. Οἱ Σκηνῖται Ἄραβες λῃστρικοὶ τινες, καὶ ποιμενικοὶ.
(*b*) *Genes.* XVI. 12.
(*c*) *Num.* XXI. 25. XXXII. 3. *Deut.* 1. 4 &c.
(*d*) 1. *Macc.* V. 26. & 36.
(*e*) *Cant.* VII 4.
(*f*) 1. *Macc.* V. 25 26. 27.



Digitized by Google

An du M. 3841.

15. *Machabæus autem, invocato magno mundi principe, qui sine ariétibus, & machinis, temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris.*

15. Mais Maccabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au tems de Josué fit tomber tout d'un coup, sans machines, & sans béliers, les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles.

16. *Et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.*

16. Et ayant pris la ville par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable; de sorte que l'étang d'auprés qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des morts.

17. *Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, & venerunt in Characa, ad eos, qui dicuntur Tubiani Judæi.*

17. Etant parti de là, ils marchérent sept cens cinquante stades, & vinrent à Chataca vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens.

18. *Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nullóque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.*

18. Et ils ne pûrent prendre Timothée en ce lieu là; parce que comme il n'avoit pû y rien faire, il s'en étoit retourné, aprés avoir laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.

19. *Dositheus autem, & Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt à Timotheo relictos in præsidio, decem millia virorum.*

19. Mais Dosithée, & Sosipatre, qui commandoient les troupes avec Maccabée, tuérent dix mille hommes, que Timothée avoit laissez pour la garde de cette place.

## COMMENTAIRE.

par leurs injures, par leurs blasphêmes, & par leurs insultes; (*a*) la nation Juive étoit odieuse aux Grecs, & aux autres peuples.

℣. 15. INVOCATO MAGNO MUNDI PRINCIPE. *Ayant invoqué le grand Prince du monde.* Le souverain Seigneur de l'univers. (*b*) Judas ne commence jamais d'actions importantes, qu'aprés avoir invoqué le Dieu des armées. C'est un excellent modéle d'un brave & pieux Général.

℣. 17. VENERUNT IN CHARACA. *Ils vinrent à Characa, vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens*, qui habitoient le païs de *Tob*, (*c*) ou de *Tubin*. On voit dans le premier des Maccabées, que les ennemis des Juifs avoient déja tué en ce canton, prés de mille hommes, & avoient emmené leurs femmes & leurs enfans. (*d*) La ville de *Characa* est peut-être celle dont parle Ptolémée, sous le nom

(*a*) Voyez 2. *Macc* VIII. 4. X. 28. X. 34. 35. 36.

(*b*) Τὸν μέγαν τῦ κόσμε δυνάςην. Voyez ci-devant III. 24 & XV. 3. 23. 27.

(*c*) *Judic* XI. 3.

(*d*) 2. *Macc*, V. 24. 25.

Digitized by Google

An du M. 3841.

20. *At Machabæus, & ordinatis circum se sex millibus, & constitutis per cohortes, adversùs Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitúmque duo millia quingentos.*

21. *Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres, & filios, & reliquum apparatum, in præsidium, quod Carnion dicitur: erat enim inexpugnabile, & accessu difficile, propter locorum angustias.*

20. Cependant Maccabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes de ses troupes, & les ayant divisez par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avoit six vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cens chevaux.

21. Timothée ayant sçû l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfans, & le reste du bagage, dans une place nommée Carnion, qui étoit imprenable, l'accés en étant fort difficile, à cause des défilez qu'il falloit passer.

## COMMENTAIRE.

de *Charac-Moab*, ou *Charac-Moba*, ou *Characonia*, ou *Mobucharaſe* dans Etienne, & *Carcar* dans le livre des Juges; (*a*) ou enfin *Dathéma*, dans le premier des Maccabées, (*b*) & *Ramathan*, dans le même endroit. Le nom de *Carac*, ou *Crach*, signifie une forteresse en Caldéen, & en Syriaque.

℣. 18. NULLO NEGOTIO PERFECTO REGRESSUS EST, RELICTO IN QUODAM LOCO FIRMISSIMO PRÆSIDIO: *Comme Timothée n'avoit pû y rien faire, il s'en étoit retourné, ayant laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.* Les Juifs du pays de Tubin, s'étant retirez dans *Dathéma*, (*c*) ou à *Caraca*, Timothée ne les y put forcer; il fit le dégât dans le pays, laissa garnison dans un lieu fort d'assiéte, & abandonna ce canton, évitant la rencontre de Judas Maccabée. Mais sa garnison fut taillée en pieces par Dositée, & Sosipatre, envoyez par Judas; & Timothée lui-même, quoiqu'il eût une armée de six vingt mille hommes, fut battu par Judas, qui n'en avoit que six mille. (*d*)

℣. 21. IN PRÆSIDIUM QUOD CARNION DICITUR. *Dans une place nommée Carnion.* C'est la ville de *Carnaïm*, ou *Astaroth Carnaïm*. (*e*) Elle prenoit son nom de la Déesse Astaroth la Cornuë, c'est-à-dire, la Lune; *Carnaïm* en Hébreu signifie les deux cornes. Les Grec du ℣. 26. met dans cette ville le Temple *d'Atergata*. Cette Déesse étoit la même que *Derceto*, & qu'Astarte, comme on l'a

(*a*) *Judic.* VIII. 10.
(*b*) 1. *Macc.* V. 8.
(*b*) Comparez ceci avec 1. Macc. v. 8. 9. & suivans.
(*d*) *Ibid.* ℣. 37. . . . 43.
(*e*) 1. *Macc.* V. 44.

Digitized by Google

An du M. 3841.

22. *Cúmque cohors Judæ prima apparuiſſet, timor hoſtibus incuſſus eſt, ex preſentia Dei, qui univerſa conſpicit, & in fugam verſi ſunt alius ab alio, ita ut magis à ſuis dejicerentur, & gladiorum ſuorum ictibus debilitarentur.*

22. Mais la premiere cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappez de terreur, par la préſence de Dieu qui voit toutes choſes; & ils furent renverſez, & mis en fuite les uns par les autres; en ſorte qu'ils étoient percez plûtôt par leurs propres épées, que par celles des ennemis.

23. *Judas autem vehementer inſtabat puniens profanos, & proſtravit eis triginta millia virorum.*

23. Judas les pourſuivit avec la derniére vigueur, en puniſſant ces profanes, & il en tua trente mille.

24. *Ipſe verò Timotheus incidit in partes Doſithei, & Soſipatris: & multis precibus poſtulabat ut vivus dimitteretur, eo quòd multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.*

24. Timothée étant tombé entre les mains de Doſithée, & de Soſipatre, les conjura avec de grandes inſtances, qu'ils vouluſſent le laiſſer aller en vie, parce qu'il avoit fait priſonniers pluſieurs peres, & pluſieurs freres des Juifs, qui perdroient par ſa mort l'eſpérance de recouvrer la liberté.

25. *Et cùm fidem dediſſet reſtituturum ſe eos ſecundùm conſtitutum, illæſum eum dimiſerunt, propter fratrum ſalutem.*

25. Et leur ayant donné ſa foi, qu'il leur rendroit ſes priſonniers, ſuivant l'accord fait entr'eux, ils le laiſſérent aller ſans lui faire aucun mal, dans la vûë de ſauver leurs freres.

26. *Judas autem egreſſus eſt ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.*

26. Judas retourna enſuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. *Poſt horum fugam, & necem, movit exercitum ad Ephron, civitatem munitam, in qua multitudo diverſarum gentium habitabat: & robuſti juvenes pro muris conſiſtentes fortiter repugnabant; in hac autem machinæ multæ, & telorum erat apparatus.*

27. Aprés la fuite, & le carnage de ces ennemis, il fit marcher ſon armée vers Ephron, qui étoit une ville forte, habitée par une grande multitude de divers peuples. Ses murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillans, qui les défendoient vigoureuſement; & il y avoit dedans pluſieurs machines de guerre, & toutes ſortes de traits, & de dards.

## COMMENTAIRE.

montré dans la Diſſertation ſur les Divinitez des Philiſtins.

℣. 24. QUOS MORTE EJUS DECIPI EVENIRET. *Qui perdroient par ſa mort l'eſpérance de recouvrer la liberté:* Le Grec (*a*) *Pour qui on n'aura aucun égard, s'il vient à être tué.* On les traitera

(*a*) Καὶ τούτους ἀλογηθήναι συμβήσεται, εἰ ἀποθάνοι.

ſans

Digitized by Google

28. *Sed cùm omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem: & ex eis qui intùs erant, viginti quinque millia prostraverunt.*

29. *Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.*

30. *Contestantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quòd benignè ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis, quòd modestè secum egerint,*

31. *Gratias agentes eis, & exhortati etiam de cætero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam, die solemni septimanarum instante.*

32. *Et post Pentecosten, abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.*

28. Mais *les Juifs* ayant invoqué le Tout-puissant, qui renverse par son pouvoir toutes les forces des ennemis, ils prirent la ville, & y tuérent vingt-cinq mille hommes. An du M. 3841.

29 De-là ils allérent à la ville des Scythes, éloignée de six cens stades de Jérusalem.

30. Et les Juifs qui demeuroient dans Scytopolis, ayant eux-mêmes assûré que ces peuples les avoient fort bien traitez, & avoient usé d'une grande modération à leur égard, dans le tems même de leur malheur;

31. Judas leur en rendit graces: & les ayant exhortez de continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de sa nation, il vint à Jérusalem avec ses gens, lorsque la fête solemnelle des Semaines étoit proche.

32. Ils en partirent aprés la Pentecôte, & marchérent contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée.

## COMMENTAIRE.

sans misericorde, on ne leur fera aucun quartier, si l'on tuë Timothée.

℣. 27. AD EPHRON. *Il fit marcher son armée vers Ephron.* Voyez ce qui a été dit sur 1. Macc. v. 46.

℣. 29. AD CIVITATEM SCYTHARUM. *A Scythopolis*, autrement *Bethsan*, à quelque distance de la pointe méridionale de la mer de Tibériade, prés du Jourdain, à vingt-cinq lieuës de Jérusalem.

℣. 31. DIE SOLEMNI SEPTIMANARUM. *La fête solemnelle des semaines.* La Pentecôte, ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit sept semaines aprés Pâques. (*a*)

℣. 32. PRÆPOSITUM IDUMÆÆ. *Gorgias Gouverneur d'Idumée.* Grotius croit qu'il faut lire *Jamniæ*, au lieu d'*Idumeæ*, parce que dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph, (*c*) il est dit

(*a*) *Levit.* XXIII. 15. *Numerabilis ab altero die sabbati, in quo obtulistis manipulum primitiarum septem Hebdomadas plenas.*

(*b*) 1. *Macc.* V 58. 59.

(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 12. Γοργίου δὲ τῶν τῆς Ἰδουμίας στρατηγῶν.



Digitized by Google

An du M. 3841.

33. *Exivit autem cum peditibus tribus millibus, & equitibus quadringentis.*

34. *Quibus congressis, contigit pauços ruere Judæorum.*

35. *Dositheus verò quidam de Bacenoris eques, vir fortis, Gorgiam tenebat: & cùm vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Maresa.*

36. *At illis, qui cum Esdrin erant, diutiùs pugnantibus & fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem, & ducem belli fieri:*

38. *Judas* l'alla attaquer avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux.

34. Et les deux armées étant venuës aux mains, quelque peu de Juifs demeurérent sur la place.

35. Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée, qui étoit un vaillant homme, se saisit de Gorgias: & lorsqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jetta sur lui, & lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à Maréſa.

37 Mais ceux qui étoient commandez par Esdrin, combattant depuis longtems, & se trouvant fatiguez, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il lui plût se rendre leur Protecteur, & leur Chef dans le combat.

## COMMENTAIRE.

que Gorgias étoit Gouverneur de Jamnia, & ci-aprés au ℣. 39. on remarque que quelques soldats de l'armée de Judas, avoient pris de l'or & de l'argent dans les Temples de Jamnia. Mais cela empêche-t'il qu'il ne commandât dans l'Idumée, c'est-à-dire, dans la partie la plus méridionale du pays de Juda?

℣. 35. DOSITHEUS QUIDAM DE BACENORIS EQUES. *Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée.* Ce Dosithée est apparemment différent de Dosithée Capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il est parlé ci-devant ℣. 24. Celui-ci étoit de *Cinnerot*, ou Génézaret, sur le lac de même nom, si l'on en croit Grotius. Le Syriaque veut qu'il ait été du païs des Tubiéniens. D'autres (*a*) croyent que le cavalier étoit de la compagnie d'un nommé *Bacénor.*

EFFUGIT IN MARESA. *Gorgias se sauva à Maréſa*, ville du partage de Juda, prés d'Eleutéropolis. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. ℣. 66. Le Syriaque lit ici, *la Samarie*, de même que la Vulgate, & le Grec dans l'endroit cité du premier des Maccabées.

℣. 36. QUI CUM ESDRIN ERANT. *Ceux qui étoient commandez par Esdrin*, ou par *Esdras*, ou peut-être par *Azarias*, l'un

(*a*) Menoc. Usser.

Digitized by Google

37. *Incipiens voce patria, & cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.*

37. Et élevant sa voix en Hébreu, il poussa vers le ciel des cris avec des hymnes, & des cantiques, & mit en fuite les soldats de Gorgias. An du M. 3841.

30. *Judas autem collecto exercitu, venit in civitatem Odollam: & cùm septima dies superveniret, secundùm consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.*

38. Judas rassembla ensuite ses gens, & vint à la ville d'Odollam, où se trouvant le septiéme jour, ils se purifiérent, selon la coûtume, & célébrérent le Sabbat.

39. *Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, & cum parentibus poneret in sepulchris paternis.*

39. Le jour suivant Judas vint avec ses gens, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez, & pour les ensevelir avec leurs parens, dans le tombeau de leurs peres.

## COMMENTAIRE.

de ces Capitaines, qui avoient été maltraitez par Gorgias, quelque tems auparavant, & repoussez jusques dans la Judée. (*a*) Grotius lit *Ephron*, au lieu d'*Esdrin*. Il croit que ceci se passa devant la ville d'Ephron, au-delà du Jourdain: (*b*) mais cette conjecture ne paroît pas probable.

℣. 38. IN CIVITATEM ODOLLAM. *A la ville d'Odollam*, située dans la partie méridionale de Juda, (*c*) & qui étoit peuplée de Juifs. L'armée de Judas vint s'y rafraîchir, & y passer le Sabbat. L'Ecriture remarque ici, *qu'ils se purifiérent pour célébrer cette fête*; ils se lavérent avec de l'eau d'expiation, faite avec la cendre de la vache rousse, dont se purifioient ceux qui avoient touché des corps morts, même à la guerre. (*d*) La loi ordonnoit que ceux-là demeurassent sept jours hors du camp; mais lorsque toute l'armée avoit été à la bataille, on n'observoit pas le nombre de jours. Ils se purifioient tous ensemble, en même tems, sur tout, lorsque le tems pressoit. Il est trés-probable que l'armée de Judas n'entra pas dans la ville d'Odollam, de peur d'y communiquer quelque soüillûre: elle put passer le Sabbat prés de cette ville.

℣. 39. SEQUENTI DIE VENIT CUM SUIS JUDAS. *Le jour suivant Judas vint avec ses gens*, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez dans le combat. Le Grec (*e*) *dit que le jour suivant, dans le tems que chacun peut faire ce qu'il a affaire, Judas & les siens*,

(*a*) 1. *Macc.* v. 60.
(*b*) 1. *Macc.* v. 65.
(*c*) *Genes.* XXXVIII. 1.
(*d*) *Vide Num.* XIX. 2. 12. 17. & XXXI. 19.
(*e*) τῇ δὲ ἐχομένῃ ἦλθον οἱ περὶ τὸν ἰούδαν καθ' ὃν χρόνον τὸ τῆς χρείας ἐγεγόνει.

An du M. 3841.

40. *Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, à quibus lex prohibet Judæos : omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruisse.*

41. *Omnes itáque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta ficerat manifesta.*

42. *Atque ita ad preces conversi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur. At verò fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt, pro peccatis eorum qui prostrati sunt.*

40. Or ils trouvérent sous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choses qui avoient été consacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia, & que la loi interdit aux Juifs. Tout le monde reconnut donc clairement que ç'avoit été la cause de leur mort.

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

42. Et se mettant en priéres, ils conjurérent le Seigneur d'oublier le péché qui avoit été commis. Mais le trés-vaillant Judas exhortoit le peuple de se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé, à cause des pechez de ceux qui avoient été tuez.

## COMMENTAIRE.

vinrent pour donner la sépulture aux morts ; c'est-à-dire, qu'ils y vinrent dés le Samedi au soir, auquel le Sabbat finit, & où il est permis de travailler ; ou ils y vinrent dés le matin du jour qui suivit le Sabbat.

IN SEPULCHRIS PATERNIS. *Dans les tombeaux de leurs peres.* Ou plûtôt dans les tombeaux destinez aux hommes de leurs nations, dans le cimetiére d'Odollam; car comment discerner tous ces soldats morts dans la bataille, & comment les porter aux tombeaux de leurs ancêtres, dans les divers cantons de la Judée, d'où ils étoient venus ?

℣. 40. DE DONARIIS IDOLORUM. *Ils trouvérent sous leurs tuniques, des choses qui avoient été consacrées aux idoles.* Ces Israëlites avoient pillé quelque tems auparavant quelques-uns des Temples de Jamnia, & y avoient pris des présens d'or & d'argent, qui y étoient consacrez par les Payens, car la bataille ne s'étoit pas donnée à Jamnia, mais aux environs de Marefa & d'Odollam, dans le pays qu'on appelloit alors la Judée. Voyez ci-devant le Commentaire sur le ℣. 32. La Loi défendoit expressément de prendre aucune chose consacrée aux idoles. (*a*) *Nec inferes quicquam ex idolo in domum tuam.*

℣. 42. ROGAVERUNT UT ID QUOD FACTUM ERAT

(*a*) *Deut.* VII. 25. 26.

Digitized by Google

DELICTUM, OBLIVIONI TRADERETUR. *Ils conjurérent le Seigneur d'oublier le peché qu'ils avoient commis.* Le Grec : (*a*) *Ils prioient que le péché commis fût entierement effacé.* Le Syriaque, ils priérent que pour cela, on ne leur contât point un péché parfait. Quelques anciens exemplaires Grecs : (*b*) *Ils priérent qu'à cauſe de ce péché, ils ne fuſſent pas entiérement effacés.* Que cette faute ne leur fût point imputée, comme un crime irrémiſſible. Ils ne doutoient pas qu'il n'y eût certains péchez, dont les morts pouvoient obtenir le pardon, dans l'autre vie, ſur tout, lorſque les vivans s'intéreſſoient à leur ſalut, & qu'ils faiſoient pour eux quelques actions ſatisfactoires. Les Juifs dés le tems de la captivité de Babylone, ont commencé de prier pour les morts ; (*c*) le Prophéte Ezechiel, & Daniel, leur découvrirent ſur l'état d'une autre vie, & ſur le jugement dernier, des véritez qu'ils ne connoiſſoient point auparavant, d'une maniére ſi diſtincte. On voit depuis ce tems-là, la reſurrection des morts, le ſoin des ſépultures, la priére pour les défunts, beaucoup plus clairement. qu'avant la captivité. Les Docteurs Juifs, (*d*) reconnoiſſent une eſpéce de Purgatoire, où ſe purifient *les prévaricateurs d'Iſraël*, c'eſt ainſi qu'ils appellent ceux qui ne ſont ni tout-à-fait méchans, ny tout-à-fait bons, & qui meurent ſans faire pénitence. Ils croyent que Dieu toûjours plus miſéricordieux que ſévére, ne punira pas éternellement des fautes, ſouvent aſſez legéres. Le Purgatoire des Juifs, n'eſt point différent de l'enfer ; les mêmes flâmes brûlent tous ceux qui meurent dans le péché ; ils ſont tous tourmentez dans le même lieu ; mais on peut en ſortir aprés quelques tems, ſecourus des priéres des vivans. Ces Docteurs croyent que le feu infernal, reſpecte les Juifs damnez, pendant le jour du Sabbat. Ils ne ſouffrent point ce jour-là. Il y a des Auteurs, même Chrétiens, qui croyent que les ſoldats de Judas Maccabée, pour qui il envoya offrir des ſacrifices à Jéruſalem, étoient coupables de péché mortel, & par conſéquent dans l'enfer. Mais ſelon les principes des Juifs, cela n'empêchoit pas qu'on ne pût prier, & offrir des ſacrifices pour eux, parce que leurs peines, ou ne devoient pas être éternelles, ou du moins devoient être fort diminuées par les priéres, & les ſacrifices que l'on faiſoit pour eux. Quelques anciens Peres ont été dans des

An du M. 3841.

(*a*) Ἀξιώσαντες τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελέως ἐξαλειφθῆναι.

(*b*) *Edit. Aldina & Mſ. Arundel. apud Uſſer. ad an. M* 3841. ἀξιώσαντες μὴ διὰ τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελέως ἐξαλειφθῆναι.

(*c*) *Grot. hic.*

(*d*) Bartolocci Biblioth. Rabinic. tom. 2. p. 150. Baſnage hiſt. des Juifs tom. 3. livre 4. c. 32. art. 9. & ſuivans. Leon de Modéne cinquiéme partie c. 10. *Vide ſi placet. & Genebr. & Bellar. & Serar. & Tirin. & Eſt.*



Digitized by Google

An du M. 3841. sentimens fort semblables à ceux-là. Origénes (a) a cru que non seulement les ames des damnez, mais les Démons mêmes seroient un jour délivrez des peines de l'enfer.

Saint Augustin (b) n'a pas crû que les priéres des vivans pussent tirer les damnez de l'enfer; mais il semble dire qu'elles peuvent diminuer la grandeur de leurs supplices. Les bonnes œuvres que les vivans font pour les morts, dit ce Pere, ne sont pas utiles à tous ceux qui sont sortis de cette vie. On offre le saint sacrifice de l'Autel, on fait des aumônes pour tous ceux qui sont morts; mais tous n'en profitent qu'à proportion de la vie qu'ils ont menée sur la terre. Pour les gens de bien, ce sont des actions de graces; quant à ceux qui ne sont que médiocrement méchans, ce sont des moyens pour leur obtenir le pardon: pour les grands pécheurs, quand cela ne leur serviroit de rien, c'est au moins une espéce de consolation pour les vivans. Et à l'égard de ceux à qui cela est utile, il sert, ou à leur obtenir une pleine rémission, ou du moins à diminuer la peine de leur damnation. *Quibus autem prosunt, aut ad hoc prosunt ut sit plena remissio, aut certè ut tolerabilior sit ipsa damnatio*

Je sçai que la plûpart des Théologiens Scolastiques (c) ont expliqué ce passage de saint Augustin, des flammes du purgatoire, que les priéres, l'aumône, le saint sacrifice, ou éteignent entiérement, ou au moins diminuënt beaucoup dans les ames qui ne sont pas condamnées au feu éternel. Mais d'autres (d) soutiennent que saint Augustin en cet endroit, a entendu parler des damnez, ausquels il a crû que les bonnes œuvres, & les priéres des vivans pouvoient servir pour diminuer la grandeur de leur supplice. Dans d'anciens Missels (e) on trouve une Messe pour ceux dont le salut est douteux, dans laquelle on récite une oraison où l'on demande à Dieu que si leurs crimes les excluënt de la béatitude, au moins ils soient moins tourmentez: *Ut si forsitan ob gravitatem criminum non merentur surgere ad gloriam, per hæc sacra oblationis libamina, vel tolerabilia fiant ipsa tormenta.* Et l'on remarque que les Religieux de saint Benoît sur Loire firent des priéres pour des brigands qui avoient été défaits dans une bataille, afin qu'il plût à Dieu de les punir avec moins de rigueur. (f)

---

(a) *Origen. l. 3. de princip. c. 6.*

(b) *Aug. Enchirid. de fide, spe, & charit. cap. 110. n. 29*

(c) *Albert. Magn. in 4 sent. dist. 45. art. 3 ad 1.*

(d) *Magist. sentent. l. 4. sentent. dist. 45. Vide not. Benedict. in citat. Aug. locum*

(e) *Gellun. Codex pervetust. in notis citatis.*

(f) *Aldrevald. lib. de miracul. S. Bened. cap. 21. Quatenus etsi perpetuis non merentur absolvi cruciatibus, saltem minoribus multentur à stricto judice pœnis.*

Digitized by Google

43. *Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene & religiose de resurrectione cogitans.*

43. Et ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les pechez de ces personnes qui étoient mortes, & ayant de bons, & de religieux sentimens touchant la résurrection. An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

Cela fait voir l'idée que l'antiquité a euë sur la remission des péchez dans l'autre vie. Nous ne nous étendons point ici à prouver le purgatoire, les Controversistes l'ont montré par un si grand nombre de preuves, qu'il n'est pas possible d'y résister. On voit aussi dans l'usage de l'Eglise la persuasion où l'on a été que l'excommunication qui se remettoit en ce monde, avoit son effet dans ceux qui en étoient sortis. Saint Grégoire le Grand (*a*) raconte que deux Religieuses qui avoient été menacées d'excommunication par saint Benoît, furent reconciliées, & reçurent l'absolution de leur excommunication aprés leur mort. Le même Pere (*b*) reconnoît le feu du purgatoire pour les moindres péchez, mais non pas pour les péchez mortels, comme sont les blasphêmes contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre.

℣. 43. FACTA COLLATIONE, DUODECIM MILLIA DRACHMAS ARGENTI MISIT JEROSOLYMAM OFFERRI PRO PECCATIS MORTUORUM SACRIFICIUM. *Judas ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour le péché de ces personnes.* Le Grec ne porte que deux mille drachmes, & le Syriaque trois mille. (*c*) Mais les exemplaires latins portent unanimement douze mille dragmes, & saint Prosper lisoit même douze mille talents; (*d*) les douze mille dragmes, à sept sols huit deniers, & $\frac{19}{56}$ d'un denier l'une, font la somme de quatre mille six cens vingt-sept livres trois sols $\frac{1}{8}$ de deniers. La Loi n'ordonnoit point de sacrifices pour les morts. La pratique des Juifs, autorisée par les Prophétes, & par les plus saints & les plus éclairez personnages de la Synagogue, étoit déja bien établie sur cela, du tems de Judas Maccabée. On remarque dans l'Auteur de cet ouvrage, une attention particuliére, à relever tous les endroits qui prouvent la résur-

(*a*) *Gregor. Mag. l. 2. Dialog. c. 29.*
(*b*) *Idem lib. 4. Dialog. c. 39.*
(*c*) *Ita Arundelian. Codex Græc. apud Usser.*
(*d*) *Prosper. lib. de promissione parte 2. c. 18.*

An du M. 3841.

44. ( *Nisi enim eos, qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur, & vanum orare pro mortuis.* )

44. ( Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tuez ressuſciteroient un jour, il eût regardé comme une choſe vaine, & ſuperfluë, de prier pour les morts. )

## COMMENTAIRE.

rection des morts, & les récompenſes d'une autre vie, (*a*) pour les oppoſer apparemment aux Saducéens, qui commençoient alors à répandre dans Iſraël, leurs dogmes pernicieux & contraires à ces véritez; c'eſt ce qui lui fait faire la reflexion qu'on lit ci-aprés; que ſi Judas n'avoit eſpéré que ceux qui avoient été tuez, reſſuſciteroient un jour, il auroit regardé comme une choſe vaine & ſuperfluë, de prier pour eux; d'où il conclut, que c'eſt une penſée ſainte & ſalutaire, de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrez de leurs péchez. C'étoit donc la perſuaſion du commun des Juifs. C'eſt d'eux, que l'Egliſe Chrétienne a pris ce pieux uſage, qu'elle a conſervé juſqu'aujourd'hui. Nous ne nous étendrons point à prouver l'antiquité de cette tradition parmi nous; on peut voir nos Controverſiſtes. (*b*) Nos Adverſaires eux-mêmes, conviennent que telle a été l'opinion des Juifs, & des anciens Chrétiens; mais ils ſe retranchent à nier l'antiquité des livres des Maccabées, & à traiter de ſuperſtition, ce qui s'eſt pratiqué ſi religieuſement depuis tant de ſiecles, & dans la Synagogue, & dans l'Egliſe de J. C. Comme ſi les plus Saints Prélats de l'Antiquité Chrétienne, (*c*) & les plus pieux Perſonnages de l'Egliſe Juive, avoient été capables de ſouffrir & d'autoriſer la ſuperſtition: comme ſi l'on pouvoit faire ces mêmes reproches à JESUS-CHRIST, & aux Apôtres, qui conſtamment ont trouvé cette pratique établie parmi les Juifs, & non ſeulement l'ont ſoufferte ſans l'attaquer, mais qui l'ont même autoriſée par leur témoignage, & par leur approbation. (*d*) S. Paul 2. Timot. 1. 16. 17. 18. prie pour le repos d'Oneſiphore qui étoit décédé. Et à l'égard des livres des Maccabées, nous croyons avoir bien montré dans la Préface, qu'ils ſont

(*a*) Voyez 2. *Macc.* VII. 9. 11. 14. 23. 29. 36. & XIV. 46.

(*b*) *Vide Bellarmin. de Purgatorio, & ſi lubet Serar. hic. Eſt. Tir. alios paſſim.*

(*c*) *Vide Athanaſ. qu. 34. ad Antioch Nazianz. orat. in Cezar. Cyrill. Catheches. 5 Euſeb. l. 4. de vita Conſt. Epiph haref. 75. & in fine lib. de haref. Chryſoſt. homil. 41 in 1 ad Cor. & homil. 69. ad popul. & alibi ſæpius. Theodoret. lib. 5. c. 26. hiſt. Damaſc. lib de iis qui in fide migrarunt Tertull. de corona militis, & lib. de Monog. & lib de Exhort caſtit. Cyprian. l. 1. ep. 9. Ambroſ. ep. ad Fauſt. & orationib. de obitu Theodoſ. Valentin. & ſatyri. Aug. de cura pro mort. c. 1. & alibi ſæpius, &c.*

(*d*) *Vide Matt. XII. 31. & 1. Cor. III. 13. 14. 15. & XV. 29. 2. Timot. 1. 16. 18. Vide & Luc. XVI. 9. & 24.*

reconnus

Digitized by Google

45. *Et quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.*

45. Ainsi il considéroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété. An du M. 3841.

46. *Sancta ergo & salubris est cogitatio, pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.*

46. C'est donc une sainte, & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez.

## COMMENTAIRE.

reconnus pour canoniques dans l'Eglise, & qu'ils ont tous les caractéres de vérité & d'autenticité que l'on peut souhaiter. On ne s'arrête point à réfuter l'imagination de Munster, qui a soupçonné ce passage d'avoir été ajoûté en cet endroit; tous les exemplaires Grecs, Latins, & Syriaques, tant imprimez, que manuscrits, portent uniformément, comme la Vulgate: & les anciens Peres l'ont cité & connu, sans aucune variété, ni aucun doute.

℣. 45. QUIA CONSIDERABAT QUOD HI, QUI CUM PIETATE DORMITIONEM ACCEPERANT, OPTIMAM HABERENT REPOSITAM GRATIAM. *Il considéroit qu'une grande miséricorde étoit reservée à ceux qui étoient morts dans la piété.* On ne peut pas assûrer dans la rigueur, que les soldats qui s'étoient rendus coupables d'une espéce de sacrilége, contre l'ordonnance de la Loi, des choses consacrées aux idoles, *soient morts dans la piété*; mais Judas put charitablement présumer qu'ils avoient conçû du repentir de leur action avant leur mort, & qu'ils en avoient demandé pardon à Dieu, ou qu'ils ne s'étoient portez à enlever ces presens des idoles, que comme de simples dépoüilles, sans aucun dessein d'idolâtrie, ou qu'ils avoient envie aprés la bataille, de rapporter à Judas ces dépoüilles, pour être fonduës, & ensuite distribuées aux troupes, suivant les regles de la guerre de ce tems-là. La petitesse de la matiére, ou d'autres circonstances, qui ne nous sont point connuës, purent faire juger à ce sage Général, que leur faute n'étoit pas de la nature de celles qui donnent la mort à l'ame, & qui lui ôtent toute espérance de pardon aprés la mort; ces soldats étoient morts dans la foi, & dans une juste guerre pour la défense de la liberté & des loix de leur pays: la précipitation, l'ignorance, l'avidité du gain, eurent sans doute beaucoup de part à leur action. Enfin, Dieu ayant permis qu'ils fussent tuez dans ce combat, vouloit apparemment les châtier en cette vie, pour leur faire miséricorde en l'autre; c'est ainsi que la charité veut qu'on en juge, tandis qu'on n'a pas de preuves positives du contraire.

Le Pape Jean VIII. étant consulté par les Evêques de France sur



Digitized by Google

le ſalut de ceux qui furent tuez à la guerre contre les Normans, ou autres infidéles, répondit ſans héſiter qu'ils étoient ſauvez, & il leur donna l'abſolution de ſon autorité. (a)

## CHAPITRE XIII.

*Guerre d'Antiochus Eupator, & de Lyſias contre les Juifs. Menélaüs eſt précipité dans une tour pleine de cendres. Siege de Bethſure. Paix entre Eupator & les Juifs.*

An du M. 3841.

℣. 1. *Anno centeſimo quadrageſimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversùs Judæam.*

2. *Et cum eo Lyſiam procuratorem, & præpoſitum negotiorum, ſecum habentem peditum centum decem millia, & equitum quinque millia, & elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.*

℣. 1. LA cent quarante-neuviéme année, Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. Accompagné de Lyſias Régent, & premier Miniſtre du Royaume; & qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes de pied, & cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cens chariots armez de faulx.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO NONO. *La cent quarante-neuviéme année* des Séleucides; du monde 3841. Antiochus Eupator vint en Judée avec une puiſſante armée, pour la réduire entiérement, & pour réprimer Judas, qui avoit battu en pluſieurs rencontres, toutes les troupes Syriennes, qui étoient dans le pays & aux environs. Cette guerre eſt différente de celle qu'on a vûë ci-devant au Chapitre XI. mais c'eſt la même qui eſt racontée au premier des Maccabées Chap. VI. ℣. 28. & ſuivans.

℣. 2. PEDITUM CENTUM DECEM MILLIA. *Cent dix mille hommes de pied, cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cens chariots armez de faulx.* Le premier des Maccabées (b) porte,

(a) *Vide Mabillon. tom. 3. Annal. Benedict. p. 215.*

(b) *1. Macc. VI. 30. Ita & Joſeph. Antiqu. l. XII. c. 11.*

3. *Commiscuit autem se illis & Menelaus : & cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.*

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux, & poussé d'un esprit de dissimulation, & de tromperie, il faisoit des priéres à Antiochus, qui ne tendoient pas véritablement à procurer le salut de sa patrie, mais à s'établir par son moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avoit. An du M. 3841.

4. *Sed Rex Regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem : & suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, (ut eis est consuetudo,) apprehensum in eodem loco necari.*

4. Mais le Roi des Rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme ; & Lysias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtât ; & qu'on le fist mourir selon leur coûtume, dans le même lieu.

## COMMENTAIRE.

*cent mille hommes de pied, vingt mille chevaux, & trente-deux éléphans.* Il ne dit rien des chariots armez de faulx. Comme cette armée étoit composée de troupes auxiliaires de divers pays, (*a*) & qu'elle se grossit à mesure qu'elle s'avança vers Jérusalem, on ne doit pas être surpris, que considérée en divers tems, elle fut tantôt plus, & tantôt moins grosse, & par conséquent, que les dénombremens ne s'accordent pas tout-à-fait entr'eux.

℣. 3, MENELAUS CUM MULTA FALLACIA DEPRECABATUR ANTIOCHUM. *Ménélaüs faisoit dans un esprit de dissimulation & de tromperie,* (*b*) *des prieres à Antiochus.* Ménélaüs avoit acheté d'Antiochus Epiphanes, la dignité du Sacerdoce des Juifs : (*c*) mais depuis que Judas s'étoit rendu maître de Jérusalem, ce grand-Prêtre n'avoit osé se présenter au Temple, ni même paroître dans la Judée ; il se tint à Antioche auprés d'Eupator, cherchant quelque occasion d'entrer dans la possession réelle d'une dignité, dont il n'avoit eu jusqu'alors que le nom. Il prioit donc Antiochus Eupator de conserver sa patrie, & d'épargner le Temple & les peuples innocens, & de se contenter de punir les chefs du parti, & de la rebellion ; c'est ainsi qu'il appelloit Judas & ses adhérans : mais ces priéres étoient toutes intéressées ; il ne tendoit qu'à se faire donner le Gouvernement du pays, & la premiere dignité de sa nation : *Sperans se constitui in principatum.*

(*a*) 1. *Macc.* VI. 29.
(*b*) Μετὰ πολλῆς ἐμφασέως.
(*c*) 2. *Macc.* IV. 24.



Digitized by Google

An du M. 3841.

5. *Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris : hæc prospectum habebat in præceps.*

5. Or il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de tous côtez de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. HUNC ESSE CAUSAM OMNIUM MALORUM. *Que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux.* En effet, tous les troubles de la Judée n'étoient venus, que de la résolution qu'Epiphanes avoit prise de changer les loix & la religion du pays ; résolution qui lui avoit été inspirée par Jason, & ensuite par Ménélaüs ; (*a*) lesquels pour satisfaire leur ambition, & pour se conserver le Sacerdoce, avoient renversé tous les droits divins & humains, & n'avoient épargné ni meurtres, ni violences, ni sacrileges.

JUSSIT, UT EST ILLIS CONSUETUDO, APPREHENSUM IN EODEM LOCO NECARI. *Il commanda qu'on le prît, & qu'on le fît mourir, selon leur coûtume, dans le même lieu.* De la maniere dont ceci est raconté, il sembleroit que Ménélaüs fut pris & mis à mort dans quelque ville, sur la route de Syrie à Jérusalem, pendant le voyage du Roi, à la tête de son armée ; mais Joseph (*b*) prétend que la mort de Ménélaüs n'arriva qu'au retour de cette guerre. Lysias ayant donné de la défiance de cet homme à Eupator, & l'ayant dépeint comme l'auteur de tous ces troubles, le Roi le fit prendre, & l'ayant mené jusqu'à Bérée, il le fit précipiter dans la cendre, comme il est porté ici. L'Historien sacré a voulu mettre tout de suite, tout ce qu'il avoit à dire de Ménélaüs, pour ne pas trop interrompre le fil de son récit.

℣. 5. TURRIS QUINQUAGINTA CUBITORUM, AGGESTUM UNDIQUE HABENS CINERIS : HÆC PROSPECTUM HABEBAT IN PRÆCEPS. *Une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle, on ne voyoit tout au tour qu'un grand précipice.* Ce supplice de la cendre fut inventé dans la Perse ; ce fut Darius fils d'Hystaspe qui le mit le premier en usage ; (*c*) depuis lui, l'on en remarque divers exemples dans l'histoire des Perses. Ctésias raconte que Sécundianus fils d'Artaxercés, fut étouffé dans les cendres, par l'ordre de Darius

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* 1. 12. 13. 14. & 2. *Macc.* 4. 7. 8. & 23 24. 26. 27.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 15. *Vide Usser. ad an. M.* 3842.

(*c*) *Valer. Max. l.* 9. *c.* 2. *de crudelit. extorn.*

Digitized by Google

6. *Inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.*

6. Il commanda donc que ce sacrilége fût précipité de là dans la cendre, *à quoi* tout le monde *applaudit en* le poussant à la mort. An du M. 3841.

7. *Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum.*

7. Ce fut de la sorte que Ménélaüs, prévaricateur de la loi, mourut, sans que son corps fût mis en terre.

8. *Et quidem satis justè: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis, & cinis erat sanctus; ipse in cinere morte damnatus est.*

8. Et cela sans doute arriva par un jugement bien juste. Car comme il avoit commis beaucoup d'impiétez contre l'autel de Dieu, dont le feu, & la cendre étoient des choses saintes, il fut lui-même justement condamné à être étouffé dans la cendre.

9. *Sed Rex mente effrenatus veniebat, nequiorem se patre suo Judæis ostensurus.*

9. Cependant le Roi s'avançoit plein de fureur, dans le dessein de se montrer encore plus violent que son pere à l'égard des Juifs.

## COMMENTAIRE.

Ochus son frere. (*a*) Ce Prince fit mourir de la même sorte Arsités son frere, & Artiphius fils de Magabize, qui s'étoient soulevez contre lui. (*b*) Valére Maxime (*c*) nous décrit l'endroit où l'on exerçoit ce supplice en cette sorte : on faisoit remplir de cendre un enclos fermé de hautes murailles ; une longue poutre étoit passée en travers au haut de cet espace, & tenoit d'une muraille à l'autre. Aprés avoir fait bien boire & manger ceux qu'on destinoit à ce supplice, on les plaçoit au milieu de cette poutre, afin que les fumées du vin, ou le sommeil, ou simplement la vûë de cette profondeur, les fît tomber dans les cendres, qui étoient au dessous, & où ils étoient bien-tôt suffoquez.

L'Ecriture nous en parle ici d'une maniére un peu différente dans le texte Grec : (*d*) *Il y avoit à Bérée une tour de cinquante coudées de haut, remplie de cendre à une certaine hauteur ; au-dessus étoit une machine ronde, ou une roue, qui portoit dans le précipice de cette tour : c'est de là qu'on poussoit dans la cendre, ceux qui s'étoient rendus coupables de sacriléges, ou de quelques autres crimes.* Le Syriaque n'a point ex-

(*a*) *Ctesias in excerpt. Photii p. 151.*
(*b*) *Idem p. 652. Vide si lubet & p. 654. de Pisuthne.*
(*c*) *Valer. Max. loco citato.*
(*d*) ℣. 5. Πέργος ἦν ἰσχυρὸς πηχῶν πεντήκοντα τὸ ὕψος, πλήρης σποδοῦ, ἐπὶ δὲ ὄργανον εἶχε περιφερὲς πάντοθεν ἀπότομον εἰς τὴν σποδόν. ℣. 6. Ἐνταῦθα τοὺς ἐπιτυγχάνοντας ἢ ἐξ ἄλλων κακῶν ἀντιποιουμένους ἔρριπτον εἰς τὴν σποδόν.

An du M. 3841.

10. *Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quò ſicut ſemper, & nunc adjuvaret eos:*

11. *Quippe qui lege, & patria, ſanctóque Templo privari verebantur: ac populum qui nuper paululùm reſpiraſſet, ne ſineret blaſphemis rurſus nationibus ſubdi.*

12. *Omnibus itáque ſimul id facientibus, & petentibus à Domino miſericordiam, cum fletu & jejuniis, per triduum continuum proſtratis, hortatus eſt eos Judas ut ſe præpararent.*

13. *Ipſe verò cum ſenioribus cogitavit, priùs quam Rex admoveret exercitum ad Judæam, & obtineret civitatem, exire: & Domini judicio committere exitum rei.*

14. *Dans itáque poteſtatem omnium Deo mundi creatori, & exhortatus ſuos ut fortiter dimicarent, & uſque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria, & civibus ſtarent, circa Modin exercitum conſtituit.*

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour & nuit, afin qu'il les aſſiſtât, comme il avoit toûjours fait,

11. Dans la crainte qu'ils avoient de ſe voir privez de leur loi, de leur patrie, & de ſon ſaint Temple; & qu'il ne permît pas que ſon peuple, qui commençoit ſeulement à reſpirer quelque peu, fût aſſujetti de nouveau aux nations, qui blaſphémoient ſon ſaint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, & implorérent la miſéricorde du Seigneur par leurs larmes, & par leurs jeûnes, ſe tenant toûjours proſternez devant lui trois jours durant. Alors Judas les exhorta à ſe tenir prêts.

13. Et ayant tenu conſeil avec les anciens, il réſolut de marcher contre le Roi, avant qu'il eût fait entrer ſes troupes dans la Judée, & qu'il ſe fût rendu maître de la ville, & d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entrepriſe.

14. Remettant donc toutes choſes au pouvoir de Dieu, Créateur de l'univers, & ayant exhorté ſes gens à combattre vaillamment, & juſqu'à la mort, pour la défenſe de leurs loix, de leur Temple, de leur ville, de leur patrie, & de leurs concitoyens, il fit camper ſon armée prés de Modin.

## COMMENTAIRE.

primé la maniére de ce ſupplice; il paſſe les ℣℣. 5. & 6.

℣. 9. SED REX MENTE EFFRÆNATUS VENIEBAT. *Le Roi s'avançoit avec un eſprit tout plein de fureur.* Le Grec lit: (*a*) *Le Roi venoit avec des ſentimens barbares*, réſolu de traiter les Juifs avec encore plus de dureté, que n'avoit fait Epiphanes ſon pere.

℣. 13. IPSE VERO CUM SENIORIBUS COGITAVIT. *Ayant tenu conſeil avec les anciens.* Le Grec: (*b*) *Il conſulta en par-*

(*a*) Τοῖς δὲ φρονήμασι ὁ βασιλεὺς βεβαρβαρωμένῳ ἤρχετο, *Mſ. Alex.* βεβαρμένῳ. *Male.*

(*b*) Καθ' ἑαυτὸν δὲ σὺν τοῖς πρεσβυτέροις γενόμενος ἐβουλεύσατο.

Digitized by Google

15. *Et dato signo suis, Dei victoriæ, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, & maximum elephantorum cum his qui superpositi fuerant.*

16. *Summóque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prosperè gestis, abierunt.*

15. Et aprés avoir donné aux siens pour signal, LA VICTOIRE DE DIEU, & pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes, & le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient. An du M. 3841.

16. Ayant rempli de la sorte tout le camp des ennemis d'effroi, & de trouble, ils s'en retournérent aprés cet heureux succés.

## COMMENTAIRE.

*ticulier avec les Sénateurs.* Ils tinrent ensemble un conseil particulier, sans convocation du peuple.

℣. 14. DATO SIGNO SUIS, DEI VICTORIÆ. *Aprés avoir donné aux siens pour signal, la victoire de Dieu;* ou, Dieu est le maître de la victoire; ou une victoire divine, une victoire complette, une trés-grande victoire. Judas avoit cette coûtume de donner aux siens, pour mot du guet, une Sentence pieuse. Voyez ci-devant. (*a*)

NOCTE AGGRESSUS AULAM REGIAM, IN CASTRIS INTERFECIT VIROS QUATUOR MILLIA. *Il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes.* Ceci se passa à Modin, prés de Diospolis, où Judas s'étoit campé avec sa petite armée. Il pénétra jusqu'à la tente du Roi, (*b*) & tua dans le camp quatre mille hommes, suivant la Vulgate, & le Grec de l'édition Romaine. (*c*) D'autres éxemplaires Grecs n'en portent que deux mille, & le Syriaque trois mille: les anciens exemplaires de la Vulgate en portoient jusqu'à quatorze mille, (*d*) d'autres douze mille, & d'autres deux mille. (*e*)

ET MAXIMUM ELEPHANTORUM, CUM HIS QUI SUPERPOSITI FUERANT. *Et le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient.* Il portoit jusqu'à trente-deux hommes, comme on le voit au premier des Maccabées. (*f*) Le Grec (*g*) peut s'entendre autrement; *Et il tua le commandant des éléphans, avec sa mai-*

(*a*) 2. *Macc.* VII. 23. Et la Dissert. sur la milice des anciens Hébreux.

(*b*) Ἐπὶ τὴν βασιλικὴν αὐλήν. *Ad prætorium Regis.*

(*c*) *Ms. Alex. & Editio Complut. & aliæ.*

(*d*) *Vide Nobilii notas in edit.* 70. *& edition. Sixti V. & alias ante Clem. VIII.*

(*e*) *Vide Lyran hic.*

(*f*) 1. *Macc.* VI. 37.

(*g*) Καὶ τὸν προτεύοντα τῶν ἐλεφάντων, σὺν τῷ κατ' οἰκίαν ὄχλῳ συνέθηκε.

An du M. 3841.

17. *Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.*

18. *Sed Rex accepto gustu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat.*

19. *Et Bethsura, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat: sed fugabatur, impingebat, minorabatur.*

20. *His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.*

21. *Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodocus quidam de Judaico exercitu, qui requisitus comprehensus est, & conclusus.*

22. *Iterum Rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris: dextram dedit, accepit, abiit.*

17. Cette action se fit à la pointe du jour: le Seigneur ayant assisté de sa protection Maccabée.

18. Mais aprés que le Roi eut fait cet essai de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchoit de prendre les postes avantageux par stratagême.

19. Il vint donc mettre le siége devant Bethsure, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées; mais ses gens furent repoussez, & renversez, & ils souffrirent de grandes pertes.

20. Judas cependant envoyoit aux assiégez les choses qui leur étoient nécessaires.

21. Mais un nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti; & aprés quelques recherches qui en furent faites, il fut pris, & mis en prison.

22. Le Roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethsure, leur donna sa parole, la reçut d'eux, & s'en retourna.

## COMMENTAIRE.

*son*, (*a*) ou ses domestiques; la charge de maître, ou de commandant des éléphans, n'étoit pas petite. (*b*)

℣. 19. BETHSURÆ CASTRA ADMOVEBAT. *Il vint mettre le siége devant Bethsure*, à vingt milles de Jérusalem; voyez 1. Mac. VI. 31. 32.

℣. 21. RHODOCUS QUIDAM DE JUDAICO EXERCITU. *Un nommé Rhodocus de l'armée des Juifs*, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti; ce traître étoit ou de la garnison de Bethsure, ou du camp de Judas, qui étoit alors à *Bethzacarie*, prés de l'armée du Roi.

℣. 22. DEXTERAM DEDIT, ACCEPIT, ABIIT. *Il donna sa parole à ceux qui étoient à Bethsure, il la reçut d'eux & s'en retourna.* Cela est raconté plus au long dans le premier des Maccabées. (*c*) Le Roi ayant pris Bethsure, parce que la garnison manquoit de

(*a*) *Ita Syr. Grot. alii quidam.*
(*b*) *Vide* 2. *Macc.* XIV. 12. Ἐλεφαντάρχην. *Terent. Elephantis quem Indicis præfecerat. Item* 3. *Macc.* I. 1. 2.
(*c*) 1. *Macc.* VI. 33. 50. 51.

vivres,

Digitized by Google

23. *Commisit cum Juda : superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditúsque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est : & reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, & munera posuit :*

23. Mais il combattit *auparavant* contre Judas, & il fut vaincu. Or ayant reçû la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit revolté à Antioche, il en fut tout consterné ; & n'usant plus que de supplications, & de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes. Et aprés cette réconciliation, il offrit un sacrifice, honora le Temple, & y fit des dons.

An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

vivres, la garnison se retira, & l'armée du Roi s'avança vers Jérusalem, où l'on mit le siége.

℣. 23. COMMISIT CUM JUDA ; SUPERATUS EST. *Il combattit contre Judas, & fut vaincu ;* dans la journée où Eléazar se distingua si fort, en attaquant lui seul, & en terrassant le plus bel éléphant de l'armée ennemie. (*a*) Cela se passa avant le siége de Jérusalem.

UT COGNOVIT REBELLASSE PHILIPPUM ANTIOCHIÆ. *Ayant reçû la nouvelle que Philippe*, à qui Epiphanes avoit donné la Régence du Royaume, pendant la minorité d'Eupator, (*b*) *s'étoit revolté à Antioche.* L'Auteur appelle ici *rebellion*, l'action de Philippe, suivant le stile de la Cour du Roi Eupator, où Lysias étoit maître absolu : mais au fonds, Philippe ne demandoit rien que de juste ; Lysias étoit usurpateur d'un emploi qui avoit été donné à un autre ; il s'étoit rendu maître du Gouvernement, sans aucun aveu ; Philippe s'étoit d'abord rendu à Antioche, avec le secours du Roi d'Egypte, auprés duquel il s'étoit retiré, en revenant de Perse, & vouloit se mettre en possession de la Régence, qui lui avoit été confiée par le feu Roi. Lysias qui gouvernoit souverainement, sous le nom d'Eupator, fit comprendre à ce Prince, que dans la conjoncture présente des affaires, ce qui pressoit le plus, étoit de mener promptement l'armée en Syrie, pour éteindre cet incendie naissant ; que le siége de Jérusalem tireroit en longueur, que le succez en étoit fort douteux, & que l'armée manquoit de vivres ; qu'enfin l'interêt de l'Etat vouloit qu'on fît la paix avec les Juifs, & qu'on tachât de les avoir pour

(*a*) *Ibid.* 43. 44. 45.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 14. 15.



Digitized by Google

An du M. 3841.

24. *Machabæum amplexatus est, & fecit eum à Ptolemaïde usque ad Gerrenos, Ducem, & Principem.*

25. *Ut autem venit Ptolemaïdam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiæ conventionem, indignantes ne fortè fœdus irrumperent.*

24. Il embrassa Maccabée, & le déclara Chef, & Prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde, jusqu'aux Gerréniens.

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville fort mécontens des conditions de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs, en témoignérent leur indignation, dans la crainte qu'ils avoient que ce ne fût un sujet de rompre l'accord qu'ils avoient eux-mêmes fait *avec le Roi.*

## COMMENTAIRE.

amis. Ces raisons déterminérent le Roi à faire avec eux un accommodement, qui leur étoit assez avantageux, s'il eût été fidellement observé. On leur accordoit la liberté de vivre selon leurs Loix, & d'exercer librement leur Religion ; (*a*) on donnoit à Judas le Gouvernement de toute la côte, depuis Ptolémaïde, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. Le Roi fit même des presens au Temple, & y offrit des sacrifices, par les mains des Prêtres : mais ayant consideré les murailles, dont les Juifs avoient fortifié le mont de Sion, il les fit abbattre, & s'en retourna à Antioche.

℣. 24. A PTOLEMAIDE USQUE AD GERRENOS. *Depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens ;* toute cette côte de la Palestine, depuis Ptolémaïde au nord, jusqu'aux *Gerréniens* au midi, prés de l'Egypte. C'est-là qu'étoit l'ancienne Gérares, dont il est parlé dans la Genése, (*b*) & la même que *Gerrus*, frontiére d'Egypte, dont parle Ptolomée. Les Successeurs de Judas possédérent dans la suite, ce même gouvernement, avec quelques augmentations. (*c*) Le Grec, (*d*) & le Syriaque, semblent dire que *le Roi ayant embrassé Judas*, partit pour *Antioche, & laissa Hegémonides pour Gouverneur, depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréens.*

℣. 25. GRAVITER FERABANT PTOLEMENSES AMICITIÆ CONVENTIONEM. *Ceux de Ptolémaïde parurent fort mécontens de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs.* Ceux de cette ville avoient toûjours été trés-opposez aux Juifs ; (*e*) leur mécontentement

---

(*a*) 1. *Macc.* VI. 59.
(*b*) *Genes.* XX. 1.
(*c*) *Vide* 1. *Macc.* XI. 59.
(*d*) Κατέλιπε ἡγούμενον ἀπὸ Πτολεμαΐδος, ἕως τῶν γερρηνῶν Ἡγεμονίδην. *Ita Usser. ad an. M.* 3841.
(*e*) *Vide sup.* 1. *Macc.* V. 15. XII. 48. & 2. *Macc.* VI. 8.

Digitized by Google

*26. Tunc aſcendit Lyſias tribunal, & expoſuit rationem, & populum ſedavit, regreſſúſque eſt Antiochiam: & hoc modo Regis profectio, & reditus proceſſit.*

26. Mais Lyſias étant monté ſur le tribunal, expoſa les raiſons de cette alliance, & appaiſa le peuple, & il retourna aprés à Antioche. Tel fut le ſuccez du voyage du Roi, & tel fut ſon retour.

An du M. 3841.

## COMMENTAIRE.

venoit non-ſeulement de la jalouſie, & de l'antipatie qui étoit entre les deux peuples, mais principalement de ce qu'on les avoit ſoumis au gouvernement d'un Juif. Le Grec : (*a*) *Ceux de Ptolémaïde en étoient indignez, c'eſt pourquoi ils vouloient faire caſſer l'accord* fait avec les Juifs, (*b*) ou bien ils vouloient ſe départir de l'obéïſſance du Roi.

---

(*a*) Ἐδείναζον γὰρ ὑπὲρ ὧν ἠθέλησαν ἀθετεῖν τὰς διαλύσεις.

(*b*) *Ita Grot. & Syr.*





Digitized by Google

# CHAPITRE XIV.

*Démétrius Roi de Syrie, envoye contre les Juifs une grande armée, à la sollicitation d'Alcime. Nicanor fait la paix avec Judas. Alcime la trouble, & Démétrius ordonne à Nicanor de se saisir de Judas, & de le lui envoyer. Judas se retire. Mort généreuse du vieillard Razia.*

An du M. 3842.

℣. 1. *Sed post triennii tempus, cognovit Judas, & qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, & navibus per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,*

2. *Et tenuisse regiones adversùs Antiochum, & ducem ejus Lysiam.*

℣. 1. MAis trois ans aprés, Judas, & ceux qui étoient avec lui, apprirent que Démétrius fils de Séleucus, étoit venu avec une puissante armée, & quantité de vaisseaux; qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit saisi des postes les plus avantageux,

2. Et s'étoit rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus, & Lysias Général de son armée.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. POST TRIENNII TEMPUS, COGNOVIT JUDAS DEMETRIUM SELEUCI, PER PORTUM TRIPOLIS, ASCENDISSE AD LOCA OPPORTUNA. *Trois ans aprés, Judas apprit que Démétrius fils de Séleucus étoit venu au port de Tripoli.* Trois ans aprés la mort d'Antiochus Epiphanes, ou la troisiéme année du regne d'Eupator son fils, ou enfin la troisiéme année aprés la purification du Temple, (*a*) l'an 151. des Séleucides, du monde 3642. Démétrius fils de Séleucus, cousin germain d'Antiochus Eupator, à qui le Royaume appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, de la maniére que nous l'avons raconté ailleurs, (*b*) & vint en Syrie.

℣. 2. TENUISSE REGIONES ADVERSUS ANTIOCHUM. *S'étoit rendu maître du pays, malgré Antiochus, & Lysias.* Le Grec:

(*a*) *Vide sup. init. c.* x.

(*b*) Voyez 1. *Macc.* VII. 1. 2.

Digitized by Google

3. *Alcimus autem quidam, qui summus Sacerdos fuerat, sed voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo sibi esse salutem, neque accessum ad altare,*

3. Or un certain homme nommé Alcime, qui avoit été grand Prêtre, & qui s'étoit volontairement soüillé dans le tems du mélange des Juifs avec les payens, considerant qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour lui, & que l'entrée de l'autel lui étoit fermée pour jamais; An du M. 3842.

4. *Venit ad Regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, & palmam, super hæc & thallos, qui templi esse videbantur. Et ipsa quidem die siluit.*

4. Vint trouver le Roi Démétrius en la cent cinquantiéme année: il lui présenta une couronne, & une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du Temple; & il ne lui dit rien pour ce jour-là. An du M. 3843.

## COMMENTAIRE.

(*a*) *Qu'il s'étoit rendu maître du pays, aprés avoir mis à mort Antiochus, & Lysias.* En effet, il les fit mettre à mort par leurs propres soldats, qui les avoient livrez à Démétrius. (*b*)

℣. 3. ALCIMUS, QUI SUMMUS SACERDOS FUERAT. *Alcime qui avoit été grand-Prêtre.* Il avoit succédé à Ménélaüs, de la maniére que nous l'avons dit sur le premier des Maccabées; (*c*) mais les Juifs ne l'avoient pas voulu reconnoître, & avoient déferé le Sacerdoce à Judas Maccabée; Alcime s'étoit rendu indigne de cette éminente dignité, parce qu'il s'étoit soüillé volontairement, sans avoir souffert aucune persécution de la part des Payens, pendant le tems des troubles; *Voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis;* (*d*) dans les tems de confusion, & lorsque l'on exerçoit la plus cruelle persécution contre les Hébreux: ou selon quelques éditions, dans le tems que l'on vivoit séparez & éloignez des Gentils; dans le tems de la séparation, & avant la persécution.

PALMAM, SUPER HÆC ET THALLOS, QUI TEMPLI ESSE VIDEBANTUR. *Une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du Temple.* Ou une branche de palmier, & des bâtons ornez de feüillages d'or, qu'on présumoit avoir été enlevez du Temple. Les particuliers, & les Princes offroient au Temple divers présens, chacun suivant son inclination & son goût; des arbres, des plantes, des couronnes, des boucliers, des armes d'or & d'argent. Ce sont les

---

(*a*) Κεκρατηκέναι τῆς χωρας, ἀνελόμενον Ἀντίοχον, καὶ Λυσίαν.

(*b*) 1. Macc. VII. 4. Zonar. ex Dione.

(*c*) Ibid. ℣. 5.

(*d*) Ἐν τοῖς τῆς ἐπιμιξίας χρόνοις. Ita Edit. Rom. sed alia, ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας χρόνοις. Vide infra ℣. 38.



Digitized by Google

An du M. 3843.

5. *Tempus autem opportunum dementiæ suæ nactus, convocatus à Demetrio ad consilium, & interrogatus quibus rebus, & consiliis Judæi niterentur.*

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, & lui demanda sur quels fondemens, & sur quels conseils les Juifs s'appuyoient principalement;

6. *Respondit: Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, & seditiones movent, nec patiuntur Regnum esse quietum.*

6. Il répondit: Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens, dont Judas Maccabée est le Chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, & ne peuvent souffrir que le Royaume demeure en paix.

7. *Nam & ego defraudatus parentum gloriâ (dico autem summo Sacerdotio,) huc veni:*

7. Car j'ai moi-même été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille, c'est-à-dire, du souverain Sacerdoce, & c'est ce qui m'a obligé de venir ici;

8. *Primò quidem utilitatibus Regis fidem servans, secundò autem etiam civibus consulens: nam illorum pravitate universum genus nostrum non minimè vexatur.*

8. Premierement pour garder la fidélité que je dois au Roi en ce qui regarde ses interêts; & puis pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens. Car toute nôtre nation est affligée de grands maux par la méchanceté de ces personnes.

## COMMENTAIRE.

monumens de la piété & de la libéralité des personnes pieuses, que les Apôtres admiroient dans l'Evangile. (*a*)

℣. 6. ASSIDÆI JUDÆORUM. *Les Juifs qu'on nomme Assidéens.* Ou plûtôt, ceux des Juifs qui prennent le nom d'Assidéens; (*b*) c'étoient les plus zelez & les plus courageux défenseurs des loix & de la liberté du pays. Alcime quelque tems auparavant étant venu en Judée, avec Bacchide, en avoit fait mourir soixante, de la maniére la plus perfide & la plus indigne. (*c*)

℣. 7. DEFRAUDATUS PARENTUM GLORIA. *J'ai été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille;* du Sacerdoce. Il y a plus d'un mensonge dans le recit d'Alcime. Il est vrai qu'il étoit de la race d'Aaron; (*d*) mais non pas de la race des grands-Prêtres; Lysias l'avoit choisi exprés, d'une famille Sacerdotale, d'un rang

(*a*) *Luc.* XXI. 5. *Quibusdam dicentibus de Templo quod bonis lapidibus & donis ornatum esset.*

(*b*) Voyez 1. *Macc.* II. 42.

(*c*) 1. *Macc.* VII. 12...19.

(*d*) 1. *Macc.* VII. 14. & *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. & XX, *c.* 8.

Digitized by Google

9. *Sed oro his singulis, ô Rex, cognitis, & regioni, & generi, secundùm humanitatem tuam pervulgatam omnibus, prospice.*

9. Ainsi je vous prie, ô Roi, que connoissant tous ces désordres, vous vouliez bien prendre soin *des interêts* de nôtre pays, & de nôtre nation, selon vôtre bonté, qui est si connuë de tout le monde. An du M. 3843.

10. *Nam, quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.*

10. Car tant que Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'Etat.

11. *Talibus autem ab hoc dictis, & cæteri amici, hostiliter se habentes adversùs Judam, inflammaverunt Demetrium.*

11. Aprés qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animérent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarez.

12. *Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum, ducem misit in Judæam:*

12. C'est pourquoi il ordonna aussi-tôt à Nicanor, qui commandoit les éléphans, d'aller en Judée en qualité de Général;

13. *Datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet, eos verò, qui cum illo erant, dispergeret, & constitueret Alcimum maximi Templi summum Sacerdotem.*

13. De prendre Judas en vie; de dissiper tous ceux qui seroient avec lui; & d'établir Alcime souverain Prêtre du grand Temple.

## COMMENTAIRE.

inférieur, afin de diminuer l'autorité des grands-Prêtres. Il n'avoit donc pas été dépoüillé d'une dignité qui lui fût duë par sa naissance; de plus il s'en étoit rendu lui-même indigne par ses crimes; il étoit tombé dans des fautes, qui devoient l'exclure pour toûjours du sacré ministére.

℣. 9. ET REGIONI, ET GENERI PROSPICE. *Vous vouliez bien prendre soin de nôtre pays, & de nôtre nation.* Le Grec: (*a*) *D'avoir quelque attention sur nôtre pays, & sur nôtre nation assiégée*, ou réduite à l'étroit; affligée, désolée.

℣. 12. NICANOREM PRÆPOSITUM ELEPHANTORUM. *Nicanor qui commandoit les éléphans.* C'est peut-être le même Nicanor, dont il a été parlé ci-devant, (*b*) qui ayant été battu par Judas, fut obligé de se sauver seul, & déguisé à Antioche.

℣. 13. MAXIMI TEMPLI SUMMUM SACERDOTEM *D'établir Alcime Souverain Prêtre du trés-grand Temple*, du Temple auguste de Jérusalem. C'est l'idée que les Payens eux-mêmes en avoient. Voyez-ci-aprés ℣. 31.

---

(*a*) Καὶ τῆς χώρας, καὶ τῦ πεφιεσαμένυ γένυς ἡμῶν προνοήθητι.

(*b*) 2. *Macc.* VIII. 21. 24. 30. 36. & 1. *Macc.* IV. 8... 15.

Digitized by Google

An du M. 3843.

14. *Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant: miserias, & clades Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.*

14. Alors les payens, que Judas avoit fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les miséres, & les pertes des Juifs, comme leur prospérité propre, & le rétablissement de leurs affaires.

15. *Audito itaque Judæi Nicanoris adventu, & conventu nationum, conspersi terrâ rogabant eum, qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.*

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, & que cette multitude de nations s'étoit unie contr'eux, se couvrirent la tête de poussiére, & offrirent leurs priéres à celui, qui s'étoit choisi un peuple pour le conserver éternellement, & qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes, le Protecteur de ce peuple, qu'il avoit pris pour son partage.

16. *Imperante autem duce statim indè moverunt, convenerúntque ad castellum Dessau.*

16. Aussi-tôt aprés ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur Général, & vinrent se rendre prés le château de Dessau.

17. *Simon verò frater Judæ commiserat cum Nicanore: sed conterritus est repentino adventu adversariorum.*

17. Simon, frere de Judas, ayant commencé à combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'árrivée imprévûë des ennemis.

18. *Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, & animi magnitudinem quam pro patriæ certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.*

18. Nicanor néanmoins connoissant quelle étoit la valeur des gens de Judas, & la grandeur de courage, avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'exposer au hasard d'un combat.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. GENTES QUÆ DE JUDÆA FUGERANT JUDAM. *Les payens que Judas avoit fait fuïr de Judée.* Les étrangers que Judas chassoit des villes de Judée, ainsi que les Juifs prévaricateurs qu'il poursuivoit par tout.

℣. 16. CASTELLUM DESSAU. *Prés le Château de Dessau.* Ou prés le bourg de Dessaus; on n'en sçait pas la situation, & il n'en est pas parlé ailleurs.

℣. 17. CONTERRITUS EST REPENTÍNO ADVENTU ADVERSARIORUM. *Il fut effrayé par l'arrivée imprévuë des ennemis.* Le Grec: (*a*) Il souffrit quelque petit échec, à cause de l'arrivée imprévuë de l'ennemi. (*b*) D'autres traduisent: *Simon fut*

(*a*) Βραχέιος δὲ διὰ τὴν αἰφνίδιον τῶν ἀντιπάλων ἀφαυείαν ἑπταικως Grot. legit: ἐφοδείαν.

(*b*) Badvell.

*troublé*

19. *Quamobrem pramisit Posidonium, & Theodotium, & Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.*

19. C'est pourquoi il envoya devant, Posidonius, Théodotius, & Matthias, pour presenter, & pour recevoir des propositions de paix. An du M. 3843.

20. *Et cùm diu de his consilium ageretur, & ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitiis annuere.*

20. Cette déliberation ayant duré longtems, & le Général ayant exposé lui-même la chose à tout le peuple, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. *Itáque diem constituerunt, qua secretò inter se agerent: & singulis sellæ prolatæ sunt, & positæ.*

21. C'est pourquoi les deux Généraux prirent un jour pour en conferer entr'eux en secret, & on leur porta à chacun une chaise, où ils s'assirent.

22. *Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne fortè ab hostibus repentè mali aliquid oriretur: & congruum colloquium fecerunt.*

22. Cependant Judas fit tenir des gens armez dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent tout d'un coup quelque chose contre ses gens; & la conférence qu'ils eurent entr'eux se passa comme elle devoit.

23. *Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque iniquè agebat, gregésque turbarum, quæ congregatæ fuerant, dimisit.*

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusalem, où il ne fit rien contre l'équité; & ils congedia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

24. *Habebat autem Judam semper charum ex animo, & erat viro inclinatus.*

24. Il aimoit toûjours Judas d'un amour sincére, & il sentoit une inclination particuliére pour sa personne.

## COMMENTAIRE.

*troublé par le silence inesperé des ennemis.* Il craignit que ce silence ne fût un stratagême, ou ne marquât quelque embûche qu'ils lui avoient dressée.

℣. 20. CUM IPSE DUX AD MULTITUDINEM RETULISSET. *Le Général ayant exposé la chose à tout le peuple.* Judas exposa les propositions que lui faisoit Nicanor, devant une assemblée du Sénat, & de tout le peuple dans Jérusalem.

℣. 21. SINGULIS SELLÆ PROLATÆ SUNT. *On leur porta chacun une chaise.* Le Grec: (a) *On posa des chaises différentes devant chacun d'eux.* Ces chaises étoient élevées, façonnées, & pour l'ordinaire d'yvoire; on ne faisoit cet honneur de presenter ces sortes de chaises, qu'à des personnes de la premiere distinction. Grotius croit qu'il faut lire dans le Grec: *Les porte-chaises présenterent des chaises à chacun d'eux.*

(a) Παρ' ἑκάνου διαφόρους ἔθεσαν δίφρους, *Grotius sic emendat,* διφροφόροι ἔθεσαν δίφρους.

An du M. 3843.

25. *Rogavitque eum ducere uxorem, filiosque procreare. Nuptias fecit, quietè egit, communiterque vivebant.*

25. Il le pria même de se marier, & de songer à avoir des enfans. Ainsi Judas se maria ; il joüit d'un grand repos, & ils vivoient l'un & l'autre familiérement ensemble.

26. *Alcimus autem videns charitatem illorum ad invicem, & conventiones, venit ad Demetrium, & dicebat, Nicanorem rebus alienis assentire, Judámque Regni insidiatorem successorem sibi destinasse.*

26. Mais Alcime voyant l'amitié, & la bonne intelligence qui étoit entr'eux, vint trouver Démétrius, & lui dit que Nicanor favorisoit les interêts de ses ennemis, & qu'il lui avoit destiné pour successeur Judas, qui trahissoit le Roi, & son Royaume.

27. *Itáque Rex exasperatus, & pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitiæ conventione ; juberet tamen Macchabæum cisùs vinctum mittere Antiochiam.*

27. Alors le Roi étant aigri, & tout-à-fait irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Maccabée ; & c'est pourquoi il lui commandoit de l'envoyer au plûtôt lié, & garotté à Antioche.

28. *Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, & graviter ferebat, si ea quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus à viro.*

28. Nicanor ayant reçû cette nouvelle, en fut consterné : & il souffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Maccabée, qui ne l'avoit en aucune sorte offensé.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. MORABATUR NICANOR JEROSOLYMIS. *Nicanor demeura ensuite à Jérusalem.* Il fit sa demeure dans la citadelle. (*a*) Par les articles de la paix, Alcime ne fut pas reconnu pour grand-Prêtre ; mais Nicanor confirma Judas dans cette dignité. Voyez le ℣. 26. Alcime fit bien-tôt éclatter son mécontentement, & contre Nicanor, & contre Judas.

℣. 24. HABEBAT JUDAM SEMPER CHARUM EX ANIMO. *Il aimoit toûjours Judas d'un amour sincére.* Le Grec : (*b*) *Il avoit toûjours Judas devant les yeux.* La plûpart l'expliquent en bonne part : (*c*) Il ne pouvoit vivre sans lui ; il le voyoit toûjours volontiers. Mais Tirin veut que son amitié n'ait été que feinte & apparente : *Diligebat facie tenùs.*

℣. 26. JUDAMQUE REGNI INSIDIATOREM SUCCESSOREM SIBI DESTINASSE. *Qu'il lui avoit destiné pour succes-*

(*a*) 1. Macc. XII. 33.
(*b*) Καὶ εἶχε τὸν Ἰούδαν διαπαντὸς ἐν προσώπῳ.
(*c*) Ita Syr. Nobil. Grot. Badvel. alii.

Digitized by Google

29. *Sed quia Regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, qua praeceptum perficeret.*

30. *At Machabaeus, videns secum austeriùs agere Nicanorem, & consuetum occursum ferociùs exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occultavit se à Nicanore.*

31. *Quod cùm ille cognovit fortiter se à viro praeventum, venit ad maximum, & sanctissimum Templum: & Sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.*

32. *Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quaerebatur, extendens manum ad Templum,*

33. *Juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, & altare effodiam, & Templum hoc Libero patri consecrabo.*

29. Mais parce qu'il ne pouvoit résister au Roi, il cherchoit une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçû. An du M. 3843.

30. Cependant Maccabée s'étant apperçû que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire; & que lorsqu'ils s'abordoient, il lui paroissoit plus fier qu'il n'avoit accoûtumé, il jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cause. C'est pourquoi ayant assemblé *prés de lui* quelques-uns de ses gens, il se déroba de Nicanor.

31. Lorsque Nicanor eut sçu que Judas avoit eu l'habileté, & la force de le prévenir, il vint au très-auguste, & très-saint Temple, & les Prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui mettre Maccabée entre les mains.

32. Mais ces Prêtres l'ayant assûré avec serment, qu'ils ne sçavoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le Temple,

33. Et jura, en disant: Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raserai jusqu'en terre ce Temple de Dieu, je renverserai cet autel, & je consacrerai ce Temple au Dieu Bacchus.

## COMMENTAIRE.

*seur Judas*, ou plûtôt que *Nicanor avoit établi Judas grand-Prêtre, en la place de lui Alcime.* C'est le vrai sens du texte. (*a*) Le Syriaque le prend autrement: Nicanor a choisi Judas pour son ami, & son associé, au préjudice des intérêts du Roi.

℣. 30. PAUCIS SUORUM CONGREGATIS OCCULTAVIT SE. *Ayant assemblé quelques-uns de ses gens, il se déroba à Nicanor.* Le Grec, (*b*) & le Syriaque lisent, qu'il assembla un nombre considérable de ses gens, & qu'il se retira avec eux; & on voit dans le premier des Maccabées, (*c*) que Nicanor l'ayant été attaquer,

(*a*) Τὸν γὰρ ἐπίσκοπον τῆς βασιλείας ἰούδαν διάδοχον ἀναδέδειχεν ἑαυτῷ

(*b*) Συνέψας οὐκ ὀλίγους τῶν περὶ ἑαυτὸν συνεκρύπτετο τὸν Νικάνορα.

(*c*) 1. *Macc.* XII. 27. . . 31.

An du M. 3843.

34. *Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum, qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes:*

34. Aprés avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or les Prêtres étendant leurs mains vers le Ciel, invoquoient celui qui s'étoit toûjours déclaré le Protecteur de leur nation, en disant:

35. *Tu, Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti Templum habitationis tuæ fieri in nobis.*

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose, vous avez voulu qu'on bâtît un Temple, où vous demeurassiez au milieu de nous.

36. *Et nunc, Sancte sanctorum omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.*

39. Maintenant donc, ô Saint des Saints, ô Seigneur de toutes choses, exemptez pour jamais de profanation, cette maison qui vient d'être purifiée.

37. *Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, & benè audiens, qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.*

37. On accusa alors auprés de Nicanor un des anciens de Jérusalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, & qu'on appelloit le pere des Juifs, à cause de l'affection qu'il leur portoit.

38. *Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in Judaïsmo, corpúsque, & animam tradere contentus pro perseverantia.*

38. Il menoit depuis long-tems dans le Judaïsme une vie trés pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme; & il étoit prêt d'abandonner son corps, & sa vie, pour y perseverer jusqu'à la fin.

39. *Volens autem Nicanor manifestare odium, quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent.*

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cens soldats pour le prendre.

40. *Putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.*

40. Car il croyoit que s'il séduisoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

## COMMENTAIRE.

fut obligé de se retirer à Jérusalem, aprés avoir perdu cinq mille hommes.

℣. 37. RAZIAS AUTEM.... DELATUS EST NICANORI. *On accusa auprés de Nicanor, un des plus anciens de la ville, nommé Razias.* On ne put accuser ce vertueux vieillard, que d'un trop grand attachement aux loix de son pays. On le défera aussi apparemment, comme partisan de Judas, & comme contraire au gouvernement Royal.

℣. 38. CONTINENTIÆ PROPOSITUM TENUIT IN JUDAISMO. *Il vivoit depuis long-tems dans le Judaïsme, d'une vie trés-pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme.* Le Grec

41. *Turbis autem irruere in domum ejus, & januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cùm jam comprehenderetur, gladio se petiit;*

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans sa maison, d'en rompre la porte, & d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée,

An du M. 3843.

42. *Eligens nobiliter mori potiùs, quàm subditus fieri peccatoribus, & contra natales suos indignis injuriis agi.*

42. Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs, & de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

## COMMENTAIRE.

à la lettre : (*a*) *dans les tems passez de la séparation*, (ou dans les tems ausquels on vivoit séparé des Payens.) *Il avoit supporté le jugement du Judaïsme*, ou il avoit été accusé & condamné, comme observateur zélé de sa Religion. Ou bien, dans les tems où nous étions encore séparez & éloignez des Gentils, & avant qu'ils se fussent mêlez parmi nous, comme ils ont fait depuis la persécution d'Epiphanes, Razias étoit déja regardé comme un défenseur du Judaïsme ; il étoit déja reconnu comme un excellent Juif. Ou enfin, selon le Syriaque : il avoit déja été appellé en jugement, comme empêchant qu'on ne commît l'idolâtrie dans Israël.

℣. 42. ELIGENS NOBILITER MORI POTIUS, QUAM SUBDITUS FIERI PECCATORIBUS. *Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs*, c'est-à-dire, aux Payens, aux idolâtres. L'action de Razias regardée, selon le sentiment que les payens avoient de la générosité, de la grandeur d'ame, du mépris de la mort, de l'amour de la liberté, est sans doute au-dessus de toutes loüanges, & approche autant du véritable héroïsme, qu'aucun des grands faits, que l'histoire nous vante dans les Grecs & les Romains. Les Juifs mettent ce grand homme, au nombre de leurs plus illustres Martyrs, & prétendent faire voir par son exemple, & par celui de Saül, & de Samson, qu'il est de certains cas, où le meurtre volontaire de soi-même, est non-seulement permis, mais même loüable & méritoire. Ces cas sont premiérement, la juste défiance de ses propres forces, & la crainte de succomber à la violence de la persécution, ou à la rigueur des tourmens. Secondement, lorsqu'on prévoit que si l'on tombe en vie entre les mains des ennemis, ils en prendront occasion d'insulter au Seigneur, de blasphémer son nom, de l'accuser d'indifférence, ou d'impuissance, alors, disent ces Docteurs, on peut se tuer soi-même, pour éviter

(*a*) Ἦν γὰρ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῆς ἀμιξίας κρίσιν εἰσενηνεγμένος Ἰουδαϊσμῷ.

An du M. 3843.

43. *Sed, cùm per festinationem non certo ictu plagam dedisset, & turba intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsum viriliter in turbas.*

43. Mais parce que dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous ces soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, & il se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

## COMMENTAIRE.

un plus grand mal, & pour empêcher que le nom de Dieu ne soit deshonoré.

Mais le Christianisme nous fournit des regles plus sûres, & des principes plus autorisez, pour juger de l'action de Razias. Nous sçavons qu'il n'est pas permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien, (*a*) ni de commettre le crime, pour empêcher que les autres ne le commettent. S'il eût été permis de se donner la mort, pour éviter le danger de chanceller dans la confession, ou de renoncer à la foi, devant les persécuteurs, & en souffrant les plus affeux tourmens; combien de Martyrs ne l'auroient-ils pas fait? Et si sous le spécieux prétexte de prévenir les blasphêmes, & les profanations du nom de Dieu, de la part des infidéles, ils eussent crû qu'on pouvoit se tirer de leurs mains par le précipice, ou par le fer; combien en aurions-nous d'exemples dans nos histoires? Ils étoient donc persuadez, que dans la persécution, il n'y a point d'autre parti à prendre à un Chrétien, que la patience & l'humilité, la résistance, ou la fuite. C'est ainsi que les sept freres Maccabées, & leur admirable mere, & le vieillard Eléazar, en ont agi en présence du Roi persécuteur; c'est ainsi que JESUS-CHRIST, que les Apôtres, & que nos saints Martyrs, se sont conduits.

Les Circoncellions hérétiques, célébres autrefois dans l'Affrique, avoient la fureur de se faire mourir, sous le faux prétexte de procurer la gloire de Dieu; ils se précipitoient en bas des rochers, ils se jettoient dans les flâmes; ils se plongeoient dans les eaux; en un mot ils se faisoient mourir en mille maniéres cruelles. Saint Augustin employa toute la force de son raisonnement, & de son éloquence, pour arrêter cette manie. Ces furieux ne pouvant résister à la force des raisons tirées de la Loi de Dieu, qui défend si expressément le meurtre, se servoient de l'exemple de Razias, pour autoriser leurs cri-

(*a*) *Rom.* III. 8.

Digitized by Google

mes ; mais S. Auguſtin les força dans ce retranchement ; il prétendit que l'action de cet homme n'étoit pas capable de les mettre à couvert. Il ſoûtint que l'Ecriture ne s'étant point exprimée ſur la qualité de cette action, mais l'ayant ſimplement expoſée à nos yeux, c'eſt à nous à en juger ſuivant les regles de la vérité, renfermées dans les mêmes Livres, qui nous en rapportent cet exemple : (a) *Quamvis homo iſte Razias, fuerit laudatus, factum narratum eſt, non laudatum, & judicandum potius, quàm imitandum, quaſi ante oculos conſtitutum, non ſanè noſtro judicio judicandum, quod nos ut homines habere poſſemus, ſed judicio doctrinæ ſobriæ, quæ in ipſis quoque libris veteribus clara eſt.* An du M. 3843.

Le même Pere avouë ailleurs, que l'Ecriture donne quelques loüanges à Razias ; (b) mais de quoi le louë-t-elle ? d'avoir aimé ſa patrie, d'avoir été attaché au Judaïſme, d'avoir été regardé comme le pere des Juifs, de s'être précipité généreuſement ; enfin, d'avoir invoqué en mourant, le ſouverain Dominateur de la vie & de l'ame. Mais tout cela ſuffit-il pour juſtifier une action notoirement contraire à la Loi de Dieu ? cela ne peut-il pas ſe trouver dans un méchant ? n'en voit-on pas qui ont de la généroſité, de la force, de l'humanité, du zéle pour des pratiques extérieures ? Ces vertus toutes humaines ne prouvent pas dans la rigueur, que Razias nous ait donné dans ſa mort un exemple à imiter. Quand ce ſeroit une action loüable & méritoire dans un Juif, en pourroit-on conclure quelle fût permiſe à un Chrétien ? ſi Razias n'eſt ni juſte, ni innocent, pourquoi veut-on l'imiter, dit S. Auguſtin ; & s'il eſt juſte & innocent, comment met-il à mort un autre juſte, c'eſt à-dire, pourquoi ſe tuë-t-il ſoi-même ? (c) Saint Thomas, (d) & quelques autres ont ſuivi ſaint Auguſtin, & ont aſſez témoigné que l'action de Razias n'étoit nullement de leur goût, & qu'il auroit mieux valu qu'il fiſt paroître de l'humilité & de la patience, que de l'emportement & de la grandeur d'ame dans cette occaſion. *Dictum eſt quod elegerit nobiliter mori*, dit S. Auguſtin, (e) *meliùs vellet humiliter, ſic enim utiliter. Illis autem verbis hiſtoria gentium laudare conſuevit, ſed vi os fortes hujus ſæculi, non martyres Chriſti.*

Mais quelques nouveaux Théologiens, (f) ont crû trouver dans

(a) *Aug. Epiſt. 61. Vet. Edit num. 204. in nov. edit.*

(b) *Idem. lib. 1. contra Gaudent. c 31.*

(c) *Aug. Ep. 204. Si iſte innocens & juſtus non fuit, cur proponitur imitandus ? Si autem innocens & juſtus fuit, quare interfector innocentis & juſti, id eſt ipſius Razii, inſuper putatur eſſe laudandus ?*

(d) *D. Thom. 2. 2. qu. 64. art. 5. ad 5. Eſti. Sacy. Natal. Alex hiſt. Eccl. V. T. tom. 2. de libb Maccab.*

(e) *Aug. contra Epiſt. Gaudent. l. 1. c. 31.*

(f) *Vide Lyran. hîc. Serar. Franciſc. victoria relectiones de Homicidio. Tirin.*

Digitized by Google

An du M. 3843. 44. *Quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem.* | 44. Et tous s'étant retirez promptement pour n'être pas accablez de sa chûte, il tomba la tête la premiere.

COMMENTAIRE.

les principes mêmes de saint Augustin, & dans les exemples de nos Martyrs, & de quelques Saints de l'ancien Testament, de quoi justifier Razias. Ils supposent que cet homme n'agit en ceci, que par une inspiration particuliére de Dieu; aprés quoi il ne leur est pas malaisé de prouver que son action n'a rien d'irrégulier, ni de contraire à la justice, & à la raison. Toute la difficulté consiste à prouver cette inspiration; car il ne suffit point de se donner pour inspiré, de se le croire même intérieurement, si on n'a de bonnes & solides preuves, qui nous en convainquent, & qui le puissent persuader aux autres. On releve donc la pieté de Razias, sa prudence, sa bonne vie précédente, son zéle pour la loi, sa fermeté dans la persécution, la priére qu'il fait à Dieu en mourant, sa ferme espérance de la résurrection future; enfin la bonté de sa cause, qui n'est autre que celle de la religion, & de la conservation des loix de son Dieu. Est-il croyable, que dans une semblable occasion, Dieu ait voulu refuser son secours à son serviteur, & à son soldat? & n'est-il pas bien plus juste de croire, qu'il lui inspira le dessein de se donner la mort, comme quelque chose d'extraordinaire & de nouveau, dans la vûë de frapper d'étonnement son persécuteur; au lieu de lui donner la patience & l'humilité, qui sont des voyes plus ordinaires, & des vertus plus connuës? On ajoûte à tout cela, l'exemple de Samson, loüé par l'Ecriture, & celui de quelques Vierges Chrétiennes, qui pour éviter la foüillûre de leurs corps, se jettérent dans une riviere, où elles se noyérent. Saint Augustin (*a*) lui même, convient que Samson, & que ces saintes Vierges, ont pû s'exposer au danger certain de la mort, par un mouvement particulier de Dieu; & pourquoi n'en dira-t-on pas autant de Razias? Rien n'empêcheroit de le dire, & on seroit même ravi de le pouvoir faire, si l'on en donnoit de bonnes raisons; mais il ne paroît pas que celles que l'on apporte de ce fait, qui renferment toute la difficulté de nôtre question, soient tout-à-fait convainquantes; ainsi nous adhérons au sentiment de saint Augustin, & de saint Thomas, & sans condamner absolument Razias, nous n'osons aussi le justifier.

(*a*) *Aug. loco. cit. contra Gaudent. & lib. 1. de civit. c. 21.*

℣. 44.

Digitized by Google

45. *Et cùm adhuc ſpiraret, accenſus animo ſurrexit: & cùm ſanguis ejus magno fluxu deflueret, & graviſſimis vulneribus eſſet ſaucius, curſu turbam pertranſiit.*

45. Lorſqu'il reſpiroit encore, il fit un nouvel effort, & ſe releva, & des ruiſſeaux de ſang lui coulant de tous côtez, à cauſe des grandes playes qu'il s'étoit faites, il paſſa en courant au travers du peuple; An du M. 3843.

46. *Et ſtans ſupra quandam petram præruptam, & jam exſanguis effectus, complexus inteſtina ſua utriſque manibus, projecit ſuper turbas, invocans Dominatorem vitæ ac ſpiritûs, ut hæc illi iterùm redderet: atque vitâ defunctus eſt.*

46. Et étant monté ſur une pierre eſcarpée, lorſqu'il avoit preſque perdu tout ſon ſang, il tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta avec ſes deux mains ſur le peuple; invoquant le Dominateur de la vie, & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour: & il mourut de cette ſorte.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. VENIT PER MEDIAM CERVICEM. *Il tomba la tête la premiere.* Le Grec: (*a*) *Il tomba ſur le milieu du ventre:* ce qui fut cauſe qu'il ne fut pas tué de ſa chute; autrement: (*b*) *Il tomba dans la ruë au milieu de la foule*, qui avoit fait place; le terme Grec ſignifie le ventre, ou un lieu où il n'y a point d'édifice.

---

(*a*) Ἦλθε κατὰ μέσον τὴν κοιλίαν. Edit. Rom.

(*b*) Alia Edit. Ἦλθε κατὰ μέσον εἰς τὸν κοιλῶνα. Grot. κοιλὼν hic non eſt venter, ſed locus ab ædificiis vacuus, quomodo & apud Nonnum ſumitur.



Digitized by Google

# CHAPITRE XV.

*Victoire de Judas, contre Nicanor. La tête & les mains de Nicanor ſuſpenduës vis-à-vis du Temple. Actions de graces renduës, & Fête inſtituée en mémoire de cette victoire.*

An du M. 3843.

℣. 1. *NIcanor autem, ut comperit Judam eſſe in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die ſabbati committere bellum.*

2. *Judæis verò, qui illum per neceſſitatem ſequebantur, dicentibus: Ne ita ferociter, & barbarè feceris, ſed honorem tribue diei ſanctificationis, & honora eum, qui univerſa conſpicit:*

3. *Ille infelix interrogabat, ſi eſt potens in cœlo, qui imperavit agi diem ſabbatorum.*

℣. 1. OR Nicanor ayant appris que Judas étoit ſur les terres de Samarie, réſolut de l'attaquer avec toutes ſes forces le jour du ſabbat.

2. Et comme les Juifs, qui étoient contraints de le ſuivre, lui diſoient: N'agiſſez pas ſi fiérement, ni d'une maniére ſi barbare; mais rendez honneur à la ſainteté de ce jour, & révérez celui qui voit toutes choſes;

3. Ce malheureux leur demanda, s'il y avoit dans le Ciel un Dieu puiſſant, qui eût commandé de célébrer le jour du ſabbat.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN LOCIS SAMARIÆ. *Sur les terres de Samarie.* Judas s'étoit campé à *Adarſa*, dans la tribu d'Ephraïm, (*a*) à trente ſtades de l'ennemi, n'ayant que trois mille hommes avec lui. Nicanor mit ſon camp à Béthoron, & ce fut prés de là que ſe donna la bataille. L'Arabe dit que Judas ſe retira à *Sébaſte*, qui eſt la même que Samarie.

℣. 2. JUDÆIS QUI ILLUM PER NECESSITATEM SEQUEBANTUR, DICENTIBUS .... HONOREM TRIBUE DIEI SANCTIFICATIONIS. *Les Juifs qui étoient contraints de le ſuivre, lui dirent: Rendez honneur à la ſainteté de ce jour.* Nicanor s'imaginoit que les Juifs du parti de Judas, feroient difficulté de combattre le jour du Sabbat, ou du moins, qu'il pourroit les ſurprendre

(*a*) 1. *Macc.* VII. 39.

Digitized by Google

4. *Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimam diem.*

5. *At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi arma, & negotia Regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium perficeret.*

6. *Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.*

7. *Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi à Deo affuturum.*

8. *Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cœlo, & nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.*

4. Eux lui ayant répondu : C'eſt le Dieu vivant, & le puiſſant maître du Ciel, qui a commandé qu'on honore le ſeptiéme jour ; An du M. 3843.

5. Il leur répondit : Et moi je ſuis puiſſant ſur la terre ; & je vous commande de prendre les armes, pour obéïr aux ordres du Roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit reſolu.

6. Ainſi Nicanor dans ce comble d'orgueïl où il étoit, avoit fait deſſein d'élever un même trophée de Judas, *& de tous les ſiens.*

7. Mais Maccabée eſpéroit toûjours avec une entiére confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer ſon ſecours.

8. Et il exhortoit ſes gens à ne craindre point l'abord de ces nations, mais de repaſſer dans leurs eſprits les aſſiſtances qu'ils avoient reçûës du Ciel, & d'eſperer encore preſentement que le Tout-puiſſant leur donneroit la victoire.

## COMMENTAIRE.

ce jour-là, qui eſt pour eux un jour de repos. (*a*) Il donna ſes ordres pour cela ; mais comme il y avoit dans ſon armée un nombre de Juifs, qui le ſuivoient commes troupes auxiliaires, & ſujettes d'Eupator, & qu'on contraignoit de porter les armes contre leurs freres ; ces troupes repréſenterent à Nicanor, que leur Loi leur défendoit toute action laborieuſe au jour du Sabbat, & le priérent d'avoir égard à la ſainteté de ce jour ; mais Nicanor ne répondit à cela que par des blaſphêmes.

℣. 5. EGO POTENS SUM SUPER TERRAM, QUI IMPERO SUMI ARMA. *Et moi je ſuis puiſſant ſur la terre, & je vous commande de prendre les armes.* Si celui qui vous ordonne de ne pas travailler le jour du Sabbat, eſt tout-puiſſant dans le Ciel ; je ſuis moi-même revêtu d'autorité ſur la terre, pour vous faire des commandemens contraires aux ſiens. Préſomption aveugle & impie, qui fait que l'homme ſuperbe s'égale à Dieu, & veut même s'élever en quelque ſorte au-deſſus de lui.

℣. 6. COMMUNE TROPHÆUM STATUERE DE JUDA.

(*a*) *Vide ad* 1. *Macc.* 11. 36.



Digitized by Google

An du M. 3843.

9. *Et allocutus eos de lege, & Prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant priùs, promptiores constituit eos:*

10. *Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat Gentium fallaciam, & juramentorum prævaricationem.*

11. *Singulos autem illorum armavit, non clypei, & hastæ munitione, sed sermonibus optimis, & exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.*

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la Loi, & des Prophétes, & les ayant fait encore ressouvenir des combats qu'ils avoient auparavant soûtenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

10. Aprés avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même tems la perfidie des nations, & la maniere dont ils avoient violé leur serment.

11. Il les arma donc tous, non de boucliers, & de dards, mais avec des paroles, & des exhortations excellentes; & leur rapporta une vision trés-digne de foi qu'il avoit euë en songe, qui les combla tous de joye.

## COMMENTAIRE.

*D'élever un même trophée de Judas, & de tous les siens.* Les trophées étoient des monumens qu'on érigeoit au lieu où l'on avoit gagné quelque victoire. Ordinairement c'étoit un tronc d'arbre ébranché, auquel on suspendoit des armes de l'ennemi. Le Grec à la lettre: (*a*) *Il résolut d'ériger un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Judas.* Le Syriaque s'éloigne assez de ce sens: Nicanor ayant appris que l'armée de Judas étoit rassemblée en un seul lieu, & prête à se combattre, il se fortifia extrémement.

℣. 10. OSTENDEBAT GENTIUM FALLACIAM, ET IURAMENTORUM PRÆVARICATIONEM. *Il leur représenta la la perfidie des nations, & la maniére dont ils avoient violé leur serment.* Ils en avoient un exemple tout récent, dans la conduite d'Eupator, qui aprés avoir été reçû dans Jérusalem, fit abattre les murailles de Sion; (*b*) ils se souvenoient de la perfidie de ceux de Joppé; (*c*) ils avoient devant les yeux la malice d'Apollonius, qui profita de la rencontre du jour du Sabbat, pour tailler en pieces le peuple qui étoit venu à la fête. (*d*)

℣. 11. EXPOSITO DIGNO FIDE SOMNIO. *Il leur rapporta une vision trés-digne de foi.* Judas comprit parfaitement que cette vision n'étoit point du nombre des songes vains, & qui ne signifient rien. Il ne feignit point d'en faire le récit à ses gens, & de leur exposer les raisons qu'il avoit de croire qu'il étoit divin & significatif.

---

(*a*) Διεγνώκει κοινὸν τῶν περὶτὸν Ἰούδαν συστήσασθαι τρόπαιον.

(*b*) 2. *Macc.* VI. 62.

(*c*) 2. *Macc.* XII. 3.

(*d*) 2. *Macc.* V. 25. 26.

Digitized by Google

12. *Erat autem hujuscemodi visus : Oniam, qui fuerat summus Sacerdos, virum bonum, & benignum, verecundum visu, modestum moribus, & eloquio decorum, & qui à puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum.*

13. *Post hoc apparuisse, & alium virum, ætate, & gloria mirabilem, & magni decoris habitudine circa illum ;*

14. *Respondentem verò Oniam dixisse : Hic est fratrum amator, & populi Israël : hic est, qui multum orat pro populo, & universa sancta civitate, Jeremias Propheta Dei.*

15. *Extendisse autem Jeremiam dextram, & dedisse Judæ gladium aureum, dicentem :*

16. *Accipe sanctum gladium, munus à Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israël.*

12. Voici quelle fut cette vision : Il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été grand-Prêtre, étendre ses mains, & prier pour tout le peuple Juif ; *Onias* cet homme vraiment bon, & plein de douceur ; si modeste dans son visage ; si modéré, & si réglé dans ses mœurs ; si agréable dans ses discours ; & qui s'étoit exercé dés son enfance en toutes sortes de vertus. An du M. 3843.

13. Qu'ensuite avoit paru un autre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, & environné d'une grande Majesté :

14. Et qu'Onias avoit dit en le montrant : C'est-là le véritable ami de ses freres, & du peuple d'Israël. C'est-là Jérémie le Prophéte de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, & pour toute la ville sainte.

15. Qu'en même tems Jérémie avoit étendu la main, & donné à Judas une épée d'or, en lui disant :

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, & avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.

## COMMENTAIRE.

℣. 12. ONIAM QUI FUERAT SUMMUS SACERDOS, ORARE PRO OMNI POPULO. *Il lui sembla qu'il voyoit Onias qui avoit été grand-Prêtre, prier pour tout le peuple Juif.* Il parle d'Onias troisiéme, ce Pontife si souvent loüé dans l'Ecriture, & qui avoit été si injustement mis à mort par Andronique, à la sollicitation de Ménélaüs. (*a*) Il paroît par ce passage, & par le ℣. 14. que les Juifs ne doutoient nullement alors, que les Saints dans l'autre vie, ne priassent pour les vivans, & ne prissent part à ce qui se passoit ici bas. Cette tradition venoit sans doute de plus haut. L'Eglise Chrétienne a hérité de ces sentimens des Juifs, & les a conservez dans leur pureté, depuis ses commencemens jusqu'aujourd'hui.

℣. 15. DEDISSE JUDÆ GLADIUM AUREUM. *Avoit donné*

(*a*) 2. *Macc.* IV. 37.



Digitized by Google

An du M. 3843.

17. *Exhortati itáque Judæ sermonibus bonis valdè, de quibus extolli posset impetus, & animi juvenum confortari, statuerunt dimicare, & confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret: eò quòd civitas sancta, & templum periclitarentur.*

17. Etant donc excitez par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, & d'animer le courage des soldats, ils résolurent d'attaquer, & de combattre vigoureusement les ennemis; afin que leur valeur fît la décision de cette guerre; parce que la ville sainte, & le Temple étoient exposez à un grand péril.

18. *Erat enim pro uxoribus, & filiis, itémque pro fratribus, & cognatis, minor solicitudo: maximus verò, & primus pro sanctitate timor erat templi.*

18. Car ils se mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs freres, & pour leurs parens; mais la plus grande, & la premiére crainte qu'ils avoient, étoit pour la sainteté du Temple.

19. *Sed & eos qui in civitate erant, non minima solicitudo habebat, pro his qui congressuri erant.*

19. Ceux qui demeuroient dans la ville, étoient aussi dans une extrême inquiétude, au sujet de ceux qui devoient combattre.

20. *Et cùm jam omnes sperarent judicium futurum, hostésque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiæ, equitésque opportuno in loco compositi,*

20. Et lorsque tous s'attendoient à voir quel seroit le succés du combat, que les ennemis étoient en présence, l'armée en bataille, les éléphans, & la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux:

## COMMENTAIRE.

*à Judas une épée d'or*, comme la portoient les Rois de Perse, & leurs principaux Officiers. (*a*)

℣. 17. ANIMI JUVENUM CONFORTARI. *Animer le courage de ses soldats.* A la lettre, *des jeunes gens*; c'est ainsi que les Hébreux appellent pour l'ordinaire leurs soldats.

STATUERUNT DIMICARE, ET CONFLIGERE FORTITER, UT VIRTUS DE NEGOTIIS JUDICARET. *Ils résolurent d'attaquer & de combattre vigoureusement, afin que leur valeur fît la décision de cette guerre.* Le Grec: (*b*) *Ils résolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreusement à l'ennemi, & de combattre avec valeur pour décider l'affaire.* Le Syriaque: *Ils résolurent de ne mettre pas leur confiance dans les troupes rangées en bataille,*

(*a*) Xenophon lib. 1. Ἀνάβας. Vide Brisson lib. 1. de Reg. p. 128. 129.

(*b*) Διέγνωσαν μὴ στρατοπηδεύεσθαι, γενναίως δὲ ἐμφέρεσθαι, καὶ μετὰ πάσης εὐανδρίας ἐμπλακέντες κρῖναι τὰ πράγματα.

21. *Considerans Machabæus adventum multitudinis, & apparatum varium armorum, & ferocitatem bestiarum, extendens manus in cælum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundùm armorum potentiam, sed prout ipse placet, dat dignis victoriam.*

21. Maccabée considérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, & la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, & invoqua le Seigneur qui fait des prodiges, & qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en sont les plus dignes, & sans avoir égard à la puissance des armées. An du M. 3843.

22. *Dixit autem invocans hoc modo: Tu, Domine, qui misisti Angelum tuum sub Ezechia Rege Juda, & interfeciſti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia.*

22. Il implora donc son secours, en lui parlant de cette maniére : C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé vôtre Ange sous Ezéchias Roi de Juda, & qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

23. *Et nunc, dominator cœlorum, mitte Angelum tuum bonum ante nos, in timore, & tremore magnitudinis brachii tui;*

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des Cieux, vôtre bon Ange, qui inspire la terreur, & l'effroi de la grande puissance de vôtre bras,

24. *Ut metuant qui cum blasphemia veniunt adversùs sanctum populum tuum. Et hîc quidem ita peroravit.*

24. Afin que ceux qui en blasphémant vôtre nom, viennent attaquer vôtre saint peuple, soient frappez de crainte. Il finit ainsi sa priére.

25. *Nicanor autem, & qui cum ipso erant, cum tubis, & canticis admovebant.*

25. Cependant Nicanor marchoit avec son armée au son des trompettes, & au chant des cantiques, dont ils s'animoient au combat.

## COMMENTAIRE.

*mais de se munir de courage, & d'exposer leur vie, dans cette extrémité, pour leur patrie & pour le Temple.*

℣. 25. CUM TUBIS, ET CANTICIS ADMOVEBANT. *Au son des trompettes, & au bruit des Cantiques, dont ils s'animoient au combat.* Le Grec : (*a*) *Au son des trompettes, & des Cantiques de victoires.* C'est la propre signification de *Pæan ;* mais il se prend en général pour toute sorte de Cantiques en l'honneur d'Apollon, & même pour un chant joyeux, & un cantique de fête. Grotius remarque aprés le Scoliaste d'Aphtone, qu'il y avoit deux sortes de *Pæan ;* l'un qu'on chantoit avant le combat, pour invoquer Apollon, & l'autre aprés la victoire, pour lui en rendre grace. (*b*)

(*a*) Μετὰ σαλπίγγων, καὶ παιάνων προσῆγον. (*b*) Παιᾶνες δύο ἦσαν, ἐναύλιος, ὅτε ἤρχοντο, εἰς τὴν πρὸς τῆς μάχης ἐγίνετο ; καὶ ἔτερος ὅτε ἐνίκων.

An du M. 3843.

26. *Judas verò, & qui cum eo erant, invocato Deo per orationes, congressi sunt.*

27. *Manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentiâ Dei magnificè delectati.*

28. *Cúmque cessassent, & cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.*

29. *Facto itáque clamore, & perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.*

30. *Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore, & animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, & manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.*

26. Mais Judas, & ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu par leurs priéres, donnerent sur l'ennemi.

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même tems qu'ils chargoient les ennemis l'épée à la main, ils tuérent trente-cinq mille hommes, se sentant comblez de joye par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient pleins d'allégresse, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ses armes.

29. Et aussi-tôt ayant jetté un grand cri, & un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Dieu tout-puissant en la langue de leurs peres.

30. Judas, qui étoit toûjours prêt de corps, & d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule, & qu'on les portât à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. TRIGINTA QUINQUE MILLIA. *Trente-cinq mille hommes.* Joseph en met seulement trente mille. (*a*)

℣. 28. CUM REDIRENT, COGNOVERUNT NICANOREM RUISSE. *Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort.* Nicanor avoit été tué dés le commencement de la bataille, & ses troupes ayant vû leur Général mort, avoient jetté leurs armes, & avoient pris la fuite. (*b*) Les gens de Judas ne sçurent qu'aprés le combat, la mort de Nicanor. On peut voir dans le premier des Maccabées, quelques circonstances de cette mémorable victoire, qui ne sont point marquées ici.

℣. 29. PATRIA VOCE OMNIPOTENTEM DOMINUM BENEDICEBANT. *Ils bénirent le Tout-Puissant, en la langue de leurs peres;* en Hébreu; ou bien, ils chantérent des cantiques, composez par leurs ancêtres, pour rendre graces à Dieu de leur victoire.

℣. 30. CAPUT NICANORIS ET MANUM CUM HUMERO ABSCISSAM. *La tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule.*

(*a*) *Joseph. Antiq.* XII. 17.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 44.

On

Digitized by Google

31. *Quò cùm pervenisset, convocatis contribulibus, & Sacerdotibus ad altare; accersitt & eos qui in arce erant.*

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens avec les Prêtres; & il appella aussi ceux qui étoient dans la forteresse. An du M. 3843.

32. *Et ostenso capite Nicanoris, & manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei magnificè gloriatus est:*

32. Et leur ayant montré la tête de Nicanor, & cette main détestable qu'il avoit osé étendre contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, avec tant d'orguëil, & d'insolence;

33. *Linguam etiam impii Nicanoris præcisam, jussit particulatim avibus dari: manum autem dementis contra templum suspendi.*

33. Il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, & qu'on la donnât à manger aux oiseaux, & qu'on suspendît vis-à-vis le Temple la main de ce furieux.

34. *Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes: Benedictus, qui locum suum incontaminatum servavit.*

34. Tous bénirent donc le Seigneur du Ciel, en disant: Beni soit celui qui a conservé pur son Temple saint.

35. *Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset, & manifestum signum auxilii Dei.*

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse, afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

36. *Itáque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire:*

36. Il fut arrêté d'un commun consentement, qu'on ne devoit point laisser passer ce jour si célébre, sans en faire une fête particuliére,

37. *Habere autem celebritatem tertia decima die mensis Adar, quod dicitur voce Syriaca, pridie Mardochai diei.*

37. Et qu'on la célébreroit le treiziéme du mois, appellé Adar en langue Syriaque, le jour de devant celui de Mardochée.

## COMMENTAIRE.

On coupa Nicanor au dessous des épaules, on enleva son buste; (*a*) sa tête, ses mains & ses épaules furent apportées à Jérusalem: on sépara sa main droite, avec l'épaule, du reste du buste, & on la pendit à un poteau, vis-à-vis du Temple; (*b*) la tête avec le reste, fut penduë aux murailles de la citatelle. *Suspendit Nicanoris caput in summa arce.* ℣. 35.

℣. 34. OMNES IGITUR COELI BENEDIXERUNT DOMINUM. *Tous bénirent le Seigneur du Ciel.* Le Grec: (*c*) *Elevant les mains au ciel, ils bénirent tous le Seigneur, qui leur avoit apparu,* ou qui les avoit secourus.

(*a*) Τὴν τοῦ Νικάνορος κεφαλὴν ἀποτεμόντας, καὶ τὴν χεῖρα σὺν τῷ ὁμῷ. Et ci-après au ℣. 35. τὴν τοῦ Νικάνορος προτομὴν ἐκ τῆς ἄκρας. Voyez Grotius sur le ℣. 35.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 47. Il est dit qu'on la pendit vis-à-vis de Jérusalem.

(*c*) Οἱ δὲ πάντες εἰς τὸν οὐρανὸν εὐλογήσαντες τὸν ἐπιφανῆ κυρίον.

38. *Igitur his erga Nicanorem gestis, & ex illis temporibus ab Hebraïs civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.*

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurérent les maîtres de la ville sainte : & je finirai aussi par-là ma relation.

39. *Et si quidem benè, & ut historia competit, hoc & ipse velim : sin autem minùs dignè, concedendum est mihi.*

39. Si elle est bien, & telle que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi-même ; que si au contraire elle est écrite d'une maniere moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer.

40. *Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est, alternis autem uti, delectabile ; ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.*

40. Car comme il est contraire à la santé de boire toûjours du vin, ou de boire toûjours de l'eau, & qu'il paroît plus agréable d'user de l'un & de l'autre successivement ; aussi un discours ne plairoit pas aux lecteurs, si le stile en étoit toûjours si exact. Je le finirai donc ici.

## COMMENTAIRE.

℣. 37. TERTIA DECIMA DIE MENSIS ADAR, QUOD DICITUR VOCE SYRIACA, PRIDIE MARDOCHÆI DIEI. *Le treiziéme du mois appellé Adar en langue Syrienne, le jour de devant celui de Mardochée.* Le mois Adar est le douziéme de l'année sainte, & le sixiéme de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de Février & de Mars ; son nom d'*Adar*, n'est point Hébreu, il est Caldéen ou Syriaque : car ces deux langues anciennement n'étoient pas différentes. (*a*) Le treiziéme d'Adar est la veille de la fête *des Sorts*, ou du jour de Mardochée, dont on a parlé sur Esther. (*b*)

℣. 40. ITA LEGENTIBUS, SI SEMPER EXACTUS SIT SERMO, NON ERIT GRATUS. *Aussi un discours ne plairoit pas au lecteur, si le stile en étoit toûjours si exact.* Ou plûtôt s'il étoit toûjours uniforme, & égal à lui-même : soit qu'on écrive d'un stile sublime, comparé *au vin*, soit qu'on écrive d'un stile plus simple, & moins élevé, comparé à l'eau ; les lecteurs veulent de la varieté. Le Grec semble faire un autre sens : (*c*) *De même qu'il est contraire à la santé de boire du vin pur, ou de l'eau pure, & que pour boire agréablement, il faut mêler le vin avec l'eau ; ainsi la maniere d'écrire que*

(*a*) Voyez 1. *Esdr.* IV. 7.

(*b*) *Esth.* IX. 23.

(*c*) Καθάπερ χὰρ οἶνον καταμόνας πίνειν, ὀσαύτως δὲ καὶ ὕδωρ πάλιν, πολέμιον. Ὃν δὲ τρόπον οἶνος ὕδατι συγκεράσθεις ἡδὺς, καὶ ἐπιτερπῆ τὴν χάριν ἀποτελεῖ, οὕτω καὶ τὸ τῆς κατασκευῆς τοῦ λόγου τέρπει τὰς ἀκοὰς τῶν ἐντυχανόντων τῇ συντάξει.

*j'ai ſuivie, eſt propre à faire plaiſir aux lecteurs qui étudient l'hiſtoire.* Il veut dire apparemment que pour ne pas dégoûter ſon lecteur, il a tâché de regler ſon ſtile de maniére, qu'il ne ſoit ni trop pompeux, ni rampant. Toute cette excuſe de l'Auteur ne regarde que le ſtile de l'ouvrage, & ne doit faire aucune peine pour le fond des choſes, ni pour l'inſpiration de l'Eſprit divin, qui n'exclut point l'art des paroles, & du ſtile, ni l'uſage des qualitez naturelles ou acquiſes, dans la compoſition des ouvrages les plus ſacrez, & les plus divins. Saint Paul reconnoît qu'il n'eſt pas habile dans l'art de bien dire, quoiqu'il fût fort inſtruit des choſes: (a) *Nam etſi imperitus ſermone, ſed non ſcientiâ.*

---

(a) 2. Cor. XI. 6.

*Fin du ſecond Livre des Maccabées.*



Digitized by Google

Digitized by Google

LES

TROISIE'ME ET QUATRIE'ME LIVRES

# DES MACCABÉES APOCRYPHES,

ET LE LIVRE ATTRIBUE' A JOSEPH,

INTITULÉ

# DES MACCABÉES,

OU

# DE L'EMPIRE DE LA RAISON.

TRADUIT SUR LE GREC,

AVEC DES NOTES TRE'S-AMPLES.

Digitized by Google

Digitized by Google

# PRÉFACE
## SUR
# LE TROISIÉME LIVRE DES MACCABÉES.

CE Livre, qui eſt connu ſous le nom de troiſiéme des Maccabées, contient l'hiſtoire de la perſécution de Ptolémée Philopator, contre les Juifs Egypte. Ce Prince après ſa victoire contre Antiochus Grand, alla à Jéruſalem, & y fit offrir des ſacrifices d'actions de graces dans le Temple du Seigneur. Mais après les ſacrifices, ayant voulu pénétrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres, & par le peuple; & s'opiniâtrant à entrer, il reſſentit la force d'une puiſſance inviſible, qui l'abattit par terre, ſans qu'il pût ſe remuër. Etant de retour en Egypte, il fit éclater ſon reſſentiment contre tous les Juifs de ſes Etats; il les fit enfermer dans l'Hippodrome, & voulut les faire écraſer ſous les pieds de ſes éléphans. Mais Dieu les en délivra de la maniere qui eſt marquée dans ce Livre.

C'eſt aſſez mal à-propos qu'on lui donne le nom de *troiſiéme des Maccabées*, puiſqu'il n'a aucun rapport ni à leurs perſonnes, ni à leur hiſtoire, ni à leur tems, ni à la perſécution des Rois de Syrie, où les Maccabées acquirent tant de gloire. Ce nom ne peut lui convenir qu'à cauſe de la reſſemblance qu'on a remarquée entre le zéle, le courage, & l'eſprit qui animérent les Juifs d'Alexandrie, ſous Philopator, & les mêmes qualitez qui éclattérent dans les Maccabées, & dans les Juifs de la Paleſtine, ſous Antiochus Epiphanes, & ſous ſes ſucceſſeurs.

Digitized by Google

On ne voit pas distinctement que Joseph ait connu ce Livre, au moins dans l'état où nous l'avons. Il ne parle point dans son histoire de la persécution de Ptolémée Philopator contre les Juifs d'Egypte: & ce qu'on en lit dans l'ancienne Version Latine faite par Rufin, au second Livre contre Appion, (a) est si mal digéré, qu'il semble que Joseph en cet endroit ne parloit que sur des oüi-dire, ou sur une connoissance imparfaite & confuse. Il dit que Ptolémée, surnommé Physcon, fils de Ptolémée Philométor, après la mort de son pere, ayant voulu envahir le Royaume, & chasser sa mere Cleopatre, & l'exclure du gouvernement, Onias Juif, qui avoit été fait Général des troupes d'Egypte par Philométor, soûtint la Reine contre l'usurpateur. Physcon assembla une armée, & ayant pris tous les Juifs d'Alexandrie, hommes, femmes, & enfans, il les exposa nuds, & enchaînez dans l'amphithéatre, pour être écrasez par les éléphans, qu'on avoit enyvrez exprés pour cela. Mais la chose tourna autrement: les bêtes au lieu de se jetter sur les Juifs, attaquérent les amis du Roi, & en tuérent plusieurs; le Roi apperçut un homme d'une forme terrible, qui lui ordonna de laisser les Juifs, & lui fit de grandes menaces s'il continuoit à les persecuter. Ithaque, ou Iréne sa concubine, lui ayant demandé grace pour eux, elle l'obtint aisément, & le Roi témoigna beaucoup de regret de ce qu'il avoit fait; d'où vient que les Juifs d'Alexandrie célébrent encore aujourd'hui la fête de cette délivrance toute miraculeuse. Voilà ce que dit Joseph en cet endroit.

La premiere partie de son recit, quant à l'usurpation du Royaume par Physcon, contre Cléopatre, & de Cléopatre soûtenuë par Onias, n'a rien que de vrai; mais il y a bien des fautes dans tout le reste de son recit. 1°. *Physcon* étoit frere, & non pas fils de Philométor. 2°. Il vouloit ravir le Royaume, non pas à ses freres, mais à son neveu, fils de Philométor & de Cléopatre. 3°. La persécution contre les Juifs d'Alexandrie, arriva long-tems avant Physcon, sous Philopator, ainsi que tout le Livre troisiéme des Maccabées en fait foi. 4°. Les circonstances de cette histoire sont encore assez mal digerées dans Joseph. Tout cela nous fait croire que cet Historien n'avoit point vû ce Livre, ou du moins que Rufin l'a trés-mal traduit. En effet dans les deux lignes du texte Grec, qui nous restent de cette histoire dans Joseph, on lit expressément que *Physcon aprés la mort de son frere Ptolémée Philométor, vint de Cyréne pour chasser Cléopatre du Royaume.* Si nous

(a) *Pag.* 874. *Edit. Froben. an.* 1524.

avions

avions le reste du texte Grec, nous pourrions juger plus sûrement de cette affaire. (*a*)

Les anciens Catalogues des Grecs marquent quelquefois quatre Livres des Maccabées, quelquefois trois, & souvent seulement deux. Le quatrevingt-quatriéme des Canons des Apôtres reconnoît le troisiéme Livre des Maccabées, comme Livre saint. Théodoret (*b*) le cite comme Ecriture sainte. Saint Athanase, ou l'Auteur de la Synopse parmi ses Oeuvres, le met au rang que les trois autres Livres des Maccabées, qui sont tous rangez parmi ceux *ausquels on contredit*; (*c*) c'est-à-dire, qui ne sont pas reçûs d'un consentement unanime des Eglises. Nicephore Archevêque de Constantinople en parle de même; mais il ne reconnoît que trois Livres des Maccabées. (*d*) Eusébe dans sa Chronique, (*e*) marque le troisiéme Livre, sans lui donner aucun caractere qui fasse douter de sa Canonicité. Il dit seulement que mal-à-propos on le met aprés les deux premiers Livres: en effet il renferme une histoire arrivée avant les Maccabées. Il est vrai qu'ailleurs (*f*) il semble exclure du Canon tous les Livres des Maccabées, lorsqu'il remarque que les divines Ecritures finissent sous Néhémie, & que ce qu'il dira dans la suite, est tiré des Maccabées, de Joseph, & d'Africain. Philostorge (*g*) admet expressément le premier livre des Maccabées, il semble admettre aussi le second; mais *il rejette formellement le troisiéme, il le traite de Livre monstrueux, qui ne dit rien de pareil au premier.* Mais est-il monstrueux pour cela? est-il contraire à l'Ecriture? enferme-t'il des choses opposées à la verité de l'histoire, à la foi, aux saintes Ecritures, aux bonnes mœurs? Enfin quelques anciens Catalogues rapportez dans les anciens Monumens Grecs donnez par Monsieur Cotelier, (*h*) reconnoissent quatre Livres des Maccabées, & les placent tous quatre dans la même Catégorie, parmi les Livres *qui ne sont pas des Septante.* (*i*)

De tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de conclure que l'Antiquité a balancé quelque tems à rejetter le troisiéme des Maccabées;

---

(*a*) Monsieur Boivin l'aîné nous a appris que Monsieur Peiresch avoit un Joseph Grec avec ce fragment, & que Charles Labbé Jurisconsulte, écrivoit à Monsieur Bigot, que Scaliger l'avoit tout entier, & qu'il l'avoit vû entre ses mains. On nous dit dans Naudéana pag. 168. deuxiéme Edit. que Monsieur Schurtz Fleich de Virtemberg, a en main le Joseph de Scaliger. Si cela est, on feroit grand plaisir au public de nous donner cet Historien en son entier.

(*b*) *Theodoret. in Dan.* XI. 7.

(*c*) *In Synop.* τὰ ἀντιλεγόμενα.

(*d*) *Nicephor. Constantinopol. in fine Chronograph.*

(*e*) *Euseb an.* 1800.

(*f*) *In Chronico ad an* 1580.

(*g*) *Philostorg. lib.* 1. *hist. Eccles. c.* 1. *apud Phot.* τὸ δὲ τρίτον ἀποδοκιμάζει τεραστῶδες κάλῶν, καὶ οὐδὲν ὅμοιον τῷ πρώτῳ διεξερχόμενον.

(*h*) *Vide Coteler. not. in Canon. Apostol. pag.* 117. 118. & 338.

(*i*) ἔξω τῶν ξ'.

mais enfin il paſſe aujourd'hui pour Livre apocryphe dans l'Egliſe Greque, & dans la Latine; non pas que l'hiſtoire qu'il contient ſoit fauſſe, mais parce que n'étant point du nombre des Ecritures inſpirées, il ne peut faire une autorité infaillible.

Je ne remarque pas que les Latins ayent eu beaucoup de connoiſſance de ce Livre, ils ne le citent point, que je ſçache; il ne paroît ni dans les manuſcrits, ni dans les anciennes Bibles imprimées. La premiere où je l'aye vuë, eſt celle de Froben, de l'an 1538.

Grotius croit que cette hiſtoire fut écrite peu de tems aprés l'Eccleſiaſtique, (*a*) compoſé par Jeſus fils de Sirach, & qu'on lui donne le nom de *troiſiéme des Maccabées*, parce qu'il ne fut connu des Chrétiens, qu'aprés les deux autres, & qu'il n'eut jamais parmi eux la même autorité que les premiers. Joſeph Scaliger (*b*) reconnoît que l'ouvrage eſt beau, & trop peu connu. Le ſtile en eſt enflé, & ſemblable à celui des piéces de Théatre; mais au reſte, rempli de ſentimens trés-élevez, trés-pieux, trés-beaux. Nous en avons une traduction Syriaque, qui n'eſt pas fort exacte. Nous nous ſommes déterminez à traduire cet ouvrage en François, & à l'éclaircir par quelques notes, parce qu'il n'a point encore paru en nôtre langue, & qu'il eſt propre non ſeulement pour l'édification, mais auſſi qu'il enferme un trait d'hiſtoire trés-remarquable.

---

(*a*) *Grot. in hunc l b.*

(*b*) *Scalig. Animadverſ. in Euſeb. Chronic. pag.* 127.

Digitized by Google

# LIVRE TROISIE'ME.

# DES MACCABÉES, APOCRYPHE.

## CHAPITRE PREMIER.

*Victoire de Ptolémée Philopator Roi d'Egypte, ſur Antiochus le Grand, Roi de Syrie. Philopator vient à Jéruſalem, & veut entrer dans le Sanctuaire. Les Prêtres & le peuple s'y oppoſent.*

1. OR le Roi Philopator ayant appris, combien de pays Antiochus avoit uſurpé ſur lui, il ordonna à toutes ſes troupes de cavalerie & d'infanterie de ſe tenir prêtes, (2) & prenant avec lui ſa ſœur Arſinoë, il s'avança juſques vers Raphia, où Antiochus étoit campé. (3) Alors un certain Théodote, voulant éxécuter un mauvais deſſein qu'il avoit conçû contre Philopator, choiſit les meilleures armes du magazin de ce Prince, dont il avoit eu autrefois la

NOTES.

1. *OR le Roi Philopator.* Cette particule *or*, inſinuë que ce livre eſt tiré d'un plus grand ouvrage, dont il faiſoit partie, ou que l'Auteur a ſuivi la coûtume des Ecrivains ſacrez, qui ont commencé par la conjonction *&*, la plûpart de leurs livres. Le Roi Ptolémée Philopator, étoit fils d'Evergétés : on lui donna, dit-on, le nom de *Philopator*, amateur de ſon pere, par



Digitized by Google

garde, & entra la nuit dans la tente du Roi, dans l'intention de le tuer, & de terminer ainsi la guerre. (4) Un Juif nommé Dosithée, fils de Drymulus, qui quitta depuis le Judaïsme, l'y conduisit; & Théodote étant entré dans la tente, n'y trouva qu'un homme de basse condition, que Dosithée y avoit introduit auparavant. Theodote le tua croyant tuer le Roi. (5) Les deux armées en vinrent aux mains, & aprés un rude combat, la victoire panchoit du côté d'Antiochus. Alors Arsinoë allant par les escadrons, conjuroit les

## NOTES.

antiphrase, parce qu'on l'accusoit de l'avoir fait mourir. (a)

*Ayant appris ce qu'Antiochus avoit pris sur lui.* Antiochus le Grand, Roi de Syrie, avoit pris la Célésyrie, la Phénicie, la Palestine, & la Judée sur Ptolémée. (b)

*Ses troupes de cavalerie & d'infanterie.* Il avoit, dit Polybe, soixante & dix mille hommes de pied, cinq mille chevaux, & soixante & treize éléphans.

2. *Raphia.* Ville située sur les frontiéres de l'Egypte, entre Rinocorure, au midi, & Gaza au Septentrion, & la premiere des villes de Syrie de ce côté-là. (c) Antiochus étoit campé à dix stades de Raphia vers l'Egypte, selon Polybe, qui raconte exactement cette affaire.

3. *Un certain Theodote.* Le texte Grec, semble dire qu'il avoit eu la garde des armes, ou de l'arsenal du Roi. (d) Le Syriaque dit qu'il prit avec lui ceux de l'armée de Ptolémée, qu'il avoit commandez autrefois; mais Polybe écrit qu'il y entra seul, & qu'il avoit eu autrefois quelque emploi à la Cour, (e) & connoissoit la maniére de vivre, & les habitudes du Roi. Il avoit eu soin d'observer pendant les jours précédents, le lieu où étoit la tente, dans laquelle le Roi avoit accoûtumé de manger, de donner audience, & de dormir, il y entra à la faveur des ténébres, sans être reconnu, tua André, premier Medecin du Roi, & blessa deux autres personnes qui y couchoient, mais manqua le Roi, qui par hazard couchoit ailleurs cette nuit-là. L'Auteur du troisiéme des Maccabées nous apprend ici une autre particularité qui n'est point dans Polybe; c'est que Théodote fut introduit dans la tente du Roi par un Juif nommé Dosithée qui le trompa, & qui fit coucher dans cette tente un homme du commun, qui fut mis à mort par Théodote; ou si l'on veut prendre le texte dans un autre sens, Dosithée ayant eu quelque vent de la résolution de Théodote, persuada au Roi de sortir de sa tente, & y fit coucher un homme de basse condition, qui fut pris, & tué pour le Roi. (f)

---

(a) *Justin. lib. 29. c. 1. Ægyptum, patre ac matre interfectis, occupaverat Ptolemæus, cui ex facinoris crimine, cognomentum Philopator fuit.*

(b) Il faut voir Polyb. *lib. 5.*

(c) *Polyb. loco cit. Strab. l. 16. Plin. v. 13.*

(d) Παραλαβὼν τῶν προυποτεταγμένων αὐτῷ ὅπλων Πτολεμαϊκῶν τὰ κράτιστα.

(e) *Polyb. lib. 5. pag. 423.* Συνειδὼς ἐκ τῆς προγιγεννημένης συμβιώσεως τὴν τοῦ βασιλέως αἵρεσιν καὶ δίαιταν ὁποία τὶς ἦν,

(f) Τοῦτον δὲ διαγαγὼν Δοσίθεος ... ἄσημόν τινα κατέκλινε ἐν τῇ σκηνῇ, ὃν συνέβη κομίσασθαι τὴν ἐκείνου κόλασιν,

ſoldats avec larmes & ſoupirs, & les cheveux épars, de combattre courageuſement pour leurs propres perſonnes, pour leurs femmes, & pour leurs enfans, promettant à chaque ſoldat, s'ils remportoient la victoire, de leur donner deux mines d'or de récompenſe. (6) Les troupes ayant repris cœur, pluſieurs des ennemis périrent dans la mêlée, & pluſieurs furent faits priſonniers de guerre. (7) Philopator ayant ainſi vangé l'entrepriſe qu'on avoit faite ſur ſa vie, voulut viſiter les Villes du voiſinage, pour les exhorter à demeurer dans la fidelité. Il fit de grands preſens aux Temples des Dieux, & raſſura ſes Sujets ébranlez. (8) Les Juifs ayant envoyé lui faire compliment de la part du Sénat ſur ſa victoire, & lui ayant fait des preſens, ils le trouvérent dans la réſolution de venir au plûtôt à Jéruſalem. (9) Il y vint, & offrit des ſacrifices au Dieu Trés-haut, en actions de graces. Etant venu en perſonne dans le Temple, & ayant remarqué (10) la maniere pleine de reſpect & de Majeſté, dont Dieu y étoit ſervi, il en fut ſurpris, & ne pouvoit aſſez admirer le bel ordre qui s'obſervoit dans ce ſaint Lieu. Il lui prit envie d'y entrer. (11) Et comme on lui eut remontré que cela n'étoit pas permis, & que ni les Juifs, ni les Prêtres mêmes n'avoient pas la liberté d'y entrer, que le grand-Prêtre ſeul avoit ce privilége, & encore n'en uſoit-il qu'une ſeule fois l'année, le Roi ne voulut point ſe rendre à ces raiſons. (12) On lui lut l'endroit de la Loi qui le défend; mais tout cela ne put rallentir ſon ardeur. Il leur dit que s'ils n'oſoient entrer dans le Temple, pour lui il entendoit avoir cet honneur. Il demanda enſuite aux aſſiſtans pourquoi perſonne ne s'étoit oppoſé à ce qu'il entrât dans les autres Temples. (13) Quelqu'un eut

## NOTES.

7. *Ayant vengé l'entrepriſe qu'on avoit faite ſur ſa vie.* (a) Ou, *étant ainſi venu à bout de ſon deſſein*, ayant remporté la victoire.

9. *Selon qu'il convenoit à ce ſaint Lieu.* Ayant fait offrir des ſacrifices, ſelon l'ordre de la Loi, & avec les cérémonies ordinaires; étant demeuré lui-même dans le lieu deſtiné aux Etrangers, &c.

12. *On lui lut l'endroit de la Loi qui le défend.* Voyez Levit. xvi. 2. *Loquere ad Aaron, ne omni tempore ingrediatur Sanctuarium.* Et Exod. xxx. 10. *Deprecabitur Aaron ſuper cornua ejus (altaris) ſemel per annum.*

13. *Que cette entrepriſe ne ſeroit point heureuſe:* ou qu'elle lui deviendroit funeſte, & qui auroit des ſuites fâcheuſes. Grotius traduit: (b) *Qu'en cela même les Prêtres avoient déja mal fait leur devoir*, en le laiſſant entrer juſques dans le parvis, où les étrangers ne devoient point ſe trouver.

(a) Grec. Καθαγηγίσας δὲ τὰς ἐπιβολάς. | (b) Διὸ τῶν τεταγμένων.

l'imprudence de dire que cette entrepriſe ne ſeroit point heureuſe. N'importe, dit le Roi, de quelque maniere que ce ſoit, il faut que j'entre de gré ou de force. (14) Alors les Prêtres proſternez avec leurs habits de cérémonie, & jettant des cris qui rempliſſoient tout le Temple, priérent avec larmes le Dieu Trés-haut, de les ſecourir dans cette extrémité, & de reprimer l'entrepriſe du Roi. Ceux qui étoient dans la ville, ſortirent en foule de leurs maiſons, attendant l'iſſuë de cette affaire. (15) Les Vierges qui demeuroient enfermées avec leurs meres dans leurs appartemens, parurent en public dans cette occaſion, & ſe couvrant la tête de cendre & de pouſſiére, rempliſſoient les places publiques de leurs gémiſſemens & de leurs cris. (16) Les nouvelles mariées quittant leurs demeures, ſans conſulter la pudeur de leur ſexe, couroient de tous côtez par la ville. (17) Les meres & les nourrices avec leurs petits enfans, venoient avec empreſſement vers le Temple auguſte, ſans qu'on pût les arrêter; (18) Elles y formoient des vœux divers, pour arrêter l'injuſte entrepriſe du Roi. (19) Il ſe trouva même des Juifs, qui eurent la hardieſſe de s'oppoſer à lui, afin qu'il ne paſſât pas plus avant, menaçant de prendre les armes, & d'expoſer courageuſement leur vie pour les loix de leurs peres; ce qui cauſa un aſſez grand tumulte dans le Temple. (20) A peine purent-ils être retenus par les remontrances des anciens, qui les obligerent à ne pas avancer au-delà du lieu où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler pour prier; (21) la multitude y demeura donc en priere; mais les Sénateurs qui étoient auprés du Roi, firent ce qu'ils purent pour eſſayer de lui faire changer de réſolution. (22) Le Prince demeura ferme, & ne voulut rien écouter, réſolu d'employer même la violence pour exécuter ſon deſſein. (23) Alors ſes gens voyant qu'ils perdoient leurs peines, ſe

## NOTES.

14. *Attendant l'iſſuë de cette affaire.* Le texte à la lettre: (a) *Poſant cette affaire comme incertaine.* Ne ſçachant à quoi elle ſe termineroit; étant dans l'attente, & dans l'inquiétude du ſuccés de cette entrepriſe.

15. *Les vierges qui demeuroient enfermées.* Voyez 2. Macc. III. 19.

20. *Au-delà du lieu où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler pour prier.* Au-delà du parvis d'Iſraël. Ils vouloient entrer dans le parvis des Prêtres pour en tirer le Roi avec violence.

21. *Les Senateurs qui étoient auprès du Roi.* Ceux de ſes gens qui l'accompagnoient, & qui craignoient les ſuites de cette entrepriſe. Voyez le ℣. 23.

(a) Ἄδηλον τιθέμενοι τὸ γινόμενον.

Digitized by Google

mirent en prieres avec les nôtres, conjurant celui qui peut tout, d'accorder son secours à ce peuple, & de ne pas dissimuler une action si pleine d'impieté & d'orguëil. (24) Les clameurs de cette grande multitude, étoient si grandes & si extraordinaires, qu'on eût dit que non seulement tous les hommes poussoient des cris, mais aussi que toutes les murailles, & tout le pavé raisonnoient; (25) comme si tous les assistans devoient sacrifier leur vie, pour empêcher la profanation de ce saint Lieu.

## NOTES.

25. *Comme si tous les assistans* &c. Ou bien, comme s'ils eussent dû souffrir la mort, pour expier la profanation de ce saint Lieu. (a)

(a) Ἅτε δὲ τῶν πάντων τότε θάνατον ἀλλασσομένων, ἀντὶ τῆς τοῦ τόπου βεβηλώσεως.

Digitized by Google

## CHAPITRE II.

*Priére du grand-Prêtre Simon. Le Roi eſt puni de Dieu d'une maniére ſenſible : il retourne en Egypte, & s'abandonne à la débauche ; il perſécute les Juifs, & veut les obliger à ſacrifier aux faux Dieux.*

1. ALors le grand-Prêtre Simon s'étant mis à genoux devant le Temple, & élevant modeſtement les mains au Ciel, fit cette priere. (2) Seigneur, Dieu, Roi des Cieux, qui exercez un empire ſur toutes les créatures, & qui ſanctifiez vôtre ſainte demeure ; Monarque tout-puiſſant, jettez les yeux ſur nous, & conſiderez l'oppreſſion où nous ſommes réduits, l'impieté d'un homme profane, qui eſt enflé de ſa puiſſance, & de ſes ſuccez ; c'eſt vous, Seigneur, qui avez créé toutes choſes, qui tenez tout ſous vôtre domination, qui êtes le juſte Juge de ceux qui s'élevent d'orgüeil, & qui outragent les innocens ; (4) c'eſt vous qui avez exterminé les anciens pécheurs, les géants audacieux, fiers de leur force & de leur grandeur, & qui les avez abîmez dans les eaux du déluge. (5) Vous avez fait pleuvoir le feu & le ſouphre ſur les habitans de Sodome, célébres par leur iniquité, & par leur orgüeil inſupportable, vous en avez fait un exemple rigoureux de juſtice pour la poſtérité. (6) Vous avez fait éclater vôtre puiſſance contre Pharaon, ce Roi inſolent, qui avoit opprimé vôtre peuple d'Iſraël ; vous l'avez terraſſé, aprés l'avoir frappé de vos diverſes playes. (7) Vous fîtes voir alors quelle étoit la force de vôtre bras, en le précipitant au fond de la mer, lorſqu'il pourſuivoit vôtre peuple avec ſes chariots, & la multitude de ſes ſoldats, & vous fites paſſer au travers de la mer ſans

### NOTES.

1. *LE grand-Prêtre Simon*, fils d'Onias ſecond, & pere d'Onias troiſiéme, qui fut revêtu de la dignité de grand-Prêtre en 3785. & mort en 3805. L'hiſtoire que nous liſons ici, arriva en l'an 3787. Nous ſuivons dans ce ℣. l'Edition Romaine, qui eſt plus complette que celle de Complute : celle-ci ſans faire mention du grand-Prêtre, attribuë la priére ſuivante au peuple aſſemblé dans le Temple.

danger,

Digitized by Google

danger, ceux qui avoient mis toute leur confiance en vous, ſouverain Dominateur de toutes les créatures; ils reconnurent les œuvres de vôtre main, & loüerent vôtre toute-puiſſance. (8) O Roi, qui avez créé la terre dans toute ſon immenſité, & qui n'avez aucun beſoin des mortels, vous avez choiſi cette ville, & vous avez conſacré ce Temple en l'honneur de vôtre nom, & vous l'avez comblé de gloire, par l'apparition de vôtre Majeſté redoutable, voulant le rendre illuſtre pour l'honneur de vôtre nom. (9) C'eſt vous qui avez diſtingué Iſraël de tous les autres peuples par le choix particulier que vous en avez fait, & que vous avez promis d'exaucer nos prieres, lorſque preſſez par l'adverſité, nous aurions recours à vous dans ce ſaint Lieu. (10) Vous êtes fidéle & véritable dans vos promeſſes; vous avez ſi ſouvent tiré nos peres des plus éminents dangers, & vous les avez ſecourus dans leurs afflictions, & dans leurs plus preſſans beſoins. (11) A preſent, Dieu de ſainteté, nous nous voyons opprimez à cauſe de nos péchez, nous ſommes aſſujettis à nos ennemis, & nous ſuccombons ſous nos maux. (12) Ce Prince ſuperbe & profane, veut profiter aujourd'hui de nôtre diſgrace, pour outrager ce ſaint Lieu, conſacré à la gloire de vôtre nom. (13) Nous ſçavons, Seigneur, que le Ciel des Cieux, cette élevation inacceſſible aux hommes, eſt le lieu de vôtre demeure, & que vous n'avez choiſi ce Temple au milieu de vôtre peuple, que pour la gloire de vôtre nom. (14) Ne nous puniſſez point, Seigneur, par la profanation des choſes ſaintes, & n'exercez point ſur nous vos vengeances, par la ſoüillure de vôtre Temple: Que les méchans ne ſe glorifient point dans leur emportement, & qu'ils ne s'élévent point dans leur orgüeil, en

NOTES.

*Qui ſanctifie vôtre ſainte demeure.* Le Grec: (a) *Saint dans vos Saints*, ou dans vôtre ſainteté, dans vôtre ſanctuaire.

4. *Les Géans*, au tems du déluge. *Geneſ.* VI. 4. *Sap.* XIV. 6. *Eccli.* XVI. 8.

8. *Par l'apparition de vôtre Majeſté.* 3. *Reg.* VIII. 11. Le Grec ſe peut auſſi traduire ainſi: (b) Vous avez comblé de gloire ce Temple, par le ſecours que vous avez donné aux hommes, en vous rendant ſenſible au milieu d'eux.

9. *Vous avez promis d'exaucer nos prieres.* 3. *Reg.* VIII. 35.

11. *Nous ſuccombons ſous nos maux.* Ou plûtôt: (c) *Nous ſommes abandonnez à nous-mêmes dans nôtre impuiſſance.*

14. *Par la ſoüillure des choſes ſaintes.* Ou *par la profanation de ces hommes impies.* Ne permettez point qu'ils ſoüillent vôtre Temple.

(a) Ἅγιε ἐν ἁγίοις Vide & ψ. 16.
(b) Παρεδόξασας ἐν ἐπιφανείᾳ μεγαλοπρεπεῖ.
(c) Παρειμένα ἐν ἀδυναμίαις.



Digitized by Google

disant : Nous avons foulé aux pieds le lieu le plus sacré de ce Temple, comme on foule aux pieds un lieu ordinaire. (15) Effacez nos péchez, oubliez nos fautes, donnez-nous des marques de vôtre miséricorde dans cette occasion. Que vôtre bonté se hâte de nous prévenir, afin que vôtre peuple affligé & abbatu, publie vos loüanges, lorsque vous leur aurez rendu la tranquillité. (16)

Le Seigneur qui voit tout, le Dieu saint écouta cette priére du lieu de sa demeure, & frappa cet homme qui s'étoit élevé d'orgüeil, & qui avoit formé cette entreprise audacieuse contre lui ; il s'agita, & le poussa de tous côtez, comme un roseau agité du vent, en sorte que renversé par terre, il ne pouvoit plus se servir de ses membres, ni remuer la langue, terrassé par un juste jugement de Dieu. (17) C'est pourquoi ses amis & ses gardes saisis de frayeur le voyant dans cet état, & craignant qu'il n'expirât au milieu des douleurs aiguës qu'il ressentoit, le tirérent du Temple. (18) Mais étant revenu à lui, au lieu de profiter de ce châtiment, pour faire pénitence de sa présomption, il sortit de Jérusalem, faisant de grandes menaces contre le peuple. (19) Etant donc de retour en Egypte, il s'abandonna

## NOTES.

*Un lieu profane.* Le Grec : (*a*) comme on foule aux pieds *les Temples de pierres de Scandale* : c'est-à-dire, les Temples *des idoles.* Car c'est ainsi que l'Ecriture les qualifie souvent. (*b*)

19. *Avec ses compagnons de débauche, & ses amis, dont on a parlé* cy-devant ℣. 17. Il faut distinguer ces amis du Roi, d'avec ses Conseillers, ou les Sénateurs qui n'aprouverent point l'entreprise d'entrer dans le Temple, Chapitre précédent, ℣. 23. Si on fait retomber ces paroles, *dont on a parlé*, sur ses compagnons de débauches ; il faudra avoüer que ce livre n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus long que nous n'avons plus. Voyez le ℣. 1.

*Il se plongea dans toutes sortes d'impudicitez.* Philopator étant heureusement sorti de la guerre contre Antiochus, ne pensa plus qu'à se donner du plaisir. Les Auteurs profanes (*c*) ont fait la même remarque que l'Historien de ce livre ; ils nous dépeignent ce Prince, comme un homme perdu de débauche, cruel, sanguinaire, jusqu'à tuer sa propre femme, qui étoit aussi sa sœur ; esclave de ses plaisirs avec si peu de ménagement, qu'il faisoit lui-même le Comédien, & joüoit des instrumens.

*Ces Ordonnances pleines de blasphêmes*, contre le vrai Dieu, & des ordres de sacrifier aux idoles ; & d'autres choses contraires à la pudeur, aux bonnes mœurs, ou à la vraye religion. (*d*)

(*a*) Ὡς καταπατοῦνται οἱ οἶκοι τῶν προσοχθισμάτων.

(*b*) *Vide* VII. 26. & 3. *Reg.* XI. 33. XVI. 32. & 4. *Reg.* XXIII. 13. *Ezech.* XXXVII. 23.

(*c*) *Polyb. l.* 5. *Excerpta Valesii, ex lib.* 13. 15. *Justin. l.* 30. *Vide Grot. ad hunc loc.*

(*d*) Δυσφημίας ἐν τοῖς τόποις συνίστασθαι.

de nouveau à ſes premiers déſordres, & vivant avec ſes compagnons de débauches, & ſes amis, dont on a parlé, qui étoient auſſi corrompus & auſſi injuſtes que lui, non ſeulement il ſe plongea dans toutes ſortes d'impudicitez, mais il alla juſqu'à cet excez de faire publier des ordonnances pleines de blaſphêmes contre Dieu; & pluſieurs de ſes amis ſuivoient en cela la volonté du Roi. (20) Il fit afficher des Edits ignominieux aux Juifs, & fit mettre cette inſcription à la tour, qui étoit prés du Palais : *Que perſonne n'entre s'il ne ſacrifie dans les Temples.* Il ordonna que tous les Juifs fuſſent mis au rôle des plus vils habitans de l'Egypte, & qu'on les réduiſiſt en ſervitude, & que ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à cet ordre, fuſſent mis à mort. (21) De plus, il voulut que ceux qui étoient ainſi écrits dans ce rôle, fuſſent marquez avec un fer chaud, de la

## NOTES.

20. *Que tous les Juifs fuſſent mis au rôle des plus vils habitans de l'Egypte.* Il y avoit dans toute l'Egypte quantité de Juifs qui y étoient allez d'eux-mêmes, (*a*) ou qui y avoient été tranſportez aprés la mort d'Aléxandre le Grand, à cauſe d'une révolte arrivée en Syrie. (*b*) Il faut remarquer (*c*) que la ville d'Aléxandrie étoit peuplée de trois ſortes de perſonnes. 1°. De Grecs, ou de Macédoniens, qui étoient proprement les Bourgeois de la ville, & qui ſeuls joüiſſoient des priviléges que les Rois avoient accordé à Aléxandrie. 2°. Les étrangers, ou les Soldats de diverſes nations, qui étoient à la ſolde du Roi. 3°. Les Egyptiens naturels, qui étoient les anciens habitans du pays, & qui ſupportoient toutes les charges de l'Etat. Le Roi Ptolémée fils de Lagus, avoit accordé aux Juifs d'Aléxandrie, le même droit de bourgeoiſie, dont joüiſſoient les Macédoniens. (*d*) Philopator les dégrade ici, & leur ôte cette dignité de bourgeois d'Aléxandrie; il les met *au rang des plus vils habitans de l'Egypte*; ce qui étoit en quelque ſorte *les réduire en ſervitude*, puiſque les anciens habitans du pays ne différoient preſque en rien des eſclaves. Aprés ce premier pas, il fit une ordonnance qui leur ordonnoit ſous peine de la vie de ſacrifier aux idoles. Ceux qui obéïrent à cet ordre impie, furent marquez d'une feüille de lierre avec un fer chaud, comme on avoit accoutûmé de marquer les eſclaves; c'eſt-à dire, on piquoit la peau avec un fer chaud, & on couloit quelque couleur dans la piqueure. Mais cela ne leur faiſoit pas recouvrer leur premiére dignité de bourgeois d'Alexandrie; pour y rentrer, il falloit ſe faire initier aux myſtéres des faux Dieux. ℣. 22.

21. *La feüille de lierre, qui eſt le ſigne de Bacchus.* Voyez ce qui a été dit ſur 2. Macc. VI. 7. & XIV. 33. Les Rois d'Egypte ſe diſoient deſcendus de ce faux

(*a*) *Oſée* XI. 3. *Jerem.* XLIII. 7.

(*b*) *Hecataus apud Joſeph. lib.* 1. *contra Appion.*

(*c*) *Grot. hic, ex Strabone & Polyb.*

(*d*) *Joſeph. Antiq.* XII. 1. τοῖς Μακεδόσι ἐν Ἀλεξανδρείᾳ πολίταις ἰσοτελέσι. *Vide & contra Appion. l.* 2.

figure de la feüille de lierre, qui est le signe de Bacchus, & qu'on les séparât des autres Juifs; comme étant déchûs d'une partie de leurs priviléges & de leur liberté. (22) Mais afin de ne paroître pas les traiter tous en ennemis, il ajoûta: que si quelqu'un d'entr'eux veut se faire initier aux Mystéres, il aura les mêmes priviléges que les bourgeois d'Aléxandrie. (23) Quelques Juifs méprisant les degrez qui conduisent à la Cité des Saints, pour obtenir le droit de bourgeoisie à Aléxandrie, se laisserent aller à ces impietez, comme si c'eût été pour eux une grande gloire d'avoir entrée dans le Palais du Prince. (24) Mais plusieurs autres plus courageux ne voulurent point s'écarter des voyes de la pieté; & aimant mieux donner leur argent, que de perdre leur vie, faisoient tous leurs efforts pour se mettre à couvert de cette persécution. (25) Et ils persistoient dans la ferme espérance de recevoir bien-tôt du secours du Ciel, ils regardoient avec horreur, comme des ennemis de leur propre nation, ceux de leurs freres qui avoient eu la lâcheté de céder; ils les rejettoient de leur compagnie & de leur table.

## NOTES.

Dieu. (a) On remarque de Philopator en particulier, qu'il étoit si dévot à Bacchus, qu'il s'étoit fait imprimer la feüille de lierre sur le corps, comme on faisoit aux Prêtres de la grande Déesse; [b] d'où vient qu'on lui donnoit, comme à eux, le nom de Galle.

*Comme étant déchus d'une partie de leur liberté.* Parce qu'on les avoit dépoüillez du droit de bourgeoisie d'Aléxandrie, & qu'on les avoit réduits au rang des Egyptiens naturels.

23. *Méprisant les dégrez qui conduisent à la Cité des Saints.* Ou, méprisant la gloire *d'être citoyens d'une sainte Cité.* Il entend, ou *Jérusalem*, que tous les Juifs regardoient comme la ville commune de toute la nation: [c] ou le Ciel qui est la patrie des Saints, & des hommes pieux. [d]

24. *Aimant mieux donner de l'argent, que de perdre leur vie.* Le Grec à la lettre: (e] *Echangeant leur argent pour vivre.* Ils donnoient de l'argent aux Officiers qui étoient chargez de marquer ceux qui sacrifioient, afin que se trouvant écrits dans leurs rôles, on ne les fist point mourir. C'est ainsi que durant ces persécutions contre l'Eglise, les Chrétiens qu'on nomma Libellatiques, achetoient des billets qui portoient qu'ils avoient sacrifié, pour se mettre à couvert des poursuites de leurs ennemis.

---

(e) *Theophil. Antioch. ex satyri hist. apud Grot.*

(b) *Author Etymolog.* Γάλλος ὁ Φιλοφάτωρ Πτολεμαῖος, διὰ τὸ φύλλα κισσοῦ κατεστίχθαι, ὡς οἱ Γάλλοι.

(c) *Philo Legat. ad Caium.*

(d) *Vide Heb.* XI. 10. 16. & XII. 22. & *Apocal.* III. 12.

(e) Τάτε κρήματα περὶ τοῦ ζῆν ἀντικαταλλασσόμενοι.

## CHAPITRE III.

*Continuation de la perſécution contre les Juifs d'Aléxandrie, & de toute l'Egypte. Ordonnance du Roi Philopator, de les amener tous à Aléxandrie, pour y être mis à mort.*

1. LE Roi impie ayant appris cela, en fut tellement irrité, que non-ſeulement il jura la perte des Juifs d'Aléxandrie, mais auſſi de tous ceux du pays, & donna des ordres pour les faire raſſembler tous, & pour les faire cruellement périr. (2) Pendant ces troubles, l'on répandoit des bruits deſavantageux, contre toute la nation des Hébreux; tout le monde conſpirant à leur faire du mal, comme à un peuple que l'on accuſoit d'inſpirer de l'éloignement des anciens uſages & des loix du pays. (3) Il eſt conſtant que les Juifs avoient pour les Rois un amour ſincére, & une fidélité inviolable; mais comme ils conſervoient pour Dieu le reſpect qui lui eſt dû, & qu'ils ſe gouvernoient ſelon ſes Loix, ils ne pouvoient qu'ils ne s'éloignaſſent en quelque choſe des coûtumes des Gentils; ce qui les rendoit odieux à quelques-uns d'entr'eux. Mais d'ailleurs, faiſant paroître dans toute leur conduite, beaucoup de juſtice, on ne pouvoit s'empêcher de les loüer & de les approuver. (4) Les Princes mêmes, ne trouvant rien à reprendre dans leur vie, ne s'attachérent qu'à blâmer la diverſité de leur culte, & la difference des viandes, dont ils uſoient; diſant en général que c'étoit un peuple odieux à tous les hommes, qui n'avoit ni attachement pour les Rois, ni ſocieté avec leurs armées; mais au contraire, toûjours oppoſé à leurs interêts. Ces accuſations vagues ſe répandoient donc contre les Juifs. (5) Mais les Grecs qui étoient dans la ville, & qui n'avoient aucu-

### NOTES.

1. *Tout le monde conſpirant à leur faire du mal.* Grotius croit que ceci doit ſe reſtraindre aux Juifs apoſtats, qui ſe plaignoient que les autres Juifs ne vouloient pas les traiter comme auparavant, ni les recevoir dans leurs aſſemblées, dans leurs compagnies, à leurs tables. Le Traducteur Syriaque ſemble l'entendre de même. Mais il vaut mieux l'expliquer du commun des Egyptiens. Les verſets ſuivans font voir qu'à la verité la haine contr'eux n'é-



Digitized by Google

ne animosité contre les Hébreux, voyant cette tempête imprévûë, excitée contr'eux, & qu'on les attaquoit de tous côtez, & ne pouvant leur donner aucun secours, parce que les ordres du Roi étoient absolus & violens, (6) les consoloient, & témoignoient prendre beaucoup de part à leur peine; ils ne doutoient pas que cette persécution si violente ne dût bien-tôt finir; car, disoient-ils, celui qui voit tout ne regardera point avec indifférence des ordres si injustes. (7) Les voisins & les amis des Juifs, & ceux qui étoient en commerce avec eux, en faisoient venir quelques-uns dans leurs maisons, leur promettoient toute assistance, & leur offroient des lieux de retraite, pour se cacher. (8) Mais le Roi ébloüi de l'éclat de sa bonne fortune présente, & oubliant Dieu, dont le pouvoir est infini, s'imaginant qu'il ne changeroit jamais de disposition envers les Juifs, écrivit contr'eux un Edit en ces termes: (9)

Le Roi Ptolémée Philopator aux Généraux & aux soldats, qui sont dans toute l'Egypte, prospérité & santé; pour nous, nous nous portons bien, & nos affaires sont dans un état florissant. (10) Aprés nôtre expédition en Asie, qui, comme vous le sçavez, nous a si heureusement réüssi, par la faveur des Dieux, & par vôtre valeur & bonne conduite, nous étions résolu de traiter nos peuples de la Syrie & de la Phénicie, non dans la rigueur, mais avec une bonté pleine d'indulgence, & d'équité, & de les combler des marques de nôtre libéralité. (11) Ayant donc assigné de grands revenus aux Temples, qui sont dans chaque ville, nous sommes allez à Jérusalem, & nous avons voulu honorer de nôtre présence le Temple de ces insensez, & de ces méchans: (12) Mais aprés nous avoir reçû avec des honneurs qui n'étoient qu'apparens, lorsque nous avons voulu entrer dans

## NOTES.

toit pas générale; mais le nombre de ceux qui les favorisoient, étoit petit, en comparaison des autres. Ou approuvoit assez généralement leur bonne vie & leur justice dans le commerce; mais leurs coûtumes singuliéres, & éloignées des autres nations, les rendoient odieux au commun des peuples. Voyez le commencement du Chap. IV.

6. *Car celui qui voit tout, ne regardera pas avec indifférence des ordres si iniustes.* Le Syriaque: *Car il n'est pas possible qu'une nation innocente périsse de cette sorte.* Le Grec peut avoir le même sens. [a]

7. *Aux Generaux, & aux soldats.* [b] On peut l'entendre *des Gouverneurs des Provinces*, & de ceux qui étoient sous leurs ordres. Voyez le Chap. IV. 4. & 14.

(a) Μὴ γὰρ ἂν πᾶσαν ἀφορᾶσθαι τὴν ἀλιτήριον ταύτην ἀνθρωπίνως ἀγνοεῖν. Ita legit Grot. non ἀγνοεῖν ut in editis.

(b) Στρατηγοῖς καὶ στρατιώταις.

Digitized by Google

leur Temple, & l'orner de présens dignes de nôtre magnificence, ils nous en ont refusé l'entrée, avec cette hauteur & cette insolence, qui leur est comme naturelle ; nous avons bien voulu, par un effet de nôtre bonté, ne point employer contr'eux des moyens de violence, quoique nous eussions en main des forces, ausquelles ils n'auroient pû résister. (13) Ayant donc fait voir par-là leur mauvaise disposition envers nous, puisqu'ils sont les seuls de tous les peuples qui s'élevent contre les Rois, & contre ceux qui leur font du bien, ne voulant pas même se soumettre aux puissances les plus légitimes. (14) Nous avons cédé à cette nation insensée, nous sommes revenus triomphans en Egypte, & avons donné à nos peuples toutes les marques possibles de nôtre bienveillance, (15) voulant même faire connoître à ceux de leur nation qui sont en Egypte, que nous voulions oublier l'insulte qui nous avoit été faite, & ayant entrepris de leur faire changer de religion, en considération de leurs services dans nos armées, & des emplois différens que les Rois nos Prédecesseurs leur ont confiez, ayant même offert de leur donner le droit de bourgeoisie d'Aléxandrie, & les rendre participans de l'honneur des Prêtres. (16) Mais ils ont pris tout cela dans un sens contraire, & rejettant ces honneurs avec leur malice accoûtumée, ils s'obstinent à refuser, comme un deshonneur, le droit de bourgeoisie ; ils témoignent même de l'horreur, & par leurs discours, & par un silence affecté, envers un petit nombre des leurs qui sont entrez dans nos desseins ; s'imaginant toûjours, que vaincus par leur obstination, nous nous désisterons enfin de nos justes résolutions. (17) C'est pourquoi étant bien informez de leur mauvaise volonté contre nous, pour prévenir leur dessein perfide, & pour empêcher qu'un jour ils ne se rangent avec nos plus cruels ennemis, s'il arrivoit dans nos Etats quelque trouble imprévû ; (18) Nous avons ordonné qu'aussi-

NOTES.

15. *Les rendre participans de l'honneur des Prêtres.* Il veut dire apparemment qu'il a voulu les obliger à se faire initier aux mystéres ; ce qui les approchoit de l'honneur des Prêtres. [a]

17. *S'il arrivoit quelque trouble imprévû.* Si, par exemple, le Roi de Syrie faisoit quelque nouvelle entreprise contre nous.

20. *Sera mis à mort à coups de bâtons.* Je pense que c'est le sens naturel du Grec : [b] On peut aussi l'entendre en général d'un supplice rigoureux, & de la peine de mort.

(a) Μετόχους τῶν ἀεὶ ἱερέων καταστῆσαι. *Grot. legit* : τῶν ἀεὶ ἱερῶν ; *Antiquissimorum sacrorum Liberi patris scilicet.*

(b) Ἀποτυμπανισθήσεται πανοικί.

tôt que vous aurez reçû ces lettres, vous ayez à nous envoyer à la même heure, ceux qui habitent parmi vous, avec leurs femmes & leurs enfans, chargez de chaînes, avec la rigueur & l'ignominie qu'ils méritent, afin de les faire mourir ici d'une mort honteuſe, dans les tourmens qui ſont dûs à des ennemis *de l'Etat.* (19) Car nous eſperons qu'aprés avoir puni leur déſobéiſſance, nos affaires dans la ſuite ſeront dans un état plus heureux & plus tranquille. (20) Et quiconque aura caché un Juif, depuis les vieillards juſqu'aux jeunes enfans, & ceux même qui ſont à la mammelle, ſera mis à mort, à coups de bâtons, lui & toute ſa famille; (21) & quiconque les déclarera, aura pour récompenſe la confiſcation des biens de celui qui ſera accuſé; & outre cela, recevra de la liberalité du Roi, deux mille dragmes, aura la liberté, & une couronne. (22) Et tous les lieux où l'on découvrira un Juif caché, ſeront brûlez, inhabitez, & abandonnez pour toûjours. Telle étoit la teneur de cet Edit.

## NOTES.

21. *Aura la liberté, & une couronne.* Grotius croit qu'il faut traduire le Grec par: [a] *Recevra publiquement une couronne à la fête de Bacchus.*

(a) Τῆς ἐλευθερίας τεύξεται, καὶ στεφανωθήσεται. Grot. legit, τοῖς ἐλευθερίοις στεφανωθήσεται. Gloſſa ἐλευθερία, ἑορτὴ Διονύσου.

CHAPITRE

# CHAPITRE IV.

*Les Juifs de toute l'Egypte ; amenez à Aléxandrie, ceux de la ville obligez de demeurer dans l'Ippodrome avec eux. On en fait le dénombrement ; leur grand nombre.*

1. PAr tout où cet Edit fut publié, les peuples Gentils firent des feſtins publics, avec toutes ſortes de cris de joye & de rejoüiſſances, & on vit éclater la haine invetérée qu'ils cachoient depuis long-tems contre les Juifs. (2) Ceux-ci au contraire pénétrez d'une vive douleur, pouſſoient des ſoupirs du fond de leurs cœurs, jettoient des cris lamentables, verſoient des larmes, & étoient inconſolables dans cette extrémité imprévûë. (3) Quelle Province, quelle ville, quel lieu habité, quelles places publiques ne furent pas remplies de leurs lamentations & de leurs cris ? (4) Car tous les Gouverneurs de chaque ville unanimement, uſérent envers eux d'une dureté ſi impitoyable, en les chaſſant, que pluſieurs de leurs ennemis mêmes, touchez d'une ſi grande cruauté, & conſidérant l'incertitude des choſes humaines, étoient émus de compaſſion, & verſoient des larmes ſur la maniére violente dont on les chaſſoit ; (5) car on obligeoit ſans aucune conſideration, une multitude de vieillards, vénérables par leurs cheveux blancs, & courbez par la vieilleſſe, à marcher précipitamment, & à ſurmonter par une fuite précipitée, la lenteur & la peſanteur, qui eſt une ſuite des années. (6) Les jeunes femmes qui étoient à peine ſorties de leur nôces, paſſoient tout d'un coup des réjoüiſſances du mariage, dans les gémiſſemens & dans les pleurs ; & ayant la tête encore moüillée de parfums, ſe la couvroient de pouſſiére ; elles étoient menées ſans voiles, & à découvert ; & au lieu des chants de joye de l'épithalame, elles faiſoient retentir de triſtes lamentations, comme ſi elles étoient tombées entre les mains des ennemis. On les traînoit enchaînées de-

NOTES.

6. *Etant menées ſans voile.* Les femmes d'honneur en ce pays-là ne paroiſſent en public que couvertes d'un voile.



Digitized by Google

vant tout le monde, avec une extrême violence, jusqu'aux navires où l'on devoit les embarquer. (7) Leurs époux, au lieu de couronnes, avoient le coû chargé de liens, & au lieu des festins & des divertissemens, qui devoient accompagner le reste des jours destinez à la cérémonie de leur mariage, ils étoient plongez dans la tristesse & dans les pleurs, comme s'ils eussent déja vû le tombeau ouvert à leurs pieds. (8) On les menoit au vaisseau, enchaînez comme des bêtes feroces; les uns furent attachez par le coû, aux bancs des rameurs, d'autres avoient les pieds serrez dans de fortes entraves; & pour leur ôter jusquà la vûë de la lumiere, on mit par-dessus leurs têtes une couverture d'ais fort épais, qui les tenoient dans une obscurité profonde; ainsi ils furent traitez tout le tems du transport, comme des criminels d'Etat. (9) Etant arrivez à Schedia, & leur navigation étant finie, le Roi ordonna qu'on les fist camper dans l'Ippodrome, qui est un endroit spacieux, au-devant de la ville, & qui étoit tout-à-fait propre à les exposer, comme un spectacle de mocquerie, à la vûë de tous ceux qui abordoient à la ville, & de tous ceux qui en sortoient; ils y furent donc sans aucune communication avec les troupes du Roi, & sans oser entrer dans la ville. (10) Aprés cela Philopator ayant remarqué que les Juifs de la ville sortoient secretement, & alloient souvent déplorer la misére de leurs freres; il entra dans une étrange colére, & ordonna qu'on conduisist au même lieu ceux de la ville, sans leur faire la moindre grace, & qu'on fist un dénombrement exact, & nom par nom, (11) de ceux

## NOTES.

8. *On mit par-deßus eux des ais épais.* Ou bien, on les mit au fond du vaisseau, ayant par-dessus eux plusieurs planchers, qui leur déroboient la vûë de la lumiére.

9. *Arrivez à Schedia.* C'est le nom d'un bourg à *quatre Schenes*, ou quatre lieuës (*a*) d'Alexandrie. Strabon dit que c'est une espéce de fauxbourg d'Alexandrie, & qu'il y a un port de vaisseaux couverts. (*b*)

11. *De ceux qui devoient être réduits en servitude, ou de ceux qui devoient être mis à mort.* Les premiers étoient ceux qui consentoient à sacrifier aux faux Dieux, & qui avoient la vie sauve, mais étoient réduits dans la condition des plus vils habitans de l'Egypte, travaillant à la campagne comme des esclaves, au profit du Roi. (*c*) Les seconds étoient

(*a*) Le *Schanus* est propre aux Egyptiens: c'est une mesure de soixante stades, selon Herodote l. 2. v. c. 6. mais Pline l. 5. c. 10. & l. 12. c. 14. & Strabon l. 17 lui donnent quelquefois 30. & quelquefois 40. stades. Il est certain par Artemidore, que leur mesure n'étoit pas fixe; mais elle avoit au moins trente stades, c'est-à-dire, trois mille sept cens cinquante pas.

(*b*) *Strabo lib.* 16. Διέχει δὲ σταδίους τῆς Ἀλεξανδρείας ἡ χώρα, καταπλεῖ πόλις, ἐν ᾗ τὸ ἀνάπλεων τῶν θαλαττίων πλοίων.

(*c*) Voyez ci-devant Chap. 11. §. 20.

Digitized by Google

qui devoient être réduits dans cette espece de servitude, dont on a parlé ci devant, & de ceux qui devoient être mis à mort, dans un seul jour, suivant l'Edit qu'on a vû. On en fit donc le dénombrement avec une exactitude scrupuleuse, & avec grand appareil, dans une assemblée d'Officiers. On y employa quarante jours, depuis le matin jusqu'au soir, sans pouvoir achever. (13) Cependant le Roi s'abandonnoit au plaisir, & faisoit des festins continuels en l'honneur de ses Dieux; il prononçoit d'un esprit égaré, d'une bouche profane, les loüanges de ses idoles, qui ne sont capables, ni de lui répondre, ni de le secourir, pendant qu'au contraire, il proferoit des blasphêmes, contre le Dieu trés-haut. (14) Aprés quarante jours, les Ecrivains du Roi lui firent rapport, qu'ils ne pouvoient finir le dénombrement des Juifs, à cause de leur multitude innombrable, y en ayant encore un trés-grand nombre dans le pays, tant dans les bourgades, qu'en d'autres lieux, qu'on n'avoit pas comptez, & que tous les Gouverneurs de l'Egypte ne pourroient jamais en venir à bout. (15) Le Roi leur ayant répondu avec dureté & avec menace, & leur ayant dit qu'ils s'étoient laissé corrompre par présens, pour les faire échapper, ils lui firent aisément connoître la verité de ce qu'ils avançoient, en lui montrant tous leurs papiers remplis, & leurs plumes toutes usées. (16) Tout cela étoit un effet sensible de la providence, qui veilloit à la conservation des Juifs.

## NOTES.

ceux des Juifs qui demeuroient fidéles à leur Dieu, & devoient être punis du dernier supplice, suivant l'Edit du Roi. (a)

12. *On y fut quarante jours.* Non pas simplement à écrire, car il n'est pas croyable qu'il fallût tout ce tems pour marquer les noms de tous les Juifs de l'Egypte; mais à les questionner, à les exhorter à quitter leur Religion, à recevoir leurs déclarations, &c.

14. *A cause de leur multitude innombrable.* Joseph, (b) & Philon nous apprennent qu'il y avoit une trés grande multitude de Juifs en Egypte. Le dernier avance que de son tems il n'y en avoit pas moins d'un million. (c)

15. *Leurs papiers remplis, & leurs plumes usées.* A la lettre : (d) *Que les magazins de papiers, & les roseaux à écrire, leur manquoient.*

(a) Chap. III. ℣. 18.

(b) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 1.

(c) *Philo in Flaccum.* οὐκ ἀποδέουσι μυριάδων ἑκατὸν τὴν Ἀλεξανδρείαν, καὶ τὴν χώραν ἰουδαῖοι κατοικοῦντες, ἀπὸ τοῦ πρὸς λιβύην καταβαθμοῦ, μέχρι τῶν ὁρίων αἰθιωπίας.

(d) Τὴν χαρτηρίαν ἤδη, καὶ τοὺς χραφικοὺς κάλαμους ἐν οἷς ἐχρῶντο ἐλλελοιπέναι.

## CHAPITRE V.

*Le Roi ordonne qu'on enyvre les éléphans, pour expoſer les Juifs à être écraſez ſous leurs pieds. Le Roi dort le premier jour, juſques vers la dixiéme heure du jour, & ne peut éxécuter ſa cruelle réſolution. Le ſecond jour, il oublie les ordres qu'il avoit donnez; enfin le troiſiéme jour, on méne les éléphans à l'Ippodrome, pour faire périr les Juifs.*

1. ALors le Roi toûjours conſtant dans ſa mauvaiſe volonté, ayant fait venir Hermon, Gouverneur des éléphans, lui commanda, tout plein de colere & de rage, de donner le lendemain quantité de vin pur, mêlé avec de l'encens, à tous les éléphans, qui étoient juſqu'au nombre de cinq cens; & lorſqu'ils ſeroient en fureur par l'effet de cette boiſſon, de leur expoſer les Juifs, pour être écraſez ſous leurs pieds. (2) Ayant donné ces ordres, il ſe mit à faire bonne-chere avec ſes amis, & avec les Officiers de ſes armées, qui étoient les plus animez contre ce peuple. Hermon éxécuta exactement ce qui avoit été commandé. (3) Le ſoir les ſoldats chargez de la garde des Juifs, venoient leur lier les mains, & prenoient toutes les précautions, pour empêcher qu'ils ne s'échappaſſent, avant qu'on exécutât contr'eux les ordres du Roi. (4) Cependant les Juifs, que tout le monde regardoit comme un peuple dénué de ſecours,

### NOTES.

1. *LE Gouverneur des éléphans.* C'étoit un emploi conſidérable dans les armées des Rois d'Orient. (*a*) On dit que pour l'ordinaire un Gouverneur des éléphans avoit ſeize de ces animaux ſous ſa conduite. (*b*)

*De donner aux éléphans du vin pur, mêlé avec de l'encens.* Voyez ce qui a été dit ci-devant 1. Macc. VI. 34. Le Grec à la lettre: (*c*) De leur donner *abondance de vin pur, avec des paquets d'encens.* L'encens eſt extrémement

(*a*) Τὸν πρὸς τῇ τῶν ἐλεφάντων ἐπιμελείᾳ. *Infra* V. 2. ὁ δὲ ἐλεφαντάρχης. *Vide* 2. *Macc.* XIV. 12. & XIII. 15.

(*b*) *Vide Pollux.*

(*c*) Δαψιλεῖ δόσει λιβανωτοῦ, καὶ οἴνου πολλοῦ ἐκχύσει.

Digitized by Google

à cauſe de l'extrémité où ils étoient réduits, prioient ſans ceſſe avec de grands cris, mêlez de larmes & de ſoûpirs, le Dieu tout-puiſſant, & le Roi des Rois, le Dieu de miſéricorde, & le Pere de ſon peuple, de changer le cœur de Philopator, & de les garantir par ſa puiſſante protection, de la mort qui leur étoit préparée. (5) Leurs priéres parvinrent juſqu'au Ciel, & Hermon ayant enyvré ſes bêtes, avec beaucoup de vin mêlé d'encens, ſe trouva dés le matin à la Cour, pour en donner avis au Roi. (6) Mais le Dieu des miſéricordes envoya à Philopator le doux ſommeil, ce preſent ſi agréable, pour le jour & pour la nuit, qui eſt donné par celui qui diſtribuë à chacun ce qu'il lui plaît. (7) Le Roi étant donc ſurpris d'un profond ſommeil, fut fruſtré de ſon attente, & trompé dans ſes deſſeins. (8) Or les Juifs voyant que le triſte moment auquel ils devoient périr, étoit paſſé, loüoient le Seigneur, & confeſſoient ſa puiſſance, & lui demandoient qu'il leur donnât des preuves de ſa bienveillance, & des marques de la puiſſance de ſon bras, en les ſecourant contre l'orgueïl & l'inſolence des Payens. (9) Vers le milieu de la dixiéme heure du jour, l'Intendant de la maiſon du Roi, voyant que ceux qui étoient invitez pour manger avec le Prince, étoient venus, s'approcha de lui, & le pouſſant, l'éveilla à grand peine, & l'avertit que l'heure

## NOTES.

chaud, ſon odeur peut enyvrer, & faire tomber en démence. *(a)* La coûtume d'expoſer des hommes à être écraſez ſous les pieds des éléphans, eſt commune, & ancienne dans l'Afrique. Et *(b)* Perdiccas aprés la mort d'Alexandre le Grand, expoſa aux éléphans trois cens ſoldats de l'armée, qui avoient ſuivi Méléagre dans une aſſemblée ſéditieuſe, qui s'étoit tenuë auſſitôt aprés la mort de ce Prince. *(c)*

9. *Vers le milieu de la dixiéme heure du jour.* Les anciens partageoient le jour en douze parties; la dixiéme répondoit à quatre heures aprés midi dans l'équinoxe, & aux autres tems à proportion. L'heure ordinaire du repas étoit la neuviéme du jour. *Imperat extructos frangere nona thoros.* On n'éveilla le Roi qu'aprés que cette neuviéme heure fut paſſée.

*L'Intendant de la maiſon du Roi.* A la lettre: *(d) Celui qui avoit l'Intendance des Invitations.* Celui qui invitoit à manger de la part du Roi, & qui recevoit ceux qu'il avoit invitez.

*Le fit ſouvenir de tout ce qu'il avoit ordonné qu'on fiſt.* Soit à l'égard des Juifs, ſoit à l'égard de toutes les autres commiſſions dont il l'avoit chargé. Il paroît que cet Officier avoit ordre tous les matins de faire ſouvenir le Roi des

(a) *Dioſcorid. l. 1. c. 70.*
(b) *Vide Grot. hic, Diodori fragmenta de Hamilcare.*
(c) *Curt. l. x. c. 12. Arrian. apud Photium.*
(d) Περὶ τοῖς κλισίοις τεταγμένος.

de se mettre à table commençoit à se passer, & le fit souvenir de tout ce qu'il avoit ordonné qu'on fist. Le Roi l'ayant oüi, se mit à table, fit placer les conviez, (10) & les excita à la joye, & à faire bonne-chere. (11) Le soir, comme on demeura à table bien avant dans la nuit, le Roi ayant fait venir Hermon, lui demanda en colére, pourquoi il avoit laissé passer le jour destiné au supplice des Juifs. (12) Hermon répondit que tout ce qu'il avoit ordonné étoit prêt, dés la nuit précédente. Les amis du Roi lui ayant témoigné la même chose, le Roi plus cruel que Phalaris, leur dit: Ils peuvent bien remercier mon sommeil d'aujourd'hui; (13) Que demain sans faute, tout ce que j'ai ordonné se trouve prêt, que les éléphans soient disposez à faire périr tous ces impies. (14) Ayant donné ces ordres, les grands qui l'accompagnoient, le comblérent de loüanges, & se retirérent chacun dans leurs maisons, & passérent le tems de la nuit, moins à dormir, qu'à inventer divers moyens pour insul-

## NOTES.

choses qu'il avoit résolu le jour précédent. Philopator n'avoit pas une excellente mémoire, comme on le verra ci-aprés. (a) Il semble que les Rois de Perse avoient de ces sortes d'Officiers, qui les avertissoient des choses dont ils vouloient se souvenir. Et nous trouvons dans la Cour des anciens Rois des Juifs un nom d'Office qui signifie, [b] *celui qui fait ressouvenir*. Darius fils d'Hystaspe, ayant appris que les Athéniens lui avoient brûlé la ville de Sardes, [c] prit un arc, & ayant tiré une fléche contre le Ciel, il dit: O Jupiter, faites que je me venge des Athéniens. Aprés quoi il ordonna à un de ses serviteurs de lui dire toutes les fois qu'on lui serviroit à manger: *Seigneur, souvenez-vous des Atheniens*. On sçait que ces Princes avoient des Officiers qu'on appelloit leurs yeux, & leurs oreilles. Voyez nôtre Dissertation sur les Officiers des Rois de Juda.

*Les excitoit à la joye, & à faire bonne chere*. Le Grec à la lettre: [d] Il les excita à manger avec joye les parts qu'on leur avoit servi, & à les recevoir volontiers. C'étoit un compliment ordinaire qu'on faisoit aux conviez. L'usage de partager les viandes à chaque convié, est connu dans l'antiquité sacrée, [e] & profane. [f] Il y avoit un Officier destiné à faire ce partage, [g] à qui l'on peut donner le nom d'Ecuyer tranchant.

12. *Plus cruel que Phalaris*. Phalaris fut un tyran d'Agrygente en Sicile, dont la cruauté passa en proverbe. [h] On raconte qu'un habile ouvrier nommé Pérille, lui ayant fait un taureau

(a) *Infra* ℣. 18.
(b) מזכיר *Maschir*.
(c) *Herodot. l. 5. c. 105.*
(d) Τὸ παρὸν τῆς συμπόσιας ἐπιπολὺ γεραιρημένους εἰς εὐφροσύνην καταθέσθαι μέρος.
(e) *Vide Genes.* XLIII. 34. & 1. *Reg.* 1. 4.
(f) *Vide Homer. Iliad. & Odyss. sæpiùs.*
(g) Μεριδάρχης. *Vide* 1. *Macc.* X. 65.
(h) *Plin. l.* 34. *c.* 8. *Tull. Offic. lib.* 2. &c.

Digitized by Google

ter par des mocqueries, au malheur des Hébreux. (15) Au chant du coq, & le jour étant prêt de paroître, Hermon ſe trouva dans le grand portique du Palais, avec les éléphans tout armez. Toute la ville étant accouruë, attendoit le jour avec impatience, pour avoir le ſpectacle inhumain de la perte des Juifs. (16) Mais ceux-ci ſentant approcher l'heure deſtinée à leur ſupplice, verſoient des torrens de larmes, & les mains élevées vers le Ciel, demandoient au grand Dieu, par des cris perçans, un prompt ſecours. (17) Philopator s'étant levé avant le lever du ſoleil, & attendant ſes amis, Hermon le pria de ſortir, & de voir que ce qu'il avoit ordonné, étoit tout prêt. (18) Mais le Roi l'ayant fait entrer, & tout étonné de le voir dans une heure ſi extraordinaire, car il avoit entierement oublié de quoi il s'agiſſoit, lui demanda ce qu'on avoit voulu faire avec tant de précipitation. Tout cela arriva par un effet de la puiſſance de Dieu, qui lui ôta la mémoire de ce qu'il avoit prémedité. (19) Hermon & les amis du Roi lui dirent: Seigneur, vos éléphans,

NOTES.

d'airain pour brûler dans ſon ventre les malheureuſes victimes de ſa vengeance, Pérille fut le premier qui éprouva ce ſupplice. [a]

*Et Phalaris tauro violenti membra Perilli*
*Torruit, infelix imbuit autor opus.*

15. *Au chant du coq.* Vers le point du jour. C'eſt le ſecond chant du coq: car le premier eſt vers le milieu de la nuit.

17. *Le pria de ſortir*; ou du palais, pour voir les éléphans, qui étoient dans la cour; ou de ſortir de la ville, pour voir le maſſacre des Juifs.

18. *Etonné de le voir à une heure ſi extraordinaire.* A la lettre: [b] *Etant ſurpris d'une ſortie ſi contre les régles*, d'une ſortie ſi peu réguliere; peut-être qu'il fut ſurpris qu'on l'invitât à voir une choſe ſi indigne, & ſi cruelle. Ou bien, il fut étonné d'une ſi étrange cruauté; il fut touché de la maniere ſi injuſte, & ſi barbare dont on vouloit faire périr les Juifs.

*Il avoit entierement oublié de quoi il s'agiſſoit.* On a des exemples de pareils oublis de choſes qu'on avoit commandées dans le vin, & dans la chaleur de la paſſion. Hérodes ayant fait mourir Mariamne ſon épouſe, l'appelloit ſouvent, & l'envoyoit querir par ſes gens, comme ſi elle eût été encore en vie. [c] L'Empereur Claude aprés avoir ôté la vie à Meſſaline, s'étant mis à table quelque tems aprés, demanda pourquoi l'Impératrice ne venoit pas. Quelquefois il invitoit à manger, & à venir joüer avec lui des gens, à qui il avoit fait couper la tête auparavant; il leur envoyoit de ſes gens pour les faire venir, quand il voyoit qu'ils tardoient trop. [d]

(a) *Ovid. de arte.*
(b) Τῷ δὲ καταπλαγέντι ἐπὶ τῇ παρανόμῳ ἐξόδῳ.
(c) *Joſeph. Antiq. lib. 15. c. 11.*
(d) *Sueton. in Claudio.*

Digitized by Google

& vos ſoldats ſont prêts, ſelon les ordres preſſans que vous en avez donné vous-même. (20) Mais le Prince les ayant oüis, ſe mit dans une grande colere; Dieu le permettant ainſi par ſa miſéricorde, pour rendre vaine ſa mauvaiſe réſolution; & regardant Hermon d'une maniere ménaçante, il lui dit: (21) Si c'étoient de vos parens, ou de vôtre race, euſſiez-vous ainſi enyvré ces éléphans, comme vous l'avez fait contre les Juifs, qui ſont innocens, & qui ont toûjours gardé une fidelité inviolable à mes Prédéceſſeurs? Si je n'avois de la conſideration pour vos ſervices, & pour ce que vous avez été élevé avec moi, je vous ferois périr en leur place. (22) Hermon eſſuya cette correction à laquelle il ne s'attendoit pas, & chargé de confuſion, & baiſſant les yeux, ſe retira. Les amis du Roi voyant cela, furent ſaiſis de frayeur, & renvoyérent ceux qui étoient aſſemblez pour ce ſpectacle, chacun à ſes propres affaires. (23)

Cependant les Juifs ayant appris cette réponſe du Roi, publioient les loüanges du Seigneur, du Roi des Rois, qui les avoit ſecourus. (24) De là Philopator s'étant remis à table à l'ordinaire, avec ſes amis, & les exhortant à ſe divertir, il fit appeller Hermon, & lui dit en colére: Combien de fois faudra-t'il vous donner des ordres ſur une même choſe, malheureux que vous êtes? Allez préparer les éléphans, & que demain matin ils ſoient tout prêts pour exterminer les Juifs. (25) Mais ſes amis & ſes parens, qui étoient à la table avec lui, voyant l'inconſtance de ſes réſolutions, lui dirent: Juſqu'à quand, Sire, voulez-vous nous tenter, nous autres idiots: (26) Voilà déja trois fois que vous avez ordonné qu'on les fiſt mourir; lorſqu'il en faut venir à l'éxécution, vous changez de deſſein; c'eſt pourquoi toute Aléxandrie eſt en émotion, dans l'attente de l'iſſuë de cette affaire, & on voit de toutes parts des aſſemblées particuliéres, en ſorte que la ville a déja été en danger d'être pillée. (27) Mais rempli de la fureur de Phalaris, ſans faire réfléxion au changement de ſon cœur, qui lui étoit arrivé pour la conſervation des Juifs; (28) il fit un ſerment qui ne devoit point être ſuivi de l'effet, de les envoyer tous le lendemain au tombeau, & de les faire écraſer ſous les pieds & ſous les genoux des éléphans; & aprés cela

## NOTES.

26. *En ſorte qu'elle a déja été en danger d'être pillée.* Les ſoldats, & une partie du peuple ne cherchant que l'occaſion de quelque émotion, pour ſe jetter ſur les maiſons des riches, & des marchands, pour les piller. Les anciens nous parlent d'Aléxandrie, comme d'une des villes du monde la plus ſujette aux révoltes.

de

de passer en Judée, & d'y mettre tout à feu & à sang, d'en raser les villes, de brûler le Temple, dont ils lui avoient refusé l'entrée, & d'exterminer les Prêtres qui y sacrifioient. (29) Aprés cela ses parens & ses amis se retirérent remplis de joye, dans l'esperance qu'il extermineroit enfin les Juifs; ils postérent des soldats dans differens endroits de la ville, pour faire garde, & pour empêcher le désordre. (30) Le Gouverneur des éléphans ayant donc enyvré ces bêtes, & les ayant comme mis en fureur, avec du vin mêlé d'encens; dés le grand matin une multitude innombrable de peuple de la ville étant déja assemblée dans l'Ippodrome, Hermon alla au Palais, & pria le Roi de venir voir le supplice qu'il avoit ordonné contre les Juifs. (31) Philopator transporté d'une colere impie, sortit du Palais, & vint avec toute sa suite, & accompagné des éléphans, dans le dessein de repaître ses yeux & son cœur du cruel spectacle de la mort de ces malheureux. (32) Lorsque les éléphans furent sortis de la ville, avec les troupes armées qui les accompagnoient, les Juifs appercevant de loin la poussiére qui s'élevoit en l'air, à cause de la multitude qui accouroit en tumulte, & avec grand bruit, ne doutérent plus que leur dernier moment ne fût arrivé. (33) Ainsi touché d'une compassion mutuelle, & gémissant sur leur disgrace commune, ils embrassoient leurs proches, & répandant des larmes, ils se serroient tendrement l'un l'autre, les peres leurs enfans, & les meres leurs filles; (34) Celles qui avoient des enfans à la mammelle, baisoient ces innocens qui goûtoient le dernier lait qu'ils devoient sucer. (35) Cependant faisant attention sur les secours inesperez qu'ils avoient autrefois reçûs du Ciel, ils se jettérent tous par terre, & arrachant les enfans des mammelles de leurs meres, ils se mirent à crier à haute voix vers le Seigneur tout-puissant, le conjurant d'avoir compassion de l'état où ils étoient réduits, & de les tirer des portes du tombeau.

## NOTES.

*Un serment qui ne devoit pas être suivi de l'effet.* Parce que Dieu en devoit arrêter l'éxécution, malgré celui qui le proferoit.

*Sous les pieds, & sous les genoux des éléphans.* Quelques-uns ont avancé que l'éléphant n'avoit point de jointures aux jambes, & qu'il ne pouvoit se coucher, mais qu'il dormoit appuyé contre un arbre; on sçait à present que la remarque est fausse, [a] & que ces animaux plient les genoux, comme le bœuf, & le cheval; ainsi ils pouvoient écraser les Juifs, & sous leurs pieds, & sous leurs genoux.

(a) *Vide si placet Gesner. de animal. Quadrup. lib.* 1.



Digitized by Google

## CHAPITRE VI.

*Priére d'Fléazar au Seigneur. Le Roi & les éléphans arrivent à l'Ippodrome. Apparition de deux Anges; changement du Roi; délivrance des Hébreux. Fêtes & réjoüiſſances, en mémoire de cette heureuſe délivrance.*

1. UN certain Eléazar, homme illuſtre, & Prêtre du Seigneur, du nombre de ceux qui étoient Egyptiens, vénérable par ſa vieilleſſe, & orné de toutes ſortes de vertus, faiſant venir les vieillards qui étoient autour de lui, les exhorta à la priére, & commença à invoquer le Seigneur en ces termes: (2) Roi trés-haut & trés-puiſſant, Dieu dont le pouvoir eſt infini, qui gouvernez toutes choſes dans la miſéricorde, regardez la race d'Abraham, les enfans de Jacob vôtre Saint; jettez les yeux ſur vôtre peuple, cette portion que vous avez choiſie & ſanctifiée, & qui va périr aujourd'huy injuſtement dans une terre étrangere. (3) Vous abîmâtes autrefois dans la mer, Pharaon Roi de ce pays, avec ſes troupes audacieuſes; vous

### NOTES.

1. *Prêtre du nombre de ceux qui étoient en Egypte.* Il y avoit pluſieurs Juifs de la race d'Aaron dans l'Egypte, comme dans les autres pays, où ce peuple étoit diſperſé; quoiqu'ils ne fiſſent aucune fonction de leur ordre hors de la Judée, ils ne laiſſoient pas de conſerver le nom de Prêtre, qui a toûjours été fort honorable dans la nation. Il y eut dans la ſuite un Temple en Egypte, conſacré au Seigneur, où des Prêtres Juifs exerçoient leur miniſtére; mais il ne fut bâti que long-tems aprés ceci. [a]

*Faiſant venir les vieillards qui étoient autour de lui.* Pour faire au milieu d'eux la priére ſuivante, & afin qu'ils joigniſſent leurs vœux avec les ſiens.

3. *Vous fiſtes briller la lumiére de vôtre miſéricorde.* Vous fiſtes paroître une nuée lumineuſe qui protégeoit vôtre peuple, [b] & vous lui donnâtes les marques les plus ſenſibles de vôtre miſéricordieuſe protection. *La lumiére*, dans le ſtile de l'Ecriture, marque ſouvent la proſperité, le bonheur, la faveur; comme *les ténébres*, l'adverſité, la diſgrace, &c.

(a) Vers l'an 3854. ſous le regne de Ptolémée Philométor, *Vide Joſeph. Antiq. l. XIII, c. 6.*

(b) *Exod. XIV. 19. 20.*

Digitized by Google

fiſtes périr ce Prince fier & inſolent, avec ſes chariots, & vous fiſtes briller la lumiére de vôtre bonté, ſur la race d'Iſraël. (4) Vous avez briſé le redoutable Sennachérib, enflé de la force de ſes grandes armées, qui avoit déja aſſujetti toute la terre, par la terreur de ſes armes, qui prononçoit des paroles d'orgüeil, & de menaces contre vôtre ville ſainte; vous avez fait connoître par-là à toutes les nations, l'infinie ſuperiorité de vôtre puiſſance. (5) Vous avez délivré de la fournaiſe ardente de Babylone, ces trois hommes qui avoient expoſé volontairement leur vie, pour ne pas adorer les idoles; vous avez préſervé juſqu'à leurs cheveux, des ardeurs de la flâme, & vous avez répandu des tourbillons de feu ſur leurs ennemis. (6) Vous avez garanti Daniel, expoſé pour ſervir de nourriture aux lions, vous l'avez tiré de la foſſe où il avoit été jetté par les calomnies de ſes envieux. C'eſt vous-même, ô Pere Celeſte, qui avez fait revoir Jonas à tous ſes amis, aprés l'avoir tiré ſain & entier du ventre d'un poiſſon, qui l'avoit englouti. (7) Maintenant donc, ô Seigneur, ennemi de l'injuſtice, plein de miſericorde, protecteur de tous ceux qui ont recours à vous, envoyez promptement vôtre ſecours puiſſant aux enfans d'Iſraël, qui ſont expoſez aux outrages des nations impies. (8) Que ſi nôtre vie à été ſoüillée de quelque faute, pendant le tems de nôtre pélerinage, lors que vous nous aurez tiré des mains de nos ennemis, exercez contre nous, Seigneur, quelle vengeance il vous plaira. (9) Que les inſenſez ne beniſſent

NOTES.

4. *Qui avoit aſſujetti toute la terre.* Sennachérib étoit maître de la plûpart des pays qui étoient alors connus aux Juifs. [a]

5. *Les idoles.* A la lettre: [b] *Les choſes vaines*, ou les choſes vuides, qui n'ont ni ſolidité, ni réalité.

*Vous avez préſervé juſqu'à leurs cheveux*, ou juſqu'au poil de leurs habits. Le feu ne fit aucune impreſſion, ni ſur eux, ni ſur ce qui les environnoit. [c]

8. *Lorſque vous nous aurez tiré des mains de nos ennemis, exercez contre nous quelle vengeance il vous plaira.* Rien n'eſt plus noble, ni plus élevé que ces ſentimens; ce n'eſt point pour nôtre intérêt propre que nous vous prions, Seigneur; ſi vôtre gloire n'étoit point engagée ici, nous nous ſoûmettrions volontiers à ce que vôtre juſtice a ordonné contre nous. Voyez ci-devant Chap. II. 14. & 2. Macc. X. 4. Le texte à la lettre: [d] *Perdez-nous par la mort.* Par la peſte, par les derniers châtimens.

(a) *Vide* 4. *Reg.* XVIII. 34.

(b) Τοῖς κενοῖς. אֱלִילִים *Infra* V. 9: τοῖς ματαίοις.

(c) Μίκες τριχὸς. *Dan.* III. 94. *Capillus capitis eorum non eſſet aduſtus, & Sarabalæ eorum non eſſent immutatæ, & odor ignis non tranſiſſet per eos.*

(d) Ἀπόλεσον ἡμᾶς θάνατον.

pas leurs idoles, pour la perte de vos amis, & qu'ils ne disent pas; Leur Dieu lui-même n'a pû les délivrer; (10) Mais vous, ô Dieu éternel, qui êtes tout-puissant, jettez les yeux sur nous. (11) Ayez compassion de vôtre peuple, qui par la plus criante de toutes les injustices, est aujourd'huy traité par ses ennemis, comme s'il étoit coupable des plus grands crimes d'État. (12) Que les peuples admirent vôtre puissance invincible que vous exercerez pour la délivrance de la race de Jacob. (13) Que tous les peuples sçachent que vous êtes avec nous, Seigneur, & que vous n'avez point détourné vôtre face de dessus nous. (14) Vous avez promis de ne nous pas mépriser, lors même que nous serions dans le pays de nos ennemis; exécutez aujourd'huy ces promesses, ô grand Dieu. (15)

Eléazar achevoit son oraison, lorsque le Roi arriva à l'Ippodrome, avec les éléphans, & le bruit de toute son armée. (16) Les Israëlites les ayant apperçûs, jettérent de si grand cris, que les vallées voisines en retentirent, & que tout le camp en frémit. (17) Alors le Dieu de gloire & de verité, & le Seigneur Tout-puissant découvrit son visage favorable à son peuple, & ouvrit la porte du Ciel; on en vit descendre deux Anges environnez de gloire, & d'une Majesté terrible, qui parurent à toute l'assemblée, hors aux Juifs; (18) ils se présentérent à l'armée de leurs ennemis, les remplirent de frayeur & de trouble, & les liérent par des liens invisibles, en sorte qu'ils demeurérent comme immobiles. Le Roi fut saisi de tremblement par tout le corps, & il oublia la fierté qu'il avoit fait paroître auparavant: (19) Les éléphans se tournérent contre les soldats armez, qui les suivoient; ils les foulérent aux pieds, & les écrasérent.

(20) Alors la férocité du Roi se changea en misericorde, il répandit des larmes de douleur, sur ce qu'il avoit eu dessein de faire. (21) Car ayant oüi les cris des Juifs, & les voyant tous couchez

## NOTES.

14. *Vous avez promis de ne nous pas mépriser*; de ne pas dédaigner vôtre peuple, de ne pas l'abandonner entiérement, même dans les pays où vous auriez permis qu'il fût conduit pour ses péchez. Vous l'avez promis, Levit. xxvi. 42. Deuter. xxx. 9. 10.

15. *Le bruit de toute son armée.* [a] Avec son armée, & sa suite, & le tumulte qui suit toûjours les marches des Princes.

17. *Hors aux Juifs.* Pour ne les pas effrayer par la terreur de ce nouveau spectacle.

(a) Πάσῃ τῇ τῆς δυνάμεως φρυάγματι.

Digitized by Google

par terre, prêts à souffrir la mort, ne pouvant retenir ses pleurs, il dit à ses amis en colére, & avec menaces: (22) Vous vous arrogez le pouvoir du Roi, & vous surpassez les tyrans en cruauté; vous avez entrepris de m'ôter la vie, & le Royaume, à moi qui vous ai comblez de biens; & vous formez secrettement des desseins contraires au bien de mon Etat. (23) Qui a été assez hardi d'assembler ici, & de tirer de leurs maisons les Juifs, à la fidelité desquels nous avons confié la garde de nos fortereſſes? (24) Qui a condamné à des supplices si cruels & si injustes, ces gens qui ont toûjours été les plus affectionnez de tous nos Sujets, à nos personnes, & qui se sont si souvent exposez aux périls, pour nôtre service? (25) Qu'on les détache, qu'on leur ôte ces chaînes & ces liens, & qu'on les renvoye dans leurs maisons, aprés leur avoir fait satisfaction de tout ce qui s'est fait contr'eux. Mettez en liberté ces enfans du Dieu Tout-puissant, du Dieu du Ciel, du Dieu vivant, qui a conservé ce Royaume, & qui l'a fait passer dans un état de prosperité & de gloire, depuis nos Ancêtres jusqu'à nous. (26) Le Roi dit ces choses; & les Juifs ayant été déliez dans un moment, rendirent de trés-humbles actions de graces à leur Dieu qui les avoit sauvez d'une mort si certaine & si presente. (27) Philopator étant ensuite rentré dans la ville, fit venir le Receveur de ses Domaines, & lui ordonna de donner aux Juifs du vin, & les autres choses néceſſaires pour faire une fête qui durât sept jours, afin que dans le même lieu où ils croyoient souffrir les derniers supplices, ils célébrassent des fêtes de réjoüissances, & d'actions de graces pour leur délivrance. (28)

Alors ceux qui auparavant étoient dans l'ignominie, & comme

## NOTES.

22. *Vous vous arrogez le pouvoir du Roi.* [a] Vous faites les Rois à mes dépens; vous usurpez mon autorité; vous abusez de mon nom, de mon crédit, de ma confiance.

23. *A la fidelité desquels nous avons confié la garde de nos fortereſſes.* Joseph [b] nous apprend que Ptolémée fils de Lagus, qui est le premier du nom de Ptolémée qui ait regné en Egypte, sçachant que les Juifs étoient trés-fidéles à observer leur serment, & à exécuter leur parole, en choisit un grand nombre de ceux qu'il avoit faits prisonniers dans la Judée, & aprés avoir tiré d'eux le serment qu'ils seroient fideles à lui, & à ses successeurs, il leur confia la garde de ses fortereſſes, & les fit citoyens d'Aléxandrie.

(a) Παρὰ βασιλεύετε.

(b) *Ioseph. Antiq. l. XII. c. 1.* Πολλοὺς αὐτῶν εἰς τὸ φρούρια καθοπλίσας, καὶ τοῖς Μακεδόσι ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τοιήσας ἰσοπολίτας, ὅρκους ἔλαβε φυλάξειν αὐτῶν ὅπως τοῖς ἐγγόνοις τὴν πίστιν διαφυλάξωσι.



Digitized by Google

ſur le bord du tombeau, ou plûtôt, qui y étoient déja deſcendus, au lieu de la triſteſſe du deüil & des funérailles, firent un feſtin d'actions de grace, & éléverent des Tentes, pour y faire des repas de réjoüiſſance, au même lieu qui avoit été deſtiné pour leur perte, & pour leur ſervir de tombeau : (29) Et quittant les airs lugubres des lamentations, ils reprirent les cantiques de joye de leur pays, & loüérent en leur langue leur Dieu, auteur de ces merveilles; & au lieu des gémiſſemens & des pleurs, ils commencérent à faire des chœurs & des danſes en ſigne de joye & d'aſſurance. (30)

Le Roi de ſon côté ayant préparé un grand feſtin, béniſſoit ſans ceſſe le Ciel, comme ayant été délivré d'un trés-grand danger. (31) Et ceux qui croyoient auparavant que les Juifs ſeroient la proye des oyſeaux, & qui en avoient fait le dénombrement avec joye, commencérent à gémir, chargez de confuſion; & leur audace qui vomiſſoit le feu & la flâme, fut tout d'un coup éteinte. (32) Les Juifs au contraire ayant fait un chœur, comme on l'a dit, paſſoient le tems dans les feſtins, dans les cantiques, & dans les actions de graces; (33) & ils s'engagérent par une loi commune, dans tous les lieux où ils demeuroient, & dans tous les tems, de paſſer ces jours dans la joye, non pas ſimplement pour ſe réjoüir, mais pour conſerver la mémoire de la grace que Dieu venoit de leur faire. (34) Alors ils allérent trouver le Roi, pour lui demander la permiſſion de s'en retourner dans leurs demeures.

Or on avoit été occupé à faire le dénombrement des Juifs, (35)

## NOTES.

29. *Des Cantiques de joye de leur pays.* Des Pſeaumes compoſez par David, & par les Prophétes; ils avoient accoûtumé de les chanter en leur langue.

30. *Comme ayant été délivré d'un trés-grand danger.* Le Roi regardoit avec raiſon comme un grand bonheur, qu'il n'eût pas été mis à mort, ou par les Anges qui avoient apparu, ou par ſes éléphans en fureur, ou enfin que cette affaire ſe fût paſſée ſans ſédition de la part des Juifs, ou même des Alexandrins. Voyez le ℣. 22.

33. *Ils s'engagérent par une loi commune, &c.* Ils s'obligérent à faire tous les ans une fête, en mémoire de leur délivrance. Cela ne s'obſerva que dans l'Egypte, parce qu'il n'y avoit que ce pays, qui eût eu part à cette perſécution. Ces ſortes d'établiſſemens étoient fort du goût des Juifs de ces tems là; on peut voir Judith, Eſther, le ſecond des Maccabées. [a] Il paroît par le texte Latin de Joſeph, au ſecond livre contre Appion, que de ſon tems les Juifs d'Alexandrie faiſoient encore cette fête.

(a) *Judith.* XVI, 31. *Eſth.* XVI, 22. 2. *Macc.* I. 9. & 11. 16.

Digitized by Google

depuis le vingt-cinq du mois Pachon, pendant environ quarante jours, juſqu'au quatriéme du mois Epiphi, dans lequel le Seigneur de toutes choſes fit éclater ſur eux ſa gloire & ſa miſéricorde, par leur délivrance. (36) On leur fournit de la part du Roi, toutes les choſes néceſſaires pour leur nourriture, juſqu'au quatorziéme jour de ce mois, auquel ils l'allérent trouver, pour lui demander la permiſſion de s'en retourner. (37) Le Roi les ayant loüez, fit écrire en leur faveur, aux Gouverneurs des villes, une lettre qui étoit conçûë en ces termes.

## NOTES.

35. *Depuis le vingt-cinq de Pachon, juſqu'au quatriéme d'Epiphi.* Ce ſont les noms de deux mois Egyptiens; le premier répond à peu-prés à nôtre mois d'Avril, & le ſecond au mois de Juin, ſelon Grotius;[a] mais Joſeph Scaliger [b] croit que ce dénombrement ſe fit depuis le ſeptiéme Juillet, juſqu'au quatorziéme Août.

(a) *Grot. not. in hunc loc.*

(b) *Scalig. Animadverſ. in Euſeb. Chronic. ad an. 18. pag. 127.*

Digitized by Google

## CHAPITRE VII.

*Lettre du Roi Philopator aux Gouverneurs des Provinces de l'Egypte, en faveur des Juifs. Vengeance exercée contre ceux de ce peuple, qui avoient quitté la Loi de Dieu. Retour des Juifs dans leurs maiſons.*

1. LE Roi Ptolémée Philopator, aux Gouverneurs des Provinces de l'Egypte, & aux Officiers établis ſur nos affaires, joye & ſanté; pour nous, nous nous portons bien, nous & nos enfans, par la protection & la faveur du grand Dieu. (2) Quelques-uns de nos amis, qui ſont toûjours auprés de nous, pouſſez par leur mauvaiſe volonté, nous ont perſuadé de faire raſſembler toute la nation des Juifs, qui ſont dans nôtre Royaume, pour les punir comme criminels d'Etat, (3) ſous prétexte que nos affaires ne ſeroient jamais dans une parfaite aſſûrance, à moins qu'on ne les exterminât; à cauſe de la haine que les Juifs conſervent contre tous les autres peuples. (4) Ils les ont donc amenez ici, comme des malheureux eſclaves, ou plûtôt comme des rebelles, avec les dernieres véxations, voulant ſans forme de juſtice & ſans examen, les faire

### NOTES.

1. *PAr la protection, & la faveur du grand Dieu.* Le Grec à la lettre : (a) *Le grand Dieu faiſant réüſſir nos affaires à nôtre gré.*

2. *Comme des criminels d'Etat*; ou, *comme des rebelles.* (b)

4. *Par une cruauté plus barbare que celle des Scythes.* La barbarie, & la cruauté des Scythes eſt paſſée en proverbe.

5. *Aprés avoir uſé de menaces contre les auteurs de ces violentes entrepriſes, &c.* On peut entendre tout le ℣. des Juifs en ce ſens. *Pour nous, aprés avoir menacé les Juifs d'une maniére pleine de ſévérité, ſuivant la juſtice que nous gardons envers tout le monde, nous leur avons à peine accordé la vie; mais ayant reconnu que le Dieu du Ciel eſt leur Protecteur, & qu'il prend leur défenſe, comme un pere celle de ſes enfans... nous les avons renvoyez en liberté.*

(a) Κατευθύνοντος ἡμῖν τὰ μεγάλου θεοῦ πράγματα, καὶ ὡς προαιρούμεθα.

(b) Ἀποστάται τιμωρίαις.

périr

périr par une cruauté plus barbare que celle des Scytes. (5) Mais aprés avoir uſé de ſévéres menaces, *contre les auteurs de ces violentes entrepriſes*, nous ne leur avons accordé la vie qu'avec peine, à cauſe de l'équité que nous gardons envers tout le monde. *Quant aux Juifs*, aprés avoir reconnu que le Dieu du Ciel les protége, & combat pour eux, comme un pere pour ſes enfans; & de plus, en conſidération de l'attachement qu'ils ont toûjours eu pour moi, & pour mes Ancêtres, nous les avons renvoyez libres, & abſous de toute ſorte d'accuſations, de quelle nature qu'elle ſoit, (6) & nous leur avons ordonné de s'en retourner chacun chez ſoi, ſans que perſonne puiſſe leur faire ni violence, ni reproche, pour tout ce qui eſt arrivé. (7) Car vous devez ſçavoir que ſi nous faiſons quelque entrepriſe contre eux, ou ſi nous les maltraitons, ce ne ſera point un homme que nous aurons pour ennemi, mais le Seigneur, le Dieu trés-haut, qui nous pourſuivra, juſqu'au dernier ſoûpir, ſans que nous puiſſions lui échapper. Adieu.

(8) Aprés avoir obtenu ces Lettres, les Juifs ne ſe preſſérent point de partir; mais ils priérent le Roi de leur permettre de tirer vengeance de ceux de leur nation, qui avoient volontairement abandonné Dieu & ſa ſainte Loi; (9) lui remontrant que des gens qui pour leur ventre, avoient violé la Loi de Dieu, n'auroient jamais la force de défendre genereuſement les intérêts du Roi. (10) Philopator reconnoiſſant cette verité, & loüant la juſtice de leur demande, leur accorda tout pouvoir de faire mourir librement, ſans en informer le Roi, ni prendre ſes ordres particuliers, tous ceux

NOTES.

6. *Ni violence, ni reproche.* On ne pourra ni les rechercher, ni les punir, ni même leur faire aucun reproche ſur les accuſations formées contr'eux, ni ſur le ſupplice auquel ils avoient été condamnez, parce que le Roi reconnoît que tout cela eſt injuſte.

8. *Ceux qui avoient volontairement abandonné Dieu.* Ils excuſoient donc ceux qui ne s'étoient laiſſé aller, que contraints par la violence des ſupplices, ou à force de pourſuites, & de menaces. Pour les autres, qui de leur plein gré, & ſeulement pour prévenir la peine, avoient apoſtaſié, ils les punirent de mort, ſuivant la Loi, (a) & avec la permiſſion du Prince dans les Etats duquel ils vivoient, & ſans l'agrément duquel il ne leur étoit pas accordé d'éxécuter les jugemens de mort, ordonnez, ou permis par leurs Loix.

9. *Pour leur ventre.* Qui pour leur ſenſualité, pour ſatisfaire leur gourmandiſe, avoient goûté des viandes immolées aux idoles, & avoient mangé des viandes défenduës par leur Loi.

(a) *Deut.* XIII. 6. 7. 8.



Digitized by Google

qui dans toute l'étenduë de ſes Etats, avoient renoncé la Loi du Seigneur. (11) Alors les Prêtres qui étoient preſens, ayant comblé le Roi de bénédictions, & les autres Iſraëlites ayant fait des acclamations, en chantant, *alleluïa*, ils s'en allérent tout ioyeux. (12) Et il commencérent à faire mourir ignominieuſement tout ce qu'ils rencontrérent de Juifs ſoüillez & apoſtats, pour ſervir d'exemple aux autres. (13) Ils en tuérent ce jour-là, juſqu'à trois cens, & firent grand fête, à cauſe de la punition de ces profanes.

(14) Pour ceux qui étoient demeurez fideles à Dieu juſqu'à la mort, ſe voyant dans une parfaite liberté, ils ſortirent de la ville, couronnez de fleurs odoriférantes, rendant de ſolemnelles actions de graces, avec des cantiques des joye & de cris d'allégreſſe au Seigneur Dieu de leurs peres, liberateur éternel d'Iſraël. (15) Etant arrivé à Ptolémaïde, qui eſt ſurnommée Roſette, à cauſe de la beauté délicieuſe du lieu, où leur flotte les attendoit, ils réſolurent entr'eux d'un commun conſentement d'y demeurer ſept jours. (16) Ils y firent un feſtin, en action de graces de leur délivrance, le Roi leur fourniſſant liberalement tout ce qui étoit néceſſaire, juſqu'à leur arrivée dans leurs maiſons. (17) Etant de retour en pleine ſanté, & dans une entiére liberté dans leurs demeures, ils continuérent de célebrer dans toute la ſuite des tems qu'ils demeurérent dans l'Egypte, la mémoire de ces heureux jours. (18) Ils érigérent même

## NOTES.

11. *Alleluia.* C'eſt un mot Hébreu, qui ſignifie: *Loüez le Seigneur.* Les Juifs Helléniſtes l'ont conſervé dans leurs priéres, & dans leurs acclamations de joye; c'eſt d'eux qu'il eſt paſſé à l'Egliſe.

14. *Fideles à Dieu juſquà la mort.* Qui pour ſoûtenir la Loi, s'étoient vûs expoſez dans l'Ippodrome à un danger certain d'un cruel ſupplice.

15. *A Ptolémaïde, qui eſt ſurnommée Roſette.* Les anciens parlent des deux villes de Ptolémaïde en Egypte; l'une dans le Nome, ou Canton d'*Arſinoïs*; & l'autre dans le Canton de *Thinis*, ou *Tanis*. Celle dont nous parlons, n'eſt ni l'une ni l'autre de ces deux villes; mais il eſt auſſi fait mention (*a*) d'une autre Ptolémaïde qui étoit un port de mer, vers le mont d'Hermopolis. Nous connoiſſons dans ce pays une ville du nom de *Roſette*, ou *Raſchit*, comme l'appellent les Turcs. Elle eſt à ſoixante mille d'Alexandrie vers le Levant, en allant vers Damiette. Sa ſituation eſt ſur la côte de la Mediterranée, à une des embouchures du Nil; elle a un bon port. Il y a aſſez d'apparence que c'eſt l'ancienne Ptolémaïde, ſurnommée *Rhodoforos*, ou Porte-Roſe. Ortélius confond mal-à-propos cette *Ptolémaïde*, avec celle de Paleſtine, ou de Phénicie.

(*a*) *Ammian. l. 19, c. 26.*

Digitized by Google

une colonne pour servir de monument de leur délivrance, & bâtirent un lieu de pierres au même endroit à Rosette, où ils avoient fait leur festin de réjoüissance, avant qu'ils partissent pour s'en retourner, selon l'ordre du Roi. Ils s'embarquérent, les uns sur la mer, & les autres sur le Nil, & les autres prirent leur chemin par terre, pour arriver au lieu de leur demeure; ils y eurent plus d'autorité qu'ils n'en avoient jamais eu sur leurs ennemis, & vécurent glorieux & respectez, sans que personne osât toucher à leurs biens. (19) Ils recouvrérent tout ce qui avoit été mis en inventaire, *comme confisquez au profit du Roi*, & on leur rendit tout ce qui étoit à eux; le Seigneur ayant fait éclater ses prodiges, pour leur parfaite délivrance. (20) Béni soit à jamais le libérateur d'Israël. Ainsi-soit-il.

## NOTES.

18. *Ils bâtirent un lieu de pierres.* Une *Proseuque*, (*a*) car c'est ainsi que les Grecs, & même les Latins, appelloient les lieux où les Juifs s'assembloient pour prier. (*b*)

19. *Ils recouvrérent tout ce qui avoit été mis en inventaire.* Avant que de les envoyer à Aléxandrie, les Gouverneurs avoient eu soin de faire mettre en inventaire tous les effets des Juifs, comme choses confisquées au profit du Roi. On les leur rendit par l'ordre du Prince.

(*a*) Προσευχῆς καθιδρύσαντες. *Grot. legit*, προσεύχας. *Syr. fecerunt ibi proseucham.*

(*b*) *Juvenal. Satyr.* 3. *In qua te quaro proseucha?*

*Fin du troisiéme Livre des Maccabées, apocryphe.*



Digitized by Google

Digitized by Google

# PRÉFACE
## SUR
# LE QUATRIÉME LIVRE DES MACCABÉES.

LEs Anciens (a) ont parlé d'un quatriéme Livre des Maccabées ; mais ce livre a été ſi peu en uſage, ſur tout parmi les Latins, qu'on ne connoît preſque point aujourd'hui quel il étoit ; on ne le voit dans aucune de nos Bibles Latines, même au rang des ouvrages apocryphes ; & depuis aſſez long-tems, il ſemble qu'on l'ait oublié, & qu'on l'ait mis au nombre des livres perdus, qu'on n'eſpere plus de retrouver, que par quelque heureux coup du hazard.

Sixte de Sienne, (b) ayant trouvé un manuſcrit Grec, qui contenoit l'hiſtoire du Pontificat de Jean Hircan, & qui étoit alors dans la Bibliothéque de Santés Pagnin, aux Dominicains de Lyon, ne douta point que ce ne fût le vrai quatriéme des Maccabées ; il l'avança, & le perſuada à pluſieurs, de maniére que juſqu'ici, ç'a été comme une opinion aſſez communément reçûë. La Bibliothéque de Pagnin ayant été brûlée, (c) quelques années aprés que Sixte de Sienne y eut vû le manuſcrit dont nous parlons, ce livre qui étoit apparemment unique, y fut conſumé par le feu, & on ne le trouvoit plus ni à Lyon, ni ailleurs, que l'on ſçache. On déſeſperoit en quelque ſorte d'en avoir jamais une exacte connoiſſance, & on

(a) *Athanaſ. in Synopſ Syncell. Philaſtr. alii plures. Vide Coteler. not. in Canon. Apoſt. p. 217. 118. 338.*

(b) *Sixt. Senenſ. Bibliot. l. 1.*

(c) *Ita Selden de Succeſ. in Pontif. ex Poſſevino.*



Digitized by Google

ne se consoloit de cette perte, que parce que Joseph nous a décrit avec assez de fidelité & d'exactitude, l'histoire du Pontificat de Jean Hircan, dans le treiziéme Livre de ses Antiquitez.

Mais depuis quelques années, Monsieur le Jeay nous ayant donné dans la Polyglotte de Paris, l'histoire Arabe des Maccabées, continuée depuis le regne de Seleucus fils d'Antiochus le Grand, jusqu'au tems de J. C. le tout apparemment traduit sur le Grec, on a cru avoir recouvré le quatriéme des Maccabées, souhaité depuis si long-tems. En effet on a reconnu dans cet exemplaire Arabe, tous les caractéres que Sixte de Sienne avoit remarquez dans le Grec qu'il avoit eu en main. (*a*) Ils commencent l'un & l'autre par ces termes : *Aprés la mort de Simon, Jean son fils fut fait Grand-Prêtre en sa place.* C'est ce qui a déterminé le Pere la Haye de le donner en Latin dans *Biblia maxima*, sous le nom de quatriéme des Maccabées.

Ce Gouvernement de Jean Hircan renferme l'histoire des Juifs pendant vingt-neuf, trente, ou trente & un an. Car on n'est pas d'accord sur cela. (*b*) La difficulté vient de ce que quelques-uns commencent son gouvernement dés le tems que son pere Simon lui communiqua une partie de son autorité, & l'envoya pour gouverner la côte de la Palestine, & pour garder les frontiéres de la Judée de ce côté-là ; & que d'autres ne fixent son commencement, qu'à la mort de Simon Maccabée son pere. Nous donnons ici le même Ouvrage en François, avec quelques Notes, quoique trés-persuadé que ce n'est point le vrai Livre quatriéme des Maccabées, comme nous le montrerons ci-aprés. Ce que nous en donnons en François, n'est qu'une trés-petite partie de ce qui se trouve en Arabe dans la Polyglotte de Monsieur le Jeay. Il y a dix-neuf Chapitres auparavant, & trente-deux aprés, que nous n'avons pas traduits. Nous nous sommes borné à ce que Sixte de Sienne avoit pris pour le quatriéme des Maccabées. On vient de donner tout cet Ouvrage en François de la traduction de Monsieur Baubrun, dans le troisiéme volume de la Bible Françoise in folio imprimée chez Desprez à Paris. Les lecteurs seront bien-aises de rencontrer ici tout de suite, ce qui regarde l'histoire de ce tems-là.

Il paroît que cet Ouvrage a d'abord été écrit en Hébreu ; il en conserve le goût, le tour & la phrase. Sixte de Sienne avoit remarqué toute la même chose dans son Exemplaire Grec. L'Arabe a parfaitement conservé ce tour. Le texte Hébreu primitif pouvoit

(*a*) *Apud Sixt. Sen.* Καὶ μετὰ τὸ ἀπεκτανθῆναι τὸν αὐτὸν τὸν Σίμωνα, ἐγνήθη Ἰωάννης ὁ υἱὸς αὐτοῦ ἀρχιερεύς.

(*b*) *Vide Usser. ad an. mundi* 3829.

être les Mémoires, qu'on dreſſoit du gouvernement de chaque Pontife; car depuis la captivité de Babylone, on fit à l'égard des grands-Prêtres, ce qu'on avoit pratiqué auparavant ſous les Rois; on fit des Annales, où l'on écrivit les principaux événemens de leur Pontificat, ainſi que nous l'apprenons du premier Livre des Maccabées. (*a*) C'eſt de cette ſource que Joſeph a puiſé ſon hiſtoire, depuis les Maccabées, juſqu'au regne d'Hérode le Grand. L'Auteur que nous donnons, ou plûtôt le Traducteur Arabe de cette Hiſtoire, ou même le Traducteur Grec, ſur lequel l'Arabe a travaillé, a vêcu aſſez tard, & depuis la deſtruction du ſecond Temple par les Romains. (*b*) Il remarque que les Iduméens aſſujettis par Hircan, profeſſérent la Religion Juive juſqu'à la ruine du ſecond Temple. Il appelle ordinairement Samarie, *Sebaſte*, & Sichem, *Néapolis*, ou *Naplouſe*; termes qui n'ont été en uſage que long-tems depuis Hircan.

Il différe en bien des choſes de Joſeph l'Hiſtorien; par exemple, il donne ordinairement le nom de *Hircan*, à celui que Joſeph, & le premier Livre des Maccabées, nomment *Cendébée*. (*c*) Il raconte (*d*) l'hiſtoire du tréſor prétendu caché dans le tombeau de David, d'une façon bien differente de ce qu'en dit Joſeph. Il fait donner à Hircan le titre de Roi par le Sénat Romain. (*e*) Il fixe le nombre des Sénateurs de Rome, à trois cens & vingt. (*f*) Il raconte qu'Hircan n'eut que trois fils, (*g*) au lieu que Joſeph lui en donne cinq. Il donne ordinairement aux Soldats Syriens, & Egyptiens, le nom de Macédoniens; il appelle montagne de Jézabel, celle que nous nommons *Garizim*. Il fait une remarque à la fin, qui donne à juger qu'il écrivoit long-tems aprés le premier Auteur. Car ayant parlé (*h*) des trois ſectes principales qui s'élevérent parmi les Juifs du tems d'Hircan, il ajoûte aprés avoir nommé les *Haſdanim, que l'Auteur du livre n'a point dit quel étoit leur inſtitut, mais qu'on peut tirer quelque lumiére ſur cela, de leur nom, qui marque qu'ils s'appliquoient à la pratique des plus excellentes vertus.* Le Lecteur pourra aiſément porter ſon jugement ſur le merite de l'Ecrivain, par la lecture de cette piéce, qui n'eſt point longue, & que nous avons tâché d'éclaircir par nos nottes.

La plus grande difficulté conſiſte à ſçavoir, ſi c'eſt ce livre qui doit

---

(*a*) 1. *Macc.* XVI. 24. *Ecce hæc ſcripta ſunt in libro Sacerdotii ejus* (*Joannis*) *ex quo factus eſt Princeps Sacerdotum poſt patrem ſuum.*
(*b*) Voyez 4. *Macc.* II.
(*c*) 1. *Macc.* XV. 38. XVI. 1. 4. 8. *&c.*
(*d*) 4. *Macc.* II.
(*e*) 4. *Macc.* c. III.
(*f*) *Ibidem.*
(*g*) 4. *Macc. ult.*
(*h*) 4. *Macc.* VI.

Digitized by Google

paſſer pour le quatriéme des Maccabées. Un grand préjugé contre l'affirmative, c'eſt que ni les Grecs, ni les Latins n'ont point conſervé cet ouvrage; ils l'ont négligé, & laiſſé tellement tomber dans l'oubli, que ſans les Arabes, il ſeroit encore à preſent ignoré. De plus, les anciens qui citent le quatriéme des Maccabées, ne le déſignent jamais d'une maniere à inſinuer que ce ſoit celui-ci. Enfin on peut aſſurer que ceux des anciens qui avoient en main le quatriéme des Maccabées, n'avoient nulle connoiſſance de l'ouvrage donné depuis peu ſous ce nom; ainſi on doit conclure que ce n'eſt point ici le livre que nous cherchons. Euſébe, (*a*) & S. Jérôme, (*b*) aprés avoir cité le premier des Maccabées, qui finit à la mort de Simon, continuënt l'hiſtoire de ſon fils Hircan, ſans faire aucune mention de ce prétendu quatriéme Livre. Le même Euſébe, Sulpice Sévére, Cédrénus, & pluſieurs autres, (*c*) qui ont parlé d'*Hircan*, ont prétendu que ce nom lui fut donné en mémoire des *Hircaniens*, qu'il battit dans l'expédition d'Antiochus Sidétés, qu'il accompagna en Perſe; ce qui eſt contraire au récit du Livre dont nous parlons, où il eſt dit qu'il prit ce nom, à cauſe de la victoire qu'il remporta ſur *Hircan*, nommé communément *Cendébée*.

Il faut donc chercher un autre quatriéme Livre des Maccabées, & nous croyons l'avoir rencontré dans le diſcours de Joſeph, intitulé, *de l'Empire de la raiſon*; où il tâche de faire voir, que la raiſon eſt la maîtreſſe des paſſions, & qu'aidée de la piété, il n'y a rien de ſi difficile, dont elle ne puiſſe venir à bout. La plûpart des anciens manuſcrits Grecs de la Bible, (*d*) mettent ce Livre aprés les trois autres. Dans les uns, il y eſt avec le titre de *Joſeph de l'Empire de la raiſon, ou quatriéme des Maccabées*; dans d'autres, avec le ſeul titre, de quatriéme des Maccabées. Dans les Bibles Grecques imprimées à Bâle chez Hervage en 1545. & à Francfort chez Véchel en 1597. cet ouvrage ſe trouve aprés les trois premiers des Maccabées, avec ce titre, *Livre de Joſippus ſur les Maccabées*. (*e*) Monſieur Cotelier (*f*) cite un Manuſcrit ancien, où le quatriéme des Maccabées avoit pour titre, *de l'Empire de la raiſon*. Dans la Bibliothéque du Roi, (*g*) & dans celle de Coiſlin, il y en a

(*a*) *Euſeb. Demonſtr l. 8. c. 2.*
(*b*) *Ieron. in Dan* IX.
(*c*) *Vide Euſeb. in Chronic. Sulpit. Sever. l. 2. hiſt. Cedren. alios antiquos, & recentes apud Iul. Scalig. not. in Euſeb. Chronic.*
(*d*) *Vide not. Combefis. in Joſeph. lib. de Imperio rationis.*
(*e*) Ἰωσίππου εἰς τοὺς Μακκαβαίους βιβλίον. *Vechelianæ addit*; ἢ περὶ αὐτοκρατείας λογισμοῦ.
(*f*) *Coteler. not. in Canon. Apoſt. p. 339.*
(*g*) *Manuſcript. Bibliot. Reg. n. 1875. Maccabæorum A.*

aussi

Digitized by Google

aussi quelques-uns, (*a*) qui donnent à ce discours de Joseph, le titre de quatriéme des Maccabées. Philostrate (*b*) n'en a point connu d'autres. Il dit que c'est l'ouvrage de Joseph l'Historien ; en quoi il est d'accord avec Eusébe, (*c*) & S. Jérôme. (*d*) S. Grégoire de Nazianze, (*e*) S. Ambroise, (*f*) & S. Jean Chrysostome, (*g*) dans les éloges qu'ils ont faits du vieillard Eléazar, & des sept freres Maccabées, ont visiblement puisé dans ce discours de Joseph. Marius Victorinus Africain, qui vivoit à Rome sous L'Empereur Constance, mit en vers ce Livre du Martyre des sept freres Maccabées. Voyez t. 4. Bibliot. PP. p. 297. & suiv. Mais cet Auteur a fort embelli cette histoire, & a changé plusieurs circonstances. De tout cela, je crois qu'on peut hardiment conclure, que le quatriéme Livre des Maccabées cité par les anciens, n'est autre que l'ouvrage attribué à Joseph, touchant l'Empire de la raison.

L'Auteur de cet Ecrit semble avoir été dans les principes des Stoïciens, qui relevoient les avantages de la raison, & de la vertu humaine, jusqu'à s'imaginer, qu'ils pouvoient tout avec ce seul secours ; mais la Religion Chrétienne nous apprend que c'est par la foi, (*h*) & par le secours de la grace (*i*) du Seigneur que nous faisons le bien, & que sans la foi, sans la grace, & sans la charité, nous ne pouvons plaire à Dieu. Saint Paul attribuë la force, & la constance des Martyrs, & des Maccabées en particulier, à la foi dont ils étoient animez. (*k*) *Per fidem vicerunt regna, &c.* Un autre principe des Stoïciens, que cet Auteur paroît avoir adopté, est celui de l'égalité des pechez. Il fait parler ainsi le vieillard Eléazar : (*l*) *Qu'il est égal de transgresser la Loi en de petites, ou en de grandes choses.* Principe également contraire à la véritable Religion, & à la raison. Ailleurs il insinuë assez clairement que nous tirons nos ames de nos parens ; (*m*) opinion qui a été assez commune parmi les Anciens, & que l'on trouve même dans quelques Peres, mais qui est aujourd'huy bannie de nos Ecoles. Il suppose par tout, que toute cette scéne se passa à Jérusalem, sous les yeux, & par les ordres

(*a*) *Coislin. Mss. duo.*
(*b*) *Philostr. hist. Eccles. initio.*
(*c*) *Euseb. hist. Eccles. l. 3. c. 10.*
(*d*) *Ieron. de scriptorib. Eccles. & lib. 2. contra Pelag.*
(*e*) *Greg. Nazianz. orat. de Maccab.*
(*f*) *Ambros. l. 2. de vita beata c. 10. 11. 12.*
(*g*) *Chrysost. Hemil. 2. in SS. Maccab.*
(*h*) *Heb. xi. per totum.*
(*i*) *Rom. v. 15.*
(*k*) *Heb. xi. 3.*
(*l*) *Cap. 11.* Τὸ γὰρ ἐπὶ μικροῖς, καὶ μεγάλοις παρανομεῖν ἰσοδύναμον ἐστι.
(*m*) *Cap. 11.* Ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ αἵματος αὐξηθέντες, καὶ διὰ τῆς αὐτῆς ψυχῆς τελεσφορηθέντες. *Et Cap. xii.* Ὥστε τινὰ τρόπον ἠθολογέσαιμι φιλότεκνα γονέων πάθη, ψυχῆς τε καὶ μορφῆς ὁμοιότητα εἰς μικρὸν παιδὸς χαρακτῆρα θαυμάσιον ἐναποσφραγίζοντα.

d'Antiochus lui-même ; ce qui ne paroît pas bien distinctement dans le second Livre Canonique des Maccabées.

Il avance une chose directement contraire au même texte du second des Maccabées, lorsqu'il dit qu'Apollonius Gouverneur de Syrie, & de Phénicie, fut envoyé à Jérusalem par Séleucus Nicator, pour enlever les trésors du Temple ; (*a*) ce ne fut pas Apollonius, mais Héliodore qui reçut cette commission ; & ce ne fut pas *Séleucus Nicanor*, ou *Nicator*, mais *Séleucus Philopator* qui la lui donna. *Séleucus Nicanor* est le premier des Séleucides, & *Philopator* est le septiéme. Il fait encore une faute impardonnable, (*b*) en disant qu'Antiochus Epiphanes étoit fils de Séleucus ; il étoit son frere puîsné.

Il prête au Roi David une pensée indigne de lui, en voulant que par une pure fantaisie, il se soit opiniâtré à souffrir une soif brûlante, jusqu'à ce qu'il pût boire de l'eau d'une certaine fontaine. (*c*) Il n'y a rien de pareil dans les Livres des Rois, où cette histoire est racontée. (*d*) David pressé de la soif, témoigna en passant qu'il voudroit bien boire de l'eau de la citerne de Bethléem ; aussi-tôt trois de ses braves se detachérent, passérent au travers du camp des Philistins, & lui en apportérent. Nôtre Auteur ne met que deux jeunes guerriers, au lieu de trois ; il veut qu'ils ayent cherché long-tems l'eau desirée, & qu'enfin ils l'ayent trouvée au milieu du camp des ennemis ; autre fausseté.

En un certain endroit, il confond l'année Sabbatique, avec l'année du Jubilé. (*e*) Il avance faussement qu'Antiochus favorisa les Juifs, aprés le martyre d'Eléazar, & des sept freres ; (*f*) & que ce Prince fut en Perse pour faire la guerre à ce pays ; (*g*) la somme qu'il veut que Jason ait donnée à Séleucus, est exhorbitante. Trois mille six cens soixante talens font environ dix-sept millions huit cens treize mille neuf cens quatre livres de nôtre monnoye ; où Jason auroit-il trouvé cette somme ? Il nous parle du pere (*h*) des sept freres Maccabées, dont les Livres Canoniques ne disent rien ; il exprime aussi le supplice du septiéme de ces Martyrs, & de leur mere, dont l'Ecriture ne nous apprend pas un mot. Il nous raconte une circonstance (*i*) qui ne se trouve pas dans Moyse, (*k*) lorsqu'il dit que

---

(*a*) Comparez 2. Macc. II. 3. 7. 8. avec le Chap. I. de ce Livre.
(*b*) 4. *Macc.* c. II.
(*c*) 4. *Macc. Prafat.*
(*d*) 2. *Reg.* XXIII. 14. 15.
(*e*) 4 *Macc. Prafatione.*
(*f*) 4. *Macc.* c. XIV.
(*g*) 4. *Macc. ibid.*
(*h*) 4 *Macc.* c. *ult.*
(*i*) 4. *Macc.* IV.
(*k*) *Num.* XVI. 46.

Digitized by Google

l'Ange exterminateur consumoit par le feu tout le camp d'Israël, lorsqu'Aaron accourut avec l'encensoir, pour l'arrêter. S. Paul semble dire la même chose 1. Cor. x. 10. Je ne dis rien du stile enflé, & des figures affectées qu'il employe par tout avec profusion dans son discours; il n'y a personne qui ne le sente assez en le lisant, & qui ne s'ennuye de ces longueurs qui ne disent rien. Ce sont apparemment ces fautes qu'on a remarquées dans ce Livre, qui l'ont fait mettre au rang des apocryphes. J'ai peine à croire que Joseph en soit l'Auteur; (a) il n'étoit pas capable de ces ignorances, & de ces bévûës; il ne parle nulle part de cet ouvrage, comme il fait de ses autres ouvrages. Le stile, & les manieres sont peu dignes de ce grand Historien. Ce seroit plûtôt l'ouvrage de quelque Auteur, qui a voulu donner du mérite à son travail, par un nom illustre.

Nous avons plusieurs éditions du Livre *de l'Empire de la raison*. On le trouve imprimé dans le Recuëil des Oeuvres de Joseph, & dans quelques Bibles Grecques. L'ancienne Version Latine que Rufin en a faite, est de même que toutes les autres de cet Auteur, peu correcte, & peu exacte. Erasme a encore enchéri sur la liberté de Rufin, & ne nous a donné qu'une paraphrase, qu'il a faite, non sur le Grec, qu'il n'avoit pas, mais sur le Latin de Rufin. On en voit aussi une Version de Cornélius à Lapide, & une autre du Pere Combefis; cette derniére est la plus littérale, & la plus exacte. La traduction Françoise de Monsieur d'Andilly est fort belle; nous avons tâché de rendre celle que nous donnons, un peu plus littérale. Il y a peu de notes, parce que la piéce est fort claire, & que cette Préface peut suppléer à un Commentaire.

(a) Grotius sur S. Luc. xvi. 19. ne croit pas non plus que cet ouvrage soit de Joseph l'Historien.



Digitized by Google

Digitized by Google



# LIVRE QUATRIE'ME.

# DES MACCABÉES, APOCRYPHE.

## CHAPITRE PREMIER.

*Jean Hircan ſuccéde à Simon Prince des Juifs. Il remporte une glorieuſe victoire ſur Hircanus ; il aſſiége Ptolémée dans le Château de Dagon. La compaſſion qu'il eut pour ſa mere & pour ſes freres, l'empêche de prendre cette fortereſſe.*

SIMON avoit donné à ſon fils Jean le commandement de l'armée, dés avant ſa mort, (1) & il l'avoit envoyé avec beaucoup de troupes, contre un nommé Hircan, (2) qui l'étoit venu attaquer. Ce Hircan étoit un ancien Capitaine, fort renommé par ſa valeur. Jean marcha contre lui, & le vainquit. Pourquoi Simon ſon pere lui donna le nom de Jean Hircan, (3) à cauſe de la victoire qu'il avoit remportée ſur le Général de ce nom, qu'il avoit tué de ſa main. An. du M. 3869.

NOTES.

(1) *Simon avoit donné à Jean, le commandement de l'armée*, dès l'an 3866. environ trois ans avant ſa mort. Voyez 1. Macc. XIII. 54.

(2) *Contre un nommé Hircan.* Il eſt appellé *Cendébée*, dans le premier des



Digitized by Google

Hircan ayant appris que Ptolémée avoit tué Simon ſon pere, (4) craignant de tomber entre ſes mains, ſe retira à Gaza, où Ptolémée le pourſuivit avec toutes ſes forces. Mais ceux de Gaza ayant pris le parti de Hircan, fermérent les portes à Ptolémée, qui fut ainſi contraint de ſe retirer à Dagon, (5) qui étoit une trés forte place, avec la mere & les deux freres de Jean Hircan, qu'il avoit pris. Jean Hircan alla enſuite à Jéruſalem, (6) monta au Temple, y offrit des ſacrifices, & ſuccéda à Simon ſon pere. Il aſſembla une puiſſante armée, & alla aſſiéger Ptolémée, qui s'étoit fortifié dans Dagon, avec ceux de ſon parti. Hircan fit un bélier de fer, pour battre la muraille, & pour faire bréche. Il y eut quelques combats, où Hircan eut tout l'avantage: il s'aprocha des fortifications de la

NOTES.

Maccabées, (a) & dans Joſeph. (b) Il étoit Général des troupes d'Antiochus Sidetés, & Gouverneur de toutes les côtes de Phénicie & de la Paleſtine.

[3] *Son pere lui donna le nom de Hircan.* Gorionides dit que le fils aîné de Simon, s'appelloit Hircan, & qu'aprés ſa mort, ce nom fut donné à Jean ſon frere. Euſébe [c] & pluſieurs autres aprés lui, ont crû que ce nom lui venoit des Hircaniens qu'il avoit battus; & pour appuyer ce ſentiment, on a avancé qu'il avoit attaqué ces peuples dans le voyage qu'il fit en Perſe avec *Antiochus Sidétés*, dont on parlera cy-aprés. Mais tout cela eſt un peu ſuſpect. Le nom de Hircan n'étoit pas alors nouveau parmi les Juifs; on en peut tirer l'étimologie de la langue Hébraïque. [d] Les uns l'expliquent par, *Maître de la ville*, d'autre part *zélé & vigilant*. [e] Le nom d'Hircan étoit nouveau parmi les grands-Prêtres, ſuivant la remarque de Joſeph; mais il n'étoit point rare parmi les Juifs. On le trouve dans Joſeph, [f] & dans le ſecond des Maccabées. (g)

(4) *Que Ptolémée avoit tué Simon ſon pere.* Ptolémée avoit tué en trahiſon, au milieu d'un repas, Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs, l'ayant reçû chez lui, comme ſon beau-pere. Voyez le premier des Maccabées. (h)

(5) *Dagon.* C'eſt le château de *Doch*, où Simon fut tué. (i) Le premier des Maccabées, & Joſeph racontent que Ptolémée ayant commis cette déteſtable action contre ſon beau-pere, envoya vîte à Jean Hircan, des aſſaſſins avec des lettres, pour le mettre à mort; mais Hircan ayant été averti de ce qui étoit arrivé, ſe mit en défenſe, & évita le piége que Ptolémée lui avoit tendu.

(6) *Hircan alla à Jeruſalem.* Joſeph (k) raconte que Ptolémée & Hircan, s'étant preſentez en même-tems devant

(a) 1. *Macc.* xv. 38. 39.
(b) *Joſeph. Antiq. l.* xiii. 13.
(c) *Euſeb in Chronic. Sulpit. Sever. l.* 2. *hiſt. Gedren. Alii apud Scaliger. in not. ad. Euſeb. Chronic.*
(d) עיר קנה *Poſſidens urbem.*
(e) עיר קנא *Vigil. amulatery*
(f) *Joſeph. Antiq. l.* xii. *c.* 4.
(g) 2. *Macc.* iii. 11.
(h) 1. *Macc.* xvi. 14. 15. 16.
(i) 1. *Macc.* xvi. 15. *Joſeph. Antiq.* xiii. *c.* 14.
(k) *Joſeph. ibid.*

Digitized by Google

forteresse ; & comme il étoit sur le point de s'en rendre le maître, Ptolémée fit amener sur la muraille, la mere & les deux freres de Hircan, & les fit traiter à ses yeux, de la maniere la plus cruelle. Hircan ayant vû cela, & craignant qu'il ne les fist mourir, cessa l'attaque ; mais sa mere l'excitant, lui dit : Mon fils, que l'amour & la tendresse que vous avez pour moi & pour vos freres, ne vous ébranlent point, & ne vous empêchent pas de tirer vengeance de la mort de vôtre pere, & de l'injure qu'on me fait. Car ce que vous appréhendez pour nous de la part de ce Tyran, est une chose qui nous est inévitable ; ainsi poussez vôtre entreprise, sans differer un moment. Hircan animé par les paroles de sa mere, pressoit le siége avec plus de vigueur ; mais Ptolémée recommença à faire tourmenter plus cruellement sa mere & ses freres, & jura qu'il les précipiteroit à bas des murailles, s'il continuoit à pousser l'attaque. Hircan craignant de hâter leur mort, se retira dans son camp, & continua plus lentement le siége. Cependant la fête des Tabernacles étant arrivée, il fut obligé de se rendre au Temple, pour la solemnité, & pour offrir les sacrifices. Alors Ptolémée se voyant délivré, tua la mere & les freres de Hircan, & se sauva dans un lieu, où le grand-Prêtre ne le put poursuivre. (7)

## NOTES.

Jérusalem, l'un à une porte, & l'autre à une autre, le peuple reçut Hircan, & ferma les portes à Ptolémée, qui fut obligé de se retirer dans sa forteresse de *Doch*, ou Dagon. Hircan l'y assiégea, ainsi qu'il est marqué ici. Joseph veut que Hircan se soit désisté du siége, à cause de l'année Sabbatique, qui commençoit ; mais cette opinion est fort bien refutée par Salien, & par Usserius. (*a*)

(7) *Il se sauva dans un lieu, où Hircan ne le put poursuivre.* Il se retira, dit Joseph, auprés de Zenon, surnommé *Cotyla*, qui étoit Roi de Philadelphie. (*b*)

(*a*) *Salian. ad an.* 3919. *Usser. ad an* 3869. (*b*) *Idem ibid. & lib.* 1. *de Bello c.* 2.

## CHAPITRE II.

*Siége de Jéruſalem par Antiochus Sidétés. Ce Prince ayant accordé une ſuſpenſion d'armes, pour le tems de la fête des Tabernacles, Jean Hircan & le peuple charmez de ſa généroſité, le reçoivent dans la ville. Jean Hircan va avec lui en Perſe. Aprés la défaite d'Antiochus, il revient en Syrie, & y prend Alep. De là il attaque Naplouſe; il aſſujettit les Iduméens, & les oblige à ſe faire Juifs. Il renouvelle l'alliance avec les Romains.*

An du M. 3869. ANtiochus Sidétés (1) ayant appris la mort de Simon, aſſembla ſon armée, & marchant contre Jéruſalem, y mit le ſiége, & commença à l'attaquer. Mais il y trouva beaucoup de réſiſtance, tant à cauſe de la force & de la hauteur des murailles, que par la valeur des aſſiégez; Dieu ne permit pas qu'il l'emportât. Il ſe campa dans la partie ſeptentrionale de la ville, & fit dreſſer cent trente tours, (2) ſur leſquelles il plaça des ſoldats, pour écarter tous ceux qui paroiſſoient ſur les murailles. Et cependant il fit travailler à

NOTES.

(1) *ANtiochus Sidétés*, frere de Démétrius Nicator, fut rappellé en Syrie, aprés que ſon frere fut devenu priſonnier du Roi de Perſe. (a) On croit que ce fut à ſon inſtigation, & de ſon aveu, que Ptolémée fit tuer le grand-Prêtre Simon. Auſſi tôt que Sidétés fut averti de ſa mort, il s'avança vers la Judée, & aſſiégea Jéruſalem, comme nous le voyons ici, & dans Joſeph. (b)

(2) *Cent trente tours.* Joſeph n'en compte que *cent*; il ajoûte qu'elles avoient trois étages, & que l'armée du Roi enferma toute la ville par deux grands foſſez, en ſorte que perſonne ne pouvoit ni y entrer, ni en ſortir. Hircan ſe trouvant incommodé du trop grand nombre de peuple qui étoit dans la ville, fit ſortir toutes les bouches inutiles, qui périſſoient miſérablement dans cette enceinte, entre les murailles de la ville, & les foſſez des aſſiégeans.

(a) *Juſtin. l. 36. Appian. Syriac. Uſſer. ad an. 3865.*

(b) *Joſeph. Antiq. l. XIII. c. 16.*

ſapper

sapper les fondemens du mur ; mais comme on trouva que ces fondemens étoient posez sur du bois, (3) on y mit le feu, & il tomba un fort grand pan de murailles ; mais les assiégez s'étant mis sur la bréche, empêchérent qu'on ne pénétrât dans la ville ; & en même-tems Hircan ayant fait une sortie sur les ennemis, leur tua bien du monde, & obligea Antiochus & ses gens de se retirer assez loin de la ville ; alors Hircan revint, & détruisit les tours qu'Antiochus avoit élevées. Ce Prince étoit campé environ à deux stades, ou deux cens cinquante pas du Temple.

La fête des Tabernacles étant arrivée, Hircan envoya lui demander une suspension d'armes jusqu'aprés la solemnité. (4) Le Roi l'accorda, & envoya même au Temple, des victimes & des presens d'or & d'argent ; & le grand-Prêtre ordonna aux Prêtres de recevoir ce que le Roi envoyoit. La liberalité & la pieté d'Antiochus engagérent Hircan & les siens à lui demander la paix. Le Roi y consentit, & entra dans la ville. Hircan l'y reçut avec les principaux de son armée, & leur donna un grand festin. Il lui fit un present de trois cens talens d'or, & ils firent la paix ensemble, (5) avec An du M. 3870.

## NOTES.

(3) *Que les fondemens étoient posez sur du bois.* Ceci n'est point remarqué dans Joseph ; mais on sçait que les anciens en usoient ordinairement ainsi. Voici ce que dit Vitruve sur les fondemens des murailles ; & des tours des villes fortifiées. (*a*) Au travers de l'épaisseur » des murs, il doit y avoir de grands » rangs de bois d'olivier, un peu brûlez, & placez fort dru, afin que les » deux paremens de la muraille ainsi » joints ensemble, comme par des clefs » & tirans, ayent une fermeté de longue durée. Cela se doit pratiquer, » non seulement dans la structure du mur, mais même dans les fondemens. Les Gaulois bâtissoient ainsi leurs murailles, suivant la description que nous en donne Jules César : (*b*) Ils posoient des poutres d'un parement d'un mur à l'autre, alternativement avec des rangées de pierres, qui alloient aussi d'un parement à l'autre, & qui faisoient à chaque parement comme un échiquier, chaque poutre étant enfermée entre quatre rangs de pierres, & chaque rangée de pierres étant enfermée entre quatre poutres. Voyez aussi Eccli. XXII. 19. & ce qui a été remarqué sur 3. *Reg.* VI. 36. & VIII. 12. Les murs du parvis des Prêtres, & le Palais de Salomon étoient bâtis avec trois rangs de pierres, & un rang de bois de cedre.

(4) *Jusqu'aprés la solemnité* ; c'est-à-dire, pour sept jours ; car cette fête se célébroit avec octave. (*c*) On peut voir Joseph Antiq. l. XIII. c. 16. & Plutarque Apophtegm.

---

(*a*) Vitruve, l. 1. c. 5. Voyez aussi nôtre Commentaire sur 3. *Reg.* VI. 36.

(*b*) *Cæsar. Commentar. de Bello Gallico.*

(*c*) *Levit.* XXIII. 4.



Digitized by Google

promeſſe de s'entre-ſecourir mutuellement ; aprés quoi Antiochus s'en retourna dans ſes Etats.

An du M. 3871. L'on dit qu'Hircan dans cette occaſion, ouvrit un tréſor, qui avoit appartenu à quelques-uns des deſcendans de David, (6) & qu'aprés en avoir tiré beaucoup d'argent, il y en laiſſa encore beaucoup, & recacha le tréſor. Alors il répara la grande bréche, qui avoit été faite aux murailles, il travailla avec beaucoup d'attention, à procurer le bonheur de ſa nation, & à la gouverner, comme un bon Prince.

An du M. 3873. Antiochus étant arrivé dans ſon pays, conçut le deſſein de faire la guerre au Roi de Perſe, (7) car le Perſan s'étoit ſouſtrait de l'obéïſſance des Grecs, dés le tems d'Antiochus premier. (8) Il envoya donc des Ambaſſadeurs à Hircan, pour l'engager à l'accompagner dans cette guerre. Hircan entreprit volontiers ce voyage; le

## NOTES.

(5) *Firent la paix enſemble.* Sous les conditions, qui ſont marquées dans Joſeph: (a) qu'ils donneroient leurs armes, qu'ils abattroient leurs murailles, qu'ils payeroient le tribut pour Joppé, & pour toutes les villes qu'ils poſſédoient au-delà de la Judée, & qu'ils recevroient une garniſon dans la Citadelle. Les Juifs acquieſcérent à tout, excepté à ce dernier article. Ils aimérent mieux donner des ôtages, & délivrer au Roi cinq cens talens, dont ils en donnérent trois cens comptant. On abbattit le chaperon qui étoit au-deſſus des murailles, & les Juifs demeurérent en paix.

(6) *Qui avoit appartenu à quelques-uns des deſcendans de David.* Joſeph dit qu'il foüilla dans le ſépulchre même de David, (b) & qu'il fut le premier des Princes des Juifs qui entretint des troupes étrangéres, ayant tiré de ce tombeau juſqu'à trois mille talens. (c)

(7) *De faire la guerre contre le Roi de Perſe.* Trois ans aprés ſon retour en Syrie, Antiochus Sidétés réſolut d'aller faire la guerre contre *Phraatés*, qui avoit ſuccédé à ſon frere Arſacides, ou Mitridate. Le prétexte de cette guerre étoit de répéter Démétrius Nicator ſon frere, que Phraatés avoit fait arrêter, comme il ſe retiroit en Syrie, avec Rodogune ſa femme, & ſes enfans, & l'avoit relegué en Hyrcanie. (d)

(8) *Dés le tems d'Antiochus premier.* Les Perſes, ou les Parthes ſe révoltérent, & ſecoüérent le joug des Macédoniens l'an de la période Julienne 4464. du monde 3754. ſelon Uſſérius, ſous Antiochus le Dieu, Roi de Syrie. L'Auteur dit que c'étoit le premier Antiochus; mais il ſe trompe; il avoit eu pour pere *Antiochus Soter*, premier du nom, mort en 3743.

---

(a) *Joſeph. Antiq. l.* XIII. *c.* 16. Καθεῖλε δὲ καὶ τὴν περιφέρειαν τῆς πόλεως. *Vide & Diodor. Sicul. l.* 34. *in Bibliot. Phot. cod.* 244.

(b) *Joſeph. Antiq. l.* VII. *c. ult. &* XIII. *c.* 16. Voyez nôtre Comment. ſur 3. *Reg.* 11, 10.

(c) *Idem de Bello lib.* 1. *c.* 2. Καὶ ξενοτροφεῖν παρ' Ἰουδαίων ἐκ τῆς παρούσης ἤρξατο.

(d) *Vide Uſſer. ad an. M.* 3873. *Juſtin. l.* 38, *&* 42. *Livium lib.* 59. *Appian. Syr.*

Digitized by Google

Roi de Perſe marcha contr'eux ; mais il fut battu, & ſon armée défaite. (9) Antiochus s'arrêta au lieu de la bataille, & y bâtit un édifice magnifique, (10) pour ſervir comme d'un monument de ſa victoire. Le Roi de Perſe ayant levé de nouvelles troupes, Sidétés s'avança contre lui, & Hircan demeura derriére, à cauſe du repos du Sabbat, qui étoit devant la Pentecôte. (11) Il y eut divers combats, & Antiochus y périt, avec une grande partie de ſon armée. An du M. 3874.
(12) Hircan voyant ces choſes, retourna en Syrie, & prit en chemin Alep. (13) La ville le reçut, & s'obligea à lui payer tribut ; il revint enſuite à Jéruſalem, & y demeura quelques jours. De là il alla dans la Samarie, & attaqua Naplouſe, dont on lui avoit fermé les portes. Il démolit tout ce qu'ils avoient d'édifices ſur la montagne de Jézabel,

## NOTES.

(9) *Il fut battu, & ſon armée défaite.* Sidétés étant arrivé ſur les frontiéres de ſon ennemi, fut renforcé par les troupes de pluſieurs Princes, qui vinrent ſe joindre à lui, en haine de l'orgüeil des Parthes. Phraatés perdit trois batailles, Sidétés prit Babylone, & ſon nom devint célébre ; il ne reſta aux Parthes que la Perſe. (*a*)

(10) *Il bâtit un Edifice magnifique, &c.* Il érigea un trophée ſur le fleuve Lycus, où il avoit battu *Judatés*, Général des Parthes. Il demeura deux jours en cet endroit, parce qu'Hircan fut obligé de s'arrêter, à cauſe d'une fête qui ſe rencontra. C'eſt ce que raconte Nicolas de Damas cité dans Joſeph. (*b*)

(11) *Hircan demeura derriére, à cauſe du Sabbat d'avant la Pentecôte.* C'eſt ce que l'on vient de voir.

(12) *Antiochus périt avec une grande partie de ſon armée.* Ce Prince aprés ſes premieres victoires contre *Phraatés*, envoya ſes troupes dans les villes, pour y hyverner ; mais comme elles n'obſervoient aucune diſcipline, les peuples irritez, réſolurent de les attaquer toutes en un jour, & de faire main-baſſe ſur tout ce que l'on rencontreroit. Antiochus en fut informé trop tard ; il accourut au ſecours de ceux qui étoient les plus proches, & ayant rencontré Phraatés avec ſon armée, il ſe battit avec beaucoup de valeur. (*c*) Mais étant abandonné des ſiens, il y périt ; ſoit qu'il ait été tué dans le combat, comme le diſent la plûpart des Hiſtoriens, (*d*) ou qu'il ſe ſoit tué lui-même, (*e*) ou précipité d'un lieu élevé, (*f*) ou enfin qu'il ait été tué dans le Temple de Nannée, comme d'autres l'ont avancé. (*g*)

(13) *Alep.* Joſeph dit que Hircan

(*a*) *Iuſtin. l. 38. c. 10.*
(*b*) *Nicolaus Damaſc. hiſt. univerſ. apud Joſeph. Antiq. lib. 15. c. 6.*
(*c*) *Iuſtin. lib. 38.*
(*d*) *Iuſtin. ibid. Iul. Obſeq. lib. de prodigiis. Joſeph. Antiq. l. XIII. c. 16. Euſeb. Chronic. Oroſius lib. 5. c. 10.*
(*e*) *Appian. Syr. p. 132.*
(*f*) *Ælian. l. 10. de Animal. c. 34.*
(*g*) *Rupert. Tuit. l. x. de victoria verbi c. 64. 16. 24. Vide Uſſer. ad an. 3874.*



Digitized by Google

& leur Temple, (14) deux cens ans aprés qu'il eut été construit par Sanaballat le Samaritain. Il fit aussi mourir les Prêtres de Sebaste. (15)

An du M. 5875. Etant allé ensuite dans l'Idumée, c'est-à-dire dans la montagne de Sara, il assujettit les Idumeens, & les obligea à recevoir la circoncision, & la Loi de Moïse, & ils demeurérent dans la Réligion des Juifs, jusqu'à la déstruction du second Temple. (16) Hircan envoya aussi dans tous les pays voisins, & tous les peuples se mirent sous sa protection, & ils lui promirent de demeurer dans l'obéïs-

An du M. 3877. sance & en paix. De plus il députa vers les Romains, des Ambassadeurs, pour renouveller avec eux l'alliance ancienne. (17) Les Romains reçurent fort bien les Ambassadeurs d'Hircan, leur firent beaucoup d'honneur, & leur assignérent des places honorables; ils leur donnérent audience, accordérent tout ce qu'ils demandoient, & firent réponse à leurs Lettres en ces termes.

## NOTES.

aprés la mort d'Antiochus, jugeant bien qu'il trouveroit les villes de Syrie dégarnies, attaqua *Médaba*, & la prit aprés un siége de six mois; il prit ensuite *Samega*, & enfin *Sichem*, & Garizim. *Alep* est l'ancienne *Bérée*, ou Chalybon: ainsi ce ne peut être la même que *Médaba*, qui étoit au-delà du Jourdain, dans le pays de *Moab*. *Samega* ne nous est point connuë. *Sichem* est la même que *Naplouse*, ou *Neapolis*, marquée ici dans l'Arabe.

(14) *La montagne de Jézabel, & leur Temple.* C'est la montagne de Garizim, & le Temple qui étoit sur cette montagne, où les Samaritains faisoient les actes de leur Religion, & où ils les font encore aujourd'hui. C'est apparemment par dérision qu'il l'appelle, *La montagne de Jézabel.*

(15) *Sébaste*, autrement *Samarie.* Ce fut Hérode le Grand qui lui donna le nom de Sébaste, en l'honneur d'Auguste. (*a*)

(16) *La destruction du second Temple.* La derniére destruction du Temple de Jérusalem par les Romains. Il est appellé le second Temple, par opposition au premier bâti par Salomon, & détruit par Nabuchodonosor.

(17) *Pour renouveller avec les Romains l'ancienne alliance.* Cette alliance avoit été commencée par Judas Maccabée, (*b*) & continuée par Jonathas. (*c*)

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XV. *c.* 19.
(*b*) 1. *Macc.* VIII. 17.
(*c*) 1. *Macc.* XII. 1.

Digitized by Google

# CHAPITRE III.

## *Lettre du Sénat Romain à Hircan. Il prend le titre de Roi, depuis qu'il eut reçû cette Lettre.*

LE Consul & les trois cens vingt Sénateurs (1) de Rome, à Hircan, Roi de Juda, (2) Salut. Nous avons reçû vôtre lettre, & nous l'avons lûë avec joye, & nous nous sommes informez au-

## NOTES.

(1) *LE Consul, & les trois cens vingt Sénateurs.* Cette maniére de parler a du raport à ce que l'on lit dans le premier des Maccabées, (*a*) d'un seul homme établi pour gouverner la République, & du Sénat composé de six vingt Sénateurs. Joseph (*b*) raconte ceci dans un plus grand détail; il dit qu'Hircan envoya à Rome Simon fils de Dosithée, Apollonius fils d'Aléxandre, & Diodore fils de Jason; ils furent reçûs, & présentez au Sénat par le Préteur Fannius, fils de Marcus, & on leur donna un décret du Sénat, portant que Joppé & son port, que Gazara, & ses sources, & les autres lieux pris par Antiochus Sidétés, seroient rendus aux Juifs; que les troupes Syriennes ne pourroient prendre passage sur leurs terres, que tout ce qu'Antiochus avoit attenté contre eux, seroit déclaré nul, & que les Légats envoyez de la part du Sénat, feroient rendre tout ce qu'Antiochus avoit pris, & dédommageroient les Juifs des torts qui leur avoient été faits. De plus, qu'on leur donneroit des Lettres de recommandation aux Légats, aux Rois, & aux peuples libres, afin qu'ils pussent s'en retourner en sûreté en leur pays. On ordonna de plus au Préteur, de fournir aux Ambassadeurs de l'argent, pour les frais de leur voyage.

(2) *A Hircan Roi de Juda.* Il dit encore ci-aprés, que depuis cette lettre, Hircan prit le titre de Roi; mais Joseph dit expressément, que ce fut Aristobule fils de Hircan, qui prit cette qualité, & qui se servit le premier du Diadéme: (*c*) Et Strabon (*d*) assure que ce fût Aléxandre pere & successeur d'Aristobule.

---

(*a*) I. *Macc.* VIII. 15. 16.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. Le Décret du Sénat se trouve hors de sa place au livre XIV. c. 16. des Antiquitez. Joseph s'est mépris, en l'attribuant à Jules Cesar, & au Pontificat d'Hircan second; il regarde Hircan premier. Voyez *Usser ad an.* 3877.

(*c*) *Ioseph. Antiq. l.* XIII. 18. *Ὁ πρεσβύτατος Ἀριστόβουλος τὴν ἀρχὴν εἰς βασιλείαν μεταθῆναι δόξας, ἔκρινεν γὰρ οὕτως, διάδημα πρῶτος ἐπιτίθετο. Idem lib.* XX. *c.* 8. *& de Bello l.* 1. *c.* 3.

(*d*) *Strabo lib.* 16. *p* 762.

prés de vos Ambaſſadeurs, de l'état de vos affaires; nous avons reconnu leur dignité, leur ſcience, leur conduite, & leur vertu, & nous leur avons rendu l'honneur qui leur eſt dû, en les faiſant aſſeoir en preſence du Conſul, qui a expedié leurs affaires, en ordonnant qu'on vous reſtituë les villes qu'Antiochus vous a ravies par force, & qu'on vous laiſſe le libre exercice de vôtre Religion; qu'en un mot, tout ce qu'Antiochus avoit décerné contre vous, ſoit déclaré nul. Il a ordonné auſſi que toutes les places qu'il avoit priſes, ſoient renduës; il a de plus commandé que vos Ambaſſadeurs ſeroient reçûs honorablement dans toutes les Provinces dépendantes des Romains; il a enfin envoyé avec eux un Ambaſſadeurs nommé *Cneus*, chargé d'une Lettre, & avec ordre de traiter avec vous en particulier.

La Lettre des Romains étant renduë à Hircan, il commença à prendre le titre de Roi, n'ayant porté juſques-là que celui de grand-Prêtre; ainſi il réünit dans ſa perſonne, la dignité Royale, avec la Sacerdotale, & il fut le premier qui porta le nom de Roi, dans le tems du ſecond Temple.

Digitized by Google

# CHAPITRE IV.

*Siége de Samarie. Aristobule & Antigone fils d'Hircan, livrent la bataille à Antiochus Roi de Syrie, & le mettent en fuite. Hircan ayant défait Lathurus fils de Cléopatre, Reine d'Egypte, qui étoit venu au secours des Samaritains, prend Samarie.*

Hircan alla au pays de Samarie, & assiégea Sébaste; (1) les assiégez soutinrent fort long-tems, & furent réduits à la nécessité de manger toute sorte d'animaux morts d'eux-mêmes. (2) Ils aimérent mieux néanmoins s'y résoudre, que de se rendre à Hircan, dont ils craignoient les armes; attendant d'ailleurs du secours des Macédoniens, (3) & des Egyptiens, dont ils avoient imploré l'assistance. Cependant le jour du jeûne solemnel arriva, (4) auquel Hircan fut obligé de se trouver au Temple, pour y offrir An du M. 3894.

## NOTES.

(1) *Il assiégea Sébaste.* Ce siége doit être rapporté en l'an du monde 3894. & 95. dix sept ans aprés le renouvellement de l'alliance avec les Romains, dont on a parlé au Chapitre précédent. Samarie, autrement Sébaste, obéïssoit aux Rois de Syrie; mais Hircan profitant des divisions qui déchiroient alors la Syrie, les deux Antiochus, l'un surnommé Grypus, & l'autre de Cyzique se faisant la guerre, se jette sur Samarie, & l'emporte malgré les efforts de la Syrie & de l'Egypte, pour la secourir.

(2) *Toutes sortes d'animaux morts d'eux-mêmes.* Joseph (a) dit qu'ils se virent forcez de manger des choses, dont les hommes n'ont point accoûtumé de manger. Les Samaritains avoient sur le sujet des alimens, les mêmes loix, & les mêmes coûtumes, que les Juifs: ils ne mangeoient d'aucun animal mort de lui-même.

(3) *Des Macédoniens.* C'est ainsi qu'il appelle ordinairement les Rois, & les soldats Grecs, tant de Syrie, que d'Egypte. Les Princes qui regnoient alors dans ces pays, étoient les successeurs d'Aléxandre Macédonien.

(4) *Le jour du jeûne solemnel.* C'est la

(a) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. Εἰς τοῦτο ἀνάγκης ὑπὸ λιμοῦ προαχθῆναι τοὺς Σαμαρεῖς συνέπεσεν, ὡς ἅψασθαι μὲν τῶν ἀήθων,

les sacrifices de cette solemnité. Il laissa donc pour continuer le siége ses fils Antigone & Aristobule, & ordonna à ses troupes de leur obéïr. Comme il fut parti pour Jérusalem, on vint donner avis aux deux fils d'Hircan, qu'Antiochus Roi de Syrie, (5) venoit avec une armée, au secours de Sébaste. Ils partirent de devant la ville; & ayant laissé du monde, pour continuer le siége en leur absence, ils marchérent contre Antiochus, lui livrérent la bataille, le mirent en fuite, & revinrent à Sébaste. Vers le même tems Lytras, fils de la Reine Cléopatre, (6) s'avança pour donner du secours aux Samaritains. Hircan en ayant été informé, marcha contre lui, aprés que la fête fut passée, lui donna une sanglante bataille, & lui tua une grande partie de son monde; Lytras se sauva, & les Egyptiens ne se hazardérent plus à venir au secours des Samaritains. Hircan retourna presser le siége de Sébaste, il la serra de si prés, qu'enfin il la prit de force: il fit passer au fil de l'épée, tout ce qui y restoit d'habitans, il la ravagea & la ruina de fond en comble.

An du M. 3895.

## NOTES.

fête de l'expiation, dans laquelle le grand-Prêtre devoit entrer dans le Sanctuaire. (a)

(5) *Antiochus Roi de Syrie.* C'est *Antiochus de Cyzique*; il fut chassé jusqu'à Scythopolis, dit Joseph; (b) & le même jour, Hircan étant seul dans le Temple, entendit une voix, qui lui apprit la victoire que ses deux fils avoient remportée.

(6) *Lytras fils de Cleopatre.* C'est *Ptolémée Lathuras* Roi d'Egypte. Ce Prince amena six mille hommes, à la priere d'Antiochus de Cyzique, pour secourir Samarie; il se contenta d'abord de faire le dégât dans le pays d'Hircan, n'osant en venir à une bataille; mais aprés avoir perdu beaucoup de monde dans les rencontres, & par les embûches des ennemis, il laissa le soin de continuer la guerre à Callimandre, à Epiérates, deux de ses Généraux. Le premier s'étant exposé à un combat, fut entiérement défait; Epiérates reçut de l'argent d'Hircan, & lui livra Scythopolis; ainsi ce secours ne servit de rien aux Samaritains; la ville fut prise, aprés un an de siége. (c) Joseph dit que Hircan la ruina d'une maniére si entiére, qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût jamais eu de ville, & qu'il renversa ses ruines dans les torrens.

(a) *Levit.* XVI. 2. 3. *& seq.*
(b) *Ioseph. Antiq.* XIII. c. 18.
(c) *Antiq.* XIII. 18. Πᾶσαν αὐτὴν ἠφανίσεν ἐπίκλυστον τοῖς χειμάῤῥοις ποιήσας, διασκάψας γὰρ αὐτὴν, ὥστε εἰς χαράδρας μετὰ πεσεῖν, τὰ σημεῖα τοῦ γενέσθαι ποτὲ πόλιν αὐτὴν ἀφείλατο.

CHAPITRE

# CHAPITRE V.

*Ptolémée Lathure ſe ſoulève contre ſa mere Cléopatre. Cette Reine établit deux Juifs, Helcias, & Hananias, Généraux de ſes troupes. Lathure eſt contraint de ſe ſauver en Chypre.*

LAthyras fils de Cléopatre, ſe voyant fortifié d'un puiſſant parti, & ayant amaſſé de grandes richeſſes, ſe révolta contre ſa mere Cléopatre, (1) appuyé des principaux du Royaume d'Egypte.

## NOTES.

(1) *Lathyras ſe révolta contre ſa mere Cléopatre.* La Reine Cleopatre, épouſe de Ptolémée Phyſcon, ayant été laiſſée par ce Prince en mourant, Régente du Royaume, avec celui de ſes deux fils qu'elle auroit choiſi, prit Ptolémée Lathurus, fils aîné de Phyſcon, & l'établit Roi conjointement avec elle. (*a*) Lathurus ſe voyant appuyé des principaux de l'Egypte, prétendit gouverner ſeul, & exclure ſa mere du gouvernement; il forma une armée & voulut ſe rendre maître de toute l'Egypte: mais Cléopatre le réduiſit à la raiſon, par le ſecours de deux Juifs, qu'elle mit à la tête des troupes de ſon parti, ainſi qu'il eſt marqué ici. Ces dernières circonſtances de l'hiſtoire de Cléopatre, & de Lathurus, ne ſont marquées ni dans Joſeph, ni dans aucun Hiſtorien, que nous ſçachions. On lit ſeulement dans Juſtin quelque choſe, qui y peut avoir du rapport. (*b*) Il dit que Cléopatre ennuyée d'avoir pour aſſocié au Gouvernement ſon fils Lathurus, ſouleva le peuple contre lui, & voici le ſtratagême dont elle uſa pour cela; elle apoſta quelques-uns de ſes Eunuques les plus affidez, & les fit paroître dans une aſſemblée du peuple tout chargez de playes, & de ſang, accuſant Ptolémée Lathure de les avoir mis en cet état, & de l'avoir voulu tuer elle même en trahiſon. Le peuple en furie voulut ſe jetter ſur Lathure; mais ce Prince s'échappa, & ſe jetta dans un vaiſſeau qui le conduiſit en Chypre. Malgré la différence de cette hiſtoire, & de celle que nous liſons ici, je ne doute pas que ce ne ſoit la même quant au fonds. Les Partiſans de Cléopatre l'ont racontée d'une maniére, & ſes ennemis d'une autre.

(*a*) *Juſtin lib. 39. Pauſan. in Atticis. Vide Uſſer. ad an. 3887.*

(*b*) *Juſtin. l. 39. c. 4 Pauſan. Attic. p. 8.*

Cléopatre ayant donc fait venir deux Juifs, qui étoient demeurez attachez à ſes intérêts, dont l'un s'appelloit Helcias, & l'autre Hananias, elle leur donna le commandement des armées d'Egypte. Ces deux Généraux ſe conduiſirent d'une maniére qui contenta le peuple, & gouvernerent avec beaucoup de ſageſſe, les affaires du Royaume. Cléopatre les envoya pour combattre Lytras, ou *Lathurus*. Ils lui livrérent la bataille, le défirent, & le mirent en fuite. Lathurus ſe ſauva en Chypre, où il vécut avec le peu de monde qui lui étoit demeuré attaché. (2)

## NOTES.

(2) *Il ſe ſauva en Chypre, où il vécut, &c.* Pauſanias (*a*) aſſure qu'il n'y demeura pas long-tems, & que les peuples d'Egypte le firent bien-tôt revenir, & le reconnurent pour Roi, lui donnant le nom d'Aléxandre. Uſſérius met cette hiſtoire de Lathurus, rapportée dans Juſtin, en l'an du monde 3898. qui eſt celui de la mort de Jean Hircan.

(*a*) *Pauſan. loco citato.*

Digitized by Google

# CHAPITRE VI.

*Trois Sectes parmi les Juifs, des Phariſiens, des Saducéens, & des Haſdanim. Hircan quitte la Secte des Phariſiens, & embraſſe celle des Saducéens.*

IL y avoit en ce tems-là trois Sectes parmi les Juifs; la premiere des *Phariſiens*, c'eſt-à-dire, *des ſeparez*, qui faiſoient profeſſion de vivre plus religieuſement que les autres, & dont le point principal étoit d'expliquer tout ce qui eſt contenu dans la Loi, & de le pratiquer ſuivant l'expoſition de leurs ancêtres. (1) La ſeconde Secte étoit des *Saducéens*, qui ſont diſciples d'un certain Docteur nommé *Sadoc*. Leur inſtitut conſiſtoit à ne rien admettre, que ce qui eſt exprimé dans le texte de l'Ecriture, & de rejetter tout ce qui ne ſe trouve pas dans ce texte. (2) La troiſiéme Secte, eſt des *Haſdanim*, (3) ou de ceux qui s'appliquent à la vertu. L'Auteur du Livre ne parle point de leur inſtitut; mais on le peut en quelque maniere

NOTES.

(1) *Suivant l'expoſition de leurs ancêtres.* Ou plûtôt ſuivant leurs traditions. Car on ſçait que les Phariſiens joignoient au texte de la Loi, diverſes traditions, qui en régloient, & modifioient l'obſervance.

(2) *Rejetter tout ce qui ne ſe trouve pas dans le texte.* Les Saducéens s'attachoient à la lettre, obſervoient les loix littéralement, ſans admettre les additions, les modifications, les explications, que les Phariſiens faiſoient paſſer ſous le nom de traditions de leurs peres. Cette Secte étoit moins nombreuſe, que celle des Phariſiens, mais elle étoit ſuivie des premiers, & des plus riches de la nation. (a)

(3) *La troiſiéme ſecte des Haſdanims.* Ce ſont apparemment ceux que Joſeph & Philon ont appellez *Eſſéniens*, ou *Eſbéens*. Pluſieurs Sçavans ont prétendu que les *Aſſidéens*, dont il eſt parlé dans les Livres des Maccabées, (b) ſont les mêmes que les *Eſbéniens*; (c) & il y a beaucoup d'apparence que les *Haſdanims* d'ici, ne ſont autres que les Aſſidéens des Maccabées.

(a) *Joſeph. Antiq. l.* XIII. *c.* 18.
(b) 1. *Macc.* II. 42. & VII, 13, & 2. *Macc.* XIV, 6.
(c) Voyez nôtre Commentaire ſur 1. Macc. II. 42.



Digitized by Google

découvrir par leur nom ; car ils s'adonnoient à l'exercice des plus excellentes vertus, choisissant dans les deux autres Sectes, ce qu'il y a de plus sûr pour la créance, de plus assuré, & de plus incontestable.

Hircan avoit d'abord été de la secte des Pharisiens ; ensuite il passa dans celle des Saducéens, parce qu'un certain Pharisien (4) lui avoit dit, qu'il ne pouvoit pas exercer les fonctions de grand-Prêtre, étant fils d'une captive ; parce que vôtre mere, lui dit-il, a été captive, du tems d'Antiochus, avant que vous vinssiez au monde. Ce reproche lui fut fait dans une compagnie, où se trouvoient les principaux des Pharisiens ; voilà ce qui obligea Hircan à passer dans le parti des Saducéens. Comme ceux-ci étoient continuellement en inimitié contre les Pharisiens, ils inspirérent ces sentimens à Hircan, & l'engagérent à faire mourir grand nombre de Pharisiens ; (5) ce qui produisit entr'eux des guerres & des maux infinis, pendant une longue suite d'années.

## NOTES.

(4) *Parce qu'un certain Pharisien, &c.* Voici comme Joseph raconte cette affaire. (*a*) Hircan ayant un jour invité à manger les principaux des Pharisiens, un d'entr'eux nommé Eléazar, lui reprocha que sa mere avoit été captive du tems d'Antiochus Epiphanes. Les autres Pharisiens qui étoient présens, n'ayant pas assez marqué à son gré, qu'ils désapprouvoient le discours d'Eleazar, Hircan outré de ce reproche, quitta le parti des Pharisiens, & se jetta dans celui des Saducéens.

(5) *Ils l'engagérent à faire mourir un grand nombre de Pharisiens.* Joseph (*b*) assure qu'il entreprit d'abroger les réglemens qu'ils avoient fait pour le peuple, & qu'il imposa des châtimens à ceux qui les observoient ; ce qui lui attira, & à ses successeurs, la haine de ce corps redoutable, à cause de son grand nombre, & de la faveur de la populace.

---

(*a*) *Antiq.* XIII. 18.

(*b*) *Ibid.* Τῶν φαρισαίων ἀποστάντα, καὶ τάξας ὑπ' αὐτῶν κατασταθέντα νόμιμα τῷ δήμῳ καταλύσας, καὶ τὰς φυλαττούσας αὐτὰ κολάσας.

Digitized by Google

# CHAPITRE VII.

*Mort de Jean Hircan. Il laiſſe trois fils, Antigone, Ariſtobule & Aléxandre, ſans déſigner aucun d'eux pour ſon Succeſſeur.*

HIrcan eut trois fils, Antigone, Ariſtobule & Aléxandre. (1) Il avoit une affection particuliére pour Antigone & Ariſtobule; mais il ne pouvoit ſouffrir Alêxandre. Il vit un jour en ſonge qu'Aléxandre regneroit aprés lui, (2) ce qui lui cauſa beaucoup de chagrin; c'eſt pourquoi il ne jugea pas à propos de donner le gouvernement avant ſa mort, à aucun de ſes deux fils qu'il aimoit; il ne put pas non plus ſe réſoudre à établir Aléxandre pour Roi, parce qu'il le haïſſoit. Ainſi il laiſſa le Royaume, ſans ſe déclarer ſur le ſujet de ſon ſucceſſeur, afin qu'il en arrivât aprés ſa mort, ce qu'il plaîroit à Dieu. (3)

Or les Juifs avoient toûjours conſervé pour ſon pere, & pour ſes oncles, beaucoup d'inclination, & étoient demeurez ſans peine, ſous leur obéïſſance. Leur amitié avoit continué envers Hircan, juſqu'à ce qu'il eut entrepris de mettre à mort les Phariſiens, & de

## NOTES.

(1) *ANtigone, Ariſtobule & Aléxandre.* Joſeph (*a*) dit qu'il eut cinq fils, & qu'il mourut ayant poſſédé à la fois les trois principales dignitez de ſa nation; la Principauté, la dignité de grand-Prêtre, & la Prophétie.

(2) *Il vit en ſonge qu'Aléxandre regneroit aprés lui.* Ce grand-Prêtre fut doüé du don de prophétie, comme Joſeph le remarque en plus d'un endroit. (*b*) Il ajoûte qu'il eut révélation que ſes deux aînez, Ariſtobule, & Antigone ne regneroient pas long-tems. En effet, Ariſtobule étant monté ſur le trône, & ayant aſſocié ſon frere Antigone au gouvernement, il le fit mourir bien-tôt aprés, & mourut lui-même, n'ayant regné qu'un an. Aléxandre ſon frere lui ſuccéda.

(3) *Afin qu'il en arrivât ce qu'il plairoit à Dieu.* Il laiſſa en mourant le gouvernement à ſa femme. Ariſtobule étant monté ſur le trône, la fit mettre en priſon, & eut la cruauté de l'y laiſſer mourir de faim. (*c*)

(*a*) *Joſeph. de Bello lib. 1. c. 3.*
(*b*) *Joſeph. loco citato, & lib. XIII. Antiq. c. 18.*
(*c*) *Joſeph. lib. 1. de Bello c. 3.*



Digitized by Google

An. du M. 3898. faire périr plusieurs des Juifs, & d'exciter une guerre civile pour la Religion. De là naquirent des inimitiez perpétuelles, & une suite de malheurs & de disgraces. Tout cela rendit Hircan odieux à plusieurs. Il mourut aprés trente-un an de regne. (4)

## NOTES.

(4) *Il mourut aprés trente-un an de regne.* Joseph n'est point constant dans le nombre d'années qu'il lui donne; tantôt il dit trente-un, (*a*) & tantôt trente-trois ans. (*b*) Eusébe (*c*) lit en quelques endroits vingt-neuf, & ailleurs vingt-six ans. (*d*) Sulpice Sévére suit la Chronique d'Eusébe, qui met vingt-six ans. Usserius est pour le nombre de vingt-neuf ans. (*e*) Simon pere d'Hircan, mourut l'an des Grecs 177. vers le mois de Février de l'an 4579. de la période Julienne. Aléxandra Reine des Juifs, mourut vers le mois de Novembre de l'an 4644. de la même période. Entre ces deux espaces, il y a environ soixante-cinq ans & neuf mois. Il en faut ôter trente-sept ans pour le regne d'Aristobule, d'Aléxandre Jannée, & de la régence d'Aléxandra; & reste donc vingt-huit ans & neuf mois pour le gouvernement d'Hircan.

(*a*) *Antiq.* XIII. 19. & XX. 8.
(*b*) *De Bello lib. c.* 3.
(*c*) *Euseb. Demonstr. lib.* 8. *c.* 2. & *Ieron. ad cap.* IX. *Daniel.*
(*d*) *Euseb. in Chronico.*
(*e*) *Usser. ad an.* 3898.

Digitized by Google

# PREFACE

## DE L'AUTEUR

## DU QUATRIÉME LIVRE

# DES MACCABÉES,

## OU

## DU DISCOURS ATTRIBUÉ A JOSEPH,

## TOUCHANT L'EMPIRE

## DE LA RAISON.

AYANT entrepris de prouver d'une maniére ſenſible & évidente, que la raiſon ſoutenuë de la vertu & de la pieté, eſt la maîtreſſe des paſſions, je vous exhorte, autant que je puis, à donner toute vôtre attention à ce diſcours; car d'un côté la raiſon eſt abſolument néceſſaire, pour comprendre ce que j'ai à dire, & mon diſcours a pour ſujet la loüange de la prudence, la plus excellente des vertus. Que ſi les plus ardentes paſſions, & les plus ennemies de la tempérance, je veux dire, la gourmandiſe, & l'impureté, ſont ſoumiſes à l'empire de la raiſon, ſi elle tient ſous ſes juſtes loix celles qui ſont les plus oppoſées à l'équité; ſçavoir la mauvaiſe foi, & l'injuſtice; ſi elle ſurmonte tout ce que le trouble, la crainte, & la douleur oppoſent d'obſtacles à la généroſité, & au courage: Pourquoi, me dira quelqu'un, ne ſe rend-t'elle pas auſſi maîtreſſe de l'oubli, & de l'ignorance, comme elle fait des autres paſſions? Vaine & ridicule objection: car la raiſon toute puiſſante qu'elle eſt, ne peut point ſe

Digitized by Google

mettre au-dessus des foiblesses & des défauts de la nature ; son empire ne s'étend que sur les passions contraires à la justice, à la générosité, & à la tempérance ; encore ne les domine-t'elle pas en les détruisant, mais seulement en n'y cédant pas.

Il me seroit facile de vous convaincre par plusieurs exemples, que la raison éxerce son empire sur les passions ; mais de tous ces exemples, je n'en vois point de plus convainquant, que celui du grand Eléazar, des sept freres, & de leur vertueuse mere, qui ont si généreusement répandu leur sang, pour la défense de la pieté & de la Religion. Ils nous ont convaincus par le généreux mépris qu'ils ont fait des tourmens, jusqu'au dernier soupir, que la raison soutenuë de la vertu & de la piété, est la maîtresse de toutes les passions.

J'entreprens donc de loüer la vertu de ces généreux Martyrs, & de leur sainte mere, qui sacrifiérent glorieusement leur vie, pour la défense de la piété, & mon dessein est de relever leur gloire & leur bonheur. Ils devinrent par leur courage & par leur patience, l'objet de l'admiration, non seulement de tous les siécles, mais de leurs bourreaux mêmes ; ils éteignirent dans leur propre sang, la fureur impie qui persecutoit leur nation, & demeurant victorieux du tyran, par leur force héroïque, ils eurent la gloire de procurer le repos à leur patrie. Mais il faut d'abord établir distinctement la question dont il s'agit, & commencer par poser le fait, suivant la coûtume ; ainsi je reprens mon premier discours, en rendant la gloire qui est dûë à la souveraine sagesse de Dieu. Il s'agit de montrer que la raison est la maîtresse des passions, & pour y parvenir, éxaminons ce que c'est que la raison, & que la passion ; quelles sont les différentes espéces de passions, & si la raison les domine toutes.

La raison n'est autre chose que l'ame elle-même, qui par des principes d'équité & de sagesse, régle nôtre conduite, & dirige nos actions. Or la sagesse consiste dans la connoissance des choses divines & humaines, & de leurs causes. Cette connoissance vient de l'intelligence de la loi, qui nous instruit d'une maniere utile & efficace, de toutes les choses divines & humaines. Les différentes espéces de la sagesse, sont, la prudence, la justice, la force, & la tempérance ; mais la prudence est la plus souveraine & la plus relevée, & c'est par elle que la raison domine les passions. Pour les passions, elles ont deux sources principales, le plaisir, & la douleur. Leurs impressions se font sentir au corps & à l'ame ; & de ces deux principes naissent plusieurs autres passions. Le desir précéde le plaisir, & la joye le suit. La crainte précéde la douleur, & la tristesse la suit. La colére est une passion commune, qui naît du plaisir & de

la

la douleur, comme en ont pû faire l'expérience ceux qui en ont été agitez. Il naît souvent de la volupté, une certaine habitude mauvaise, qui est comme le dangereux principe d'une infinité de passions. L'esprit se laisse emporter à la vanité, à l'avarice, à l'opiniâtreté, & à l'envie; & le corps s'abandonne aux excès de la bouche, ou en mangeant avec trop d'avidité de toutes choses, ou même en ne mangeant que d'une seule chose, mais avec trop de sensualité.

Le plaisir & la douleur qui touchent le corps & l'ame, étant comme deux plantes principales, dont il sort plusieurs rejettons; la raison comme un habile Jardinier, purge, retranche, arrose chacune de ces plantes, & fait couler dans chacune le suc qui lui convient; tempére & adoucit les mœurs & les passions les plus sauvages; car la raison est la guide des vertus, & la maîtresse des passions. Et premierement, remarquez, s'il vous plaît, l'empire que la tempérance exerce sur les passions, par la maniére dont elle réprime les impressions qui lui sont contraires; car la tempérance n'est autre chose que le domaine de la raison sur les mauvais désirs. Or de ces désirs déreglez, les uns sont spirituels, & les autres corporels; & il me paroît évident que la raison est la maîtresse des unes & des autres; c'est par elle que nous résistons au désir désordonné qui nous porte à manger des poissons, des oiseaux, des animaux à quatre pieds, & de toute autre nourriture que la loi nous défend. Ainsi elle réduit sous les loix de la tempérance, le vice dangereux de la gourmandise, & tient en bride sous la loi de la raison, tous les appétits déréglez du goût.

Est-il étonnant aprés cela que cette même raison puisse réprimer les passions de l'ame, que la beauté des créatures excite dans les cœurs? En effet, si le sage Joseph est loüé de sa chasteté, n'est-ce pas parce qu'il sçut vaincre & dompter la dangereuse passion de l'amour? Ni l'ardeur de la jeunesse, ni la vigueur de l'âge où il étoit, ne séduisirent jamais sa raison; il la conserva dans tout son empire, & elle lui fit courageusement surmonter les attraits de la volupté. (*a*)

Mais la raison n'est pas seulement victorieuse des plaisirs sensuels; il n'y a aucuns désirs immodérez, ni passions, qu'elle n'assujettisse. C'est pourquoi la Loi dit: (*b*) *Vous ne desirerez point la femme de vôtre prochain, ni rien de ce qui lui appartient.* Car n'est-il pas visible que lorsqu'elle nous défend de désirer ces sortes de choses, elle suppose que nous pouvons réprimer par la raison les désirs, & les

(*a*) *Genes.* XXXIX. 7 *& seq.* (*b*) *Exod.* XXI. 16.

passions contraires à la justice? En effet, par quelle voye celui qui est porté à la vilainie, & à la gourmandise, pourra-t'il se corriger de ce vice, si la raison ne vient à son secours, pour maîtriser ses passions? C'est par la raison que celui qui a un panchant naturel à l'avarice, mais qui est instruit dans la Loi, réprime son avidité, prêtant non-seulement sans intérêt à ceux qui sont dans le besoin, mais leur remettant même toute la dette à la septiéme année; (a) se souvenant que la Loi lui défend de rien recüeillir ni de ses terres, ni de ses vignes, à la septiéme année. (b) Dans cette rencontre, ne surmonte-t'il pas sa passion par sa raison? Il en est de même de toutes les autres choses que la Loi prescrit; la raison y exerce toûjours son empire sur les passions: ainsi quelques considerations, quelque attachement que nous ayons pour nos parens, tout cela céde à l'obligation d'obéïr à la Loi, & nos complaisances ne vont jamais jusqu'à nous faire abandonner la vertu, pour les satisfaire. Quelque tendresse que nous ayons pour nos femmes, nous les corrigeons lorsqu'elles font quelque chose de contraire à nos Loix. Quelque affection que nous ayons pour nos enfans, elle ne nous empêche pas de les punir de leurs fautes. Quelque attachez que nous soyons à nos amis, nous ne laissons pas de les reprendre lorsqu'ils font mal. Et cela ne doit point paroître paradoxe, puisque la raison peut vaincre même les ressentimens, & le desir de vengeance, que nous concevons contre nos ennemis; ainsi non-seulement nous ne nous vengeons point d'eux en coupant leurs arbres fruitiers; mais si nous trouvons ce qu'ils ont perdu, nous le conservons pour le leur rendre fidelement, & nous les aidons à relever, ou leurs fardeaux, ou leurs animaux, lorsqu'ils sont tombez. (c)

La raison domine encore des passions bien plus violentes, comme l'ambition, la vanité & l'envie. Une ame qui suit les loix de la sagesse, réprime tous ces mouvemens, aussi-bien que la haine; c'est pourquoi Jacob nôtre Pere, cet homme si sage, & si modéré, reprend avec tant de force Siméon, & Levi, du carnage qu'ils avoient fait de toute la ville des Sichémites, en leur disant; (d) *que leur haine & leur fureur soient maudites*. Or comment eût-il pû leur parler de la sorte, si la raison n'eût pû surmonter dans son esprit le ressentiment, & la haine qu'il devoit naturellement ressentir contre les Sichémites.

---

(a) *Levit.* xxv. 10. Il confond l'année Sabbatique, avec l'année du Jubilé.
(b) *Levit.* xxv. 3.
(c) *Exod.* xxxiii. 5.
(d) *Genes.* xli. 7.

Lorsque Dieu en créant l'homme par une seule parole, lui donna le libre arbitre, il l'environna en même tems des penchans, & des passions, il établit son esprit au milieu d'elles, comme sur un trône, pour les dominer, & lui donna ensuite une Loi, c'est-à-dire la raison, pour les surmonter, & pour élever sur elles le regne de la tempérance, de la bonté, & de la justice. Aprés cela, comment peut-on nous dire : si la raison est la maîtresse des passions, pourquoi ne l'est-elle pas aussi de l'oubli, & de l'ignorance ?

Cette question n'est-elle pas impertinente, & ridicule ? Car il est évident que la raison ne peut être la maîtresse des passions de l'ame, ni en suspendre les mouvemens, & les impressions ; elle ne peut surmonter que celles qui lui sont extérieures, & qui regardent le corps. Ainsi nous ne pouvons point empêcher que nous n'ayons des desirs en nous-mêmes ; mais la raison peut nous garantir de leur servitude. Nous ne sçaurions souvent nous défendre de ressentir les mouvemens de la colére ; mais nôtre ame au lieu de céder, peut les vaincre, & les réprimer par le secours de la raison. Nous ne sommes pas maîtres de détruire nos mauvaises inclinations, c'est la raison qui les combat, pour les empêcher de nous corrompre ; car la raison n'est point un instrument pour déraciner, & pour faire mourir les passions, elle sert seulement à les combattre, & à les dompter.

N'en avons-nous pas une preuve bien sensible dans la personne du Roi David, que nous voyons souffrir la soif, (a) & y résister si courageusement ? Aprés avoir poursuivi avec son armée ses ennenemis durant tout le jour, & en avoir tué un grand nombre, il s'en retourna le soir dans sa tente, tout accablé de lassitude, & épuisé de sueur. Une soif violente le tourmentoit, & quoiqu'au milieu de ses troupes, qui bûvoient & mangeoient dans le camp, quoique dans un lieu où il ne manquoit point de bonnes eaux, il la souffrit néanmoins avec courage ; & quelque pressante, & quelque importune qu'elle fût, il la surmonta par la ferme résolution qu'il avoit prise, quoiqu'assez mal-à-propos, de ne pas boire, qu'il n'eût de l'eau d'une fontaine qui étoit alors aux ennemis. Comme ses Officiers étoient affligez de la peine qu'il en enduroit, deux jeunes

(a) 2. *Reg* XXIII. 14. 15. Cette histoire est racontée dans les Livre des Rois d'une maniére fort differente de ceci. L'Auteur de cet ouvrage fait agir ici David d'une maniére peu digne de sa sagesse, en disant qu'il prit mal-à-propos, & sans raison, la forte résolution de ne pas boire d'autre eau que de celle qui étoit au pouvoir de ses ennemis. Ἀλλὰ τὸν αὐτὸν ἀλόγιστος ἐπιθυμία τοῦ παρὰ τοῖς πολεμίοις ὕδατος ἐπιτείνουσα συνέφυγε ; ou plûtôt, συνέφλεγε.

hommes d'entr'eux, ayant honte de laiſſer le Roi dans cette ardeur brûlante, prirent auſſi tôt leurs armes, & un vaſe, paſſérent les retranchemens des ennemis, & ſans être apperçûs des gardes, traverſérent tout leur camp, cherchérent de tout côté cette fontaine, & l'ayant trouvée, y puiſérent de l'eau, & la portérent au Roi. Alors, quoique brûlant des ardeurs de la ſoif, l'idée de l'extrême danger où ces braves avoient expoſé leur vie, lui fit regarder cette eau comme un breuvage de ſang qu'on lui préſentoit; & oppoſant la force de ſa raiſon à la violence de ſon déſir, il la répandit, & l'offrit au Seigneur. Il eſt donc vrai, comme je viens de le dire, qu'il n'y a point de paſſions, pour vives, & violentes qu'elles ſoient, que la raiſon ne puiſſe ſurmonter, & dont elle ne puiſſe éteindre les ardeurs; point de douleur, quelque extrême qu'elle ſoit, dont elle ne puiſſe étouffer les ſentimens; point de paſſions enfin, quelque fougueuſes, & quelque emportées qu'elles ſoient, qu'elle ne puiſſe terraſſer, & réduire ſous ſon pouvoir.

Digitized by Google

LIVRE QUATRIE'ME.

# DES MACCABE'ES,

## OU

# DISCOURS ATTRIBUE' A JOSEPH,

## TOUCHANT L'EMPIRE DE LA RAISON.

### CHAPITRE PREMIER.

*Séleucus envoye Apollonius à Jéruſalem, pour enlever les tréſors du Temple.*

MAis il eſt tems que je vous apporte des preuves manifeſtes, du pouvoir de la raiſon, dont je viens de vous parler. Nos ancêtres joüiſſoient d'une profonde paix, qui étoit la récompenſe de leur pieté. Leur ſage conduite, & leur vertu avoient donné tant d'eſtime pour eux à Séleucus Nicanor Roi d'Aſie, qu'il leur fourniſſoit du ſien, tout l'argent néceſſaire pour le ſervice du Temple, (a) & qu'il avoit pris leur Ré-

(a) 2. *Macc.* III. 3.



Digitized by Google

publique ſous ſa protection ſpéciale, lorſque quelques mauvais eſprits conçûrent le pernicieux deſſein de ruiner cette paix & cette tranquillité : ce qui attira ſur toute la nation un grand nombre de maux.

Un certain Simon, qui étoit depuis long-tems ennemi d'Onias grand Sacrificateur à vie, (*a*) homme de bien & de merite, voyant l'inutilité de ſes perſécutions, & le peu de ſuccés de ſes calomnies contre lui, auprés de ceux de ſa nation, réſolut de ſe retirer, & de trahir ſa patrie. Il alla donc trouver Apollonius Gouverneur de la Syrie, (*b*) & de la Phénicie, & lui dit : que ſon zéle pour les intérêts du Roi, l'obligeoit à lui déclarer qu'il y avoit dans les tréſors du Temple de Jéruſalem, des ſommes immenſes de l'argent des particuliers. Que cet argent n'ayant rien de commun avec le Temple, conviendroit fort au Roi Séleucus. (*c*) Apollonius ayant reçû cet avis par ce méchant homme, aprés l'avoir bien loüé de ſon zéle pour le Roi, alla auſſi-tôt en donner avis à Séleucus, & par ſes ordres, il marcha vers nôtre patrie avec une forte armée, accompagné du traître Simon : étant arrivé à Jéruſalem, il déclara que par ordre du Roi il venoit s'emparer de tout l'argent qui étoit dans les tréſors du Temple. (*d*)

A ce diſcours le peuple pénétré de douleur, fit tout ce qu'il put pour le détourner de ſon impie deſſein, & lui repréſenta qu'il étoit de la derniére injuſtice d'enlever les dépôts qu'on avoit confiez au tréſor ſacré. Mais Apollonius ne répondit à leur cris, que par des menaces, & entra par force dans le Temple. Alors les Sacrificateurs, les femmes, & les enfans, eurent recours au Seigneur, & lui demandérent par de ferventes priéres, qu'il lui plût de conſerver l'honneur de ce lieu ſaint, contre les profanations d'Apollonius, qui y étoit entré avec ſes troupes, dans le deſſein d'en piller le tréſor. Leurs vœux furent éxaucez, & auſſi-tôt on vit paroître des Anges qui deſcendoient du Ciel ſous la figure de cavaliers, revêtus d'armes éclatantes. La crainte & la frayeur ſaiſirent

---

(*a*) Il remarque qu'Onias étoit Pontife à vie, parce que de ſon tems les ſouverains Pontifes étoient amovibles, & changeoient tous les ans.

(*b*) 2. *Macc.* III. 5. De la Céléſyrie, & de la Phénicie.

(*c*) Πολλὰς ἰδιωτικῶν χρημάτων μυριάδας ἐν ταῖς ἱερατείαις ὑπὸ γαζοφυλακίας τεθησαυρίσθαι, τῷ ἱερῷ μὴ ἐπικειμένων, καὶ προσήκειν ταῦτα Σελεύκῳ τῷ βασιλεῖ. Le ſecond des Macc. III. 6. Εἶναι δὲ δυνατὸν ὑπὸ τὴν τοῦ βασιλέως ἐξουσίαν πεσεῖν ἄπαντα ταῦτα. Que le Roi pouvoit aiſément s'en ſaiſir.

(*d*) Le ſecond des Maccabées III. 7. 8. eſt aſſez different : il ne parle point de cette armée qui accompagna Apollonius, & il ne dit pas qu'Apollonius ſoit venu à Jéruſalem ; ce fut Héliodore Intendant du Roi. Ἡλιόδωρον τὸν ἐπὶ τῶν πραγμάτων.

Digitized by Google

cette troupe impie, & Apollonius renverſé par terre, & à demi mort, élevant ſes mains au Ciel, & le viſage baigné de ſes larmes, conjuroit les Hébreux de ne lui point refuſer leurs priéres, & de fléchir la colére de cette redoutable armée du Ciel. Onias grand Sacrificateur, touché de ſes priéres, & craignant d'ailleurs que s'il mouroit, le Roi Séleucus n'attribuât ſa mort à une ſédition, ou à une révolte, intercéda pour lui. Ainſi Apollonius conſervé miraculeuſement, ſe retira, & alla rendre compte au Roi de ce qui lui étoit arrivé.

## CHAPITRE II.

### *Antiochus Epiphanes ſuccéde à Séleucus. Jaſon eſt établi grand-Prêtre en la place d'Onias. Martyre d'Eléazar.*

LE Roi Séleucus étant mort, Antiochus ſon fils lui ſuccéda; c'étoit un Prince ſuperbe, & cruel. Il ôta la grande Sacrificature à Onias, & la donna à Jaſon frere d'Onias, qui s'étoit engagé de lui payer par an trois mille ſix cens ſoixante talens. (*a*) A peine Jaſon fut-il élevé à la dignité de grand-Prêtre, & de Prince de ſa Nation, qu'il ne ſongea plus qu'à faire des exactions ſur le peuple: il fit bien plus; car il s'efforça de l'entraîner avec lui dans toutes ſortes de prévarications: & non content d'établir dans la capitale même de nôtre patrie, des Jeux, & des exercices profanes, il renverſa encore tout l'ordre du miniſtére du Temple. La juſtice divine irritée de ces crimes, ſuſcita contre ces impies Antiochus lui-même; car ce Prince informé que le bruit de ſa mort s'étant répandu lorſqu'il faiſoit la guerre à Ptolémée Roi d'Egypte, ceux de Jéruſalem en avoient témoigné leur joye, plus qu'aucun autre peu-

(*a*) Le texte des Maccabées porte trois cens ſoixante talens d'argent pour ſa charge, & outre cela quatre-vingt talens pour un autre revenu du pays; & enfin cent cinquante talens pour avoir la liberté d'ériger un gymnaſe à Jéruſalem. 2. Macc. IV. 8. 9. Tout cela ne fait que ſix cens talens, qui eſt une ſomme bien plus modérée, & plus proportionnée aux facultez des Juifs dans ce tems-là. Si l'on veut s'en tenir au texte de cet endroit, il faudra dire que Jaſon porta ſes offres, juſqu'à trois mille ſix cens ſoixante talens, pour ne pas manquer ce qu'il deſiroit avec tant d'ardeur

q

ple, (a) il marcha contr'eux, mit leur ville, & leurs biens au pillage, & fit une Ordonnance que quiconque d'entr'eux continuëroit à vivre ſuivant la Religion de leurs peres, fût puni de mort. Mais cet Edit ne produiſit rien, & il eut la douleur de voir que tout ce qu'il employoit, & de menaces, & de rigueurs, étoit inutile; en ſorte que des femmes mêmes avoient circoncis leurs enfans, quoiqu'elles n'ignoraſſent point les défenſes, & qu'elles ſçûſſent qu'on les précipiteroit elles, & leurs enfans du haut des murailles. (b) Antiochus donc s'appercevant que le peuple mépriſoit ſes Ordonnances, réſolut de les contraindre par les tourmens à manger des viandes impures, & à abjurer le Judaïſme.

Dans cette cruelle réſolution, accompagné des principaux de ſa Cour, & de tous ſes ſoldats en armes, étant monté au lieu le plus haut de la ville, il fit aſſembler tous les Hébreux, & ordonna qu'on les contraignît à manger de la chair de porc, & de tout ce qui auroit été offert aux idoles; & que s'il s'en trouvoit parmi eux qui refuſaſſent de manger de ces choſes, on les fiſt ſur le champ mourir ſur la roüe. De toute cette multitude d'Hébreux, dont ils ſe ſaiſirent, Eléazar fut le premier qui lui fut amené; (c) il étoit de la race Sacerdotale, trés-inſtruit dans la Loi, vénérable par ſa vieilleſſe, & connu de pluſieurs de ceux qui approchoient le Tyran. Auſſi-tôt qu'Antiochus le vit, il lui tint ce diſcours: » Je vous conſeille, ô » Vieillard, avant d'employer contre vous la rigueur des tourmens, » de manger de la chair de porc, afin que vous ſauviez vôtre vie. » Car j'ai compaſſion de vôtre vieilleſſe, & de vos cheveux blancs, » & de ce qu'à cet âge, toûjours attaché aux pratiques ſuperſtitieuſes » des Juifs, vous me paroiſſez n'avoir pas encore acquis la vraye » ſageſſe; en effet, d'où vient cette horreur que vous concevez » de la chair d'un animal, qui eſt trés-bonne, & que la nature nous » a donné pour nôtre uſage? N'y a-t'il pas de la folie à s'interdire des » viandes délicieuſes, lorſqu'on peut en uſer ſans crime? Et n'eſt-il » pas injuſte de déteſter comme vous faites, des dons, & des faveurs de la nature? Mais vous me paroîtrez coupable d'une bien » plus grande folie, ſi par un faux principe d'honneur, & de zele » pour la vérité, vous mépriſez ma perſonne, & vous vous livrez » vous-même aux tourmens. N'ouvrirez-vous point les yeux pour

(a) Voyez 2. Macc. v. 5. On y dit que Jaſon entra en armes à Jéruſalem, & en fut chaſſé quelque tems avant qu'Antiochus y vînt en perſonne.

(b) Voyez 2 Macc. VI. 10.

(c) Le ſecond des Maccab. VI. 18. & VII. 1 & ſuiv. ſemble ſuppoſer que ce martyre d'Eléazar ne ſe fit pas en préſence d'Antiochus, mais devant un ancien Officier envoyé de ſa part d'Antioche à Jéruſalem.

» reconnoître

reconnoître la vanité de la prétenduë sageſſe, dont vous faites profeſſion ? & n'abandonnerez vous point ces miſérables raiſons qui vous y retiennent ? Ménagez-vous donc les faveurs dont je ſuis prêt de vous combler, ayez pitié vous-même de vôtre vieilleſſe ; & ſoyez aſſuré que s'il y a quelque puiſſance ſupérieure qui s'intereſſe à l'obſervation de vos pratiques, & de vos Loix, elle vous pardonnera aiſément tous les violemens que vous en aurez faits, puiſque vous ne vous y ſerez porté que par la ſeule néceſſité.

Aprés ce diſcours d'Antiochus, Eléazar demanda qu'il lui fût permis de répondre, & en ayant obtenu la permiſſion, il commença à lui parler ainſi : « Nous ſommes convaincus, Antiochus, que nous devons obéir à la Loi du Seigneur, & dans cette perſuaſion, nous ne reconnoiſſons point de plus forte néceſſité, que celle qui nous eſt impoſée de l'obſerver. C'eſt pourquoi rien ne ſera jamais capable de nous la faire abandonner ; que ſi vous ne croyez pas que nôtre Loi ſoit véritablement divine, nous en avons une idée toute differente, & il n'eſt nul cas, où il nous ſoit permis de violer des régles ſi ſaintes, & ſi pleines de pieté. Au reſte, ne vous imaginez pas que ce ſoit une petite faute, de manger des viandes impures. C'eſt également violer la Loi, de ne la pas obſerver dans les petites choſes, comme dans les grandes, (a) puiſque par-là elle paroît également mépriſée. Vous vous raillez de la ſageſſe dont nous faiſons profeſſion, & vous traitez de folie, l'attachement raiſonnable que nous y avons. C'eſt cette ſageſſe qui nous enſeigne la tempérance, & qui nous apprend à réprimer les plaiſirs & les cupiditez ; c'eſt elle qui forme en nous ces ſentimens de généroſité & de grandeur d'ame, qui nous font ſoutenir avec patience, toute ſorte de peines & de difficultez. C'eſt elle qui nous inſtruit de la véritable juſtice, & du culte que nous devons au ſeul vrai Dieu. Si donc nous ne mangeons point de viandes impures, c'eſt que nous ſommes perſuadez que cette Loi qui nous le défend, vient du Seigneur, & nous ne doutons pas que ce divin Légiſlateur ne l'ait proportionnée aux beſoins de la nature ; car il nous permet de manger les choſes qui nous conviennent, & il nous défend celles qui nous ſont contraires. Mais n'eſt-ce pas une violence tyrannique, de vouloir non ſeulement nous obliger à enfraindre la Loi, mais encore à manger ? Raillez-vous de moi tant qu'il vous plaira ; nous avons promis, comme nos ancêtres, d'obſerver la Loi, & rien ne

(a) C'eſt un principe des Stoïciens, dont on peut beaucoup abuſer dans la Religion. Voyez S. Jacques Epiſt. c. 11. v. 10.

» nous fera jamais violer ce religieux ſerment. Arrachez-moi les » yeux, déchirez-moi les entrailles, tout vieux & tout épuiſé que je » ſuis, je veux vous faire voir que lorſqu'il s'agit de la défenſe de » la pieté & de la Religion, ma raiſon n'eſt pas jeune, ni capable de » ceder aux tourmens. Préparez donc des roües, allumez des feux; » tous ces objets de frayeur ne me forceront pas d'abandonner la Loi » de mes peres; & ce n'eſt point ainſi que je veux avoir compaſſion » de ma vieilleſſe. Loix ſaintes, qui nous inſtruiſez, il ne m'arrive- » ra jamais de vous être infidele. Aimable tempérance, je ne vous » abandonnerai jamais. Sage réſolution que j'ai priſe, je ne ferai ja- » mais rien qui vous deshonore. Sacerdoce vénérable, je vous révé- » rerai toûjours. Science précieuſe de la Loi, je ne vous renoncerai » jamais. Ainſi Antiochus, je veux que mes peres me reçoivent pur » & ſans tâche, & loin d'être effrayé des tourmens, dont vous me » menacez, je les mépriſerai juſqu'à la mort.

## CHAPITRE III.

### *Continuation du martyre d'Eléazar.*

A Peine Eléazar eut-il fait cette réponſe aux exhortations du Tyran, que les gardes qui l'environnoient, ſe jettérent ſur lui comme des furieux, & l'entraînérent au lieu du ſupplice; là, aprés l'avoir indignement dépoüillé, ils lui liérent les mains par derriére le dos, & le déchirérent à grands coups de foüets, pendant qu'un héraut lui crioit à pleine voix: Obéïſſez aux ordres du Roi. Mais le généreux Eléazar demeura ſans branler au milieu des coups, comme s'il y eût été inſenſible, ſe contentant de lever les yeux au Ciel, pendant qu'il abandonnoit ſon corps aux coups de foüets, qui le déchiroient; le ſang couloit de toute part, il n'étoit déja plus que playes & meurtriſſures, lorſqu'enfin le corps tout épuiſé, & incapable de ſoûtenir plus long tems la force des coups, tomba par terre; mais ſans rien perdre de la vigueur & de la fermeté de ſon ame.

Alors un des ſoldats lui ſauta ſur le ventre, pour l'obliger à ſe lever; mais il ſouffrit avec patience toutes ces indignitez, & n'oppoſa jamais, ni à la rigueur, ni à la durée de ſes tourmens, que ſon

Digitized by Google

invincible courage, qui le rendit, tout déchiré de coups qu'il étoit, le vainqueur de ſes bourreaux, & qui en fit autant d'admirateurs de ſa force, & de ſa conſtance. Quelques-uns de ceux qui accompagnoient le Roi, touchez de compaſſion pour ſa vieilleſſe, s'approchérent de lui, & lui dirent dans les ſentimens d'un reſte de l'ancienne amitié qu'ils conſervoient pour lui: Quelle fureur, Eléazar, vous porte « à vous livrer à tant de cruels ſupplices? Nous allons vous donner des « viandes ordinaires, faites ſemblant d'en manger, comme ſi c'étoit « du porc, & vous ſauverez vôtre vie. (a) «

Mais le ſage Eléazar répondit à cette propoſition: Nous ſommes « les enfans d'Abraham, qu'il ne nous ſoit jamais reproché d'avoir eu « recours à ce honteux artifice, en ſorte que par une indigne foibleſſe, « nous ayons paru conſentir à une action qui nous deshonoreroit. « Car n'y auroit-t'il pas de la folie, ſi ayant vécu tous les jours de « ma vie, juſqu'à une extréme vieilleſſe, dans l'amour de la vérité, « & ayant toûjours fait conſiſter en cela toute ma gloire, je com- « mençois à preſent à avoir d'autres diſpoſitions, & à manger ſans « ſcrupule des viandes impures, & que ſans craindre de couvrir d'une « éternelle infamie, ce peu de vie qui me reſte, je me rendois vo- « lontairement, par ma lâcheté, l'objet du mépris & de la raillerie « de tout le monde.

Ces généreux ſentimens du grand Eléazar, irritérent ces impies, & voyant que la compaſſion qu'ils lui avoient témoignée, n'avoit rien produit ſur ſon eſprit, ils le jettérent dans le feu; leur rage peu ſatisfaite encore de ce ſupplice, ils en augmentoient la rigueur, par de cruels inſtrumens, dont ils le tourmentoient ſur les flâmes, où il étoit couché, & par des liqueurs puantes, qu'ils lui faiſoient couler dans les narines. Le feu avoit déja dévoré juſques à ſes os, & il n'avoit plus qu'un ſouffle de vie, lors qu'élevant ſes yeux vers le Ciel, il fit cette priére à Dieu. Seigneur, en qui je mets toute « l'eſpérance de mon ſalut, vous ſçavez que c'eſt pour la défenſe de « vôtre Loi, que je me ſuis expoſé à ces ſupplices, & à la mort. Ayez « donc pitié de vôtre peuple, recevez la ſatisfaction que je vous offre « pour lui. Faites que mon ſang lui ſerve comme d'une victime d'ex- « piation, & recevez ma vie pour le ſalut de mes freres. A peine ce « ſaint Prêtre eut-il proféré ces paroles, qu'il rendit ſon eſprit à Dieu. «

Un pareil exemple de généroſité & de courage, ne ſuffit-il pas pour prouver invinciblement que la raiſon ſoûtenuë de la pieté & de la vertu, eſt la maîtreſſe des paſſions? Car ſi au contraire les paſ-

(a) Comparez ce paſſage avec 2. Macc. VI. 21.

sions avoient été victorieuses de la raison, comment ce généreux vieillard nous auroit-il donné des preuves de sa tempérance, en s'abstenant des viandes impures ? Maintenant donc que nous voyons si clairement en lui, que la raison domine les passions, n'avons-nous pas sujet de soûtenir qu'elle a véritablement ce pouvoir ? Reconnoissons donc l'empire souverain de la raison, puisque nous avons fait voir qu'elle a surmonté & la rigueur des supplices, & les faux attraits du plaisir, sans s'y laisser entraîner.

## CHAPITRE IV.

### *Eloge du vieillard Eléazar.*

LA raison de nôtre illustre pere Eléazar, semblable à un habile pilote, gouverna heureusement le vaisseau de la piété, & de la Religion, au milieu de la mer des passions qui l'agitoient. Ni les terribles menaces dont le Tyran essaya de l'ébranler, & qui furent comme autant de flots qui l'agitérent, ni les supplices dont il le fit tourmenter, ne furent jamais capables de lui faire quitter le gouvernail de la Religion & de la piété. Il se roidit contre toutes les difficultez, & conduisit heureusement son vaisseau jusqu'au port d'une vie glorieuse & immortelle. Semblable à une place assiégée, qui toûjours attentive aux efforts des ennemis, leur oppose toute sa résistance, & renverse toutes les machines qu'ils élevent contre elle, l'illustre Eléazar, par le seul secours de la raison, soutenuë de la piété, supporta avec force & courage, la rigueur des instrumens de son martyre, & remporta enfin une entiére victoire sur ceux qui l'assiégeoient, & le persécutoient. Son ame, comme un rocher élévé & inébranlable, vit tranquillement les flots des passions se briser contr'elle.

O bienheureux vieillard, véritablement digne de l'honneur du Sacerdoce, vous n'avez point soüillé vos lévres sacrées : fidele observateur de la Loi, vous vous êtes abstenu des viandes impures, & vous avez donné par-là des preuves de vôtre attachement inviolable aux divines paroles du Seigneur. Tels doivent être ceux qui sont honorez du Ministére sacré, toûjours prêts à répandre leur sang, & à soûtenir jusqu'à la mort, les plus furieux assauts pour la défense

Digitized by Google

de la Loi. Vous avez contribué par vos souffrances à relever la gloire de nos Loix, & à nous affermir dans l'observation des divins préceptes. Loin d'affoiblir la Religion, vous avez fait briller dans vos discours, tout ce qu'elle a de plus grand & de plus noble; & par vos actions, vous avez efficacement confirmé la vérité & la certitude de cette divine Philosophie. Illustre & généreux vieillard, vous vous êtes élevé au-dessus des tourmens les plus rigoureux; le feu même avec toute son activité, a été obligé de céder à vôtre constance.

De même qu'autrefois le grand-Pontife Aaron, sans craindre l'Ange exterminateur, (a) qui ravageoit tout le camp des Hébreux, parcourut l'encensoir à la main, toute la multitude du peuple, & arrêta le feu qui consumoit tout; ainsi Eléazar, digne descendant de ce Pontife, au milieu d'un feu qui le consumoit, ne se laissa point ébranler par la rigueur du supplice, surmonta ces flâmes dévorantes, & ne changea jamais sa religieuse résolution. Mais ce qui est en cela de plus admirable, c'est que dans cette extrême vieillesse, dans un âge, où les organes du corps ont presque perdu toute leur vigueur, où l'homme n'éprouve plus que foiblesses, par l'épuisement de ses forces, il ait pû par l'effort de sa raison, se renouveller & rajeunir en quelque sorte, pour supporter tant de tourmens. O heureuse vieillesse! ô vénérables cheveux blancs! ô sage & édifiante vie, que le sceau d'une bienheureuse mort a consommée! voilà de quelle maniére ce généreux vieillard a mépriſé par un noble sentiment de pieté, les peines & les douleurs de cette vie. Ne faut-il donc pas avoüer, que la raison, soutenuë de la piété & de la vertu, domine & surmonte les passions? & c'est ce que je veux vous rendre encore plus sensible par l'exemple de quelques jeunes enfans, qui sans autre secours que celui de cette raison; éclairée de la pieté & de la Religion, ont surmonté des tourmens encore plus horribles.

(a) *Num.* xvi. 46. Voyez auſſi 1. Cor. x. 10.

## CHAPITRE V.

### *Martyre des ſept freres Maccabées.*

ANtiochus confus de ſe voir vaincu par la conſtance du généreux Eléazar, qu'il n'avoit pû contraindre à manger des viandes impures, ordonna dans ſa fureur qu'on lui amenât d'autres Hébreux, dans le deſſein de les engager à manger des viandes impures; ou de les tourmenter par de plus rigoureux ſupplices, s'ils le refuſoient. A peine eut-il donné cet ordre, qu'on lui amena une femme vénérable par ſon âge, mere de ſept fils, qui étoient avec elle; ſes enfans étoient beaux, bien-faits, vigoureux, d'un air prévenant & agréable. Le Roi fut attendri en les voyant, & touché de leur beauté, » il les careſſa, & les faiſant approcher, il leur dit: Mes enfans, » je ne puis que je n'admire vôtre bonne grace, & que je ne ſois » prévenu en vôtre faveur. Je ne puis refuſer mon eſtime à un nombre de freres ſi beaux & ſi bien-faits; c'eſt pourquoi je vous conjure de ne point ſuivre le fol exemple de celui que l'on vient de faire mourir par les ſupplices. Acquieſcez plûtôt à ce que j'exige de vous, & rendez-vous dignes de mon affection. Si je puis punir ceux qui ſont rebelles à mes volontez, je ne ſuis pas moins en état de récompenſer ceux qui m'obéïſſent. Rendez-vous donc à mes ordres, ſi vous voulez avoir part à mes faveurs: renoncez aux coûtumes & aux traditions de vos peres, embraſſez la maniére de vivre des Grecs, & par ce changement, vous conſerverez les beaux jours de vôtre jeuneſſe. Mais ſi vous irritez ma colére par vôtre déſobéïſſance, vous me contraindrez à vous faire tous périr par de rigoureux tourmens. Ayez donc pitié de vous, puiſque moi-même, tout irrité que je ſuis contre vôtre nation, je ne laiſſe pas d'être touché de vôtre âge & de vôtre beauté. Il n'y a point ici à déliberer: le ſort de ceux qui ne m'obéïſſent pas, eſt de mourir dans les ſupplices.

Aprés avoir parlé de la ſorte, il ordonna qu'on mît devant eux tous les divers inſtrumens de ſupplice, dans la vûë de les effrayer, & de les contraindre à manger des viandes impures. Auſſi-tôt ſes gardes apportérent des roües, des chevalets, des inſtrumens à tirer avec violence, & à démettre les membres, des chaudiéres, des poëles,

Digitized by Google

des gantelets de fer, des ongles de fer, des coins,& d'autres inſtrumens, pour ſerrer les membres de ceux qu'on met à la queſtion, des ſoufflets pour allumer le feu. Alors le Tyran dit : Tremblez, jeunes gens, & quelle que ſoit vôtre réſolution, la vûë d'un tel danger ne vous excuſera-t'elle pas auprés du Dieu que vous adorez, ſi vous violez ſes Loix ? Mais eux bien loin d'être effrayez à l'aſpect de ces inſtrumens ou ébranlez par ces diſcours, ils oſérent lui répondre, & par leur raiſon ſage & éclairée, ils ſurmontérent enfin ſa cruauté.

Mais ſuppoſons pour un moment que parmi ces freres il s'en ſoit trouvé quelques-uns qui ayent manqué de courage, n'auroient-ils pas dû parler ainſi aux autres ? Miſérables, & inſenſez que nous ſommes ! le Roi nous prévient par des promeſſes avantageuſes, il veut nous combler de bienfaits, & de récompenſes, ſi nous lui obéïſſons ; quelle folie donc peut nous engager dans une réſolution auſſi vaine que celle que nous avons formée, & quel intérêt nous oblige à affronter la mort, en lui déſobéïſſant ? Ne tremblerons-nous point, mes freres, à la vûë de ces cruels inſtrumens qui ſont devant nous ? La crainte des ſupplices dont on nous menace ne fera-t-elle point d'impreſſion ſur nos eſprits? Suivrons-nous ces vains ſentimens d'honneur & de vanité, qui vont nous précipiter dans une mort certaine ? Ayons pitié de nôtre jeuneſſe, ſoyons touchez de la vieilleſſe de nôtre chere mere, & faiſons attention aux rigueurs de la mort, que nous allons ſouffrir, ſi nous n'obéïſſons pas. La Juſtice divine ne punira point dans la rigueur, des fautes, où la ſeule crainte des ſupplices dont le Roi nous menace nous aura fait tomber ; pourquoi renoncer aux charmes de la vie, & nous priver ſans raiſon des douceurs, & des avantages de ce monde ? Cédons à la néceſſité, & ne mettons pas vainement nôtre gloire à finir nos jours par des ſupplices. Si la Loi ne nous permet pas de nous donner la mort pour éviter de cruels tourmens, pourquoi nous y expoſons-nous par nôtre opiniâtreté, & par une témeraire fermeté, pouvant vivre tranquillement, en obéïſſant au Roi.

Digitized by Google

## CHAPITRE VI.

### *Réponses des sept freres au Roi Antiochus.*

MAis bien loin que la crainte des supplices leur fist dire, ou penser rien de semblable, ils ne firent paroître que du mépris pour les supplices, & s'élevérent au-dessus de tous les sentimens de crainte. Antiochus ne les eut pas plûtôt exhortez à manger des viandes impures, que tous d'une même voix, comme étant animez » d'un même esprit, lui firent cette généreuse réponse: Pourquoi » differez-vous de nous faire tourmenter, nous sommes résolus de » mourir, plûtôt que de violer les Loix de nos peres. Car nous des- » honorerions nos ancêtres, si nous mépriſions par nôtre desobéïssance » la Loi, & les préceptes que le Seigneur nous a donnez par Moyse. » Cessez donc de nous exhorter à les enfraindre; n'ayez point pour » nous cette fausse compassion, qui n'a pour principe qu'une véri- » table haine. La mort nous est bien plus douce, que cette cruelle » pitié qui veut nous conserver la vie, en nous faisant violer nos » Loix. Prétendez-vous nous étonner par les menaces que vous nous » faites des tourmens, & de la mort, comme si vous n'aviez pas » devant vous l'exemple encore tout recent du grand Eléazar? Or » si les vieillards mêmes des Hébreux nous donnent des marques si » éclatantes de leur générosité, & de leur courage dans les supplices » qu'ils ont endurez pour la défense de la Religion, n'est-il pas plus » juste que dans la force, & la vigueur de l'âge où nous sommes, nous » mépriſions les tourmens, & qu'à l'exemple du genéreux Vieillard » qui les a surmontez, nous affrontions hardiment la mort. Eprou- » vez donc si vous pourrez faire mourir nos ames, & nous faire » abandonner la Religion, par la rigueur des tourmens. Ne vous » imaginez pas que vous puissiez nous nuire, quelque cruauté que » vous exerciez contre nous; car nous espérons obtenir par nôtre » patience dans les tourmens, les glorieuses récompenses qui sont » dûës à la vertu; mais pour vous, n'attendez qu'un supplice éter- » nel, dont la justice divine doit punir vôtre impiété, & vanger nôtre » sang.

Cette réponse si hardie étonna le Tyran; & plus sensible encore

au

au mépris qu'ils faiſoient de ſes faveurs, qu'à leur déſobéïſſance, il entra dans une furieuſe colére contre eux ; les bourreaux ſe ſaiſirent donc par ſon ordre du plus âgé de ces freres ; & aprés lui avoir arraché ſes habits, ils lui liérent les mains derriére le dos, & le déchirérent à coups de foüets ; mais voyant ſe qu'ils fatiguoient inutilement à le frapper, ils le prirent, & le jettérent ſur la rouë. Etendu ſur ce nouvel inſtrument du ſupplice, les forces commençant à lui manquer, & ſes membres déja tous froiſſez, il addreſſa ſa parole à Antiochus : O le plus infame des Tyrans, ô le plus indigne objet de « la colére du Ciel ! ce n'eſt ni un homicide, ni un impie que tu tour- « mentes ſi cruellement, mais un fidéle ſerviteur de Dieu, qui meurt « pour la défenſe de ſa ſainte Loi. Et comme les Gardes du Roi di- « ſoient à ce généreux Martyr : Promettez de manger de ces vian- « des, afin que l'on ceſſe de vous tourmenter. Il leur répondit : Non « non, déteſtables Miniſtres, les tourmens de cette rouë ſont trop « foibles pour me faire changer de réſolution. Coupez tous mes mem- « bres, conſumez mes chairs par le feu, briſez tous mes os ; quelques « ſupplices que vous employiez contre moi, je veux vous faire voir « qu'il n'appartient qu'aux enfans des Hébreux, de ne pouvoir être « vaincus, lorſqu'ils combattent pour la piété & la Religion. «

## CHAPITRE VII.

*Martyre du premier, & du ſecond des ſept freres.*

PEndant qu'il parloit ainſi, les bourreaux allumérent du feu ſous lui, & élevérent la rouë ſur laquelle il étoit étendu. Cette rouë étoit toute teinte du ſang qui ſortoit de ſes playes avec tant d'abondance, qu'il éteignoit le braſier qui étoit ſous lui. Sa chair pendoit aux eſſieux par morceaux, ſes os étoient tout rompus, & tout briſez, & cependant tous ces tourmens ne tirérent jamais ni plaintes, ni ſoûpirs de ce digne, & généreux fils d'Abraham ; il les ſupporta avec une tranquillité d'eſprit, capable de faire croire que le feu ne ſervoit qu'à le rendre incorruptible, & inſenſible à la douleur ; cependant il animoit ſes freres par ce diſcours : Imitez, mes chers « freres, l'exemple que je vous donne ; ne perdez point courage à « à la vûë de ce combat ; ne dégénerez point de la généroſité que vous «

» voyez en moi, combattez avec toute l'ardeur, & toute l'intrepidité » des plus glorieux défenseurs de la piété, & de la Religion, & ne » doutez pas que la Providence & la justice paternelle du Seigneur, » devenuë plus favorable à nôtre nation, ne fasse enfin tomber sur » ce cruel Tyran, tout le poids de sa plus redoutable vengeance. Il mourut en achevant ces paroles. Son invincible courage remplit d'étonnement, & d'admiration tous ceux qui furent témoins de son martyre.

Les Gardes d'Antiochus amenérent ensuite le second de ces sept freres; ils lui mirent les mains dans des gantelets de fer, armez de pointes trés-aiguës; & l'attachérent à une espéce de chevalet, comme s'ils eussent eu peur qu'il ne s'échappât par la fuite; (a) & voyant qu'ils ne pouvoient ébranler son courage, ces bourreaux plus cruels que des tigres, lui arrachérent la peau de la tête, & déchirérent sa chair jusqu'au bas du ventre, (b) avec des ongles de fer; mais le Martyr supportant avec constance toute la rigueur de ce supplice, » s'écria dans les sentimens de sa piété, & de son zéle: Qu'ils sont » doux & agréables tous ces differens supplices, qui ne répandent » mon sang que pour la défense de la Loi de nos ancêtres! Tu ne » sens donc pas, cruel & infame Tyran, dit-il à Antiochus, que tu » es plus cruellement tourmenté que moi? Quelle douleur n'as-tu » pas de voir que nous triomphons de ta fureur, & de ta cruauté, » par nôtre constance, & nôtre courage? La joye, & la consola- » tion que la vertu me fait goûter, adoucissent mes maux, & mes » tourmens, & tes impies menaces ne servent qu'à te tourmenter. » Tu n'éviteras point, cruel, les terribles vengeances de la Justice » divine.

---

(a) Ὡς δὲ εἰ διαφυγεῖν βούλοιτο, πρὶν βασανίσασθαι. *Ita impress Genev.* 1611. *at Combef. ita legit*, ὡς δὲ εἰ φαγεῖν βούλοιντο πρὶν βασανίσασθαι.

(b) Ou jusqu'au menton. Ἀπὸ τῶν τενόντων ἐπισπαλώμενοι μεχρὶ τῶν γενείων.

## CHAPITRE VIII.

*Martyre du troiſiéme & du quatriéme des ſept freres.*

APrés que ce généreux Martyr eut ainſi fini ſa vie, on amena le troiſiéme des freres; on lui fit toutes les plus fortes inſtances, pour le porter à conſerver ſa vie, en mangeant des viandes qu'on lui préſentoit; mais il répondit à haute voix: Ignorez-vous « que je ſuis frere de ceux que vous venez de faire mourir; nous « ſommes ſortis d'un même pere, & d'une même mere, nous avons « reçû les mêmes inſtructions; ainſi n'attendez pas moins de fermeté & de courage de ma part, que vous en avez trouvé dans eux. « A ces paroles ſi pleines d'une ſainte & généreuſe liberté, le Tyran tranſporté de fureur, lui fit démettre les pieds, & les mains, par des inſtrumens de torture, qui lui déboitérent tous les membres, lui briſérent les doigts, les bras, les cuiſſes; mais rien de tout cela n'étant capable de le vaincre, on lui arracha la peau & les extrémitez des doigts, & on le porta ſur la roue. Alors voyant tous ſes membres briſez, ſa chair toute en morceaux, ſon ſang couler de ſes entrailles, avec abondance, & lui-même prêt de rendre l'eſprit, il dit à Antiochus: Cruel Tyran, nous ſouffrons ici pour la pieté « & la Loi du Seigneur; mais tu ſouffriras à ton tour d'éternels « ſupplices, pour ton impieté, & pour ta cruauté. Ainſi mourut ce « généreux Martyr, à l'exemple de ſes freres, qui l'avoient précédé.

On vint aprés lui, au quatriéme des Martyrs. On le conjura de ne point imiter la conduite de ſes freres; mais il répondit à ces lâches Conſeillers: Quelqu'ardent que ſoit le feu que vous allumerez pour « me brûler, il ne pourra jamais me donner la moindre frayeur. La « mort que mes freres ont ſoufferte, eſt une mort bienheureuſe, « qui les fait joüir de la vie éternelle, dont les juſtes ſont récompenſez; mais le Tyran ne doit attendre à ſa mort, qu'un châtiment éternel. Je ne dégénérerai point, ni de leur pieté, ni de leur conſtance. « Ainſi, Tyran, invente denouve aux ſupplices, afin de te convaincre « que je ſuis véritablement frere de ceux que tu viens de tourmenter. « A ces paroles, le cruel Antiochus, cet infame Tyran, tranſporté de fureur, ordonna qu'on coupât la langue au Martyr; mais le

» jeune homme ſans s'émouvoir de cet ordre, lui dit : A quoi tō » ſervira de me priver de l'organe de la parole ? Dieu n'entend- » t'il pas la voix intérieure de ceux qui ſe taiſent au dehors ? Voilà » ma langue, coupez hardiment, ne croyez point par-là affoiblir » ma réſolution. Je verrai avec plaiſir tous mes membres en mor- » ceaux, pour la gloire de mon Dieu ; mais le même Dieu te pu- » nira ſévérement d'avoir coupé une langue, que je n'employois » qu'à publier ſes loüanges. On lui coupa enſuite la langue, & il » expira dans les tourmens, de même que ſes freres.

## CHAPITRE IX.

### *Martyre du cinquiéme & du ſixiéme des freres Maccabées.*

LE cinquiéme des freres vint alors de lui-même ſe préſenter à Antiochus, & lui dit : » Je viens de moi-même, Tyran, m'of- » frir à endurer pour ma Religion, le même traitement que mes » freres ; je viens donner encore un nouvel objet à ta fureur, » & à ta cruauté, afin que tes crimes ſe multipliant toûjours de plus » en plus, la terrible Juſtice de Dieu éclate enfin contre toi dans » toute ſa fureur. Ennemi du genre humain, Perſécuteur de la ver- » tu, par quel crime avons-nous mérité les tourmens dont tu nous » punis ? Eſt-ce le culte & l'honneur que nous rendons au ſouverain » Créateur de toutes choſes ? Eſt-ce l'obſervation de ſa ſainte Loi ? » Mais cet hommage que nous lui rendons, mais ce zéle pour ſa Loi, » ne méritent-ils pas plûtôt des récompenſes, que des châtimens ? Lorſqu'il parloit ainſi, les bourreaux le liérent, & le conduiſirent au chevalet, pour lui donner la queſtion ; lui ayant mis les pieds dans des entraves de fer, ils lui liérent violemment les reins autour d'une rouë, & lui déchirérent tous les membres par les pointes de fer en forme de ſcorpions, dont la rouë de cette machine étoit armée. Mais quelque violentes que fuſſent les douleurs dont il avoit le corps accablé, ſon ame conſerva au milieu des ſupplices, toute ſa tranquillité, & toute ſa conſtance ; & s'adreſſant à Antiochus, il » lui dit : Tu ne peux, Tyran, nous faire de plus ſenſibles faveurs, » que celles que tu nous fais, contre ton intention ; puiſque les » ſupplices que nous ſouffrons, ſont autant d'illuſtres travaux, par

Digitized by Google

lesquels nous signalons nôtre constance, & nôtre attachement à la « Religion. «

Son glorieux martyre étant achevé, on amena le sixiéme des freres, qui étoit fort jeune. Antiochus lui demanda s'il ne vouloit point consentir à manger des viandes, pour conserver sa vie; & il répondit: Sachez que si je céde à mes freres pour l'âge, je ne leur céderai point en courage; nous avons tous reçû les mêmes principes, & les mêmes instructions, & c'est pour nous un devoir commun, de mourir pour la même cause. Ainsi si vous avez résolu de me faire souffrir les supplices, au cas que je ne consentisse point à manger des viandes impures, commencez à me tourmenter. A peine eut-il ainsi parlé, que les bourreaux le saisirent, & le traînérent sur la rouë; aprés l'y avoir étendu, & avoir démis tous ses membres, ils lui enfoncérent dans le dos, dans les côtez, dans les entrailles, des broches de fer qu'ils avoient rougies au feu. Alors ce généreux Athlete s'addressa au Tyran, & lui dit: C'est sur cette rouë que mes freres & moi aurons souffert courageusement tant de rudes travaux pour la Reglion; c'est-là le théatre de nos exercices; car une conscience pure, éclairée, & soûtenuë par la piété, ne peut jamais être vaincuë. Je veux donc mourir avec mes freres; tu peux même ajoûter de plus grandes rigueurs contre moi. Détestable inventeur de supplices, cruel ennemi des serviteurs de Dieu, tu auras la confusion de voir que des jeunes gens comme nous, auront été victorieux de tous les efforts de ton injuste tyrannie. Car si tu n'as pû ébranler nôtre résolution, si tu n'as pû nous contraindre à manger des viandes impures, n'est-il pas vrai que tu as la honte d'avoir été vaincu? Le feu que tu as allumé pour nous brûler, nous a servi de rafraîchissement; tous les instrumens de supplice n'ont rien eu d'affreux pour nous, & les Ministres de ta cruauté ont moins paru seconder tes intentions, que soûtenir la Loi de Dieu, & nôtre courage. C'est ce qui nous a rendus inébranlables dans nôtre resolution. A peine eut-il proferé ces paroles, qu'on le jetta dans une chaudiére, où il expira d'une heureuse mort.



Digitized by Google

## CHAPITRE X.

### *Martyre du ſeptiéme des freres Maccabées.*

ON amena enſuite le plus jeune & le dernier des ſept freres. Antiochus en le voyant, fut ému de compaſſion, & vivement frappé d'ailleurs de l'invincible courage des autres freres, comme il vit qu'il étoit déja lié, il le fit approcher, & lui dit d'abord, pour lui perſuader d'obéïr : Vous voyez la malheureuſe fin de vos freres, qui ne ſont morts par les ſupplices, que pour m'avoir follement deſobéï. Si vous imitez leur déſobéïſſance, vous devez attendre le même ſort ; mais ſi vous vous rendez à mes volontez, vous gagnerez mon affection, & je vous éleverai aux premieres Charges de mon Etat. Pendant qu'il lui parloit ainſi, il fit approcher la mere, afin que par la compaſſion qu'il lui marqueroit ſur la perte de ſes enfans, il pût l'attendrir, ſur ce dernier qui lui reſtoit, & la diſpoſer à le faire obéïr, pour conſerver ſa vie. Mais cette courageuſe mere, loin d'être ſenſible au diſcours du Tyran, exhorta fortement ſon enfant, & lui dit en Hébreu, de ne point commettre de lâcheté. Auſſi-tôt le jeune enfant s'écria : Déliez-moi, car j'ai quelque choſe à dire au Roi, en préſence de tous ſes courtiſans. Les gardes tout réjoüis de l'oüir ainſi parler, le Déliérent ſur le champ ; mais il courut rapidement droit à la chaudiére ardente qu'on lui deſtinoit, & s'addreſſant à Antiochus, il lui dit : O le plus impie, & le plus déteſtable de tous les Tyrans ! ne ſçais-tu pas que tous tes grands biens, toute ta puiſſance, ton Royaume même, ne viennent que de Dieu, & que tu les tiens de ſa main ? & cependant tu mets à mort ſes fideles ſerviteurs, en leur faiſant ſouffrir les plus cruels ſupplices, pour les obliger à renoncer à la piété, & à la vertu, dont ils font profeſſion ; ce ſera pour punir ces crimes, que la juſtice divine te livrera un jour à un feu éternel, & à des ſupplices que tu ſouffriras pendant tous les ſiécles. Homme plus inhumain que les bêtes, comme ſi tu ignorois que les autres fuſſent de même condition que toi, formez des mêmes élémens, tu fais éclater contre eux tous les reſſentimens de ta fureur, tu leur arraches impitoyablement la langue, & ne pardonnant à aucun de leurs membres, tu les mets à mort, par les plus affreux tourmens ; mais

Digitized by Google

cette mort ne ſert qu'à manifeſter leur généroſité, & à relever le
merite de leur pieté envers Dieu. Pour toi qui fais mourir ſi indi-
gnement les défenſeurs de la vertu, tu périras malheureuſement. Je
dois donc mourir avec mes freres, & ne point dégénérer de leur
conſtance. En diſant ces paroles, il ſauta dans la chaudiére, & finit ainſi ſa vie.

## CHAPITRE XI.

### *Eloge des ſept freres Martyrs. Réfléxion ſur leur généreuſe mort.*

POuvons-nous donc conſiderer ces illuſtres freres, & leur voir mépriſer avec tant de conſtance les tourmens, & la mort même, ſans être perſuadez que la raiſon ſoutenuë de la pieté, eſt la maîtreſſe des paſſions? car ſi les peines & les ſentimens de douleur euſſent ébranlé leur courage, & les euſſent engagez à manger des viandes impures, on auroit lieu de dire qu'ils ſont demeurez vaincus. Mais puis qu'ils ont ſurmonté les peines, & les ſentimens de douleur, avec une conſtance & une réſolution ſi agréables à Dieu, ne doit-on pas reconnoître le pouvoir & l'empire de la raiſon ſur les paſſions, & avoüer que dans cette rencontre elle a triomphé des paſſions & de la douleur? En effet, peut-on ne pas avoüer ce grand pouvoir de la raiſon, en conſiderant que les feux les plus ardens, ne purent ébranler la fermeté & la réſolution de ces glorieux Martyrs? Semblables à des tours élevées, bâties ſur le rivage de la mer, qui ne peuvent être renverſées par l'impétuoſité des vagues, qui viennent ſe briſer contre leurs murs, & qui ſervent toûjours d'abris aſſurez & tranquilles, à ceux qui entrent au port; les généreux freres ſolidement fondez ſur la raiſon, ont été comme autant de ports aſſûrez, où la vertu a fait éclater ſon empire ſur les paſſions. Ne faiſant tous enſemble qu'un même corps de gens réſolus à combattre pour la Religion, ils s'exhortoient les uns les autres, à ſignaler leur ardeur & leur courage; ils ſe diſoient: Puiſque nous vivons en freres, mourons auſſi en freres, pour la défenſe de la Loi. Imitons ces trois jeunes hommes, qui mépriſérent tous, avec un égal courage, les flâmes de la fournaiſe de Babylone, (*a*) où on les avoit

(*a*) Dan. III. 16. 17. & ſuiv.

précipitez. Ne nous effrayons pas des tourmens, lorsqu'il s'agit de rendre témoignage à la verité. L'un disoit, courage mes freres : l'autre disoit, animez-vous de fermeté & de constance, jusqu'à la mort; celui-ci disoit : souvenez-vous de vôtre glorieuse origine ; vous êtes les enfans d'Abraham, & vous devez suivre le bel exemple de pieté que vous a donné son fils Isaac, qui consentit à être immolé, pour ne pas desobéïr aux ordres du Seigneur. (a)

C'est ainsi, que s'entraidant mutuellement les uns les autres, ils excitoient toûjours de plus en plus leur ardeur & leur générosité. Ils se disoient : Sacrifions à Dieu de tout nôtre cœur, une vie que nous ne tenons que de lui, & livrons hardiment nos corps, pour la défense, & pour l'observance de nos Loix. Ne craignons point celui qui ne peut tuer que nos corps; il est un danger bien plus à craindre pour l'ame, c'est celui des peines éternelles, destinées à ceux qui auront violé les commandemens du Seigneur. Armons-nous donc de constance & de fermeté, & demeurons inébranlables dans la résolution que nous avons prise d'obéïr à ses divins commandemens. En mourant dans ces dispositions, nous ne doutons pas qu'Abraham, Isaac, Jacob, & nos autres saints Prédécesseurs, ne nous reçoivent avec joye, en nous félicitant de nôtre persévérance. Si quelqu'un d'eux étoit entre les mains des bourreaux, ses autres freres, lui disoient : Ne nous deshonorez pas, mon frere, & ne trompez pas l'attente de ceux qui viennent de mourir avant vous. Vous n'ignorez point quels sont les beaux liens de l'amitié, dont la Providence elle-même a pris soin de nous unir. Descendus d'un même pere, elle a voulu encore que nous fussions conçus dans le sein d'une même mere, que nous y demeurassions durant un égal espace de tems, que nous y fussions formez d'un même sang, & animez d'un même esprit de vie, que nous fussions mis au monde aprés un même terme, nourris d'un même lait, portez dans les mêmes bras, fortifiez par un même genre de nourriture ; & enfin, que nous fussions instruits & exercez de la même sorte, dans la Loi du Seigneur.

C'est ainsi, que le souvenir de l'union qui doit regner entre des freres, leur inspiroit à tous les mêmes sentimens, & les mêmes dispositions ; & faisant attention qu'ils avoient été instruits dans la même Loi, exercez dans les mêmes pratiques de vertu, & élevez dans la justice, ils s'en aimoient davantage : Car cette même ardeur qu'ils se sentoient pour la vertu, fortifioit beaucoup leur union, & la leur rendoit infiniment aimable. Cette étroite amitié, que la nature &

(a) *Genes.* xxii.

l'éducation

Digitized by Google

l'éducation avoient commencée en eux, la vertu & la pieté la consommoient : & l'exemple de leurs freres, qu'ils avoient vûs si cruellement tourmentez jusqu'à la mort, ne servoit qu'à leur inspirer plus de zéle & de constance dans les tourmens. Pleins de cette ardeur & de ce courage, ils mépriſoient non seulement les douleurs de leurs tourmens, ils s'élevoient encore au-dessus des plus tendres sentimens de l'affection fraternelle.

O la plus généreuse & la plus belle de toutes les résolutions, qui forcez la puissance même des Rois, & qui seule pouvez procurer la vraye liberté ! Je ne dirai point qu'aucun de ces sept freres ne craignît pas la mort, qu'aucun d'eux ne balançât à la souffrir : c'est trop peu dire, ils coururent tous avec ardeur au supplice, comme au chemin qui conduit à l'immortalité. De même que dans nos corps, les pieds & les mains obéïssent aux ordres & aux volontez de l'ame, ainsi ces bienheureux enfans, comme s'ils n'eussent été animez que d'une seule ame, suivoient tous les mêmes impressions de la pieté, & mépriſoient également une mort, qui ne devoit servir qu'à leur meriter une glorieuse immortalité. O saint nombre des sept freres, si bien unis ! Car de même que le cercle des sept jours de la semaine, nous rappelle la mémoire de la création du monde ; ainsi ces sept jeunes hommes ont formé une espece de chœur, en passant par tous les tourmens, sans en appréhender la cruauté. Nous tremblons au seul recit que l'on nous fait des supplices de ces généreux enfans ; mais pour eux, ils voyoient ces supplices sans frayeur, ils entendoient les terribles menaces du Tyran, sans s'ébranler, ils supportoient les tourmens avec constance ; le feu même, & ce qui étoit encore plus terrible que les flâmes, ne les fit jamais trembler ; car si l'activité du feu est vive, elle est aussi fort prompte, puisqu'elle consume les corps en si peu de tems.



Digitized by Google

# CHAPITRE XIII.

## *Eloge de la mere des ſept freres Martyrs.*

NE ſoyons donc point étonnez, ſi ces généreux Martyrs ont pû ſurmonter par la force de leur réſolution, tant de rigoureux ſupplices, puiſque nous voyons qu'une femme ſeule les a tous endurez. Je parle de l'incomparable mere de ces ſept Martyrs. N'éprouvoit-elle pas en elle-même toutes les rigueurs des ſupplices, que l'on faiſoit ſouffrir à chacun d'eux? Car ne ſçait-on pas juſqu'où peut aller l'amour des meres envers leurs enfans; & qu'autant qu'elles ſont attentives à les rendre heureux, autant elles ſont vivement pénétrées des maux dont elles les voyent affligez? Les animaux auſſi-bien que les hommes, reſſentent ce penchant pour la conſervation de leur petits, juſques-là, que les abeilles mêmes, quoique naturellement ſi douces, s'arment de leur aiguillon, comme d'une épée, pour repouſſer les frelons, qui veulent entrer dans leurs ruches, & les pourſuivent juſqu'à la mort, pour défendre leurs petits.

Mais cette généreuſe mere étouffant, à l'imitation du grand Abraham, tous les ſentimens que la tendreſſe lui inſpiroit pour ſes enfans, donna des preuves ſenſibles de ſon zéle pour la piété. Enviſageant d'une part la Religion & la pieté, & de l'autre la conſervation d'une vie fragile & périſſable, elle aima mieux qu'ils méritaſſent la gloire d'une vie éternelle devant Dieu, en répandant leur ſang pour la défenſe de la Religion, que de les voir vivre comblez des faveurs du Tyran, qu'ils n'auroient méritées qu'aux dépens de la vérité & de la Religion. O de quels termes me ſervirai-je, pour décrire la force de l'amour, que les peres & meres ont naturellement pour leurs enfans; cette inclination, cette tendreſſe, qu'ils reſſentent pour ceux en qui ils ont imprimé, comme dans un racourci merveilleux, le caractére de leur ame & de leur reſſemblance? Mais il faut avoüer que cet amour eſt d'autant plus ardent & plus vif dans les meres, qu'elles ont plus de penchant naturel à la tendreſſe, & qu'elles ſont plus ſenſibles à l'amour. Or de toutes les meres, on n'en vit jamais qui eût autant de tendreſſe pour ſes fils, qu'en avoit celle dont nous parlons; les ſoins & l'attachement qu'elle avoit toû-

Digitized by Google

jours eu pour chacun d'eux, aprés les avoir conçûs dans son sein, les douleurs & les travaux qu'elle avoit si souvent endurez, pour les mettre au monde ; tout cela avoit comme imprimé depuis long-tems dans son cœur une affection plus vive & plus sensible. Mais pénétrée des hauts sentimens de la crainte du Seigneur, elle ne fut point troublée de les voir mourir pour la Religion ; si elle les aimoit comme ses chers enfans, elle les cherissoit encore plus à cause de leur probité, & de leur amour pour les observances de la Loi ; car ils étoient tous si sages, si vertueux, si remplis de générosité, si unis ensemble, si pénétrez de respect pour leur digne mere, qu'ils pratiquérent inviolablement jusqu'à la mort les préceptes & les instructions qu'elle leur avoit données. Mais quelqu'amour qu'elle se sentît pour de si dignes & de si vertueux fils, les plus affreux supplices, dont elle les voyoit tourmenter, ne furent pas capables d'ébranler sa constance ; & bien loin de se laisser aller à une fausse tendresse pour eux, elle les exhortoit puissamment, & en particulier, & en général, à souffrir la mort pour la défense de la Religion.

O généreux sentimens de l'amour maternel ! ô sainte & sage tendresse ! ô invincible inclination d'une mere envers ses enfans ! Elle les voit successivement passer par les tourmens & par les flâmes, sans que ce spectacle soit capable d'ébranler, ni sa foi, ni sa pieté. Elle voit leurs chairs rôties au feu, les doigts de leurs pieds & de leurs mains semez sur terre, leur peau arrachée de leur tête, & pendante jusques sur le menton, qui les défigure comme des gens masquez. O que les douleurs que vous ressentîtes alors à la vûë de ces supplices, furent bien plus vives & bien plus cruelles que celles de l'enfantement ! O heureuse mere, qui avez produit au monde de si dignes fruits de piété ! Le premier de vos enfans mourut à vos yeux, & vous n'en fûtes point ébranlée. Vous vîtes les supplices & les tristes regards du second, & vous y parûtes insensible. Le troisiéme eut le même sort, aussi-bien que tous les autres ; & quoique vous ressentissiez toutes les douleurs, que chacun d'eux enduroit ; quoique vous vissiez ces chers enfans expirer devant vous, vous ne perdîtes rien néanmoins de vôtre constance. Vous regardâtes avec des yeux secs, leurs chairs consommées par le feu, ce tas affreux de mains & de têtes coupées, ces corps morts entassez les uns sur les autres ; vous vîtes enfin cette sainte troupe de vos généreux enfans, expirer dans les plus cruels supplices. Rien de tout cela ne fut capable de tirer une larme de vos yeux. Les concerts les plus ravissans des Syrénes, les chants les plus mélodieux des cignes, n'ont rien de si doux, qui ne céde aux plaisirs que ressentoit cette sainte mere,

entendant les cris de ſes enfans, qui l'appelloient en expirant entre les mains des bourreaux.

Elle étoit, pour ainſi dire, dans ſon conſeil, & ſur ſon tribunal, comme un Juge qui tient dans ſes mains les ſorts de la vie & de la mort : elle écoutoit d'un côté les ſentimens de la nature, & de la tendreſſe maternelle ; elle voyoit de l'autre, les ſupplices & la mort, dont ſes fils étoient menacez ; mais elle compta pour rien la conſervation de la vie périſſable de ſes ſept fils : elle fortifia & ſa foi & ſon courage, par le ſouvenir des généreuſes diſpoſitions du grand Abraham, qui préféra les ordres de Dieu, à la conſervation de ſon cher Iſaac. O digne & illuſtre mere, qui avez ſi glorieuſement vangé l'honneur de nôtre Loi ! qui avez protégé avec tant de zéle, la pureté de la Religion, & qui avez triomphé du Tyran par les fruits de vos entrailles ! O généroſité ſans exemple ! ô patience plus qu'héroïque ! Comme autrefois dans le déluge univerſel, l'Arche de Noë, qui portoit, pour ainſi dire, le monde dans elle-même, réſiſta fortement aux flots qui la battirent pendant un ſi long tems ; ainſi toûjours fidelle à la Loi du Seigneur, vos avez conſervé vos enfans, comme une arche flottant ſur les eaux d'un déluge de paſſions ; vous les avez garantis par vôtre courage, des flots impétueux des ſupplices qui s'élévoient contr'eux ; vous avez ſurmonté généreuſement les violens efforts de la tempête, qui s'étoit formée contre la piété & la Religion.

## CHAPITRE XIII.

### *Généroſité de la mere des ſept freres Maccabées.*

UN ſi grand exemple de fermeté & de conſtance dans cette pieuſe mere, déja âgée, qui demeure comme inſenſible à la vûë de la mort de ſes ſept fils, ne prouve-t'il pas invinciblement qu'une réſolution ſaintement priſe, domine ſur les plus impérieuſes paſſions. Je vous ai fait voir que non ſeulement les hommes ont été capables de ſurmonter les paſſions, mais qu'une femme même a pû s'élever au-deſſus des plus vifs ſentimens, que les ſupplices de ſes enfans excitoient dans ſon ame. La fureur des lions, auſquels on expoſa Daniel, & l'ardeur de la fournaiſe, où Miſaël fut jetté, avoient-ils rien de plus terrible que le feu de l'amour qui dévoroit

Digitized by Google

les entrailles de cette mere, lorſqu'elle ſe voyoit arracher tous ſes enfans, par tant de divers ſupplices.

Mais elle s'éleva au deſſus des ſentimens les plus vifs de la nature, par la force de ſa réſolution. Car n'eſt-il pas aiſé de juger qu'une femme, & qu'une mere qui auroit eu moins de conſtance, ſe ſeroit répanduë en plaintes & en gémiſſemens, & auroit dit dans la violence de ſa douleur? O la plus miſérable, & la plus infortunée de toutes les femmes! Ai-je donc mis ſept enfans au monde, pour me les voir tous ravir? A quoi me ſert de les avoir portez dix mois dans mon ſein, & de les avoir allaitez, avec tant de ſoin? C'eſt donc en vain, mes enfans, que j'ai ſouffert les douleurs de tant de divers enfantemens, & que je me ſuis conſumée dans les pénibles ſoins de vôtre éducation? De tous vous autres, il n'en eſt point de mariez, ou du moins ils n'ont point laiſſé de fruits de leur mariage. Je ne verrai donc point vos enfans, & je n'aurai point la douce conſolation d'être appellée du nom d'Ayeule? Il faut donc qu'aprés avoir produit ce grand nombre de fils, je me voye réduite à l'âge où je ſuis, à demeurer ſeule, & accablée de chagrin, ſans qu'il en reſte un ſeul, de qui je puiſſe au moins eſpérer l'honneur de la ſépulture.

Mais qu'elle fut éloignée, cette religieuſe mere, de ſe conſumer ainſi en regrets inutiles; jamais elle n'eut la penſée de détourner ſes fils de la réſolution qu'ils avoient priſe de répandre leur ſang pour l'honneur de la Religion; & jamais elle ne s'attriſta de leur ſang répandu, pour une ſi juſte cauſe. La pieté & la foi lui avoient fait un cœur de bronze à leur égard; & inéxorable à la voix de la chair & du ſang, elle ne jettoit les yeux ſur eux, que pour les conjurer par ſes prieres, de ſacrifier généreuſement leur vie pour la défenſe de la Religion. Genereuſe mere, qui avez donné tant de marques de courage & d'ardeur à défendre l'honneur de nos Loix, qui êtes entrée dans la carriére, avec le généreux vieillard Eléazar, & qui avez triomphé avec tant de force, de la foibleſſe de vôtre ſexe, & de toute la puiſſance du Tyran; vous avez fait voir & par vos paroles, & par vos actions, qu'il n'étoit point d'hommes, dont le courage ne fût inférieur au vôtre. Qu'y-a-t'il de plus fort, que la maniére admirable, dont vous parlâtes à vos enfans, lors qu'ayant été enlevée avec eux, & amenée devant le Tyran, vous vîtes les ſupplices d'Eléazar, ce vénérable vieillard? Mes enfans leur dites-vous alors en Hébreu, que ce combat eſt glorieux! vous y êtes appellez comme lui. Soutenez donc dignement l'honneur de la nation ſainte, & combattez avec force, pour la Loi de nos peres; car ſi

un vieillard a pû soûtenir tant de douleurs & de peines pour la Religion, ne seroit-il pas honteux, que dans la force & la vigueur de l'âge où vous êtes, vous fussiez effrayez de la rigueur des supplices ? Souvenez-vous que c'est Dieu qui vous a mis au monde, & qu'il est l'auteur de la vie, dont vous joüissez ; qu'ainsi vous devez souffrir avec courage, pour son amour, tous les supplices dont vous êtes menacez. Representez-vous avec quelle promptitude nôtre pere Abraham se détermina à immoler son fils Isaac, (a) quoiqu'il le regardât comme devant être le pere d'un peuple nombreux. Fortifiez-vous par le souvenir du généreux Isaac, qui vit sans frayeur le glaive meurtrier que son pere tenoit en main, pour l'immoler. Vous sçavez quelle fut la constance de Daniel, lorsque pour la gloire de Dieu, il fut exposé aux lions. Vous avez devant les yeux l'exemple d'Ananias, d'Azarias, & de Mizaël, qui furent jettez dans la fournaise de Babylone. Quelles preuves ne donnérent-ils pas alors de leur fermeté, de leur courage, & de leur pieté envers Dieu ? Ayant donc une même foi avec eux, pourquoi ne seriez-vous pas animez du même zéle & du même courage ? Ces grands motifs de pieté & de vertu, ne doivent-ils point fortifier vôtre zéle, & vous inspirer de la constance dans les supplices qui vous sont préparez ? C'est par ces paroles si vives & si animées, que cette sainte mere exhortoit chacun de ses enfans, à souffrir glorieusement la mort, pour la défense de la Religion. C'est ainsi enfin, qu'elle leur persuada que ceux qui répandoient leur sang pour la gloire de Dieu, joüiroient de Dieu dans l'éternité, avec Abraham, Isaac, Jacob, & les autres Patriarches.

## CHAPITRE XIV.

### *Martyre de la mere des sept Maccabées.*

APrés que ces généreux Martyrs eurent fini glorieusement leur vie, de la maniére que nous venons de le dire, quelques-uns des gardes d'Antiochus lui suggerérent qu'il falloit aussi se saisir de la mere, & la traiter comme ses enfans ; mais à peine eut-elle oüi

(a) *Genes.* XXII.

ces paroles, qu'elle se jetta elle-même dans le feu, pour éviter qu'aucun de ces infames ministres ne mît la main sur elle. C'est ainsi, ô illustre mere! que vôtre courage victorieux de la puissance & de la cruauté du Tyran, rendit inutiles tous ses efforts, & tous ses mauvais desseins; vous fîtes voir la grandeur & la force de vôtre foi: vous fûtes comme un superbe édifice, fondé sur sept colomnes inébranlables, je veux dire sur vos sept enfans; vous soûtintes avec fermeté tout le poids & toute la violence des supplices, qui fondoient sur vous, comme autant d'orages impétueux. Joüissez maintenant de la tranquillité & du repos que vous avez méritez, par vôtre confiance en Dieu, & par vôtre constance dans les tourmens. Le bel astre de la Lune, n'éclate point parmi les étoiles d'une lumiére aussi vive & aussi éclatante, que celle dont vous brillez aujourd'hui; c'est cette vive lumiére de la pieté que vous avez répanduë sur vos sept enfans, & que vous avez communiquée à ces sept astres lumineux, qui vous rend si précieuse & si glorieuse aux yeux de Dieu, & qui vous a merité d'être affermie dans le Ciel au milieu d'eux; car vos fils sont des vrais fils du grand Patriarche Abraham.

Mais si je pouvois representer, comme sur un tableau, toute la tragique histoire de ce glorieux martyre de la pieté, qui ne frémiroit de voir une mere & sept enfans, expirer par de rigoureux supplices, pour la défense de la Religion? Il faudroit conserver à la posterité le souvenir de cette histoire, & graver sur les tombeaux de ces Illustres morts, ces paroles mémorables: ICI REPOSENT LES CORPS DU GRAND ELEAZAR, D'UNE VERTUEUSE MERE, ET DE SES SEPT ENFANS, QUI POUR DONNER A LA POSTERITE' DES MARQUES DE LEUR FOY ET DE LEUR CONFIANCE EN DIEU, ET POUR VANGER L'HONNEUR DE LEUR NATION, ET SOUTENIR LA VERITE' DE LA RELIGION, MOURURENT GLORIEUSEMENT SOUS LE TYRAN ANTIOCHUS, APRE'S AVOIR ENDURE' AVEC CONSTANCE, TOUS LES PLUS CRUELS SUPPLICES. En effet, quoi de plus divin que ce combat de nos généreux Athlétes, où la vertu éprouvée par la patience, ne les anime à la victoire, que par la vûë de l'immortalité d'une vie bienheureuse, qu'elle leur propose? Eléazar entra le premier dans la lice; cette mere avec ses sept enfans, le suivit dans une si pénible carriére; tous combattirent avec courage contre le Tyran: le monde fut spectateur du combat, la pieté demeura victorieuse, & ceux qui l'avoient si généreusement défenduë, furent couronnez. Qui n'admireroit ces glorieux défenseurs de la Religion

Digitized by Google

du Seigneur ? Qui ne seroit saisi d'étonnement, en voyant leur patience & leur courage, puisque le Tyran lui-même, & tous les siens en furent frappez ? Moïse dit, en parlant à Dieu : (a) *Et tous vos saints sont sous vôtre main.* C'est ainsi que ces saints Martyrs sont protegez & honorez de Dieu. Le prix du sang & de la mort de ces justes, a expié les pechez du peuple, & a servi d'heureux moyens à la Providence, pour délivrer Israël de toutes les calamitez qu'il enduroit. (b) Car Antiochus tout étonné de voir dans ces Israëlites, tant de force & de courage à souffrir les tourmens, au lieu de continuer la persécution, les admira, & les proposant pour exemple à ses soldats, il fit entrer dans ses troupes un grand nombre de Juifs, pour l'aider dans les combats & dans les siéges, & s'étant retiré de Jérusalem, il attaqua & vainquit plusieurs ennemis. (c)

Israëlites, race d'Abraham, obéïssez toûjours à vos saintes Loix, observez-les avec toute la pieté & toute la fidélité qu'elles demandent de vous, & reconnoissez que la raison soutenuë de la vertu, se rend victorieuse de toutes les passions. Souvenez-vous que ces généreux Martyrs, en surmontant avec courage toutes les differentes douleurs qu'ils ont souffertes, se sont attirez non seulement l'admiration des hommes, mais qu'ils ont encore mérité de joüir de Dieu, & de le posséder dans toute l'éternité. Nôtre Nation ne leur fut-elle pas redevable de la paix dont elle joüit ? & ne fut-ce point par le rétablissement qu'ils procurérent de la piété & de la Religion, que nous avons été victorieux de nos ennemis ? Mais le Tyran Antiochus fut châtié dés ce monde, (d) & il est maintenant puni en l'autre. Voyant qu'il ne pouvoit forcer les Juifs à renoncer à la Religion de leurs peres, il partit de Jérusalem avec son armée, & marcha contre les Perses, (e) pour leur faire la guerre.

---

(a) *Deut.* XXXIII. 3.

(b) Voyez 2. *Macc.* VII. 38.

(c) Ce que dit ici l'Auteur, paroît contraire à ce que nous lisons dans les Livres des Maccabées. Antiochus persevera dans sa haine contre les Juifs, jusqu'à ce que se voyant prés de sa fin, il fit de vaines promesses de les combler de graces, & de faveurs ; mais il n'eut pas le loisir d'exécuter ce qu'il avoit promis. Voyez 2. *Macc.* IX.

(d) 2. *Macc.* IX.

(e) Ἐπάρας ἀπὸ τῶν ἱερόσολύμων ἐστρατεύσειν ἐπὶ Πέρσας. Ce qui n'est pas dans l'exacte vérité. Antiochus étoit maître des Provinces de delà l'Euphrate. Il alla d'Antioche, & non pas de Jérusalem en Perse ramasser de l'argent, pour pouvoir suffire à ses folles, & excessives dépenses.

CHAPITRE

## CHAPITRE XV.

*Instruction de la mere des Maccabées à ses enfans. Eloge de leur pere. Conclusion de ce discours.*

L'Admirable mere de ces sept enfans, leur dit ces paroles : (*a*) Mes enfans, j'ai passé le tems de ma virginité, avec toute la pudeur qu'on peut demander d'une fille; je ne sortois jamais de la maison de mon pere, & me tenant exactement dans ma chambre, je me suis préservée de toutes les embûches que l'on tend au dehors à la virginité; jamais le serpent corrupteur n'a attenté à mon honneur. J'ai vécu dans le mariage avec toute la retenuë que doit avoir une mere de famille.

Lorsque vous commenciez à vous avancer en âge, vous perdîtes vôtre pere; il avoit vécu en homme de bien, & il mourut sans regret, Dieu lui ayant donné d'heureux fruits de son mariage. (*b*) Il nous instruisoit, étant avec nous, de la Loi & des Prophétes: Il nous mettoit souvent devant les yeux le meurtre d'Abel par Caïn, le sacrifice d'Isaac, la prison de Joseph, le zéle de Phinées, la fournaise où furent jettez Ananias, Azarias, & Misaël, & l'exemple de Daniel qui fut jetté dans la fosse des Lions. Il nous faisoit souvenir de ces paroles d'Isaïe: (*c*) *Quand vous seriez au milieu du feu, vous n'éprouveriez point l'ardeur de la flâme.* Il nous rapportoit ce que disoit David dans ses Pseaumes: (*d*) *Les souffrances sont le partage des justes;* ces paroles de Salomon: (*e*) *Le Seigneur est comme un arbre de vie, pour tous ceux qui font sa volonté.* Celles d'Ezéchiel: (*f*) *Il ranimera un jour les os desséchez.* Il nous disoit encore ces paroles si instructives, que nous lisons dans un Cantique de Moïse: (*g*) *Je suis le Seigneur, je tuë & je vivifie.* C'est ce Dieu, mes enfans, qui est vôtre vie, & qui peut seul prolonger vos jours.

Que les momens de la vie présente sont pleins d'amertume &

---

(*a*) Cette fin du Livre n'est pas liée avec ce qui précéde.

(*b*) Toutes ces particularitez ne se lisent nulle part ailleurs.

(*c*) *Isai.* XLI. 2.

(*d*) *Psal.* XXXIII. 20.

(*e*) *Prov.* III. 18.

(*f*) *Ezech.* XXXVII. 4. 5. *& sequ.*

(*g*) *Deut.* XXXII. 39.



Digitized by Google

de douleurs ! mais quelle ſource de douceurs & de conſolations pour ces ſept freres, vrais fils d'Abraham, lorſque le Tyran, uſant contr'eux de toute ſa cruauté, les fit jetter dans des chaudiéres d'huile boüillante, les fit tourmenter ſur les chevalets, leur fit couper la langue, crever les yeux, (a) lorſqu'enfin il les fit mourir par les plus cruels ſupplices ! La juſtice de Dieu venge à preſent, & vengera dans toute l'éternité, ſur l'impie Antiochus, le ſang qu'il a répandu par tant de cruautez. Et les ames pures de ces dignes fils d'Abraham, & de leur bienheureuſe mere, auront le bonheur d'être aſſociées à la compagnie des ſaints Peres, & joüiront comme eux de la gloire éternelle, dont la main de Dieu même les couronnera, à qui ſoit honneur & gloire, dans les ſiécles des ſiécles. *Amen.*

(a) Je ne remarque point ce ſupplice dans le recit de ceux des ſept freres, à moins qu'on ne le compreane dans celui par lequel on arracha à quelques-uns la peau de la tête.

Digitized by Google

# LIBRI
# MACHABÆORUM
## TERTIUS ET QUARTUS APOCRYPHI;
## NEC NON
# FLAVII JOSEPHI
## DE IMPERIO RATIONIS,
## EX GRÆCO, LATIO REDDITI.



Digitized by Google

Digitized by Google

# MACHABÆORUM
## LIBER TERTIUS.

### CAPUT PRIMUM.

¶. 1. PHILOPATOR autem, ab iis qui retulerant, cognitâ locorum à se possessorum abstractione factâ ab Antiocho, denuntians omnibus exercitibus suis & pedestribus & equestribus, (2) & sororem Arsinoën secum assumens, processit usque ad ea quæ sunt ad Raphiam, loca; ubi castrametati erant qui circa Antiochum. (3) Theodotus autem quidam complere insidias cogitans, assumens ex commissis suæ custodiæ armis Ptolemaïcis optima, contulit se noctu ad Ptolemæi tabernaculum, tamquam solus interfecturus eum; & in hoc dissoluturus bellum. (4) Hunc autem deducens quidam, qui Dositheus Drimyli dicebatur, genere Judæus, postea autem adjiciens legitima, & à patriis sanctionibus alienatus, ignobilem quemdam decumbere fecerat in tabernaculo quem contigit ferre illius supplicium. (5) Facto autem ingenti prælio, & rebus meliùs succedentibus Antiocho, vehementer Arsinoë obambulans exercitus hortabatur cum ejulatione, & lacrymis, crinibus solutis, ut auxiliarentur sibi ipsis, & filiis, & uxoribus, audacter, promittens daturam se vincentibus, cuique duas minas auri, (6) & ita contigit adversarios in conserendis manibus perire, multos verò etiam captivos fieri. (7)



Digitized by Google

Compos autem factus propositi, statuit propinquas civitates adiens consolari. Quod cùm fecisset, & delubris dona tribuisset, bono esse animo subditos fecit. (8) Cùm autem Judæi misissent ad eum ex Senatu, & Senioribus, salutaturos eum & munera portaturos, & pro his quæ gesta erant, congratulaturos; factum est ut magis ille cuperet quàm citissimè ad eos venire. (9) Cùm autem perveniisset Hierosolymam, & sacrificasset maximo Deo, & gratias reddidisset, & eorum, quæ ordine sequebantur, aliquid ipsi loco fecisset, (10) & jam advenisset ad locum, & sedulitate & decore stupefactus esset, admiratus verò etiam sacræ ædis bonam dispositionem, cogitavit consilium capere introeundi in Templum. (11) His autem dicentibus non licere hoc fieri, quia neque his qui ex gente, liceret ingredi, neque omnibus Sacerdotibus, sed soli omnium præfecto summo Sacerdoti, & hoc in anno semel; ille verò nequaquam acquiescebat, (12) spretâque lege non cessabat provehere se, intrandum omninò dicens: Et, si illi privati sunt hoc honore, me non oportet. Et interrogabat, quam ob causam, intrantem ipsum in quodcunque fanum, nemo eorum qui aderant, prohibuisset. (13) Et quidam imprudenter dixit malè hoc ipsum prodigiosum esse. Factum autem hoc fuerit, inquit, quâ vis de causâ, nonne omninò se intraturum, & volentibus ipsis, & nolentibus? (14) Cùm autem Sacerdotes cum omnibus vestibus procidissent, & orarent maximum Deum auxilium ferre imminenti necessitati, & impetum malè irruentis reprimere, clamoreque cum lacrymis Templum implerent; qui in civitate remanserant, turbati exilierunt, occultum quid esse, quod fiebat, existimantes: (15) & inclusæ virgines in thalamis, cum genitricibus prosiluerunt, & cinere & pulvere aspersis capitibus, gemitibus & suspiriis plateas implebant. (16) Et aliæ verò, nuper astrictæ, thalamos ad occursum assignatos, & congruum pudorem relinquentes, cursum inordinatum in civitate faciebant. (17) Infantes autem filii, & cum his matres, & nutrices defatigatæ aliter & aliter, hæ quidem per domos, hæ verò per vias irrevocabiliter ad eminentissimum Templum congregabantur. (18) Varia autem erat eorum qui in illud conveniebant, oratio, pro his quæ ab illo injustè tentabantur. (19) Cum his autem nonnulli ex civibus audaces facti non ferebant illum omninò instantem, & propositum suum implere statuentem. Clamantes autem se ruituros ad arma, & audacter pro patria lege obituros, magnam fecerunt in loco asperitatem, (20) vixque à senibus & Presbyteris cohibiti, ad eamdem orationis steterunt stationem, (21) & turba quidem ut anteà, in his versabatur orans. Seniores autem qui erant circa Regem, multis modis conabantur superbam ejus mentem à suscepto consilio removere. (22) Induratus autem, & omnia abji-

Digitized by Google

tiens, & jam impetum faciebat, finem putans se impositurum rei prædictæ. (23) Hæc igitur & qui circa illum erant, spectantes, eò se converterunt, ut cum nostris invocarent eum qui omnem potestatem habet, ut his qui aderant, auxilium ferret, non despiciens iniquum & superbum facinus. (24) Ex densissimâ autem & laboriosâ turbarum collectâ vociferatione incomparabilis quidam erat clamor. (25) Existimare enim licebat, non modò homines, sed etiam muros, & totum solum resonare, quasi jam omnibus tunc mortem obeuntibus pro loci contaminatione.

## CAPUT II.

℣. 1. ATqui summus Sacerdos Simon, ex adverso Templi, flectens genua, & manus extendens honestè, talem orationem habebat: (2) Domine, Domine Rex cœlorum, & dominator omnis creaturæ, Sancte in Sanctis, Monarcha, omnipotens, intende nobis oppressis ab imperio, & prophano, qui præ audaciâ & robore intimuit: (3) Tu enim qui creasti omnia, & omnia imperio tenes, Dominus justus es: & eos qui contumeliâ & superbiâ in agendo utuntur, judicas. (4) Tu illos, qui olim iniquitatem fecerunt, inter quos & gigantes fuerunt, robore & audaciâ freti, perdidisti super inducens eis immensam aquam. (5) Tu superbiam operantes Sodomitas, conspicuos iniquitatibus factos, igne & sulphure combussisti, exemplum posteris constituens. (6) Tu confidentem illum Pharaonem, qui servitute oppresserat populum tuum sanctum Israël, cùm variis & multis suppliciis examinasses, notam feciſti potentiam tuam: (7) In quibus declarasti magnitudinem fortitudinis tuæ, & cùm ille persequeretur cum curribus & turbarum multitudine, obruisti profundo mari: eos autem qui se tibi crediderant, qui omni creaturæ dominaris, salvos traduxisti. Qui etiam cognoscentes opera manus tuæ, laudaverunt te omnipotentem. (8) Tu Rex, qui creasti interminatam immensamque terram, elegisti civitatem hanc, & sanctificasti locum hunc ad nomen tibi, nullius rei egenti; & mirum in modum glorificasti apparitione magnificâ commendationem faciens ejus ad gloriam magni, & honorati nominis tui. (9) Et diligens domum Israël, pollicitus utique es, si accidat nobis adversitas, & apprehendat nos angustia, & venientes ad locum hunc oremus, exauditurum te orationem nostram. (10) Et quidem fidelis es; & verax. Quoniam autem sæpè afflictis patribus

Gen. VI. 4.

Gen. XIX. 24.

Exod. XIV. 24. 25.

noſtris, auxilium tuliſti eis in humilitate, & eruiſti eos de magnis periculis; (11) ecce nunc ſancte Rex, propter multa & magna peccata noſtra opprimimur, & ſubjecti ſumus inimicis noſtris, & collabimur in infirmitatibus. (12) In noſtra autem calamitate audax hic & prophanus conatus afficere injuriâ locum hunc ſanctum ſuper terram erectum nomini gloriæ tuæ. (13) Nam habitaculum quidem tuum, cœlum cœli eſt, incomprehenſibile hominibus; ſed quoniam elegiſti gloriam tuam, in populo tuo Iſrael, ſanctificaſti locum hunc. (14) Non ulciſcaris nos in horum immunditia, neque punias nos in contaminatione: ne glorientur iniqui in furore ſuo, neque exultent in ſuperbia linguæ ſuæ, dicentes: Nos conculcavimus domum ſanctificationis, ſicut conculcantur domus abominationum. (15) Dele peccata noſtra, & diſſipa errata noſtra, & oſtende miſericordiam tuam in tempore hoc. Citò præoccupent nos miſerationes tuæ: & da laudationes in ore proſtratorum, & contritorum animis, faciens nobis pacem.

(16) Hic omnium inſpector Deus, & ante omnes ſanctus in ſanctis, exauditâ ſanctâ ſupplicatione, eum qui contumeliâ & audaciâ valdè elatus erat, flagellavit; hinc & indè vibrans eum ut arundinem à vento, ita ut in ſolo jam inutilis & membris reſolutus, neque loqui poſſet, juſto implicatus judicio. (17) Quamobrem amici, & corporis ejus cuſtodes, cùm celerem & acutam viderent eum apprehendiſſe pœnam, timentes me & vitâ deficeret, citò illum extraverunt, ingenti perculſi timore. (18) Sequenti autem tempore cum ſe collegiſſet nequaquam ad pœnitentiam venit, caſtigatus: ſed cùm amarâ comminatione diſceſſit. (19) Reverſus autem in Ægyptum, & malitiam adaugens, per compotores, & ſodales jam indicatos ab omni juſtitiâ ſemotos, non ſolùm in innumerabilibus libidinibus perſeveravit, ſed etiam eò temeritatis proceſſit, ut infanda in locis conſtitueret, & multi ex amicis intendentes in Regis propoſitum etiam ipſi ſequerentur illius volontatem. (20) Propoſuit autem publicè contra gentem diſſeminare vituperationem: Et in turri, quæ erat ad aulam, erigens columnam, inſculpſit ſcripturam, neminem eorum qui non ſacrificarent, ad ſacra eorum ingredi; omnes autem Judæos in vulgi deſcriptionem & ſervilem conditionem abduci; qui autem contradicerent, vi ablatos, vitâ privari: (21) Hos autem deſcriptos ſignari etiam per ignem inſigni liberi, hederæ folio, ac ſe cedere ob jam cõcreitam libertatem. (22) Verùm ne omnibus infenſus videretur, ſubſcripſit: ſin autem ex eis aliqui elegerint verſari cum iis qui ſecundum Teletas initiati ſunt, hos æquo jure cives cum Alexandrinis eſſe. (23) Igitur nonnulli quidem in civitate civilis Religionis gradus honorantes facilè ſe ipſos dederunt, tamquam magnæ cujuſdam gloriæ participes futuri ex ea quæ futura eſſet, cum Rege

converſatione

conversatione. (24) Plerique autem generoso animo seipsos confirmaverunt, & à pietate non recesserunt; & pecunias pro vita commutantes, intrepidè conabantur seipsos liberare à descriptionibus, bonâ autem spe freti perstabant, auxilium se consecuturos; (25) & suos illos, qui recesserant, abominabantur, & tanquam hostes gentis judicabant, & communi consuetudine & utilitate privabant.

## CAPUT III.

℣. 1. QUæ cùm comperisset impius, adeò iratus est, ut non solùm iis qui ad Alexandriam, succensseret, sed etiam iis qui in regione, gravius adversaretur, & juberet festinantes congregare omnes simul, & pessimâ nece vitam ipsis adimere. (2) His autem constitutis, fama inimica pervulgabatur contra ipsum genus; hominibus consentientibus ad maleficium, occasione datâ ad constitutionem, tanquam eos à legitimis prohiberent. (3) At Judæi erga Regis quidem benevolentiam & fidem immutabilem conservabant; venerantes autem Deum, & ex ipsius lege Rempublicam gerentes, secessionem in aliquibus faciebant, & mutationes: quam ob causam aliquibus odiosi videbantur. Sed justarum actionum functione conversationem ornantes, omnibus hominibus probati extiterunt. (4) Igitur ipsam quidem de genere in omnibus pervulgatam rectè agendi rationem alienigenæ nequaquam recensuerunt: verùm de adorationibus & cibis discrimen pervulgabant, dicentes; neque Regi, neque exercitibus fœderatos esse homines, sed esse odiosos; & majorem in modum negotiis adversari: & non mediocrem excitarunt vituperationem. (5) Græci autem, qui erant in civitate, nullis injuriis affecti tumultum inexpectatum circa homines videntes, & concursus improvisos fieri; auxiliari quidem non poterant (tyrannica enim erat constitutio:) (6) Sed consolabantur, & graviter ferebant, & mutatum hæc iri putabant: non enim sic contemnet talem constitutionem, qui nihil ignoraverit. (7) Jam verò & quidam vicini & amici, & qui simul negotiabantur, secretò quosdam accersentes, fidem dabant contegendo, & omnem diligentiam ad defensionem. (8) Igitur ille quidem præsenti prosperitate exultans, & non considerans maximi Dei potestatem, putans autem perpetuò in eodem perseverare consilio, scripsit contra eos epistolam hanc. (9) Rex Ptolemæus Philopator iis qui per Ægyptum, & per loca, Ducibus, & militibus, gaudere, & valere,



Digitized by Google

Valeo autem & ego ipſe, & res noſtræ. (10) Poſt factam nobis in Aſiam expeditionem, quam ipſi etiam ſcitis, quæ Deorum erga nos improviſo conſilio; & fortitudine etiam noſtrâ ſecundùm rationem ad optimum finem perducta eſt, putavimus non violentiâ lanceæ, ſed æquitate, & multâ humanitate indulgenter tractare gentes, quæ habitant Cæleſyriam, & Phænicem, ac libenter benefacere. (11) Et cum Templis, quæ ſunt per civitates, tribuiſſemus reditus multos, venimus etiam Hieroſolymam, aſcendentes honorare Templum ſceleſtorum illorum, & numquam deſiſtentium ab amentia. (12) Illi autem verbo quidem noſtram ſuſcipientes præſentiam, re autem falſò, volentibus nobis introire in Templum eorum, & decentibus ac pulcherrimis donis honorare, tumoribus antiquioribus agitati prohibuerunt nos ab ingreſſu. (13) (Cùm inferiores eſſent noſtris viribus) ob eam quam erga omnes homines habemus, humanitatem, Suam autem erga nos malevolentiam manifeſtam facientes, quippe ſoli prorſus gentium contra Reges & beneficos ſuos cervicem erigentes, nihil legitimum ferre volunt. (14) Nos autem cum horum amentia converſati, & cum victoria reverſi, & in Ægypto omnibus nationibus humaniter occurrentes, prout decebat, fecimus. (15) In his autem erga gentiles eorum oblivionem injuriarum omnibus notam facientes, propter ſocietatem, & commiſſa eis antiquitùs cum ſimplicitate ſexcenta negotia aggreſſi mutare, voluimus Alexandrinorum etiam Republicâ eos dignari, & participes ſemper Sacerdotum conſtituere. (16) Illi autem in contrariam partem accipientes, & inſitâ improbitate honeſtum repellentes, perpetuò autem ad malum proni, non ſolum cum ignominiâ repudiarunt jus civitatis; ſed etiam abominantur, & verbo & ſilentio paucos quoſdam ex eis erga nos legitimè affectos, ſemper ſuſpicantes, ob infamem vitæ rationem citò nos everſuros rectè facta. (17) Quamobrem argumentis etiam probè perſuaſi hos omnibus modis contra nos malè ſentire, & providentes ne fortè repentinâ poſt hac turbatione nobis imminente hos à tergo proditores, & barbaros habeamus hoſtes, (18) juſſimus, ſimul atque allata fuerit epiſtola hæc, eâdem horâ eos qui habitant cum uxoribus & filiis, cum contumeliis & vexationibus mittere ad nos vinculis ferreis undique concluſos, ad tetram & infamem inimicis convenientem cædem. (19) His enim ſimul punitis, putavimus, in reliquum tempus perfectè nobis res in bono ſtatu & optima diſpoſitione conſtitutum iri. (20) Quicumque autem quempiam Judæorum texerit à ſene uſque ad infantem, uſque ad lactentes, turpiſſimis tormentis occidetur cum tota domo: (21) Qui autem indicare potuerit, ex ipſo ſubſtantiam ejus qui incidit in pœnam, accipiet, & de regali argento drachmas bis mille, & libertatem adipiſcetur,

Digitized by Google

& coronabitur. (22) Omnis autem locus, ubicumque deprehensus fuerit omninò tectus Judæus, invius, & igne combustus fiat, & omni mortali naturæ ad omnia inutilis extet in sempiternum tempus. Et formula quidem epistolæ sic scripta est

## CAPUT IV.

1. 1. UBicumque autem promulgatum fuit hoc Edictum, populare convivium constitutum est gentibus cum jubilationibus, & gaudio, tanquam jam antiquitus induratâ in eorum mente, audacter simul se prodente inimicitiâ. (2) Judæis autem insanabilis luctus erat, & prorsus lugubris cum lacrymis clamor, gemitibus undique inflammato ipsorum corde, gementibus improvisam repentè sibi constitutam perniciem? (3) Quæ præfectura, aut civitas, aut quis omninò habitatus locus, vel quæ viæ planctu & gemitibus super his non complebantur? (4) Sic enim acerbo & immiti animo à Ducibus qui per civitates, unanimiter ejiciebantur; ut ad eximia supplicia quidam etiam ex inimicis ante oculos sibi ponentes communem misericordiam, & considerantes incertam vitæ mutationem, flerent miserrimam eorum expulsionem. (5) Agebatur enim senum multitudo canitie coopertorum, ob tarditatem, quæ ex ætate, pedibus incurvis, impetu violentæ ejectionis, absque ullo pudore abutentibus ad citam itionem. (6) Quæ autem nuper ad vitæ communionem conjugalem subierant thalamum adolescentulæ, pro delectatione translatæ ad gemitus, & pulvere unguentatam conspersæ comam, apertè autem ductæ lamentationem pro hymenæis unanimiter incipiebant, tanquam laceratæ vexationibus alienigenis. Vinctæ autem populares usque ad ascensum in navim trahebantur cum violentiâ. 7) Ipsique horum conjuges laqueis pro coronis implicati cervicibus cum floridâ & juvenili ætate, pro convivio, & juvenili negligentiâ reliquos nuptiarum dies in lamentis agebant, ad pedes jam infernum videntes positum. (8) Abducebantur autem ferarum more tracti ferreorum vinculorum necessitatibus: Hi quidem transtris navium affixi collis, illi autem constricti pedes insolubilibus, præterea verò desuper densâ tabulâ dispositâ à lumine excluſi, ut undique obtenebratis oculis, vitam insidiatorum in tota navigatione degerent. (9) His autem desuper dictam ratam ductis, & navigatione confectâ, sicut erat sancitum à Rege, jussit eos in Hip-



Digitized by Google

podromo, qui est ante civitatem castrametari; cujus ingens erat spatium, quique ad manifestum opprobrium valdè erat opportunus, propositus omnibus qui pergebant in civitatem, & qui ex his in regionem proficiscebantur peregrè; ut neque exercitibus ejus communicarent, neque muris omninò dignarentur. (10) Postquam verò id factum est, cùm vidisset eos qui in civitate ejusdem gentis essent, clam egredientes frequentiùs lugere ignominiosam fratrum miseriam; iratus jussit & his simul eodem modo diligenter fieri, atque illis, nihil minus ullo modo habentibus illorum supplicio: Describi autem omne genus ex nomine, (11) ad paulò antè demonstratam operum laboriosam servitutem, tortos autem denuntiatis tormentis demum deleri sub unius diei tempus. (12) Facta igitur est horum descriptio cum acerbo studio, & ambitiosâ assessione, à solis ortu usque ad occasum, nondum accipiens finem ad dies quadraginta. (13) Magnificè autem & assiduè Rex gaudio impletus convivia ad omnia idola celebrans, errante procul à veritate mente, & prophano ore, muta quidem, & quæ non possunt ipsis loqui, neque auxiliari, laudans, in summum autem Deum, quæ non decebat, loquens. (14) Post prædictum autem temporis intervallum, nuntiaverunt Scribæ Regi, non posse ulteriùs Judæorum descriptionem fieri, propter immensam eorum multitudinem; quippe cùm adhuc plures essent per regionem, hi quidem adhuc domi consistentes, illi verò & per loca, ita ut minimè id præstari posset ab omnibus, qui super Ægyptum Ducibus. (15) Cùm autem duriùs illis minatus esset, tanquam qui muneribus corrupti essent ad machinationem fugæ; contigit ei manifestò de hac re fidem fieri, dicentibus illis cum demonstratione, & chartam jam, & scriptorios calamos, quibus utebantur, defeciisse. (16) Hoc autem erat opus invictæ è cœlo auxiliantis Judæis providentiæ.

## CAPUT V.

¶. 1. TUnc vocans Hermonem præpositum elephantorum curæ, gravi plenus irâ & bile, omninò immutabilis, jussit, insequenti die, largis pugillis thuris, & vino multo puro omnes potare elephantos, qui erant numero quingenti; & effæratos copiosâ potionis præbitione immittere in occursum mortis Judæorum. (2) Ille quidem hæc præcipiens vertit se ad convivium, congregans eos maximè ex amicis & exercitu, qui infensi erant Judæis. Præpositus autem ele-

Digitized by Google

phantorum, Hermon, quod præceptum erat, aptè perficiebat. (3) Ac præterea Miniſtri ad veſperam exeuntes, miſerorum manus ligabant, & reliquam ſibi moliebantur circa ipſos cautionem, crepuſculo matutino exiſtimantes ſimul accepturam gentem terminum mortis. (4) Qui autem omni protectione deſtituti videbantur gentibus Judæi, eò quòd undique premeret eos cum vinculis neceſſitas, omnipotentem Dominum, & omnipotentiæ dominantem miſericordem Deumſuum, & Patrem, inceſſabili clamore omnes cumlachrymis invocabant, orantes ut removeret impium quod contra ſe conſilium, & ipſos liberaret cum magnifica præſentia, ex ea quæ ad pedes erat in promptu morte. (5) Ergò horum quidem ſupplicatio aſſiduè aſcendebat in cœlum: Hermon autem cùm immites elephantos potaſſet, repletos multa præbitione vini, & thure ſaturatos, diluculò ad Aulam affuit, ut hæc nuntiaret Regi. (6) Hanc autem ab æterno tempore creaturam bonam in nocte & die conceſſam ab eo qui gratificatur omnibus quibuſcumque ipſe voluerit ſomni partem miſit ad Regem: (7) Et jucundiſſimâ & profundâ detentus operatione Domini, injuſto quidem propoſito valdè fraudatus, & ab irrevocabili cogitatione magnificè deceptus. (8) Judæi autem præſignatam horam fugientes ſanctum laudabant Deum ſuum: & iterùm rogabant eum qui facilè reconciliatur, ut demonſtraret robuſtiſſimæ ſuæ manûs potentiam gentibus ſuperbis. (9) Cùm autem media jam ferè eſſet decima hora, qui ad vocationes erat ordinatus, confertos videns vocatos, pupugit accedens, Regem. Et, cùm vix excitaſſet, oſtendit compotationis, tempus jam præterire, eam quæ de his rebus ſolet, rationem faciens. Quam Rex reputans, & verſus ad convivium juſſit eos qui venerant ad compotationem, accumbere coram ſe. (10) Quod etiam cùm factum eſſet, hortabatur, ut epulis ſeſe dantes præſentem compotationis partem multùm celebrantes in lætitia inſumerent. (11) Longiùs autem procedente convivio, Hermonem accerſens Rex, cum acerbis minis interrogabat, quam ob cauſam permiſſi eſſent Judæi præſentem diem ſuperſtites agere. (12) Illo autem oſtendente, noctu cum præceptum erat, ſe ad finem perduxiſſe, ut amicis ei teſtimonium dantibus; ille deteriorem Phalaride crudelitatem habens, dixit: Hodierno ſomno gratiam habeant illi. (13) Sine dilatione autem in advenientem diem ſimiliter para elephantos ad ſceleſtorum Judæorum perditionem. (14) Cùm dixiſſet autem Rex, ultrò omnes qui aderant cum gaudio ſimul collaudantes, in propriam domum unuſquiſque reverſus eſt. Neque tam in ſomno inſumpſerunt tempus noctis, quàm in excogitandis omnis generis ludibriis in eos qui miſeri videbantur. (15) Nuper autem gallus cantaverat matutinùs, & beſtias cùm armaſſet Hermon, in magno porticu concitabat.



Digitized by Google

Turbæ autem quæ in civitate convenerant ad maximè miserabile spectaculum, expectantes auroram cum aviditate. (16) Judæi autem ad invisibile tempus animo suspensi lachrymosa supplicatione in canticis luctuosis tendentes manus in cœlum orabant summum Deum, ut rursus ipsis auxiliaretur brevi. (17) Nondum autem solis radii disseminabantur, & Rege amicos admittente, Hermon adstans vocabat ad exitum, ostendens propositum Regis in promptu esse. (18) Ille autem, cùm percepisset, & obstupuisset super iniquo exitu, ignoratione prorsùs detentus interrogabat, quodnam negotium esset, pro quo id ei cum festinatione confectum esset. Hoc autem erat opus omnium dominantis Dei, eorum quæ antea ipsi excogitata erant, oblivionem in mentem immittentis. (19) Hermon autem suggessit, & omnes amici, bestias, & exercitus paratos esse, ô Rex, juxta tuum instans propositum. (20) Ille autem super his quæ dicta erant, repletus bile, eò quòd omnis ejus de his cogitatio per Dei providentiam dissipata esset; intuens cum minis dixit: (21) Si tibi parentes essent, aut filiorum fœtus, hunc bestiis ferocibus apparassent copiosum cibum pro inculpatis, & qui majoribus meis perpetuam firmam fidem eximiè præstiterunt, Judæis, atqui, nisi intercederet communis educationis amor, & utilitatis ratio; vitâ pro his privatus esses. (22) Ita Hermon improvisam & periculosam subiit comminationem, & aspectu & vultu demissus fuit. Unusquisque autem amicorum mœstè tabescens, eos qui congregati erant, dimiserunt unumquemque ad proprium negotium.

(23) At Judæi, cùm audissent ea quæ à Rege, præsentem Deum, & Regem Regum laudabant, hoc etiam ipsius auxilium assecuti. (24) Verùm secundùm has ipsas leges Rex iterum constituens convivium, hortabatur ad lætitiam se converterent. Accersito autem Hermone cum minis dixit: Quoties tibi de his ipsis præcipiendum est infelicissime? Elephantos, adhuc etiam nunc arma in crastinum ad Judæorum perditionem. (25) Cognati autem, qui simul discumbebant, inconstantem illius mentem admirantes, proferebant hæc: Rex, usquequò nos tanquam stolidos pertentas, præcipiens jam tertiò illos deleri, & iterùm in rebus ipsis, mutatione dissolvens ea quæ tibi decreta sunt? (26) Quamobrem civitas propter expectationem tumultuatur, & plena coitionum, jam etiam periclitatur sæpè diripi. (27) Quocirca Rex in omnibus Phalaris impletus stoliditate, & factas in se ad visitationem Judæorum mutationes animi pro nihilo ducens, (28) impium confirmavit juramentum, statuens hos quidem sine dilatione mittere in infernum, genibus & pedibus ferarum cruciatos. Exercitu autem ducto contra Judæam, solo illam æquaturum, igne & hastâ velociter, & invium illorum nobis Tem-

Digitized by Google

plum igne citò prostraturum, & ab illis sacrificantibus vacuum facturum. (29) Tunc læti discedentes amici & cognati, cum fide disposuerunt exercitus opportunissimis locis civitatis ad custodiam. (30) Elephantorum autem præpositus, cùm feras, quasi, ut ita dicam, ad insanam habitudinem adduxisset, odoratissimis potionibus vini cum thure mixti horribilibus præparationibus præparatas, circa auroram, civitate jam turbis innumerabilibus ad Hyppodromum refertâ, ingressus Aulam, ad id quod propositum erat, incitavit Regem. (31) Ille autem gravi irâ impletus impium cor, omni mole cum feris exiliit, volens immiti corde, etiam pupillis oculorum spectare ærumnosam & miseram eorum qui jam dicti sunt, subversionem. (32) Ut autem elephantorum exeuntium circa portam, & subsequentis armati exercitûs, & multitudinis euntis pulverem viderunt, & gravisonum tumultum audierunt Judæi, ultimum illum vitæ momentum finem sibi esse putantes. (33) Miserrimæ expectationis, ad miserationem & gemitus conversi, osculabantur se invicem complicati cognatis, super colla procidentes, parentes pueris, & matres puellis, (34) aliæ autem nuper genitos ad ubera habentes infantes ultimum sugentes lac. (35) Verum tamen & quæ sibi anteà præbita essent de cœlo, auxilia, conscii, pronos unanimiter se projicientes, & separatis infantibus ab uberibus, exclamaverunt voce magnâ valdè, omnis potentiæ Dominum suppliciter orantes, ut ipsorum cum præsentia miseraretur, qui jam ad portas infermi essent.

## CAPUT VI.

℣. 1. ELeazarus autem quidam, vir insignis, ex eis, qui de regione, Sacerdotibus, in senio jam ætatem sortitus, & omni virtute ad vitam pertinente ornatus, eos qui circa se cohibens Presbyteros ab invocando sancto Deo, precatus est hæc: (2) Rex magnipotens, altissime, omnipotens Dee, qui creaturam omnem in miserationibus gubernas, respice in semen Abraham, in filios sanctificati Jacob, sanctificatæ portionis tuæ populum in peregrina terra peregrinum injustè pereuntem, Pater. (3) Tu Pharaonem abundantem curribus, olim hujus Ægypti Dominum elatum iniquâ audaciâ, & linguâ magniloquâ cum superbo exercitu demersos ponto perdidisti, ostenso lumine misericordiæ generi Israël. (4) Tu innumerabilibus exercitibus exultantem Sennacherim gravem Assyriorum Regem, qui

*Exod.* XIV. 24. 25.

4 *Reg.* XIX. 35.

hastâ universam jam subjugarat terram, & elatus super sanctam civitatem tuam gravia loquebatur fastu, & audaciâ, Domine, fregisti, manifestò ostendens gentibus multis potentiam tuam. (5) Tu tres illos, qui in Babylonia, socios, qui sponte animam igni dederant ne servirent vanis, ignitum irrorans caminum liberasti usque ad capillum illæsos, flammâ immissâ in omnes adversarios. (6) Tu calumniis invidiæ per terram leonibus projectum feris cibum Danielem in lucem revocasti incolumem, & in ventre ceti in mari educati durè liquescentem Jonam, illæsum omnibus familiaribus ostendisti, Pater. (7) Et nunc osor contumeliæ, multum misericors, universorum protector, citò appareas his qui de genere Israël, qui contumeliis afficiuntur ab abominatis iniquis gentibus. (8) Quòd si impietatibus per ipsam peregrinationem vita nostra constricta est, cùm erueris nos de manu inimicorum, prout elegeris, Domine, perde nos morte. (9) Non vanis vanæ sapientes benedicant super delictorum ruorum perditione, dicentes: Neque Deus eorum liberavit eos. (10) Tu autem qui omne robur, & potentiam omnem habes æterne, nunc respice. (11) Miserere nostri, qui per injustam inimicorum injuriam è vita more insidiatorum submovemur. (12) Admirentur autem gentes invictam tuam potentiam hodiè, honorate, qui potestatem habes ad salutem generis Jacob. Supplicat tibi universa multitudo parvulorum, & horum parentes cum lachrymis. (13) Pateat omnibus gentibus, quòd nobiscum es, Domine, & non avertisti faciem tuam à nobis: (14) Sed, sicut dixisti, neque cùm essent in terra inimicorum suorum, ipsos despecturum, sic perfice, Domine.

*Dan.* III. 49. *& seq.*

*Dan.* VI. 21. *& seq.* *Jon.* II. 1. *& seq.*

(15) Eleazaro autem finem jam faciente orationis, Rex cum feris, & toto exercitu fremitu ad Hippodromum accedebat. (16) Et aspicientes Judæi, vehementer exclamaverunt in cœlum, ita ut adjacentes etiam convalles simul sonantes, continuum fletum facerent universo exercitui. (17) Tunc magnificè gloriosus, omnipotens, & verax Deus, ostendens sanctam faciem suam, aperuit cœlestes portas, è quibus inclyti duo terribiles Angeli descenderunt, manifesti omnibus, præterquam Judæis: (18) Et ex adverso steterunt, & exercitum adversariorum impleverunt turbatione, & formidine, & immobilibus ligaverunt compedibus. At qui Regis etiam corpus factum est horrens, & oblivio gravem ejus audaciam occupavit. (19) Et converterunt se bestiæ super subsequentes armatos exercitus, & conculcabant eos, & exterminabant.

(20) Et versa est Regis ira in misericordiam & lachrymas pro his quæ anteà molitus fuerat. (21) Audiens enim vociferationem, & videns præcipites omnes ad perditionem, illachrymatus, cum ira amicis minabatur, dicens: (22) Regios transgredimini mores, & tyrannos

tyrannos superastis crudelitate: & me benefactorem vestrum aggredimini à Principatu jam & spiritu removere, clàm machinantes quæ non conferunt regno. (23) Quis eos qui obtinent nostras in fide munitiones regionis, è domo removens, stultè congregavit huc? (24) Quis eos qui ab initio benevolentiâ erga nos omnibus in rebus superant omnes gentes, & deterrima sæpè hominum susceperunt pericula, sic iniquis implicuit suppliciis? (25) Solvite, & dissolvite injusta vincula; ad propria cum pace dimittite, quæ ante facta sunt, deprecati, dimittite filios omnipotentis cælestis Dei viventis, qui à nostris majoribus hujusque nunc incolumen cum gloria bonum statum præbet rebus nostris. (26) Ergo ille quidem hæc dixit. Hi autem indivisibili tempore soluti sanctum salvatorem Deum suum benedicebant, nuper à morte evadentes. (27) Deinde Rex in civitatem reversus, Præfectum redituum accersens, jussit & vina & cætera ad convivium necessaria præbere Judæis ad dies septem, statuens eos quo in loco perniciem subire putabant, in hoc cum omni lætitia salutaria celebrare. (28) Tunc qui anteà ignominiosi, & propè infernum erant, quinimò in eum descenderant; pro acerba & lugubri morte convivium salutare instruentes, paratum ipsis ad ruinam & sepulturam locum tentoriis convivalibus diviserunt pleni gaudio: (29) Ac desinentes gemebundum lamentationis canticum, resumpserunt cantum patrium, salvatorem, & prodigiorum factorem laudantes Deum: fletumque omnem & planctum removentes, choros constituerunt pacificæ lætitiæ signum. (30) Eodem autem modo & Rex pro his magno congregato symposio, sine intermissione erga Cœlum confitebatur magnificè pro inopinata, quæ sibi obvenerat salute. (31) Quique antea in perniciem & avium escam eos futuros putabant, & cum gaudio descripserant, gemuerunt confusione in seipsis induti, & ignivomâ audaciâ ingloriè extinctâ: (32) Judæi autem, sicut prædiximus, constituto prædicto choro, cum epulis, in confessionibus hilaribus, & psalmis, degebant: (33) Et communi de his latâ lege ad omnem habitationem suam in generationes, prædictos dies agendos decreverunt lætos, non potationis causâ, & edacitatis, sed salutis sibi per Deum datæ. (34) Adierunt autem Regem, dimissionem suam ad propria postulantes. (35) Describunt autem eos à vigesima quinta mensis Pachon usque ad quartam mensis Epiphi ad dies quadraginta: statuunt autem eorum perditionem à quinta Epiphi, usque ad septimam diebus tribus, in quibus etiam magnâ cum gloriâ patefaciens misericordiam suam omnium Dominus, incolumes eos liberavit simul. (36) Epulabantur autem omnibus à Rege præbitis usque ad quartam decimam: in qua etiam adierunt pro dimissione sua. (37) Collaudans autem eos Rex, scripsit eis subjectam epistolam

ad Duces, qui per civitates; quæ magnam animi intentionem præ se ferebat.

## CAPUT VII.

℣. 1. REx Ptolemæus Philopator Ducibus per Ægyptum, & omnibus negotiorum Præfectis, gaudere, & valere. Valemus autem & ipsi, & filii nostri, prosperè dirigente nobis res magno Deo, sicut volumus. (2) Ex amicis quidam morum improbitate, frequentius nobis assistentes, persuaserunt nobis, ut Judæi, qui sub Regno sunt, quod conjurationem congregassent, punirentur novis rebellium suppliciis, (3) Prætendentes numquam bono in statu collocatum iri res nostras, propter odium quod hi haberent erga omnes gentes, quoadusque hoc perficiatur. (4) Qui & vinctos adducentes eos cum vexationibus tanquam mancipia, potiùs autem tanquam insidiatores, sine ullo judicio, & inquisitione aggressi sunt interficere, lege Scytharum ferociorem induti crudelitatem. (5) Nos autem super his duriùs comminati, pro ea quam habemus erga omnes homines æquitate, vix vitam eis condonantes, & celestem Deum agnoscentes, qui tutò protexerat Judæos, tanquam pater pro filiis assiduè propugnans, & amicitiæ, quam habent erga nos & majores nostros, stabilem benevolentiam recolentes, justè dimisimus, quolibet cujusque causæ modo: (6) Et præcepimus cuique, ut omnes ad propria reverterentur, nemine usquam ipsos prorsùs lædente, neque exprobarent de iis quæ præter rationem gesta essent. (7) Scitote enim si quid contra hos machinemur mali, vel omninò eos contristemur; non hominem, sed omnis potentiæ Dominum Deum altissimum adversarium nobis ad ultionem rerum usquequaque inevitabiliter perpetuò nos habituros. Valete.

(8) Acceptâ autem epistolâ hac, non statim ursérunt abitionem, sed Regem obsecrarunt, qui ex Judæorum genere sanctum Deum sponte deseruissent, & ejus legem, ii per ipsos debitam pœnam reportarent; (9) Proponentes, qui ventris causâ transgressi essent divinas Leges, ne in Regis quidem rebus unquam benè sensuros. (10) Ille autem verè eos dicere confessus, & collaudans, dedit eis omnium potestatem, ut eos qui transgressi erant Dei Legem, disperderent per omnem, qui in Regno ipsius, locum fidenter sine ulla regali autoritate aut scientiâ. (11) Tunc bene precantes ei, sicut par erat, qui ex

Digitized by Google

his erant Sacerdotes, & omnis multitudo acclamantes *alleluya*, cum gaudio abierunt. (12) Tunc occurrentem ex contaminatis concivem per viam puniebant, & exempla edentes interficiebant. (13) Illâ autem die ſuſtulerunt ſupra trecentos viros, & egerunt lætitiam cum gaudio prophanis interfectis. (14) Illi autem ipſi, qui uſque ad mortem Deum retinuerant, integrâ ſalutis fruitione perceptâ, profecti ſunt è civitate cujuſque modi optimi odoris floribus coronati, cum lætitia & clamore, in laudibus & ſuaviſſimis hymnis gratias agentes Deo patrum ſuorum æterno Salvatori Iſraël. (15) Cùm veniſſent autem Ptolemaïdam, quæ propter loci proprietatem nominatur Roſifera, in qua expectaverat eos claſſis ex communi ipſorum conſilio dies ſeptem, (16) Ibi fecerunt convivium ſalutare, Rege præbente eis bono animo, quæ ad diſceſſum, omnia unicuique uſque ad propriam domum. (17) Delati autem cum pace in confeſſionibus decentibus, ſimiliter & ibi ſtatuerunt hos agere dies ad tempus ſui incolatûs lætos. (18) Quos etiam conſecrantes in columna ad convivii locum, confirmantes votum, abierunt illæſi, liberi, gaudio delibuti, & per terram, & mare, & flumen, incolumes, Regis juſſione; unuſquiſque ad propriam ſedem; & majorem quàm antea, in inimicos poteſtatem adepti cum gloria & timore, prorsùs à nemine dimoti de ſubſtantia. (19) Et omnia ſua omnes reportarunt ex deſcriptione, ita ut, qui aliquid habebant, maximo cum timore eis redderent, cùm magnalia ſummus Deus feciſſet perfectè ad ſalutem ipſorum. (20) Benedictus liberator Iſraël in ſempiterna tempora. *Amen.*



Digitized by Google

# MACHABÆORUM
## LIBER QUARTUS

### CAPUT PRIMUM

¶. 1. CONstituerat jam Simon, ipso vivente, Ducem filium suum Jochanan, & aggregatis ei viris quamplurimis, misit illum ad debellandum virum quemdam, qui in illum egressus erat, dicebaturque Hyrcanus. (2) Erat autem vir magnæ famæ, fortis robore, & vetusti Principatûs. (3) Cui occurrens Jochanan, profligavit illum, quapropter nuncupavit Simon filium suum Jochanan, Hyrcanum, ob occisum Hyrcanum, & victoriam de illo reportatam. (4) Cùm autem audisset Hircanus iste Ptolemæum interfeciſſe patrem ipsius, timuit Ptolemæum, fugitque in Gazam, quem insecutus est Ptolemæus cum pluribus viris. (5) At opitulati sunt cives Gazæ Hircano, & clausérunt portas civitatis, prohibueruntque Ptolemæum pervenire ad Hircanum. Et reversus Ptolemæus abiit in Dagon, habens secum matrem Hircani, & duos fratres illius. Habebat autem Dagon tunc arcem munitissimam. (6) Hircanus verò profectus est ad domum sanctam, & obtulit sacrificia, & successit patri suo; coëgitque exercitum magnum, & perrexit ad Ptolemæum: Quamobrem clausit Ptolemæus portam Dagon super se, & socios, & sese munivit in ea. Et obsedit illum Hircanus, fecitque arietem ferreum ad percutiendum murum atque aperiendum: & diu duravit inter eos pugna, & prævaluit Hircanus contra Ptolemæum, & accessit prope munitionem, & penè eam obtinuit. Cùm ergo vidisset hoc Ptolemæus, præcepit deduci matrem Hyrcani, & duos fratres

Digitized by Google

illius ſuper murum, & ſupplicio affici vehementiſſimo; quod factum eſt illis. Videns autem hæc Hyrcanus, conſtitit, & timens ne interficerentur, deſtitit à pugna. Quem interpellavit mater illius, & ait: Fili mi, ne commovearis amore, & pietate erga me, & fratres tuos præ patre tuo, nec molliaris affectibus propter captivitatem noſtram ulciſcendi illum; ſed repoſce vindictam juris patris tui, & mei quantum vales. Quod autem times pro nobis à Tyranno iſto, neceſſario omninò nobis facturus eſt: Quare inſta oppugnationi, nullâ interpolatione datâ. Cùm ergo audiſſet Hircanus verba parentis ſuæ, inſtitit oppugnationi: Quare auxit Ptolemæus ſupplicia matri & fratribus illius; juravitque ſe præcipitaturum eos ex munitione deorſum, quoties accederet Hircanus ad munitionem. Timuit itaque Hircanus ne cauſa eſſet necis eorum, & reverſus eſt ad caſtra ſua continuatâ obſidione Ptolemæi. Accidit autem ut adeſſet ſolemnitas Tabernaculorum, quapropter profectus eſt Hyrcanus in civitatem domûs ſanctæ, ut præſto eſſet feſtivitati, & ſolemnitati, & ſacrificiis. (7) Cùm ergo cognoviſſet Ptolemæus conceſſiſſe in domum ſanctam, & ibi detineri, irruit in matrem Hircani & fratres illius, & occidit eos, fugitque in locum, ad quem pervenire non poterat Hyrcanus.

## CAPUT II.

¶. 1. CUm autem audiſſet Antiochus Simonem occubuiſſe, coëgit exercitum, & profectus eſt donec pervenit ad civitatem domûs ſanctæ: & caſtrametatus eſt circa eam, & obſedit, intendens illam expugnare: At non valuit ob firmitatem, & altitudinem mœnium ipſius, multitudinem virorum bellatorum, in ea. Volente autem Deo, coërcitus eſt ab illa: (2) Seſe enim contulerat ad partem ſeptentrionalem civitatis, & extruxerat ibi è regione muri centum trigenta turres, & conſcendere fecit ſuper eas viros ad oppugnationem eorum, qui mœnia civitatis conſcendere intentarent: & conſtituit qui ſuffoderent terram in quodam loco, donec perventum eſt ad fundamentum muri: (3) Quod, cùm ligneum compertum eſſet, igni incenderunt, ceciditque ex muro pars magna valdè. Et occurrerunt viri Hircani ad eos, & prohibuerunt ingredi, cuſtodientes locum ruinæ, & egreſſus eſt Hyrcanus cum potiori parte virorum bellatorum ad exercitum Antiochi, & multam intulit eis cladem, & fugatus eſt Antiochus, & ſui, quos perſecutus eſt Hyrcanus cum ſuis, donec removiſſent à civitate. Tum reverſi ad turres, quas extruxerat Antiochus, deſtruxerunt eas, & morati ſunt in civitate, & circa illam. Antiochus verò caſtrametatus eſt in quodam loco, qui



Digitized by Google

distabat à civitate domûs Dei circiter duo stadia.

(4) Adveniente autem solemnitate Tabernaculorum, misit Legatos ad illum Hyrcanus de induciis, donec præteriret solemnitas: Quod concessit ei, misitque victimas, & aurum, & argentum ad domum Dei. Præcepitque Hyrcanus Sacerdotibus, ut susciperent, quod miserat Antiochus, & præstiterunt. Cùm autem vidisset Hyrcanus, & Sacerdotes Antiochi reverentiam erga Templum Dei, Legatos ad eum misit de pace; cui ascensus est Antiochus, & profectus est in Jerusalem. Occurrens ergo ei Hyrcanus ingressi sunt simul civitatem; fecitque Hyrcanus Antiocho, & Principibus ejus convivium, & comederunt unà, & biberunt: (5) Et obtulit ei munus, trecenta talenta auri, & pepigit unusquisque eorum cum socio suo de pace; & auxilio ferendo, & abiit Antiochus in regionem suam.

(6) Fertur autem Hyrcanum aperuisse thesaurum qui fuerat quibusdam Regibus de filiis David, (cui pax) qui protulit indè pecuniam plurimam, & tantumdem reliquit, restituens illum pristinæ occultationi. Tum construxit quod dirutum erat ex muro, & reparavit, & gregis sui utilitati, & commodo, providè consuluit, & rectè erga eos sese gessit.

(7) Cùm autem perveniisset Antiochus in regionem suam, decrevit oppugnare Regem Persidis; defecerat enim à tempore Antiochi primi, (8) Et misit Legatos ad Hyrcanum, ut proficisceretur ad eum: & profectus est cum eo Hyrcanus, ac abiit in regionem Persidis. Cui occurrens exercitus Persarum congressus est cum eo, quos profligans Antiochus, reportavit victoriam ex illis, & gladio percussit eos. Tum stetit in loco suo, & construxit mirabile ædificium, (10) ut esset ei in memoriam in regione eorum: Et perrexit post aliquod tempus in occursum Regis Persarum, & moratus est retrò Hyrcanus cau: à Sabbati, cui Pentecoste instabat. (11) Et sibi occurrerunt Rex Persidis, & Antiochus, ac interceßore inter eos bella maxima, in quibus periit Antiochus, & plures de exercitu ejus. (12) Perveniente autem nuntio ad Hyrcanum, profectus est in regionem Syriæ, & oppugnavit in itinere Halepum; (13) Cui sese dederunt cives, deferentes ei tributa, & recessit ab illis, reversusque est in civitatem sanctam, & moratus est ibi aliquos dies. Tum contendit in Samariæ regionem, & oppugnavit Neapolim, quem prohibuerunt cives eam ingredi: (14) Et destruxit quidquid habebant ædificiorum in monte Jezabel, & Templum quod quidem fuit post ducentos elapsos annos, ex quo ædificaverat illud Sanbalat Samarita. (15) Occidit præterea Sacerdotes qui erant in Sebaste. Et profectus est in regionem Idumeæ, id est, montes Sarah, & sese illi

Digitized by Google

dederunt: quibuscum convenit, ut circumciderentur, & ingrederentur Religionem Torah, seu Legis Mosaïcæ. Cui morem gerentes circumcisi, & Judæi facti sunt, (16) Et confirmati fuerunt in hoc usque ad destructionem domûs secundæ. Et perrexit Hyrcanus ad omnes circumvicinas gentes, cui omnes in clientelam sese dederunt, & inierunt simul fœdus de pace & obedientia. (17) Misit prætorea Legatos ad Romanos, scribens eis de renovatione fœderis inter sese. Cùm perveniissent itaque ejus Legati ad Romanos, honoraverunt eos & exaltaverunt eorum locum, & oscultaverunt Legationem, cujus causâ venerant, & fecerunt negotia eorum, ac responderunt illius epistolæ.

## CAPUT III.

℣. 1. A Seniore, & trecentis vigenti Rectoribus ejus, Hyrcano Regi Judæ, salus. (2) Jam pervenit ad nos epistola tua, quam legentes gavisi sumus. Et interrogavimus Legatos tuos de rebus tuis. Agnovimus item locum dignitatis eorum in scientia, disciplina, & virtutibus; & honoravimus eos, & sedere fecimus in præsentia Senioris, qui expedire curavit omnia negotia illorum, præcipiens restitui vobis omnes urbes, quas vi abstulerat Antiochus, & auferri omnem obicem circa exercitium Religionis vestræ, & irritum fieri quicquid in vos decreverat Antiochus. Præcepit quoque, ut firmæ maneant cunctæ civitates, quas ipse expugnaverat. Mandavit præterea per epistolas omnibus suis Provinciis honorari Legatos tuos, atque cohonestari. Misit etiam cum illis ad te Legatum nomine Cynæum, habentem secum epistolam; cui & Legationem injunxit, ut coram tecum ageret.

Cùm ergò perveniisset epistola Romanorum ad Hyrcanum, Rex nuncupari cœpit, cùm anteà Sacerdos magnus nuncuparetur: Coaluerunt itaque in eo dignitas Regni, & dignitas Sacerdotii. Fuit autem primus, qui nuncupatus est Rex ex Regibus Judæorum tempore domûs secundæ.

## CAPUT IV.

℣. 1. HYrcanus autem contendit in Sebesten, & obsedit Samaritas, qui erant in ea, longo tempore: Donec cò necessitatis eos redigit, ut coacti fuerint vesci omni genere morticinii.

Digitized by Google

(2) Hæc nihilominus æquo ferebant animo, timentes gladium ejus, (3) & fiduciam habentes in Macedonibus, & Ægyptiis, quorum opem imploraverant. (4) Interea adest jejunium majus, cui præsto esse debebat Hyrcanus in domo sancta, ut offerret sacrificia hoc die. Suffecit itaque duos filios suos, nempè Antigonum, & Aristobulum exercitui, præcipiens eis obsidere Samaritas, & in angustias redigere. Jussit quoque exercitui filiis suis obedire, & mandatis eorum obsequi, & profectus est in civitatem domûs sanctæ. (5) Perrexit quoque Antiochus Macedo ad opem ferendam civibus Sebestes, & perlata est fama ejus duobus filiis Hircanis, qui, suffecto qui Sebestes, obsessioni instaret, obviam Antiocho iverunt: quem oppugnantes fugaverunt, & reversi sunt Sebesten. (6) Adventavit præterea ex Ægypto Lythras filius Cleopatræ Reginæ ad opitulandum Samaritis. Hujus nuntium cùm perlatum esset ad Hyrcanum, contendit ad eum transactâ jam solemnitate; cui occurrens oppugnavit acerrimè, occiditque de viris ejus quamplures: & fugatus est Lythras, nec reversi sunt posthac Ægyptii opem ferre Samaritis, & reversus est Rex Hyrcanus Sebesten, & institit in eam, donec gladio expugnavit, & occidit qui remanserant de civibus, & exterminavit eam, & mœnia destruxit.

## CAPUT V.

℣. 1. LYthras quidem filius Cleopatræ cùm roboratus esset bonis, & viris, descivit à matre sua Cleopatra: opitulantibus ei præclarissimis Regni. Accitos itaque Cleopatra duos viros de Judæis, quorum unus dicebatur Chelcias, alter verò Hananias, præposuit iis qui secum remanserant ex Magnatibus Ægyptiorum, ac præfecit ambos copiis Ægypti. Hi autem bene gerebant omnia erga plebem, & sapienter administrabant negotia Regni. Hos misit Cleopatra ad oppugnandum Lytram: qui profecti ad eum, inierunt bellum, & fugaverunt eum, profligatis viris ejus: Qui fugit in Cyprum, ibique morabatur cum paucis, qui secum remanserant.

CAPUT

Digitized by Google

## CAPUT VI.

¶. 1. ERant Judæorum eo tempore tres ſectæ: una Phariſæorum, id eſt ſegregatorum, ſeu Religioſorum, quorum inſtitutum erat aſſerere quidquid in Lege continetur, ſecundùm prædeceſſorum expoſitiones. Secunda Saducæorum, & ſunt Aſſeclæ viri cujuſdam de Doctoribus, nomine Sadoc; (2) quorum inſtitutum erat aſſerere ſecundùm ea, quæ præcipiuntur ex textu Legis, & de quibus demonſtratur ex ipſa Scriptura, non autem quod in textu non extat, nec demonſtratur ex eo. (3) Tertia verò ſecta erat Haſdanim, ſeu virtutibus operam navantium: nec meminit Auctor Libri inſtitutum iſtorum; ſed quatenus hoc dicitur ex nomine: Incumbebant enim iis operibus, quæ ad præſtantiores virtutes accedebant, quod eſt, ſeligere ex iſtis duobus inſtitutis, quod eſt tutius in fide, ſecurius, ac cautius.

(4) Hyrcanus autem fuit primò ex Phariſæis, tum migravit ad Saducæos; eò quòd dixerat illi quidam Phariſæorum: Non licet tibi eſſe Sacerdotem magnum, quia mater tua captiva fuit antequam te gigneret in diebus Antiochi: Filium verò captivitatis non decet eſſe Sacerdotem magnum. Erat autem colloquium hoc præſentibus Phariſæorum Principibus. Quod quidem cauſa fuit tranſmigrationis ejus ad inſtitutum Saducæorum. Saducæi autem inimicitias exercebant cum Phariſæis; (5) Quare inter eos diſcordias nutriebant, & eò induxerunt illum, ut interfecerit de Phariſæis multitudinem plurimam, eóque devenit rerum calamitas, ut bella, & mala multa inter eos longo annorum ſpatio duraverint.

## CAPUT VII.

¶. 1. ERant Hyrcano tres filii, Antigonus videlicet, Ariſtobulus, & Alexander. Diligebat autem Hyrcanus Antigonum & Ariſtobulum: exoſus verò erat ei Alexander. (2) Vidit autem aliquando in ſomniis, quod regnaturus eſſet poſt ſe de filiis Alexander, quod mœrorem ei attulit. Nec illi viſum eſt, ipſo vivente, præficere quempiam filiorum ſuorum, quos diligebat, propter viſionem: nec Alexandrum conſtituere Regem, quod inviſus ei erat. (3) Quare di-



Digitized by Google

miſit negotium, ut eum haberet eventum poſt obitum ſuum, qui Deo optimo maximo erit in placitis. Erant autem Judæi tempore patris illius, & patruelium, conſentientes in amore illorum, & propenſi ad illorum obedientiam, ob hoſtium ſuorum debellationem, & res optimè geſtas ab eis. Perſtiterunt quoque conjuncti in amore Hyrcani, donec perpetrata eſt ab illo cædes Phariſæorum, & exterminium Judæorum, ac civilia bella ob Religionem. Hinc obortæ ſunt perpetuæ inimicitiæ, & continuata mala, & multa clades. Quod quidem cauſa fuit multis deteſtari Hyrcanum. (4) Fuit autem tempus regni illius trigenta, & unius annorum, & defunctus eſt.



Digitized by Google

# PRÆFATIO
## IN LIBRUM
## DE IMPERIO RATIONIS,
## QUI JOSEPHO ATTRIBUITUR.

SApientissimam ostensurus rationem; num scilicet pia ratio ipsa domina sit ac victrix perturbationum, seu affectuum, rectè nimirum suaserim, ut alacres ac incitati, Philosophiæ animum attendatis. Ratio namque ad scientiam prorsus necessaria est. Præterea quoque maximæ virtutum (id est prudentiæ) laudem continet. Etenim ratio illarum planè perturbationum victrix noscitur, quæ temperantiæ solent officere (gulæ scilicet ac cupiditatis) illarum item quæ justitiæ, cujusmodi est malignitas, ac denique earum quæ fortitudini; iræ scilicet & timoris doloriſque.

Quærat verè fortè quispiam, cùm ratio affectibus dominetur, quid causæ sit, cur non itidem oblivioni ignorantiæque præpolleat? Ridicula sanè quæstio. Non enim affectuum ejusmodi dominatur, qui ejus ipsius vitia existunt, sed qui justitiæ & fortitudini & temperantiæ incommodent; ac, ne horum quidem hactenus victrix est, ut eos penitus destruat, sed ne illis cedat.

Possem equidem & ex aliis multis argumentum probare (rationis scilicet in perturbationes & affectus vitiaque declarare imperium) cum primis verò ex illorum præclara constantia demonstravero, qui virtutis causa mortem oppetierunt; Eleazari scilicet ac septem Fratrum, nec non illorum Matris. Hi namque omnes, spretis ad mortem usque laboribus ac tormentis, rationem affectuum ac perturbationum dominam esse ostènderunt.

Sanè verò subit animum, qua fulgent virtutum luce Athletas laudare, qui per id tempus cum Matre, honesti rectique causa mortem



Digitized by Google

ſubire : beatoſque prædicem quod tantos inde honores conſecuti ſunt. Excita enim, nedum reliquorum omnium mortalium fortitudinis & patientiæ laude, ſed & ipſorum carnificum admiratione, ſolvendæ adverſus gentem tyrannidis auctores extitere; Tyranno ipſo illorum conſtantia expugnato: ut inde, ac per eos, mundata piaculo patria ſit. Sed & rectà ſtatim ad quæſitum procedere licebit, quà videbitur commodum, argumentum aggreſſo: atque in eum modum ad eos ſermonem vertam, Deo, qui omni ſapientia præſtat dans gloriam. Quod itaque in quæſtionem venit iſtud eſt: Num ratio perturbationum ac affectuum imperio polleat? Ac diſtinguimus quid demum ſit ratio? Quid verò paſſio, ſeu perturbatio affectuſque, & quod illorum genera? Num item ratio horum omnium dominetur.

Eſt igitur ratio, mens cum recta ratione vitam curans ſapientia inſtitutam. Sapientia verò, eſt divinarum humanarumque rerum, earumdemque cauſarum, cognitio. Hæc porrò Legis diſciplina eſt, cujus numine, divina reverenter ac religiosè condiſcimus; humana, pro eo ac utile eſt. Sapientiæ genera, prudentia, juſtitia, fortitudo & temperantia. Cunctis verò principalior, prudentia; ex qua ratione eſt, ut affectuum dominetur. Affectuum duo genera univerſaliſſima ſunt, voluptas & dolor. Horum quodlibet etiam circa animum verſatur. Multa voluptatem doloremque comitantur affectuum juga ac propagines. Voluptati præit cupiditas, voluptatem ſequitur gaudium. Ante dolorem timor; dolori triſtitia jungitur. Ira voluptatis doloriſque communis affectio, cùm quis in eam ſe incidiſſe cognoverit. Ad voluptatis partem attinet, & maligna affectio, cujus inter omnes affectus, longè varia ac multiplex indoles. Quod ad animum attinet, arrogantia, avaritia, contentio & invidia: quod verò ad corpus, voracitas omnia liguriens, ſordidique, & inhoſpitalis animi parcitas.

Cùm velut duæ animi ac corporis ſtirpes ſint voluptas & dolor, multi horum ſurculi ſunt, & ſtolones; quos ſingulos quæ omnium cultu deſudet, ratio emundans atque vellicans irriganſque, omnique modo alios aliò mutans, morum affectuumque plantas miti indole facit.

Ratio, Virtutum dux ac auſpex: Affectuum verò ac perturbationum, pro imperio domina. Obſerva autem illorum labe, quid temperantiæ primùm officiat; idcircò nimirum quod ratio, ipſa affectuum ac vitiorum domina eſt. Temperantia autem cupiditatum eliſio eſt, deque illis victoria. Cupiditatum aliæ ad animum ſpectant, aliæ ad corpus, quarum omnium potitur ratio ac eis dominatur. Hæc ſanè mea ſententia. Cùm itaque piſcium aviumque & quadrupedum, ſeu etiam quarumvis aliarum eſcarum, quarum nobis eſu

Digitized by Google

Lege interdictum sit, cupiditas incesserit, rationis auspicio iis nos abstinemus. Sobria enim mente retinentur, atque in contrarium vertuntur, quorumvis actuum desideria, cunctique corporis motus ratione frænantur.

Ac quid mirum, si animi cupiditates, pulchritudinis honestique desiderio cassæ redduntur? Hoc sanè molimine castus Joseph laudatur, quod vim libidinis ratione superaverit. Cùm enim adolescens esset vegetaque in rem turpem ætate, ratione duce libidinum stimulum infregit. *Gen* 39.12.

Nec solùm turpis libidinis immitem vim ardoresque superare ratio cernitur, verùm etiam omnem cupiditatem. Denique ait Lex: *Non concupiscès uxorem proximi tui, nec omnia quæ proximi tui sunt.* Dum itaque præcipit ne concupiscamus, multò magis posse rationem cupiditatibus dominari suaserit, uti etiam affectibus justitiæ adversis. Alioqui enim quomodo sordida quis parcitate inhospitalis, seu etiam gulæ deditus, nisi ratione affectuum domina eisque prævalente, mores mutaverit? *Ex* 20, 17.

Mox sanè ac quis Legis disciplina vitam instituerit, etsi avarus erat, recti tramite indolem cogit, absque usuris indigentibus commodans, ac septimanis advenientibus fœnus rescindens. Et si sordidus ac parcus, rationis memor Legis se Imperio subjicit, nec segetes neque vineas demetens. Itemque in aliis licet perspicere rationem affectuum perturbationumque dominam ac domitricem esse. Lex enim etiam parentum benevolentiæ præscribit, quæ illorum causa virtutem minimè prodat. Uxoris quoque amicitiam superat, cujus scelus coarguat. Liberorum item amori dominatur, quarum pravos mores puniat amicorum consuetudinis nullam rationem habet, quorum nequitiam atque vitia reprehendat. Neque id fidem excedere putaveritis, quando etiam Lege auspice ratio inimicitias vincere potest, ut mansuetas hostium arbores non succidat, illisque deperdita servare studeat, ac quæ fuerint collapsa ipsa pari opera erigat. *Lev.* 25. 2. *Deu* 20. 19. *Exod.* 23. 4. & 5.

Quin & violentiorum ratio affectuum perturbationumque potiri conspicitur; nempe amoris principatus, inanis gloriæ ac invidiæ. Cunctos enim nequissimos istiusmodi affectus vitiaque, mens sobria depellit, uti etiam iram. Alioqui quid causæ est, cur sapientissimus pater noster Jacob Simeonem & Levi accuset, quod Sichimitarum gentem nullo Rationis consilio ingulaverint, cùm ait, *Maledictus furor eorum?* Nisi enim ratio iræ compos esse poterat, nunquam sic locutus esset. *Gen.* 47. 7.

Deus enim homine condito, eoque ratione ac arbitrii facultate ornato, etiam affectus certamque indolem in eo plantavit, mentemque ducem, animi sensuum satellitio fultam, velut in solio



Digitized by Google

Regem collocavit: cui legem dedit, ex cujus norma institutis vitæ rationibus, regno sobrio & justo & bono potitura esset. At quomodo, dicat aliquis, siquidem ratio affectuum domina est, oblivionem ac ignorantiam ex Imperio non vincit?

Valdè sanè ridicula ratio. Non enim ratio suorum ipsa affectuum potiri cernitur, sed eorum qui corporis affectus sunt. Putà, fieri non potest ut cupiditatem à nobis exscindamus; præbere tamen potest ratio ne illi mancipemur. Non potest quis iram furoremque animo amputare; at ne illi addicamur favens ratio potest præstare. Pronam mali voluntatem ac libidinem non potest quis auferre, juvare tamen ratio potest ne animum illi inflectamus. Non enim rationis est ut affectus radicitus evellat, sed ut quasi adversarii munere illis obsistat.

Ac sanè Davidis exemplo rem clarius advertere licet. Quod enim David Rex tota die cum alienigenis congressus, ad vesperam sudoribus madens, ac valdè labore fessus ad Prætorium tentorium veniens, præstantiorum militum ac Ducum exercitu omni circumseptus erat; reliquis omnibus ad cœnam versis, Rex, ut qui maxima siti teneretur, etsi uberes fontes habebat, iis sitim extinguere non valebat; sed inconsulta quædam cupiditas ejus aquæ quæ in hostium statione erat, ipsa auctior ac invalescens incesserat, solvensque adurebat: Quamobrem satellitibus ea Regis siti quiritantibus remque deplorantibus, duo juvenes Regis illa cupiditate moti, cùm arma induissent ac urnam accepissent, hostium vallo superato, positas ad portam excubias latentes, omnemque hostium rimati exercitum, cùm fontem inveniissent, ex illo Regi attulerunt. Is verò, quamquam siti ardebat prægrande periculum existimavit, si quæ sanguinis prætio veniret, aquam biberet. Ratione itaque cupiditati objectâ, aquam Deo libavit. Etenim, uti dicebam, potest mens sobria, affectuum necessitates vincere, libidinumque ardores extinguere, nec non corporum dolores, quantumvis atroces, superare.

2. Reg. 23. 15.

Digitized by Google

# LIBER
# DE IMPERIO RATIONIS,
## QUI JOSEPHO ATTRIBUITUR.

### CAPUT PRIMUM

JAM verò nos tempus vocat, & ad ſobriæ rationis ſeriam conſiderationem ex argumento inducit. Quod enim Patres noſtri Legum æquitate altam pacem habebant, rectèque agebant, ut & Aſiæ Rex Seleucus Nicanor, 2. Macc. 3. in ſacrificiorum Templique ſumptus pecunias eis aſſignaſſet, eorumque omnem Reipublicæ cultum ac diſciplinam probaret; tunc ſanè nonnullis adverſus communem concordiam res novas molientibus, diverſi generis calamitatibus maliſque oppreſſi fuerunt.

Nam Simon quidam, Oniæ, jugi in vitam ritu quondam Pontifici, viro bono ac probo, inſtitutis moribuſque adverſans, quod in eum nulla non ſtructa calumnia in gentis pernicièm, nihil ei nocere potuerat, profugus factus, patriam proditurus abſceſſerat. Quamobrem ad Apollonium profectus, Syriæ ac Phœnicis Ducem, ſic compellabat. *Regis negotiis rebuſque benevolens, nunciatum veni repoſitam eſſe Ieroſolymis in ærario privatarum pecuniarum immenſam vim, ad Templi rationes nihil attinentem, ac quæ Seleuci Regis juris exiſtat.* Quibus per ſingula cognitis, Apollonius laudato Simone ejus

in Regem fidei atque animi, cùm ad Seleucum ascendisset, ejus thesauri pecuniarum admonuit: suorumque stipatus satellitio, confestim in Judæam involans cum scelestissimo Simone gravique exercitu, in mandatis se perferre agebat, Regisque imperium esse, ut privatas ærarii pecunias exportaret.

Mox audito sermone, querulæ gentis voces, contradicentium murmur, grave omninò ducentium, si pecuniæ sacro ærario depositæ atque creditæ, dominis auferrentur; quantaque facultas obstare nitebantur. Interque minabundus Apollonius Templum petit, Sacerdotibus cum mulieribus atque pueris in eo in oratione prostratis Deoque supplicantibus, ut sacrum locum protegeret qui sic conculcabatur.

Ascendente itaque Apolloñio cum armata apparitorum manu ad diripiendas pecunias, apparuerunt è cœlo in equis Angeli, splendenti armorum cultu, qui & eo multum eis timorem tremoremque injicerent. Corruens itaque semivivus Apollonius in Templi cunctis pervia porticu, extensisque in cœlum manibus, cum lachrymis Hebræos obsecrabat, ut fusis pro eo precibus, cœlestem exercitum placabilem redderent. Hisce inductus verbis Onias Pontifex, aliasque etiam veritus, ne Seleucus Rex humana grassatione exque insidiis sublatum Apollonium existimaret, pro illo oravit. Atque is quidem inaudito modo sospes redditus, profectus est Regi declaraturus, quæ illi acciderant.

## CAPUT II.

SEleuco autem Rege vivis exempto, successit in Patris Imperio Filius homo superbus ac nequissimus. Is nempe abrogata Oniæ summi Sacerdotii dignitate, Jasonem ejus fratrem Pontificem constituit, annuo tributo daturum se illi pollicitum tria millia sexcenta sexaginta talenta. Accepta itaque conditione, cùm eum Pontificem jussit agere, tum gentis Ducem. Qui & gentem exploravit, & ad omne scelus ac improbitatem cives transtulit; ut nedum in ipsa patriæ arce Gymnasium extrueret, verùm etiam Templi curam omnem ritumque aboleret. Quibus indignata divina justitia, ipsum eis Antiochum in hostem vertit. Quod enim bellum in Ægypto cum Ptolomæo gerens, sparsa illius mortis fama, ea nonnullos gaudere, eum primis verò Jerosolymitas, audierat; confestim reductis ad eos copiis urbem diripuit; edictumque proposuit, si qui eorum patria Lege viverе deprehensi essent, morte luerent. Quodque rem obtinere non valebat,

Digitized by Google

valebat, sed omnes minas suas & supplicia convelli videbat, ut & mulieres circumcisis liberis, cum infantibus præcipitio necarentur, ne prævisa quidem pœnæ atrocitate à facinore quicquam deterritæ: Quod itaque illius edicta à populo contemnebantur, ipse tormentis pollutas escas gustando Judaïsmum ejurare singulos cogebat. 2. Maccab. 6. 10.

Præsidens itaque sublimi quodam loco, considente Consiliariorum cœtu, Tyrannus Antiochus, armatisque copiis circum undique adstantibus, singulos Hebræorum trahi ad tribunal jussit, & ut carnes suillas atque idolis immolatas gustare cogerentur. Sin autem nollent aliqui immundis vesci, rotis cruciati enecarentur. Cùmque multi pariter raperentur, inter alios primus unus Eleazarus nomine, ex Sacerdotali genere, scientia Legisperitus ac ætate provectus, multisque Tyranni assectis longo jam usu notus, propè eum adductus est. Quo viso Antiochus, sic eum aggressus est. *Ego sanè, bone senex, priusquam tormentis te aggrediar, auctor tibi ero, ut degustatis suillis carnibus saluti consulas. Revereor enim tuam & ætatem & canos, ex quorum ratione post tantum tempus non satis mihi philosophari videris, qui Judæorum superstitione utaris. Quorsum enim, cujus indulgentiam fecit natura, optimam animalis hujus carnium abominaris escam? Stultum enim dementisque animi est, non frui dulcibus, quæ probrum non habent, injustumque est naturæ gratias aversari. Tu verò etiam majoris aliquid insipientiæ facturus videris, qui cum inani sensu veri opinione erres, me quoque tui cruciatu contemnendum ducas. Non expergiscêris à Philosophiæ vestræ nugis, morosumque animum tuum exscities, atque humanissima mea adhortatione propensa veneratione susceptâ, senectæ ipse tuæ misereberis? Etenim tecum ipse reputa, vel si divina ulla virtus vestra vindex Religionis existat, veniam facilè concessuram, quicquid per necessitatem violatum juris fuerit.*

His ita auditis Eleazarus, petita sermonis licentia & concessa, in hæc verba publico concessu orare cœpit. *Noli, Antioche, qui vitam ex divinæ Legis rationibus instituendam, persuasum habeamus, nullam ea violentiorem necessitatem existimamus, quàm ut Legi obsequamur. Quare nihil sceleris patrare in animum induco. Quin si etiam verè, tua sententia, Lex nostra divina non esset (etsi planè divinam esse sentimus) ne sic quidem nobis, quæ de pietate ac Religione est, opinionem convellere liceret. Ne leve ergò peccatum putaveris, si carnibus vescamur. Sive enim in parvis, sive in magnis; peraque est prævaricari: utroque enim pariter per superbiam lex infringitur. Subsannas verò nostram Philosophiam, quod non sana satis ratione ea valeamus. Docet namque temperantiam, ut omnem sponte laborem toleremus; justitiæ præceptis imbuit, ut solum verum Deum magnificè colamus. Quamobrem immundas carnes non comedemus. Qui enim Legem Dei esse cre-*



Digitized by Google

*damus, ipsum naturâ nostri miseratione ductum Lege sancire nevimus. Legis auctor ac conditor, quæ nostris animabus convenientia forent permisit edere: carnibus verò quæ essent contraria, vesci prohibuit. Tyrannicum verò, nedum ut sceleratè agere cogamur, sed & edere. Absit tamen ut hujus de me risus tibi copiam faciam; nec sacra Majorum, servandæ Legis ergo juramenta dimittam; nec si oculos effoderis, visceraque igne consumpseris. Non ita senex ac imbellis animi sum, ut non pietatis causa, virilem juvenili ardore animum ostenderim. Ad hæc expedi rotas, vehementiorique flatu ignem excita. Non sic senectutem misereor, ut ejus causa Legem dissolvam. Non te mentiar, mihi magistra Lex, nec te negabo, amica continentia: non pudefaciam, Ratio philosophica, nec abnegabo venerandum Sacerdotium Legisque peritia? Mundum me patres suscipient, quem tuæ necessitates ad mortem usque nullo terrore dejicient.*

## CAPUT III.

IN hunc modum adversa dicendi vi, exsufflata Tyranni adhortationum suada, qui astabant satellites, acerbè Eleazarum ad supplicia trahebant. Ac primùm quidem vestibus nudatum; tumque cubitis manibus revinctum, ex utroque latere verberibus cædebant, præcone hinc inde clamante: *Obtempera Regis mandatis*. At magni vir animi Eleazarus, quasi in somnis torqueretur, nihil à constantia demutabatur; sed sublimes in cœlum tendens oculos, dissilientibus carnibus verberum illa carnificina Senex derabebatur, defluebatque cruore, ac latera immune quantum altè illi fodiebantur: cadensque in terram, fatiscente doloris vi corpusculo tanta illa cruciatus acerbitate, rectam inflexamque animi rationem habebat.

Calcibus enim verò immanium quis satellitum insiliens, quasi erecturus, ejus ilia tundebat. Is porrò tormenta patienter ferebat, spretaque necessitate, tanta illa verberum grandine constans perseverabat. Vapulans Senex dilaniantes tortores suos vincebat, ac illis ipsis animi magnitudine admirationi erat. Quamobrem partim senectutis miserti, partim etiam pro consuetudine necessitudinis sensu affecti, Regis quidam Ministri ad eum adeuntes, ajebant. *Cur enim vero, Eleazare, hisce te malis inconsulto subjicis? Nos sanè assas carnes apponemus; tu verò simulans suillam gustasse, saluti consulito.* Ad quos Eleazarus. *Ne sic malè sapiamus filii Abrahæ, ut molli animo aliquid nobis indecorum simulatò agamus. Insulsum planè dementisque animi, si cùm*

*ad senectam usque ex veritatis rationibus vitam egerimus, ejusque rei laudem legitimè servaverimus, nunc consiliis mutemur, efficiamurque nos ipsi adolescentibus impietatis fama, ut & exemplo simus vescendi immundis, turpemque reliquam brevem vitam ducamus, eamque omnium exitionis expositam, qua ignavia illi superstites erimus.*

Tanta igitur conspecta ejus animi magnitudine, inflexaque eorum miseratione constantia; ad ignem adductum cruciariis instrumentis urentem in rogum conjiciunt, ejusque naribus fœtidos noxiosque liquores infundunt. Jam verò ad ossa usque ejus ustulato corpore, cùm deficiente natura spiritum relaxaret, oculos in Deum levans, ait: *Tu Deus noster, cùm liceret salvum esse ac incolumem, Legis gratia, cruciantibus me flammis interire. Idcircò propitius esto genti tuæ, cui nostra pro illis pœna sufficiat. Piacularem eorum hastiam, meum cruorem efficito; proque illorum animabus, meam ipsius animam accipito.* Hæc que locutus Vir sanctus, forti mortem aspexit proposito.

Exploratè igitur affectuum domina, pia ratio est. Si enim majoris præ ratione virtutis affectus exstitissent, illis utique victoriæ testimonium deferrem. Nunc autem ratione affectuum victrice, illi utique merito ducis potestas atque principis tribuenda sit. Æquum proinde ut imperium rationis esse agnoscamus, quando & extrinsecus provenientium dolorum victricem (sed & voluptatum) nec illis cedere, ostendo.

## CHAPITRE IV.

QUemadmodum enim optimus gubernator Patris nostri Eleazari institutus ratione animus, clavo regens pietatis navem in affectuum pelago, Tyrannique minis diverberatus, ac tormentorum tricumanis fluctibus affatim jactatus, nullo modo pietatis gubernacula invertit, quoadusque ad portum immortalitatis evasit. Nulla unquam civitas, multis variisque oppugnata machinis restitit, ac vir ille sanctissimus, sacro animo verberibus tormentisque inflammatus, præ rationis munimine obsidentes devicit. Velut enim prærupto scopulo ac rupe sua pater Eleazarus obtenta mente, furentes affectuum fluctus elidebat.

O Sacerdotio digne Sacerdos, cujus impolluti dentes, ab omnique immundorum esus profatione immunis venter, qui pietatis vasculum fuerat! ô Legi concors divinique sermonis Theologe! Tales

sint necesse est, qui proprio sanguine Legem administrant, generosoque sudore ad mortem usque tormentis certant. Tu Pater nostram æquis Legibus constitutam pietatem ac disciplinam, quibus patienter tulisti ad gloriam confirmasti, sanctimoniamque honestans non convulsisti, ac per opera divinæ Philosophiæ sermonibus & oraculis fidem concilians. O senex tormento fortior, igneque torrente! Vetule, viribus ipse contentior, ac cunctis major, Eleazare.

Num. xvi. 46. Quemadmodum enim Pater Aaron thuribulo instructus, medios plebis inter currens ordines, Angelum incendia ministrantem devicit; sic Aaronis stirpe satus Eleazarus, igne ipse maceratus à rationis tramite non deflexit. Quodque omne vincit miraculum; cùm senex esset, collabentibus jam corporis viribus, & cùm laxatæ carnes nervique defessi ac fatiscentes essent, per rationem spiritu juvenis virtute fulsit. O beatam senectutem ac venerabiles canos vitamque sanctè Legibus institutam, quam fidele mortis signaculum consummavit! Si quidem igitur homo senex pietatis causa ad usque mortem tormenta despexit; exploratè nimirum pia ratio affectuum principatu pollet. Idcirco enim etiam juvenes pietatis ratione philosophantes, graviora tormenta superarunt. Quod enim rei ipso periculò illustri Tyrannus clade victus abscesserat, qui ad immundorum esum Senem cogere nequivisset.

## CAPUT V.

TUnc vehementi accensus ira, quosdam ex Hebræorum præda adduci jussit: ac siquidem immundis vesci in animum induxerint, gustata esca dimitti; sin autem contradixerint, acrius puniri. His ita Tyranno constitutis, præsto fuere septem fratres cum matre vetula ad tribunal adducti, pulchri scilicet juvenes inque omnibus gratiosi. Gavisus in eis Tyrannus, vultusque decorem stupens, blandè subrisit; jussitque prope accedere, ait: *O juvenes, vestram ego pulchritudinem propensè admiror, totque fratrum multitudinem eximiè colens, nedum auctor sum, ne hac ipsa senis insania despipiatis, qui modò tormentis subactus est, sed & rogo, ut mihi obsequentes, in meam recipi amicitiam non pigeat. Facultas enim est, ut eos puniendi qui mandatis meis morem non gerant, sic eos munerandi qui jubenti obtemperaverint. Mihi igitur credite, supraque Regis negotia constituimini. Patria vestra abnegata Lege rituque, atque ad Græcorum mores translatis vitæ rationibus, vestra quique fruimini juventute. Sin autem vestra*

Digitized by Google

*pertinacia irarum mihi necessitatem feceritis, diris suppliciis & tormentis unumquemque vestrum perdere cogetis. Vestri itaque vos misereat, quorum & ipse qui hostis videar, cùm ætatis, tum venustatis formæ misereor. Num seria mente hoc cogitabitis, si pervicaces fueritis nec parueritis, nihil vos manere quàm ut in tormentis moriamini.*

Inter quæ verba, coram poni jussit torturæ instrumenta, ut & timore immundis vesci suaderet. Ubi autem roras & fidiculas, tormentaque & rotabula & catapultas & lebetes, frixoria quoque & digitalia, ungulasque & cuneos; folles item igniſque suscitabula, cùm satellites coram objecissent subsecutus Tyrannus, ait: *Timete adolescentes, quodque colitis Numen vobis propitium erit, qui necessitatis vi violatæ Legis rei efficiamini.*

At illi audita verborum illecebra, diroque tormentorum conspectu nihil territi sunt, sed & adversa Tyranno philosophati, rationis præstantia ejus tyrannidem, everterunt. Quid verò existimamus, si inter illos formidolosi quidam fuissent? Quibus aliis quàm istis verbis usuri essent? *Nos miseri & valdè insipientes, adhortante nos Rege & ad munera vocante, si modò ei morem gesserimus. Cur nos inanibus desideriis oblectamur, ac quæ necem afferat pugnacis animi contentionem præsumimus? Non timebimus, viri fratres, tormenta, nec cruciatuum minas reputabimus, inanemque hanc gloriam exitiosamque superbiam fugiemus? Nostræ nos misereat ætatis, matrisque senectutis. misereamur, atque animo reputemus, moriendum nobis esse, nisi ut obsequamur in animum induxerimus. Prorsus indulgebit divina justitia, qui necessitate Regem timuerimus. Cur nos ipsi dulcissima vita extrudimus, atque sæculi jucunditate privamus? Ne necessitati vim faciamus, neve in nostro tormento gloriam ambitiosè quæramus. Nec Lex ipsa violentes neci dabit, qui timuerimus tormenta. Undè tanta nobis insedit contentio, placetque lethifera sustinentia, cùm securè morem Regi gerentes vivere liceat?*

## CAPUT VI.

VErùm nihil horum tormentis admovendi locuti sunt juvenes aut cogitarunt. Quippe qui cruciatus contemnebant, dolorumque victores, subditis rationi affectibus, erant. Quare ut statim peroravit Tyrannus suadendo ut immundis vescerentur, omnes simul, quasi ex eodem animo, in hæc verba vocem sustulerunt.

*Quid tardas, Tyranne? Parati enim sumus mori potius, quam patria*



Digitized by Google

*noſtra mandata tranſgredi. Meritò enim nos præfari pudet, niſi Legis obedientia conſilii nobis autore Moſeque uſi fuerimus. Noli, Tyranne, conſulere ut Legis ſcita violemus. Noli qui odio habeas, noſtram magis, quam nos ipſi ſortem miſerari. Ipſa enim morte graviorem exiſtimamus tuam miſericordiam, ut ſcelere ſaluti conſulamus. Territas verò, qui tormentis mortem illaturum mineris, quaſi non paulò ante ab Eleazaro didiceris. Quando enim Hebræorum ſenes, pietatis paleſtra, tormenta ſuſtinendo, fortiter certamen deſudarunt, juſtiori titulo moriamur nos juvenes, ſpretis perſecutionum tuarum tormentis, quorum & ipſe noſter inſtitutor ſenex Eleazarus victor extitit: Tenta igitur, Tyranne, nec cruciando damnum ullum animabus te allaturum putes, ſi pietatis cauſæ intuleris. Nos enim malorum perpeſſione ac patientia, virtutis præmia referemus; tu verò hoc potiſſimum ſcelere quod necì tradis, Deo ultore æternam abundè mortem ſuſtinebis.*

2. Macab. 7. 1. His ita dictis, graviter ferre Tyrannus, nedum quod non obſequerentur, ſed & ita accendi, quod illius gratiæ nulla ratio haberetur. Juſſi itaque apparitores natu maximum admoverunt, diſciſſaque tunica, manus & brachia utrimque colligarunt. Cumque ea jam verberum laniena feſſis, fruſtra eis abiret conatus, rotæ innectentes eaque diſtendentes, fortis animi adoleſcentis artus omnes compagibus ſuis dimoverunt. Quo is cruciatu, membriſque omnibus fractus, in hæc ferè verba improperabat: *Impuriſſime Tyranne, cæleſtique devote vindictæ ac cruenſe, non his verberibus dehoneſtas ac pœnis afficis, quod ſim homicida, aut pietatem ulla re violaverim, ſed quod divinæ Legis propugnator ſim.* Urgentibuſque ſatellitibus, ut ſe manducaturum profiteretur, ut à tormentis liberari liceret; contrà ille. *Non ſic rotæ veſtræ vis exuperat, acerbi miniſtri, ut quæ mihi ineſt, vim rationis præfocet. Secate membra, carnes igni aſſate, artus diſtorquete: Quidquid enim tormentorum adhibueritis, mei ipſe periculo certos faciam, proprium hoc filiis Hebræorum ut virtutis paleſtra, uni invicti exiſtant.*

## CAPUT VII.

HÆc illo loquente, ſubjectis prunis igneque exſuſcitato, longè abundè rotam diſtendunt, quam fuſus undique ſanguis cruentaret, & ex qua ſanie guttatim defluente extingueretur prunarum ſtrues: circaque feralis machinæ axes, carnes pereffluebant. Cumque jam magni adimi Abrahamique dignus ſtirpe parique indole ju-

Digitized by Google

venis conciſam undique oſſium compagem haberet, ne ingemuit quidem, ſed quaſi in igne conflaretur ad incorruptionem, fortiter tormenta ſuſtinuit. *Imitatores mei eſtote; Fratres*, ajebat. *Ne meum certamen fatiſcentibus animis deſerite, neve meam fortis animi fraternitatem ejurate. Sacramque mentiſque generoſæque militiam pietatis cauſa gerite, per quam divina paternaque Providentia genti noſtræ placata, in ſuperbum dirumque Tyrannum animadvertet.* Hæcque prolocutus ſacer honeſtusque juvenis, animam efflavit.

Cunctis verò prioris fortis tolerantia attonitis, adducunt ſatellites ætate ſecundum, innexiſque ferreis manibus acutis unguibus, eum catapultæ, (quæ machina eſt) alligant. Deinde percontati, priuſquam eum torquerent, num vellet comedere? Poſtquam generoſum ejus mentis propoſitum audierunt, ferreis manibus aſſilientes, à cervicis muſculis ad mentum uſque carnem omnem & capitis cutem, pardi beſtiæ detraxerunt. Is verò hunc gravi conſtantia dolorem tolerans. *Quam dulce*, ajebat, *omne mortis genus, ob patriam noſtram pietatem? Non putas te, ô omnium crudeliſſime Tyranne, magis quàm me nunc torqueri, cùm videas ſuperbam tyrannici animi rationem, noſtra pietatis cauſa patientia vinci? Etenim ego virtutis oblectationibus laborem levo, tu verò in impietatis minis cruciaris. Neque verò effugies, impuriſſime Tyranne, pœnas iræ divinæ.*

## CAPUT VIII.

ATque hoc item inclytæ mortis agone perfuncto, adductus tertius eſt, quem multis plures hortabantur, ut deguſtando carnes ſaluti conſuleret. Ad quos ille firma exclamavit voce. *Ignoratis*, inquit, *eodem me patre ſatum, cum his qui jam diem obierunt, eademque matre natum, nec non iiſdem nos eſſe educatos decretis? Non ejurabo tam nobilem fraternitatis cognationem.* Tum illi hominis dicendi libertatem graviter ferentes, tortoriis inſtrumentis ac fidiculis manus ejus pelleſque exartuant, laxatiſque commiſſuris, membratim diſcerpebant, digitoſque & brachia & crura & poplites atque cubitos commolebant. Cumque nullo modo tanta tormentorum vi præfocare valerent, ac extinguere, detracta cum ſummis digitorum capitibus circumquaque cute excoriant. Deinde eum protinus ad rotam ducunt: cui circumjectus, cum vertebris exartuaretur, cernebat carnes ſuas fruſtatim diſſilire, & ex viſceribus cruoris rivos profluere. Jamque adeo moriturus, ait: *Nos quidem, impuriſſime Ty-*

Digitized by Google

*ranne, ob Dei disciplinam atque virtutem hæc patimur, tu verò ob impietatem cædesque nefarias, quanta nec mente comprehendi possint, tormenta sustinebis.*

Atque hoc etiam pari fratribus virtute ac constantiâ mortuo, quartum trahebant, dicentes: *Num & tu eadem ac fratres dementia insanies?* Ad quos ille: *Non tanta urendi vi vester ignis adversus me prævalet, ut hunc ignavia paveam. Per beatam fratrum meorum mortem, æternumque Tyranni interitum, nec non inclytam piorum vitam non abnegabo sic ingenuam fraternitatem. Nova Tyranne, excogita tormenta, ut & ex illis noveris, esse me fratrem eorum, qui iis prieres decertarunt.* His auditis, cruentus ille cædisque avidus ac longè impurissimus Antiochus linguam præscindi jubet. Ad quem strenuus pugil: *Quanquam abstuleris vocis organum, exaudit & tacentes Deus. En, jam lingua laxata est; abscindite. Non enim tua hac immanitate, etiam rationem nostram velut foris linguam secabis. Libenter Dei causa, corporis membris truncamur: in te autem citò Deus ulciscetur; quippe qui linguam divinas modulantem laudes exscindis.*

## CAPUT IX.

UBi verò hic quoque tormentis excruciatus obierat, quintus prosiliit, dicens: *Non tardo, Tyranne, quin & ipse virtutis causa tormenta adeam. Ipse à meipso venio, ut me quoque interempto, plurium scelerum reus, majorem cœlesti Judici pœnam luas. Quo nostro scelere, hominum ac virtutis osor, eum in modum genus nostrum vastas ac perdis? Num quod Creatoris omnium cultu religiosi sumus, ejusque Lege virtutis scitis vivimus? Atque hæc non suppliciis, sed honoribus muneranda sunt.*

Hactenus dixerat, vinctumque tortores ad catapultam traxerunt: inque illa in genua ligantes, iisque ferreis pedicis adstrictis, ejus lumbos circa orbicularem cuneum inflexerunt, ita ut totus circum rotam scorpii more inflexus exartuaretur. Hoc pacto cùm & spiritus comprimeretur & corpus angeretur: *Præclara*, inquit, *in nos Tyranne, & invitus, confers munera, dum fortioris animi laboribus, nostra tuenda Lege tolerantiam clarere facis.*

Hoc etiam defuncto, adducitur & sextus puer junior, ac percontante Tyranno, non comedendo dimitti vellet, ait: *Equidem fratribus ætate junior sum, sed animi præstantia æqualis. Ad eadem enim*

*nati*

Digitized by Google

*nati & educati, pro iisdem pariter etiam debemus mori. Quare si constitutum est ut non vescentem immundis torqueas, torque.* Hæc ubi locutus est, ad rotam ducunt, in qua temerè distentus, artubusque ac compagibus disjectis, subjecto igne torrebatur. Dorso etiam adhibitæ candentes subulæ, latera ac viscera trajecta atque succensa. Inter quæ tormenta, *O sacrum*, ajebat, *decorumque certamen, ad quod tanta fratrum turba pietatis ergo vocata, laborum palæstra, nulli victi fuerunt. Est enim invicta, ô Tyranne, pia doctrina, probitate armata. Cadam & ego cum Fratribus meis, & tibi ipse quoque magnas addam furias. O novorum tormentorum excogitator & verè piorum hostis, sex pueri tuam tyrannidem evertimus. Nam quod rationem nostram de sententia dimovere non potuisti, aut cogere ut immundis vesceremur, nonne tui eversio est? Tuus ignis nobis frigidus est, & sine dolore catapultæ. Non enim Tyranni, sed divinæ Legis satellites nobis defensores sunt; idque in causa est cum ratione invicta polleamus.*

## CAPUT X.

CUm verò hic conjectus in lebetem beato fine consummatus esset, advenit Septimus, omnium natu minimus. Cujus misertus Tyrannus, etsi dirè adeo in omnes ejus fratres sævierat, videns jam vinculis adstrictum, ad se propiùs venire jussit; serioque hortabatur, dicens: *Fratrum tuorum pertinacis animi atque superbi finem conspicis: quod enim obsequi noluerunt, tormentis subacti mortui sunt. Tu quoque, si morem gesseris, miser ipse etiam tormentis examinatus morieris. Sin autem obtemperaveris, amicus eris, publicisque negotiis præficieris.* Inque eum modum exhortans, pueri matrem accersit, ut ejus misertus, quod tot liberis orbata esset suadere filio perurgeret, ut salutis suæ rationem habens, morem gereret.

Hic verò, Matre eum Hebraïca voce adhortante, uti dicturi sumus, *solvite me*, inquit, *ut Regi, & curtis ejus in comitatu amicis, aliquid loquar.* Gavisi maximè ea pueri pollicitatione, confestim eum solverunt, currensque haud procul ubi sartagines succensæ erant. *Scelerate*, inquit, *ac nequam omnium sceleratissime Tyranne, non veritus es, qui à Deo bona, regnumque accepisses, cùm ejus servos occidere, tum pietatis cultores excruciare: quorum gratia te manet divina ultio, densiore igni atque æterno tormentisque reposita, nullo unquam sæculo intermittendis. Non veritus es, homo cùm sis, bestiarum omnium immanissime, ejusdem tecum sortis homines, exque iisdem elementis con-*



Digitized by Google

*ſtatos, lingua membriſque aliis mutilare, atque in eum modum deho-*
*neſtatos torquere? Verùm hi quidem fortiter occumbentes, ſua in Deum*
*pietate functi ſunt: at tu miſerè plorabis, qui virtutis pugiles inſontes*
*peremeris. Quare & ipſe moriturus, à Fratrum meorum forti robore*
*non abſcedo. Hæcque locutus, ſeipſum in ſartagines injecit, & in eum*
*modum animam reddidit.*

## CAPUT XI.

SIn autem ſeptena Fratrum cohors, ad mortem uſque labores ac cruciatus contempſit, liquet undique rationem ipſam à ſe affectuum dominam eſſe. Quemadmodum enim ſi affectibus mancipati veſci immundis in animum indux ſſent fuiſſe illos iis victos diceremus. Nunc verò haud ita ſe res habet, ſed laudata apud Deum ratione, affectuum victores extitere. Neque fas eſt mentis imperium contemnere, nam & affectum ac paſſionem & cruciatus vicere. Quomodo igitur non rectam eis rationem, affectuum imperio pollentem tribuemus, quos ignis cruciatus à conſtantia non dimovere? Velut enim objecti portubus ſcopuli ac moles, eis prominentes, minaces fluctus obtundentes, tranquillam eò navigantibus ſtationem præbent; ſic & ſeptena mole ſubſtructa juvenem recta ratio, communito pietatis portu, affectuum incontinentiam ac libidinem vicit. Sacro enim pietatis conſtituto choro, alter alterum animabant,
Dan. 3. 16. dicentes: *Fraterno more Fratres moriamur pro Lege: Æmulemur tres illos in Aſſyria juvenes, qui paris luctæ fornacem contempſere. Ne ignavia animis concidamus prodenda pietate.* Atque alius quidem: *Confide*
Gen. 22. 3. *Frater*, ajebant. Alter verò, *Forti animo ſuſtine.* Alter autem præſenti memoria; *Mementote*, ajebat, *unde ſitis, ac cujus patris dextera pietatis erga Iſaac ſuſtinuit jugulari.*

Matth. 10. 28. Singuli verò alter alterum læti ac præſidentes cùm attenderent. *Nos ipſos*, ajebant, *ex toto corde, Deo, qui animas dedit, ſacrificemus, Legiſque cuſtodiæ corpora utenda tradamus. Ne timeamus eum qui videtur corpus occidere: ingens enim eſt animi periculum, æterno cruciatu his repoſitum, qui Dei mandatum tranſgrediuntur. Divina igitur rationis continentia armemur. Sic enim vitâ functos, Abraham, Iſaac & Jacob ſuſcipient, omneſque laudabunt Patres.* Quiſquis Fratrum avellebatur, dicebant qui reliqui erant: *Ne nos, Frater, pudore afficias, nec Fratres, qui antè mortui ſunt, mentiaris. Non neſcitis*

*fraternitatis philtra, quæ divina omnique sapientia prædita Providentia, per patres ex illis ortis patria est, & per maternum plantavit uterum, in quo fratres æquale hospitati tempus, & per illud formati, nec non eodem aucti sanguine, eademque anima perfecti, atque paribus momentis partu editi, exque iisdem fontibus lacte potati, ac quibus pariter educantur amplexibus fratrum amantes animæ, vehementiusque augescunt pari contubernio, & quotidiana consuetudine ac reliqua disciplina, nec nostra in Dei Lege exercitatione.*

Sic igitur cùm tanta sit fraternæ necessitudinis atque amoris affectio, major longè septem Fratrum mutua fuit dilectio. Eadem quippe Lege eruditi, earumdemque virtutum palæstra perfuncti, ac eodem justitiæ cultu educati, alter alterum magis diligebant. Par enim virtutis æmulatio, illorum inter se concordiam augebat; Pietate namque comite, desiderabiliorem sibi ipsis fraternum amorem reddebant. Nihilominus tamen etsi natura, consuetudine, virtutis indole moribusque, avita illis erant fraterni amoris philtra, sustinuerunt pietatis causa, qui Fratrum residui essent, ut Fratres ad mortem usque dehonestari ac tormentis excruciari viderent. Neque id solùm, sed ut etiam ad eadem hortarentur impellerentque. Quocirca nedum cruciatus vimque omnem doloris contempserunt, verùm etiam fraterni amoris affectus superarunt.

O rationes Regibus longè clariores nobilibusque nobiliores! Nullus minas formidavit, aut mortis conspectu expavit: sed velut omnes immortalitatis semitam decurrerent, sic tormentorum via celerabant. Ac sicut manus pedesque summo consensu animi nutibus moventur, sic & sacri juvenes illi, velut una anima, quæ interitum nescit, pietate eis motum imprimente, mortis pro illa stadio concordes erant. O sanctissimum concordium pignorum septenarium ac hebdomadam! Velut enim septem mundi fabricæ dies, septimanam, sic juvenes pietatem, choros ducentes, tormentorum metum convellendo obibant. Modò audita juvenum ærumna diroque supplicio inhorrescimus: illi verò nedum videntes, aut ve audientes actutum intentatas minas, verùm etiam patientes, fortiter ferebant; idque adeo cùm igne excruciarentur, cujus ardoribus quid ad pœnam molestius? Acuta enim celerque ignis vis, citò corpora dissolvit.



Digitized by Google

## CAPUT XII.

NEc mirum videatur, quod virorum illorum rationem victricem in tormentis enituisse existimemus, quando etiam mulieris animus longè plures diversique generis dolores ac cruciatus contempsit. Septem enim illorum juvenem parens, in singulis liberorum paria illis tormenta sustinuit. Considerate enim quomodo à natura insitus filiorum amor erga liberos effusus, nullum non trahens ut illis afficiatur, cum ipsa quoque muta animantia, pari ac homines affectu, amoreque naturali erga susceptos ex ipsis fœtus ducantur. Ac quid necesse ut brutarum animantium exemplo, impensum erga liberos parentum affectum ostendamus, cùm & apes, illarum aggredientes favos ulciscantur, ac velut ferro, stimulo feriant sic invadentes, & ad mortem usque suos labores defendant?

Haud enim verò juvenum matrem pari cum Abrahamo mentis sensu præditam, Liberorum affectio à sano sensu dimovit. Zelosissima mater duobus propositis, pietate scilicet, septemque liberorum temporanea salute, juxta ac Tyrannus pollicebatur, pluris pietatem fecit, quæ Deo autore ac rem præstante, in vitam æternam salvet. O qua demum ratione parentum erga liberos effusa amore viscera repræsentare possim, quæ tum animi, tum formæ similitudinem in minoris filii admiranda specie vultuque informarent; quando maximè liberis in malis versantibus, matres propensiore patribus affectu ac doloris sensu ducuntur. Quantò enim animo imbecilliores matres sunt prolisque amantiores, tantò majore illecebra erga liberos afficiuntur. Matrum verò nec una fuit liberorum amore, septem illorum matre superior, quæ tamen ipsa septeno partu nativam illam liberorum amoris insitam vim cùm haberet, multiplicique cujusque parturitione ac doloribus roboratam in eos necessitudinem, majore erga Deum timore, temporaneam eorum salutem contempsit. Nec hoc solùm, sed & qua filii probitate nitebant, Legique propensè obsequentes erant, amoris filiorum vis major in illa exarserat. Erant enim justi & casti magnoque animo præditi: fraterna devincti charitate, sicque matris amantes, ut & ejus suasi ad mortem usquo Legis scita servare in animum induxerint. Etsi tamen tanta erant quæ materna viscera ad liberorum nativo illorum amore miserationem traherent, nullius eorum causa ejus evertere animum diversa adeo

Digitized by Google

ſupplicia valuerunt: ſed eorum ſingulos, omneſque ſimul, religioſa mater, ad mortem pro pietate obeundam hortabatur.

O ſacra indoles, parentumque in liberos amoris illecebræ, & prudentia liberorum amans nutrixque: Matrumque demum affectus indomabiles! Cùm ſingulos filiorum torqueri mater videret atque incendi, pietatis arce non movebatur. Filiorum carnes igne torreri videbat & emacerari, pedumque ac manuum exſectos digitos in terra palpitare; capitum item evulſas carnes ad mentum uſque, larvarum more extare. O mater graviores nunc labores experta, quàm cùm eoſdem parturires! O ſola mulierum totam plenam enixa pietatem! Non ſecus animum mutavit liberorum primus efflans ſpiritum, nec verò alterius inter tormenta miſerabiles aſpectus; neque tertius agens animam: nec denique cùm ſingulos in tormentis videres ſuam ipſorum lanienam torvè contuentes, nareſque eorum occaſum præſignantes. Non ſoluta lachrymis es, cùm liberorum carnes exuri videres, aliaſque ex aliis præſciſſas manus, atque alias ex aliis cæſas cervices, alioſque ſuper alios cadentes mortuos; non, inquam, muliebri affectu, dum filiorum locum commune mortuorum factum tumulum conſpiceres ploraſti. Non ſic Sirenum modulati cantus, aut Cygnorum voces blandè aures auditorum trahunt, ac liberorum inter tormenta matres vocantium.

Velut enim in judicii loco, ipſa ſecum mater, duos nimirum conſiliarios videns naturam & geneſim, ac liberorum amorem eorumque tormenta, duos calculos tenens, alterum in ſalutem, haud operæ pretium putavit, ut eligeret, quo ſeptem liberis ad breve tempus ſalutem quæreret; ſed Abrahæ filia, religioſam fortis animi tolerantiæ vim in mentem revocavit. O mater gentes, Legis vindex pietatiſque defenſio; eoque certamine victrix coronata, cujus palæſtra viſceribus geritur! O maſculis ad fortitudinis robur magis ſtrenua, viriſque virili magis ad patientiam conſtantia! Quemadmodum enim Arca Noë in mundi communi diluvio mundum ipſa vehens, fortiter fluctus toleravit; ſic tu quoque Legis cuſtos undequaque paſſionum diluvio obruta, ventiſque validis liberorum tormentis pulſata, inſurgentem pietatis cauſa procellam ſtrenuè ſuperaſti. *Geneſ 6. 7. & 6.*

## CAPUT XIII.

CUm porrò & mulier vetula & ſeptem pignorum mater, eorum ad mortem uſque tormenta videns patienter tulerit, liquet planè piam rationem affectuum imperio potiri hiſque dominari. Oſtendi

igitur, nedum viros affectuum victores extitisse, sed & fœminam tormenta maxima contempsisse. Nec sic Danielis leones feri extitere, ac nec Misaëlis voraciſſimo igne ſuccenſus caminus, ut amore liberorum impenſa indoles eam perurebat, dum variis adeò tormentis ſeptem filios excruciari videbat: piæ tamen rationis nutu ac ope, tales tantoſque Mater perextinxit affectus ac perturbationes. Nam & hoc quoque animadvertamus operæ pretium eſt; ſiquidem mulier animo pavida fuiſſet, quippe quæ mater eſſet, eorum interitu quiritans ejulanſque, in hæc fetè verba linguam formaſſet. *Me infortunatam, terque ac ſæpius miſeram, quæ ſepteno perfuncta partu, nullius liberorum mater exiſtam! O vani ſeptem partus, fruſtraneaque decem menſium toties repetita uteri geſtatio, ac nullius frugis nutricatio! Fruſtrà in vobis, Nati, tot enixa dolores ſuſtinui, gravioreſque educandi partibus curas ſuſcepi! O liberi, partim quidem innupti, partim fruſtra nuptiis copulati! Non ſum viſura veſtros liberos, nec avia nomine beata prædicabor. O quæ copioſa probaque aucta ſobole, ego mulier vidua multo luctu oppreſſa ac calamitoſa! Nec ſi obiero ullum filiorum relinquam qui juſta perſolvat, ac ſepeliat.*

Dan. 14 30. & 31.

Enim verò nullum liberorum ejus modi nænia p'anctuque, ſacra piaque mater proſecuta eſt, nec ab obeundæ mortis propoſito liberorum quemquam avocavit, ut neque morientibus mœror, indulſit: ſed quaſi adamantino pectore foret prædita, filiorumque numerum immortalitatis munere inſtauraret, eos potius ad litandum morti pietatis cauſa ſupplex impellebat. O mater, Dei pietate viro ſeni belli ſocia, & quæ tolerandi conſtantia & mulierem & Tyrannum viceris, rebuſque ac verbis potentior viro inventa ſis! Comprehenſa enim cum liberis firmo animo conſtitiſti, Eleazarum cernens tormentis examinatum, ſicque filios Hebraïca lingua alloquebaris. *O filii, nobile eſt certamen, ad quod vocati eſtis ut genti teſtimonium perhibeatis: pro patria Lege alacriter certate. Etenim turpe eſt, qui jam ſenex ſit, eum pietatis cauſa dolores patienter ferre; vos autem, qui juvenes eſtis, tormenta expaveſcere. Mementote vos propter Deum mundo editos eſſe luciſque uſuram accepiſſe, quamobrem etiam debitis Dei cauſa omnem laborem atque arumnam patienter ferre; ob quem etiam Pater noſter Abraham propensè ivit, ut Iſaac gentium Patrem immolaret, nec contabuit cùm dexteram ferro armatam in eum irruere videret. Labens etiam Daniel, leonibus eſa projectus eſt, nec non Azarias atque Miſaël in fornacem ignis jactati, Deique cauſa patienter tulerunt. Igitur vos quoque eadem in Deum præditi fide, ne rem moleſtè feratis. Haud enim rationi conſultum eſt, ut qui pietatem noverimus, laboribus maliſque non reſiſtamus.* Hiſce ſer-

Gen. 22. 2.

Dan. 14 & 3.

monibus septies Mater unumquemque Natorum mori hortabatur; cùm præterea non nescirent, qui propter Deum moriantur Deo vivere, quemadmodum Abraham, Isaac & Jacob, & omnes Patriarchæ.

## CAPUT XIV.

SEd & sarcillum quidam dicebant, fore ut & ipsa comprehensa, necì traderetur: quo illa rumore, ne quis intamina um corpus attrectaret, in rogum se conjecit. O mater quæ cum septem filiis Tyranni vim evertit, ejusque mala machinamenta infregit, atque fide fortes animos ostendit! Velut enim tectum firma basi septem filiorum columnis fortiter nixum, inflexa animo tormentorum motum salumque sustinuisti. Confide igitur sacro animo parens, quæ firmam patienter spem teneas apud Deum. Non sic Luna in cœlo cum sideribus clara micat, ac tu septem filios pietatis fulgoribus illustrans venerabilis Deo existis, fixasque in cœlo cum eis sedes habes. Nempe quod liberos suscepisti, ex Abrahamo fuit.

Quod si liceret velut in tabella oculis legendam pietatem coloribus ac penicillo depingere, num horror quidam ac stupor incesseret, qui septem liberorum matrem ad mortem usque diversa illata supplicia sustinere viderent? Meritò namque, & in ipso tumulo in Gentis monumentum istud tituli adscribendum foret. HIC ELEAZARIS MAGNI, PIÆ MATRIS, SEPTEMQUE PUERORUM CURATUM FUNUS; OB TYRANNI VIM, HOC SATAGENTIS, UT HEBRÆORUM INSTITUTA LEGESQUE EVERTERET: QUI ET GENTIS VINDICES EXTITERE, IN DEUM ASPICIENTES, ATQUE AD MORTEM USQUE TORMENTA SUSTINENTES.

Verè enim divinum certamen, quod peractum est. Certaminis Præses tunc virtus erat, per patientiam incorruptione victoriam in vitam longævam probans. Eleazarus primis partibus auspicabatur: Mater ipsa septem puerorum stadio aderat: Fratres decertabant; Tyrannus adversarius erat: Pietas Relligioque suos coronans Athletas vincebat. Qui non mirarentur divinæ Legis pugiles? Qui demum non stuperent? Ipse sanè Tyrannus omneque Concilium etiam atque etiam illorum patientia suspexere. Etenim ait Moyses: *Et omnes Sancti sub manibus tuis.* Et hi igitur sanctificati propter Deum, honorem adepti sunt; piorumque illorum cruore ac mortis eorum propitiatione, Israëlem malis attritum, divina providentia servavit. Ty- Deut. 33. 3.

Digitized by Google

rannus enim Antiochus eorum virtutis ſpectata fortitudine, ipſorumque in tormentis explorata patientia, tantam eam conſtantiam ſub præconis voce exercitibus ſuis in exemplum poſuit, viroſque ſtrenuos ac fortes in pedeſtribus copiis urbiumque obſidione ſocios habuit, iiſque expugnatis, omnium hoſtium victor extit.

O Pueri ſanguinis Abrahæ nepotes Iſraëlitæ! Legi huic obſequimini, & in omnibus pietatem colite, quos non lateat piam rationem affectuum ac perturbationum dominam eſſe. Nec eorum duntaxat dolorum qui à nobis intuſque afficiunt, ſed & laborum qui extrinſecus ac violenter ingruunt: unde illi pietatis cauſa prodendo corpora, nedum hominibus admirationi fuerunt, ſed & divinam nacti ſunt portionem, gentemque pace componendo, Legumque æquitatem in patria inſtaurando, adverſarios expugnarunt: Tyrannuſque Antiochus cùm in terra dedit pœnas, tum mortuus punitur. Cùm enim Heroſolymorum cives nihil cogere potuiſſet, ut ad gentium inſtituta, legitima ſua atque patria deſerendo, tranſirent, Ieroſolymis profectus adverſus Perſas movit.

## CAPUT XV.

ALebat autem ſeptem Puerorum Mater & hæc mulier juſta filiis. *Virgo caſta fui, nec paternam domum exceſſi, ſed ædificatam coſtam cuſtodivi. Non me viri noxa corruptor deſolationis corrupit, nec*
Deut. 22. 25. *ſerpens ſeductor ipſe perindè lues, meæ virginitatis caſta munera violavit. Manſi cum viro per ætatis florem, biſque jam ad pubertatis annos per-*
Gen 3. 2. *ductis, Pater beato fine quievit. Nec enim ſe filiis orbum doluit. Dum verò adhuc nobiſcum verſaretur, Legem nos ac Prophetas docebat: In-*
Gen. 4. 22. 39. *teremptum à Caino Abelem legebat, Iſaac holocauſto oblatum, Joſe-*
Num 25. 7. *phum in carcere conſtitutum; narrabat æmulatorem Phinees: docebat nos*
Dan. 3. 8. 14. *in igne Ananiam, Azariam & Miſaëlem. Laudabat quoque Danielem*
Iſaie. 43. 3. *in lacu leonum, ac beatum prædicabat. In memoriam revocabat Iſaiæ ſententiam, in hæc verba:* Etſi tranſieris per ignem, flamma non com-
Pſ 33. 20. Prov 3. 18. buret te. *Laudum cantica conſcribentem Davidem nobis modulabatur,*
Ezech. 37. 4. *dicentem,* multæ tribulationes Juſtorum. *Salomonis paræmiam referebat,* Lignum vitæ eſt omnibus facientibus ejus voluntatem. *Ezechielis fidem aſtruebat, dicenti,* Si vivent oſſa hæc arida? *Non latebat quod*
Deut. 32. 39 *Moyſes docuit Canticum, quo docet aitque,* Ego occidam, & vivere faciam. *Hæc vita veſtra, & beatitudo dierum.*

O amarum

O amarum tunc diem & non amarum, cùm ſcilicet plenus amaritudinis felle Græcorum Tyrannus, ſuccenſis crudelibus ollis ac liquoribus in eis ebullientibus, ad catapultam trahens, cunctaque ſua tormenta ſeptem Abrahamitidis filiis adhibens, oculorum pupillas cœcaret, linguas amputaret, variis ſuppliciis interficeret : ob quæ divina in eum ultio animadvertit, & animadvertet. Abrahæ verò ſeminis pueri cum matre triumphalibus infulis decorata, in Patrum choro congregantur, qui caſtas immortales à Deo animas nacti ſunt, cui gloria in ſæcula. *Amen.*



Digitized by Google

# TABLE DES MATIERES

## CONTENUES

## DANS LES QUATRE LIVRES

# DES MACCABÉES,

## PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

*Le Chiffre Romain désigne les pages de la Préface, & des Dissertations ; & le chiffre commun est pour le reste du Texte, & du Commentaire.*


*A Baron.* Signification de ce terme, 32. Nom donné à Eléazar, fils de Mathathias, *là-même.*

*Abbreviateur de Jason*, Auteur du second des Maccabées. Remarques sur son stile, *&c.* IX

*Acrabatène.* Nom d'un pays situé vers l'extrémité méridionale de la mer morte, 75

*Adarsa*, ou *Adasa.* Nom de ville dans la tribu d'Ephraïm. Si elle est la même qu'*Adazer*, 124

*Adazer*, ou *Adasa.* Nom de lieu dans la tribu d'Ephraïm, 124. 125

*Adonis.* Nom d'une Divinité payenne. Donné quelquefois à Bacchus, 315

*Ador.* Quelle est cette ville, 205

*Alcime*, ou *Jacim.* Etabli grand-Prêtre par Eupator. Sa famille, 115. 116. Refus que les Juifs font de le reconnoître, 116. Recours qu'il a à Demetrius. Accusation qu'il fait de Judas, & du peuple auprés de ce Prince, *là-même.* Confirmé dans sa dignité par Démétrius. Ordre qu'il en reçoit de punir les Juifs, 116. Propositions de paix que les Assidéens viennent lui faire de la part de tous les Juifs. Reception qu'il leur fait. Sa mauvaise foi, 117. 118. Il en fait mettre plusieurs à mort, *là-même.* Etabli Gouverneur de toute la Province par Bacchides ; Troupes que ce Général lui laisse pour se soutenir, 119. Efforts qu'il fait pour se maintenir dans la grande Sacrificature, *là-même.* Desordre qu'il commet dans tout le pays d'Israël, 120. & 152. Crainte qu'il commence à concevoir de Judas, dont le parti prévaloit au sien. Il se retire auprés de Démétrius à Antioche. Présens qu'il lui porte. Accusation nouvelle qu'il fait contre ses freres, 405. Secours qu'il obtient de ce Prince contr'eux, 120. 121. 404. 405. Ordre que Dé-


Digitized by Google

mettius donne à Nicanor de l'établir grand-Prêtre, 407. Plaintes qu'il fait à Démétrius touchant l'intelligence qui étoit entre Nicanor, & Judas, 410. Soupçon qu'il lui fait concevoir de cette conduite, 411

*Alexandra*, femme d'Hircan, gouverna quelque tems la Judée. 494

*Alexandre le Grand*, fils de Philippe Roi de Macédoine. Il succéde à son pere. S'il est le premier Roi de la Gréce. Il défait Darius dans plusieurs combats, 1. & 2. Succez prodigieux de ses armes, 2. & 3. Peinture que Daniel fait de la rapidité de ses conquêtes, *là-même*. Sa maladie, & les causes ausquelles on l'attribuë, 3. *& suiv.* Il connoît qu'il doit mourir, & partage son Royaume au grands de sa Cour, 4. Contradiction entre l'histoire sacrée, & la profane, au sujet de ce partage, 6. Mort de ce Prince, 6. Combien de tems il regna, 6. & 7. Troubles dont furent agitez ses Etats aprés sa mort, par les entrepriſes des differens Gouverneurs des Provinces particuliéres, 8. Il reçut la Judée sous son obéïſſance, du tems de Jaddus, iij

*Alexandre*, surnommé *Balliés*, ou *Ballas*, à cause de Bala sa mere, fils naturel d'Antiochus Epiphanes. Difficultez sur son origine. Idée que les Historiens en donnent, 156. Appellé *Deopator Evergétés* dans les médailles, 157. Ses prétentions sur la Syrie contre Démétrius. Permiſſion que lui accorde le Sénat de Rome d'aller en Syrie pour faire valoir ses droits. Secours que le Senat lui promet pour cette expedition, 157. 158. Son entrée en Syrie. Il s'empare de Ptolemaïde, & commence à y regner, 156. Puiſſante armée que Démétrius léve contre lui, 157. Lettre d'Aléxandre à Jonathas, pour l'engager dans son parti, 158. Il le déclare grand Prêtre de sa nation, 160. Préſens qu'il lui envoye, *là-même*. Jonathas, & la nation Juive se déclarent en sa faveur, 168. Secours qu'il reçut de leur part; *là même*. Bataille qu'il livre à Démetrius. Démétrius est tué dans le combat, & Aléxandre monte sur le trône de Syrie, 169. Alliance qu'il souhaite de faire avec Ptolémée Philométor Roi d'Egypte. Lettre qu'il lui en écrit. Il lui demande sa fille en mariage, & l'obtient, 170. Entrevûë d'Aléxandre & de Ptolémée à Ptolémaïde. Magnificence de ses nôces avec Cléopatre fille de Ptolémée, *là-même*. Honneur qu'il fait à Jonathas de l'inviter à cette cérémonie, 170. Chefs d'accuſations qu'on préſente à Alexandre contre Jonathas. Refus qu'il fait de les écouter. Ordre qu'il donne de revêtir Jonathas d'habits de pourpre, 171. Grands honneurs qu'il lui fait rendre par les premiers de sa Cour. Gloire à laquelle il l'éléve. Pouvoir & autorité qu'il lui donne, *là-même*. Informé du deſſein de Démétrius Nicator, & de la marche de son armée. Sa fuite de Phénicie. Infidelité qu'Apollonius Gouverneur de la Célésyrie, commet à son égard, 172. Il se retire à Antioche, *là-même*. Nouvelle qu'il apprend de la victoire de Jonathas sur Apollonius Général de Démétrius Nicator. Gloire à laquelle il continuë d'élever Jonathas. Preſens qu'il lui fait, 175. 176. Entrepriſe de Ptolémée sur ses Etats, 177. *& suivantes*. Garniſon que ce Prince met dans toutes les villes de Syrie, 178. Prétextes qu'il apportoit pour colorer sa trahiſon, 179. Cléopatre épouſe d'Aléxandre donnée par Ptolémée à Démétrius Nicator, *là même*. Nouvelle qu'Aléxandre, pour lors en Cilicie, reçoit de ses injuſtices, 180. Il marche avec ses troupes pour combattre l'uſurpateur, *là-même*. Vaincu, & obligé de fuir en

Arabie. Zabdiel Prince des Arabes lui fait couper la tête, & l'envoye à Ptolémée, 181. Autre détail sur la mort de ce Prince, *là-même.*

*Alexandre*, fils d'Hircan, n'étoit point aimé de son pere. Il regna aprés ses freres, 493

*Alexandrie*, peuplée de trois sortes de gens, 443

*Alleluia*, chant de joye, & de benedictions, 466

*Anathême.* Differentes sortes d'anathêmes, 76

*Andronique.* Un des grands de la Cour d'Antiochus Epiphanes. Chargé du Gouvernement du Royaume pendant le voyage de ce Prince en Cilicie, 297. Présens qu'il reçoit de Ménélaüs. Sollicité par le même de mettre à mort Onias troisiéme. Visite qu'il rend à Onias dans l'asile de Daphné. Artifice dont il se sert pour l'engager à en sortir. Il le met à mort, 297. 298. Haine que cette action lui attira. Colére dans laquelle Antiochus entre contre lui. Ordre que ce Prince donne de le mettre à mort, 298. 299

*Autre Andronique.* Etabli Gouverneur à Garizim par Antiochus Epiphanes, 310

*Anges*, descendus du Ciel pour secourir les Juifs enfermez dans l'Hyppodrome d'Alexandrie, 460

*Antigone*, & *Aristobule*, fils d'Hircan, continuent le siége de Samarie, commencé par leur pere, 488

*Antiochus le Grand*, Roi de Syrie, de la race des Séleucides, pere d'Antiochus Epiphanes. Sa défaite par les Romains, 128. 129. & 130. Il leur donne Antiochus Epiphanes pour ôtages, *là-même.* Tribut qu'ils lui imposent, 131. Conditions sous lesquelles il obtint la paix, 131. Sa piété envers le Temple de Jérusalem, 274. Vaincu prés de Raphia par Ptolémée Philopator Roi d'Egypte, 435. Ce qu'il avoit pris sur Philopator, 436

*Antiochus*, Roi de Syrie, surnommé *de Cyzique*, vient au secours de la Samarie. Il est battu, & mis en fuite par Antigone, & Aristobule fils de Jean Hircan, 488

*Antiochus*, surnommé l'*Illustre*, ou *Epiphanes*, de la race de Séleucides, fils du Roi Antiochus le Grand; 8. Donné pour ôtage aux Romains, par le Roi son pere, 8. Racheté par son frere Seleucus, qui donne son propre fils en sa place. Il revient en Syrie, & se rend maître du Royaume aprés le mort de Séleucus. Il délivre la Syrie, que le Roi d'Egypte vouloit envahir, & est appellé en mémoire de cette délivrance, Antiochus Dieu Epiphanes, 9. Idée que l'Ecriture nous donne de ce Prince, *là-même.* Son caractére, 9. & 10. Raisons qui firent changer dans la suite son surnom d'*Epiphanes*, en celui d'*Epimanés*, qui signifie un fou, un furieux, 10. Somme d'argent qu'il reçoit de Jason pour le Souverain Sacerdoce qu'il lui confére, 11. & 284. & 503. Permission qu'il accorde à ce nouveau grand-Prêtre d'établir des Jeux prophanes dans Jérusalem. Droit qu'il donne aux Juifs de Jérusalem d'être citoyens d'Antioche, 285. 286. Il envoye Apollonius en Egypte. Dessein qu'il avoit de se faire déferer la tutelle de Philométor. Le peu de succés de son entrepriſe, 293. Il vient à Jérusalem. Honneurs que Jason lui fit rendre à son entrée. Son retour en Phénicié, *là-même.* Somme d'argent que Ménélaüs lui apporte de la part de Jason. Artifices de Ménélaüs pour gagner les bonnes graces de ce Prince, 295. Il en obtient la souveraine Sacrificature par les grandes offres d'argent qu'il lui fait 12. & 295. Offensé du délai

Digitized by Google

de Ménélaüs, qui neglige de payer il le dépoſe, & met Lyſimaque en ſa place, 12. & 296. Députation qu'il reçoit de la part de quelques Juifs. Permiſſion qu'il leur accorde de vivre ſelon les coûtumes des Gentils, 11. Entrepriſe qu'il fait contre Ptolomée Roi d'Egypte, 15. Il entre dans ſes Etats, & s'en rend maître, 16. Il marche vers Jéruſalem. Cruautez qu'il exerce ſur ſes habitans. 16. 17. 18. 19. *& ſuiv.* Il enleve tous les tréſors du Temple, il profane ce lieu ſaint par des ſacrifices de pourceaux immolez ſur l'autel, 21. *& ſuiv.* Deſcription fabuleuſe que Diodore de Sicile a faite de l'entrée de ce Prince dans le Temple, 17. Seconde entrepriſe qu'il fait contre l'Egypte, 302. Joye que la fauſſe nouvelle de ſa mort cauſe à ceux de Jéruſalem. Crainte qu'il a qu'ils n'abandonnent ſon parti, 304. Fureur à laquelle il ſe laiſſe emporter contr'eux, 306. Il part d'Egypte, & marche vers Jéruſalem, 503. 504. Siége & priſe de cette ville. Cruautez qu'il exerce ſur les habitans, *la-même.* Profanation qu'il fait du Temple, & des vaſes ſacrez, 20. 21. 22. & 307. Richeſſes qu'il enléve de ce lieu ſacré, 309. Perſécution qu'il fait à tous les Juifs pour leur faire ſuivre les loix des Nations, 19. 312. Ordre qu'il donne de mettre à mort ceux qui refuſeroient de lui obéïr, 504. Statuë de Jupiter Olympien qu'il fait placer ſur l'autel du Seigneur, 20. 21. 22 312. Profanation du Sanctuaire par des Sacrifices abominables. Livres de la Loi déchirez, & jettez au feu, 19. 20. 21. *& ſuiv.*

*Antiochus Epiphanes.* Lettre de flatterie que lui écrivent les Samaritains. Protection qu'il leur accorde, 313. Temples & autels qu'il fait ériger aux idoles, dans toutes les terres de Judas, 23. 24. Il ſe fait amener Eléazar. Il lui parle, il le fait tourmenter, 504. 505. Supplices qu'il fait ſouffrir aux ſept freres Maccabées, & à leur mere, 510. *& ſuivantes.* Il admire la conſtance des ſept freres Maccabées, & fait entrer dans les troupes un grand nombre de Juifs, 527. Son retour à Antioche. Extravagant orgüeil de ce Prince, 309. Gouverneurs qu'il laiſſe en Judée, pour perſecuter les Juifs, *là-même & 310.* Revolte de Tharſe & de Mallo, contre Antiochus, 296. Voyage qu'il fait en Cilicie, pour appaiſer cette ſédition. Soin qu'il laiſſe à Andronique du gouvernement de ſes Etats, pendant ſon abſence, 297. Son retour à Antioche. Plaintes qu'on lui fait ſur le meurtre d'Onias troiſiéme par Andronique. Douleur qu'il a de cette mort. Colére dans laquelle il entre contre Andronique. Ordre qu'il donne de le mettre à mort, 299. Accuſations portées à ce Prince, contre Ménélaüs, par des députez de Jéruſalem, 300. Intervention de Ptolémée, qui lui parle en faveur de Ménélaüs. Il le déclare innocent, & fait mourir les accuſateurs, 301. Il envoye Apollonius contre les Juifs, avec une puiſſante armée. Ordre qu'il lui donne de les exterminer, 310. Nouvelle qu'il apprend de la défaite d'Apollonius, & de Séron, par Judas. Puiſſante armée qu'il fait lever, 48 Deſſein qu'il conçoit d'aller en Perſe, pour y amaſſer l'argent néceſſaire à ſes troupes, avant d'attaquer Judas, 49. 528. Il établit Lyſias pour avoir ſoin des affaires du Royaume, pendant ſon abſence, 51. Ordre qu'il lui donne d'envoyer une armée en Judée, pour exterminer les troupes d'Iſraël, & pour ſaccager ce pays, 52. Il ſort d'Antioche, marche vers l'Arménie, défait Artaxias Roi du pays, le prend, & met ſon armée en fuite, 52. Ridicule ma-



Digitized by Google

riage qu'il vient conclure avec la Déesse Nannée. Vûë qu'il avoit en cela. 255. Mauvais succez qu'il eut dans la guerre de Perse. Danger auquel il fut exposé dans Elymaïs, dont il vouloit piller le Temple, 347. Obligé de s'enfuir, 93. Dessein qu'il prend de se vanger sur les Juifs de la confusion où il en étoit, 348. Ordre qu'il donne de marcher vers Jérusalem. Playe dont le Seigneur le frappe. Blessures qu'il se fait en tombant de son chariot, 349. Grandes douleurs qu'il ressent de la playe dont le Seigneur le punissoit. Il rentre en lui-même, & reconnoît qu'il a merité ce châtiment par ses impietez, 95. 349. Faveurs dont il promet de combler les Juifs, 351. Ornement qu'il s'engage d'envoyer au Temple de Jérusalem. Vœux qu'il fait de se rendre Juif, 351. Lettre par laquelle il conjure les Juifs de garder la fidelité à son fils qui doit lui succeder. 352. 353. 354. Il établit Philippe Regent du Royaume, 96. Mort de cet impie Persecuteur, 96. 354. Détail des circonstances de sa mort, 95. Difficultez sur le tems auquel elle arriva, 97. 98. Lieu où il mourut, 355

*Antiochus Eupator*, fils d'Antiochus Epiphanes, désigné pour Successeur au Royaume de Syrie, par son pere, 353. 354. mis sur le Trône par Lysias, 96. Commencement de son regne, 96. 361. Il établit Lysias Régent du Royaume, *là-même*. Secours que ceux de la forteresse de Sion lui demandent contre Judas, qui les y tenoit assiegez, 97. 98. Armée nombreuse qu'il conduisit en Judée pour les secourir, 99. 394. Il assiege Bethsura. Si cette expédition est differente de celle dont il est parlé dans le second des Maccabées, *là-même*. Averti de la marche de Judas, qui s'étoit campé à Bethzacara, il marche contre lui, 100. Disposition de son armée, 101. *& suivantes*. Avantages que Judas eut d'abord sur ses troupes, 105. 106. *& suivantes*. Il l'oblige néanmoins à se retirer dans Jérusalem, 109. Bethsura se rend à lui, 109. Garnison qu'il met dans cette place, *là-même*. Il marche contre Jérusalem & l'assiége, 110. Conseil que Lysias lui donne de faire la paix avec les Juifs, 111. 112. Il consent à cette paix, & la confirme avec serment, 112. Son entrée sur la montagne de Sion. Ordre qu'il donne d'abattre les murs qui l'environnoient. Son retour à Antioche. Il combat contre Philippe qui s'en étoit rendu maître, & la reprend, 113. Lettre qu'il écrit à Lysias, en faveur des Juifs, 373. 374 Alliance qu'il lui ordonne de conclure avec eux, 374. Autre lettre que ce Prince écrit aux Juifs. Privileges qu'il leur accorde dans cette lettre, 374. 375. Puissance armée qu'il conduit en Judée, 394. 395. Priéres que lui faisoit Ménélaüs. Accusations portées à Antiochus contre lui. Ordre que ce Prince donne de le faire mourir, 395. Expérience qu'il fait de la valeur de Judas, 400. Il assiege Bethsure, *là-même*. Perte qu'il fait devant cette place. Il s'en rend maître, 400. 401. Il marche contre Judas & lui livre le combat, 401. Victoire que Judas remporte sur lui, *là-même*. Nouvelle qu'il apprend de la révolte de Philippe à Antioche. Serment qu'il fait aux Juifs, de ne leur plus declarer la guerre. Sa réconciliation avec eux, Sacrifices qu'il offre. Dons qu'il fait au Temple, 401. Il déclare Judas Chef & Prince de toute la Judée, 402. Son retour à Antioche, 403. Si cette expedition est entierement la même que celle du premier Livre des Maccabées, 99 100. 405.

*Antiochus Sidétés*, Fils de Démétrius Soter. Armée qu'il léve pour rentrer dans les Etats de son pere, 230. 231.

Digitized by Google

Offres avantageuſes qu'il fait à Simon, 232. 233. Permiſſion qu'il lui donne de battre monnoye, 232. Son entrée en Syrie. Troupes qui ſe joignent à lui. Il pourſuit Tryphon, 234. Il l'aſſiége dans la ville de Dora, *là-même*. Interruption de ce Siége, 235. Continué avec plus de vigueur, 237. Secours de troupes que Simon lui envoye, 238. Refus qu'il fait de le recevoir. Son infidelité à obſerver le Traité fait avec Simon, *là-même*. Places qu'il lui fait répeter. Réproches qu'il lui fait, *là-même*. Tributs qu'il veut impoſer, 239. Réponſe que lui fait faire Simon, 240. Colére dans laquelle ce Prince entre contre lui, *là-même*. Ordre qu'il donne à Cendébée, d'aller ravager la Judée, 241. Nouvelle que Ptolémée fils d'Abobus lui donne de la mort de Simon. Secours de troupes qu'il demande à ce Prince. Promeſſes qu'il lui fait de lui livrer la Judée, 246. Il marche contre Jéruſalem, il l'aſſiége; il fait bréche. Il accorde une tréve aux aſſiegez, leur fournit des victimes & des aromates, pour la fête des Tabernacles. vij. Il fait la paix, & s'en retourne à Antioche, 480. 481. Il entreprend la guerre contre le Roi de Perſe; il mene avec lui Hircan, avec des troupes de ſa nation. Il remporte d'abord quelque avantage contre les Perſes; enfin il eſt entiérement défait, 482. 483. & vij. Mort de ce Prince. viij

*Antiochus*, ſurnommé le Dieu, fils d'Aléxandre Ballés, élevé dans la Cour d'Elmalchuel Roi des Arabes. Deſſein que forme Tryphon de le mettre ſur le Trône de ſes peres, 186. Succés de cette entrepriſe. troupes qui ſe joignent à lui contre Démétrius, 188. Commencement de ſon regne. Preſens qu'il envoye à Jonathas. Il le confirme dans la ſouveraine Sacrificature, *là-même*. Gouvernement qu'il donne à Simon frere de Jonathas, 189. Tué en trahiſon par Tryphon, 218

*Apharema*, ou *Aphrem* en Syriaque. Nom de lieu, c'eſt la ville d'Ephraïm ou d'Ephræm, ou Ephra, 184

*Apollonius*, Gouverneur de la Céléſyrie pour Séleucus. Avis que lui donne Simon des immenſes richeſſes gardées dans le Temple de Jéruſalem, 275. Il en informe Séleucus, 276. 502. Il eſt envoyé par Séleucus pour enlever cet argent; il en eſt empêché par les Anges, qui apparurent. Difference entre les maniéres dont cette hiſtoire eſt racontée dans les divers livres des Maccabées, 502. 503

*Autre Apollonius*, envoyé en Judée avec une armée nombreuſe par Antiochus Epiphanes. Ordre qu'il reçoit de ce Prince d'exterminer les Juifs, 19. & 310. Son entrée dans Jéruſalem. Il feint de venir avec un eſprit de paix. Jour qu'il choiſit pour ſa cruelle entrepriſe. Grand carnage qu'il fait des habitans de cette ville, 19. 311. *& ſuiv.* Il place la ſtatuë de Jupiter Olympien ſur l'autel du Seigneur. Profanation qu'il fait du Sanctuaire, par des ſacrifices abominables. Il met tout à feu & à ſang, 19. 20. 21. Grande armée qu'il leve pour attaquer Judas, 45. Judas va au-devant de lui, défait ſon armée, & le tuë. 46

*Apollonius*, Gouverneur de la Céléſyrie pour Aléxandre Ballés. Il quitte le parti de ce Prince, & ſe jette du côté du jeune Démétrius, 172. Etabli Général des troupes de ce dernier, *là-même*. Diſcours inſultans qu'il fait à Jonathas. Défi qu'il lui fait de venir combattre contre lui, ſon entiere défaite. 173. 174. 175

*Apoſtats*. Juifs apoſtats mis à mort par les autres Juifs dans toute l'Egypte par la permiſſion du Roi Philopator, 465

Digitized by Google

*Apphus*, Signification de ce terme, nom donné à Jonathas, fils de Mathathias, 32. 33
*Arabes Zabadéens*, s'ils ſont les mêmes que les Nabathéens. Leur défaite par Jonathas, 199
*Arabot*, Signification de ce terme, 141
*Arade*, Iſle prés les côtes de Syrie, 237
*Arbates*, nom de lieu inconnu, 80
*Arbêles*, nom d'une contrée. Signification de ce terme, 141. Ville de même nom. Sa ſituation, *là-même.*
*Arboth*, terme qui ſignifie des lieux incultes, 80
*Arche d'Alliance* du Seigneur, reſpect que les Hébreux avoient pour elle. Ses diverſes demeures. Ses changemens, XXXIII. Que devint-elle aprés la priſe de Jéruſalem, & la démolition du Temple, par les gens de Nabuchodonoſor? XXXV. Sentimens des Talmudiſtes ſur cela, *là-même.* Jérémie la cacha dans un rocher, 263. XXXIV. XXXIX. Fut-elle dans le ſecond Temple? XXXV. *& ſuiv. dans toute la Diſſertation.* Sentimens divers ſur cette queſtion, XXXV. Fut-elle découverte au retour de la captivité? XXXVI. 264. Le Temple pouvoit-il être ſans l'Arche? XXXVI. Preuves pour le ſentiment qui croit qu'elle étoit dans le Temple aprés la captivité. XXXVII. Preuves du ſentiment contraire, XXXVIII. Ni Epiphanes, ni Craſſus, ni Pompée, ni Tite ne l'ont point trouvée dans le Temple. Joſeph n'en parle point, XXXVIII. Objections contre ce ſentiment, & réponſes, XXXIX. LX En quel ſens peut-on dire que l'Arche d'Alliance fut manifeſtée, aprés la venuë de Jeſus-Chriſt, LX. LXI. Ce divin Sauveur eſt lui-même l'Arche d'Alliance, *là-même.* Concluſion de ces recherches; Il eſt trés-probable que l'Arche d'Alliance ne fut pas dans le Temple depuis la captivité, XLII
*Archippe*, nom du pere des ſept freres Maccabées, 325
*Argyraſpides*, Soldats de l'armée d'Alexandre, ainſi nommez à cauſe de leurs boucliers d'argent, 105
*Arius*, Roi de Lacédémone. Son alliance avec Onias troiſiéme, grand-Prêtre. Lettres écrites de part & d'autre à ce ſujet, 193. 194. 195. 196. XXIV
*Aridée*, frere d'Alexandre. L'Empire lui eſt déferé aprés la mort de ce Prince, 6. Son incapacité pour gouverner, *là-même.*
*Ariſtobule*, Juif d'Egypte, Precepteur du Roi Ptolémée. Lettre que le Sénat de Jéruſalem lui écrit. Tems auquel a vêcu cet Ariſtobule, 253. 254.
*Ariſtobule*, fils d'Hircan, fait mourir ſa mere en priſon, 493. Eſt-il le premier qui ait pris le titre de Roi? 485
*Arſacés*, Nom commun aux Rois de Perſe, 217
*Arſinoë*, ſœur de Philopator, accompagne ſon frere dans la guerre contre Antiochus le grand. 435. 436
*Artaxercés Ochus*, enleva pluſieurs captifs de la Judée, & les tranſporta dans l'Hircanie, ij
*Artaxercés à la longue-main*; Roi de Perſe Nouvelle qu'on lui donne du prodige du feu ſacré, découvert par Néhémie. Temple qu'il fait ériger ſur le lieu de la découverte de ce feu, 260
*Artaxias*, Roi d'Arménie. Sa défaite par Antiochus Epiphanes, 52
*Aſaramel*, Nom de lieu. Ce qu'il faut entendre par-là, 225
*Aſmonéens*, ou *Aſſamonéens*, nom donné aux deſcendans de Mathathias, 29. Illuſtre par leur zéle à ſoûtenir la Réligion, 30. Combien de tems ils poſſedérent la ſouveraine autorité, *là-même.*
*Aſor*, Ville dans la haute Galilée. Sa ſituation, 191
*Aſſamonéens*, voyez *Aſmonéens*, 29
*Aſſidéens*,

Digitized by Google

*Assidéens*, Secte nombreuse & puissante, parmi les Juifs. Differentes opinions touchant cette secte, 38. 39. 40. 118. 406. Si les Assidéens sont les mêmes que les *Hasdanim*, marquez dans le quatriéme des Maccabées, 40. Ils se joignent à Mathathias, 39. Etymologie que l'on peut assigner au terme d'Assidéens, *là-même*. Leur députation vers Bacchides & Alcime, pour traiter de la paix. Fausses promesses que leur fait Alcime, 117. Plusieurs d'entr'eux mis à mort par ordre d'Alcime, *là-même*. Fonctions que Scaliger attribuë aux Assidéens, 40

*Assiéger*, Ancienne maniére d'assiéger les places, 110. Machines qu'ils employent, *là-même*, *& suiv.* *&* 213

*Athenobie*, Favori d'Antiochus Sidetés. Commission que le Prince lui donne vers le grand-Prêtre Simon, 218. 219. Réponse que Simon lui fait, 219

*Avaron*, Voyez Abaron, 32

*Autel des holocaustes*. Sa profanation par Apollonius, 23. Statuë de Jupiter Olympien, que le Gouverneur y place, par ordre d'Antiochus, 24. Destruction de cet Autel, sous Judas Maccabée, 67. Construction d'un nouvel autel des holocaustes, par les soins du même Judas, 68. Dédicace de cet Autel, 70. Maniére dont elle fut célebrée, *là-même*. Difficulté sur l'année de cet dédicace, 69. 70. Maniére dont les Juifs ont continué à celebrer cette fête, 70. 71. Connuë dans l'Evangile, sous le nom d'*Encænia*: appellée aussi quelquefois, fêtes des lumiéres, 71. 72

*Azaramoth*, Signification de ce terme. Nom de lieu, 62. Sa situation, *là-même*.

*Azarias*, l'un des deux Gouverneurs à qui Judas laissa le soin de la Judée pendant son absence, 79

*Azot*, Nom de lieu, 178

B

*Bacchides*, Gouverneur de la Mésopotamie, sous Démétrius. Ordre qu'il reçoit de ce Prince, de s'informer des faits avancez par Alcime contre les Juifs, 116. Fausses propositions de paix qu'il fait aux Juifs pour les tromper, 117. Députation que les Juifs lui envoyent pour traiter avec lui, 117. Sa mauvaise foi, 118. Cruauté qu'il exerce contre plusieurs Juifs, 118. Soin qu'il donne de toute la Province à Alcime. Troupes qu'il lui laisse pour se soûtenir. Son retour à Antioche, 119. Envoyé une seconde fois contre Judas, 140. 141. *& suiv.* Combat qu'il livre à Judas, 144. Devenu victorieux par la mort de Judas, qui succombe enfin à ses blessures, 144. 145. La Judée se rend à lui. Hommes impies, auxquels il en laisse le Gouvernement, 147. Vengeance qu'il exerce contre les amis de Judas, *là-même*. Informé que Jonathas étoit choisi pour conduire le peuple en la place de Judas, 148. Moyens qu'il cherche de le perdre, *là même*. Il marche contre lui, avec toute son armée, 149. Vigueur avec laquelle Jonathas l'attaque, 150. Quel fut le succès de cette action, *là-même*. Villes fortes qu'il bâtit dans la Judée, 152. Garnison qu'il y établit pour faire des courses contre Israël, *là-même*. Enfans des premiers du peuple qu'il prend pour ôtages, & qu'il enferme dans la forteresse de Sion, *là-même*. Son retour vers Démétrius, aprés la mort d'Alcime, 153. Rappellé en Judée par quelques impies, *là-même*. Espérance qu'ils lui donnent de surprendre Jonathas, & ceux de son parti, *là-même*, Lettre qu'il écrit en Judée à quelqu'uns de ses partisans, pour l'enlevement de Jonathas. Peu de succès de son entre-



Digitized by Google

priſe, *là-même*. Armée qu'il aſſemble pour combattre Jonathas. Il aſſiége Jonathas & Simon dans Beth-beſſen, 154 Défaite de ſon armée devant cette place. Douleur qu'il a de voir l'inutilité de toutes ſes entrepriſes, *là-même*. Vengeance qu'il tire de ceux qui l'avoient expoſé à cette confuſion, par leurs conſeils, 155. Il réſolut de s'en retourner en ſon pays, *là-même*. Ambaſſadeurs qu'il reçoit de la part de Jonathas, pour faire la paix, 155. Agrément qu'il donne à ces propoſitions. Serment qu'il fait de ne plus déclarer la guerre aux Juifs. Il retourne en ſon pays, *là-même*.

*Bacchus*, appellé quelquefois Adonis, 315. Philopator fort dévoüe à cette fauſſe divinité. On marqua les Juifs d'une feüille de lierre, pour les conſacrer à Bacchus, 444

*Bogoſes*, Gouverneur de la Judée. Véxations qu'il fit dans ce pays, ij

*Bahem*, ſignification de ce terme, 210

*Bainan*, ſignification de ce terme, 210

*Baraſa*, ou *Baſora*, nom de ville; ſi elle eſt la même que *Boſra* dans le pays de Moab, 81

*Baſcaman*, nom de ville. Si elle eſt la même que *Beſech*, ou *Baſchat*, dans la tribu de Juda, 206

*Bâtimens*. Ornemens dont les anciens embelliſſoient leurs Bâtimens, 271

*Béan*. Ce qu'il faut entendre par ce terme. *Béan*, 76. & par les enfans de *Béan*, *là-même*.

*Béon*, nom de ville aux environs de la mer morte, 76

*Bérée*, ville de Syrie, 115

*Beſech*, ou *Bachat*, ville de la tribu de Juda. Sa ſituation, 206

*Béthagla*. Voyez *Béthagala*, 154

*Béthalaga*, nom de ville; la même que *Béthagla*, dans le déſert de Jéricho, 154

*Beth-beſen*. Nom de ville dans le déſert de Jéricho. Appellé *Bethalaga* dans Joſeph, 154

*Beth-Dagon*. Signification de ce terme Hébreu, 175

*Béthoron*. Deux villes de ce nom. Leur ſituation, 124

*Béthoron*. Nom de ville. Sa ſituation, 47

*Béthoron*. La baſſe, ville au Septentrion, & aſſez prés de Jéruſalem, 64

*Bethſeta*. Ville de la Paleſtine. Sa ſituation, 19

*Bethſur*. Nom de ville. Sa ſituation, 64. 73. 152. 370. Siége qu'Antiochus Eupator met devant cette place, 109. Sa vigoureuſe défenſe, *là-même*. Elle ſe rend enfin à ce Prince, 109 110

*Betzacara*. Nom de lieu entre Jéruſalem, & Bethſure, 100

*Bethzécha* ou *Bethſéta*, ou *Béſeth*. Nom de lieu. S'il eſt le même que *Bethſeta*, ville de la Paleſtine, vers le grand Champ, 119

*Boſor*. Nom de lieu; peut-être le même que *Boſra*, ou *Baraſa*, 83

*Boſorra*. Nom de ville. Voyez *Baraſa*, 81

*Boſra*. Ville du pays de Moab, 81. Autre ville de même nom dans l'Idumée, *là-même*.

## C

*Cadmus*, fondateur de Sparte, a-t'il donné occaſion à la prétenduë parenté des Juifs, & des Lacédémoniens? xxvij. Cadmus, & Danaüs ſont-ils de la même origine, & originairement unis avec les Hébreux? & cette ancienne union a-t'elle donné lieu à la parenté prétenduë entre les Juifs, & ceux de Lacédemone, xxviij.

*Caldéens*. l'Ere des Caldéens. Tems auquel elle commençoit, 98

*Capharſabe*. Nom de lieu appellé du nom d'Antipatride par Hérodes, 125

*Caphar-ſamala*. Nom de lieu. Sa ſitua-



Digitized by Google

tion, 121. Signification de ce terme, *là-même.*

*Carie.* Province maritime de l'Asie mineure, 236

*Carnaïm*, ou *Astaroth-Carnaïm.* Nom de ville. Nommée *Carnion* dans le second des Maccabées. Connuë des profanes sous le nom de *Carna*, 82. Sa situation. Signification du terme *Carnaïm*, *là-même.* Prise de cette ville par Judas Maccabée, 85. Son Temple brûlé, *là-même.*

*Carnion.* Nom de ville. La même que *Carnaïm*, ou *Astaroth-Carnaïm*, 384

*Casbon*, ou *Chesbon*, ou *Hésébon.* Nom de ville, 82

*Chasidim.* Signification de ce terme, 39

*Casphin.* Nom de ville. La même que *Hésébon*, ou *Chasbon*, 38

*Casphor.* Nom de lieu inconnu; s'il faut lire *Casbon*, ou *Chesbon*, ou *Hésébon*, au lieu de *Casphor*, 82

*Cécrops*, fondateur de Lacédémone. Est-il le même que Moyse? xxxij

*Cendébée*, l'un des premiers Officiers d'Antiochus Sidétés. Ordre qu'il reçoit de ce Prince de ravager toute la Judée, 240. Armée qui lui est donnée à cet effet, 241. Désordres qu'il commet dans ce pays, *là même.* Bataille que lui livrent les deux fils de Simon, Jean, & Judas, 243. Défaite de son armée, *là même, & suiv.*

*Céthim.* Nom de pays. Il est pris pour la Macédoine, 2

*Characha.* Nom de ville, 382

*Chaschamanim.* Terme Hébreu, qui signifie des Princes, des grands Seigneurs, &c. 29

*Chesbon.* Nom de lieu. Le même que *Casbon*, ou *Hésébon*, 82

*Cinéens.* Sorte de secte, dont Cineus est le fondateur. Appellez selon quelques-uns Réchabites, du nom de Réchab leur réformateur, & Assidéens, à cause de leur genre de vie, 39

*Circoncision.* Maniére dont quelques Juifs déguisoient les marques de leur circoncision, 13. 14. Exemples de ces sortes de déguisemens parmi eux, 15. Opinion de quelques Anciens, qui ont crû que la marque de la circoncision étoit inéffaçable, 14. Circoncision réïtérée dans les Juifs qui passoient aux Samaritains, & réciproquement, 13. 14. Raison qui paroît obliger S. Paul à défendre aux Juifs convertis de couvrir les marques de leur circoncision. 14

*Cléopatre*, fille de Ptolémée Philométor Roi d'Egypte, épouse d'Aléxandre Ballés Roi de Syrie, 170

*Cléopatre*, Reine d'Egypte, se sert de deux Juifs pour réduire Lathurus, qui s'étoit soûlevé contr'elle. Elle leur donne le commandement de ses troupes, 489. 490

*Coo*, Isle, & ville célébre de l'Archipel, vis-à-vis la Carie, 237

*Colomne* érigée prés de Rozette, en mémoire de la délivrance des Juifs, de la colére de Philopator, & de la fureur de ses éléphans, 467

*Créte.* Les Juifs, & les Lacédémoniens sont-ils sortis de Créte? Est-ce de-là qu'est venuë l'opinion de leur parenté prétenduë? xxix

*Cypre.* Isle célebre, 237

*Cyréne.* Province d'Egypte, 237

D

*Darius Condomanus*, dernier Roi des Perses, & des Médes, vaincu plusieurs fois par Aléxandre, & mis à mort par Bessus, 2

*Dathéman.* Nom d'une forteresse. Sa situation inconnuë, 77

*David.* Jugement sur ce qu'il fit dans une extrême chaleur, ayant souhaité de boire de l'eau d'une certaine fontaine, 499

*Délos*, Isle célebre dans la mer Egée, connuë par son Temple d'Apollon, &c. 236



Digitized by Google

*Démétrius*, fils de Séleucus Philopator, envoyé pour ôtage à Rome en la place de son Oncle Antiochus Epiphanes, 9. 113. Résolution qu'il prend de rentrer dans le Royaume de ses peres. Sa fuite de Rome. Son arrivée en Syrie, 114. Lettre qu'il écrit au Sénat pour cacher son dessein, *là-même*. Eupator & Lysias viennent au-devant de lui, 114. Ordre qu'il donne de les mettre à mort, *là-même, & suiv.* Commencement de son Regne, 115

*Démétrius*, surnommé *Soter*. Ce qui a donné lieu à ce surnom, 117. Accusation que le Grand-Prêtre Alcime vient lui faire contre Judas, & le peuple Juif, 116. Ordre que ce Prince donne à Bacchides de s'informer des faits avancez par Alcime, 117 Il confirme le grand-Prêtre dans sa dignité. Autorité qu'il lui donne pour punir les enfans d'Israël, *là-même*. Secondes plaintes qu'Alcime fait à ce Prince contre les Juifs. Présens qu'il lui porte, 120. Ordre que Démétrius donne à Nicanor d'aller exterminer tous les Juifs, *là-même*. Présens qu'il reçoit d'Alcime, 404. Idée qu'Alcime lui donne de Judas, & de ceux de son parti, 406. Démétrius envoye Nicanor en Judée, 407. Ordre qu'il lui donne de lui amener Judas en vie, & d'établir Alcime souverain Pontife, *là-même*. Démétrius informé par Alcime de la bonne intelligence qui étoit entre Nicanor & Judas, 410. Reproche qu'il en fait à Nicanor. Ordre qu'il lui donne de lui envoyer Judas lié & garotté, *là-même*. Informé de la mort de Nicanor, & de la défaite de son armée, 140. Il envoye une seconde fois Bacchides, & Alcime contre Judas. 141. Armée puissante qu'il assemble contre Alexandre Ballés son compétiteur, qui s'étoit déja emparé de Ptolémaïde, 157. Lettres qu'il écrit à Jonathas; pour se le rendre favorable dans cette conjoncture, 158. *& suiv.* Graces qu'il lui fait esperer, 159. *& suivantes*. Défiance avec laquelle Jonathas, & les Juifs reçurent ses propositions, 168. Secours de troupes que les Juifs fournissent à Alexandre contre lui. Bataille entre ces deux Princes. Défaite de Démétrius. Il est tué dans le combat, 168. 169

*Démétrius*, surnommé *Nicator*, fils de Démétrius Soter. Dessein qu'il a de monter sur le trône de Syrie, occupé par Alexandre Ballés. Troupes qu'il léve pour cet effet, 172. Il en donne le commandement à Apollonius, *là-même*. Alliance que lui offre Ptolémée Roi d'Egypte. Promesses que le Roi lui fait de l'établir sur le Trône de Syrie en la place d'Alexandre Ballés, 179. Son mariage avec Cléopatre fille de ce Roi, *là-même*. Commencement de son regne, 180. Informé du siége de la forteresse de Jérusalem par les troupes de Jonathas. Il entre en colére contre Jonathas. Ordre qu'il envoye de cesser le siége & de le venir trouver. Présens que lui apporte Jonathas. Bonne réception qu'il lui fait. Peu d'égard qu'il a aux accusations faites contre lui. Honneurs dont il le comble. Graces qu'il lui accorde, 182. 183. Lettres patentes qu'il lui fait expedier en faveur de toute la nation Juive, 183. 184. Congé qu'il donne à toutes ses troupes, 185. Haine que cette réforme lui attira de leur part, 186. Entrepriſe que Tryphon medite contre Démétrius, *là-même*. Priére que Jonathas fait à Démétrius contre ceux de la forteresse de Jérusalem. Bonté avec laquelle ce Prince lui accorde ce qu'il souhaitoit. Secours de troupes qu'il demande à Jonathas, *là-même*. Nombre de Juifs qui viennent à son service. Révolte de ceux

Digitized by Google

d'Antioche contre lui. Zéle des Juifs à combattre pour lui contre les séditieux. Délivré par leurs secours, & de plus en plus affermi sur le trône, 187. 188. Ingratitude de ce Prince à l'égard des Juifs. Son éloignement pour Jonathas, 188. Vaincu & défait par Triphon, & par les troupes qu'il avoit congediées, 188. Guerre que lui déclare Jonathas, 189. Victoire que le Général des Juifs gagne sur ses troupes, 191. Demande que Simon lui envoye faire au sujet des priviléges de la Judée, 209. Maniére obligeante dont il lui accorde sa demande. Lettre qu'il lui en écrit, *là-même, & suivantes.* Son expédition en Médie. Motifs de cette entreprise, 217. Défaite de son armée par les Généraux de Mitridate, 218. 219. Pris & livré à ce Roi, qui le fait mettre en prison, 219

*Dénombrement* que l'on fait des Juifs amenez à Alexandrie, 451. Travail inutile des écrivains à faire ce dénombrement, *là-même.*

*Didragme.* Sorte de monoye ancienne. Sa valeur, 291

*Divinitez.* Fausses divinitez. Folie de quelques Empereurs payens qui épousent ces divinitez, 256

*Dora.* Ville maritime de Palestine, au midi du mont Carmel, 535

*Dosithée.* L'un des Généraux de l'armée de Judas. Grands avantages qu'il remporte sur les troupes de Timothée avec Sosipatre, 382. 383. Ces deux Officiers Juifs font Timothée prisonnier, 384. Conditions sous lesquelles ils lui accordent la liberté, 384

*Autre Dosithée.* Capitaine de l'armée de Judas, 386

*Dosithée*, Juif qui introduisit Theodote dans la tente de Philopator, 436

*Dragme.* Sorte de monoye. Sa valeur, 391

E

*Ebal*, fils de Jectan, est-il le même qu'*Æbalus* pere de Tyndare Lacédemonien, xxiv. Ridicule de ce sentiment, *là-même.*

*Edoniens.* Les Edoniens de Thrase sont-ils la souche de la consanguinité entre les Juifs, les Iduméens, & les Spartiates ? xxiv

*Egypte.* Désigné sous le nom de Royaume de Javan, ou des Grecs, 2

*Eléphant.* Quelques particularitez touchant cet animal, 100. *& suivantes.* Sa force extraordinaire, 102. *& suivantes.* Usage que l'on en faisoit dans les combats, 103. Eléphans des Indes les plus estimez, 103. Cet animal plie les genoux comme les autres animaux, 457. Eléphans de Philopator enyvrez avec du vin, 452. Ils se tournent contre ceux qui les suivoient, 460. Coutume cruelle d'exposer les hommes sous les pieds des éléphans, 453

*Eléazar*, fils de Saura, le même qu'*Eléazar Abaron*, 186. Son extrême valeur, 107. Danger auquel il expose sa vie pour le salut de sa nation, *là-même* Ecrasé sous le poids d'un éléphant, 108. Idée que l'on peut avoir de son action, 106. 107. Quelle fut son intention, *là-même.*

*Eléazar.* L'un des premiers Docteurs de la Loi. Violences qu'on lui fait pour le contraindre à manger des viandes impures. Sa résistance genereuse. Sa foi, son courage, sa patience dans les tourmens. Belle priére qu'il fait au Seigneur avant que de mourir. Sa précieuse mort, 318. 319. *& suivantes.* 503. 504. *& suiv.* Eloges que les Peres font de ce glorieux Martyr, 318. 508. *& suivantes.* Eléazar, & les sept fréres Maccabées, avec leur mere, sont un exemple de force de la raison soûtenuë de la pieté, 496

*Eléazar*, Prêtre du Seigneur en Egyp-

te. Sa priére au Seigneur au moment que les Juifs devoient être exposez avec lui aux éléphans, 507.
*Elée.* Ville du Péloponése, 291
*Eleuthére.* Nom de fleuve. Sa situation entre la Syrie, & la Phénicie, 179. 198
*Elmalchuël*, Roi des Arabes. Soin qu'il avoit de l'éducation d'Antiochus fils d'Aléxandre Ballés. Il confie ce jeune Prince à Tryphon, qui promettoit de le mettre sur le trône de Syrie, 186
*Emath.* Nom de ville. Elle est la même qu'*Emése* sur l'Oronte, 198
*Emmaüs.* Nom de lieu. Sa situation, 53
*Empire* de la raison, en quoi il consiste, 496
*Ephron.* Nom de ville. Sa situation. Détruite par Judas Maccabée, à qui elle avoit refusé le passage, pour entrer en Judée, 86. 87
*Epiphanés.* Signification de ce terme. Surnom donné à Antiochus Epiphanes, à cause de ses folies, & de sa cruauté, 10
*Epimanes.* Signification de ce terme. Surnom donné à Antiochus fils d'Antiochus Roi de Syrie. Occasion qui lui merita ce titre, 9
*Ere.* Ere des Séleucides. Commencement de cette époque, 10. 98. Ere des Caldéens. Tems auquel elle commençoit, 98
*Esdrin.* Officier de l'armée de Judas, 386
*Esséniens.* Sont-ce les mêmes que les Hasdanims ? 491
*Et.* Conjonction que les Hébreux ont coûtume de mettre au commencement des Livres historiques, 1
*Eupator.* Surnom d'Antiochus, fils & successeur d'Antiochus Epiphanes. Ce que signifie *Eupator*, *là même.*

F

*Falarique.* Sorte de javelot des anciens, 110
*Festins.* Coûtume ancienne observée dans les festins, 270
*Festins* des Juifs délivrez de la fureur des éléphans, 461
*Fête.* Fête de la dédicace de l'autel des holocaustes. Connuë dans l'Evangile sous le nom de d'*Encenia.* Appellée aussi quelquefois Fête des lumieres, 71. Maniére dont on a continué de la célébrer, *là-même*, & 72
*Fêtes des lumiéres.* Nom donné à la dédicace de l'autel des holocaustes. Maniére de la célébrer, 71. 72
*Fête* établie par ordre de Judas en mémoire de la victoire remportée sur Nicanor, 126. Combien de tems cette fête a subsisté chez les Juifs, *là-même.*
*Fête* du renouvellement du Temple par Judas Maccabée. Tems auquel elle se célébroit, 253. 257
*Fête* de la découverte du feu sacré, du tems de Néhémie. Tems auquel elle se célébroit, 257
*Fêtes des Tabernacles.* Maniere dont elle devoit être célébrée, 25. Tems auquel elle se faisoit, *là même.*
*Fêtes des Semaines.* C'est la fête de la Pentecôte. Pourquoi ainsi nommée, 285
*Fête des Juifs*, en mémoire de leur délivrance des éléphans de Philopator, 462. 466
*Feu sacré.* Histoire du feu sacré découvert par Néhémie. Fête établie en mémoire de cet évenement, 257. 258. *& suivantes.* Feu nouveau tiré du caillou, ou d'une pierre à fusil. Ceremonie qui a passé de la Synagogue dans l'Eglise, 358. Feu que les payens avoient soin d'entretenir dans leurs Temples. Respect qu'ils avoient pour ce feu. Maniere dont ils le conservoient, 359
*Fondemens* de la muraille de Jérusalem posez sur du bois. Remarque sur cet usage, 481
*Frere.* Coûtume ancienne établie chez les Souverains, de se donner le nom de freres. Gouvernement de Provinces appellez aussi de ce nom, 160

Digitized by Google

G

*Gadara.* Nom de lieu, au-delà du Jourdain, 61
*Gaddes.* Signification de ce terme. Nom donné par Joseph à Jean, fils de Mathathias, 30
*Galates.* Quels peuples sont désignez sous ce nom, 340. 341
*Galatie.* Terme qui se prend également pour signifier le pays de ce nom, & la Gaule, 129
*Galilée*, dite *des étrangers.* Nom de Province, la même que la Galilée des Gentils, connuë dans l'ancien, & & dans le nouveau Testament, 79
*Garizim.* autrement montagne de Jézabel, 484
*Gaza.* Nom de ville. Sa situation. Assiégée & prise par Simon, &c. 214
*Gazara.* Nom de ville. Sa situation, 214. 216. si elle est la même que *Gadera*, ou *Gaderoth*, dans la tribu de Juda, 216
*Gazara* Nom de ville. La même que *Gadar*, ou *Gadera*, sa situation, 367
*Gazer*, ou *Gazera.* Nom de lieu. Sa situation, 77. 125. Voyez *Gazera*, 62
*Gazera*, ou *Gazer.* Nom de ville dans la tribu d'Ephraïm, 62. la même que *Gézéron*, *là même.*
*Gédor.* Ville de Palestine. Sa situation, 241
*Gerréniens.* Nom de peuple. Leur situation, 402
*Gezer.* Nom de ville. Voyez *Gezeron*, 62
*Gezeron* Nom de ville. Sa situation, 61. 62. la même que *Gezer*, nommée aussi *Gazera*, & *Gazer*, 61. Joseph lit *Gadara*, au lieu de *Gezeron*, *là-même.*
*Gnide.* Isle au voisinage de Rhodes, 237
*Gorgias.* L'un des Officiers de la Cour d'Antiochus Epiphanes, envoyé par Lysias en Judée, pour ravager ce pays, 61. Envoyé par Ptolémée en Judée, contre Judas, 317. Détachement qu'il fait pour surprendre le camp des Juifs, aux environs d'Emmaüs, 58. Il trouve le camp abandonné, & s'imagine que les Juifs ont pris la fuite, 59. Il les cherche inutilement dans les montagnes, *là-même.* Il s'aperçoit du désordre de l'armée, que Judas venoit de dissiper, & saisi de frayeur, il prend la fuite, 60. 61. Victoire qu'il remporta sur Joseph, & sur Azarias, 88. Mauvais traitement qu'il fait aux Juifs, 363. Attaqué par l'armée de Judas. Sa défaite. Danger auquel il fut exposé, 385. 386.
*Gortine.* Ville fameuse dans l'Isle de Créte, 237
*Gouverneur des éléphans*, emploi autrefois fort considérable, 452. Il avoit seize éléphans sous sa conduite, *là-même.*

H

*Halicarnasse.* Ville de Carie, fort célébre dans l'antiquité, 237
*Hasarmello.* Signification de ce terme, 225
*Hasdanim*, ou *Eßeniens*, ou *Assidéens.* Secte particuliére des Juifs, 491
*Hébreux.* Leur usage prétendu de certains termes abregez, dont chaque lettre signifie un mot, 31. Sacrifices qu'ils offrent pour le salut & la prosperité des Princes, dont ils étoient sujets, 122. 123.
*Helcias*, & *Hananias*, deux Juifs à qui Cléopatre donne le commandement de ses troupes, contre Lytras ou Lathurus, 490
*Héliodore* Premier ministre de Séleucus Philopator, envoyé à Jérusalem, par ordre de ce Prince, pour enlever le trésor gardé dans le Temple. Reception qu'on lui fait à son arrivée dans Jérusalem, 276. Déclaration qu'il fait aux Juifs de Jérusalem, du sujet de son voyage. Remontrance que lui fait le grand Prêtre Onias, 276. 277. Peu d'égard qu'il a à ces

Digitized by Google

remontrances. Il entre dans le Temple, pour éxécuter ſon entrepriſe, 278. Ordre qu'il donne à ſes gardes, de forcer les tréſors, 279. Rigoureux châtiment, dont cet impie eſt puni ſur le champ, 280. Extrémité à laquelle il eſt réduit. Onias eſt prié d'invoquer le Très-haut, afin qu'il lui accorde la vie, 281. Sa délivrance accordée aux priéres de ce Pontife, *là-même.* Sacrifice qu'il offre en action de graces. Remerciment qu'il fait à Onias. Il retourne vers Séleucus, & lui raconte ce qu'il lui étoit arrivé. Témoignages qu'il rend à la ſouveraine puiſſance du Seigneur. Réponſe qu'il fait au Roi, ſur le choix de celui qu'il pouvoit envoyer à Jéruſalem à ſa place, 282

*Hercules* a-t'il donné occaſion au bruit qui s'étoit répandu de la parenté des Juifs, & des Spartiates, xxix

*Hermon*, Gouverneur des éléphans de Philopator Roi d'Egypte, 454

*Héſébon.* Nom de lieu, le même que *Casbon*, ou *Chesbon*, 82

*Hippodrome*, où les Juifs furent expoſez, 450

*Hircan*, autrement *Cendébée*, attaque les Juifs, eſt vaincu par Jean Hircan, 477

*Hircan*, fils de Simon, auparavant nommé Jean. D'où lui vient le nom de Hircan ? 478. Il va à Jéruſalem, & eſt reconnu chef du peuple, & grand-Prêtre, 478. Il aſſiége Ptolémée dans le Château de Doch, 478. Il n'oſe preſſer le ſiége, à cauſe de ſa mere & de ſes freres, que Ptolémée faiſoit tourmenter ſur les murailles, dès qu'il en approchoit. Il quitte le ſiege, & Ptolémée ſe retire, 479. Il ouvre un tréſor des deſcendans de David. Quel étoit ce tréſor ? Combien en tira-t'il ? 482. Il marche contre les Perſes 483. Il s'arrête à cauſe du Sabat ; il retourne en Syrie, prend Alep, & quelques autres places, 483. Il eſt le premier Prince des Juifs, qui ait eu des troupes étrangeres à ſa ſolde, *là-même.* Il fait le ſiege de Naplouſe, 483. Il démolit le Temple de Garizim, 484. Il attaque les Iduméens, & les contraint de recevoir la circonciſion, *là-même.* Il fait mourir les Prêtres de Sebaſte, aſſujetit les peuples des environs de la Judée, envoye à Rome des Ambaſſadeurs, pour renouveller l'alliance avec les Romains, 485. Reçoit une lettre du Sénat, 485. Il prend le titre de Roi, 485. 486. Il aſſiége Samarie, 487. Il eſt obligé de quitter le ſiége, pour ſe rendre à Jéruſalem. Il en laiſſe la conduite à ſes deux fils, 488. Il met en fuite Lathurus, qui étoit venu au ſecours des Samaritains, 488. Hircan étoit d'abord de la ſecte des Phariſiens. Il paſſa enſuite dans celle des Saducéens. Occaſion de ce changement, 492. Sa mort, 494. Ses enfans ; il ne déſigne aucun d'eux pour ſon héritier, 493. Combien d'années regna Hircan ? 494. Diverſité de ſentiment ſur cela, *là-même.*

## I

*Iacim*, grand-Prêtre. Voyez Alcime, 115. *& ſuivantes.*

*Jaſon.* Auteur du ſecond livre des Maccabées, ix. On n'a plus ſon ouvrage en ſon entier ; mais ſeulement un abregé. x. Précis de cet ouvrage, ix

*Jaſon*, frere d'Onias troiſiéme. Uſurpation qu'il fait du ſouverain Sacerdoce ſur ſon frere. Maniére indigne dont il l'obtint d'Antiochus Epiphanes, 251. 252. 503. Lieux d'exercices qu'il établit dans Jéruſalem, avec la permiſſion de ce Prince, 11. 286. Ses impietez, 285. 287. 288. Somme d'argent qu'il envoye à Tyr, pour offrir des ſacrifices à Hercules 260. Uſage qui fut fait de cet argent, contre ſa deſtination, 291. Autre



Digitized by Google

ſomme d'argent qu'il envoye au Roi par Ménélaüs, 294. Privé de ſa qualité de grand-Prêtre, par les artifices de Ménélaüs, auprés de ce Prince, 11. & 295. Obligé de ſe refugier dans le pays des Ammonites, *là-même.* Occaſion dont il profite, pour ſe rendre maître de Jeruſalem. Cruautez qu'il exerce ſur ſes concitoyens, 304. 305. Efforts inutiles qu'il fait pour s'emparer de la ſouveraine autorité. Obligé de fuïr de cette ville. Sa retraite chez les Ammonites, 305. Mis en priſon par Arétas, *là-même.* Moyen qu'il trouve de s'échapper. Ses fuites continuelles. Il eſt haï univerſellement & forcé de ſe ſauver en Egypte. Retraite qu'il cherche chez les Lacédémoniens. Sa mort. Privé de la ſépulture, 306

*Javan.* Le Royaume de Javan, ou des Grecs, nom donné à l'Egypte, 2

*Jazer.* Nom d'un petit fleuve, qui tombe dans le Jourdain, 77. Ville de même nom, au-delà du Jourdain, *la-même.*

*Idumée.* Nom donné à tout ce qui eſt au midi de Bethſure. 109

*Idumèens* attaquez & vaincus par Hircan, & obligez de recevoir la circonciſion, 484

*Jean*, pere de Mathathias, &c. 28

*Jean*, ſurnommé Gaddis, ou Kaddis, ou Jaddis, ou Gaddes, ſelon Joſeph, fils de Mathathias, 30. Mis à mort par les fils de Jambri, 150. Vengeance que Jonathas en tire, *là-même.*

*Jean*, ſurnommé Hircan, fils de Simon grand Prêtre, &c. Etabli par ſon pere Général de toutes les troupes d'Iſraël, 216. Son expédition contre Cendebée. Ses heureux ſuccès, 242. 243. Nouvelle qu'il reçoit de la mort de ſon pere & de ſes freres, & du deſſein que Ptolémée avoit encore ſur lui. Il fait arrêter ceux que Ptolémée avoit envoyez pour le tuer. Ordre qu'il donne de les mettre à mort, 247

*Jérémie.* Ecrits du Prophéte Jérémie. Ordre qu'il donne aux Juifs, touchant le feu ſacré, dans le tems de leur diſperſion. Préceptes qu'il leur donne d'être toûjours fideles au Seigneur. Livre de la Loi qu'il leur met en main, 262. Ordre qu'il reçoit du Seigneur, de cacher le Tabernacle & l'Arche ſur la montagne de Nébo. Tems auquel ce commandement fut fait à Jérémie, 263. Réproches qu'il fait à ceux des Juifs, qui l'avoient ſuivi, pour ſçavoir le lieu où il conduiſoit l'Arche. Prédiction qu'il leur fait à ce ſujet, 264

*Jéruſalem.* Gymnaſe que quelques Juifs y établirent, à la maniére des Grecs, pour des jeux & des exercices profanes, 12. Cruautez exercées contre ſes habitans, par Antiochus Epiphanes, 16. 17. Profanation de ſon Temple par le même Prince. Renverſement de ſes Loix les plus ſaintes, 17. 18. Jéruſalem pillée & brûlée par les ordres de ce Prince, 19 Carnage d'un grand nombre de ſes habitans, les autres faits captifs, ou diſperſez par la perſécution, 19. *& ſuivantes.* Autels, & Temples érigez dans ſes enceintes, à l'honneur des idoles, 25. Ordre d'Antiochus Epiphanes, de mettre à mort tous ceux qui refuſeroient de lui obéïr, *là-même.* Suites déplorables de l'éxécution de cet ordre barbare, *là-même, & ſuivantes.* Prodiges qui paroiſſent en l'air, au deſſus de cette ville, 302. 303. Grands déſordres que Jaſon vient y commettre, 303. 304 Cruautez qu'il y exerce ſur ſes concitoyens 304. Aſſiégée & priſe par Antiochus Epiphanes. Grand carnage de ſes habitans. Profanation du Temple & des vaſes ſacrez, 305. 306. 307. Autres calamitez de Jéruſalem, 311. 312. *& ſuivantes.*

*Illuminations.* Uſage des Illuminations,



Digitized by Google

chez les anciens, és jour de fête, 72
*Indiens*. Nom donné à differens peuples 132
*Indien*. Nom donné auſſi indifferemment à ceux qui conduiſoient les éléphans, 103
*Intendant* des invitations chez Philopator, 453
*Jonathas*, ſurnommé Apphus, fils de Mathathias, 32. Etabli chef du peuple, aprés la mort de ſon frere, 148. 149. Sa retraite dans le déſert de Thécua, *là-même*. Averti du deſſein de Bacchides, qui marchoit contre lui, *là-même*. Soin qu'il donné à Jean ſon frere, de mener le bagage de l'armée chez les Nabuthéens, 149. Vengeance qu'il tire des fils de Jamri, qui avoient tué Jean, & pris ce qu'il conduiſoit, 150. Vigueur avec laquelle il attaque Bacchides, 151. En quoi conſiſta le ſuccés de cette action, en faveur de Jonathas, *là-même*, *& ſuivantes*. Lettre que Bacchides écrit en Judée, pour l'enlevement de Jonathas, 153. Jonathas découvre l'entrepriſe, & fait mourir les chefs de ce parti, 254. Sa retraite à Beth-beſſen, avec ſon frere Simon. Bacchides vient l'y aſſiéger. Jonathas ſort de la place, attaque ſes ennemis & l'armée de Bacchides. Victoire qu'il remporte ſur eux, *là-même*. Ambaſſadeurs qu'il envoye à Bacchides, pour traiter de la paix. 155. Reçus favorablement par Bacchides. Serment que ce Général fait à Jonathas, de ne plus chercher à lui nuire, *là-même*. Zéle de Jonathas à exterminer les impies du milieu d'Iſraël, *là-même*. Lettre que Démétrius lui écrit pour l'engager dans ſon parti, contre Aléxandre Ballés. Pouvoir qu'il lui donne, 158. Graces qu'il lui accorde, *là-même*. Autre lettre d'Aléxandre Ballés, au même Jonathas, pour ſe le rendre favorable, 160. Preſens qu'il lui envoye, *là-même*. Déclaré grand Prêtre de ſa nation, par ce Prince, *là-même*. Il en exerce les fonctions, 161. Seconde lettre de Démétrius au même. Graces qu'il lui fait eſperer, 161. *& ſuivantes*. Défiance avec laquelle il écoute les propoſitions de Démétrius. Son alliance avec Alexandre. Secours de troupes qu'il lui donne. 168. Aléxandre Ballés l'invite à la cérémonie de ſon mariage avec Cléopatre, fille de Ptolémée, 170. Préſens qu'il apporte à ces deux Rois à Ptolémaïde, lieu des nôces. Maniére dont il eſt reçû de ces deux Rois. Accuſations que quelques Juifs viennent faire contre lui à Aléxandre. Refus qu'Aléxandre fait de les écouter. Honneurs qu'il fait rendre à Jonathas. Gloire à laquelle il l'éleve. Grande autorité qu'il lui donne, *là même*, *&* 171. Retour de Jonathas à Jéruſalem, 171. Diſcours inſultans que lui tient Apollonius, Général des troupes de Démétrius Nicator, 16. Défi que ce Général lui fait de venir combattre contre lui. Jonathas ſort de Jéruſalem. Il campe prés de Joppé. Siége & priſe de cette place, occupé par les troupes d'Apollonius, 173 Bataille entre Apollonius & Jonathas. Victoire de Jonathas, ſur ce Général, 173. 174. Il brûle Azot & les villes des environs. Temple de Dagon auſſi brulé, 175. Il marche contre Aſcalon. Maniére honorable dont ceux d'Aſcalon le reçoivent. Son retour à Jéruſalem. Grand butin qu'il fit dans cette expédition. Nouvelle gloire à laquelle l'éléve Aléxandre Ballés, à cauſe de ſa valeur, 165 Préſens qu'il en reçoit, 176. Viſite que Jonathas rend à Ptolémée dans la ville de Joppé. Accuſations faites contre lui auprés de ce Prince, 178. 179. Leur peu de ſuccés. Il fait aſſiéger la fortereſſe de Jéruſalem,

Digitized by Google

182. Plaintes qu'on en porte à Démétrius Nicator, nouveau Roi de Syrie. Ordre que ce Prince lui envoye de faire ceſſer le ſiége, & de le venir trouver, 182. Il ſe rend auprés de Démétrius. Preſens qu'il lui apporte. Maniére dont il en eſt reçû. Accuſations formées contre lui auprés de ce Prince. Leur peu d'effet. Grands honneurs que lui accorde Démétrius. Gloire à laquelle il eſt élévé. Confirmé dans toutes ſes dignitez. Graces qu'il demande, & qu'il obtient de ce Prince pour la Judée, &c. 182. 183. Grace que lui accorde Démétrius contre ceux de la fortereſſe de Jéruſalem. Secours de troupes que ce Prince lui demande, 184. Armée que Jonathas envoye à ſon ſervice, 185. Ingratitude de Démétrius à ſon égard, 188. Lettre qu'Antiochus fils d'Alexandre Ballés, nouveau Roi de Syrie, lui écrit. Préſens qu'il en reçoit. Confirmé dans la ſouveraine ſacrificature, 188. Guerre qu'il déclare aux Généraux de Démétrius. Siége & priſe de Gaza, 189. Attaqué par les troupes de Démétrius. Abandonné des ſiens. Douleur qu'il en reçoit. Il retourne au combat, & met les ennemis en déroute, 190. Son retour à Jéruſalem. Ambaſſadeurs qu'il envoye à Rome, & à Lacédémone, pour renouveller l'alliance, 192. Lettres qu'il écrit aux Romains, & aux Lacédémoniens, 192. 193. *& ſuiv.* Jonathas informé de la marche des Généraux de Démétrius, qui venoient pour le ſurprendre, 197. Meſures qu'il prend contr'eux pour les empêcher d'entrer en Judée, 198. Il les pourſuit, mais ſans pouvoir les atteindre, *là-même.* Son expédition contre les Arabes Zabadéens. Victoires qu'il remporte ſur eux, 199. Il vient à Damas Courſes qu'il fait dans ce pays, *là-même.* Son retour à Jéruſalem. Réſolution qu'il prend avec les Anciens, de bâtir des fortereſſes dans la Judée, 199. Murs qu'il éleve dans Jéruſalem pour ôter toute communication avec la ville à ceux de la fortereſſe, 200. Averti du deſſein que Tryphon formoit contre lui. Armée avec laquelle il marche pour le combattre. Parole de paix que lui donne Tryphon. Préſens qu'il en reçoit. Confiance qu'il a en ce que lui dit cet impoſteur. Il renvoye ſon armée, & ne garde que peu de monde. Promeſſes que lui fait Tryphon de lui livrer Ptolémaïde, &c. Crédulité de Jonathas. Il ſuit Tryphon à Ptolémaïde. Cruauté qu'on y exerce ſur ſes gens. Jonathas arrêté, 201. 202. Deüil de tout Iſraël ſur la perte de Jonathas, que l'on croyoit tué, 202. Raiſon que Tryphon rendoit à Simon de la détention de Jonathas, 205. Tué avec ſes fils par les mains de Tryphon, 206. Enſeveli à Modin par le ſoin de Simon. Grand deüil de tout Iſraël ſur ſa mort, 207

*Joppé.* Perfidie de ceux de Joppé contre les Juifs, 379. Vengeance que Judas Maccabée en tire, *là-même.*

*Joſeph.* Eſt il Auteur du quatriéme des Maccabées? 472. 473. Critique du Livre de Joſeph touchant l'empire de la raiſon, 473. 474

*Joſeph*, fils de Zacharie, l'un des deux Gouverneurs que Judas laiſſa en Judée, pour en avoir ſoin pendant ſon abſence, 79

*Judas*, ſurnommé Maccabée, fils aîné de Mathathias, 30. Depuis quel tems il porta ce nom de Maccabée, 31. Pourquoi il fut ainſi appellé, *là-même.* Lettres que l'on prétend qu'il fit graver ſur ſes étendards. Ce qu'elles ſignifioient, *là-même.* Choiſi par Mathathias pour lui ſuccéder dans le commandement des troupes, & dans le gouvernement du peuple, 43. Gloire qu'il s'acquit dans cet em-



Digitized by Google

ploi. Grands éloges que l'Ecriture fait de ſon inſigne valeur, 45. 46. Il procure le ſalut du peuple, chaſſe les impies des terres de Juda, & rétablit la Réligion, 46. Victoire qu'il remporte ſur Apollonius, qu'il met à mort, *là-même*. Il va au-devant de Séron Genéral des Syriens, qui venoit pour le combattre. Il anime ſes troupes par l'ſpérance qu'il leur donne de la protection du Seigneur; il attaque Séron, le tuë, & taille ſon armée en piéces, 46. 47. Terreur que le bruit de ſes victoires répand par tout, 48. Troupes que Lyſias conduit en Judée contre lui, 369. Combat que Judas lui livre devant Bethſura. Ange qui précéde ſon armée, & qui inſpire du courage à ſes ſoldats, 371. Victoire qu'il remporte ſur Lyſias, *là-même*. Propoſitions de paix que Lyſias lui envoye faire. Judas les accepte. Conditions avantageuſes qu'il lui demande pour ſa nation, & qui lui ſont accordées, *là-même*. Lettre que lui écrit Lyſias, 372. & 373. Judas averti du détachement que Gorgias avoit fait pour le ſurprendre dans ſon camp, marche vers le gros de l'armée des ennemis, 58. Victoire qu'il remporte ſur eux, 60. Il retient l'ardeur des ſoldats pour le pillage, 61. Il ſe diſpoſe à combattre Gorgias, qui fuit ſans l'attendre, 62. Butin conſiderable qu'il enléve du camp des ennemis, 62. Comment il faut entendre ce qui eſt dit, que Judas combattit avec trois mille hommes ſeulement, qui n'avoient ni boucliers, ni épées? 59. 60. Si toute ſon armée n'étoit que de trois mille hommes, 59. Difficulté ſur le nombre des ennemis qu'il tua dans cette rencontre, 62. Actions de graces rendues au Seigneur pour cette victoire, 63. Autre victoire qu'il remporte l'année ſuivante ſur Lyſias lui-même. Il entreprend de purifier, & de renouveller le Temple. Il conduit ſon armée ſur la montagne de Sion, *là-même*. Il oppoſe une partie de ſon armée, aux troupes logées dans la forteresſe, pour prévenir les troubles de la cérémonie, 66. Il choiſit des Prêtres pour purifier les lieux ſaints, 67. Nouvel autel des holocauſtes qu'il fait conſtruire, 68. Soin qu'll a de réparer le Sanctuaire, & tout ce qui peut contribuer au culte du Seigneur, 68. 69. Il fait célébrer la dédicace du nouvel autel des holocauſtes, 70. Jour qu'il fixe pour la célébration de cette même fête, chaque année 71. Soin qu'il a de recüeillir les Livres ſacrez, diſſipez par la perſécution d'Antiochus Epiphanes, 243. Il fortifie la montagne de Sion, & Bethſura, 72. Guerre qu'il fait aux Iduméens, 74. Victoire qu'il remporte ſur les enfans de Béan, & ſur les Ammonites, 75. Il prend Gazer, & ſes dépendances, 77. Secours que lui demandent les Iſraëlites de Galaad, & de la Galilée, 77. 78. Il envoye Simon en Galilée, & il va au ſecours de ceux de Galaad, 79. Il laiſſe des Gouverneurs en Judée pendant ſon abſence, 79. Défenſe qu'il leur fait de rien entreprendre contre les nations, juſqu'à ſon retour, *là-même*. Il paſſe le Jourdain. Sa marche dans le déſert. Reçû favorablement des Nabathéens, qui lui expoſent la grande miſére des Iſraëlites ſes freres, 80. Il fait marcher ſon armée vers le déſert de Bozor, 82. Il ſe rend maître de la ville de Bozor, maniére dont il la traita, & ſes habitans, *là-même*. Il arrive à la forteresſe de Datheman, partage ſon armée en trois corps, attaque les ennemis qui aſſiégeoient la forteresſe, & les met en fuite, 82. 83. Grand carnage qu'il fit des ennemis, *là-même*. Autres villes dont il s'empara

Digitized by Google

*là-même.* Il envoye reconnoître l'armée ennemie, campée au-delà du Torrent, & accruë de beaucoup par la jonctions des Arabes, 84. Il passe le torrent, & défait cette armée, 85. Il prend Carnaïm, & brûle le Temple, avec tous ceux qui s'y étoient enfuis, *là même.* Renfort qu'il fait de son armée par le grand nombre des Israëlites de Galaad. Il retourne en Judée, il attaque, & prend la ville d'Ephron, qui lui refusoit le passage, 86. Traitement qu'il fit à cette ville, 87. Arrivée de Judas & de son armée en Judée. Holocaustes offerts en actions de graces, de tous les heureux succés, *là-même.* Honneurs rendus à Judas à son retour, 88. Son expédition contre les Iduméens. Avantages qu'il remporte sur eux, *là-même. &* 364. Il se rend maître de Chébron, & des villes qui en dépendent, 89. Il entre dans le pays des Philistins, 89. Renverse les Autels, & les statuës des faux Dieux, & revient en Judée, chargé de dépoüilles, 90. Vengeance qu'il exerce contre quelques Juifs qui avoient épargné les Iduméens, 365. Il met le siége devant la forteresse de Sion, 97. Informé de la puissante armée qu'Antiochus Eupator levoit pour ravager la Judée, 394. 398. Il a recours à la protection du Seigneur, 398. Résolutions qu'il prend avec les Anciens de marcher contre ce Prince avant qu'il entrât en Judée, 398. Courage dont il anime ses soldats. Signal qu'il leur donne. Il attaque de nuit le quartier du Roi, & défait un grand nombre de ses troupes, 399. Provisions qu'il envoye aux assiegez de Bethsure, 400. Victoire qu'il remporte sur Antiochus Eupator, 401. Suites avantageuses de cette victoire. Alliance faite avec ce Prince, *là-même.* Déclaré chef & Prince de tout le pays par Antiochus, 402. Accusations qu'Alcime fait contre lui auprés de Démétrius, 115. Bacchides envoyé pour le perdre. Proposition de paix qu'il lui fait faire. Judas découvre l'artifice, & n'y a point d'égard, 116. Zéle qu'il fait paroître à punir les Juifs prévaricateurs, 120. Ses efforts pour arrêter les désordres qu'Alcime causoit dans tout le pays, *là-même.* Judas prend la résolution de faire alliance avec les Romains, 127. *& suiv.* Députation qu'il fait vers eux pour cet effet, 135. Succés de cette députation, 136. Lettre écrite de la part des Romains à Judas, & au peuple Juif. Articles de cette alliance, *là-même., &* 137. 138. Il reprend le Temple & la ville. Soin qu'il a de purifier le Temple, & de détruire les Autels consacrez aux idoles, 357. Nouvel Autel qu'il fait ériger au Seigneur, 358. Secours qu'il demande au Seigneur contre l'armée de Timothée, 365. Il attaque Timothée. Anges qui combattent pour lui, 365. 366. Grande victoire qu'il remporte sur ce General. Il le poursuit & l'assiége dans Gazara. Prise de cette place. Il met à mort Timothée, 367. 368. Vengeance qu'il tire de la perfidie de ceux de Joppé, 379. Traitement qu'il fait aux habitans de Jamnia, dont il sçavoit les mauvais desseins, 380. Attaqué par les Arabes. Victoire qu'il obtient sur eux. Conditions sous lesquelles il leur accorde la paix, 380. Siége & prise de Casphin. Carnage qu'il fait des habitans de ce lieu, 381. Autre défaite de ses ennemis, 384. Siége & prise d'Ephron. Son retour à Jérusalem, 385. Il vient prés d'Odollam. Soin qu'il a que ses gens se purifient pour célébrer le sabbat, 387. Douleur qu'il a de voir que quelques Juifs avoient violé certain article de la Loi, 388. Il reconnoît qu'ils ont été frappez de mort, à



Digitized by Google

cause de cette prévarication, 388 Argent qu'il envoye à Jérusalem pour offrir des sacrifices pour les pechez de ces morts, 391. Plaintes qu'Alcime fait de lui auprés de Démétrius, 116. & 406. Armée que ce Prince envoye en Judée pour se saisir de lui, 120. & 407. Son entrevûë avec Nicanor, Général de Démétrius, 409. Précautions qu'il prend pour éviter les surprises de la part de Nicanor, 120. & 409. Intelligence qui regna entre Judas & Nicanor, 409. Il s'aperçoit du dessein que Nicanor avoit contre lui, & se sauve de Jérusalem, 121. & 411. Il est poursuivi par Nicanor, 121. & 419. Il anime ses troupes, en leur inspirant la confiance au Seigneur, 419. Vision qu'il leur raconte pour les rassurer, 420. 421. Priéres qu'il fait au Seigneur, 123. 423. Courage qu'il inspire à ses soldats. Confiance qu'il leur donne en la misericorde du Seigneur, 339. 340. Partage qu'il fait de ses troupes. Lecture qu'il leur fait faire du Livre de la Loi, 342. Il marche contre Nicanor. Victoire qu'il obtient sur lui. Grand butin que ses soldats firent sur l'ennemi, 124. 125. 343. Nicanor tué dans le combat, 124. 125. 424. Il fait couper la tête & les mains de Nicanor, & les fait porter à Jérusalem, *là-même.* Fête établie en mémoire de cet évenement, 126. Autre armée que Démétrius envoye contre lui sous la conduite de Bacchides, & d'Alcime, 140. 141. Abandonné de la plûpart des siens à la vûë de cette nombreuse armée, 142. Sa courageuse résolution, *là-même.* Vigueur avec laquelle il combat, 143. Avantages qu'il a sur une partie de l'armée de Bacchides, 144. Enveloppé par l'autre, & mis à mort, *là même.* Soin que ses freres ont d'emporter son corps, 146. Enseveli à Modin dans le sépulchre de ses peres. Deüil de sa mort parmi les Juifs. Malheurs qui suivirent sa mort, 147. Eloge de ce grand homme, 145. 146

*Judas Eßénien.* Célébre par ses prophéties. Tems auquel il a vêcu, 253

*Judates.* Général des Parthes, battu par Sidetés, 483

*Judée.* Combien cette Province étoit resserrée du tems des Maccabées, 109. Donnée sous le titre de gouvernment à Laomedon de Mitylene, iij. Occupée par Ptolémée fils de Lagus, iij. Suit le sort de la Syrie, iij. Séleucus Nicator Roi de Syrie, s'en saisit. Il en laisse le Gouvernement aux grands-Prêtres, iij. Antiochus le grand la prit sur les Rois d'Egypte, iij

*Juifs.* Gouvernement des Juifs depuis la captivité, j. Beauté de leur origine. Sont ils parens des Lacédémoniens, xxiij. xxiv. *& suiv.* 196. Résolution que quelqu'uns d'entr'eux prennent de faire alliance avec les nations. Ils s'adressent à Antiochus Epiphanes qui leur permet de vivre selon les coûtumes des Gentils, 11. Etablissement de jeux & d'exercicer profanes qu'ils font dans Jérusalem, 12. Soin criminel qu'ils ont d'ôter de dessus eux les marques de leur circonciſion, 13. Examen sur la maniere dont ils ont pû le faire, *là-même,* & 14. Grande persécution qu'Antiochus fait souffrir à tous les Juifs, pour les obliger de suivre les Loix des nations, 19. 20. 21. 306. 307. 308. 311. *& suiv.* Ordre de la part de ce Prince, de les mettre à mort, en cas de refus, 23. Priéres qu'ils font au Seigneur, de ne plus susciter contr'eux des Tyrans aussi barbares qu'Antiochus, & ses Officiers, 38. Superstition des Juifs dans l'observation du Sabbat, 37. Dangers auſquels elle les a souvent exposez, *là-même.* & 38. Exemples qui prouvent qu'ils n'attaquoient jamais l'en-

Digitized by Google

hemi à ce jour, 38. Leur alliance avec les Romains, 127. *& ſuiv.* 135. *& ſuiv.* Lettre des Juifs de Jéruſalem à ceux de l'Egypte, 249. *& ſuiv.* Sujet de cette Lettre, *là même*, & 262. *& ſuiv.* Autre lettre du Senat des Juifs à Ariſtobule & aux Juifs d'Egypte, 253. *& ſuiv.* Juifs, guerre que leur déclare Antiochus Eupator, 394. *& ſuiv.* Avantages qu'ils eurent ſur ce Prince, 400. Alliance qu'ils font avec lui, 401. Lettre favorable qu'Antiochus Eupator leur écrit. Priviléges qu'il leur accorde, 374. 375. Autre lettre des Romains, qui confirme ces priviléges, 376. Juifs punis pour avoir porté ſur eux des choſes conſacrées aux idoles. 340. Fête qu'ils célébroient en mémoire du renouvellement du Temple, ſous Judas Maccabée, 360. 361. Juifs perſécutez en Egypte par Philopator, 442. 443. Mis au rang des plus vils habitans de l'Egypte, & reduits en ſervitude, 443. Marquez d'une feuille de lierre, 443. Juifs odieux aux uns, & aimez des autres dans l'Egypte, 445. *& ſuiv.* Juifs d'Egypte miraculeuſement délivrez de la fureur des éléphans, & de la cruauté d'Eupator, 460. Il s'en retournérent chacun dans ſa maiſon, 462. Juifs apoſtats mis à mort par leurs freres dans toute l'Egypte, 466. Juifs choiſis par les Rois d'Egypte, pour la garde de leurs forteresſes, 461. Priéres & ſacrifices qu'ils offroient pour les morts, 391. Croyance qu'ils avoient de la réſurrection des morts, 391. 392. Leur idée touchant le purgatoire, 390. Célébre victoire qu'ils remporte contre Nicanor, 124. 424. Fête établie en mémoire de cet évenement, 425

*Juifs Tubiéniens.* Juif du pays de Tob, ou Tubin, 382. Leur retraite à Caraca. Aſſiegez par l'armée de Timothée, 382. 383

*Jupiter Olympien.* Sa ſtatuë placée ſur l'Autel du Seigneur, par ordre d'Antiochus Epiphanes. Elle eſt appellée l'idole de la déſolation, 24. Jours deſtinez à ſacrifier à cette idole, 26

L

*Lacédémoniens*, ſont-ils parens des Juifs, xxiij. xxiv. 197. Viennent-ils des fils d'Abraham, & d'Agar, ou de Cethura? xxvj. Reſſemblance entre les Loix & les Coûtumes des Lacédémoniens & des Juifs, xxxij Eſt-ce cela qui a fait dire que ces deux peuples étoient parens? xxxij

*Laiſa*, ou *Laiſen.* Nom de lieu, 142

*Lamſaque.* Ville célébre dans la Myſie, ſur l'Elleſpont, 236

*Laodicé.* Fille d'Antiochus Epiphanes, 157.

*Laſthéne*, Crétois d'origine. Gouverneur des Provinces de Syrie, ſous Démétrius Nicator, 183. 184. Lettres que ce Prince lui addreſſe en faveur des Juifs, *là-même.*

*Lathurus* Roi d'Egypte, défait par Jean Hircan, 488. Il ſe ſouleve contre ſa mere, & la veut exclure du gouvernement. Il eſt obligé de ſe ſauver en Chypre; il revint bien-tôt aprés en Egypte. Voyez les circonſtances de cette hiſtoire, 489. *& ſuiv.*

*Lida.* Nom de lieu, appellé dans la ſuite Dioſpolis, 184

*Livres* de la Loi, déchirez & jettez au feu, par ordre d'Antiochus Epiphanes, 25. Livres ſaints recüeillis par Nehemie, depuis la captivité. Tems auquel le nombre des Livres Canoniques a été fixé chez les Juifs, 265. Recüeil fait par Judas Maccabée des Livres ſaints, diſſipez dans la perſécution d'Antiochus Epiphanes, 266

*Lycie*, Nom de Province, 237

*Lyſias.* L'un des premiers Princes de la Cour d'Antiochus Epiphanes. Etabli

Digitized by Google

pour avoir soin des affaires du Royaume, pendant l'absence d'Antiochus qui alloit en Perse, 51. Armée qu'il envoye en Judée, sous les Généraux, Ptolémée, Nicanor, & Gorgias, pour saccager ce pays, suivant l'ordre d'Antiochus, 52. Défaite de cette armée per les troupes de Judas, 58. 59. 60. *& suiv.* Consternation de Lysias à cette fâcheuse nouvelle, 63. Autre armée plus nombreuse qu'il conduit lui-même en Judée, 64. Judas l'attaque avec dix mille hommes, & l'oblige de fuïr, aprés lui en avoir tué cinq mille, 65. Il retourne à Antioche, pour y lever de nouvelles troupes, *là-même.* Dessein qu'il a de revenir en Judée avec plus de force, *là-même.* Averti de la mort d'Antiochus Epiphanes, il met sur le Trône Antiochus fils de ce Prince, 96. Et lui donne le surnom d'Eupator, *là-même.* Ses inquiétudes sur l'entrepriſe de Philippe, qui vouloit s'emparer de la Régence du Royaume, 111. Conseil qu'il donne à Antiochus Eupator de faire incessamment la paix avec les Juifs, assiégez alors dans la forteresse de Sion, 112. Le Roi se rend à son avis, *là-même.* Puissante armée que Lysias conduit en Judée, 369. 370. Siége qu'il met devant Bethsura, 370. Judas fond sur lui, défait son armée, & l'oblige de fuïr honteusement, 371. Propositions de paix qu'il fait à Judas. Lettre qu'il écrit au peuple Juif. Lettre de Judas à Lysias, touchant les interêts des Juifs, 371. Son retour à Antioche, Idée qu'il donne à Eupator, du grand-Prêtre Ménélaüs. Dessein qu'il lui inspire de le faire mourir, 115. 395. 396. Conseil qu'il lui donne de transporter le Sacerdoce, dans une famille peu puissante, 116. Raison de cette politique, 116. Soupçonné d'avoir contribué à la mort d'Octavius, chef d'une Légation des Romains en Syrie, 114. Il va au devant de Démétrius, qui entroit dans le pays. Trahi par les soldats de l'armée d'Eupator même, & livré au Roi Démétrius. Mis à mort par ordre de ce Prince, 115

*Lysimaque*, établi grand-Prêtre par Antiochus Epiphanes, 12. 296. Crimes & sacriléges qu'il commet dans son ministére. Ses impietez. Richesses qu'il enléve du trésor du Temple. Revolte des Juifs de Jérusalem contre lui. Violences dont il use à leur égard. Mis à mort par le peuple, 12. 300.

*Lytras*, ou *Lathurus*, Roi d'Egypte, vient au secours de Samarie, & est mis en fuite & défait par Hircan, 488

## M

*Maccabea.* Nom que saint Thomas donne à la mere des sept freres Maccabées. Grand courage de cette Sainte mere. Maniére dont elle exhortoit ses enfans à mourir pour la Religion, 330. 331. Genre de mort qu'elle endura, 333

*Maccabées.* Nom donné à Judas fils de Mathathias, & à ses autres freres, 30. 31. Differentes significations de ce terme, *là-même.* Subtilitez imaginées sur le nom de Maccabées, 31. Sentiment peu soutenable sur l'origine des Maccabées, 29. Précis de leur histoire. Préface iv. v. vj. vij. Etablissement du Sacerdoce dans la famille des Maccabées, 227. 228

*Maccabées.* Martyre des sept freres Maccabées & de leur mere, sous Antiochus Epiphanes, 323. 324. *& suiv.* & 510. *& suiv.* Réponses pleines de pieté & de courage qu'ils faisoient au Tyran. Leur patience dans les supplices. Maniere dont leur sainte mere les exhortoit à la mort, *là-même.*

Noms

Digitized by Google

Noms que Joseph donne à ces sept freres, & à leur mere, 324. 325. Lieu où ils ont souffert, *là-même*. Leurs tombeaux. Eglises dédiées sous leur invocation, *là-même*, & 333. Eloges que les saints Peres ont consacrez à leur honneur, 333. 334. 519. Pere des sept freres Maccabées, son éloge, instruction qu'il donnoit à ses enfans, 529. Mere des sept freres Maccabées Martyrs. Son éloge, 521. 522. 523. *& suiv.* Son martyre, 526. *& suiv.* Elle se jette elle-même dans le feu, 527. Instruction qu'elle donnoit à ses enfans, 529

*Maccabées.* Livres des Maccabées, composez sur les Registres publics du gouvernement des grands-Prêtres, viij. ix. Le premier Livre de ce nom par qui écrit ? viij. Le second Livre n'est qu'un abregé des persécutions d'Epiphanes, ix. Jason en est le premier Ecrivain ; mais on n'a plus que l'ouvrage de son Abbréviateur, ix. Il y a quatre Livres des Maccabées, deux de canoniques, & deux d'apocryphes, 433. viij. L'Auteur du premier étoit Hébreu. L'original en est perdu aujourd'hui. Il subsistoit encore du tems de Saint Jérôme. Le titre de ce Livre étoit : Sceptre du Prince des enfans de Dieu, viij. Le Grec est à present consideré comme l'original de ce Livre. Joseph fils de Gorion, l'appelle Livre des Assamonéens, viij. Canonicité des deux Livres des Maccabées. Raisons pour l'affirmative, & pour la négative, xj. Troisiéme Livre des Maccabées. Histoire qu'il contient, 433. Reconnu pour Canonique par quelques anciens, 433. Regardé aujourd'hui comme apocryphe, 434. Rejetté du Canon des Ecritures assez tard. Les Latins n'ont pas même beaucoup connu ce Livre, *là-même*. Tems auquel il a été écrit. Pourquoi appellé troisiéme des Maccabées. Stile de cet ouvrage. Jugement de Scaliger, *là-m.* Quatriéme Livre des Maccabées, connu des anciens. Quel est-il ? Vû par Sixte de Sienne, 469. Il contenoit l'histoire du Pontificat de Jean Hircan, *là-même*. Donné en Arabe dans la Polyglotte de Monsieur le Jay. Ce n'est pas le vrai quatriéme des Maccabées connu des anciens. Celui-ci n'est autre que le Livre de Joseph *de l'Empire de la raison*, 470. 471. Critique du quatriéme des Maccabées connu de Sixte de Sienne, 471

*Macédoine*, désignée sous le nom de *Céthim*, 2

*Machati.* Nom de ville. Sa situation, 82

*Machmas.* Nom de ville. Située sur les limites des tribus d'Ephraïm, & de Benjamin, dans les montagnes de Béthel, 155

*Mageth*, ou *Maked.* Nom de ville. Peut-être la même que *Machati*, 82. 83

*Mallo*, ou *Mallus.* Ville de Cilicie, sur le fleuve Pyramus, 196

*Maréſa.* Ville sur la frontiére de l'Idumée, & prés d'Hébron, 90. Si elle est la même que *Reſſa*, 91

*Masalot.* Nom de ville dans la tribu d'Aser, 141

*Maspha.* Nom de lieux vis-à vis de Jérusalem, 54. Destiné pendant quelque tems aux assemblées de pieté, & aux exercices de Religion, *là-même, &* 55

*Mathathias*, fils de Jean, de la race d'Eléazar, & de Phinée, suivant plusieurs Interprétes, 28. S'il a été grand-Prêtre de sa nation, *là-même, &* 29. Examen des raisons pour & contre, *là-même*. Pourquoi appellé Asmonéen ? 29. Ses enfans, 30. Son extrême douleur à la vûë des cruautez, & des impietez commises dans Jérusalem par les troupes d'Antiochus, 32. Vive peinture qu'il fait



Digitized by Google

de cette désolation, 32. Il se retire à Modin avec ses enfans, 28. Les Envoyez d'Antiochus le conjurent de sacrifier aux idoles, 33. Réponse généreuse qu'il leur fait, 34. Il met à mort un Juif prêt à sacrifier, & l'Officier qu'Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs à cette impieté, 34. Il sort de Modin, & se retire dans les montagnes, suivi de tous ceux qui vouloient être fidéles au Seigneur, 35. 311. Douleur qu'il eut d'apprendre la défaite d'un grand nombre de Juifs, qui ne voulurent point se défendre le jour du Sabbat, 56. Il résout avec les siens de combattre, si on les attaque à pareil jour *là-même*, & 37. Plusieurs Juifs s'unissent encore à lui; il fait un corps d'armée, il punit les prévaricateurs, détruit les autels des idoles, fait circoncire les enfans incirconcis de tout le pays d'Israël, & délivre la Loi de l'asservissement des nations, 38. 39. 40. Vive exhortation qu'il fait à ses enfans avant de mourir, 41. & *suiv.* Idée qu'il leur donne de la protection, & de la miséricorde du Seigneur, sur tous ceux qui le servent avec attachement, *là-même*. Choix qu'il fait de Judas Maccabée pour Général des troupes d'Israël, 43. Tems de sa mort, *là-même*. Enseveli à Modin dans le sépulchre de ses peres, 43. Deüil de tout Israël sur la mort de ce grand homme, *là-même*.

*Médaba*. Ville célébre au-delà du Jourdain, dans la terre de Moab, 150

*Mél carta*. Nom que les Syriens donnent à Hercules. Signification de ce terme, 291

*Ménélaüs*. Somme d'argent qu'il porte à Antiochus Epiphanes de la part de Jason. Ses artifices pour gagner les bonnes graces de ce Prince. Il en obtient la souveraine Sacrificature à la place de Jason. Offres considérables qu'il fit à ce Prince pour cet effet, 12. 294. Son retour à Jérusalem. Caractére de cet indigne grand-Prêtre, 295. Sa négligence à payer au Roi ce qu'il lui avoit promis. Ordre qu'il reçoit de venir à Antioche, *là-même*. Privé de sa dignité, 296. Il laisse Lysimaque en sa place. *là-même*. Ordre qu'il lui donne de lui envoyer des vases d'or du Temple. Présens qu'il fait à Andronique d'une partie de ces vases. Reproches qu'Onias troisiéme lui fait sur son action. Vengeance qu'il s'efforce de tirer d'Onias. Priere qu'il fait à Andronique de le mettre à mort, 297. Mauvais conseil qu'il donne à Lysimaque. Accusé de tous les désordres faits dans Jérusalem par ce grand-Prêtre, 298. Plaintes portées contre lui à Antiochus Epiphanes. Moyen qu'il employe pour se rendre ce Prince favorable. Déclaré innocent. Autorité dans laquelle il se maintient par l'avarice des grands de la Cour, 299. & *suiv.* Assiegé dans Jérusalem par Jason, Obligé de se retirer dans la forteresse, 303. Autorité qu'Antiochus Epiphanes lui donne sur les Juifs. Son acharnement contr'eux, 310. Prieres feintes qu'il fait à Antiochus Eupator pour la nation des Juifs. Ambition qu'il avoit du gouvernement des Juifs. Accusations portées contre lui à Antiochus par le Roi, 115. 395. Ordre que ce Prince donne de le faire mourir, *là-même*. Précipité dans une tour pleine de cendres, 396

*Mésal*. Ville de Galilée, 141

*Mithridate*. Guerre que Démétrius Nicanor lui déclare. Victoires de Mithridate sur Démétrius, 217. 218. 219

*Modin*. Nom d'un bourg prés de Diospolis, suivant Eusébe & S. Jérôme, 28. Origine du nom de Modin, selon Grotius, *là-même*.

*Montagne* de Jézabel, autrement *Garizim*, 484

Digitized by Google

*Morts.* Prieres & sacrifices offerts pour les morts parmi les Juifs, 391. *& suiv.* Usage pieux introduit dans l'Eglise, 392
*Moyse.* Son tombeau a-t'il été découvert en 1655 ? Raison de douter de tout ce qu'on a dit sur cela, xlr
*Mozin*, & *Moazin.* Nom d'une fausse divinité qui avoit été adorée à Modin, 28
*Myndos.* Ville de Carie, 236

N

N*Abatéens.* Peuples de l'Arabie déserte, descendus de Nabajoth, fils aîné d'Ismaël, 81. Bonne réception qu'ils font à Judas Maccabée, & à ses troupes. Ils lui exposent le malheur des Israëlites de Galaad, *là-même, & suiv.*
*Nanée*, ou *Anaïs.* Nom d'une fausse divinité. Temple qui lui est dédié à Ecbatanes, 255
*Nazaréens.* Préparations des Nazaréens avant d'offrir des hosties dans le Temple, 55
*Nébo.* Nom de la montagne où fut enseveli Moyse, & où l'Arche fut cachée par ordre du Seigneur, du tems de Jérémie, 263
*Néhémie.* Découverte du feu sacré du tems de Néhémie. Miracles faits à cette occasion, 258. 259. Priere que Néhémie fait au Seigneur. Sacrifice qu'il offre pour tout Israël, *là-même.* Soin de Néhémie à ramasser tous les Livres saints, 266
*Nephtar.* Nom donné par Néhémie au lieu où le feu sacré fut trouvé. Signification de ce terme, 261
*Nicanor.* L'un des Officiers de la Cour d'Antiochus, envoyé par Lysias en Judée, pour ravager le pays, 52. 53. Sa défaite par l'armée de Judas, 60. Envoyé à Philippe avec une armée pour s'opposer à Judas Maccabée, 337. Victoires qu'il se flatte de remporter sur les Juifs. Marchands qu'il invite de toutes parts pour venir acheter les captifs qu'il prétend faire sur eux, 337. Terreur que son armée répand parmi la plûpart des Juifs, 338. Attaqué par les troupes de Judas, & mis en fuite avec beaucoup de perte, 343. 344. 345. Obligé de s'en retourner seul à Antioche couvert de confusion, 345. Envoyé en Judée par Démétrius contre Judas Maccabée, 120. 407. Ordre que ce Prince lui donne d'établir Alcime grand-Prêtre, 407. Avantages qu'il remporte sur Simon frere de Judas, 408. Crainte qu'il a d'attaquer Judas, dont il connoît la valeur. Propositions de paix qu'il lui fait faire. Son entrevûë avec Judas, *là-même.* Alliance qu'il fait avec lui. Sa demeure à Jérusalem. Bonne intelligence qu'il entretenoit avec Judas, 409. Plaintes qu'Alcime fait à Démétrius contre lui au sujet de cette intelligence, 420. Soupçon que Démétrius conçoit contre lui, *là-même.* Lettre qu'il reçoit de la part de ce Prince. Ordre qu'il en reçoit de lui envoyer Judas lié & garotté. Occasion qu'il cherche pour se saisir de Judas, 411. Judas échappe à ses poursuites, *là-même.* Recherches qu'il en fait, 411. Menaces qu'il fait de détruire le Temple, si on ne lui livre Judas 123. 411. Maux qu'il cherche à faire aux Juifs. Ordre qu'il donne de se saisir de Razias, homme d'une pieté distinguée parmi les Juifs, 412. Il poursuit Judas. Ordres qu'il donne pour l'attaquer un jour de Sabbat, 418. Blasphêmes qu'il profere contre le Seigneur, *là-même.* Combat qu'il livre à Judas, 422. Défaite de son armée. Tué dans cette action, 424. Sa tête & ses mains coupées, & portées à Jérusalem, *là-même.* Suspenduës vis-à-vis du Temple, 425. 425



Digitized by Google

O

*Odarn*, Chef d'un parti attaché à Bacchides contre Jonathas. Sa défaite par Jonathas, 154

*Officiers* des Rois d'Egypte & de Perſe, qui les faiſoient ſouvenir de ce qu'ils avoient à faire, 454

*Onias* troiſiéme, grand-Prêtre. Bel éloge que l'Ecriture fait de ce Pontife, 273. Son alliance avec les Lacédémoniens, 193. *& ſuiv.* Lettre que Aréus Roi de Lacédémone lui écrivit ſur la prétenduë parenté des Juifs & des Spartiates. xxiv. Zele avec lequel il s'oppoſe aux injuſtices de Simon, 274. 275. Remontrances qu'il fait à Héliodore, qui vient à Jéruſalem, pour enlever le tréſor du Temple, 276. 277. Peu d'égard qu'Héliodore eut pour ces remontrances, 278. Douleur dont il eſt pénétré à la vûë des violences que cet impie exerçoit dans le Temple, pour l'enlevement du tréſor, 278. Conſolation qu'il a de voir l'impie puni de ſa témérité. Priere qui eſt faite d'invoquer le Seigneur, afin qu'il conſerve la vie à Héliodore. Raiſons qui le determinent à prier pour lui. Effet de ſes prieres, 281. Calomnies dont Simon s'efforce de le noircir, 283. Voyages qu'il fait à Antioche, pour implorer la protection du Roi pour ſa nation, 284. Entrepriſe que ſon frere Jaſon fait d'uſurper le ſouverain Sacerdoce, 284. Onias dépoſé. Séjour qu'il fait à Antioche. Sa retraite au fauxbourg de Daphnée, pour éviter les violences de Ménélaüs. Plaintes qu'il porte à Andronique, touchant les ſacriléges commis par Ménélaüs, 298. Mis à mort par Andronique à la ſollicitation de Ménélaüs, 298. Douleur que cette mort cauſa à Antiochus Epiphanes, 299

*Onias*, fils du grand-Prêtre Onias troiſiéme. Sa fuite en Egypte, depuis la mort de Ménélaüs ſon oncle. Droit qu'il avoit au Sacerdoce, 115. Temple qu'il bâtit en Egypte, ſur le modéle de celui de Jéruſalem, 116

*Oracle*. Nom que les Orientaux donnoient aux lettres des Princes, 372

*Orthoſiade*, ou *Orthoſie*, ville de la Phénicie. Sa ſituation, 240

*Oubli*. Exemples d'oubli extraordinaires, 455

P

*Pamphilie*. Nom de Province, 236. Pluſieurs villes de ce nom, *là-même*.

*Parenté* des Juifs, & des Lacédémoniens examinée. Sentimens divers ſur ce ſujet, xxiv

*Paſtophores*. Nom donné anciennement aux Officiers des Temples des faux Dieux, & à ceux qui portoient ces divinitez dans des niches, ou ſous des tentes, 66

*Paſtophorion*. Nom donné aux chambres & aux appartemens qui étoient joignant les Temples, 66. Origine de ce nom, *là-même*.

*Pelaſges*. Ont-ils donné cours à l'opinion qui veut que les Juifs & les Lacédémoniens ſoient parens ? Examen de ce ſentiment, xxvj

*Pentecôte*, nommée fête des ſemaines, chez les Juifs, 385

*Perdiccas*, Officier de la Cour d'Alexandre. Alexandre lui donne ſon anneau avant de mourir. Reconnu Régent du Royaume, aprés la mort de ce Prince, 6

*Autre Perdiccas*, qui expoſe des hommes ſous les pieds des éléphans, 453

*Perſe*, Roi de Perſe, vaincu par Sidetés. Quand eſt-ce que les Perſes ſe revolterent contre les Rois de Syrie? 482

*Perſes*, Souverains de la Judée, aprés la captivité, i


Digitized by Google

*Perſépolis.* Nom de ville, ſituée ſur l'Araxe, 347
*Pétaſus.* Sorte de chapeau à bord, ſemblable à celui dont on couvre la tête de Mercure, 287. Remarques ſur le *Pétaſus*, 287. *& ſuiv.*
*Phara*, ville de la Tribu d'Ephraïm, nommée Pharatoni dans le Grec, & Pharato dans Joſeph, 152
*Phariſiens.* Maxime de leur ſecte, 491
*Phaſélide.* Ville maritime, ſur les confins de la Lycie, & de la Panphilie, 237.
*Philippe*, l'un des grands de la Cour d'Antiochus Epiphanes, Phrygien d'origine, établi Gouverneur de Jéruſalem. Sa cruauté, 48. 309. Secours qu'il demande à Ptolemée Gouverneur de la Céléſyrie, &c. pour s'oppoſer à Judas Maccabée. Troupes que ce Gouverneur lui envoye, 48. 336. Antiochus avant de mourir l'établit Régent du Royaume, 96. Soin qu'il lui donne de l'éducation de ſon fils Antiochus, & de le faire regner aprés lui, 96. Sa retraite en Egypte vers Philométor. Protection qu'il demande à ce Prince pour l'exécution du teſtament d'Antiochus Epiphanes, en ſa faveur, 356. Son retour de Perſe & de Médie, 112. Son entrepriſe ſur la Régence du Royaume, à laquelle il avoit été deſtiné par Antiochus Epiphanes, *là-même.* Il ſe rend maître d'Antioche, pendant l'abſence d'Antiochus Eupator, 113. Ce Prince attaque & reprend cette place ſur lui, & le fait mourir, *là-m.*
*Philiſtins*, Crétois d'origine. Confondus avec les Juifs, xxix. Eſt ce de là que les Lacédémoniens ont pris occaſion de ſe dire parens des Hébreux? xxx. Déſignez ſouvent dans l'Ecriture, par le nom d'étrangers, 89. Avantages que Judas Maccabée remporte ſur eux, 90
*Phraates*, Roi de Perſe. Guerre que lui fait Sidetés, 483
*Pourpre.* Uſage de la pourpre marine, 62. 63.
*Prêtres.* Emploi qu'ils avoient chez les Juifs, de ſonner de la trompette à l'armée, &c. 125
*Proſeuque*, bâtie prés de Roſette en Egypte, en mémoire de la délivrance des Juifs, 467
*Ptolémée* Philométor, Roi d'Egypte. Ambaſſadeurs qu'Aléxandre Ballés lui envoye, pour lui demander ſa fille en mariage. Maniére honnête avec laquelle il lui accorde, 169. Deſſein qu'il forme de détrôner Aléxandre Ballés, & de s'emparer de ſes Etats. Puiſſante armée qu'il aſſemble pour cet effet, 177. Son entrée dans la Syrie. Confiance avec laquelle il eſt reçû dans toutes les villes, comme ami du Roi. Garniſons qu'il met dans toutes les places, 178. Viſite que Jonathas vient lui rendre à Joppé. Lettre que Ptolémée écrit à Démétrius Nicator. Promeſſes qu'il lui fait de lui donner en mariage Cléopatre ſa fille, épouſe d'Aléxandre, 179. Motifs qu'il apporte de ſa conduite, à l'égard d'Aléxandre. Il ſe déclare hautement contre lui, & donne Cléopatre à Démétrius, *là-même.* Son entrée à Antioche. Il s'empare des Etats d'Aléxandre, 180. Combat de Ptolémée & d'Aléxandre. Défaite de ce dernier, *là-même.* Bleſſure de Ptolémée. Sa mort, 181
*Philopator*, Roi d'Egypte. Son expédition contre Antiochus le Grand. Il s'avance à Raphia, 435. Il livre la bataille à Antiochus; il remporte la victoire, 436. Pourquoi appellé Philopator, 435. Il va à Jéruſalem, & veut entrer dans le Temple; mais il en eſt empêché par les Juifs, 437. Il eſt terraſſé par la puiſſance de Dieu, & obligé de ſe retirer, 442. Ses débauches. Il tuë ſa propre ſœur, 443. Perſecute les Juifs en Egypte,



Digitized by Google

443. 445. Edit que Philoparor publie contre les Juifs, 443. Il s'endort & oublie de faire périr les Juifs, 453. Il oublie ce qu'il avoit ordonné ſur cela, 456. Change ſa colére en miſéricorde envers les Juifs d'Egypte, il les délivre, & les comble de graces, 460. 461. 462. Ils établiſſent une fête pour en conſerver la mémoire, 462. Il écrit en faveur des Juifs aux Gouverneurs des Provinces d'Egypte, 464

*Ptolémaïde*, ou *Roxette*, à ſoixante mille d'Alexandrie, 467. Plainte de ceux de Ptolémaïde, au ſujet de l'alliance d'Antiochus Eupator, avec les Juifs, 402

*Ptolémée*, fils de Dorymini. Ses emplois, 52. L'un des Officiers de la Cour d'Antiochus, que Lyſias envoya en Judée, pour exterminer ce pays, *là-même*. Protection qu'il accorde à Ménélaüs, accuſé auprés d'Antiochus Epiphanes, par les Juifs de Jéruſalem, 301

*Ptolémée* Gouverneur de la Céléſyrie pour Antiochus Epiphanes. Secours de troupes qu'il envoye dans la Judée, aprés la défaite d'Apollonius, & de Séron, par Judas, 48. 337

*Ptolémée*, fils d'Abobus, Gouverneur de la pleine de Jéricho. Deſſein qu'il a de ſe défaire de Simon & de ſes freres, 244. Trahiſon dont il uſe à cet effet, 245. Repas qu'il leur prépare. Il les met à mort, 246. Nouvelle qu'il en donne à Antiochus Sidetés. Secours de troupes qu'il lui demande. Promeſſe qu'il lui fait de lui livrer toute la Judée, 246. Officiers envoyez de ſa part, pour mettre Jean à mort, & pour ſe ſaiſir de la montagne Saime, 247. Aſſiegé dans la forteresſe de Doch, par Jean. Inhumanité qu'il employe pour tirer le ſiege en longueur, 245. 246

*Ptolémée Macer*. Mauvaiſe idée qu'on s'efforce de donner de lui à Antiochus Eupator. Il paſſe pour traître, parce qu'il paroît favorable aux Juifs, 362. 363. Reproches qu'on lui fait. Douleur qu'il en conçoit. Déſeſpoir qui le porte à s'empoiſonner, 363

*Ptolémée*, Roi d'Egypte. Guerre que lui déclare Antiochus Epiphanes, 16. Perte de la plûpart de ſes villes, *là-même*.

*Purgatoire*. Croyance des Juifs ſur le Purgatoire, 389

*Pyramus*. Nom de fleuve dans la Cilicie, 297

## R

*Raiſon*. Son empire ſur les paſſions, 495. Elle n'eſt pas maîtreſſe des foibleſſes de la nature, 495. Sa definition, ſon pouvoir, ſes effets ſur les paſſions, 497. 498. *& ſuivantes.*

*Raphana*, ou *Raphanéa*. Ville de Syrie, tirant vers l'Arabie, 84

*Raphia*. Ville frontiére d'Egypte; combat qui y fut donné, 436

*Raphon*. Nom de ville. Sa ſituation. Si elle eſt la même que *Raphana*, ou *Raphanéa*, ville de Syrie, 84

*Rathma*. Nom d'une forteresſe, dont il eſt parlé dans les Nombres, 78. Si elle eſt la même que la forteresſe de Datheman, *là même.*

*Razias*, Juif d'une grande pieté. Ordre que Nicanor donne à ſes ſoldats de ſe ſaiſir de lui, 412. Il ſe donne la mort lui-même, pour éviter les outrages dont il étoit menacé, 413. *& ſuiv.* Idée que l'on doit avoir de cette action, 413 *& ſuiv.*

*Raſſa*. Nom de ville, peut-être la même que Maréſa, 90

*Réſurrection*. Preuves de la réſurrection, &c. 326. 331. 332. Croyance des Juifs touchant la réſurrection, 382

*Rhode*. Ville & Iſle celebre par ſon Coloſſe du Soleil, 27

*Romains*. Idée que l'Ecrivain ſacré don-

Digitized by Google

ne de la République, & de la grandeur Romaine, 127. *& suiv.* Alliance des Romains avec les Juifs, 127. *& suiv.* 135. *& suiv.* 222. Leurs grandes conquêtes, 128. *& suiv.* Ils reçoivent avec honneur l'Ambaſſade envoyée par Hircan. Lettre du Sénat Romain aux Juifs, 485

*Roſette*, ou *Ptolemaïde*, à ſoixante milles d'Alexandrie, 467

S

*Sabbat.* Superſtition des Juifs & des Samaritains, dans l'obſervation du Sabbat. 37. Juifs qui ſe laiſſent égorger, plûtôt que de ſe défendre le jour du Sabbat, 36. Reſolution des Maccabées, de combattre à pareil jour, en cas d'attaque, 37. Exemples de la conduite des Juifs, qui ſe contentoient de ſe défendre le jour du Sabbat, ſans jamais attaquer, 38

*Sacerdoce.* Comment établi dans la famille des Maccabées, 227. Compatible avec la profeſſion des armes parmi les Hébreux, 90

*Sadoc*, Auteur des Saducéens, 491

*Saducéens.* Leurs ſentimens, leurs maximes, 491. Qui étoit leur Auteur, *là-même.*

*Sageſſe.* Sa definition, ſes differences, 496

*Salomé.* Nom donné par les Grecs à la mere des ſept freres Maccabées, 333

*Samarie.* Siége de Samarie par Jean Hircan, 487

*Samaritains.* Lettre de flatterie qu'ils écrivent à Antiochus Epiphanes. Artifices qu'ils employent pour éviter la perſécution qu'on faiſoit aux Juifs. Prieres qu'ils font à ce Prince, de dédier leur Temple à Jupiter le Grec. 9. 313

*Samos.* Nom d'une Iſle fameuſe, prés des côtes de l'Aſie mineure, 236

*Saßabaſar*, Gouverneur de la Judée, j

*Schédia*, port. & fauxbourg d'Alexandrie, 450

*Schenes*, meſure propre aux Egyptiens, 450

*Scorpion.* Nom d'une eſpéce de dard des anciens. Il ſignifie auſſi la machine qui lançoit le dard, 111

*Scribes*, ou Ecrivains de l'armée. Leurs fonctions, 85. La compagnie des Scribes. Rang qu'elle tenoit parmi la nation des Hébreux, 117. Chefs de cette Compagnie, *là-même.*

*Scythopolis.* Nom de ville. La même que *Bethſan.* Sa ſituation, 385

*Sébaſte*, autrement *Samarie*, aſſiegée, priſe & ruinée par Jean Hircan, 487 *& ſuiv.*

*Sectes* parmi les Juifs. Il y avoit trois ſectes principales, des Phariſiens, des Saducéens, & des Haſdanims, 491. Remarque ſur chacune de ces ſectes, 491. 492

*Séleucide.* Princes deſcendus de Seleucus Nicanor. Ils régnoient en Syrie, 8. L'Ere des Seleucides. Tems auquel elle commençoit, 97

*Séleucus Nicanor*, ou *Nicator*; c'eſt-à-dire, le Vainqueur, Roi de Syrie. Il fut la ſouche de la race des Séleucides qui regnerent en Syrie, 8

*Séleucus Philopator*, l'un des fils du grand Antiochus, Roi de Syrie. Il envoye ſon fils Démétrius à Rome en ôtage à la place d'Antiochus Epiphanes ſon frere, 9. & 113. Avis que lui donne Apollonius des grandes richeſſes gardées dans le Temple de Jéruſalem, 275. Ordre qu'il donne à Héliodore d'aller enlever tout cet argent, 276. Mort de ce Prince, 284

*Sénat Romain.* Sa lettre à Jean Hircan. Nombre des Sénateurs qui compoſoient le Sénat Romain, 485

*Séphéla.* Plaine qui eſt aux environs d'Eleutheropolis, 200. Signification de ce terme Hébreu, 200

*Séron*, General de l'armée de Syrie. Puiſſante armée qu'il aſſemble pour combattre Judas, 46. Il vient à Bé-

Digitized by Google

thoron, 47. Judas l'attaque, défait ſon armée, & le met à mort, 47
*Sicione.* Ville trés-ancienne dans l'Achaïe, 236
*Sicle.* Sicle d'argent. Sa valeur, 167
*Side.* Nom de ville dans la Phénicie, 231
*Sidéne.* Ville de Pamphilie, 237
*Siége.* Maniére dont les anciens faiſoient le ſiége des places, 110. 111
*Simon,* ſurnommé *Thaſi*, fils de Mathathias, 30. Eloge que Mathathias fait de lui, 43. Envoyé en Galilée par Judas, pour ſecourir les Iſraëlites, 79. Victoires qu'il remporta en ce pays contre les nations, *là-même.* Son heureux retour en Judée, 80. Valeur avec laquelle il combat Apollonius, & le défait, 174. Etabli Gouverneur de la Phénicie, & de la Paleſtine par Antiochus le Dieu, 189. Il aſſiége & prend Bethſura, 190. Il marche vers Joppé, & ſe rend maître de cette place, 199. Il fortifie la ville d'Adiada, 200. Diſcours qu'il tient au peuple aprés la détention de Jonathas. Courage qu'il lui inſpire pour reſiſter aux entrepriſes de Tryphon. Déclaré chef du peuple en la place de ſes freres, & ſouverain Pontife, 203. & 211. 229. Soin qu'il a de fortifier Jéruſalem. Succès de l'expédition qu'il fait faire contre ceux de Joppé, 204. Ambaſſadeurs que Tryphon lui envoye. Raiſon qu'il lui rend de la détention de Jonathas, 204. Conditions auſquelles il s'engage de le relâcher. Raiſons qui déterminent Simon à ſatisfaire à ces conditions, 205. Nouvelle qu'il reçoit de la mort de Jonathas, tué à Baſcaman avec ſes fils par Tryphon, 206. Soin qu'il a de le faire tranſporter dans le ſepulchre de ſes peres à Modin. Architecture dont il orne le lieu de cette ſepulture, 207. Fortifications qu'il fait dans la Judée, 209. Il obtient de Démétrius Nicator le rétabliſſement des immunitez de la Judée, 210. Lettre que ce Prince lui écrit à ce ſujet, *là même. & ſuiv.* Siége & priſe de Gaza. Traitement qu'il fait aux habitans de cette place, 212. 213 214. Soin qu'il a de la purifier. Fortifications qu'il y fait, 214. Extremité à laquelle il réduit ceux de la fortereſſe de Jéruſalem. Compoſition qu'il leur accorde, *là-même.* Son entrée dans la fortereſſe. Actions de graces qu'il rend au Seigneur de tous ces heureux ſuccès, 215. Fête établie en mémoire de l'affranchiſſement de Jéruſalem, *là-même.* Il donne à Jean Hircan ſon fils le Generalat des troupes, 216. Modération avec laquelle il uſa toûjours de ſon pouvoir. Eſtime generale qu'il s'acquit parmi la nation, 220. Proſperitez dont la Judée joüiſſoit pendant ſon gouvernement, 221. 222. Grande reputation de Simon, 222. *& ſuiv.* Lettre que le Sénat Romain, & les Lacédémoniens lui écrivirent, pour renouveller l'alliance avec lui, 222. Députez qu'il envoye au Sénat au ſujet de cette alliance. Preſens qu'il lui envoye, 223. Grace que le Sénat accorde à la nation, 224. Lettre du Sénat remplie des éloges de Simon, *là-même, & ſuiv.* Offres avantageuſes d'Antiochus Sidétés à Simon, 230. *& ſuiv.* Averti des deſordres que Cendebée commettoit dans la Judée. Armée qu'il fait aſſembler pour le combattre. Soin qu'il donne de cette expédition à ſes deux fils Jean, & Judas, 242. 243. Trahiſon de Ptolémée, fils d'Abobus, contre Simon & ſes fils, 244. Mis à mort par ce Ptolémée avec quelques uns de ſes fils, 245
*Simon*, grand-Prêtre des Juifs, fils d'Onias ſecond. Sa priére pour demander à Dieu que Philopator n'entrât pas dans le Temple, 440

*Simon,*

Digitized by Google

*Simon*, Juif, de la tribu de Benjamin. Son employ. Injuſtices de ſes entrepriſes, 274. *& ſuivantes.* Avis qu'il donne à Apollonius, touchant les richeſſes du tréſor public gardé dans le Temple, 275. Douleur qu'il a de voir le peu de ſuccés de ſon pernicieux avis. Calomnies qu'il répand contre le grand-Prêtre Onias, 285. Protection que lui donnoit Apollonius,

*Solomonis.* Nom donné à la mere des ſept freres Maccabées, 325

*Soſipatre.* L'un des Generaux de l'armée de Judas Maccabée. Grands avantages qu'il remporte avec Doſithée ſur Timothée, 382. 383

*Sparte*, fondée par Cadmus. Fable touchant cet évenement. xxviij

*Sparton*, fondateur de Sparte, ou de Lacédemone, eſt-il Juif d'origine? Quelle preuve a-t'on de ce ſentiment? xxviij

T

*Tabis.* Ville de Perſe, 96

*Talent.* Valeur du talent Hébreu, & du talent Syrien, 338

*Taphua.* Ville de la tribu d'Ephraïm. La même que *Topo*, 252

*Temple de Jéruſalem.* Sa profanation ſous Antiochus Epiphanes, 17. 18. *& ſuiv.* La ſtatuë de Jupiter Olympien placée ſur l'Autel par ordre de ce Prince, 24. 307. 308. *& ſuiv.* Abominations commiſes dans ce ſaint lieu, 313. *& ſuiv.* Purification du Temple par Judas Maccabée, 67. 358. 359. Fête ſolemnelle établie en mémoire de cette purification, 360. Maniére dont elle étoit célebrée, 361. Ordre que Séleucus donne à Héliodore, d'enlever le tréſor du Temple de Jéruſalem, 276 Entrée d'Héliodore dans Jéruſalem, & dans le Temple, 278. Violences qu'il y exerce pour l'enlevement de ce tréſor, 279. Châtimens dont l'impie eſt puni ſur le champ, 280. *& ſuiv.*

*Temple de Garizim.* Conſacré par ordre d'Antiochus Epiphanes à Jupiter l'Etranger, 312. 313

*Temples.* Ancien uſage d'orner l'entrée des Temples de couronnes de fleurs & de verdure, 71

*Thammata.* Ville de la tribu de Dan, frontiére des Philiſtins, 153

*Tharſe.* Capitale de Cilicie, 297

*Thaſi.* Signification de ce terme. Nom donné à Simon fils de Mathathias, 30

*Theodote* entreprend de tuer le Roi Philopator, 435

*Thopo.* Ville de la tribu d'Ephraïm. La même que *Taphua*, 152

*Timothée*, General des troupes du Roi Antiochus dans le pays de Galaad, contre les Juifs. Il aſſiége la forteresſe de Datheman, mais ſans ſuccés, 83. Défaite de ſon armée par Judas Maccabée, 85. Autre armée plus nombreuſe qu'il aſſemble, 86. Préſage ſuperſtitieux qu'il tire de ſa victoire, ou de ſa défaite future, par le mouvement que fera l'armée de Judas, 84. 85. Son entiere défaite, *là-même.* Il aſſiége les Juifs Tubieniens dans Caraca. Peu de ſuccés de cette entrepriſe, 382. Terreur que l'approche de Judas répand parmi ſes troupes. Déroute de ſon armée. Pourſuivi par Judas, & fait priſonnier, 383. Conditions ſous leſquelles on lui accorde la vie & la liberté, 384

*Timothée.* Autre General de même nom. Avantages que Judas remporta ſur lui, 344. 345. Puiſſante armée avec laquelle il entre en Judée, 365. Attaqué & defait par Judas, 366. Sa fuite. Pourſuivi & aſſiegé dans Gazara, 367. Pris & mis à mort dans cette place, 368

*Tob*, ou *Tubin.* Nom de pays, 382

*Tob.* La terre de Tob. Sa ſituation, 78. & 382

*Tombeau de Moyſe.* A-t'il été décou-



Digitized by Google

vert en 1655. Examen & refutation de ce fait, xli

*Tombeaux.* Usage ancien de mettre des armes, & des trophées sur les tombeaux des grands Capitaines, 207

*Tripoli.* Nom de ville. Sa situation, 114

*Trompette.* Les Prêtres étoient chargez de sonner les trompettes dans la guerre, 56. 61. Si les Grecs s'en servoient pour l'infanterie comme pour la cavalerie, 104

*Tryphon.* Entreprise qu'il médite contre Demetrius Nicator, en faveur du jeune Antiochus fils d'Alexandre Ballés. Ses sollicitations auprès d'Elmalchuël Roi des Arabes, pour l'engager à lui confier Antiochus, 186. 187. Il l'obtient, *là-même.* Armée avec laquelle il attaque Demetrius. Victoire qu'il remporte sur lui. Succés de son expedition pour Antiochus qui commence à regner, 188. Il entreprend d'usurper le Royaume d'Asie, & de tuer Antiochus, 201. Moyens qu'il cherche de se saisir de Jonathas. Guerre qu'il lui déclare. Grande armée que Jonathas mene contre lui. Feinte de Tryphon à l'égard de Jonathas. Belles paroles qu'il lui donne. Presens qu'il lui fait. Il l'engage de renvoyer son armée, & de ne garder que quelques personnes avec lui. Promesses qu'il fait de lui livrer Ptolemaïde, & les autres forteresses. Jonathas le croit, & le suit jusqu'à Ptolemaïde. Perfidie de Tryphon envers lui, & ceux qui l'avoient suivi, 201. 202. Ordre qu'il donne à ses troupes de suivre l'armée de Jonathas, & de lui livrer le combat, 204. Ambassadeurs qu'il envoye à Simon. Raison qu'il lui rend de la détention de Jonathas. Conditions ausquelles il promet de le relâcher, 204. Sa mauvaise foi, 205. Hostilitez qu'il se prépare de faire dans la Judée. Secours que lui envoyent demander ceux de la forteresse, 206. Il tuë Jonathas avec ses fils, 206. Son retour en ce pays, *là-même.* Il tuë Antiochus, & regne en sa place, 208. Maux qu'il fait dans tout le pays, *là-même.* Confirmation qu'il demande au Sénat Romain du Royaume qu'il venoit d'usurper, 209. Présens qu'il lui envoye. Peu d'égard que le Sénat eut à sa demande, & à ses présens, *là-même.* Caractere de cet Usurpateur, 218. Abandonné de ses troupes, *là-même.* Armée qu'Antiochus Sidétés leve contre lui, 230. 231. Abandonné presque absolument de ses troupes. Sa fuite, 234. Assiegé dans Dora par Antiochus, *là-même.* Extremité à laquelle il se trouve réduit, *là-même.* Il échappe à Antiochus, & se retire à Orthosiade, 240. Poursuivi par ce Prince, 241. Assiegé & pris dans Apamée par le même Prince. Sa mort, 241

*Thyrse.* Bâton orné de feüillages que les payens donnent à Bacchus, & aux Bacchantes, 361

*Tabin.* Nom donné à la terre de Tob, au delà du Jourdain, au midi de la tribu de Gad. 78

## V.

*Vallée des salines.* Ce qu'il faut entendre par-là, 162

*Udæus*, & ses cinq compagnons, peres des Spartiates. Est-il la source de la parenté prétenduë des Juifs, & des Lacédémoniens ? xxviij

## Z.

*Zabdiel*, Prince des Arabes Ordre qu'il donne de couper la tête à Alexandre Ballés, & de l'envoyer à Ptolemée Roi d'Egypte, 181

*Zadokim*, ou *Saducéens*; c'est-à-dire, Justes, 39

*Fin de la Table des matiéres.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google